

# Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1894-12.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

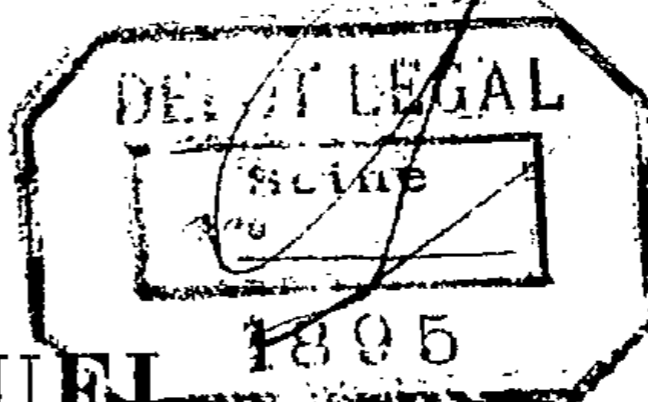
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).



# BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

DÉCEMBRE 1894.

SOMMAIRE.

Pages.

ARRANGEMENT concernant l'admission des colis postaux de 3 à 5 kilogrammes dans les rapports de la France avec la Grande-Bretagne .....	260
DÉCRET concernant : 1° l'admission des colis postaux de 3 à 5 kilogrammes dans les rapports de la France avec la Grande-Bretagne, les colonies anglaises et divers pays étrangers; 2° l'admission des colis postaux de valeur déclarée à destination des bureaux de poste étrangers établis en Turquie et à Tripoli de Barbarie.....	261
ÉCHANGE des colis postaux de 3 à 5 kilogrammes entre la France et la Grande-Bretagne. — Échange de colis postaux de valeur déclarée avec la Turquie et Tripoli de Barbarie.....	262
ARRÊTÉ fixant la dernière limite d'heure pour la mise en distribution des objets de correspondance à distribuer par exprès .....	263
CIRCULAIRE du 27 novembre 1894 relative à la vente de l'Instruction n° 447 sur la construction des lignes télégraphiques principales.....	263
CIRCULAIRE du 17 décembre 1894 relative à la vente de la première édition du <i>Vocabulaire officiel</i> pour la rédaction des télégrammes en langage convenu.....	263
SUPPRESSION du numéro d'ordre attribué aux établissements de poste et de télégraphe.....	264
CIRCULAIRE du 1 <sup>er</sup> décembre 1894 relative aux modifications à apporter dans les études de bureau de poste.....	264
IRRÉGULARITÉS dans le service des avis de réception n° 514.....	265
APPROVISIONNEMENT des facteurs ruraux et locaux en chiffres-taxes.....	266
JOURNAUX pour la Suisse.....	266
CORRESPONDANCES pour Madagascar .....	267
INSTRUCTION n° 453. — Conditions spéciales à l'envoi, par la poste, de fausses membranes diphtériques. — Recommandations relatives à la circulation des échantillons de « <i>sérum anti-diph. érique</i> ».....	268
INSTRUCTION n° 454. — Liquidation du traitement des facteurs dont l'emploi est supprimé par suite de modifications dans le service de distribution.....	269
MODIFICATIONS à l'Instruction générale.....	271
CRÉATION de formules annexes au bordereau n° 1206 (ancien 12 bis).....	271
APPROVISIONNEMENT des débitants de tabac en timbres-quittances à 10 centimes.....	272
MODIFICATIONS à l'Instruction n° 348 concernant le service des recouvrements. — Quitances revêtues de mentions imprimées .....	272

ARRANGEMENT

*concernant l'admission des colis postaux de 3 à 5 kilogrammes dans les rapports de la France avec la Grande-Bretagne.*

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES DE FRANCE, d'une part;

ET LE MAÎTRE GÉNÉRAL DES POSTES DU ROYAUME-UNI DE LA GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE, d'autre part;

Vu la Convention du 18 juin 1886 portant, article 1<sup>er</sup>, que les administrations des postes des deux pays peuvent déterminer d'un commun accord, si leurs règlements respectifs le permettent, les prix et conditions applicables aux colis de plus de 3 kilogrammes jusqu'à 5 kilogrammes,

Sont convenus de ce qui suit :

ART. 1<sup>er</sup>. — 1. — Le maximum de poids des colis postaux échangés entre la France et la Grande-Bretagne est porté à 5 kilogrammes ou 11 livre savoir-du-poids.

2. — La part territoriale attribuée à la Grande-Bretagne pour les colis de la nouvelle catégorie de 3 à 5 kilogrammes est fixée à 1 fr. 50, non compris le droit de 0 fr. 25 pour le factage et l'accomplissement des formalités en douane.

La part territoriale attribuée à la France reste fixée à 0 fr. 50, non compris le droit de 0 fr. 25 pour le factage et l'accomplissement des formalités en douane, et le droit de timbre de 0 fr. 10.

ART. 2. — La taxe des colis postaux de 3 à 5 kilogrammes adressés de l'un des deux pays dans l'autre est fixée à 2 fr. 60 au départ de France et à 2 sh. 2 d. au départ de la Grande-Bretagne.

Cette taxe est décomposée comme suit :

0 <sup>f</sup> 10 <sup>c</sup>	droit de timbre français.....	0 <sup>s</sup> 1 <sup>d</sup>
0 50	part territoriale française.....	0 5
0 25	droit maritime.....	0 2 1/2
1 50	part territoriale britannique.....	1 3
0 25	droit de factage à l'arrivée.....	0 2 1/2
<hr/>		<hr/>
TOTAL . . .	2 60	2 2
<hr/>		<hr/>

ART. 3. — Sauf le cas de force majeure, la perte, la spoliation ou l'avarie d'un colis postal sans déclaration de valeur donne lieu, au profit de l'expéditeur et, à défaut ou sur la demande de celui-ci, du destinataire, à une indemnité correspondant au montant réel de la perte, de l'avarie ou de la spoliation, sans que cette indemnité puisse toutefois dépasser 15 ou 25 francs suivant que le poids du colis n'excède pas ou excède 3 kilogrammes.

En outre, l'expéditeur d'un colis perdu a droit à la restitution des frais d'expédition.

ART. 4. — Le présent Arrangement aura la même durée que la Convention du 18 juin 1886.

Fait en double original et signé :

A Paris, le 9 novembre 1894 ;

Et à Londres, le 6 novembre 1894.

*Le Directeur général  
des Postes et des Télégraphes de France,*

Signé : J. DE SELVES.

*Le Maître général des Postes  
du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne  
et d'Irlande,*

Signé : ARNOLD MORLEY.

*DÉCRET concernant: 1° l'admission des colis postaux de 3 à 5 kilogrammes dans les rapports de la France avec la Grande-Bretagne, les colonies anglaises et divers pays étrangers ; 2° l'admission des colis postaux de valeur déclarée à destination des bureaux de poste étrangers établis en Turquie et à Tripoli de Barbarie.*

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu les lois des 3 mars 1881 et 12 avril 1892 ;

Vu l'article 1<sup>er</sup>, § 2, de la Convention du 18 juin 1886 conclue entre la France et le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, pour l'échange des colis postaux ;

Vu l'Arrangement, signé à Londres, le 6 novembre 1894, et à Paris, le 9 novembre 1894, concernant l'admission des colis postaux de 3 à 5 kilogrammes ;

Vu la participation au service des valeurs déclarées des bureaux de poste étrangers établis en Turquie et à Tripoli de Barbarie ;

Vu le décret du 27 juin 1892 ;

Sur le rapport du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

DÉCRÈTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1895, la taxe à payer par l'expéditeur d'un colis postal de 3 à 5 kilogrammes à destination de la Grande-Bretagne, des colonies anglaises et des pays étrangers dénommés au tableau annexé au présent décret, sera perçue conformément aux indications de ce tableau.

ART. 2. — Le droit d'assurance à payer, au départ de la France continentale, par l'expéditeur d'un colis postal de valeur déclarée à destination des bureaux de poste étrangers établis en Turquie et à Tripoli de Barbarie, est fixé à 35 centimes par 300 francs ou fraction de 300 francs.

ART. 3. — Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 27 décembre 1894.

CASIMIR-PEBRIER.

Par le Président de la République :

*Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes  
et des Télégraphes,*

V. LOURTIES.

**TABIEAU indiquant les taxes à percevoir pour l'affranchissement des colis postaux de 3 à 5 kilogrammes à destination de la Grande-Bretagne, des colonies anglaises et de plusieurs pays étrangers.**

PAYS DE DESTINATION.	VOIE de TRANSMISSION.	LIEU DE DÉPÔT DES COLIS.						
		France.	CORSE ET ALGÉRIE.		TANGER	TRIPOLI de Bar- barie.	BU- REAUX français en Tur- quie.	BUREAU français à Shang- Hai.
			Port.	Inté- rieur.				
		fr. c. (A)	fr. c. (A)	fr. c. (A)	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Grande-Bretagne.....	Voie de France et de Galais- Londres.	2 50	2 75	3 00	3 50	4 00	4 00	6 00
Gibraltar.....	Idem.....	5 50	5 75	6 00	"	7 00	7 00	9 00
Ceylan, Hong-Kong, Établis- ments des détroits.....	Idem.....	7 75	8 00	8 25	8 75	9 25	9 25	"
Laboan, North-Bornéo.....	Idem.....	8 75	9 00	9 25	9 75	10 25	10 25	"
Ascension, Sainte-Hélène, Ber- mudes, Terre-Neuve.....	Idem.....	7 75	8 00	8 25	8 75	9 25	9 25	11 25
Guyane anglaise.....	Idem.....	8 75	9 00	9 25	9 75	10 25	10 25	12 25
Nouvelle-Zélande, Sarawak.....	Idem.....	10 25	10 50	10 75	11 25	11 75	11 75	"
Australie, Indes britanniques, Aden, Zanzibar.....	Idem.....	9 75	10 00	10 25	10 75	11 25	11 25	"
Colonie du Cap.....	Idem.....	10 25	10 50	10 75	11 25	11 75	11 75	13 75
Afrique orientale britannique...	Idem.....	8 25	8 50	8 75	9 25	9 75	9 75	"
Canada.....	Idem.....	9 25	9 50	9 75	10 25	10 75	10 75	12 75
Bahamas.....	Idem.....	7 50	7 75	8 00	8 50	9 00	9 00	11 00
Antilles anglaises, Honduras britannique, Iles Falkland...	Idem.....	6 75	7 00	7 25	7 75	8 25	8 25	10 25
Côte occidentale d'Afrique.....	Idem.....	6 75	7 00	7 25	7 75	8 25	8 25	10 25
Nouvelles-Hébrides, Iles Fidji..	Idem.....	13 25	13 50	13 75	14 25	14 75	14 75	"
Colombie.....	Idem.....	8 00	8 25	8 50	9 00	9 50	9 50	11 50
Costa-Rica.....	Idem.....	7 25	7 50	7 75	8 25	8 75	8 75	10 75
Mexique.....	Idem.....	8 25	8 50	8 75	9 25	9 75	9 75	11 75
Siam.....	Idem.....	10 75	11 00	11 25	11 75	12 25	12 25	"

(A) Non compris le droit de timbre de 10 centimes.

EXPLOITATION POSTALE. — 4<sup>e</sup> BUREAU. — COLIS POSTAUX.

*Echange des colis postaux de 3 à 5 kilogrammes entre la France et la Grande-Bretagne. — Echange de colis postaux de valeur déclarée avec la Turquie et Tripoli de Barbarie.*

Aux termes d'un Arrangement conclu entre les Administrations des Postes de France et de la Grande-Bretagne, des colis postaux de 3 à 5 kilogrammes pourront être échangés entre les deux pays, moyennant une augmentation de taxe de 50 centimes pour les colis de la nouvelle catégorie.

Le décret du 27 décembre 1894 dont le texte est reproduit ci-dessus, fixe les prix et conditions d'affranchissement des colis postaux à destination de la Grande-Bretagne et des colis en transit pour les colonies anglaises et quelques pays étrangers.

Le même décret fixe le droit d'assurance à percevoir pour l'expédition des colis postaux de valeur déclarée à destination de la Turquie et de Tripoli de Barbarie.

*ARRÊTÉ fixant la dernière limite d'heure pour la mise en distribution des objets de correspondance à distribuer par exprès.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu l'arrêté du 18 février 1892;  
Sur la proposition du Directeur général des Postes et Télégraphes,

ARRÊTE :

Les dimanches et jours fériés, la dernière limite d'heure pour la mise en distribution des objets de correspondance à distribuer par exprès est fixée à 4 heures du soir.

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.

*Circulaire du 27 novembre 1894 relative à la vente de l'Instruction n° 447 sur la construction des lignes télégraphiques principales.*

MONSIEUR LE DIRECTEUR, le paragraphe 12 de la circulaire n° 19 du 24 avril 1894 a indiqué les fonctionnaires, agents et sous-agents auxquels l'Instruction n° 447 sur la construction des lignes télégraphiques principales serait distribuée, à charge pour eux de la remettre à leurs successeurs.

J'ai décidé, d'autre part, que tous les fonctionnaires et agents, ainsi que les sous-agents et ouvriers commissionnés du service technique, pourraient se procurer ce document à titre onéreux.

Les demandes seront reçues dans tous les bureaux de poste et de télégraphe, contre versement du prix d'achat qui est fixé à 50 centimes. Cette somme sera passée en écritures à l'article : *Recettes diverses et accidentelles*, et il en sera établi une déclaration de versement en deux expéditions qui seront transmises à la Direction départementale.

L'une des expéditions, visée par le Directeur, sera envoyée au receveur pour être mise à l'appui de sa comptabilité mensuelle.

La seconde expédition devra être adressée à l'Administration centrale sous le timbre de la Division du matériel et de l'exploitation électrique, 5<sup>e</sup> bureau, qui, sur le vu de cette pièce, fera envoyer l'exemplaire demandé.

La présente circulaire sera insérée au Bulletin mensuel et vous veillerez en outre à ce qu'elle soit portée tout spécialement à la connaissance du personnel technique de votre département.

*Le Directeur général des Postes et des Télégraphes,*

J. DE SELVES.

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Circulaire du 17 décembre 1894 relative à la vente de la 1<sup>re</sup> édition du Vocabulaire officiel pour la rédaction des télégrammes en langage convenu.*

MONSIEUR LE DIRECTEUR, j'ai décidé, le 4 décembre courant, que la 1<sup>re</sup> édition du Vocabulaire officiel pour la rédaction des télégrammes en langage convenu sera vendue au prix de 10 francs par exemplaire.

Les demandes d'achat seront reçues dans tous les bureaux de poste et de télégraphe.

Je vous prie de porter cette décision à la connaissance de tous les agents placés sous vos ordres et de prendre les dispositions nécessaires pour que les règles suivantes soient rigoureusement observées.

Les sommes versées pour l'acquisition du document dont il s'agit seront passées en écriture à l'article intitulé : « Recettes diverses et accidentelles. — Télégraphes ». Les déclarations de versement seront adressées en double à la Direction départementale; l'une des expéditions sera renvoyée au receveur avec une autorisation d'encaissement, pour être mise, avec cette autorisation, à l'appui de la comptabilité du mois; l'autre me sera transmise par vos soins, sous le timbre de la Division du matériel et de l'exploitation électrique, 1<sup>er</sup> Bureau, qui, sur le vu de cette pièce contenant le nom et l'adresse de l'acheteur, expédiera le document demandé et fera parvenir ensuite la déclaration de versement à la Division de la comptabilité.

Vous recevrez prochainement, pour le faire afficher dans chaque bureau principal ou secondaire, d'une façon très apparente, un avis au public sur les conditions de vente du document dont il s'agit.

Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente circulaire.

*Le Directeur général des Postes et des Télégraphes,*

J. DE SELVES.

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 5<sup>e</sup> BUREAU.  
DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.

---

*Suppression du numéro d'ordre  
attribué aux établissements de poste et de télégraphe.*

Les établissements de poste et de télégraphe ne seront plus à l'avenir désignés par un numéro d'ordre. La suppression de ce numéro sera dès lors effectuée sur la nomenclature à l'usage des éditeurs de journaux ainsi que dans les timbres descriptifs de chargements et les timbres « retour à l'expéditeur » qui seront fournis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1895.

Les timbres existants ne seront remplacés par les nouveaux qu'au fur et à mesure de leur mise hors de service pour cause d'usure ou de perte.

Les agents sont invités en conséquence à supprimer l'article 174 de l'Instruction générale.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE — 1<sup>er</sup> BUREAU. — ORGANISATION  
DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

---

*Circulaire du 1<sup>er</sup> décembre 1894, relative aux modifications à apporter  
dans les études de bureau de poste.*

MONSIEUR LE DIRECTEUR, les études n° 534 concernant les demandes de recette des postes ou d'établissements de facteur receveur doivent être accompagnées de propositions tendant à déterminer les conditions dans lesquelles serait appelé à fonctionner, le cas échéant, le bureau de poste auquel se rapporte



l'étude (feuille 217, concernant le transport des dépêches; 546, règlement intérieur, et 799, organisation du service de la distribution).

Ces propositions sont bien, au moment où est effectuée l'étude n° 546, en harmonie avec la marche normale du service, mais, ultérieurement, il survient fréquemment des modifications qui rendent lesdites propositions caduques et sont de nature à changer entièrement et les conditions de fonctionnement et le coût des bureaux.

La plupart des directeurs départementaux négligent dans les cas de l'espèce d'adresser de nouvelles formules n°s 217, 546 et 799, et l'Administration est ainsi exposée à donner des renseignements erronés et même à proposer aux communes des établissements municipaux d'après des bases inexactes.

Il importe essentiellement qu'il n'en soit plus ainsi désormais et que, toutes les fois qu'il se produit pour une cause quelconque (modification dans la marche des courriers ou dans l'organisation du service de la distribution) des changements de nature à modifier les études de demandes de bureau de poste en instance, de nouvelles propositions soient adressées sans retard à l'Administration, sous le timbre de la présente circulaire, avec mention des causes qui ont déterminé cet envoi.

Je vous prie de tenir personnellement et tout particulièrement la main à ce qu'il en soit ainsi dans votre direction.

Vous m'accuserez réception de la présente circulaire.

*Le Directeur général des Postes et des Télégraphes,*

J. DE SELVES.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

---

*Irrégularités dans le service des avis de réception n° 514.*

L'Administration est journellement saisie de nombreuses réclamations provenant de la négligence apportée par les agents dans le service des avis de réception de chargements n° 514. Tantôt il n'est pas établi d'avis de l'espèce pour des objets chargés ou recommandés, régulièrement frappés du timbre A R, tantôt ces avis sont transmis avec des retards injustifiés.

Il est rappelé qu'aux termes du paragraphe 17 de l'Instruction n° 423, insérée au Bulletin mensuel n° 5 supplémentaire de mai 1892 (page 226), la première partie de la formule n° 514 doit être rédigée à l'arrivée même des chargements donnant lieu à l'établissement de ladite formule, laquelle est ensuite complétée aussitôt après la distribution de l'objet, puis transmise au bureau d'origine, par le premier courrier suivant cette distribution.

Il est également rappelé que les avis n° 514 doivent toujours indiquer lisiblement et exactement le nom du bureau d'origine du chargement, avec tous les détails que le timbre à date comporte. Il importe notamment, lorsque les objets chargés ou recommandés émanent de villes possédant plusieurs établissements de poste, de mentionner d'une façon précise le bureau où le dépôt a été effectué.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

*Approvisionnement des facteurs ruraux et locaux en chiffres-taxes.*

Aux termes de l'article 279 de l'Instruction générale, les facteurs ruraux et certains facteurs locaux desservant la banlieue doivent être pourvus chacun de 10 chiffres-taxes à 0 fr. 30, afin de pouvoir taxer les lettres non affranchies qu'ils recueillent et distribuent en cours de tournée.

Le public prend, de jour en jour, l'habitude d'affranchir ses correspondances et les facteurs ont de moins en moins l'occasion de faire usage des chiffres-taxes mis à leur disposition.

L'Administration, par suite, a décidé qu'il y a lieu de réduire à cinq le nombre des chiffres-taxes dont les facteurs ruraux et locaux doivent toujours être munis.

L'article 279 de l'Instruction générale et le Règlement n° 789 sur le service des facteurs devront être modifiés en conséquence.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Journaux pour la Suisse.*

L'entrée et la distribution en Suisse des journaux politiques étrangers paraissant au minimum une fois par semaine sont subordonnées, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1895, à des conditions spéciales. Le nouveau régime applicable aux journaux et publications périodiques quelconques, adressés de France en Suisse, a été notifié au public par la voie du *Journal officiel* et communiqué aux éditeurs, au moyen d'avis qui sont résumés ci-après :

**Conditions d'acheminement des journaux pour la Suisse.**

1. — La nouvelle loi sur la régie des postes de Suisse, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> Janvier 1895, attribue à l'Administration des postes le droit exclusif au transport des journaux. Sous cette dénomination sont comprises « toutes les feuilles politiques paraissant périodiquement au moins une fois par semaine ».

Il est interdit de réunir en un seul envoi plusieurs des objets compris dans le monopole de la poste et destinés à différentes personnes. Cette interdiction s'applique aux objets groupés qui sont expédiés par la poste ou par toute autre entreprise de transport.

2. — Aux termes du règlement arrêté pour l'application de la loi et d'après les notifications de l'Administration des postes de Suisse, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier prochain, les publications dénommées journaux ne pourront, en règle générale, être directement adressées de France à des particuliers en Suisse, soit comme article de messagerie ou comme colis postaux par le chemin de fer, soit comme imprimés par la poste, qu'autant que chaque envoi comprendra « un seul exemplaire du même numéro, ou de différents numéros du même journal, ou, enfin des numéros isolés de différentes feuilles ».

3. — Deux exceptions à cette règle sont admises en faveur des journaux français groupés (plusieurs exemplaires d'un même numéro), savoir :

a) Si l'envoi est expédié par la poste avec affranchissement au tarif de l'Union postale (5 centimes par 50 grammes);

b) Quel que soit le mode de transmission (poste, messageries, colis postaux), si l'abonnement a été souscrit à la poste suisse sur la base de l'Arrangement conclu, le 6 janvier 1880, entre la France et la Suisse<sup>(1)</sup>, et si le paquet est revêtu de la mention : *Abonnement postal*.

Dans ces deux cas, plusieurs exemplaires d'un même numéro pourront être adressés à un particulier en Suisse, sans que celui-ci ait à acquitter de taxe postale à l'arrivée.

4. — Pour que les envois groupés, comprenant plusieurs exemplaires d'un même numéro de journal et ne remplissant pas les conditions indiquées au paragraphe 3 ci-dessus, puissent être introduits en Suisse, les intéressés auront préalablement à obtenir de la Direction générale des postes de Suisse l'autorisation d'expédier de semblables envois à l'adresse du bureau de poste du lieu de destination, qui sera chargé de les faire remettre au destinataire.

Les envois de cette catégorie devront porter sur l'adresse, en plus de la désignation du bureau de poste du lieu de destination, le nombre d'exemplaires expédiés et le nom de la personne à laquelle l'envoi est destiné; ils devront être livrés, dès leur entrée sur le territoire suisse, au service postal.

A l'arrivée, le bureau de poste auquel le paquet sera adressé constatera le nombre et le poids des exemplaires et remettra l'envoi au destinataire contre paiement de la taxe intérieure suisse qui est, par exemplaire, de 2 centimes jusqu'à 50 grammes et de 5 centimes de 50 à 250 grammes. Il est loisible aux destinataires de prendre eux-mêmes livraison des paquets au bureau de poste ou d'attendre qu'ils leur soient portés par la première tournée de distribution.

5. — Le nouveau régime applicable aux publications périodiques dénommées *journaux*, pour la Suisse, n'atteint pas les revues, bulletins et publications concernant le commerce, l'industrie, les arts, etc., qui ne s'occupent pas de politique non plus qu'aux journaux politiques ne paraissant pas au moins une fois par semaine. Rien n'est changé dans le mode d'expédition de cette dernière catégorie de publications.

6. — L'importation en Suisse des journaux et publications périodiques dont le contenu est reconnu injurieux ou immoral ou dénote l'intention d'une action criminelle quelconque, ainsi que des envois ouverts concernant les loteries de tout genre non autorisées, est formellement interdite par la loi. Les envois tombant sous le coup de cette interdiction seraient, le cas échéant, renvoyés aux expéditeurs.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

---

*Correspondances pour Madagascar.*

Les agents trouveront ci-après le texte d'un avis concernant les relations postales avec Madagascar, qui a été inséré au *Journal officiel*.

AVIS.

« La remise directe aux destinataires des correspondances de toute nature et des « colis postaux pour Madagascar, de même que le paiement des mandats, ne peuvent

---

(1) Mandats d'abonnement transmis aux éditeurs français par le bureau de poste de Neuchâtel.

« être assurés, dans les circonstances actuelles, que par le bureau de poste de Tamatave.

« Il n'est apporté, néanmoins, jusqu'à nouvel ordre, aucune restriction dans l'expédition des envois postaux pour Madagascar; mais les destinataires devront en prendre livraison à Tamatave, soit eux-mêmes, soit par l'entremise d'un intermédiaire.

« Les relations postales avec les établissements coloniaux français de Diégo-Suarez et de Sainte-Marie de Madagascar ne subissent aucune modification ».

Il est recommandé aux agents de renseigner, le cas échéant, le public sur la limitation provisoire au seul bureau de Tamatave des opérations postales à Madagascar.

Cette restriction ne s'applique pas naturellement à Diégo-Suarez et à Sainte-Marie de Madagascar qui sont des établissements coloniaux français.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4<sup>e</sup> BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES, COLIS POSTAUX ET CONTRAVENTIONS.

---

INSTRUCTION N<sup>o</sup> 453.

*Conditions spéciales à l'envoi, par la poste, de fausses membranes diphtériques. — Recommandations relatives à la circulation des échantillons de « sérum antidiphtérique ».*

L'Administration a été saisie de la question de savoir si des flacons, renfermant de fausses membranes diphtériques que les médecins et chirurgiens adressent à l'Institut Pasteur, à Paris, pouvaient être admis à circuler dans le service des postes au tarif des échantillons.

Il résulte des renseignements fournis, notamment par l'Académie de médecine, que ces membranes peuvent, sans aucun danger, être transportées par la poste, à la condition que les flacons qui les contiennent soient hermétiquement fermés et soigneusement emballés.

Il a été, en conséquence, décidé que les envois de fausses membranes diphtériques pourraient exceptionnellement être reçus dans le service aux conditions expresses suivantes :

1<sup>o</sup> Le flacon contenant les membranes devra être en verre épais, fortement bouché et cacheté à la cire;

2<sup>o</sup> Il sera inséré dans une boîte en métal solide après avoir été entouré d'une couche d'ouate suffisamment épaisse;

3<sup>o</sup> Cette boîte métallique sera elle-même placée dans une seconde boîte en bois parfaitement close;

4<sup>o</sup> Chaque envoi devra porter, d'une manière très apparente, du côté de l'adresse, les mots : « *Fausses membranes diphtériques* »;

5<sup>o</sup> Enfin les envois de cette nature ne pourront être adressés qu'à l'Institut Pasteur, à Paris, ou à des laboratoires notoirement connus dans les départements.

L'ensemble de ces mesures, qui devront être strictement observées, offrira, de l'avis même de l'Académie de médecine, une complète sécurité contre les accidents.

Si, d'ailleurs, dans la pratique, quelque doute ou quelque difficulté que ce soit venait à se produire, il en serait immédiatement référé à l'Administration.

A cette occasion, je crois devoir appeler l'attention des agents sur les envois de «sérum antidiphthérique» effectués, à titre d'échantillons, soit par des personnes attachées à l'Institut Pasteur, soit par toutes autres personnes.

Cette substance, absolument inoffensive, peut légalement circuler par la poste, dans les conditions prescrites par les 2° et 3° alinéas de l'article 26 de l'arrêté ministériel du 25 novembre 1893, pour l'expédition des liquides, huiles et corps gras facilement liquéfiables.

Toutefois, au cas où des boîtes d'échantillons de «sérum» seraient présentées closes, même hermétiquement, il y aurait lieu de leur donner cours sans retard, en raison de l'importance qui s'attache à la rapide transmission de cette substance. Mais alors les agents devraient inviter les expéditeurs à désigner, sur la suscription, la nature de leurs envois, par les mots : «Sérum antidiphthérique», et donner aux déposants toutes indications utiles pour l'avenir.

*Le Directeur général des Postes et des Télégraphes,*

J. DE SELVES.

---

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ.  
BUREAU DU CONTRÔLE ET DE L'ORDONNANCEMENT DES DÉPENSES.

---

INSTRUCTION N° 454.

---

*Liquidation du traitement des facteurs dont l'emploi est supprimé  
par suite de modifications dans le service de distribution.*

L'Administration a constaté que des hésitations se produisent sur le point de savoir si, dans le cas de suppression d'un emploi de facteur, par suite d'une réorganisation du service de la distribution ou d'un remaniement de tournées, le traitement afférent à l'emploi supprimé doit continuer à être liquidé d'office ou si, au contraire, la liquidation doit en être provoquée préalablement par le Directeur départemental au moyen d'états nominatifs à soumettre à l'approbation administrative.

En vue d'éviter toute équivoque à l'avenir, et pour obtenir une uniformité de méthode dans les cas de l'espèce, il a paru indispensable de réglementer la question et de compléter, dans ce but, les dispositions de l'article 1221 de l'Instruction générale.

Il importe de ne pas perdre de vue que la situation du facteur dont l'emploi a dû être supprimé, dans les conditions visées plus haut, est transitoire et que, dès lors, la liquidation du traitement dont ce sous-agent continue à jouir, conformément à l'article 1221 de l'Instruction précitée, est essentiellement aléatoire.

En raison de cette situation, et aussi dans l'intérêt du contrôle qui incombe aux services administratifs, il est de toute nécessité que l'autorisation des dépenses relatives aux traitements dont il s'agit soit demandée à l'Administration, mois par mois, par les Directeurs.

A cet effet, MM. les ordonnateurs secondaires auront à faire parvenir, le cas échéant, à la Direction générale, le 5 de chaque mois, au plus tard, un relevé nominatif conforme au modèle indiqué ci-après :

N°

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES POSTES  
ET DES TÉLÉGRAPHES.

DÉPARTEMENT d

EXERCICE 189 .

DIVISION  
DE L'EXPLOITATION  
POSTALE.

CHAPITRE , ARTICLE , § , LIGNE .

1<sup>er</sup> BUREAU.

*RELEVÉ des sommes à payer, à titre de traitement, à des facteurs locaux et ruraux dont les emplois ont été supprimés par suite d'une nouvelle organisation de service ou d'un remaniement de tournées (art. 1221 de l'Instruction générale).*

NOMS DES BUREAUX.	NOMS et QUALITÉ des facteurs.	MOTIF de la SUPPRESSION d'emploi.	PÉRIODE À LAQUELLE se rapporte LE TRAITEMENT à liquider.	MONTANT brut du traite- ment à manda- ter.	OBSERVATIONS.

CERTIFIÉ le présent état à la somme de

A , le 189 .

*Le Directeur du département*  
d

Vu pour être transmis à M. le Chef du Personnel:

*L'Administrateur de l'Exploitation postale ,*

Vu : *Le Chef du Personnel ,*

Ces relevés devront être adressés, pour visa, par l'intermédiaire de la Division de l'exploitation postale (1<sup>er</sup> bureau) au Service du personnel auquel il appar-

tiendra de vérifier, au moyen des éléments de contrôle dont il dispose, les indications se rapportant principalement à la durée de la période pendant laquelle le sous-agent se trouve être sans emploi.

Dès qu'ils auront été revêtus du visa de M. le Chef du personnel, les relevés nominatifs en question seront transmis à la Division de la comptabilité (1<sup>er</sup> bureau) pour la délégation des crédits; ces documents seront ensuite renvoyés aux ordonnateurs secondaires, pour être mis à l'appui des mandats comme pièces justificatives de la dépense.

Toutefois, comme ces pièces ne pourront être régulièrement délivrées par les chefs de service qu'après l'expiration de la période à laquelle se rattache le traitement à liquider, l'avance de ce traitement devra être autorisée sous la responsabilité du Directeur, dans la forme prévue à l'Instruction n° 376 (Bulletin mensuel de novembre 1888, p. 354). Cette mesure permettra d'éviter, dans le paiement de ces traitements, des retards qui seraient très préjudiciables aux intérêts des ayants droit.

MM. les Directeurs sont invités, chacun en ce qui le concerne, à assurer strictement l'exécution des dispositions qui précèdent.

*Le Directeur général des Postes et des Télégraphes,*

J. DE SELVES.

---

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ.  
BUREAU DU CONTRÔLE ET DE L'ORDONNAGEMENT DES DÉPENSES.

*Modifications à l'Instruction générale.*

A la suite du premier alinéa de l'article 1221, ajouter : « La liquidation du traitement afférent à l'emploi supprimé doit être provoquée par les Directeurs départementaux au moyen de relevés nominatifs destinés à être revêtus de l'approbation administrative ».

Ajouter en marge de l'article 1221 : « voir Instruction n° 454, Bulletin mensuel n° 14 de décembre 1894, page 269 ».

---

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ.  
BUREAU DU CONTRÔLE ET DE L'ORDONNAGEMENT DES DÉPENSES.

*Création de formules annexes au bordereau n° 1206 (ancien 12 bis).*

Les directeurs départementaux doivent adresser à la Direction générale de la comptabilité publique, dans le courant du mois de février de chaque année, un état présentant, en recette et en dépense, le relevé des mouvements de fonds effectués par les receveurs du département avec leurs collègues d'autres départements.

La rédaction de cet état annuel s'effectue au moyen des renseignements consignés dans les bordereaux mensuels n° 1206 (ancien 12 bis) de l'année écoulée, conservés à la direction et dans le registre n° 195.

En raison du développement, de jour en jour plus considérable, que prend le service des mouvements de fonds, le contrôle qu'exerce sur ce service la Direc-

tion générale de la comptabilité publique ne peut plus être, en fin d'année, assuré en temps utile.

Pour remédier à cette situation, il convient de faire opérer mensuellement les rapprochements nécessaires entre les recettes et les dépenses.

En conséquence, d'accord avec la Direction générale de la comptabilité publique, il a été décidé qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1895 il serait fourni, chaque mois, au Ministère des finances, des états de recettes et de dépenses présentant le développement des opérations de mouvements de fonds effectuées par les receveurs du département avec leurs collègues d'autres départements.

Ces états annexes du bordereau n° 1206 seront transmis au Ministère des finances (Direction générale de la comptabilité publique. — Bureau de la comptabilité des receveurs des postes et des télégraphes) en même temps que l'extrait du bordereau n° 1206; ils seront établis en double expédition dont l'une sera conservée à la Direction départementale.

Les tableaux n° 6 et 7 du bordereau n° 1206 (modèle en cours), n'ayant plus leur raison d'être, seront supprimés dans le prochain tirage.

L'approvisionnement des formules créées sera assuré en temps utile; ces formules prendront les numéros 1206 A et 1206 B.

MM. les Directeurs départementaux sont priés d'assurer l'exécution des dispositions qui précèdent.

---

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

---

*Approvisionnement des débiteurs de tabac en timbres-quittances à 0 fr. 10.*

L'Administration a décidé que, contrairement aux dispositions de l'Instruction n° 388 parue au Bulletin mensuel de juin 1889, les receveurs des postes et des télégraphes ne seront plus tenus de pourvoir les débiteurs de tabac de timbres-quittances à 0 fr. 10.

Cette décision sera mise à exécution par les comptables à dater de la réception du présent Bulletin mensuel.

Une mention spéciale relatant la modification susindiquée sera portée en marge de l'Instruction n° 388.

*Le Directeur général des Postes et des Télégraphes,*

J. DE SELVES.

---

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

---

*Modifications à l'Instruction n° 348 concernant le service des recouvrements.  
Quittances revêtues de mentions imprimées.*

Des divergences se sont produites, au sujet de l'admission au recouvrement des quittances revêtues de mentions imprimées, dans l'interprétation du texte des paragraphes 7 et 26 de l'Instruction n° 348 insérée au Bulletin mensuel n° 12 de décembre 1886. Plusieurs receveurs ont renvoyé comme irrécouvrables les quittances des compagnies d'assurances portant au verso des renseignements généraux imprimés.



Les mentions *manuscrites* autres que celles constitutives de la valeur sont formellement interdites. Mais il y a évidemment une distinction à faire dans les mentions *imprimées*, déjà tolérées sur les factures et dont l'usage s'est établi pour les quittances, selon qu'elles peuvent tenir lieu évidemment d'une correspondance personnelle entre le créancier et le débiteur, ou qu'elles n'ont qu'un caractère impersonnel, celui d'une circulaire d'un ordre général ou d'un imprimé.

En conséquence, et conformément à une délibération du conseil d'administration approuvée, le 10 décembre 1894, au texte des paragraphes 7 et 26 de l'Instruction n° 348, doit être substitué le texte suivant :

§ 7. — 6° « N'être revêtue d'aucune mention manuscrite autre que celles constitutives de la valeur, ni d'aucune mention imprimée tenant lieu de correspondance personnelle entre le créancier et le débiteur.

§ 26. « Les valeurs à recouvrer ne doivent être accompagnées d'aucune pièce se rapportant ou non auxdites valeurs.

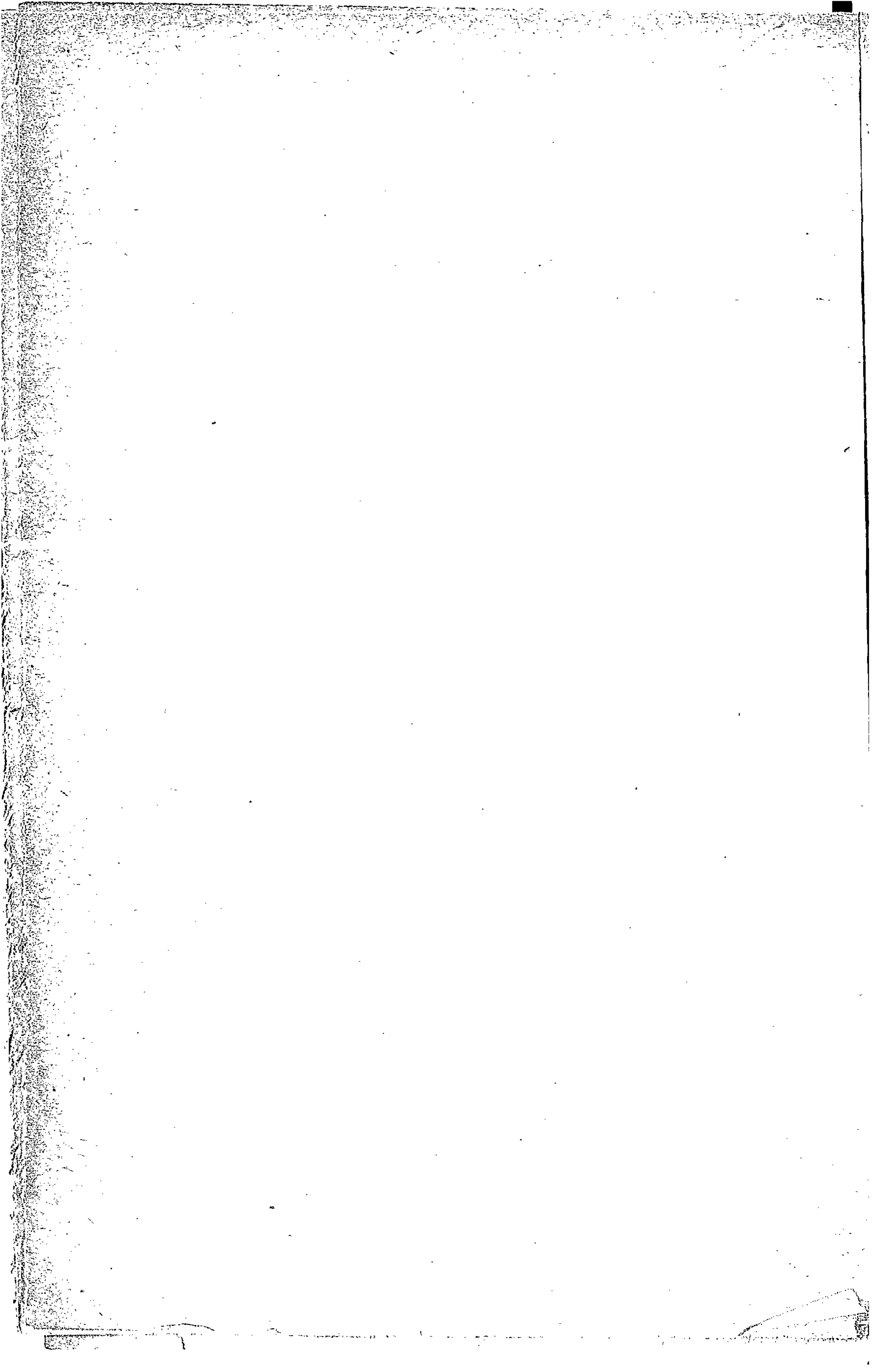
« Ces pièces sont retenues au bureau et renvoyées à l'expéditeur en même temps que le règlement de compte, épinglées au bordereau, avec une fiche portant les mots : « Transmission interdite ».

« Quant aux valeurs revêtues de mentions manuscrites autres que celles constitutives de la valeur elle-même, ou de mentions imprimées *tenant lieu de correspondance personnelle* entre le créancier et le débiteur, elles doivent, dès leur arrivée au bureau, être retournées, sous enveloppe n° 1494 chargée en franchise, au déposant qui est informé de la cause de ce renvoi au moyen d'une fiche jointe à la valeur et portant ces mots :

« Valeur non admise au recouvrement, attendu qu'elle porte une annotation ayant le caractère de correspondance personnelle, ce qui est interdit par le règlement. »

« Par contre, sont mises en recouvrement les valeurs qui ne contiennent que des mentions imprimées ayant un *caractère impersonnel*.

« Quant aux annotations illicites consignées sur les bordereaux d'envoi n° 1485, il n'en est pas tenu compte et cette irrégularité n'empêche pas la mise en recouvrement des valeurs jointes auxdits bordereaux. »

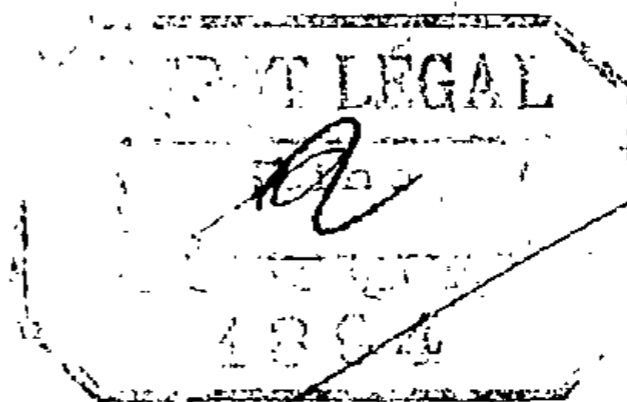


1894.

N° 1.

— 1 —

N° 1.



# ANNEXE

## AU BULLETIN MENSUEL

### DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

JANVIER 1894.

#### SOMMAIRE.

	Pages.
CRÉATIONS de bureaux de poste.....	2
CRÉATION d'un nouveau service de bureaux ambulants sur la ligne de Limoges à Toulouse, par Cahors et Montauban.....	3
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	3
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à <i>conversations taxées</i> à Chatenay (Seine).....	6
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à <i>conversations taxées</i> à Lagny (Seine-et-Marne).....	7
MISE en activité de lignes téléphoniques.....	7
ADDITIONS et modifications à la nomenclature des fils.....	8
SÉRIE des prix du matériel des lignes aériennes (exercice 1894).....	10
SÉRIE des prix du matériel des lignes souterraines (exercice 1894).....	12
PAQUEBOTS-POSTE français. — Services circulaires de la Méditerranée. — Lignes libres de Marseille à Constantinople et à la mer Noire.....	15
PAQUEBOTS-POSTE de la côte occidentale d'Afrique. — Nouveaux itinéraires.....	27
BÂTIMENTS en partance.....	35
FRANCHISES postales. — Modifications à l'état n° 1 bis indiquant les circonscriptions des inspecteurs divisionnaires et départementaux du travail dans l'industrie.....	37
NOMENCLATURE des bureaux de poste britanniques.....	37
ERRATUM au Bulletin mensuel n° 12, de décembre 1893.....	38
COMPARAISON des produits du mois d'octobre 1893 avec ceux du mois correspondant de l'année 1892.....	39
MODIFICATIONS et additions à la nomenclature des rues de Paris n° 207.....	41
ANNOTATIONS au carnet n° 1516.....	44
JUGEMENTS des tribunaux.....	51
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant l'année 1893..	51
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de décembre 1893.....	51
NOMINATIONS dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.....	52
NOMINATIONS d'un Officier de l'Instruction publique et d'un officier d'Académie.....	52
MÉDAILLE d'honneur décernée à un sous-agent des postes et des télégraphes.....	52
FAITS divers.....	52
NOMINATIONS de directeurs.....	54
NOMINATIONS et MUTATIONS.....	55

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. — ORGANISATION  
DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

*Créations d'établissements de facteur-receveur de l'État.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Indre .....	Saint-Maur.....	5 juin 1893.....	8560
Finistère .....	Ploudaniel.....	2 mai 1893.....	8561
Idem.....	Ploujean.....	31 juillet 1893.....	8562
Meuse .....	Villers-sur-Meuse.....	Idem.....	8564
Ardèche.....	Saint-Jean-de-Muzols.....	Idem.....	8565
Basses-Alpes.....	Peipin.....	Idem.....	8566
Idem.....	Thuiles.....	5 juin 1893.....	8567
Haute-Savoie.....	Saint-Paul.....	25 octobre 1893.....	8568
Gers.....	Thermès.....	2 mai 1893.....	8569
Marne.....	Frignicourt.....	31 juillet 1893.....	8570
Haute-Saône.....	Vereux.....	25 octobre 1893.....	8571
Mayenne.....	La Chapelle-Craonnaise.....	31 juillet 1893.....	8574
Puy-de-Dôme.....	Durtal.....	5 juin 1893.....	8575

*Créations des recettes simples de postes de 3<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Corrèze .....	Salon-la-Tour (1).....	2 mai 1893.....	6654
Eure.....	Couteville.....	Idem.....	8577

(1) Conversion de l'établissement de facteur receveur de l'État existant dans cette commune.

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes, le Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a autorisé, à partir du 20 janvier 1894, l'adjonction d'un service postal au service télégraphique fonctionnant actuellement à Bordeaux-Bourse. Cette recette composée mixte de 4<sup>e</sup> classe a pris le n° d'ordre 8563.

La recette simple mixte de 1<sup>re</sup> classe créée à Boulogne-sur-Mer, pour le quartier de Capécure, par arrêté du 2 mai 1893, prendra la dénomination de « Boulogne-sur-Mer-Capécure » et le n° d'ordre 8,576.

*Créations d'établissements de facteurs-receveurs municipaux.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Cantal.....	Loubaresse.....	26 décembre 1893....	8572
Hérault.....	Saint-Aunès.....	28 décembre 1893 ..	8573

Par décision du Directeur général des postes et des télégraphes, en date du 16 décembre 1893, la création d'un bureau auxiliaire de poste est autorisée dans la commune de Villemoustaussou (Aude).

Le bureau auxiliaire de poste créé, le 4 août 1893, dans la section de la Levade, commune de la Grand'Combe (Gard), fonctionnera à partir du 1<sup>er</sup> février 1894.

Par décision du Directeur général des postes et des télégraphes, en date du 30 décembre 1893, le bureau auxiliaire de poste de Tannerre (Yonne) est supprimé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1894.

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes, le Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a décidé la suppression, à partir du 1<sup>er</sup> février 1894, de la recette simple des postes et des télégraphes existant dans la commune de Meillant (Cher).

Par arrêté du Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, en date du 30 décembre 1893, rendu sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes :

1<sup>o</sup> Est rapporté l'arrêté du 2 mai 1893 autorisant la création d'une recette simple de 1<sup>re</sup> classe des postes et des télégraphes à Limoges (Haute-Vienne), quartier Garibaldi;

2<sup>o</sup> Est autorisée la création d'une recette simple de 1<sup>re</sup> classe des postes et des télégraphes, à service de jour complet, à Dunkerque (Nord), quartier du Port.

Par décision du Directeur général des postes et des télégraphes, en date du 2 décembre 1893, le bureau existant à Thézan (Hérault) prendra, à l'avenir, la dénomination de Thézan-les-Béziers.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE.  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE POSTALE INTÉRIEURE.

---

*Création d'un nouveau service de bureaux ambulants sur la ligne de Limoges à Toulouse, par Cahors et Montauban.*

A partir du 16 février prochain, il sera créé un nouveau service de bureaux ambulants qui fonctionnera entre Limoges et Toulouse, par Cahors et Montauban.

Ce nouveau service, qui portera la dénomination de *Limoges à Montauban* comportera trois brigades qui seront désignées par les lettres A, B, C.

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

---

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

**1<sup>o</sup> Ouvertures.**

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux.*

Aps. M. ☒. Ardèche. . . . .	25 décembre 1893.
Bussière-Galant. M. ☒. Haute-Vienne. . . . .	1 <sup>er</sup> janvier 1894.
Cars (Les). M. ☒. Haute-Vienne. . . . .	<i>Idem.</i>

Castillon-de-Gagnières. M. ☒. RG. Gard. ....	10 janvier 1894.
Cendrey. M. ☒. RG. Doubs. ....	25 décembre 1893.
Châlo-Saint-Mars. M. ☒. RG. Seine-et-Oise. ....	10 janvier 1894.
Châteauneuf-les-Martigues. M. RG. Bouches-du-Rhône. .	25 décembre 1893.
Craponne. M. ☒. RG. Rhône. ....	<i>Idem.</i>
Dampierre. M. ☒. RG. Seine-et-Oise. ....	<i>Idem.</i>
Genouillé. M. ☒. RG. Charente-Inférieure. ....	10 janvier 1894.
Girancourt. M. ☒. Vosges. ....	25 décembre 1893.
Gretz. M. ☒. Seine-et-Marne. ....	<i>Idem.</i>
Iguerande. M. ☒. RG. Saône-et-Loire. ....	<i>Idem.</i>
Melay. M. ☒. RG. Saône-et-Loire. ....	<i>Idem.</i>
Mézières-en-Drouais. M. RG. Eure-et-Loir. ....	10 janvier 1894.
Montchamp. M. ☒. RG. Calvados. ....	<i>Idem.</i>
Morsain. M. ☒. RG. Aisne. ....	<i>Idem.</i>
Muron. M. ☒. RG. Charente-Inférieure. ....	<i>Idem.</i>
Parpeville. M. RG. Aisne. ....	25 décembre 1893.
Petit-Bornand (Le). M. ☒. RG. Haute-Savoie. ....	<i>Idem.</i>
Querricu. M. ☒. RG. Somme. ....	<i>Idem.</i>
Saint-André-de-Lidon. M. ☒. RG. Charente-Inférieure. .	10 janvier 1894.
Saint-Cyr-les-Colons. M. RG. Yonne. ....	25 décembre 1893.
Saint-Jean-d'Arvey. M. ☒. RG. Savoie. ....	10 janvier 1894.
Saint-Pons-de-Mauchiens. M. Hérault. ....	<i>Idem.</i>
Savigny-sur-Orge. MT. Seine-et-Oise. ....	25 décembre 1893.
Sennevoy-le-Bas. M. RG. Yonne. ....	<i>Idem.</i>
Suilly-la-Tour. M. ☒. RG. Nièvre. ....	<i>Idem.</i>
Vassieux. MT. Drôme. ....	<i>Idem.</i>
Vaucresson. M. RG. Seine-et-Oise. ....	<i>Idem.</i>

b) Gares.

Drignac-Ally. K. Cantal.

c) Bureaux d'intérêt privé.

Gouis (Usine de). IP. (1). Maine-et-Loire.

(1) Relié au bureau de Durtal pour la correspondance de M. Genest, de ses hôtes et de son personnel.

2° Modifications et transformations.

Page 18. En regard de : Arras. ☒. Pas-de-Calais, ajouter l'indice « N/2 ».

— 22. Au lieu de : { Aulnois (Ferme). IP. (1). Aisne.  
Aulnois (Usine). IP. (1). Aisne.

lire : { Aulnois-sous-Laon (Ferme). IP. (1). Aisne.  
Aulnois-sous-Laon. (Usine). IP. (1). Aisne.

et modifier comme suit le renvoi (1) placé au bas de la page :

(1) Relié au bureau de Laon pour la correspondance de MM. C. Durand et Cie, de leurs hôtes et de leur personnel.

— 23. Au lieu de : Auxy-le-Château. M. ☒. Pas-de-Calais, lire : Auxy-le-Château. M. ☒. Pas-de-Calais.

— 52. Au lieu de : Bussière-Galant. K. Haute-Vienne, lire : Bussière-Galant. V. Haute-Vienne.

— 100. Ajouter à son ordre alphabétique : El Djem. L. Tunisie.

— 127. Au lieu de : Grau-du-Roi. M. ☒. Gard, lire : Grau-du-Roi (Le). M. ☒. RG. Gard.

- Page 128. *A l'article* : Gretz-Armainvilliers. 1 kil. Seine-et-Marne, *substituer* : Gretz-Armainvilliers. V. Seine-et-Marne.
- 131. *A l'article* : Haie-Fouassière (La). M. ☒. RG. Loire-Inférieure, *substituer l'indice DP. à l'indice RG.*
- 135. *A l'article* : Iguerande. K. Saône-et-Loire, *substituer* : Iguerande. V. Saône-et-Loire.
- 141. *Au lieu de* : Kroubs (Le). L. ☒. Constantine, *lire* : Kroubs (Le). M. ☒. Constantine. . . . .
- 149. *A l'article* : La Haie-Fouassière. M. ☒. RG. Loire-Inférieure, *substituer l'indice DP. à l'indice RG.*
- 163. *Ajouter à son ordre alphabétique* : Le Grau-du-Roi. M. ☒. RG. Gard.
- 164. *Au lieu de* : Le Kroubs. L. ☒. Constantine, *lire* : Le Kroubs. M. ☒. Constantine.
- 165. *A l'article* : Le Monétier-de-Briançon. M. ☒. Hautes-Alpes, *substituer* : Le Monétier-les-Bains. M. ☒. Hautes-Alpes.
- 167. *Ajouter à son ordre alphabétique* : Le Petit-Bornand. M. ☒. RG. Haute-Savoie.
- 169. *Ajouter à son ordre alphabétique* : Les Cars. M. ☒. Haute-Vienne.
- 172. *A l'article* : Le Trayas. VK. Var, *substituer* : Le Trayas. K. Var.
- 174. *A l'article* : Liglet. K. Vienne, *substituer* : Liglet. 3 kil. Vienne.
- 179. *A l'article* : Lorrez-le-Bocage. M. ☒. RG. Seine-et-Marne, *substituer l'indice DP. à l'indice RG.*
- 199. *A l'article* : Monétier-de-Briançon (Le). M. ☒. Hautes-Alpes, *substituer* : Monétier-les-Bains (Le). M. ☒. Hautes-Alpes.
- 225. *A l'article* : Pargny. V. Marne, *substituer* : Pargny-sur-Saulx. V. Marne.
- 229. *A l'article* : Péronne. V. Somme, *substituer* : Péronne-Flamicourt. V. Somme.
- 243. Pré-Robert (Ferme). IP. (3). Aisne. — *Modifier comme suit le renvoi correspondant* :
- (3) Relié au bureau de Laon pour la correspondance de MM. G. Durand et C<sup>ie</sup>, de leurs hôtes et de leur personnel.
- 259. *Au lieu de* : Saint-André-de-Lidon. 1 kil. Charente-Inférieure, *lire* : Saint-André-de-Lidon. V. Charente-Inférieure.
- 266. *A l'article* : Saint-Eny. M. ☒. DP. Manche, *substituer l'indice RG. à l'indice DP.*
- 278. *A l'article* : Saint-Marcel. MT. (R). RG. Meurthe-et-Moselle, *supprimer l'indice (R).*
- 296. *Au lieu de* : Savigny-sur-Orge. 1 kil. Seine-et-Oise, *lire* : Savigny-sur-Orge. V. Seine-et-Oise.
- 300. *Biffer l'article* : Sidi-Ferruch. M. Alger.
- 308. *A l'article* : Thézan. M. ☒. Hérault, *substituer* : Thézan-les-Béziers. M. ☒. Hérault.
- 313. *A l'article* : Trayas (Le). VK. Var, *substituer* : Trayas (Le). K. Var.
- 315. *Biffer l'article* : Ugnny-le-Gay. IP. (3). Aisne, *ainsi que le renvoi correspondant.*
- 320. *A l'article* : Vaucresson. FM<sup>al</sup>. Seine-et-Oise, *substituer* : Vaucresson. Seine-et-Oise.

Page 320. Vaux-sous-Laon. IP. (4). Aisne. — *Modifier comme suit le renvoi correspondant :*

(4) Relié au bureau de Laon pour la correspondance de MM. C. Durand et C<sup>ie</sup>, de leurs hôtes et de leur personnel.

— 340. Bureaux de Paris. — *En regard de l'indicatif 15, lire : « Rue des Saints-Pères », au lieu de : Rue Bonaparte, 21.*

— 342. *Ajouter les nouveaux bureaux suivants :*

93	Rue de Château-Landon, 22.....	Mixte.
104	Avenue Bosquet, 81.....	Mixte.

— 343. Bureaux d'Arras. — *En regard de : Arras-Central, rue de la Gouvernance, 1. ☒, ajouter l'indice : « N/2 ».*

*Ajouter l'indice RG. en regard des articles suivants :*

Aigre. M. ☒. Charente.  
Artix. M. ☒. Basses-Pyrénées.  
Campan. M. ☒. Hautes-Pyrénées.  
Ferté-Fresnel (La). M. ☒. Orne.  
Figari. M. ☒. Corse.  
La Ferté-Fresnel. M. ☒. Orne.  
Lagraulière. M. ☒. Corrèze.  
Lapte. M. ☒. Haute-Loire.  
Lyons-la-Forêt. M. ☒. Eure.  
Mansle. M. ☒. Charente.

Montaiguet. M. ☒. Allier.  
Mouchamps. M. ☒. Vendée.  
Nesle. M. ☒. Somme.  
Neuille ou Neuville-de-Poitou. M. ☒.  
Vienne.  
Olonzac. M. ☒. Hérault.  
Possesse. M. Marne.  
Rioz. M. ☒. Haute-Saône.  
Saint-Ennemond. M. ☒. Allier.  
Signy-l'Abbaye. M. ☒. Ardennes.

*Supprimer l'indice RG. placé après le nom du bureau de :*

Vallon-en-Sully. M. ☒. Allier.

### 3° Fermeture provisoire.

Soccia. M. RG. Corse.

### 4° Réouverture.

Hauteluce. M. Savoie.

## ARRÊTÉ portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Chatenay (Seine).

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à *conversations taxées* est autorisée à *Chatenay (Seine)*.

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).



ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 10 janvier 1894.

J. MARTY.

---

*ARRÊTÉ portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Lagny (Seine-et-Marne).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,

Vu la loi du 16 juillet 1889 ;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891 ;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à Lagny (Seine-et-Marne).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre des communes de Lagny, Thorigny et Pomponne.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 30 décembre 1893.

J. MARTY.

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

*Mise en activité de réseaux téléphoniques et de lignes téléphoniques interurbaines.*

I. Réseau urbain :

Annonay (Ardèche)..... 1<sup>er</sup> janvier 1894.

II. Réseaux spéciaux :

Andrésy (relié à Saint-Germain-en-Laye)..... 9 décembre 1893.

Comines (relié à Lille)..... 1<sup>er</sup> janvier 1894.

Pierrefitte-sur-Seine (relié à Saint-Denis)..... 30 décembre 1893.

Yvetot (relié à Barentin)..... 15 janvier 1894.

III. Lignes interurbaines :

Chartres-Paris..... 10 janvier 1894.

Comines-Lille..... 1<sup>er</sup> janvier 1894.

Pierrefitte-sur-Seine - Saint-Denis..... 23 décembre 1893.

Poissy-Paris..... 12 décembre 1893.

Villefranche-Lyon..... 1<sup>er</sup> décembre 1893.

Yvetot-Barentin..... 15 janvier 1894.

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Additions et modifications à la nomenclature des fils.*

RÉSEAU PRINCIPAL.

NUMÉROS des FILS.	POINTS EXTRÊMES.	VOIES SUIVIES et POINTS DE COUPURE.	OBSERVATIONS.
223	Lyon = Bourges.	Gannat, <i>Montluçon</i> , <i>Saint-Amand-Montrond</i> .	Dessert Clermont-Ferrand. — Fil souterrain de Lyon à Clermont-Ferrand (n° 019).
275	Brest = Le Havre.	SAINTE-BRIEUC, <i>Dinan</i> , <i>Avranches</i> , <i>Folligny</i> , VIRE, <i>Guilberville</i> , <i>Aunay</i> , <b>Caen</b> , <i>Cabourg</i> , <i>Trouville</i> , câble de <i>Penne-de-Pie</i> .	Fil de 5 <sup>m/m</sup> de Brest à Cabourg.
279	Brest = Le Havre.	SAINTE-BRIEUC, <i>Dinan</i> , <i>Pontaubault</i> , <i>Mortain</i> , Vire, <b>Caen</b> , <i>Cabourg</i> , <i>Trouville</i> .	Ce fil n'est posé actuellement qu'entre Brest et <i>Penne-de-Pie</i> .
224	Montpellier = Millau.	.....	Dessert Bédarieux.
224 bis.	Montpellier = Rodez.	Paulhan, LODÈVE, Lunas, MILLAU.	
226 bis.	Montpellier = Albi.	BÉZIERS, <i>Saint-Pons</i> , Mazamet.	Dessert Castres.
298	Paris = Privas....	Juvisy, Étampes, ORLÉANS. Gien, NEVERS, <b>Moulins-sur-Allier</b> , <i>S<sup>t</sup>-Germain-des-Fossés</i> , <b>S<sup>t</sup>-Étienne</b> , <i>Annonay</i> , <i>TOURNON</i> .	Dessert Roanne.
478 bis.	Saint-Étienne = Moulins-sur-Allier	La Palisse.....	Dessert Roanne.
571	Tarbes = Auch.	Mirande.	
595	Pau = Tarbes.	.....	
696		.....	

RÉSEAU DÉPARTEMENTAL.

NUMÉROS des FILS.	POINTS EXTRÊMES.	BUREAUX INTERMÉDIAIRES DESSERVIS.	OBSERVATIONS.
<b>CALVADOS.</b>			
9	Caen = Condé-sur- Noireau.		
21	Caen = Vire.		
23	Vire = Condé-sur- Noireau.		
<b>HÉRAULT.</b>			
11	Montpellier = St- Pons.	Lamalou-les-Bains (M.).	
<b>MEURTHE-ET-MOSELLE.</b>			
5	Nancy = Longwy.	.....	Ce fil sert aux rela- tions de Nancy avec Ar- lon (fil international n° 26). — Il peut être coupé à Pont-à-Mousson et utilisé par ce poste en cas de nécessité.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.

*Série des prix du matériel télégraphique d'usage courant.*  
(Dernières adjudications.)

EXERCICE 1894.

MATÉRIEL DES LIGNES AÉRIENNES.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.		
collectifs.	détaillés.			fr.	c.	
5	5	Entretoises droites en fer à 1 collier et 2 écrous pour poteaux couples de 8 mètres .....	N.	3	20	
5	6	Entretoises droites en fer à 1 collier et 2 écrous pour poteaux couples de 10 et 12 mètres et pour lignes doubles .....	N.	3	15	
5	8	Entretoise de tête, en fer, à double collier pour lignes doubles.	N.	3	46	
11	2	Potcaux injectés {	N.	5	60	
11	3		de 5 mètres à 6 <sup>m</sup> 50 .....	N.	5	10
11	4		de 6 <sup>m</sup> 50 à 7 <sup>m</sup> 50 .....	N.	8	00
11	6		de 7 <sup>m</sup> 50 à 9 mètres .....	N.	13	00
11	8		de 10 à 11 mètres .....	N.	21	80
11	9	de 12 mètres .....	N.	32	00	
16	6	Tiges en fer de 0 <sup>m</sup> 50, avec isolateur-arrêt scellé .....	N.	0	75	
16	7	Tiges en fer de 0 <sup>m</sup> 80, avec isolateur-arrêt scellé .....	N.	1	50	
21	21	Consoles courtes en U .....	N.	0	30	
21	22	Consoles longues en U .....	N.	0	50	
21	23	Consoles courtes en S .....	N.	0	30	
21	24	Consoles longues en S .....	N.	0	40	
25	2	Isolateurs à crochet galvanisé .....	N.	0	75	
25	6	Isolateurs-arrêts, à double cloche, non scellés .....	N.	0	55	
25	7	Isolateurs-arrêts, à simple cloche, non scellés .....	N.	0	30	
25	9	Isolateurs à double cloche, pour fil de petit diamètre, non scellés.	N.	0	35	
25	10	Isolateurs à simple cloche, pour fil de petit diamètre, non scellés.	N.	0	25	
26	5	Isolateurs-arrêts à double cloche, scellés .....	N.	1	10	
26	6	Isolateurs-arrêts, à double cloche, scellés, sur consoles longues.	N.	1	40	
26	7	Isolateurs-arrêts doubles, à double cloche, scellés .....	N.	3	00	
26	10	Isolateurs-arrêts à simple cloche, scellés .....	N.	0	70	
26	11	Isolateurs-arrêts, à simple cloche, scellés sur consoles longues.	N.	1	15	
26	12	Isolateurs-arrêts doubles, à simple cloche, scellés .....	N.	2	40	
26	15	Isolateurs 25/9 {	N.	0	75	
26	16		consoles courtes en U 21/21 .....	N.	0	95
26	17		consoles longues en U 21/22 .....	N.	0	70
26	18		consoles courtes en S 21/23 .....	N.	0	80
26	25	Isolateurs 25/10 {	N.	0	60	
26	26		consoles longues en S 21/24 .....	N.	0	80
26	27		consoles courtes en U de 21/21 .....	N.	0	60
26	28		consoles longues en U 21/22 .....	N.	0	60
26	37	Petits isolateurs-arrêts, à double cloche, scellés, avec vis, pour entrée de poste .....	N.	6	70	
26	42	Isolateurs en porcelaine et fonte scellés .....	N.	0	60	
30	1	Vis 28/80 .....	N.	1	30	
30	3	Vis 33/90 .....	N.	0	05	
30	4	Vis 33/70 .....	N.	0	05	
30	8	Vis 32/55 pour consoles téléphoniques en U .....	N.	0	04	
31	2	Fil d'acier galvanisé de 2 <sup>mm</sup> .....	K.	0	55	

Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.		
collectifs.	détaillés.			fr.	c.	
32	1	Fil de fer.....	K.	0	40	
32	3					de 1 <sup>m/m</sup> .....
32	4					de 3 <sup>m/m</sup> .....
32	5					de 4 <sup>m/m</sup> .....
33	1 bis.	Fil de bronze de 11/10 de <sup>m/m</sup> .....	K.	2	25	
33	2					de 5 <sup>m/m</sup> .....
33	2 bis.					de 2 <sup>m/m</sup> .....
33	3					de 2 <sup>m/m</sup> 1/2.....
33	3	Fil de cuivre de haute conductibilité.	K.	1	90	
33	4					de 3 <sup>m/m</sup> .....
33	4					de 4 <sup>m/m</sup> .....
33	5					de 5 <sup>m/m</sup> .....
35	1	Fil de cuivre de 1 <sup>m/m</sup> pour ligatures.....	K.	1	65	
35	2	Fil de cuivre de 2 <sup>m/m</sup> pour ligatures.....	K.	1	65	
38	2	Manchons pour fil de fer	N.	0	15	
38	3					de 2 <sup>m/m</sup> .....
38	3					de 3 <sup>m/m</sup> .....
38	4					de 4 <sup>m/m</sup> .....
38	5					de 5 <sup>m/m</sup> .....
39	1 bis.	Manchons en cuivre pour fil	N.	0	28	
39	2					de 11/10 de <sup>m/m</sup> .....
39	2 bis.					de 2 <sup>m/m</sup> .....
39	3					de 2 <sup>m/m</sup> 1/2.....
39	3					de 3 <sup>m/m</sup> .....
39	4	de 4 <sup>m/m</sup> .....	N.	0	11	
39	5	de 5 <sup>m/m</sup> .....	N.	0	30	
40	1	Soudure à l'étain.....	K.	1	00	
40	2	Soudure spéciale pour fils de bronze et de cuivre.....	K.	1	70	
43	1	Clefs à vis, tête carrée.....	N.	0	70	
43	2	Clefs de traction et à vis, tête carrée.....	N.	1	20	
43	3	Clefs anglaises (grandes).....	N.	6	50	
43	5	Clefs à double mâchoire de 0 <sup>m</sup> 28.....	N.	3	15	
43	6	Clefs à écrou (petit modèle).....	N.	3	50	
48	1	Échelles de 3 mètres avec colliers.....	N.	7	30	
48	2	Échelles de 4 mètres avec colliers.....	N.	10	50	
51	1	Fers à sonder (moyens) pour fils de fer.....	N.	2	20	
52	1	Fourneaux de plombier.....	N.	2	25	
53	1	Hachettes.....	N.	3	25	
55	1	Limes tiers point, bâtardes.....	N.	0	30	
55	2	Limes demi-rondes, bâtardes.....	N.	0	45	
56	1	Mâchoires à tendre.....	N.	0	80	
60	1	Moufles, grande dimension (1/2 paire de).....	N.	2	05	
60	2	Moufles, petite dimension (1/2 paire de).....	N.	1	80	
60	3	Cordages à moufles.....	N.	0	70	
62	1	Pincés plates (grandes).....	N.	1	10	
62	2	Pincés coupantes (grandes).....	N.	1	80	
64	1	Sacs à outils, en cuir.....	N.	10	25	
64	2	Sacs à outils, en cuir et toile.....	N.	2	70	
64	3	Courroies de sacs à outils.....	N.	0	80	
67	1	Soufflets de plombier.....	N.	3	25	
70	1	Tournevis de surveillant.....	N.	0	20	
71	1	Vrilles moyennes.....	N.	0	15	
71	2	Vrilles grosses.....	N.	0	25	
92	10	Manchons en caoutchouc (grand diamètre).....	N.	0	35	
97	5	Tubes en porcelaine (petit modèle) soudés avec plaques et vis..	N.	0	76	
430	3	Clefs anglaises (petites).....	N.	3	80	
492	1	Vrilles (petites).....	N.	0	10	
<b>FILS TÉLÉPHONIQUES ET MANCHONS DE RACCORDEMENT POUR CES FILS.</b>						
33	3 bis.	Fil de cuivre de haute conductibilité de 3 <sup>m/m</sup> 1/2.....	K.	1	50	
33	4 bis.	Fil de cuivre, de haute conductibilité de 4 <sup>m/m</sup> 1/2.....	K.	1	85	
39	3 bis.	Manchons en cuivre pour fil de 3 <sup>m/m</sup> 1/2.....	N.	0	11	
39	4 bis.	Manchons en cuivre pour fil de 4 <sup>m/m</sup> 1/2.....	N.	0	25	

Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. —  
3<sup>e</sup> BUREAU.

*Série des prix du matériel télégraphique d'usage courant (\*).*  
(Dernières adjudications.)

EXERCICE 1894.

MATÉRIEL DES LIGNES SOUTERRAINES.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.
collectifs.	détaillés.			
				fr. c.
76	1	Bobine en tôle avec couvercle .....	M.	74 80
81	7	Câble à un conducteur recouvert d'enveloppes tannées B.....	M.	0 40
81	9	Câble à un conducteur M recouvert d'une armature en fer. (Lignes à grandes distances) .....	M.	1 26
81	15	Câble à un conducteur recouvert d'un tube en plomb C.....	M.	0 68
81	17	Câble à un conducteur recouvert d'un tube en plomb B.....	M.	0 85
82	9	Câble à deux conducteurs M recouvert d'une armature en fer. (Lignes à grandes distances).....	M.	1 93
83	5	Câble à trois conducteurs recouvert d'enveloppes tannées C.....	M.	1 07
83	8	Câble à trois conducteurs (2 M, 1 G) recouvert d'enveloppes tannées. (Lignes à grandes distances.).....	M.	2 19
83	8 bis	Câble à trois conducteurs (2 M, 1 G G) recouvert d'enveloppes tannées. (Lignes à grandes distances.) .....	M.	2 40
83	9	Câble à trois conducteurs (3 M) recouvert d'enveloppes goudronnées à une armature en fer. (Lignes à grandes distances.) .....	M.	2 35
83	9 bis	Câble à trois conducteurs (2 M et 1 G) recouvert d'enveloppes goudronnées à une armature en fer. (Lignes à grandes distances.).....	M.	2 48
83	9 ter	Câble à trois conducteurs (2 M et 1 G G) recouvert d'enveloppes tannées à une armature en fer. (Lignes à grandes distances.) .....	M.	3 52
83	10	Câble à trois conducteurs (2 M, 1 G) recouvert d'enveloppes goudronnées à double armature en fer. (Lignes à grandes distances.) .....	M.	4 10
83	14 bis	Câble à trois conducteurs recouvert d'un tube en plomb et armé en fer .....	M.	1 42
83	15	Câble à trois conducteurs recouvert d'un tube en plomb C.....	M.	1 87
83	18	Câble à trois conducteurs (2 M, 1 G) recouvert d'un tube en plomb. (Lignes à grandes distances.) .....	M.	1 85
83	18 bis	Câble à trois conducteurs (2 M, 1 G G) recouvert d'un tube en plomb. (Lignes à grandes distances.).....	M.	2 23
85	5	Câble à cinq conducteurs recouvert d'enveloppes goudronnées ou tannées C.....	M.	1 59
85	15	Câble à cinq conducteurs recouvert d'un tube en plomb C.....	M.	2 81
85	17	Câble à cinq conducteurs recouvert d'un tube en plomb B.....	M.	3 25
87	5	Câble à sept conducteurs recouvert d'enveloppes goudronnées ou tannées C.....	M.	3 06
87	7	Câble à sept conducteurs recouvert d'enveloppes tannées B.....	M.	3 86
87	14 bis	Câble à sept conducteurs recouvert d'un tube en plomb et armé en fer .....	M.	3 68

(\*) Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.
collectifs.	détaillés.			
				fr. c.
87	15	Câble à sept conducteurs recouvert d'un tube en plomb C.....	M.	3 61
87	17	Câble à sept conducteurs recouvert d'un tube en plomb B....	M.	4 47
89	1	Crampons galvanisés pour un câble (grand modèle).....	N.	0 03
89	2	Crampons galvanisés pour un câble (petit modèle).....	N.	0 03
89	3	Crampons galvanisés pour deux câbles (grand modèle).....	N.	0 04
89	4	Crampons galvanisés pour deux câbles (petit modèle).....	N.	0 03
95	26	Supports en fer, à équerre, carrés, pour câbles (petit modèle).	N.	0 14
95	27	Supports en fer, à équerre, carrés, pour câbles (moyen mo- dèle).....	N.	0 20
95	28	Supports en fer, à équerre, carrés, pour câbles (grand mo- dèle).....	N.	0 32
95	29	Supports en fer, à équerre, demi-ronds, pour câbles (petit mo- dèle).....	N.	0 14
95	30	Supports en fer, à équerre, demi-ronds, pour câbles (moyen modèle).....	N.	0 20
95	31	Supports en fer, à équerre, demi-ronds, pour câbles (grand modèle).....	N.	0 32
105	1	Eduit Chatterton.....	K.	7 45
107	1	Gutta-percha en bandes.....	K.	14 95
117	1	Ruban goudronné.....	K.	3 30
117	2	Ruban de caoutchouc vulcanisé.....	K.	7 55
117	3	Ruban tanné.....	K.	5 30
117	4	Ruban de caoutchouc pur.....	K.	17 55
<b>CÂBLES TÉLÉPHONIQUES D'USAGE COURANT.</b>				
84	1	Câble téléphonique à deux conducteurs recouvert d'un tube en plomb.....	M.	0 78
84	2	Câble téléphonique à quatorze conducteurs recouvert d'un tube en plomb.....	M.	3 42
84	2 bis	Câble téléphonique à quatorze conducteurs sous guipage.....	M.	3 15
98	1	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150, à emboîtement et cordon.....	M.	5 19
98	2	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150, sans emboîtement à deux cordons.	M.	4 69
98	3	Coudes au 1/8° pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150.....	N.	7 25
98	4	Coudes au 1/16° pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150.....	N.	5 39
98	5	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150.....	N.	14 50
98	6	Chambres pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150.....	N.	49 72
98	7	Pièces de raccordement sur chambre pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150.....	N.	3 94
<b>TUYAUX POUR LIGNES URBAINES.</b>				
98	8	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,100, à emboîtement.....	M.	3 52
98	9	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,100, sans emboîtement.....	M.	3 33
98	10	Coudes au 1/8° pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,100.....	N.	2 64
98	11	Coudes au 1/16° pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,100.....	N.	2 20
98	12	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,100.....	N.	6 02
98	13	Pièces de raccordement sur chambre pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,100.....	N.	1 54
98	14	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,081, à emboîtement.....	M.	2 93
98	15	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,081, sans emboîtement.....	M.	2 64
98	16	Coudes au 1/8° pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,081.....	N.	2 43
98	17	Coudes au 1/16° pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,081.....	N.	2 04
98	18	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,081.....	N.	5 26
98	19	Pièces de raccordement sur chambre pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,081.....	M.	0 91

Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.	
collectifs.	détaillés.			fr.	c.
98	20	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070, à emboîtement.....	N.	2	65
98	21	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070, sans emboîtement.....	N.	2	24
98	22	Coudes au 1/8° pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	1	89
98	23	Coudes au 1/16° pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	1	45
98	24	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	4	30
98	25	Pièces de raccordement sur chambre pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	0	84
98	26	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060, à emboîtement.....	N.	6	79
98	27	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060, sans emboîtement.....	N.	4	83
98	28	Tuyaux courbes de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	3	50
98	29	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	3	34
98	30	Bagues pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	0	98
98	31	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	1	00
98	32	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, à emboîtement.....	N.	4	29
98	33	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, sans emboîtement.....	N.	3	82
98	34	Tuyaux courbes de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	2	28
98	35	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	2	90
98	36	Bagues de manchon pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	0	68
98	37	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	0	79
98	38	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040, à emboîtement.....	N.	2	63
98	39	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040, sans emboîtement.....	N.	2	21
98	40	Tuyaux courbes de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	2	21
98	41	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	2	60
98	42	Bagues pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	0	66
98	43	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	0	80
98	44	Coudes au 1/4 pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	0	96
98	45	Coudes au 1/8 pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	0	85
98	47	Chambres pour tuyaux de 0 <sup>m</sup> ,100; 0 <sup>m</sup> ,081; 0 <sup>m</sup> ,070; 0 <sup>m</sup> ,060; 0 <sup>m</sup> ,050 et 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	17	59
<b>TUYAUX POUR GRANDES LIGNES.</b>					
<i>Joint modifié.</i>					
99	1	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070, à emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	6	36
99	2	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070, à emboîtement sans cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	8	41
99	3	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070, sans emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> 50).....	N.	6	98
99	4	Tuyaux courbes de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	4	27
99	5	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	3	17
99	6	Bagues de manchon pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	1	20
99	7	Chambres d'alignement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	58	50
99	8	Chambres d'angle pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	58	10
99	9	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	1	42
99	11	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060, à emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	5	78
99	12	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060, à emboîtement sans cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	7	38
99	13	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060, sans emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> 50).....	N.	6	60
99	14	Tuyaux courbes de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	3	41
99	15	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	2	38
99	16	Bagues de manchon pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	1	00
99	17	Chambres d'alignement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	26	36
99	18	Chambres d'angle pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	25	19
99	19	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	1	00
99	21	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, à emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	3	81

Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.



NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.	
collectifs.	détaillés.			fr.	c.
99	22	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, à emboîtement sans cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	3	51
99	23	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, sans emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	3	08
99	24	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, à emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> )...	N.	3	89
99	25	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, à emboîtement sans cordon (2 <sup>m</sup> )...	N.	4	23
99	26	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, sans emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> ).	N.	3	20
99	27	Tuyaux courbes de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	1	84
99	28	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	2	57
99	29	Bagues de manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	0	74
99	30	Chambres d'alignement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	17	59
99	31	Chambres d'angle pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	17	59
99	32	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	0	52
99	34	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040, à emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> )...	N.	2	50
99	35	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040, à emboîtement sans cordon (2 <sup>m</sup> )...	N.	2	35
99	36	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040, sans emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> ).	N.	2	34
99	37	Tuyaux courbes de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	2	15
99	38	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	1	72
99	39	Bagues de manchon pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	0	94
99	40	Chambres d'alignement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	26	50
99	41	Chambres d'angle pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	26	15
99	42	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	0	80
FONTES DIVERSES.					
100	1	Chambre pour câble armé.....	N.	11	36
100	2	Pièces de raccord sur chambre pour câble armé.....	N.	0	63
100	3	Fourreaux à coquilles, pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	12	95
100	4	Fourreaux à coquilles, pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, 0 <sup>m</sup> ,060 et 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	13	59

Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — SERVICES MARITIMES.

*Paquebots-poste français. — Services circulaires de la Méditerranée. — Lignes libres de Marseille à Constantinople et à la mer Noire.*

Les agents trouveront ci-après de nouveaux itinéraires pour le service circulaire de la Méditerranée et les lignes libres de Marseille à Constantinople et à la mer Noire.

Les changements portent exclusivement sur les parcours libres. Ils consistent :

Pour le service circulaire, dans la modification des délais de séjour dans les échelles de Syrie et la suppression de la relâche de Larnaca sur la ligne B ;

Pour les lignes de Marseille à Constantinople et à la mer Noire, dans l'interversion de l'ordre adopté jusqu'à présent pour les prolongements alternatifs sur Batoum et sur Odessa.

Les tableaux des mouvements des paquebots sur ces lignes font suite aux itinéraires.

NOMBRE DE LIEUX MARINES À PARCOURIR :

Réglementaire. Libre.

Par voyage..... 1,125 1/3 320 1/3  
Annuellement..... 29,258 2/3 8,328 2/3

LIGNES CIRCULAIRES D'ÉGYPTE

Combinaison des parcours réglementaires et de Marseille

Approuvé par décision

Vitesse réglementaire.....

Service par quinzaine, mis à exécution à dater { du 7 janvier 1893 (partie réglementaire).  
du 6 janvier 1894 (partie libre).

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
<b>LIGNE CIRCULAIRE A.</b>										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Samedi.	4 s.	"	
Le Pirée....	356	1,068	88	Mercredi.	8 m.	8	Mercredi.	4 s.	96	
Salonique....	82 2/3	248	20	Jedi.	Midi.	20	Vendredi.	8 m.	40	
Smyrne (1)...	84 1/3	253	21	Samedi.	5 m.	36	Dimanche.	5 s.	57	
Vathy (Samos).	38	114	10	Lundi.	3 m.	9	Lundi.	Midi.	19	
Larnaca.....	145 2/3	437	40	Mercredi.	4 m.	10	Mercredi.	2 s.	50	
Mersina.....	48	144	13	Jedi.	3 m.	24	Vendredi.	3 m.	37	
Alexandrette...	26 1/3	79	7	Vendredi.	10 m.	22	Samedi.	8 m.	29	
Lattaquié.....	26	78	7	Samedi.	3 s.	8	Samedi.	11 s.	15	
Tripoli.....	21 2/3	65	6	Dimanche.	5 m.	10	Dimanche.	3 s.	16	
Beyrouth.....	14 2/3	44	4	Dimanche.	7 s.	48	Mardi.	7 s.	52	
Jaffa.....	40 2/3	122	9	Mercredi.	4 m.	14	Mercredi.	6 s.	23	
Port-Saïd.....	44 1/3	133	10	Jedi.	4 m.	14	Jedi.	6 s.	24	
Alexandrie....	49 1/3	148	12	Vendredi.	6 m.	51	Dimanche	9 m.	63	
Marseille.....	468	1,404	109	Jedi.	10 s.	"	"	"	109	
<b>TOTAUX...</b>	<b>1,445 2/3</b>	<b>4,337</b>	<b>356</b>			<b>274</b>			<b>630</b>	<b>Ou 26 j. 6 h.</b>

(1) Correspondance avec le paquebot de la ligne libre venant d'Odessa et de Constantinople et allant à Marseille.

NOTA. La compagnie exécute, à titre libre, les parcours entre Smyrne et Beyrouth (indiqués en italique), qui peuvent comprendre accidentellement des escales non prévues par l'itinéraire. Elle se réserve, par suite, de modifier, sur cette partie du réseau, les conditions de la marche des paquebots et la durée du stationnement dans les escales, après en avoir donné avis à l'Administration des postes et des télégraphes.

\* Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes circulaires d'Égypte et de Syrie.

ET DE SYRIE. — X.

taires de Marseille à Smyrne à Beyrouth.

ministérielle du 18 décembre 1892.

NOMBRE DE LIEUX MARINES À PARCOURIR :

Réglementaire. Libre.

Par voyage..... 1,125 1/3 281 1/3  
Annuellement..... 29,258 2/3 7,314 2/3

{ 12 milles à l'heure pour la ligne du Pirée et de Smyrne.  
{ 13 milles à l'heure pour la ligne d'Alexandrie et de Beyrouth.

Service par quinzaine, mis à exécution à dater { du 14 janvier 1893 (partie réglementaire).  
du 13 janvier 1894 (partie libre).

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
<b>LIGNE CIRCULAIRE B.</b>										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Samedi.	4 s.	"	
Alexandrie....	468	1,404	109	Jedi.	5 m.	59	Samedi.	4 s.	168	
Port-Saïd.....	49 1/3	148	12	Dimanche	4 m.	16	Dimanche	8 s.	28	
Jaffa.....	44 1/3	133	10	Lundi.	6 m.	13	Lundi.	7 s.	23	
Beyrouth (2)...	40 2/3	122	9	Mardi.	4 m.	30	Mercredi.	10 m.	39	
Tripoli.....	14 2/3	44	4	Mercredi.	2 s.	8	Mercredi.	10 s.	12	
Lattaquié.....	21 2/3	65	6	Jedi.	4 m.	8	Jedi.	Midi.	14	
Alexandrette...	26	78	7	Jedi.	7 s.	26	Vendredi.	9 s.	33	
Mersina.....	26 1/3	79	7	Samedi.	4 m.	30	Dimanche.	10 m.	37	
Vathy (Samos).	154 2/3	464	42	Mardi.	4 m	15	Mardi.	7 s.	57	
Smyrne (3)...	38	114	10	Mercredi.	5 m.	35	Jedi. (4)	4 s.	45	
Salonique....	84 1/3	253	21	Vendredi.	1 s.	21	Samedi.	10 m.	42	
Le Pirée.....	82 2/3	248	20	Dimanche	6 m.	6	Dimanche	Midi.	26	
Marseille.....	356	1,068	88	Jedi.	4 m.	"	"	"	88	
<b>TOTAUX...</b>	<b>1,406 2/3</b>	<b>4,220</b>	<b>345</b>			<b>267</b>			<b>612</b>	<b>Ou 25 j. 12 h.</b>

(2) Escales facultatives à Caïffa et Saint-Jean-d'Acre.

(3) Correspondance avec le paquebot de la ligne libre venant de Marseille et allant à Constantinople et à Batoum.

(4) Dans le cas où le paquebot de la ligne libre venant de Marseille et allant à Constantinople et à Batoum ne serait pas arrivé à Smyrne le jeudi avant 4 heures du soir, le départ de Smyrne pour Salonique pourrait être différé dans la mesure nécessaire pour assurer la coïncidence entre les deux services, sans toutefois que le délai d'attente puisse excéder 18 heures.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

Par voyage..... 1,415 1/3  
Annuellement..... 36,798 2/3

LIGNE LIBRE DE MARSEILLE À

Vitesse.....

SERVICE PAR QUINZAINE MIS À EXÉCUTION

CONSTANTINOPLE ET À BATOUM.

10 milles 66 à l'heure.

À DATER DU 13 JANVIER 1894.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
<b>ALLER.</b>										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Samedi.	4 s.	"	
Le Pirée.....	356	1,068	97	Mercredi.	5 s.	4	Mercredi.	9 s.	101	
Smyrne (1)....	66 1/3	199	18	Jedi.	3 s.	18	Vendredi.	9 m.	36	
Dardanelles...	46 1/3	139	13	Vendredi.	10 s.	1	Vendredi.	11 s.	14	
Constantinople.	44 2/3	184	12	Samedi.	11 m.	29	Dimanche.	4 s.	41	
Samsoun.....	123 2/3	371	37	Mardi.	5 m.	6	Mardi.	11 m.	43	
Kérassunde....	33 1/3	100	10	Mardi.	9 s.	9	Mercredi.	6 m.	19	
Trebizonde....	22	66	7	Mercredi.	1 s.	7	Mercredi.	8 s.	14	
Batoum.....	31 1/3	94	9	Jedi.	5 m.	"	"	"	9	
<b>TOTAUX....</b>	<b>723 2/3</b>	<b>2,171</b>	<b>203</b>			<b>74</b>			<b>277</b>	<b>OU 11 j. 13 h.</b>

Durée du séjour : 62 heures ou 2 jours 14 heures.

RÉCAPITULATION.

Aller..... 277 heures.  
Séjour..... 62  
Retour..... 274

Durée totale du voyage..... 613 heures ou 25 jours 13 heures.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
<b>RETOUR.</b>										
Batoum.....	"	"	"	"	"	"	Samedi.	7 s.	"	
Trebizonde....	31 1/3	94	9	Dimanche.	4 m.	10	Dimanche.	2 s.	19	
Kérassunde....	22	66	7	Dimanche.	9 s.	12	Lundi.	9 m.	19	
Samsoun.....	33 1/3	100	10	Lundi.	7 s.	20	Mardi.	3 s.	30	
Constantinople..	123 2/3	371	37	Jedi.	4 m.	12	Jedi.	4 s.	49	
Dardanelles...	44 2/3	134	12	Vendredi.	4 m.	1	Vendredi.	5 m.	13	
Syra.....	60 2/3	182	17	Vendredi.	10 s.	12	Samedi.	10 m.	29	
Calamata.....	65	195	18	Dimanche.	4 m.	12	Dimanche.	4 s.	30	
Marseille.....	311	933	85	Jedi.	5 m.	"	"	"	85	
<b>TOTAUX....</b>	<b>691 2/3</b>	<b>2,075</b>	<b>195</b>			<b>79</b>			<b>274</b>	<b>OU 11 j. 10 h.</b>

(1) Correspondance avec le paquebot de la ligne circulaire B venant de Vathy et allant à Salonique.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

LIGNE LIBRE DE MARSEILLE A

CONSTANTINOPLE ET À ODESSA.

Par voyage..... 1,224  
 Annuellement..... 31,824

Vitesse.....

10 milles 80 à l'heure.

SERVICE PAR QUINZAINE MIS À EXÉCUTION

À DATER DU 6 JANVIER 1894.

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	JOURS des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	JOURS des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles. 3								
<b>ALLER.</b>										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Samedi.	4 s.	"	
Calamata.....	311	933	85	Mercredi.	5 m.	7	Mercredi.	Midi.	92	
Syra.....	65	195	18	Jeudi.	6 m.	6	Jeudi.	Midi.	24	
Dardanelles... ..	60 2/3	182	17	Vendredi.	5 m.	1	Vendredi.	6 m.	18	
Constantinople..	44 2/3	134	12	Vendredi.	6 s.	86	Mardi.	8 m.	98	
Odessa.....	114 2/3	344	34	Mercredi.	6 s.	"	"	"	34	
<b>TOTAUX....</b>	<b>596</b>	<b>1,788</b>	<b>166</b>			<b>100</b>			<b>266</b>	<b>Ou 11 j. 2 h.</b>

Séjour : 72 heures ou 3 jours.

(1) Correspondance avec le paquebot de la ligne circulaire A venant de Salonique et allant à Vathy.

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	JOURS des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	JOURS des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles. 3								
<b>RETOUR.</b>										
Odessa.....	"	"	"	"	"	"	Samedi.	6 s.	"	
Constantinople..	114 2/3	344	34	Lundi.	4 m.	84	Jeudi.	4 s.	118	
Dardanelles... ..	44 2/3	134	12	Vendredi.	4 m.	1	Vendredi.	5 m.	13	
Smyrne (1)....	46 1/3	139	13	Vendredi.	6 s.	18	Samedi.	Midi.	31	
Le Pirée.....	66 1/3	199	18	Dimanche.	6 m.	6	Dimanche.	Midi.	24	
Marseille.....	356	1,068	97	Jeudi.	1 s.	"	"	"	97	
<b>TOTAUX....</b>	<b>628</b>	<b>1,884</b>	<b>174</b>			<b>109</b>			<b>283</b>	<b>Ou 11 j. 19 h.</b>

RÉCAPITULATION.

Aller..... 266 heures.  
 Séjour..... 72  
 Retour..... 283  
 Durée totale du voyage..... 621 heures ou 25 jours 21 heures.

# MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DES LIGNES CIRCULAIRES D'ÉGYPTE ET DE SYRIE, POUR L'ANNÉE 1894.

## COMBINAISON DES PARCOURS RÉGLEMENTAIRES DE MARSEILLE À SMYRNE ET DE MARSEILLE À BEYROUTH.

SERVICE EXÉCUTÉ PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

### LIGNE CIRCULAIRE A.

PARCOURS SUBVENTIONNÉ.

PARCOURS NON SUBVENTIONNÉ.

PARCOURS SUBVENTIONNÉ.					PARCOURS NON SUBVENTIONNÉ.											
MARSEILLE.	LE FIRÉE.	SALONIQUE.		SMYRNE.*	SMYRNE.	VATHY (SAMOS).	LARNACA.	MERSINA.		ALEXANDRETTE.		LATTAQUIÉ.	TRIPOLI.	BEYROUTH.	BEYROUTH.	JAFFA.
Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
<b>SAMEDI.</b>	<b>MERCREDI.</b>	<b>JEUDI.</b>	<b>VENDREDI.</b>	<b>SAMEDI.</b>	<b>DIMANCHE.</b>	<b>LUNDI.</b>	<b>MERCREDI.</b>	<b>JEUDI.</b>	<b>VENDREDI.</b>	<b>VENDREDI.</b>	<b>SAMEDI.</b>	<b>SAMEDI.</b>	<b>DIMANCHE.</b>	<b>DIMANCHE.</b>	<b>MARDI.</b>	<b>MERCREDI.</b>
6 janvier.	10 janvier.	11 janvier.	12 janvier.	13 janvier.	14 janvier.	15 janvier.	17 janvier.	18 janvier.	19 janvier.	19 janvier.	20 janvier.	20 janvier.	21 janvier.	21 janvier.	23 janvier.	24 janvier.
20 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	31 —	1 <sup>er</sup> février.	2 février.	2 février.	3 février.	3 février.	4 février.	4 février.	6 février.	7 février.
3 février.	7 février.	8 février.	9 février.	10 février.	11 février.	12 février.	14 février.	15 —	16 —	16 —	17 —	17 —	18 —	18 —	20 —	21 —
17 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	28 —	1 <sup>er</sup> mars.	2 mars.	2 mars.	3 mars.	3 mars.	4 mars.	4 mars.	6 mars.	7 mars.
3 mars.	7 mars.	8 mars.	9 mars.	10 mars.	11 mars.	12 mars.	14 mars.	15 —	16 —	16 —	17 —	17 —	18 —	18 —	20 —	21 —
17 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	28 —	29 —	30 —	30 —	31 —	31 —	1 <sup>er</sup> avril.	1 <sup>er</sup> avril.	3 avril.	4 avril.
31 —	4 avril.	5 avril.	6 avril.	7 avril.	8 avril.	9 avril.	11 avril.	12 avril.	13 avril.	13 avril.	14 avril.	14 avril.	15 —	15 —	17 —	18 —
14 avril.	18 —	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	25 —	26 —	27 —	27 —	28 —	28 —	29 —	29 —	1 <sup>er</sup> mai.	2 mai.
28 —	2 mai.	3 mai.	4 mai.	5 mai.	6 mai.	7 mai.	9 mai.	10 mai.	11 mai.	11 mai.	12 mai.	12 mai.	13 mai.	13 mai.	15 —	16 —
12 mai.	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	21 —	23 —	24 —	25 —	25 —	26 —	26 —	27 —	27 —	29 —	30 —
26 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> juin.	2 juin.	3 juin.	4 juin.	6 juin.	7 juin.	8 juin.	8 juin.	9 juin.	9 juin.	10 juin.	10 juin.	12 juin.	13 juin.
9 juin.	13 juin.	14 juin.	15 —	16 —	17 —	18 —	20 —	21 —	22 —	22 —	23 —	23 —	24 —	24 —	26 —	27 —
23 —	27 —	28 —	29 juillet.	30 —	1 <sup>er</sup> juillet.	2 juillet.	4 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	7 juillet.	8 juillet.	8 juillet.	10 juillet.	11 juillet.
7 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	13 —	14 juillet.	15 —	16 —	18 —	19 —	20 —	20 —	21 —	21 —	22 —	22 —	24 —	25 —
21 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> août.	2 août.	3 août.	3 août.	4 août.	4 août.	5 août.	5 août.	7 août.	8 août.
4 août.	8 août.	9 août.	10 août.	11 août.	12 août.	13 août.	15 —	16 —	17 —	17 —	18 —	18 —	19 —	19 —	21 —	22 —
18 —	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	29 —	30 —	31 —	31 —	1 <sup>er</sup> septembre.	1 <sup>er</sup> septembre.	2 septembre.	2 septembre.	4 septembre.	5 septembre.
1 <sup>er</sup> septembre.	5 septembre.	6 septembre.	7 septembre.	8 septembre.	9 septembre.	10 septembre.	12 septembre.	13 septembre.	14 septembre.	14 septembre.	15 —	15 —	16 —	16 —	18 —	19 —
15 —	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	26 —	27 —	28 —	28 —	29 —	29 —	30 —	30 —	2 octobre.	3 octobre.
29 —	3 octobre.	4 octobre.	5 octobre.	6 octobre.	7 octobre.	8 octobre.	10 octobre.	11 octobre.	12 octobre.	12 octobre.	13 octobre.	13 octobre.	14 octobre.	14 octobre.	16 —	17 —
13 octobre.	17 —	18 —	19 —	20 —	21 —	22 —	24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	27 —	28 —	28 —	30 —	31 —
27 —	31 —	1 <sup>er</sup> novembre.	2 novembre.	3 novembre.	4 novembre.	5 novembre.	7 novembre.	8 novembre.	9 novembre.	9 novembre.	10 novembre.	10 novembre.	11 novembre.	11 novembre.	13 novembre.	14 novembre.
10 novembre.	14 novembre.	15 —	16 —	17 —	18 —	19 —	21 —	22 —	23 —	23 —	24 —	24 —	25 —	25 —	27 —	28 —
24 —	28 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> décembre.	2 décembre.	3 décembre.	5 décembre.	6 décembre.	7 décembre.	7 décembre.	8 décembre.	8 décembre.	9 décembre.	9 décembre.	11 décembre.	12 décembre.
8 décembre.	12 décembre.	13 décembre.	14 décembre.	15 —	16 —	17 —	19 —	20 —	21 —	21 —	22 —	22 —	23 —	23 —	25 —	26 —
22 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	2 janv. 1895.	3 janv. 1895.	4 janv. 1895.	4 janv. 1895.	5 janv. 1895.	5 janv. 1895.	6 janv. 1895.	6 janv. 1895.	8 janv. 1895.	9 janv. 1895.

\* Correspondance avec le paquebot de la ligne libre venant d'Odessa et de Constantinople et allant à Marseille.

# MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS EN CIRCUIT DES LIGNES CIRCULAIRES D'ÉGYPTE ET DE SYRIE, POUR L'ANNÉE 1894.

## DES PARCOURS RÉGLEMENTAIRES DE MARSEILLE À SMYRNE ET DE MARSEILLE À BEYROUTH.

SERVICE EXÉCUTÉ PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

### LIGNE CIRCULAIRE A.

PARCOURS NON SUBVENTIONNÉ.							PARCOURS SUBVENTIONNÉ.							
VATHY (SAMOS). Arrivée et départ. 7	LARNAGA. Arrivée et départ. 8	MERSINA. Arrivée. 9      Départ. 10		ALEXANDRETTE. Arrivée. 11      Départ. 12		LATTAQUIÉ. Arrivée et départ. 13	TRIPOLI. Arrivée et départ. 14	BEYROUTH. Arrivée. 15	BEYROUTH. Départ. 16	JAFFA. Arrivée et départ. 17	PORT-SAÏD. Arrivée et départ. 18	ALEXANDRIE. Arrivée. 19      Départ. 20		MARSEILLE. Arrivée. 21
LUNDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	DIMANCHE.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	DIMANCHE.	JEUDI.
15 janvier.	17 janvier.	18 janvier.	19 janvier.	19 janvier.	20 janvier.	20 janvier.	21 janvier.	21 janvier.	23 janvier.	24 janvier.	25 janvier.	26 janvier.	28 janvier.	1 <sup>er</sup> février.
29 —	31 —	1 <sup>er</sup> février.	2 février.	2 février.	3 février.	3 février.	4 février.	4 février.	6 février.	7 février.	8 février.	9 février.	11 février.	15 —
12 février.	14 février.	15 —	16 —	16 —	17 —	17 —	18 —	18 —	20 —	21 —	22 —	23 —	25 —	1 <sup>er</sup> mars.
26 —	28 —	1 <sup>er</sup> mars.	2 mars.	2 mars.	3 mars.	3 mars.	4 mars.	4 mars.	6 mars.	7 mars.	8 mars.	9 mars.	11 mars.	15 —
12 mars.	14 mars.	15 —	16 —	16 —	17 —	17 —	18 —	18 —	20 —	21 —	22 —	23 —	25 —	29 —
26 —	28 —	29 —	30 —	30 —	31 —	31 —	1 <sup>er</sup> avril.	1 <sup>er</sup> avril.	3 avril.	4 avril.	5 avril.	6 avril.	8 avril.	12 avril.
9 avril.	11 avril.	12 avril.	13 avril.	13 avril.	14 avril.	14 avril.	15 —	15 —	17 —	18 —	19 —	20 —	22 —	26 —
23 —	25 —	26 —	27 —	27 —	28 —	28 —	29 —	29 —	1 <sup>er</sup> mai.	2 mai.	3 mai.	4 mai.	6 mai.	10 mai.
7 mai.	9 mai.	10 mai.	11 mai.	11 mai.	12 mai.	12 mai.	13 mai.	13 mai.	15 —	16 —	17 —	18 —	20 —	24 —
21 —	23 —	24 —	25 —	25 —	26 —	26 —	27 —	27 —	29 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> juin.	3 juin.	7 juin.
4 juin.	6 juin.	7 juin.	8 juin.	8 juin.	9 juin.	9 juin.	10 juin.	10 juin.	12 juin.	13 juin.	14 juin.	15 —	17 —	21 —
18 —	20 —	21 —	22 —	22 —	23 —	23 —	24 —	24 —	26 —	27 —	28 —	29 —	1 <sup>er</sup> juillet.	5 juillet.
2 juillet.	4 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	7 juillet.	8 juillet.	8 juillet.	10 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	15 —	19 —
16 —	18 —	19 —	20 —	20 —	21 —	21 —	22 —	22 —	24 —	25 —	26 —	27 —	29 —	2 août.
30 —	1 <sup>er</sup> août.	2 août.	3 août.	3 août.	4 août.	4 août.	5 août.	5 août.	7 août.	8 août.	9 août.	10 août.	12 août.	16 —
13 août.	15 —	16 —	17 —	17 —	18 —	18 —	19 —	19 —	21 —	22 —	23 —	24 —	26 —	30 —
27 —	29 —	30 —	31 —	31 —	1 <sup>er</sup> septembre.	1 <sup>er</sup> septembre.	2 septembre.	2 septembre.	4 septembre.	5 septembre.	6 septembre.	7 septembre.	9 septembre.	13 septembre.
10 septembre.	12 septembre.	13 septembre.	14 septembre.	14 septembre.	15 —	15 —	16 —	16 —	18 —	19 —	20 —	21 —	23 —	27 —
24 —	26 —	27 —	28 —	28 —	29 —	29 —	30 —	30 —	2 octobre.	3 octobre.	4 octobre.	5 octobre.	7 octobre.	11 octobre.
8 octobre.	10 octobre.	11 octobre.	12 octobre.	12 octobre.	13 octobre.	13 octobre.	14 octobre.	14 octobre.	16 —	17 —	18 —	19 —	21 —	25 —
22 —	24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	27 —	28 —	28 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> novembre.	2 novembre.	4 novembre.	8 novembre.
5 novembre.	7 novembre.	8 novembre.	9 novembre.	9 novembre.	10 novembre.	10 novembre.	11 novembre.	11 novembre.	13 novembre.	14 novembre.	15 —	16 —	18 —	22 —
19 —	21 —	22 —	23 —	23 —	24 —	24 —	25 —	25 —	27 —	28 —	29 —	30 —	2 décembre.	6 décembre.
3 décembre.	5 décembre.	6 décembre.	7 décembre.	7 décembre.	8 décembre.	8 décembre.	9 décembre.	9 décembre.	11 décembre.	12 décembre.	13 décembre.	14 décembre.	16 —	20 —
17 —	19 —	20 —	21 —	21 —	22 —	22 —	23 —	23 —	25 —	26 —	27 —	28 —	30 —	3 janv. 1895.
31 —	2 janv. 1895.	3 janv. 1895.	4 janv. 1895.	4 janv. 1895.	5 janv. 1895.	5 janv. 1895.	6 janv. 1895.	6 janv. 1895.	8 janv. 1895.	9 janv. 1895.	10 janv. 1895.	11 janv. 1895.	13 janv. 1895.	17 —

## LIGNE CIRCULAIRE B.

PARCOURS SUBVENTIONNÉ.						PARCOURS NON SUBVENTIONNÉ.								
MARSEILLE.	ALEXANDRIE.		PORT-SAÏD.	JAFFA.	BEYROUTH.	BEYROUTH.*	TRIPOLI.	LATTAQUIÉ.	ALEXANDRETTE		MERSINA.		VATHY (SAMOS).	SMYRNE.**
Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
SAMEDI.	JEUDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	MERCREDI.	JEUDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	MARDI.	MERCREDI.
13 janvier.	18 janvier.	20 janvier.	21 janvier.	22 janvier.	23 janvier.	24 janvier.	24 janvier.	25 janvier.	25 janvier.	26 janvier.	27 janvier.	28 janvier.	30 février.	31 janvier.
27 —	1 <sup>er</sup> février.	3 février.	4 février.	5 février.	6 février.	7 février.	7 février.	8 février.	8 février.	9 février.	10 février.	11 février.	13 —	14 février.
10 février.	15 —	17 —	18 —	19 —	20 —	21 —	21 —	22 —	22 —	23 —	24 —	25 —	27 —	28 —
24 —	1 <sup>er</sup> mars.	3 mars.	4 mars.	5 mars.	6 mars.	7 mars.	7 mars.	8 mars.	8 mars.	9 mars.	10 mars.	11 mars.	13 mars.	14 mars.
10 mars.	15 —	17 —	18 —	19 —	20 —	21 —	21 —	22 —	22 —	23 —	24 —	25 —	27 —	28 —
24 —	29 —	31 —	1 <sup>er</sup> avril.	2 avril.	3 avril.	4 avril.	4 avril.	5 avril.	5 avril.	6 avril.	7 avril.	8 avril.	10 avril.	11 avril.
7 avril.	12 avril.	14 avril.	15 —	16 —	17 —	18 —	18 —	19 —	19 —	20 —	21 —	22 —	24 —	25 —
21 —	26 —	28 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> mai.	2 mai.	2 mai.	3 mai.	3 mai.	4 mai.	5 mai.	6 mai.	8 mai.	9 mai.
5 mai.	10 mai.	12 mai.	13 mai.	14 mai.	15 —	16 —	16 —	17 —	17 —	18 —	19 —	20 —	22 —	23 —
19 —	24 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	30 —	31 —	31 —	1 <sup>er</sup> juin.	2 juin.	3 juin.	5 juin.	6 juin.
2 juin.	7 juin.	9 juin.	10 juin.	11 juin.	12 juin.	13 juin.	13 juin.	14 juin.	14 juin.	15 —	16 —	17 —	19 —	20 —
16 —	21 —	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	27 —	28 —	28 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> juillet.	3 juillet.	4 juillet.
30 —	5 juillet.	7 juillet.	8 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	11 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	14 juillet.	15 —	17 —	18 —
14 juillet.	19 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	29 —	31 —	1 <sup>er</sup> août.
28 —	2 août.	4 août.	5 août.	6 août.	7 août.	8 août.	8 août.	9 août.	9 août.	10 août.	11 août.	12 août.	14 août.	15 —
11 août.	16 —	18 —	19 —	20 —	21 —	22 —	22 —	23 —	23 —	24 —	25 —	26 —	28 —	29 —
25 —	30 —	1 <sup>er</sup> septembre.	2 septembre.	3 septembre.	4 septembre.	5 septembre.	5 septembre.	6 septembre.	6 septembre.	7 septembre.	8 septembre.	9 septembre.	11 septembre.	12 septembre.
8 septembre.	13 septembre.	15 —	16 —	17 —	18 —	19 —	19 —	20 —	20 —	21 —	22 —	23 —	25 —	26 —
22 —	27 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> octobre.	2 octobre.	3 octobre.	3 octobre.	4 octobre.	4 octobre.	5 octobre.	6 octobre.	7 octobre.	9 octobre.	10 octobre.
6 octobre.	11 octobre.	13 octobre.	14 octobre.	15 —	16 —	17 —	17 —	18 —	18 —	19 —	20 —	21 —	23 —	24 —
20 —	25 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	31 —	1 <sup>er</sup> novembre.	1 <sup>er</sup> novembre.	2 novembre.	3 novembre.	4 novembre.	6 novembre.	7 novembre.
3 novembre.	8 novembre.	10 novembre.	11 novembre.	12 novembre.	13 novembre.	14 novembre.	14 novembre.	15 —	15 —	16 —	17 —	18 —	20 —	21 —
17 —	22 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	28 —	29 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> décembre.	2 décembre.	4 décembre.	5 décembre.
1 <sup>er</sup> décembre.	6 décembre.	8 décembre.	9 décembre.	10 décembre.	11 décembre.	12 décembre.	12 décembre.	13 décembre.	13 décembre.	14 décembre.	15 —	16 —	18 —	19 —
15 —	20 —	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	27 —	28 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> janv. 1895.	2 janv. 1895.
29 —	3 janv. 1895.	5 janv. 1895.	6 janv. 1895.	7 janv. 1895.	8 janv. 1895.	9 janv. 1895.	9 janv. 1895.	10 janv. 1895.	10 janv. 1895.	11 janv. 1895.	12 janv. 1895.	13 janv. 1895.	15 —	16 —

\* Les paquebots font éventuellement relâche à Caïffa et à Saint-Jean-d'Acre.

\*\* Correspondance avec le paquebot de la ligne libre venant de Marseille et allant à Constantinople et à Batoum.

## LIGNE CIRCULAIRE B.

PARCOURS NON SUBVENTIONNÉ.										PARCOURS SUBVENTIONNÉ.				
BEYROUTH.	BEYROUTH.*	TRIPOLI.	LATTAQUIÉ.	ALEXANDRETTE		MERSINA.		VATHY (SAMOS).	SMYRNE.**	SMYRNE.	SALONIQUE.		LE PIRÉE.	MARSEILLE.
Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.
6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
MARDI.	MERCREDI.	MERCREDI.	JEUDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	JEUDI.
23 janvier.	24 janvier.	24 janvier.	25 janvier.	25 janvier.	26 janvier.	27 janvier.	28 janvier.	30 février.	31 janvier.	1 <sup>er</sup> février.	2 février.	3 février.	4 février.	8 février.
6 février.	7 février.	7 février.	8 février.	8 février.	9 février.	10 février.	11 février.	13 —	14 février.	15 —	16 —	17 —	18 —	22 —
20 —	21 —	21 —	22 —	22 —	23 —	24 —	25 —	27 —	28 —	1 <sup>er</sup> mars.	2 mars.	3 mars.	4 mars.	8 mars.
6 mars.	7 mars.	7 mars.	8 mars.	8 mars.	9 mars.	10 mars.	11 mars.	13 mars.	14 mars.	15 —	16 —	17 —	18 —	22 —
20 —	21 —	21 —	22 —	22 —	23 —	24 —	25 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> avril.	5 avril.
3 avril.	4 avril.	4 avril.	5 avril.	5 avril.	6 avril.	7 avril.	8 avril.	10 avril.	11 avril.	12 avril.	13 avril.	14 avril.	15 —	19 —
17 —	18 —	18 —	19 —	19 —	20 —	21 —	22 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	3 mai.
1 <sup>er</sup> mai.	2 mai.	2 mai.	3 mai.	3 mai.	4 mai.	5 mai.	6 mai.	8 mai.	9 mai.	10 mai.	11 mai.	12 mai.	13 mai.	17 —
15 —	16 —	16 —	17 —	17 —	18 —	19 —	20 —	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	31 —
29 —	30 —	30 —	31 —	31 —	1 <sup>er</sup> juin.	2 juin.	3 juin.	5 juin.	6 juin.	7 juin.	8 juin.	9 juin.	10 juin.	14 juin.
12 juin.	13 juin.	13 juin.	14 juin.	14 juin.	15 —	16 —	17 —	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	28 —
26 —	27 —	27 —	28 —	28 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> juillet.	3 juillet.	4 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	8 juillet.	12 juillet.
10 juillet.	11 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	14 juillet.	15 —	17 —	18 —	19 —	20 —	21 —	22 —	26 —
24 —	25 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	29 —	31 —	1 <sup>er</sup> août.	2 août.	3 août.	4 août.	5 août.	9 août.
7 août.	8 août.	8 août.	9 août.	9 août.	10 août.	11 août.	12 août.	14 août.	15 —	16 —	17 —	18 —	19 —	23 —
21 —	22 —	22 —	23 —	23 —	24 —	25 —	26 —	28 —	29 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> septembre.	2 septembre.	6 septembre.
4 septembre.	5 septembre.	5 septembre.	6 septembre.	6 septembre.	7 septembre.	8 septembre.	9 septembre.	11 septembre.	12 septembre.	13 septembre.	14 septembre.	15 —	16 —	20 —
18 —	19 —	19 —	20 —	20 —	21 —	22 —	23 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	4 octobre.
2 octobre.	3 octobre.	3 octobre.	4 octobre.	4 octobre.	5 octobre.	6 octobre.	7 octobre.	9 octobre.	10 octobre.	11 octobre.	12 octobre.	13 octobre.	14 octobre.	18 —
16 —	17 —	17 —	18 —	18 —	19 —	20 —	21 —	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	1 <sup>er</sup> novembre.
30 —	31 —	31 —	1 <sup>er</sup> novembre.	1 <sup>er</sup> novembre.	2 novembre.	3 novembre.	4 novembre.	6 novembre.	7 novembre.	8 novembre.	9 novembre.	10 novembre.	11 novembre.	15 —
13 novembre.	14 novembre.	14 novembre.	15 —	15 —	16 —	17 —	18 —	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	29 —
27 —	28 —	28 —	29 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> décembre.	2 décembre.	4 décembre.	5 décembre.	6 décembre.	7 décembre.	8 décembre.	9 décembre.	13 décembre.
11 décembre.	12 décembre.	12 décembre.	13 décembre.	13 décembre.	14 décembre.	15 —	16 —	18 —	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	27 —
25 —	26 —	26 —	27 —	27 —	28 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> janv. 1895.	2 janv. 1895.	3 janv. 1895.	4 janv. 1895.	5 janv. 1895.	6 janv. 1895.	10 janv. 1895.
8 janv. 1895.	9 janv. 1895.	9 janv. 1895.	10 janv. 1895.	10 janv. 1895.	11 janv. 1895.	12 janv. 1895.	13 janv. 1895.	15 —	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	24 —

à Batoum.



# MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

## DES LIGNES FACULTATIVES DE CONSTANTINOPLE ET DE LA MER NOIRE, POUR L'ANNÉE

SERVICE EXÉCUTÉ PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

### LIGNE DE MARSEILLE À CONSTANTINOPLE ET À ODESSA.

ALLER.							RETOUR.				
MARSEILLE.	CALAMATA.	STRA.	DARDANELLES.	CONSTANTINOPLE.		ODESSA.	ODESSA.	CONSTANTINOPLE.		DARDANELLES.	SMYRNE.
Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
SAMEDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENREDI.	VENREDI.	MARDI.	MERCREDI.	SAMEDI.	LUNDI.	JEUDI.	VENREDI.	VENREDI.
6 janvier.	10 janvier.	11 janvier.	12 janvier.	12 janvier.	16 janvier.	17 janvier.	20 janvier.	22 janvier.	25 janvier.	26 janvier.	26 janvier.
20 —	24 —	25 —	26 —	26 —	30 —	31 —	3 février.	5 février.	8 février.	9 février.	9 février.
3 février.	7 février.	8 février.	9 février.	9 février.	13 février.	14 février.	17 —	19 —	22 —	23 —	23 —
17 —	21 —	22 —	23 —	23 —	27 —	28 —	3 mars.	5 mars.	8 mars.	9 mars.	9 mars.
3 mars.	7 mars.	8 mars.	9 mars.	9 mars.	13 mars.	14 mars.	17 —	19 —	22 —	23 —	23 —
17 —	21 —	22 —	23 —	23 —	27 —	28 —	31 —	2 avril.	5 avril.	6 avril.	6 avril.
31 —	4 avril.	5 avril.	6 avril.	6 avril.	10 avril.	11 avril.	14 avril.	16 —	19 —	20 —	20 —
14 avril.	18 —	19 —	20 —	20 —	24 —	25 —	28 —	30 —	3 mai.	4 mai.	4 mai.
28 —	2 mai.	3 mai.	4 mai.	4 mai.	8 mai.	9 mai.	12 mai.	14 mai.	17 —	18 —	18 —
12 mai.	16 —	17 —	18 —	18 —	22 —	23 —	26 —	28 —	31 —	1 <sup>er</sup> juin.	1 <sup>er</sup> juin.
26 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> juin.	1 <sup>er</sup> juin.	5 juin.	6 juin.	9 juin.	11 juin.	14 juin.	15 —	15 —
9 juin.	13 juin.	14 juin.	15 —	15 —	19 —	20 —	23 —	25 —	28 —	29 —	29 —
23 —	27 —	28 —	29 —	29 —	3 juillet.	4 juillet.	7 juillet.	9 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	13 juillet.
7 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	13 juillet.	17 —	18 —	21 —	23 —	26 —	27 —	27 —
21 —	25 —	26 —	27 —	27 —	31 —	1 <sup>er</sup> août.	4 août.	6 août.	9 août.	10 août.	10 août.
4 août.	8 août.	9 août.	10 août.	10 août.	14 août.	15 —	18 —	20 —	23 —	24 —	24 —
18 —	22 —	23 —	24 —	24 —	28 —	29 —	1 <sup>er</sup> septembre.	3 septembre.	6 septembre.	7 septembre.	7 septembre.
1 <sup>er</sup> septembre.	5 septembre.	6 septembre.	7 septembre.	7 septembre.	11 septembre.	12 septembre.	15 —	17 —	20 —	21 —	21 —
15 —	19 —	20 —	21 —	21 —	25 —	26 —	29 —	1 <sup>er</sup> octobre.	4 octobre.	5 octobre.	5 octobre.
29 —	3 octobre.	4 octobre.	5 octobre.	5 octobre.	9 octobre.	10 octobre.	13 octobre.	15 —	18 —	19 —	19 —
13 octobre.	17 —	18 —	19 —	19 —	23 —	24 —	27 —	29 —	1 <sup>er</sup> novembre.	2 novembre.	2 novembre.
27 —	31 —	1 <sup>er</sup> novembre.	2 novembre.	2 novembre.	6 novembre.	7 novembre.	10 novembre.	12 novembre.	15 —	16 —	16 —
10 novembre.	14 novembre.	15 —	16 —	16 —	20 —	21 —	24 —	26 —	29 —	30 —	30 —
24 —	28 —	30 —	30 —	30 —	4 décembre.	5 décembre.	8 décembre.	10 décembre.	13 décembre.	14 décembre.	14 décembre.
8 décembre.	12 décembre.	13 décembre.	14 décembre.	14 décembre.	18 —	19 —	22 —	24 —	27 —	28 —	28 —
22 —	26 —	27 —	28 —	28 —	1 <sup>er</sup> janvier 1895.	2 janvier 1895.	5 janvier 1895.	7 janvier 1895.	10 janvier 1895.	11 janvier 1895.	11 janvier 1895.

(\*) Correspondance avec le paquebot de la ligne circulaire A venant de Marseille et allant à Alexandrie par les échelles de Syrie.

# MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

## CULTIVATES DE CONSTANTINOPLE ET DE LA MER NOIRE, POUR L'ANNÉE 1894.

SERVICE EXÉCUTÉ PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

### LIGNE DE MARSEILLE À CONSTANTINOPLE ET À ODESSA.

CONSTANTINOPLE.		ODESSA.		CONSTANTINOPLE.		RETOUR.		LE PIRÉE.		MARSEILLE.	
Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	
5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
VENDREDI.		MARDI.		MERCREDI.		SAMEDI.		LUNDI.		JEUDI.	
12 janvier.	16 janvier.	17 janvier.	20 janvier.	22 janvier.	25 janvier.	26 janvier.	26 janvier.	27 janvier.	28 janvier.	1 <sup>er</sup> février.	
26 —	30 —	31 —	3 <sup>février</sup> .	5 février.	8 février.	9 février.	9 février.	10 février.	11 février.	15 —	
9 février.	13 février.	14 février.	17 —	19 —	22 —	23 —	23 —	24 —	25 —	1 <sup>er</sup> mars.	
23 —	27 —	28 —	3 mars.	5 mars.	8 mars.	9 mars.	9 mars.	10 mars.	11 mars.	15 —	
9 mars.	13 mars.	14 mars.	17 —	19 —	22 —	23 —	23 —	24 —	25 —	29 —	
23 —	27 —	28 —	31 —	2 avril.	5 avril.	6 avril.	6 avril.	7 avril.	8 avril.	12 avril.	
6 avril.	10 avril.	11 avril.	14 avril.	16 —	19 —	20 —	20 —	21 —	22 —	26 —	
20 —	24 —	25 —	28 —	30 —	3 mai.	4 mai.	4 mai.	5 mai.	6 mai.	10 mai.	
4 mai.	8 mai.	9 mai.	12 mai.	14 mai.	17 —	18 —	18 —	19 —	20 —	24 —	
18 —	22 —	23 —	26 —	28 —	31 —	1 <sup>er</sup> juin.	1 <sup>er</sup> juin.	2 juin.	3 juin.	7 juin.	
1 <sup>er</sup> juin.	5 juin.	6 juin.	9 juin.	11 juin.	14 juin.	15 —	15 —	16 —	17 —	21 —	
15 —	19 —	20 —	23 —	25 —	28 —	29 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> juillet.	21 —	
29 —	3 juillet.	4 juillet.	7 juillet.	9 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	13 juillet.	14 juillet.	15 —	5 juillet.	
13 juillet.	17 —	18 —	21 —	23 —	26 —	27 —	27 —	28 —	29 —	19 —	
27 —	31 —	1 <sup>er</sup> août.	4 août.	6 août.	9 août.	10 août.	10 août.	11 août.	12 août.	2 août.	
10 août.	14 août.	15 —	18 —	20 —	23 —	24 —	24 —	25 —	26 —	16 —	
24 —	28 —	29 —	1 <sup>er</sup> septembre.	3 septembre.	6 septembre.	7 septembre.	7 septembre.	8 septembre.	9 septembre.	30 —	
7 septembre.	11 septembre.	12 septembre.	15 —	17 —	20 —	21 —	21 —	22 —	23 —	13 septembre.	
21 —	25 —	26 —	29 —	1 <sup>er</sup> octobre.	4 octobre.	5 octobre.	5 octobre.	6 octobre.	7 octobre.	27 —	
5 octobre.	9 octobre.	10 octobre.	13 octobre.	15 —	18 —	19 —	19 —	20 —	21 —	11 octobre.	
19 —	23 —	24 —	27 —	29 —	1 <sup>er</sup> novembre.	2 novembre.	2 novembre.	3 novembre.	4 novembre.	25 —	
2 novembre.	6 novembre.	7 novembre.	10 novembre.	12 novembre.	15 —	16 —	16 —	17 —	18 —	8 novembre.	
16 —	20 —	21 —	24 —	26 —	29 —	30 —	30 —	1 <sup>er</sup> décembre.	2 décembre.	22 —	
30 —	4 décembre.	5 décembre.	8 décembre.	10 décembre.	13 décembre.	14 décembre.	14 décembre.	15 —	16 —	6 décembre.	
14 décembre.	18 —	19 —	22 —	24 —	27 —	28 —	28 —	29 —	30 —	20 —	
28 —	1 <sup>er</sup> janvier 1895.	2 janvier 1895.	5 janvier 1895.	7 janvier 1895.	10 janvier 1895.	11 janvier 1895.	11 janvier 1895.	12 janvier 1895.	13 janvier 1895.	3 janvier 1895.	
										17 —	

## LIGNE DE MARSEILLE À CONSTANTINOPLE ET À BATOUM.

ALLER.												RETOUR.						
MARSEILLE.	LE PIRÉE.	SMIRNE. (*)		DARDANELLES.	CONSTANTINOPLE.		SANSOUN.	KÉRASSUNDE.		TRÉBIZONDE.	BATOUM.	BATOUM.	TRÉBIZONDE.	KÉRASSUNDE.		SANSOUN.		CONSTAN.
Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
SAMEDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	MARDI.	MARDI.	MERCREDI.	MERCREDI.	JEUDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	DIMANCHE.	LUNDI.	LUNDI.	MARDI.	JEUDI.
13 janvier.	17 janvier.	18 janvier.	19 janvier.	19 janvier.	20 janvier.	21 janvier.	23 janvier.	23 janvier.	24 janvier.	24 janvier.	25 janvier.	27 janvier.	28 janvier.	28 janvier.	29 janvier.	29 janvier.	30 janvier.	1 <sup>er</sup> février.
27 —	31 —	1 <sup>er</sup> février.	2 février.	2 février.	3 février.	4 février.	6 février.	6 février.	7 février.	7 février.	8 février.	10 février.	11 février.	11 février.	12 février.	12 février.	13 février.	15 —
10 février.	14 février.	15 —	16 —	16 —	17 —	18 —	20 —	20 —	21 —	21 —	22 —	24 —	25 —	25 —	26 —	26 —	27 —	1 <sup>er</sup> mars.
24 —	28 —	1 <sup>er</sup> mars.	2 mars.	2 mars.	3 mars.	4 mars.	6 mars.	6 mars.	7 mars.	7 mars.	8 mars.	10 mars.	11 mars.	11 mars.	12 mars.	12 mars.	13 mars.	15 —
10 mars.	14 mars.	15 —	16 —	16 —	17 —	18 —	20 —	20 —	21 —	21 —	22 —	24 —	25 —	25 —	26 —	26 —	27 —	29 —
24 —	28 —	29 —	30 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> avril.	3 avril.	3 avril.	4 avril.	4 avril.	5 avril.	7 avril.	8 avril.	8 avril.	9 avril.	9 avril.	10 avril.	12 avril.
7 avril.	11 avril.	12 avril.	13 avril.	13 avril.	14 avril.	15 —	17 —	17 —	18 —	18 —	19 —	21 —	22 —	22 —	23 —	23 —	24 —	26 —
21 —	25 —	26 —	27 —	27 —	28 —	29 —	1 <sup>er</sup> mai.	1 <sup>er</sup> mai.	2 mai.	2 mai.	3 mai.	5 mai.	6 mai.	6 mai.	7 mai.	7 mai.	8 mai.	10 mai.
5 mai.	9 mai.	10 mai.	11 mai.	11 mai.	12 mai.	13 mai.	15 —	15 —	16 —	16 —	17 —	19 —	20 —	20 —	21 —	21 —	22 —	24 —
19 —	23 —	24 —	25 —	25 —	26 —	27 —	29 —	29 —	30 —	30 —	31 —	2 juin.	3 juin.	3 juin.	4 juin.	4 juin.	5 juin.	7 juin.
2 juin.	6 juin.	7 juin.	8 juin.	8 juin.	9 juin.	10 juin.	12 juin.	12 juin.	13 juin.	13 juin.	14 juin.	16 —	17 —	17 —	18 —	18 —	19 —	21 —
16 —	20 —	21 —	22 —	22 —	23 —	24 —	26 —	26 —	27 —	27 —	28 —	30 —	1 <sup>er</sup> juillet.	1 <sup>er</sup> juillet.	2 juillet.	2 juillet.	3 juillet.	5 juillet.
30 —	4 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	8 juillet.	10 juillet.	10 juillet.	11 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	14 juillet.	15 —	15 —	16 —	16 —	17 —	19 —
14 juillet.	18 —	19 —	20 —	20 —	21 —	22 —	24 —	24 —	25 —	25 —	26 —	28 —	29 —	29 —	30 —	30 —	31 —	2 août.
28 —	1 <sup>er</sup> août.	2 août.	3 août.	3 août.	4 août.	5 août.	7 août.	7 août.	8 août.	8 août.	9 août.	11 août.	12 août.	12 août.	13 août.	13 août.	14 août.	16 —
11 août.	15 —	16 —	17 —	17 —	18 —	19 —	21 —	21 —	22 —	22 —	23 —	25 —	26 —	26 —	27 —	27 —	28 —	30 —
25 —	29 —	30 —	31 —	31 —	1 <sup>er</sup> septembre.	2 septembre.	4 septembre.	4 septembre.	5 septembre.	5 septembre.	6 septembre.	8 septembre.	9 septemb.	9 septembre.	10 septembre.	10 septembre.	11 septembre.	13 septembre.
8 septembre.	12 septembre.	13 septembre.	14 septembre.	14 septembre.	15 —	16 —	18 —	18 —	19 —	19 —	20 —	22 —	23 —	23 —	24 —	24 —	25 —	27 —
22 —	26 —	27 —	28 —	28 —	29 —	30 —	2 octobre.	2 octobre.	3 octobre.	3 octobre.	4 octobre.	6 octobre.	7 octobre.	7 octobre.	8 octobre.	8 octobre.	9 octobre.	11 octobre.
6 octobre.	10 octobre.	11 octobre.	12 octobre.	12 octobre.	13 octobre.	14 octobre.	16 —	16 —	17 —	17 —	18 —	20 —	21 —	21 —	22 —	22 —	23 —	25 —
20 —	24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	30 —	30 —	31 —	31 —	1 <sup>er</sup> novembre.	3 novembre.	4 novembre.	4 novembre.	5 novembre.	5 novembre.	6 novembre.	8 novembre.
3 novembre.	7 novembre.	8 novembre.	9 novembre.	9 novembre.	10 novembre.	11 novembre.	13 novembre.	13 novembre.	14 novembre.	14 novembre.	15 —	17 —	18 —	18 —	19 —	19 —	20 —	22 —
17 —	21 —	22 —	23 —	23 —	24 —	25 —	27 —	27 —	28 —	28 —	29 —	1 <sup>er</sup> décembre.	2 décembre.	2 décembre.	3 décembre.	3 décembre.	4 décembre.	6 décembre.
1 <sup>er</sup> décembre.	5 décembre.	6 décembre.	7 décembre.	7 décembre.	8 décembre.	9 décembre.	11 décembre.	11 décembre.	12 décembre.	12 décembre.	13 décembre.	15 —	16 —	16 —	17 —	17 —	18 —	20 —
15 —	19 —	20 —	21 —	21 —	22 —	23 —	25 —	25 —	26 —	26 —	27 —	29 —	30 —	30 —	31 —	31 —	1 <sup>er</sup> janv. 1895	3 janv. 1895
29 —	2 janv. 1895	3 janv. 1895	4 janv. 1895	4 janv. 1895	5 janv. 1895	6 janv. 1895	8 janv. 1895	8 janv. 1895	9 janv. 1895	9 janv. 1895	10 janv. 1895	12 janv. 1895	13 janv. 1895	13 janv. 1895	14 janv. 1895	14 janv. 1895	15 —	17 —

(\*) Correspondance avec le paquebot de la ligne circulaire B venant d'Alexandrie par les échelles de Syrie et allant à Salonique.

## LIGNE DE MARSEILLE À CONSTANTINOPLE ET À BATOUM.

ALLER.						RETOUR.												
TINOPLE.	SANSOON.	KÉRASSUNDE.		TRÉBIZONDE.	BATOUM.	BATOUM.	TRÉBIZONDE.	KÉRASSUNDE.		SANSOON.		CONSTANTINOPLE.		BARDANELLES.	SYRA.		CALAMATA.	MARSEILLE.
Départ. 7	Arrivée et départ. 8	Arrivée. 9	Départ. 10	Arrivée et départ. 11	Arrivée. 12	Départ. 13	Arrivée et départ. 14	Arrivée. 15	Départ. 16	Arrivée. 17	Départ. 18	Arrivée. 19	Départ. 20	Arrivée et départ. 21	Arrivée. 22	Départ. 23	Arrivée et départ. 24	Arrivée. 25
DIMANCHE.	MARDI.	MARDI.	MERCREDI.	MERCREDI.	JEUDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	DIMANCHE.	LUNDI.	LUNDI.	MARDI.	JEUDI.	JEUDI.	VENDREDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	JEUDI.
21 janvier.	23 janvier.	23 janvier.	24 janvier.	24 janvier.	25 janvier.	27 janvier.	28 janvier.	28 janvier.	29 janvier.	29 janvier.	30 janvier.	1 <sup>er</sup> février.	1 <sup>er</sup> février.	2 février.	2 février.	3 février.	4 février.	8 février.
4 février.	6 février.	6 février.	7 février.	7 février.	8 février.	10 février.	11 février.	11 février.	12 février.	12 février.	13 février.	15 —	15 —	16 —	16 —	17 —	18 —	22 —
18 —	20 —	20 —	21 —	21 —	22 —	24 —	25 —	25 —	26 —	26 —	27 —	1 <sup>er</sup> mars.	1 <sup>er</sup> mars.	2 mars.	2 mars.	3 mars.	4 mars.	8 mars.
4 mars.	6 mars.	6 mars.	7 mars.	7 mars.	8 mars.	10 mars.	11 mars.	11 mars.	12 mars.	12 mars.	13 mars.	15 —	15 —	16 —	16 —	17 —	18 —	22 —
18 —	20 —	20 —	21 —	21 —	22 —	24 —	25 —	25 —	26 —	26 —	27 —	29 —	29 —	30 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> avril.	5 avril.
1 <sup>er</sup> avril.	3 avril.	3 avril.	4 avril.	4 avril.	5 avril.	7 avril.	8 avril.	8 avril.	9 avril.	9 avril.	10 avril.	12 avril.	12 avril.	13 avril.	13 avril.	14 avril.	15 —	19 —
15 —	17 —	17 —	18 —	18 —	19 —	21 —	22 —	22 —	23 —	23 —	24 —	26 —	26 —	27 —	27 —	28 —	29 —	3 mai.
29 —	1 <sup>er</sup> mai.	1 <sup>er</sup> mai.	2 mai.	2 mai.	3 mai.	5 mai.	6 mai.	6 mai.	7 mai.	7 mai.	8 mai.	10 mai.	10 mai.	11 mai.	11 mai.	12 mai.	13 mai.	17 —
13 mai.	15 —	15 —	16 —	16 —	17 —	19 —	20 —	20 —	21 —	21 —	22 —	24 —	24 —	25 —	25 —	26 —	27 —	31 —
27 —	29 —	29 —	30 —	30 —	31 —	2 juin.	3 juin.	3 juin.	4 juin.	4 juin.	5 juin.	7 juin.	7 juin.	8 juin.	8 juin.	9 juin.	10 juin.	14 juin.
10 juin.	12 juin.	12 juin.	13 juin.	13 juin.	14 juin.	16 —	17 —	17 —	18 —	18 —	19 —	21 —	21 —	22 —	22 —	23 —	24 —	28 —
24 —	26 —	26 —	27 —	27 —	28 —	30 —	1 <sup>er</sup> juillet.	1 <sup>er</sup> juillet.	2 juillet.	2 juillet.	3 juillet.	5 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	8 juillet.	12 juillet.
8 juillet.	10 juillet.	10 juillet.	11 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	14 juillet.	15 —	15 —	16 —	16 —	17 —	19 —	19 —	20 —	20 —	21 —	22 —	26 —
22 —	24 —	24 —	25 —	25 —	26 —	28 —	29 —	29 —	30 —	30 —	31 —	2 août.	2 août.	3 août.	3 août.	4 août.	5 août.	9 août.
5 août.	7 août.	7 août.	8 août.	8 août.	9 août.	11 août.	12 août.	12 août.	13 août.	13 août.	14 août.	16 —	16 —	17 —	17 —	18 —	19 —	23 —
19 —	21 —	21 —	22 —	22 —	23 —	25 —	26 —	26 —	27 —	27 —	28 —	30 —	30 —	31 —	31 —	1 <sup>er</sup> septembre.	2 septembre.	6 septembre.
2 septembre.	4 septembre.	4 septembre.	5 septembre.	5 septembre.	6 septembre.	8 septembre.	9 septemb.	9 septembre.	10 septembre.	10 septembre.	11 septembre.	13 septembre.	13 septembre.	14 septembre.	14 septembre.	15 —	16 —	20 —
16 —	18 —	18 —	19 —	19 —	20 —	22 —	23 —	23 —	24 —	24 —	25 —	27 —	27 —	28 —	28 —	29 —	30 —	4 octobre.
30 —	2 octobre.	2 octobre.	3 octobre.	3 octobre.	4 octobre.	6 octobre.	7 octobre.	7 octobre.	8 octobre.	8 octobre.	9 octobre.	11 octobre.	11 octobre.	12 octobre.	12 octobre.	13 octobre.	14 octobre.	18 —
14 octobre.	16 —	16 —	17 —	17 —	18 —	20 —	21 —	21 —	22 —	22 —	23 —	25 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	1 <sup>er</sup> novembre.
28 —	30 —	30 —	31 —	31 —	1 <sup>er</sup> novembre.	3 novembre.	4 novembre.	4 novembre.	5 novembre.	5 novembre.	6 novembre.	8 novembre.	8 novembre.	9 novembre.	9 novembre.	10 novembre.	11 novembre.	15 —
11 novembre.	13 novembre.	13 novembre.	14 novembre.	14 novembre.	15 —	17 —	18 —	18 —	19 —	19 —	20 —	22 —	22 —	23 —	23 —	24 —	25 —	29 —
25 —	27 —	27 —	28 —	28 —	29 —	1 <sup>er</sup> décembre.	2 décembre.	2 décembre.	3 décembre.	3 décembre.	4 décembre.	6 décembre.	6 décembre.	7 décembre.	7 décembre.	8 décembre.	9 décembre.	13 décembre.
9 décembre.	11 décembre.	11 décembre.	12 décembre.	12 décembre.	13 décembre.	15 —	16 —	16 —	17 —	17 —	18 —	20 —	20 —	21 —	21 —	22 —	23 —	27 —
23 —	25 —	25 —	26 —	26 —	27 —	29 —	30 —	30 —	31 —	31 —	1 <sup>er</sup> janv.1895	3 janv.1895	3 janv.1895	4 janv.1895	4 janv.1895	5 janv.1895	6 janv.1895	10 janv.1895
6 janv.1895	8 janv.1895	8 janv.1895	9 janv.1895	9 janv.1895	10 janv.1895	12 janv.1895	13 janv.1895	13 janv.1895	14 janv.1895	14 janv.1895	15 —	17 —	17 —	18 —	18 —	19 —	20 —	24 —

Syrie et allant à Salonique.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — SERVICES MARITIMES.

---

*Paquebots-poste de la côte occidentale d'Afrique. — Nouveaux itinéraires.*

La compagnie Fraissinet a repris, à partir du mois de février, le service mensuel sur la ligne de Marseille à la côte occidentale d'Afrique.

En conséquence, ses paquebots partiront de Marseille le 25 de chaque mois, alternativement en service réglementaire et en service libre. Ils arriveront normalement à Libreville le 19 du mois suivant; les départs de Libreville auront lieu le 26 de chaque mois, et les arrivées à Marseille le 14 du mois suivant.

Aucune modification n'est apportée au service de la compagnie des Chargeurs Réunis, dont les départs continuent à s'effectuer tous les deux mois : de Bordeaux les 10 janvier, 10 mars, 10 mai, 10 juillet, 10 septembre et 10 novembre, et de Libreville, les 7 février, 7 juin, 7 août, 7 octobre et 7 décembre.

Les agents trouveront ci-après les nouveaux itinéraires applicables sur la ligne de Marseille à la côte occidentale d'Afrique, ainsi que le tableau du mouvement des paquebots sur cette ligne pour l'année 1894.

LIGNE DE MARSEILLE

À LOANGO (M).

NOMBRE DE LIEUES MARINES  
À PARCOURIR.

Par Voyage..... 3,247 1/3  
Annuellement ..... 19,484

Service tous les deux mois. — Vitesse.....

Approuvé par décision ministérielle du 31 janvier 1894. —

réglementaire..... 9 milles par heure.  
effective..... 9 milles par heure.

— Mis à exécution à dater du 25 février 1894. —

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION. h.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. h.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
<b>ALLER*.</b>										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	25 (1)	4 s.	"	Date impérative.
Oran.....	178 1/3	535	60	28	4 m.	4	28	8 m.	64	
Las Palmas...	309	927	103	2	3 s.	8	2	11 s.	111	
Dakar.....	278 2/3	836	93	6	8 s.	18	7	2 s.	111	
Conakry.....	145 1/3	436	48	9	2 s.	8	9	10 s.	56	
Grand-Bassam.	250 2/3	752	84	13	10 m.	12	13	10 s.	96	
Cotonou.....	130	390	44	15	6 s.	24	16	6 s.	68	
Libreville (2)..	183 1/3	550	61	19	7 m.	33	20	4 s.	94	
Loango.....	135	405	45	22	1 s.	5	22 (3)	6 s.	50	
Libreville....	135	405	45	24	3 s.	"	"	"	45	
<b>TOTAUX...</b>	<b>1,745 1/3</b>	<b>5,236</b>	<b>583</b>			<b>112</b>			<b>695</b>	<b>Ou 28 j. 23 h.</b>

Séjour à Libreville..... 33 h. ou 1 j. 9 h.

\* Départs de Marseille les 25 février, 25 avril, 25 juin, 25 août, 25 octobre et 25 décembre.  
 (1) Le départ de Marseille ne peut avoir lieu avant l'arrivée des dépêches de Paris.  
 (2) A l'arrivée à Libreville, le paquebot rencontre le bateau de la ligne de Marseille à Libreville parti un mois avant lui. C'est ce dernier qui, après avoir reçu l'agent des postes et les dépêches, effectue le voyage de retour en service postal, conformément aux indications du tableau ci-contre.  
 (3) A partir de l'arrivée à Loango, le paquebot est considéré comme étant en service commercial; toutefois, il doit assurer le retour de Loango à Libreville (les dates et heures de ce retour étant facultatives) et se trouver à Cotonou le 24 du mois suivant pour y effectuer le retour de la ligne de Marseille à Libreville (Voir l'itinéraire n° 2 bis).  
 N. B. La durée du séjour dans les escales intermédiaires peut être abrégée d'un commun accord entre l'agent des postes embarqué, le capitaine et l'agent local de la compagnie; elle ne peut être dépassée que si le paquebot est en avance sur les prévisions de l'itinéraire.  
 Dans les ports à marée, l'heure du départ est subordonnée aux mouvements de la marée.  
 En règle générale les paquebots ont la faculté de s'arrêter à des escales non désignées par l'itinéraire, pourvu qu'il n'en résulte aucune augmentation dans la durée des traversées.  
 Cette faculté cesse quand le paquebot est en retard sur les prévisions de l'itinéraire.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION. h.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. h.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
<b>RETOUR**.</b>										
Libreville....	"	"	"	"	"	"	20 (4)	4 s.	"	Date impérative.
Bata.....	39 1/3	118	13	21	5 m.	3	21	8 m.	16	
Cotonou.....	170 2/3	512	57	23	5 s.	22	24	3 s.	79	
Grand-Bassam.	130	390	44	26	11 m.	9	26	8 s.	53	
Conakry.....	250 2/3	752	84	30	8 m.	8	30	4 s.	92	
Dakar.....	145 1/3	436	48	2	4 s.	20	3	Midi.	68	
Las Palmas...	278 2/3	836	93	7	9 m.	12	7	9 s.	105	
Oran.....	309	927	103	12	4 m.	4	12	8 m.	107	
Marseille.....	178 1/3	535	60	14	8 s.	"	"	"	60	
<b>TOTAUX...</b>	<b>1,502</b>	<b>4,506</b>	<b>502</b>			<b>78</b>			<b>580</b>	<b>Ou 24 j. 4 h.</b>

\*\* Départs de Libreville les 20 janvier, 20 mars, 20 mai, 20 juillet, 20 septembre et 20 novembre.  
 (4) La date du départ de Libreville est impérative; ce départ ne peut avoir lieu toutefois avant l'arrivée du paquebot venant de France en service postal.

RÉCAPITULATION.

(Non compris le trajet de Libreville à Loango et retour.)

Aller..... 567 h.  
Séjour à Libreville..... 33  
Retour..... 580

DURÉE TOTALE d'un voyage entre Marseille et Libreville. 1,180 h. ou 49 j. 4 h.

LIGNE LIBRE DE MARSEILLE

NOMBRE DE LIEUES MARINES  
À PARCOURIR.

Par voyage..... 2,893 1/3  
Annuellement..... 17,060

Service tous les deux mois. — Vitesse.....

Approuvé par décision ministérielle du 31 janvier 1894. —

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
<b>ALLER *.</b>										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	25	4 s.	"	
Las Palmas...	463 1/3	1,390	150	1 <sup>er</sup>	10 s.	10	2	8 m.	160	
Dakar.....	278 2/3	836	93	6	5 m.	27	7	8 m.	120	
Conakry.....	145 1/3	436	48	9	8 m.	8	9	4 s.	56	
Grand-Bassam.	250 2/3	752	84	13	4 m.	12	13	4 s.	96	
Cotonou.....	130	390	44	15	Midi.	30	16	6 s.	74	
Libreville....	183 1/3	550	61	19	7 m.	"	"	"	61	
<b>TOTAUX...</b>	<b>1,451 1/3</b>	<b>4,354</b>	<b>48</b>			<b>87</b>			<b>567</b>	<b>On 23 j. 15 h.</b>

SÉJOUR..... 33 h. ou 1 j. 9 h.

\* Départs de Marseille les 25 janvier, 25 mars, 25 mai, 25 juillet, 25 septembre et 25 novembre.

RÉCAPITULATION.

Aller..... 567 h.  
Séjour à Libreville..... 33  
Retour..... 574

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 1,174 h. ou 48 j. 22 h.

À LIBREVILLE.

réglementaire..... 9 milles par heure.  
effective..... 9 milles par heure.

— Mis à exécution à dater du 25 mars 1894.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
<b>RETOUR **.</b>										
Libreville.....	"	"	"	"	"	"	20	4 s.	"	
Cotonou.....	183 1/3	550	61	23	5 m.	(1) 39	(2) 24	8 s.	100	
Dakar.....	516 2/3	1,550	176	2	4 m.	40	3	8 s.	216	
Las Palmas....	278 2/3	836	93	7	5 s.	15	8	8 m.	108	
Marseille.....	463 1/3	1,390	150	14	2 s.	"	"	"	150	
<b>TOTAUX...</b>	<b>1,442</b>	<b>4,326</b>	<b>480</b>			<b>94</b>			<b>574</b>	<b>On 23 j. 22 h.</b>

\*\* Départs de Libreville les 20 février, 20 avril, 20 juin, 20 août, 20 octobre et 20 décembre.

(1) A son arrivée à Cotonou le bateau rencontre celui parti de France, en service postal, un mois avant lui. C'est ce dernier qui, après avoir reçu l'agent des postes et les dépêches, effectue la traversée de retour en service commercial.

Après le débarquement des dépêches et de l'agent des postes, le premier bateau reste en service commercial jusqu'au 20 du mois suivant. Il doit, à cette date, se trouver à Libreville pour y effectuer le retour postal de la ligne de Marseille à Loango ( Voir Itin. n° 2 ).

(2) Le départ de Cotonou est subordonné à l'arrivée du bateau commercial venant de Libreville.

# MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

## DE LA LIGNE DE MARSEILLE À LA CÔTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE, POUR L'ANNÉE 1895

SERVICE EXÉCUTÉ PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION À VAPEUR (A. FRAISSINET ET C<sup>IE</sup>).

### ALLER.

ESCALES.	SERVICE POSTAL.	SERVICE COMMERCIAL.	SERVICE POSTAL.	SERVICE COMMERCIAL.	SERVICE POSTAL.	SERVICE COMMERCIAL.	SERVICE POSTAL.	SERVICE COMMERCIAL.	SERVICE POSTAL.	SERVICE COMMERCIAL.	SERVICE POSTAL.
Marseille . . . . .	Dép. 25 février.	25 mars.	25 avril.	25 mai.	25 juin.	25 juillet.	25 août.	25 septembre.	25 octobre.	25 novembre.	25 décembre.
Oran . . . . .	Arr. et dép. 28 —	.....	28 —	.....	28 —	.....	28 —	.....	28 —	.....	28 —
Las Palmas . . . . .	Arr. 4 mars.	31 mars.	2 mai.	31 mai.	2 juillet.	31 juillet.	1 <sup>er</sup> septembre.	1 <sup>er</sup> octobre.	1 <sup>er</sup> novembre.	1 <sup>er</sup> décembre.	1 <sup>er</sup> janvier 1895.
	Dép. 4 —	1 <sup>er</sup> avril.	2 —	1 <sup>er</sup> juin.	2 —	1 <sup>er</sup> août.	1 <sup>er</sup> —	2 —	1 <sup>er</sup> —	2 —	1 <sup>er</sup> —
Dakar . . . . .	Arr. 8 —	5 —	6 —	5 —	6 —	5 —	5 —	6 —	5 —	6 —	5 —
	Dép. 9 —	6 —	7 —	6 —	7 —	6 —	6 —	7 —	6 —	7 —	6 —
Conakry . . . . .	Arr. et dép. 11 —	8 —	9 —	8 —	9 —	8 —	8 —	9 —	8 —	9 —	8 —
Grand-Bassam . . . . .	Arr. et dép. 15 <sup>h</sup> —	12 —	13 —	12 —	13 —	12 —	12 —	13 —	12 —	13 —	12 —
Cotonou . . . . .	Arr. 17 —	14 —	15 —	14 —	15 —	14 —	14 —	15 —	14 —	15 —	14 —
	Dép. 18 —	15 —	16 —	15 —	16 —	15 —	15 —	16 —	15 —	16 —	15 —
Libreville . . . . .	Arr. 21 — (1).	18 —	19 — (1).	18 —	19 — (1).	18 —	18 — (1).	19 —	18 — (1).	19 —	18 — (1).
	Dép. 22 —	19 —	20 —	19 —	20 —	19 —	19 —	20 —	19 —	20 —	19 —
Loango . . . . .	Arr. 24 —	.....	22 —	.....	22 —	.....	21 —	.....	21 —	.....	21 —
Cotonou . . . . .	Arr. ....	22 avril (2).	.....	22 juin (2).	.....	22 août (2).	.....	23 octobre (2).	.....	23 décembre (2).	.....



# MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

## A LIGNE DE MARSEILLE À LA CÔTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE, POUR L'ANNÉE 1894.

SERVICE EXÉCUTÉ PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION À VAPEUR (A. FRAISSINET ET C<sup>ie</sup>).

### ALLER.

SERVICE POSTAL.	SERVICE COMMERCIAL.	SERVICE POSTAL.	SERVICE COMMERCIAL.	SERVICE POSTAL.	SERVICE COMMERCIAL.	SERVICE POSTAL.	SERVICE COMMERCIAL.	SERVICE POSTAL.	OBSERVATIONS.
25 avril.	<i>25 mai.</i>	25 juin.	<i>25 juillet.</i>	25 août.	<i>25 septembre.</i>	25 octobre.	<i>25 novembre.</i>	25 décembre.	<p align="center">NOTA. Les indications en italique concernent les services exécutés à titre libre.</p> <p>(1) L'agent des postes parti de Marseille en service postal passe, à Libreville, sur le bateau effectuant le retour postal du voyage précédent.</p> <p>(2) L'agent des postes parti de Marseille en service commercial passe, à son retour à Cotonou, sur le bateau effectuant le retour commercial du voyage précédent.</p>
28 —	.....	28 —	.....	28 —	.....	28 —	.....	28 —	
2 mai.	<i>31 mai.</i>	2 juillet.	<i>31 juillet.</i>	1 <sup>er</sup> septembre.	<i>1<sup>er</sup> octobre.</i>	1 <sup>er</sup> novembre.	<i>1<sup>er</sup> décembre.</i>	1 <sup>er</sup> janvier 1895.	
2 —	<i>1<sup>er</sup> juin.</i>	2 —	<i>1<sup>er</sup> août.</i>	1 <sup>er</sup> —	2 —	1 <sup>er</sup> —	2 —	1 <sup>er</sup> —	
6 —	5 —	6 —	5 —	5 —	6 —	5 —	6 —	5 —	
7 —	6 —	7 —	6 —	6 —	7 —	6 —	7 —	6 —	
9 —	8 —	9 —	8 —	8 —	9 —	8 —	9 —	8 —	
13 —	12 —	13 —	12 —	12 —	13 —	12 —	13 —	12 —	
15 —	14 —	15 —	14 —	14 —	15 —	14 —	15 —	14 —	
16 —	15 —	16 —	15 —	15 —	16 —	15 —	16 —	15 —	
19 — (1).	18 —	19 — (1).	18 —	18 — (1).	19 —	18 — (1).	19 —	18 — (1).	
20 —	19 —	20 —	19 —	19 —	20 —	19 —	20 —	19 —	
22 —	.....	22 —	.....	21 —	.....	21 —	.....	21 —	
.....	<i>22 juin (2).</i>	.....	<i>22 août (2).</i>	.....	<i>23 octobre (2).</i>	.....	<i>23 décembre (2).</i>	.....	

### RETOUR.

ESCALES.	SERVICE COMMERCIAL.		SERVICE POSTAL.		SERVICE COMMERCIAL.		SERVICE POSTAL.		SERVICE COMMERCIAL.		SERVICE POSTAL.	
Loango.....	Dép.	24 mars *.	.....	22 mai *.	.....	22 juillet *.	.....	21 septembre *.	.....	21 novembre *.	.....	21 janvier 1895 *.
Libreville.....	Arr.	26 — *.	.....	24 — *.	.....	24 — *.	.....	23 — *.	.....	23 — *.	.....	23 — *.
	Dép.	.....	20 mai (1).	.....	20 juillet (1).	.....	20 septembre (1).	.....	20 novembre (1).	.....	20 janvier 1895. (1)	.....
Bata.....	Arr. et dép.	.....	21 —	.....	21 —	.....	21 —	.....	21 —	.....	21 —	.....
Cotonou.....	Arr.	.....	23 —	.....	23 —	.....	23 —	.....	23 —	.....	23 —	.....
	Dép.	24 avril (2).	24 —	24 juin (2).	24 —	24 août (2).	24 —	24 octobre (2).	24 —	24 décembre (2).	24 —	24 février (2).
Grand-Bassam..	Arr. et dép.	.....	26 —	.....	26 —	.....	26 —	.....	26 —	.....	26 —	.....
Conakry.....	Arr. et dép.	.....	30 —	.....	30 —	.....	30 —	.....	30 —	.....	30 —	.....
Dakar.....	Arr.	2 mai.	1 <sup>er</sup> juin.	2 juillet.	1 <sup>er</sup> août.	1 <sup>er</sup> septembre.	2 octobre.	1 <sup>er</sup> novembre.	2 décembre.	1 <sup>er</sup> janvier 1895.	1 <sup>er</sup> février.	4 mars.
	Dép.	3 —	2 —	3 —	2 —	2 —	3 —	2 —	3 —	2 —	2 —	5 —
Las Palmas.....	Arr.	7 —	6 —	7 —	6 —	6 —	7 —	6 —	7 —	6 —	6 —	9 —
	Dép.	8 —	6 —	8 —	6 —	7 —	7 —	7 —	7 —	7 —	6 —	10 —
Oran.....	Arr. et dép.	.....	11 —	.....	11 —	.....	12 —	.....	12 —	.....	11 —	.....
Marseille.....	Arr.	14 mai.	13 —	14 juillet.	13 —	13 septembre.	14 —	13 novembre.	14 —	13 janvier 1895.	13 —	16 mars.

## RETOUR.

SERVICE COMMERCIAL.	SERVICE POSTAL.	SERVICE COMMERCIAL.	SERVICE POSTAL.	SERVICE COMMERCIAL.	SERVICE POSTAL.	SERVICE COMMERCIAL.	SERVICE POSTAL.	SERVICE COMMERCIAL.	OBSERVATIONS.
22 mai *.	.....	22 juillet *.	.....	21 septembre *.	.....	21 novembre *.	.....	21 janvier 1895 *.	<p>NOTA. Les indications en italique concernent les services exécutés à titre libre.</p> <p>* Dates facultatives.</p> <p>(1) L'agent des postes parti de Marseille en service postal passe, à Libreville, sur le bateau effectuant le retour postal du voyage précédent.</p> <p>(2) L'agent des postes parti de Marseille en service commercial passe, à son retour à Cotonou, sur le bateau effectuant le retour commercial du voyage précédent.</p>
24 — *.	.....	24 — *.	.....	23 — *.	.....	23 — *.	.....	23 — *.	
.....	20 juillet (1).	.....	20 septembre (1).	.....	20 novembre (1).	.....	20 janvier 1895. (1)	.....	
.....	21 —	.....	21 —	.....	21 —	.....	21 —	.....	
.....	23 —	.....	23 —	.....	23 —	.....	23 —	.....	
24 juin (2).	24 —	24 août (2).	24 —	24 octobre (2).	24 —	24 décembre (2).	24 —	24 février (2).	
.....	26 —	.....	26 —	.....	26 —	.....	26 —	.....	
.....	30 —	.....	30 —	.....	30 —	.....	30 —	.....	
2 juillet.	1 <sup>er</sup> août.	1 <sup>er</sup> septembre.	2 octobre.	1 <sup>er</sup> novembre.	2 décembre.	1 <sup>er</sup> janvier 1895.	1 <sup>er</sup> février.	4 mars.	
3 —	2 —	2 —	3 —	2 —	3 —	2 —	2 —	5 —	
7 —	6 —	6 —	7 —	6 —	7 —	6 —	6 —	9 —	
8 —	6 —	7 —	7 —	7 —	7 —	7 —	6 —	10 —	
.....	11 —	.....	12 —	.....	12 —	.....	11 —	.....	
14 juillet.	13 —	13 septembre.	14 —	13 novembre.	14 —	13 janvier 1895.	13 —	16 mars.	

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

**NOTA.** La Direction générale des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais elle ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

*St.* signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — *V.* signifie bâtiment à voiles. — *C.* signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
<b>§ 1<sup>er</sup>. — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).</b>						
1	La Pointe - à - Pître (Guadeloupe).	5 février ..	Le Havre..	Normandie.....	Voilier....	H. Auger.
2	Saint-Pierre (Mar- tinique).	10.....	<i>Idem.</i> .....	Saint-Pierre....	<i>Idem.</i> .....	D. Auger.
3	<i>Idem.</i> .....	25.....	<i>Idem.</i> .....	Intrépide-Corse.	<i>Idem.</i> ....	<i>Idem.</i>
<b>§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).</b>						
1	Antofogasta.....	1 <sup>er</sup> février.	Le Havre..	Ville-de-Metz...	Steamer...	C <sup>ie</sup> maritime du Pa- cifique.
2	Arica .....	1 <sup>er</sup> .....	<i>Idem.</i> .....	Ville-de-Metz...	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
3	Bahia .....	8.....	<i>Idem.</i> .....	X.....	<i>Idem.</i> .....	Chargeurs réunis.
4	<i>Idem.</i> .....	18.....	<i>Idem.</i> .....	X.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
5	<i>Idem.</i> .....	28.....	<i>Idem.</i> .....	X.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
6	Buenos-Ayres.....	10.....	<i>Idem.</i> .....	X.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
7	<i>Idem.</i> .....	20.....	<i>Idem.</i> .....	X.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
8	<i>Idem.</i> .....	28.....	<i>Idem.</i> .....	X.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
9	Cap-Haïtien.....	26.....	<i>Idem.</i> .....	X.....	<i>Idem.</i> .....	Broström.
10	Caracas.....	2.....	<i>Idem.</i> .....	X.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
11	<i>Idem.</i> .....	18.....	<i>Idem.</i> .....	X.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
12	Carthagène.....	21.....	<i>Idem.</i> .....	X.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
13	Les Cayes.....	11.....	<i>Idem.</i> .....	X.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
14	Géara.....	24.....	<i>Idem.</i> .....	Origen .....	<i>Idem.</i> .....	J.-M. Currie.
15	Colon .....	21.....	<i>Idem.</i> .....	X.....	<i>Idem.</i> .....	Broström.
16	Coronel.....	1 <sup>er</sup> .....	<i>Idem.</i> .....	Ville-de-Metz...	<i>Idem.</i> .....	C <sup>ie</sup> maritime du Pa- cifique.
17	Coquimbo.....	1 <sup>er</sup> .....	<i>Idem.</i> .....	Ville-de-Metz...	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
18	Curacao.....	2.....	<i>Idem.</i> .....	X.....	<i>Idem.</i> .....	Broström.
19	<i>Idem.</i> .....	18.....	<i>Idem.</i> .....	X.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
20	Gonaïves.....	26.....	<i>Idem.</i> .....	X.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
21	Itacoatiara.....	9.....	<i>Idem.</i> .....	X.....	<i>Idem.</i> .....	C <sup>ie</sup> Guard.
22	Jaemel.....	11.....	<i>Idem.</i> .....	X.....	<i>Idem.</i> .....	Brostrom.
23	Jérémie.....	26.....	<i>Idem.</i> .....	X.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
24	Kingston (Jamaïque)	11.....	<i>Idem.</i> .....	X.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
25	La Havane.....	12.....	<i>Idem.</i> .....	X.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départa.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
26	La Havane .....	15 février.	Le Havre..	Reina - Maria - Christina.	Steamer...	Genestal.
27	Iquique.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Ville-de-Metz...	Idem.....	C <sup>ie</sup> maritime du Pa- cifique.
28	Lima.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Ville-de-Metz..	Idem.....	Idem.
29	Maccio.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
30	Manaos.....	9.....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> Cunard.
31	Mayaguez (P <sup>to</sup> -Rico)	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
32	Mollendo.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Ville-de-Metz..	Idem.....	C <sup>ie</sup> maritime du Pa- cifique.
33	Montévidéo.....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
34	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
35	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
36	Para.....	9.....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> Cunard.
37	Idem.....	24.....	Idem.....	Origen.....	Idem.....	J.-M. Currie.
38	Payta.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Ville-de-Metz...	Idem.....	C <sup>ie</sup> maritime du Pa- cifique.
39	Pernambuco.....	8.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
40	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
41	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
42	Ponce (Porto-Rico).	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
43	Port-au-Prince.....	12.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
44	Idem.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
45	Progreso.....	15.....	Idem.....	Reina - Maria - Christina.	Idem.....	Génestal.
46	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
47	Puerto-Cabello.....	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
48	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
49	Puerto-Plata.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
50	Rio-de-Janeiro.....	8.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
51	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
52	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
53	Salaverry.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Ville-de-Metz...	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
54	Sanchez.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
55	Savanilla.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
56	Saint-Domingo.....	11.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
57	S <sup>a</sup> -Juan-Porto-Rico.	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
58	Saint-Thomas.....	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
59	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
60	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
61	Idem.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
62	Talcahuano.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Ville-de-Metz..	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
63	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
64	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
65	Valparaiso.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Ville-de-Metz...	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
66	Vera-Cruz.....	12.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
67	Idem.....	15.....	Idem.....	Reina - Maria - Christina.	Idem.....	Génestal.
68	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4<sup>e</sup> BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES,  
CONTRAVENTIONS ET COLIS POSTAUX.

*Franchises postales. — Modifications à apporter à l'état n° 1<sup>bis</sup> indiquant les circonscriptions des inspecteurs divisionnaires et départementaux du travail dans l'industrie.*

Un décret, en date du 8 décembre 1893, a modifié les résidences et les circonscriptions des divers inspecteurs divisionnaires et départementaux du travail dans l'industrie.

Les agents devront, en conséquence, apporter les modifications suivantes à l'état 1<sup>bis</sup> inséré entre les pages 758 et 759 du Manuel des franchises postales :

2<sup>e</sup> Accolade, colonne 5 : remplacer Châteauroux par Tours;

3<sup>e</sup> Accolade, colonne 2, 1<sup>re</sup> ligne, ajouter à la suite du mot « Aube » le mot : Yonne. — 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lignes : supprimer le mot « Yonne » et les mots « moins l'arrondissement de Louhans »;

4<sup>e</sup> Accolade, colonne 4, remplacer Montmédy par : « Châlons-sur-Marne »; colonne 5, substituer « Nancy » à Bar-le-Duc;

6<sup>e</sup> Accolade, colonne 2, supprimer : « et arrondissement des Andelys »; colonne 3, remplacer « 3 inspecteurs » par « 2 inspecteurs et 1 inspectrice »;

10<sup>e</sup> accolade, 4<sup>e</sup> colonne, remplacer : Draguignan par « Nice ».

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux de poste britanniques.*

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

1<sup>o</sup> NOUVEAUX BUREAUX À AJOUTER.

*Angleterre.*

Amroth.....	Begelley (Pembroke).	Poplar Road.....	Wrexham.
Chapel Street.....	Petersfield.	Rawcliffe Bridge.....	Rawcliffe (Yorks).
Chillaton.....	Lewdown (North Devon).	Slade Lane.....	Manchester.
Clifton Wood.....	Bristol.	Stainforth (Settle).....	Settle.
Cumnor.....	Oxford.	Stanhoe.....	King's Lynn.
Frittenden.....	Staplehurst.	Tividale.....	Tipton.
Gelli.....	Pentre (Glam).	Tockington.....	Almondsbury (Glos).
Hemshaw Lane.....	Stockport.	Upton Lovel.....	Bath.
Hospital Street.....	Nantwich.	Wellington Road (Birmingham).	Birmingham.
Kilver Street.....	Shepton Mallet.	West Molesey.....	Kingston-on-Thames.
Lane End (Buckley)....	Chester.	West Street (Leek).....	Leek.
London Road (High Wycombe).	High Wycombe.		
Lubenham.....	Market Harborough.		

*Écosse.*

Kirkconnel..... Sanquhar | Ness..... Stornoway.  
(Dumfries).

*Irlande.*

Costolloe..... Galway.

2° CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

*Londres.*

*Au lieu de :*

*Inscrire :*

Dalston, Queen's Road, No. 59, near Canal Bridge. E. | Dalston, Queen's Road, No. 65, near Canal Bridge, E.  
Poplar, East India Dock Road, No. 157, near Kerbey Street, E. | Poplar, East India Dock Road, No. 159, near Kerbey Street, E.

*Angleterre.*

*Au lieu de :*

*Inscrire :*

Woolstone; Southampton. | Woolston; Southampton.  
Weobly (Here). | Weobley (Here).

*En regard de :* { Dedham (Essex) }  
{ East Bergholt (Suffolk) } *inscrire Colchester dans la col. 2.*  
{ Stratford St. Mary (Suffolk) }  
{ Beneden, }  
{ Biddenden, } *remplacer Staplehurst par Cranbrook (Kent).*  
{ Sissinghurst, }  
Enstone, *ajouter (Oxton) et inscrire Oxford dans la col. 2.*  
Carrington, *biffer Nottingham.*  
Britannia, *biffer Pontypridd et inscrire Porth (Glam).*

*Irlande.*

*Au lieu de :*

*Inscrire .*

Clady; Londonderry. | Claudy; Londonderry.

3° BUREAUX À BIFFER.

*Angleterre.*

Barcombe; Lewes.

*Écosse.*

Bernera; Lochmaddy.

---

**Erratum au Bulletin mensuel n° 12 de décembre 1893 :**

Page 660, troisième alinéa, lire à l'avant-dernière ligne : 1489 bis au lieu de 1439 bis.

---

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

FRANCE.

*Comparaison des produits du mois d'octobre 1893 avec ceux du mois correspondant de l'année 1892.*

N <sup>os</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS D'OCTOBRE		DIFFÉRENCES POUR 1893.	
		1893.	1892.	Augmentat <sup>ons</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1<sup>o</sup> POSTES.</b>					
1	Produit net de la taxe des lettres, journaux, imprimés, etc. — Solde des comptes avec les offices étrangers	13,274,342 70	12,976,417 32	297,925 38	"
2	Droit perçu sur les envois d'argent. { Mandats français. Mandats internat <sup>ionaux</sup>	579,457 55	576,802 81	2,654 74	"
et 2 ter		37,878 09	38,031 84	"	153 75
2 bis	Droit perçu sur les bons de poste.....	17,650 00	14,865 35	2,784 65	"
3	Taxes perçues par l'État pour transport de colis postaux.....	604 00	519 25	84 75	"
	Recettes diverses et accidentelles.....	12,050 23	6,793 60	5,256 63	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>13,921,982 57</b>	<b>13,613,430 17</b>	<b>308,706 15</b>	<b>153 75</b>
	<b>EN PLUS en 1893.....</b>			<b>308,552<sup>f</sup> 40<sup>c</sup></b>	
<b>2<sup>o</sup> TÉLÉGRAPHES.</b>					
4	Produit net des taxes de la télégraphie privée.....	2,674,403 46	2,602,303 06	72,100 40	"
4 bis	Solde des comptes avec les offices étrangers.....	55,079 46	470,796 40	"	424,716 94
5	Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur service télégraphique.	"	"	"	"
5 bis	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique....	5,542 75	7,104 90	"	1,562 15
6	Recettes diverses et accidentelles....	53,679 68	145,294 76	"	91,615 08
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>2,788,705 35</b>	<b>3,234,499 12</b>	<b>72,100 40</b>	<b>517,894 17</b>
	<b>EN MOINS en 1893.....</b>			<b>445,793<sup>f</sup> 77<sup>c</sup></b>	
<b>3<sup>o</sup> TÉLÉPHONES.</b>					
7	Produit des téléphones et abonnements divers.....	147,670 52	168,184 25	"	20,513 73
et 7 bis	<b>TOTAUX.....</b>	<b>147,670 52</b>	<b>168,184 25</b>	<b>"</b>	<b>20,513 73</b>
	<b>EN MOINS en 1893.....</b>			<b>20,513<sup>f</sup> 73<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		<b>MOIS COURANT.</b>	<b>MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.</b>		
1 à 3	Produits postaux.....	13,921,982 57	13,613,430 17	308,552 40	"
4 à 6	Produits télégraphiques.....	2,788,705 35	3,234,499 12	"	445,793 77
7 et 7 bis	Produits téléphoniques.....	147,670 52	168,184 25	"	20,513 73
	<b>TOTAUX du mois d'octobre....</b>	<b>16,858,358 44</b>	<b>17,016,113 54</b>	<b>308,552 40</b>	<b>466,307 50</b>
	Mois antérieurs.....	148,570,084 94	148,135,851 51	434,233 43	"
				<b>742,785 83</b>	<b>466,307 50</b>
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>165,428,443 38</b>	<b>165,151,965 05</b>	<b>Augm<sup>on</sup>: 276,478<sup>f</sup> 33<sup>c</sup></b>	





DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

*Modifications et additions à la nomenclature n° 207 des rues de Paris.*

Page 5. — Ajouter à la nomenclature des bureaux :

N° 93, rue de Château-Landon, n° 22.

N° 104, avenue Bosquet, n° 81.

Comme conséquence de l'ouverture de ces bureaux, il y a lieu de substituer en regard de la désignation des voies de Paris ci-après désignées, aux numéros existants, les nouveaux numéros suivants :

Anatole-de-la-Forge (rue) <sup>(1)</sup> .....	62
Aqueduc (rue de l') :	
1 à 17, 2 à 10.....	26
19 à 63, 12 à 74.....	93
Au-dessus.....	79
Alasseur projetée (rue).....	104
Arts libéraux (palais des) Champ-de-Mars <sup>(1)</sup> .....	104
Aubervilliers (impasse d').....	93
Aubervilliers (rue d') :	
1 à 19, 2 à 76.....	93
Au-dessus.....	76
Beaux-Arts (palais des) Champ-de-Mars <sup>(1)</sup> .....	104
Bosquet (avenue) :	
1 à 39, 2 à 20.....	27
Au-dessus.....	104
Bougainville (rue).....	104
Buenos-Ayres (rue de).....	104
Cail (rue).....	93
Caillié (rue).....	93
Canal Saint-Martin (rue du).....	93
Cavalerie (rue de la).....	104
Champ-de-Mars (le).....	104
Champ-de-Mars (rue du).....	104
Chapelle (boulevard de la) :	
1 à 39, 2 à 66.....	93
41 et 43.....	26
45, 68 à la fin.....	68
Chapelle (place de la) :	
20 à 30.....	58
le reste.....	93
Chartres (rue de) :	
1 à 11, 2 à 16.....	93
Au-dessus.....	68
Château-Landon (rue de).....	93
Chaudron (rue).....	93
Chemins de fer :	
De l'Est, gare des marchandises.....	93
De l'Ouest, Champ-de-Mars-embarcadère.....	104

<sup>(1)</sup> A ajouter.

Chevert (rue).....	104
Cler (rue) :	
1 à 25, 2 à 24.....	27
le reste.....	104
Delanos (passage).....	14
Département (rue du)	
1 à 17, 2 à 14.....	79
19 à 31, 16 et 18.....	93
le reste.....	58
Desaix (rue).....	904
Dôme central (galerie du), Champ-de-Mars.....	104
Duguesclin (passage et rue).....	104
Dupleix (place et rue) <sup>(1)</sup> .....	104
Duquesne (avenue) :	
1 à 23 et le n° 2.....	104
25, 20 à la fin.....	41
Duvivier (rue),.....	104
Écoles :	
Colbert (supérieure municipale).....	93
Guerre (supérieure de).....	104
Exposition (rue de l').....	104
Faubourg-Saint-Denis (rue du) :	
87 à 141, 84 à 148.....	14
147 à 195, 150 à 208.....	26
Au-dessus.....	93
Faubourg-Saint-Martin (rue du) :	
71 à 163, 78 à 176.....	14
165 à 247, 178 à 254.....	93
Au-dessus.....	79
Fédération (rue de la).....	104
Fontenoy (place de) :	
Le n° 14 (école militaire).....	104
Le reste.....	41
François-Demichel (cité).....	93
Grenelle (passage de).....	104
Grenelle (rue de) :	
77 à 133, 90 à 144.....	44
135 à 167, 146 à 190;.....	27
Au-dessus.....	104
Intendance militaire.....	104
Jardins publics et squares :	
Champ-de-Mars (du),.....	104
Chapelle (de la).....	93
La Bourdonnais (avenue de) ,	
1 à 33, 2 à 18.....	27
Au-dessus et les établissements publics du Champ-de-Mars.....	104
La Fayette (rue) :	
111 à 175, 112 à 168.....	26
177 à 227, 170 à 212.....	93
Au-dessus.....	79
La Motte-Picquet (avenue de).....	104

(1) Supprimer « et ruelle ».

Latour-Maubourg (boulevard de) :	
1 à 49, 2 à 62 .....	27
Au-dessus .....	104
Levant (cité du) .....	93
Louvet (passage) .....	104
Louis-Blanc (rue) :	
1 à 19, 2 à 14 .....	39
Au-dessus .....	93
Lowendal (avenue de) :	
1 à 9, 2 à 14 .....	104
Au-dessus .....	41
Machines (galerie ou palais des) :	
Champ-de-Mars <sup>(1)</sup> .....	104
Magasins :	
Docks des Invalides (ou) .....	104
Moineau (passage) <sup>(1)</sup> .....	93
Morieux (cité) <sup>(1)</sup> .....	104
Musées :	
Municipal d'histoire naturelle <sup>(1)</sup> .....	104
Orsay (quai d') :	
41 à 109 .....	27
Au-dessus .....	104
Ouessant (rue d') .....	104
Pajol (rue) :	
1 à 9, 2 à 8 .....	93
Au-dessus .....	58
Perdonnet (rue) .....	93
Philippe-de-Girard (rue) :	
1 à 55, 2 à 50 .....	93
Au-dessus .....	58
Pondichéry (rue de) <sup>(1)</sup> .....	104
Ports :	
Cunette (de la) .....	104
Presles (impasse et rue de) .....	104
Service de santé du gouvernement militaire de Paris <sup>(1)</sup> .....	104
Suffren (avenue de) :	
2 à 104, Champ-de-Mars, école militaire, gare du Champ-de-Mars .....	104
106 à la fin et les numéros impairs .....	41
Saint-Dominique (passage) .....	104
Théâtres : Bouffes-du-Nord (des) .....	93
Tivoli <sup>(1)</sup> (de) .....	104
Tour Eiffel <sup>(1)</sup> (de la) .....	104
Tourville (avenue de) :	
1 à 9 et le n° 2 .....	41
Au-dessus .....	104
Union (passage de l') .....	104
Valadon (cité ou rue) .....	104
Viala prolongée <sup>(1)</sup> (rue dite) .....	104
Vierge (passage de la) .....	104
Villette (boulevard de la) :	
117 à 159, 146 à 234 .....	79
Au-dessus .....	93

<sup>(1)</sup> A ajouter.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

*Annotations au Carnet n° 1516.*

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS.  6	
			du MANDAT à trans- mettre au journal.  4	du DROIT à perce- voir.  5		
		fr. c.	fr. c.	fr. c.		
<b>NOUVEAUX JOURNAUX.</b>						
<i>Alerte (L')</i> , 12, rue Paul-Lelong, à Paris.						
France .....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an. ....	6 00 12 00 24 00	5 84 11 78 23 66	0 16 0 22 0 34		
<i>Annales du commerce et de l'industrie</i> , 33, rue de Rivoli, à Paris.						
Paris.....	{ 6 mois... 1 an.....	5 00 10 00	4 85 9 80	0 15 0 20		
Départements.....	{ 6 mois... 1 an.....	6 00 12 00	5 84 11 78	0 16 0 22		
<i>Avenir du Tonkin (L')</i> , à Hanoi.						
France .....	{ 6 mois... 1 an.....	25 35 48 58	25 00 48 00	0 35 0 58	Journal bi-hebdoma- daire.	
<i>Bulletin officiel administratif de la Gui- née française</i> (colonie de la Guinée française).						
France .....	1 an.....	10 35	10 00	0 35	Journal mensuel.	
<i>Conseiller du Pêcheur (Le)</i> , 193, rue de l'Université, à Paris.....						
France .....	1 an.....	3 00	2 87	0 13		
<i>Courrier d'Haiphong (Le)</i> , à Haiphong.						
France .	{ Civiis ..... Militaires .....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an..... 6 mois... 1 an.....	{ 15 25 27 37 55 62 15 25 27 37	{ 15 00 27 00 52 00 15 00 27 00	{ 0 25 0 37 0 62 0 25 0 37	Journal bi-hebdoma- daire.
<i>Courrier de la Bourse et des chemins de fer et la Fortune réunis</i> , 30, rue Ber- gère, à Paris.						
France .....	1 an.....	6 00	5 84	0 16		

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à perce- voir.	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Croix de Limoges (La) et La Vie des Saints</i> , 3, rue des Augustins, à Limoges (Haute-Vienne). France .....	1 an .....	2 50	2 37	0 13	
<i>Croix de Limoges (La)</i> , son supplément et la <i>Vie des Saints</i> , 3, rue des Augustins, à Limoges (Haute-Vienne) France .....	1 an .....	3 50	3 36	0 14	
<i>Dai-nam-dong-vân-nhat-bao</i> , journal officiel en caractères, à Hanoï. France .....	1 an .....	8 18	8 00	0 18	Les abonnements partent du 1 <sup>er</sup> septembre de chaque année.
<i>Éclaircur de l'Ardèche (L')</i> , 14, rue Madier-Montjau, à Valence (Drôme) France .....	6 mois...	2 00	1 88	0 12	
	1 an .....	3 50	3 36	0 14	
<i>Éclaircur de la Drôme (L')</i> , 14, rue Madier-Montjau, à Valence (Drôme) France .....	6 mois...	2 00	1 88	0 12	
	1 an .....	3 50	3 36	0 14	
<i>Épicier (L')</i> , 33, rue de la Verrerie, à Paris. Seine .....	1 an .....	7 00	6 83	0 17	
	Autres départements .....	8 00	7 82	0 18	
<i>Europe militaire (L')</i> , 167, rue Montmartre, à Paris. France et Algérie .....	6 mois...	13 00	12 77	0 23	Revue bi-mensuelle. Les abonnements partent des 1 <sup>er</sup> et 15 de chaque mois.
	1 an .....	25 00	24 65	0 35	
<i>Gars breton (Le)</i> , 6, rue Scribe, à Nantes. Loire-Inférieure .....	1 an .....	2 65	2 52	0 13	Journal hebdomadaire.
	Autres départements .....	3 65	3 51	0 14	
<i>Gazette d'Annam (La)</i> , à Tourane. France .....	6 mois...	12 22	12 00	0 22	
	1 an .....	20 30	20 00	0 30	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS.  6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Géomètres-experts (Journal des)</i> , 15, rue du Pont, à Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne). France.....	1 an....	8 00	7 82	0 18	Revue bi-mensuelle paraissant les 10 et 25 de chaque mois.
<i>Indépendance tonkinoise (L')</i> , à Hanoi. France.....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an....	15 25 25 00 50 60	15 00 25 35 50 60	0 25 0 35 0 60	
<i>Intermédiaire des mathématiciens (L')</i> , 55, quai des Grands-Augustins, à Paris. Paris..... Départements.....	1 an..... 1 an....	5 00 6 00	4 85 5 84	0 15 0 16	
<i>Journal officiel de l'Indo-Chine française</i> (2 <sup>e</sup> partie, Annam-Tonkin), à Hanoi. France.....	{ 6 mois... 1 an....	11 21 21 31	11 00 21 00	0 21 0 31	Les abonnements partent des 1 <sup>er</sup> janvier, 1 <sup>er</sup> avril, 1 <sup>er</sup> juillet, 1 <sup>er</sup> octobre.
<i>Moniteur de la Guyane française</i> , journal officiel de la colonie (colonie de la Guyane française). France.....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an....	5 35 9 35 16 60	5 00 9 00 16 25	0 35 0 35 0 35	Journal paraissant chaque samedi.
<i>Moniteur des valeurs du comptant (Le)</i> (organe spécial des valeurs en banque), 15, rue Grange-Batelière, à Paris. France et Algérie.....	1 an....	2 00	1 88	0 12	Journal hebdomadaire.
<i>Musica sacra</i> , 18, rue Mage, à Toulouse. France et Algérie.....	1 an....	6 00	5 84	0 16	
<i>Petit phare</i> , 6, rue Scribe, à Nantes. Loire-Inférieure et départements limitrophes..... Autres départements.....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an.... 3 mois... 6 mois... 1 an....	6 15 11 20 20 30 7 15 12 20 24 35	5 99 10 99 20 00 6 98 11 98 24 00	0 16 0 21 0 30 0 17 0 22 0 35	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à perce- voir.	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Petit phare hebdomadaire</i> , 6, rue Scribe, à Nantes.					
Loire-Inférieure.....	1 an.....	2 65	2 52	0 13	
Autres département.....	1 an.....	3 65	3 51	0 14	
<i>Phare de la Loire</i> , 6, rue Scribe, à Nantes.					
France.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	15 25 28 40 56 65	15 00 28 01 55 99	0 25 0 39 0 66	
<i>Phare hebdomadaire</i> , 6, rue Scribe, à Nantes.					
France.....	6 mois... 1 an.....	4 15 8 20	4 00 8 01	0 15 0 19	
<i>Rappel de l'Indre (Le)</i> , à Vatan (Indre)					
France.....	6 mois... 1 an.....	1 75 3 00	1 63 2 87	0 12 0 13	Les abonnements par- tent du 1 <sup>er</sup> et du 15 de chaque mois.
<i>République des travailleurs (Lz)</i> , à Auch (Gers).					
Gers.....	1 an....	3 00	2 87	0 13	
Autres départements.....	1 an.....	3 50	3 36	0 14	
<i>Réveil (Le)</i> , à Haiphong.....					
France.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	12 22 22 32 40 50	12 00 22 00 40 00	0 22 0 32 0 50	Journal hebdomadaire. Les sous-officiers ont droit au demi tarif.
<i>Revue de clinique et de thérapeutique</i> (journal des praticiens), 66, rue de Ponthieu, à Paris.					
France.....	6 mois... 1 an.....	7 00 12 00	6 83 11 78	0 17 0 22	
<i>Revue de viticulture</i> , 4, rue de Mirbel, à Paris.					
France.....	1 an....	15 00	14 75	0 25	Journal paraissant le samedi. Les abonnements par- tent des 1 <sup>er</sup> janvier, 1 <sup>er</sup> avril, 1 <sup>er</sup> juillet et 1 <sup>er</sup> octobre.
<i>Revue des valeurs à lots et loteries</i> , 45, boulevard Beaumarchais, à Paris.					
France et Algérie.....	1 an....	3 00	2 87	0 13	



TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à perce- voir.	
1	2	3	4	5	6
<i>Revue indochinoise illustrée (La)</i> , à Ha- noï.	3 mois... 6 mois... 1 an....	fr. c. 12 22 22 32 40 50	fr. c. 12 00 22 00 40 00	fr. c. 0 22 0 32 0 50	Revue mensuelle. Les abonnements partent du 15 de chaque mois.
<i>Revue parlementaire (La)</i> , 12, rue Ja- cob, à Paris.	3 mois... 6 mois... 1 an....	2 00 3 50 6 00	1 88 3 36 5 84	0 12 0 14 0 16	Journal paraissant le samedi.
<i>Revue Sud-Africaine</i> , 30, rue Bergère, à Paris.	1 an....	8 00	7 82	0 18	Journal paraissant le dimanche.
<i>Transports (Journal des)</i> (Revue inter- nationale des chemins de fer et de la navigation), 29, rue de Londres, à Paris.	1 an....	15 00	14 75	0 25	
CHANGEMENTS DE TARIF.					
<i>Acclimatation (L')</i> (Journal des éle- veurs), 46, rue du Bac, à Paris.	1 an....	15 25	15 00	0 25	
<i>Annales du commerce et de l'industrie</i> , 33, rue de Rivoli, à Paris.	6 mois... 1 an....	6 00 10 00	5 84 9 80	0 16 0 20	Les abonnements par- tent du 1 <sup>er</sup> janvier et du 1 <sup>er</sup> juillet de chaque année.
Départements, Algérie, Tunisie...	6 mois... 1 an....	7 00 12 00	6 83 11 78	0 17 0 22	
<i>Bulletin financier (Le)</i> , 53 bis, rue Saint-Lezard, à Paris.	6 mois... 1 an....	3 00 5 00	2 87 4 85	0 13 0 15	Journal paraissant le dimanche.
<i>Écho de Paris (L')</i> , 16, rue du Crois- sant, à Paris.	3 mois... 6 mois... 1 an....	0 00 12 00 24 00	5 84 11 78 23 66	0 16 0 22 0 34	
<i>Journal financier français (Le)</i> , 23, boulevard Poissonnière, à Paris.	6 mois... 1 an....	2 00 4 00	1 88 3 86	0 12 0 14	
<i>Justice (La)</i> , 10, rue du Faubourg- Montmartre, à Paris.	3 mois... 6 mois... 1 an....	5 00 9 00 18 00	4 85 8 81 17 72	0 15 0 19 0 28	
Départements et Algérie,....	3 mois... 6 mois... 1 an....	6 00 11 00 20 00	5 84 10 79 19 70	0 16 0 21 0 30	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS.	
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à perce- voir.		
1	2	3	4	5	6	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.		
<i>Mode illustrée (La)</i> , éditeurs : MM. Firmin-Didot et C <sup>o</sup> , 56, rue Jacob, à Paris.						
Départements (moins la Seine).	1 <sup>re</sup> Édition .....	3 mois...	3 50	3 36	0 14	
		6 mois...	7 00	6 83	0 17	
		1 an....	14 00	13 76	0 24	
	2 <sup>o</sup> Édition .....	3 mois...	4 25	4 10	0 15	
		6 mois...	8 50	8 31	0 19	
		1 an....	17 00	16 73	0 27	
	3 <sup>o</sup> Édition .....	3 mois...	5 00	4 85	0 15	
		6 mois...	10 00	9 80	0 20	
		1 an....	20 00	19 70	0 30	
	4 <sup>o</sup> Édition .....	3 mois...	7 00	6 83	0 17	
		6 mois...	13 50	13 26	0 24	
		1 an....	25 00	24 65	0 35	
Seine.....	1 <sup>re</sup> Édition .....	3 mois...	3 00	2 87	0 13	
		6 mois...	6 00	5 84	0 16	
		1 an....	12 00	11 78	0 22	
	2 <sup>o</sup> Édition .....	3 mois...	3 75	3 61	0 14	
		6 mois...	7 50	7 32	0 18	
		1 an....	15 00	14 75	0 25	
	3 <sup>o</sup> Édition .....	3 mois...	4 50	4 35	0 15	
		6 mois...	9 00	8 81	0 19	
		1 an....	18 00	17 72	0 28	
	4 <sup>o</sup> Édition .....	3 mois...	6 75	6 58	0 17	
		6 mois...	13 00	12 77	0 23	
		1 an....	24 00	23 66	0 34	
<i>Paris-Mode, 4 bis, rue du Quatre-Septembre, à Paris.</i>						
France.....	3 mois...	5 00	4 85	0 15		
	6 mois...	9 50	9 30	0 20		
	1 an....	18 00	17 72	0 28		
<i>Postes, télégraphes et téléphones (Journal des), à Troyes (Aube).</i>						
France.....	6 mois...	4 00	3 86	0 14		
	1 an....	7 00	6 33	0 17		
ABONNEMENTS AVEC PRIME.						
<i>Postes, télégraphes et téléphones (Journal des) et le Petit écho de la mode, à Troyes (Aube).</i>						
France..	1 <sup>re</sup> Édition (sans patrons).	1 an....	11 80	11 58	0 22	
	2 <sup>o</sup> Édition (avec patrons).	1 an....	13 40	13 16	0 24	
<i>Union agricole (L'), à Chartres (Eure-et-Loir).</i>						
Eure-et-Loir et départements limi- trophes.....	3 mois...	3 50	3 36	0 14	Journal paraissant les mardi, vendredi et di- manche de chaque se- maine.	
	6 mois...	6 50	6 33	0 17		
	1 an....	12 00	11 78	0 22		
Autres départements.....	3 mois...	4 00	3 86	0 14		
	6 mois...	7 50	7 32	0 18		
	1 an....	14 00	13 76	0 24		
Instituteurs et institutrices..	1 an....	10 00	9 80	0 20		

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à perce- voir.	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>COMPLÈMENT DE TARIF.</b>					
<i>Progrès économique (Le)</i> , 37, rue de Babylone, à Paris. France.....	mois... 1 an....	5 50 10 00	5 34 9 80	0 16 0 20	Journal paraissant les 1 <sup>er</sup> et 15 de chaque mois.
<b>CHANGEMENT D'ADRESSE.</b>					
<i>Artistes (Journal des)</i> , page 28 du carnet n° 1516, remplacer « 8, rue d'Enghien », par « 33, rue du Dragon ».					
<i>Bluet (Le)</i> , revue littéraire et artistique, 19, rue Molière, à Paris... France.....	1 an....	7 00	6 83	0 17	24 numéros par an.
<i>Chambre haute (La)</i> , remplacer « Valleranguo (Gard) », par « Ganges (Hérault) ».					
<i>Femme (La)</i> , « 191, rue Legendre », au lieu de « 33, rue Lemercier ».					
<i>Missions évangéliques (Journal des)</i> } « 9, rue Laffite, à Paris », au lieu de « 25, rue de Londres, et <i>Petit Messager des Missions évangéliques.</i> } à Paris ».					
<i>Paris-Mode</i> , remplacer « 17, rue Bonaparte », par « 4 bis, rue du Quatre-Septembre ».					
<i>Photo-gazette</i> , 3, rue Racine, à Paris. France.....	1 an....	7 00	6 83	0 17	Les mandats devront être adressés à M. Carré, éditeur.
<i>Prévoyant de l'Avenir (Le)</i> , « 36, boulevard Sébastopol », au lieu de « 328, rue Saint Martin ».					
<i>Sancerre (Journal de)</i> , 5, rue Macdonald « à Sancerre » au lieu de « à Paris ».					
<b>CHANGEMENTS DE TARIF ET D'ADRESSE.</b>					
<i>Paix sociale (La)</i> , 10, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris France.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	5 00 9 00 18 00	4 85 8 81 17 72	0 15 0 19 0 28	
<b>CHANGEMENT DE TITRE ET D'ADRESSE.</b>					
Remplacer « <i>Avenir du Canal de Panama</i> , 14 rue Taitbout, à Paris » par « <i>Avenir industriel et commercial</i> , 9, rue de Provence, à Paris. »					
<b>À BIFFER SUR LE CARNET N° 1516.</b>					
<i>Avenir des postes, télégraphes et téléphones (L')</i> .			<i>Torgniole (La)</i> .		
<i>Gazette du rentier (La)</i> .			<i>Vérité philosophique (La)</i> .		
<i>Épargne (Journal de l')</i> .					
NOTA. — Ces modifications sont insérées pour ordre au <i>Bulletin mensuel</i> elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres circulaires. Les receveurs doivent vérifier à l'aide du <i>Bulletin mensuel</i> , si leur carnet n° 1516 est au courant.					

CONTENTIEUX.

*Jugements des tribunaux.*

Par jugement rendu par défaut par le tribunal correctionnel d'Oran, le 2 décembre 1893, le sieur Martinoz a été condamné pour outrages par paroles envers M. Lovichi, commis auxiliaire à Aïn-Temouchen, à un mois d'emprisonnement et à 50 francs d'amende.

Par jugement du 15 janvier 1894 du tribunal correctionnel de Ploërmel, le sieur Le Férec a été condamné à six jours de prison pour outrages et violences envers le facteur Le Luhern, du bureau de Guer.

Par jugement du tribunal correctionnel d'Épernay, en date du 30 décembre 1893, le sieur Couvert, horticulteur à Dormans (Marne), a été condamné à 50 francs d'amende pour coups et blessures au sieur Pougeois, facteur local à Dormans.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

*Tableau des opérations effectuées pendant l'année 1893.*

Versements reçus de 2,327,518 déposants, dont 413,605 nouveaux .....	335,238,519 <sup>f</sup> 46 <sup>c</sup>
Remboursements à 1,179,837 déposants, dont 292,590 pour solde.....	349,108,929 <sup>f</sup> 73 <sup>c</sup>
Rentes achetées à 5,907 déposants pour un capital de.....	7,915,679 35
	357,024,609 08
Excédent de dépenses.....	21,786,089 62

Nombre de comptes existant au 31 décembre 1893 : 2,082,269.

*Tableau des opérations effectuées pendant le mois de décembre 1893.*

Versements reçus de 186,790 déposants, dont 35,829 nouveaux .....	29,456,686 <sup>f</sup> 85 <sup>c</sup>
Remboursements à 95,169 déposants, dont 23,645 pour solde.....	24,915,291 <sup>f</sup> 92 <sup>c</sup>
Rentes achetées à 529 déposants pour un capital de.....	581,912 35
	25,497,204 27
Excédent de recettes.....	3,959,482 58

Nombre de comptes existant au 31 décembre 1893 : 2,082,269.

*Nominations dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.*

Par décret du 7 janvier 1894, rendu sur la proposition du Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, M. **Jullien** (Stanislas-Henry), chef de centre de dépôt télégraphique à Rennes, 40 ans de services, est nommé au grade de chevalier dans la Légion d'honneur.

---

Par décret en date du 27 décembre 1893, rendu sur la proposition du Ministre de la guerre, M. **Parisel** (Léon-Paulin), commis principal des télégraphes, chef de section de télégraphie militaire à Paris, 23 ans de services, une campagne, est nommé au grade de chevalier dans la Légion d'honneur.

---

*Nominations d'un officier de l'Instruction publique et d'un officier d'Académie.*

Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, en date du 12 juillet 1893, M. **JACQUEZ** (Marie-Jean-Baptiste-Ernest), bibliothécaire à la Direction générale des postes et des télégraphes, a été nommé officier de l'Instruction publique.

---

Par arrêté du 14 janvier 1894, M. **ROLLAND** (Jean-Isidore), chef de bureau à la Direction générale des postes et des télégraphes, a été nommé officier d'Académie.

---

*Médaille d'honneur décernée à un sous-agent des postes et des télégraphes.*

Par arrêté du Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, en date du 16 janvier 1894, et sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes, la médaille d'argent des Postes et des Télégraphes a été décernée, pour services exceptionnels, au caïwan **Békir ben Abdullah**, du bureau des postes françaises à Constantinople.

---

PERSONNEL.

---

FAITS DIVERS.

---

ACTES DE PROBITÉ.

M. **CONDAMINE**, facteur local à Matour, a trouvé, en effectuant sa tournée, une montre en argent qu'il a déposée à la mairie.

M. **MOUCHET**, facteur rural à Chamonix, a rapporté à qui de droit une pièce de drap de la valeur de 100 francs qu'il avait trouvée sur la voie publique.

M. **VIAMONT**, facteur rural à Linards, ayant trouvé deux billets de banque de 100 francs, s'est fait un devoir de consigner cette somme à la mairie.

M. MAGEOT, gardien de bureau à Commercy, s'est empressé de remettre au receveur une somme de 10 fr. 50 qu'il venait de trouver dans la salle d'attente.

M. MANGIN, facteur au même bureau, a également déposé entre les mains du receveur une bague en or trouvée en cours de tournée.

M. SALVETAT, facteur-receveur à Puy-laurens (Aude), a renvoyé spontanément au receveur dont il relève un billet de banque de 50 francs trouvé en trop dans un versement.

M. GRIMAL, gardien de bureau à la recette principale de la Seine, a trouvé, sur la tablette extérieure du guichet de la section des périodiques, un porte-monnaie contenant 41 fr. 55 qu'il a remis aussitôt à son chef de service.

M. PICAT, facteur rural à Saint-Claud-sur-le-Son, s'est empressé de confier à la receveuse une somme de 450 francs en billets de banque qu'il avait trouvée dans la salle d'attente du bureau.

M. LOMBARD, jeune facteur des télégraphes à Noyon, a trouvé, dans la salle d'attente du bureau, un porte-monnaie contenant 58 fr. 85; il l'a remis aussitôt au receveur.

M. MILLERET, facteur auxiliaire des télégraphes à Paris, bureau n° 63, s'est fait un devoir de rapporter à la personne intéressée une pièce de 20 francs qui s'était glissée parmi de la menue monnaie donnée à l'occasion de la remise d'un télégramme.

M. LAITHIER, facteur rural à Étalans, ayant trouvé sur la voie publique un portefeuille renfermant 150 francs en billets de banque, s'est empressé de les remettre à la receveuse.

M. MATTLIN, facteur à Ville-sur-Tourbe, a restitué fidèlement un billet de banque de 100 francs qui lui avait été remis en trop dans un paiement.

M. PICHON, facteur rural à Montreuil-Bellay, a consigné à la mairie une montre en argent trouvée en cours de tournée.

M. MORIZOT, facteur téléphoniste à Paris, bureau n° 3, a remis immédiatement à ses chefs un porte-monnaie contenant 105 fr. 70 trouvé dans la salle d'attente.

M. RICHARD, facteur rural à Cambrai, a trouvé un billet de banque de 50 francs qui avait été jeté par mégarde avec des correspondances ordinaires dans l'une des boîtes supplémentaires de la ville; ce sous-agent s'est empressé de remettre cette valeur dès sa rentrée au bureau.

M. ROBIN, facteur rural à Faymoreau, a déposé à la mairie une montre en argent qu'il avait trouvée en effectuant sa distribution.

M. RAMONDEAU, facteur de ville à Agen, a été assez heureux pour remettre au propriétaire une montre de prix trouvée sur la voie publique; M. Ramondeau a refusé toute gratification.

M. FRANCHI, jeune facteur à Paris, bureau n° 38, a trouvé, dans la salle d'attente, un porte-monnaie contenant 52 fr. 55 qu'il a remis spontanément au receveur.

M. CAUDEVILLE, facteur-chef à Paris, bureau n° 72, ayant reçu par erreur, en distribuant l'Almanach postal, une pièce de 10 francs pour une pièce de 0 fr. 50, en a fait aussitôt la remarque à la personne intéressée.

M. CAILLAULT, brigadier-facteur à Tours, chargé de recueillir des livrets de la caisse nationale d'épargne dans la circonscription de l'un des bureaux du département, a constaté qu'un billet de banque de 100 francs avait été fourvoyé dans un livret. M. Caillault a convoqué immédiatement le titulaire et lui a remis le billet de banque en présence du receveur.

M. DRILLAND, facteur rural à Aigre, a déposé à la mairie une pièce de 20 francs trouvée en cours de tournée.

M. MICHOUX, gardien de bureau à Lihourne, ayant trouvé sur la voie publique un

porte-monnaie contenant 50 francs, s'est empressé d'en rechercher le propriétaire et de le lui rendre.

M. GROSJEAN, facteur local à Faucogney, a remis spontanément à la receveuse un porte-monnaie contenant 163 francs trouvé sur la tablette extérieure du guichet.

M. ROUQUETTE, facteur rural à Vézénobres, a trouvé une montre en argent qu'il a remise à la receveuse à l'issue de sa distribution.

M. ARMAND, facteur rural à Sauviat, ayant trouvé sur la voie publique un portefeuille renfermant 150 francs en billets de banque et des papiers de valeur, s'est fait un devoir d'en rechercher le propriétaire; ce sous-agent a refusé la récompense offerte.

M. ISNARD, facteur rural à Manosque, a trouvé, en effectuant sa tournée, une montre en argent qu'il a pu restituer à son propriétaire.

M. PRALOIS, facteur tubiste à Paris, bureau n° 34, s'est empressé de remettre au receveur un porte-monnaie contenant 37 fr. 40 qu'il venait de trouver dans la salle d'attente.

#### ACTES DE DÉVOUEMENT.

M. MARCHIER, facteur rural à Pauillac, n'a pas hésité, au risque de se brûler lui-même, à porter secours à une femme dont les vêtements avaient pris feu et qui aurait certainement péri sans la courageuse intervention de ce sous-agent.

MM. LABORIE, facteur-surveillant à Gourdon, POUZALGUES, facteur rural au même bureau, se sont distingués dans un incendie.

M. BELGRAND, commis à Coulommiers, s'est jeté courageusement à la tête de deux chevaux emportés et a réussi à les maîtriser.

M. DENJERMA, facteur rural à Béziers, a contribué à l'arrestation d'un malfaiteur.

M. GENTY, facteur rural à Chaon, a sauvé une personne en danger de se noyer.

M. PRIVAT, facteur à Châteauneuf-de-Randon, a fait preuve de courage et d'humanité en secourant et en transportant à son domicile un homme qui s'était affaissé dans la neige les pieds et les mains gelés.

---

#### *Nominations de Directeurs.*

Par décret du 28 décembre 1893, rendu sur la proposition du Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies :

1° M. GUYOT (Vincent-Justin), inspecteur des postes et des télégraphes faisant fonctions de directeur à Bourg, est nommé directeur des postes et des télégraphes du département de l'Ain, traitement : 6,000 francs (emploi vacant),

2° M. DARDENNE (Joachim), inspecteur des postes et des télégraphes faisant fonctions de directeur à Cahors, est nommé directeur des postes et des télégraphes du département du Lot, traitement : 6,000 francs (emploi vacant).

3° M. CALLOT (Pierre-Laurent); inspecteur faisant fonctions de directeur des bureaux ambulants à Marseille, est nommé directeur des bureaux ambulants de la ligne de la Méditerranée, à Marseille, traitement : 6,000 francs (emploi vacant).

---

PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Leclercq. ....	Commis. ....	Paris 58. ....	2,700	Commis. ....	Direction régionale, téléphones.	2,700
Bourguignon. ....	<i>Idem.</i> ....	Charleville. ....	2,700	<i>Idem.</i> ....	Mézières, direction	2,700
Veyre. ....	<i>Idem.</i> ....	Ancey. ....	2,400	<i>Idem.</i> ....	Ancey, direction. .	2,400
Germain. ....	<i>Idem.</i> ....	Besançon. ....	2,100	<i>Idem.</i> ....	Besançon, direction	2,100
Larcher. ....	<i>Idem.</i> ....	Bar-le-Duc. ....	1,800	<i>Idem.</i> ....	Nancy, direction. .	1,800
Cornillet. ....	<i>Idem.</i> ....	Saint-Brieuc. ....	2,100	<i>Idem.</i> ....	S <sup>t</sup> -Brieuc, direction	2,100
M <sup>lle</sup> Déruffe. ....		Billom. ....	"	Employée. .	Clermont - Ferrand, caisse d'épargne.	1,000
Voisse. ....	Employée. .	Clichy-la-Garenne. .	1,000	<i>Idem.</i> ....	<i>Idem.</i> ....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Simon. .	<i>Idem.</i> ....	En disponibilité. .	"	<i>Idem.</i> ....	Caisse nationale d'é- pargne.	1,200
M <sup>lle</sup> Laporte. ....	Aide. ....	Aulnay - de - Sain- tonge.	"	Receveuse. .	L'Isle-d'Aix. ....	1,000
M. Teisseire. ....	Comm. princ.	Paris 80. ....	3,000	Receveur. .	Saint-Maixent. ....	2,700
M <sup>me</sup> Raimond. ....	Receveuse. .	Saint-Astier. ....	1,600	Receveuse. .	Bort. ....	1,600
MM. Bernard. ....	Gérant de bu- reau télé- graphique.	Foissiat. ....	"	Receveur. .	Foissiat. ....	1,000
Breton. ....	Receveur. .	En disponibilité. .	"	<i>Idem.</i> ....	Longchaumois. ....	1,200
M <sup>me</sup> Leblond. ....	Receveuse. .	Rochy-Condé. ....	1,000	Receveuse. .	Cinqueux. ....	1,000
Capronnier. .	Employée. .	Beauvais. ....	1,000	<i>Idem.</i> ....	Rochy-Condé. ....	1,000
Foucher. ....	Receveuse. .	Chenoise. ....	1,200	<i>Idem.</i> ....	Bussières. ....	1,200
M <sup>lle</sup> Lefèvre. ....	Employée. .	La Ferté-s <sup>t</sup> -Jouarre. .	1,000	<i>Idem.</i> ....	Chenoise. ....	1,000
Louis. ....	Employé e auxiliaire.	La Flèche. ....	1,000	<i>Idem.</i> ....	Courçais. ....	1,000
Codet. ....	Receveuse. .	La Pommeraye. .	1,000	<i>Idem.</i> ....	Bouloire. ....	1,000
Gounin. ....	Employé e auxiliaire.	S <sup>t</sup> -Jean-d'Angély. .	1,000	<i>Idem.</i> ....	Saint-Sauveur-de- Nuaille.	1,000
M <sup>me</sup> veuve Petitfoux	Receveuse. .	Les Yveteaux. ....	1,400	<i>Idem.</i> ....	S <sup>t</sup> -Piorre-la-Rivière. .	1,400
Chéron. ....	<i>Idem.</i> ....	S <sup>t</sup> -Piorre-la-Rivière. .	1,000	<i>Idem.</i> ....	Les Yveteaux. ....	1,000
M <sup>lle</sup> Perrod. ....	<i>Idem.</i> ....	Genas. ....	1,000	<i>Idem.</i> ....	Pont-de-Claix. ....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Poncet. .	Aide. ....	Meximieux. ....	"	<i>Idem.</i> ....	Genas. ....	1,000
M. Ratiar. ....	Receveur. .	Le Brouil. ....	1,000	Receveur. .	Biozat. ....	1,000
M <sup>lle</sup> Galibert. ....	Receveuse. .	Soupey. ....	1,000	Receveuse. .	Néviau. ....	1,000
M <sup>me</sup> Bousquet. ....	<i>Idem.</i> ....	Néviau. ....	1,600	<i>Idem.</i> ....	Soupey. ....	1,600
M. Boniol. ....	Receveur. .	Saint-Jean-de-Fos. .	1,400	Receveur. .	Saint-Chinian. ....	1,600
M <sup>me</sup> Charles. ....	Receveuse. .	Salles-d'Aude. ....	1,200	Receveuse. .	Saint-Jean-de-Fos. .	1,200
Amigues. ....	<i>Idem.</i> ....	Fabrezan. ....	1,200	<i>Idem.</i> ....	Salles-d'Aude. ....	1,200
M. Delpy. ....	Receveur. .	Moux. ....	1,200	Receveur. .	Fabrezan. ....	1,200
M <sup>lle</sup> Rigaudy. ....	Receveuse. .	Les Matelles. ....	1,400	Receveuse. .	Moux. ....	1,400
Fabre. ....	<i>Idem.</i> ....	En disponibilité. .	"	<i>Idem.</i> ....	Les Matelles. ....	1,000
M <sup>me</sup> Parazois. ....	<i>Idem.</i> ....	Laure. ....	1,400	<i>Idem.</i> ....	Castelnau - d'Estre- tefonds.	1,400
M <sup>lle</sup> Fargues. ....	<i>Idem.</i> ....	Missègre. ....	1,000	<i>Idem.</i> ....	Laure. ....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Chupin. .	<i>Idem.</i> ....	Genos. ....	1,400	<i>Idem.</i> ....	Parçay. ....	1,400
veuve Tulasno. .	<i>Idem.</i> ....	Argenté-du-Plessis. .	1,400	<i>Idem.</i> ....	Genes. ....	1,400
M <sup>lle</sup> Bonnaud. ....	<i>Idem.</i> ....	Carquefou. ....	1,400	<i>Idem.</i> ....	Saint-Père-en-Retz. .	1,400
Jambu. ....	<i>Idem.</i> ....	La Chapelle-Basse- Mer.	1,000	<i>Idem.</i> ....	Carquefou. ....	1,000
Heuzé. ....	Aide. ....	Guéméné-Penfao. .	"	<i>Idem.</i> ....	La Chapelle-Basse- Mer.	1,000
M <sup>me</sup> Cros. ....	Receveuse. .	Alligny-en-Morvand	1,400	<i>Idem.</i> ....	Saint-Saulge. ....	1,600
Bretou. ....	<i>Idem.</i> ....	Neuvic-sur-l'Isle. .	1,600	<i>Idem.</i> ....	Saint-Astier. ....	1,600
Trarieux. ....	<i>Idem.</i> ....	Nanteuil-en-Vallée. .	1,000	<i>Idem.</i> ....	S <sup>t</sup> -Paul-d'Eyjeux. .	1,000
M <sup>lle</sup> Guinet. ....	<i>Idem.</i> ....	La Trinité-Porhoët.	1,200	<i>Idem.</i> ....	Pléchatel. ....	1,200

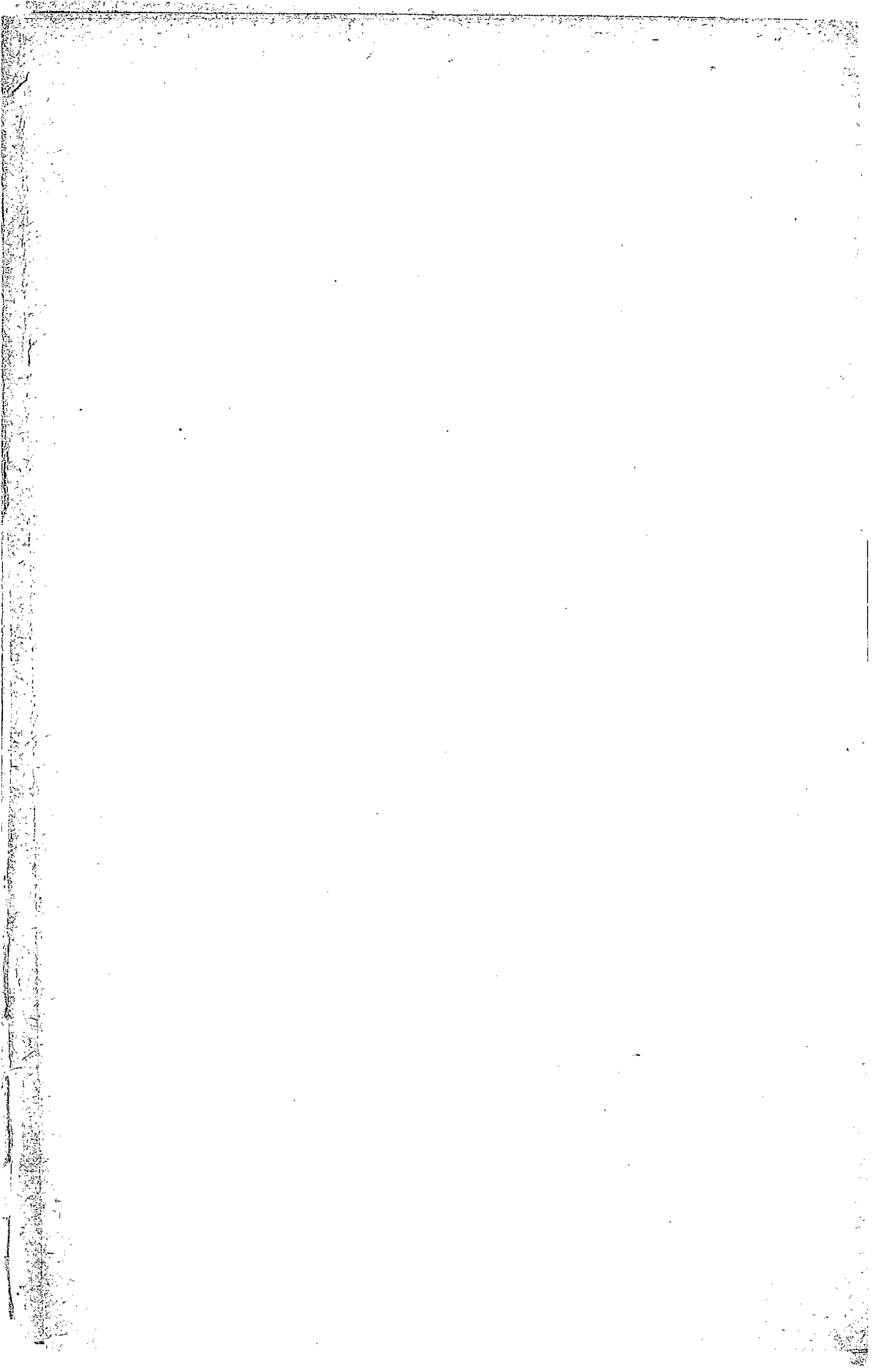


NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
M. Guinot .....	Aide.....	Corvol-l'Orgueilleux	"	Receveur....	Alligny - en - Mor- vand.	1,000
M <sup>lle</sup> Delile.....	Receveuse...	Harcourt.....	1,000	Receveuse...	Ecos.....	1,000
Lefebvre.....	Idem.....	Athies.....	1,400	Idem.....	Conty.....	1,400
M <sup>mes</sup> veuve Champ- gneux.	Idem.....	Ercheu.....	1,000	Idem.....	Athies.....	1,000
veuve Gentien.....	.....	.....	"	Idem.....	Ercheu.....	1,000
M <sup>lle</sup> Bouthors.....	Employée..	Doullens.....	1,000	Idem.....	Montigny.....	1,000
M <sup>mes</sup> veuve Leroux.	Receveuse...	Thézée.....	1,400	Idem.....	Bu.....	1,400
Plaquin.....	Idem.....	Massignac.....	1,200	Idem.....	Nanteuil-en-Vallée.	1,200
veuve Mady.....	Aide.....	Sainte-Hermine...	"	Idem.....	Les Brouzils.....	1,000
M <sup>les</sup> Girard.....	Employée...	Bourg.....	1,000	Idem.....	Simandre.....	1,000
Chalain.....	Idem.....	Moulins.....	1,000	Idem.....	Le Breuil.....	1,000
Saint-Paul.....	Receveuse...	Pont-de-Salars....	1,400	Idem.....	S <sup>t</sup> -Rome-de-Cernon	1,400
M <sup>me</sup> Calmels.....	Idem.....	S <sup>t</sup> Christophe-Vallon	1,000	Idem.....	Pont-de-Salars....	1,000
M <sup>les</sup> Forget.....	Employée..	Caisse nationale d'é- pargne.	1,800	Idem.....	Gambais.....	1,600
Sézille.....	Receveuse...	Gambais.....	1,200	Employée...	Caisse nationale d'é- pargne.	1,200
M. Le Rumeur...	Receveur....	Chatou.....	2,400	Receveur...	Bois-Colombes....	2,400
M <sup>me</sup> Henrat.....	Receveuse...	Bois-Colombes....	2,000	Receveuse...	Chatou.....	2,000
M <sup>les</sup> Picot.....	Idem.....	Cazaubon.....	1,600	Idem.....	Mauléon-Barousse..	1,600
Fontan.....	Idem.....	Mauléon-Barousse..	1,200	Idem.....	Cazaubon.....	1,200
MM. Poulvey.....	Chef de brig.	Ligne de Lyon....	3,000	Chef de brig.	Lig. du Nord-Ouest.	3,000
Gaudferneau...	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	3,000	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000
Commolet.....	Com. princ..	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	3,000
Archer.....	Receveur....	Nérac.....	3,500	Comm. princ.	Le Puy.....	3,600
Humbert.....	Com. princ..	Lyon R. P.....	3,300	Idem.....	Lyon, central....	3,300
Bourret.....	Idem.....	Aix-les-Bains.....	3,000	Idem.....	Lyon R. P.....	3,000
Danty-Lucq....	Idem.....	Bordeaux-S <sup>t</sup> -Jean..	3,600	Idem.....	Bordeaux, central.	3,600
Regard.....	Idem.....	Paris 28.....	3,000	Idem.....	Paris R. P. (télégr.)	3,000
Renault.....	Idem.....	Évreux, direction.	3,000	Idem.....	Paris 28.....	3,000
Fournier.....	Idem.....	Paris 42.....	3,000	Idem.....	Paris 2.....	3,000
Labonne.....	Idem.....	Paris 71.....	3,000	Idem.....	Paris 104.....	3,000
Buet.....	Idem.....	Paris 37.....	3,000	Idem.....	Paris 96.....	3,000
Lacrambe....	Idem.....	Paris 74.....	3,000	Idem.....	Paris 104.....	3,000
Marchand.....	Idem.....	Amiens R. P.....	3,000	Idem.....	Paris 80.....	3,000
Euvric.....	Idem.....	Maubeuge.....	3,000	Idem.....	Amiens R. P.....	3,000
Berger.....	Idem.....	Paris 82.....	3,000	Idem.....	Paris 34.....	3,000
Franceschetti..	Idem.....	Paris 58.....	3,000	Idem.....	Paris 93.....	3,000
Alberti.....	Idem.....	Le Puy.....	3,000	Idem.....	Cannes.....	3,000
Jacob.....	Commis.....	Bône.....	3,000	Idem.....	Mascara.....	3,000
Perichost.....	Idem.....	Bourges.....	2,700	Idem.....	Le Mans R. P....	3,000
Bour.....	Idem.....	Lunéville.....	2,700	Idem.....	Paris 74.....	3,000
Méliot.....	Idem.....	Bayeux.....	2,700	Idem.....	Maubeuge.....	3,000
Serre.....	Idem.....	Paris R. P.....	3,000	Idem.....	Paris 58.....	3,000
Jannin.....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Paris 82.....	3,000
Coldefy.....	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest.	2,700	Idem.....	Ligne du Sud Ouest	3,000
Deloncle.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Commis....	Rouen, bourse....	1,500
Erisson.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lyon, central....	1,500
Faucon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 73.....	1,500
Mauger.....	Receveur....	Tunisie.....	1,800	Idem.....	Tunisie.....	1,800
Marcot.....	Anc. commis.	.....	"	Idem.....	Monte-Carlo.....	1,800
Proux.....	Commis.....	Falaise.....	1,500	Idem.....	Nice, central....	1,500
Romy.....	Idem.....	Tours, central....	1,500	Idem.....	Cannes.....	1,500
Marchand.....	Idem.....	Le Havre, central..	2,700	Idem.....	Tours, central....	2,700
Maury.....	Idem.....	Périgueux.....	2,100	Idem.....	Le Havre, central.	2,100
Houlès.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500	Idem.....	Monte-Carlo.....	1,500
Marcellin.....	Idem.....	Marseille, préfecture	2,100	Idem.....	Marseille, central..	2,100
Vigour.....	Idem.....	Caen, central....	2,100	Idem.....	Constantine R. P..	2,100
François.....	Idem.....	Paris 28.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Lasalle.....	Idem.....	Nancy R. P.....	1,500	Idem.....	Nancy, porte Saint- Nicolas.	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
MM. Rigollet	Commis	Oran	fr: 1,500	Commis	Tlemcen	fr. 1,500
Sanders	Idem	Paris 15	1,500	Idem	Oran R. P.	1,500
Gleye	Idem	Mende	1,500	Idem	Lyon R. P.	1,500
Barbut	Idem	Le Mans R. P.	1,800	Idem	Mende	1,800
Joubert	Idem	Paris 1	2,100	Idem	Le Mans R. P.	2,100
Petit	Idem	Tarbes	1,500	Idem	Nice, central	1,500
Chavanou	Idem	Paris R. P.	1,500	Idem	Idem	1,500
Le Borgne	Idem	Paris 32	2,700	Idem	Paris R. P.	2,700
Taris	Idem	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem	Paris 32	1,500
Huet	Idem	Vernon	2,700	Idem	Paris R. P.	2,700
Chator	Idem	Paris R. P.	1,500	Idem	Lig. du Sud-Ouest	1,500
Nélaton	Idem	Paris 73	2,400	Idem	Paris 21	2,400
Funnery	Idem	Paris 81	2,400	Idem	Paris R. P.	2,400
Lefebvre	Idem	Paris 47	1,800	Idem	Paris 81	1,800
Gau	Idem	Honfleur	1,500	Idem	Paris 47	1,500
Padey	Idem	Paris 10	1,500	Idem	Paris 68	1,500
Manet	Idem	Paris 43	2,700	Idem	Paris 10	2,700
Deladerière	Idem	Paris 9	3,000	Idem	Paris 43	3,000
Adine	Idem	Paris 54	3,000	Idem	Paris 9	3,000
Best	Idem	Paris 53	2,700	Idem	Paris 54	2,700
Hébert	Idem	Vitry-le-François	1,800	Idem	Bar-le-Duc	1,800
Formel	Idem	Saint-Dizier	2,700	Idem	Paris, central	2,700
Dardy	Idem	Rouen R. P.	1,500	Idem	Langres	1,500
Guilgore	Idem	Ligne de Lyon	1,500	Idem	Ligne du Nord	1,500
Nazon	Idem	Pézénas	1,500	Idem	Ligne de Lyon	1,500
Verdier	Idem	Paris 35	2,700	Idem	Paris 41	2,700
Masclet	Idem	Tonkin	2,400	Idem	Le Havre, central	2,400
Pilleron	Idem	Saint-Quentin	2,400	Idem	Versailles, préfet.	2,400
Carpentier	Idem	Avesnes	2,100	Idem	Valenciennes	2,100
Balizet	Idem	Morez-du-Jura	2,400	Idem	Versailles, préfet.	2,400
Joigneaux	Idem	Givet	1,800	Idem	Verdan	1,800
Bou	Idem	Paris 61	1,800	Idem	Paris R. P.	1,800
François	Idem	Paris 45	2,100	Idem	Paris, central	2,100
Leveau	Idem	Idem	1,800	Idem	Idem	1,800
Desailly	Idem	Boulogne-sur-Mer	2,100	Idem	Paris 51	2,100
Bouilland	Idem	Versailles, préfet.	2,700	Idem	Guelma	2,700
Dunoulin	Idem	Beaune	1,800	Idem	Versailles, préfet.	1,800
Bec	Idem	Constantine R. P.	1,800	Idem	Tarascon	1,800
Decros	Idem	Brive	2,100	Idem	Agen R. P.	2,100
Prévo	Idem	Saint-Denis	1,500	Idem	Paris 17	1,500
Defuides	Idem	Lyon R. P.	1,800	Idem	Ligne du Sud-Ouest	1,800
Bourgue	Idem	Paris R. P.	2,100	Idem	Toulon	2,100
Isnard	Idem	Marseille-Républiq.	1,800	Idem	Idem	1,800
Montet	Idem	Marseille, préfecture	1,800	Idem	Marseille-Républiq.	1,800
Durand	Idem	Paris 14	2,100	Idem	Ligne du Nord	2,100
Grangé	Idem	Batna	1,800	Idem	Philippeville	1,800
Garnier	Idem	Versailles R. P.	2,700	Idem	Rennes, central	2,700
Barbier	Idem	Bellegarde	2,700	Idem	Belley	2,700
Prat	Idem	Tulle	1,800	Idem	Montluçon	1,800
Lager	Idem	Valence	1,500	Idem	Le Havre, central	1,500
Moureau	Idem	Marseille, central	1,500	Idem	Arles	1,500
Sauvère	Idem	Marseille R. P.	2,100	Idem	Marseille, central	2,100
Pineaux	Idem	Sidi-bel-Abbès	1,800	Idem	Oran Karguentah	1,800
Desanti	Idem	Blidah	2,700	Idem	Sidi-bel-Abbès	2,700
Galzy	Idem	Lyon, préfecture	2,100	Idem	Blidah	2,100
Marchand	Idem	Annonay	2,100	Idem	Lyon, préfecture	2,100
Tourrou	Idem	Valence	3,000	Idem	Annonay	3,000
Laborde	Idem	Lyon-Terreaux	1,800	Idem	Lyon, central	1,800
Builly	Idem	Digne	1,500	Idem	Lyon-Terreaux	1,500
Payelle	Idem	Saint-Omer	2,700	Idem	Lille, central	2,700
Fannius	Idem	Tunisie	1,800	Idem	Oran R. P.	1,800
Soyer	Idem	La Ferté-Macé	1,800	Idem	Fiers	1,800
Labat	Idem	Cognac	1,500	Idem	Angoulême	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Pelletier . . . . .	Commis . . . . .	Poitiers . . . . .	1,500	Commis . . . . .	Nice, central . . . . .	1,500
Pilorget . . . . .	Idem . . . . .	Blois R. P. . . . .	1,800	Idem . . . . .	Blois-Denis-Papin . . . . .	1,800
Fousseret . . . . .	Idem . . . . .	Besançon-Chaprais . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Besançon R. P. . . . .	2,700
Paillardon . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Lô . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Saint-Malo . . . . .	1,800
Combe . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, préfecture . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Soudan français . . . . .	1,500
Camaret . . . . .	Idem . . . . .	Saïda . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Bougie . . . . .	2,100
Blachère . . . . .	Idem . . . . .	Givet . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Reims, principal . . . . .	2,100
Lapique . . . . .	Idem . . . . .	Calais-Fontinettes . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Bar-le-Duc . . . . .	2,100
Leroy . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Quentin . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Calais-Fontinettes . . . . .	2,400
Richier . . . . .	Idem . . . . .	Paris 99 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Rouen, bourse . . . . .	1,500
Dupuy . . . . .	Surnumér <sup>re</sup> . . . . .	Saint-Malo . . . . .	"	Surnumér <sup>re</sup> . . . . .	Saint-Lô . . . . .	"
Le Chat . . . . .	Idem . . . . .	Évreux . . . . .	"	Idem . . . . .	Le Mans R. P. . . . .	"
Anchen . . . . .	Idem . . . . .	Jonzac . . . . .	"	Idem . . . . .	Évreux . . . . .	"
Eychenne . . . . .	Idem . . . . .	Saujon . . . . .	"	Idem . . . . .	Poissy . . . . .	"
Gros . . . . .	Idem . . . . .	Bougie . . . . .	"	Idem . . . . .	Sétif . . . . .	"
Defforges . . . . .	Idem . . . . .	Reims, principal . . . . .	"	Idem . . . . .	Helizane . . . . .	"
Laguerre . . . . .	Idem . . . . .	Muret . . . . .	"	Idem . . . . .	Bouira . . . . .	"
Le Chat . . . . .	Idem . . . . .	Mortagne . . . . .	"	Idem . . . . .	Évreux . . . . .	"
Faure . . . . .	Idem . . . . .	Jarnac . . . . .	"	Idem . . . . .	Corbeil . . . . .	"
Bellocq . . . . .	Idem . . . . .	Barbézieux . . . . .	"	Idem . . . . .	Versailles R. P. . . . .	"
Baruteau . . . . .	Idem . . . . .	Confolens . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 5 . . . . .	"
Frisch . . . . .	Idem . . . . .	Nancy, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Rouen-Saint-Sever . . . . .	"
Gandon . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Senlis . . . . .	"
Saint-Georges . . . . .	Idem . . . . .	Lille, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Creil . . . . .	"
Roumezin . . . . .	Idem . . . . .	Chalon-sur-Saône . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	"
Borel . . . . .	Idem . . . . .	Gap . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Espeut . . . . .	Idem . . . . .	Paris 64 . . . . .	"	Idem . . . . .	Djelfa . . . . .	"
Huguenin . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 64 . . . . .	"
Loyzieu . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Padovani . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Pouey . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bergounhoux . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Montrozier . . . . .	Idem . . . . .	Corbeil . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 28 . . . . .	"
Gouy . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Corbeil . . . . .	"
Lecourtier . . . . .	Idem . . . . .	Longwy-Bas . . . . .	"	Idem . . . . .	Châlons-sur-Marne . . . . .	"
Pierret . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Grambert . . . . .	Idem . . . . .	Lons-le-Saunier . . . . .	"	Idem . . . . .	Montbéliard . . . . .	"
Marchand . . . . .	Idem . . . . .	Montluçon . . . . .	"	Idem . . . . .	Montbrison . . . . .	"
Sauzet . . . . .	Idem . . . . .	Moulins . . . . .	"	Idem . . . . .	Montluçon . . . . .	"
Legros . . . . .	Idem . . . . .	Rethel . . . . .	"	Idem . . . . .	Reims, principal . . . . .	"
Cauvain . . . . .	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Mer . . . . .	"	Idem . . . . .	Lille R. P. . . . .	"
Sauzède . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 15 . . . . .	"
Kission . . . . .	Idem . . . . .	Chateaulin . . . . .	"	Idem . . . . .	Louviers . . . . .	"
Anglade . . . . .	Idem . . . . .	Pau . . . . .	"	Idem . . . . .	Nice, central . . . . .	"
Tiné . . . . .	Idem . . . . .	Bagnères-de-Luchon . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Domecq . . . . .	Idem . . . . .	Pau . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Fesq . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Vernon . . . . .	"
Jaillet . . . . .	Idem . . . . .	Beaune . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 53 . . . . .	"
Royer . . . . .	Idem . . . . .	Albertville . . . . .	"	Idem . . . . .	Lagny . . . . .	"
Agier . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Rouen R. P. . . . .	"
Augeran . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Milliez . . . . .	Idem . . . . .	Langres . . . . .	"	Idem . . . . .	Saint-Dizier . . . . .	"
Lescazes . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Rouen R. P. . . . .	"
Petitjean . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Quentin . . . . .	"	Idem . . . . .	Vervins . . . . .	"
Forgeois . . . . .	Idem . . . . .	Vervins . . . . .	"	Idem . . . . .	Saint-Quentin . . . . .	"
Bonnier . . . . .	Idem . . . . .	S <sup>t</sup> -Étienne, direct . . . . .	"	Idem . . . . .	S <sup>t</sup> -Étienne, central . . . . .	"
Capron . . . . .	Idem . . . . .	Eu . . . . .	"	Idem . . . . .	Saint-Pol-sur-Ter- noise . . . . .	"
Roussel . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Eu . . . . .	"
Le Covec . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Brieuc . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 61 . . . . .	"
Mansier . . . . .	Idem . . . . .	Bourges . . . . .	"	Idem . . . . .	Nevers . . . . .	"
Chantelat . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Jourd'heuil . . . . .	Idem . . . . .	Chaumont . . . . .	"	Idem . . . . .	Laon, téléphones . . . . .	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Thibaut . . . . .	Surnumér <sup>re</sup>	Nîmes R. P. . . . .	"	Surnumér <sup>re</sup>	Paris R. P. . . . .	"
Arnon . . . . .	Idem . . . . .	Bourges . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Arnal . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Boutin . . . . .	Idem . . . . .	Lons-le-Saunier, . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Peyou . . . . .	Idem . . . . .	Lourdes . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lafourcade . . . . .	Idem . . . . .	Guelma . . . . .	"	Idem . . . . .	Bône . . . . .	"
Duvoisin . . . . .	Idem . . . . .	Dijon R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Lunéville . . . . .	"
Aubert . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, central.	"	Idem . . . . .	Marseille R. P. . . .	"
Mouisset . . . . .	Idem . . . . .	Castelsarrazin . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Piellard . . . . .	Idem . . . . .	Dijon R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 14 . . . . .	"
Evrot . . . . .	Idem . . . . .	Rennes, central. . . .	"	Idem . . . . .	Batna . . . . .	"
Sallé . . . . .	Idem . . . . .	La Rochelle . . . . .	"	Idem . . . . .	Laghouat . . . . .	"
Mastrand . . . . .	Idem . . . . .	Ussel . . . . .	"	Idem . . . . .	Limoges R. P. . . . .	"
Dupont . . . . .	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Mer. . .	"	Idem . . . . .	Saint-Omer . . . . .	"
Noizet . . . . .	Idem . . . . .	Longwy-Bas . . . . .	"	Idem . . . . .	Verdun . . . . .	"
Joulet . . . . .	Idem . . . . .	Moissac . . . . .	"	Idem . . . . .	Tours, gare . . . . .	"
Boutet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Congras . . . . .	Idem . . . . .	La Rochelle . . . . .	"	Idem . . . . .	La Ferté-Macé . . . .	"
Le Tellier . . . . .	Idem . . . . .	Dieppe . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 32 . . . . .	"
Eyraud . . . . .	Idem . . . . .	Gisors . . . . .	"	Idem . . . . .	Dieppe . . . . .	"
Delmas . . . . .	Com. aux <sup>es</sup>	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Monte-Carlo . . . . .	"
Lauron . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Cannes . . . . .	"
Léost . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Pont-l'Abbé . . . . .	"
Gaillot . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 58 . . . . .	"

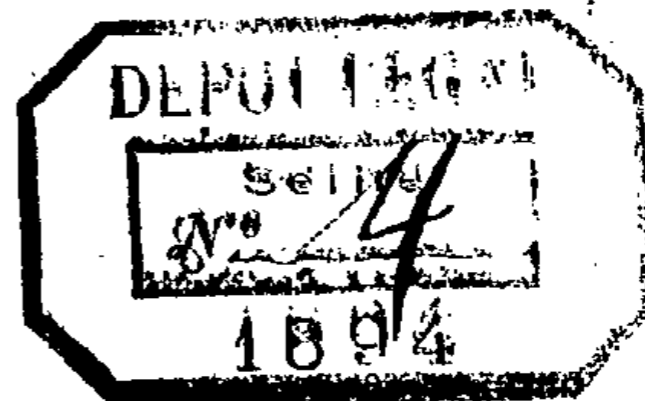


1894.

N° 2.

— 61 —

N° 2.



# ANNEXE

## AU BULLETIN MENSUEL

### DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

FÉVRIER 1894.

SOMMAIRE.

	Pages.
CRÉATIONS de bureaux de poste.....	62
OUVERTURE d'un nouveau bureau mixte à Paris.....	63
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	63
MISE en service de réseaux téléphoniques.....	66
ABONNEMENTS téléphoniques de saison (réseaux de Grasse et de Beaulieu).....	66
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création, à Maisons-Alfort, d'un réseau téléphonique annexe de celui de Paris.....	66
ARRÊTÉ ministériel portant création d'un réseau téléphonique spécial à <i>conversations taxées</i> à Meursault (Côte-d'Or).....	67
ARRÊTÉ ministériel portant création d'un réseau téléphonique spécial à <i>conversations taxées</i> à Pessac (Gironde).....	67
ARRÊTÉ ministériel portant création d'un réseau téléphonique spécial à <i>conversations taxées</i> à Eysines (Gironde).....	68
ARRÊTÉ ministériel portant création d'un réseau téléphonique spécial à <i>conversations taxées</i> à Remiremont (Vosges).....	68
ADDITIONS et modifications à la nomenclature des fils.....	69
TARIF télégraphique. — Bulletin rectificatif n° 12.....	70
ADDITIONS et modifications à la nomenclature du matériel télégraphique et téléphonique.....	72
MODIFICATIONS au recueil des tarifs des fournisseurs.....	72
LISTE des bureaux allemands.....	73
NOMENCLATURE des bureaux austro-hongrois.....	74
NOMENCLATURE des bureaux de poste britanniques.....	75
NOMENCLATURE des bureaux du Canada.....	76
NOMENCLATURE des bureaux suédois.....	76
LISTE des journaux belges.....	77
LISTE des journaux suisses.....	78
BÂTIMENTS en partance.....	80
157 <sup>e</sup> SUPPLÉMENT au Manuel des franchises postales. — Ministre du commerce. — Directeurs des écoles pratiques du commerce. — Inspecteurs départementaux de l'enseignement technique.....	82
FRANCHISES postales du service des maladies épidémiques.....	82
MODIFICATIONS à la nomenclature n° 207 des rues de Paris.....	84
PRODUITS du mois de novembre 1893. — France et Algérie.....	86
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de janvier 1894.....	88
FAITS divers.....	88
ADDITIONS ou rectifications au dixième tableau d'avancement de classe.....	90
NOMINATIONS de directeurs.....	91
PROMOTIONS.....	92
NOMINATIONS et MUTATIONS.....	131

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. — ORGANISATION  
DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

*Créations d'établissements de facteur-receveur de l'État.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Charente-Inférieure.....	Andilly.....	31 juillet 1893.....	2302
Côtes-du-Nord.....	Trémoré.....	2 mai 1893.....	8579
Loire.....	Nervieux.....	17 mai 1893.....	8580
Eure-et-Loir.....	Saint-Georges-sur-Eure.....	17 juin 1893.....	8581
Loire-Inférieure.....	Vay.....	17 mai 1893.....	8582
Ile-et-Vilaine.....	Saint-Germain-en-Coglès.....	5 juin 1893.....	8586
Charente.....	Fouqueure.....	11 décembre 1893.....	8587

*Créations des recettes simples des postes de 3<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Haute-Marne.....	Rimaucourt.....	31 juillet 1893.....	8578
Aisne.....	Montigny-Carolle.....	18 octobre 1893.....	8585
Nord.....	Malo-les-Bains (1).....	29 janvier 1894.....	8252
Ain.....	Thoiry (1).....	<i>Idem</i> .....	8167
Aude.....	Névian (1).....	<i>Idem</i> .....	7248

(1) Conversion en recette simple des postes de 3<sup>e</sup> classe de la recette municipale des postes existant dans cette commune.

*Créations d'établissements de facteurs-receveurs municipaux.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Ardèche.....	Brix.....	12 janvier 1894.....	8583
Orne.....	La Sauvagère.....	<i>Idem</i> .....	8584

Par décision du Directeur général des postes et des télégraphes, en date du 31 janvier 1894, un service postal sera ouvert au bureau télégraphique de Lyon-Perrache, à partir du jour de sa translation dans un local situé en dehors de la gare sis Cours-du-Midi, 34.

Les bureaux auxiliaires de poste créés à la Levade, section de la Grand'Combe (Gard), et à Villemonstausson (Aude) seront ouverts au public, le premier, à dater du 1<sup>er</sup> février 1894, et le second, à partir du 1<sup>er</sup> mars 1894.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes à pris, le 25 janvier 1894, un arrêté portant conversion en recettes simples de 3<sup>e</sup> classe de l'État :

1<sup>o</sup> De l'établissement de facteur-receveur auxiliaire existant à Oum-el-Bouaghi (Constantine);

2<sup>o</sup> De la recette municipale fonctionnant à Rivoli (Oran).

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 5<sup>e</sup> BUREAU.

*Ouverture d'un nouveau bureau mixte à Paris.*

Un nouveau bureau mixte de poste et de télégraphe sera ouvert au public le 1<sup>er</sup> mars 1894, avenue Ledru-Rollin, n<sup>o</sup> 80.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. —  
ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

Par arrêté ministériel du 20 janvier 1894, sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes :

1<sup>o</sup> L'arrêté ministériel du 2 mai 1893 portant création d'une recette composée mixte des postes et des télégraphes, rue des Nonnains-d'Hyères (entre la rue de Jouy et le quai de l'Hôtel-de-Ville), est rapporté.

2<sup>o</sup> Une recette composée mixte des postes et des télégraphes est créée dans l'île Saint-Louis, près du pont Marie.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. —  
ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

L'adjonction d'un service postal au service télégraphique fonctionnant actuellement à Bordeaux-Bourse, primitivement fixée au 20 janvier 1894, a été reportée au 19 février 1894.

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

**1<sup>o</sup> Ouvertures.**

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux.*

Camp du Maréchal. M. Alger.....	10 février 1894.
Chissay. MT. (R). RG. Loir-et-Cher.....	25 janvier 1894.
Hostens. M. ☒. RG. Gironde.....	<i>Idem.</i>
Mirabeau. M. Alger.....	10 février 1894.
Montsoreau. M. ☒. RG. Maine-et-Loire.....	<i>Idem.</i>



Prissé. M. ☒ RG. Saône-et-Loire. ....	25 janvier 1894.
Saint-Germain-de-Marencennes. M. RG. Charente-Inférieure. ....	<i>Idem.</i>
Vandré. M. RG. Charente-Inférieure. ....	<i>Idem.</i>
Voutezac. M. ☒. Corrèze. ....	<i>Idem.</i>

b) Gares.

Marcilly-sur-Eure. 1 kil. Eure.  
Ussac. K. Corrèze.

c) Bureaux d'intérêt privé.

Chagny-sur-Risle. IP. (2). Eure.

(2) Usine reliée au bureau de la Neuve-Lyre, pour la correspondance de M. Baraguey-Fouquet fils, de ses hôtes et de son personnel.

Laneuveville-les-Raon. IP. (1). Vosges.

(1) Relié au bureau de Raon-l'Étape pour la correspondance de M. Lecuve, de ses hôtes et de son personnel.

Lavaure. IP. (3). Charente.

(3) Relié au bureau de Salles-d'Angles pour la correspondance du docteur Dupuy, de ses hôtes et de son personnel.

Lexy. IP. (1). Meurthe-et-Moselle.

(1) Relié au bureau de Cons-la-Grandville pour la correspondance de M. Bidou, de ses hôtes et de son personnel.

Maine-Neuf. IP. (2). Charente.

(2) Relié au bureau de Salles-d'Angles pour la correspondance du docteur Dupuy, de ses hôtes et de son personnel.

2° Modifications et transformations.

- Page 10. *Biffer l'article* : Ain-Touta. M. Constantine. (Ce bureau a pris le nom de Mac-Mahon.)
- 83. *A l'article* : Conteville. M. RG. Eure, *ajouter l'indice* ☒.
- 92. *A l'article* : Dampierre-le-Château. MT. RG. Marne, *ajouter l'indice* (R).
- 175. *A l'article* : Lignerolles-Champigny. V. Eure, *substituer* : Lignerolles-Champigny. K. Eure.
- 179. *A l'article* : Lorrez-le-Bocage. M. ☒. DP. Seine-et-Marne, *substituer l'indice* RG. à l'indice DP.
- 182. *Ajouter à son ordre alphabétique* : Mac-Mahon. M. Constantine.
- 186. *Au lieu de* : Marcilly (Ouest). V. Eure, *lire* : Marcilly-la-Campagne. V. Eure.
- 199. *Au lieu de* : Moncrabeau. M. ☒. Lot-et-Garonne, *lire* : Moncrabeau. M. ☒. Lot-et-Garonne.
- 221. *A l'article* : Oissel ou Oissel-sur-Seine. MC. ☒. RG. Seine-Inférieure, *substituer l'indice* M. à l'indice MC.
- 244. *A l'article* : Prissé. 1 kil. Saône-et-Loire, *substituer* : Prissé. V. Saône-et-Loire.
- 244. *A l'article* : Puichéric. M. Aude, *ajouter l'indice* ☒.
- 251. *A l'article* : Rimaucourt. M. Haute-Marne, *ajouter l'indice* ☒.
- 256. *Au lieu de* : Roubaix. N/2. ☒. Nord, *lire* : Roubaix. N. ☒. Nord.
- 275. *Au lieu de* : Saint-Laurent ou Saint-Laurent-du-Var. M. ☒. Alpes-Maritimes, *lire* : Saint-Laurent-du-Var. M. ☒. Alpes-Maritimes.

- Page 276. *Au lieu de* : Saint-Léger. M. ☒. Vienne, *lire* : Saint-Léger-de-Montbrillais. M. ☒. Vienne.
- 286. *Au lieu de* : Saint-Rémy ou Saint-Rémy-sur-Durolle. M. ☒. RG. Puy-de-Dôme, *lire* : Saint-Rémy-sur-Durolle. M. ☒. RG. Puy-de-Dôme, *et reporter cet article à son ordre alphabétique.*
- 345. Bureaux d'Épinal. — *Biffer l'indication* : Épinal. IP. (Hôtel de la Poste.)
- 349. Bureaux de Roubaix. — *Au lieu de* : Central. N/2. ☒. . . . . 01, *lire* : Central. N. ☒. . . . . 01.
- 350. *Entre les bureaux de Toulouse et de Vannes, intercaler :*

TROYES.

Troyes-Central. N/2. ☒. . . . . 01.  
Troyes-Quartier-Bas. ☒. . . . . 02.

*Ajouter l'indice DP. en regard de :*

Ménigoute. M. ☒. Deux-Sèvres.

*Ajouter l'indice RG. en regard des articles suivants :*

Alzonne. M. ☒. Aude.	Maillezais. M. ☒. Vendée.
Barisis. M. ☒. Aisne.	Quettreville. M. ☒. Manche.
Duclair M. ☒. Seine-Inférieure.	Renaison. M. ☒. Loire.
Espérasa M. ☒. Aude.	Roncq. M. ☒. Nord.
Hermenault (L'). M. ☒. Vendée.	Sabres. M. ☒. Landes.
Laheycourt. M. ☒. Meuse.	Soubise. M. ☒. Charente-Inférieure.
L'Hermenault. M. ☒. Vendée.	Talais. M. ☒. Gironde.
Lumbres. M. ☒. Pas-de-Calais.	

*Supprimer l'indice RG. placé après le nom du bureau de :*

Lacaze. M. ☒. Tarn.

**3° Fermetures provisoires.**

Auvers-le-Hamon. M. Sarthe.  
Deluz. Ec. Doubs.

**4° Suppressions.**

Meillant. M. ☒. RG. Cher.

---

NOTA. — La communication télégraphique entre l'île Molène (Finistère) et le continent est interrompue. Les télégrammes à destination de l'île sont acheminés sans frais pour l'expéditeur ou pour le destinataire par le bateau postal qui part du Conquet le mardi et le vendredi de chaque semaine. En hiver, les voyages ne sont pas toujours réguliers. Les télégrammes peuvent également être portés par exprès du Conquet (Finistère) par bateau spécial dont le fret est de cinq francs.

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

*Mise en service de réseaux téléphoniques.*

**Réseaux spéciaux :**

Abbeville (relié à Amiens) .....	11 février 1894.
Béthune (relié à Lille) .....	9 février 1894.
Chartres (relié à Paris) .....	10 février 1894.
Fourchambault (relié à Nevers) .....	26 janvier 1894.
Meursault (relié à Pommard) .....	10 février 1894.

**Lignes interurbaines :**

Abbeville-Amiens .....	11 février 1894.
Béthune-Lille .....	9 février 1894.
Ferté-Alais (La)-Étampes .....	21 janvier 1894.
Meursault-Pommard .....	10 février 1894.

EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCES  
TÉLÉPHONIQUES.

*Abonnements téléphoniques de saison.*

Par décision, en date du 14 février 1894, des abonnements de saison seront admis pour une période de six mois, du 15 octobre au 15 avril :

- 1<sup>o</sup> Dans le réseau de *Grasse* (Alpes-Maritimes);
- 2<sup>o</sup> Dans le réseau de *Beaulieu*, annexe de Nice.

*ARRÊTÉ autorisant la création, à Maisons-Alfort, d'un réseau téléphonique annexe de celui de Paris.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai et 7 novembre 1890;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique annexe à celui de Paris est autorisée à *Maisons-Alfort* (Seine).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement principal au réseau local est fixé à cent cinquante francs (150<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 25 janvier 1894.

MARTY.

*ARRÊTÉ portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Meursault (Côte-d'Or).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à *conversations taxées* est autorisée à *Meursault (Côte-d'Or)*.

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 4 Octobre 1893.

TERRIER.

---

*ARRÊTÉ portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Pessac (Gironde).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à *conversations taxées* est autorisée à *Pessac (Gironde)*.

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 25 janvier 1894.

MARTY.

---

*ARRÊTÉ portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées  
à Eysines (Gironde).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars  
1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à *Eysines* (Gironde).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 5 février 1894.

MARTY.

---

*ARRÊTÉ portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées  
à Remiremont (Vosges).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars  
1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à *Remiremont* (Vosges).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 5 février 1894.

MARTY.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Additions et modifications à la nomenclature des fils.*

RÉSEAU PRINCIPAL.

NUMÉROS des FILS.	POINTS EXTRÊMES.	VOIES SUIVIES et POINTS DE COUPURE.	OBSERVATIONS.
17	Paris = Insprück .	<i>Château-Thierry, Châlons-sur-Marne, BAR-LE-DUC, Nançois-le-Petit, Neufchâteau, Épinal, Aillevillers, Lure, Belfort. Delle.</i>	Fil de 5 <sup>m/m</sup> .
117	Limoges = Nantes.	Bellac, Montmorillon, POITIERS, Parthenay, <i>Bressuire</i> , Cholet, Clisson.	
232	Paris = Vichy . . .	Juvisy, Corbeil, <i>Montargis</i> , NEVERS, <b>Moulins - sur - Allier.</b>	
268	Toulouse = Bayonne	Saint-Gaudens, Montréjeau, <b>TARBES, PAU, Orthez.</b>	
326	Nantes = Les Sables-d'Olonne.	<i>La Roche-sur-Yon.</i>	
462 bis.	Paris = Saint-Brieuc.	<b>CHARTRES, Le Mans, LAVAL, Rennes.</b>	Fil de 5 <sup>m/m</sup> .
527	Toulon = Nice . . .	Les Arcs, <b>Draguignan</b> , Pont-de-Siagne, <b>GRASSE.</b>	

RÉSEAU DÉPARTEMENTAL.

NUMÉROS des FILS.	POINTS EXTRÊMES.	BUREAUX INTERMÉDIAIRES DESSERVIS.	OBSERVATIONS.
SEINE.			
37 bis.	Saint-Denis = La Plaine-S <sup>t</sup> -Denis.		
53	Paris = La Plaine-Saint-Denis.	La Courneuve (M).	
59	Paris = Fontenay-sous-Bois.	Le Perreux (M).	
VAR.			
1	Toulon = Fréjus..	Saint-Tropez.....	Peut être utilisé par Hyères en cas de nécessité.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. —  
BUREAU DES CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Tarif télégraphique.*

(Édition de mars 1893.)

**Bulletin rectificatif n° 12.**

(15 février 1894.)

**Pages 5 et 6. — Table des pays.** — Entre « Afghanistan » et « Algérie », ajouter :  
Akuse..... 54  
Entre « Terre-Neuve » et « Tonga », ajouter :  
Togo (Colonie allemande)..... 51

**Page 51. — Bagamoyo.** — En regard de **Bagamoyo**, dans la colonne 12, ajouter les mentions RO et MP.

**Même page. — Dar-es-Salaam.** — Arrêter *au-dessus* de **Dar-es-Salaam** l'accolade qui sépare la colonne 11 de la colonne 12 et qui part de la ligne affectée aux taxes du **Territoire de la British South African Company**. En regard de **Dar-es-Salaam** mettre les mentions :

{ TC. CR. RP. RO. MP.  
 { Poste. Multiple.  
 { Langage secret.

**Page 55. — Accra.** — Entre « Adjuah » et « Appam » ajouter « Akuse ».

**Page 55. — Kamerun.** — En regard de **Kamerun**, dans la colonne 10, entre «MP» et «Poste», ajouter «Multiple».

**Même page.** — En dessous de «Princes (îles des), inscrire:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Togo (Colonie allemande).	9 84	10 14	10 375	10 375	9 84	10 14	10 375	10 375	TC. CR. RP. RO. MP. Poste. Multiple. Langage secret.	

**Page 100. — Télégrammes de presse pour l'Amérique du Sud.** — Dans le haut de la page, en dessous du titre [AMÉRIQUE DU SUD], après les mots «Télégrammes de presse», ajouter : «transmis par les voies du Sud».

Dans la colonne réservée aux observations, réunir par une accolade les six lignes concernant la **République Argentine** et mettre en regard : «Voir page 102, les taxes afférentes à la transmission par les voies du Nord.»

**Page 102.** — Reproduire dans le haut de cette page le tableau ci-dessous :

[AMÉRIQUE DU SUD.]  
 (Télégrammes de presse  
 transmis par les voies  
 du Nord.)

**TÉLÉGRAMME DE PRESSE. (Suite.)**

( Voir la note A placée en tête de la page 101.)

PAYS.	VOIE GALVESTON par			5	PAYS.	7	8	9	10
	P. Q.	COMMERCIAL.	ANGLO.						
1	2	3	4		6				
République Argentine.			1 <sup>r</sup> 90 <sup>c</sup>						

**Errata.**

**Page 36. — Guinée française.** — Supprimer l'accolade qui réunit les voies de Barcelone et d'Angleterre. La taxe de 5 fr. 81 s'applique seulement à la voie de Barcelone. — La voie d'Angleterre est au même prix que la voie de Malte, c'est-à-dire à 5 fr. 85 par mot.



MATÉRIEL ET EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 4° BUREAU.

*Additions et modifications à la nomenclature du matériel télégraphique et téléphonique.*

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.
collectifs.	détaillés.			
				le cent.
285	4	Appareils siphon Recorder ( Tubes capillaires en verre pour )...	N.	1 <sup>f</sup> 50 <sup>c</sup>
301	30	Cordons souples à deux conducteurs pour récepteurs Ader.....	N.	1 20
304	11	Champignons en caoutchouc pour transmetteurs Ader-pupitre...	N.	0 22
304	12	Champignons en caoutchouc pour transmetteurs Ader-colonne...	N.	0 08
310	14	Clefs d'appel double fil à deux clefs pour tableaux Standard....	N.	5 00
325	4	Bobines d'induction avec faisceaux pour microphones.....	N.	4 00
325	8	Bobines d'induction à circuits différentiels ( système Picard )....	N.	22 00
	9	Bobines d'induction à deux circuits égaux de 300 ohms avec arma- ture formant relais ( transformateurs ).....	N.	19 00
343	20	Fil de bronze pour balais de distributeur, <i>ajouter</i> : ( Faisceaux de ).....	N.	0 05
	50	Supprimer la désignation actuelle et la remplacer par la suivante : Cages de distributeur,.....	N.	100 00
	65	Bobines d'électro-aimant correcteur, <i>ajouter</i> : ( R = 15 <sup>u</sup> ).....	N.	6 00
	<i>ff</i>	Supprimer l'article qui figure à la nomenclature et le remplacer par le suivant :		
	<i>fg</i>	Distributeurs Baudot à deux plateaux, pour postes échelonnés..	N.	450 00
344	15	Bobines d'électro-accrocheur des touches, <i>ajouter</i> : ( R = 30 <sup>u</sup> )..	N.	2 50
	16	Bobines d'électro-frappeur de cadence, <i>ajouter</i> : ( R = 30 <sup>u</sup> )....	N.	4 10
	45	Manettes de manipulateur avec leur support.....	N.	3 25
353	12	Bobines de l'électro-frein, <i>ajouter</i> : ( R = 50 <sup>u</sup> ).....	N.	6 00
	15	Chaînes sans fin du moteur ( 2 <sup>m</sup> 60 ).....	N.	15 60
	16	Chaînes de remontoir ( 0 <sup>m</sup> 90 ).....	N.	5 40
	17	Chapes-supports du poids moteur, avec poulie ( 25 <sup>k</sup> ).....	N.	20 00
	19	Contrepoints ( 1 <sup>k</sup> 360 ).....	N.	3 50
	36	Pièces en ébonite pour communication de l'électro-frein .....	N.	0 65
356	11	Balais de moteur électrique.....	N.	0 50
	12	Boutons de communication du moteur.....	N.	0 60
	13	Boutons de réglage des balais du moteur.....	N.	0 60
	14	Coquilles en cuivre rouge ( Paires de ).....	N.	0 60
	15	Lames d'aimant.....	N.	2 75
	16	Presses pour maintenir les balais.....	N.	0 50
	17	Rondelles en ébonite fixant les coquilles du moteur.....	N.	1 00
	18	Roues d'engrenage ( Paires de ).....	N.	2 75
357	27	Pieds pour tablette-support de Morse avec pique-notes.....	N.	4 00
358	47	Boutons moletés pour traverse-butée des armatures.....	N.	0 25

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 5° BUREAU.

*Modifications au recueil des tarifs des fournisseurs.*

A partir du 1<sup>er</sup> mars 1894, les sacoches en cuir, boîtes à distribution, portefeuilles, etc., seront fournis par la Compagnie française d'entreprises militaires et civiles, en remplacement de M. Merle, aux conditions de prix ci-après.

Les agents sont, en conséquence, invités à modifier ainsi qu'il suit les indica-

tions qui figurent à la page 5 du Recueil des tarifs des fournisseurs sous le titre :  
Sacoche de relevage, etc. :

*Sacoche en cuir, boîtes à distribution, portefeuilles, etc.*

**Compagnie française d'entreprises militaires et civiles, fournisseur.**

Sacoche de relevage en cuir spécialement à l'usage des facteurs-releveurs de boîtes  
aux lettres :

Sacoche grand modèle avec deux clefs (0 m. 56 sur 0 m. 38).....	23 <sup>t</sup> 60 <sup>c</sup>
Sacoche petit modèle avec deux clefs (0 m. 46 sur 0 m. 38).....	18 45
Clef pour sacoche de relevage.....	0 20

Sacoche-boîtes en cuir pour courriers d'entreprise à pied :

Sacoche-boîte avec cadenas et deux clefs.....	8 06
Cadenas de sacoche-boîte (sans clef).....	0 26
Clef de cadenas pour sacoche-boîte.....	0 10

Boîtes à distribution pour facteurs de ville des départements :

Boîte à distribution grand modèle (0 m. 40 sur 0 m. 20).....	18 69
Boîte à distribution petit modèle (0 m. 35 sur 0 m. 17).....	16 44

Portefeuilles à distribution pour facteurs ruraux :

Portefeuille grand modèle (0 m. 48 sur 0 m. 34) avec chaînette....	18 05
Portefeuille petit modèle (0 m. 41 sur 0 m. 27) avec chaînette....	13 86
Chaînette pour portefeuille.....	0 42

---

Enveloppe à chargements avec chaînette.....	1 94
Chaînette pour enveloppe à chargements.....	0 42
Portefeuille en cuir pour brigadier-facteur.....	16 44
Ceinture en cuir verni avec plaque.....	2 42
Ceinture en cuir verni sans plaque.....	1 78

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
ÉTRANGÈRE.

*Liste des bureaux allemands.*

Les agents sont invités à opérer les modifications ci-après sur la nomenclature des  
bureaux de poste allemands autorisés à émettre et à payer des mandats de poste et de  
télégraphe internationaux :

*1<sup>o</sup> Nouveaux bureaux à ajouter.*

Buschkowo.....	Prusse (Bromberg).
Cöln-Riehl.....	Idem (Cologne).
Conweiler.....	Wurtemberg.
Deichslau.....	Prusse (Breslau).
Drozwalde.....	Idem (Gumbinnen).
Étzin.....	Idem (Potsdam).
Geislingen (O. A. Hall).....	Wurtemberg.
Gomadingen (O. A. Münsingen).....	Idem.
Gross-Salesche.....	Prusse (Posen).
Grosswaplitz.....	Idem (Danzig).

Gumperda.....	Saxe-Altenbourg (Leipzig).
Haina (Grabfeld).....	Saxe-Meiningen (Erfurt).
Kohlstetten.....	Wurtemberg.
Kokoschütz.....	Prusse (Oppeln).
Marbach (O. A. Münsingen).....	Wurtemberg.
Piepenburg.....	Prusse (Stettin).
Quadenschönfeld.....	Mecklembourg-Strélitz (Schwérin).
Schönbrunn-Wolkenstein (Bahnhof).....	Saxe (Leipzig).
Schroop.....	Prusse (Danzig).
Stuttgart-Ostheim.....	Wurtemberg.
Sülstorf (Mecklenburg).....	Mecklembourg-Schwérin (Schwérin).
Untermünkheim.....	Wurtemberg.
Wildenstein (O. A. Crailsheim).....	<i>Idem.</i>

2° *Changements de dénomination.*

[ <i>Au lieu de :</i>	<i>Inscrire:</i>
Bobrowo.	Bobrau.
Drehna bei Calau.	Fürstlich-Drehna.
Freywaldau (Bz. Liegnitz).	Freiwaldau (Bz. Liegnitz).
Grossborek.	Gross-Borek.
Kammerberg.	Kammerberg-Manebach.
Langen (Hessen).	Langen (Bz. Darmstadt).
Neuwied-Weissenthurm.	Weissenthurm.
Runowo (Kr. Wongrowitz).	Kaisersaue (Bz. Posen).
Slonskowo.	Sonnenthal.

3° *Bureaux à biffer.*

Hasenhäge.....	Mecklembourg-Schwérin.
Klein-Zalesie.....	Prusse.
Möllenbeck (Mecklb.).....	Mecklembourg-Strélitz.
Lustnau.....	Wurtemberg.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. —  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux austro-hongrois.*

Les agents sont invités à inscrire la lettre T en regard des bureaux austro-hongrois ci-après qui sont autorisés à échanger des mandats télégraphiques avec l'étranger.

Budapest-Andrassy, út,	Miskolcz, p. u.,
Budapest-Ferenczkörut,	Pirano,
Debrecen, p. u.,	Schlan,
Kassa, p. u.,	Wien-Altmannsdorf (Vienne 86).
Klosterneuburg,	

Par contre, la lettre T devra être biffée en regard des bureaux hongrois ci-après :

Békés,	Devecser,
Beretlyó-Ujfalu,	Er Mihály,
Boros Jenő,	Margitta,
Breznóbánya,	Mező Hegyes,
Budapest-Kelenföld, p. u.,	Orsova, p. u.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux de poste britanniques.*

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

1<sup>o</sup> NOUVEAUX BUREAUX À AJOUTER.

*Angleterre.*

Abinger Common.....	Dorking.	Nobles Bank.....	Sunderland.
Albany Grove.....	Gainsboroug.	Northgate (Aberystwyth).	Aberystwyth.
Borrowby.....	Thirsk.	Quarrington Hill.....	Coxhoe (Co Durham).
Broadway (Sandown)....	San town (I. of W.).	Rye Park.....	Hoddesdon.
Castle Carrock.....	Carlisle.	Shipbourne Road.....	Tonbridge.
Cleveland Street (Hull)..	Hull.	South Perrott.....	Crewkerne.
Cwmtaff.....	Merthyr Tydvil.	Spital Street.....	Lincoln.
Fairfield Common.....	Buxton (Derby).	Sway.....	Lymington.
Fish Market (Lowestoft) <sup>(1)</sup>	Lowestoft.	Thames.....	Maidenhead.
Heddon-on-the-Wall.....	Wylam (Nor- thumb.).	Turnford.....	Hoddesdon.
Llantillio Crossenny....	Abergavenny.	Waddington (Yorks)....	Clitheroe.
Love Clough.....	Bury (Lanc.).	Walker Gate.....	Walker (Nor- thumb.).
Margate Road.....	Ramsgate.		

*Écosse.*

Carloway.....	Stornoway.	Strathyre.....	Stirling.
Overnewton.....	Glasgow.		

*Irlande.*

Moincoin.....	Waterford.
---------------	------------

2<sup>o</sup> CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

*Londres.*

*Au lieu de :*

*Inscrire :*

Canning Town, Rathbone Street, No 67, E. | Canning, Town, Roscoe Street, No 35, E.

*Angleterre.*

*Au lieu de :*

*Inscrire :*

East Oakley; Basingstoke.	Church Oakley; Basingstoke.
Kirkby Folly; Nottingham.	East Kirkby (Notts.); Nottingham.
Littleworth; Stroud (Glos).	Amberley (Glos.); Stroud (Glos.).
Settle Street; Barrow-in-Furness.	Lincoln Street; Barrow-in-Furness.

<sup>(1)</sup> Bureau temporaire.

*En regard de :* { Barton, *biffer* Darlington.  
 Bembridge, *remplacer* Brading par Ryde.  
 South Benfleet (Essex), *inscrire* Southend-on-Sea, dans la col. 2.  
 Wansford, *ajouter* (Northants) et *inscrire* Peterborough, dans la col. 2.  
 Kingscliffe, } *remplacer* Wansford par Peterborough.  
 Weldon, }

3° BUREAUX À BIFFER.

Angleterre.

London Road; East Grinstead.  
 Rose Grove; Burnley.

West End; Fareham.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU.  
 CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux du Canada.*

Les agents sont invités à compléter, d'après les indications suivantes, la liste des bureaux canadiens admis à l'échange des mandats internationaux.

BUREAUX.	COMTÉS.	PROVINCES.
<i>1° Nouveaux bureaux à ajouter :</i>		
Brigdeville.....	Picton.....	Nouvelle-Écosse.
Courtenay.....	Vancouver (District de).....	Colombie britannique.
Duntroon.....	Simcoe.....	Ontario.
Elm Street (Toronto).....	York.....	<i>Idem.</i>
Fort Stewart.....	Hastings.....	<i>Idem.</i>
Iberville.....	Iberville.....	Québec.
Lyndhurst.....	Leeds.....	Ontario.
Saint-Alphonse.....	Selkirk.....	Manitoba.
Saint-Augustin (Portneuf).....	Portneuf.....	Québec.
Saint-Nicholas.....	Levis.....	<i>Idem.</i>
Sidney.....	Selkirk.....	Manitoba.
Toledo.....	Leeds.....	Ontario.
Yearley's.....	District de Muskoka et Parry Sound.....	<i>Idem.</i>
<i>2° Bureaux à biffer :</i>		
Gerrard Street (Toronto).....	York.....	Ontario.
Matane.....	Rimouski.....	Québec.
Milwood.....	Marquette.....	Manitoba.
Saint-Athanase.....	Iberville.....	Québec.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. —  
 CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux suédois.*

Il y a lieu d'inscrire, sur la liste des bureaux de poste suédois admis à l'échange des mandats, le bureau de *Tomelilla* avec la lettre T en regard.  
 Par contre, le bureau de *Hedeviken* devra être biffé.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Liste des journaux belges.*

Les agents sont invités à apporter les modifications ci-après à la liste des publications belges :

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>1<sup>o</sup> NOUVEAUX JOURNAUX À AJOUTER.</b>						
<i>Bourse de Bruxelles (La)...</i>	Bruxelles...	3 mois.. 6 mois.. 12 mois..	3 00 5 50 10 00	2 75 5 25 9 70	0 25 0 25 0 30	
<i>Bulletin de vote (Le).....</i>	<i>Idem.....</i>	12 mois..	15 45	15 00	0 45	
<i>Union sociale (L').....</i>	<i>Idem.....</i>	3 mois.. 6 mois.. 12 mois..	1 40 2 35 4 25	1 15 2 10 4 00	0 25 0 25 0 25	
<b>2<sup>o</sup> CHANGEMENTS DE PRIX.</b>						
<i>Guide musical (Le).....</i>	Bruxelles....	12 mois..	12 00	11 64	0 36	Il n'est délivré que des abonnements d'un an.
<i>Journal de Liège (Le).....</i>	Liège.....	3 mois.. 6 mois.. 12 mois..	8 00 16 00 31 00	7 75 15 52 30 07	0 25 0 48 0 93	
<i>Koophandel.....</i>	Anvers.....	3 mois.. 12 mois..	8 77 30 90	8 50 30 00	0 27 0 90	
<i>Patriote illustré (Le).....</i>	Bruxelles....	3 mois.. 6 mois.. 12 mois..	3 00 4 50 8 50	2 75 4 25 8 25	0 25 0 25 0 25	Édition ordinaire.
<i>Idem.....</i>	<i>Idem.....</i>	6 mois.. 3 mois.. 12 mois..	4 55 8 35 15 20	4 30 8 08 14 72	0 25 0 27 0 48	Édition de luxe.
<i>Strijd (De).....</i>	Gand.....	12 mois..	5 00	4 75	0 25	
<b>3<sup>o</sup> CHANGEMENT DE LIEU DE PUBLICATION.</b>						
<i>Vedette du Rivage (La).....</i>	Seraing.					
<b>4<sup>o</sup> JOURNAUX À BIFFER.</b>						
<i>La Chronique du Sport et de l'Élevage...</i>	Bruxelles.					
<i>L'Éclair.....</i>	<i>Idem.</i>					
<i>La Nation.....</i>	<i>Idem.</i>					
<i>L'Organe industriel.....</i>	<i>Idem.</i>					
<i>La République belge.....</i>	<i>Idem.</i>					

**DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.**

*Liste des journaux suisses.*

Les agents sont invités à modifier, conformément aux indications ci-après, la liste des journaux suisses auxquels des abonnements peuvent être souscrits dans les bureaux de poste français :

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publication. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>1<sup>o</sup> NOUVEAUX JOURNAUX À INSCRIRE :</b>						
<i>L'Avenir</i> .....	Genève.....	6 mois.. 12 mois..	2 55 4 40	2 05 3 90	0 50 0 50	
<i>Davos Courier (The)</i> .....	Davos Platz..	Par saison	12 00	11 50	0 50	
<i>English Echoes</i> .....	Territet.....	6 mois.. 12 mois..	9 50 17 00	9 00 16 50	0 50 0 50	
<i>Evangelischer Kirchenbote für den Kanton Thurgau</i> .....	Diessenhofen.	12 mois..	2 00	1 50	0 50	
<i>Frauenrecht</i> .....	Zurich.....	6 mois.. 12 mois..	2 00 2 80	1 50 2 30	0 50 0 50	
<i>Katholischer Volkshote</i> .....	Lucerne.....	3 mois.. 6 mois.. 12 mois..	2 15 3 80 7 10	1 65 3 30 6 60	0 50 0 50 0 50	
<i>La Liberté</i> .....	Locarno.....	3 mois.. 6 mois.. 12 mois..	8 00 15 50 29 90	7 50 15 00 29 00	0 50 0 50 0 90	
<i>Menschenschutz</i> .....	Binningen...	6 mois.. 12 mois..	4 25 7 00	3 75 6 50	0 50 0 50	
<i>Montreux Théâtre</i> .....	Montreux...	Par saison	6 50	6 00	0 50	
<i>Mutter und Hebammen Zei- tung</i> .....	Zurich.....	6 mois.. 12 mois..	2 50 3 50	2 00 3 00	0 50 0 50	
<i>Opéra de Lausanne (L')</i> .....	Lausanne ...	Par saison	6 50	6 00	0 50	
<i>Vevey-Théâtre</i> .....	Vevey.....	Par saison	5 50	5 00	0 50	

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>2° CHANGEMENTS DE PRIX.</b>						
<i>Anzeiger aus dem Bezirk Affoltern.....</i>	Affoltern.....	3 mois..	2 70	2 20	0 50	
		6 mois..	4 80	4 30	0 50	
		12 mois..	9 00	8 50	0 50	
<i>Anzeiger von Uster.....</i>	Uster.....	3 mois..	3 00	2 50	0 50	Une expédition par semaine.
		6 mois..	5 50	5 00	0 50	
		12 mois..	10 50	10 00	0 50	
	Uster.....	3 mois..	3 50	3 00	0 50	Trois expéditions par semaine.
		6 mois..	6 50	6 00	0 50	
		12 mois..	12 50	12 00	0 50	
<i>Bote von Uster.....</i>	Uster.....	3 mois..	3 50	3 00	0 50	
		6 mois..	6 50	6 00	0 50	
		12 mois..	12 50	12 00	0 50	
<i>Bündner Volksmann.....</i>	Coire.....	3 mois..	3 30	2 80	0 50	
		6 mois..	6 10	5 60	0 50	
<i>Démocrate et Feuille d'avis du District de Payerne...</i>	Payerne.....	3 mois..	3 70	3 20	0 50	
		6 mois..	5 90	5 40	0 50	
		12 mois..	10 30	9 80	0 50	
<i>Gazetta ticinese.....</i>	Lugano.....	3 mois..	8 50	8 00	0 50	
		6 mois..	16 00	15 50	0 50	
		12 mois..	30 90	30 00	0 90	
<i>Limmat (Die).....</i>	Zurich.....	3 mois..	6 25	5 75	0 50	
		6 mois..	12 00	11 50	0 50	
		12 mois..	23 70	23 00	0 70	
<i>Oberaargauer (Der).....</i>	Langenthal..	3 mois..	2 65	2 15	0 50	
		6 mois..	4 80	4 30	0 50	
		12 mois..	9 10	8 60	0 50	
<i>Suisse libérale (La).....</i>	Neuchâtel...	3 mois..	6 50	6 00	0 50	
		6 mois..	12 50	12 00	0 50	
		12 mois..	24 75	24 00	0 75	
<i>Wochenblatt des Bezirks Meilen</i>	Stäfa.....	3 mois..	4 50	4 00	0 50	
		6 mois..	6 50	6 00	0 50	
		12 mois..	12 50	12 00	0 50	

**3° JOURNAUX À BIFFER.**

*Alpenwelt.*  
*Freie Amtler.*

*Tablater Anzeiger.*

**4° CHANGEMENTS DE LIEUX DE PUBLICATION.**

*Italiano (L').* — Genève au lieu de Zurich.

*Pelikan.* — Uznach au lieu de Altstätten.



DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. La Direction générale des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais elle ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
<b>§ 1<sup>er</sup>. — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).</b>						
1	Cayenne (Guyane).	5 mars. . . .	Le Havre..	Alma . . . . .	Voilier. . . .	F. Avril.
2	La Pointe-à-Pître (Guadeloupe).	25 . . . . .	Idem. . . . .	Intrépide-Corse.	Idem. . . . .	H. Auger.
3	Saint-Pierre (Mar- tinique).	10 . . . . .	Idem. . . . .	Caroline. . . . .	Idem. . . . .	D. Auger.
<b>§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).</b>						
1	Antofagasta. . . . .	5 mars. . . .	Le Havre..	Pacifique. . . . .	Steamer. . . .	C <sup>ie</sup> maritime du Pa- cifique.
2	Arica . . . . .	5 . . . . .	Idem. . . . .	Pacifique. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
3	Bahia. . . . .	8 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Chargeurs réunis.
4	Idem. . . . .	18 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
5	Idem. . . . .	28 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
6	Buenos-Ayres. . . . .	10 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
7	Idem. . . . .	20 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
8	Idem. . . . .	30 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
9	Cap-Haïtien. . . . .	26 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Broström.
10	Caracas. . . . .	2 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
11	Idem. . . . .	18 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
12	Carthagène. . . . .	21 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
13	Les Cayes. . . . .	11 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
14	Côara. . . . .	24 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	J.-M. Currio.
15	Colon . . . . .	21 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Brostrom.
16	Cienfuegos (Cuba)	11 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
17	Coronel. . . . .	5 . . . . .	Idem. . . . .	Pacifique. . . . .	Idem. . . . .	C <sup>ie</sup> maritime du Pa- cifique.
18	Coquimbo. . . . .	5 . . . . .	Idem. . . . .	Pacifique. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
19	Curacao. . . . .	2 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Broström.
20	Idem. . . . .	18 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
21	Gonaïves. . . . .	26 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
22	Itacoatiara. . . . .	9 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	C <sup>ie</sup> Cunard.
23	Jacmel. . . . .	11 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Brostrom.
24	Jérémie. . . . .	26 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
25	Kingston(Jamaïque)	11 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
26	La Havane.....	12 mars...	Le Havre..	X.....	Steamer...	Broström.
27	Idem.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Genestal.
28	Iquique.....	5.....	Idem.....	Pacifique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
29	Lima.....	5.....	Idem.....	Pacifique.....	Idem.....	Idem.
30	Maceio.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
31	Manaos.....	9.....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> Cunard.
32	Maragnan.....	24.....	Idem.....	X.....	Idem.....	J.-M. Currie.
33	Mayaguez (P <sup>to</sup> -Rico)	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
34	Mollendo.....	5.....	Idem.....	Pacifique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
35	Montévidéo.....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
36	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
37	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
38	Para.....	9.....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> Cunard.
39	Idem.....	24.....	Idem.....	X.....	Idem.....	J.-M. Currie.
40	Payta.....	5.....	Idem.....	Pacifique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
41	Pernambuco.....	8.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
42	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
43	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
44	Ponce (Porto-Rico).	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
45	Port-au-Prince.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
46	Progreso.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Genestal.
47	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
48	Puerto-Cabello.....	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
49	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
50	Puerto-Plata.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
51	Rio-de-Janeiro.....	8.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
52	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
53	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
54	Salaverry.....	5.....	Idem.....	Pacifique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
55	Sanchez.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
56	Savanilla.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
57	Saint-Domingo.....	11.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
58	S <sup>a</sup> -Juan-Porto-Rico.	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
59	Saint-Thomas.....	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
60	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
61	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
62	Idem.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
63	Talcahuano.....	5.....	Idem.....	Pacifique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
64	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
65	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
66	Tampico.....	12.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
67	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
68	Valparaiso.....	5.....	Idem.....	Pacifique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
69	Vera-Cruz.....	12.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
70	Idem.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Genestal.
71	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
72	Victoria (Brésil)...	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4<sup>e</sup> BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES,  
CONTRAVENTIONS ET COLIS POSTAUX.

*Franchises postales. — Publication d'un 157<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales. — Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies. — Directeur des Ecoles pratiques de commerce et d'industrie et Inspecteurs départementaux de l'enseignement technique.*

Un décret en date du 27 janvier 1894, a accordé la franchise postale : 1<sup>o</sup> à la correspondance officielle adressée, par le Ministre du commerce, de l'industrie

157<sup>e</sup> SUPPLÉMENT AU

INDI- CATION des pages du Manuel des fran- chises. 1	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service. 2	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n <sup>o</sup> 3 du Manuel des franchises. 3	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise. 4
269	Directeurs des écoles pra- tiques de commerce et d'industrie.....	K (au-dessous de la 4 <sup>e</sup> accolade).	Inspecteurs départementaux de l'enseignement technique *
443	Inspecteurs départemen- taux de l'enseignement technique.....	C (au-dessous de la 2 <sup>e</sup> accolade).	Directeurs des écoles pratiques de commerce et d'indus- trie *.
521	Ministre du commerce, de l'industrie et des co- lonies.	M (au-dessous de la 1 <sup>re</sup> accolade).	Directeurs des écoles pratiques de commerce et d'indus- trie. Inspecteurs départementaux de l'enseignement technique.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4<sup>e</sup> BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES,  
CONTRAVENTIONS ET COLIS POSTAUX.

*Franchises postales. — Service des maladies épidémiques.*

L'article 1<sup>er</sup> du décret du 29 novembre 1893, autorisant la circulation en franchise des avis contresignés que les médecins, les officiers de santé et les sages-femmes sont tenus, en cas de constatation de maladies épidémiques, d'adresser au maire de la commune habitée par le malade et au préfet ou au sous-préfet de l'arrondissement, a été modifié ainsi qu'il suit, par un décret rendu le 8 février 1894 :

« Les préfets, les sous-préfets et les maires sont autorisés à recevoir en franchise, sans condition de contresigning, les avis qui leur sont adressés en cas de constatation de maladies épidémiques, des localités situées dans le département du lieu de destination ou dans les départements limitrophes.

« Ces avis seront établis sur feuilles en partie imprimées, affectant la forme de cartes-lettres et porteront imprimées d'une manière très apparente sur leur suscription les mentions :

« *Service des maladies épidémiques,*

« *Loi du 30 novembre 1892.* »

Les agents devront, en conséquence, apporter les modifications suivantes au Manuel des franchises postales :

et des colonies, aux Directeurs des écoles pratiques de commerce et d'industrie et aux inspecteurs départementaux de l'enseignement technique;

2° A la correspondance de service échangée entre les Directeurs des Écoles pratiques de commerce et d'industrie et les inspecteurs départementaux de l'enseignement technique.

Ce décret fait l'objet du 157° supplément au Manuel des franchises publié ci-après; les indications de ce supplément devront être reportées avec soin sur ledit manuel.

## MANUEL DES FRANCHISES.

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée. 5	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles. 10
	Ancien. 6	Nouveau. 7	Numéros des tableaux. 8	Pages. 9	
S. B.	"	Département.	"	"	Décret du 27 jan- vier 1894.
S. B.	"	<i>Idem.</i>	"	"	
L. F.	"	Toute la République.	"	"	
L. F.	"	<i>Idem.</i>	"	"	

Page 517, renvoi I, supprimer : « médecins avec maires, préfets et sous-préfets, etc... ».

Même page, supprimer le renvoi 7.

Page 555, renvoi D, supprimer : « officiers de santé avec maires, préfets et sous-préfets, etc... ».

Même page, supprimer le renvoi 2.

Page 683, renvoi F, supprimer : « sages-femmes avec maires, préfets et sous-préfets ».

Même page, supprimer le renvoi 5.

Page 6, tableau 1, § 4, ajouter au-dessous de : « Le préfet du Rhône »,

Les préfets.....	} (3) {	Département et départements limitrophes.
Les sous-préfets.....		
Les maires.....		

Même page, ajouter au-dessous du renvoi (2) le renvoi suivant :

(3) Pour les avis établis sur des feuilles en partie imprimées, affectant la forme de cartes-lettres qui porteront imprimées d'une manière très apparente, sur leur suscription, la mention :

*Service des épidémies,  
Loi du 30 novembre 1892.*

*Modifications à la nomenclature n° 207 des rues de Paris.*

Page 4. — En regard du bureau n° 15, remplacer : *rue Bonaparte, n° 21*, par *rue des Saints-Pères, n° 22*.

Comme conséquence du transfert de ce bureau, il y a lieu de substituer, en regard de la désignation des voies de Paris, ci-après désignées, aux numéros existants les nouveaux numéros suivants :

Abbaye (Passage et rue de l')	10
Académie de médecine	15
Augereau (Rue) <sup>(1)</sup>	27
Bac (Rue du) :	
1 à 25, 2 à 30	15
27 à 85, 32 à 94	20
au-dessus	80
Bains en rivière. {	
Louvre (du)	17
Pont des Arts (du)	17
Pont-Royal (chauds du) Vigier	15
Bonaparte (Rue) :	
1 à 37, 2 à 42	15
43 à 61, 52 à 78	10
Buci (Rue de)	25
Amortissement (d')	15
Assurances en cas d'accidents (d')	15
Assurances en cas de décès (d')	15
Chemins vicinaux (des)	15
Caisse {	
Dépôts et consignations (des)	15
Dotation de l'armée (de la)	15
École (des)	15
Offrandes nationales (des)	15
Retraites pour la vieillesse (nationales des)	15
Ciseaux (Rue des)	10
Conti (Quai de) :	
1 à 11 et impasse	32
au-dessus	15
Dauphine (Passage)	25
Dauphine (Rue) :	
1 à 15, 2 à 16	32
au-dessus	25
Four (Rue du)	10
Garante (Direction de la)	32
Gozlin (Rue)	10
Grands Augustins (Quai des) :	
1 à 53 <i>ter</i> et Rue	25
au-dessus	32
Guénégaud (Rue) :	
1 à 19 et le n° 2	32
au-dessus	15
Guisarde (Rue)	10

(1) A ajouter.

Jardins publics ou squares : Saint-Germain-des-Prés.....	10
Lille (Rue de) :	
1 à 59, 2 à 60.....	15
au-dessus.....	31
Mazarine (Rue) :	
1 à 25, 2 à 58.....	15
au-dessus.....	25
Monnaie (Barrage ou Écluse de la).....	32
Monnaies (Hôtel des).....	32
Monnaies et médailles (Administration des).....	32
Montfaucon (Rue de).....	6
Musées :	
Monnaies et médailles (Des).....	32
Nesles (Rue de).....	25
Nevers (Impasse et Rue de).....	32
Orsay (Quai d') :	
1 à 5.....	15
7 à 37.....	31
Perronet (Rue).....	15
Poitiers (Rue de).....	15
Ports : Saint-Nicolas.....	15
Pré-aux-Clercs (Rue du).....	15
Princesse (Rue).....	10
Raspail (Boulevard) :	
1 à 25, 2 à 4.....	20
Rennes (Rue de) :	
44 et 46.....	15
41 à 117, 48 à 110.....	10
Seine (Rue de) :	
1 à 71, 2 à 54.....	15
73 à 83, 56 à 70.....	25
au-dessus.....	6
Saint-Germain (Boulevard) :	
63 à 131, 68 à 162.....	25
133 à 163, 164 à 176.....	10
Saints-Pères (Rue des) :	
1 à 49, 2 à 44.....	15
51 à 61, 46 à 56.....	20
au-dessus.....	10
Tuileries (Quai des) :	
Les bains du pont Solférino.....	31
Le palais des Tuileries.....	11
Le reste.....	15
Université (Rue de l') :	
1 à 49, 2 à 68.....	15
51 à 105, 70 à 130.....	31
Verneuil (Rue de).....	15

Biffer ce qui concerne le passage Saint-Dominique.

**Errata.**

A la page 42 de l'annexe au Bulletin mensuel de janvier 1894, en regard de la rue Desaix, biffer 904 et inscrire 104.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

FRANCE.

*Comparaison des produits du mois de novembre 1893 avec ceux du mois correspondant de l'année 1892.*

N <sup>os</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE NOVEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1893.	
		1892. fr. c.	1893. fr. c.	Augmentat <sup>ons</sup> fr. c.	Diminutions. fr. c.
<b>1<sup>o</sup> POSTES.</b>					
1	Produit net de la taxe des lettres, journaux, imprimés, etc. — Solde des comptes avec les offices étrangers	13,714,811 85	13,844,925 14	130,113 29	"
2	Droit perçu sur les envois d'argent. { Mandats français. Mandats internat <sup>ls</sup>	562,258 04	568,227 66	5,969 62	"
et 2 <sup>ter</sup>			36,823 59	38,256 58	1,432 99
2 bis	Droit perçu sur les bons de poste.....	11,855 00	16,337 50	4,482 50	"
3	Taxes perçues par l'État pour transport de colis postaux.....	697 90	884 75	186 85	"
	Recettes diverses et accidentelles.....	7,637 29	22,939 29	15,302 00	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>14,334,083 67</b>	<b>14,491,570 92</b>	<b>157,487 25</b>	"
	<b>EN PLUS en 1893.....</b>			<b>157,487<sup>f</sup> 25<sup>c</sup></b>	
<b>2<sup>o</sup> TÉLÉGRAPHES.</b>					
4	Produit net des taxes de la télégraphie privée.....	2,435,029 49	2,463,055 48	28,025 99	"
4 bis	Solde des comptes avec les offices étrangers.....	53,131 73	318,526 84	265,395 11	"
5	Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur service télégraphique.	23,108 32	6,024 99	"	17,083 33
5 bis	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique....	6,757 92	8,858 00	2,100 08	"
6	Recettes diverses et accidentelles....	51,632 55	123,918 55	72,286 00	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>2,569,660 01</b>	<b>2,920,383 86</b>	<b>367,807 18</b>	<b>17,083 33</b>
	<b>EN PLUS en 1893.....</b>			<b>350,723<sup>f</sup> 85<sup>c</sup></b>	
<b>3<sup>o</sup> TÉLÉPHONES.</b>					
7	Produit des téléphones et abonnements divers.....	139,449 90	171,478 27	32,028 37	"
et 7 bis		139,449 90	171,478 27	32,028 37	"
	<b>EN PLUS en 1893.....</b>			<b>32,028<sup>f</sup> 37<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		<b>MOIS COURANT.</b>	<b>MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.</b>		
1 à 3	Produits postaux.....	14,334,083 67	14,491,570 92	157,487 25	"
4 à 6	Produits télégraphiques.....	2,569,660 01	2,920,383 86	350,723 85	"
7	Produits téléphoniques.....	139,449 90	171,478 27	32,028 37	"
et 7 bis					
	<b>TOTAUX du mois de novembre.</b>	<b>17,043,193 58</b>	<b>17,583,433 05</b>	<b>540,239 47</b>	"
	Mois antérieurs.....	165,151,965 05	165,428,443 38	276,478 33	"
				816,717 80	"
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>182,195,158 63</b>	<b>183,011,876 43</b>	<b>Augm<sup>on</sup>: 816,717<sup>f</sup> 80<sup>c</sup></b>	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

ALGÉRIE.

*Comparaison des produits du mois de novembre 1893 avec ceux du mois correspondant de l'année 1892.*

Nos des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE NOVEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1893.	
		1892.	1893.	Augmentat <sup>ons</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1° POSTES.</b>					
1	Produit net de la taxe des lettres, journaux, imprimés, etc. — Solde des comptes avec les offices étrangers	238,659 41	233,727 20	"	4,932 21
2	Droit perçu sur les envois d'argent. { Mandats français. Mandats internat <sup>ionaux</sup>	25,719 33	24,707 69	"	1,011 64
et 2 ter		1,667 67	1,417 80	"	249 87
2 bis	Droit perçu sur les bons de poste. . . .	119 50	120 00	0 50	"
3	Taxes perçues par l'État pour transport de colis postaux. . . . .	"	"	"	"
	Recettes diverses et accidentelles. . . .	1,001 00	365 00	"	636-00
	<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>267,166 91</b>	<b>260,337 69</b>	<b>0 50</b>	<b>6,829 72</b>
	EN MOINS en 1893. . . . .				6,829 <sup>f</sup> 22 <sup>c</sup>
<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>					
4	Produit net des taxes de la télégraphie privée. . . . .	112,365 80	104,042 25	"	8,323 55
4 bis	Solde des comptes avec les offices étrangers. . . . .	"	"	"	"
5	Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur service télégraphique. .	"	"	"	"
5 bis	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique. . . . .	"	"	"	"
6	Recettes diverses et accidentelles. . . . .	Dim <sup>on</sup> 10 66	Dim <sup>on</sup> 10 03	"	Dim <sup>on</sup> 0 63
	<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>112,355 14</b>	<b>104,032 22</b>	<b>"</b>	<b>8,322 92</b>
	EN MOINS en 1893. . . . .				8,322 <sup>f</sup> 92 <sup>c</sup>
<b>3° TÉLÉPHONES.</b>					
7	Produits des téléphones et abonnements divers. . . . .	196 66	458 17	261 51	"
et 7 bis	<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>196 66</b>	<b>458 17</b>	<b>261 51</b>	<b>"</b>
	EN PLUS en 1893. . . . .				261 <sup>f</sup> 51 <sup>c</sup>
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS COURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 3	Produits postaux . . . . .	267,166 91	260,337 69	"	6,829 22
4 à 6	Produits télégraphiques. . . . .	112,355 14	104,032 22	"	8,322 92
7 et 7 bis	Produits téléphoniques . . . . .	196 66	458 17	261 51	"
	<b>TOTAUX du mois de novembre.</b>	<b>379,718 71</b>	<b>364,828 08</b>	<b>261 51</b>	<b>15,152 14</b>
	Mois antérieurs. . . . .	3,268,235 05	3,254,144 03	"	14,091 02
				261 51	29,243 16
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>3,647,953 76</b>	<b>3,618,972 11</b>	<b>Diminution :</b>	<b>28,981<sup>f</sup> 65<sup>c</sup></b>



DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

*Tableau des opérations effectuées pendant le mois de janvier 1894.*

Versements reçus de 325,018 déposants, dont 59,917 nouveaux .....	39,351,752 <sup>f</sup> 67 <sup>c</sup>
Remboursements à 93,263 déposants, dont 20,588 pour solde.....	24,882,017 <sup>f</sup> 33 <sup>c</sup>
Rentes achetées à 503 déposants pour un capital de.....	692,747 25
	25,574,764 58
Excédent de recettes.....	13,776,988 09

Nombre de comptes existant au 31 janvier 1894 : 2,121,598.

PERSONNEL.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. DOGNETON, facteur à Boulogne-sur-Seine, a trouvé sur la voie publique une montre en argent qu'il a déposée au commissariat de police.

M. MALANDAIN, gardien de bureau à Fécamp, s'est empressé de remettre au receveur deux billets de banque de 50 francs trouvés par lui dans la salle d'attente.

M. SURIAN, jeune facteur à Marseille, ayant trouvé un bracelet en argent, l'a confié au receveur dès sa rentrée au bureau.

M. GAYRAL, facteur rural à Caylux, s'est fait un devoir de restituer à qui de droit une somme de 100 francs qu'il avait reçue en trop. Ce sous-agent avait rapporté précédemment, dans les mêmes conditions, 50 francs à une autre personne.

M. BARAILHÉ, gardien de bureau à Toulouse, a remis spontanément à l'agent du service des réclamations un porte-monnaie contenant 24 francs qu'il avait trouvé dans la salle du public.

M. BOCQUER, gardien de bureau à Rouen, ayant trouvé dans la cour de l'hôtel des postes un porte-monnaie contenant 77 fr. 85, s'est empressé d'en rechercher le propriétaire.

M. CORDIER, facteur à Melun, a déposé au bureau de police une montre en argent qu'il avait trouvée en cours de tournée.

M. BERTRAND, jeune facteur bouliste à Carcassonne, a pu rendre à la personne qui l'avait perdue une broche en or d'une certaine valeur.

M. DELAYE, facteur rural à Salornay-sur-Guye, a trouvé en rentrant de sa tournée, un porte-monnaie contenant 22 francs, qu'il a été assez heureux pour remettre à l'intéressé.

M. NIMBOT, facteur rural à Sérifontaine, ayant trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 10 fr. 50, l'a déposé à la mairie après avoir fait lui-même des démarches en vue d'en découvrir le propriétaire.

M. LEROUGE, facteur rural à Saint-Calais, a remis au receveur dès sa rentrée au bureau un porte-monnaie contenant 13 fr. 30 qu'il avait trouvé en cours de distribution.

M. DENÈGRE, courrier convoyeur à Agen, a trouvé dans le compartiment qui lui avait été affecté une montre en or, qu'il s'est fait un devoir de consigner entre les mains du chef de gare.

M. LEBEAU, facteur rural à Sennecey-le-Grand, a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 32 francs; après des recherches il a pu le remettre à la personne intéressée en refusant toute récompense.

M. DEPLAGE, facteur à Paris, a déposé entre les mains du receveur du bureau n° 33, un porte-monnaie contenant 53 fr. 40, qu'il venait de trouver dans la salle d'attente.

M. GIN, facteur rural à Ligny-en-Barrois, a restitué spontanément à des personnes qui les lui avaient remises par erreur deux sommes de 30 francs et de 100 francs.

M. CHATEAU, facteur rural à Segré, s'est empressé de confier au receveur un porte-monnaie contenant 62 fr. 85, oublié sur la tablette extérieure du guichet.

M. QUENTON, entrepreneur du transport des dépêches de la gare d'Esquelbecq à Wormhoudt, a remis à la receveuse un porte-monnaie contenant 37 fr. 80 qu'il avait trouvé en effectuant son service.

M. PAILLARD, jeune facteur à Fontainebleau, a trouvé dans la salle d'attente du bureau, un portefeuille renfermant 1,000 francs en billets de banque qu'il a porté immédiatement au domicile de l'intéressé.

M. SABRIÉ, facteur à la Garenne-Colombes, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 20 francs; il s'est empressé de le déposer au bureau.

M. BOILLOT, facteur local à Combs-la-Ville, a restitué à qui de droit une sacoche contenant 40 francs qu'il avait trouvée en cours de distribution.

MM. BLÉNO et GUÉGANNO, facteurs ruraux à Malansac, qui revenaient ensemble de leur tournée ont trouvé un sac contenant 364 fr. 05. Après quelques recherches ils ont été assez heureux pour découvrir le propriétaire de cette somme et se sont empressés de la lui rapporter.

M. JARY, facteur à Rennes, ayant trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 174 fr. 30, l'a remis immédiatement au receveur.

M. ROUSSELOT, facteur à Provins, a rendu à qui de droit un porte-monnaie contenant 50 francs qu'il avait trouvé en effectuant son service.

M. LAIRE, facteur à Valmy, ayant reçu, en opérant le recouvrement d'une traite, un billet de banque de 500 francs à la place d'un billet de 50 francs, a restitué la différence à l'intéressé en refusant toute gratification.

M. GARCIN, facteur local à Aubagne, a trouvé en cours de tournée une pièce de 20 francs qu'il a déposée à la mairie.

#### ACTES DE DÉVOUEMENT.

MM. BARRANDIBAS et ROBERT, facteurs ruraux à Lezoux,  
PERETTI, facteur rural à Levie,  
ROCHETTE, facteur rural à Vals,  
AUBARBIER, facteur rural à Montignac,  
se sont particulièrement distingués dans des incendies.

M. THOBERT, surveillant de la salle d'attente au bureau de Marseille, a contribué, par sa présence d'esprit et son initiative, à l'arrestation d'un voleur.

MM. LAUVIN, facteur rural à Heuchin,  
HERPIN, facteur à Bracieux,  
ont arrêté des chevaux emportés.

---

**ADDITIONS OU RECTIFICATIONS**  
*au dixième tableau d'avancement de classe.*

NUMÉROS de classement		NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITEMENTS.
anciens.	nouveaux.				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
635	198 bis	MM. Cleenewerk..	Commis..	Lille, central..	12	5	#	3	#	#	francs. 2,400
340	234 bis	Paoletti (P.).	Idem.....	Ligne de Lyon.	3	2	#	3	2	#	1,500
#	256 bis	Baudet (F.-V.).	Idem.....	La Rochelle...	14	7	#	3	1	#	2,700
84	4 bis	M <sup>me</sup> Ruamps....	Employée.	Toulouse, cent.	11	#	15	1	7	5	1,300
42	16 bis	M. Micault (J.-B.-F.-V.).	Commis..	Beaune.....	17	3	#	4	4	#	2,700
#	139 bis	M <sup>lle</sup> Laulan (A.).	Employée.	Bordeaux, cent.	9	3	#	1	2	1	1,200
129	129	MM. Guinchat (J.-A.).	Commis..	Alençon Dir <sup>on</sup> ..	15	8	15	3	7	#	2,700
951	271 bis	Bessières (J.-A.-A.).	Idem.....	Paris Dir <sup>on</sup> rég <sup>le</sup> téléphones.	15	11	15	2	9	10	2,100
955	926 bis	Méry (A.-J.-B.).	Idem.....	Paris 98.....	2	11	#	2	10	22	1,500
346	261 bis	Gaillard (G.-L.).	Idem.....	Arles.....	12	6	#	2	10	19	1,800
410	150 bis	Loubradou (G.-J.-C.)	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.	10	4	#	2	11	15	2,100
221	144 bis	Régnier (P.).	Idem.....	Blois Direction.	10	10	#	2	11	15	2,100
#	23 bis	Lacroix - La-grandeur.	Com. auxiliaire.	Paris, recette principale.	3	9	#	3	3	7	1,000
#	24 bis	M <sup>lle</sup> Balp.....	Receveuse	Flayosc.....	6	11	21	2	5	#	1,000
#	1 bis	M. Deschamps..	Receveur.	Terraube.....	8	10	#	#	#	#	1,000
#	11 bis	M <sup>mes</sup> Dèche.....	Receveuse	Castéra-Verduzan.	6	6	2	#	#	#	1,000
#	33 bis	Vernis.....	Idem.....	Cologne.....	5	10	21	#	#	#	1,000
#	28 bis	M <sup>lles</sup> Malgouyard (C.).	Employée.	Paris, recette principale.	5	2	19	#	#	#	1,000
#	79 bis	Fournier (J.-R.).	Idem.....	Idem.....	3	8	25	#	#	#	1,000
#	105 bis	Gibert (A.-V.-R.).	Idem.....	Idem.....	3	2	#	#	#	#	1,000
#	112 bis	Dumas.....	Receveuse	Boulbon.....	6	#	11	#	#	#	1,000
#	42 bis	Simonnet....	Idem.....	Ury.....	6	9	20	2	4	#	1,000
#	8 bis	Mercier....	Idem.....	Remoncourt..	8	2	3	3	6	#	1,000
#	51 bis	M <sup>mes</sup> Trarieux...	Idem.....	Saint-Paul d'EYgeaux.....	7	7	#	2	9	15	1,000
					3	5	#	#	#	#	1,000
268	92 bis	Bourdon....	Employée.	Dir <sup>on</sup> de la Seine.							
#	125 bis	Pinguet....	Idem.....	Idem.....	13	4	#	1	2	22	1,400
#	14 bis	M <sup>lle</sup> Leroy.....	Receveuse	Colembert....	7	8	15	2	9	25	1,000

*Nominations de directeurs.*

Par décret du 25 janvier 1894, rendu sur la proposition du Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies :

1° M. MAHAUT (François-Paul-Albert), inspecteur des postes et des télégraphes faisant fonctions de directeur à Vesoul, est nommé directeur des postes et des télégraphes du département de la Haute-Saône; traitement : 6,000 francs ;

2° M. RAULT (Jean-Marie-Auguste), inspecteur des postes et des télégraphes faisant fonctions de directeur à Saint-Lô, est nommé directeur des postes et des télégraphes du département de la Manche; traitement : 6,000 francs ;

3° M. HÉBERT (Ernest-Léon), inspecteur des postes et des télégraphes faisant fonctions de directeur à Gap, est nommé directeur des postes et des télégraphes du département des Hautes-Alpes; traitement : 6,000 francs ;

4° M. FARINES (Edmond-Laurent-Thomas-Joseph), inspecteur des postes et des télégraphes faisant fonctions de directeur à Épinal, est nommé directeur des postes et des télégraphes du département des Vosges; traitement : 6,000 francs ;

5° M. RAZE (Augustin-Eucher), inspecteur des postes et des télégraphes faisant fonctions de directeur à Poitiers, est nommé directeur des postes et des télégraphes du département de la Vienne; traitement : 6,000 francs ;

6° M. CAILLAUX (Louis-Émile-Gabriel), inspecteur des postes et des télégraphes faisant fonctions de directeur à Privas, est nommé directeur des postes et des télégraphes du département de l'Ardèche; traitement : 6,000 francs.

---

*Inscription d'un agent au choix exceptionnel du dixième tableau d'avancement de classe.*

M. ALAUX, commis à la Recette principale de Constantine, a été inscrit au choix exceptionnel, en tête du dixième tableau d'avancement de classe, et a obtenu son avancement après un délai de deux ans, en raison du courage, du dévouement et de l'énergie dont il a fait preuve au cours d'une mission qu'il avait été chargé de remplir au Kroubs, en septembre 1893, pendant que sévissait une épidémie cholérique d'une extrême violence.

---

## PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOUVEAUX
			francs.	francs.
MM. Mourre.....	Directeur.....	Nîmes.....	8,000	9,000
Mac-Auliffe.....	<i>Idem.</i> .....	Alençon.....	6,000	7,000
Garnier.....	Directeur des bureaux am- bulants.	Lignes de l'Ouest et Nord- Ouest.	6,000	7,000
Chazaren.....	<i>Idem.</i> .....	Ligne de Lyon.....	7,000	8,000
Gallèpe.....	Chef de section.	Paris R. P.....	6,000	7,000
Darexy.....	Inspecteur.....	Foix.....	4,500	5,000
Rivière.....	<i>Idem.</i> .....	Poitiers.....	4,000	4,500
Lacomme.....	<i>Idem.</i> .....	Mont-de-Marsan.....	4,000	4,500
Crépin.....	<i>Idem.</i> .....	Lille.....	4,500	5,000
Piguet.....	<i>Idem.</i> .....	La Rochelle.....	4,000	4,500
Eichler.....	<i>Idem.</i> .....	Épinal.....	4,500	5,000
Maître Jean.....	<i>Idem.</i> .....	Angers.....	4,500	5,000
Gaudelet.....	<i>Idem.</i> .....	Ligne de l'Est.....	4,000	4,500
Chenal.....	<i>Idem.</i> .....	Ligne du Sud-Ouest.....	4,000	4,500
Gandalbert.....	<i>Idem.</i> .....	Ligne de l'Ouest.....	5,000	5,500
Beau.....	<i>Idem.</i> .....	Direction régionale (télég.)	5,000	5,500
Nicolaï.....	<i>Idem.</i> .....	Alger.....	4,000	4,500
Maureau.....	Inspecteur-in- génieur.	Lyon.....	4,000	4,500
Lallement.....	Sous-chef de section.	Paris R. P.....	4,000	4,500
Méaux.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	4,000	4,500
Jenny.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	4,500	5,000
Perrin.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	4,500	5,000
Protche.....	Commis prin- cipal.	1 <sup>re</sup> division, 5 <sup>e</sup> bureau...	3,500	4,000
Percebois.....	<i>Idem.</i> .....	2 <sup>e</sup> division, 1 <sup>er</sup> bureau...	3,500	4,000
Florentin.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	3,500	4,000
Morel.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 1 <sup>er</sup> bureau...	3,500	4,000
Perrette.....	Commis.....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	2,800	3,100
Chattelun.....	<i>Idem.</i> .....	Service du personnel...	2,800	3,100
Ludger.....	<i>Idem.</i> .....	2 <sup>e</sup> division, 5 <sup>e</sup> bureau...	2,500	2,800
Aumont-Dumou- tier.	<i>Idem.</i> .....	Service du personnel...	2,800	3,100
Martinet.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	2,800	3,100
Guichard.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 1 <sup>er</sup> bureau...	2,800	3,100
Bizet.....	<i>Idem.</i> .....	Service du personnel...	2,500	2,800
Mouriès.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	2,200	2,500
Faucon.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 5 <sup>e</sup> bureau...	2,200	2,500
Neveux.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	2,200	2,500

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
MM. Mabyre.....	Commis.....	2 <sup>e</sup> division, 1 <sup>er</sup> bureau...	2,800	3,100
Charpin.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	2,200	2,500
Morin.....	Idem.....	Service du personnel....	1,900	2,200
Leduc.....	Idem.....	1 <sup>re</sup> division, 2 <sup>e</sup> bureau...	2,800	3,100
Pétré.....	Idem.....	Service du personnel....	2,800	3,100
Caudron.....	Idem.....	1 <sup>re</sup> division, 4 <sup>e</sup> bureau...	2,200	2,500
Gruyer.....	Idem.....	Service du personnel....	2,500	2,800
Masson.....	Idem.....	2 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,900	2,200
Delaporte.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> division, 1 <sup>er</sup> bureau...	2,200	2,500
Lenormand.....	Idem.....	Caisse nationale d'épargne.	2,800	3,100
Guéru.....	Idem.....	Idem.....	2,200	2,500
M <sup>lle</sup> Amiot.....	Employée.....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau....	1,200	1,300
M <sup>me</sup> Ragot.....	Idem.....	Idem.....	1,600	1,700
M <sup>lle</sup> Kuntz (Marie)...	Idem.....	Idem.....	1,400	1,500
M <sup>me</sup> Marceau.....	Idem.....	Idem.....	1,300	1,400
M <sup>lles</sup> Angéli.....	Idem.....	Idem.....	1,400	1,500
Carré.....	Idem.....	Caisse nationale d'épargne.	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Schatz.....	Idem.....	Idem.....	1,100	1,200
Chancrel.....	Idem.....	Idem.....	1,100	1,200
M <sup>lles</sup> Zabé.....	Idem.....	Idem.....	1,100	1,200
Marginière.....	Idem.....	Idem.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Briquet.....	Idem.....	Idem.....	1,100	1,200
M <sup>lle</sup> Pilastre.....	Idem.....	Idem.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Rocherjou.....	Idem.....	Idem.....	1,200	1,300
M <sup>lles</sup> Diéner.....	Idem.....	Idem.....	1,000	1,100
Cuvillier.....	Idem.....	Idem.....	1,000	1,100
Camus.....	Idem.....	Idem.....	1,200	1,300
Londonchutz (Flo- rence).	Idem.....	Idem.....	1,200	1,300
M <sup>mes</sup> Mazer.....	Idem.....	Idem.....	1,600	1,700
Tamisier, née Mar- ceau.	Idem.....	Idem.....	1,300	1,400
M <sup>lles</sup> Bazin.....	Idem.....	Idem.....	1,500	1,600
Laurengot.....	Idem.....	Idem.....	1,400	1,500
Rosier.....	Idem.....	Idem.....	1,700	1,800
M <sup>me</sup> Dajean.....	Idem.....	Idem.....	1,300	1,400
M <sup>lles</sup> Paupy.....	Idem.....	Idem.....	1,100	1,200
Sézille.....	Idem.....	Idem.....	1,200	1,300
Rousselot.....	Idem.....	Idem.....	1,000	1,100
de Beccary (E.-M.- C.)	Idem.....	Idem.....	1,100	1,200
Delhom.....	Idem.....	Idem.....	1,100	1,200
M <sup>me</sup> Lafon (veuve)...	Idem.....	Idem.....	1,100	1,200
M <sup>lle</sup> Varé.....	Idem.....	Idem.....	1,100	1,200
M <sup>mes</sup> Hénault.....	Idem.....	Idem.....	1,100	1,200
Briat.....	Idem.....	Idem.....	1,100	1,200

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
M <sup>me</sup> Salomon . . . . .	Employée . . . . .	Caisse nationale d'épargne.	1,300	1,400
M <sup>lles</sup> Letellier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,600	1,700
	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,300	1,400
M <sup>mes</sup> Lair . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,600	1,700
	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,300	1,400
	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,300	1,400
	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,300	1,400
M <sup>lle</sup> Bécavin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500	1,600
M <sup>mes</sup> Renaud . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,400	1,500
	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,300	1,400
M <sup>lle</sup> Darnault . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,300	1,400
M <sup>me</sup> Reyne . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,400	1,500
M <sup>lle</sup> Mollière . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500	1,600
M <sup>mes</sup> Le Bellec (veuve).	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,600	1,700
	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,600	1,700
	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800	1,900
M <sup>lles</sup> Teillard . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,600	1,700
	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,300	1,400
	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,100	1,200
	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000	1,100
	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,200	1,300
	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,100	1,200
M <sup>me</sup> Lassagne . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Touplain . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,100	1,200
	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,200	1,300
	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,100	1,200
	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,100	1,200
	Idem . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau . . .	1,100	1,200
	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000	1,100
	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,200	1,300
	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,100	1,200
M <sup>mes</sup> Thomas . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,600	1,700
	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,600	1,700
M <sup>lles</sup> Sontag . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,400	1,500
	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,400	1,500
	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,100	1,200
	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,100	1,200
M <sup>me</sup> Binet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,600	1,700
M <sup>lle</sup> Belichon . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500	1,600
M <sup>mes</sup> Aygoni . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,400	1,500
	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,400	1,500
M <sup>lles</sup> Brenot . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500	1,600
	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,400	1,500
	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,300	1,400

**10<sup>e</sup> TABLEAU D'AVANCEMENT DE CLASSE.**

**PROMOTIONS.**

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOUVEAUX
			francs.	francs.
<b>I. — Choix exceptionnel.</b>				
M. Alaux (P.-A.-P.).....	Commis.....	Constantine, direction...	1,800	2,100
<b>II. — Choix, demi-choix et ancienneté.</b>				
<b>PREMIER GROUPE.</b>				
CHEFS DE BRIGADE, COMMIS PRINCIPAUX ET ASSIMILÉS.				
MM.				
Côte (A.).....	Commis principal.	Saint-Étienne, central...	3,600	4,000
Richard (C.-L.-M.)...	<i>Idem.</i> .....	Alger R. P. ....	3,300	3,600
Bléton (F.-M.-V.)...	<i>Idem.</i> .....	Moulins R. P. ....	3,000	3,300
Faure (P.).....	<i>Idem.</i> .....	Limoges R. P. ....	3,000	3,300
Schwartz (J.-Th.)....	<i>Idem.</i> .....	Nevers R. P. ....	3,000	3,300
Pidolot (J.-A.).....	<i>Idem.</i> .....	Vitry-le-François. ....	3,000	3,300
Monnory (Ch.-L.)....	<i>Idem.</i> .....	Paris 25.....	3,300	3,600
Frézouls (L.-Cl.-P.)..	<i>Idem.</i> .....	Castres .....	3,300	3,600
Pourret (Iadrait) ...	<i>Idem.</i> .....	Nîmes, central.....	3,600	4,000
Leconte (J.-V.).....	<i>Idem.</i> .....	Paris R. P.....	3,600	4,000
Cointet (J.-F.-L.)....	<i>Idem.</i> .....	Belfort-ville.....	3,300	3,600
Guillot (L.-J.-A.)....	<i>Idem.</i> .....	Paris 22.....	3,300	3,600
Maugenest (H.-A.)...	<i>Idem.</i> .....	Nantes, direction.....	3,600	4,000
Blache (J.-D.).....	Chef de brigade.	Ligne de Lyon.....	3,600	4,000
Gouchon (F.-L.-L.)..	Commis principal.	Paris R. P. ....	3,600	4,000
Benielli (J.-A.).....	Chef de brigade.	Ligne de la Méditerranée.	3,600	4,000
Jolly (J.-B.-O.).....	Commis principal.	Paris 82.....	3,600	4,000
Arquier (O.-J.-P.) ...	<i>Idem.</i> .....	Aurillac. ....	3,300	3,600
Alavoine (C.-H.)....	<i>Idem.</i> .....	Lille R. P. ....	3,600	4,000
Arnaut (F.-A.).....	Chef de brigade.	Ligne de Lyon.....	3,600	4,000
Hubert (A.-L.-M.)...	Commis principal.	Paris R. P. ....	3,000	3,300



NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES. OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
MM.				
Vincent (Anatole)...	Commis principal.	Paris 25.....	3,300	3,600
Depierre (D.-J.).....	<i>Idem.</i> .....	Paris, bureau des télégrammes officiels.	3,300	3,600
Germain (P.).....	<i>Idem.</i> .....	Auxerre.....	3,300	3,600
Bourrier (T.-N.).....	<i>Idem.</i> .....	Saumur.....	3,300	3,600
Hannequin (J.-B.)...	<i>Idem.</i> .....	Lille, central.....	3,300	3,600
Piffert (L.-A.).....	<i>Idem.</i> .....	Épernay.....	3,300	3,600
Guichard (J.-E.).....	<i>Idem.</i> .....	Paris 26.....	3,000	3,300
Palud (F.-L.-R.).....	Chef de brigade.	Ligne de l'Ouest.....	3,000	3,300
Mathieu (G.-F.-M.-J.-B.).	Commis principal.	Paris central, téléphonique.	3,000	3,300
Aucompte (A.-A.)...	<i>Idem.</i> .....	Paris 66.....	3,000	3,300
Desvages (A.-L.).....	<i>Idem.</i> .....	Granville.....	3,600	4,000
Schuller (L.).....	Chef de brigade.	Ligne du Nord-Ouest....	3,600	4,000
Lalemand (E.-J.).....	Commis principal.	Paris, central.....	3,300	3,600
Cardot (M.-X.-V.-A.).	<i>Idem.</i> .....	Chartres.....	3,300	3,600
Pastol (A.-A.-Y.).....	<i>Idem.</i> .....	Quimper.....	3,300	3,600
Guidon.....	<i>Idem.</i> .....	Le Mans R. P.....	3,000	3,300
Grenard (E.).....	<i>Idem.</i> .....	La Roche-sur-Yon.....	3,000	3,300
Maire (F.-A.).....	<i>Idem.</i> .....	Paris R. P.....	3,000	3,300
Caillat (E.-L.-J.-M.)..	<i>Idem.</i> .....	Nice, direction.....	3,000	3,300
Piart (Élie).....	<i>Idem.</i> .....	Saint-Brieuc.....	3,000	3,300
Senoze (A.-A.).....	<i>Idem.</i> .....	Rouen, direction.....	3,000	3,300
Piton (H.-E.-J.).....	<i>Idem.</i> .....	Arras, direction.....	3,000	3,300
Grandmaître (Jules).	<i>Idem.</i> .....	Orléans, direction.....	3,000	3,300
Rivet (P.-J.).....	<i>Idem.</i> .....	Blidah.....	3,000	3,300
Bister (M.-C.-E.-L.)..	<i>Idem.</i> .....	Oran, direction.....	3,000	3,300
Jomaux (X.-E.).....	<i>Idem.</i> .....	Rouen, direction.....	3,000	3,300
De Longraye (J.-L.)..	<i>Idem.</i> .....	Paris 46.....	3,000	3,300
Chavastel (M.).....	<i>Idem.</i> .....	Paris, présidence de la République.	3,000	3,300
Eberswiller (Jacques).	<i>Idem.</i> .....	Paris 48.....	3,600	4,000
Defaux (J.).....	Chef de brigade.	Ligne du Sud-Ouest,....	3,600	4,000
Sancé (Ph.-M.-J.)...	Commis principal.	Le Havre, principal.....	3,300	3,600
Geoffrion (L.-J.-Th.).	<i>Idem.</i> .....	Périgueux.....	3,000	3,300
Furrier (J.-B.).....	Chef de brigade.	Ligne du Nord-Ouest....	3,600	4,000

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
MM. Olivier (J.-J.-M.-F.-P.- E.-G.).	Commis princi- pal.	Paris 84.....	3,600	4,000
Boguet (F.).....	<i>Idem</i> .....	Paris, Ministère de l'Inté- rieur.	3,600	4,000
Dugas (J.-P.-A.).....	Chef de bri- gade.	Ligne de la Méditerranée.	3,300	3,600
Vanlande (L.-H.-J.)..	Commis prin- cipal.	Lille, central.....	3,000	3,300
Maréchal (Ch.-E.)....	<i>Idem</i> .....	Paris, présidence de la République.	3,000	3,300
Dannecker (E.).....	Chef de bri- gade.	Ligne de l'Est.....	3,600	4,000
Soulié (J.-B.-L.).....	Commis prin- cipal.	Toulouse, central.....	3,600	4,000
Cochet (A.-F.).....	<i>Idem</i> .....	Paris, central.....	3,300	3,600
Vautrin (C.-A.-J.)...	Chef de bri- gade.	Ligne de Lyon.....	3,600	4,000
Delarivière (A.-Ch.)..	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Ouest.....	3,600	4,000
Maillard (A.-L.)....	Receveur.....	Nérac.....	3,500	4,000
Gayet (Ch.-Z.).....	Commis prin- cipal.	Le Havre, central.....	3,300	3,600
Bettou (R.-M.).....	<i>Idem</i> .....	Angoulême.....	3,300	3,600
Laget (A.-V.).....	Chef de bri- gade.	Ligne des Pyrénées.....	3,300	3,600
Lauga (Joseph).....	Commis prin- cipal.	Niort, direction.....	3,000	3,300
Landri (L.-P.).....	<i>Idem</i> .....	Bourges.....	3,000	3,300
Brette (V.-L.-C.)....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P.....	3,000	3,300
Poussé (R.-J.-A.-A.) .	<i>Idem</i> .....	Grenoble, direction.....	3,000	3,300
Marx (Emile).....	<i>Idem</i> .....	Paris, bureau O.....	3,000	3,300
Boubée (E.-M.-A.)...	Chef de bri- gade.	Ligne du Nord.....	3,300	3,600
Colson (L.-O.).....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,600	4,000
Proux (P.-F.-L.)....	Commis prin- cipal.	Brest, central.....	3,300	3,600
Griffe (A.).....	Chef de bri- gade.	Ligne de Lyon.....	3,600	4,000
Houard (A.-A.).....	Commis prin- cipal.	Niort.....	3,300	3,600
Tauril (E.-G.).....	<i>Idem</i> .....	Moulins.....	3,000	3,300
Arieu (J.-D.-H.-H.) ..	<i>Idem</i> .....	Ligne des Pyrénées.....	3,000	3,300
Quiez (F.-X.).....	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Ouest.....	3,000	3,300
Héricord (A.).....	<i>Idem</i> .....	Paris R. P.....	3,000	3,300
Desclaux (J.-A.)....	<i>Idem</i> .....	Toulouse R. P.....	3,600	4,000

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS. francs.	NOUVEAUX. francs.
<b>2<sup>e</sup> GROUPE.</b>			
COMMIS ORDINAIRES.			
MM. De Tanouarn.....	Rennes.....	2,400	2,700
Demade (O).....	Versailles R. P.....	1,800	2,100
Baudet (P.-J.-L.-C.).....	Fécamp.....	2,400	2,700
Augier (J.).....	Paris 12.....	1,800	2,100
Bordel (J.).....	Montpellier R. P.....	2,100	2,400
Bonnal (A.-J.-P.).....	Albi.....	1,800	2,100
Fredon (S.-T.).....	Caen central.....	1,500	1,800
Carrière (A.-C.).....	Marseille, Chapitre.....	2,100	2,400
Martin (A.-L.).....	Draguignan.....	2,100	2,400
Clugnet (A.-A.).....	Boulogne-sur-Mer.....	2,100	2,400
Gourvenec (V.-A.).....	Paris 13.....	1,500	1,800
Luceau.....	Coulommiers.....	2,400	2,700
Lefebvre (A.-II.).....	Calais.....	2,100	2,400
Tiélon (A.-L.).....	Marseille, central.....	1,500	1,800
Baize (E.-J.-B.-L.).....	Paris 74.....	1,500	1,800
Schmitt (G.-A.).....	Ligne de l'Est.....	1,500	1,800
Guichon (J.-L.).....	Alger, central.....	1,500	1,800
Sauvajon (J.-E.-A.).....	Vienne.....	2,400	2,700
Fontanié (P.-C.).....	Limoges (Caisse d'épargne)..	2,400	2,700
Ragot (P.-C.).....	Chaumont.....	1,800	2,100
Malosse (J.-M.-J.-H.).....	Ligne de Lyon.....	2,400	2,700
Genthon (V.-N.-G.).....	Grenoble.....	1,800	2,100
Rodolphe (A.-A.).....	Lons-le-Saunier.....	2,100	2,400
Faure (P.).....	Saint-Étienne, direction.....	2,100	2,400
Poulain (M.-M.-A.).....	Blois R. P.....	2,100	2,400
Moisan (A.-A.-H.).....	Rouen, central.....	1,500	1,800
Baliguet (P.-L.).....	Paris 77.....	1,800	2,100
Pichon (F.-M.).....	Guingamp.....	1,500	1,800
Quatre (Henri).....	Sens.....	2,100	2,400
Labat dit Galaup (A.-A.).....	Vesoul, direction.....	2,100	2,400
Janssoone (L.-A.-A.).....	Lille, central.....	2,400	2,700
Long (J.-L.-I.-B.).....	Marseille, central.....	2,400	2,700
Astruc (E.-A.).....	Idem.....	2,400	2,700
Billerey (A.-L.).....	Paris 19.....	1,500	1,800
Peloux (A.-J.-A.).....	Paris 35.....	1,500	1,800
Bazin (J.-L.).....	Constantine R. P.....	2,400	2,700
Durrieu (A.-E.).....	Charolles.....	1,500	1,800
Morvant (V.-A.).....	Sens.....	1,500	1,800
Delépine (O.-F.).....	Paris 44.....	2,400	2,700
Bonnard (J.).....	Lyon, Terreaux.....	2,100	2,400
Rougerie (E.-P.).....	Lyon, central.....	2,100	2,400

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Chatagnier (F.-J.-M.) . . . . .	Grenoble . . . . .	2,400	2,700
Plumereau (O.-Ch.) . . . . .	La Rochelle, direction . . . . .	2,400	2,700
Cornette (J.) . . . . .	Sens . . . . .	2,400	2,700
Diéval (A.-H.-L.) . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	2,400	2,700
Lafont (J.-C.-J.) . . . . .	Perpignan . . . . .	1,800	2,100
Verney (C.-A.-V.) . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	2,100	2,400
Barré (D.) . . . . .	Sens . . . . .	2,100	2,400
Jouffroy (M.-L.) . . . . .	Lyon, central . . . . .	2,100	2,400
Manavit (E.-L.) . . . . .	Toulouse, central . . . . .	2,100	2,400
Leymarie (J.-M.-A.) . . . . .	Tulle . . . . .	2,100	2,400
Renard (J.-B.-G.-P.) . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	2,100	2,400
Guénois (J.-J.-P.) . . . . .	Dijon, central . . . . .	2,100	2,400
Happert (H.-M.-A.) . . . . .	Ligne des Pyrénées . . . . .	2,100	2,400
Rolland (M.-J.-S.-H.) . . . . .	Marseille, central . . . . .	1,800	2,100
Chérel (J.-H.-A.) . . . . .	Paris 9 . . . . .	2,400	2,700
Roux (J.) . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	2,100	2,400
Guinoiseau (P.-A.) . . . . .	Paris R. P . . . . .	1,800	2,100
Emonet (P.-M.-A.) . . . . .	Paris, central . . . . .	1,500	1,800
Chaplain (A.-L.) . . . . .	Le Mans R. P . . . . .	2,400	2,700
Fache (T.-D.) . . . . .	Marseille, central . . . . .	1,800	2,100
Gauder (F.-M.) . . . . .	Alger, central . . . . .	2,100	2,400
Le Rotx (E.-M.) . . . . .	Paris 98 . . . . .	2,100	2,400
Balency-Béarn (H.) . . . . .	Bordeaux, central . . . . .	2,400	2,700
Garaud (P.) . . . . .	Paris 98 . . . . .	1,800	2,100
Moulis (A.-J.) . . . . .	Alger R. P . . . . .	1,500	1,800
Berthonnière (J.-B.-J.-E.) . . . . .	Paris, central . . . . .	1,800	2,100
Boilevin (E.-P.) . . . . .	Paris R. P . . . . .	1,500	1,800
Le Cocq (G.-F.-M.) . . . . .	Fécamp . . . . .	1,500	1,800
Becquerelle (E.-F.) . . . . .	Amiens R. P . . . . .	1,500	1,800
Coste (H.-M.) . . . . .	Marseille, central . . . . .	2,100	2,400
Cayzac (L.) . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	2,400	2,700
Corduand (J.-P.) . . . . .	Belfort (ville) . . . . .	1,500	1,800
Girbes (A.) . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	2,400	2,700
Rochedix (C.-L.-B.) . . . . .	Villefranche-sur-Saône . . . . .	2,100	2,400
Pons (A.-A.-M.-J.-J.-V.) . . . . .	Brive . . . . .	2,400	2,700
Ployer (C.-J.) . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	2,400	2,700
Malaval (B.-V.) . . . . .	Chambéry (Caisse d'épargne.) . . . . .	2,400	2,700
Bras (F.) . . . . .	Aurillac . . . . .	2,100	2,400
Bourrat (E.) . . . . .	Lyon, central . . . . .	2,100	2,400
Aubanel (L.-C.-J.) . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	2,100	2,400
Galonnier (J.-L.) . . . . .	Marseille (Caisse d'épargne.) . . . . .	2,100	2,400
Arlabosse (J.-L.) . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	2,100	2,400
Durand (P.-A.) . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	2,100	2,400
Penot (J.) . . . . .	Paris, direction rég. télégr. . . . .	2,100	2,400
Bertrand (J.-F.) . . . . .	Paris R. P . . . . .	2,400	2,700

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Lapique (P.-G.).....	Bar-le-Duc.....	2,100	2,400
Léonard (H.-D.).....	Paris R. P.....	2,100	2,400
Robillot (M.-L.-B.).....	Dijon. central.....	2,100	2,400
Beaubois (E.-E.-A.).....	Paris, central.....	2,100	2,400
Ducros (G.-J.).....	Paris R. P.....	2,100	2,400
Maurice (E.).....	Paris, central.....	2,100	2,400
Feix (J.-B.).....	Ligne de Lyon.....	2,100	2,400
Lançon (E.-F.).....	Annecy (Caisse d'épargne).....	2,100	2,400
Faure (M.-F.-E.).....	Ligne de Lyon.....	2,100	2,400
Peincedé (A.-J.).....	Poissy.....	2,100	2,400
Ribaud (J.-J.).....	Alger, direction.....	2,100	2,400
Florenti (E.-J.).....	Arras.....	2,100	2,400
Ollivier.....	Marseille (Caisse d'épargne).....	2,100	2,400
Viot (V.-A.).....	Paris 46.....	2,400	2,700
Marlier (J.-P.).....	Nice, direction.....	2,400	2,700
Le Donge (Y.).....	Vannes, direction.....	2,400	2,700
Carichon (P.-A.).....	Quimper, direction.....	2,400	2,700
Clément (J.-A.).....	Paris R. P.....	2,400	2,700
Lacroix (L.-H.).....	Ligne du Nord.....	2,100	2,400
Vandrepote (O.).....	<i>Idem.</i> .....	2,100	2,400
Raymondou (H.).....	Toulon.....	2,400	2,700
Doué (E.).....	Mézières.....	2,400	2,700
Barbier (F.-G.).....	Paris, central.....	2,400	2,700
Gissot (E.-L.-J.).....	Paris, direction régionale des télégraphes.....	2,100	2,400
Bévéraggi (B.).....	Oran-Karguentah.....	2,400	2,700
Laborde (L.).....	Paris R. P.....	2,400	2,700
Le Grand (E.-M.).....	Constantine R. P.....	2,100	2,400
Podevin (C.-L.).....	Lille R. P.....	2,400	2,700
Jeanjean (H.-A.).....	Rouen, direction.....	2,400	2,700
Blanchet G.).....	Ligne de l'Ouest.....	2,100	2,400
Rappart (J.).....	Paris 75.....	2,400	2,700
Courson (L.-M.).....	Saint-Brieuc.....	2,400	2,700
Calbardure (E.-P.-C.-A.).....	Arras.....	2,400	2,700
Martenot (L.).....	Paris 6.....	2,400	2,700
Grès (J.).....	Ligne du Nord.....	2,400	2,700
Martin (H.-E.-V.).....	Ligne de Lyon.....	2,400	2,700
Boex (P.-H.).....	Nice, central.....	2,400	2,700
Sabau (A.-A.).....	Ligne du Nord.....	2,400	2,700
David (L.).....	Ligne de Lyon.....	2,400	2,700
Dupin (A.-T.).....	Péronne.....	1,800	2,100
Etcheverry (H.-J.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,800	2,100
Roux (J.).....	Toulouse, central.....	1,800	2,100
Chardavoine (R.-A.).....	Tunis.....	1,800	2,100
Delignon (C.-E.).....	Ligne de l'Est.....	1,800	2,100

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Le Gac (A.-M.)	Brest, principal	1,800	2,100
Boudou (L.-H.-F.)	Philippeville	2,100	2,400
Féret-Dulongbois (E.-M.-G.-X.)	Caen, direction	1,800	2,100
Vauzelle (J.-F.)	Paris 26	2,100	2,400
Pourcenoux (C.-J.-R.)	Paris, central	2,100	2,400
Masquelin (L.-D.)	Ligne du Nord	1,800	2,100
Castelnau (J.-P.-G.)	Nice, central	2,100	2,400
Louchart (H.-B.)	Lille, direction (téléphones)	2,100	2,400
Saintenoy (F.-H.)	Paris R. P.	2,100	2,400
Chambran (B.)	Bergerac	2,100	2,400
Goiset (L.-J.)	Ligne de l'Ouest	2,100	2,400
Denis (H.-C.)	Ligne du Nord	2,100	2,400
Jacquier (P.)	Châlons-sur-Marne	2,100	2,400
Gibert	Cahors, direction	2,100	2,400
Streyers (E.)	Reims, central	2,100	2,400
Régnier (P.)	Blois, direction	2,100	2,400
Bazin (A.-E.)	Vesoul, direction	2,100	2,400
Caplat (J.-M.)	Ligne des Pyrénées	2,100	2,400
Feste (M.-J.-E.)	Ligne de Lyon	2,100	2,400
Charlot (E.-M.)	Paris R. P.	2,100	2,400
Lafontaine (D.-L.-E.)	Le Havre, central	2,100	2,400
Bardou (J.-P.)	Administration centrale (Caisse d'épargne)	2,200	2,500
Girardon (J.-E.-G.)	Montélimar	2,100	2,400
Ribeyre (P.-M.)	Clermont-Ferrand, central	2,100	2,400
Charaux (E.-G.-L.)	Paris 98	2,100	2,400
André (A.-E.-L.)	Falaise	2,100	2,400
Morizot (J.-F.)	Chambéry	2,100	2,400
Rance (M.-A.-M.)	Nîmes R. P.	2,100	2,400
Baillon (E.)	Avesnes-sur-Helpe	1,800	2,100
Buré (E.-J.)	Paris, central	1,800	2,100
Calais (A.-G.)	Fécamp	1,800	2,100
Vaast (J.-B.-C.-J.-J.)	Paris 36	1,800	2,100
Bertrand (Denis)	Perpignan	1,800	2,100
Ricros (A.)	Paris R. P.	1,800	2,100
Remouit (G.-M.-J.-C.-R.)	Toulon	1,800	2,100
Geneste (A.-F.)	Aurillac	1,800	2,100
Lory (F.-L.)	Nantes R. P.	1,800	2,100
Grelaud (L.-E.-F.)	Paris, central	1,800	2,100
Delcros (V.-A.)	Rouen, direction	1,800	2,100
Cubaynes (G.)	Ligne de Lyon	1,800	2,100
Bérard (L.-J.-J.)	Aix-en-Provence	1,800	2,100
Assémat (A.)	Paris R. P.	1,800	2,100
Pellet (J.-M.-G.)	Idem	1,800	2,100

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Gaudefroy (J.-E.) . . . . .	Cnmpiegne . . . . .	1,800	2,100
Jallon (C.) . . . . .	Roanne . . . . .	1,800	2,100
Lecœuvre (A.-J.) . . . . .	Lille, central . . . . .	1,800	2,100
Poncin (J.-M.-E.-C.) . . . . .	Bourg . . . . .	1,800	2,100
Castérot (J.-B.) . . . . .	Bagnères-de-Bigorre . . . . .	1,800	2,100
Demeneix (H.-E.) . . . . .	Clermont-Ferrand, direction . . . . .	1,800	2,100
Ayroles (P.-G.) . . . . .	Bordeaux R. P. . . . .	1,800	2,100
Lacassie (J.-B.) . . . . .	Limoges . . . . .	1,500	1,800
Drouard (A.-J.) . . . . .	Paris 50 . . . . .	1,500	1,800
Duprat (A.-H.) . . . . .	Orléans R. P. . . . .	1,500	1,800
Aubier (L.-C.-J.) . . . . .	Arras, direction . . . . .	1,500	1,800
Parpère dit Menu (Cl.) . . . . .	Mâcon . . . . .	2,100	2,400
Chitry (J.-G.-J.-B.) . . . . .	Paris, central . . . . .	2,400	2,700
Blot (J.-M.-E.) . . . . .	Châlons-sur-Marne . . . . .	2,400	2,700
Graveraud (E.-S.) . . . . .	Paris 56 . . . . .	2,400	2,700
Lavielle (P.) . . . . .	Lyon, central . . . . .	2,100	2,400
Maillard (F.-J.) . . . . .	Paris, central . . . . .	1,800	2,100
Fulcrand (V.-V.) . . . . .	Montpellier, central . . . . .	2,100	2,400
Clauzel (H.-E.) . . . . .	Paris 1 . . . . .	1,800	2,100
Frossard (V.) . . . . .	Paris, central . . . . .	2,100	2,400
Navarre (A.) . . . . .	Marseille, préfecture . . . . .	1,800	2,100
Laurent (Ch.-J.-D.) . . . . .	Paris 98 . . . . .	2,400	2,700
Richette (J.-M.) . . . . .	Saint-Lô . . . . .	2,400	2,700
Bœsch (M.-I.-V.) . . . . .	Saint-Dié . . . . .	1,800	2,100
Dufour (A.-G.) . . . . .	Paris, central . . . . .	1,800	2,100
Brunel (L.-F.) . . . . .	Oran R. P. . . . .	2,400	2,700
Delon (Jean) . . . . .	Montpellier, central . . . . .	2,100	2,400
Audemard (François) . . . . .	Périgueux . . . . .	2,100	2,400
Petitjean (Cl.) . . . . .	Paris 42 . . . . .	1,500	1,800
Bory (Alexandre) . . . . .	Bourges . . . . .	2,100	2,400
Reinaud (E.-N.) . . . . .	Marseille, central . . . . .	1,800	2,100
Latrace (Joseph) . . . . .	Rive-de-Gier . . . . .	2,100	2,400
Michel (L.-L.) . . . . .	Paris R. P. . . . .	2,400	2,700
Bertrand (P.-E.) . . . . .	Marseille, central . . . . .	1,800	2,100
Delmas (A.-M.) . . . . .	Nîmes R. P. . . . .	1,800	2,100
Prouvost (E.-C.) . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	1,500	1,800
Anguiviel (Félix) . . . . .	Paris, central . . . . .	2,100	2,400
Lepesme (E.-L.) . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	1,500	1,800
Foucherand (J.-B.) . . . . .	Ligne de la Méditerranée . . . . .	2,100	2,400
Lignon (L.-A.) . . . . .	Lille, central . . . . .	1,800	2,100
Lizet (J.-E.) . . . . .	Aurillac . . . . .	2,400	2,700
Vézinet (H.-F.-X.) . . . . .	Paris 40 . . . . .	2,100	2,400
Desmons (F.-B.-M.) . . . . .	Paris 12 . . . . .	2,400	2,700
Denizard (G.) . . . . .	Montluçon . . . . .	1,800	2,100
Berlier (L.-E.) . . . . .	Mascara . . . . .	2,400	2,700

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANGIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Sauvaigo (J.-B.).....	Nice R. P. ....	2,400	2,700
Delerue (C.-A.-Th.).....	Paris 47.....	2,100	2,400
Lapédagne (J.-J.-B.).....	Oloron.....	2,100	2,400
Iegros (T.-L.-D.).....	Paris 98.....	2,100	2,400
Marty (A.-B.-A.).....	Paris 18.....	2,100	2,400
Gros (M.-J.-A.).....	Paris R. P.....	1,800	2,100
Henry (P.-M.-C.).....	Nancy R. P.....	1,500	1,800
Guillermin (C.-B.).....	Marseille R. P.....	1,500	1,800
Falque-Pierrotin (A.-H.).....	Vienne.....	1,500	1,800
Massiot (F.-M.P.).....	Rennes, direction.....	1,500	1,800
Orgeval (E.-J.-M.).....	Alençon R. P.....	1,500	1,800
Médaule (F.-C.).....	Castres.....	1,500	1,800
Patharin (Ch.-F.-S.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,500	1,800
Abadie (J.-A.).....	Ligne du Nord.....	1,500	1,800
Blancou (J.-E.).....	Paris, central.....	1,500	1,800
Bellon (L.-L.).....	Compiègne.....	1,500	1,800
Paoletti (P.).....	Ligne de Lyon.....	1,500	1,800
Labaloue (Jules).....	La Ferté-Macé.....	1,500	1,800
Paga (J.-B.-A.).....	Paris 17.....	1,500	1,800
Sartre (E.-J.).....	Lyon-Terreaux.....	1,500	1,800
Delmas (P.-J.).....	Tarbes.....	1,500	1,800
Besson (L.-E.).....	Hyères.....	1,500	1,800
Miramond (J.-P.).....	Saint-Florent.....	1,500	1,800
Baulu-Gaboriaud (A.).....	Nantes R. P.....	1,500	1,800
Chevauchez (C.-A.).....	Paris R. P.....	1,500	1,800
Delbouis (A.-J.-L.-C.).....	Caen R. P.....	1,500	1,800
Leca (Antoine).....	Ajaccio.....	1,500	1,800
Moneton (H.-F.-A.).....	Nice-Garibaldi.....	1,500	1,800
Pioch (C.-H.-F.).....	Paris 4.....	1,500	1,800
Faller (P.).....	Épinal, téléphone.....	2,100	2,400
Barjaud (P.).....	Bergerac.....	1,500	1,800
Olivieri (P.-M.-J.-B.).....	Paris R. P.....	1,800	2,100
Boucheron (P.-L.).....	Clermont-Ferrand, central.....	1,800	2,100
Guérard (J.-L.).....	Paris, central.....	2,100	2,400
Capdeillayre (F.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,800	2,100
Piole (V.-M.-H.-P.).....	Marseille, central.....	1,800	2,100
Ollier (J.-Cl.).....	Paris 45.....	1,500	1,800
Fournez (A.-B.).....	Havre, principal.....	1,500	1,800
Onde (J.-J.-A.-C.).....	Marseille, central.....	2,100	2,400
Mamet (H.-A.).....	Paris, central.....	1,500	1,800
Caire.....	Lyon R. P.....	2,400	2,700
Marie (A.-J.-L.).....	Toulouse R. P.....	1,800	2,100
Moureau (P.-M.-E.).....	Arles.....	1,500	1,800
Séjourné (Léon).....	Orléans, direction.....	1,500	1,800
Rols (F.-G.).....	Paris, central.....	2,100	2,400



NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANGIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Magné (J.-E.).....	Albi.....	2,400	2,700
Nurdin (C.-C.-M.-J.)....	Ligne de l'Est.....	2,100	2,400
Augier (P.-M.).....	Nice, central.....	2,100	2,400
Zeude (L.-G.-A.).....	Paris 87.....	1,500	1,800
Daburon.....	Paris 98.....	2,400	2,700
Mandagout (U.-A.).....	Paris 7.....	1,500	1,800
Vitte (P.).....	Paris R. P.....	1,800	2,100
Louin (H.-M.).....	Rennes R. P.....	1,500	1,800
Barry (F.).....	Grenoble R. P.....	1,500	1,800
Bernard (L.-A.).....	Paris, central.....	1,800	2,100
Vercier (J.-L.).....	Tlemcen.....	2,400	2,700
Coulon (D.-A.).....	Paris 15.....	2,100	2,400
Merlin (P.-A.-G.).....	Paris, central.....	1,800	2,100
Lottier (E.-M.-F.).....	Paris 1.....	1,500	1,800
Cériché (A.).....	Nice, Grimaldi.....	1,500	1,800
Thièvre (T.).....	Paris, central.....	1,800	2,100
Mourrut (P.-J.-J.-R.)....	<i>Idem</i> .....	1,500	1,800
Bonnafous (J.-M.).....	Paris R. P.....	1,500	1,800
Auvara (J.-E.).....	Marseille, central.....	2,400	2,700
Babra-Marentin.....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,800	2,100
Roger (M.-A.).....	Paris 47.....	2,100	2,400
Bourdiou (S.-F.).....	Bordeaux, Saint-Jean.....	1,800	2,100
Comaj (J.-S.-A.).....	Paris 32.....	1,800	2,100
Dubois (L.-E.-E.-P.)....	Paris, R. P.....	1,500	1,800
Combette (J.-B.).....	Limoges.....	2,400	2,700
Letondal (C.-A.).....	Lyon R. P.....	2,100	2,400
Demailly (J.-E.-G.).....	Paris, R. P.....	2,100	2,400
Girard (M.-M.-J.).....	Le Mans, central.....	2,100	2,400
Houchard (M.-J.-S.)....	Paris 68.....	2,400	2,700
Ratel (P.-H.-J.).....	Paris 26.....	2,400	2,700
Le Moullec (V.-J.-M.)...	Ligne du Nord.....	2,400	2,700
Devaux (J.-A.).....	Paris 17.....	2,400	2,700
Le Ménélec (P.-Y.-M.-J.)	Nice, direction.....	2,400	2,700
Dutrévis (C.-J.-M.).....	Paris, central.....	2,400	2,700
Jacques (Clément).....	Nice, central.....	2,400	2,700
Pasquion (J.-L.-A.).....	La Seyne-sur-Mer.....	2,100	2,400
Alquié (E.-F.-F.).....	Paris 31.....	2,400	2,700
Étienne (P.-V.).....	Épinal, rue Thiers.....	2,400	2,700
Davezies (L.).....	Tarbes, direction.....	2,400	2,700
Couty (L.-T.).....	Blois R. P.....	2,400	2,700
Renault (L.-C.-J.).....	Paris, central.....	2,400	2,700
Augé (A.-P.).....	Montpellier, central.....	2,400	2,700
Lacaze (L.).....	Ligne du Nord-Ouest.....	2,400	2,700
Bordel-Perroncel (P.)....	Meaux.....	2,400	2,700
Poisson (C.-G.-A.).....	Provins.....	1,800	2,100

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Strack (L.-J.)	Paris, central.	2,400	2,700
Petiteau (P.-M.-A.)	Saumur.	2,400	2,700
Lesne (Ch.-E.)	Alger, central	2,400	2,700
Labrousse (J.-R.-F.)	Paris, central.	1,800	2,100
Léger (A.-C.)	Paris 82.	1,800	2,100
Allègre (J.-B.)	Saint-Étienne-Badouillère.	1,800	2,100
Le Bescond (F.-M.)	Brest, central.	2,100	2,400
Decourt (H.-L.-J.-B.)	Ligne du Nord-Ouest	2,100	2,400
Pilorget (L.-C.)	Blois R. P.	1,800	2,100
Cossas (E.-E.-C.)	Paris, central	2,100	2,400
Bessou (J.-M.)	Pau	2,100	2,400
Galibert (F.-P.-L.)	Périgueux	2,100	2,400
Portalier (M.-L.-P.)	Provins	2,100	2,400
Deslandes (A.-H.-L.)	Dieppe.	2,100	2,400
Maillan (P.-F.)	Lyon, Saint-Jean	2,100	2,400
Duwez (A.-J.)	Vesoul.	2,100	2,400
Sauvage (P.-A.-G.)	Vitry-le-François	2,100	2,400
Drullion (F.)	Nîmes R. P.	2,100	2,400
Masseaux (G.-L.-J.)	Reims, central.	2,100	2,400
Borromé (J.-V.)	Tarbes.	2,100	2,400
Ferrat (Ch.-A.)	Gray.	2,100	2,400
Lades (J.-M.-P.-J.)	Toulouse R. P.	2,100	2,400
Viguier (R.-P.)	Bône	2,100	2,400
Chifflier (J.-J.-E.)	Lyon, Guillotière.	2,100	2,400
Plubeau (H.-F.)	Paris 76	1,800	2,100
Cochois (N.-L.-J.)	Les Andelys.	1,800	2,100
Denis (E.)	Paris 48	1,800	2,100
Reybaud (P.-P.)	Bougie.	1,800	2,100
Molinier (J.-J.-E.)	Port-de-la-Nouvelle.	1,800	2,100
Morillon (C.)	Vichy.	1,800	2,100
Le Page (R.-G.)	Brest, central	1,800	2,100
Chevalot (G.)	Orléans, direction	1,800	2,100
Girardin (E.-A.-A.)	Paris 22	1,500	1,800
Bonnemaison (J.-A.)	Tarbes.	1,500	1,800
Decocq (A.-C.-A.)	Lille, direction	1,500	1,800
Eudron (J.-A.-M.)	Bordeaux, central	1,500	1,800
Poujade (A.-A.-D.)	Ligne du Nord-Ouest.	1,500	1,800
Gaillard (G.-L.)	Arles-sur-Rhône.	1,800	2,100
Besquent (J.-F.-H.)	Oran R. P.	1,500	1,800
Leca (S.)	Paris 4	2,400	2,700
Jean (G.)	Toulouse, central.	2,400	2,700
Bréda (A.-A.)	Dépôt central du matériel	2,100	2,400
Lefol (L.-L.)	Paris, service officiel.	2,100	2,400
Gody (A.)	Paris 98.	2,400	2,700
Abadie (M.-B.-F.)	Le Havre, bureau principal.	1,500	1,800

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS. francs.	NOUVEAUX. francs.
MM. Armand (A.)	Paris, central	1,800	2,100
Constant (C.-A.)	Lyon, central	2,400	2,700
Boquillon (L.-E.)	Soissons	2,100	2,400
Lauriaux (F.-A.-V.)	Paris, central	1,800	2,100
Denef (E.-N.)	<i>Idem.</i>	2,400	2,700
Durègue (M.-L.-P.)	Marseille, central	2,400	2,700
Dequirot (M.-L.-L.)	Paris 22	1,800	2,100
Minvielle-Bayle (Ph.)	Bône	2,400	2,700
Le Bailleux (P.-T.)	Granville	2,100	2,400
Jurdieu (G.)	Chalon-sur-Saône	2,100	2,400
Sol (A.-T.)	Paris 57	2,400	2,700
Dartencet (F.-O.)	Périgueux, Caisse d'épargne	2,400	2,700
Lambert (E.-A.)	Paris R. P.	2,100	2,400
Deluc (L.-J.-M.)	<i>Idem.</i>	2,400	2,700
Bodescot (J.-A.-J.)	Boulogne-sur-Mer	2,400	2,700
Olivier (J.-H.-F.)	Ligne des Pyrénées	2,400	2,700
Tapin (Ch.-C.)	Paris 28	2,400	2,700
Bélperche (G.-J.-B.)	Paris R. P.	2,100	2,400
Conte (M.-G.)	Rochefort	2,400	2,700
Peyrot (L.-G.)	Ligne du Sud-Ouest	2,100	2,400
Montarras (J.)	Bordeaux, central	2,400	2,700
Calmel (L.)	<i>Idem.</i>	2,400	2,700
Perrier (J.-P.)	Mende	2,400	2,700
Robaut (J.-B.-A.)	Monte-Carlo	2,400	2,700
Courbey (J.-B.)	Paris R. P.	2,100	2,400
Mazerolle (A.)	Vichy	2,400	2,700
Feuillet (F.-F.-A.)	Boulogne-sur-Mer	2,400	2,700
Maurand (F.)	Périgueux	2,400	2,700
Gaudy (F.)	Limoges, direction	2,400	2,700
Nicorosi (H.-L.-H.)	Paris, central	2,400	2,800
Cirasse (G.-A.)	La Fère	1,800	2,100
Machu (A.-J.-E.)	Lille, direction	2,100	2,400
Sansaud (S.-F.-E.)	Paris 44	2,100	2,400
Alzon (Ch.)	Nîmes R. P.	1,800	2,100
Mathieu (Ch.-P.)	Oran R. P.	2,100	2,400
Petit (L.-A.)	Reims	1,800	2,100
Tiollant (L.-H.)	Paris 98	2,100	2,400
Sémézies (L.-O.-L.)	Paris R. P.	2,100	2,400
Vaissière (U.-A.)	Paris, central	2,100	2,400
Calmels (S.-V.-J.)	Paris R. P.	1,800	2,100
Seguin (P.-F.)	Lure	2,100	2,400
Pautou (L.-B.)	Ligne du Sud-Ouest	1,800	2,100
Farges (B.-H.)	Bordeaux R. P.	2,100	2,400
Roubichou (P.-A.)	Paris, central	2,100	2,400
Floret (G.)	Paris 83	2,100	2,400

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Nicolas (J.-A.).....	Bordeaux, central.....	2,100	2,400
Bouget (J. M.).....	Ligne de l'Ouest.....	2,100	2,400
Castel (J.-M.).....	Avignon, place Pic.....	2,100	2,400
Raibaud (P.-R.-G.).....	Paris 98.....	2,100	2,400
Perret (L.-F.-C.).....	Lyon, Saint-Just.....	2,100	2,400
Moisan (J.-A.).....	Nantes, central.....	2,100	2,400
Thomas (F.-E.-E.).....	Paris 98.....	2,100	2,400
Fache (E.).....	Ligne du Nord-Ouest.....	2,100	2,400
Jussot (A.-F.).....	Auxerre.....	2,100	2,400
Lescoul (J.-L.).....	Bordeaux, central.....	2,100	2,400
Cousin (F.-H.).....	Maubeuge.....	2,100	2,400
Loubradou (G.-J.-Cl.)...	Ligne du Sud-Ouest.....	2,100	2,400
Raulin (M.-J.).....	Provins.....	1,800	2,100
Demars (A.-A.).....	Ligne du Nord.....	2,100	2,400
Retrouvey (L.-M.).....	Ligne de l'Est.....	1,800	2,100
Gallon (C.).....	Paris, 83.....	1,800	2,100
Mary (V.-A.-O.).....	Ligne du Nord.....	1,800	2,100
Tingaud (J.).....	Angoulême.....	1,800	2,100
Bardy (A.).....	Paris, central.....	1,800	2,100
Dumazert (A.-L.).....	Nice, central.....	1,800	2,100
Sarrazin (H.-E.).....	Beyrouth.....	1,800	2,100
Prout (P.-G.).....	Paris 10.....	1,800	2,100
Espagnon (A.-A.).....	Fécamp.....	1,800	2,100
Moreau (A.-L.).....	Saumur.....	1,800	2,100
Sautet (J.-A.).....	Arles-sur-Rhône.....	1,800	2,100
Renault (E.-J.-A.).....	Le Havre, central.....	1,800	2,100
Laporte (P.).....	Béziers.....	1,800	2,100
Pérégnaud (J.).....	Tulle.....	1,800	2,100
Chrétien (L.).....	La Rochelle.....	1,800	2,100
Orogne (P.).....	Oloron.....	1,800	2,100
Etchecopar (J.-L.).....	Bayonne.....	1,800	2,100
Isnard (J.-J.-A.).....	Ligne de Lyon.....	1,800	2,100
Raulet (P.-A.).....	Toulouse, central.....	1,800	2,100
Brissi (P.-A.).....	Hyères.....	1,800	2,100
Gourvence (C.-L.-A.)...	Brest, central.....	1,800	2,100
Bernat (G.-E.).....	Laval.....	1,800	2,100
Agasse (H.-J.-L.).....	Paris R. P.....	1,800	2,100
Neulat (Ph.-J.).....	Chalon-sur-Saône.....	1,800	2,100
Dubreuil (G.-J.-F.).....	Paris, central.....	1,800	2,100
Brajon (C.-A.-L.-C.).....	Ligne de Lyon.....	1,500	1,800
Bathia (A.-N.).....	Besançon R. P.....	1,500	1,800
Schenneberg (O.-F.).....	Ligne de l'Est.....	1,500	1,800
Colas (M.-N.-J.-H.).....	Paris R. P.....	2,100	2,400
Heysen (F.-C.).....	Paris, central.....	2,100	2,400
Jacquet (F.).....	Philippeville.....	2,100	2,400

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS. francs.	NOUVEAUX. francs.
MM. Millon (M.-H.-F.).....	Nice, central.....	1,500	1,800
Théron (E.-J.-L.).....	Ligne de l'Est.....	1,800	2,100
Loo (R.-J.-L.-F.).....	Paris 71.....	2,100	2,400
Garric (E.-E.-J.).....	Cahors.....	2,400	2,700
Dayt (H.-J.-J.).....	Mâcon.....	1,800	2,100
Roche (M.-O.).....	Ligne de l'Est.....	1,500	1,800
Genay (C.-M.-X.).....	Paris 35.....	2,400	2,700
Arnaud (E.-A.-F.).....	Paris, central.....	2,100	2,400
Farreyre (A.-J.-E.).....	Limoges, central.....	1,800	2,100
Requier (H.-J.-L.).....	Nantes P. P.....	2,400	2,700
Meunier (Jean).....	Direct <sup>on</sup> . rég. des téléphones.	2,400	2,700
Reynaud (L.-M.).....	Aix-en-Provence.....	2,100	2,400
Papin (Joseph).....	Rochefort.....	2,100	2,400

GROUPE 2 BIS.

COMMIS À 2,700 FRANCS.

MM. Herman (N.).....	Nancy, central.....	2,700	3,000
Sigronde (J.-E.).....	<i>Idem</i> .....	2,700	3,000
Houdebine (G.).....	Angers R. P.....	2,700	3,000
Boiron (E.).....	Paris, central.....	2,700	3,000
Demengeon (A.).....	Paris R. P.....	2,700	3,000
Doumeng (P.-J.-B.).....	Paris, central.....	2,700	3,000
Duboc (H.).....	<i>Idem</i> .....	2,700	3,000
Brieu (P.-M.-A.-S.).....	<i>Idem</i> .....	2,700	3,000
Meurisse.....	Amiens.....	2,700	3,000
Bottolier-Depoy (J.-A.-L.)	La Roche-sur-Yon.....	2,700	3,000
Estève (E.-E.).....	Beauvais.....	2,700	3,000
Moureau (Gérard).....	Bordeaux, central.....	2,700	3,000
Barran (J.-L.).....	Lyon, central.....	2,700	3,000
Colombel (J.-B.).....	Dijon R. P.....	2,700	3,000
Mangin (Joseph).....	Paris R. P.....	2,700	3,000
Magot (A.-J.-B.).....	Lille, central.....	2,700	3,000
Micault (J.-B.-F.-V.).....	Beaune.....	2,700	3,000
Hémar (V.).....	Saint-Malo.....	2,700	3,000
Thellier.....	Paris. Bur. des télég. officiels.	2,700	3,000
Bouty (P.-F.).....	Nîmes, central.....	2,700	3,000
Lemmet (A.-F.).....	Paris 19.....	2,700	3,000
Prat (N.-J.).....	Draguignan.....	2,700	3,000
Dumur (François).....	Bordeaux, caisse d'épargne...	2,700	3,000
Vuarnet (H.).....	Versailles, direction.....	2,700	3,000
Foucault (E.-V.).....	Tours, direction.....	2,700	3,000
Doucet (A.-A.).....	Cherbourg.....	2,700	3,000
Mouttet (M.-G.).....	Avignon.....	2,700	3,000
Duclou (M.-A.-P.).....	Paris R. P.....	2,700	3,000

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Aubriet (Eugène).....	Paris R. P.....	2,700	3,000
Daunic (H.-G.).....	Biarritz.....	2,700	3,000
Chardonnet (Louis).....	Administration centrale.....	2,800	3,100
Abadie (Joseph).....	Tarbes.....	2,700	3,000
Ledoux (A.-M.).....	Saint-Nazaire.....	2,700	3,000
Dupeux (J.-V.).....	La Rochelle.....	2,700	3,000
Delfieu (H.-F.).....	Alais.....	2,700	3,000
Delannoy (C.-L.).....	Lille, central.....	2,700	3,000
Castaignède (François)..	Bordeaux, central.....	2,700	3,000
Suzzoni (P.-N.).....	Tunisie.....	2,700	3,000
D'Arundel de Condé.....	Paris, dir. rég. des téléphones	2,700	3,000
Célariès (P.-P.).....	Marseille, bourse.....	2,700	3,000
Badet (Dominique).....	Biarritz.....	2,700	3,000
Azibert (M.-H.).....	Narbonne.....	2,700	3,000
Rouquette (H.).....	Albi.....	2,700	3,000
Quiquandon (J.-M.).....	Blidah.....	2,700	3,000
Founade (R.).....	Cannes.....	2,700	3,000
Paquet (L.-J.-R.).....	Paris 31.....	2,700	3,000
Jandot (Jules).....	Nice, central.....	2,700	3,000
Desgruelles (L.-E.).....	Paris R.P. (Télégraphes)....	2,700	3,000
Denuit (E.-J.).....	Paris, bur. des téleg. officiels	2,700	3,000
Laforêt (A.-J.-C.).....	Paris R. P.....	2,700	3,000
Danonville (C.).....	Orléans R. P.....	2,700	3,000
Gurgé (A.).....	Paris, bur. des téleg. officiels.	2,700	3,000
Goussot (J.-E.).....	Auxerre.....	2,700	3,000
Lauque (J.-F.-A.).....	Paris, Ministère de l'intérieur.	2,700	3,000
Grosbois (A.-A.-H.).....	Tours, central.....	2,700	3,000
Jossin (P.-E.-E.).....	Paris 30.....	2,700	3,000
Clément (C.-A.).....	Nancy, central.....	2,700	3,000
Turlin (C. E.).....	Lyon, central.....	2,700	3,000
Dauvert (C.).....	Paris 42.....	2,700	3,000
Tarroux.....	Carcassonne, caisse d'épargne.	2,700	3,000
Brigodict (Pierre).....	Lyon, central.....	2,700	3,000
Berthuy (P.-V.-R.).....	Paris, dir. rég. des téleg....	2,700	3,000
Brochard (P.-O.).....	Villefranche-sur-Saône.....	2,700	3,000
Barberet (A.-A.).....	Paris, dir. rég. des téleg....	2,700	3,000
Merckel (A.-A.-A.).....	La Rochelle.....	2,700	3,000
Prud'homme (J.-R.-C.-G.)	Paris, ministère de l'intérieur	2,700	3,000
Valentini (B.).....	Constantinople.....	2,700	3,000
Brion (A.-B.).....	Paris, direction régionale des télégraphes.	2,700	3,000
Berger (P.-G.-M.).....	Paris, central.....	2,700	3,000
Queinnec (J.-M.).....	Paris 98.....	2,700	?
Gaulon (Ch.-E.-M.).....	Poitiers.....	2,700	
Thiébaud (Émile).....	Nancy, central.....	2,700	

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANGIENS. francs.	NOUVEAUX. francs.
MM. Gascoin (H.-E.-M.-A.)...	Tours, central.....	2,700	3,000
Deschamps de Boishébert (J.-M.-Ch.-A.).....	Rouen, central.....	2,700	3,000
Massart (Ch.-L.-J.).....	Amiens, central.....	2,700	3,000
Froment (O.-L.-P.-P.)...	Avignon (R.-P.).....	2,700	3,000
Massalve (A.).....	Brive.....	2,700	3,000
Lafay (François).....	Paris, R. P.....	2,700	3,000
Guyot (F.-E.).....	Paris 14.....	2,700	3,000
Allain (A.-J.-J.).....	Avranches.....	2,700	3,000
Lapiro (P.).....	Bordeaux, direction.....	2,700	3,000
Dugoua (A.-A.).....	La Rochelle (Caisse d'épargne).	2,700	3,000
Mercier (Georges).....	Melun.....	2,700	3,000
Zamore (F.-J.).....	Marseille R.-P.....	2,700	3,000
Vianès (P.-A.).....	Lyon (Caisse d'épargne).....	2,700	3,000
Dufournel (A.-M.).....	Lyon, central.....	2,700	3,000
Petiot (T.-B.-N.).....	Mont-de-Marsan.....	2,700	3,000
Lailheugue (J.-M.).....	Mont-de-Marsan, direction...	2,700	3,000
De Glandières (L.-A.- G.).....	Agen.....	2,700	3,000
Baudis (J.-B.).....	Paris, R. P.....	2,700	3,000
Leduc (G.-O.).....	Avesnes.....	2,700	3,000
Dunézat (J.-P.-E.).....	Pau.....	2,700	3,000
Gauchard (G.-E.-A.).....	Flers.....	2,700	3,000
Bouniol (M.-S.-J.-B.- L.).....	Mende.....	2,700	3,000
Tilégraphc (L.-F.-R.)...	Paris, central.....	2,700	3,000
Reynaud (E.-M.-E.).....	Avignon R. P.....	2,700	3,000
Roucoules (F.-C.).....	Paris R. P.....	2,700	3,000
Bossus (E.-V.).....	Maubeuge.....	2,700	3,000
Nayrière (E.-J.-M.).....	Angers R. P.....	2,700	3,000
Moyset (Aristide).....	Paris, central.....	2,700	3,000
Desauge (Ch.-V.).....	Havre, central.....	2,700	3,000
Huerre (E.-A.-M.).....	Saint-Servan.....	2,700	3,000
Rieucan (F.-P.-J.).....	Paris 3.....	2,700	3,000
Léon (J.-B.-C.).....	Nice, Garibaldi.....	2,700	3,000
Queuche (L.-N.).....	Charenton-le-Pont.....	2,700	3,000
Chanet dit Fageolle.....	Aurillac.....	2,700	3,000
Vanel (A.).....	Marseille, préfecture.....	2,700	3,000
Obin (N.-B.).....	Calais.....	2,700	3,000
Gondrand.....	Grenoble, direction.....	2,700	3,000
Dupuch (P.).....	Bordeaux, central.....	2,700	3,000
Royer (J.-P.).....	Paris 58.....	2,700	3,000
Fabre (A.-E.).....	Saintes.....	2,700	3,000
Roy (R.-L.-H.).....	Nevers.....	2,700	3,000
Gremeau (Y.-H.-S.-C.)...	Dijon, central.....	2,700	3,000

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Defranchi (P.-M.)	Paris R. P.	2,700	3,000
Sainte-Marie-Pricot (A.)	Lyon, central.	2,700	3,000
Vernhes (A.)	Bayonne.	2,700	3,000
Pinsard (P.-F.)	Blois, Denis-Papin.	2,700	3,000
Leconte (Ch.-E.)	Direction de la Seine.	2,700	3,000
Poujoulat (M.)	Gap, direction.	2,700	3,000
Niel (P.-F.)	Oran, direction.	2,700	3,000
Bricot (V.-E.)	Lille, central.	2,700	3,000
Magnien (C.-M.)	Lyon, direction.	2,700	3,000
Guinchat (J.-A.)	Alençon, direction.	2,700	3,000
Goasdoué (Henri)	La Seyne-sur-Mer.	2,700	3,000
Allain (F.-R.-M.)	Vannes, direction.	2,700	3,000
Mallet (Ch.-S.-E.)	Paris 98.	2,700	3,000
Grand (A.-L.)	Lyon, central.	2,700	3,000
Maguin (J.-B.-A.)	Paris 21.	2,700	3,000
Cadet (J.-E.-E.)	Paris 44.	2,700	3,000
Bastard (E.-G.)	Marseille, central.	2,700	3,000
Aillaud (Joseph)	<i>Idem</i>	2,700	3,000
Dixmier (J.-Ch.-L.)	Paris 97.	2,700	3,000
Floch (P.-Ch.-T.)	Brest, central.	2,700	3,000
François (A.-A.)	Paris, central.	2,700	3,000
Gahalda (A.-L.-J.)	Lunel.	2,700	3,000
Chelle (G.-F.-J.)	Toulouse, R. P.	2,700	3,000
Guiraud (G.)	Carcassonne.	2,700	3,000
Courtois (M.-E.-T.)	Remiremont.	2,700	3,000
Favié (F.-J.-A.)	Mazamet.	2,700	3,000
D'Arvisenet (H.)	Dijon, central.	2,700	3,000
Girard (L.-Ch.)	Valence.	2,700	3,000
Sécheresse (J.-A.)	Bordeaux, central.	2,700	3,000
Péquignot (P.-M.-C.)	Lure.	2,700	3,000
Chavaribert (F.-A.)	Clermont-Ferrand, central.	2,700	3,000
Lesser (A.)	Paris 25.	2,700	3,000
Brouillet (P.-F.)	Cette.	2,700	3,000
Potelet (P.-A.)	Senlis.	2,700	3,000
Chapuis (J.-M.-S <sup>t</sup> -A.-L.)	Privas.	2,700	3,000
Cérati (A.-M.)	Paris R. P.	2,700	3,000
Lanes (P.-B.-M.)	Toulouse R. P.	2,700	3,000
Riondel (F.-M.)	Marseille, central.	2,700	3,000
Sadé (J.-S.)	Le Havre, central.	2,700	3,000
Choblet (C.-A.)	<i>Idem</i> .	2,700	3,000
Privolt (F.-P.-E.)	Dijon R. P.	2,700	3,000
Mouton (J.-A.)	Laigle.	2,700	3,000
Intering (I.-A.)	Belfort, faubourg de France.	2,700	3,000
Fayolle (Th.-A.-I.)	Tiaret.	2,700	3,000
Antoine (François)	Paris, central.	2,700	3,000



NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANGIENS. francs.	NOU- VEAUX. francs.
<b>3<sup>e</sup> GROUPE.</b>				
<b>RECEVEURS DE BUREAUX COMPOSÉS.</b>				
MM. Bigouret.....	Receveur.....	Miliana.....	3,500	4,000
Roubertie.....	<i>Idem.</i> .....	Les Sables-d'Olonne....	3,000	3,500
Burc.....	<i>Idem.</i> .....	Paris 17.....	4,500	5,000
Lallement.....	<i>Idem.</i> .....	Gien.....	3,500	4,000
Fanthomme.....	<i>Idem.</i> .....	Péronne.....	3,500	4,000
Boutonnet.....	<i>Idem.</i> .....	La Fère.....	3,500	4,000
Augustin.....	Chef mécanicien	La Seyne.....	3,500	4,000
Dutour.....	Receveur.....	Castelnaudary.....	3,500	4,000
Devred.....	<i>Idem.</i> .....	Montecarlo.....	3,500	4,000
Dutour.....	<i>Idem.</i> .....	Saint-Chamond.....	3,500	4,000
Bresson.....	<i>Idem.</i> .....	Autun.....	3,500	4,000
Thibaudat.....	<i>Idem.</i> .....	Themcen.....	3,500	4,000
Dupuich.....	<i>Idem.</i> .....	Paris 74.....	4,000	4,500
Rauzier.....	<i>Idem.</i> .....	Pontoise.....	3,000	3,500
Couzy.....	<i>Idem.</i> .....	Zanzibar.....	4,000	4,500
Lambichi.....	<i>Idem.</i> .....	Nice, Grimaldi.....	3,500	4,000
Gruet.....	<i>Idem.</i> .....	Montbéliard.....	3,500	4,000
Courbier.....	<i>Idem.</i> .....	Cavaillon.....	3,000	3,500
<b>4<sup>e</sup> GROUPE.</b>				
<b>RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES AU-DESSUS DE 1,000 FRANCS.</b>				
M <sup>lles</sup> Chamoin.....	Receveuse. . .	Léoville.....	1,200	1,400
Desvignes.....	<i>Idem.</i> .....	Mussidan.....	1,600	1,800
M <sup>mes</sup> Ladet.....	<i>Idem.</i> .....	Escurolles.....	1,200	1,400
Thomas.....	<i>Idem.</i> .....	Lusignan.....	1,200	1,400
Mambon.....	<i>Idem.</i> .....	Pin-l'Émagny.....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Thuillot.....	<i>Idem.</i> .....	Francheval.....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> du Saussois du Jon	<i>Idem.</i> .....	Château-la-Vallière....	1,400	1,600
M. Nugues.....	Receveur.....	Moulins-Engilbert.....	1,800	2,000
M <sup>lle</sup> Delacour.....	Receveuse. . .	Quettreville.....	1,200	1,400
M <sup>mes</sup> Marsilj.....	<i>Idem.</i> .....	Cauro.....	1,200	1,400
Bouchard.....	<i>Idem.</i> .....	Diou.....	1,200	1,400
M. Seniqueutte.....	Receveur.....	Stenay.....	1,800	2,000
M <sup>me</sup> Debonne.....	Receveuse. . .	Regnière.....	1,200	1,400
M. Coulon.....	<i>Idem.</i> .....	Coucy-le-Château.....	1,400	1,600
M <sup>lle</sup> Habert.....	<i>Idem.</i> .....	Josnes.....	1,200	1,400
M <sup>mes</sup> Gérard.....	<i>Idem.</i> .....	Marchiennes.....	1,600	1,800
Marsal.....	<i>Idem.</i> .....	Les Vans.....	1,600	1,800
Pussin.....	<i>Idem.</i> .....	S <sup>t</sup> -Maurice-aux-Riches- Hommes.....	1,200	1,400

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANGIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M. Vernier .....	Hautmont. ....	2,000	2,200
M <sup>mes</sup> Page .....	Joué-les-Tours. ....	1,200	1,400
Pénit. ....	Sainte-Feyre. ....	1,200	1,400
MM. Balard .....	Oued-Amizone. ....	1,200	1,400
Denis. ....	Sézanne. ....	2,000	2,200
M <sup>lle</sup> Lecorchey. ....	Montagny. ....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Terrier. ....	Billancourt. ....	1,800	2,000
MM. Thiébault. ....	Le Quesnoy. ....	2,400	2,700
Trécourt. ....	Puteaux. ....	2,200	2,400
M <sup>lles</sup> Cunéo d'Ornano .....	Ivry, port. ....	1,600	1,800
Gouverneur. ....	Marle. ....	1,800	2,000
M <sup>me</sup> Wallet. ....	Cailly. ....	1,200	1,400
M. Boffy. ....	Rueil. ....	2,400	2,700
M <sup>me</sup> Beq. ....	Baaumont-le-Roger. ....	1,600	1,800
M <sup>lles</sup> Boisson. ....	Pont-de-Beauvoisin. ....	1,200	1,400
Lombard. ....	Rignac. ....	1,200	1,400
M. Riffart. ....	Heuchin. ....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Dupard. ....	Vermand. ....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Lagache. ....	Berck. ....	1,600	1,800
M. Rigal. ....	Quillebœuf. ....	1,200	1,400
M <sup>mes</sup> Baillet. ....	La Bouzareah. ....	1,200	1,400
Lamy. ....	La Tremblade. ....	1,800	2,000
M <sup>lle</sup> Duboc. ....	Caudebec-les-Elbeuf. ....	1,800	2,000
M <sup>mes</sup> Gauquelin. ....	Arpajon. ....	1,600	1,800
Séréis. ....	Isle-Bouchard. ....	1,200	1,400
Demare. ....	Romanèche-Thorins. ....	1,800	2,000
Blanchet. ....	Saint-Laurent-du-Pont. ....	1,800	2,000
Guigal. ....	Feurs. ....	1,800	2,000
M. Martelli. ....	Saint-Vallier. ....	1,800	2,000
M <sup>lles</sup> Leprévost. ....	Saint-Sauveur-le-Vicomte. ....	1,400	1,600
Viannay. ....	Bourget-du-Lac. ....	1,200	1,400
Samion. ....	Batz. ....	1,200	1,400
M <sup>mes</sup> Jouassain. ....	Saint-Rémy-en-Rollat. ....	1,200	1,400
Brogat. ....	Champeaux. ....	1,200	1,400
M <sup>lles</sup> Milet. ....	Villecresnes. ....	1,200	1,400
Granier. ....	Salces. ....	1,200	1,400
Greiller. ....	La Chapelle-Taillefert. ....	1,200	1,400
Monnier. ....	Étaules. ....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Dassencourt. ....	Rosendaël. ....	1,200	1,400
M. Huré. ....	Bellegarde-du-Loiret. ....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Lavache. ....	Sainte-Adresse. ....	1,200	1,400
M. Roux. ....	Parizot. ....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Lalisse. ....	Beauvois. ....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Girard. ....	Souppes. ....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Truchard. ....	Olliergues. ....	1,200	1,400

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>lles</sup> Mitraud .....	Cherves-de-Cognac.....	1,200	1,400
Saulnier.....	Chazelles.....	1,200	1,400
M <sup>mes</sup> Mouisset.....	Saint-André-de-Sangonis.....	1,200	1,400
Decogné.....	Mézières-en-Brenne.....	1,200	1,400
M <sup>lles</sup> Bernard.....	Wavrin.....	1,200	1,400
Renaud.....	Moffans.....	1,200	1,400
Dumur.....	Listrac.....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Leroy.....	Boumedfa.....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Thuillier.....	Beaumetz-les-Loges.....	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Michel.....	Le Coucourde.....	1,200	1,400
Bigot.....	Bérigny.....	1,200	1,400
MM. Mayot.....	Candry.....	2,400	2,700
Galas.....	Mauzé.....	1,600	1,800
M <sup>me</sup> Rey.....	Tullins.....	1,600	1,800
M <sup>lle</sup> Dupont.....	Les Herbiers.....	1,600	1,800
M. Bourrel.....	Capendu.....	1,400	1,600
M <sup>me</sup> Lechêne.....	Presles.....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Monchablon.....	Ernée.....	1,400	1,600
M <sup>mes</sup> Pechmalbec.....	Livernon.....	1,200	1,400
Christille.....	Champagnac-de-Belair.....	1,200	1,400
Falcôz.....	Les Marches.....	1,200	1,400
M <sup>lles</sup> Robert.....	Charbonnières.....	1,200	1,400
Brun.....	Montfavet.....	1,200	1,400
M. Favre.....	Les Échelles.....	1,200	1,400
M <sup>lles</sup> Nevissas.....	Saint-Fortunat.....	1,200	1,400
Bernard.....	Sainte-Sévère.....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Lanternet.....	Bernot.....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Grand.....	Blet.....	1,200	1,400
M. Chazy.....	Boghari.....	1,200	1,400

GROUPE 4 bis.

RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES À 1,000 FRANCS.

M <sup>me</sup> Cabrol.....	La Chapelle-Yvon.....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Lapasset.....	Siguer.....	1,000	1,200
M. Ladhuie.....	Tuggurth.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Delcung-S <sup>t</sup> -Martin.....	Les Cabannes.....	1,000	1,200
M. Rey.....	Redessan.....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Guyet.....	Puisieux.....	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Mazeau.....	Jouillat.....	1,000	1,200
Clouard.....	Buais.....	1,000	1,200
Lesigne.....	Saône.....	1,000	1,200
Jêze.....	Coesmes.....	1,000	1,200
M. Le Ningue.....	L'Hermitage-Loge.....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Darrouzet.....	Bouvron.....	1,000	1,200

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANGIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M. Tortrat .....	Meillant.....	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Vicux .....	Saint-Bonnet-en-Champseur..	1,000	1,200
Dupont .....	Pierropont-sur-Avre.....	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Mezard.....	Barbery.....	1,000	1,200
Roussel .....	Aulas.....	1,000	1,200
Grisot.....	Bessines.....	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Pujol.....	Ain-Taya.....	1,000	1,200
Disle de Lalande.....	Bosquet.....	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Merguier.....	Lac-ou-Villers.....	1,000	1,200
Koenmerer.....	Ain-Mokra.....	1,000	1,200
Favier.....	Charavines.....	1,000	1,200
Imbert.....	Peyruis.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Duchemin.....	Mers.....	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Fourmentraux.....	Molineuf.....	1,000	1,200
Bouché.....	Belpech.....	1,000	1,200
Perriollat.....	Hauterives.....	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Fontaine.....	Rémy.....	1,000	1,200
Boussard.....	Bernesq.....	1,000	1,200
Bertrand.....	Montdauphin.....	1,000	1,200
Mottaz.....	Sathonay.....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Mespoulet.....	Ally.....	1,000	1,200
M <sup>m</sup> Morel.....	Treffort.....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Carrère.....	Andrest.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Ravion.....	Scorbé-Clairveaux.....	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Bressy.....	Vaucluse.....	1,000	1,200
Daumas.....	Beauvoisin.....	1,000	1,200
Menut.....	Coclois.....	1,000	1,200
Mahé.....	Mael-Carhaix.....	1,000	1,200
Thibaudeau.....	Ayron.....	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Grabillou.....	Pia.....	1,000	1,200
Vasselle.....	Canaples.....	1,000	1,200
M. Pietri.....	Nonza.....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Merlot.....	Marsilly.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Dufrêche.....	Guignen.....	1,000	1,200
M. Ducamp.....	Vallet.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Bouges.....	Laroque-des-Albères.....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Levrat.....	Saint-Trivier-sur-Moignans..	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Faure.....	Tours-sur-Mesmont.....	1,000	1,200
Perrier.....	Moirans.....	1,000	1,200
Jambert.....	Fanjeaux.....	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Goiffon.....	Tuzaguet.....	1,000	1,200
Bourdon.....	Loché.....	1,000	1,200
Pierson.....	Marly.....	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Ponsolle.....	Gorses.....	1,000	1,200
Soutzo.....	Bannegon.....	1,000	1,200

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>lles</sup> Pelegrin .....	Tour-d'Aigues .....	1,000	1,200
Bouché .....	Monbahus .....	1,000	1,200
Gomot .....	Cerisiers .....	1,000	1,200
Breton .....	Bonnelles .....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Larregain .....	Captieux .....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Mazet .....	Chaillevette .....	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Cadars .....	Targon .....	1,000	1,200
Bermont .....	Villecomtal .....	1,000	1,200
Bouliou .....	Anvin .....	1,000	1,200
Cottenet .....	Bessières .....	1,000	1,200
Palot .....	Sardent .....	1,000	1,200
Blanchard .....	Ambierle .....	1,000	1,200
Mercier .....	La Chapelle-Moche .....	1,000	1,200
Jean .....	Thilliers-en-Vexin .....	1,000	1,200
Bonnet .....	Vernouillet .....	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Curial-Lapras .....	Ladon .....	1,000	1,200
Perlot .....	Omont .....	1,000	1,200
Fournier .....	Voulaines .....	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Duchemin .....	Saint-Reverien .....	1,000	1,200
Ducazeau .....	Puy-Notre-Dame .....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Lanusse .....	Montgaillard .....	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Chiavarini .....	Grancey-le-Château .....	1,000	1,200
Prudhomme .....	Châteauneuf-de-Mazenc .....	1,000	1,200
Maranger .....	Donjeux .....	1,000	1,200
Avignon .....	Saint-Martin-de-Castillon .....	1,000	1,200
Pecon .....	Laplume .....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> del Buglio .....	La Ferté-sur-Aube .....	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Donadey .....	Beaulieu .....	1,000	1,200
Beaussent .....	Plomion .....	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Dumoulin .....	Saint-Seurin-de-Cadourne .....	1,000	1,200
Mahéas .....	Pléhérel .....	1,000	1,200
Berthommé .....	Marthon .....	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Brunon .....	Saint-Nectaire .....	1,000	1,200
Fine .....	Mens .....	1,000	1,200
L'Hélgouach .....	Bannalec .....	1,000	1,200
Le Bouvier .....	Grandcamp .....	1,000	1,200
Vollat .....	Serrières-de-Briord .....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Guyon .....	Lucenay-l'Évêque .....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Pouey .....	Maraussan .....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Champeaux .....	Chatelus-le-Marcheix .....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Mariotte .....	Girancourt .....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Paimblant .....	Arromanches .....	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Bazin .....	Saint-Agnan-sur-Loire .....	1,000	1,200
Labie .....	Meslay-le-Vidame .....	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Fauche .....	Coursan-les-Carières .....	1,000	1,200

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>lle</sup> Massot.....	Bedarrides.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Ponton.....	Saint-Paul-Trois-Châteaux...	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Rolland.....	Penvenan.....	1,000	1,200
Roux.....	La Louvesc.....	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Fremond.....	Port-en-Bessin.....	1,000	1,200
Villard.....	Pont-de-Chéruy.....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Michel.....	Sauveterre.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Lalue.....	Saint-Julien-sur-Reyssouze...	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Cullieret.....	Villeneuve-lès-Margueline....	1,000	1,200
Brunon.....	Sereilhac.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Grandvincent.....	Cintrey.....	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Carroy.....	Viriville.....	1,000	1,200
Robillard.....	Theil-sur-Huine.....	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Fournerie.....	Iffendic.....	1,000	1,200
Santus.....	Roupy.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Hayet.....	Saint-Maurice-sur-Aveyron...	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Feret.....	Juvisy-sur-Orge.....	1,000	1,200
Lambert.....	Arintbod.....	1,000	1,200
Rogeon.....	Lavausseau.....	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Beurieux.....	Ville-d'Avray.....	1,000	1,200
Vuillemot.....	Mandres.....	1,000	1,200
Chambaud.....	Cantin.....	1,000	1,200
Cottet.....	Palluan.....	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Mauran.....	Malleville.....	1,000	1,200
Carbonnier.....	Saintes-Maries-de-la-Mer....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Courrou.....	Boussay.....	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Leygues.....	Bazouges-sur-Loir.....	1,000	1,200
Bocquet.....	Bourg-Saint-Maurice.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Boas.....	Preixan.....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Forestier.....	Saint-Merd-la-Breuille.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Cazenave.....	Villepinte.....	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Poiré.....	Rollot.....	1,000	1,200
Beronie.....	La Roche-Canillac.....	1,000	1,200
Salem.....	Villelaure.....	1,000	1,200
<b>5° GROUPE.</b>			
<b>COMMIS AUXILIAIRES.</b>			
MM. Péchou.....	Carcassonne.....	1,200	1,400
Debuys.....	Lille-gare.....	1,400	1,600
Vallerey (L.-F.).....	Cherbourg.....	1,000	1,200
Brunneteau (G.-F.).....	Parthenay.....	1,000	1,200
Bourse-Charles (E.).....	Reims, central.....	1,000	1,200
Cossé (A.-G.).....	Cherbourg.....	1,000	1,200
Rimeyre (A.-F.).....	Thiers.....	1,000	1,200

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANGIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Ducret (Cl.).....	Lyon, central.....	1,000	1,200
Camus (E.-N.).....	Ligne de l'Est.....	1,400	1,600
Roux (P.-J.).....	Paris R. P.....	1,000	1,200
Mélantois (Ch.).....	Paris, central.....	1,000	1,200
Cadiac (J.).....	Ligne des Pyrénées.....	1,400	1,600
Paoli (P.-L.).....	Paris R. P.....	1,600	1,800
Vallet (P.).....	Ligne du Nord.....	1,400	1,600
Boillod (C.-L.).....	Ligne de l'Est.....	1,400	1,600
Sauves (J.).....	Ligne des Pyrénées.....	1,400	1,600
Garaud (J.-A.).....	Nantes, central.....	1,000	1,200
Ventre (L.-M.).....	Marseille, central.....	1,000	1,200
Hidden (J.-P.).....	Lille, gare.....	1,000	1,200
Vinet (F.-J.-M.).....	Nantes, R. P.....	1,000	1,200
Ricard (P.-E.).....	Tizi-Ouzou.....	1,000	1,200
Castagliola (L.-A.).....	Oran, central.....	1,000	1,200
Barbot (A.-P.-F.-C.).....	Dreux.....	1,000	1,200
Hénon (C.-E.-C.).....	Montpellier-grand-Galion.....	1,200	1,400
Maurin (J.-F.-R.).....	Saint-Étienne R. P.....	1,000	1,200
Labat (D.).....	Alger R. P.....	1,000	1,200
Laguens (E.-Th.-L.).....	Lourdes.....	1,000	1,200
Albertini (F.-X.).....	Bastia, central.....	1,600	1,800
Lacoste (R.-T.).....	Ligne des Pyrénées.....	1,400	1,600
Daix (A.-P.).....	Paris, central.....	1,000	1,200
De Gouyon de Pontou- raude.	Paris, 45.....	1,000	1,200
Dupont (G.-L.).....	Paris, 25.....	1,000	1,200
Devillers (E.-G.).....	Lille (Caisse d'épargne).....	1,000	1,200
Bertoni (J.-S.).....	l'Île-Rousse.....	1,200	1,400
Molinié (A.).....	Cahors.....	1,000	1,200
Picot dit Guéraud (J.-J.- M.-N.)	Paris 40.....	1,600	1,800
Javon (P.-H.).....	Valence.....	1,000	1,200
Orlianges (L.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,600	1,800
Chevalier (C.-M.).....	Paris R. P.....	1,400	1,600
Lemoine (E.-E.).....	Ligne du Nord.....	1,400	1,600
Hioco (A.-P.).....	Cambrai.....	1,400	1,600
Vinot (M.).....	Auxerre.....	1,200	1,400
Clavel (G.-E.).....	Nîmes, Gambetta.....	1,200	1,400
Barnouin (V.-H.).....	Paris, central.....	1,200	1,400
Larrieu (A.).....	Pau.....	1,200	1,400
Burguière (A.-C.).....	Montpellier, cental.....	1,000	1,200
Ber (R.-L.-J.).....	Ligne des Pyrénées.....	1,400	1,600
Bécourt (A.-F.-J.).....	Ligne de l'Ouest.....	1,400	1,600
Lassele (Pt.-F.).....	Paris, 98.....	1,000	1,200
Pinoncely (J.).....	Saint-Étienne-Bad.....	1,400	1,600

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Pélissier (E.-G.)	Gaillac	1,000	1,200
Colas (Ph.)	Paris R. P.	1,400	1,600
Rault (L.-J.-M.)	Nantes, central	1,200	1,400
Lefèvre (L.-J.)	Ligne du Nord	1,600	1,800
Boyard (B.)	Laval	1,400	1,600
Pave (M.-L.-F.)	Ligne du Nord	1,400	1,600
Letemplier (J.-A.)	Saint-Lô	1,400	1,600
Brisard (H.-N.)	Ligne du Nord	1,400	1,400
Liandrat (M.-F.)	Bourgoin	1,200	1,400
Carton (Th.-A.)	Ligne de Lyon	1,600	1,800
Clotes (J.)	Paris R. P.	1,400	1,600
Imbert (A.-M.)	Marseille, central	1,200	1,400
Huguenet (J.-M.)	Saint-Germain-en-Laye	1,000	1,200
Gérard (A.-C.)	Draguignan	1,400	1,600
Favet (L.)	Ligne de la Méditerranée	1,400	1,600
Thiébaud (C.-P.)	Nancy R. P.	1,000	1,200
Ferré (E.-A.)	Paris R. P.	1,400	1,600
Lefebvre (E.-H.)	Rouen, central	1,200	1,400
Dupeyrat (L.-A.-J.-C.)	Paris 3.	1,400	1,600
Bécart (E.-T.)	Paris R. P.	1,400	1,600
Robert (M.-S.)	Ligne de l'Est	1,400	1,600
Périn (P.-F.)	Paris R. P.	1,400	1,600
Berhardt (E.-P.-L.)	Saint-Dizier	1,400	1,600
Waternaux (A.-A.)	Bordj-Bou-Arreridj	1,600	1,800
Mousson (P.-E.)	Paris R. P.	1,400	1,600
Brenguier (A.)	Mostaganem	1,400	1,600
Dubault (H.-P.)	Ligne du Sud-Ouest	1,600	1,800
Lajennics (L.-A.)	<i>Idem.</i>	1,600	1,800
Labat (A.-V.)	<i>Idem.</i>	1,400	1,600
Briegne (L.)	Ligne de la Méditerranée	1,400	1,600
Vidal (J.)	Ligne de Lyon	1,400	1,600
Lemoine (P.-A.)	Ligne du Nord	1,400	1,600
Vaillant (C.-E.)	Ligne de Lyon	1,400	1,600
Landeau (Y.-M.)	Ligne de l'Ouest	1,400	1,600
Williams (H.-F.)	Lille, caisse d'épargne	1,400	1,600
Tridant	Mirecourt	1,000	1,200
Destenave (A.-J.)	Mont-de-Marsan	1,000	1,200
Prost (L.-E.-A.)	Alger, central	1,400	1,600
Catherinet (J.-R.)	Ligne du Nord-Ouest	1,400	1,600
Béraud (M.-E.)	Marseille, caisse d'épargne	1,600	1,800
Senand (Ch.-M.-J.)	Paris, central	1,600	1,800
Jean (J.-B.)	Bordeaux, central	1,400	1,600
Auger (L.-A.-G.)	Beauvais	1,000	1,200
Lachaud (M.-J.-F.-A.)	Marseille R. P.	1,000	1,200
Polle (P.-E.)	Guise	1,000	1,200



NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES. OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANGIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Harmand (C.-P.).....	Lille, central.....	1,000	1,200
Lechevallier (O.).....	Granville.....	1,200	1,400
Aubry (C.-G.).....	Nancy-gare.....	1,600	1,800
Despeaux (J.-B.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,400	1,600
Fabre (L.-H.).....	Marseille, central.....	1,200	1,400
Lambret (H.-J.).....	Lille-Saint-Martin.....	1,200	1,400
Marc (P.-F.).....	Paris R. P.....	1,400	1,600
Delaunay (J.-A.-A.).....	La Roche-sur-Yon.....	1,000	1,200
Capponi (P.-A.-A.).....	Aïn-Beida.....	1,400	1,600
Boyer (M.).....	Ligne de Lyon.....	1,400	1,600
Bouhier (P.-J.-R.).....	Tours-gare.....	1,400	1,600
Lemaire (V.-A.).....	Paris R. P.....	1,400	1,600
Debut (A.).....	<i>Idem</i> .....	1,400	1,600
Vaure (A.).....	Vérification du matériel.....	1,400	1,600
Malosse (J.).....	Paris R. P.....	1,400	1,600
Beaucamp (L.-A.-J.).....	Lens.....	1,000	1,200
Bouyx (G.).....	Périgueux.....	1,000	1,200
Quévillon.....	Caen-Singer.....	1,200	1,400
Diot (P.-G.).....	Paris 98.....	1,400	1,600
Mattei (A.-J.).....	<i>Idem</i> .....	1,000	1,200
Renateau (J.).....	Pauillac.....	1,400	1,600
Lasserre (J.-M.).....	Alger, central.....	1,200	1,400
Poupot (J.).....	Marmande.....	1,800	2,000
Castello (P.-P.).....	Menton.....	1,600	1,800
Laffon (J.-P.-P.-A.).....	Paris, central.....	1,600	1,800
Perrucca (A.-A.).....	Sartène.....	1,400	1,600
Neveu (J.-J.).....	Yvetot.....	1,400	1,600
Sudrain (J.-A.).....	Saint-Amant-Mont-Rond.....	1,400	1,600
Crombez (A.-A.-L.).....	Lille, central.....	1,400	1,600
Romand (J.-R.-F.).....	Paris R. P.....	1,600	1,800
Soumy (A.).....	Semur-en-Auxois.....	1,200	1,400
Pauze (J.-A.).....	Clermont-Ferrand central.....	1,200	1,400
Chauvin (E.-X.).....	Elbeuf.....	1,200	1,400
Sauvaget (F.).....	Ligne de l'Ouest.....	1,400	1,600
Fléchet (J.).....	Lyon, central.....	1,200	1,400
Dugès (A.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,400	1,600
Phalippou (D.-L.).....	Ligne de la Méditerranée.....	1,400	1,600
Deschamps (F.-M.).....	Argentan.....	1,000	1,200
Débat (L.-F.).....	Toulouse R. P.....	1,000	1,200
Pathiot (P.-E.-A.).....	Lagny.....	1,000	1,200
Thouvenin (N.-J.).....	Neufchâteau.....	1,000	1,200
Jarrix (P.-P.).....	Saïda.....	1,000	1,200
Sénécaïlle (M.-F.-D.).....	Valenciennes.....	1,000	1,200
Rosier (M.-V.).....	Avallon.....	1,000	1,200
Resizac (A.).....	Toulouse, central.....	1,000	1,200

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
<b>6° GROUPE.</b>			
DAMES EMPLOYÉES:			
M <sup>me</sup> Glachant (J.-L.).....	Douai .....	1,300	1,400
M <sup>lles</sup> Didier (E.-A.).....	Paris 101.....	1,300	1,400
	Crouzet (M.-A.).....	1,100	1,200
	André (M.-E.).....	1,400	1,500
M <sup>mes</sup> Ruamps.....	Toulouse, central.....	1,300	1,400
	Guichou (G. V.).....	1,200	1,300
	Aube (M.-R.-F.-E.-C.)...	1,100	1,200
M <sup>lles</sup> Collinet (M.-F.).....	Reims, central téléphones..	1,100	1,200
	Berthon (M.-A.).....	1,400	1,500
	Bouraud (D.-M.-Z.).....	1,100	1,200
	Manes (L.-L.).....	1,500	1,600
M <sup>me</sup> Wibaut.....	Paris 100 .....	1,400	1,500
M <sup>lle</sup> Jacquot.....	Paris, central .....	1,400	1,500
M <sup>me</sup> Teyssier (M.-M.).....	Marseille (préfecture).....	1,400	1,500
M <sup>lle</sup> Lair (L.-C.).....	Paris, central .....	1,100	1,200
M <sup>me</sup> Curnier (E.-M.-J.).....	Marseille, central.....	1,500	1,600
M <sup>lles</sup> Lebrun (M.-A.).....	Lille, central.....	1,500	1,600
	Abessard (A.-E.-L.-A.)...	1,500	1,600
	Saget (L.-M.-A.).....	1,400	1,500
	Castel (C.-M.-S.).....	1,300	1,400
	Laffont (M.-A.-M.-T.)...	1,300	1,400
M <sup>me</sup> Banville (M.-A.).....	Caen (téléphones).....	1,300	1,400
M <sup>lles</sup> Rantonnet (M.).....	Lyon, central .....	1,200	1,300
	Liesquin (L.-H.).....	1,200	1,300
M <sup>me</sup> Rault (M.-J.-A.).....	Nantes, central.....	1,100	1,200
M <sup>lle</sup> Canonne (L.).....	Lille (caisse d'épargne).....	1,400	1,500
M <sup>me</sup> Colonna (A.-P.).....	Alger, central .....	1,200	1,300
M <sup>lles</sup> Dutoit (C.-E.).....	Lille, central.....	1,200	1,300
	Riel (J.).....	1,200	1,300
M <sup>me</sup> Michotte (P.-M.).....	Rouen, central (téléphones).	1,100	1,200
M <sup>lles</sup> Lemaitre (B.-V.).....	Paris, central .....	1,100	1,200
	Rostiaux (H.-S.).....	1,200	1,300
M <sup>mes</sup> Paulin (B.-M.-N.-D.)...	Toulouse, central.....	1,300	1,400
	Dusson (C.-L.-M.).....	1,500	1,600
	Lalau (L.-M.).....	1,100	1,200
M <sup>lle</sup> Narbonne (E.).....	Toulouse, central .....	1,300	1,400
M <sup>mes</sup> Sensamat (M.-J.-A.).....	Idem.....	1,300	1,400
	Merle (J.-E.).....	1,500	1,600
M <sup>lle</sup> Beauvois (M.-E.).....	Lille, central.....	1,500	1,600
M <sup>me</sup> Charron (L.).....	Rouen central (téléphone)...	1,100	1,200
M <sup>lles</sup> Gêruzet (M.).....	Caen, central.....	1,400	1,500
	Dutoit (A.-S.).....	1,200	1,300
	Mulier (F.-A.).....	1,100	1,200
	Silvestre (A.-M.).....	1,200	1,300

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>lle</sup> Sicre (M.-F.) . . . . .	Alger, central. . . . .	1,200	1,300
M <sup>mes</sup> Jarnoux (C.-A.-M.) . . . . .	Nantes, central. . . . .	1,100	1,200
Martin (M.-L.-A.-C.) . . . . .	Alger, central. . . . .	1,200	1,300
M <sup>lle</sup> Anotaux (B.-E.) . . . . .	Paris, central. . . . .	1,300	1,400
M <sup>mes</sup> Santucci (M.-B.-J.) . . . . .	Direction de la Seine. . . . .	1,300	1,400
Giguet (M.-M.-L.) . . . . .	Paris, central. . . . .	1,500	1,600
M <sup>lles</sup> Ponceelin (M.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,200	1,300
Philippe (J.-F.-M.) . . . . .	La Rochelle. . . . .	1,100	1,200
Cornette (A.-M.) . . . . .	Lille, central. . . . .	1,100	1,200
M <sup>me</sup> Léoni (M.-E.-G.) . . . . .	Direction de la Seine. . . . .	1,100	1,200
M <sup>lle</sup> Brot (E.-C.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,300	1,400
M <sup>me</sup> Gacon (L.-I.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500
M <sup>lle</sup> Volder (C.-E.) . . . . .	Lille, central. . . . .	1,100	1,200
M <sup>me</sup> Metternich (G.-A.) . . . . .	Blois R. P. . . . .	1,200	1,300
M <sup>lles</sup> Coulais (R.-V.-O.-M.) . . . . .	La Rochelle. . . . .	1,100	1,200
Toussaint (A.-J.) . . . . .	Alger, central. . . . .	1,200	1,300
Jaclot (A.-V.-L.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,200	1,300
Abadie-Gasquin. . . . .	Paris, central. . . . .	1,400	1,500
M <sup>me</sup> Taferna (J.-M.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500
M <sup>lles</sup> Pertuis (L.-A.-C.) . . . . .	Paris 38. . . . .	1,300	1,400
Givaudan (E.-T.) . . . . .	Marseille, caisse d'épargne. . . . .	1,300	1,400
M <sup>mes</sup> Estore (M.-S.) . . . . .	Alger, central. . . . .	1,200	1,300
Taillade (L.-E.) . . . . .	Bordeaux, central. . . . .	1,500	1,600
M <sup>lle</sup> Lerichomme (G.-J.) . . . . .	Paris, central. . . . .	1,100	1,200
M <sup>me</sup> Loppin (A.-L.-S.) . . . . .	Sainte-Menehould . . . . .	1,100	1,200
M <sup>lles</sup> Gerbaut (M.-C.) . . . . .	Nancy, central (téléphone). . . . .	1,100	1,200
Couteaux (M.-L.) . . . . .	Lille, caisse d'épargne. . . . .	1,100	1,200
Monoury (O.-M.-M.) . . . . .	La Rochelle. . . . .	1,100	1,200
Sigard (M.-E.-G.) . . . . .	Reims, central (téléphones). . . . .	1,100	1,200
Leturque (A.-A.-M.) . . . . .	Paris, central. . . . .	1,100	1,200
Destarac (J.-A.-M.-C.) . . . . .	Toulouse, central. . . . .	1,300	1,400
Couré (C.-F.) . . . . .	Paris, central . . . . .	1,400	1,500
Odras (M.-F.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500
M <sup>me</sup> Leplay (L.-L.-J.) . . . . .	Havre, central (téléphones). . . . .	1,100	1,200
M <sup>lle</sup> Richaud (L.-M.) . . . . .	Marseille, central. . . . .	1,100	1,200
M <sup>me</sup> Sabarots. . . . .	Paris, central. . . . .	1,100	1,200
M <sup>lle</sup> Policand (B.-C.) . . . . .	Alger, central. . . . .	1,200	1,300
M <sup>mes</sup> Clerc (J.) . . . . .	Bordeaux, central. . . . .	1,400	1,500
Héritier (A.-L.) . . . . .	Nantes, central. . . . .	1,100	1,200
Gauder (A.-E.-M.) . . . . .	Alger, central. . . . .	1,200	1,300
Delatre (H.-A.) . . . . .	Lille, central. . . . .	1,400	1,500
M <sup>lle</sup> Rossignol (M.-V.) . . . . .	Paris, central. . . . .	1,300	1,400
M <sup>mes</sup> Fournier (G.-A.-M.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,300	1,400
Rouzeau (F.-M.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,200	1,300
Cortey (M.-V.) . . . . .	Direction de la Seine. . . . .	1,200	1,300

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANGIENS. francs.	NOUVEAUX. francs.
M <sup>lle</sup> Marié (R.-B.)	Havre, téléphones	1,200	1,300
M <sup>mes</sup> Demarcy (M.-L.-J.)	Lille, caisse d'épargne	1,100	1,200
Bouchet (V.-E.)	Paris, 98.	1,500	1,600
M <sup>lles</sup> Berthier (H.-J.)	Alger, central.	1,200	1,300
Compère (A.-A.)	Paris, G.	1,100	1,200
M <sup>me</sup> Delerue (C.-P.)	Lille, central.	1,100	1,200
M <sup>lle</sup> Puel (F.-L.-A.)	Marseille, central.	1,500	1,600
M <sup>me</sup> Coupat (R.-M.)	Bordeaux, central	1,500	1,600
M <sup>lle</sup> Millot (E.-E.)	Paris 98.	1,500	1,600
M <sup>me</sup> Domez (M.-C.)	Direction de la Seine	1,400	1,500
M <sup>lle</sup> Porché (E.-J.-A.)	Nantes, central.	1,400	1,500
M <sup>mes</sup> Gauwin (M.-N.)	Paris, R. P.	1,400	1,500
Bonhomme (A.-L.)	Rodez	1,300	1,400
M <sup>lles</sup> Majurel (M.-J.-C.)	Marseille, caisse d'épargne.	1,200	1,300
Clergue (M.-T.)	Paris, central.	1,200	1,300
M <sup>mes</sup> Lambert (F.)	Paris 98.	1,200	1,300
Claro (E.-E.)	Lille, central.	1,100	1,200
M <sup>lle</sup> Archambaud (M.-Z.)	La Rochelle	1,100	1,200
M <sup>mes</sup> Hanin (M.-E.)	<i>Idem.</i>	1,100	1,200
Desfosses (J.-B.)	Paris, central.	1,200	1,300
Baudoin (M.-E.-G.)	Bordeaux, central.	1,500	1,600
M <sup>lles</sup> Patrice (M.-H.)	Alger, central.	1,200	1,300
Pelissier (J.-J.)	Marseille, caisse d'épargne.	1,100	1,200
Albert (I.-F.-F.-A.-A.)	Marseille, central.	1,300	1,400
M <sup>me</sup> Moatte (M.)	Alger, central.	1,200	1,300
M <sup>lles</sup> Gautier (M.-B.)	Paris, central.	1,100	1,200
Macias (M.-J.-M.)	La Rochelle.	1,100	1,200

GROUPE 6 BIS.

DAMES EMPLOYÉES À 1,000 FRANCS.

M <sup>mes</sup> Saillard (G.-A.-D.-M.)	Blois, R. P.	1,000	1,100
Decré (M.-M.-C.)	Nantes Lanoue.	1,000	1,100
Mathieu	Lyon central.	1,000	1,100
Blaret (C.-F.-E.)	Toulouse, central.	1,000	1,100
Pelé (L.-J.-A.)	Angers, R. P.	1,000	1,100
Postic (H.-V.)	Paris M.	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Sanderville (E.-A.)	Paris L.	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Morvan (A.-C.)	Havre, central.	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Albouy (M.-M.)	Paris, central.	1,000	1,100
Claveric (J.-L.)	Bordeaux, central.	1,000	1,100
George (L.-P.)	Lille, central.	1,000	1,100
Fages (M.-L.)	Troyes, téléphones.	1,000	1,100
Gros (M.-A.)	Lyon, téléphones.	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Brunon	Paris 37.	1,000	1,100

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>me</sup> Lecasse (L.).....	Lille, central.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Chapulut (L.-H.).....	Marseille, téléphones.....	1,000	1,100
Boulot (C.-L.).....	Lille, central.....	1,000	1,100
Saget (A.-M.-A.).....	Nantes, téléphones.....	1,000	1,100
Barrère (M.-P.).....	Bordeaux, téléphones.....	1,000	1,100
Lapeyre (J.-M.).....	Alger, central.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Tétin (M.).....	Paris 98.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Poulet (M.).....	Paris 0.....	1,000	1,100
Crétin (M.-L.-R.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
Chaillon (M.-M.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Lacoste (B.-A.).....	Toulouse, central.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Garry (R.-M.).....	Bordeaux, central.....	1,000	1,100
Pariselle (L.).....	Le Raincy.....	1,000	1,100
Daufès (M.-J.).....	Lyon, téléphones.....	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Comès (M.-G.).....	Havre, central.....	1,000	1,100
Couchot (J.).....	Alger, central.....	1,000	1,100
Boulet (J.).....	Paris, M.....	1,000	1,100
Durousseau (B.-M.).....	Bordeaux, central.....	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Wagner (E.-M.).....	Paris 0.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Benguères (G.-A.).....	Direction de la Seine.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Poncin (M.).....	Bourg.....	1,000	1,100
Demeusy (J.-M.-A.).....	Paris 98.....	1,000	1,100
Belval (M.-A.-C.).....	Lille, central.....	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Ventre (C.-D.-E.).....	Raon-l'Étape.....	1,000	1,100
Seguin (M.-R.).....	Rodez.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Lorthioir (E.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
Aliot (M.-L.).....	Lyon, téléphones.....	1,000	1,100
Laublin (M.-R.).....	Direction de la Seine.....	1,000	1,100
Gasnier (M.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Roques (S.-P.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Turnel (M.-R.).....	Paris, 103.....	1,000	1,100
Reynaud-Combes (L.-M.-F.)	Lyon, téléphones.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Bruissaut (A.-A.).....	Marseille, central.....	1,000	1,100
Durand (J.-M.-N.).....	Fourmies, téléphones.....	1,000	1,100
Durand (L.-E.-A.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Lang (A.).....	Paris 98.....	1,000	1,100
Poirier (J.-M.-F.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Behr (A.).....	Lyon, téléphones.....	1,000	1,100
Delesalle (P.-M.).....	Lille, central.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Boulon (J.-L.-E.).....	Paris C.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Hugla (J.-V.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
Weber (E.-J.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Dailens (M.-A.).....	Bordeaux, central.....	1,000	1,100
Savary (M.-L.-P.).....	Lille, central.....	1,000	1,100
Tétevoidé (M.-E.).....	Paris 98.....	1,000	1,100

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>mes</sup> Voiseux (J.-G.)	Paris 98.	1,000	1,100
Chevalier (A.-B.)	Marseille, central.	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Moutelière (M.-L.)	Paris B.	1,000	1,100
Bonnin (C.-C.-C.)	Paris L.	1,000	1,100
Mariage (E.-I.)	Lille central.	1,000	1,100
Lebeau (C.-G.-A.)	Paris, central.	1,000	1,100
Warren (J.-R.-S.)	Lille (téléphone)	1,000	1,100
Demargne (M.-E.-L.)	Paris, central.	1,000	1,100
Dreux (A <sup>e</sup> -A.)	Idem.	1,000	1,100
Froment (M.-Z.)	Paris B.	1,000	1,100
Bressollette (F.-B.-E.)	Paris, central.	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Christelle (M.-V.)	Idem.	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Chaubert (M.-J.)	Foix	1,000	1,100
Soleihan (L.-J.-L.)	Paris, central.	1,000	1,100
Jamin (M.-A.)	Idem.	1,000	1,100
Delpech de Frayssinet	Lyon, central.	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Fourmestaux (A.-J.)	Lille, central.	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Reddet (E.-G.-J.)	Lyon, central.	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Séjourné (A.-E.)	Paris 98.	1,000	1,100
Bruxelles (J.-M.-H.)	Paris, central.	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Guilloz (M.-A.)	Lyon (téléphone)	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Béguin (B.)	Paris (télégrammes téléphones).	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Gretz (M.-A.)	Lyon (téléphones)	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Moulin (M.-C.)	Havre, central.	1,000	1,100
Morainville (V.-A.)	Paris 103.	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Lefebvre (J.)	Lille (téléphone)	1,000	1,100
Lebrun (E.-J.-L.)	Idem.	1,000	1,100
Legrand (M.)	Valenciennes	1,000	1,100
Grangeard (M.-A.)	Angers, R. P.	1,000	1,100
Morin (G.-M.-L.)	Tours, central (téléphone)	1,000	1,100
Delbecq (S.)	Roubaix (téléphone)	1,000	1,100
Boucher (T.-L.)	Paris, central.	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Gillet (B.-E.)	Idem.	1,000	1,100
Lion (S.-T.-E.)	Idem.	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Foré (C.-H.)	Idem.	1,000	1,100
Blanc (E.-M.-M.)	Angers, R. P.	1,000	1,100
Douez (M.-C.-A.)	Saint-Quentin, téléphone.	1,000	1,100
Arnold (H.-E.)	Alger, central.	1,000	1,100
Pastor (G.-M.)	Paris D.	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Hue (L.)	Rouen, central (téléphone)	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Larrue (C.-M.-J.-H.-G.)	Bordeaux, central.	1,000	1,100
Chataing (M.-E.-M.-M.)	Bordeaux (téléphone)	1,000	1,100
Dubet (J.-F.)	Idem.	1,000	1,100

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>lle</sup> Verchaeve (A.-M.-M.)....	Paris, central.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Douzille (M.-E.).....	La Rochelle.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Tissot (M.-G.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
Savard (M.-A.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Fort (J.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Legros (M.-C.).....	Alger, central (téléphone)...	1,000	1,100
Brunet (J.-V.-A.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Augias (E.-R.-B.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Aunac (M.-A.).....	Paris 98.....	1,000	1,100
Barral (J.-A.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Dhélin (H.-M.-A.).....	Lille, central (téléphone)...	1,000	1,100
Rougette (L.-J.-M.).....	Bordeaux, central.....	1,000	1,100
Pincemaille (C.-C.).....	Paris 103.....	1,000	1,100
Carcey (J.-M.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
Pouvreau (B.-V.-S.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Thoer (J.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Aussaresses (R.-L.).....	Grasse (téléphone).....	1,000	1,100
Reinvillier (E.-A.-A.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
M <sup>mo</sup> Vuillaume (M.-L.-P.).....	Lyon, central.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Toussaint (E.-L.-A.).....	Toulouse, Dupuy.....	1,000	1,100
Scheid (M.-C.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
Alirand (C.-M.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Brugeille (C.-E.).....	Bordeaux (téléphone).....	1,000	1,100
Lacroux (L.-C.).....	Bordeaux, central.....	1,000	1,100
M <sup>mo</sup> Labroue (M.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Berthier (Cl.-E.-A.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Boron (E.-V.).....	Paris 98.....	1,000	1,100
Henry (Ch.-A.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Thébault (E.-Bl.).....	Paris 51.....	1,000	1,100
Demantin (M.-L.-A.-M.)..	Lille, central.....	1,000	1,100
M <sup>mo</sup> Dague (Cl.-E.).....	Direction de la Seine.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Hennocq (L.-C.).....	Lille, caisse d'épargne.....	1,000	1,100
Arséguel (L.).....	Foix.....	1,000	1,100
Montardon (A.).....	Bordeaux, central.....	1,000	1,100
M <sup>mo</sup> Riort.....	Lyon, central.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Chiron (A.-V.).....	Angers, R. P.....	1,000	1,100
Durget (U.-G.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Catel (F.).....	Lille, central (téléphone)...	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Chenet (J.-J.).....	Nancy, central (téléphone)...	1,000	1,100
Laurent (M.-L.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Cinquin.....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Waltz (M.-L.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Caminade (M.-P.).....	Toulouse, central.....	1,000	1,100
Bausinger (L.-B.).....	Paris 39.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Lémusy (M.).....	Paris, central.....	1,000	1,100

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANGIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>lle</sup> Brishoual (M.-L.-J.).....	Angers R. P. ....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Dutrey (G.-L.-R.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Darquié (J.-M.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Milhau (M.-L.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Chognard (M.-L.-B.-A.)..	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Monnet (L.-E.).....	Lyon, central.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Ferrière (C.-M.).....	Bordeaux, central.....	1,000	1,100
	Goldschild (E.-C.).....	1,000	1,100
	Valadier (E.-A.-M.-A.)..	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Dardet (C.-M.-A.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Boulot (E.-H.).....	Lille, central (téléphone)...	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Manceau (A.-V.).....	Nantes, central.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Langonnet (M.-C.).....	Paris 98.....	1,000	1,100
	Pujol (J.-A.-M.).....	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Sirazac (M.).....	Bordeaux (téléphone).....	1,000	1,100
	Fromont (D.-C.).....	1,000	1,100
	Grelaud (J.-E.).....	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Laffon (L.-M.).....	Marseille (téléphone).....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Léger (J.-M.-L.).....	Saint-Valéry-en-Caux.....	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Lecœur (M.-J.).....	Paris E.....	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Douay (C.-M.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
	Reynaud (M.-C.).....	1,000	1,100
	Cante (M.).....	1,000	1,100
	Duploux (A.-L.).....	1,000	1,100
	Branger (B.-J.-B.).....	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Thaler (J.-E.).....	Havre (téléphone).....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Mamy (A.-C.).....	Paris E.....	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Béringer (M.-J.-A.).....	Paris L.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Roy (G.-J.).....	Bordeaux (téléphone).....	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Magne (E.).....	Paris M.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Valette (L.).....	Paris D.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Suzan (M.-L.-J.).....	Marseille (téléphone).....	1,000	1,100
	Leblanc (M.-M.).....	1,000	1,100
	Marola (M.-J.).....	1,000	1,100
	Colin (M.-Cl.).....	1,000	1,100
	Garde (M.-F.).....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Varlet (P.).....	Taio.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Cadar (M.-D.-L.).....	Paris C.....	1,000	1,100
	Paris A.....	1,000	1,100
	Marion (A.).....	1,000	1,100
	Labrousse (A.).....	1,000	1,100
	Périgueux.....	1,000	1,100
	Massicaut (C.-J.).....	1,000	1,100
	Paris L.....	1,000	1,100
	Girardot (L.-A.).....	1,000	1,100
	Paris M.....	1,000	1,100
	Albert (J.-H.).....	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Seyrès (J.-B.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
	Paris C.....	1,000	1,100
	Pialat (L.-H.).....	1,000	1,100
	Paris H.....	1,000	1,100



NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		NOUVEAUX.	ANCIENS.
		francs.	francs.
M <sup>lles</sup> Durand (M.-L.).....	Paris B.....	1,000	1,100
Crespin (B.-E.).....	Paris A.....	1,000	1,100
Bernard (L.-M.).....	Paris M.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Tellier (L.).....	Direction de la Seine.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Mathiot (L.-B.-J.).....	Paris L.....	1,000	1,100
Mouquet (C.-A.).....	Paris, télégr. téléphonés.....	1,000	1,100
Chapulut (E.-A.).....	Marseille, téléphone.....	1,000	1,100
Ayroles (E.-M.).....	Paris M.....	1,000	1,100
Dumas (A.-G.).....	Paris L.....	1,000	1,100
Helmer (L.-P.L.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
Bordier (A.-J.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Loyez (F.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Warneck (G.-J.-H.).....	Nantes, Rollin.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Ripaux (M.-A.-V.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
Bugni (M.-P.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Favre-Petit-Mermet (M.- R.-V.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Harmand (A.-L.-C.).....	Paris M.....	1,000	1,100
Dannesbuchler (F.-J.).....	Saint-Étienne (téléphone).....	1,000	1,100
Delbert (J.-C.-M.).....	Bordeaux, central.....	1,000	1,100
Habert (G.-P.).....	Paris H.....	1,000	1,100
Lestage (C.-H.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
Masson (F.-H.).....	Paris A.....	1,000	1,100
Vendra (L.).....	Paris B.....	1,000	1,100
Tricaud (L.).....	Limoges, téléphone.....	1,000	1,100
Guillery (L.-M.).....	Marans.....	1,000	1,100
Aumont (T.).....	Excideuil.....	1,000	1,100
Philipon (J.-V.-F.).....	Paris M.....	1,000	1,100
Crevoisier (L.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
Loncle (L.-A.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Deshais (E.-D.).....	Nantes, Lanoue.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Bourbon (A.-S.).....	Moissac.....	1,000	1,100
Crétin (C.-M.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Gilbert (I.-H.).....	Tourcoing, téléphone.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Mayzonnie (M.-L.-C.).....	Nice, téléphone.....	1,000	1,100
Masselin (S.).....	Elbeuf, téléphone.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Carpeza (M.).....	Paris L.....	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Detige (M.-H.-H.).....	Paris M.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Delbert (C.).....	Bordeaux, central.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Blanche (V.-H.-M.).....	Saint-Pierre-d'Oléron.....	1,000	1,100
Duc (A.).....	Saint-Étienne, central.....	1,000	1,100
Junet (P.-M.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Keilling (M.-F.).....	Tourcoing, téléphone.....	1,000	1,100
Meunier (C.-E.).....	Paris, Direction.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Pupier (J.-M.-J.).....	Saint-Étienne, central.....	1,000	1,100

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>eels</sup> Crépeaux (M.-L.)	La Rochelle	1,000	1,100
Dedet (L.-B.-L.)	Paris, central	1,000	1,100
Brossel (M.-J.)	<i>Idem.</i>	1,000	1,100
Stef (A.-E.)	Paris 98	1,000	1,100
Jaillet (M.)	Direction de la Seine	1,000	1,100
Piel (M.-L.)	Paris, central	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Pommier (M.-J.-H.)	Sceaux	1,000	1,100
M <sup>llet</sup> Chaffard (M.-A.)	Paris L	1,000	1,100
Langenbach (E.)	Saint-Quentin, téléphone	1,000	1,100
Clerc (M.-A.)	Paris B	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Salvignol (L.-E.)	Paris A	1,900	1,100
M <sup>llo</sup> Julien (M.-R.-M.-L.)	Buis-les-Baronnies	1,000	1,100
M <sup>mcs</sup> Franquette (F.-M.)	Bordeaux, téléphone	1,000	1,100
Jaillet (M.-J.)	Lyon, téléphone	1,000	1,100
Gamot (A.-L.-J.)	Paris, télégr. téléphonés	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> His (M.-E.-L.)	Paris M	1,000	1,100
Monnot (J.-P.)	Besançon, téléphone	1,000	1,100
Leclair (M.-A.)	Havre, téléphone	1,000	1,100
Berenger-Gaston (C.-A.-M.-J)	Besançon, téléphone	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Marmet (J.)	Saint-Étienne, téléphone	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Escudé (B.)	Paris L	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Jamin (C.-A.)	Paris, central	1,000	1,100
Rougaignon (B.-M.)	Toulouse, central	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Rappe (E.-A.)	Direction de la Seine	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Sage (B.-L.)	Nogent-sur-Marne	1,000	1,100
Soulier (L.-M.-H.)	Maisons-Laffite	1,000	1,100
Duquesne (A.-F.)	Roubaix, téléphone	1,000	1,100
M <sup>mcs</sup> Desvoy (B.-A.)	Paris, télégr. téléphonés	1,000	1,100
Bénard (M.-A.)	Dieppe, téléphone	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Louvier (M.-T.-E.)	Direction de la Seine	1,000	1,100
Albert (M.-G.)	Paris D	1,000	1,100
Lemaire (M.-J.)	Paris G	1,000	1,100
Delville (B.-M.)	Paris, central	1,000	1,100
Deleutre (E.-M.-J.)	Châteaurenard	1,000	1,100
Chauvet (M.-L.)	Rouen, central	1,000	1,100
Gillier (A.-A.)	Rouen, téléphone	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Remy (A.-H.)	Châlons, téléphone	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Cariat (L.-M.-M.)	Rouen, téléphone	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Desjours (M.-M.-A.-A.)	Dijon, téléphone	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Pateux (E.-M.)	Rouen, téléphone	1,000	1,100
Duchêne (J.-A.-G.-A.)	Paris L	1,000	1,100
Million (M.-L.)	Dijon, central	1,000	1,100
Mrks dite Merkos (M.-J.)	Dieppe, téléphone	1,000	1,100
Charcot (L.-M.-H.)	Saint-Étienne, central	1,000	1,100
Hôte (M.-A.)	Paris, central	1,000	1,100

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>lles</sup> Bernard (F.-M.-J.).....	Rennes, central.....	1,000	1,100
Darcourt (A.-R.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Lachaud (L.-M.-B.).....	Saint-Mandé.....	1,000	1,100
Dantin (L.).....	Paris M.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Gauthier (F.-J.).....	Lyon, téléphone.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Montel (L.-E.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Pichoir (M.-P.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Fage (L.-L.).....	Sceaux.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Lebrasseur (J.-E.).....	Havre, téléphone.....	1,000	1,100
Petit (A.-M.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Allemand (J.-Z.).....	Vienne, téléphone.....	1,000	1,100
Pégly (A.-M.).....	Charleville, téléphone.....	1,000	1,100
Charaux (A.-M.-J.).....	Paris L.....	1,000	1,100
Toudic (E.-M.-P.).....	Paris M.....	1,000	1,100
Matte (M.-B.).....*	Sedan, téléphone.....	1,000	1,100
Faval (M.-O.-S.).....	Bordeaux, central.....	1,000	1,100
Reymond (C.-J.).....	Bordeaux, téléphone.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Robin (M.-L.).....	Paris H.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Terrasse (A.-A.).....	Paris M.....	1,000	1,100
Zimmer (M.-L.-K.).....	Paris B.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Laforge (M.-A.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Angée (M. V.).....	Clichy.....	1,000	1,100
Patrigeon (M.).....	Paris F.....	1,000	1,100
Saurat (L.-M.-T.).....	Bordeaux, téléphone.....	1,000	1,100
Lathoud (A.-F.-M.).....	Nantes, central.....	1,000	1,100
Geiger (J.-M.-L.).....	Nantes, téléphone.....	1,000	1,100
Letellier (E.-A.).....	Sedan, téléphone.....	1,000	1,100
Veloppe (G.-M.).....	Nantes, central.....	1,000	1,100
Gœpfert (M.).....	Paris O.....	1,000	1,100
Pfirmann (J.-E.-H.).....	Paris C.....	1,000	1,100
Fauquignon (M.-A.-J.).....	Besançon, téléphone.....	1,000	1,100
Grincourt (M.-J.).....	Paris E.....	1,000	1,100
Durand (J.-M.-L.-V.).....	Bordeaux, téléphone.....	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Naud (J.-A.-J.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
Girardot (M.-A.-D.).....	Choisy-le-Roi.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Voisin (C.-L.-A.).....	Nantes, central.....	1,000	1,100
Bocquet (A.-L.-M.-P.).....	Arras, téléphone.....	1,000	1,100
De Sarrazines (M.-L.).....	Angers, téléphone.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Guyon.....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Jacquand (J.-M.).....	Mâcon, téléphone.....	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Trives (M.-M.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Schneyder (L.-A.-B.).....	Orléans, téléphone.....	1,000	1,100

PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Recoir g.....	Sous-chef de bureau.	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	6,000	Chef de bureau.	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau.	7,000
Ruffin.....	Commis.....	Direction de la Seine	2,700	Commis.....	Service du personnel	2,800
Le Borgne.....	Idem.....	Paris R. P.....	2,700	Idem.....	Direct <sup>on</sup> de la Seine.	2,700
Constant.....	Inspecteur..	Vérific <sup>on</sup> et récept <sup>on</sup> du matériel.	5,000	Inspecteur..	Montpellier.....	5,000
Ravaut.....	Idem.....	Indo-Chine.....	4,500	Idem.....	Lille.....	4,500
Ruff.....	Comm. princ.	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	3,500	Sous-inspect <sup>r</sup>	Oran.....	3,500
Le Goupil.....	Commis.....	Caen, direction...	3,000	Com. princ..	Évreux, direction..	3,000
Hérodote.....	Idem.....	Direction régionale, téléphones.	2,400	Commis.....	Caen, direction...	2,400
Grandperrin..	Idem.....	Orléans.....	2,400	Idem.....	Pau, direction....	2,400
Cote.....	Idem.....	Rouen, direction..	2,400	Idem.....	Rouen, direction (télé- téléphones).	2,400
Roch.....	Sous-inspect <sup>r</sup>	Nîmes.....	3,500	Inspecteur..	Nîmes.....	4,000
Roux.....	Idem.....	Aurillac.....	3,500	Idem.....	Aurillac.....	4,000
Cunet.....	Idem.....	Alençon.....	3,500	Idem.....	Alençon.....	4,000
M <sup>lles</sup> Grillot.....	Employée auxiliaire.	Caisse nationale d'é- pargne.	R <sup>on</sup> , 1,000	Employée..	Caisse nationale d'é- pargne.	1,000
Marginière...	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Petel.....	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,300	Idem.....	Idem.....	1,300
Thibierge....	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
M <sup>me</sup> Fillet née Goury	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M <sup>lles</sup> Carré.....	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Vigneaux.....	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Barrault.....	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Bereret.....	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,600	Idem.....	Idem.....	1,600
Beuzit.....	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>me</sup> Boannel.....	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,300	Idem.....	Idem.....	1,300
Briat née Carles	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M <sup>lles</sup> Chabenet.....	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,300	Idem.....	Idem.....	1,300
Darnault.....	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,300	Idem.....	Idem.....	1,300
M <sup>mes</sup> Delaselle née Cheval.	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Fabre née Ver- nhet.	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>lle</sup> Fantaugier...	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M <sup>me</sup> Frégard née Frégard.	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M <sup>lle</sup> Garcin.....	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Gelin née Forgeot.	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,000	Idem.....	Idem.....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
M <sup>mes</sup> Gourguechon née Charles.	Employée auxiliaire.	Caisse nationale d'é- pargne.	fr. R <sup>on</sup> , 1,100	Employée...	Caisse nationale d'é- pargne.	fr. 1,100
Herbet née Bos- suet.	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
Joly née Onfroy	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M <sup>lle</sup> Lamberger ...	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
M <sup>mes</sup> Lassagne née Maillard.	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Leroy née Che- val.	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Loubet née Gaubel.	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,400	Idem.....	Idem.....	1,400
Monraisin née Gibert.	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
M <sup>lle</sup> Pollet.....	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
M <sup>me</sup> Rellief née Tru- bert.	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M <sup>mes</sup> Bernard.....	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Hervé.....	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Fournier.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	R <sup>on</sup> , 1,000	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,000
Sonnier.....	Idem.....	Valence, caisse d'é- pargne.	R <sup>on</sup> , 1,000	Idem.....	Valence, caisse d'é- pargne.	1,000
Pélissier.....	Idem.....	Marseille, caisse d'é- pargne.	R <sup>on</sup> , 1,100	Idem.....	Marseille, caisse d'é- pargne.	1,100
MM. Mügel.....	Commis prin- cipal.	D <sup>on</sup> de l'exploitation postale, 4 <sup>e</sup> bureau	4,500	Receveur...	Tangor ( Maroc )...	5,000
du Chesne....	Recev. prin- cipal.	Caen.....	5,000	Recev. prin- cipal.	Niort.....	5,000
Helleu.....	Idem.....	Niort.....	4,500	Idem.....	Caen.....	4,500
Fissier.....	Receveur...	Montdidier.....	4,000	Receveur...	Cambrai.....	4,500
Daussy.....	Commis prin- cipal.	Boulogne-sur-Mer..	3,600	Recev. prin- cipal.	Saint-Lô.....	3,500
Vrié.....	Idem.....	Brest, bureau prin- cipal d-s postes.	3,600	Receveur...	La Ferté-Macé....	3,500
Réol.....	Idem.....	S <sup>t</sup> -Etienne R. P... Fécamp.....	3,600	Idem.....	Montdidier.....	3,500
Beauvalet....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,600	Idem.....	Le Gateau.....	3,500
Maillard.....	Chef de brig.	La Ferté-Macé....	3,000	Idem.....	Nérac.....	3,500
Pouquet.....	Receveur...	Mouthe.....	1,600	Idem.....	Meaux.....	3,000
M <sup>me</sup> Guillemet....	Receveuse...	Veuzeaucourt....	1,200	Receveuse...	Chantrans.....	1,600
M <sup>lles</sup> Marillach....	Idem.....	Chantrans.....	1,000	Idem.....	Mouthe.....	1,200
Courcier.....	Idem.....	Tergnier.....	2,200	Idem.....	Veuzeaucourt....	1,000
MM. Morin.....	Receveur...	Lisieux.....	3,000	Receveur...	Hirson.....	2,200
Leroy.....	Com: princ.	Neuvy-s <sup>r</sup> -Barangeon	1,000	Idem.....	S <sup>t</sup> -Valéry-en-Caux..	2,700
M <sup>lle</sup> Malterre....	Receveuse...	Meillant.....	1,000	Receveuse...	Lury-sur-Arnou... Neuvy-s <sup>r</sup> -Barangeon.	1,000
M. Tortrat.....	Receveur...	Burlats.....	1,400	Receveur...	Dourgne.....	1,400
M <sup>lles</sup> Arnaud.....	Receveuse...	Vonnas.....	1,000	Receveuse...	Burlats.....	1,000
Gaugiran.....	Idem.....	Chézery.....	1,000	Idem.....	Vonnas.....	1,000
M. Morel.....	Receveur...	En disponibilité..	"	Receveur...	Chézery.....	1,000
M <sup>lle</sup> Trabuc.....	Receveuse...	Thuir.....	"	Receveuse...	Missègre.....	1,000
MM. Layrac.....	Aide.....	Puichérie.....	"	Receveur...	Puichérie.....	1,000
Curade.....	Gérant de bu- reau télé- graphique.			Idem.....		
M <sup>lles</sup> Metton.....	Employée...	Gisors.....	1,000	Receveuse...	Harcourt.....	1,000
Roche.....	Idem.....	Romorantin.....	1,000	Idem.....	Salon-la-Tour....	1,000
Baur.....	Receveuse...	Fougères-sur-Bièvre	1,200	Idem.....	Thésée.....	1,200
Girault.....	Employée...	Romorantin.....	1,000	Idem.....	Fougères-sur-Bièvre	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES au services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>lles</sup> Merveille.....	Receveuse...	Ségrie.....	1,000	Receveuse...	Aubigné.....	1,000
Masson.....	Employée..	Caen.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Ségrie.....	1,000
M <sup>mes</sup> veuve Coince..	Aide.....	Bulnéville.....	"	<i>Idem</i> .....	Rimaucourt.....	1,000
Roumens.....	Receveuse..	Moutolieu.....	1,600	<i>Idem</i> .....	Pomérols.....	1,600
M. Cardon.....	Receveur...	La Marsa (Tunisie).	1,400	Receveur...	Montolieu.....	1,400
M <sup>lle</sup> Marc.....	Receveuse..	La Ferté-Gaucher..	1,600	Receveuse..	Nogent-sur-Vernis- son.	1,600
M <sup>mes</sup> Ponceau.....	<i>Idem</i> .....	Nogent-sur-Vernis- son.	1,600	<i>Idem</i> .....	La Ferté-Gaucher..	1,600
Toutée.....	Aide.....	Treigny.....	"	<i>Idem</i> .....	Lucy-le-Bois.....	1,000
M <sup>lles</sup> Terrillon.....	<i>Idem</i> .....	Chalonnnes.....	"	<i>Idem</i> .....	La Pommeraye....	1,000
Deruffe.....	Employée..	Clermont-Ferrand, caisse d'épargne.	1,000	<i>Idem</i> .....	Augerolles.....	1,000
M <sup>mes</sup> veuve Picard..	Receveuse..	Rougé.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Suré.....	1,200
veuve Goursaud	Aide.....	Quimperlé.....	"	<i>Idem</i> .....	Rougé.....	1,000
M <sup>lles</sup> Despau.....	Receveuse..	May-en-Multien...	1,600	<i>Idem</i> .....	Esbly.....	1,600
Rigault.....	<i>Idem</i> .....	Gouaix.....	1,000	<i>Idem</i> .....	May-en-Multien...	1,000
M <sup>mes</sup> Bretonneau...	<i>Idem</i> .....	Champigny-s <sup>r</sup> Veude	1,200	<i>Idem</i> .....	Vernou-sur-Brenne.	1,200
veuve Gachie..	Aide.....	Talence.....	"	<i>Idem</i> .....	Champigny-s <sup>r</sup> Veude	1,000
Avignon.....	Receveuse..	S <sup>t</sup> -Martin-de-Castil- lon.	1,000	<i>Idem</i> .....	Sérignan.....	1,000
M <sup>lle</sup> Giraud.....	<i>Idem</i> .....	Sérignan.....	1,200	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> -Martin-de-Castil- lon.	1,200
M <sup>me</sup> Turmel.....	Employée..	Paris 103.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Courdemanche....	1,000
M <sup>lle</sup> Fournol.....	Aide.....	Aubin.....	"	<i>Idem</i> .....	Saint-Christophe- Vallon.	1,000
M. Pouliot.....	Receveur...	Bellac.....	2,200	Receveur...	Rochechouart....	2,200
M <sup>mes</sup> veuve Souday.	Receveuse..	Saint-Nicolas-d'A- hiermont.	1,200	Receveuse..	Conteville.....	1,200
veuve Tonnelat	<i>Idem</i> .....	Saint-Eloy-de-Gy..	1,200	<i>Idem</i> .....	Savigny-en-Septaine	1,200
M <sup>lle</sup> Collin.....	<i>Idem</i> .....	Sancheville.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Pontgouin.....	1,000
MM. Cochard.....	Receveur...	Pontgouin.....	1,000	Receveur...	Sancheville.....	1,000
Dewynter....	Com. princ..	Lille, gare.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Lille-Moulins....	2,700
Millot.....	Receveur...	Saint-Raphaël....	2,200	<i>Idem</i> .....	La Tour-du-Pin...	2,200
Perruchet...	<i>Idem</i> .....	Saint-Maurice-sur- Moselle.	1,400	<i>Idem</i> .....	Château-Chinon..	1,600
Chameau.....	<i>Idem</i> .....	Crécy-sur-Serre...	1,600	<i>Idem</i> .....	Tergnier.....	1,600
Guay.....	<i>Idem</i> .....	Charly.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Crécy-sur-Serre...	1,600
M <sup>lle</sup> Maupoix.....	Receveuse..	Beaulieu-les-Fon- taines.	1,200	Receveuse..	Charly.....	1,200
M <sup>me</sup> veuve Héraux.	<i>Idem</i> .....	Guiscard.....	1,600	<i>Idem</i> .....	Vaucouleurs.....	1,600
M <sup>lles</sup> Brohan.....	<i>Idem</i> .....	Tremblay.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Argentré-du-Plessis	1,000
Dusart.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité..	"	<i>Idem</i> .....	Biercé.....	1,000
Garrigues....	Employée..	Carcassonne, caisse d'épargne.	1,000	<i>Idem</i> .....	Alet.....	1,000
M <sup>me</sup> Marchant.....	Receveuse..	Alet.....	1,200	Employée..	Carcassonne, caisse d'épargne.	1,200
M <sup>lles</sup> Branquart...	Employée..	Arras.....	1,000	Receveuse..	Calonne-Ricouart..	1,000
Barbary.....	Receveuse..	Tocane-Saint-Apre.	1,400	<i>Idem</i> .....	Neuvic-sur-l'Isle..	1,400
Froidefond...	<i>Idem</i> .....	Préchac.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Tocane-Saint-Apre.	1,000
Dourssat.....	<i>Idem</i> .....	La Coquille.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Miallet.....	1,400
Barbanceys...	<i>Idem</i> .....	Montferrand.....	1,000	<i>Idem</i> .....	La Coquille.....	1,000
Dubrenil....	Employée..	Mussidan.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Montferrand.....	1,000
M. Muller.....	Receveur...	Blainville-Crevon..	1,000	Receveur...	Saint-Nicolas-d'A- hiermont.	1,000
M <sup>me</sup> veuve Duperron	Receveuse..	Epreville-Martain- ville.	1,000	Receveuse..	Blainville-Crevon..	1,000
M <sup>lle</sup> Collard.....	Employée..	Paris 23.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Gouaix.....	1,000
M. Héliez.....	Receveur...	Champagnole.....	2,700	Receveur...	Bellac.....	2,700
M <sup>lle</sup> Lacroix.....	Receveuse..	Saint-Geours-de-Ma- remne.	1,000	Receveuse..	Castets-des-Landes.	1,000
M <sup>me</sup> Dubedout....	<i>Idem</i> .....	Samadet.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Saint-Geours-de-Ma- remne.	1,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Launay.....	Com. princ..	Ligne du Sud-Ouest	fr: 3,000	Chef de brig.	Ligne du Sud-Ouest	fr. 3,000
Masson.....	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Espié.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Barra.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Marty.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Santinacci.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000	Com. princ..	Idem.....	3,000
Jannin.....	Idem.....	Paris 82.....	3,000	Idem.....	Paris R. P.....	3,000
Colte.....	Idem.....	Paris 65.....	3,000	Idem.....	Paris 82.....	3,000
Adouc.....	Idem.....	Bordeaux-Salinières	3,300	Idem.....	Bordeaux-St-Jean..	3,300
Ferré.....	Idem.....	Saint-Quentin....	3,300	Idem.....	Bordeaux-Salinières	3,300
Fèvre.....	Idem.....	Lisieux.....	3,000	Idem.....	Reims, principal..	3,000
Floret.....	Idem.....	Châteauroux.....	3,000	Idem.....	Marseille R. P....	3,000
Lamblin.....	Idem.....	Valenciennes....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Lesieur.....	Idem.....	Caen R. P.....	3,000	Idem.....	Le Mans R. P.....	3,000
Renaud.....	Idem.....	Beauvais.....	3,000	Idem.....	Rennes R. P.....	3,000
Gindee.....	Idem.....	Versailles R. P....	3,600	Idem.....	Paris R. P.....	3,600
Gout.....	Idem.....	Paris R. P.....	3,000	Idem.....	Paris 95.....	3,000
Bosviel.....	Idem.....	Paris 95.....	3,300	Idem.....	Versailles R. P....	3,300
Beulguet.....	Commis.....	Ligne de Lyon....	2,700	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000
Thoumini de la Hulle.	Idem.....	Ligne de l'Est....	2,700	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest.	3,000
Lapôtre.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Rouzay-Day...	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	3,000
Pigeaire.....	Idem.....	Ligne de la Médit.	2,700	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	3,000
Gauzit.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Antarrieu.....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	3,000
Sirjacques....	Idem.....	Ligne de l'Est....	2,700	Idem.....	Idem.....	3,000
Duclou.....	Idem.....	Paris R. P.....	3,000	Idem.....	Paris R. P.....	3,000
Gayot.....	Idem.....	Paris 14.....	3,000	Idem.....	Paris 65.....	3,000
Lafay.....	Idem.....	Paris R. P.....	3,000	Idem.....	Paris 37.....	3,000
Dauvert.....	Idem.....	Paris 42.....	3,000	Idem.....	Paris 42.....	3,000
Bossus.....	Idem.....	Maubeuge.....	3,000	Idem.....	Lille R. P.....	3,000
Truphème....	Idem.....	Marseille, central.	3,000	Idem.....	Cognac.....	3,000
Froment.....	Idem.....	Avignon R. P.....	3,000	Idem.....	Aix-les-Bains.....	3,000
Brochard.....	Idem.....	Villefranche - sur - Saône.	3,000	Idem.....	Saint-Étienne.....	3,000
Delannoy.....	Idem.....	Lille, central.....	3,000	Idem.....	Fécamp.....	3,000
Mouton.....	Idem.....	Laigle.....	3,000	Idem.....	Lisieux.....	3,000
Delabant.....	Idem.....	Marseille, central.	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Delfieu.....	Idem.....	Alais.....	3,000	Idem.....	Châteauroux.....	3,000
Bricot.....	Idem.....	Lille, central.....	3,000	Idem.....	Valenciennes.....	3,000
Gaulon.....	Idem.....	Poitiers.....	3,000	Idem.....	Chartres.....	3,000
Reynaul.....	Idem.....	Avignon R. P.....	3,000	Idem.....	Provins.....	3,000
Dassencourt..	Idem.....	Dunkerque.....	3,000	Idem.....	Dunkerque.....	3,000
Andrieux.....	Idem.....	Lyon, central.....	3,000	Idem.....	Roanne.....	3,000
Bouty.....	Idem.....	Nîmes, central....	3,000	Idem.....	Grenoble R. P....	3,000
Ledoux.....	Idem.....	Saint-Nazaire....	3,000	Idem.....	Laval.....	3,000
Allain.....	Idem.....	Avranches.....	3,000	Idem.....	Caen R. P.....	3,000
Censier.....	Idem.....	Beauvais.....	3,000	Idem.....	Beauvais.....	3,000
Gauchard.....	Idem.....	Flers.....	3,000	Idem.....	Argentan.....	3,000
Carrey.....	Receveur...	Lille-Moulins....	2,400	Commis.....	Lille, central.....	2,400
Serieys.....	Commis.....	Paris 41.....	2,100	Idem.....	Paris 9.....	2,100
Bilbeur.....	Idem.....	Paris 81.....	2,100	Idem.....	Paris R. P.....	2,100
Grosson.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Pinel.....	Idem.....	Paris 38.....	1,500	Idem.....	Paris 16.....	1,500
Vernhot.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	2,700	Idem.....	Paris R. P.....	2,700
Gabach.....	Idem.....	Paris 25.....	2,100	Idem.....	Paris 20.....	2,100
Lerouge.....	Idem.....	Paris 38.....	2,100	Idem.....	Paris 25.....	2,100
Faucon.....	Idem.....	Paris 73.....	1,500	Idem.....	Paris, central....	1,500
Chansard.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 73.....	1,800
Chappuy.....	Idem.....	Paris 38.....	2,400	Idem.....	Paris 103.....	2,400
Chamfroy.....	Idem.....	Paris 11.....	2,400	Idem.....	Paris 6.....	2,400
Michel.....	Idem.....	Beauvais.....	1,500	Idem.....	Saint-Brieuc.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Nacha . . . . .	Commis . . . . .	Bordeaux R. P. . . . .	1,500	Commis . . . . .	Tarbes . . . . .	1,500
Razet . . . . .	Idem . . . . .	Guéret . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Versailles R. P. . . . .	1,500
Raymond . . . . .	Idem . . . . .	Marseille R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Cette . . . . .	1,500
Vaillé . . . . .	Idem . . . . .	Cette . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Marseille R. P. . . . .	2,100
Viel . . . . .	Idem . . . . .	Fécamp . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Rouen, central . . . . .	1,500
Jobey . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Fécamp . . . . .	1,500
Carcanade . . . . .	Idem . . . . .	Blois R. P. . . . .	1,800	Idem . . . . .	Blois-Denis-Papin . . . . .	1,800
Michel . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	S <sup>t</sup> -Etienne R. P. . . . .	1,500
Eichler . . . . .	Idem . . . . .	Nancy, central . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Toul . . . . .	1,800
Français . . . . .	Idem . . . . .	Toul . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Nancy, central . . . . .	2,400
Tabart . . . . .	Idem . . . . .	Paris 20 . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	2,400
Gruet . . . . .	Idem . . . . .	Constantine R. P. . . . .	2,100	Idem . . . . .	Tizi-Ouzou . . . . .	2,100
de Gouyon-Du- verger . . . . .	Idem . . . . .	Paris 41 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 15 . . . . .	3,000
Geffroy . . . . .	Idem . . . . .	Paris 38 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 43 . . . . .	1,500
Simoni . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	1,500
Clay . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	1,500
Saury . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	1,500
Molinié . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	1,800
Favraud . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Lig. du Sud-Ouest . . . . .	1,800
Baveux . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	1,500
Pons . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, central . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Ligne de la Médi- terrannée . . . . .	1,500
Vigne . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	2,700
Rescoussier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Desmoulins . . . . .	Idem . . . . .	Paris 82 . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,100
Poulaud . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	2,100	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	2,100
Cousseau . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Lign. du Sud-Ouest . . . . .	1,500
Montagnac . . . . .	Idem . . . . .	Paris 12 . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	1,800
Paly . . . . .	Idem . . . . .	Paris 87 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	1,500
Guillou . . . . .	Idem . . . . .	Argentan . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Rennes R. P. . . . .	2,400
Broustail . . . . .	Idem . . . . .	Brest, principal . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Brest, central . . . . .	1,800
Giraud . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Brest, principal . . . . .	1,500
Allouchery . . . . .	Idem . . . . .	Lille, gare . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Saint-Omer . . . . .	1,800
Batifol . . . . .	Idem . . . . .	Paris 38 . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Paris 12 . . . . .	2,700
Thomas . . . . .	Idem . . . . .	Dijon R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 82 . . . . .	1,500
Enoch . . . . .	Idem . . . . .	Paris 21 . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Vesoul . . . . .	2,100
Guiot . . . . .	Idem . . . . .	Toul . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Epinal . . . . .	1,500
Fourcade . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux-Aquitaine . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Chantilly . . . . .	2,400
Vincentelli . . . . .	Idem . . . . .	Bonifacio . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Ajaccio . . . . .	1,500
Piétri . . . . .	Idem . . . . .	Marseille R. P. . . . .	1,800	Idem . . . . .	Bonifacio . . . . .	1,800
Marty . . . . .	Idem . . . . .	Alençon . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Dreux . . . . .	2,700
Tal'et . . . . .	Idem . . . . .	Paris 43 . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Alençon . . . . .	1,800
Boudot . . . . .	Idem . . . . .	Nancy R. P. . . . .	2,700	Idem . . . . .	Lille, gare . . . . .	2,700
Coutaud . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	2,400	Idem . . . . .	Nancy R. P. . . . .	2,400
Coyne . . . . .	Idem . . . . .	Cognac . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Tours, central . . . . .	2,400
Demailly . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Lille R. P. . . . .	2,100
Davin . . . . .	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Elbeuf . . . . .	1,500
Corrotte . . . . .	Idem . . . . .	Chaventon-le-Pont . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Paris 12 . . . . .	2,400
Cauchie . . . . .	Idem . . . . .	Paris 41 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 49 . . . . .	3,000
Boudol . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500
Delouye . . . . .	Idem . . . . .	Paris 41 . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris 43 . . . . .	1,800
Lolarge . . . . .	Idem . . . . .	Paris 33 . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Paris 21 . . . . .	2,400
Fourès . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	2,700	Idem . . . . .	Paris 33 . . . . .	2,700
Lécubin . . . . .	Idem . . . . .	Paris 16 . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	2,100
Viguiet . . . . .	Idem . . . . .	Paris 98 . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Carcassonne . . . . .	2,100
Rigaud . . . . .	Idem . . . . .	Orléansville . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Darnaud . . . . .	Idem . . . . .	Marseille-Arene . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Marseille, central . . . . .	1,800
Quillien . . . . .	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Mer . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Le Cateau . . . . .	1,800
Sauvage . . . . .	Surnumér <sup>o</sup> . . . . .	Laon R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Même service . . . . .	1,500
Reynaud . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Polet . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Galiene . . . . .	Idem . . . . .	Paris 34 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500



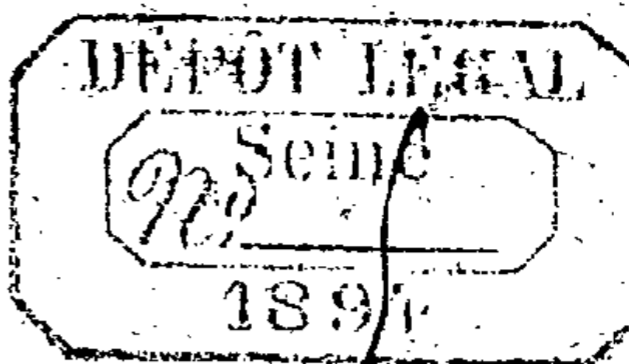
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCE OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.
MM. Michaut.	Surnumér <sup>re</sup>	Lille, gare.	fr.	Commis.	Même service.	fr. 1,500
François.	Idem.	Bayeux.	"	Idem.	Idem.	1,500
Carbonnel.	Idem.	Lille R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Fichot.	Idem.	Belfort-Ancêtres.	"	Idem.	Idem.	1,500
Bouucois.	Idem.	Ligne de Lyon.	"	Idem.	Idem.	1,500
Hainaut.	Idem.	Mourmelon-le-Gr.	"	Idem.	Idem.	1,500
Fréret.	Idem.	Leon R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Malleville.	Idem.	Paris 81.	"	Idem.	Idem.	1,500
Peraud.	Idem.	Villefranche - sur Saône.	"	Idem.	Idem.	1,500
Copin.	Idem.	Pontoise.	"	Idem.	Idem.	1,500
Bullard.	Idem.	Ligne de Lyon.	"	Idem.	Idem.	1,500
Béchacq.	Idem.	Constantine R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Defaux.	Idem.	Paris 12.	"	Idem.	Idem.	1,500
Ségard.	Idem.	Lille R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Préget.	Idem.	Lyon R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Boufflé.	Idem.	Rouen R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Granier.	Idem.	Lyon R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Pages.	Idem.	Rouen R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Vergeau.	Idem.	Le Mans R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Pastorello.	Idem.	Monaco, poste.	"	Idem.	Idem.	1,500
Picard.	Idem.	Amiens R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Renardet.	Idem.	Remiremont.	"	Idem.	Idem.	1,500
Meunier.	Idem.	Enghien-les-Bains.	"	Idem.	Idem.	1,500
Paly.	Idem.	Paris 87.	"	Idem.	Idem.	1,500
Touzet.	Idem.	Paris 47.	"	Idem.	Idem.	1,500
Dalibert.			"	Surnumér <sup>re</sup>	Louviers.	"
Sellier.	Surnumér <sup>re</sup>	Paris R. P.	"	Idem.	Paris 81.	"
Ricux.	Idem.	Levallois Perret.	"	Idem.	Paris 83.	"
Leconte.	Idem.	Lille R. P.	"	Idem.	Paris R. P.	"
Grac.	Idem.	Paris 16.	"	Idem.	Idem.	"
Romanu.	Idem.	Ligne du Sud Ouest	"	Idem.	Paris 11.	"
Duval.	Idem.	Chauvont.	"	Idem.	Saint Dié.	"
Laveille.	Idem.	Lisieux.	"	Idem.	Mamers.	"
Guineet.	Idem.	Paris 43.	"	Idem.	Paris R. P.	"
Blondeau.	Idem.	Lisieux.	"	Idem.	Fougères.	"
Narbonne.	Idem.	Giverny.	"	Idem.	Creil.	"
Poupard.	Idem.	Rochefort-sur-Mer.	"	Idem.	Ligne du Nord.	"
Pendariès.	Idem.	Belleville-sur-Saône.	"	Idem.	Ligne de l'Est.	"
Escande.	Idem.	Mâcon.	"	Idem.	Ligne de Lyon.	"
Valette.	Idem.	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.	Idem.	"
Garbal.	Idem.	Paris 24.	"	Idem.	Ligne du Sud-Ouest	"
Dumont.	Idem.	Chinon.	"	Idem.	Angoulême.	"
Lafou.	Idem.	Surgères.	"	Idem.	Chinon.	"
Royer.	Idem.	Lagny.	"	Idem.	Paris R. P.	"
Brahic.	Idem.	S'-Denis-sur-Seine.	"	Idem.	Marseille, central.	"
Genevrier.	Idem.	Mâcon.	"	Idem.	Toul.	"
Kissien.	Idem.	Louviers.	"	Idem.	Saint-Lô.	"
Manière.	Idem.	Paris 12.	"	Idem.	Paris R. P.	"
Boulle.	Idem.	En disponibilité.	"	Idem.	Idem.	"
Perche.	Commis. anx- ieux.	Roubaix.	"	Idem.	Roubaix.	"
Jean.	Idem.	Nice, central.	"	Idem.	Nice, central.	"
Boyer.	Idem.	En disponibilité.	"	Idem.	Paris R. P.	"
Lalande.	Idem.	Ligne des Pyrénées.	1,000	Commis aux <sup>re</sup>	Même service.	1,200
Sperty.	Idem.	Paris 98.	1,000	Idem.	Idem.	1,200
Collin.	Idem.	Paris 4.	1,000	Idem.	Idem.	1,200
Fabre.	Idem.	Ligne du Sud-Ouest	1,000	Idem.	Idem.	1,200
Montagnier.	Idem.	Ligne de l'Ouest.	1,000	Idem.	Idem.	1,200
Renouard.	Idem.	Le Havre, central.	1,000	Idem.	Idem.	1,200

1894.

N° 3.

— 137 —

N° 3.



# ANNEXE

## AU BULLETIN MENSUEL

### DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

MARS 1894.

#### SOMMAIRE.

	Pages.
CRÉATIONS de bureaux de poste.....	138
OUVERTURE de bureaux télégraphiques.....	139
MISE en activité de réseaux et de lignes téléphoniques.....	141
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique annexe de celui de Paris à Levallois-Perret.....	141
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Saint-Laurent-d'Aigouze (Gard).....	142
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Évreux (Eure).....	142
MODIFICATIONS au Tarif international des postes.....	143
TARIF télégraphique (édition de mars 1893). — Bulletin rectificatif n° 13.....	143
ADDITIONS et modifications à la nomenclature des fils.....	145
FRANCHISES télégraphiques. — Juges de paix.....	146
NOMENCLATURE des bureaux de poste britanniques.....	147
BUREAUX de poste de Roumanie.....	148
LISTE des journaux suisses.....	149
MODIFICATIONS à la nomenclature des escales.....	150
OUVERTURE du bureau malgache de Nossy-Vé.....	150
BÂTIMENTS en partance.....	151
MODIFICATIONS et additions à la nomenclature n° 207 des rues de Paris.....	153
DÉPARTEMENT rattaché à une succursale de la Caisse nationale d'épargne de plein exercice. — Modifications à l'Instruction générale sur le service de cette caisse.....	155
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de fé- vrier 1894.....	156
PRODUITS du mois de décembre 1893. — France et Algérie.....	157
FAITS divers.....	159
JUGEMENTS des tribunaux.....	160
PROMOTIONS.....	161
NOMINATIONS et MUTATIONS.....	161

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. — ORGANISATION  
DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

*Créations d'établissements de facteur-receveur de l'État.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Indre.....	Concremiers (1).....	29 janvier 1894.....	7084
Loiret.....	Combreux.....	<i>Idem</i> .....	8590
Somme.....	Longueau.....	<i>Idem</i> .....	8591
Doubs.....	Bourguignon.....	11 décembre 1893.....	8593
Creuse.....	Saint-Junien-la-Brégère.....	5 juin 1893.....	8594
Doubs.....	Beure.....	29 janvier 1894.....	8595
Loir-et-Cher.....	Muides.....	<i>Idem</i> .....	8597
Marne.....	Saint-Hilaire-au-Temple.....	<i>Idem</i> .....	8598
Haute-Vienne.....	Saint-Denis-des-Murs.....	5 juin 1893.....	8599
Meurthe-et-Moselle.....	Arnaville.....	<i>Idem</i> .....	8600
Ardennes.....	Ballay.....	31 juillet 1893.....	8601
Meuse.....	Pagny-sur-Meuse.....	25 octobre 1893.....	8602
Tarn.....	Cambounès.....	29 janvier 1894.....	8603

(1) Établissement de facteur-receveur municipal converti en établissement de facteur-receveur de l'État.

*Créations des recettes simples des postes de 3<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Hérault.....	Alignan-du-Vent (1).....	29 janvier 1894.....	8070
Marne.....	Broyes.....	<i>Idem</i> .....	8592
Yonne.....	Maligny.....	<i>Idem</i> .....	8596
Somme.....	Béthencourt-sur-Mer (2).....	<i>Idem</i> .....	8458

(1) Recette municipale convertie en recette simple des postes de 3<sup>e</sup> classe.  
(2) Établissement de facteur-receveur de l'État converti en recette simple des postes de 3<sup>e</sup> classe.

La recette composée mixte de 4<sup>e</sup> classe créée à *Bordeaux*, dans le quartier des *Docks*, par arrêté du 2 mai 1893, prendra la dénomination de *Bordeaux-Docks* et le numéro d'ordre 8588.

La recette composée télégraphique de *Lyon-Perrache*, transformée en recette composée mixte, prendra le numéro d'ordre 8589.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies, sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes, a pris, le 15 février 1894, un arrêté portant création d'un établissement de facteur-receveur de l'État à Froha, département d'Oran.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes, a autorisé, le 19 février 1894, la conversion en recette simple de 3<sup>e</sup> classe de l'établissement de facteur-receveur de l'État existant à Herbillon, département de Constantine.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies, sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes, a pris, le 2 mars 1894, un arrêté portant création d'un établissement de facteur-receveur auxiliaire de l'État à Ain-Guettar, département de Constantine.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies, sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes, a pris, le 22 février 1894, un arrêté portant création d'un établissement de facteur-receveur de l'État à Gastonville et à Lannoy, département de Constantine.

Le Directeur général des postes et des télégraphes a pris, le 12 février 1894, une décision portant création d'une distribution auxiliaire des postes à Macdonald, département de Constantine.

Par décision du Directeur général des postes et des télégraphes, en date du 12 mars 1894, le bureau existant à Saint-Joire-Challes (Savoie), prendra à l'avenir la dénomination de Saint-Jeoire, nom officiel de la commune.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

**1° Ouvertures.**

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux.*

Boissy-le-Sec. M. RG. Eure-et-Loir.....	10 mars 1894.
Chitry. M. RG. Yonne.....	25 février 1894.
Deviat. M. ☒. RG. Charente.....	10 mars 1894.
Douelle. M. RG. Lot.....	<i>Idem.</i>
Gattières. M. Alpes-Maritimes.....	25 février 1894.
Jâlons. M. ☒. RG. Marne.....	<i>Idem.</i>
Marcillac-la-Croisille. M. ☒. RG. Corrèze.....	<i>Idem.</i>
Molompize. M. Cantal.....	<i>Idem.</i>
Monthodon. MT. (R). Indre-et-Loire.....	10 mars 1894.
Nouzilly. MT. (R). Indre-et-Loire.....	<i>Idem.</i>
Queige. M. RG. Savoie.....	<i>Idem.</i>
Salles-la-Sourde. M. ☒. Aveyron.....	<i>Idem.</i>
Villedieu-en-Beauce. MT. (R). Loir-et-Cher.....	<i>Idem.</i>

b) *Gares.*

Comps. F. M<sup>al</sup>. Gironde.

**2° Modifications et transformations.**

- Page 56. *A l'article : Cap San Martino. Sém. Alpes-Maritimes, substituer : Cap Martin. Sém. 1 kil. Alpes-Maritimes.*
- 119. *A l'article : Gagnières, Gard; pour Salles-de-Gagnières. 1 kil. substituer : Gagnières. V. Gard.*
- 122. *A l'article : Ghardaïa. L. ☒ Alger, supprimer l'indice L.*

Page 130. A l'article : Guilvinec. M. ☒. Finistère, ajouter l'indice (2) et mettre au bas de la page le renvoi suivant :

(2) Ce bureau est pourvu d'un service complet pendant la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin de chaque année.

- 138. A l'article : Jâlons-les-Vignes, Marne; pour Jâlons, 1 kil. substituer : Jâlons-les-Vignes. V. Marne.
- 193. A l'article : Ménigoute. M. ☒. DP. Deux-Sèvres, substituer l'indice RG. à l'indice DP.
- 198. A l'article : Molompize. K. Cantal, substituer : Molompize. V. Cantal.
- 208. Au lieu de : Mortagne. M. ☒. RG. Nord, lire : Mortagne-du-Nord. M. ☒. RG. Nord.
- 233. A l'article : Pléchâtel. M. ☒. (2). Ile-et-Vilaine, substituer l'indice (2) à l'indice (1) correspondant au renvoi du bas de la page.
- 248. A l'article : Réchicourt-la-Petite. MT. DP. Meurthe-et-Moselle, substituer l'indice RG. à l'indice DP.
- 271. Au lieu de : Saint-Hilaire. M. Nord, lire : Saint-Hilaire-lez-Cambrai. M. Nord.
- 292. Au lieu de : Salles-la-Source. K. Aveyron, lire : Salles-la-Source. V. Aveyron.
- 312. A l'article : Tourrette-de-Vence. M. Alpes-Maritimes, substituer : Tourrettes-sur-Loup. M. Alpes-Maritimes.
- 328. A l'article : Villemomble. M. ☒. RG. Seine, substituer à l'indice M. l'indice MC.
- 342. Bureaux de Paris. — Ajouter à la suite de la liste le nouveau bureau suivant :  
105 | Avenue Ledru-Rollin, 80..... | Mixte.
- 344. Bureaux de Bordeaux.— Au lieu de : « Bordeaux-central, place Tourny, 5. N. ☒.....01, « lire : Bordeaux-central (Hôtel des Monnaies). N. ☒.....01, « et biffer l'indication : Bordeaux, Recette principale, ☒.....11.
- 350. Bureaux de Versailles. — Au lieu de : Versailles-central. N/2. ☒.....01, lire : Versailles-central. ☒.....01.
- 350. Entre les bureaux de Vervins et de Villers-Saint-Christophe, intercaler :

VIC-SUR-AISNE.

Vic-sur-Aisne. M. ☒.....		#
IP. (Usine. — MM. Duchêne et		#
C <sup>ie</sup> , concessionnaires).....		#

Ajouter l'indice RG. après le nom des bureaux suivants :

- |  |  |  |
|--|--|--|
| Châteaurenault. MC. ☒. Indre-et-Loire.<br>Doudeville. M. ☒. Seine-Inférieure.<br>Ferney-Voltaire. M. ☒. Ain.<br>Garein. M. ☒. Landes.<br>Le Pouliguen. M. ☒. Loire-Inférieure.<br>Néviau. M. ☒. Aude.<br>Pas-en-Artois. M. ☒. Pas-de-Calais. |  | Pleine-Fougères. M. ☒. Ile-et-Vilaine.<br>Pouliguen (Le). M. ☒. Loire-Inférieure.<br>Puymirol. M. ☒. Lot-et-Garonne.<br>Saint-Maurice-en-Trièves. M. ☒. Isère.<br>Seix. M. ☒. Ariège.<br>Thury-Harcourt. M. ☒. Calvados.<br>Vaivre. M. ☒. Haute-Saône. |
|--|--|--|

**3° Suppressions.**

Beauvoisin. V. Gard.  
Boisseron. K. Hérault.  
Pointe de Kerpenhir. Sém. Morbihan.

**4° Réouvertures.**

Auvers-le-Hamon. M. Sarthe.

NOTA. — La communication télégraphique entre le continent et les sémaphores d'Ouessant (Stiff) et d'Ouessant (Creach) est interrompue. Pendant toute la durée de cette interruption, les télégrammes à destination de l'île d'Ouessant seront mis à la poste au Conquet (Finistère) sans frais ni pour l'expéditeur, ni pour le destinataire. Prévenir les expéditeurs.

*Mise en activité de réseaux téléphoniques et de lignes téléphoniques interurbaines.*

*Réseau urbain :*

Montbéliard ..... 11 mars 1894.

*Réseaux spéciaux :*

Belleville-sur-Saône (relié à Villefranche et à Romanèche-Thorins)..... 26 février 1894.  
Chatou (relié à Paris)..... 19 février 1894.  
Ferté-Alais (La) [relié à Etampes]..... 27 février 1894.  
Joigny (relié Villeneuve-sur-Yonne et à Auxerre)..... 1<sup>er</sup> mars 1894.  
Poissy (relié à Paris)..... 2 janvier 1894.  
Saint-Gilles-du-Gard (relié à Nîmes)..... 16 février 1894.  
Sceaux (relié à Paris)..... 17 février 1894.

*Lignes interurbaines :*

Alger=Bouffarik=Blida..... 17 février 1894.  
Arcachon=La-Teste-de-Buch..... 12 mars 1894.  
Auxerre=Joigny=Villeneuve-sur-Yonne..... 1<sup>er</sup> mars 1894.  
Bordeaux=Saintes..... 26 février 1894.  
Chartres=Le Mans..... 10 mars 1894.  
Mâcon=Romanèche-Thorins=Belleville-sur-Saône=Villefranche..... 19 février 1894.  
Marseille=Cette..... 13 mars 1894.  
Nîmes=Saint-Gilles-du-Gard..... 16 février 1894.

*ARRÊTÉ portant création d'un réseau téléphonique annexe de celui de Paris à Levallois-Perret (Seine).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

**ARRÊTE :**

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique annexe de celui de Paris est autorisée à *Levallois-Perret (Seine)*.

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement principal au réseau local est fixé à deux cents francs (200<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 19 février 1894.

J. MARTY.

---

*ARRÊTÉ portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Saint-Laurent d'Aigouze (Gard).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à *Saint-Laurent-d'Aigouze* (Gard).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 19 février 1894.

J. MARTY.

---

*ARRÊTÉ portant création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Évreux (Eure).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — Est rapporté l'arrêté du 30 novembre 1893 autorisant la création, à *Évreux*, d'un réseau téléphonique suburbain.

ART. 2. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à *Évreux* (Eure).

ART. 3. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 4. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 5. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 6. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 2 mars 1894.

J. MARTY.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Modifications au Tarif international des postes.*

Les agents sont invités à porter les annotations suivantes au Tarif international des postes (édition de 1892 ou tirage supplémentaire de 1893).

Page 106. — Tableau V. — Biffer le renvoi (2) après le mot Égypte (col. 1) et ce qui figure au bas de la page en regard de ce renvoi.

Disposer en regard du mot « Égypte » l'accolade suivante :

	1		2		3		4		5
Égypte. . .	} Voie des paquebots français.....		10,000		0 25		0 25		0 20
		} Voie d'Italie.....		10,000		0 25		0 25	

(Cette rectification existe déjà sur les exemplaires du tirage supplémentaire de 1893).

Page 116. — Tableau IX. — Col. 1. En regard de « bureaux français à l'étranger », intercaler « Lattaquié » entre Kerassinde et Mersina.

Même tableau, page 117. — Col. 8. En regard de « Établissements et protectorats allemands », inscrire « Mohorro » entre Lindi et Tanga (territoire de l'Afrique orientale).

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Tarif télégraphique.*

(Édition de mars 1893.)

**Bulletin rectificatif n° 13.**

**Page 6. — Table des pays :**

Entre « Panama » et « Paraguay » ajouter : Pangani.....	53
Entre « Russie » et « Saint-Paul-de-Loanda » ajouter : Saadani.....	53
Entre « Taïli » et « Terre-Neuve » ajouter : Tanga.....	53



**Page 53. — Afrique. — Entre Orange (État libre d') et Réunion (Île de la),**  
inscrire :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<b>Pangani</b> .....	9 45	10 35	17 <sup>f</sup> 25	17 <sup>f</sup> 55	18 <sup>f</sup> 025	18 <sup>f</sup> 025	17 <sup>f</sup> 25	17 <sup>f</sup> 55	18 <sup>f</sup> 025	18 <sup>f</sup> 025	TC. CR. RP. RO. MP. Poste. Multiple. Langage secret.

**Entre Rodriguez (Île) et Seychelles (Îles), inscrire :**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<b>Saadani</b> .....	9 45	10 35	17 25	17 55	18 025	18 025	17 25	17 55	18 025	18 025	TC. CR. RP. RO. MP. Poste. Multiple. Langage secret.

**Entre Seychelles (Îles) et Transvaal, inscrire :**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<b>Tanga</b> .....	9 45	10 35	17 25	17 55	18 025	18 025	17 25	17 55	18 025	18 025	TC. CR. RP. RO. MP. Poste. Multiple. Langage secret.

**Page 100. — Télégrammes de presse pour l'Amérique par les voies du Sud. —** Compléter ainsi qu'il suit la note inscrite dans la colonne 11 en regard de la **République Argentine** :

*« Ces taxes sont moins élevées que celles des voies du Sud. »*

**Page 102. — Télégrammes de presse pour l'Amérique, par les voies du Nord. —** En regard de **République Argentine**, dans la colonne 3 (VOIE COMMERCIAL), inscrire la taxe de **1 fr. 90.**

*Cartes du réseau télégraphique international.*

(Édition de janvier 1893. — Septième notification.)

**Tableau des communications directes de la France avec les Pays étrangers. — Belgique.**

1° *Au lieu de :*

Lille = Tourcoing = Anvers. .... 1

*mettre :*

Lille = Roubaix = Anvers. .... 1

2° Entre «Tourcoing = Mouscron» et «Sedan = Bouillon», ajouter

Tourcoing = Anvers = Verviers. .... 1

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Additions et modifications à la nomenclature des fils.*

RÉSEAU PRINCIPAL.

NUMÉROS des FILS.	POINTS EXTRÊMES.	VOIES SUIVIES et POINTS DE COUPURE.	OBSERVATIONS.
177	Marseille. = Clermont-Ferrand.	<i>Tarascon, Nîmes, Villefort, Langogne, Brioude.</i>	Fil de 5 <sup>mm</sup> / <sub>m</sub> de Nîmes à Clermont-Ferrand.
186	Lyon. = Aix-les-Bains.	Ambérieu, Culoz.	
208	Marseille = Sisteron.	Aix, Manosque, Saint-Auban.	
480 bis.	Clermont-Ferrand. = Nîmes.	<i>Brioude, Langogne, Villefort, Alais.</i>	
507	Melun = Versailles		Dessert Corbeil.
521	Annecy = Grenoble	<b>Chambéry</b> , Montmélian.	Dessert Aix-les-Bains.
645	Gap = Digne...	Aspres-les-Veynes.	Dessert Sisteron.
534			
578			

RÉSEAU DÉPARTEMENTAL.

NUMÉROS des FILS.	POINTS EXTRÊMES.	BUREAUX INTERMÉDIAIRES DESSERVIS.	OBSERVATIONS.
		ALPES (BASSES-).	
7			
		AVEYRON.	
5			
		CÔTES-DU-NORD.	
11	Saint-Brieuc = Tré- guier.	Paimpol.....	Peut être utilisé par Binic en cas de né- cessité.
		SEINE-ET-OISE.	
1			

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
— FRANCHISES TÉLÉGRAPHIQUES.

Par suite d'une décision ministérielle en date du 9 mars 1894, il y a lieu d'apporter la modification suivante à l'état général des franchises :

Page 55, ancienne édition, et page 71, nouvelle édition, Ministère de la Justice, remplacer le paragraphe existant par le suivant :

Les juges de paix.....	}	Franchise limitée aux télégrammes urgents adressés au chef du parquet de leur arrondissement et au procureur général dont ils dépendent.
------------------------	---	--

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux britanniques.*

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

1<sup>o</sup> NOUVEAUX BUREAUX À AJOUTER.

*Londres.*

Finsbury Pavement, No 89.....	E. C.
Royal Courts of Justice, Strand.....	W.C.

*Angleterre.*

Aberfan.....	Merthyr Vale (Glamorganshire).	Hanley Swan.....	Worcester
Alwinton.....	Rothbury.	Harbour St. (Whitstable).	Whitstable (Kent)
Bodfari.....	Trefnant (Denhigh)	Lilycroft Road.....	Bradford (Yorks).
Boreham Wood.....	Elstree (Herts).	Meir Lane.....	Longton (Staff).
Brook Street (Knutsford).	Knutsford.	Morfa Nevin.....	Pwllheli.
Dennington.....	Framlingham (Suffolk).	Norton (Market Drayton).	Market Drayton.
Doods Road.....	Reigate.	Prince's Road.....	Liverpool.
Framingham Eacl.....	Norwich.	Thornbury (Bradford)...	Bradford (Yorks).
Great Oakley (Essex)...	Harwich.	Upper Fant Road.....	Maidstone.

*Écosse.*

Baker Street.....	Stirling.	Seamill.....	Ayrshire.
Bridge of Don.....	Aberdeen.	Station Road (Selkirk)...	Selkirk.
Gilmore Place.....	Edinburgh.		

*Irlande.*

Feakle.....	Limerick.	Kilmeedy.....	Limerick.
Glenmore.....	Waterford.	Marfield.....	Clonmel.
Island Bridge.....	Dublin.	Sandy Row.....	Belfast.

2<sup>o</sup> CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

*Londres.*

*Au lieu de :*

*Inscrire :*

High Street, Merton.	Merton, High Street.
Merton Road, Merton.	Merton, Collier's Wood.
West Kilburn, No. 1, St Luke's Terrace, W.	Maida Hill, No. 1, St Luke's Terrace, W.

*Angleterre.*

*Au lieu de :*

*Inscrire :*

Cotmanhay (Nottingham), Ilkeston (Derbyshire).  
Heaton Chapel; Stockport.  
Manchester Old Road; Stockport.

Cotmanhay (Ilkeston); Ilkeston (Derbyshire).  
Heaton Moor; Stockport.  
Heaton Chapel; Stockport.

*En regard de* {  
 Ovingham... } *inscrire* (Northumb.) et biffer les indications de la col. 2.  
 Prudhoe... }  
 Bonsall ..... }  
 Crich ..... }  
 Cromford..... }  
 Holloway..... } *remplacer* Derby par Matlock Bath.  
 Lea Bridge..... }  
 Whatstandwell Bridge..... }  
 Winster..... }  
 Wirksworth (Derbyshire)..... }  
 Rowsley (Derbyshire), *remplacer* Barkewell par Matlock Bath.

*Écosse.*

*En regard de* {  
 Avoch ..... } *inscrire* (Ross-Shire) et biffer les indications de la col. 2.  
 Fortrose..... }  
 Munloch ..... }  
 Muir-of-Ord..... }

3° BUREAUX À BIFFER.

*Londres.*

Sydenham, Newlands Park, S. E.

*Angleterre.*

Ysceifiog; Holywell (Flints).

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Bureaux de poste de Roumanie.*

Les agents sont invités à ajouter le bureau de *Canara* (district de Constantza) sur la nomenclature des bureaux roumains qui se trouve à la page 132 du tarif international.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Liste des journaux suisses.*

Les agents sont invités à apporter les modifications ci-après à la liste des journaux suisses :

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>1<sup>o</sup> NOUVEAUX JOURNAUX À AJOUTER.</b>						
<i>Écho sténographique (L')....</i>	Genève.....	12 mois..	4 00	3 50	0 50	
<i>Étincelle (L').....</i>	Idem.....	12 mois..	5 50	5 00	0 50	
<i>Helvétie (L').....</i>	Idem.....	6 mois..	3 00	2 50	0 50	
		12 mois..	4 50	4 00	0 50	
<i>Pédale (La).....</i>	Idem.....	6 mois..	2 50	2 00	0 50	
		12 mois..	4 50	4 00	0 50	
<i>Sanitarisch - demographisches Wochen bulletin.....</i>	Berne.....	12 mois..	8 10	7 60	0 50	
<i>Schweiz-Hebammen Zeitung..</i>	Elgg.....	12 mois..	3 50	3 00	0 50	
<i>Union (L') (Organe de l'Union des voyageurs de commerce la Suisse romande).....</i>	Genève.....	12 mois..	3 00	2 50	0 50	
<i>Volksfreund.....</i>	Flawil.....	3 mois..	2 40	1 90	0 50	
		6 mois..	3 90	3 40	0 50	
		12 mois..	7 30	6 80	0 50	
<b>2<sup>o</sup> CHANGEMENTS DE PRIX.</b>						
<i>Carillon de Saint-Gervais (Le).</i>	Genève.....	6 mois..	3 25	2 75	0 50	
		3 mois..	5 00	4 50	0 50	
		12 mois..	8 50	8 00	0 50	
<i>Courrier du Val-de-Travers (Le).....</i>	Fleurier.....	3 mois..	2 70	2 20	0 50	
		6 mois..	6 20	5 70	0 50	
		12 mois..	10 80	10 30	0 50	
<i>Sanct Galler Blatter.....</i>	Saint-Gall...	6 mois..	5 70	5 20	0 50	
		12 mois..	6 80	6 30	0 50	
<b>3<sup>o</sup> JOURNAUX À BIFFER.</b>						
<i>Bezirksanzeiger.....</i>				Gossau.		
<i>Schweiz. Erziehungsfreund.....</i>				Idem.		
<i>Toggenburger Volksfreund.....</i>				Flawil.		
<i>Zeitung für Gemeinnützi Reil et Arme- nerziehung.....</i>				Zurich.		

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

---

*Modifications à la nomenclature des escales.*

Les agents sont invités à effectuer les modifications suivantes sur la nomenclature n° 323 (Édition de 1894) :

1<sup>o</sup> Page 55, en regard du n° 189 (Syracuse), voie de Brindisi, colonne 6, biffer le mot « Mardi ». Les expéditions de Paris pour la Grèce n'ont plus lieu que les lundi, vendredi soir et samedi matin.

2<sup>o</sup> Page 53, n° 183, renvoi (E), 8<sup>e</sup> alinéa commençant par les mots : (3<sup>e</sup> Voie de Constantinople), modifier ainsi la dernière phrase : « Tous les 14 jours, les samedi et dimanche, à compter des 17 et 13 mars, l'envoi de Paris pour Smyrne est acheminé au moyen du train express d'Orient (6 heures 50 soir de Paris) sur Salonique où il rejoint le paquebot de la ligne circulaire A. »

3<sup>o</sup> Pages 52 et 62, n° 178 et 223 (Shanghai et Yokohama), en regard de Londonderry, voie de Vancouver, porter les dates suivantes : colonne 5 : 27 avril, 18 mai, 8 et 29 juin, 20 juillet, 10 et 31 août, 28 septembre, 26 octobre; colonne 9 : 24 mai, 14 juin, 5 et 26 juillet, 16 août, 6 et 27 septembre, 18 octobre, 15 novembre. — Page 62 (Yokohama), via Queenstown, col. 5 : 15 et 22 avril, 3, 13 et 24 mai, 3, 14 et 24 juin, 1<sup>er</sup>, 12 et 22 juillet.

4<sup>o</sup> Page 30, renvoi (E), « Dispositions spéciales pour l'acheminement des correspondances destinées au corps expéditionnaire du Dahomey », compléter ainsi les indications relatives à l'emploi de la voie de Liverpool : « 11 AVRIL, 6 JUIN ». (Les paquebots anglais partant de Liverpool ne seront pas utilisés en mai.)

N° 13 et 19 (Ascension et Sainte-Hélène), porter les dates suivantes : col. 5 : 28 avril, 26 mai, 23 juin, 21 juillet, 18 août, 15 septembre; col. 9 : 3 mai, 5 juin, 3 et 31 juillet, 28 août; 25 septembre, 23 octobre.

---

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

---

*Ouverture du bureau Malgache de Nossi-Vé. —  
Annotations au tableau n° 1474 et au tarif international.*

Le bureau malgache de Nossi-Vé est ouvert à l'échange des mandats internationaux avec tous les bureaux de recette de la France, de l'Algérie et du Levant, à partir du 1<sup>er</sup> avril prochain.

Ces mandats seront exclusivement émis sur la formule n° 1404 du service international.

Les agents devront ajouter à la fin du premier alinéa de la notice figurant au tableau n° 1476 sous la rubrique : « Madagascar », le mot : « Nossi-Vé ».

Ils devront également reporter à la page 131 du tarif international (édition de 1892) les noms des quatre bureaux malgaches inscrits au premier alinéa de la notice précitée : Tamatave, Tananarive, Majunga, Nossi-Vé. Ces noms devront être précédés du mot : « Madagascar », en vedette.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. La Direction générale des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais elle ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 <sup>er</sup> . — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).						
1	La Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).	1 <sup>er</sup> avril...	Lo Havre..	Caroline.....	Voilier....	H. Augor.
2	Saint-Pierre (Mar- tinique).	15.....	Idem.....	Saint-Pierre....	Idem.....	D. Auger.
3	Cayenne (Guyane).	10.....	Idem.....	Émile-Menier..	Idem. ....	F. Avril.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).						
1	Antofagasta.....	11 avril...	Lo Havre..	Pérou.....	Steamer...	C <sup>ie</sup> maritime du Pa- cifique.
2	Arica.....	11.....	Idem.....	Pérou.....	Idem.....	Idem.
3	Bahia.....	8.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargours réunis.
4	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
5	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
6	Buenos-Ayres.....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
8	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
9	Cap-Haïtien.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
10	Caracas.....	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
11	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
12	Carthagène.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
13	Les Cayes.....	11.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
14	Céara.....	24.....	Idem.....	X.....	Idem.....	J.-M. Currie.
15	Colou.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
16	Coronel.....	11.....	Idem.....	Pérou.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> maritime du Pa- cifique.
17	Coquimbo.....	11.....	Idem.....	Pérou.....	Idem.....	Idem.
18	Curaçao.....	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
19	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
20	Gonaïves.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
21	Itacoatiara.....	9.....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> Cunard.
22	Jacmel.....	11.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Brostrom.
23	Jérémie.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
24	La Havane.....	12.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
25	Idem.....	15.....	Idem.....	Reina - Maria- Cristina.	Idem.....	Genestal.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.



NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
26	Iquique.....	11 avril...	Le Havre..	Pérou.....	Steamer...	C <sup>ie</sup> maritime du Pa- cifique.
27	Lima.....	11.....	Idem.....	Pérou.....	Idem.....	Idem.
28	Maceio.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
29	Manaos.....	9.....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> Cunard.
30	Maragnan.....	24.....	Idem.....	X.....	Idem.....	J.-M. Currie.
31	Mayaguez (P <sup>to</sup> -Rico)	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
32	Mollendo.....	11.....	Idem.....	Pérou.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
33	Montévidéo.....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
34	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
35	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
36	Para.....	9.....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> Cunard.
37	Idem.....	24.....	Idem.....	X.....	Idem.....	J.-M. Currie.
38	Payta.....	11.....	Idem.....	Pérou.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
39	Pernambuco.....	8.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
40	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
41	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
42	Ponce (Porto-Rico).	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
43	Port-au-Prince.....	12.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
44	Idem.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
45	Progreso.....	15.....	Idem.....	Reina - Maria - Christina.	Idem.....	Généstal.
46	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
47	Puerto-Cabello.....	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
48	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
49	Puerto-Plata.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
50	Rio-de-Janeiro.....	8.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
51	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
52	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
53	Salaverry.....	11.....	Idem.....	Pérou.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
54	Sanchez.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
55	Savanilla.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
56	Saint-Domingo.....	11.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
57	S <sup>a</sup> -Juan-Porto-Rico.	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
58	Saint-Thomas.....	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
59	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
60	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
61	Idem.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
62	Talcahuano.....	11.....	Idem.....	Pérou.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
63	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
64	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
65	Tampico.....	12.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
66	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
67	Valparaiso.....	11.....	Idem.....	Pérou.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
68	Vera-Cruz.....	12.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
69	Idem.....	15.....	Idem.....	Reina - Maria - Christina.	Idem.....	Généstal.
70	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

*Modifications et additions à la nomenclature n° 207 des rues de Paris.*

Page 5. — Ajouter à la nomenclature des bureaux :

N° 105. Avenue Ledru-Rollin, n° 80.

Comme conséquence de l'ouverture de ce bureau, il y a lieu de substituer, en regard de la désignation des voies de Paris ci-après désignées, aux numéros existants, les numéros suivants :

Aguttes (passage) .....	105
Assas (rue) :	
23 à 55, 28 à 76 .....	6
Avre (rue de l') <sup>(1)</sup> .....	64
Aligre (place d') <sup>(2)</sup> .....	23
Aligre (rue d') <sup>(1)</sup> :	
1 à 7, 2 à 14 .....	105
Au-dessus .....	23
Bel-Air (Cour du) .....	105
Biscornet (Rue) :	
1 à 7, 2 à 10 .....	105
Au-dessus .....	21
Bonne-Graine (Passage de la) .....	105
Boule-Blanche (Passage de la) .....	105
Bras-d'Or (Cour ou passage du) .....	105
Bullourde (Passage) .....	105
Cailar (Cour) .....	105
Chantier (Passage du) .....	105
Charbonniers (Rue des) :	
1 à 19 bis, 2 à 22 .....	30
Au-dessus .....	105
Charenton (Rue de) :	
1 à 37, 2 à 22 .....	21
39 à 111, 24 à 120 .....	105
113 à 189 bis, 122 à 202 .....	23
Charles Dallery (Passage) :	
1 à 5, 2 à 10 .....	105
Charonne (Rue de) :	
1 à 53, 2 à 60 .....	105
55 à 91, 62 à 88 .....	23
Chêne-Vert (Cour ou passage du) <sup>(3)</sup> .....	105
Convention (Rue de la) <sup>(1)</sup> .....	75
Coron père (Passage) <sup>(4)</sup> .....	105
Cotte (Rue de) :	
1 à 11, 2 à 8 .....	105
Au-dessus .....	23

<sup>(1)</sup> A ajouter.

<sup>(2)</sup> Biffer : et rue d'.

<sup>(3)</sup> Au lieu de : Cour du.

<sup>(4)</sup> Au lieu de : Coron (Passage).

<b>Daumesnil (Avenue) :</b>	
1 à 53, 2 à 26.....	105
55 à 133 bis, 28 à 126.....	30
<b>Délépine (Cour).....</b>	105
<b>Dupuy (Cité B).....</b>	105
<b>Églises :</b>	
<b>Saint-Antoine ou des Quinze-Vingts .....</b>	105
<b>Étoile-d'Or (Cour de l') .....</b>	105
<b>Faubourg-Saint-Antoine (Rue du) :</b>	
1 à 43, 2 à 36.....	21
45 à 135, 38 à 118.....	105
137 à 273, 120 à 234.....	23
<b>Fayet (Cour).....</b>	105
<b>Gandon (Cour) <sup>(1)</sup>.....</b>	105
<b>Hennel (Cour) <sup>(2)</sup>.....</b>	105
<b>Hennel (Passage).....</b>	23
<b>Hôpitaux et hospices :</b>	
<b>Quinze-Vingts (Des).....</b>	105
<b>Trousseau ou Sainte-Eugénie.....</b>	105
<b>Jacques-Viguès (Cour).....</b>	105
<b>Jardins publics ou squares :</b>	
<b>Croisic (Du) <sup>(2)</sup>.....</b>	89
<b>Jean-Leclair (Rue) <sup>(2)</sup>.....</b>	54
<b>Josset (Cité ou passage).....</b>	105
<b>Jules-César (Rue).....</b>	105
<b>Keller (Rue) :</b>	
1 à 17, 2 à 20.....	105
Au-dessus.....	36
<b>La Bourdonnais (Avenue de) :</b>	
1 à 47, 2 à 22.....	27
<b>Lacuée (Rue).....</b>	105
<b>Lappe (Rue de) :</b>	
1 à 33, 2 à 24.....	21
Au-dessus.....	105
<b>Ledru-Rollin (Avenue) :</b>	
1 à 49, 2 à 52.....	30
51 à 87, 54 à 88.....	105
<b>Lesage-Bulourde (Cité).....</b>	105
<b>Lhomme (Passage).....</b>	105
<b>Lyon (Rue de) :</b>	
1 à 41, 2 à 28.....	30
43 à 63, 30 à 90.....	105
Au-dessus.....	21
<b>Main-d'Or (Cour ou passage de la).....</b>	105
<b>Maison-Brûlée (Cour de la).....</b>	105
<b>Moreau (Rue).....</b>	105
<b>Mortagne (Impasse ou passage).....</b>	105
<b>Nom-de-Jésus (Cour du).....</b>	105
<b>Ours (Cour de l').....</b>	105
<b>Panier-Fleuri (Cour du).....</b>	105

(1) Biffer : et passage.

(2) A ajouter.

Pas-de-la-Mule (Rue du) <sup>(1)</sup> .....	21
Pierre-Nys (Rue) <sup>(1)</sup> .....	46
Quinze-Vingts (Passage des).....	105
Simon (Cour).....	105
Saint-Antoine (Cour) <sup>(2)</sup> .....	23
Saint-Antoine (Passage) <sup>(1)</sup> .....	105
Saint-Élisabeth (Cour).....	105
Saint-Esprit (Cour du).....	105
Saint-François (Cour), rue Moreau.....	105
Saint-Joseph (Cour).....	105
Saint-Louis-Saint-Antoine (Cour ou passage).....	105
Saint-Nicolas (Rue).....	105
Taillandiers (Passage des) <sup>(3)</sup> .....	105
Taillandiers (Rue des) <sup>(1)</sup> :	
1 à 21, 2 à 18.....	105
Au-dessus.....	36
Thierré (Passage) :	
1 à 9 bis, 2 à 12.....	105
Au-dessus.....	21
Toul (Rue de).....	73
Traversière (Passage).....	105
Traversière (Rue) :	
1 à 43, 2 à 26.....	30
Au-dessus.....	105
Trois-Frères (Cour des).....	105
Vampire (Cour du).....	105
Viguès (Cour).....	105

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

*Département rattaché à une succursale de plein exercice.*

A partir du 1<sup>er</sup> avril 1894, le Directeur du département de la Meuse émettra des livrets de la Caisse nationale d'épargne appartenant à la série de la succursale de Nancy.

*Modifications à l'instruction générale sur le service de la Caisse nationale d'épargne.*

Page 330, placer un astérisque en regard du numéro indicatif du département de la Meuse.

Page 333, tableau n° 3, en regard de la succursale de Nancy et dans les colonnes relatives aux départements rattachés, inscrire : Meuse, 1<sup>er</sup> avril 1894.

(1) A ajouter.

(2) Biffer : et passage.

(3) Biffer : et rue.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

*Tableau des opérations effectuées pendant le mois de février 1894.*

Versements reçus de 235,103 déposants, dont 42,814 nouveaux .....	33,149,822 <sup>f</sup> 90 <sup>e</sup>
Remboursements à 85,353 déposants, dont 23,889 pour solde.....	24,347,074 <sup>f</sup> 43 <sup>e</sup>
Rentes achetées à 586 déposants pour un capital de.....	869,261 65
	<hr/>
Excédent de recettes.....	7,933,486 88

Nombre de comptes existant au 28 février 1894 : 2,140,523.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

FRANCE.

*Comparaison des produits du mois de décembre 1893 avec ceux du mois correspondant de l'année 1892.*

N <sup>o</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE DÉCEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1893.	
		1893. fr. c.	1892. fr. c.	Augmentat <sup>ons</sup> fr. c.	Diminutions. fr. c.
<b>1<sup>o</sup> POSTES.</b>					
1	Produit net de la taxe des lettres, journaux, imprimés, etc. — Solde des comptes avec les offices étrangers	21,366,286 76	21,779,281 71	"	412,994 95
2	Droit perçu sur les envois d'argent. { Mandats français. Mandats internat <sup>ionaux</sup>	678,359 11	674,145 02	4,214 09	"
et 2 <sup>ter</sup> 2 bis		Droit perçu sur les bons de poste.....	25,654 25	24,964 75	689 50
3	Taxes perçues par l'État pour transport de colis postaux.....	1,314 60	1,289 75	24 85	"
	Recettes diverses et accidentelles.....	34,548 15	33,398 63	1,149 52	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>22,158,382 66</b>	<b>22,562,912 95</b>	<b>8,464 66</b>	<b>412,994 95</b>
	<b>EN MOINS en 1893.....</b>			<b>404,530<sup>f</sup> 29<sup>c</sup></b>	
<b>2<sup>o</sup> TÉLÉGRAPHES.</b>					
4	Produit net des taxes de la télégraphie privée.....	2,411,217 25	2,470,324 97	"	59,107 72
4 bis	Solde des comptes avec les offices étrangers.....	206,697 64	33,952 26	172,745 38	"
5	Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur service télégraphique.	"	6,024 99	"	6,024 99
5 bis	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique....	860 50	1,791 75	"	931 25
6	Recettes diverses et accidentelles....	83,104 16	134,688 67	"	51,584 51
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>2,701,879 55</b>	<b>2,646,782 64</b>	<b>172,745 38</b>	<b>117,648 47</b>
	<b>EN PLUS en 1893.....</b>			<b>55,096<sup>f</sup> 91<sup>c</sup></b>	
<b>3<sup>o</sup> TÉLÉPHONES.</b>					
7	Produit des téléphones et abonnements divers.....	139,220 87	83,299 88	55,920 99	"
et 7 bis	<b>TOTAUX.....</b>	<b>139,220 87</b>	<b>83,299 88</b>	<b>55,920 99</b>	<b>"</b>
	<b>EN PLUS en 1893.....</b>			<b>55,920<sup>f</sup> 99<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		<b>MOIS COURANT.</b>	<b>MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.</b>		
1 à 3	Produits postaux.....	22,158,382 66	22,562,912 95	"	404,530 29
4 à 6	Produits télégraphiques.....	2,701,879 55	2,646,782 64	55,096 91	"
7 et 7 bis	Produits téléphoniques.....	139,220 87	83,299 88	55,920 99	"
	<b>TOTAUX du mois de décembre.</b>	<b>24,999,483 08</b>	<b>25,292,995 47</b>	<b>111,017 90</b>	<b>404,530 29</b>
	Mois antérieurs.....	183,011,876 43	182,195,758 63	816,117 80	"
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>208,011,359 51</b>	<b>207,488,754 10</b>	<b>927,135 70</b>	<b>404,530 29</b>
				<b>Augm<sup>en</sup>: 522,605<sup>f</sup> 41<sup>c</sup></b>	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

ALGÉRIE.

*Comparaison des produits du mois de décembre 1893 avec ceux du mois correspondant de l'année 1892.*

Nos des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE DÉCEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1893.	
		1893.	1892.	Augmentat <sup>ons</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1° POSTES.</b>					
1	Produit net de la taxe des lettres, journaux, imprimés, etc. — Solde des comptes avec les offices étrangers	369,315 39	380,990 73	"	11,675 34
2	Droit perçu sur les envois d'argent. } Mandats français. } Mandats internat <sup>s</sup>	28,455 01	28,990 79	"	535 78
2 bis		Droit perçu sur les bons de poste . . .	53 75	189 25	"
3	Taxes perçues par l'État pour transport de colis postaux . . . . .	"	"	"	"
	Recettes diverses et accidentelles . . . .	1,596 00	58 00	1,538 00	"
	<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>401,339 13</b>	<b>412,459 83</b>	<b>1,538 00</b>	<b>12,658 70</b>
	<b>EN MOINS en 1893 . . . . .</b>				<b>11,120<sup>f</sup> 70<sup>c</sup></b>
<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>					
4	Produit net des taxes de la télégraphie privée . . . . .	106,342 70	108,546 40	"	2,203 70
4 bis	Solde des comptes avec les offices étrangers . . . . .	"	"	"	"
5	Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur service télégraphique . .	"	"	"	"
5 bis	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique . . . . .	"	"	"	"
6	Recettes diverses et accidentelles . . . .	137 42	225 15	"	87 73
	<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>106,480 12</b>	<b>108,771 55</b>	<b>"</b>	<b>2,291 43</b>
	<b>EN MOINS en 1893 . . . . .</b>				<b>2,291<sup>f</sup> 43<sup>c</sup></b>
<b>3° TÉLÉPHONES.</b>					
7	Produits des téléphones et abonnements divers . . . . .	536 33	137 32	399 01	"
et 7 bis		<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>536 33</b>	<b>137 32</b>	<b>399 01</b>
	<b>EN PLUS en 1893 . . . . .</b>				<b>399<sup>f</sup> 01<sup>c</sup></b>
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS COURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 3	Produits postaux . . . . .	401,339 13	412,459 83	"	11,120 70
4 à 6	Produits télégraphiques . . . . .	106,480 12	108,771 55	"	2,291 43
7 et 7 bis	Produits téléphoniques . . . . .	536 33	137 32	399 01	"
	<b>TOTAUX du mois de décembre . . . . .</b>	<b>508,355 58</b>	<b>521,368 70</b>	<b>399 01</b>	<b>13,412 13</b>
	Mois antérieurs . . . . .	3,618,972 11	3,647,953 76	"	28,981 65
				399 01	42,393 78
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX . . . . .</b>	<b>4,127,327 69</b>	<b>4,169,322 46</b>	<b>Diminution :</b>	<b>41,994<sup>f</sup> 77<sup>c</sup></b>

PERSONNEL.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. GEAIS, facteur rural à Archiac, a rapporté spontanément un billet de banque de 50 francs à une personne qui le lui avait donné en trop dans un paiement.

M. ROCHE, jeune facteur des télégraphes à Marseille, bureau de la rue de la République, s'est empressé de remettre au commis principal de service un porte-monnaie contenant 250 francs qu'il avait trouvé sur la tablette réservée au public.

M. CHABROUX, facteur téléphoniste à Paris, bureau n° 71, a trouvé dans la salle d'attente un portefeuille renfermant dix billets de banque de 50 francs qu'il a confié immédiatement au receveur.

M. CORTEGGIANI, facteur des télégraphes à Antibes, ayant reçu, en distribuant des calendriers, une pièce de 20 francs pour une pièce de 0 fr. 50, s'est empressé d'en faire la remarque à la personne intéressée dès qu'il s'est aperçu de l'erreur. Le même sous-agent a remis au receveur une montre en or qu'il avait trouvée sur la voie publique.

M. GUYOT, facteur rural à la Charité, s'est fait un devoir de confier au receveur un porte-monnaie contenant 195 fr. 45 qu'il avait trouvé en cours de distribution.

M. CROISSANT, facteur à Douchy, a restitué à qui de droit une somme de 20 francs qui lui avait été remise en trop dans une opération de recouvrement.

M. DESFONTAINES, sous-chef facteur à Paris, ayant trouvé sur le trottoir, près de l'entrée des magasins d'une maison de commerce, un billet de banque de 100 francs, s'est empressé d'en effectuer le dépôt à la caisse de cette maison où la personne intéressée a pu le réclamer.

M. BOURGONNIER, facteur rural à Château-Gontier, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 100 francs qu'il a été assez heureux pour remettre à son propriétaire.

M. JAMINAIS, gardien de bureau à Nantes, a déposé entre les mains du receveur principal une somme de 10 fr. 75 qu'il avait trouvée dans la salle d'attente.

M. MICHAUD, facteur à Marseille-Central, a trouvé, en effectuant son service, une boucle d'oreille en or qu'il a confiée au receveur.

M. PÉTOISET, facteur rural à Châtillon-sur-Seine, ayant trouvé, en cours de tournée, une montre en argent avec sa chaîne, s'est empressé de remettre ces objets au receveur dès sa rentrée au bureau.

M. PESQUET, facteur de ville à Rouen, a restitué spontanément un billet de banque de 100 francs qu'il avait reçu en trop en opérant le recouvrement d'une traite.

M. THIÉOLON, facteur à Romorantin, a déposé au commissariat de police une bourse contenant 44 fr. 10 ainsi que plusieurs objets trouvés par lui sur la voie publique.

M. BOUTON, facteur local à Villiers-sur-Marne, a découvert, dans un livret de caisse d'épargne qu'il était chargé de porter au bureau, un billet de banque de 100 francs que le titulaire y avait placé par mégarde; ce sous-agent s'est empressé de signaler le fait à la receveuse.

M. COLINET, facteur rural à la Fère-en-Tardenois, a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 26 fr. 50 qu'il a consigné à la mairie.



M. PETITARMAND, facteur rural à Sombornon, a confié au receveur, dès sa rentrée au bureau, une montre en argent qu'il avait trouvée sur sa route; ce sous-agent a refusé plus tard la récompense offerte par le propriétaire qu'il était parvenu à découvrir après d'actives recherches.

M. CABRIOT, facteur à Montreuil-sous-Bois, ayant trouvé, en effectuant son service, un bracelet en argent doré, a déposé ce bijou au commissariat de police.

M. BRIOT, brigadier-facteur à Châlons, étant en tournée de surveillance, a trouvé une montre en argent avec sa chaîne; il a déposé ces objets à la mairie de la Villard'Ay.

MM. BELLOCQ et LUCMARIE, ouvriers de l'équipe télégraphique des Landes, ont con-  
signé à la mairie de Labrit une somme de 60 francs qu'ils avaient trouvée en effectuant leur service.

#### ACTES DE DÉVOUEMENT.

MM. BLANCHON, commis à la direction de Chartres,  
LAURENT, facteur rural à Yenne,  
WAQUET, gardien de bureau à la recette principale de la Seine,  
ARNAUD, facteur rural à Rosans,  
se sont distingués dans des incendies.

MM. VIDON, facteur rural à Vienne,  
LEHÉAN, facteur rural à Rambouillet,  
ont arrêté des chevaux emportés.

MM. PIQUET, facteur rural à Rochefort-du-Gard,  
PETIT, facteur rural à Vron,  
ont contribué à l'arrestation de malfaiteurs.

M. LOISEAU, courrier convoyeur à Paris, a porté secours à une personne en danger de se noyer.

M. RAVELUT, facteur rural à Chaussin, de service à la gare, a fait preuve de sang-froid et de dévouement en dégageant un conducteur de train tombé de sa vigie au moment où le convoi se mettait en marche.

M. VAISSELET, facteur auxiliaire à Yenne, a secouru avec beaucoup de dévouement une femme malade qu'il avait rencontrée, loin de toute habitation, épuisée de fatigue et de froid.

---

#### CONTENTIEUX.

##### *Jugements des tribunaux.*

Par jugement du tribunal correctionnel de Rouen, en date du 1<sup>er</sup> mars 1894, le sieur SCHWARTZ, libraire à Paris, a été condamné à 100 francs d'amende pour dénonciation calomnieuse contre M. Lemoine, commis au bureau de Rouen, place de l'Hôtel-de-Ville.

---

## PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOUVEAUX
			francs.	francs.
<b>MM.</b>				
Dupuy de Grandpré..	Directeur.....	La Rochelle.....	8,000	9,000
Blanqué,.....	Chef de bureau.	2 <sup>e</sup> division, 5 <sup>e</sup> bureau...	7,000	8,000
Séligmann-Lui.....	Inspecteur - in - génieur fais. fonctions de chef de bu- reau.	1 <sup>re</sup> division, 2 <sup>e</sup> bureau...	5,000	5,500
Chabert.....	Sous - chef de bureau.	Caisse nationale d'épargne	5,000	5,500
Guisset.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	5,000	5,500
Dalleu.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	5,000	5,500
Parisot.....	Inspecteur....	Ligne du Sud-Ouest....	5,000	5,500
Oliviéri.....	<i>Idem.</i> .....	Ajaccio.....	4,500	5,000
Gaudré.....	<i>Idem.</i> .....	Ligne du Nord-Ouest....	4,500	5,000
Allègre.....	<i>Idem.</i> .....	Ligne de la Méditerranée.	4,500	5,000
Monnier.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Seine....	4,500	5,000
Chevallier.....	<i>Idem.</i> .....	Caen.....	4,000	4,500
Ferrer.....	<i>Idem.</i> .....	Carcassonne.....	4,000	4,500
Giroux.....	<i>Idem.</i> .....	Nevers.....	4,000	4,500
Valentin.....	Sous - chef de section.	Paris R. P.....	4,000	4,500
Celsis.....	Commis prin- cipal.	2 <sup>e</sup> division, 1 <sup>er</sup> bureau...	4,000	4,500

### Nominations.

Par décret du 10 mars 1894, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies :

1<sup>o</sup> M. AMIOT (Jules-Amand-Gustave), directeur-ingénieur des télégraphes de la région de Paris, est nommé, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1894, inspecteur général des postes et des télégraphes, traitement : 12,000 francs, en remplacement de M. Trotin, retraité;

2<sup>o</sup> M. WÜNSCHENDORFF (Jules-Hippolyte Eugène), inspecteur adjoint à l'inspection générale des postes et des télégraphes, est nommé, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1894, directeur-ingénieur des télégraphes de la région de Paris, traitement : 11,000 francs, en remplacement de M. Amiot.

Par décret du même jour, M. OLIVIER (Antoine-Josephin), inspecteur chargé des fonctions de directeur des postes et des télégraphes à Tulle, est nommé, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1894, directeur des postes et des télégraphes du département de la Corrèze, traitement : 6,000 francs.

PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Renvoisé . . . . .	Commis prin- cipal.	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	fr: 4,500	Sous-chef de bureau.	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	fr. 5,000
Poutard . . . . .	Commis . . . . .	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau.	3,100	Com. princ..	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau	3,500
Puisieux . . . . .	Idem . . . . .	Service du personnel	3,100	Idem . . . . .	Service du personnel	3,500
Gauthier . . . . .	Idem . . . . .	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	3,100	Idem . . . . .	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	3,500
Alègre . . . . .	Idem . . . . .	Service du personnel	3,100	Idem . . . . .	Service du personnel	3,500
Roulant . . . . .	Idem . . . . .	Caisse nationale d'é- pargne.	3,100	Idem . . . . .	Caisse nationale d'é- pargne.	3,500
Grossiord . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,500
Muselli . . . . .	Sous-inspect <sup>r</sup>	Ajaccio . . . . .	3,500	Inspecteur . .	Ajaccio . . . . .	4,000
Quioc . . . . .	Idem . . . . .	Le Puy . . . . .	3,500	Idem . . . . .	Le Puy . . . . .	4,000
Maublat . . . . .	Idem . . . . .	Melun . . . . .	3,500	Idem . . . . .	Melun . . . . .	4,000
Mutel . . . . .	Commis prin- cipal.	Vérific <sup>on</sup> et récept <sup>on</sup> du matériel.	3,000	Com. princ. fais. fonct. de sous-in- specteur.	Vérification et récep- tion du matériel.	3,000
Étiennot . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Dir <sup>on</sup> régionale des télégr. (technique)	3,000
Sillard . . . . .	Commis . . . . .	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau	3,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Alenne . . . . .	Comm. princ.	Bordeaux . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Bordeaux . . . . .	3,300
Marty . . . . .	Commis . . . . .	Paris 18 . . . . .	2,400	Commis . . . . .	Fabric. des timbres- poste.	2,400
Carcanade . . . . .	Idem . . . . .	Blois-Denis-Papin . .	1,800	Idem . . . . .	Montauban, direct.	1,800
Jacquior . . . . .	Idem . . . . .	Châlons-sur-Marne . .	2,400	Idem . . . . .	Châlons-sur-Marne, direction.	2,400
Carlin . . . . .	Idem . . . . .	Paris 61 . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,700
Le Coq . . . . .	Idem . . . . .	Fécamp . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Rennes, direction.	1,800
Druilhos . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . .	2,100	Idem . . . . .	Cahors, direction..	2,100
Dargelos . . . . .	Idem . . . . .	Saumur . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Angers, direction..	2,400
Barjavel . . . . .	Idem . . . . .	Avignon . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Avignon, direction.	2,400
Mamet . . . . .	Idem . . . . .	Épinal . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Épinal, direction..	2,100
Delteil . . . . .	Idem . . . . .	Paris 10 . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Agen, direction... .	2,100
Loronzi . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, central.	1,800	Idem . . . . .	Marseille, direction	1,800
Gratieux . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Lyon, direction... .	2,100
Hamet . . . . .	Idem . . . . .	Quimper . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Quimper, direction	2,400
Roche . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Etienne . . . . .	2,100	Idem . . . . .	S <sup>t</sup> -Etienne, direct. ( téléphones ).	2,100
Desbant . . . . .	Idem . . . . .	Levallois-Perret . . .	2,100	Idem . . . . .	Direction régionale, téléphones.	2,100
M <sup>me</sup> veuve Hamel . . .	Employée . . .	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,600	Employée . . .	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	1,600
M <sup>lle</sup> Monnoye . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,400
M <sup>me</sup> veuve Hubert . . .	Idem . . . . .	Paris 52 . . . . .	1,000	Idem . . . . .	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,000
Cerf . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,600	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,600
Giguet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,600	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,600
M <sup>lle</sup> Rey . . . . .	Employée auxiliaire.	Paris ( téléphones ), bureau H.	R <sup>on</sup> , 1,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Perreau . . . . .	Idem . . . . .	Paris ( téléphones ), bureau A.	R <sup>on</sup> , 1,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Vachot . . . . .	Employée . . .	Paris, central . . . . .	1,600	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,600
M <sup>lle</sup> Kurtz . . . . .	Idem . . . . .	Paris ( téléphones ), bureau A.	1,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Kollmann . . . . .	Idem . . . . .	Paris, télégrammes téléphones.	1,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Tournebœuf . . .	Idem . . . . .	Paris ( téléphones ), bureau B.	1,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Vigneaud . . . . .	Employé auxiliaire.	Direction de la Seine	R <sup>on</sup> , 1,000	Idem . . . . .	Direct <sup>on</sup> de la Seine.	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
M <sup>me</sup> Tisserand.	Employée.	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	fr. 1,400	Employée.	Caisse nationale d'épargne.	fr. 1,400
Jooss.	<i>Idem</i> .	En disponibilité.	"	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i> .	1,200
M <sup>lle</sup> Beuzit.	<i>Idem</i> .	Paris ( téléphones ), bureau O.	1,000	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i> .	1,000
Harmand.	<i>Idem</i> .	Paris ( téléphones ), bureau M.	1,100	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i> .	1,100
Vianès.	Aide.	Lyon, caisse d'épargne.	"	<i>Idem</i> .	Lyon, caisse d'épargne.	1,000
Bedos.	Employée auxiliaire.	Montpellier, caisse d'épargne.	R <sup>on</sup> , 1,000	<i>Idem</i> .	Montpellier, caisse d'épargne.	1,000
M. Rave.	Commis prin- cipal.	Compiègne.	3,000	Receveur.	Boulogne-sur-Mer, Capécure.	2,700
M <sup>lle</sup> Tourneux.	Aide.	Antrain.	"	Receveuse.	Tremblay.	1,000
Duroux.	<i>Idem</i> .	Englefontaine.	"	<i>Idem</i> .	Douchy.	1,000
MM. Maucort.	Receveur.	Ammi-Moussa.	1,200	Receveur.	Saint-Arnaud.	1,200
Castelli.	<i>Idem</i> .	La Reghaia.	1,000	<i>Idem</i> .	Castiglione.	1,000
Girodolle.	Sous-officier.	Salon.	"	<i>Idem</i> .	La Reghaia.	1,000
Brunet.	Receveur.	Saint-Arnaud.	1,400	<i>Idem</i> .	Port-Gueydon.	1,400
M <sup>me</sup> Deleuze.	Ancienne re- ceveuse.		"	Receveuse.	Ouel-Fodda.	1,000
M <sup>lle</sup> Herman.	Receveuse.	Dublineau.	1,000	<i>Idem</i> .	Ammi Moussa.	1,000
Prunier.	Aide.	Thiersville.	"	<i>Idem</i> .	Dublineau.	1,000
M. Paggioli.	Sous-officier.	Marseille.	"	Receveur.	Hennaya.	1,000
M <sup>lle</sup> Soligny.	Dame empl.	Bourges.	1,000	Receveuse.	Saint-Eloy-de-Gy.	1,000
M <sup>me</sup> Senillou.	<i>Idem</i> .	Cognac.	1,000	<i>Idem</i> .	Massignac.	1,000
M <sup>lle</sup> Comiti.	<i>Idem</i> .	Le Tréport.	1,000	<i>Idem</i> .	Épreville-Mertain- ville.	1,000
Moret.	Aide.	Massiac.	"	<i>Idem</i> .	Menet.	1,000
M <sup>me</sup> veuve Charvy.	Anc <sup>ne</sup> recev <sup>se</sup> .		"	<i>Idem</i> .	Saint-Ennemond.	1,000
M. Danioud.	Sous-officier.	Blaye.	"	Receveur.	Préchac.	1,000
M <sup>lle</sup> Cazcaux.	Receveuse.	Linxe.	1,600	Receveuse.	Mézos.	1,600
Hiribarne.	<i>Idem</i> .	Tilh.	1,000	<i>Idem</i> .	Linxe.	1,000
MM. Salis.	Sous-officier.	Blaye.	"	Receveur.	Tilh.	1,000
Maimbourg.	Receveur.	Girecourt-sur-Dur- bion.	1,000	<i>Idem</i> .	Saint-Maurice-sur- Moselle.	1,000
du Terrail-Cou- val.	Sous-officier.	S <sup>t</sup> -Germain-en-Laye	"	<i>Idem</i> .	Girecourt-sur-Dur- bion.	1,000
M <sup>me</sup> Rastie.	Receveuse.	La Bastide-sur- l'Hers.	1,400	Receveuse.	Saverdun.	1,600
M <sup>lle</sup> Chinaud.	<i>Idem</i> .	S <sup>t</sup> -Martin-d'Oydes.	1,000	<i>Idem</i> .	La Bastide-sur- l'Hers.	1,000
Savère.	<i>Idem</i> .	Serres-sur-Arget.	1,000	<i>Idem</i> .	S <sup>t</sup> -Martin-d'Oydes.	1,000
Leguay.	Dame empl.	Foix.	1,000	<i>Idem</i> .	Serres-sur-Arget.	1,000
Michaud.	<i>Idem</i> .	Thoiry.	1,000	<i>Idem</i> .	S <sup>t</sup> -Jean-le-Chevelu.	1,000
MM. Noblet.	Receveur.	Tanger.	3,500	Com. princ.	Paris R. P.	3,600
Chrétien.	Com. princ.	Bordeaux, central.	4,000	<i>Idem</i> .	Bordeaux-Bourse.	4,000
Pultier.	<i>Idem</i> .	Paris 21.	3,300	<i>Idem</i> .	Paris 105.	3,300
Cadenat.	Anc. commis.		"	Commis.	Lo Mans R. P.	2,400
Dupin.	Commis.	Bordeaux-Fonda- dège.	2,700	<i>Idem</i> .	Bordeaux-Bourse.	2,700
Lacassagne.	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i> .	2,700	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i> .	2,700
Derruau.	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i> .	2,100	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i> .	2,100
Laitang.	<i>Idem</i> .	Bordeaux-Aquitaine	2,400	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i> .	2,400
Sicard.	<i>Idem</i> .	Bordeaux-Chartrons	2,400	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i> .	2,400
Abadie.	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i> .	1,800	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i> .	1,800
Maumey.	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i> .	2,100	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i> .	2,100
André.	<i>Idem</i> .	Bône.	2,100	<i>Idem</i> .	Alger R. P.	2,100
Séguy.	<i>Idem</i> .	Tulle.	1,800	<i>Idem</i> .	Versailles, préfet <sup>re</sup> .	1,800
Palvadou.	<i>Idem</i> .	Paris 44.	2,400	<i>Idem</i> .	Paris 89.	2,400
Sérieys.	<i>Idem</i> .	Paris 9.	2,100	<i>Idem</i> .	Paris 44.	2,100
Lelay.	<i>Idem</i> .	Rennes R. P.	2,100	<i>Idem</i> .	Rennes, central.	2,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Rozeau .....	Commis .....	Paris 26 .....	fr: 1,500	Commis .....	Ligne de l'Ouest ..	fr. 1,500
Faivre .....	Idem .....	Paris 53 .....	1,800	Idem .....	Paris 14 .....	1,800
Bourdon .....	Idem .....	Paris 59 .....	1,800	Idem .....	Paris 51 .....	1,800
Couzin .....	Idem .....	Épinal R. P. ....	2,400	Idem .....	Paris 49 .....	2,400
Gleizes .....	Idem .....	Paris 61 .....	1,500	Idem .....	Idem .....	1,500
Chanut .....	Idem .....	Cognac .....	2,100	Idem .....	Idem .....	2,100
Cordier .....	Idem .....	Creil .....	1,500	Idem .....	Belfort, faubourg de France.	1,500
Chopin .....	Idem .....	Paris 83 .....	1,500	Idem .....	Paris, central .....	1,500
Monglon .....	Idem .....	Paris 61 .....	2,700	Idem .....	Paris 83 .....	2,700
Larroque .....	Idem .....	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem .....	Paris 59 .....	1,500
Verdu .....	Idem .....	Tours R. P. ....	2,100	Idem .....	Paris R. P. ....	2,100
Ravailler .....	Idem .....	Paris 26 .....	1,500	Idem .....	Épernay .....	1,500
Dilaye .....	Idem .....	Paris 16 .....	1,500	Idem .....	Paris 26 .....	1,500
Haye .....	Idem .....	Paris 87 .....	2,400	Idem .....	Paris 16 .....	2,400
Barbier .....	Idem .....	Belley .....	2,700	Idem .....	Lyon, central .....	2,700
Pierson .....	Idem .....	Pontoise .....	1,800	Idem .....	Vouziers .....	1,800
Thévenot .....	Idem .....	Lyon-Guillotière ..	1,500	Idem .....	Lyon, préfecture ..	1,500
Grangé .....	Idem .....	Paris 4 .....	1,500	Idem .....	Cannes .....	1,500
Herry .....	Idem .....	Aurillac .....	2,100	Idem .....	Paris, central .....	2,100
Roynette .....	Idem .....	Versailles, préfet <sup>re</sup>	1,500	Idem .....	Vervins .....	1,500
Gingibre .....	Idem .....	Marseille-Baille ..	1,800	Idem .....	Marseille, central ..	1,800
Nourrit .....	Idem .....	Apt. ....	1,500	Idem .....	Marseille-Baille ..	1,500
Pascaut .....	Idem .....	Paris 53 .....	1,500	Idem .....	Paris 11 .....	1,500
Le Nourrichet ..	Idem .....	Boulogne-sur-Seine	1,800	Idem .....	Paris 53 .....	1,800
Poggioli .....	Idem .....	Ligne de l'Est .....	2,700	Idem .....	Paris R. P. ....	2,700
Gay .....	Idem .....	Paris 87 .....	2,100	Idem .....	Paris 36 .....	2,100
Bouffard .....	Idem .....	Paris 64 .....	2,100	Idem .....	Paris 10 .....	2,100
Barret .....	Idem .....	Levallois-Perret ..	2,100	Idem .....	Paris 18 .....	2,100
Verdier .....	Idem .....	Paris 41 .....	2,700	Idem .....	Paris 35 .....	2,700
Lestelle .....	Idem .....	Paris 87 .....	1,800	Idem .....	Ligne de l'Est .....	1,800
Peyro .....	Idem .....	Blidah .....	1,500	Idem .....	Mustapha .....	1,500
Marrel .....	Idem .....	Lyon-Brotteaux ..	1,500	Idem .....	Lyon-Terreaux .....	1,500
Bouloc .....	Idem .....	Idem .....	2,100	Idem .....	Lyon R. P. ....	2,100
Gambefort .....	Idem .....	Cochinchine .....	2,400	Idem .....	Nice, central .....	2,400
Villard .....	Idem .....	Lyon-Croix-Rousse ..	1,500	Idem .....	Lyon R. P. ....	1,500
Bonnet .....	Idem .....	Belleville-sur-Saône	1,800	Idem .....	Lyon-Croix-Rousse ..	1,800
Tadié .....	Idem .....	Caen, central .....	1,800	Idem .....	Le Havre, central ..	1,800
Destot .....	Idem .....	Caen R. P. ....	2,400	Idem .....	Caen, central .....	2,400
Ponsinet .....	Idem .....	Alger, central .....	2,700	Idem .....	Boauvais .....	2,700
Issanchou .....	Idem .....	Ligne du Sud-Ouest	2,700	Idem .....	Fécamp .....	2,700
Cassagnou .....	Idem .....	Rodez .....	2,100	Idem .....	Ligne du Sud-Ouest	2,100
Constant .....	Idem .....	Épinal R. P. ....	2,400	Idem .....	Épinal, rue Thiers ..	2,400
Joly .....	Idem .....	Saint-Mihiel .....	1,800	Idem .....	Remiremont .....	1,800
Rainon .....	Idem .....	Bar-le-Duc .....	2,100	Idem .....	Saint-Mihiel .....	2,100
Terlier .....	Idem .....	Toulon .....	2,700	Idem .....	Bar-le-Duc .....	2,700
Roman .....	Idem .....	Salon .....	1,800	Idem .....	Toulon .....	1,800
Barles .....	Idem .....	En disponibilité ..	"	Idem .....	Lyon, préfecture ..	1,800
Battais .....	Idem .....	Paris 25 .....	2,400	Idem .....	Tiaret .....	2,400
Pons .....	Idem .....	Ligne de la Méditerranée.	1,500	Idem .....	Marseille, central ..	1,500
Gilles .....	Idem .....	Idem .....	2,100	Idem .....	Marseille R. P. ....	2,100
Roux .....	Idem .....	Marseille, central ..	1,800	Idem .....	Ligne de la Méditerranée.	1,800
Hugues .....	Idem .....	Marseille R. P. ....	1,500	Idem .....	Idem .....	1,500
Decugis .....	Idem .....	En disponibilité ..	"	Idem .....	Cannes .....	2,100
Firmin .....	Idem .....	Paris 32 .....	2,400	Idem .....	Paris R. P. ....	2,400
Mastrand .....	Idem .....	Limoges R. P. ....	1,500	Idem .....	Paris 32 .....	1,500
Coquet .....	Idem .....	Paris 91 .....	2,700	Idem .....	Fontainebleau .....	2,700
Sinou .....	Idem .....	Lig. du Nord-Ouest ..	1,800	Idem .....	Ligne du Nord .....	1,800
Chaix .....	Idem .....	Paris 18 .....	2,700	Idem .....	Paris 49 .....	2,700
Filliette .....	Idem .....	Paris 49 .....	1,500	Idem .....	Paris 18 .....	1,500
Obin .....	Idem .....	Idem .....	1,500	Idem .....	Paris 3 .....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Moulius . . . . .	Commis . . . . .	Le Mans R. P. . . . .	1,500	Commis . . . . .	Paris 49 . . . . .	1,500
Ragot . . . . .	Idem . . . . .	Paris 49 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 9 . . . . .	1,500
Cabibel . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris 8 . . . . .	1,800
Mondie . . . . .	Idem . . . . .	Loches . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 49 . . . . .	1,500
Cauquil . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Pous . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Fabas . . . . .	Idem . . . . .	Mèze . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Hédoux . . . . .	Idem . . . . .	Paris 16 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 32 . . . . .	1,500
Zeude . . . . .	Idem . . . . .	Paris 87 . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris 16 . . . . .	1,800
Laporte . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	2,700
Hue . . . . .	Idem . . . . .	Le Havre, central . . .	2,100	Idem . . . . .	Le Havre, principal	2,100
Lory . . . . .	Idem . . . . .	Nantes R. P. . . . .	2,100	Idem . . . . .	Nantes, central . . . .	2,100
Bodard . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Martin-de-Ré . .	1,500	Idem . . . . .	Nantes R. P. . . . .	1,500
Trotin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Clugnet . . . . .	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Mer, principal . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Mer, quartier Capécure	2,700
Bodescot . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,700
Julle . . . . .	Idem . . . . .	Neuilly-sur-Seine . . .	3,000	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Mer, principal . . . . .	3,000
Le Bras . . . . .	Idem . . . . .	Paris 48 . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Neuilly-sur-Seine . . .	1,800
Garagnon . . . . .	Idem . . . . .	Paris 87 . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Paris 48 . . . . .	2,400
Piquerez . . . . .	Idem . . . . .	Lille-Saint-Martin . . .	1,500	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Mer, principal . . . . .	1,500
Candelier . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Lille-Saint-Martin . . .	1,500
Viscart . . . . .	Idem . . . . .	Lille R. P. . . . .	2,400	Idem . . . . .	Verdun . . . . .	2,400
Dubas . . . . .	Idem . . . . .	Verdun . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	1,800
Carles . . . . .	Com. princ. . . . .	Paris 4 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	3,000
Mastrand . . . . .	Surnumér <sup>re</sup> . . . . .	Limoges R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Même service . . . . .	1,500
Savidan . . . . .	Idem . . . . .	Morlaix . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Jullien . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Dugué . . . . .	Idem . . . . .	Rennes, central . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Fritz . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Desvoy . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Demengel . . . . .	Idem . . . . .	Nancy, gare . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Roques . . . . .	Idem . . . . .	Aurillac . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Claverie . . . . .	Idem . . . . .	Tarbes . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Soubiran . . . . .	Idem . . . . .	Lesparre . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Dumas . . . . .	Idem . . . . .	Alais . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Reynard . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Desmoulin . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Mourgues . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Anguet . . . . .	Idem . . . . .	Le Havre, central . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Riant . . . . .	Idem . . . . .	Sons . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Frécharde . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Peignié . . . . .	Idem . . . . .	Dijon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Binoche . . . . .	Idem . . . . .	Paris 35 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Perraud . . . . .	Idem . . . . .	Fontainebleau . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Pillot . . . . .	Idem . . . . .	Vesoul . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Février . . . . .	Idem . . . . .	Condé-sur-Noireau . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Nourrit . . . . .	Idem . . . . .	Apt . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Massat . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Affrique . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Richard . . . . .	Idem . . . . .	Tours, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Trugul . . . . .	Idem . . . . .	Perpignan . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Trotin . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Martin-de-Ré . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Leroy . . . . .	Idem . . . . .	Dreux . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Schneider . . . . .	Idem . . . . .	Lig. du Nord-Ouest . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Chevalier . . . . .	Idem . . . . .	Paris 33 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Pauliac . . . . .	Idem . . . . .	Montpellier R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Étienne . . . . .	Idem . . . . .	Valence . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Montaubéric . . . . .	Idem . . . . .	Toulouse, central . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Latimier . . . . .	Idem . . . . .	Tours, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Lenoir . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Miramond . . . . .	Idem . . . . .	Cette . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Monrey . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Benoit.....	Surnumér <sup>re</sup>	Paris, central.....	"	Commis.....	Même service.....	1,500
Cachet.....	Idem.....	Arles.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Marchand.....	Idem.....	Paris 95.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bayle.....	Idem.....	Castelnaudary.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lenglé.....	Idem.....	Brest, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Guillotte.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Armand.....	Idem.....	Montpellier, central.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Macé.....	Idem.....	Paris 16.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Landureau.....	Idem.....	Issoudun.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Casimiri.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Eymonnerie.....	Idem.....	Lyon-Perrache.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pomiès.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cabrol.....	Idem.....	Millau.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bertrand.....	Idem.....	Nérac.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lemoine.....	Idem.....	Rambervillers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Planques.....	Idem.....	Béziers, faubourg du Pont.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Plantin.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Blaise.....	Idem.....	Paris 1.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mallet.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Robert.....	Idem.....	Fourmies.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Monier.....	Idem.....	Vichy.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Richet.....	Idem.....	Challans.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Barbé.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Péré.....	Idem.....	Havre, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Giacoux.....	Idem.....	Avignon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dumas.....	Idem.....	Alais.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mercy.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cribier.....	Idem.....	Paris 13.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Rouvière.....	Idem.....	Florac.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pradiès.....	Idem.....	Neuilly-sur-Seine..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Delmas.....	Idem.....	Monte-Carlo.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Goize.....	Idem.....	Alger-Bourse.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Eychenne.....	Idem.....	Poissy.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fabas.....	Idem.....	Mèze.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Beaudet.....	Idem.....	Graville.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cruveiller.....	Idem.....	Périgueux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Marchand.....	Idem.....	Paris 8.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Glière.....	Idem.....	Bonneville.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Abrard.....	Idem.....	Paris 50.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Alliés.....	Idem.....	Paris 17.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Michaud.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dubois.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Beaudoin.....	Idem.....	Orléans R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Avinau.....	Idem.....	Nice, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chambon.....	Idem.....	Alais.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Leduc.....	Idem.....	Chalon-sur-Saône..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mondinet.....	Idem.....	Pau.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Antzer.....	Idem.....	Montbéliard.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cabayron.....	Idem.....	Auch.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gilly.....	Idem.....	Draguignan.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Monicard.....	Idem.....	Paris 50.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bertrand.....	Idem.....	Marseille-Arenc....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gandillet.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Garbier.....	Idem.....	Cannes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Millot.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Forquin.....	Idem.....	Épinal, rue Thiers..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Rostaingt.....	Idem.....	Hyères.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gastaud.....	Idem.....	Nice, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Merceron.....	Idem.....	Nantes, préfecture..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Abadie.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Humblot.....	Idem.....	Romiremont.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
MM. Jacques dit Isac.	Surnumér <sup>re</sup> .	Le Havre, central.	fr.	Commis . . . .	Même service . . . .	1,500
Bahier . . . . .	Idem . . . . .	Sablé . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Chaprenet . . . .	Idem . . . . .	Nice Grimaldi . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Olivier . . . . .	Idem . . . . .	Nice, central . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Gaubiac . . . . .	Idem . . . . .	Coulommiers . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Géant . . . . .	Idem . . . . .	Baugé . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Lacroux . . . . .	Idem . . . . .	Narbonne . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Pierret . . . . .	Idem . . . . .	Châlons-sur-Marne.	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Pilotaz . . . . .	Idem . . . . .	Ancey . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Pellissier . . . .	Idem . . . . .	Paris 18 . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Laurent . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Quentin . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Coulomb . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Ratier . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux - Fondau- dège.	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Sainvet . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Maixent . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Pic . . . . .	Idem . . . . .	Marvejols . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Busseau . . . . .	Idem . . . . .	La Rochelle . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Poupard . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Logie . . . . .	Idem . . . . .	Lille, gare . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Berthelot . . . .	Idem . . . . .	Jonzac . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Charria . . . . .	Idem . . . . .	Toulouse R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Tiercelin . . . . .	Idem . . . . .	Arras . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Bélué . . . . .	Idem . . . . .	Cahors . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Demay . . . . .	Idem . . . . .	Montbrison . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Le Ridant . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Durand . . . . .	Idem . . . . .	Rambouillet . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Piardon . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Ladagnous . . . .	Idem . . . . .	Bagnères-de-Luchon	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Lévêque . . . . .	Idem . . . . .	Bourges . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Robert . . . . .	Idem . . . . .	Châlons-sur-Marne.	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Barthélemy . . . .	Idem . . . . .	Grenoble R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Mas . . . . .	Idem . . . . .	Carcassonne R. P. . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Barbanègre . . . .	Idem . . . . .	Pau, direction . . . .	"	Idem . . . . .	Pau R. P. . . . .	1,500
Jaulin . . . . .	Idem . . . . .	Angoulême, direct.	"	Idem . . . . .	Angoulême R. P. . . .	1,500
Boutel . . . . .	Idem . . . . .	Tunisie . . . . .	"	Idem . . . . .	Tunisie . . . . .	1,500
Noury . . . . .	Sergent à la 11 <sup>e</sup> section de secré- taires d'é- tat-major.		"	Idem . . . . .	Caen, central . . . . .	1,500
Sollet . . . . .	Surnumér <sup>re</sup> .	Bordeaux-Chartrons.	"	Surnumér <sup>re</sup>	Bordeaux-Bourso . . . .	"
Ribaud . . . . .	Idem . . . . .	Pantin 1 <sup>o</sup> . . . . .	"	Idem . . . . .	Laghouat . . . . .	"
Pennelier . . . . .	Idem . . . . .	Vervins . . . . .	"	Idem . . . . .	Laon . . . . .	"
Durand . . . . .	Idem . . . . .	Rambouillet . . . . .	"	Idem . . . . .	Chartros . . . . .	"
Huguenin . . . . .	Idem . . . . .	Paris 64 . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 49 . . . . .	"
Koller . . . . .	Idem . . . . .	Belfort, faubourg de France.	"	Idem . . . . .	Épinal R. P. . . . .	"
Vergne . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Creil . . . . .	"
Chabre . . . . .	Idem . . . . .	Paris 64 . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 49 . . . . .	"
Delvaux . . . . .	Idem . . . . .	Vouziers . . . . .	"	Idem . . . . .	Roubaix . . . . .	"
Thibault . . . . .	Idem . . . . .	Fougères . . . . .	"	Idem . . . . .	Avranches . . . . .	"
Meslier . . . . .	Idem . . . . .	Pont-Audemer . . . . .	"	Idem . . . . .	Fougères . . . . .	"
Desmoulins . . . .	Idem . . . . .	Grenoble R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Pont-Audemer . . . . .	"
Jourd'heuil . . . .	Idem . . . . .	Laon . . . . .	"	Idem . . . . .	Nancy R. P. . . . .	"
Esmo . . . . .	Idem . . . . .	Bourges . . . . .	"	Idem . . . . .	Rambouillet . . . . .	"
de Bienassis de Cauluson.	Idem . . . . .	Tiaret . . . . .	"	Idem . . . . .	Constantine R. P. . . .	"
Maisonneuve . . . .	Idem . . . . .	Lyon-Terreaux . . . .	"	Idem . . . . .	Tiaret . . . . .	"
Barnéoud . . . . .	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Soukaras . . . . .	"
Vidal . . . . .	Idem . . . . .	Aïn-Béida . . . . .	"	Idem . . . . .	Biskra . . . . .	"
Casanova . . . . .	Idem . . . . .	Marseille R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Aïn-Béida . . . . .	"
Pauzat . . . . .	Idem . . . . .	Souk-Arras . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"



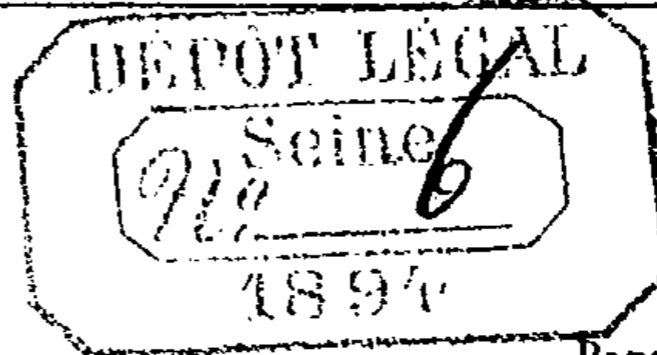
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Gilly . . . . .	Surnumér <sup>re</sup>	Draguignan . . . . .	fr.	Surnumér <sup>re</sup>	Marseille R. P. . . . .	fr.
Girard . . . . .	Idem . . . . .	Lyon-Vaise . . . . .	"	Idem . . . . .	Menton . . . . .	"
Bazin . . . . .	Idem . . . . .	La Ferté-Macé . . . . .	"	Idem . . . . .	Flers . . . . .	"
Monneret . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux-Aquitaine . . . . .	"	Idem . . . . .	Bordeaux-Salinières . . . . .	"
Calais . . . . .	Idem . . . . .	Thizy . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Duval . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Dié . . . . .	"	Idem . . . . .	Neufchâteau . . . . .	"
Nicolas . . . . .	Idem . . . . .	Neufchâteau . . . . .	"	Idem . . . . .	Saint-Dié . . . . .	"
Agier . . . . .	Idem . . . . .	Rouen R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Rouen, central . . . . .	"
Labetoulle . . . . .	Idem . . . . .	Rouen, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Rouen R. P. . . . .	"
Blusson . . . . .	Idem . . . . .	Fontainebleau . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 91 . . . . .	"
Le Covec . . . . .	Idem . . . . .	Paris 61 . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 49 . . . . .	"
Anouilh . . . . .	Idem . . . . .	Lombez . . . . .	"	Idem . . . . .	Loches . . . . .	"
Tollemer . . . . .	Idem . . . . .	Paris 49 . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 7 . . . . .	"
Viat . . . . .	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Mer, principal.	"	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Mer, quartier Capécure	"

# ANNEXE

## AU BULLETIN MENSUEL

### DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

AVRIL 1894.



SOMMAIRE.

	Pages.
CRÉATIONS de bureaux de poste.....	170
OUVERTURE de bureaux de poste temporaires .....	171
CRÉATION de services de bureaux ambulants.....	172
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	172
ABONNEMENTS téléphoniques de saison.....	174
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique urbain à Saint-Dié (Vosges).....	174
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique urbain à Perpignan (Pyrenées-Orientales).....	175
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique urbain à Hem-Forest (Nord), annexe de celui de Roubaix .....	175
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Oued-el-Alleug (Alger).....	175
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Cabourg (Calvados) .....	176
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Donnemarie-en-Montois (Seine-et-Marne).....	176
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Écouen (Seine-et-Oise).....	177
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Montigny-Lencoup (Seine-et-Marne).....	177
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Soulac-les-Bains (Gironde).....	178
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Vaucresson (Seine-et-Oise) .....	178
ARRÊTÉ ministériel autorisant la transformation du réseau téléphonique annexe de Fontainebleau en un réseau spécial à conversations taxées.....	179
MISE en service de lignes téléphoniques interurbaines.....	179
MISE en service de réseaux téléphoniques spéciaux.....	179
ADDITIONS et modifications à la nomenclature des fils télégraphiques.....	180
NOMENCLATURE des bureaux austro-hongrois .....	181
NOMENCLATURE des bureaux britanniques.....	181
NOMENCLATURE des bureaux du Canada.....	183
LISTE des journaux belges .....	184
SAISON de pêche sur les côtes de Terre-Neuve.....	185
SAISON de pêche sur les côtes d'Islande.....	185
PAQUEBOTS-POSTE français. — Itinéraire de la ligne de Marseille à la Réunion et à Maurice .....	185
BÂTIMENTS en partance.....	188

RECTIFICATIONS à la nomenclature n° 323.....	190
MODIFICATIONS à la nomenclature n° 207 des rucs de Paris.....	191
PUBLICATION d'un 158 <sup>e</sup> supplément au manuel des franchises postales. — Directeurs des dépôts d'étalons avec les palefreniers chefs de station de monte.....	191
ANNOTATIONS au carnet n° 1516.....	192
ANNOTATIONS à porter par les receveurs des postes aux colonies à leur carnet n° 1 des abon- nements aux journaux.....	204
PRODUITS du mois de janvier 1894.....	205
CRÉATION d'une succursale de la Caisse nationale d'épargne dans les bureaux de poste français de Beyrouth et de Port-Saïd.....	207
ADDITIONS et modifications à l'Instruction générale sur le service de la Caisse nationale d'é- pargne.....	207
TABLEAU comparatif des opérations de la Caisse nationale d'épargne faites, dans chaque dé- partement, pendant l'année 1893.....	209
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de mars 1894.....	211
JUGEMENTS des tribunaux.....	211
FÉLICITATIONS au personnel du bureau télégraphique du Luxembourg.....	211
FAITS divers.....	211
INSCRIPTION d'un agent au choix exceptionnel sur le dixième tableau d'avancement de classe.....	213
ADDITIONS au dixième tableau d'avancement de classe.....	214
ÉCOLE professionnelle supérieure. (Admissions à la 1 <sup>re</sup> section pour la session 1894-1895)....	216
NOMINATIONS et MUTATIONS.....	217

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. — ORGANISATION  
DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

*Créations d'établissements de facteur-receveur de l'État.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Allier.....	Coulon.....	31 juillet 1893.....	8604
Cantal.....	Ytrac.....	17 mai 1893.....	8605
Côtes-du-Nord.....	Pleumeur-Gautier.....	25 octobre 1893.....	8606
Manche.....	Quinéville.....	31 juillet 1893.....	8607
<i>Idem</i> .....	Denneville.....	<i>Idem</i> .....	8608
Eure.....	Corneville-sur-Risle.....	<i>Idem</i> .....	8609
Cher.....	Bué.....	17 mai 1893.....	8610
Angle.....	Lanet.....	29 janvier 1894.....	8614
Cantal.....	Cheylade (1).....	<i>Idem</i> .....	8493
Savoie.....	Termignon.....	<i>Idem</i> .....	8615
Deux-Sèvres.....	Saint-Romans-les-Melle.....	<i>Idem</i> .....	8616

(1) Établissement de facteur-receveur converti en établissement de facteur receveur de l'État.

*Créations des recettes simples des postes de 3<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Côte-d'Or .....	Malain (1).....	29 janvier 1894.....	8062
Dordogne.....	Grignols.....	<i>Idem</i> .....	8611
Doubs .....	Villars-sous-Dampjoux .....	<i>Idem</i> .....	8612
Ille-et-Vilaine .....	Ercé-en-Lamée .....	<i>Idem</i> .....	8613
Pyrénées-Orientales.....	Saint-Elix-d'Avail.....	<i>Idem</i> .....	8617
Vendée.....	La Verrie.....	<i>Idem</i> .....	8618
Rhône .....	Saint-Didier-au-Mont-d'Or .....	<i>Idem</i> .....	8620

(1) Établissement de facteur-receveur municipal converti en recette simple des postes de 3<sup>e</sup> classe.

Par décision du Directeur général des postes et des télégraphes, en date du 5 avril 1894, la création d'un établissement de facteur-receveur municipal a été autorisée dans la commune de Comps-la-Grandville (Aveyron) pour la section de Bonnacombe.

Ce nouveau bureau secondaire a reçu le numéro d'ordre 8619.

Par décision du Directeur général des postes et des télégraphes, en date du 9 avril 1894, le bureau existant à Arcomps (Cher) prendra à l'avenir la dénomination de Fosse-Nouvelle, nom de la localité dans laquelle il est situé.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. — ORGANISATION  
DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

*Ouverture de bureaux de poste temporaires.*

Il sera ouvert, cette année, pendant la saison d'été, dans les localités désignées ci-dessous, des bureaux de poste temporaires qui effectueront les mêmes opérations que les bureaux de poste permanents.

DÉPARTE- MENTS. 1	NOMS DES BUREAUX. 2	DATES		N <sup>o</sup> D'ORDRE, 5	OBSERVA- TIONS. 6
		D'OUVERTURE. 3	DE FERMETURE. 4		
Aveyron.....	Silvanès.....	16 juin.....	15 septembre.	3413	
Loire-Inférieure ..	Préfailles.....	16 juin.....	30 septembre.	6630	
Pas-de-Calais . . .	Berck-Plage.....	1 <sup>er</sup> juin.....	31 octobre...	8097	
Puy-de-Dôme.....	Châteauneuf-les-Bains...	16 juin.....	15 septembre.	7422	
Hautes-Pyrénées..	Barrèges.....	16 mai.....	15 octobre...	329	
<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> -Sauveur-les-Bains .....	1 <sup>er</sup> juin.....	30 septembre.	6430	
Seine-Inférieure...	Les Petites-Dalles.....	1 <sup>er</sup> juin.....	15 octobre...	7544	

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE  
POSTALE INTÉRIEURE.

*Création de services de bureaux ambulants entre Paris et Saint-Étienne  
et entre Clermont et Nîmes.*

Il sera créé deux services de bureaux ambulants qui fonctionneront : l'un, entre Paris et Saint-Étienne, à partir du 21 mai 1894; l'autre, entre Clermont et Nîmes, à dater du 22 mai 1894.

Ces nouveaux services qui porteront : le premier, la dénomination de « Paris à Saint-Étienne », et le second, celle de « Clermont à Nîmes », comporteront chacun quatre brigades qui seront désignées par les lettres A, B, C, D.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Nomenclature des bureaux télégraphiques*

1° Ouvertures.

BUREAUX SECONDAIRES.

a) Bureaux municipaux.

Adriers. M. ☒ Vienne.....	10 avril 1894.
Bobigny. M. ☒ RG. Seine.....	25 mars 1894.
Chaley. M. ☒ RG. Ain.....	<i>Idem.</i>
Chenevelles. M. RG. Vienne.....	10 avril 1894.
Claix. M. Isère.....	25 mars 1894.
Crouay. M. ☒ RG. Calvados.....	<i>Idem.</i>
Hermites (Les). MT. (R). RG. Indre-et-Loire.....	<i>Idem.</i>
Jouy. M. ☒ RG. Eure-et-Loir.....	<i>Idem.</i>
Lavans-lès-Saint-Claude. M. ☒ Jura.....	10 avril 1894.
Lépanges. M. ☒ Vosges.....	25 mars 1894.
Luchapt. M. ☒ Vienne.....	10 avril 1894.
Luzenac. M. ☒ Ariège.....	25 mars 1894.
Marcilly-en-Gault. M. Loir-et-Cher.....	10 avril 1894.
Miniac-Morvan. M. ☒ Ile-et-Vilaine.....	<i>Idem.</i>
Montoisson. MT. (R). RG. Drôme.....	<i>Idem.</i>
Pessac-sur-Dordogne. MT. (R). Gironde.....	25 mars 1894.
Pionnat. M. ☒ Creuse.....	10 avril 1894.
Prétot. M. ☒ RG. Manche.....	25 mars 1894.
Saint-Boil. M. ☒ RG. Saône-et-Loire.....	10 avril 1894.
Saint-Félix-de-Lodez. M. Hérault.....	<i>Idem.</i>
Saint-Georges. M. ☒ Aveyron.....	25 mars 1894.
Saint-Hippolyte. M. ☒ Indre-et-Loire.....	<i>Idem.</i>
Sainte-Honorine-du-Fay. M. ☒ RG. Calvados.....	<i>Idem.</i>

b) Gares.

Gimel. 2 kil. Corrèze.

Poilly. K. Loiret.

Saint-Martin-Saint-Laurent. Nièvre. { Pour Saint-Martin-du-Tronsec. 1 kil.  
Pour Saint-Laurent-l'Abbaye. 2 kil.

c) *Bureaux d'intérêt privé.*

Mainbottel (Papeterie). IP. (2) Meurthe-et-Moselle.

(2) Relié au bureau de Mercy-le-Bas, pour la correspondance de M. Chlecq, de ses hôtes et de son personnel.

Mainbottel (Fabrique). IP. (3) Meurthe-et-Moselle.

(3) Relié au bureau de Mercy-le-Bas, pour la correspondance du Directeur de la fabrique de charbon pour lumière électrique de ses hôtes et de son personnel.

**2° Modifications et transformations.**

- Page 15. *En regard de* : Antibes. N/2 ☒ Alpes-Maritimes, *ajouter l'indice (2) et mettre au bas de la page le renvoi suivant* :
- (2) Le bureau d'Antibes n'est ouvert au public que jusqu'à 9 heures du soir seulement. De 9 heures à minuit, l'agent de service assure le réglage du relais placé sur le câble d'Antibes à Saint-Florent (Corse).
- 27. *Biffer l'article* : Barjac. IP. (3) Gard, *ainsi que le renvoi correspondant.*
- 47. *Biffer l'article* : Bouttencourt. IP. (1) Somme, *ainsi que le renvoi correspondant.*
- 48. *En regard de* : Brest. N. ☒ Finistère, *ajouter l'indice (3) et mettre au bas de la page le renvoi suivant* :
- (3) Le service de la remise à domicile des télégrammes privés distribuables par le bureau de Brest cesse à minuit.
- 54. *En regard du mot* : Caldarello, *ajouter* : M. ☒ Corse.
- 73. *Au lieu de* : Chaumont. ☒ Haute-Marne, *lire* : Chaumont ou Chaumont-en-Bassigny. ☒ Haute-Marne.
- 74. *A l'article* : Chaville. M. ☒ RG. Seine-et-Oise, *substituer à l'indice M. l'indice MC.*
- 133. *A l'article* : Herbillon. M. Constantine, *ajouter l'indice* ☒.
- 140. *Au lieu de* : Jouy. 1 kil. Eure-et-Loir, *lire* : Jouy. V. Eure-et-Loir.
- 169. *Ajouter à son ordre alphabétique* : Les Hermites. MT. (R). RG. Indre-et-Loire.
- 197. *A l'article* : Miniac. K. Ile-et-Vilaine, *substituer* : Miniac. V. Ile-et-Vilaine.
- 204. *A l'article* : Montigny-Carotte. M. Aisne, *ajouter l'indice* ☒.
- 211. *A l'article* : Mouthiers. M. ☒ RG. Charente, *substituer* : Mouthiers-sur-Boême. M. ☒ RG. Charente.
- 224. *Au lieu de* : Paizay-le-Sec. K. Vienne, *lire* : Paizay-le-Sec. 1 kil. Vienne.
- 281. *En regard de* : Saint-Menoux. M. ☒ Allier, *ajouter l'indice DP.*
- 339. *Dans la note placée immédiatement au-dessous du mot* : PARIS, *biffer les mots* : « du boulevard Saint-Martin. ».
- 339 et suiv. Bureaux de Paris. *Ajouter l'indice N/2 en regard des bureaux ci-après* :
29. — Rue Monge, 104 ;  
70. — Place Possoz.  
75. — Rue Blomet, 93.  
84. — Boulevard de Clichy, 83.
- 344. Bureaux de Boulogne-sur-Mer. *Ajouter le nouveau bureau suivant*  
Boulogne-Capécure. ☒. . . . 03.

*Ajouter l'indice RG. en regard des articles suivants :*

Arthez. M. ☒ Basses-Pyrénées.	Eaubonne. M. ☒ Seine-et-Oise.
Aunay ou Aunay-sur-Odon. M. ☒ Calvados.	Le Bourg-d'Oisans. M. ☒ Isère.
Beaurieux. M. ☒ Aisne.	Les Lilas. M. ☒ Seine.
Bourg-d'Oisans (Le). M. ☒ Isère.	Lilas (Les). M. ☒ Seine.
Coincy. M. ☒ Aisne.	Meysac. M. ☒ Corrèze.
Colombières. M. ☒ Calvados.	Montescourt-Lizerolles. M. ☒ Aisne.
Corbeny. M. ☒ Aisne.	Paulx. M. Loire-Inférieure.
Crécy-sur-Serre. M. ☒ Aisne.	Régneville. M. ☒ Manche.

*Biffer l'indice RG. après le nom du bureau de :*

Captieux. M. ☒ Gironde.

**3° Réouvertures.**

Deluz. Ec. Doubs.

**4° Suppressions.**

Thury. 1 kil. Côte-d'Or.  
Vincelles. 1 kil. Yonne.

---

*Abonnements téléphoniques de saison.*

Les abonnements de saison seront admis pour une période de six mois, du 15 mai au 15 novembre, dans le réseau de Saint-Maur-les-Fossés, annexe de celui de Paris.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique urbain à Saint-Dié (Vosges).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,  
Vu la loi du 16 juillet 1889;  
Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai et 7 novembre 1890;  
Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

**ARRÊTE :**

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique urbain est autorisée à *Saint-Dié (Vosges)*.

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cent cinquante francs (150<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 5 février 1894.

J. MARTY.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique urbain à Perpignan (Pyrénées-Orientales).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai et 7 novembre 1890;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE:

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique urbain est autorisée à *Perpignan* (Pyrénées-Orientales).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement principal est fixé à deux cents francs (200<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 20 mars 1894.

J. MARTY.

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique urbain à Hem-Forest (Nord), annexe de celui de Roubaix.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique annexe à celui de Roubaix est autorisée à *Hem-Forest* (Nord).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement principal au réseau local est fixé à cent cinquante francs (150<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 4 avril 1894.

J. MARTY.

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Oued-el-Alleug (Alger).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;



Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à *conversations taxées* est autorisée à *Oued-el-Alleug* (Alger).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée à un rayon de 1,500 mètres, à partir de la mairie.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 20 mars 1894.

J. MARTY.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Cabourg (Calvados).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,

Vu la loi du 16 juillet 1889,

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à *conversations taxées* est autorisée à *Cabourg* (Calvados).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre des communes de Cabourg et de Dives.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 29 mars 1894.

J. MARTY.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Donnemarie-en-Montois (Seine-et-Marne).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à *conversations taxées* est autorisée à *Donnemarie-en-Montois* (Seine-et-Marne).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre des communes de *Donnemarie-en-Montois* et de *Dontilly*.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 29 mars 1894.

J. MARTY.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Écouen (Seine-et-Oise).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,

Vu la loi du 16 juillet 1889 ;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891 ;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à *conversations taxées* est autorisée à *Écouen* (Seine-et-Oise).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 29 mars 1894.

J. MARTY.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Montigny-Lencoup (Seine-et-Marne).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES,

Vu la loi du 16 juillet 1889 ;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891 ;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à *conversations taxées* est autorisée à *Montigny-Lencoup* (Seine-et-Marne).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 29 mars 1894.

J. MARTY.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Soulac-les-Bains (Gironde).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à *conversations taxées* est autorisée à *Soulac-les-Bains (Gironde)*.

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 4 avril 1894.

J. MARTY.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Vaucresson (Seine-et-Oise).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à *conversations taxées* est autorisée à *Vaucresson (Seine-et-Oise)*.

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 4 avril 1894.

J. MARTY.

*ARRÊTÉ autorisant la transformation du réseau téléphonique annexe de Fontainebleau en un réseau spécial à conversations taxées.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — Sont rapportés les arrêtés, en date des 27 mai et 29 septembre 1891, autorisant la création à Fontainebleau d'un réseau téléphonique annexe à celui de Paris et comprenant la commune d'Avon dans le périmètre du réseau de Fontainebleau.

ART. 2. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

ART. 3. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 4. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre des communes de Fontainebleau et d'Avon.

ART. 5. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 6. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

ART. 7. — Le présent arrêté sera mis en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> mai 1894.

ART. 8. — Par mesure transitoire, les abonnés actuels qui désireraient rester sous le régime du réseau annexe auront la faculté de maintenir la situation acquise tant qu'ils conserveront, à leur nom personnel, l'abonnement qui leur a été concédé. Ils devront, à cet effet, faire connaître leurs intentions dans le délai d'un mois, à dater de la notification du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 avril 1894.

J. MARTY.

---

*Mise en service de lignes téléphoniques interurbaines.*

Aire-sur-la-Lys — Béthune .....	12 avril 1894.
Aumale — Blangy — Eu .....	16 avril 1894.
Barbézieux — Angoulême .....	18 mars 1894.
Gamaches — Eu .....	16 avril 1894.
Koléa — Oued-el-Alleng — Blida .....	10 avril 1894.

---

*Mise en service de réseaux téléphoniques spéciaux.*

Aire-sur-la-Lys (relié à Béthune) .....	12 avril 1894.
Aumale (relié à Blangy) .....	16 avril 1894.
Blangy (relié à Eu et Aumale) .....	16 avril 1894.
Gamaches (relié à Eu) .....	16 avril 1894.
Romanèche-Thorins (relié à Mâcon et Belleville-sur-Saône) .....	1 <sup>er</sup> avril 1894.
Sens (relié à Paris) .....	8 mars 1894.
Teste-de-Buch (la) (relié à Arcachon) .....	23 mars 1894.
Villeneuve-sur-Yonne (relié à Joigny) .....	21 mars 1894.

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Additions et modifications à la nomenclature des fils.*

RÉSEAU PRINCIPAL.

NUMÉROS des FILS.	POINTS EXTRÊMES.	VOIES SUIVIES et POINTS DE COUPURE.	OBSERVATIONS.
41	Lyon = Genève...	Ambérieu, Culoz, <b>Belle-garde</b> , Collonges.	
45	Paris = Florence.	Villeneuve-Saint-Georges, <b>Montereau</b> , <b>Tonnerre</b> , <b>Dijon</b> , <b>Chalon-sur-Saône</b> , <b>BOURG</b> , Ambérieu, Culoz, <b>Chambéry</b> , Montmélian, <i>S'-Jean-de-Maurienne</i> , <b>Modane</b> , Le Mont-Cenis.	Fil de 5 m/m.
51 bis.	Lyon = Milan...	Ambérieu, Culoz, <b>Chambéry</b> , Montmélian, <i>S'-Jean-de-Maurienne</i> , <b>Modane</b> , Le Mont-Cenis.	Fil de 5 m/m.
62	Chambéry = Turin.	Montmélian, <i>S'-Jean-de-Maurienne</i> , Le Mont-Cenis.	Dessert Modane.
109 bis.	Nancy = Bordeaux.	Blainville, <b>Épinal</b> , Hymont, Contrexéville, Chalindrey, Chagny, Paray-le-Monial, <b>Moulins - sur - Allier</b> , Courty, <b>Clermont-Ferrand</b> , <i>Ussel</i> , <b>TULLE</b> , <b>Brive</b> , <b>PÉRIGUEUX</b> , <i>Coutras</i> .	Dessert Dijon.
173	Lyon = Bordeaux.	Montrond, <b>MONTBRISON</b> , <i>Thiers</i> , <i>Ussel</i> , <b>TULLE</b> , <b>Brive</b> , <b>PÉRIGUEUX</b> , <i>Coutras</i> .	Dessert Clermont-Ferrand
205 bis.			
291	Rennes = Caen...	Vitré, <b>FOUGÈRES</b> , S <sup>t</sup> James, Pontaubault, Mortain, Vire, Guilberville, Aunay.	
340	Rennes = Saint-Lô.	Dol, Pontorson, Villedieu, Percy.	Dessert Avranches.
571	Tarbes = Auch...	<i>Mirande</i> .....	Peut être utilisé par <i>Mirande</i> en cas de nécessité

RÉSEAU DÉPARTEMENTAL.

NUMÉROS des FILS.	POINTS EXTRÊMES.	BUREAUX INTERMÉDIAIRES DESSERVIS.	OBSERVATIONS.
<b>ALPES-MARITIMES.</b>			
5 bis.	Nice = Antibes.		
<b>HAUTE-MARNE.</b>			
9 11	Chaumont = Bour- bonne-les-Bains.	Langres.	
<b>SOMME.</b>			
13	Amiens = Abbeville	.....	Circuit téléphonique.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux austro-hongrois.*

Il y a lieu d'inscrire la lettre T en regard des bureaux autrichiens ci-après qui sont autorisés à échanger des mandats télégraphiques avec l'étranger :

Gablonz-Bahnhof;  
Pribram;  
Schottwien;  
Tachau.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. — CORRESPONDANCE  
ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux britanniques.*

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

1° NOUVEAUX BUREAUX À INSCRIRE.

*Londres.*

Finchley Road, Grand Parade..... N. W.

*Angleterre.*

Alne.....	Easingwold.	Sharrow Vale.....	Sheffield.
Blakedown.....	Kidderminster.	Swanton Novers.....	Melton Cons - table (Nor - folk)
Brunswick St. (West Hart- lepool).....	West Hartle- pool.	Tugby.....	Leicester.
Church Road (Hove)....	Brighton.	Up Down Hill.....	Bagshot (Sur- rey).
Church Street (Ilkeston).	Ilkeston (Der- byshire).	Varo Street.....	Stockton - on - Tees.
Eldon Street.....	Stockton - on - Tees.	Walderton.....	Emsworth.
Everton (Notts.).....	Bawtry.	Wark (Coldstream)....	Coldstream.
Far Gosford Street.....	Coventry.	White Hill (Crowborough).	T u n b r i d g e Wells.
High Town (Congleton) .	Congleton.	Wing (Rutland).....	Oakham.
Hurley (Warwickshire)..	Atherstone.		
Kinson.....	Wimborne.		
New Elvet.....	Durham.		
Queen Street (Stockton- on-Tees).....	Stockton - on - Tees.		

*Écosse.*

Acharacle.....	Ardgour (Ar - gyllshire).	Glass.....	Huntly.
Bernera (North Uist)....	Lochmaddy.	Park Street.....	Aberdeen.
		Wark (Coldstream)....	Wark (Colds- stream).

*Irlande.*

Windgap ..... Callan.

2° CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

*Londres.*

*Au lieu de :*

*Inscrire :*

Bermondsey, Jamaica Road, N° 68, S. E.  
 Bruce Grove, Tottenham.  
 Cambridge Road, No 343, near Bethnal  
 Green Museum, E.  
 Ludgate Circus, E. C.  
 Rotherhithe, Princes Street, S. E.  
 Tottenham, West Green.  
 Wapping, near Hermitage Street, E.  
 Wapping, Red Lion Street, E.  
 Wentworth Street, E.  
 West Green Road, Tottenham.

Bermondsey, Jamaica Road, No 92, S. E.  
 Tottenham, Bruce Grove.  
 Bethnal Green, Cambridge Road, No. 317,  
 near Bethnal Green Museum, E.  
 Ludgate Circus, Nos. 10-12, New Bridge  
 Street, E. C.  
 Rotherhithe, Union Road, S. E.  
 South Tottenham, West Green Road,  
 No. 351.  
 Wapping, High Street, No. 5, near Her-  
 mitage Wharf, E.  
 Wapping, High Street, No. 83, near Old  
 Gravel Lane, E.  
 Whitechapel, Middlesex Street, E.  
 South Tottenham, West Green Road,  
 No. 110.

*Angleterre.*

*Au lieu de :*

High Street; Spalding.  
Osborne Place; Gateshead.  
Sncinton; Nottingham.

*Inscrire :*

Commercial Road; Spalding.  
Bensham Road; Gateshead.  
Carlton Road; Nottingham.

*En regard de* { Lockington (Yorks), *inscrire* Beverley dans la colonne 2.  
Chigwell Road (Essex), *inscrire* Woodford Green dans la colonne 2.  
Chigwell . . . . . } *inscrire* Woodford Green dans la colonne 2.  
Chigwell Row . . . }  
Woodford Bridge. }  
Stantonbury, *inscrire* Wolverton (Bucks.) dans la colonne 2.

3° BUREAUX À BIFFER.

*Angleterre.*

Thornton Road; Bradford (Yorks.).  
Wood Road; Pontypridd.  
Winsover Road; Spalding.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE.  
3° BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux du Canada.*

Les agents sont invités à compléter, d'après les indications suivantes, la liste des bureaux canadiens admis à l'échange des mandats canadiens.

BUREAUX.	COMTÉS.	PROVINCES.
	<i>1° Bureaux à ajouter.</i>	
Masson.	Ottawa.	Québec.
	<i>2° Bureaux à biffer.</i>	
Armstrong's Brook . . . . .	Restigouche . . . . .	Nouveau-Brunswick.
Goodwood . . . . .	Ontario . . . . .	Ontario.
Newcastle-creek . . . . .	Queen's . . . . .	Nouveau-Brunswick.
Saint-Ferdinand . . . . .	Megantic . . . . .	Québec.



DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Liste des journaux belges.*

Les agents sont invités à apporter les modifications ci-après à la liste des journaux belges :

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>1<sup>o</sup> NOUVEAUX JOURNAUX À AJOUTER.</b>						
<i>Christene Vrouw (De)</i> ; édi- teur .....	Gand .....	12 mois..	1 75	1 50	0 25	
<i>Économiste belge (L')</i> ; édi- teur .....	Bruxelles....	6 mois..	6 25	6 00	0 25	
		12 mois..	10 30	10 00	0 30	
<i>Fakkell (De)</i> ; éditeur.....	Gand .....	6 mois..	1 50	1 25	0 25	
		12 mois..	2 75	2 50	0 25	
<i>Petit Économiste (Le)</i> ; édi- teur. ....	Bruxelles....	12 mois..	5 25	5 00	0 25	Il n'est délivré que des abonne- ments d'un an.
<i>Ukkell Kanton (La)</i> ; éditeur.	<i>Idem</i> .....	12 mois..	5 25	5 00	0 25	Il n'est délivré que des abonne- ments d'un an.
<b>2<sup>o</sup> JOURNAL À BIFFER.</b>						
<i>Presse (La)</i> .....	Bruxelles.					
<b>3<sup>o</sup> CHANGEMENTS DE PRIX.</b>						
<i>Economiste (L')</i> ; éditeur....	Bruxelles....	3 mois..	8 25	8 00	0 25	Ce journal a pris également le titre d' <i>Economiste international</i> . Il n'est pas dé- livré d'abonne- ments de moins de trois mois.
		6 mois..	12 36	12 00	0 36	
		12 mois..	20 60	20 00	0 60	
<i>Indicateur breveté des Chemins de fer belges (L')</i> ; éditeur.	<i>Idem</i> .....	12 mois..	3 85	3 60	0 25	Edition mensuelle. Les abonne- ments de moins de 12 mois doivent expirer le 31 dé- cembre et le prix en est calculé à raison de 0 <sup>o</sup> 30 par mois, droit de 3 p. o/o en sus.
		<i>Idem</i> .....	12 mois..	2 00	1 75	0 25

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

---

*Saison de pêche sur les côtes de Terre-Neuve.*

Pendant la saison de pêche sur les Côtes de Terre-Neuve, les correspondances adressées aux bâtiments pêcheurs français dans ces parages seront dirigées, en règle générale, sur Saint-Jean de Terre-Neuve, par la voie de Liverpool et des paquebots anglais partant de ce port le mardi tous les 14 jours, à compter du 24 avril (expédition la veille au matin de Paris).

Celles de ces correspondances qui porteraient Saint-Pierre et Miquelon comme destination (sans indication de voie spéciale) devront être comprises dans les dépêches adressées chaque semaine, par la voie du Havre et les paquebots français de la ligne de New-York, au bureau colonial de Saint-Pierre et Miquelon.

Comme l'année dernière, les croiseurs français *Naiade* et *Rigault-de-Genouilly*, sous le commandement du contre-amiral de Maigret, seront chargés de la surveillance de la pêche. Les correspondances pour ces bâtiments, ne portant pas d'indication impliquant l'emploi d'une voie spéciale, seront centralisées jusqu'à nouvel ordre par le bureau de Paris qui les acheminera selon les instructions spéciales de l'Administration.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

---

*Saison de pêche sur les côtes d'Islande.*

Pendant la prochaine saison de pêche sur les côtes d'Islande, les correspondances adressées aux bateaux pêcheurs seront acheminées, sauf indication contraire de la part des expéditeurs, par l'intermédiaire des paquebots danois de la ligne de Copenhague à Reykiavick.

Ces paquebots font escale à l'aller, à Leith-Granton (Écosse), les 23 avril, 21 mai, 7 juin, 10 et 21 juillet, 9 août, 18 et 27 septembre et 12 novembre. Les correspondances pour l'Islande doivent être expédiées de Paris, au plus tard l'avant-veille au soir des dates indiquées ci-dessus.

Comme l'année dernière, c'est le croiseur *Nielly*, commandé par le capitaine de vaisseau Descamps, qui sera affecté cette année à la surveillance de la pêche en Islande.

Les correspondances à l'adresse de ce bâtiment français seront dirigées sur Reykiavik par la voie de Leith-Granton jusqu'au 8 juillet (départ de Paris).

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — SERVICES MARITIMES.

---

*Paquebots-poste français. — Itinéraire de la ligne de Marseille à la Réunion et à Maurice.*

Les agents trouveront ci-après l'itinéraire de la ligne de Marseille à la Réunion et à Maurice. Cet itinéraire diffère de celui publié au Bulletin mensuel n<sup>o</sup> 12, de décembre 1893, pages 644 et 645, par les indications relatives à la durée des séjours à Tamatave, Diego-Suarez, Nossi-Bé et Zanzibar, à la traversée de retour.

LIGNE DE MARSEILLE À LA

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR :

Par traversée... 2,180 2/3 lieues marines.  
Par voyage... 4,361 1/3 lieues marines.  
Annuellement... 52,336 lieues marines.

Service mensuel. — Vitesse.....

(Approuvé par décision ministérielle du 13 décembre 1893.)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
<b>ALLER.</b>										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	12(1)	4 s.	"	Date impérative.
Port-Saïd (2) ..	501	1,503	125	17	9 s.	(2) 4	18	1 m.	129	
Suez.....	(3) 29	(3) 87	(3) 20	18	9 s.	3	18	Minuit.	23	
Obock.....	420	1,260	105	23	9 m. (4)	6	23	3 s.	111	
Aden (5).....	40	120	10	24	1 m.	8	24	9 m.	18	
Zanzibar.....	591 2/3	1,775	148	30	1 s.	18	1 <sup>er</sup> *	7 m.	166	
Mayotte.....	186 2/3	560	47	3*	6 m. (4)	6	3*	Midi.	53	
Nossi-Bé (6) ..	58 1/3	175	14	4*	2 m. (4)	15	4*	5 s.	29	
Diégo-Suarez..	52 1/3	157	13	5*	6 m. (4)	21	6*	3 m.	34	
Sainte-Marie..	105	315	26	7*	5 m.	4	7*	9 m.	30	
Tamatave.....	28	84	7	7*	4 s.	22	8*	2 s.	29	
La Réunion (7) ..	123 2/3	371	31	9*	9 s.	24	10*	9 s.	55	
Maurice.....	45	135	11	11*	8 m.	"	14	"	11	
La Réunion (8) ..	"	"	"	15	"	"	"	"	"	
<b>TOTAUX...</b>	<b>2,180 2/3</b>	<b>6,542</b>	<b>557</b>				<b>131</b>		<b>688</b>	<b>Ou 28 j. 16 h.</b>
Séjour..... 300 h. ou 12 j. 12 h.										

OBSERVATIONS GÉNÉRALES. — La durée des séjours dans les ports d'escale, indiquée à l'itinéraire, est la durée obligatoire. Elle ne peut être abrégée que lorsque le paquebot se trouve en retard sur les prévisions de l'itinéraire. Dans ce cas, la durée des séjours est déterminée, d'un commun accord, après entente entre l'agent des postes embarqué, le capitaine et l'agent local de la compagnie.

Toutefois, dans les ports à marée, l'heure du départ est subordonnée aux mouvements de la marée.  
\* Les dates marquées d'un astérisque \* se trouvent naturellement avancées d'un jour quand le mois qui précède est un mois de 31 jours.

Au mois de mars, les dates d'arrivée à Zanzibar et aux ports suivants, ainsi que les dates de départ de ces mêmes escales sont retardées, à la traversée d'aller, d'un ou de deux jours, suivant que l'année est ou non bissextile. Il en est de même, à la traversée de retour, pour les escales de Nossi-Bé et suivantes.

(1) Les dates des départs de Marseille, à l'aller, et de la Réunion, au retour, sont seules impératives, le service postal devant profiter de toute avance obtenue en cours de navigation.

(2) La durée du séjour à Port-Saïd et à Suez peut être abrégée lorsqu'il y a convenance à le faire pour que le paquebot ne perde pas son tour d'admission dans le canal de Suez.

(3) Le trajet dans le canal de Suez n'entre pas dans le calcul de la vitesse moyenne.

(4) En cas d'arrivée de nuit à Obock, à Mayotte, à Nossi-Bé ou à Diégo-Suarez, le stationnement prévu par l'itinéraire, dans ces escales, peut être augmenté de manière à donner un séjour minimum de deux

RÉUNION ET À MAURICE (V).

réglementaire... 11 milles 5 par heure.  
effective..... 12 milles par heure.

— Mis à exécution à dater du 12 janvier 1894.)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
<b>RETOUR (9).</b>										
Maurice (10) ..	"	"	"	"	"	"	23	8 s.	"	Date impérative.
La Réunion (10)	45	135	11	24	7 m.	26	25 (1)	9 m.	37	
Tamatave.....	123 2/3	371	31	26	4 s.	22	27	2 s.	53	
Sainte-Marie..	28	84	7	27	9 s.	4	28	1 m.	11	
Diégo-Suarez..	105	315	26	29	3 m. (4)	16	29	7 s.	42	
Nossi-Bé (11) ..	52 1/3	157	13	30	8 m. (4)	14	30	10 s.	27	
Mayotte.....	58 1/3	175	14	1 <sup>er</sup> *	Midi (4)	10	1 <sup>er</sup> *	10 s.	24	
Zanzibar.....	186 2/3	560	47	3*	9 s.	21	4*	6 s.	68	
Aden.....	591 2/3	1,775	148	10*	10 s.	8	11*	6 m.	156	
Obock.....	40	120	10	11*	4 s. (4)	6	11*	10 s.	16	
Suez (2).....	420	1,260	105	16*	7 m.	(2) 3	16*	10 m.	108	
Port-Saïd.....	(3) 29	(3) 87	(3) 20	17*	6 m.	4	17*	10 m.	24	
Marseille.....	501	1,503	125	22*	3 s.	"	"	"	125	
<b>TOTAUX...</b>	<b>2,180 2/3</b>	<b>6,542</b>	<b>557</b>				<b>134</b>		<b>691</b>	<b>Ou 28 j. 19 h.</b>

heures de jour à Obock, de six heures de jour à Mayotte, de dix heures de jour à Nossi-Bé et de douze heures de jour à Diégo-Suarez.

(5) Correspondance avec le paquebot annexe allant à Bombay (ligne Q).

(6) Correspondance avec le paquebot du service annexe de navigation sur la côte ouest de Madagascar allant à Nossi-Vé.

(7) Correspondance avec le paquebot annexe allant à Mahé (Seychelles) (ligne U).

(8) Le paquebot séjourne à la Réunion jusqu'au 9 du mois suivant; il en repart pour assurer le retour sur Mahé de la ligne annexe de Mahé à la Réunion et à Maurice (ligne U).

(9) Service effectué par le paquebot venant de Mahé (Seychelles) (ligne U).

(10) Correspondance avec le paquebot annexe venant de Mahé (Seychelles) (ligne U).

(11) Correspondance avec le paquebot du service annexe de navigation sur la côte ouest de Madagascar venant de Nossi-Vé.

RÉCAPITULATION.

Aller.....	688 h.
Séjour.....	300
Retour.....	691

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 1,679 h. ou 69 j. 23 h.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. La Direction générale des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais elle ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 <sup>er</sup> . — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).						
1	La Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).	10 mai....	Lo Havre..	Président-Thiers	Voilier....	D. Auger.
2	Saint-Pierre (Mar- tinique).	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Georgina-Auger.	Idem.....	Idem.
3	Cayenne (Guyane).	5.....	Idem.....	Marguerite-Am- baud.	Idem. ....	Ambaud frères.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).						
1	Antofogasta .....	15 mai ...	Lo Havre..	Tropique.....	Steamer...	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
2	Arica .....	15 .....	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	Idem.
3	Bahia .....	8 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
4	Idem .....	18 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
5	Idem .....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
6	Buenos-Ayres. ....	10 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
7	Idem .....	20 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
8	Idem .....	30 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
9	Cap-Haïtien. ....	12 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
10	Idem .....	26 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
11	Caracas.....	2 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
12	Idem .....	18 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
13	Carthagène.....	21 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
14	Les Cayes.....	11 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
15	Céara.....	24 .....	Idem.....	Justin .....	Idem.....	J.-M. Currie.
16	Colon .....	21 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> maritime du Pa- cifique.
17	Cienfuegos (Cuba).	11 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Brostrom.
18	Coronel.....	15 .....	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> maritime du Pa- cifique.
19	Coquimbo.....	15 .....	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	Idem.
20	Curaçao.....	2 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
21	Idem .....	18 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
22	Gonaïves.....	26 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
23	Itacoatiara.....	9 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> Cunard.
24	Jacmel.....	11 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Brostrom.
25	Jérémie.....	26 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
26	Kingston.....	11 mai....	Le Havre..	X.....	Steamer...	Broström.
27	La Havane.....	12.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
28	Idem.....	15.....	Idem.....	Alfonso XIII...	Idem.....	Genestal.
29	Iquique.....	15.....	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
30	Lima.....	15.....	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	Idem.
31	Maccio.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
32	Manaos.....	9.....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> Cunard.
33	Maragnan.....	24.....	Idem.....	Justin.....	Idem.....	J.-M. Currie.
34	Mayaguez (P <sup>to</sup> -Rico)	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
35	Mollendo.....	15.....	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
36	Montevideo.....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
37	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
38	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
39	Para.....	9.....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> Cunard.
40	Idem.....	24.....	Idem.....	Justin.....	Idem.....	J.-M. Currie.
41	Payta.....	15.....	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
42	Pernambuco.....	8.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
43	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
44	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
45	Ponce (Porto-Rico).	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
46	Port-au-Prince.....	12.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
47	Idem.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
48	Progreso.....	15.....	Idem.....	Alfonso XIII...	Idem.....	Genestal.
49	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
50	Puerto-Cabello.....	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
51	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
52	Puerto-Plata.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
53	Rio-de-Janeiro.....	8.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
54	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
55	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
56	Salaverry.....	15.....	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
57	Sanchez.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
58	Savanilla.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
59	Saint-Domingo.....	11.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
60	S <sup>a</sup> -Juan-Porto-Rico.	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
61	Saint-Thomas.....	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
62	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
63	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
64	Idem.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
65	Talcahuano.....	15.....	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
66	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
67	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
68	Tampico.....	12.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
69	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
70	Valparaiso.....	15.....	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
71	Vera-Cruz.....	12.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
72	Idem.....	15.....	Idem.....	Alfonso XIII...	Idem.....	Genestal.
73	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Rectifications à la nomenclature n° 323 (Édition de 1894).*

Les agents sont invités à rectifier de la manière suivante sur la nomenclature n° 323 (édition de 1894) certaines indications qui ont été dénaturées ou reproduites à tort pendant l'impression :

Page 6, paquebots anglais, alinéa (d) de Southampton à Las Palmas, — lire : « de Southampton le *vendredi*, tous les 28 jours, à compter du 26 janvier ».

Page 16, n° 4, Adelaïde, voie de Brindisi ou de Naples, biffer le renvoi (2) à la colonne 5.

Page 27, n° 45 (Cap Vert), en regard de Lisbonne, colonne 6, biffer les mots : « et le 18 ».

Page 43, n° 139 (New-York), colonne 3, remplacer : « Southampton » par : « *Queenstown* » et respectivement : « *Queenstown* » par « *Southampton* ».

Page 49, n° 168 (Reykjavick) colonne 6, remplacer la mention : « la veille au matin », par : « l'avant-veille au soir ».

Il convient également de porter les dates indiquées ci-dessous en regard du n° 193 (Saint Jean-de-Terre-Neuve), — colonne 5, 10 et 24 avril, 8 et 22 mai, 5 et 19 juin, 3, 17 et 31 juillet, 14 et 28 août, 11 et 25 septembre, 9 et 23 octobre, 6 et 20 novembre, 4 et 18 décembre.

158<sup>e</sup> SUPPLÉMENT AU

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	2	3	4
241	Directeurs des dépôts d'étalons.....	D (En regard du contre-signataire).	Palefreniers chefs de stations de monte*.....
557	Palefreniers chefs de stations de monte...	D (au-dessous de la 9 <sup>e</sup> accolade)..	Directeurs des dépôts d'étalons*.....

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

*Modifications à la nomenclature n° 207 des rues de Paris.*

En regard de : « Convention (rue de la) », remplacer : « 75 » par « 64 ».

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4<sup>e</sup> BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES,  
CONTRAVENTIONS ET COLIS POSTAUX.

*Franchises postales. — Publication d'un 158<sup>e</sup> supplément au Manuel  
des franchises postales. — Directeurs des dépôts d'étalons avec les palefreniers,  
chefs de stations de monte.*

Un décret, en date du 16 avril 1894, a accordé la franchise postale à la correspondance officielle échangée entre les directeurs des dépôts d'étalons et les palefreniers, chefs de station de monte.

Ce décret fait l'objet du 158<sup>e</sup> supplément au Manuel publié ci-après; les indications de ce supplément devront être reportées avec soin sur ledit manuel.

**MANUEL DES FRANCHISES.**

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.  5	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.  10
	Ancien. 6	Nouveau. 7	Numéros des tableaux. 8	Pages. 9	
S. B.	"	Circonscription des haras.	"	"	} Décret du 16 avril 1894.
S. B.	"	<i>Idem.</i>	"	"	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

*Annotations au Carnet n° 1516.*

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à perce- voir.	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>NOUVEAUX JOURNAUX,</b>					
<i>Agent d'assurances (L')</i> 20-22, rue Richer, à Paris.					
France.....	1 an....	15 00	14 75	0 25	
(Pour les agents d'assurances.)	1 an....	12 00	11 78	0 22	
<i>Ami de la Famille (L')</i> , 33, rue des Saints-Pères, à Paris.					
France.....	1 an....	5 00	4 85	0 15	Les abonnements partent du 1 <sup>er</sup> janvier.
<i>Annales de la Science agricole française et étrangère</i> , 5, rue des Beaux-Arts, à Paris.					
Paris.....	1 an....	24 00	23 66	0 34	Paraissant par livraisons mensuelles.
Départements.....	1 an....	26 00	25 64	0 36	
<i>Arsenal Médico-chirurgical contemporain (L')</i> , 6, rue de Maubeuge, à Paris.					
France.....	1 an....	6 00	5 84	0 16	
<i>Avant-Garde (L')</i> , 23, rue de Saint-Petersbourg, à Paris.					
France.....	6 mois...	5 00	4 85	0 15	
	1 an....	10 00	9 80	0 20	
<i>Bon Sens (Le)</i> , 6, Grande-Rue, à Besançon.					
Doubs, Jura, Haute-Saône et territoire de Belfort.....	6 mois...	4 00	3 86	0 14	Journal hebdomadaire.
	1 an....	6 00	5 84	0 16	
Autres départements.....	6 mois...	4 50	4 35	0 15	
	1 an....	7 00	6 83	0 17	



TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS.  6
			du MANDAT à trans- mettre au journal.  4	du DROIT à perce- voir.  5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Bulletin de l'Office du travail</i> , recueil mensuel publié par le Ministère du Commerce et de l'Industrie (Direction du l'Office du travail), 101, rue de Grenelle, à Paris. France .....	1 an .....	2 50	2 37	0 13	Les mandats doivent être libellés au nom, soit de MM. Berger-Levrault, éditeurs, rue des Beaux-Arts, n° 5, à Paris, soit de M. Armand Colin, éditeur, rue de Mézières, n° 5, à Paris, au choix de l'abonné. Ce renseignement devra être demandé au déposant au moment de l'établissement du mandat.
<i>Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse</i> , 5, rue des Beaux-Arts, à Paris. Paris .....	1 an .....	20 00	19 70	0 30	
Départements .....	1 an .....	25 00	24 65	0 35	
<i>Bulletin scolaire (Le)</i> , à Sionviller, par Lunéville (Meurthe-et-Moselle). Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges .....	1 an .....	1 00	0 89	0 11	Journal mensuel.
<i>Campagnes (Journal des)</i> , 30-22, rue Richer, à Paris. France .....	1 an .....	10 00	9 80	0 20	
<i>Carnet de la Sabretache</i> , 5, rue des Beaux-Arts, à Paris. France .....	1 an .....	15 00	14 75	0 25	
<i>Chasseur illustré (Le)</i> , 19, boulevard Montmartre, à Paris. France, Corse, Algérie et Alsace.	1 an .....	6 00	5 84	0 16	Journal hebdomadaire.
<i>Chemins de fer, des Mines et des Travaux publics (Journal des)</i> , 4, rue de la Bourse, à Paris. Paris .....	6 mois ... 1 an .....	6 00 10 00	5 84 9 80	0 16 0 20	Les abonnements partent du 1 <sup>er</sup> de chaque mois.
Départements .....	6 mois ... 1 an .....	7 00 12 00	6 83 11 78	0 17 0 22	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS.  6	
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5		
		fr. c.	fr. c.	fr. c.		
<i>Cultivateur (Le journal du)</i> , à Péronne (Somme).						
Somme, Aisne, Ardennes, Nord, Marne, Oise, Pas-de-Calais et Seine-et-Marne	3 mois... 6 mois... 1 an....	2 00 3 50 6 00	1 88 3 36 5 84	0 12 0 14 0 16	Revue agricole pratique paraissant le dimanche.	
Autres départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	2 50 4 00 7 00	2 37 3 86 6 83	0 13 0 14 0 17		
<i>Écho des mines et de la métallurgie (L')</i> , 26, rue Brunel, à Paris.						
France.....	1 an....	25 00	24 65	0 35		Journal paraissant le dimanche.
<i>Ère nouvelle (L')</i> , place Maubourguet, à Paris.						
Hautes-Pyrénées, et départements limitrophes.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	5 50 10 50 20 00	5 34 10 29 19 70	0 16 0 21 0 30		
Autres départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	7 00 14 00 28 00	6 83 13 76 27 62	0 17 0 24 0 38		
<i>Europe Artiste (L')</i> , 123, rue Montmartre, à Paris.						
France.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	12 00 22 00 40 00	11 78 21 68 39 50	0 22 0 32 0 50		
<i>Indépendance française (L)</i> , 25, rue de Lille, à Paris.						
Paris.....	1 an....	10 00	9 80	0 20		
Départements.....	1 an....	12 00	11 78	0 22		
<i>Intermédiaire des Imprimeurs (L')</i> , 42, quai de la Charité, à Lyon.						
France.....	1 an....	4 00	3 86	0 14		
<i>Jardinier pratique (Le)</i> , 20-22, rue Richer, à Paris.						
France.....	1 an....	3 00	2 87	0 13		
<i>Laiterie (La)</i> , 18 bis, rue des Martyrs, à Paris.						
France. { sans le supplément... { avec le supplément...	1 an.... 1 an....	12 00 18 00	11 78 17 72	0 22 0 28		

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à perce- voir.	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Lecture (La)</i> , 10, rue Saint-Joseph, à Paris.					
Paris.....	6 mois...	7 00	6 83	0 17	
	1 an.....	12 00	11 78	0 22	
Départements, Algérie et Tunisie.....	6 mois...	8 00	7 82	0 18	
	1 an.....	14 00	13 76	0 24	
<i>Lecture rétrospective (La)</i> , 10, rue Saint-Joseph, à Paris.					
Paris.....	6 mois...	7 00	6 83	0 17	
	1 an.....	12 00	11 78	0 22	
Départements, Algérie et Tu- nisie.....	6 mois...	8 00	7 82	0 18	
	1 an.....	14 00	13 76	0 24	
<i>Marennés (Journal de)</i> , 15, rue Du- bois-Meynardie, à Marennés (Cha- rente-Inférieure).					
France.....	3 mois...	2 00	1 88	0 12	Paraissant le dimanche.
	6 mois...	3 00	2 87	0 13	
	1 an.....	6 00	5 81	0 16	
<i>Messenger agricole (Le)</i> , Hamelin frères, à Montpellier (Hérault).					
France.....	1 an.....	8 00	7 82	0 18	
<i>Méthode financière (La)</i> , 78, rue Taitbout, à Paris.					
France.....	2 mois... (abonne- ment d'essai).	3 00	2 87	0 13	
	1 an.....	40 00	39 50	0 50	
<i>Moniteur de la Photographie (Le)</i> , 55, quai des Grands-Augustins, à Paris.					
Paris.....	6 mois...	8 00	7 82	0 18	
	1 an.....	15 00	14 75	0 25	
Départements.....	6 mois...	9 00	8 81	0 19	
	1 an.....	17 00	16 73	0 27	
<i>Odontologie et Revue internationale d'Odontologie</i> , 2, rue d'Amster- dam, à Paris.					
France.....	1 an.....	10 00	9 80	0 20	Les abonnements par- tent du 1 <sup>er</sup> janvier et du 1 <sup>er</sup> juillet.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS.  6	
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5		
		fr. c.	fr. c.	fr. c.		
<i>Petit Jardin (Le)</i> , 13, rue de Bruxelles, à Paris. France.....	1 an.....	5 00	4 85	0 15		
<i>Peuple français (Le)</i> , 5, rue Saint-Joseph, à Paris. Seine.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	5 00 9 00 18 00	4 85 8 81 17 72	0 15 0 19 0 28	Les abonnements partent du 1 <sup>er</sup> et du 15 de chaque mois.	
Autres départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	6 00 12 00 24 00	5 84 11 78 23 66	0 16 0 22 0 34		
<i>Photographie (La)</i> , 91, rue de Seine, à Paris. France.....	1 an.....	5 00	4 85	0 15		Journal mensuel illustré.
<i>Pyrénées (Les)</i> , 10, rue de Gonnès, à Tarbes (Hautes-Pyrénées). France.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	5 00 10 00 20 00	4 85 9 80 19 70	0 15 0 20 0 30		
<i>Réorganisation (La)</i> , 19, rue des Trois-Conils, à Bordeaux. France.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	2 50 4 00 6 00	2 37 3 86 5 84	0 13 0 14 0 16	Journal paraissant le jeudi.	
<i>Réveil du Centre (Le)</i> , 4, rue Saint-Clair, à Bordeaux. France.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	0 75 1 50 3 00	0 64 1 38 2 87	0 11 0 12 0 13		
<i>Réveil Limousin (Le)</i> , 18, rue des Écoles, à Limoges. Haute-Vienne et départements limitrophes.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	2 50 4 00 7 00	2 37 3 86 6 83	0 13 0 14 0 17	Journal paraissant les mardi, jeudi et samedi.	
Autres départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	3 00 5 00 8 00	2 87 4 85 7 82	0 13 0 15 0 18		

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS.  6
			du MANDAT à trans- mettre au journal.  4	du DROIT à perce- voir.  5	
			fr. c.	fr. c.	
<i>Revue bleue (Revue politique et littéraire)</i> , prise en même temps que la <i>Revue scientifique</i> , 19, rue des Saints-Pères, à Paris.					
Paris.....	6 mois...	25 00	24 65	0 35	L'abonnement part des 1 <sup>er</sup> janvier, 1 <sup>er</sup> avril, 1 <sup>er</sup> juillet et 1 <sup>er</sup> octobre de chaque année.
	1 an....	45 00	44 45	0 55	
Départements.....	6 mois...	30 00	29 60	0 40	
	1 an....	50 00	49 40	0 60	
<i>Revue d'Artillerie</i> , 5, rue des Beaux-Arts, à Paris.					
France.....	1 an....	20 00	19 70	0 30	Paraissant en 12 livraisons mensuelles à partir du 15 octobre de chaque année.
<i>Revue de Cavalerie</i> , 5, rue des Beaux-Arts, à Paris.					
France.....	1 an....	30 00	29 60	0 40	Paraissant en 12 livraisons mensuelles à partir d'avril 1885.
<i>Revue de la Marine marchande</i> , 20-22, rue Richer, à Paris.					
France.....	1 an....	12 00	11 78	0 22	
<i>Revue des Établissements de bienfaisance</i> , 5, rue des Beaux-Arts, à Paris.					
France.....	1 an....	10 00	9 80	0 20	Les abonnements partent du mois de janvier.
<i>Revue des Revues (La)</i> , 32, rue de Verneuil, à Paris.					
France.....	6 mois...	9 00	8 81	0 19	
	1 an....	14 00	13 76	0 24	
<i>Revue des Services financiers</i> , 5, rue Beaux-Arts, à Paris.					
France.....	1 an....	10 00	9 80	0 20	Les abonnements partent du mois de janvier.
<i>Revue du Génie militaire</i> , 5, rue des Beaux-Arts, à Paris.					
France.....	1 an....	15 00	14 75	0 25	Paraissant tous les deux mois.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS.  6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Revue générale d'administration</i> , 5, rue Beaux-Arts, à Paris.					
Paris.....	1 an.....	30 00	29 60	0 40	Les abonnements par- tent du mois de janvier.
Départements.....	1 an.....	33 00	32 57	0 43	
<i>Revue moderne de la Construction</i> , 4, quai du Canal, à Marseille.					
France, Corse et Algérie....	1 numéro.	0 50	0 39	0 11	
	1 an.....	6 00	5 84	0 16	
<i>Revue universelle de la Distillerie</i> , 53, rue Vivienne, à Paris.					
France.....	1 an.....	15 00	14 75	0 25	
<i>Salut (Le)</i> , à Saint-Malo (Ille-et- Vilaine).					
France.....	1 an.....	10 00	9 80	0 20	
<i>Société de Statistique de Paris (Journal de la)</i> , 5, rue des Beaux-Arts, à Paris.					
France.....	1 an.....	12 00	11 78	0 22	Paraissant par livrai- sons mensuelles.
<i>Terre (La)</i> , 36, rue des Phocéens, à Marseille.					
France, Corse et Algérie....	6 mois...	3 00	2 87	0 13	Les abonnements par- tent du 1 <sup>er</sup> de chaque mois.
	1 an.....	5 00	4 85	0 15	
<i>Tireur français (Le)</i> , 15, rue d'Alle- magne, à Paris.					
France.....	6 mois...	4 50	4 35	0 15	Journal hebdomadaire.
	1 an.....	8 00	7 82	0 18	
<i>Vélo (Le)</i> , 48, rue Vivienne, à Paris.					
France.....	6 mois...	10 00	9 80	0 20	Journal quotidien.
	1 an.....	20 00	19 70	0 30	
<i>Vérité politique, religieuse, sociale, (La)</i> , 15, rue de Valois, à Paris.					
France.....	3 mois...	9 00	8 81	0 19	Journal quotidien.
	6 mois...	18 00	17 72	0 28	
	1 an.....	35 00	34 55	0 45	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à perce- voir.	
1	2	3	4	5	6
<i>Vérité philosophique (La)</i> , 13, rue Mont-Thabor, à Paris. France.....	1 an....	fr. c. 2 00	fr. c. 1 88	fr. c. 0 12	
<b>CHANGEMENTS DE TARIF.</b>					
<i>Crédit foncier de France (Le)</i> , 19, rue des Capucines, à Paris. France. {	Édition sur papier blanc 1 an....	1 00	0 89	0 11	Paraissant les 6 et 16 de chaque mois. Paraissant le 25 de chaque mois.
Édition sur papier de couleur. 1 an....	4 00	3 86	0 14		
<i>Écho de Paris (L')</i> , 16, rue du Croissant, à Paris. Paris et Seine.....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an....	6 00 12 00 24 00	5 84 11 78 23 66	0 16 0 22 0 34	
Départements (moins la Seine)	{ 3 mois... 6 mois... 1 an....	10 00 20 00 40 00	9 80 19 70 39 50	0 20 0 30 0 50	
<i>Écho de l'armée</i> , 12, place Vendôme, à Paris. France.....	{ 6 mois... 1 an....	4 00 7 50	3 86 7 32	0 14 0 18	
<i>Financier de Marseille (Le)</i> , 18, rue Haxo, à Marseille. France.....	1 an....	5 00	4 85	0 15	Journal hebdomadaire.
<i>Illustration (L')</i> , 13, rue Saint- Georges, à Paris. France.....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an....	9 00 18 00 36 00	8 81 17 72 35 54	0 19 0 28 0 46	
<i>Paix sociale (La)</i> , 10, rue du Fau- bourg Montmartre, à Paris. France.....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an....	6 00 11 00 20 00	5 84 10 79 19 70	0 16 0 21 0 30	
<i>Paris-Mode</i> , 4 bis, rue du Quatre- Septembre, à Paris. France.....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an....	4 50 9 00 18 00	4 35 8 81 17 72	0 15 0 19 0 28	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS.  6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Petit Moniteur illustré (Le)</i> , 13, quai Voltaire, à Paris.					
France .....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an. ....	1 00 1 50 2 50	0 89 1 38 2 37	0 11 0 12 0 13	Publication mensuelle paraissant le 15 du mois.
<i>Progrès financier (Le)</i> , 14, place du Havre, à Paris.					
France .....	1 an. ....	6 00	5 84	0 16	
<i>Révolution Champenoise (La)</i> , à Da- mery (Marne).					
France .....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an. ....	2 20 5 00 10 00	2 37 4 85 9 80	0 13 0 15 0 20	
<i>Revue universelle (La)</i> , 4, rue de la Chaussée d'Antin, à Paris.					
France .....	{ 6 mois... 1 an. ....	8 00 15 00	7 82 14 75	0 18 0 25	
<i>Saison (La)</i> , 25, rue de Lille, à Paris.					
1 <sup>re</sup> édition (24 numéros et 12 planches de patrons par an.)	{ Paris..... Départements	{ 3 mois... 6 mois... 1 an. .... 3 mois... 6 mois... 1 an. ....	{ 2 25 4 00 7 00 2 50 4 50 8 00	{ 2 12 3 86 6 83 2 37 4 35 7 82	{ 0 13 0 14 0 17 0 13 0 15 0 18
2 <sup>e</sup> édition (mêmes éléments que la première et 2 gravures coloriées par mois.)	{ Paris..... Départements	{ 3 mois... 6 mois... 1 an. .... 3 mois... 6 mois... 1 an. ....	{ 3 75 7 00 13 00 4 00 7 50 14 00	{ 3 61 6 83 12 77 3 86 7 32 13 76	{ 0 14 0 17 0 23 0 14 0 18 0 24
3 <sup>e</sup> édition (mêmes éléments que la première et 3 gravures coloriées par mois.)	{ Paris..... Départements	{ 3 mois... 6 mois... 1 an. .... 3 mois... 6 mois... 1 an. ....	{ 4 50 8 50 10 00 4 75 9 00 17 00	{ 4 35 8 31 15 74 4 60 8 81 16 73	{ 0 15 0 19 0 26 0 15 0 19 0 27
<i>Vignerons (Le)</i> , à Damery (Marne).					
France .....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an. ....	2 50 5 00 10 00	2 37 4 85 9 80	0 13 0 15 0 20	



TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES ET RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à perce- voir.	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>CHANGEMENT D'ADRESSE.</b>					
<i>Conseiller du Pêcheur (Le)</i> , « 75, rue de Rennes, » au lieu de « 193, rue de l'Université, à Paris. »					
<i>Revue de Viticulture (La)</i> , « 5, rue Gay-Lussac, » au lieu de « 4, rue de Mirbel. »					
<i>Revue politique et littéraire (Revue Bleue)</i> , « 19, rue des Saints-Pères, » au lieu de « 111, boulevard Saint-Germain. »					
<i>Vérité philosophique (La)</i> , « 172, rue du Faubourg-Saint-Honoré, » au lieu de « 13, rue Mont Thabor. »					
<b>CHANGEMENTS DE TARIF ET D'ADRESSE.</b>					
<i>Annales de la Bourse (Les)</i> , 5, rue Drouot, à Paris.					Les abonnements sont aussi reçus sous le titre de <i>Rente (La)</i> et <i>Annales de la Bourse (Les)</i> .
France .....	1 an....	6 00	5 84	0 16	
<i>Bluet (Le)</i> , revue littéraire et artistique, 172, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.					
France .....	6 mois...	3 00	2 87	0 13	
	1 an....	5 00	4 85	0 15	
<i>Courrier français (Le)</i> , 19, rue des Bons-Enfants, à Paris.					
France .....	6 mois...	12 50	12 27	0 23	
	1 an....	25 00	24 65	0 35	
<i>L'Europe Artiste</i> , « rue Lamartine, n° 8, » est remplacée par « <i>L'Europe Artiste</i> , 123, rue Montmartre. »					
<i>Monde du Travail (Le)</i> , 34, rue Drouot, à Paris.					
France .....	3 mois...	7 00	6 83	0 17	
	6 mois...	14 00	13 76	0 24	
	1 an....	25 00	24 65	0 35	
<i>Moniteur de la Finance (Le)</i> , 17, passage Saulnier, à Paris.					
France .....	1 an....	2 00	1 88	0 12	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES ET RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS.  6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>République Française (La)</i> , 10, rue du Faubourg Montmartre, à Paris.					
France .....	3 mois... 6 mois... 1 an....	9 00 18 00 36 00	8 81 17 72 35 54	0 19 0 28 0 46	
<i>Revue universelle des Inventions nou- velles</i> , 10, rue Saint-Joseph, à Paris.					
France .....	6 mois... 1 an....	8 00 15 00	7 82 14 75	0 18 0 25	
<i>Sicèle (Le)</i> , 12, rue de la Grange- Batelière, à Paris.					
Seine .....	3 mois... 6 mois... 1 an....	7 00 12 00 20 00	6 83 11 78 19 70	0 11 0 22 0 30	
Autres départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	8 00 14 00 24 00	7 82 13 76 23 66	0 18 0 24 0 34	
<i>Vigneron (Le)</i> , 12, rue du Faubourg- Cérès, à Reims (Marne).					
Marne et départements limi- trophes.....	1 an....	2 50	2 37	0 13	Publication mensuelle.
Autres départements et Algérie	1 an....	3 00	2 87	0 13	
<b>CHANGEMENT DE SOUS-TITRE, D'ADRESSE ET DE TARIF.</b>					
Remplacer « <i>Signal (Le)</i> , messenger de la semaine, etc. » par les indications suivantes :					
<i>Signal (Le)</i> , journal politique quoti- dien, 24, rue Chauchat, à Paris.					
France .....	3 mois... 6 mois... 1 an....	6 50 12 50 24 00	6 33 12 27 23 66	0 17 0 23 0 34	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à perce- voir.	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>COMPLÉMENT DE TARIF.</b>					
<i>Amiens (Journal d')</i> , rue des Capu- cins, n° 45, à Amiens.					
Somme et départements limi- trophes.....	3 mois...	7 00	6 83	0 17	
	6 mois...	13 00	12 77	0 23	
	1 an....	24 00	23 66	0 34	
<i>Santé (Journal de la)</i> , 5, boulevard Montmartre, à Paris.					
France { sans prime .....	1 an. ..	6 00	5 84	0 16	
	avec prime .....	1 an. ..	8 00	7 82	0 18
<b>COMPLÉMENT DE TITRE.</b>					
Après « Rente (La) », ajouter « et les Annales de la Bourse », page 300 du carnet.					
<b>RAPPEL D'INSCRIPTION D'UN JOURNAL.</b>					
<i>Moniteur des valeurs du comptant (Le)</i> , organe spécial des valeurs en Banque, 15, rue Grange-Bate- lière, à Paris.					
France et Algérie.....	1 an....	2 00	1 88	0 12	Journal hebdomadaire.
<b>MENTIONS À AJOUTER AU CARNET N° 1516.</b>					
1° Au bas de la page 340, réinscrire le titre du journal <i>La Santé</i> , et en regard, à la colonne d'obser- vations, ajouter la mention suivante : « Voir <i>Santé (Journal de la)</i> , à la page 342. »					
2° En haut de la page 342, colonne d'observations, en regard de <i>Santé (Journal de la)</i> , ajouter la men- tion suivante :					
« Les abonnements sont aussi reçus sous le titre de <i>La Santé</i> . »					
3° A la lettre J de la table, porter « <i>Journal de la Santé</i> , page 342 » et à la lettre S, « <i>La Santé</i> , page 340 ».					
<b>MENTION À AJOUTER À LA TABLE DU CARNET N° 1516. (LETTRE V.)</b>					
<i>Vie Contemporaine (La)</i> , voir : <i>Revue de Famille</i> , page 318.					
<b>À BIFFER SUR LE CARNET N° 1516.</b>					
<i>Éclair financier (L')</i> , rue Montmartre, n° 125, à Paris, page 118.					
<i>Réveil financier (Le)</i> , rue de Choiseul, n° 4, à Paris.					
<i>Révolution Champenoise (La)</i> , à Damery (Marne).					
<i>Revue de l'Épargne</i> , rue Montmartre, n° 66, à Paris.					
<i>Revue des Institutions de prévoyance</i> , rue des Beaux-Arts, n° 5, à Paris.					

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

*Annotations à porter par les Receveurs des postes aux Colonies à leur carnet n° 1 des abonnements aux journaux.*

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	PRIX de L'ABON- NEMENT. 3	OBSERVATIONS. 4
<b>NOUVEAUX JOURNAUX.</b>			
<i>Aérophile (L')</i> , 113, boulevard Sébastopol, à Paris.....	1 an ....	12 00	Revue paraissant le 15 de chaque mois.
<i>Bulletin des Halles (Le)</i> , 33, rue J.-J.-Rousseau, à Paris.			
Édition quotidienne.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	13 00 21 00 46 00	Les abonnements partent du 1 <sup>er</sup> et du 15 de chaque mois.
Trois numéros par semaine.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	10 00 19 00 36 00	
Deux numéros par semaine.....	6 mois... 1 an.....	13 00 21 00	
Un numéro par semaine.....	6 mois... 1 an.....	8 00 11 00	
<i>Bulletin des Modes françaises</i> , 15, boul. de Strashourg, à Paris			
1 <sup>re</sup> édition (service dans des tubes).....	1 an ....	15 00	
2 <sup>e</sup> édition (gravures colorées).....	1 an ....	12 00	
3 <sup>e</sup> édition (gravures noires).....	1 an ....	10 00	
<i>Chronique judiciaire (La)</i> , 16, r. de la Grange-Batelière, à Paris	1 an ....	18 00	
<i>Épicier (L')</i> , 33, rue de la Verrerie, à Paris.....	1 an ....	8 00	
<i>Espérance (L')</i> , 14, rue de Trévis, à Paris.....	1 an ....	2 50	
	3 mois... 6 mois... 1 an ....	6 50 13 00 26 00	
<i>Franco-Parleur (Le)</i> , à Reims (Marne).....			
	6 mois... 1 an ....	15 00 30 00	
<i>Vélo (Le)</i> , 48, rue Vivienne, à Paris.....			
	6 mois... 1 an ....	15 00 30 00	
<b>CHANGEMENTS DE TARIF.</b>			
<i>Débats (Journal des)</i> , 17, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris.			
	1 mois... 3 mois... 6 mois... 1 an ....	7 00 21 00 42 00 84 00	
Deux éditions (matin et soir).....	1 mois... 3 mois... 6 mois... 1 an.....	4 25 12 50 25 00 50 00	
Une édition (matin ou soir indistinctement).....			
<i>Aquitaine (L')</i> , semaine religieuse du diocèse de Bordeaux, 17 bis, rue Vital-Carles (archevêché), à Bordeaux....	1 an ....	6 00	
<b>CHANGEMENT D'ADRESSE.</b>			
<i>Paris-Mode</i> , « 4 bis, rue du Quatre-Septembre », au lieu de « 12, rue de l'Abbaye ».			
<b>CHANGEMENT DE TITRE.</b>			
« <i>L'Art de la Mode</i> », prend le titre de « <i>L'Art et la Mode</i> ».			
<b>JOURNAUX A BIFFER.</b>			
« <i>Le Moniteur des Tirages officiels</i> », 7, rue Lepelletier, à Paris.			
« <i>La Santé</i> », boulevard Raspail, n° 131, à Paris.			

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

FRANCE.

*Comparaison des recouvrements du mois de janvier 1894 avec ceux du mois correspondant de l'année 1893.*

N <sup>o</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECouvreMENTS DU MOIS DE JANVIER		DIFFÉRENCES POUR 1894.	
		1894.	1893.	Augmentat <sup>ons</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	<b>1<sup>o</sup> POSTES.</b>				
1	Produit net de la taxe des lettres, journaux, imprimés, etc. — Solde des comptes avec les offices étrangers	11,472,553 69	10,612,764 79	859,788 90	"
2	Droit perçu sur les envois d'argent. { Mandats français. Mandats internat <sup>ionaux</sup>	686,892 38	672,909 47	13,982 91	"
2 bis		44,390 94	43,812 03	578 91	"
	Droit perçu sur les bons de poste.....	17,317 50	14,383 00	2,934 50	"
3	Taxes perçues par l'État pour transport de colis postaux.....	837 00	740 75	96 25	"
	Recettes diverses et accidentelles.....	32,633 30	41,874 76	"	9,241 46
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>12,254,624 81</b>	<b>11,386,484 80</b>	<b>877,381 47</b>	<b>9,241 46</b>
	<b>EN PLUS en 1894.....</b>			<b>868,140<sup>c</sup> 01<sup>c</sup></b>	
	<b>2<sup>o</sup> TÉLÉGRAPHES.</b>				
4	Produit net des taxes de la télégraphie privée.....	2,517,399 79	2,557,043 35	"	39,643 56
4 bis	Solde des comptes avec les offices étrangers.....	"	470,617 02	"	470,617 02
5	Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur service télégraphique.	"	"	"	"
5 bis	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique....	3,600 00	15,989 94	"	12,389 94
6	Recettes diverses et accidentelles....	8,522 99	149,345 08	"	140,822 09
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>2,529,522 78</b>	<b>3,192,995 39</b>	"	<b>663,472 61</b>
	<b>EN MOINS en 1894.....</b>			<b>663,472<sup>f</sup> 61<sup>c</sup></b>	
	<b>3<sup>o</sup> TÉLÉPHONES.</b>				
7 et 7 bis	Produit des téléphones et abonnements divers.....	2,929,698 49	2,492,600 80	437,097 69	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>2,929,698 49</b>	<b>2,492,600 80</b>	<b>437,097 69</b>	"
	<b>EN PLUS en 1894.....</b>			<b>437,097<sup>f</sup> 69<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		<b>MOIS COURANT.</b>	<b>MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.</b>		
1 à 3	Produits postaux.....	12,254,624 81	11,386,484 80	868,140 01	"
4 à 6	Produits télégraphiques.....	2,529,522 78	3,192,995 39	"	663,472 61
7 et 7 bis	Produits téléphoniques.....	2,929,698 49	2,492,600 80	437,097 69	"
	<b>TOTAUX du mois de janvier...</b>	<b>17,713,846 08</b>	<b>17,072,080 99</b>	<b>1,305,237 70</b>	<b>663,472 61</b>
	Mois antérieurs.....	"	"	"	"
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>17,713,846 08</b>	<b>17,072,080 99</b>	<b>1,305,237 70</b>	<b>663,472 61</b>
				<b>Augm<sup>en</sup>: 641,765<sup>f</sup> 09<sup>c</sup></b>	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

ALGÉRIE.

*Comparaison des recouvrements du mois de janvier 1894 avec ceux du mois correspondant de l'année 1893.*

N <sup>os</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECouvreMENTS DU MOIS DE JANVIER		DIFFÉRENCES POUR 1894.	
		1894.	1893.	Augmentat <sup>ons</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1<sup>o</sup> POSTES.</b>					
1	Produit net de la taxe des lettres, journaux, imprimés, etc. — Solde des comptes avec les offices étrangers	160,372 21	183,072 20	"	22,699 99
2	Droit perçu sur les envois d'argent. { Mandats français. Mandats internat <sup>ionaux</sup>	28,533 26	28,096 97	436 29	"
et 2 ter		1,691 25	1,574 01	117 24	"
2 bis	Droit perçu sur les bons de poste....	112 50	80 00	32 50	"
3	Taxes perçues par l'État pour transport de colis postaux.....	"	"	"	"
	Recettes diverses et accidentelles.....	96 00	615 32	"	519 32
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>190,805 22</b>	<b>213,438 50</b>	<b>586 03</b>	<b>23,219 31</b>
	EN MOINS en 1894.....				22,633 <sup>f</sup> 28 <sup>c</sup>
<b>2<sup>o</sup> TÉLÉGRAPHES.</b>					
4	Produit net des taxes de la télégraphie privée.....	99,519 70	104,641 65	"	5,121 95
4 bis	Solde des comptes avec les offices étrangers.....	"	"	"	"
5	Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur service télégraphique..	"	"	"	"
5 bis	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique.....	"	"	"	"
6	Recettes diverses et accidentelles.....	"	154 65	"	154 65
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>99,519 70</b>	<b>104,796 30</b>	<b>"</b>	<b>5,276 60</b>
	EN MOINS en 1894.....				5,276 <sup>f</sup> 60 <sup>c</sup>
<b>3<sup>o</sup> TÉLÉPHONES.</b>					
7	Produits des téléphones et abonnements divers.....	23,622 14	19,175 20	4,446 94	"
et 7 bis	<b>TOTAUX.....</b>	<b>23,622 14</b>	<b>19,175 20</b>	<b>4,446 94</b>	<b>"</b>
	EN PLUS en 1894.....				4,446 <sup>f</sup> 94 <sup>c</sup>
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS COURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 3	Produits postaux.....	190,805 22	213,438 50	"	22,633 28
4 à 6	Produits télégraphiques.....	99,519 70	104,796 30	"	5,276 60
7 et 7 bis	Produits téléphoniques.....	23,622 14	19,175 20	4,446 94	"
	<b>TOTAUX du mois de janvier...</b>	<b>313,947 06</b>	<b>337,410 00</b>	<b>4,446 94</b>	<b>27,909 88</b>
	Mois antérieurs.....	"	"	"	"
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>313,947 06</b>	<b>337,410 00</b>	<b>4,446 94</b>	<b>27,909 88</b>
				Diminution :	23,462 <sup>f</sup> 94 <sup>c</sup>

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE. —  
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

Par arrêté ministériel du 4 avril courant, une succursale de la Caisse nationale d'épargne est créée, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1894, dans le bureau de poste français de Beyrouth (Syrie) et dans le bureau de poste français de Port-Saïd (Égypte).

La succursale de Beyrouth (Syrie) émettra des livrets de la série n° 116.

La succursale de Port-Saïd (Égypte) émettra des livrets de la série n° 117.

*Modifications à l'Instruction générale sur le service  
de la Caisse nationale d'épargne.*

Appendice n° 3, tableau 2, page 331, en regard du n° 116, ajouter :

Beyrouth (Syrie). — 1<sup>er</sup> mai 1894.

En regard du n° 117, ajouter :

Port-Saïd (Égypte.) — 1 mai 1894.

---

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE. —  
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

*Additions à l'Instruction générale sur le service de la Caisse nationale d'épargne.*

Ajouter à la fin de l'article 802 l'alinéa suivant :

« Le brigadier-facteur est tenu de se représenter au domicile des porteurs de livrets résidant dans la commune siège du bureau qui étaient momentanément absents lors de ses premières visites. »

Ajouter à l'article 804 un 2<sup>o</sup> alinéa ainsi conçu :

« Le directeur réclame au moyen d'avis n° 123 les livrets appartenant aux déposants domiciliés dans les communes rurales qui étaient absents lors du passage du brigadier-facteur. »

A la suite du 2<sup>o</sup> alinéa de l'article 806, ajouter la phrase suivante :

« Elle est établie sur une formule n° 191, qui est fournie même négative. »

Ajouter à la fin de l'article 806 le texte ci-après :

« Les livrets réclamés en conformité de l'article 804 et qui parviennent à la Direction après l'expédition des derniers livrets recueillis par le brigadier-facteur, font l'objet d'envois complémentaires. Ceux de ces livrets qui ont été émis ou réglés dans l'année sont retournés aux titulaires après avoir été décrits sur une liste (modèle n° 191). Cette liste est annexée au dernier envoi complémentaire; elle est fournie même lorsqu'elle est négative. »

Entre l'article 810 et l'article 811, ajouter l'article 810 bis suivant :

« Dès que le dernier envoi complémentaire a été expédié, le directeur adresse à la direction centrale (1<sup>er</sup> bureau, correspondance générale) un avis indiquant :

SÉRIE GÉNÉRALE.	SUCCURSALES	
	DE	DE

- 1° Le nombre de livrets que le brigadier-facteur avait mission de rechercher.
- 2° Le nombre de livrets recueillis.....
- 3° Le nombre de livrets laissés aux titulaires après examen soit par le directeur, soit par le brigadier-facteur.
- 4° Le nombre de livrets qui ont échappé à l'enquête. ....

Cet avis est accompagné :

- 1° De la liste complète des livrets recherchés;
- 2° De la liste des livrets qu'il a été impossible de recueillir, avec mention pour chacun d'eux des causes qui en ont empêché le retrait ou l'examen.»

Article 597, 3<sup>e</sup> ligne, remplacer «art. 719» par «art. 709».

Article 225, 1<sup>er</sup> alinéa, 2<sup>e</sup> ligne. Entre les mots «cent» et «francs», intercaler le mot «cinquante».

Article 226, 1<sup>re</sup> ligne. Entre les mots «cent» et «francs», intercaler le mot «cinquante»

Appendice n° 5, page 339, 1<sup>re</sup> ligne des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> alinéas. Au lieu de «cent francs», mettre «cent cinquante francs».

Article 728, 1<sup>er</sup> alinéa, 2<sup>e</sup> ligne. Substituer aux mots «au directeur» les mots «respectivement à chacun des comptables».

Même article, 2<sup>e</sup> alinéa. Substituer au texte actuel le texte suivant : «Chacune des liasses est formée comme il est dit aux articles 725 et 726, suivant qu'elle est destinée au caissier ou au teneur du double des comptes courants de la succursale; chaque liasse est accompagnée d'une expédition de l'avis n° 9 succ. de la journée et est placée sous une étiquette n° 151 succ. portant, selon le cas, les mots «caissier» ou «teneur du double des comptes courants».



CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

*Tableau comparatif des opérations de la Caisse nationale d'épargne faites, dans chaque département, pendant l'année 1893.*

DÉPARTEMENTS.	RECENSEMENT de la population en 1892.	VERSEMENTS.			LIVRETS.			PRODUITS des colonnes n <sup>os</sup> 5 et 8. CLASSEMENT d'après la moyenne générale.	OBSERVATIONS.	
		MONTANT BRUT des versements.		PROPORTION par 1,000 habitants. CLASSEMENT d'après la proportion.	NOMBRE de livrets.	PROPORTION par 1,000 habitants. CLASSEMENT d'après la proportion.				
		fr.	c.			fr.	7			8
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Ain.....	556,907	2,989,306	51	8,378	27	4,044	11.33	23	621	24
Aisne.....	545,493	2,900,866	64	3,318	70	2,908	5.33	74	5,180	73
Allier.....	424,382	3,629,982	78	8,554	26	3,753	8.84	35	910	30
Alpes (Basses-)...	124,285	1,312,992	70	10,564	16	1,607	12.85	18	288	19
Alpes (Hautes-)...	115,522	1,316,408	87	11,396	13	1,730	14.98	11	143	13
Alpes-Maritimes...	258,571	6,054,804	60	23,416	1	5,263	20.35	3	3	2
Ardèche.....	371,269	2,002,586	99	5,394	68	2,045	5.51	72	4,896	71
Ardennes.....	324,923	2,326,756	83	7,161	36	3,740	11.51	21	756	26
Ariège.....	227,491	1,476,195	85	6,491	50	1,378	6.06	66	3,300	58
Aube.....	255,548	1,005,047	89	3,933	81	1,219	4.77	79	6,399	80
Aude.....	317,372	3,267,168	44	10,294	18	3,475	10.95	24	432	21
Aveyron.....	400,467	3,596,860	21	8,981	22	4,313	10.77	26	572	23
Bouches-du-Rhône..	630,622	7,446,840	14	11,809	10	8,578	13.60	17	170	14
Calvados.....	428,945	3,005,741	89	7,007	38	3,303	7.70	47	1,786	41
Cantal.....	239,601	1,440,841	59	6,014	57	1,586	6.62	59	3,363	61
Charente.....	360,259	4,167,624	05	11,568	12	5,407	15.01	10	120	11
Charente-Inférieure.	456,202	4,021,324	20	8,834	24	4,347	9.53	32	768	27
Cher.....	359,276	3,510,762	03	6,988	40	2,208	6.15	65	2,600	53
Corrèze.....	328,119	2,639,002	77	8,043	30	3,427	10.44	28	840	28
Corse.....	288,596	982,363	41	3,403	85	1,165	4.03	85	7,225	86
Côte-d'Or.....	376,866	1,916,711	28	5,086	71	2,213	5.87	69	4,899	72
Côtes-du-Nord.....	618,652	4,310,834	61	6,968	41	5,102	8.25	41	1,681	39
Creuse.....	284,660	2,369,226	27	8,323	28	2,574	9.04	33	924	31
Dordogne.....	478,471	6,287,995	82	13,142	8	7,262	15.18	9	72	7
Doubs.....	303,081	1,669,438	06	5,508	65	3,024	9.97	29	1,885	45
Drôme.....	306,419	4,433,581	32	14,469	4	6,228	20.32	4	16	3
Eure.....	349,471	1,941,195	91	5,555	64	2,309	6.61	60	3,840	65
Eure-et-Loir.....	284,683	1,755,725	81	6,167	55	1,576	5.54	71	3,905	66
Finistère.....	727,012	3,191,198	22	4,389	76	4,700	6.47	61	4,636	69
Gard.....	419,388	4,261,892	46	10,162	19	4,567	10.89	25	475	22
Garonne (Haute-)...	472,383	6,638,599	39	14,053	6	5,619	11.90	20	120	12
Gers.....	261,084	1,841,645	08	7,054	37	2,216	8.49	38	1,406	33
Gironde.....	793,528	5,285,898	24	6,661	47	6,518	8.21	42	1,974	47
Hérault.....	461,651	6,343,120	44	13,740	7	6,641	14.39	13	91	10
Ille-et-Vilaine.....	626,875	4,154,224	57	6,627	48	6,029	9.62	31	1,488	36
Indre.....	292,868	1,412,025	05	4,821	72	1,449	4.93	78	5,616	76
Indre-et-Loire....	337,298	2,714,337	17	8,047	29	2,892	8.57	37	1,073	32
Isère.....	372,145	6,198,759	47	10,852	15	8,177	14.29	14	210	16
Jura.....	273,028	1,624,047	10	5,948	58	1,818	6.66	57	3,306	59
Landes.....	297,842	1,618,101	40	5,433	67	1,836	6.16	64	4,288	68
Loir-et-Cher.....	280,358	1,856,162	21	6,621	49	1,795	6.40	62	3,038	57
Loire.....	616,227	2,459,875	59	3,991	80	2,730	4.43	83	6,640	82
Loire (Haute-)...	316,735	1,362,180	91	4,301	77	1,564	4.94	77	5,929	77
Loire-Inférieure...	645,263	4,201,595	79	6,356	51	5,766	8.94	34	1,734	40
Loiret.....	377,718	1,542,680	11	4,084	79	1,724	4.56	81	6,399	79
Lot.....	253,885	1,766,005	73	6,995	39	1,529	6.02	68	2,448	51
Lot-et-Garonne....	295,360	3,472,397	26	11,756	11	3,354	11.36	22	242	17

DÉPARTEMENTS.	RECENSE- MENT de la population en 1891.	VERSEMENTS.			LIVRETS.			PRODUITS des colonnes n <sup>os</sup> 5 et 8.	CLASSEMENT d'après la moyenne générale.	OBSERVATIONS.	
		MONTANT BRUT des versements.		PROPORTION par 1,000 habitants.	CLASSEMENT d'après la proportion.	NOMBRE de livrets.	PROPORTION par 1,000 habitants.				CLASSEMENT d'après la proportion.
		fr.	c.	fr.							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Lozère.....	135,527	932,781	98	6,883	43	1,025	7.56	49	2,107	48	
Maine-et-Loire....	518,589	3,246,989	04	6,212	54	3,127	6.03	67	3,618	63	
Manche.....	513,815	4,919,252	00	9,574	20	7,063	13.75	16	320	20	
Marne.....	434,692	2,462,724	29	5,665	62	3,001	6.90	54	3,348	60	
Marne (Haute-)...	243,533	996,552	73	2,293	86	1,255	5.15	75	6,450	81	
Mayenne.....	332,387	1,781,016	03	5,358	69	1,699	5.11	76	5,244	74	
Meurthe-et-Moselle.	444,150	2,114,870	41	4,762	73	3,815	8.59	36	2,328	54	
Meuse.....	292,253	1,361,413	54	4,658	75	1,586	5.43	73	5,475	75	
Morbihan.....	544,470	3,329,403	89	6,115	56	4,356	9.84	30	1,680	38	
Nievre.....	343,581	2,750,445	49	8,005	31	2,714	7.89	46	1,426	34	
Nord.....	1,736,341	9,761,614	37	5,624	63	14,511	8.36	39	2,457	52	
Oise.....	401,835	2,203,643	18	5,484	66	2,764	6.88	55	3,630	64	
Orne.....	354,387	2,028,469	03	5,724	60	2,056	5.80	70	4,200	67	
Pas-de-Calais.....	874,364	7,730,594	40	8,841	23	13,055	14.93	12	276	18	
Puy-de-Dôme.....	504,266	4,358,502	74	7,721	32	4,533	8.03	45	1,440	35	
Pyrénées (Basses-).	425,027	2,428,639	89	5,714	61	4,447	10.46	27	1,647	37	
Pyrénées (Hautes-).	225,861	1,619,420	20	7,170	35	1,614	7.15	52	1,820	43	
Pyrénées-Orientales.	210,125	1,437,299	58	6,840	44	1,543	7.34	50	2,200	49	
Rhône.....	806,737	3,765,461	56	4,668	74	5,119	6.35	63	4,662	70	
Saône (Haute-) et Belfort.....	364,526	2,316,521	49	6,355	52	2,599	7.13	53	2,756	56	
Saône-et-Loire....	619,523	5,908,728	17	6,309	53	4,440	7.17	51	2,703	55	
Sarthe.....	429,737	1,585,287	06	3,689	82	1,490	3.47	86	7,052	84	
Savoie.....	263,297	2,741,195	84	10,411	17	4,961	18.42	5	85	9	
Savoie (Haute-)...	268,267	3,929,529	68	10,920	14	6,637	24.74	2	28	5	
Seine.....	3,141,595	66,538,043	02	21,180	2	81,339	25.89	1	2	1	
Seine-Inférieure...	839,876	2,980,513	31	3,549	84	3,597	4.28	84	7,056	85	
Seine-et-Marne....	356,709	2,467,840	66	6,918	42	2,866	8.03	44	1,848	44	
Seine-et-Oise.....	628,590	7,661,745	10	12,189	9	10,489	16.69	6	54	6	
Sèvres (Deux-)...	354,282	2,379,621	64	6,717	46	2,703	7.63	48	2,208	50	
Somme.....	516,495	1,949,123	41	3,567	83	2,479	4.54	82	6,806	83	
Tarn.....	346,739	2,049,727	57	5,911	59	2,304	6.64	59	3,422	62	
Tarn-et-Garonne...	206,596	1,916,723	62	9,278	21	1,668	8.07	43	903	29	
Var.....	288,336	4,373,523	35	15,168	3	4,762	16.52	7	21	4	
Vaucluse.....	235,411	3,362,952	27	14,285	5	3,296	14.04	15	75	8	
Vendée.....	442,355	3,825,005	30	8,650	25	7,230	16.34	8	200	15	
Vienna.....	344,355	2,505,531	00	7,247	34	2,334	6.78	56	1,904	46	
Vienne (Haute-)...	372,878	3,332,821	24	7,276	33	1,753	12.75	19	627	25	
Vosges.....	410,196	2,788,793	00	6,799	45	3,414	8.32	40	1,800	42	
Yonne.....	344,688	1,430,308	76	4,150	78	1,607	4.66	80	6,240	78	
<b>TOTAUX.....</b>	<b>38,343,192</b>	<b>327,009,619</b>	<b>10</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>401,953</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	
<b>MOYENNES générales</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>8,582</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>10.48</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	

OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN ALGÉRIE.			
Alger.....	3,656,561	05	4,907
Constantine.....	2,252,358	39	3,071
Oran.....	2,400,656	76	3,775
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. ...</b>	<b>335,328,195</b>	<b>30</b>	<b>413,711</b>

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

*Tableau des opérations effectuées pendant le mois de mars 1894.*

Versements reçus de 224,624 déposants, dont 39,655 nouveaux .....	34,088,857 <sup>f</sup> 40 <sup>e</sup>
Remboursements à 108,437 déposants, dont 26,438 pour solde.....	29,371,960 <sup>f</sup> 42 <sup>e</sup>
Rentes achetées à 468 déposants pour un capital de.....	685,475 40
	} 30,057,435 82
Excédent de recettes.....	<u>4,031,421 58</u>

Nombre de comptes existant au 31 mars 1894 : 2,153,740.

CONTENTIEUX.

*Jugements des tribunaux.*

Par jugement du tribunal correctionnel de Philippeville, en date du 30 mars 1894, le sieur Pietro Giordano, sujet italien, a été condamné à huit jours de prison et à 16 francs d'amende pour insultes envers un commis de bureau de Philippeville.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.

*Félicitations au personnel du bureau télégraphique du Luxembourg.*

La tentative criminelle dirigée, le 4 avril 1894, contre le restaurant Foyot a occasionné d'assez importants dégâts matériels au bureau télégraphique du Luxembourg.

Malgré l'affolement qui s'est produit dans le quartier et malgré l'envahissement de la salle d'attente par un public nombreux voulant user de la cabine téléphonique, le personnel a fait preuve du plus grand sang-froid et d'un dévouement remarquable.

Le Directeur général a témoigné au personnel de ce bureau sa vive satisfaction pour le calme et l'attitude dont il a fait preuve dans la circonstance.

PERSONNEL.

FAITS DIVERS.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

MM. DUCATEL, facteur rural à Frévent,  
BEAUFILS, facteur de ville à Cherbourg,  
ont arrêté des chevaux emportés.

M. PAGÈS, facteur rural à Langogne, a fait preuve d'humanité en prodiguant des

soins à un homme qu'il avait trouvé inanimé sur la route et en le transportant jusqu'au hameau voisin.

M. LÉTÉ, facteur local à Châtillon-sur-Marne, a opéré le sauvetage d'une personne qui s'était jetée volontairement dans la rivière.

MM. LANSON, facteur des télégraphes à Mantes,

BRIEN, facteur téléphoniste à la même résidence, ont contribué à l'arrestation d'un dangereux malfaiteur.

M. REYBIER, facteur rural à Orgelet, s'est porté au secours d'une femme en danger de se noyer.

M. SAINTE-MARIE, commis à Lyon, a réussi, dans les conditions les plus difficiles, à maîtriser un fou furieux qui s'était échappé de l'hôpital.

M. BOUTAUD, facteur de ville à Limoges, a été blessé en cherchant à arrêter un taureau échappé des mains de son conducteur. Ce sous-agent s'était déjà distingué, au mois d'octobre dernier, dans des circonstances semblables.

MM. RAY, receveur à Nemours (Oran),

DÉMIER, commis auxiliaire à la même résidence, ont reçu chacun une lettre officielle de remerciement du Gouvernement espagnol pour avoir, dans les journées des 29 et 30 novembre 1893, puissamment contribué au sauvetage d'un navire de cette nationalité tombé en détresse dans les eaux de Nemours.

#### ACTES DE PROBITÉ.

M. DORNEAU, facteur rural à Saint-Florentin, a trouvé un porte-monnaie contenant 150 francs qu'il a été assez heureux pour remettre à l'intéressé.

M. MARQUIÉ, facteur des télégraphes à Bordeaux-central, a confié au commis principal de service un carnet renfermant 400 francs en billets de banque qu'il venait de trouver dans la salle d'attente.

M. MALLIÉ, facteur rural à Sumène, ayant trouvé un billet de banque de 100 francs, s'est empressé de le rapporter au propriétaire qu'il était parvenu à découvrir.

M. GOUBET, jeune facteur bouliste à Grenoble, affecté au service de la Caisse nationale d'épargne, s'est fait un devoir de remettre au contrôleur un billet de banque de 50 francs qu'il avait trouvé dans un livret en effectuant son travail de classement.

M. BRUN, jeune facteur des télégraphes à Courbevoie, a trouvé dans la salle d'attente une somme de 15 fr. 10 qu'il a remise aussitôt à l'agent de service au guichet.

M. VINCENT, facteur local au Teil, a confié à la receveuse un porte-monnaie contenant 30 francs qu'il avait trouvé en cours de tournée. Ce sous-agent a refusé la gratification offerte par la personne intéressée.

M. SEGRET, facteur des télégraphes à Bellegarde, a déposé entre les mains du receveur une montre en or qu'il avait trouvée non loin du bureau.

M. LESOURD, facteur tubiste au bureau de Paris n° 48, a trouvé dans la salle d'attente un porte-monnaie contenant 110 francs qu'il a remis spontanément au receveur.

M. BLANCK, gardien de bureau à l'Administration centrale (1<sup>re</sup> division), ayant trouvé un porte-monnaie contenant 117 francs, s'est empressé de le restituer à qui de droit en refusant toute récompense.

M. BEYRAND, facteur local à Verneuil-sur-Vienne, a trouvé une montre en argent qu'il a été assez heureux pour remettre à son propriétaire.

M. GARRIGUES, gardien de bureau à Toulouse, place Dupuy, a déposé entre les mains du receveur une montre en argent qu'il avait trouvée sur la voie publique.

M. LAMOLINERIE, facteur-receveur à Cazes-Mondenard, s'est fait un devoir de rappor-

ter à l'intéressé un porte-monnaie contenant 30 francs, oublié sur la tablette extérieure du guichet.

M. RIANDEY, facteur rural à Vaivre, a trouvé, en cours de tournée, une pièce de 20 francs qu'il s'est empressé de confier à son receveur.

M. VIDON, facteur rural à Vienne, a déposé au commissariat de police divers objets évalués à 100 francs qu'il avait trouvés sur sa route.

M. PINATEL, facteur à Allauch, ayant trouvé en cours de distribution une montre en argent, s'est empressé de faire à la mairie et à la gendarmerie la déclaration d'usage.

M. GANDON, facteur rural à Beaugency, qui avait reçu quatre billets de banque de 100 francs pour quatre billets de 50 francs en opérant le recouvrement d'une traite, a restitué le même jour la différence à qui de droit.

M. BORDES, facteur rural à Mimizan, a découvert sous les bandes d'un pli de service un billet de banque de 50 francs que l'expéditeur y avait placé par mégarde; ce sous-agent s'est empressé de signaler le fait à la receveuse.

M. CHARLES, facteur des télégraphes à Lyon-central, a trouvé sur la table d'expédition un portefeuille contenant deux billets de banque de 100 francs qu'il a remis immédiatement à ses chefs.

M. PROSPER (Marie), facteur à Miramas, se rendant à Entressen par le chemin de fer a trouvé dans le filet de son compartiment un paquet contenant 600 francs en argent qu'il a consigné entre les mains du chef de gare.

M. LEMAIRE, facteur rural à la Chapelle-en-Serval, ayant trouvé sur la tablette extérieure du guichet un porte-monnaie contenant 119 francs, s'est fait un devoir de le remettre à son propriétaire.

M. GERMAIN, facteur à Châteauneuf-les-Martigues, a restitué à la personne intéressée une somme de 20 francs qu'il avait reçue en trop dans une opération de recouvrement.

---

*Inscription d'un agent, au choix exceptionnel, sur le dixième tableau d'avancement de classe.*

M. Odoul, commis principal à la recette principale d'Alger, apporte dans la direction de son service un zèle et une fermeté dignes d'éloges.

Il a été récemment l'objet d'une tentative de meurtre de la part d'un agent révoqué dont il avait scrupuleusement relevé les fautes.

M. Odoul a été inscrit au choix exceptionnel au tableau d'avancement de classe et a obtenu sa promotion avant un délai de deux années.

*Le Directeur général des Postes et des Télégraphes,*

J. DE SELVES.

---

**ADDITIONS**

*au dixième tableau d'avancement de classe.*

NUMÉROS de classe- ment.	NOMS  DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES  OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
<b>1° Choix exceptionnel.</b>										
#	M. Odoul (J.- B.-J.-L.).	Commis principal.	Alger R. P. . . .	30	4	15	1	6	15	3,600
<b>2° Demi-choix.</b>										
13 <sup>bis</sup> .	M. Pierre (J.- D.-A.).	Commis . . .	Ligne de l'Est. . .	4	11	18	3	5	19	1,500
207 <sup>bis</sup> .	M. Poulet (L.- X.).	Auxiliaire. . .	Lille-central. . .	11	6	15	2	11	#	1,400

*Nominations.*

Par décret du 20 mars 1894 rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'industrie et des colonies :

1° M. MALBERT (Octave-Bernard), directeur des postes et des télégraphes à Saint-Brieuc, est nommé directeur des postes et télégraphes du Cantal, traitement : 6,000 francs, en remplacement de M. Astorg, retraité.

2° M. Brunet (Ernest), directeur des postes et des télégraphes au Mans, est nommé directeur des postes et des télégraphes de la Nièvre, traitement : 8,000 francs, en remplacement de M. Nazareth, nommé à Marseille.

3° M. JACQUEY (Pierre, Philogène), directeur des postes et des télégraphes à Alger, est nommé directeur des postes et des télégraphes de la Sarthe, traitement : 8,000 francs, en remplacement de M. Brunet.

4° M. FARINES (Edmond-Laurent-Thomas-Joseph), directeur des postes et des télégraphes à Épinal, est nommé directeur des postes et des télégraphes à Alger, traitement : 6,000 francs, en remplacement de M. Jacquy.

5° M. LE TUAL (Albert-Germain), directeur des postes et des télégraphes à Moulins, est nommé inspecteur adjoint à l'inspection générale des postes et des télégraphes, traitement : 7,000 francs, en remplacement de M. Wunschendorff, appelé à d'autres fonctions.

6° M. HÉBERT (Ernest-Léon), directeur des postes et des télégraphes à Gap, est nommé directeur des postes et des télégraphes de l'Allier, traitement : 6,000 francs, en remplacement de M. Le Tual.

7° M. LEROUX (Charles-Antoine), directeur des bureaux ambulants de la ligne de l'Est, est nommé directeur des bureaux ambulants de la ligne du Nord, traitement : 7,000 francs, en remplacement de M. Guelfucci, retraité.

8° M. CALLOT (Pierre-Laurent), directeur des bureaux ambulants de la ligne de la Méditerranée, à Marseille, est nommé directeur des bureaux ambulants de la ligne de l'Est, traitement : 6,000 francs, en remplacement de M. Leroux.

---

Par arrêté ministériel du même jour, rendu sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes :

1° M. VILLENEUVE (Hyppolite), inspecteur des postes et des télégraphes à Bordeaux, est chargé, avec son grade et son traitement actuels, des fonctions de directeur des postes et des télégraphes des Côtes-du-Nord, en remplacement de M. Malbert, nommé à Aurillac.

2° M. CHARAULT (Charles-Théophile), inspecteur des postes et des télégraphes à Limoges, est chargé, avec son grade et son traitement actuels, des fonctions de directeur des postes et des télégraphes de la Haute-Loire, en remplacement de M. Naudin, décédé.

3° M. VERMEIL DE CONCHARD (Émile-Georges), inspecteur des postes et des télégraphes à Bordeaux, est chargé, avec son grade et son traitement actuels, des fonctions de directeur des postes et des télégraphes du Tarn, en remplacement de M. Savin, retraité.

4° M. MOLL (Émile-Charles), inspecteur des postes et des télégraphes à Rouen, est chargé, avec son grade et son traitement actuels, des fonctions de directeur des postes et des télégraphes des Vosges, en remplacement de M. Farines, nommé à Alger.

5° M. THOMAS (Nicolas), inspecteur des postes et des télégraphes à Saint-Brieuc, est chargé, avec son grade et son traitement actuels, des fonctions de directeur des postes et des télégraphes des Hautes-Alpes, en remplacement de M. Hébert, nommé à Moulins.

6° M. GANDALBERT (Jean-Pierre), inspecteur des bureaux ambulants de la ligne de l'Ouest, à Paris, est chargé, avec son grade et son traitement actuels, des fonctions de directeur des bureaux ambulants de la ligne de la Méditerranée, à Marseille, en remplacement de M. Callot, nommé à la ligne de l'Est, à Paris.

---

Par arrêté ministériel du 24 mars 1894, rendu sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes :

M. GUIBERT (Louis), inspecteur des postes et des télégraphes à la Rochelle, est chargé, avec son grade et son traitement actuels, des fonctions de directeur des postes et des télégraphes de la Corrèze, en remplacement de M. Olivier, appelé à d'autres fonctions.

---

PERSONNEL.

*École professionnelle supérieure.*

Par arrêté du 26 avril 1894, ont été admis à la première section de l'École professionnelle supérieure pour la session 1894-1895, les agents ci-dessous désignés, classés les vingt-cinq premiers à la suite du concours de 1894 :

MM.

1. GALLIN . . . . . Commis . . . . . Paris, division de la comptabilité.
2. MARIGNAC . . . . . *Idem.* . . . . . *Idem.*
3. JUNCA . . . . . *Idem.* . . . . . Bordeaux-Chartrons.
4. LONGUET . . . . . *Idem.* . . . . . Paris, direction régionale des téléphones.
5. FAVIER . . . . . *Idem.* . . . . . Paris, division de l'exploitation postale.
6. BERTRUG . . . . . *Idem.* . . . . . Bordeaux, central.
7. COLLET . . . . . *Idem.* . . . . . Versailles R. P.
8. PUGET . . . . . *Idem.* . . . . . Paris, direction régionale des téléphones.
9. DELETÊTE . . . . . *Idem.* . . . . . Paris, division de l'exploitation postale.
10. HABERT . . . . . *Idem.* . . . . . Auxerre.
11. ARMAND . . . . . *Idem.* . . . . . Paris, central.
12. LAFONTAINE . . . . . *Idem.* . . . . . Le Havre, central.
13. SALLOT . . . . . *Idem.* . . . . . Paris, service de la vérification du matériel.
14. SOLEILLANT . . . . . *Idem.* . . . . . Paris, direction régionale des télégraphes.
15. LE GALL . . . . . Commis principal . . . . . Nantes, téléphones.
16. MOULIN . . . . . Commis . . . . . Honfleur.
17. POURRIEUX . . . . . *Idem.* . . . . . Dijon, central.
18. VERGNE . . . . . *Idem.* . . . . . Paris, direction de la Seine.
19. PAYRIÈRE . . . . . *Idem.* . . . . . Paris, division de la comptabilité.
20. GARDILLE . . . . . *Idem.* . . . . . Clermont-Ferrand.
21. VANDEUR . . . . . *Idem.* . . . . . Marseille.
22. BENEYTON . . . . . *Idem.* . . . . . Paris, central.
23. HAMON . . . . . *Idem.* . . . . . *Idem.*
24. BOUILHIÈRES . . . . . *Idem.* . . . . . Paris, direction régionale des télégraphes.
25. GRARD . . . . . *Idem.* . . . . . Paris, service du personnel.



PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Stoullig.....	Chef de section.	Paris R. P. ....	8,000	Chef de bureau.	Caisse nationale d'épargne.	8,000
Recoing.....	Chef de bureau.	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau.	7,000	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	7,000
Peffault-Dela-tour.	Sous-chef de bureau.	<i>Idem</i> .....	6,000	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau.	7,000
Huvier.....	Commis principal.	<i>Idem</i> .....	4,500	Sous-chef de bureau.	<i>Idem</i> .....	5,000
Magnien.....	Sous-chef de bureau.	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau.	5,000	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	5,000
Renvoisé.....	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	5,000	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau.	5,000
Camus.....	Sous-chef de section.	Caisse nationale d'épargne.	5,000	<i>Idem</i> .....	Caisse nationale d'épargne.	5,000
Vallon.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	5,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	5,000
Lbote.....	Commis.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau.	3,100	Com. princ.	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau.	3,500
Travers.....	<i>Idem</i> .....	Caisse nationale d'épargne.	3,100	<i>Idem</i> .....	Caisse nationale d'épargne.	3,500
Thomas.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,100	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Pagès.....	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	2,800	Commis.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	3,100
Despierres.....	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau.	2,800	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau.	3,100
Fournial.....	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	2,800	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	3,100
Spinaassou.....	<i>Idem</i> .....	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau.	2,500	<i>Idem</i> .....	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau.	2,800
Deniel.....	<i>Idem</i> .....	Caisse nationale d'épargne.	2,800	<i>Idem</i> .....	Caisse nationale d'épargne.	3,100
Debon.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,800	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,100
Vuillaumo.....	<i>Idem</i> .....	Service du personnel	2,800	<i>Idem</i> .....	Service du personnel	3,100
Maury.....	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau.	2,800	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau.	3,100
Pradines.....	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	2,500	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	2,800
Lava.....	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	2,500	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	2,800
Blanchon.....	<i>Idem</i> .....	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau.	2,500	<i>Idem</i> .....	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau.	2,800
Labadille.....	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau.	2,500	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau.	2,800
Fraïrot.....	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	2,200	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	2,500
Maugenest...	Commis principal.	Nantes, direction.	4,000	Inspecteur.	Vérification et réception du matériel.	4,000
Rolland.....	Sous-chef de section.	Paris R. P.....	5,000	Chef de section.	Paris R. P.....	5,500
Dupont.....	Commis principal.	<i>Idem</i> .....	4,000	Sous-chef de section.	<i>Idem</i> .....	4,500
Breuil.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	4,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	4,000
Rocqueur.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	4,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	4,000
Berthe.....	<i>Idem</i> .....	Paris, central.....	4,000	<i>Idem</i> .....	Télégramm. officiels	4,000
Dercins.....	Sous-inspect <sup>r</sup>	Oran.....	3,500	Sous-inspect <sup>r</sup>	Direct <sup>on</sup> de la Seine.	3,500
Leymarie.....	Commis principal.	Service du personnel	4,500	Inspecteur.	Direction régionale, (télégraphes).	4,500
Bonnesœur...	<i>Idem</i> .....	Direction régionale, télégraphes.	4,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	4,000
Roulaud.....	<i>Idem</i> .....	Caisse nationale d'épargne.	3,500	Sous-inspect.	Direction de la Seine	3,500
Fabre.....	Inspecteur.	Annecy.....	4,000	Inspecteur..	Grenoble.....	4,000
Marty.....	Com. princ.	Perpignan, direct.	3,300	Sous-inspect <sup>r</sup>	Annecy.....	3,500
Varette.....	Sous-inspect <sup>r</sup>	Laon.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Rouen.....	3,000
Silvestre.....	Com. princ.	Paris R. P.....	3,300	<i>Idem</i> .....	Laon.....	3,500
Manchier.....	Sous-inspect <sup>r</sup>	Guéret.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Limoges.....	3,500
Decombredet..	Comm. princ.	Limoges, direction.	3,300	<i>Idem</i> .....	Guéret.....	3,500
Rolland.....	Inspecteur..	Rouen.....	4,000	Inspecteur..	Saint-Briouc.....	4,000
Bougourd....	Com. princ.	Saint-Lô, direction.	3,300	Sous-inspect <sup>r</sup>	Rouen.....	3,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Dassibat. ....	Inspecteur. .	Privas .....	4,000	Inspecteur ..	Pau. ....	4,000
Soullet .....	Com. princ..	Angers, direction..	3,300	Sous-inspect <sup>r</sup>	Privas .....	3,500
Nouaille .....	Inspecteur ..	Grenoble.....	4,500	Inspecteur ..	Châteauroux.....	4,500
Platel .....	Sous-chef de section.	Lyon, central.....	3,500	Sous-inspect <sup>r</sup>	Grenoble .....	3,500
Oubert .....	Com. princ..	Alençon, direction.	3,300	<i>Idem.</i> .....	Evreux .....	3,500
Segonzac .....	<i>Idem.</i> .....	Albi, direction....	3,300	<i>Idem.</i> .....	Bordaux. ....	3,500
Charles.....	<i>Idem.</i> .....	Amiens, direction .	3,300	<i>Idem.</i> .....	Laon .....	3,500
Le Borgue.....	<i>Idem.</i> .....	Vannes, direction .	3,300	<i>Idem.</i> .....	Vannes. ....	3,500
Aubry.....	<i>Idem.</i> .....	Nevers, direction..	3,300	<i>Idem.</i> .....	Épinal .....	3,500
Bruneau .....	<i>Idem.</i> .....	Chambéry, direction	3,300	<i>Idem.</i> .....	Marseille .....	3,500
Voisenat.....	Inspect <sup>r</sup> - in- génieur.	Dijon .....	4,000	Inspect <sup>r</sup> - in- génieur.	Rouen .....	4,000
Guerville.....	<i>Idem.</i> .....	Rouen .....	4,500	<i>Idem.</i> .....	Dijon .....	4,500
Raackelboom .	Inspecteur ..	Niort.....	4,500	Inspecteur ..	La Rochelle .....	4,500
Crespy .....	Com. princ..	Versailles, direction	3,300	Sous-inspect <sup>r</sup>	Niort .....	3,500
Duhamel .....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau	4,500	Inspecteur ..	Ligne de l'Ouest ..	5,000
Belenfant.....	<i>Idem.</i> .....	Constantine, direct.	3,300	Sous-inspect <sup>r</sup>	Oran .....	3,500
M <sup>me</sup> veuve Bouyer .	Receveuse...	Marson.....	1,000	Employée...	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,000
M <sup>lle</sup> Michaut .....	Employée ..	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,300	<i>Idem.</i> .....	Caisse nationale d'é- pargne.	1,300
M <sup>me</sup> Roguel .....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000
M <sup>lles</sup> Milet.....	Receveuse...	Villecresnes .....	1,400	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,400
Broquin .....	Employée..	Clermont-Ferrand..	1,000	<i>Idem.</i> .....	Clermont-Ferrand, caisse d'épargne.	1,000
Cohadon.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000
M <sup>me</sup> Sibille.....	<i>Idem.</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem.</i> .....	Grenoble, caisse d'é- pargne.	1,100
Repitou.....	.....	.....	"	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000
Bochet .....	Employée..	En disponibilité...	"	<i>Idem.</i> .....	Mézières, caisse d'é- pargne.	1,000
M <sup>lle</sup> Page.....	<i>Idem.</i> .....	Ganges .....	1,000	<i>Idem.</i> .....	Montpellier, caisse d'épargne.	1,000
M <sup>me</sup> veuve Paulet..	<i>Idem.</i> .....	Mèze.....	1,000	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000
M <sup>lles</sup> Lenoir.....	<i>Idem.</i> .....	Briey.....	1,000	<i>Idem.</i> .....	Nancy, caisse d'é- pargne.	1,000
Woiss. ....	<i>Idem.</i> .....	Longwy-Bas .....	1,000	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000
M <sup>me</sup> Beaudoin .....	<i>Idem.</i> .....	Nancy, central (té- léphones).	1,000	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000
M <sup>lles</sup> Tournier (Ma- rie).	<i>Idem.</i> .....	Caisse nationale d'é- pargne.	1,800	<i>Idem.</i> .....	Périgueux, caisse d'épargne.	1,800
Tournier(Fran- çoise).	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000
M <sup>me</sup> Michelet.....	<i>Idem.</i> .....	Ribórac.....	1,000	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000
M <sup>lle</sup> Crépeaux .....	<i>Idem.</i> .....	La Rochelle.....	1,100	<i>Idem.</i> .....	La Rochelle, caisse d'épargne.	1,100
M <sup>me</sup> veuve Lagarde.	<i>Idem.</i> .....	Rodez .....	1,000	<i>Idem.</i> .....	Rodez, caisse d'é- pargne.	1,000
M <sup>lles</sup> Lagarrigue. .	<i>Idem.</i> .....	Decazeville .....	1,000	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000
Galzin.....	<i>Idem.</i> .....	Saint-Affrique.....	1,000	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000
Guenaull' .....	<i>Idem.</i> .....	Quimperlé.....	1,000	<i>Idem.</i> .....	Saint-Brieuc, caisse d'épargne.	1,000
Lehuby .....	<i>Idem.</i> .....	Paris 93.....	1,000	<i>Idem.</i> .....	Saint-Lô, caisse d'é- pargne.	1,000
Bouvet .....	Aide .....	Saint-Lô, caisse d'épargne.	"	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000
M <sup>me</sup> Ruamps.....	Employée ..	Toulouse, central .	1,400	<i>Idem.</i> .....	Toulouse, caisse d'épargne.	1,000
Lestelle.....	.....	.....	"	<i>Idem.</i> .....	Périgueux, caisse d'épargne.	1,000
Hervy.....	Employée..	Alger, central (té- léphones).	1,300	<i>Idem.</i> .....	Alger, caisse d'é- pargne.	1,300
M <sup>lle</sup> Peretti .....	.....	Olmetto .....	"	<i>Idem.</i> .....	Constantine, caisse d'épargne.	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	FRAITE- MENTS. fr.
MM. Olivier . . . . .	Directeur. . .	Tulle . . . . .	6,000	Chef de dé- pôt.	Nantes, central . . .	6,000
Belloc . . . . .	Recev. prin- cipal.	Grenoble . . . . .	6,000	Receveur. . . .	Paris 5 . . . . .	6,000
Dard . . . . .	Receveur. . . .	Lyon-les-Brotteaux.	4,500	Recev. prin- cipal.	Grenoble . . . . .	5,000
Rozé . . . . .	Recev. prin- cipal.	Le Mans . . . . .	4,500	Receveur. . . .	Boulogne-sur-Mer, .	4,500
Millier . . . . .	Idem. . . . .	Bar-le-Duc . . . . .	4,500	Recev. prin- cipal.	Le Mans . . . . .	5,000
Pagin . . . . .	Receveur. . . .	Carpentras . . . . .	4,000	Idem. . . . .	Bar-le-Duc . . . . .	4,500
Méral . . . . .	Idem. . . . .	Orthez . . . . .	4,000	Receveur. . . .	Lyon-les-Brotteaux.	4,500
Fradet . . . . .	Idem. . . . .	Montluçon . . . . .	4,000	Idem. . . . .	Chalon-sur-Saône. .	4,000
Daban . . . . .	Idem. . . . .	Chinon . . . . .	4,000	Recev. prin- cipal.	Châteauroux . . . .	4,500
Belleville . . . .	Commis prin- cipal.	Division de l'exploit- ation postale.	4,500	Receveur. . . .	Paris 44 . . . . .	4,500
Didier . . . . .	Receveur . . . .	Paris 23 . . . . .	4,000	Idem. . . . .	Paris 14 . . . . .	4,500
Malraison . . . .	Idem. . . . .	Paris 14 . . . . .	4,500	Idem. . . . .	Paris 23 . . . . .	4,500
Jacquos . . . . .	Com. princ. . . .	Paris 54 . . . . .	4,000	Idem. . . . .	Paris 32 . . . . .	4,000
Ranchet . . . . .	Receveur. . . .	Tonnerre . . . . .	3,500	Idem. . . . .	Charenton . . . . .	3,500
Linard . . . . .	Idem. . . . .	Condé-sur-Noireau.	2,700	Idem. . . . .	Vernon . . . . .	3,000
Cochard . . . . .	Idem. . . . .	Clermont-de-l'Oise.	3,000	Idem. . . . .	Le Havre-Ingouville	3,000
Duru . . . . .	Idem. . . . .	Creil . . . . .	3,000	Idem. . . . .	Clermont-de-l'Oise.	3,000
Blanc . . . . .	Idem. . . . .	Romans . . . . .	3,500	Idem. . . . .	Marmande . . . . .	3,500
Fournier . . . . .	Com. princ. . . .	Annonay . . . . .	3,600	Idem. . . . .	Lyon-Perrache . . . .	3,500
Deydier . . . . .	Receveur. . . .	Auray . . . . .	2,700	Idem. . . . .	Coulommiers . . . .	3,000
André . . . . .	Commis prin- cipal.	Reims, bureau prin- cipal.	3,600	Idem. . . . .	Reims . . . . .	3,500
Latour-Marliac	Receveur. . . .	Ganges . . . . .	2,700	Idem. . . . .	Saint-Girons . . . .	3,000
Boissier . . . . .	Idem. . . . .	Aubusson . . . . .	3,500	Idem. . . . .	Romans . . . . .	3,500
Eglin . . . . .	Com. princ. . . .	Angers . . . . .	3,600	Idem. . . . .	Étampes . . . . .	3,500
Lallement . . . .	Receveur . . . .	Dijon, 1 <sup>re</sup> d'Ouche.	4,000	Idem. . . . .	Tonnerre . . . . .	4,000
Vignier . . . . .	Idem. . . . .	Montbrison . . . . .	3,500	Idem. . . . .	Montluçon . . . . .	3,500
Quemener . . . .	Receveur. . . .	Yvetot . . . . .	4,000	Idem. . . . .	Morlaix . . . . .	4,000
Lalanne . . . . .	Com. princ. . . .	Pau . . . . .	3,600	Idem. . . . .	Orthez . . . . .	2,500
Servant de Be- zaure.	Agent du ser- vice mari- time.	Lig. de l'Indo-Chine	4,000	Idem. . . . .	Carpentras . . . . .	4,000
Juvenneton . . .	Com. princ. . . .	Paris, central . . . .	4,000	Idem. . . . .	Paris 64 . . . . .	4,000
Rousseau . . . .	Idem. . . . .	Caisse nationale d'é- pargne.	3,500	Idem. . . . .	Asnières . . . . .	3,500
Guillemenot . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	3,500	Idem. . . . .	Paris 57 . . . . .	3,500
Chancellay . . .	Idem. . . . .	Nantes, direction. .	3,600	Idem. . . . .	Chinon . . . . .	3,500
Tiquet . . . . .	Idem. . . . .	Beauvais . . . . .	3,600	Idem. . . . .	Creil . . . . .	3,500
Buttafoco . . . .	Receveur. . . .	Dreux . . . . .	4,000	Idem. . . . .	Bastia . . . . .	4,000
Letort . . . . .	Idem. . . . .	Maisons-sur-Seine .	2,700	Idem. . . . .	Dreux . . . . .	3,000
Thiaucourt . . .	Idem. . . . .	Envermeu . . . . .	1,600	Idem. . . . .	Longuyon . . . . .	1,600
Genot . . . . .	Idem. . . . .	Cons-la-Granville . .	1,000	Idem. . . . .	Nomény . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Dupin . . . .	Aide . . . . .	Lévignacq-des-Lan- des.	"	Receveuse. . . .	Lévignacq-des-Lan- des.	1,000
M <sup>me</sup> Bonnassios . .	Receveuse. . . .	Lupiac . . . . .	1,200	Idem. . . . .	Samadet . . . . .	1,200
M <sup>lles</sup> Miquel . . . .	Employée. . . .	Gourdon . . . . .	1,000	Idem. . . . .	Saint-Porquier . . . .	1,000
Lemaire . . . . .	Receveuse. . . .	Soligniac-la-Trappe. .	1,400	Idem. . . . .	Conteville . . . . .	1,400
Melet . . . . .	Idem. . . . .	Theys . . . . .	1,000	Idem. . . . .	Barraux . . . . .	1,000
M <sup>mes</sup> veuve Bouzon .	Idem. . . . .	Chérancé . . . . .	1,000	Idem. . . . .	Theys . . . . .	1,000
veuve MoHe- veaux.	Aide . . . . .	Cézy . . . . .	"	Idem. . . . .	Villevallier . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Chomilier . . .	Receveuse. . . .	Fournols . . . . .	1,000	Idem. . . . .	Beaulieu-les-Fon- taines.	1,000
M <sup>mes</sup> veuve Houlié .	Idem. . . . .	Vicq . . . . .	1,400	Idem. . . . .	Ressons-sur-Matz . .	1,400
veuve Hugueny	Idem. . . . .	Thervay . . . . .	1,000	Idem. . . . .	Machemont . . . . .	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>lles</sup> Roussel.....	Receveuse...	En disponibilité...	"	Receveuse...	Thervay.....	1,400
Callot.....	Idem.....	Avon.....	1,600	Idem.....	Guiscard.....	1,600
Aymé.....	Idem.....	Guérard.....	1,400	Idem.....	Mortcerf.....	1,400
M <sup>me</sup> veuve Giraud.	Aide.....	La Javic.....	"	Idem.....	Allos.....	1,000
M. Fabre.....	Receveur...	Montagnac.....	1,000	Receveur...	Moustiers - Sainte- Marie.	1,000
M <sup>lles</sup> Berlie.....	Receveuse...	Saint-Vincent-du- Lauzet.	1,000	Receveuse...	Montagnac.....	1,000
Allègre.....	Idem.....	Quinson.....	1,000	Idem.....	Beauvezet.....	1,000
M <sup>lle</sup> Dufour.....	Receveuse...	Rozoy-en-Brie.....	1,600	Idem.....	Avon.....	1,800
M <sup>me</sup> veuve Homo.	Idem.....	Champniers.....	1,400	Idem.....	Parçay.....	1,400
M <sup>lles</sup> Boué.....	Idem.....	Rieux.....	1,200	Idem.....	Montesquieu - Vol- vestre.	1,200
Llopet.....	Idem.....	Saint-Bertrand... Villefranche - de - Lauragnais.	1,200	Idem.....	Rieux.....	1,200
M. Narbonne...	Aide.....	Saint-Germain-du- Puch.	"	Receveur...	Saint-Bertrand... Carbon-Blanc....	1,000
M <sup>lles</sup> Vaultier.....	Receveuse...	Bordeaux - Fondau- dèze.	1,400	Receveuse...	Saint-Germain-du- Puch.	1,400
Fournier.....	Employée... Floirac.....	Vougy.....	1,000	Idem.....	Hastens.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Jalabert.	Aide.....	Saint-Gingolph... Saint-Vigor-des-Mé- zerets.	1,000	Idem.....	Valleiry.....	1,000
veuve Hoquiné	Receveuse... Idem.....	Beaumont-en-Auge. Balleroy.....	1,600	Idem.....	Vougy.....	1,600
M <sup>lles</sup> Girod.....	Idem.....	Marquion.....	1,000	Idem.....	Le Breuil-en-Auge.	1,000
Sève.....	Idem.....	Bully.....	1,400	Idem.....	Balleroy.....	1,400
Saint-Denis.	Idem.....	Pont-de-l'Arche... Tillières-sur-Avre..	1,400	Idem.....	Beaumont-en-Auge.	1,400
M <sup>me</sup> veuve Noquet.	Idem.....	Amfreville-la-Cam- pagne.	1,400	Idem.....	Bully.....	1,600
Williot.....	Idem.....	Nonancourt.....	"	Idem.....	Marquion.....	1,600
Beauprez.....	Idem.....	Digny.....	1,400	Idem.....	Conlie.....	1,600
M <sup>lle</sup> Lanoix.....	Idem.....	Savignac-les-Eglises	1,400	Idem.....	Pont-de-l'Arche... Tillières-sur-Avre..	1,600
M <sup>me</sup> Musset.....	Idem.....	Bessines.....	1,400	Idem.....	Amfreville-la-Cam- pagne.	1,400
M <sup>lle</sup> Daniel.....	Idem.....	Mézières.....	1,400	Idem.....	St-Mars-la-Brière..	1,400
M. Lemaître.....	Aide.....	Paris, central.....	1,500	Receveur...	Issigeac.....	1,400
M <sup>lle</sup> Lanoix.....	Receveuse...	Paris.....	"	Receveur...	Savignac-les-Eglises	1,200
M <sup>me</sup> Cheyrou.....	Idem.....	Saint-Fargeau.....	"	Receveuse...	Hargnies.....	1,200
Grisot.....	Idem.....	Aniche.....	2,200	Receveur...	Montigny-Carotte..	1,400
M <sup>lles</sup> Despas.....	Employée... Burret.....	Caudebec-en-Caux..	2,200	Receveur...	Einville.....	1,000
M. Poitout.....	Sous-officier. Aide.....	Paris 69.....	3,000	Receveuse...	Matigny.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Noël	Aide.....	Bayon.....	2,200	Receveur...	Orchies.....	2,200
MM. Dégand.....	Receveur... Idem.....	La Tour-du-Pin... Morestel.....	2,200	Idem.....	Le Tréport.....	2,200
Joly.....	Idem.....	Vienne.....	3,000	Idem.....	Concarneau.....	2,700
Le Chaix.....	Com. princ.. Receveur...	Marseille-la-Rose..	1,400	Idem.....	Champagnole.....	2,200
Beckerich.	Receveur... Idem.....	Ladix-Serrigny... Hennebont.....	1,800	Idem.....	Brignoles.....	2,200
Millot.....	Idem.....	Les Herbiers.....	1,800	Idem.....	La Tour-du-Pin... Tournon.....	2,200
Dumas.....	Receveur... Com. princ..	Oulmes.....	1,400	Idem.....	Saint-Tropez.....	1,600
Labbier.....	Com. princ.. Receveur...	Meyzieux.....	1,400	Idem.....	Is-sur-Tille.....	1,600
Guillaume...	Receveur... Receveuse...	Virieu-sur-la-Bour- bre.	1,400	Receveur...	Guérande.....	1,800
M <sup>lle</sup> Docteur.....	Receveuse... Receveur...	La Motte-d'Aveil- lan.	1,400	Receveur...	Hennebont.....	1,800
M. Hervé.....	Receveur... Receveuse...	Saint-Aimé.....	1,200	Idem.....	Les Herbiers.....	1,600
M <sup>lles</sup> Dupond.....	Receveuse... Idem.....	Grenoble.....	"	Idem.....	Allevard.....	1,600
Chauviteau...	Idem.....			Idem.....	Meyzieux.....	1,400
M <sup>me</sup> Fugier.....	Idem.....			Idem.....		
M <sup>lle</sup> George.....	Idem.....			Idem.....		
MM. Orłowski.....	Receveur... Idem.....			Receveur...	Morestel.....	1,600
Madin.....	Idem.....			Idem.....	Virieu-s <sup>t</sup> -la-Bourbre	1,200
M <sup>lle</sup> Odru.....	Employée sta- giaire des téléphones.			Receveuse...	Saint-Lattier.....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr:			fr.
M <sup>lles</sup> Gainet.....	Receveuse...	Pléchatel.....	1,200	Receveuse...	La Trinité-Porchoët	1,200
Bouffetier.....	Employée...	Saint-Chamond...	1,000	Idem.....	Bussières.....	1,000
Suzanne.....	Receveuse...	Saint-Pern.....	1,400	Idem.....	Louvigné-du-Désert	1,400
Bouaissier.....	Employée...	Angers.....	1,000	Idem.....	Saint-Pern.....	1,000
Genu.....	Idem.....	Montfort-sur-Meu...	1,000	Idem.....	Pléchatel.....	1,000
Cantepie.....	Receveuse...	Brasparts.....	1,200	Idem.....	Rosporden.....	1,200
Milon.....	Idem.....	Ploudiry.....	1,000	Idem.....	Brasparts.....	1,000
Fichoux.....	Employée...	Saint-Pol-de-Léon...	1,000	Idem.....	Ploudiry.....	1,000
Onillon.....	Employée...	Angers.....	1,000	Idem.....	Briollay.....	1,000
M <sup>me</sup> Christille.....	Receveuse...	Champagnac-de-Be- lair.	1,400	Idem.....	Bessines.....	1,400
M <sup>lle</sup> Lagrange.....	Idem.....	Laroche-Beaucourt.	1,000	Idem.....	Champagnac-de-Be- lair.	1,000
M <sup>me</sup> veuve Vallade- Joubert.	Idem.....	Lappuie.....	1,400	Idem.....	Villefagnan.....	1,400
M <sup>lles</sup> Brotonneau.....	Idem.....	Charmant.....	1,200	Idem.....	Brossac.....	1,200
M. Lamonzie.....	Receveur...	Larche.....	1,400	Receveur...	Sauzé-Vaussais....	1,400
M <sup>lles</sup> Salat.....	Employée...	Paris 61.....	1,000	Receveuse...	Rocheservière....	1,000
Patarin.....	Aide.....	Montiers-les-Mau- faits.	"	Idem.....	Montiers-les-Mau- faits.	1,000
M <sup>me</sup> veuve Mommes- sin.	Receveuse...	Verizot.....	1,400	Idem.....	Verdun-s <sup>r</sup> -le-Doubs	1,600
M <sup>lles</sup> Langeron.....	Aide.....	Bourbon-Lancy....	"	Idem.....	Damerey.....	1,000
Bourlier.....	Receveuse...	Étalans.....	1,000	Idem.....	Pesmes.....	1,000
Taillard.....	Aide.....	Yerres.....	"	Idem.....	Étalans.....	1,000
Villedieu.....	Receveuse...	Sainte-Croix-Hague.	1,000	Idem.....	Saint-Malo-de-la- Lande.	1,000
M <sup>me</sup> Clément.....	Idem.....	Créances.....	1,000	Idem.....	Sainte-Croix-Hague	1,000
MM. Bouhée.....	Sous-officier.	Clermont-Ferrand.	"	Receveur...	Fournols.....	1,000
Maurissan.....	Idem.....	Clâteauroux.....	"	Idem.....	Vicq.....	1,000
M <sup>me</sup> Malherbe.....	Ancien <sup>ne</sup> aide		"	Receveuse...	Lonny.....	1,000
M <sup>lles</sup> Laurent.....	Aide.....	La Seyne-les-Alpes.	"	Idem.....	Saint-Vincent-du- Lauzet.	1,000
Charrier.....	Receveuse...	Mazé.....	1,200	Idem.....	Châteauneuf-sur- Sarthe.	1,200
M <sup>me</sup> veuve Beau.....	Idem.....	Briollay.....	1,400	Idem.....	Mazé.....	1,400
M <sup>lles</sup> Laborde.....	Idem.....	Mont-de-Marrast...	1,000	Idem.....	Lupiac.....	1,000
Dabrin.....	Employée...	Eauze.....	1,000	Idem.....	Mont-de-Marrast...	1,000
Dubus.....	Receveuse...	Dompierre.....	1,400	Idem.....	Artres.....	1,400
M <sup>mes</sup> Angeli.....	Idem.....	Piedicroce.....	1,200	Idem.....	Gignac.....	1,200
veuve Gallet.....	Idem.....	Chenu.....	1,000	Idem.....	Chérancé.....	1,000
M <sup>lle</sup> Hervé.....	Employée...	Le Mans.....	1,000	Idem.....	Chenu.....	1,000
M <sup>me</sup> Gille.....	Receveuse...	Maulevrier.....	1,600	Idem.....	Saint-Pierre-de-Chi- gnac.	1,600
Dordy.....	Idem.....	Saint-Pierre-de-Chi- gnac.	1,400	Idem.....	Maulevrier.....	1,400
M <sup>lles</sup> Docagne.....	Employée...	Caen.....	1,000	Idem.....	Saint-Vigor-des-Mé- zerets.	1,000
Bouvier.....	Idem.....	Caisse nationale d'é- pargne.	1,400	Idem.....	Colombières.....	1,400
Dron.....	Receveuse...	Fontanges.....	1,000	Idem.....	Saint-Martin-Val- meroux.	1,000
Vers.....	Aide.....	Condat-en-Féniérs.	"	Idem.....	Fontanges.....	1,000
M. Dauchez.....	Receveur...	Licques.....	1,200	Receveur...	Pernes-en-Artois...	1,200
M <sup>me</sup> Droyerre.....	Receveuse...	Rumingham.....	1,000	Receveuse...	Licques.....	1,000
M <sup>lle</sup> Landrieux.....	Employée...	Boulogne-sur-Mer...	1,000	Idem.....	Rumingham.....	1,000
M <sup>me</sup> Bauduin.....	Receveuse...	La Sauvetat.....	1,600	Receveuse...	Saint-Lys.....	1,600
M <sup>lle</sup> Legrand.....	Employée...	Caisse nationale d'é- pargne.	1,400	Idem.....	Marson.....	1,400
MM. Becq.....	Sous-officier.	Toulouse.....	"	Receveur...	Aucun.....	1,000
Faure.....	Idem.....	La Rochelle.....	"	Idem.....	Roulet.....	1,000
Laval.....	Idem.....	Périgueux.....	"	Idem.....	La Sauvetat.....	1,000
Blamart.....	Idem.....	Douai.....	"	Idem.....	Dompierre.....	1,000

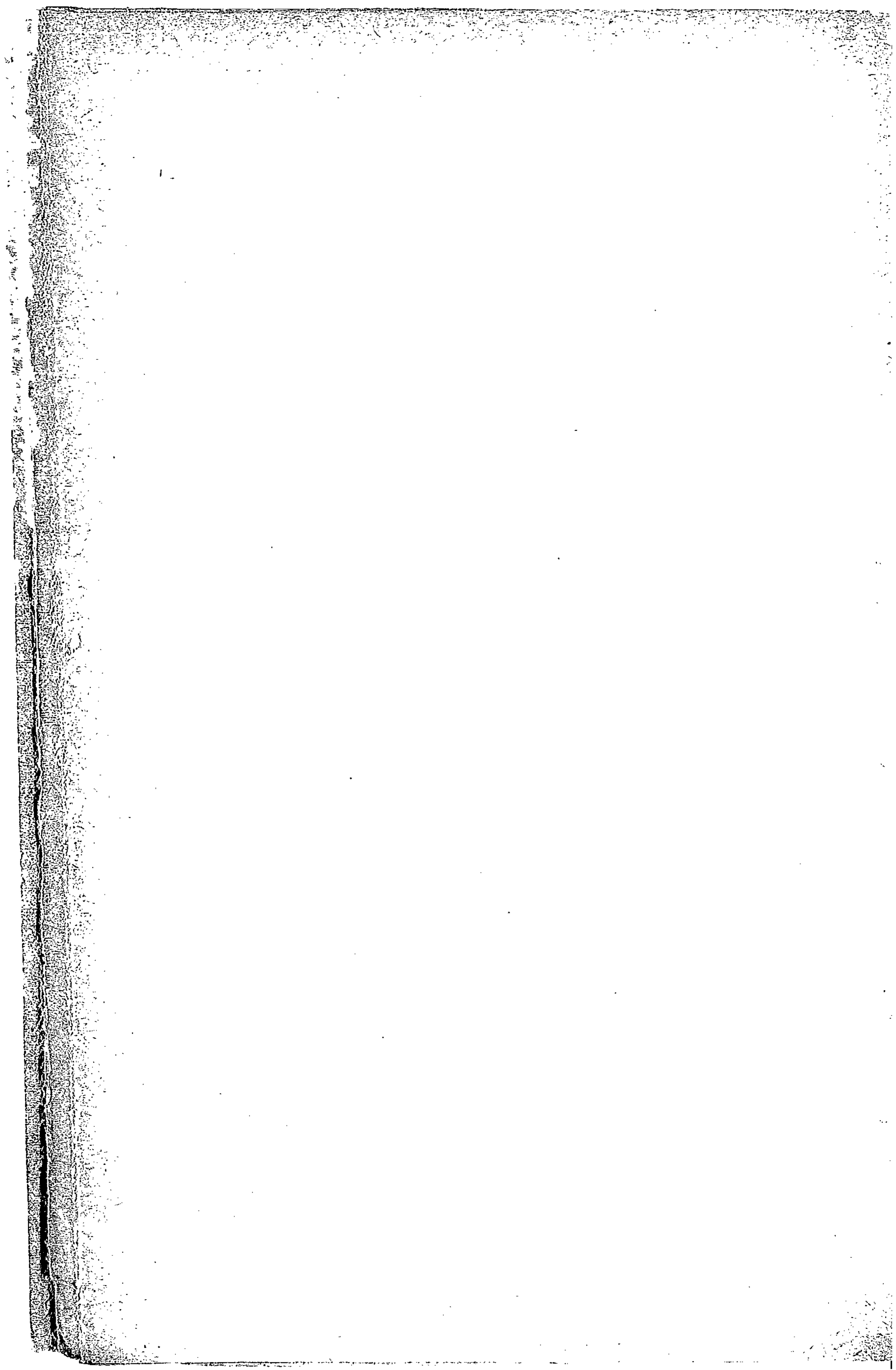
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Révillion.....	Sous-officier.	Auch.....	"	Receveur....	Terraube.....	1,000
Dauphin.....	Idem.....	Norroy-le-Sec.....	"	Idem.....	Cons-la-Granville..	1,000
M <sup>lles</sup> Nagayiski....	Receveuse..	LaChaize-le-Vicom <sup>te</sup>	1,200	Receveuse....	Guéméné-Penfao...	1,200
Lamurée.....	Idem.....	Rebais.....	1,400	Idem.....	Rozoy-en-Brie.....	1,600
M <sup>me</sup> Masson.....	Idem.....	Saint-Souplets...	1,200	Idem.....	Rebais.....	1,200
M <sup>lles</sup> Deschamps....	Idem.....	Trilport.....	1,400	Idem.....	Guignes-Rabutin...	1,600
Limal.....	Idem.....	Torey.....	1,200	Idem.....	Trilport.....	1,200
Boudeville.....	Idem.....	Mangiennes.....	1,000	Idem.....	Torey.....	1,000
Antoine.....	Employée..	Division de la comp- tabilité.	1,200	Idem.....	Mangiennes.....	1,200
Léman.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Guérard.....	1,400
Perbost.....	Idem.....	Ruffec.....	1,000	Idem.....	Charmant.....	1,000
Nauge.....	Idem.....	Cognac.....	1,000	Idem.....	Larochebeaucourt..	1,000
Gernez.....	Aide.....	Le Poiré-sur-Vic...	"	Idem.....	Oulmes.....	1,000
Rosaz.....	Idem.....	Lanslebourg.....	"	Idem.....	Épierre.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Ledevin..	Idem.....	Sainte-Marie-du- Mont.	"	Idem.....	Créances.....	1,000
M <sup>lles</sup> Benétaud....	Idem.....	Montbron.....	"	Idem.....	Champniers.....	1,000
Grand.....	Receveuse..	Montagnac (Oran).	1,200	Idem.....	Saint-Aimé.....	1,200
M <sup>me</sup> veuve Antomar- chi.	Aide.....	Saint-Louis.....	"	Idem.....	Montagnac (Oran).	1,000
MM. Dufour.....	Receveur....	Saint-Pol-sur-Ter- noise.	2,400	Receveur....	Maisons-sur-Seine..	2,400
Brasseur.....	Idem.....	Marquise.....	2,000	Idem.....	Saint-Pol-sur-Ter- noise.	2,200
Marcantoni....	Chef de bri- gade.	Lig. du Sud-Ouest.	3,000	Chef de bri- gade.	Ligne de Lyon....	3,000
Bataille.....	Commis prin- cipal.	Idem.....	3,000	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Lelaurin.....	Idem.....	Ligne du Nord....	3,000	Idem.....	Ligne du Nord....	3,000
Cabanes.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	3,000
Simon.....	Receveur....	Charenton-le-Pont.	4,000	Commis prin- cipal.	Paris 64.....	4,000
Dennes.....	Commis prin- cipal.	Ligne de l'Est....	3,000	Idem.....	Ligne du Nord....	3,000
Sirjacques....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Idem.....	Ligne de l'Est....	3,000
Barrau.....	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	3,000	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Noirtin.....	Idem.....	Nancy, gare.....	3,300	Idem.....	Nancy R. P.....	3,300
Pillert.....	Idem.....	Épernay.....	3,600	Idem.....	Nancy, gare.....	3,600
Mazet.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	3,000	Idem.....	Carcassonne.....	3,000
Reynaud.....	Idem.....	Toulon.....	3,000	Idem.....	Aix-en-Provence...	3,000
Guichard.....	Idem.....	Privas.....	3,000	Idem.....	Toulon.....	3,000
Laffont.....	Idem.....	Paris 36.....	3,000	Idem.....	Privas.....	3,000
Dedebant.....	Idem.....	Lisieux.....	3,000	Idem.....	Marseille, central.	3,000
Méliot.....	Idem.....	Maubeuge.....	3,000	Idem.....	Lisieux.....	3,000
Desvoisins....	Idem.....	Nevers.....	3,300	Idem.....	Agen.....	3,300
Jacquín.....	Idem.....	Saïda.....	3,000	Idem.....	Lyon R. P.....	3,000
Simonet.....	Idem.....	Paris 8.....	3,000	Idem.....	Paris 54.....	3,000
Goût.....	Idem.....	Paris 95.....	3,000	Idem.....	Paris 8.....	3,000
Bosviel.....	Idem.....	Versailles R. P....	3,300	Idem.....	Paris 95.....	3,300
Plousey.....	Idem.....	Marseille, téléph..	3,000	Idem.....	Mustapha.....	3,000
Jacob.....	Idem.....	Mascara.....	3,000	Idem.....	Constantine R. P..	3,000
Bossus.....	Idem.....	Lille R. P.....	3,000	Idem.....	Maubeuge.....	3,000
Bentz.....	Idem.....	Chartres.....	3,000	Idem.....	Brest.....	3,000
Mengniot.....	Idem.....	Dijon, porte d'Ouche	3,000	Idem.....	Dijon R. P.....	3,000
Roussillon....	Idem.....	Mont-de-Marsan...	3,600	Idem.....	Bordeaux-S <sup>t</sup> -Jean..	3,600
Curatchet....	Idem.....	Troyes.....	3,000	Idem.....	Mont-de-Marsan...	3,000
Caillet.....	Idem.....	Bourges.....	3,000	Idem.....	Chaumont.....	3,000
Roqueplo.....	Idem.....	Paris 28.....	3,000	Idem.....	Paris 4.....	3,000
Descargues....	Idem.....	Paris 49.....	3,300	Idem.....	Paris 12.....	3,300
Muller.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Paris 36.....	3,000
Gaulllet.....	Idem.....	Paris 8.....	3,000	Idem.....	Paris 71.....	3,000
Ferrer.....	Idem.....	Marseille, contral..	3,000	Idem.....	Marseille, téléphone	3,000

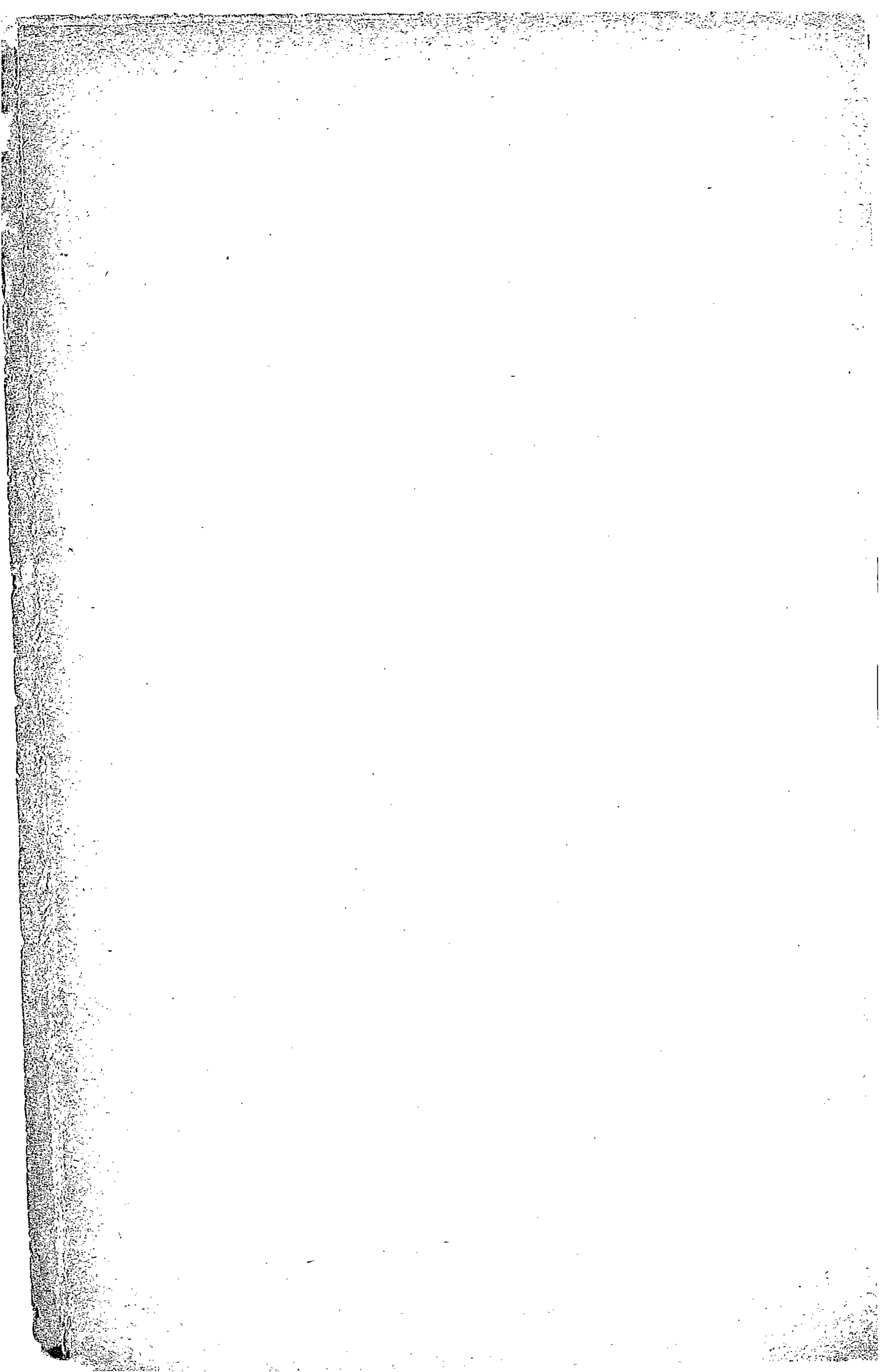
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Guérin . . . . .	Commis . . . . .	Ligne de la Méditerranée.	2,700	Com. princ..	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Barrère . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Trotabas . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de la Médit.	2,700	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées.	3,000
Leduc . . . . .	Idem . . . . .	Avesnes . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Le Cateau . . . . .	3,000
Sébert . . . . .	Idem . . . . .	Roubaix . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Lille, gare . . . . .	3,000
Obin . . . . .	Idem . . . . .	Calais, bureau principal.	3,000	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Mer..	3,000
Bohin . . . . .	Idem . . . . .	Rouen R. P. . . . .	2,700	Idem . . . . .	Compiègne . . . . .	3,000
Turel . . . . .	Idem . . . . .	Charleville . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Mézières . . . . .	3,000
Collinet . . . . .	Idem . . . . .	Paris 69 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Épernay . . . . .	3,000
Pacault . . . . .	Idem . . . . .	Chalon-sur-Saône . .	3,000	Idem . . . . .	Chalon-sur-Saône..	3,000
Brouillet . . . . .	Idem . . . . .	Cotte . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Saint-Étienne R. P.	3,000
Lalitte . . . . .	Idem . . . . .	Foix . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Lézignan . . . . .	3,000
Roy . . . . .	Idem . . . . .	Nevers . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Nevers . . . . .	3,000
Nairière . . . . .	Idem . . . . .	Angers R. P. . . . .	3,000	Idem . . . . .	Angers R. P. . . . .	3,000
Tailleur . . . . .	Idem . . . . .	Alger, Bourse . . . .	2,700	Idem . . . . .	Mascara . . . . .	3,000
Bouteille . . . . .	Idem . . . . .	Alger R. P. . . . .	2,700	Idem . . . . .	Orléansville . . . .	3,000
Anselme . . . . .	Idem . . . . .	Bône . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Saida . . . . .	3,000
Toussaint . . . . .	Idem . . . . .	Nancy R. P. . . . .	3,000	Idem . . . . .	Lille R. P. . . . .	3,000
Hamel . . . . .	Idem . . . . .	Le Mans R. P. . . . .	3,000	Idem . . . . .	Chartres . . . . .	3,000
Fèvre . . . . .	Idem . . . . .	Troyes . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Troyes . . . . .	3,000
Dumas . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, central..	3,000	Idem . . . . .	Montbrison . . . . .	3,000
Habert . . . . .	Idem . . . . .	Bourges . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Bourges . . . . .	3,000
Dureux . . . . .	Idem . . . . .	Meaux . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Saint-Quentin . . . .	3,000
Bourdillat . . . . .	Idem . . . . .	Paris 18 . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Versailles R. P. . . .	3,000
Larrat . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	2,700	Idem . . . . .	Paris 28 . . . . .	3,000
Maguin . . . . .	Idem . . . . .	Paris 21 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 21 . . . . .	3,000
Portal . . . . .	Idem . . . . .	Paris 29 . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Paris 50 . . . . .	3,000
Chaix . . . . .	Idem . . . . .	Paris 49 . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Paris 49 . . . . .	3,000
Rieucan . . . . .	Idem . . . . .	Paris 3 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 54 . . . . .	3,000
Roucoules . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 8 . . . . .	3,000
Lebeuf . . . . .	Idem . . . . .	Paris 31 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 49 . . . . .	3,000
Laxé . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris, central . . . .	3,000
Garin . . . . .	Idem . . . . .	Alexandrie . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Alexandrie . . . . .	3,000
Valentini . . . . .	Idem . . . . .	Constantinople . . . .	3,000	Idem . . . . .	Constantinople . . . .	3,000
Badenhuyser . . . . .	Receveur . . . . .	Commentry . . . . .	2,400	Commis . . . . .	Versailles R. P. . . .	2,400
Deschamps . . . . .	Idem . . . . .	Terraube . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Agen . . . . .	1,500
Turpin . . . . .	Commis . . . . .	Dunkerque . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Lille, gare . . . . .	1,500
Noorenberghe . . . . .	Idem . . . . .	Calais-Fontinettes . .	2,400	Idem . . . . .	Dunkerque . . . . .	2,400
Clerbout . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . .	2,400	Idem . . . . .	Calais-Fontinettes..	2,400
Chalas . . . . .	Idem . . . . .	Lyon-Croix-Rousse . .	1,800	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	1,800
Pouch . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . .	1,800	Idem . . . . .	Morcenx . . . . .	1,800
Hily . . . . .	Idem . . . . .	Pontoise . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Quimper . . . . .	1,800
Berthelot . . . . .	Idem . . . . .	Jonzac . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Pontoise . . . . .	1,500
Chifflier . . . . .	Idem . . . . .	Lyon-Guillotière . . .	2,400	Idem . . . . .	Lyon-Perrache . . . .	2,400
Chervet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Faure . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,400
Bonnet . . . . .	Idem . . . . .	Lyon-Brotteaux . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Guérin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Fache . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, central..	2,100	Idem . . . . .	Toulon . . . . .	2,100
Fauque . . . . .	Idem . . . . .	Oran . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Marseille, central.,	2,400
Schneider . . . . .	Idem . . . . .	Lig. du Nord-Ouest . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 42 . . . . .	1,500
Stirling . . . . .	Idem . . . . .	Bayeux . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Deloncle . . . . .	Idem . . . . .	Rouen, Bourse . . . .	1,500	Idem . . . . .	Bayeux . . . . .	1,500
Humbert . . . . .	Idem . . . . .	Paris 49 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 3 . . . . .	1,500
Cotton . . . . .	Idem . . . . .	Guéret . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 49 . . . . .	1,500
Girounet . . . . .	Idem . . . . .	Paris 72 . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Coulommiers . . . . .	2,100
Costes . . . . .	Idem . . . . .	Paris 50 . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Paris 72 . . . . .	2,100
Bomy . . . . .	Idem . . . . .	Paris 49 . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Paris 50 . . . . .	2,100
Planques . . . . .	Idem . . . . .	Béziers, faubourg du Pont.	1,500	Idem . . . . .	Paris 49 . . . . .	1,500
Macabies . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, préfecture	2,400	Idem . . . . .	Marseille R. P. . . . .	2,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Rouvière.....	Commis.....	Florac.....	1,500	Commis.....	Marseille R. P.....	1,500
Cauchie.....	Idem.....	Paris 49.....	3,000	Idem.....	Paris 72.....	3,000
Delaye.....	Idem.....	Marseille R. P.....	1,500	Idem.....	Ligne de la Méditerranée.	1,500
Besnard.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Laufranchi.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Coumoul.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Bernadets.....	Idem.....	Aire-sur-l'Adour.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Bérard.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,500	Idem.....	Paris 8.....	1,500
Ducher.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500	Idem.....	Lign. du Sud-Ouest	1,500
Marzat.....	Idem.....	Paris 8.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Paoletti.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,800	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Viallon.....	Idem.....	Paris 16.....	1,800	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,800
Régouby.....	Idem.....	Paris 12.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Glière.....	Idem.....	Bonneville.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Revire.....	Idem.....	Paris 4.....	1,800	Idem.....	Paris 12.....	1,800
Janson.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,500
Chazul.....	Idem.....	Aniane.....	1,500	Idem.....	Cette.....	1,500
Lorraino.....	Idem.....	Paris 25.....	2,100	Idem.....	Troyes R. P.....	2,100
Lagarrigue.....	Idem.....	Paris 5.....	1,500	Idem.....	Paris 25.....	1,500
Guillaume.....	Idem.....	Nancy, porte Saint-Nicolas.	1,800	Idem.....	Toul.....	1,800
Castel.....	Idem.....	Nantes R. P.....	1,500	Idem.....	Nantes, central.....	1,500
Zaegel.....	Idem.....	Tours, central.....	2,700	Idem.....	Angers R. P.....	2,700
Lambert.....	Idem.....	Vitry-le-François..	1,500	Idem.....	Reims, principal..	1,500
Stams.....	Idem.....	Paris, direction régionale des téléphones.	2,100	Idem.....	Paris R. P.....	2,100
Accart.....	Idem.....	Douai.....	1,800	Idem.....	Arras.....	1,800
Dayt.....	Idem.....	Mâcon.....	2,100	Idem.....	Montbéliard.....	2,100
Barès.....	Idem.....	Oran-Karguentah..	1,500	Idem.....	Médéah.....	1,500
Baroni.....	Idem.....	Melun.....	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Ourlin.....	Idem.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Melun.....	1,500
Marconnès.....	Idem.....	Médéah.....	1,500	Idem.....	Madagascar.....	1,500
Labouret.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Congo français....	1,500
Michaut.....	Idem.....	Lille, gare.....	1,500	Idem.....	Bénin.....	1,500
Perret.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Bonnet.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500	Idem.....	Cochinchine.....	1,500
Chervier.....	Idem.....	Oran R. P.....	2,400	Idem.....	Oran, serv. téléph.	2,400
Rullac.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Tizi-Ouzou.....	1,500
Béranger.....	Idem.....	Tours, central.....	2,700	Idem.....	Reims, principal..	2,700
Husseau.....	Idem.....	Rochefort.....	2,700	Idem.....	Tours R. P.....	2,700
Bétesta.....	Idem.....	Saujon.....	1,500	Idem.....	Le Mans R. P.....	1,500
Vernazobres.....	Idem.....	Ligne de la Médit..	2,100	Idem.....	Marseille, central..	2,100
Bénazech.....	Idem.....	Castres.....	1,500	Idem.....	Ligne de la Médit.	1,500
Castel.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest....	2,400	Idem.....	Paris 72.....	2,400
Guelfucci.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	2,700	Idem.....	Ligne du Nord.....	2,700
Henry.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	2,700	Idem.....	Ligne de l'Est.....	2,700
Combes.....	Idem.....	Paris 41.....	2,100	Idem.....	Paris 31.....	2,100
Garat.....	Idem.....	Paris 49.....	1,500	Idem.....	Paris 29.....	1,500
Thouvenin.....	Idem.....	Reims, principal..	1,800	Idem.....	Belfort, faubourg de France.	1,800
Cordier.....	Idem.....	Creil.....	1,500	Idem.....	Reims, principal..	1,500
Truffy.....	Surnumér <sup>re</sup> .....	Limoges, central..	"	Surnumér <sup>re</sup> .....	Ligne de Lyon.....	"
Tiran.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Ligne de l'Est.....	"
Ferver.....	Idem.....	Nancy, central.....	"	Idem.....	Verdun.....	"
Briac.....	Idem.....	Dijon, central.....	"	Idem.....	Paris 16.....	"
Brousse.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Paris 4.....	"
Ponsolle.....	Idem.....	Clerm <sup>t</sup> -Ferr., cent.	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"
Chanulet.....	Idem.....	Dijon, central.....	"	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	"
Wimel.....	Idem.....	Reunes, central....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pécau.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Charles.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Carrière.....	Surnumér <sup>re</sup>	Montpellier, central	"	Surnumér <sup>re</sup>	Ligne de l'Ouest...	"
Conduzorgues.	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	"
Pénari.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"
Fléché.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	"
Darhois.....	Idem.....	Lille, central.....	"	Idem.....	Roubaix.....	"
Lemaire.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Calais, principal..	"
Magnan.....	Idem.....	Rouen, central.....	"	Idem.....	Rouen R. P.....	"
Loheaux.....	Idem.....	Dijon, central.....	"	Idem.....	Paris 69.....	"
Fontaine.....	Idem.....	Montceau-les-Mines	"	Idem.....	Le Creusot.....	"
Mulot.....	Idem.....	Laon.....	"	Idem.....	Paris 5.....	"
Mélin.....	Idem.....	Lille, central.....	"	Idem.....	Laon.....	"
Delépine.....	Idem.....	Troyes, direction..	"	Idem.....	Troyes R. P.....	"
Petitcolas....	Idem.....	Toul.....	"	Idem.....	Mirecourt.....	"
Lecourtier....	Idem.....	Nancy R. P.....	"	Idem.....	Nancy, porte Saint- Nicolas.	"
Driesbach.....	Idem.....	Nancy, central.....	"	Idem.....	Nancy R. P.....	"
Bourdais.....	Idem.....	Tours, central.....	"	Idem.....	Blois Denis-Papin..	"
DesclosLepelcy	Idem.....	Nantes, central.....	"	Idem.....	Nantes R. P.....	"
Gratol.....	Idem.....	Crest.....	"	Idem.....	Privas.....	"
Pavin.....	Idem.....	Nantes, central.....	"	Idem.....	Quimper.....	"
Louveau.....	Idem.....	Rennes, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gleize.....	Idem.....	Limoges, central..	"	Idem.....	Concarneau.....	"
Gueyne.....	Idem.....	Prades.....	"	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	"
Trophéus.....	Idem.....	Nîmes, central.....	"	Idem.....	Avignon R. P.....	"
Valdeyron.....	Idem.....	Marseille, central.	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"
Martin.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pailletet.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"
Bousquet.....	Idem.....	Clerm <sup>t</sup> -Ferr., cent.	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"
Bousquet.....	Idem.....	Bordeaux, central..	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"
Linard.....	Idem.....	Limoges, central..	"	Idem.....	Idem.....	"
Saubois.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Kerkhove.....	Idem.....	Lille, central.....	"	Idem.....	Ligne du Nord.....	"
Pérés.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest.	"
Rossignol.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Villepreux....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Barbas.....	Idem.....	Lille, central.....	"	Idem.....	Ligne du Nord.....	"
Tellier.....	Idem.....	Versailles, direct..	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"
Bachollerie... Deloy.....	Idem.....	Versailles R. P....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bouzanoy.....	Idem.....	Nancy, central.....	"	Idem.....	Ligne de l'Est.....	"
Gibassier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"
Gourlot.....	Idem.....	Dijon, central.....	"	Idem.....	Ligne du Nord.....	"
Faure.....	Idem.....	Clerm <sup>t</sup> -Ferr., cent.	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"
Morel-Malcot..	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mullot.....	Idem.....	Dijon, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Morin.....	Idem.....	Verdun.....	"	Idem.....	Ligne de l'Est.....	"
Depuis.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Idem.....	"
Tixador.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Haudry.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Fraïrot.....	Idem.....	Versailles R. P....	"	Idem.....	Paris 17.....	"
Gagnot.....	Idem.....	Rouen, central.....	"	Idem.....	Versailles R. P....	"
Perrin.....	Idem.....	Nancy, central.....	"	Idem.....	Épinal, rue Thiers	"
Drosne.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Vitry-le-François..	"
Bellard.....	Idem.....	Rouen, central.....	"	Idem.....	Rouen, Bourse....	"
Pagès.....	Idem.....	Nîmes R. P.....	"	Idem.....	Paris 49.....	"
Champeval....	Idem.....	Alger, central.....	"	Idem.....	Saïda.....	"
Valadié.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Laghout.....	"
Gros.....	Idem.....	Oran-Karguentah..	"	Idem.....	Oran R. P.....	"
Lambert.....	Idem.....	Laon R. P.....	"	Idem.....	Nancy R. P.....	"
Jarrier.....	Idem.....	Clerm <sup>t</sup> -FerrandR.P.	"	Idem.....	Troyes R. P.....	"

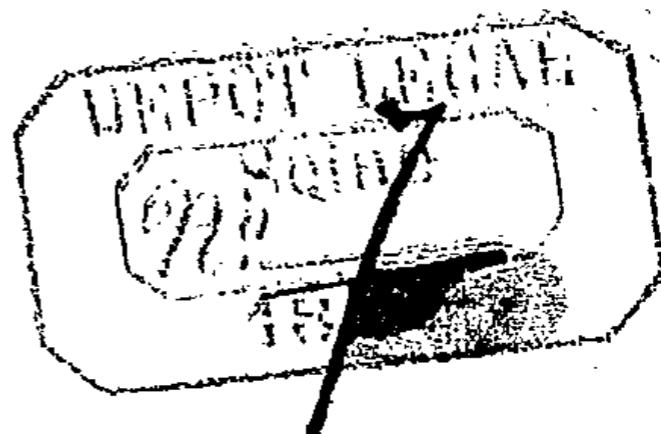




1894.

N° 5.

N° 5.



# ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

MAI 1894.

## SOMMAIRE.

	Pages.
CRÉATIONS de bureaux de poste.....	228
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	230
MISE en service de lignes et de réseaux téléphoniques.....	232
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à la Queue-en-Brie (Seine-et-Oise).....	232
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Villiers-sur-Marne (Seine-et-Oise).....	232
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Margaux (Gironde).....	233
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Bar-sur-Aube (Aube).....	233
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à la Bouille (Seine-Inférieure).....	234
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Seurre (Côte-d'Or).....	234
TARIF télégraphique. (Édition de mars 1893.) (Bulletin rectificatif n° 14.).....	235
ADDITIONS et modifications à la nomenclature des fils.....	236
NOMENCLATURE des bureaux britanniques.....	237
BUREAUX de poste de Roumanie.....	239
LISTE des bureaux allemands.....	239
FRANCHISES télégraphiques. — Ministère de l'Intérieur. — Maires des communes rurales. — Chefs d'une brigade de gendarmerie.....	240
FRANCHISES télégraphiques. — Ministère des travaux publics. — Services maritimes.....	241
SUPPRESSION de franchises postales. — Commissaires des bureaux des réservistes de l'armée de mer. — Concession de franchises aux chefs d'état-major des arrondissements maritimes. — Publication d'un 159 <sup>e</sup> supplément au manuel des franchises et d'un 28 <sup>e</sup> supplément à l'annexe de ce manuel.....	241
PARTICIPATION du bureau de Vathy (île de Samos) au service des articles d'argent.....	246
ADDITIONS à la nomenclature n° 207 des rues de Paris.....	246
BÂTIMENTS en partance.....	247
RECouvreMENTS du mois de février 1894.....	249
DÉPARTEMENTS rattachés à une succursale de la Caisse nationale d'épargne de plein exercice..	251
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois d'avril 1894.....	251
JUGEMENTS des tribunaux.....	251
FAITS divers.....	251
PROMOTIONS.....	253
NOMINATIONS et MUTATIONS.....	291

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. — ORGANISATION  
DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

*Créations d'établissements de facteur-receveur de l'État.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Haut-Marne.....	Meuse.....	11 décembre 1893...	8621
Côte-d'Or.....	Saint-Seine-sur-Vingeanne.....	29 décembre 1893...	8622
Eure-et-Loir.....	Le Gault-Saint-Denis.....	25 octobre 1893.....	8623
Gard.....	Jonquières et Saint-Vincent (1).....	29 janvier 1894.....	8022
Isère.....	Tencin.....	<i>Idem</i> .....	8626
Loir-et-Cher.....	Fréteval (1).....	27 mars 1894.....	8036
Aisne.....	Mercin et Vaux.....	29 janvier 1894.....	8627
Jura.....	Cinquétral.....	<i>Idem</i> .....	8628
Haut-Saône.....	Montagney.....	<i>Idem</i> .....	8629
Jura.....	Messia.....	5 juin 1893.....	8631
Aisne.....	Clairfontaine.....	25 octobre 1893.....	8632
Loire.....	Vougy.....	11 décembre 1893...	8633
Mayenne.....	Saint-Gemmes-le-Robert.....	29 janvier 1894.....	3636
Loire-Inférieure.....	Saint-Étienne-de-Corconé.....	<i>Idem</i> .....	8637
Maine-et-Loire.....	Saint-Aubin-de-Luigné.....	<i>Idem</i> .....	8638
Lot-et-Garonne.....	Puymiclaou.....	<i>Idem</i> .....	8641
Indre-et-Loire.....	Continvoir.....	<i>Idem</i> .....	8642
Orne.....	Neully-le-Bisson.....	<i>Idem</i> .....	8643
Charente.....	Bassac.....	27 mars 1894.....	8644
Morbihan.....	Noyal-Muzillac.....	29 janvier 1894.....	8645
Hérault.....	Saint-Geniès.....	<i>Idem</i> .....	8646
Charente-Inférieure.....	Saint-Just.....	<i>Idem</i> .....	8649
Dordogne.....	Chancelade.....	<i>Idem</i> .....	8650
Basses-Pyrénées.....	Buzy.....	27 mars 1894.....	8651
Nord.....	Hérin.....	29 janvier 1894.....	8653
Corrèze.....	Cornil.....	<i>Idem</i> .....	8655
Ain.....	Bréguier-Cordon.....	<i>Idem</i> .....	8656
Calvados.....	Bénouville.....	<i>Idem</i> .....	8658

(1) Établissement de facteur-receveur municipal converti en établissement de facteur-receveur de l'État.

*Créations de recettes simples des postes de 3<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Indre-et-Loire.....	Lerné.....	29 janvier 1894.....	8624
Loire.....	Roche-la-Molière.....	<i>Idem</i> .....	8630
Cantal.....	Menet (1).....	<i>Idem</i> .....	7819
Gironde.....	Le Teich (1).....	<i>Idem</i> .....	3912
Pas-de-Calais.....	Barlin.....	<i>Idem</i> .....	8639
Seine-et-Oise.....	Lincil-Brévannes.....	<i>Idem</i> .....	8640
Drôme.....	Cléan-d'Andran (2).....	<i>Idem</i> .....	8437
Maine-et-Loire.....	Châtelais.....	<i>Idem</i> .....	8647
Calvados.....	Meulles.....	<i>Idem</i> .....	8648
Finistère.....	Saint-Pierre-Quilbignon.....	18 novembre 1893...	8654
Vaucluse.....	La Bastide-des-Jourdans (1).....	27 mars 1894.....	7946
Var.....	Montfort (2).....	<i>Idem</i> .....	2463
Haute-Vienne.....	Isle.....	29 janvier 1894.....	8657

(1) Recette simple municipale des postes convertie en recette simple des postes de 3<sup>e</sup> classe.  
(2) Établissement de facteur-receveur de l'État converti en recette simple des postes de 3<sup>e</sup> classe.

*Créations d'établissements de facteurs-receveurs municipaux.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Allier.....	Vaumas.....	18 avril 1894.....	8634
Cantal.....	Le Falgoux.....	19 avril 1894.....	8635

Par décision du Directeur général des postes et des télégraphes en date du 13 avril 1894, est autorisée la création d'un bureau temporaire de poste, de télégraphe et de téléphone dans l'enceinte de l'Exposition de Lyon.

Par décision du Directeur général des postes et des télégraphes en date du 27 avril 1894, est autorisée la création d'une recette simple municipale des postes dans la commune de Saint-Nazaire (Aude). Ce nouveau bureau a pris le numéro d'ordre 8652.

Par décision du Directeur général des postes et des télégraphes en date du 16 avril 1894, le bureau de poste existant à Montferrand (Dordogne) prendra à l'avenir la dénomination de Montferrand-du-Périgord.

Par décision du Directeur général des postes et des télégraphes en date du 20 avril 1894, l'établissement de poste existant à Thermes (Gers) prendra à l'avenir la dénomination de Termes-d'Armagnac.

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes, le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes a décidé, le 30 avril 1894, la suppression, à partir du 16 mai 1894, de la recette simple des postes et des télégraphes existant à Cabbé-Roquebrune (Alpes-Maritimes).

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes, le Ministre a décidé, à la date du 17 avril, la conversion en recette simple de l'établissement de facteur-receveur de Tazmalt (Constantine).

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes, le Ministre a décidé, à la date du 5 mai courant, la conversion en établissement de facteur-receveur de l'État de l'établissement de facteur-receveur auxiliaire de Colbert (Constantine).

*Conversions d'établissements de poste en Algérie.*

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes, le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes a décidé, à la date du 11 mai :

- 1° La conversion en établissement de facteur-receveur de l'État de la distribution auxiliaire existant à Ouillis, commune mixte de Cassaigne (Oran);
- 2° La conversion en établissement de facteur-receveur de l'État de l'établissement de facteur-receveur auxiliaire existant à N'Gaous, commune mixte des Ouled-Soltan (Constantine).

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Nomenclature des bureaux télégraphiques*

**1<sup>o</sup> Ouvertures.**

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux.*

Aire. M. RG. Ardennes.....	10 mai 1894.
Aunat. M. Aude.....	<i>Idem.</i>
Autré. M. RG. Charente-Inférieure.....	<i>Idem.</i>
Bains. M. ☒ RG. Ille-et-Vilaine.....	25 avril 1894.
Béhobie (C <sup>ne</sup> d'Urrugne). M. ☒ Basses-Pyrénées.....	10 mai 1894.
Chambon (Le) M. ☒ Lozère.....	<i>Idem.</i>
Chouilly. MT. (R). Marne.....	25 avril 1894.
Cinquaux. M. ☒ RG. Oise.....	10 mai 1894.
Galluis. MT. (R). RG. Seine-et-Oise.....	<i>Idem.</i>
Octon. M. RG. Hérault.....	<i>Idem.</i>
Rouvres-en-Xaintois. M. ☒ RG. Vosges.....	<i>Idem.</i>
Saint-Jorioz. M. ☒ RG. Haute-Savoie.....	<i>Idem.</i>
Saint-Julien-en-Vercors. MT. RG. Drôme.....	<i>Idem.</i>
Saint-Laurent-en-Gâtines. MT. (R). RG. Indre-et-Loire..	<i>Idem.</i>
Salles. M. Charente-Inférieure.....	<i>Idem.</i>
Theizé. MT. RG. Rhône.....	<i>Idem.</i>
Villiers. M. ☒ RG. Loir-et-Cher.....	<i>Idem.</i>

b) *Gares.*

Célas. 2 kil. Gard.  
Château-Chinon. V. Nièvre.  
Gibles. F. M<sup>al</sup> Saône-et-Loire.  
Mdaourouch. K. Constantine.

c) *Bureaux d'intérêt privé.*

Bouvesse. IP. (4). Isère.

(4) Relié au bureau de Montalieu-Vercieu pour la correspondance de MM. de Laforte, Thorrand, Nicolle et C<sup>ie</sup>, de leurs hôtes et de leur personnel.

Martins (Les). IP. (1) Vienne.

(1) Relié au bureau de Poitiers pour la correspondance de M. Dupuytren, de ses hôtes et de son personnel.

**2<sup>o</sup> Modifications et transformations.**

Page	5. Ajouter : Chantilly, Dieppe et Rouen au nombre des bureaux hippodromes pour lesquels la mention (Télégraphe restant) n'est pas obligatoire.
—	23. A l'article : Autrey ou Autrey-lès-Gray. M. ☒ (1) Haute-Saône, supprimer l'indice (1) et le renvoi correspondant.
—	32. Beausemblant. IP. (2) Drôme. — Modifier comme suit le renvoi correspondant. (2) Relié au bureau de Saint-Vallier pour la correspondance du comte de la Sizeranne, de ses hôtes et de son personnel.
—	37. Au lieu de : Beuzeval. M. ☒ Calvados, lire : Beuzeval. M/BC. ☒ Calvados.
—	64. Au lieu de : Chambon (Le). M. ☒ RG. Haute-Loire, lire : Chambon-de-Tence (Le). M. ☒ RG. Haute-Loire.

- Page 92. *Biffer l'article* : Dampierre (Château de). IP. (1) Seine-et-Oise, *ainsi que le renvoi correspondant.*
- 100. *Ajouter à son ordre alphabétique* : El Goléa. M. (2) Alger, *et mettre au bas de la page le renvoi suivant* :  
(2) Ce bureau n'est actuellement ouvert qu'au service de la télégraphie officielle.
- 131. *A l'article* : Hargnies. M. Ardennes, *ajouter l'indice* ☒.
- 162. *Au lieu de* : Le Chambon. M. ☒ RG. Haute-Loire, *lire* : Le Chambon-de-Tence. M. ☒ RG. Haute-Loire.
- 162. *Ajouter à son ordre alphabétique* : Le Chambon, M. ☒ Lozère.
- 170. *Ajouter à son ordre alphabétique* : Les Martins. IP. (1) Vienne, *et mettre au bas de la page le renvoi suivant* :  
(1) Relié au bureau de Poitiers pour la correspondance de M. Dupuytren, de ses hôtes et de son personnel.
- 205. *A l'article* : Montoisson. MT. (R). RG. Drôme, *supprimer l'indice* (R).
- 237. *Au lieu de* : Pontaumur. M. ☒ Puy-de-Dôme, *lire* : Pontaumur. L. ☒ Puy-de-Dôme.
- 246. *Au lieu de* : Quimerch. 3 kil. Finistère, *lire* : Quimerch. 1 kil. (2) Finistère, *et mettre au bas de la page le renvoi suivant* :  
(2) Percevoir 1 fr. 50 de frais d'express pour les télégrammes à destination du Vieux-Bourg de Quimerch. ( Voir Dictionnaire ).
- 281. *A l'article* : Saint-Menoux. M. ☒ DP. Allier, *biffer l'indice* DP.
- 301. *A l'article* : Soccia. M. RG. Corse, *ajouter l'indice* ☒.
- 347. Bureaux de Lyon. *Au lieu de* : Lyon-Perrache, gare ☒...03. *lire* Lyon-Perrache, cours du Midi. ☒.....03., *et ajouter à la suite de la liste le nouveau bureau suivant* : Lyon-Exposition. ☒ .....13.

*Ajouter l'indice* RG. *en regard des articles suivants* :

Arces. M. ☒ Yonne.	Malzéville. M. ☒ Meurthe-et-Moselle.
Bacilly. M. Manche.	Neufchâtel ou Neufchâtel-sur-Aisne. M. ☒ Aisne.
Cérisy-la-Salle. M. ☒ Manche.	Noroy-le-Bourg. M. ☒ Haute-Saône.
Caldarello. M. ☒ Corse.	Portel (Le). M. ☒ Pas-de-Calais.
Gatti-di-Vivario. M. Corse.	Saint-Martin-d'Estréaux. M. ☒ Loire.
Goncelin. M. ☒ Isère.	Ségur. M. ☒ Cantal.
Le Portel. M. ☒ Pas-de-Calais.	

*Biffer l'indice* RG. *après le nom du bureau de* :

Badefols-d'Ans. M. Dordogne.

### 3° Fermetures provisoires.

Isle-Adam (L'). Ec. Seine-et-Oise.

L'Isle-Adam. Ec. Seine-et-Oise.

### 4° Réouvertures.

Camp de Coëtquidan. M<sup>re</sup> (1) Morbihan.

Molitg. BM. RG. Pyrénées-Orientales.

Camp de Saint-Maur. M<sup>re</sup> (2) Seine.

Soccia. M. ☒ RG. Corse.

### 5° Suppressions.

Cabbé-Roquebrune. M. ☒ Alpes-Maritimes.

---

NOTA. — La communication télégraphique entre l'île Molène (Finistère) et le continent, interrompue depuis le mois de février dernier, est rétablie.

---



*Mise en service de lignes téléphoniques interurbaines.*

La Queue-en-Brie = Villiers-sur-Marne = Nogent-sur-Marne. le 23 avril 1894.  
Caudebec-en-Caux = Guerbaville-la-Mailleraye. . . . . le 16 mai 1894.

*Mise en service de réseaux téléphoniques spéciaux:*

Hourtin (relié à Lesparre) . . . . . le 21 avril 1894.  
La Queue-en-Brie (relié à Villiers-sur-Marne) . . . . . le 23 avril 1894.  
Villiers-sur-Marne (relié à Nogent-sur-Marne) . . . . . le 23 avril 1894.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à la Queue-en-Brie (Seine-et-Oise).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu la loi du 16 juillet 1889;  
Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à la Queue-en-Brie (Seine-et-Oise).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 17 avril 1894.

J. MARTY.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Villiers-sur-Marne (Seine-et-Oise).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu la loi du 16 juillet 1889 ;  
Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891 ;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à Villiers-sur-Marne (Seine-et-Oise).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 17 avril 1894.

J. MARTY.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Margaux (Gironde).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à Margaux (Gironde).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 23 avril 1894.

J. MARTY.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Bar-sur-Aube (Aube).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à Bar-sur-Aube (Aube).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 25 avril 1894.

J. MARTY.

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à la Bouille (Seine-Inférieure).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 22 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à la Bouille (Seine-Inférieure).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre des communes de la Bouille, de Moulineaux (Seine-Inférieure), de Caumont (Eure) et de Saint-Ouen-de-Thonberville (Eure).

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 25 avril 1894.

J. MARTY.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Seurre (Côte-d'Or).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à Seurre (Côte-d'Or).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 25 avril 1894.

J. MARTY.

MATÉRIEL ET EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Tarif télégraphique.*  
(Édition de mars 1893.)

**Bulletin rectificatif n° 14.**

**Page 5. — Table des Pays.** — Au-dessus de «Lagos», inscrire :

Labuan (île). . . . . 96

**Page 38. — Bénin** (Colonie française du). — Dans la colonne 5, biffer les indications relatives à l'interdiction du langage secret. — Les télégrammes en langage secret (convenu ou chiffré) sont admis sans restriction par la colonie du Bénin.

**Pages 68, 70 et 72. — Bolivie, Chili et Pérou.** — Remplacer dans les colonnes 3, 4, 5 et 6 les taxes actuelles de la voie de TÉNÉRIFFE-NORONHA et de la voie de MADÈRE (lignes A et C) par la taxe unique de **7,70** qui s'applique à tous les bureaux de ces trois pays.

**Page 69. — Brésil.** — En regard de «Pernambouc», sur les lignes A et C (VOIES DE TÉNÉRIFFE-NORONHA ET DE MADÈRE) :

- Substituer **4,84** à 6,54 dans la colonne 3;
- **5,14** à 6,84 dans la colonne 4;
- **5,425** à 7,125 dans les colonnes 5 et 6.

En regard de tous les autres bureaux du Brésil, pour la voie de TÉNÉRIFFE-NORONHA **seulement** (ligne A), substituer **5,34** à 7,04 dans la colonne 3 et 5,64 à 7,34 dans la colonne 4.

Substituer à la rédaction actuelle du renvoi (2) la rédaction suivante :

«(2) Les taxes de la voie de TÉNÉRIFFE-NORONHA par les lignes terrestres de l'Espagne et par le câble de Barcelone (colonnes 3 et 4, ligne A) s'appliquent, pour les bureaux autres que Pernambuco, à la transmission par les lignes terrestres du Brésil. Pour la transmission par les câbles de la Compagnie Western and Brazilian à partir de Pernambuco, ces taxes sont augmentées de 1 fr. 70 par mot et la mention de voie à adopter dans ce cas est *Ténériffe-Noronha-Western-Brazilian*. Les taxes de la voie de TÉNÉRIFFE-NORONHA par l'Angleterre ou Malte s'appliquent à la transmission par les lignes terrestres du Brésil aussi bien qu'à la transmission par les câbles de la Compagnie Western and Brazilian.»

**Page 73. — Paraguay, République Argentine, Uruguay.** — En regard de chacun de ces trois pays, pour la voie de TÉNÉRIFFE-NORONHA **seulement** (ligne A), substituer **5,34** à 7,04 dans la colonne 3 et 5,64 à 7,34 dans la colonne 4.

Substituer à la rédaction actuelle du renvoi (1) la rédaction suivante :

«(1) Les taxes de la voie de TÉNÉRIFFE-NORONHA par les lignes terrestres de l'Espagne et par le câble de Barcelone (colonnes 3 et 4, ligne A) s'appliquent à la transmission par les lignes terrestres du Brésil. Pour la transmission par les câbles de la Compagnie Western and Brazilian à partir de Pernambuco, ces taxes sont augmentées de 1 fr. 70 par mot et la mention de voie à adopter dans ce cas est *Ténériffe-Noronha-Western-Brazilian*. Les taxes de la voie de TÉNÉRIFFE-NORONHA par l'Angleterre ou Malte s'appliquent à la transmission par les lignes terrestres du Brésil aussi bien qu'à la transmission par les câbles de la Compagnie Western and Brazilian.»

**Page 96. — Océanie.** — Au-dessus de **Luçon** (île de) ajouter :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<b>LABUAN</b> (île)..	<b>7 75</b>	<b>8 00</b>	<b>8 00</b>	<b>9 025</b>	<b>9 275</b>	<b>9 275</b>	<b>„</b>	<b>„</b>	<b>„</b>

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

Berne. — 8<sup>e</sup> édition.

1<sup>o</sup> ADDITIONS.

Ajouter à leur rang alphabétique les noms des bureaux suivants :

Houyet.....	Province de Namur (Belgique).
Port de Paix.....	République d'Haïti (Indes occidentales).

2<sup>o</sup> MODIFICATIONS.

AU LIEU DE :		METTRE :	
Anseaveau... Haïti (Indes occidentales).		Anse-à-Veau. Haïti (Indes occidentales).	
Jereme..... Haïti (Indes occidentales).		Jérémie..... Haïti (Indes occidentales).	

*Cartes du réseau télégraphique international.*

(Édition de janvier 1893. — Huitième notification.)

**Cartes de l'Asie, de l'Océanie et Planisphère.** — Placer l'île Labuan sur la côte nord-ouest de l'île de Bornéo, par 5° 15' de latitude nord et 112° 30' de longitude est. Relier l'île Labuan, d'une part, à Singapore et, d'autre part, à Hongkong par un trait noir figurant un câble sous-marin et mettre à côté de ce trait le nombre 26 qui indique que le nouveau câble appartient à la Compagnie Eastern extension Australasia and China telegraph.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Additions et modifications à la nomenclature des fils.*

RÉSEAU PRINCIPAL.

NUMÉROS des FILS.	POINTS EXTRÊMES.	VOIES SUIVIES et POINTS DE COUPURE.	OBSERVATIONS.
117	Lyon = Nantes...	<b>Saint-Étienne</b> , MONTBRISON, <i>Thiers</i> , <b>Clermont-Ferrand</b> , <i>Ussel</i> , Eymoutiers, Bellac, Montmorillon, POR- TIERS, Parthenay, <i>Bressuire</i> , Cholet, Clisson.	Dessert Limoges.
175	Clermont-Ferrand = Limoges....	Ussel, Eymoutiers.	

RÉSEAU DÉPARTEMENTAL.

NUMÉROS des FILS.	POINTS EXTRÊMES.	BUREAUX INTERMÉDIAIRES DESSERVIS.	OBSERVATIONS.
<b>DORDOGNE.</b>			
3	Périgueux = Bergerac.	Mussidan.	
9	Sarlat = Bergerac.	Le Bugue.	
<b>DOUBS.</b>			
1	Besançon = Montbéliard.		
<b>HÉRAULT.</b>			
13	Montpellier = Bédarieux.	Pezénas.	
17	Montpellier = Lodève.	Aniane.	
<b>HAUTE-SAÔNE.</b>			
13	Vesoul = Luxeuil.	.....	

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux britanniques.*

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

1<sup>o</sup> NOUVEAUX BUREAUX À INSCRIRE.

*Londres.*

- |  |    |
|--|----|
| Milwall, East Ferry Road.....                        | E. |
| Pleistow, Barking Road, No 245 (near Star Lane)..... | E. |
| Shadwell Fish Market.....                            | E. |

*Angleterre.*

Aberarth.....	Cardiganshire.	Low Town.....	Bridgnorth.
Chester Road West.....	Sunderland.	Lower Kirkgate.....	Wakefield.
Darwen Street.....	Blackburn.	Netherthor (Maryport)..	Maryport.
Fish Quay (West Hartle- pool).	West Hartlepool	Slade Road.....	Birmingham.
Garston (Herts).....	Watford.	Stanley Road (Croydon).	Croydon.
Hadley Wood.....	Barnet.	Stanton (Suffolk).....	Bury St. Ed- mund's.
High Street (Morley)....	Leeds.	Upper Brunswick Street.	Leicester.
Hopton Wafers.....	Cleobury Mortimer (Salop).	Watermillock.....	Penrith.
Humberstone Road East.	Leicester.	Weston (Cheshire).....	Runcorn.
Killigrew Street.....	Falmouth.	West Town (Hayling Island).	Havant.
London Colney.....	St. Albans.	Weybourne.....	Holt (Norfolk).
Lovat Road.....	Preston.	Winwick Road.....	Warrington.

*Écosse.*

Philpstoun..... Linlithgowshire.

*Irlande.*

Broadford (Co. Kildare).	Moyvalley (Co. Kildare).	Drumconnick.....	Cavan.
Caher.....	Limerick.	Glenealy.....	(Co. Wicklow).

2° CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

*Londres.*

*Au lieu de :*

*Inscrire :*

Beulah Hill, Norwood, S. E.  
 Brownswood Park, Finsbury Park, N.  
 Ferme Park Road, Finsbury Park, N.  
 Fulham, Rostrevor Terrace, S. W.  
  
 Fulham, Holcroft Pavement, S. W.  
  
 Higham Hill, Walthamstow.  
 Hornsey, Hampden Road, N.  
 Upper Clapton, Hill Street, No 6, E.

Norwood, Beulah Hill, S. E.  
 Finsbury Park, Brownswood Park N.  
 Finsbury Park, Ferme Park Road, N.  
 Fulham, Fulham Road, No. 666 (near  
 Rostrevor Road, S. W.).  
 Fulham, Fulham Road, No. 780 (near  
 Fulham Palace Road, S. W.).  
 Walthamstow, Higham Hill.  
 Hornsey, Wightman Road, N.  
 Upper Clapton, Oldhill Street, E.

*Angleterre.*

*Au lieu de :* Havelock Road; Norwich, *inscrire :* Denbigh Road; Norwich.

*En regard de* { Annfield Plain.  
 Catchgate.  
 Dipton.  
 Rye, *biffer* Sussex.  
 Winchelsea, *inscrire* Ashford dans la colonne 2 et *biffer* les autres indications.

*ajouter* (C° Durham) et *inscrire* Newcastle-on-Tyne dans la colonne 2.

*Après* Wells (Norfolk), *inscrire* Fakenham dans la colonne 2.

*Irlande.*

Au lieu de : Union Street; Lurgan, inscrire : Hill Street; Lurgan.

3° BUREAUX À BIFFER.

*Angleterre.*

Barcombe; Lewes.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Bureaux de poste de Roumanie.*

Le bureau de Negresci (District de Vaslui) étant admis à participer au service des mandats internationaux, il y aura lieu d'ajouter ce nom à la nomenclature des bureaux roumains qui se trouve à la page 132 du Tarif international.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. —  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Liste des bureaux allemands.*

Les agents sont invités à opérer les modifications ci-après sur la nomenclature des bureaux de poste allemands autorisés à émettre et à payer des mandats de poste et de télégraphes internationaux.

1° NOUVEAUX BUREAUX À INSCRIRE.

Böhringen (O. A. Urach).....	Wurtemberg.
Cziasnau.....	Prusse (Oppeln).
Ettenheimmünster.....	Bade (Constance).
Guttenberg (Oberfranken).....	Bavière (Bamberg).
Hohenwarth (Niederbayern).....	Idem (Regensbourg).
Kirchleus.....	Idem (Bamberg).
Kubschütz.....	Saxe (Dresde).
Lampoldshausen.....	Wurtemberg.
Missen.....	Bavière (Augsbourg).
Neuhausen (Amt Pforzheim).....	Bade (Carlsruhe).
Neunkirchen (Unterfranken).....	Bavière (Wurzbourg).
Oberferrieden.....	Idem (Nuremberg).
Oberhausen bei Augsburg.....	Idem (Augsbourg).
Oberschwarzach.....	Idem (Wurzbourg).
Ohmenheim.....	Wurtemberg).
Pfastatt (Ort).....	Alsace-Lorraine (Strasbourg).



Rüngsdorf.....	Prusse (Cologne).
Schmetzdorf.....	Idem (Magdebourg).
Sulgau (O. A. Oberndorf).....	Wurtemberg.
Troop.....	Prusse (Danzig).
Wahren (Sachsen).....	Saxe (Leipzig).

2° CHANGEMENTS DE DÉNOMINATION.

<i>Au lieu de :</i>	<i>Inscrire</i>
Carzig.	Carzig (Neumark).
Cremmen.	Kremmen.
Eckersdorf.	Eckersdorf (Kr. Neurode).
Hirzenhain.	Hirzenhain (Hessen).
Hohenberg.	Hohenberg a. d. Eger.
Kleinkensau.	Kensau.
Leipe (Bz. Posen).	Leiperode.
Lomnitz (Schlesien).	Lomnitz (Riesengebirge).
Mieleszyn.	Hohenau in Posen.
Neusipiory.	Neukirchen (Bz. Bromberg).
Pfastatt.	Pfastatt (Schloss).
St. Ilgen-Sandhausen.	Sandhausen (Amt Heidelberg).

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.

*Franchises télégraphiques.*

En vertu d'une décision ministérielle en date du 17 avril 1894, il y a lieu d'ajouter à l'état général des franchises télégraphiques :

Page 49, ancienne édition et, page 63, nouvelle édition, Ministère de l'intérieur.

Les maires des communes rurales.....

Limitée pour les affaires de service urgentes aux télégrammes adressés au chef de la brigade de gendarmerie de la circonscription dans laquelle leurs communes sont situées, sous la réserve que si ces communes ne possèdent pas de service télégraphique ils doivent déposer leurs télégrammes officiels au bureau le plus rapproché.

Page 35, ancienne édition, et page 42, nouvelle édition :

Le chef d'une brigade de gendarmerie dans une localité autre qu'un chef lieu de département ou d'arrondissement.....

Limitée pour les affaires de service urgentes aux télégrammes adressés aux maires des communes situées dans la circonscription de sa brigade.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.

*Franchises télégraphiques. — Ministère des travaux publics.  
Services maritimes.*

En vertu d'une décision ministérielle en date du 10 mai 1894, il y a lieu d'ajouter à l'état général des franchises :

Page 79, ancienne édition et, à la fin de la page 105, nouvelle édition, Ministère des travaux publics : services maritimes.

L'Inspecteur général des Ponts et Chaussées chargé de la direction du service central des phares et balises, en résidence à Paris .....

Limitée pour les affaires de service urgentes aux télégrammes adressés aux ingénieurs en chef, ingénieurs ordinaires et conducteurs des ponts et chaussées des services maritimes dans les départements du littoral ci-après désignés, savoir :

Alpes-Maritimes, Aube, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente-Inférieure, Corse, Côtes-du-Nord, Eure, Finistère, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Landes, Loire-Inférieure, Manche, Morbihan, Nord, Pas-de-Calais, Basses-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Seine-Inférieure, Somme, Var, Vendée.

Et réciproquement.

Page 79, ancienne édition, et page 107, nouvelle édition.

ALGÉRIE ET TUNISIE.

L'Inspecteur général des Ponts et Chaussées chargé de la direction du service central des phares et balises, en résidence à Paris .....

Limitée pour les affaires de service urgentes aux télégrammes adressés aux ingénieurs en chef, ingénieurs ordinaires et conducteurs des ponts et chaussées des services maritimes en Algérie et en Tunisie, Et réciproquement.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4<sup>e</sup> BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES, COLIS POSTAUX ET CONTRAVENTIONS.

*Suppression des franchises postales des commissaires chargés des bureaux des réservistes de l'armée de mer et concessions de franchises aux chefs d'état-major des arrondissements maritimes. — Publication d'un 159<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises et d'un 28<sup>e</sup> supplément à l'annexe de ce manuel.*

Un décret du 27 avril 1894 a supprimé les franchises postales attribuées aux fonctionnaires dénommés ci-dessous :

MANUEL DES FRANCHISES.

	<b>Chef du service de la marine;</b>
	<b>Commandants des bureaux de mobilisation;</b>
	<b>Commandants des dépôts de recrutement;</b>
	aux approvisionnements;
	aux armements;
	chargés des bureaux des réservistes
	de l'armée de mer à Brest, Cher-
	bourg, Lorient, Rochefort et Tou-
	lon;
	de l'inscription maritime;
	aux revues;
	aux subsistances;
	aux travaux;
<b>Commissaires chargés des bu-</b>	<b>Commissaires généraux de la marine;</b>
<b>reaux des réservistes de l'ar-</b>	<b>Directeurs des établissements hors des ports;</b>
<b>mée de mer (page 167)....</b>	<b>Intendants militaires;</b>
	<b>Maires;</b>
	<b>Présidents des conseils d'administration des bâtiments</b>
	armés;
	<b>Présidents des conseils d'administration des corps mi-</b>
	litaires;
	<b>Présidents des conseils d'administration des divisions</b>
	des équipages de la flotte;
	<b>Sous-intendants militaires.</b>
<b>Chef du service de la marine</b>	<b>Commissaires chargés des bureaux des réservistes de</b>
<b>(page 69).....</b>	<b>l'armée de mer à Brest, Cherbourg, Lorient, Roche-</b>
	<b>fort et Toulon.</b>
<b>Commissaires aux approvision-</b>	<i>Idem.</i>
<b>nements dans les ports</b>	
<b>(page 165, renvoi A).....</b>	
<b>Commissaires aux armements</b>	<i>Idem.</i>
<b>(page 165).....</b>	
<b>Commissaires généraux de la</b>	<i>Idem.</i>
<b>marine (page 171).....</b>	
<b>Commissaires de l'inscription</b>	<i>Idem.</i>
<b>maritime (page 179).....</b>	
<b>Commissaires aux revues</b>	<i>Idem.</i>
<b>(page 187).....</b>	
<b>Commissaires aux subsistances</b>	<i>Idem.</i>
<b>de la marine (page 189,</b>	
<b>renvoi A).....</b>	
<b>Commissaires aux travaux de la</b>	<i>Idem.</i>
<b>marine (page 189, renvoi B).</b>	

Directeurs des établissements de la marine hors des ports (page 275, renvoi A).....	Commissaires chargés des bureaux des réservistes de l'armée de mer à Brest, Cherbourg, Lorient, Roche- fort et Toulon.
Maires (page 495).....	<i>Idem.</i>
Présidents des conseils d'admi- nistration des bâtiments (page 617).....	<i>Idem.</i>
Présidents des conseils d'admi- nistration des divisions des équipages de la flotte à Brest, Cherbourg, Lorient, Roche- fort et Toulon - sur - Mer (page 629).....	<i>Idem.</i>

ANNEXE AU MANUEL DES FRANCHISES.

Commandants des bureaux de recrutement et de mobilisa- tion (page 27).....	Commissaires chargés des bureaux des réservistes de l'armée de mer à Brest, Cherbourg, Lorient, Roche- fort et Toulon.
Intendants militaires (page 89).	<i>Idem.</i>
Présidents des conseils d'admi- nistration des corps militaires (page 111).....	<i>Idem.</i>

Les agents devront opérer ces suppressions, soit au manuel, soit à l'annexe.

---

Le même décret a accordé la franchise postale pour la correspondance officielle que les chefs d'état-major des arrondissements maritimes ont à échanger avec les fonctionnaires dénommés dans le 15<sup>o</sup> supplément au manuel des franchises postales et dans le 28<sup>o</sup> supplément à son annexe (franchises militaires), publiés ci-après.

Les indications de ces suppléments devront être reportées au manuel et à son annexe.

159<sup>e</sup> SUPPLÉMENT AU

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	2	3	4
55	Chefs d'état-major des arrondissements maritimes.....	G (au-dessous de la 12 <sup>e</sup> accolade)...	Commandants des bureaux de recrutement et de mobilisation*..... Commissaires.. { aux approvisionnements*..... { aux subsistances*..... { aux travaux*.....
165	Commissaires aux approvisionnements dans les ports.....	E (En regard du contresignataire).	Directeur des établissements hors des ports*..... Chefs d'état-major des arrondissements maritimes*.....
189	Commissaires aux subsistances de la marine..	J (En regard du contresignataire).	Chefs d'état-major des arrondissements maritimes*.....
189	Commissaires aux travaux de la marine.....	K (en regard du contresignataire).	Chefs d'état-major des arrondissements maritimes*.....
275	Directeurs des établissements hors des ports..	M (au-dessous de la 6 <sup>e</sup> accolade)..	Chefs d'état-major des arrondissements maritimes*.....

28<sup>e</sup> SUPPLÉMENT À L'ANNEXE

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignées dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	2	3	4
27	Commandants des bureaux de recrutement et de mobilisation.....	F (en regard du contresignataire).	Chefs d'état-major des arrondissements maritimes*.....

MANUEL DES FRANCHISES.

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
5	6	7	8	9	10
S. B.	"	Toute la République.	"	"	Décret du 27 avril 1894.
S. B.	"	Idem.	"	"	
S. B.	"	Idem.	"	"	
S. B.	"	Idem.	"	"	
S. B.	"	Idem.	"	"	
S. B.	"	Idem.	"	"	

AU MANUEL DES FRANCHISES.

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTIONS.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
5	6	7	8	9	10
S. B.	"	Toute la République.	"	"	Décret du 27 avril 1894.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

---

*Participation du bureau de distribution de Vathy (île de Samos)  
au service des articles d'argent français.*

Le bureau de distribution de Vathy (île de Samos), relevant du bureau de Smyrne, est autorisé à participer, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1894, à l'émission et au paiement des mandats d'articles d'argent français, jusqu'à concurrence de 50 francs par titre, ainsi qu'au service des abonnements aux journaux français.

*Annotations à transcrire à l'instruction générale  
et aux bulletins mensuels.*

Article 874 de l'instruction générale. — Bulletins mensuels n<sup>o</sup> 10 de février 1878, page 64, et n<sup>o</sup> 19, 2<sup>e</sup> supplément, page 759, ajouter : Vathy (île de Samos) à la nomenclature des bureaux de distribution à l'étranger admis à participer au service des articles d'argent.

*Addition au tarif international des postes, n<sup>o</sup> 500-30.*

Page 116. Tableau IX, 1<sup>re</sup> colonne, après Tripoli de Syrie (Turquie), inscrire Vathy (île de Samos).

---

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

---

*Additions à la nomenclature n<sup>o</sup> 207 des rues de Paris.*

Inscrire à leur ordre alphabétique, les deux rues de création nouvelle dont les noms suivent :

Charles-Robin (rue).....	39
Dupont-de-l'Eure (rue).....	91

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. La Direction générale des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais elle ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 <sup>er</sup> . — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).						
1	La Pointe-à-Pitre (Gua. Jeleoupe).	25 juin ...	Lo Havre..	Général Chanzy.	Voilier....	H. Auger.
2	Saint-Pierre (Mar- tinique).	5 .....	Idem.....	Spandor.....	Idem.....	Ambaud frères.
3	Idem.....	15 .....	Idem.....	Christophe Co- lomb.	Idem. ....	D. Auger.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).						
1	Antofogasta .....	5 juin ....	Lo Havre..	Obock .....	Stoamor... C <sup>ie</sup> maritime du Pa- cifique.	
2	Arica .....	5 .....	Idem.....	Obock .....	Idem.....	Idem.
3	Bahia .....	8 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargens réunis.
4	Idem .....	18 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
5	Idem .....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
6	Buenos-Ayres. ....	10 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
7	Idem .....	25 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
8	Cap-Haïtien. ....	11 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
9	Idem .....	26 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
10	Caracas .....	2 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
11	Idem .....	18 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
12	Carthagène.....	21 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
13	Les Cayes.....	11 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
14	Céara.....	24 .....	Idem.....	Justin .....	Idem.....	J.-M. Currie.
15	Cienfuegos (Cuba). ..	11 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
16	Colon .....	21 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
17	Coronel .....	5 .....	Idem.....	Obock .....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>re</sup> du Pacifique
18	Coquimbo.....	5 .....	Idem.....	Obock .....	Idem.....	Idem.
19	Curaçao.....	2 .....	Idem.....	Albiogia .....	Idem.....	Broström.
20	Idem .....	18 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
21	Gonaïves.....	26 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
22	Itacoatiara.....	9 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> Cunard.
23	Jacmel.....	11 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Brostrom.
24	Jérémie.....	26 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
25	Kingston (Jamaïque) ..	11 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
26	La Havane .....	15 .....	Idem.....	Reina - Maria - Cristina.	Idem.....	Genestal.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
27	La Havane.....	28 juin ...	Le Havre..	X.....	Steamer...	Broström.
28	Iquique.....	5 .....	Idem.....	Obock .....	Idem.....	Cie m <sup>me</sup> du Pacifique
29	Lima.....	5 .....	Idem.....	Obock .....	Idem.....	Idem.
30	Maccio.....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
31	Manaos.....	9 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Cie Cunard.
32	Maragnan.....	24 .....	Idem.....	Justin .....	Idem.....	J.-M. Currie.
33	Mayaguez (P <sup>to</sup> -Rico)	21 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
34	Mollendo.....	5 .....	Idem.....	Obock .....	Idem.....	Cie m <sup>me</sup> du Pacifique
35	Montevideo.....	10 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
36	Idem.....	25 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
37	Para.....	9 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Cie Cunard.
38	Idem.....	24 .....	Idem.....	Justin .....	Idem.....	J.-M. Currie.
39	Payta .....	5 .....	Idem.....	Obock .....	Idem.....	Cie m <sup>me</sup> du Pacifique
40	Pernambuco.....	8 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
41	Idem.....	18 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
42	Idem.....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
43	Ponce (Porto-Rico).	21 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
44	Port-au-Prince .....	12 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
45	Idem.....	26 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
46	Progreso.....	12 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
47	Idem.....	15 .....	Idem.....	Reina - Maria - Cristina.	Idem.....	Génostal.
48	Puerto-Cabello .....	2 .....	Idem.....	Albingia .....	Idem.....	Broström.
49	Idem.....	18 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
50	Puerto-Plata .....	26 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
51	Rio-de-Janeiro.....	8 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
52	Idem.....	18 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
53	Idem.....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
54	Salaverry.....	5 .....	Idem.....	Obock .....	Idem.....	Cie m <sup>me</sup> du Pacifique
55	Sanchez .....	26 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
56	Savanilla.....	21 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
57	Santo-Domingo.....	11 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
58	S <sup>a</sup> -Juan-Porto-Rico.	21 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
59	Saint-Thomas .....	2 .....	Idem.....	Albingia .....	Idem.....	Idem.
60	Idem.....	18 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
61	Idem.....	21 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
62	Idem.....	26 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
63	Talcahuano.....	5 .....	Idem.....	Obock .....	Idem.....	Cie m <sup>me</sup> du Pacifique
64	Ténériffe.....	10 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
65	Idem.....	25 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
66	Tampico.....	12 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
67	Idem.....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
68	Valparaiso.....	5 .....	Idem.....	Obock.....	Idem.....	Cie m <sup>me</sup> du Pacifique
69	Victoria ( Brésil ) ..	8 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
70	Vera-Cruz.....	12 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
71	Idem.....	15 .....	Idem.....	Reina - Maria - Cristina.	Idem.....	Génostal.
72	Idem.....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.



DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

FRANCE.

*Comparaison des recouvrements du mois de février 1894 avec ceux du mois correspondant de l'année 1893.*

N <sup>os</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE FÉVRIER		DIFFÉRENCES POUR 1894.	
		1894.	1893.	Augmentat <sup>ons</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1<sup>o</sup> POSTES.</b>					
1	Produit net de la taxe des lettres, journaux, imprimés, etc. — Solde des comptes avec les offices étrangers	11,496,682 25	11,586,392 33	"	89,710 08
2	Droit perçu sur les envois d'argent. { Mandats français. Mandats internat <sup>ionaux</sup>	543,430 33	534,095 19	9,335 14	"
et 2 ter			33,239 30	35,132 18	"
2 bis	Droit perçu sur les bons de poste.....	14,618 75	18,121 25	"	3,502 50
3	Taxes perçues par l'État pour transport de colis postaux.....	763 75	703 25	60 50	"
	Recettes diverses et accidentelles.....	7,431 70	46,321 17	"	38,889 47
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>12,096,166 08</b>	<b>12,220,765 37</b>	<b>9,395 64</b>	<b>133,994 93</b>
	EN MOINS en 1894.....				124,599 <sup>f</sup> 29 <sup>c</sup>
<b>2<sup>o</sup> TÉLÉGRAPHES.</b>					
4	Produit net des taxes de la télégraphie privée.....	2,203,456 44	2,287,838 89	"	84,382 45
4 bis	Solde des comptes avec les offices étrangers.....	"	93,633 11	"	93,633 11
5	Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur service télégraphique.	"	6,087 49	"	6,087 49
5 bis	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique....	5,000 50	488,488 82	"	483,482 32
6	Recettes diverses et accidentelles.....	16,798 28	122,383 19	"	105,584 91
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>2,225,261 22</b>	<b>2,998,431 50</b>	<b>"</b>	<b>773,170 28</b>
	EN MOINS en 1894.....				773,170 <sup>f</sup> 28 <sup>c</sup>
<b>3<sup>o</sup> TÉLÉPHONES.</b>					
7	Produit des téléphones et abonnements divers.....	226,082 40	895,122 04	"	669,039 64
et 7 bis				"	669,039 64
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>226,082 40</b>	<b>895,122 04</b>	<b>"</b>	<b>669,039 64</b>
	EN MOINS en 1894.....				669,039 <sup>f</sup> 64 <sup>c</sup>
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS COURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 3	Produits postaux.....	12,096,166 08	12,220,765 37	"	124,599 29
4 à 6	Produits télégraphiques.....	2,225,261 22	2,998,431 50	"	773,170 28
7 et 7 bis	Produits téléphoniques.....	226,082 40	895,122 04	"	669,039 64
	<b>TOTAUX du mois de février...</b>	<b>14,547,509 70</b>	<b>16,114,318 91</b>	<b>"</b>	<b>1,566,809 21</b>
	Mois antérieurs.....	17,713,846 08	17,072,080 99	641,765 09	"
				641,765 09	1,566,809 21
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>32,261,355 78</b>	<b>33,186,399 90</b>	<b>Dimin<sup>on</sup>: 925,044<sup>f</sup> 12<sup>c</sup></b>	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

ALGÉRIE.

*Comparaison des recouvrements du mois de février 1894 avec ceux du mois correspondant de l'année 1893.*

Nos des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECouvreMENTS DU MOIS DE FÉVRIER		DIFFÉRENCES POUR 1894.	
		1894.	1893.	Augmentat <sup>ons</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1<sup>o</sup> POSTES.</b>					
1	Produit net de la taxe des lettres, journaux, imprimés, etc. — Solde des comptes avec les offices étrangers	173,692 90	152,683 97	21,008 93	"
2	Droit perçu sur les envois d'argent. { Mandats français. Mandats internat <sup>ls</sup>	24,298 41	25,165 86	"	867 45
et 2 ter			1,419 24	1,589 18	"
2 bis	Droit perçu sur les bons de poste . . .	51 25	121 25	"	70 00
3	Taxes perçues par l'État pour transport de colis postaux . . . . .	"	"	"	"
	Recettes diverses et accidentelles . . . .	51 00	84 66	"	33 66
	<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>199,512 80</b>	<b>179,644 92</b>	<b>21,008 93</b>	<b>1,141 05</b>
	<b>EN PLUS en 1894 . . . . .</b>			<b>19,867<sup>f</sup> 88<sup>c</sup></b>	
<b>2<sup>o</sup> TÉLÉGRAPHES.</b>					
4	Produit net des taxes de la télégraphie privée . . . . .	89,403 20	96,000 80	"	6,597 60
4 bis	Solde des comptes avec les offices étrangers . . . . .	"	"	"	"
5	Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur service télégraphique . .	"	"	"	"
5 bis	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique . . . . .	"	"	"	"
6	Recettes diverses et accidentelles . . . .	"	41 06	"	41 06
	<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>89,403 20</b>	<b>96,041 86</b>	<b>"</b>	<b>6,638 66</b>
	<b>EN MOINS en 1894 . . . . .</b>			<b>6,638<sup>f</sup> 66<sup>c</sup></b>	
<b>3<sup>o</sup> TÉLÉPHONES.</b>					
7	Produits des téléphones et abonnements divers . . . . .	1,661 58	3,143 47	"	1,481 89
et 7 bis				"	1,481 89
	<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>1,661 58</b>	<b>3,143 47</b>	<b>"</b>	<b>1,481 89</b>
	<b>EN MOINS en 1894 . . . . .</b>			<b>1,481<sup>f</sup> 89<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS COURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 3	Produits postaux . . . . .	199,512 80	179,644 92	19,867 88	"
4 à 6	Produits télégraphiques . . . . .	89,403 20	96,041 86	"	6,638 66
7 et 7 bis	Produits téléphoniques . . . . .	1,661 58	3,143 47	"	1,481 89
	<b>TOTAUX du mois de février . . .</b>	<b>290,577 58</b>	<b>278,830 25</b>	<b>19,867 88</b>	<b>8,120 55</b>
	Mois antérieurs . . . . .	313,947 06	337,410 00	"	23,462 04
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX . . . . .</b>	<b>604,524 64</b>	<b>616,240 25</b>	<b>19,867 88</b>	<b>31,583 49</b>
				<b>Diminution :</b>	<b>11,715<sup>f</sup> 61<sup>c</sup></b>

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

*Départements rattachés à des succursales de plein exercice.*

A partir du 1<sup>er</sup> juin 1894, le directeur du département de l'Ardèche émettra des livrets de la Caisse nationale d'épargne appartenant à la série de la succursale de Lyon.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 1894, le directeur du département du Jura émettra des livrets de la Caisse nationale d'épargne appartenant à la série de la succursale de Besançon.

*Modifications à l'Instruction générale  
sur le service de la Caisse nationale d'épargne.*

Page 330, placer un astérisque en regard des numéros indicatifs des départements suivants : Ardèche et Jura.

Pages 332 et 333, tableau n° 3, en regard de la succursale de Lyon et dans les colonnes relatives aux départements rattachés, inscrire : Ardèche, 1<sup>er</sup> juin 1894; en regard de la succursale de Besançon, inscrire : Jura, 1<sup>er</sup> juillet 1894.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

*Tableau des opérations effectuées pendant le mois d'avril 1894.*

Versements reçus de 208,887 déposants, dont 37,180 nouveaux .....	33,742,567 <sup>f</sup> 13 <sup>c</sup>
Remboursements à 118,730 déposants, dont 24,281 pour solde.....	31,387,719 <sup>f</sup> 12 <sup>c</sup>
Rentes achetées à 449 déposants pour un capital de.....	661,391 05
	32,049,110 17
Excédent de recettes.....	1,693,456 96

Nombre de comptes existant au 30 avril 1894 : 2,166,639.

*Jugements des tribunaux.*

Par arrêt de la Cour d'assises de..... rendu le 10 mars 1894, par contumace, La nommée X....., ex-receveuse des postes à....., convaincue de détournements de fonds d'épargne, de faux en écritures publiques et authentiques et d'usage de pièces fausses, commis en 1891 et en 1892, a été condamnée à vingt ans de travaux forcés par application des articles 147, 148, 169 et 173 du code pénal.

PERSONNEL.

FAITS DIVERS.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

Une tentative de vol avec effraction a été dirigée, dans la nuit du 13 au 14 avril, contre le bureau de la Chiffa (Alger). La receveuse, M<sup>me</sup> BEIX, qui a mis les malfai-

teurs en fuite et a provoqué leur arrestation a fait preuve, dans cette circonstance, de courage, de sang-froid et d'initiative.

MM. HAMON, facteur à Linards,

LONGIS, facteur des télégraphes à Thonon,

ARGENCE, facteur local à Vias,

CAMPAGNON, facteur local à Nesles,

ont arrêté des chevaux emportés.

M. COMBE, facteur rural à Saint-Hippolyte-du-Fort, a abattu un chien atteint d'hydrophobie.

M. RAFFATIN, facteur local à Brassy, s'est particulièrement distingué dans un incendie.

Par décision du 19 mars 1894, le Ministre de la Marine a décerné une médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe à M<sup>lle</sup> DÉCHAUD (Jeanne), télégraphiste stagiaire : Sauvetage d'une jeune fille. — Alger, 27 août 1893.

M. VALETTE, receveur du bureau de Mirepoix (Ariège),

M. SOULÉ, courrier de Pamiers à Mirepoix,

et M<sup>me</sup> MÉRIC, gérante du bureau télégraphique municipal, se sont signalés par leur dévouement dans l'incendie survenu au bureau de Mirepoix dans la nuit du 14 au 15 avril.

#### ACTES DE PROBITÉ.

M. JACQUARD, facteur local à Sommepy, a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 12 francs qu'il a consigné à la mairie.

M. GIROUX, facteur rural à Saint-Maur-les-Fossés, s'est empressé de rendre à qui de droit un porte-monnaie renfermant 10 fr. 80 qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. POIRSON, facteur local à Raon-l'Étape, ayant trouvé dans la salle d'attente du bureau une somme de 100 francs renfermée dans un porte-monnaie, l'a rapportée à son légitime propriétaire en refusant toute récompense.

M. CHOUVIAT, facteur rural à Saint-Paul-d'Eyjeaux, a confié à la receveuse une pièce de 20 francs trouvée sur la route. Le même sous-agent a restitué une somme de 20 francs qu'il avait reçue en trop dans un paiement.

M. DESFORGES, facteur rural au Guétin, s'est empressé de remettre à la personne intéressée un titre de rente au porteur de 350 francs qu'il avait trouvé en cours de tournée.

M. ROCHEGUNE, surveillant des télégraphes à Soukaras, a trouvé dans le compartiment qu'il occupait en chemin de fer un porte-monnaie contenant 50 francs; il a été assez heureux pour le remettre à son propriétaire.

M. CHEVALLIER, facteur local à Orcières, a pu rendre à la personne qui l'avait perdu un billet de banque de 100 francs.

M. TISSERANT, gardien de bureau à Nancy, a déposé au commissariat de police une montre en or qu'il avait trouvée en effectuant le relevage des boîtes.

M. BROS, facteur rural à Bagnols-les-Bains, a confié à la receveuse une somme de 30 francs oubliée sur la tablette extérieure du guichet; ce sous-agent n'a pas accepté la gratification que lui offrait l'intéressé.

**FIN DU 10<sup>e</sup> TABLEAU D'AVANCEMENT DE CLASSE.**

**PROMOTIONS.**

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOUVEAUX
			francs.	francs.
<b>PREMIER GROUPE.</b>				
<b>CHEFS DE BRIGADE, COMMIS PRINCIPAUX ET ASSIMILÉS.</b>				
<b>MM.</b>				
Rodet (C.-E.).....	Commis princ..	Marseille, direction,....	3,300	3,600
Légier-Desgranges (F.)	<i>Idem.</i> .....	Périgueux.....	3,300	3,600
Giroux (H.).....	<i>Idem.</i> .....	Paris II.....	3,600	4,000
Viet (P.-A.).....	Chef de bri- gade.	Ligne de l'Ouest.....	3,600	4,000
Bellego (A.-G.-M.)...	Commis princ..	Vannes, direction.....	3,300	3,600
Raveau (J.-A.-M.)...	<i>Idem.</i> .....	Blois R. P.....	3,300	3,600
Pastrie (Étienne)....	<i>Idem.</i> .....	Bordeaux, central.....	3,300	3,600
Canavaggio (J.-J.)...	Chef de bri- gade.	Ligne de la Méditerranée.	3,300	3,600
Fléché (D.-F.).....	Commis princ..	Bayonne.....	3,300	3,600
Jeanjean (C.-A.)....	Chef de bri- gade.	Ligne de Lyon.....	3,000	3,300
Besançon (C.-A.)....	Commis princ..	Évreux.....	3,000	3,300
Renevier (J.-H.)....	<i>Idem.</i> .....	Caen, central.....	3,300	3,600
Puisségur (D.-J.-N.).	Chef de bri- gade.	Ligne des Pyrénées.....	3,300	3,600
Rey (J.-L.).....	Commis princ..	Paris R. P.....	3,000	3,300
David (J.-E.-L.-R.)...	Chef de bri- gade.	Ligne de l'Ouest.....	3,000	3,300
Savelli (A.-F.).....	Commis princ..	Paris R. P.....	3,000	3,300
Andréaz (J.-A.).....	<i>Idem.</i> .....	Arras.....	3,000	3,300
Ferrer (J.-J.).....	<i>Idem.</i> .....	Marseille, téléphone....	3,000	3,300
Perrin (Adolphe)....	<i>Idem.</i> .....	Paris, école supérieure..	3,000	3,300
Heyd (J.).....	<i>Idem.</i> .....	Paris, bureau des télé- grammes officiels.	3,000	3,300
Burel.....	Chef de bri- gade.	Ligne de l'Ouest.....	3,000	3,300
Prugent (J.-M.).....	Commis princ..	Agen.....	3,000	3,300
Lapotre (A.-A.).....	<i>Idem.</i> .....	Ligne de l'Ouest.....	2,700	3,000
Thomas.....	Agent du service maritime.	Ligne de Bordeaux à Colon	2,700	3,000
Pulicani (A.-A.).....	<i>Idem.</i> .....	Ligne du Mexique.....	2,700	3,000
Levexier (M.-F.-E.-M.)	Commis princ..	Brest, central.....	3,000	3,300
Franchi (A.).....	Chef de bri- gade.	Ligne de la Méditerranée.	3,300	3,600

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES. OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
MM. Rabœuf (Martin)....	Chef de bri- gade.	Ligne de Lyon.....	3,300	3,600
Lheureux (E.-V.)....	Commis princ..	Lille, central.....	3,300	3,600
Dupont (J.-L.)....	Chef de bri- gade.	Ligne du Sud-Ouest,....	3,600	4,000
Paul (L.).....	Commis princ..	Gap.....	3,600	4,000
Vidal (Paul).....	<i>Idem.</i> .....	Paris, central.....	3,600	4,000
Pendariès (M.-G.-V.)..	<i>Idem.</i> .....	Vincennes.....	3,300	3,600
Marion (F.-J.-A.)....	<i>Idem.</i> .....	Limoges, central.....	3,600	4,000
Lavison (P.-F.-L.-M.)..	<i>Idem.</i> .....	Marseille R. P.....	3,300	3,600
Ternisien (A.-A.-N.)..	<i>Idem.</i> .....	Paris 46.....	3,600	4,000
Buquet (H.).....	Chef de bri- gade.	Ligne du Sud-Ouest....	3,600	4,000
Irécy (J.-M.).....	Commis princ..	Lyon-Terreaux.....	3,300	3,600
Sandron (P.-A.)....	<i>Idem.</i> .....	Paris 16.....	3,300	3,600
Bocq (H.-L.-F.)....	<i>Idem.</i> .....	Paris, central.....	3,600	4,000
Périn (R.-G.).....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	3,600	4,000
Barrère (Jean).....	<i>Idem.</i> .....	Bayonne.....	3,300	3,600
Sentenac (P.-G.-J.)..	<i>Idem.</i> .....	Toulouse, central.....	3,300	3,600
Richard de Beauchamp	<i>Idem.</i> .....	Paris 4.....	3,000	3,300
Bouchet (A.-H.)....	<i>Idem.</i> .....	Paris, central.....	3,300	3,600
Amen (C.-F.).....	Chef de bri- gade.	Ligne de l'Ouest.....	3,300	3,600
Flachaire (L.-Ch.-A.)..	Commis princ..	Paris 15.....	3,000	3,300
Suberbie (Martial)...	Chef de bri- gade.	Ligne du Sud-Ouest....	3,300	3,600
Pilot (Jean).....	Commis princ..	Paris 80.....	3,300	3,600
Sabran (B.).....	<i>Idem.</i> .....	Narbonne.....	3,000	3,300
Lafon.....	Chef de bri- gade.	Ligne des Pyrénées....	3,300	3,600
Dotte (E.-A.).....	Commis princ..	Paris 44.....	3,000	3,300
Marc (P.-H.-B.)....	<i>Idem.</i> .....	Paris, central.....	3,600	4,000
Moëbs (Victor).....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	3,600	4,000
Blanchon (Charles)...	Chef de bri- gade.	Ligne de la Méditerranée.	3,300	3,600
Perpey (J.).....	Commis princ..	Narbonne.....	3,300	3,600
Mulatier de la Trolière (H.-E.-F.)..	<i>Idem.</i> .....	Paris, direction régionale des télégraphes.	3,300	3,600
Garet (L.-J.-Th.)....	<i>Idem.</i> .....	Paris, central.....	3,600	4,000
Gillardin (Ch.-M.-O.)..	<i>Idem.</i> .....	Alger, bourse.....	3,300	3,600
Hervé (Olivier).....	<i>Idem.</i> .....	Vérification du matériel..	3,300	3,600
Schuller (Auguste)...	<i>Idem.</i> .....	Paris, central.....	3,000	3,300
Geschwind (Paul)...	Agent du service maritime.	Ligne des Antilles et du Mexique.	3,300	3,600
Normant (L.-M.-D.)..	Chef de bri- gade.	Ligne des Pyrénées....	3,300	3,600

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
MM.				
Caillet (M.-J.) . . . . .	Commis princ..	Chaumont . . . . .	3,000	3,300
Michel (M.-M.-J.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Bordeaux, caisse d'épargne	3,000	3,300
Mortier (E.-T.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Lille, central . . . . .	3,000	3,300
Axtmann (L.-A.) . . . . .	Chef de bri- gade.	Ligne de l'Est . . . . .	3,300	3,600
Frémont (G.-M.-A.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	3,600	4,000
Rougé (J.-A.) . . . . .	Commis princ..	Marseille R. P. . . . .	3,300	3,600
Esnoult (T.-F.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 51 . . . . .	3,300	3,600
Mufraggi (Antoine) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Ligne de la Méditerranée.	3,000	3,300
Castella (P.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 2. . . . .	3,300	3,600
Braye (L.-H.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris R. P. . . . .	3,000	3,300
Teyssier (L.-H.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Marseille, préfecture . . . . .	3,000	3,300
Marie (L.-J.-L.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris R. P. . . . .	3,000	3,300
Foloppe (F.-J.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 84. . . . .	3,600	4,000
Pétroux (Louis) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 98. . . . .	3,000	3,300
Claverie (C.-V.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Dax . . . . .	3,000	3,300
Martel (E.-M.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Aix-en-Provence . . . . .	3,000	3,300
Bausset (L.-H.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Marseille, central . . . . .	3,300	3,600
Delmas (J.-M.-G.-A.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Auch . . . . .	3,300	3,600
Badar (L.-A.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Le Puy . . . . .	3,300	3,600
Pérard (L.-E.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Boulogne-sur-Mer . . . . .	3,300	3,600
Ouriet (C.-A.-M.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris, direction régionale des télégraphes.	3,300	3,600
Bizouard (J.-M.) . . . . .	Chef de bri- gade.	Ligne de Lyon . . . . .	3,300	3,600
Brimont (A.-G.) . . . . .	Commis princ..	Mézières . . . . .	3,300	3,600
Lesage (E.-A.) . . . . .	Chef de bri- gade.	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	3,300	3,600
Épagnou-Deszille . . . . .	Commis princ..	Paris, Ministère de l'Inté- rieur.	3,000	3,300
Millon (Albert) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Sens . . . . .	3,300	3,600
Ferré (L.-M.-A.) . . . . .	Chef de bri- gade.	Ligne des Pyrénées . . . . .	3,300	3,600
Fricout (Ch.) . . . . .	Commis princ..	Paris, préfecture de la Seine.	3,300	3,600
Peyréga . . . . .	Chef de bri- gade.	Ligne des Pyrénées . . . . .	3,300	3,600
Pierret (N.-F.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	3,300	3,600
Sartori (J.-O.) . . . . .	Commis princ..	Paris R. P. . . . .	3,000	3,300
Tellier (Ch.-J.-A.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Tours, direction . . . . .	3,000	3,300
Sirdey (P.-A.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Mâcon, direction . . . . .	3,000	3,300
Levain (J.-M.) . . . . .	Agent du service maritime.	Ligne des Antilles et du Mexique.	3,000	3,300
Odoul . . . . .	Commis princ..	Alger R. P. . . . .	3,600	4,000

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS. francs.	NOUVEAUX. francs.
<b>2<sup>e</sup> GROUPE.</b>			
<b>COMMIS ORDINAIRES.</b>			
MM. Tarnaud (Guillaume).....	Bourg .....	2,400	2,700
Dournes (Henri).....	Ligne du Sud-Ouest.....	2,400	2,700
Barbin (A.-M.-B.).....	Ligne de Lyon.....	2,400	2,700
Joly (C.-J.-B.-D.).....	Paris R. P.....	2,100	2,400
Decroix (E.-S.-L.).....	Amiens R. P.....	2,400	2,700
Audubert (J.-O.).....	Paris 26.....	2,100	2,400
Bonnet (F.).....	Mende, direction.....	2,100	2,400
Ménard (J.-A.).....	Gray .....	2,100	2,400
Viltard (H.-L.).....	Paris R. P.....	2,100	2,400
Defosse (J.-B.).....	Ligne de l'Ouest.....	2,100	2,400
Constant (J.-M.-E.-E.)...	Ligne du Nord-Ouest.....	2,100	2,400
Albouy (H.-F.).....	Paris R. P.....	2,100	2,400
Leclère (Joseph).....	Paris, central.....	2,400	2,700
Vanlande (A.-A.).....	Lille, central.....	2,100	2,400
Guyon (A.-J.-A.).....	Orléans R. P.....	2,100	2,400
Gueit (J.-M.).....	Toulon.....	2,100	2,400
Eymery (L.-C.).....	Lyon, central.....	2,100	2,400
Lefaix (A.-V.-M.).....	Rennes R. P.....	2,100	2,400
Besson (J.-B.).....	Ligne de Lyon.....	2,100	2,400
Vasse.....	Avignon R. P.....	2,100	2,400
David (A.-P.).....	Rouen R. P.....	2,100	2,400
Cavin (J.-B.-N.).....	Angoulême .....	2,100	2,400
Uzon (Vital).....	Le Puy .....	2,100	2,400
Belin (C.-A.).....	Gray .....	2,100	2,400
Michaud (L.-A.-P.-A.)...	Paris 22 .....	2,100	2,400
Malet (H.-A.).....	Tours.....	2,400	2,700
Fabre (P.-C.).....	Ligne du Nord.....	2,100	2,400
Girard (J.-B.-M.).....	Monaco.....	2,100	2,400
Foucras (C.-C.).....	Saint-Chamond.....	2,400	2,700
Moustès (J.-M.-J.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	2,400	2,700
Guy (C.-J.-V.).....	Paris R. P.....	2,400	2,700
Le Goaziou (P.).....	Paris 16.....	2,400	2,700
Bruneau (J.-J.-L.-M.)...	Vouziers .....	2,400	2,700
Dupuy dit Tailleur (Bap- tiste).	Ligne des Pyrénées.....	2,400	2,700
Puech (H.-L.).....	Rodez .....	2,400	2,700
Pioger (J.-M.).....	Rennes, central.....	2,400	2,700
Besnard (L.-D.).....	Paris 48 .....	2,400	2,700
Laffargue (B.).....	Agen, direction.....	2,400	2,700
Muret (A.-P.-J.).....	Givet.....	2,400	2,700
Vincent (E.-F.-C.).....	Paris 1 .....	2,400	2,700



NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Parthiot (J.-P.-E.).....	Dijon, central.....	2,400	2,700
Griesmayer (G.-J.-F.).....	Nantes central.....	2,400	2,700
Cleenewerk (F.-F.-J.).....	Lille, central.....	2,400	2,700
Guérard (J.-V.).....	Le Havre, central.....	1,800	2,100
Benoit (J.-P.-E.).....	Paris 9.....	1,800	2,100
Roche (G.-G.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,800	2,100
Blossier (G.-M.-P.).....	Le Mans R. P.....	1,800	2,100
Burdet (L.-A.).....	Lyon R. P.....	1,800	2,100
Isnard (M.-M.-L.).....	Marseille, central.....	1,800	2,100
Gauthier (M.-A.).....	Paris 15.....	2,400	2,700
Gauthier (E.-M.-J.-J.-C.-P.)	Paris 26.....	1,800	2,100
Gressin (J.-P.-M.).....	Ligne de Lyon.....	2,100	2,400
Floch (Théodore).....	Brest, central.....	2,400	2,700
Berger (Jean).....	Le Puy.....	2,400	2,700
Pariset (E.-Ch.-H.).....	Paris R. P.....	2,400	2,700
Huet (A.-E.).....	<i>Idem.</i> .....	2,400	2,700
Perreau (A.-C.-D.).....	Ligne de Lyon.....	2,100	2,400
Bertin (L.-C.-S.).....	Ligne du Nord.....	1,800	2,100
Blondeau (L.-L.).....	Lyon, central.....	2,100	2,400
Roux (L.-C.).....	Montpellier, central.....	2,100	2,400
Raymond (Q.-M.).....	Paris 67.....	2,100	2,400
Levallois (Pierre).....	Le Havre, central.....	2,400	2,700
Cabarat (Ch.).....	Clamecy.....	1,800	2,100
Collignon aîné.....	Laon, direction.....	1,800	2,100
Lemarchal (A.-H.).....	Verdun.....	2,100	2,400
Lacaze (P.-J.-A.).....	Ligne de l'Ouest.....	1,800	2,100
Tissier (E.-E.).....	Paris, central.....	2,100	2,400
Delière (Léonce).....	Aubenas.....	2,100	2,400
Choménil (E.).....	Royan.....	1,800	2,100
Glachant (O.-J.-J.).....	Douai.....	1,800	2,100
Jaunâtre (Philippe).....	La Rochelle.....	1,800	2,100
Buffet (A.-J.-M.).....	Paris 70.....	2,100	2,400
Dufour (J.-F.).....	Bordeaux, bourse.....	2,100	2,400
Goasdoué (L.-J.-N.).....	Le Havre, central.....	2,100	2,400
Maître (H.-J.-E.).....	Paris 7.....	2,100	2,400
Allut (F.).....	Paris R. P.....	1,800	2,100
Gary (J.).....	Bordeaux, central.....	2,100	2,400
Mayoly (J.-G.).....	Gap.....	2,100	2,400
Convers (J.-T.-C.-E.).....	Paris 48.....	2,100	2,400
Robert (L.-P.).....	Castres.....	2,100	2,400
Raymond (E.-C.-M.).....	Laval.....	2,100	2,400
Thibaudin (François).....	Yvetot.....	1,800	2,100
Saurel (M.-J.).....	Avignon R. P.....	1,800	2,100
Stivil (E.).....	Bordeaux-Salinières.....	2,100	2,400
Durand (J.-A.).....	Agen.....	2,100	2,400

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Vergne (M.-P.).....	Direction de la Seine.....	2,100	2,400
Clerc (V.-E.).....	Paris 24.....	2,100	2,400
Dassieu (B.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	2,100	2,400
Caudron (J.-E.-C.).....	Béthune.....	2,100	2,400
Lambinet (M.-J.-A.).....	Ligne de l'Est.....	2,100	2,400
Maillot (E.-E.).....	Nantes, direction.....	2,400	2,700
Trives (P.-J.).....	Mâcon, direction.....	2,100	2,400
Peyroles (Ferdinand).....	Ligne du Sud-Ouest.....	2,100	2,400
Malterre (Alexandre).....	Paris R. P.....	2,100	2,400
Vasselin (A.-A.).....	Paris 55.....	2,100	2,400
Dimey (A.-E.).....	Paris 84.....	2,100	2,400
Latour (D.-B.-F.).....	Paris R. P.....	2,100	2,400
Bardin (C.-E.-E.).....	Gray.....	2,100	2,400
Husson (M.-J.-A.).....	Chaumont.....	2,100	2,400
Henry (A.-G.).....	Brest, central.....	2,100	2,400
Gilles (Robert).....	Marseille.....	2,100	2,400
Canonne (H.-L.-J.).....	Avesnes-sur-Helpe.....	2,100	2,400
Durot (L.-P.-A.).....	Dôle.....	2,100	2,400
Chancerelle (J.-D.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,800	2,100
Maurice (Désiré).....	Épernay.....	2,100	2,400
Jacques (J.).....	Paris R. P.....	2,100	2,400
Ferreux (J.-E.-E.).....	Idem.....	2,100	2,400
Le Faou (Pierre).....	Brest, principal.....	2,100	2,400
Sicard (J.).....	Paris 21.....	2,100	2,400
Doby (G.-H.-F.).....	Paris R. P.....	2,100	2,400
Perrier (L.-A.).....	Voiron.....	2,100	2,400
Mégnin (C.-E.).....	Paris R. P.....	1,800	2,100
Lacroix (M.-F.-E.).....	Chartres.....	1,800	2,100
Raynier (François).....	Ligne des Pyrénées.....	1,800	2,100
Bernard (P.-E.).....	Paris R. P.....	1,800	2,100
Ducasse (Jean).....	Mont-de-Marsan.....	1,800	2,100
Rognon (J.-D.).....	Marseille, central.....	1,800	2,100
Glin (E.-J.).....	Saint-Quentin.....	1,800	2,100
Délivré (P.-J.-M.).....	Caen, central.....	1,800	2,100
Coulon (F.-J.-M.).....	Lyon, central.....	1,800	2,100
Swieszewski (A.-Ch.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,800	2,100
Roucel (C.-G.-E.).....	Ligne de l'Est.....	1,800	2,100
Thébault (A.-L.-M.).....	Caen R. P.....	1,800	2,100
Liard (V.-E.).....	Le Havre, central.....	1,800	2,100
Thévenet (Étienne).....	Paris 68.....	1,800	2,100
Caillau (Gilbert).....	Vichy.....	1,800	2,100
De Guéhéneuc (R.-M.-G.).....	Pontivy.....	1,800	2,100
Borneuf (A.-M.-F.).....	Rochefort-sur-Mer.....	1,800	2,100
Auriel-Constant (J.-E.).....	Paris R. P.....	1,800	2,100
Raymon (A.-J.).....	Poitiers, direction.....	1,800	2,100

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Guébay (J.-B.-A.)	Agen	1,800	2,100
Nicolas (F.-M.)	Quimper	1,800	2,100
Lesnès (C.-E.)	Nancy, central	1,800	2,100
Jacommet (F.-J.-M.)	Nice, central	1,500	1,800
Morlon (L.-F.)	Ligne de l'Est	1,500	1,800
Bafcop (J.-B.-A.-J.)	Lille R. P.	1,500	1,800
Eygout (François)	Paris, central	1,500	1,800
Jacquot (C.-L.)	Épinal, rue Thiers	1,500	1,800
Dayma (Jean)	Ligne du Sud-Ouest	1,500	1,800
Caron (E.-L.-P.)	Ligne du Nord	1,500	1,800
Vaillant (A.-F.)	Idem	1,500	1,800
Brouat (A.)	Villeneuve-sur-Lot	1,500	1,800
Pinsdez (H.-O.)	Lille, gare	1,500	1,800
Moynier (J.-B.-F.)	Compiègne	1,500	1,800
Legros (Victor)	Paris 12	2,400	2,700
Prost (P.-A.-J.)	Philippeville	2,100	2,400
Davignou	Paris 55	2,100	2,400
Maumey (F.)	Bordeaux, Bourse	2,100	2,400
Ballèvre (E.-V.)	Paris 68	2,100	2,400
Maurin (P.-N.)	Paris 98	1,800	2,100
Lassus (J.-B.-A.)	Paris 10	2,100	2,400
Duchateau (L.-G.-E.)	Alger, central	1,800	2,100
Senès (S.-E.-V.)	Marseille R. P.	2,400	2,700
Desjobert (Henri)	Nevers	2,400	2,700
Simon (E.-L.)	Châlons-sur-Marne	2,100	2,400
Foulon (E.-E.)	Boulogne-sur-Mer	2,100	2,400
Courty (L.-E.-J.-B.)	Besançon R. P.	2,100	2,400
Rigal (J.-B.)	Ligne du Sud-Ouest	2,100	2,400
Henry (Lazare)	Paris 98	2,100	2,400
Buchart (A.-E.)	Béthune	1,800	2,100
Astié (F.-A.)	Ligne de l'Ouest	1,500	1,800
Bodereau (M.-P.-M.)	Paris 50	2,400	2,700
Tison (A.-J.-C.)	Paris 8	2,400	2,700
Lemoine (P.-M.-A.-E.)	Dijon R. P.	2,100	2,400
Pradelle (J.-M.)	Paris R. P.	2,400	2,700
Delort (André)	Paris, central	2,100	2,400
Mével (Yves)	Brest, central	1,800	2,100
Carpentier (P.-J.-E.)	Paris R. P.	2,100	2,400
Thomas (J.-M.)	Paris 24	1,800	2,100
Isoard (F.-F.)	Paris 48	2,100	2,400
Pinard	Guéret	2,100	2,400
Teyssié (B.-J.-J.)	Rodez	2,100	2,400
Lebon (J.-P.-M.)	Dieppe	1,500	1,800
Boichot (P.-A.)	Mouliens	2,100	2,400
Lelarge (E.-P.-F.)	Paris 21	2,400	2,700

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Lepesme (P.-E.).....	Paris 98.....	2,400	2,700
Gaillard (J.-L.-A.).....	Montpellier, central.....	2,100	2,400
Roques (J.-B.).....	Toulouse, central.....	1,800	2,100
Blanc (Gaspard).....	Paris, central.....	2,100	2,400
Clément (A.-A.).....	Nice, central.....	2,100	2,400
Villain (E.-A.-E.).....	Paris 98.....	2,100	2,400
Bernard (H.-J.-B.).....	Paris 81.....	2,100	2,400
Ricard (F.-E.).....	Paris, central.....	1,800	2,100
Charles (G.-F.-E.).....	<i>Idem.</i> .....	1,800	2,100
Reynes (E.-S.).....	Paris 83.....	2,100	2,400
Huet (L.).....	Paris R. P.....	2,100	2,400
Scovazzo (A.-A.-A.).....	Paris, central.....	2,400	2,700
Destremp (E.-J.-P.).....	Agde.....	2,400	2,700
Fauque (L.).....	Marseille, central.....	2,400	2,700
Delpérier (J.).....	Figeac.....	2,100	2,400
Petitdidier (F.-L.-P.-F.)..	Nancy, central.....	2,100	2,400
Giraud (Eugène).....	Paris R. P.....	2,100	2,400
Labat (Martin).....	Angoulême.....	1,500	1,800
Costes (Joseph).....	Paris 76.....	2,100	2,400
Audemard (A.-E.-M.)...	Marseille R. P.....	1,800	2,100
Cochener (A.-A.).....	Paris, bureau des télégrammes officiels.	2,100	2,400
Eissautier (A.-M.-H.)....	Marseille, central.....	2,400	2,700
Bagnaninchi (H.-A.)....	<i>Idem.</i> .....	2,100	2,400
Bourgue (A.).....	Paris R. P.....	2,400	2,700
Ercole (J.-M.).....	Paris 67.....	2,100	2,400
Abadie (Henri).....	Pau.....	2,400	2,700
Rio (J.-M.).....	Paris 1.....	2,400	2,700
Petit (Alcide).....	Amiens R. P.....	2,100	2,400
Desangles (J.-F.-E.)....	Montauban, direction.....	2,100	2,400
Gargam (Y.-M.-E.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	2,100	2,400
Cadilhac (J.-M.-C.).....	Paris 84.....	2,400	2,700
Hénot (E.-J.-A.).....	Dieppe.....	2,100	2,400
Martin (F.-A.).....	Ligne de Lyon.....	2,100	2,400
Gaignard (H.-M.-F.)....	Monaco.....	2,100	2,400
Matet (J.-H.).....	Brive.....	2,100	2,400
Saint-Blancat (J.-L.-V.)..	Paris 2.....	2,100	2,400
Plante (G.).....	Toulouse R. P.....	2,100	2,400
Colnot (A.-J.).....	Le Havre, principal.....	2,100	2,400
Lavabre (L.-C.).....	Ligne de Lyon.....	2,100	2,400
Sarret (Auguste).....	Paris R. P.....	2,100	2,400
Aycaguerre (L.-A.).....	Paris 4.....	2,100	2,400
Guillon (P.-A.).....	Ligne du Nord.....	2,100	2,400
Géraud (J.-J.-M.).....	Ligne de l'Ouest.....	1,800	2,100
Bonnefoy (L.-C.).....	Ligne du Nord.....	2,400	2,700

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Garagnon (C.-A.)	Paris 87	2,400	2,700
Goudey (J.-L.-V.)	Nice R. P.	2,400	2,700
Jeanjean (P.-L.)	Ligne de l'Est.	2,400	2,700
Coste (J.-A.)	Nice, central.	2,100	2,400
Sicard (Louis)	Marseille, central.	2,400	2,700
Néron (L.-O.-I)	Vérification du matériel.	2,400	2,700
Verpy (P.-N.)	Troyes.	2,400	2,700
Guillardelle (J.-V.)	Reims, principal.	2,100	2,400
Poisson (J.-A.)	Bourg, direction	2,400	2,700
Segonzac (Paul)	Ligne du Sud-Ouest	2,100	2,400
Thomas (L.-C.)	Paris 11	2,400	2,700
Regouby (A.-A.)	Ligne de Lyon.	2,100	2,400
Sibard (Étienne)	Angoulême, direction.	2,400	2,700
Huet (E.-L.)	Le Mans	2,100	2,400
Gay (I.-B.)	Paris 20	2,400	2,700
Génin (E.-V.)	Ligne du Sud-Ouest.	2,100	2,400
Maury (P.-J.-B.)	Ligne des Pyrénées.	2,400	2,700
Charles (J.-A.)	Troyes.	2,400	2,700
Tombarel (Eugène)	Grasse.	1,800	2,100
Ricardie (J.-F.)	Saumur.	2,400	2,700
Lavat (H.)	Saint-Gaudens	2,400	2,700
Rivot (C.-D.)	Dijon, central.	2,400	2,700
Décas (René)	Ligne des Pyrénées	1,800	2,100
Bastie (Jean)	Toulouse, central	2,400	2,700
Claparède (P.-M.)	Paris R. P.	2,100	2,400
Henriet (C.-F.)	Dijon, central	2,400	2,700
Hiver (J.-A.)	Vouziers	2,100	2,400
Jeandin (M.-J.-L.)	Ligne de l'Est.	2,400	2,700
Trévaré (V.-J.)	Paris R. P.	1,800	2,100
Coubé (L.-T.-E.)	La Roche-sur-Yon	1,800	2,100
Bruyère (L.-V.)	Valenciennes	1,800	2,100
Fourès (J.-N.-M.)	Béziers	1,800	2,100
André (P.)	Dijon R. P.	1,800	2,100
Bédour (J.)	Paris 4	1,800	2,100
Guilhamotte (P.-J.)	Roanne	1,800	2,100
Loustalot-Mérou (Victor)	Paris 44.	1,800	2,100
Dauzas (Onésime)	Paris 32.	1,800	2,100
Monard (C.-M.-E.)	Lons-le-Saunier.	2,100	2,400
Bredillet (H.-L.)	Sedan	1,800	2,100
Garcenot (J.-M.)	Dijon R. P.	2,100	2,400
Fabry (U.-L.-M.)	Narbonne.	2,100	2,400
Laborde (J.-A.)	Pau.	1,800	2,100
Bélugou (L.-A.)	Lons-le-Saunier, direction	2,100	2,400
Forsans (J.-F.)	Bayonne.	2,100	2,400
Caisso (L.-S.-E.)	Saint-Étienne R. P.	1,800	2,100

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Dollé (E.-J.)	Lille, gare.	2,100	2,400
Théo (A.-J.-J.)	Abbeville.	2,100	2,400
Leygue (L.-E.)	Paris 43	2,100	2,400
Moureau (F.-G.)	Salon.	1,800	2,100
Pagès (C.-A.-B.)	Ligne du Sud-Ouest.	1,800	2,100
Avril (L.-E.)	Ligne du Nord.	2,100	2,400
Promeyrat (G.)	Clermont-Ferrand R. P.	2,100	2,400
Sévérac (P.-E.)	Ligne des Pyrénées.	2,100	2,400
Laplanche (J.-E.)	Brive.	2,100	2,400
Defer (L.-E.)	Ligne de Lyon.	2,100	2,400
Marchand (F.-V.)	Lyon, préfecture.	2,100	2,400
Cottet (F.-J.)	Beauvais	2,100	2,400
Delteil (E.-L.)	Ligne du Sud-Ouest.	2,100	2,400
Jacquin (M.-E.)	Saint-Dizier.	2,100	2,400
Basset (Ch.-R.)	Nice, central.	2,100	2,400
Brézet (J.-A.)	Marseille-Chapitre.	2,100	2,400
Martinet (P.-F.)	Direction de la Seine.	2,100	2,400
Fricotel (P.-L.)	Paris 18.	2,100	2,400
Bourçois (L.-E.)	Paris, central.	2,100	2,400
Basque (F.-E.-G.)	Ligne du Sud-Ouest	2,100	2,400
Monferrini (Vincent)	Ajaccio	2,100	2,400
Gros (E.-J.-P.)	Mazamet	2,100	2,400
Cohepain (M.-A.)	Chartres.	2,100	2,400
Boitel (H.-J.-O.)	Beauvais, direction	2,100	2,400
Loup (Ch.-A.-J.)	Milianah	2,100	2,400
Ledeuil (Paul)	Paris, R. P.	2,100	2,400
Sébillotte (P.-A.)	Troyes.	2,100	2,400
Sicard (J.-L.)	Ligne du Nord-Ouest	2,100	2,400
Fabre (J.-D.)	Paris 21	2,100	2,400
Poulain	Paris 13.	2,100	2,400
Peyre (E.)	Paris 30	2,100	2,400
Ricard (E.-A.)	Béziers	2,100	2,400
Creusot (J.-B.-J.)	Châteauroux	2,100	2,400
Bouffier (A.-B.)	Lyon, central.	2,100	2,400
Ligney (J.-N.)	Troyes.	2,100	2,400
Bouchard (P.-V.)	Caen R. P.	1,800	2,100
Gendron (Ch.-H.)	Nantes R. P.	2,100	2,400
Gire (C.-P.)	Le Puy	2,100	2,400
Barrière (Martial)	Cannes.	2,100	2,400
Batailler (S.-A.)	Lyon-Terreaux.	1,800	2,100
Gautherot (P.-T.)	Melun.	1,800	2,100
Bonnemaison (E.-A.)	Paris, direction régionale des téléphones.	2,100	2,400
Tastet (Mathieu)	La Rochelle.	1,800	2,100
L'Hélias (A.-J.-E.-M.)	Boulogne-sur-Seine.	1,800	2,100

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Mathieu (P.-P.-L.-R.) . . .	Cannes . . . . .	1,800	2,100
Lauret (A.-M.) . . . . .	Paris 72 . . . . .	1,800	2,100
Guillaume (A.-G.) . . . . .	Toul . . . . .	1,800	2,100
Nicolas (C.-H.) . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	1,800	2,100
Ley (P.-J.) . . . . .	Dunkerque . . . . .	1,800	2,100
Riou (Guillaume) . . . . .	Château-Gontier . . . . .	1,800	2,100
Revillet (L.-V.) . . . . .	Grenoble R. P. . . . .	1,800	2,100
Bourniquel (C.-F.) . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,800	2,100
Lambert (J.-P.-M.) . . . . .	Mayenne . . . . .	1,800	2,100
Andraud (M.-E.) . . . . .	Clermont-Ferrand R. P. . . . .	1,800	2,100
Devred (E.-E.) . . . . .	Lille, central . . . . .	1,800	2,100
Tavernier (L.-O.-E.) . . . . .	Valenciennes . . . . .	1,800	2,100
Gisbert (Pierre) . . . . .	Paris R. P. . . . .	2,100	2,400
Raynaud (Louis) . . . . .	Toulouse R. P. . . . .	2,400	2,700
Schertzer (G.-E.-S.) . . . . .	Paris, central . . . . .	2,400	2,700
Blanc (A.) . . . . .	Rive-de-Gier . . . . .	1,800	2,100
Brandimarte (P.-A.) . . . . .	Tunisie . . . . .	2,100	2,400
Resseguier (J.-M.-G.-A.) . . . . .	Montauban . . . . .	1,800	2,100
Ravenach (E.-F.-P.) . . . . .	Paris, central . . . . .	1,800	2,100
Perrin (U.-F.-J.) . . . . .	Alger, central . . . . .	1,800	2,100
Penard (J.-P.-P.) . . . . .	Paris 54 . . . . .	2,100	2,400
Paulic (E.-F.-M.) . . . . .	Redon . . . . .	2,400	2,700
Ricci (F.-A.) . . . . .	Marseille-Chapitre . . . . .	2,400	2,700
Palu (V.-C.-A.) . . . . .	Albi . . . . .	2,100	2,400
Brunel (E.-S.-D.) . . . . .	Rouen, central . . . . .	1,800	2,100
Hébert (F.-E.) . . . . .	Brest, central . . . . .	2,400	2,700
Annatte (N.-J.) . . . . .	Paris 30 . . . . .	1,800	2,100
Saunier (C.-A.-M.) . . . . .	Paris, direction régionale des télégraphes . . . . .	2,100	2,400
François (C.-E.) . . . . .	Chaumont . . . . .	2,400	2,700
Nominé (E.-A.) . . . . .	Épernay . . . . .	1,800	2,100
Bernadac (C.-A.) . . . . .	Marseille, central . . . . .	1,800	2,100
Hubert (A.-A.) . . . . .	Paris 68 . . . . .	2,100	2,400
Mignon (P.-E.) . . . . .	Paris 97 . . . . .	1,800	2,100
Thénard (Ch.-H.) . . . . .	Paris 24 . . . . .	1,800	2,100
Raymond (P.-J.) . . . . .	Lyon, central . . . . .	2,400	2,700
Vitasse (H.-A.-A.) . . . . .	Amiens . . . . .	2,100	2,400
Ricau (L.-J.-P.) . . . . .	Paris R. P. . . . .	2,100	2,400
Bernard (M.-E.-G.) . . . . .	Voiron . . . . .	1,500	1,800
Marchat (P.-J.) . . . . .	Clermont-Ferrand R. P. . . . .	2,100	2,400
Burlot (A.-L.) . . . . .	Bordeaux, central . . . . .	2,100	2,400
Goubet (M.) . . . . .	Orange . . . . .	2,100	2,400
Fournié (J.-P.) . . . . .	Toulouse, Bourse . . . . .	2,100	2,400
Lasserre (D.-F.) . . . . .	Carcassonne . . . . .	2,100	2,400
Vallée (A.-P.) . . . . .	Paris, central . . . . .	2,100	2,400

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Moulard (P.-B.).....	Bône.....	2,100	2,400
Astier (L.-G.-B.).....	Moulins.....	1,500	1,800
Michel (P.-A.).....	Saint-Dié.....	2,100	2,400
Bonardi (T.-V.).....	Ajaccio.....	2,400	2,700
Soulé (J.-B.-E.).....	Paris, central.....	2,100	2,400
Aubert (H.).....	Ligne de la Méditerranée.....	1,800	2,100
Cherbonnier (J.-B.).....	Paris R. P.....	2,100	2,400
Huc (V.-C.).....	Issoudun.....	2,100	2,400
Maury (A.-H.-C.-E.).....	Castelnaudary.....	2,400	2,700
Dutoya (F.-L.).....	Arcachon.....	1,800	2,100
Rebuffat (E.-J.).....	Alger, Bourse.....	2,400	2,700
Angot (P.-E.-J.).....	Caen, central.....	2,100	2,400
Girard (P.-H.).....	Ligne de l'Ouest.....	2,100	2,400
Sébillé (H.-A.-M.).....	Paris, central.....	2,100	2,400
Gresle (C.-R.).....	Ligne de Lyon.....	2,100	2,400
Quilichini (A.).....	Marseille, Bourse.....	2,100	2,400
Casimir (J.-P.).....	Nîmes R. P.....	2,400	2,700
Le Mettez (L.-A.-T.).....	Ligne du Nord-Ouest.....	2,100	2,400
Léon (Armand).....	Lannion.....	2,400	2,700
Faure (F.-A.).....	Chambéry.....	1,800	2,100
Beauquier (J.-A.).....	Tunisie.....	1,800	2,100
Roman (J.-M.).....	Salon.....	1,800	2,100
Tadié (J.-M.).....	Le Havre, central.....	1,800	2,100
Fétis (Pierre).....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,800	2,100
Costes (B.-D.).....	<i>Idem</i> .....	2,100	2,400
Veyrat (E.-L.-J.-J.-V.).....	Lyon, direction.....	2,100	2,400
Gueth (E.-F.-N.).....	Besançon R. P.....	2,100	2,400
Thiébaud (P.-H.).....	Ligne de l'Est.....	2,100	2,400
Ahiès (G.-L.-I.).....	Paris II.....	2,100	2,400
Robert (Louis).....	Ligne du Sud-Ouest.....	2,100	2,400
Louvard (L.-A.).....	Nancy, central.....	2,100	2,400
Quillien (P.-L.).....	Le Cateau.....	1,800	2,100
Feissel (J.-P.).....	Nîmes R. P.....	2,100	2,400
Lamon (Ch.-P.-V.-A.).....	Tarbes.....	1,800	2,100
Wadou (P.-F.).....	Douai.....	1,800	2,100
Dufau (J.-J.).....	Mont-de-Marsan.....	1,800	2,100
Bertruc (I.-P.).....	Bordeaux, central.....	1,800	2,100
Bouchardy (A.).....	Évreux, direction.....	1,800	2,100
Vittonatto (A.).....	Salon.....	1,800	2,100
Roullier (J.-B.-V.).....	Paris R. P.....	1,800	2,100
Lacaze (J.-M.).....	<i>Idem</i> .....	1,800	2,100
Cunier (J.-H.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,800	2,100
Sénéchal (O.-V.).....	Direction de la Seine.....	1,800	2,100
Alata (F.-A.).....	Marseille-Baille.....	1,800	2,100
Bétemps (M.).....	Ancey.....	1,800	2,100



NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Allain (C.-A.-M.).....	Alençon R. P. ....	1,500	1,800
Millange (H.-B.-V.).....	Cholet.....	1,500	1,800
Bailly (O.-C.-D.).....	Paris, bureau B.....	1,500	1,800
Barthe (A.-C.-L.).....	Paris 45.....	1,500	1,800
Petit (A.-J.).....	Paris R. P.....	1,500	1,800
Gleizes (F.-E.-S.).....	Paris, central.....	1,500	1,800
Ordan (M.-S.).....	Cannes.....	1,500	1,800
Béraud (L.-M.-G.).....	Paris R. P.....	1,500	1,800
Rigollot (V.-L.-G.).....	Tlemcen.....	1,500	1,800
Deckelmeier (J.-P.-F.)...	Mostaganem.....	1,500	1,800
Gerju (J.-L.-G.).....	Compiègne.....	1,500	1,800
Simonot (H.-M.-J.).....	Pontoise.....	1,500	1,800
Fournier (L.-E.-R.).....	Paris R. P.....	1,500	1,800
Daureillan (A.-P.-D.)....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,500	1,800
Guéguin (V.-M.).....	Paris 76.....	1,500	1,800
Gié (L.-E.).....	Paris 98.....	1,500	1,800
Terrié (J.-B.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,500	1,800
Toulouse (V.).....	Commercy.....	1,500	1,800
Bracq (L.-H.-H.).....	Ligne du Nord.....	1,500	1,800
Bunel (A.-C.-A.).....	Toulon.....	1,500	1,800
Terrillon (R.-P.).....	Chaumont.....	1,500	1,800
Tiran (M.-Ch.-O.-F.)....	Paris 60.....	1,500	1,800
Machu (Ch.-G.).....	Lille, central.....	1,500	1,800
Mouque (Louis).....	Paris 42.....	1,500	1,800
Converset (E.-A.).....	Paris, bureau B.....	1,500	1,800
Guillot (J.).....	Angoulême.....	1,500	1,800
Astruc (V.-J.-B.-P.).....	La Roche-sur-Yon.....	1,500	1,800
Beulin (J.-B.-E.).....	Neuschâtel-en-Bray.....	1,500	1,800
Buysens (J.-L.).....	Rethel.....	1,500	1,800
Comparot (L.-J.-A.).....	Autun.....	1,500	1,800
Duverneuil (Pierre).....	Pontoise.....	1,500	1,800
Joly (H.-C.).....	Le Havre, central.....	1,500	1,800
Lacan (J.-A.).....	Paris, 40.....	1,500	1,800
Lebelle (E.-A.-J.-M.)....	Laon R. P.....	1,500	1,800
Roussel (M.-C.-J.).....	Saint-Dié.....	1,500	1,800
Royer (J.-A.).....	Lille R. P.....	1,500	1,800
Roubaud (Ch.-J.).....	Marseille R. P.....	1,500	1,800
Gouzien (A.-P.-M.).....	Ligne de l'Ouest.....	1,500	1,800
Piégay (A.).....	Nantes, préfecture.....	1,500	1,800
Tricou (A.-J.-M.).....	Paris, bureau des télégrammes officiels.	1,500	1,800
Daran (J.-T.-F.).....	Ligne des Pyrénées.....	1,500	1,800
Beaud (O.-J.).....	Besançon R. P.....	1,500	1,800
Bazignan (R.-F.-M.-J.)...	Paris R. P.....	1,500	1,800
Lhotte (Jules).....	Ligne de l'Ouest.....	1,500	1,800

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES. OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Froment (U.-J.).....	Saint-Quentin .....	1,500	1,800
Simon (Émile) .....	Paris R. P. ....	1,500	1,800
Peyréron (C.-M.-F.).....	<i>Idem.</i> .....	1,500	1,800
Durme (P.-A.) .....	Ligne du Nord.....	1,500	1,800
Jeudy (L.-M.) .....	Vesoul.....	1,500	1,800
Besson (Henry).....	Vichy .....	1,500	1,800
Moulard (J.-J.-N.).....	Constantine R. P.....	1,500	1,800
Caniac (L.).....	Reims, principal.....	1,800	2,100
Drouard (J.-A.-L.-A.)....	Paris 84.....	1,800	2,100
Bardin (Augustin).....	Paris 98 .....	1,800	2,100
Mouillon (F.-A.).....	Paris, central.....	1,800	2,100
Barthès (L.-F.).....	Pézenas.....	1,500	1,800
Béthouille (F.-E.).....	Paris, central .....	2,400	2,700
Grivel (J.-B.) .....	Montpellier, central.....	2,400	2,700
Bué (H.-A.-A.).....	Ligne du Nord.....	2,400	2,700
Lamoure (P.-E.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	2,100	2,400
Bourdin (E.-M.).....	Paris R. P. ....	1,500	1,800
Cailhau (L.-J.-D.).....	Paris, central.....	1,500	1,800
Filippi (François).....	Ligne de la Méditerranée ..	2,100	2,400
Lyonnet (J.-A.).....	Paris, 70.....	2,400	2,700
Gamot (E.-S.).....	Paris, central .....	2,400	2,700
Isnard (P.-S.-M.-J.).....	Toulon .....	1,800	2,100
Vandeur (J.-M.).....	Marseille-Arenc.....	2,100	2,400
Brandin (N.-F.).....	Marseille R. P. ....	2,100	2,400
Daudet (Jules).....	Nice R. P.....	1,800	2,100
Omnès (P.-M.).....	Ligne de l'Ouest.....	1,500	1,800
Huet (F.-T.-R.).....	Nice, central.....	2,100	2,400
Chanteloup (E.-J.).....	Rouen R. P.....	1,800	2,100
Méry (A.-J.-B.) .....	Paris 98 .....	1,500	1,800
Olive (J.-B.-J.) .....	Marseille, central .....	2,100	2,400
Pantaloni (D.).....	Paris R. P.....	1,800	2,100
Belgrand (F.-E.-J.).....	Coulommiers.....	2,100	2,400
Lacoste (P.-B.-H.).....	Paris 25.....	1,500	1,800
Gille (J.-E.).....	Paris 31 .....	1,500	1,800
Deville (G.-V.) .....	Nancy, gare.....	1,500	1,800
Barthélémy (P.-M.-E.)...	Paris, central.....	2,100	2,400
Gouthéraud (F.).....	Lyon R. P. ....	1,500	1,800
De Raffin de la Raffinie (H.-J.).....	Alger, central.....	2,400	2,700
Geoffroy (H.-M.-S.-M.)...	Paris 25.....	1,500	1,800
Roucaÿrol (E.-J.).....	Béziers .....	1,500	1,800
Chopart (J.-G.-P.).....	Le Havre, central .....	1,500	1,800
Cyrot (C.-F.-M.).....	Dôle .....	1,500	1,800
Thébault (Lucien).....	Paris 71 .....	1,500	1,800
Leydier (F.-M.).....	Carpentras.....	1,800	2,100

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Simon (A.-Ch.)	Paris 98	2,100	2,400
Andraud (Nazaire)	Clermond-Ferrand R. P.	2,400	2,700
Thévenot (M.-A.-C.)	Paris, central	2,100	2,400
Cadilhac (A.-L.-A.)	Paris R. P.	2,100	2,400
Le Bras (J.-J.-M.)	Neuilly-sur-Seine	1,800	2,100
Durantou (J.)	Libourne	1,800	2,100
Padey (F.)	Paris 68	1,500	1,800
Blanger (A.-M.-E.)	Pontoise	1,500	1,800
Quintard (A.-E.)	Pontarlier	1,500	1,800
Hemmel (E.-J.)	Paris, Ministère des finances	2,400	2,700
Cocheri (A.-F.)	Saint-Brieuc	2,400	2,700
Anache (A.-A.-J.)	Paris 98	2,100	2,400
Valtier (E.-O.)	Ligne du Nord	1,500	1,800
Chervier (C.-V.)	Paris 54	2,400	2,700
Depuntis (J.-M.-T.-E.-L.)	Châteauroux, direction	2,100	2,400
Maurel (F.-T.-G.)	Millau	2,100	2,400
Mallan (H.-V.)	Marseille-Baille	1,500	1,800
Lelaidier (Louis)	Le Havre, central	1,500	1,800
Prat (J.-B.)	Bordeaux, central	2,100	2,400
Allègre (J.-B.)	Lyon, central	1,500	1,800
Debord (A.-J.-M.)	Ligne du Sud-Ouest	2,100	2,400
Chotard (L.-F.)	La Rochelle	1,800	2,100
Péchon (H.-A.)	Amiens	1,800	2,100
Lacas (V.-E.)	Ligne du Sud-Ouest	1,800	2,100
Randeynes (J.-A.)	Paris 14	1,500	1,800
Espié (H.-A.-E.)	Menton	1,500	1,800
Nurit (Ch.-A.)	Paris 20	1,500	1,800
Richier (J.-A.)	Rouen, Bourse	1,500	1,800
Labye (E.-J.)	Paris, central	2,400	2,700
Julien de Zélicourt (E.-A.-R.)	Toulouse, central	2,100	2,400
Lacroix (L.-V.)	Paris 2	2,400	2,700
Duperrel (L.-A.)	Milianah	2,400	2,700
Gonnet (M.-P.-E.)	Besançon R. P.	2,400	2,700
Coumoul (A.)	Ligne des Pyrénées	2,100	2,400
Monsour de Richemont (A.-C.-E.)	Tours R. P.	2,100	2,400
Humblot (F.-T.-G.)	Rouen R. P.	2,400	2,700
Reboul (L.-A.-P.)	Paris, central	2,400	2,700
Leroux (L.-F.)	Tours R. P.	2,100	2,400
Mauduit (Ch.-A.)	Paris, central	2,400	2,700
Bellard (Jean)	Clermont-Ferrand, central	2,400	2,700
Crépin (J.-B.-A.)	Abbeville	2,400	2,700
Grosjean (F.-A.)	Épinal, rue Thiers	2,400	2,700

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Lacroix (J. A.-P.).....	Reims, porte Mars .....	2,400	2,700
Guillemard (A.-F.-L.)....	Compiègne.....	2,100	2,400
Bourbon (E.-S.).....	Épernay.....	2,100	2,400
Bodin (A.-E.) .....	Chartres .....	1,800	2,100
Noble (A.-V.).....	Paris 29.....	2,100	2,400
Dupré (J.-A.).....	Paris 36.....	1,800	2,100
Cellerier (V.-R.).....	Clermont-Ferrand R. P.....	1,800	2,100
Couty (M.-P.) .....	Paris 98 .....	2,100	2,400
Lehuédé (P.-F.).....	Paris 3.....	2,100	2,400
Nayrolles (J.-L.).....	Paris 24.....	2,100	2,400
Lalouet (G.).....	Constantine R. P.....	2,100	2,400
Lelay (H.-A.-L.).....	Rennes, central.....	2,100	2,400
Duclos (A.-A.).....	Auch, direction.....	2,100	2,400
Mazaleyrat (G.).....	Évreux.....	2,100	2,400
Chanut (E.-A.).....	Paris 49.....	2,100	2,400
Vailmery (J.-Ph.-F.)....	Versailles R. P.....	2,100	2,400
Barbier (Jean).....	Nice R. P .....	2,100	2,400
Lachaud (E.) .....	Paris 21 .....	2,100	2,400
Sirdey (J.-B.-J.) .....	Dijon R. P.....	2,100	2,400
Lafon (Louis).....	Ligne du Nord-Ouest.....	2,100	2,400
Le Meur (J.-M.).....	Havre, principal.....	2,100	2,400
Jaillet (H.) .....	Ligne de Lyon.....	2,100	2,400
Berger (J.-B.-A.).....	Paris 3 .....	2,100	2,400
Veissières (P.-J.).....	Ligne de Lyon.....	1,800	2,100
Pestel (V.-V.).....	Tunis.....	1,800	2,100
Duhalt (B.-V.).....	Ligne du Nord-Ouest .....	1,800	2,100
Blanc (G.-L.) .....	Nantes, central.....	1,800	2,100
Corbé (J.-M.).....	Lorient .....	1,800	2,100
Dulimon (C.-G.-M.).....	Amiens .....	1,500	1,800
Parey (E.-A.).....	Vernon .....	1,500	1,800
Dartigue (J.-E.).....	Paris, R. P.....	1,500	1,800
Ollivier (J.-F.-L.).....	Ligne de Lyon .....	1,500	1,800
Artolo (E.-L.) .....	Paris 25.....	1,500	1,800
Clay (F.-J.).....	L. de l'Est.....	1,500	1,800
Thomas (H.-A.).....	Montereau.....	1,500	1,800
Pierre (J.-D.-A.).....	L. de l'Est.....	1,500	1,800

GROUPE 2 BIS.

COMMIS À 2,700 FRANCS.

Panzani (F.-X.-N.).....	Marseille-Chapitre.....	2,700	3,000
Mèche (B.-I.).....	Toulouse, central.....	2,700	3,000
Lamy (E.-A.-P.) .....	Ligne du Sud-Ouest.....	2,700	3,000
Perré (A.-E.).....	Saint-Brieuc .....	2,700	3,000
Feltin (E.-V.) .....	Marseille, central.....	2,700	3,000
Monsarrat (J.-E.) .....	Bordeaux R. P.....	2,700	3,000

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS. francs.	NOUVEAUX. francs.
MM. Pabot (P.-J.)	Lyon, direction	2,700	3,000
Espierre (P.-E.)	Melun, direction	2,700	3,000
Poggioli (J.-F.)	Paris R. P.	2,700	3,000
Giess (J.-G.)	Marseille, central	2,700	3,000
Legendre (A.-A.-H.)	Saint-Lô, direction	2,700	3,000
Floch (N.-V.)	Quimper, direction	2,700	3,000
Dubourdieu (J.)	Paris 95	2,700	3,000
Reynaud-Combe (F.-C.-P.-J.)	Lyon, central, téléphones	2,700	3,000
Tournel (G.-G.)	Limoges, direction	2,700	3,000
Godart (Victor)	Paris 7	2,700	3,000
Pélissier (L.-L.-M.)	Valence, direction	2,700	3,000
Rochet (J.-E.)	Lyon, central	2,700	3,000
Palancade (E.-M.)	Toulouse, central	2,700	3,000
Frémont (P.-J.)	Bernay	2,700	3,000
Théault (M.-F.-M.-A.)	Avranches	2,700	3,000
Chapel (J.-A.)	Paris, central	2,700	3,000
Sauce (F.-L.)	Idem	2,700	3,000
Relu (Edme)	Paris 11	2,700	3,000
Cauchemet (E.-C.)	Paris 88	2,700	3,000
Bourdeau (E.-N.)	Lille, central	2,700	3,000
Chevallier (N.)	Bourgoin	2,700	3,000
Decomberousse (F.-C.-G.)	Dépôt central du matériel	2,700	3,000
Saint-Martin (J.-A.)	Toulouse, central	2,700	3,000
Maurel (César)	Ligne de la Méditerranée	2,700	3,000
Silvestre (J.-E.)	Troyes	2,700	3,000
Asselin (Victor)	Alençon	2,700	3,000
Lagueyrie (L.-L.-P.)	Paris, central	2,700	3,000
Payelle (E.-C.-E.)	Lille, central	2,700	3,000
Vila (F.-M.-J.)	Castres	2,700	3,000
Thiébaud (Gaston)	Orléans R. P.	2,700	3,000
Renard (M.-A.-A.)	Lons-le-Saunier	2,700	3,000
Rochas (I.-C.-A.)	Bordeaux, central	2,700	3,000
Gascoin (A.-L.-H.)	Le Havre, central	2,700	3,000
Raspiller (N.-A.-A.)	Lille R. P.	2,700	3,000
Picot (M.-E.-E.-E.)	Paris 82	2,700	3,000
Guibert (C.-E.-M.)	Paris 50	2,700	3,000
Goulignac (J.)	Toulouse R. P.	2,700	3,000
Pinturault (G.)	Bordeaux, central	2,700	3,000
Larroque (J.-J.)	Paris, central	2,700	3,000
Bénazet (J.-M.-C.)	Bordeaux, Bourse	2,700	3,000
Daumasson (L.-A.)	Direction de la Seine	2,700	3,000
Girault (S.-A.)	Alençon	2,700	3,000
Roussel (E.)	Idem	2,700	3,000
Laroche (P.)	Tonnerre	2,700	3,000
Gauffin (A.)	Paris, central	2,700	3,000

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Thevenon (A.).....	Clermont-Ferrand, direction.	2,700	3,000
Feuillet (E.-J.-B.).....	Toulouse, central.....	2,700	3,000
Branger (Edouard).....	Rochefort-sur-Mer.....	2,700	3,000
Legangneux (E.-E.).....	Cherbourg.....	2,700	3,000
Alessandri (J.-B.).....	Ajaccio.....	2,700	3,000
Rapatel (Jules).....	Bordeaux, central.....	2,700	3,000
Thouvenot (J.).....	Direction de la Seine.....	2,700	3,000
Hostiou (F.-R.-M.).....	Paris, central.....	2,700	3,000
Benz (J.-B.).....	Paris 98.....	2,700	3,000
Lottin (A.-C.).....	Bordeaux, central.....	2,700	3,000
Peyraffitte (F.-M.).....	Toulouse, direction.....	2,700	3,000
Péthiot (E.-H.-C.).....	Paris, central.....	2,700	3,000
Roulet (B.).....	Chambéry.....	2,700	3,000
Lamouroux (F.-F.).....	Avignon R. P.....	2,700	3,000
Chevalier (G.-G.-M.).....	Paris, direction régionale des télégraphes.	2,700	3,000
Bonzom (J.-O.).....	Constantine, direction.....	2,700	3,000
Cattin (Th.-A.).....	Dax.....	2,700	3,000
Chartus (L.-A.).....	Alger, central.....	2,700	3,000
Chauvin (G.-C.-C.-B.)...	Bordeaux, direction C. d'ép.	2,700	3,000
Dewingle (V.-L.).....	Paris 53.....	2,700	3,000
Dolbec (L.-J.-B.).....	Caen, central.....	2,700	3,000
Masseran (J.-Ph.).....	Montpellier R. P.....	2,700	3,000
Touzaa (L.-A.).....	Bordeaux, direction.....	2,700	3,000
Aulagnier (B.-L.).....	Le Puy, direction.....	2,700	3,000
Levaufre (L.-E.).....	Granville.....	2,700	3,000
Obis (Georges).....	Carcassonne.....	2,700	3,000
Savy (A.-G.).....	Constantine.....	2,700	3,000
Issandou (Marc).....	Bordeaux, central.....	2,700	3,000
Rousseau (L.-N.-A.).....	Paris 98.....	2,700	3,000
Vautier (J.-G.).....	Évreux.....	2,700	3,000
Husson (Charles).....	Alger, central.....	2,700	3,000
Baudet (F.-V.).....	La Rochelle.....	2,700	3,000
Chatagné (J.).....	Bordeaux, direction.....	2,700	3,000
Denjean (J.-L.).....	Cahors.....	2,700	3,000
Davaux (J.-L.).....	Brest, central.....	2,700	3,000
Coquet (F.).....	Fontainebleau.....	2,700	3,000
Trouillet (J.-L.-E.).....	Orléans R. P.....	2,700	3,000
Morel (J.-B.-H.-E.).....	Paris, central.....	2,700	3,000
De Guérin du Cayla (E.- M.-J.).....	Marseille, direction.....	2,700	3,000
Blanc (J.).....	Cahors, direction.....	2,700	3,000
Prat (Adrien).....	Marseille, central.....	2,700	3,000
Mélin (J.-M.-N.).....	Paris R. P.....	2,700	3,000
Jarlier (V.-V.).....	Idem.....	2,700	3,000

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
MM. Mathelier (J.-M.)	Commis.....	Nantes, central.....	2,700	3,000
Cristofini (P.)	<i>Idem.</i> .....	Marseille, central.....	2,700	3,000
Buffard (J.-F.)	<i>Idem.</i> .....	Bayonne.....	2,700	3,000
Dayon (J.)	<i>Idem.</i> .....	Paris R. P.....	2,700	3,000
Mallet (A.-A.)	<i>Idem.</i> .....	Vannes.....	2,700	3,000
Le Seigle (J.-F.)	<i>Idem.</i> .....	Lorient.....	2,700	3,000
Denans (A.-M.-D.)	<i>Idem.</i> .....	Toulon-sur-Mer.....	2,700	3,000
Abribat (A.-J.)	<i>Idem.</i> .....	Angoulême.....	2,700	3,000
Blanc (M.-E.)	<i>Idem.</i> .....	Boulogne-sur-Mer.....	2,700	3,000
Hiard (J.-J.-P.)	<i>Idem.</i> .....	Alger, central.....	2,700	3,000
Elie (Ch.-J.-M.)	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	2,700	3,000
Bouilland (L.-A.)	<i>Idem.</i> .....	Guelma.....	2,700	3,000
Martin (J.P.-V.)	<i>Idem.</i> .....	Paris, 54.....	2,700	3,000
Fontugne (P.-P.)	<i>Idem.</i> .....	Avignon, R. P.....	2,700	3,000
Michel (J.-E.-H.)	<i>Idem.</i> .....	Toulon.....	2,600	3,000
Bonnet (Léon)	<i>Idem.</i> .....	Poitiers.....	2,700	3,000
Delpech (Louis)	<i>Idem.</i> .....	Paris, 85.....	2,700	3,000
Pouillard (J.-P.-F.)	<i>Idem.</i> .....	Ligne de Lyon.....	2,700	3,000
Jacob (C.-M.)	<i>Idem.</i> .....	Brest, central.....	2,700	3,000

**3° GROUPE.**

RECEVEURS DE BUREAUX COMPOSÉS.

Cipriani.....	Receveur.....	Paris, 27.....	3,500	4,000
De Barquin.....	<i>Idem.</i> .....	Redon.....	3,500	4,000
Heitz.....	<i>Idem.</i> .....	Dunkerque.....	4,000	4,500
Riotte.....	<i>Idem.</i> .....	Roubaix.....	4,500	5,000
Versini.....	<i>Idem.</i> .....	Paris, 89.....	3,500	4,000
Collongues.....	<i>Idem.</i> .....	Oloron.....	3,500	4,000
Lafosse.....	<i>Idem.</i> .....	Marseille-Chapitre.....	4,500	5,000
Squivet.....	<i>Idem.</i> .....	Abbeville.....	4,000	4,500
Meunier.....	<i>Idem.</i> .....	Blois, D. P.....	3,500	4,000
Jan.....	<i>Idem.</i> .....	Paris, 61.....	3,500	4,000
Laffargue.....	Recev. princ..	Privas.....	3,500	4,000

**4° GROUPE.**

RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES AU-DESSUS DE 1,000 FRANCS.

M <sup>lle</sup> Pasquier.....	Receveur.....	Tournan.....	1,800	2,000
M. Cauvet-Duhamel.	<i>Idem.</i> .....	Landerneau.....	2,400	2,700
M <sup>mc</sup> Bourgeois.....	<i>Idem.</i> .....	Liévin.....	1,800	2,000
M <sup>lle</sup> Portet.....	<i>Idem.</i> .....	Clamart.....	1,800	2,000
M <sup>me</sup> Col.....	<i>Idem.</i> .....	Sotheville-les-Rouen.....	1,600	1,800
M. Lapasque.....	<i>Idem.</i> .....	Montmédy.....	2,400	2,700
M <sup>lles</sup> Cammartin.....	<i>Idem.</i> .....	Bray-sur-Seine.....	1,400	1,600

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANGIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>lles</sup> Banel .....	Queyrac .....	1,200	1,400
Collomb .....	Flumet .....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Chanut .....	Saint-Victurnien .....	1,200	1,400
M <sup>lles</sup> Giry .....	Maclas .....	1,200	1,400
Miquel .....	Ayrens .....	1,200	1,400
Barbé .....	Saramon .....	1,200	1,400
Lafon .....	Gontaud .....	1,200	1,400
Bonniard .....	Acy-en-Multien .....	1,200	1,400
Massiou .....	Routot .....	1,200	1,400
Tissot .....	Voiteur .....	1,200	1,400
Mennessier .....	Précy-sur-Oise .....	1,200	1,400
Sevet .....	Guéméné-sur-Scorf .....	1,200	1,400
Lagier .....	Saint-Jeoire .....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Lacombe .....	Coulaures .....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Vonarx .....	Chaumont-Porcien .....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Baverey .....	Breuches .....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Mellet .....	Sainte-Terre .....	1,200	1,400
M <sup>mes</sup> Mallet .....	Saint-Menoux .....	1,200	1,400
Lemer .....	La Queue-en-Brie .....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Remond .....	Fontaine-les-Grès .....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Bourgeois .....	Soulaines .....	1,200	1,400
M <sup>lles</sup> Rodé .....	Corre .....	1,200	1,400
Jacob .....	Rogliano .....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Bordier .....	Messe .....	1,200	1,400
M <sup>lles</sup> Tallet .....	Lourmarin .....	1,200	1,400
Gautherat .....	Morvillars .....	1,200	1,400
M <sup>mes</sup> Carpentier .....	Bernaville .....	1,200	1,400
Rambaud .....	Razac-sur-l'Isle .....	1,200	1,400
Gautier .....	Vallabrègues .....	1,200	1,400
M <sup>lles</sup> Ragot .....	Le Mesle-sur-Sarthe .....	1,200	1,400
Schreiber .....	Ourville .....	1,200	1,400
Sauce .....	Vaubécourt .....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Retailleau .....	Mortagne-sur-Sèvre .....	1,200	1,400
M <sup>lles</sup> Barat .....	Villerupt .....	1,200	1,400
Josset .....	Saint-Amand-sur-Sion .....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Lespiau .....	Viella .....	1,200	1,400
M. Laget .....	Sorgues .....	1,800	2,000
M <sup>me</sup> Perrier .....	Isle-sur-Sorgue .....	1,800	2,000
M. Verdier .....	Lannemezan .....	1,800	2,000
M <sup>lles</sup> Bouvet .....	Monthléry .....	1,600	1,800
Alainmat .....	Dinard .....	2,000	2,200
MM. Dauchez .....	Pernes .....	1,200	1,400
Buzard .....	Choisy-le-Roi .....	2,400	2,700
M <sup>lle</sup> Joly .....	Évran .....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Messenguiral .....	La Bastide-Murat .....	1,200	1,400



NOMS. DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>me</sup> Quenot.....	Goumois.....	1,200	1,400
M <sup>lles</sup> Vermay.....	Cerdon.....	1,200	1,400
Cattin.....	Champier.....	1,200	1,400
Daviaud.....	Trémentines.....	1,200	1,400
Galle.....	L'Albenc.....	1,200	1,400
Poujal.....	Valderiès.....	1,200	1,400
Thorel.....	Couilly.....	1,200	1,400
Dutriaux.....	La Neuville-au-Roi.....	1,200	1,400
M <sup>mes</sup> Voisin.....	Vaas.....	1,200	1,400
Gaudin.....	Le Pin-au-Haras.....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Monnier.....	Eandévant.....	1,200	1,400
M. Pasquier.....	Sainte-Hermine.....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Perrier.....	Cierp.....	1,200	1,400
M <sup>lles</sup> Titon.....	Mont-sous-Vaudrey.....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Turba.....	Vendeuil.....	1,200	1,400
M. Bourlart.....	Moreuil.....	1,800	2,000
M <sup>lles</sup> Récéjac.....	Pellegrue.....	1,200	1,400
Rolin.....	Charost.....	1,200	1,400
Maréchal.....	Genlis.....	1,600	1,800
M <sup>mo</sup> Riant.....	Montfermeil.....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Cure.....	Fumel.....	1,400	1,600
M <sup>mes</sup> Botelle.....	Bretteville-l'Orgueilleuse.....	1,200	1,400
Lecouvreur.....	Durtal.....	1,400	1,600
M <sup>lle</sup> Flagey.....	Ribemont.....	1,600	1,800
M. Poncet.....	Poligny.....	1,600	1,800
M <sup>lle</sup> Sabathé.....	Casteljaloux.....	1,600	1,800
M. Bumat.....	Saint-Jean-de-Maurienne.....	1,600	1,800
M <sup>mes</sup> Sébilleau.....	Saint-Amand-de-Boixe.....	1,200	1,400
Moret.....	Albon.....	1,200	1,400
Guilhot.....	Saint-Agrève.....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Eluère.....	Moisdon-la-Rivière.....	1,200	1,400
M <sup>mo</sup> Dulphy.....	Moutiers-sur-Saulx.....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Patrié.....	La Capelle-Marival.....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Role.....	La Maison-Rouge.....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Piolle.....	Cagnes.....	1,200	1,400
M <sup>mes</sup> Meslier.....	Vern.....	1,200	1,400
Martinet.....	Khenchela.....	1,200	1,400
Lacroix.....	Limours.....	1,400	1,600
Plessard.....	Saint-Aignan.....	1,800	2,000
M <sup>lles</sup> Regett.....	Castillonès.....	1,400	1,600
Arnou.....	Marchenoir.....	1,200	1,400
M. Gaudais.....	Passais-la-Conception.....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> de Fourmestaux.....	Villepreux.....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Lépine.....	Saint-Germain-des-Fossés.....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Lambert.....	Nesle.....	1,800	2,000

NOMS. DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M. Kirch.....	Parthenay.....	2,000	2,200
M <sup>mes</sup> Breau.....	Chemillé.....	1,800	2,200
Massoulard.....	Saint-Léonard.....	1,800	2,200
M <sup>lle</sup> Bernard.....	Ars-en-Ré.....	1,200	1,400
M <sup>mes</sup> Hermet.....	Riols.....	1,200	1,400
Berbey.....	Génélard.....	1,200	1,400
Périer.....	Saint-Paul-Cap-de-Joux.....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Sérieys.....	Saignes.....	1,200	1,400
M. Dumay.....	Hammam-Bou-Hadjar.....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Vuattoux.....	Le Biot.....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Ponsolle.....	Castelnau R <sup>e</sup> Basse.....	1,200	1,400
Burtin.....	Champagne-en-Valromay.....	1,200	1,400
M <sup>mes</sup> Tirel.....	Elven.....	1,200	1,400
Phelipon.....	Airvault.....	1,200	1,400
M <sup>lles</sup> Crouzillard.....	Sauviat.....	1,200	1,400
Dongny.....	Onnaing.....	1,200	1,400
Joubin.....	Le Teilleul.....	1,200	1,400
M <sup>mes</sup> André.....	May-sur-Orne.....	1,200	1,400
Denis.....	Heudicourt.....	1,200	1,400
M <sup>lles</sup> Lavale.....	La Ferté-Chevresis.....	1,200	1,400
Boyer.....	La Garde-Freinet.....	1,200	1,400
Vernadet.....	Ceyseriat.....	1,200	1,400
M. Barnouin.....	Kerrata.....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> de Lorenzo.....	Pagny-sur-Saulx.....	1,200	1,400

GROUPE 4 BIS.

RECEVEURS À 1,000 FRANCS.

M <sup>lle</sup> Estévenin.....	Roussel.....	1,000	1,200
M. André.....	Sengouagnet.....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Ortala.....	Le Soler.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Peauger.....	Rosny-sous-Bois.....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Eméline.....	La Colle.....	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Micas.....	Vianne.....	1,000	1,200
Bende.....	Graissessac.....	1,000	1,200
Monnet.....	Gouzon.....	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Papillaud.....	Saint-André-de-Lidon.....	1,000	1,200
Nebout.....	Simacourbe.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Dèche.....	Castéra-Verduzan.....	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Bernier.....	Avenay.....	1,000	1,200
Joly.....	Hargicourt.....	1,000	1,200
Dron.....	Saint-Martin-Valmérourx.....	1,000	1,200
M. Laurent.....	La Chambre.....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Azéma.....	Chavagnes-en-Pailiers.....	1,000	1,200

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANGIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>me</sup> Sabathé-de-Balignac.....	Luynes.....	1,000	1,200
M. Vouillon.....	Bourg-de-Thizy.....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Amagat.....	Acquigny.....	1,000	1,200
M. Raybaud.....	Roquesteron.....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Lecomte.....	Lamnay.....	1,000	1,200
M <sup>m</sup> Pascal.....	Roquebrune.....	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Villemain.....	Plougasnou.....	1,000	1,200
	Coumoul.....	1,000	1,200
	Fourdrain.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Berthébaud.....	Frossay.....	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Cuinet.....	Domprichard.....	1,000	1,200
	Prangé.....	1,000	1,200
	Jolivet.....	1,000	1,200
M. Madon.....	Lullin.....	1,000	1,200
	Dieulefit.....	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Doyen.....	Manois.....	1,000	1,200
	Villicien.....	1,000	1,200
	Saint-Jeoire-Faucigny.....	1,000	1,200
	Aubry.....	1,000	1,200
	Yssiniac.....	1,000	1,200
	Millet.....	1,000	1,200
M <sup>mo</sup> Vernis.....	Moirans.....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Tanguy.....	Cologne.....	1,000	1,200
MM. Flory.....	Pleudihen.....	1,000	1,200
	Coursegoules.....	1,000	1,200
	Ligny-en-Brionnais.....	1,000	1,200
	Céard.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Domergue.....	Ballancourt.....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Billon.....	Pignan.....	1,000	1,200
M <sup>mos</sup> Jéasse.....	Le Houleme.....	1,000	1,200
	Bages.....	1,000	1,200
	Voillemier.....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Lauzeral.....	Etival.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Milliard.....	Teillet.....	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Rousset.....	Grand-Serre.....	1,000	1,200
	Pont-de-Montvert.....	1,000	1,200
	Aymes.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Bergeret.....	Simiane.....	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Alary.....	Gyé-sur-Seine.....	1,000	1,200
	Poncin.....	1,000	1,200
	Remy.....	1,000	1,200
	Humbert.....	1,000	1,200
	Gensterbloem.....	1,000	1,200
	Montbarrey.....	1,000	1,200
	Champtiaux.....	1,000	1,200
	Allassac.....	1,000	1,200
	Perrin.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Dutillet.....	Saint-Samson-de-Bon-Fossé.....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Simonaire.....	Arthon.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Roquille.....	Marainviller.....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Remy.....	Ceyzerieu.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Azam.....	Essey-et-Maizerais.....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> De Cadenet.....	Pezens.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Dufresne.....	Saint-Jouan-de-l'Isle.....	1,000	1,200
	Magny-Cours.....	1,000	1,200

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>lle</sup> Coursolle.....	Coulevre.....	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Havard.....	Montreuil-l'Argillé.....	1,000	1,200
Gillet.....	Roulans.....	1,000	1,200
Bouteille.....	Camaret.....	1,000	1,200
Leconte.....	Coulanges-sur-Yonne.....	1,000	1,200
Imbert.....	La Salvetat-sur-Agout.....	1,000	1,200
M <sup>les</sup> Barrier.....	Mezeriat.....	1,000	1,200
Ricard.....	Caromb.....	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Jamain.....	Montcarret.....	1,000	1,200
Broët.....	Grigny.....	1,000	1,200
M <sup>les</sup> Boumard.....	Gesté.....	1,000	1,200
Blanchot.....	Roussillon.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Bizal Deldon de Pradelle.	Jumillac.....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Noley.....	Anjou.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Levavasseur.....	Sainte-Marie-du-Mont.....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Lemonnier.....	Tracy-le-Mont.....	1,000	1,200
M. Genot.....	Nomeny.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Benay.....	Volvic.....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Benoit-Gonin.....	Montmirey-le-Château.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Varlet.....	Écourt-Saint-Quentin.....	1,000	1,200
M. Perrotin.....	Challes-les-Eaux.....	1,000	1,200
M <sup>les</sup> Jeunet.....	Saint-Laurent-du-Jura.....	1,000	1,200
Gaucher.....	Mesland.....	1,000	1,200
Collard.....	Seyches.....	1,000	1,200
Bonfante.....	Saorge.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Fouilland.....	Grand-Croix.....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Renaut.....	Larzacourt.....	1,000	1,200
M. Marteau.....	Audun-le-Roman.....	1,000	1,200
M <sup>les</sup> Brette.....	Cintegabelle.....	1,000	1,200
Souteyrand.....	Retournac.....	1,000	1,200
Girard.....	Menotey.....	1,000	1,200
M. Autonès.....	Maury.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Piétri.....	Piedicorte-di-Gaggio.....	1,000	1,200
M. Berger.....	Quiévy.....	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Begousseau.....	Sainte-Même.....	1,000	1,200
Guillo.....	Bordas.....	1,000	1,200
M <sup>les</sup> Maigrot.....	Hortes.....	1,000	1,200
Gaillard.....	Molinges.....	1,000	1,200
Brière.....	Dourlers.....	1,000	1,200
Barad.....	Pexonne.....	1,000	1,200
Brochet.....	Mouilleron-en-Pareds.....	1,000	1,200
Blancart.....	Saint-Martin-des-Bois.....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Lechevalier.....	Les Pieux.....	1,000	1,200
M <sup>les</sup> Bezard.....	Hambye.....	1,000	1,200
Loiret.....	Vieillevigne.....	1,000	1,200

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>lles</sup> Dambroun . . . . .	Fléchin . . . . .	1,000	1,200
Gerbaud . . . . .	Grambois . . . . .	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Charlochet . . . . .	Cruzy-le-Châtel . . . . .	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Robert . . . . .	Hiersac . . . . .	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Putod . . . . .	Jarnioux . . . . .	1,000	1,200
Vuillaume . . . . .	Poitiers . . . . .	1,000	1,200
M. Gautier . . . . .	Valbonne . . . . .	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Dumas . . . . .	Boulbon . . . . .	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Aula . . . . .	Wardrecques . . . . .	1,000	1,200
Bonnardel . . . . .	Le Monetier de Briançon . . . . .	1,000	1,200
M. Royer . . . . .	Vicherey . . . . .	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Brion . . . . .	Médréac . . . . .	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Martel . . . . .	Perthes . . . . .	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Jarny . . . . .	Bouin . . . . .	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Porte . . . . .	Ville-sur-Terre . . . . .	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Cormon . . . . .	Les Petites-Loges . . . . .	1,000	1,200
Moreau . . . . .	Mailly-la-Ville . . . . .	1,000	1,200
Colson . . . . .	Payns . . . . .	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Pariat . . . . .	Saint-Martin-de-Bossenay . . . . .	1,000	1,200
MM. Delizy . . . . .	Crezancy . . . . .	1,000	1,200
Cochard . . . . .	Sancheville . . . . .	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Robin . . . . .	Ticheville . . . . .	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Leroy . . . . .	Mosnes . . . . .	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Dumazeau . . . . .	Le Pizou . . . . .	1,000	1,200
Veron . . . . .	Pellevoisin . . . . .	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Bégué . . . . .	Mondonville . . . . .	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Carli . . . . .	Sari-di-Portovecchio . . . . .	1,000	1,200
Garnier . . . . .	Alexain . . . . .	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Échard . . . . .	Saint-Berthevin . . . . .	1,000	1,200
Moranges . . . . .	Bromont-Lamothe . . . . .	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Simon . . . . .	Dargnies . . . . .	1,000	1,200
Darbon . . . . .	Encausse . . . . .	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Gayral . . . . .	Sauvigny . . . . .	1,000	1,200
Le Flem . . . . .	Villers-Bocage . . . . .	1,000	1,200
Mareschal . . . . .	Saint-Julien-l'Ars . . . . .	1,000	1,200
M. Lamouroux . . . . .	Bernis . . . . .	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Le Chevalier . . . . .	Bouère . . . . .	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Belliot . . . . .	La Bazoge . . . . .	1,000	1,200
Hagolle . . . . .	Aramits . . . . .	1,000	1,200
M. Vauris . . . . .	Lezay . . . . .	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Lagriffoul . . . . .	Arques . . . . .	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Landais . . . . .	Les Lucs-sur-Boulogne . . . . .	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Blandin . . . . .	Pont-de-Pany . . . . .	1,000	1,200
Viette . . . . .	Liesle . . . . .	1,000	1,200
Blanchard . . . . .	Courthezon . . . . .	1,000	1,200

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>me</sup> Alaux. ....	Mirandol-Bourgnounac. ....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Chabert. ....	Le Plot-Groisy. ....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Croisé. ....	Gaillefontaine. ....	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Lemaire. ....	Beurlay. ....	1,000	1,200
Malterre. ....	Lury-sur-Arnon. ....	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Claustres. ....	Orgibet. ....	1,000	1,200
Dive. ....	Corgoloin. ....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> David. ....	Daumazan. ....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Pradeilles. ....	Saint-Étienne-de-Fursac. ....	1,000	1,200
M <sup>lle</sup> Caujolle. ....	Latour-de-Carol. ....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Deffarges. ....	Piégut-Pluviers. ....	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Berthaud. ....	Montlieu. ....	1,000	1,200
Picard. ....	Noyant-d'Allier. ....	1,000	1,200
Gache. ....	Lagraulière. ....	1,000	1,200
Bergès. ....	Pibrac. ....	1,000	1,200
M <sup>me</sup> Alanjou. ....	Montfaucon. ....	1,000	1,200
M <sup>lles</sup> Boniface. ....	Inchy. ....	1,000	1,200
Malaussene. ....	Les Milles. ....	1,000	1,200
M <sup>mes</sup> Jolivet. ....	Chabons. ....	1,000	1,200
May. ....	Availles-Limouzine. ....	1,000	1,000
Cau. ....	Raissac-d'Aude. ....	1,000	1,000
M <sup>mes</sup> Lécuret. ....	Tramayes. ....	1,000	1,000
Rougon. ....	Viroflay. ....	1,000	1,000
Fescq. ....	Roquefort. ....	1,000	1,000
M <sup>lles</sup> Leymarie. ....	Issac. ....	1,000	1,000
Bigot. ....	Verdes. ....	1,000	1,000
Foissac. ....	Lavit. ....	1,000	1,000
M <sup>mes</sup> Lionnet. ....	Saint-Avit. ....	1,000	1,000
Rochet. ....	Villebois. ....	1,000	1,000
M <sup>lles</sup> Lecoq. ....	Saint-Jouan-des-Guéréts. ....	1,000	1,000
Langlade. ....	Riotord. ....	1,000	1,000

5<sup>e</sup> GROUPE.

COMMIS AUXILIAIRES.

MM. Courtalon (P.-L.-G.) . . . . .	Le Palais. ....	1,800	2,000
Métayé (J.) . . . . .	Bordeaux R. P. ....	1,600	1,800
Géhin (A.-P.) . . . . .	Paris 17. ....	1,600	1,800
Rabourdin (E.-A.) . . . . .	Ligne du Sud-Ouest. ....	1,800	2,000
Bruant (E.-C.) . . . . .	Paris, R. P. ....	1,600	1,800
Desplaces (J.-L.) . . . . .	Dépôt central du matériel. . .	1,800	2,000
Dufour (N.-L.) . . . . .	Lille R. P. ....	1,400	1,600
Manson (A.) . . . . .	Ligne du Sud-Ouest. ....	1,600	1,800
Monnot (D.) . . . . .	Paris R. P. ....	1,600	1,800
Carreaux (E.-F.-L.) . . . . .	Lyon, central. ....	1,600	1,800

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU -SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM Armand (A.).....	Beaucaire.....	1,600	1,800
Motty (L.).....	Avesnes S. H. ....	1,600	1,800
Pélicier (M.-A.-M.).....	Toulon.....	1,600	1,800
Darricau (L.-H.).....	Saint-Sever.....	1,400	1,600
Provost (E.-V.).....	Ligne de l'Ouest.....	1,600	1,800
Tissier (S.-H.-A.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,600	1,800
Mignard (E.-L.).....	Alger, central.....	1,600	1,800
Thibault (P.-T.).....	Enghien-les-Bains.....	1,200	1,400
Jammet (J.-M.-Ch.).....	Châteauroux.....	1,200	1,400
Boutron (L.-P.-H.).....	Le Havre, central.....	1,200	1,400
Blancheri (H.-M.-J.).....	Draguignan.....	1,000	1,200
Boisson (J.-B.).....	Tarbes.....	1,000	1,200
Delacour (M.-E.).....	Toulon.....	1,000	1,200
Dannic (C.-F.).....	Quimper.....	1,000	1,200
Simon (P.-A.).....	Montargis.....	1,000	1,200
Marnac (J.).....	Ligne de la Méditerranée.....	1,400	1,600
Liégeois (L.).....	<i>Idem</i> .....	1,400	1,600
Prades (E.-A.).....	Limoux.....	1,000	1,200
Agnès (L.-E.).....	Marseille R. P.....	1,400	1,600
Cassignard (A.-N.).....	Marseille, caisse d'épargne..	1,400	1,600
Balleydier (J.-M.).....	Bellac.....	1,000	1,200
Manceaux (J.-E.).....	Mustapha.....	1,200	1,400
Bru (J.-P.).....	Toulon.....	1,400	1,600
Guyot (L.-E.-A.).....	Tonnerre.....	1,000	1,200
Faraldo (V.).....	Menton.....	1,000	1,200
Lafumat (L.-J.-F.).....	Tournon.....	1,000	1,200
Moulières (M.-P.).....	Paris, central.....	1,000	1,200
Papot (F.-F.).....	Paris R. P.....	1,000	1,200
Roulet (F.).....	Rambouillet.....	1,000	1,200
Carrère (E.-L.-D.).....	Évreux.....	1,000	1,200
Liaux (A.-A.).....	Nantes R. P.....	1,000	1,200
Bardin (C.-H.).....	Paris R. P.....	1,400	1,600
Belin (J.-Ch.).....	<i>Idem</i> .....	1,400	1,600
Espinasse (J.-P.).....	Orléans R. P.....	1,000	1,200
Colle (J.-M.-L.).....	Bar-sur-Aube.....	1,800	2,000
Couricanes (P.).....	Voiron.....	1,000	1,200
Rigal (F.-M.).....	Narbonne.....	1,000	1,200
Dourlent (L.-H.-J.).....	Lille, central.....	1,000	1,200
Villanova (A.-M.).....	Alger R. P.....	1,400	1,600
Duponnois (F.-H.).....	Paris 8.....	1,000	1,200
Martin (Ph.).....	Mâcon.....	1,200	1,400
Delandre (A.-E.-A.).....	Bordeaux, central.....	1,200	1,400
Castéran (A.-F.-G.).....	Tarbes.....	1,000	1,200
Ciaudo (J.-B.).....	Nice, central.....	1,000	1,200
Baudoin (J.-J.).....	Ligne de la Méditerranée.....	1,000	1,200

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Weitzcker (L.).....	Bône.....	1,000	1,200
Montet (A.).....	Montauban.....	1,000	1,200
Tranchard (Cl.).....	Ain-Beida.....	1,000	1,200
Dessertine (J.-L.).....	Roanne.....	1,000	1,200
Simonot (J.-F.).....	Nevers.....	1,600	1,800
Boulouard (P.-M.-R.)....	Le Havre, central.....	1,400	1,600
Briend (J.-M.-A.).....	Saint-Malo.....	1,200	1,400
Descamps (C.-A.).....	Ligne du Nord.....	1,400	1,600
Fennéteau (L.).....	Tours, direction.....	1,400	1,600
Lelong (A.).....	Ligne du Nord.....	1,400	1,600
Verdalle (E.-F.).....	Constantine.....	1,600	1,800
Soula (A.-P.).....	Toulouse, central.....	1,200	1,400
Poulet (L.-X.).....	Lille, central.....	1,400	1,600
Deboisse (P.).....	Ligne de Lyon.....	1,400	1,600
Levacque (V.-A.).....	Pont-à-Mousson.....	1,200	1,400
Delpont (B.).....	Bône.....	1,200	1,400
Vernis (J.-B.-A.).....	Paris R. P.....	1,400	1,600
Hainigue (J.-P.-J.).....	Rouen, R. P.....	1,200	1,400
Mauny (M.-R.).....	Alençon R. P.....	1,200	1,400
Soyer (P.-A.-R.).....	Saint-Quentin, principal....	1,200	1,400
Gippon (J.-B.-A.).....	Paris R. P.....	1,400	1,600
Sarlin (A.-J.-J.).....	Marseille, arenc.....	1,000	1,200
Bourgeois (L.-X.).....	Paris, direction régionale des téléphones.....	1,400	1,600
Salvy (P.-M.).....	Cannes.....	1,000	1,200
Tauzin (J.).....	Paris R. P.....	1,400	1,600
Prost-Maréchal (H.-F.-J.)..	Saïda.....	1,000	1,200
Lalaude (J.).....	Dax.....	1,000	1,200
Legendre (E.-J.-A.).....	Nantes, central.....	1,000	1,200
Dubreucq (A.-L.).....	Lille, central.....	1,400	1,600
Jardel (J.).....	Bordeaux, central.....	1,800	2,000
Poissonnier (S.-V.).....	Paris 15.....	1,200	1,400
Weill (L.).....	Paris R. P.....	1,400	1,600
Chouq (A.).....	Niort-gare.....	1,600	1,800
Vinay (E.-C.-J.).....	Valence.....	1,600	1,800
Liger (A.-C.).....	Alençon R. P.....	1,000	1,200
Blanquart (A.-J.).....	Lille, Saint-Martin.....	1,000	1,200
Deskemacre (J.).....	Lille, central.....	1,200	1,400
Héraud (A.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,800	2,000
Radenac (L.-M.).....	Saint-Brieuc.....	1,600	1,800
Petit (A.-D.).....	Trouville.....	1,800	2,000
Muller (G.-E.-L.).....	Ligne de l'Est.....	1,400	1,600
Houdaille (J.-A.-E.).....	Bordeaux (La Bastide).....	1,800	2,000
Cloché (V.).....	La Rochelle.....	1,600	1,800
Josso (J.-M.-E.).....	Nantes, central.....	1,400	1,600



NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS. francs.	NOUVEAUX. francs.
MM. Boijoux (J.).....	Limoges R. P.....	1,400	1,600
Lachaux (L.).....	Paris 48.....	1,400	1,600
Blanquart (Th.).....	Lille, central.....	1,200	1,400
Dumont (G.-F.-E.).....	Le Havre, central.....	1,200	1,400
Huguët (L.-P.).....	Lille, central.....	1,200	1,400
Autard (F.).....	Marseille, central.....	1,400	1,600
Mézon (A.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,600	1,800
Roussez (Ch.-L.).....	Lyon C. R.....	1,200	1,400
Roux (S.-H.).....	Paris R. P.....	1,400	1,600
Renaud (J.).....	Moulins.....	1,400	1,600
Dufeu (G.-I.-P.-J.).....	Angers R. P.....	1,000	1,200
Pilot (O.-A.-Th.).....	Paris 96.....	1,200	1,400
Aigrain (P.).....	Poitiers.....	1,600	1,800
Nagot (J.-M.).....	Marseille, central.....	1,600	1,800
Hulin (A.-D.-E.).....	Levallois-Perret.....	1,000	1,200
Gauthier (G.-J.).....	Angoulême.....	1,000	1,200
Legrand (F.-A.).....	Toulouse R. P.....	1,400	1,600
Dutil (P.).....	Ligne du Nord.....	1,400	1,600
Salanson (J.-A.).....	Marvejols.....	1,000	1,200
Tible (S.-A.-F.).....	Paris 98.....	1,400	1,600
Berthéas (B.-C.).....	Saint-Étienne, central.....	2,000	2,200
Eynard (J.).....	Valence.....	1,600	1,800
Bontaua (A.-E.).....	Romans.....	1,600	1,800
Suzzoni (J.-B.).....	Tunis.....	1,400	1,600
Trébaul (G.).....	Lorient.....	1,200	1,400
Jacquet (A.-G.).....	Châteauroux, direction.....	1,400	1,600
Gilles (A.-D.).....	Lille, central.....	1,400	1,600
Dumont (J.-M.-T.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,000	1,200
Barrière (V.-G.).....	Ligne des Pyrénées.....	1,400	1,600
Franc (L.-M.).....	Ligne du Nord-Ouest.....	1,400	1,600
Maleville (F.).....	Toulouse R. P.....	1,400	1,600
Landolfini (J.).....	Marseille R. P.....	1,400	1,600
Descant (A.-J.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,400	1,600
D'Allais (M.-H.-A.).....	Lyon R. P.....	1,400	1,600
Barrey (A.-L.-A.).....	Sens.....	1,400	1,600
Macé (A.).....	Angers R. P.....	1,400	1,600
Benet (A.-M.).....	Marseille, caisse d'épargne..	1,400	1,600
Ernout (E.-A.).....	Lille-Gare.....	1,000	1,200
<b>6° GROUPE.</b>			
<b>DAMES EMPLOYÉES.</b>			
M <sup>lles</sup> Filihol (M.-A.).....	Lyon, central.....	1,400	1,500
Encausse (B.-J.-M.).....	Toulouse, central.....	1,300	1,400
M <sup>me</sup> Rigole (Z.).....	Bordeaux, central.....	1,300	1,400

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>mes</sup> Brunel (A.-M.-L.)	Marseille, caisse d'épargne...	1,200	1,300
Tilégrèphe (M.-J.)	Paris, central.....	1,000	1,700
M <sup>lle</sup> Wurbel (A.-V.)	<i>Idem.</i> .....	1,400	1,500
M <sup>mes</sup> Lançon (M.-C.)	Bordeaux, central.....	1,500	1,600
Pinguet.....	Direction de la Seine.....	1,400	1,500
Philibert (V.-M.-S.)	Toulouse, central.....	1,300	1,400
M <sup>lle</sup> Hequet (G.-L.-J.)	Lille (téléphone).....	1,100	1,200
M <sup>me</sup> Torlais (R.-V.)	La Rochelle.....	1,100	1,200
M <sup>lles</sup> Balduc (A.-H.)	Paris, central.....	1,100	1,200
Aron (J.)	Paris 98.....	1,600	1,700
Bugat (M.-G.)	Bordeaux, central.....	1,400	1,500
Lefèvre (C.-A.)	Paris, central.....	1,400	1,500
Boissier (J.)	<i>Idem.</i> .....	1,400	1,500
M <sup>me</sup> Gilles (A.-L.)	Lille, central.....	1,100	1,200
M <sup>lles</sup> Bourgoïn (E.-A.)	Alger, central.....	1,200	1,300
Mouton (M.-B.)	Paris 98.....	1,200	1,300
Pietrucci (M.-C.-J.)	Alger, central.....	1,200	1,300
M <sup>mes</sup> Nicolas (M.-L.)	Bordeaux, central.....	1,500	1,600
Dury (M.-C.)	Bourg.....	1,100	1,200
M <sup>lles</sup> Laulan (A.)	Bordeaux, central.....	1,200	1,300
Pellissier (L.-L.-C.)	Paris, central.....	1,600	1,700
Maquen'em (M.-C.)	<i>Idem.</i> .....	1,100	1,200
M <sup>me</sup> Coulon (J.-A.-F.)	Paris C.....	1,200	1,300
M <sup>lle</sup> Labesse (D.-M.-M.)	Paris 98.....	1,100	1,200
GROUPE 6 bis.			
M <sup>me</sup> Cauvet-Duhamel.....	Landerneau.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Moncourt (E.-R.)	Paris, bureau B.....	1,000	1,100
Julien (F.-M.-M.)	Largentièrre.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Brunet (A.-M.-O.-I.)	Lyon, caisse d'épargne.....	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Lasserre (S.)	Orthez.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Violot (B.-E.)	Nogent-sur-Marne.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Bleuze (M.-C.)	Havre (téléphone).....	1,000	1,100
Cordier (B.-C.)	Paris, Gutenberg.....	1,000	1,100
Chahal (C.-M.)	Cannes (téléphone).....	1,000	1,100
Guilloux (M.)	Paris, 70.....	1,000	1,100
Gramaccini (J.-E.-E.)	Paris B.....	1,000	1,100
Étard (A.-J.)	Adm <sup>on</sup> centr <sup>le</sup> , caisse d'.....	1,000	1,100
Duhois (M.-M.-H.)	Paris 98.....	1,000	1,100
Bachlin (A.)	Paris D.....	1,000	1,100
Matry (M.)	Paris E.....	1,000	1,100
Lévy (M.)	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Fauchon (R.)	Paris F.....	1,000	1,100

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>me</sup> Rocchi (M.-J.).....	Paris G.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Dessin (M.-L.-A.).....	Paris M.....	1,000	1,100
Couard (A.).....	Paris O.....	1,000	1,100
Meyer (M.-M.).....	Paris D.....	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Berthier (A.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Asselin (E.-M.-A.).....	Havre (téléphone).....	1,000	1,100
Petit (E.-M.-L.).....	Marseille (téléphone).....	1,000	1,100
Martinet (M.-E.-P.).....	Admin <sup>on</sup> cent <sup>le</sup> , caisse d'ép... ..	1,000	1,100
Marcantoni (E.-B.).....	Marseille (téléphone).....	1,000	1,100
Schaller (M.-J.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
Delmas (M.-U.).....	Paris (Gutenberg).....	1,000	1,100
Bouthiou (A.-J.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
Canard (E.-T.).....	Paris, bureau 90.....	1,000	1,100
Eyckermans (B.-J.-M.-E.).....	Reims (téléphone).....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Baudère (M.-B.).....	Rouen (téléphone).....	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Recoules (J.-V.-C.).....	Rodez.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Beaudoin (M.-T.).....	Nancy, caisse d'épargne.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Philippe (B.-E.).....	Havre (téléphone).....	1,000	1,100
Hermelin (M.-L.).....	Reims (téléphone).....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Fourmeau (G.-L.-E.).....	Dunkerque (téléphone).....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Cochener (M.-O.).....	Paris, bureau 51.....	1,000	1,100
Martinache (L.-A.).....	Valenciennes (téléphone).....	1,000	1,100
Vairez (B.-O.).....	Idem.....	1,000	1,100
Langon (G.-M.-T.).....	Lyon, central.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Berger (H.-M.-J.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Wagner (M.-A.-E.).....	Idem.....	1,000	1,100
Valette (A.-L.-M.-J.).....	Paris D.....	1,000	1,100
Andoin (M.-M.-B.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Bacqué (M.).....	Rouen, central.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Stahl (J.-F.).....	Paris I.....	1,000	1,100
Garcin (J.).....	Les Lilas.....	1,000	1,100
Dufour (G.-E.).....	Paris A.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Briand (M.).....	Limoges (téléphone).....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Le Biez (E.-J.-I.).....	Marseille (téléphone).....	1,000	1,100
Rossin (M.-M.-E.).....	Paris D.....	1,000	1,100
Dannesbuchler (A.-J.).....	Saint-Étienne (téléphone).....	1,000	1,100
Darigrand (M.-L.).....	Bordeaux, central.....	1,000	1,100
Aufauvre (M.-A.).....	Moulins.....	1,000	1,100
Dauvé (M.-J.-J.).....	Chaumont.....	1,000	1,100
Vasseur (C.-E.).....	Calais (téléphone).....	1,000	1,100
Mirlin (J.-A.-L.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
Leclerc (M.-F.-J.).....	Idem.....	1,000	1,100
Repin (M.-H.-C.).....	Paris, bureau 98.....	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Dehouck (C.-M.).....	Roubaix-Sainte-Elisabeth.....	1,000	1,100
Rouéde (J.-E.-C.).....	Direction de la Seine.....	1,000	1,100

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX..
		francs.	francs.
M <sup>lle</sup> André (M.-L.-C.).....	Lyon, central.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Faure (C.-E.-M.-R.).....	Saint-Étienne, central.....	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Joz (L.-E.-A.).....	Bourg.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Perrier (I.-M.-J.).....	Valence (téléphone).....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Givaudan (A.-G.-L.).....	Paris I.....	1,000	1,100
Salgues (B.-J.).....	Marseille, central.....	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Bassoul (M.-D.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Walter (M.-T.-G.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Fabrique (M.-M.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Lattard (P.-J.-M.-J.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Lefebvre (A.-M.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
Lainé (M.-J.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Pingret (M.-L.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Stacky (C.-J.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Degremont (B.-A.).....	Marseille, central.....	1,000	1,100
Malot (B.-G.-M.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
Janton (L.).....	Vitry-sur-Seine.....	1,000	1,100
Daubigny (J.-Z.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
Signoret (M.-L.-A.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Bicheux (A.-L.).....	Paris 105.....	1,000	1,100
Blanchard (A.).....	Saintes.....	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Mathon (M.-L.-P.).....	Amiens (téléphone).....	1,000	1,100
Roux (P.-J.).....	Nantes-Lanoue.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Chaillou (C.-A.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
Morlot (E.-C.).....	Paris (télégr., téléphones).....	1,000	1,100
Denier (M.-C.).....	Boulogne-sur-Seine (téléph.).....	1,000	1,100
Gerrebout (M.-E.).....	Calais (téléphone).....	1,000	1,100
Dubey (M.).....	Grenoble (téléphone).....	1,000	1,100
Deroux (M.-L.).....	Narbonne (téléphone).....	1,000	1,100
Petit (A.-R.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
Durand (J.-J.).....	Marseille (téléphone).....	1,000	1,100
Bonifay (L.L.-M.-J.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Maurand (E.-J.).....	Marseille, central.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Fabre (M.-J.-A.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Maginier (C.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
Badin (J.-M.-O.).....	Lyon (téléphone).....	1,000	1,100
Bire (J.-M.-L.-F.).....	Toulouse, central.....	1,000	1,100
Boulade (H.-P.-F.).....	Paris, bureau F.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Laurent (M.-J.-C.).....	Lyon, central.....	1,000	1,100
Waeles (M.-A.).....	Paris, bureau M.....	1,000	1,100
Perruchon (M.-H.).....	Paris, bureau G.....	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Raimanne (J.-E.-A.).....	Tourcoing (téléphone).....	1,000	1,100
Jardin (A.-V.).....	Paris 98.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Genthon (J.-A.).....	Grenoble (téléphone).....	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Léonard (L.).....	Paris, central.....	1,000	1,100

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>lles</sup> Chaumet (M.-G.)	Paris 51	1,000	1,100
Langlet (M.-G.-J.)	Amiens, téléphone	1,000	1,100
Guiot (L.-J.)	Paris 90	1,000	1,100
Coquelle (A.-O.)	Roubaix, téléphone	1,000	1,100
Coquelle (J.-H.-O.)	<i>Idem.</i>	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Lekieffre	<i>Idem.</i>	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Guélin (M.-L.)	Bordeaux, central	1,000	1,100
Lanier (M.-M.)	Paris, central	1,000	1,100
Dépensier (L.)	Rouen, téléphone	1,000	1,100
Haumaret (C.-M.)	Nancy, téléphone	1,000	1,100
Virot (B.)	Paris, central	1,900	1,100
Senet (M.-G.-E.)	<i>Idem.</i>	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Moure (C.)	Paris, bureau C.	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Chassaing (J.-E.-M.-M.)	Ivry, centre	1,000	1,100
Bénard (L.-A.)	Paris, télégr. téléphones	1,000	1,100
Balduc (M.-B.)	<i>Idem.</i>	1,000	1,100
Baude (L.)	Paris, bureau M	1,000	1,100
Lusnier (M.-A.-C.)	Paris, bureau O	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Ruby (E.-L.)	Paris, central	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Dunan (M.-M.-R.)	Nantes, central	1,000	1,100
Coureur (M.-J.)	Rennes, central	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Sallé (J.-E.)	Paris, bureau A.	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Davy (E.-P.)	Paris, central	1,000	1,100
Pagé (F.-S.)	<i>Idem.</i>	1,000	1,100
Artigue (L.-L.)	Rennes, central	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Guillou (O.-P.)	<i>Idem.</i>	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Muller (E.-P.)	<i>Idem.</i>	1,000	1,100
Bégaud (M.)	<i>Idem.</i>	1,000	1,100
Duval (C.-M.-J.-C.)	<i>Idem.</i>	1,000	1,100
Grousset (M.-R.-Z.-F.)	<i>Idem.</i>	1,000	1,100
Molier (M.-V.)	<i>Idem.</i>	1,000	1,100
Resnays (C.-M.-C.)	<i>Idem.</i>	1,000	1,100
Mignot-Danton (L.-H.)	Paris, bureau M	1,000	1,100
Riou (M.-R.)	Lyon, téléphone	1,000	1,100
Yan (J.)	Paris, Gutenberg	1,000	1,100
Mongy (B.-P.)	Lille, central	1,000	1,100
Defernez (J.)	Lille, téléphone	1,000	1,100
Mérigot (H.-J.)	Havre, téléphone	1,000	1,100
Moulinot (L.-P.)	St-Denis-sur-Seine (téléph.)	1,000	1,100
Bucaille (C.-J.)	Havre, central	1,000	1,100
Fontaine (B.-J.)	Havre, téléphone	1,000	1,100
Petitpré (E.-E.)	Lille, téléphone	1,000	1,100
Gadifers (M.-H.)	<i>Idem.</i>	1,000	1,100
D'hers (J.-M.)	St-Denis-sur-Seine, téléph.	1,000	1,100
Jail (M.-L.)	Vienne, téléphone	1,000	1,100

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>lles</sup> Despont (C.).....	Paris, bureau D.....	1,000	1,100
Savary (M.-J.).....	Lille, central.....	1,000	1,100
Tastet (B.-M.).....	Salies de Béarn.....	1,000	1,100
Castagné (L.-J.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Proharam (J.-E.).....	Bordeaux, téléphone.....	1,000	1,100
Valentin (L.-L.).....	Paris, bureau D.....	1,000	1,100
Rigal (M.-A.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Cadet (M.-C.).....	Paris, bureau C.....	1,000	1,100
Grissonnanche (M.).....	La Rochelle.....	1,000	1,100
Guillaume (M.-A.-M.).....	Sedan, téléphone.....	1,000	1,100
Audiard (L.-J.).....	Nantes, téléphone.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Bourée (A.-C.).....	Paris, Gutenberg.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Docteville (J.-M.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Salvadou (V.-B.).....	Nantes, Rollin.....	1,000	1,100
Chéry (N.-E.-A.).....	Paris, bureau F.....	1,000	1,100
Ventouillac (J.-E.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Rossignol (M.-D.).....	Saint-Quentin, téléphone.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Chevallard (V.-H.-M.).....	Roanne, téléphone.....	1,000	1,100
Marchand (M.-L.).....	Paris, bureau B.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Bousenard (R.).....	La Tremblade.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Greslé (L.).....	Paris, Gutenberg.....	1,000	1,100
Dubert (C.-J.-M.-J.).....	Paris, bureau M.....	1,000	1,100
Cathelineau (M.).....	Paris, bureau G.....	1,000	1,100
Michel (J.-R.).....	Marseille, central.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Donjon (E.-R.).....	La Rochelle.....	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Blanchart (V.-E.-M.).....	Paris, bureau D.....	1,000	1,100
M <sup>mts</sup> Delouche (L.-E.).....	Paris 23.....	1,000	1,100
Bouillon (E.-P.).....	Nanterre.....	1,000	1,100
Peyronnet (M.).....	Paris, bureau I.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Charvas (J.-H.).....	Paris, bureau C.....	1,000	1,100
Le Coq (M.-J.-O.-A.-E.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Stéphant (M.-L.-J.-V.).....	Paris, bureau D.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Ternant (J.-J.).....	Ivry-Port.....	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Vuillier (M.-T.-H.).....	Paris, bureau G.....	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Brécé (J.-L.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Rocchi (J.).....	Paris, bureau C.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Delannoy (M.-E.).....	Paris, bureau G.....	1,000	1,100
Boyer (M.-V.-C.).....	Paris, bureau H.....	1,000	1,100
Gueit (A.-L.-E.).....	Paris, bureau D.....	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Deguernel (M.-E.).....	Paris, direction de la caisse d'épargne.....	1,000	1,100
Canale (S.-A.-J.).....	Paris, bureau M.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Renaud (M.-V.).....	Champagnolé.....	1,000	1,100
Baillat (Ch.-S.-M.).....	Pantin, Quatre-Chemins.....	1,000	1,100
Baillan (Marie).....	Paris, bureau B.....	1,000	1,100

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>mes</sup> Rousselles (E.-O.).....	Paris, bureau B.....	1,000	1,100
Boizot (Louise).....	<i>Idem</i> .....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Gorisse (Marie).....	<i>Idem</i> .....	1,000	1,100
Bourguignon (V.-A.-A.)..	Paris, Gutenberg.....	1,000	1,100
Janey (Marie).....	Paris, bureau B.....	1,000	1,100
Tournebœuf (E.-C.-V.)..	Administration centrale....	1,000	1,100
Soudart (M.-U.).....	Paris 104.....	1,000	1,100
Marcouly (M.-J.).....	Paris, Gutenberg.....	1,000	1,100
Goupy (F.-C.-A.).....	Paris, bureau I.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Mondot (E.).....	Paris, Gutenberg.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Leroux (L.-P.).....	Paris, bureau M.....	1,000	1,100
Lorion (J.-L.).....	Paris, bureau F.....	1,000	1,100
Bonin (J.-C.).....	Paris, bureau A.....	1,000	1,100
Juncement (M.-M.-G.)...	Paris, bureau O.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Ravier (C.-E.).....	Montceau-les-Mines.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Grandclaude (M.-F.-E.)..	Paris, bureau L.....	1,000	1,100
Grippier (A.-V.).....	Paris 23.....	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Richard (F.-M.).....	Paris, Gutenberg.....	1,000	1,100
Périlhon (E.-T.).....	Périgueux.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Masseur (H.-A.-M.).....	Paris, bureau H.....	1,000	1,100
Marty (E.-J.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
Bonnelle (M.-F.-M.-J.)..	Nantes, téléphone.....	1,000	1,100
Soussingeas (A.-E.).....	Paris, bureau O.....	1,000	1,100
Lefol (M.-E.).....	Paris, bureau F.....	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Louis (M.-M.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
Guiot (M.-S.-M.).....	Paris, télégrammes téléph. ..	1,000	1,100
Porte (M.-E.-V.).....	Rodez.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Chanson (A.-A.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
Veau (M.-A.-C.).....	Paris, bureau I.....	1,000	1,100
Duroux (B.-J.-E.).....	Paris, Gutenberg.....	1,000	1,100
Léonard (A.-J.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
Crétin (H.-L.).....	Paris, bureau B.....	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Habert (M.-E.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
Ruban (M.-J.).....	<i>Idem</i> .....	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Delmas (M.-J.-A.).....	Paris, bureau D.....	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Vachat (L.-V.).....	Paris, bureau F.....	1,000	1,100
Lavialle (J.).....	Saint-Junien.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Biauson (A.-M.-E.).....	Paris, bureau B.....	1,000	1,100
Joubert (B.-T.-A.).....	Paris, Gutenberg.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Poissognier (M.-P.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Bourdillon (L.).....	Paris 98.....	1,000	1,100
Groscurin (J.-A.).....	Paris, central.....	1,000	1,100
Monnier (M.-J.).....	Paris 51.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Émeric (M.-L.).....	Marseille, central.....	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Battandier (O.-P.).....	Paris 86.....	1,000	1,100

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANGIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>mes</sup> Tavant (M.-T.)	Paris, 98	1,000	1,100
Lavoignet (M.-C.)	Caen, central	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Tavernier (J.-H.)	Lyon, central	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Cagniard (M.-A.-A.)	Paris, bureau A.	1,000	1,100
Tardieu (M.)	Paris, bureau B.	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Figadère (J.-H.)	Saint-Étienne, central.	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Colombet (M.)	<i>Idem.</i>	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Matray (M.-P.)	<i>Idem.</i>	1,000	1,100
Ollier (A.-L.-E.)	Valence, téléphone	1,000	1,100
Girodon (P.)	Saint-Étienne, central.	1,000	1,100
Olivier (L.-A.-G.)	Paris, 98.	1,000	1,100
Marmagne (L.-R.-A.)	Paris, central.	1,000	1,100
Bailly (M.-L.-J.)	Marans	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Potin.	Paris, central.	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Piollet (M.-A.-L.-A.)	<i>Idem.</i>	1,000	1,100
Dufraise (J.-H.)	Paris 51	1,000	1,100
Baup (J.-A.-A.)	<i>Idem.</i>	1,000	1,100
Laly (M.-P.-E.)	<i>Idem.</i>	1,000	1,100
Deroise (M.)	<i>Idem.</i>	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Dauphin (P.-E.)	<i>Idem.</i>	1,000	1,100
Halary (A.-M.)	<i>Idem.</i>	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Cruveiller (M.)	Nontron.	1,000	1,100
Lassiaz (A.-J.)	Paris, Gutenberg.	1,000	1,100
Campagne (H.-H.)	Paris, bureau G	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Grison (J.-M.-A.)	Paris, bureau M	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Thomas (E.-M.)	Paris, bureau I.	1,000	1,100
Assant (C.-M.-P.)	Paris, bureau G	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Gravier (M.-E.)	<i>Idem.</i>	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Soulière (M.-H.-G.)	Paris, bureau D.	1,000	1,100
Philippe (L.-M.)	Paris, Gutenberg	1,000	1,100
Beuzit (A.-M.-A.)	Direction de la Caisse d'épargne.	1,000	1,100
Morin (L.-P.-M.)	Paris, 78.	1,000	1,100
Lavie (J.-C.)	Paris, Gutenberg.	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Boudin (J.-A.-M.-M.)	Bordeaux, central.	1,000	1,100
Fromont (J.-A.)	Paris D.	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Rolland (M.-C.-A.-A.-J.)	Paris, Gutenberg	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Dupré (E.-C.)	Paris F	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Sauvage.	Havre, central.	1,000	1,100
Perron (C.-F.-H.)	Marseille, téléphone.	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Sorbier (A.-M.)	Paris, Gutenberg.	1,000	1,100
Vassal (R.-E.-M.)	Paris C	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Demontis (I.)	Direction de la Seine.	1,000	1,100
Laurent (C.-C.)	Lille, central.	1,000	1,100
Masseau (E.-E.-T.)	Paris R. P.	1,000	1,100



DAMES EMPLOYÉES.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>lles</sup> Sorton (M.-A.-E.)	Paris 37.....	1,000	1,100
Darmet (C.-M.)	Paris, central.....	1,000	1,100
Frémont (V.-J.)	Paris 98.....	1,000	1,100
Lorant (E.-F.)	Paris, central.....	1,000	1,100
Valat (M.-J.)	Paris 98.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Hubert (M.-T.)	Administration centrale.....	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Demesmay (G.-M.-B.)	Paris, central.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Delzongles (J.-A.)	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Maille (L.-M.-F.)	Paris M. ....	1,000	1,100
Rey (M.-A.-S.)	Administration centrale.....	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Ballerait (J.-B.)	Paris O. ....	1,000	1,100
Baucher (J.-E.)	Paris, central.....	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Bouvier	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Perreau (M.)	Administration centrale.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Berrier (M.)	Paris, central.....	1,000	1,100
Dupuis (B.)	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Le Moulée (L.-M.)	Paris A.....	1,000	1,100
Rouleau (R.-L.-P.-M.)	Paris, Gutenberg.....	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Herpin (V.-M.)	Paris, central.....	1,000	1,100
Voguet (M.-A.)	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Lecoffe (E.-C.)	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Person (F.-A.)	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Jagot (J.-M.)	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Masson (M.-C.)	Dijon, téléphone.....	1,000	1,100
Robin (M.-E.-J.)	Paris, Gutenberg.....	1,000	1,100
Boquet (B.-P.-M.)	Paris D.....	1,000	1,100
Marault (L.-E.)	Paris, Gutenberg.....	1,000	1,100
Soulan (A.-M.)	Paris, central.....	1,000	1,100
Bérot (C.-B.-J.)	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Gouais-Lanaud (M.-G.)	Rennes, central.....	1,000	1,100
Thomas (P.)	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Barincou	Paris, 98.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Souquieres (M.-A.-A.)	Paris, Gutenberg.....	1,000	1,100
Germain (B.-J.-S.)	Paris, télégraphes, téléphones.	1,000	1,100
Litôpis (M.-V.)	Paris D.....	1,000	1,100
Barbe (M.-E.)	Lyon, téléphone.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Ledoré (J.-M.-F.)	Paris, central.....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Moreau (M.-M.-E.)	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Brache (C.-J.)	Paris, Gutenberg.....	1,000	1,100
Fouquet (B.-E.)	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Reuter (M.-H.)	Paris C.....	1,000	1,100
Chevalier (A.)	Dijon téléphone.....	1,000	1,100
Teisseir (I.-H.)	Nice, caisse d'épargne.....	1,000	1,100
Auda (M.)	Cannes, téléphone.....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Papouin (A.-C.)	Paris, central.....	1,000	1,100

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>lles</sup> Monset (J.-M.-M.) . . . . .	Paris, central . . . . .	1,000	1,100
Boussard (A.-C.) . . . . .	Paris A . . . . .	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Jaussaud (M.-G.) . . . . .	Paris D . . . . .	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Roulleau (L.-A.-J.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,000	1,100
Cagnat (M.-O.-M.) . . . . .	Paris G . . . . .	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Début (S.-M.) . . . . .	Paris D . . . . .	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Dupuy (J.-A.) . . . . .	Paris I . . . . .	1,000	1,100
Lalin (B.-F.) . . . . .	Paris E . . . . .	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Bildgen (E.-L.) . . . . .	Paris D . . . . .	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Ahard (A.-A.) . . . . .	Paris C . . . . .	1,000	1,100
Jardin (A.-E.) . . . . .	Paris, Gutenberg . . . . .	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Kollmann (Ch.-M.) . . . . .	Administration centrale . . . . .	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Griffoul (H.-L.) . . . . .	Paris E . . . . .	1,000	1,100
Laporte (D.-L.) . . . . .	Paris, Gutenberg . . . . .	1,000	1,100
Rémy (C.-E.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,000	1,100
Rupé (P.-C.-M.) . . . . .	Paris D . . . . .	1,000	1,100
D'Arhac (M.-J.-E.) . . . . .	Paris G . . . . .	1,000	1,100
Plassat (A.-M.-A.) . . . . .	Paris D . . . . .	1,000	1,100
Saurat (M.-J.-C.) . . . . .	Bordeaux, téléphone . . . . .	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Lajunies (J.-M.-H.) . . . . .	Toulouse, central . . . . .	1,000	1,100
Delaize (A.-J.) . . . . .	Paris D . . . . .	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Forestier (J.-V.-L.) . . . . .	Paris 101 . . . . .	1,000	1,100
Tellier (M.-J.) . . . . .	Paris, central . . . . .	1,000	1,100
Merlet (J.) . . . . .	Bordeaux, téléphone . . . . .	1,000	1,100

PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Chardonnet...	Commis	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau	3,100	Commis	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	3,100
Darnaud.	Idem.	Paris 1.	1,800	Idem.	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau	1,900
Gollin.	Idem.	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	2,200	Idem.	Idem.	2,200
Gambriels.	Idem.	Ajaccio, direction..	2,400	Idem.	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	2,500
Fort.	Idem.	Angoulême, direct.	2,100	Idem.	Idem.	2,200
Chapeaud.	Idem.	Paris 58.	1,800	Idem.	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau.	1,900
Lambert.	Idem.	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	2,500	Idem.	Idem.	2,500
Lecote.	Idem.	Direction de la Seine	2,100	Idem.	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	2,200
Blanchet.	Idem.	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau	2,200	Idem.	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	2,200
Jacques.	Idem.	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	3,100	Idem.	Idem.	3,100
Postolle.	Idem.	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	2,500	Idem.	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	2,500
Delcros.	Idem.	Rouen, direction..	2,100	Idem.	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	2,200
Cagniard.	Idem.	Direction régionale, téléphones.	1,800	Idem.	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau	1,900
Pouzorgues.	Idem.	Vérification et récep- tion du matériel.	3,000	Commis prin- cipal.	Vérification et récep- tion du matériel.	3,000
Le Biez.	Idem.	Idem.	2,700	Idem.	Idem.	3,000
André.	Idem.	Paris, central.	3,000	Idem.	Paris, central.	3,000
Raynal.	Idem.	Idem.	3,000	Idem.	Idem.	3,000
Battut.	Idem.	Paris R. P.	3,000	Idem.	Paris R. P.	3,000
Burgué.	Idem.	Direction de la Seine	2,700	Idem.	Direction de la Seine	3,000
Rolland.	Idem.	Direction régionale, télégraphes.	3,000	Idem.	Direction régionale, télégraphes.	3,000
Brunellière.	Idem.	Dagnignan, direct.	3,000	Idem.	Perpignan, direct..	3,000
Godechou.	Com. princ.	Mézières, direction	3,000	Idem.	Saint-Lô, direction.	3,000
Mottin.	Idem.	Arras, direction..	3,000	Idem.	Mézières, direction	3,000
Carré.	Commis	Angers, direction..	3,000	Idem.	Angers, direction..	3,000
Foucault.	Idem.	Tours, direction..	3,000	Idem.	Nantes, direction..	3,000
Guinchat.	Idem.	Aleuçon, direction.	3,000	Idem.	Alençon, direction.	3,000
Fauré.	Com. princ.	Agen, direction..	3,000	Idem.	Albi, direction..	3,000
Buniol.	Commis	Mende, direction..	3,000	Idem.	Agen, direction..	3,000
Borgard.	Idem.	Lille, direction..	3,000	Idem.	Amiens, direction.	3,000
Allain.	Idem.	Vannes, direction..	3,000	Idem.	Vannes, direction..	3,000
Magnien.	Idem.	Lyon, direction..	3,000	Idem.	Nevers, direction..	3,000
Diano.	Comm. princ.	Chambéry.	3,000	Idem.	Chambéry, direction	3,000
Gourger.	Commis	Besançon, direction	3,000	Idem.	Besançon, direction.	3,000
Chapelou.	Idem.	Montauban, direct.	3,000	Idem.	Montauban, direct.	3,000
Lesage.	Idem.	Lille, direction..	3,000	Idem.	Lille, direction..	3,000
Guasson.	Idem.	Tulle, direction..	3,000	Idem.	Limoges, direction.	3,000
Pontillon.	Idem.	Chartres, direction.	2,700	Idem.	Versailles, direction	3,000
Chrétien.	Idem.	La Rochelle.	2,100	Commis	La Rochelle, direct.	2,100
Massot.	Idem.	Chartres, direction.	2,400	Idem.	Versailles, direction	2,400
Ourse.	Idem.	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	1,900	Idem.	Draguignan, direct.	1,800
Bonhomet.	Idem.	Saint-Lô, direction	2,100	Idem.	Angers, direction..	2,100
Abadie.	Idem.	Pau.	2,400	Idem.	Pau, direction....	2,400
Dewacle.	Idem.	Lille R. P.	1,800	Idem.	Lille, direction..	1,800
Darnaud.	Idem.	Marseille, central..	1,800	Idem.	Marseille, direction	1,800
Sompayrac.	Idem.	Mont-de-Marsan, direction.	2,700	Idem.	Carcassonne, direct.	2,700
Piault.	Idem.	Versailles, direction	2,100	Idem.	Bourges, direction.	2,100
Bouquet.	Idem.	Nice R. P.	2,700	Idem.	Nice, direction....	2,700
Boucherie.	Idem.	Paris 66.	1,800	Idem.	Angoulême, direct.	1,800
Preveraud.	Idem.	Cognac.	2,400	Idem.	Idem.	2,400
Cauquetoux.	Idem.	Tulle.	2,100	Idem.	Tulle, direction..	2,100
Lagrange.	Idem.	Chartres.	2,400	Idem.	Chartres, direction.	2,400
Le Menelec.	Idem.	Nice, direction....	2,700	Idem.	Idem.	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Ceriché.....	Commis.....	Nice-Grimaldi.....	1,800	Commis....	Nice, direction....	1,800
Ducasse.....	Idem.....	Mont-de-Marsan...	2,100	Idem.....	Mont-de-Marsan, di- rection.	2,100
Poulin.....	Idem.....	Blois-Denis-Papin.	2,400	Idem.....	Blois, direction...	2,400
Jarlet.....	Idem.....	Orléans R. P.....	2,400	Idem.....	Orléans, direction.	2,400
Commeyras....	Idem.....	Mende.....	2,100	Idem.....	Mende, direction..	2,100
Portais.....	Idem.....	Cherbourg.....	2,100	Idem.....	Saint-Lô, direction	2,100
Guerrand.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Orgéval.....	Idem.....	Alençon.....	1,800	Idem.....	Alençon, direction.	1,800
Calbardure....	Idem.....	Arras.....	2,700	Idem.....	Arras, direction...	2,700
Chagny.....	Idem.....	Mâcon.....	2,100	Idem.....	Mâcon, direction..	2,100
Huet.....	Idem.....	Le Mans, central..	2,100	Idem.....	Le Mans, direction	2,100
Regard.....	Idem.....	Versailles.....	1,800	Idem.....	Versailles, direction	1,800
Lambert.....	Idem.....	Amiens.....	2,100	Idem.....	Amiens, direction.	2,100
Habert.....	Idem.....	Auxerre.....	1,800	Idem.....	Auxerre, direction.	1,800
Thomas.....	Idem.....	Paris 21.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Favriou.....	Idem.....	Niort.....	1,800	Idem.....	Niort, direction...	1,800
Gailhac.....	Idem.....	Limoges.....	1,800	Idem.....	Limoges, direction	1,800
Parent.....	Idem.....	Nîmes.....	1,800	Idem.....	Nîmes, direction..	1,800
Junca.....	Idem.....	Bordeaux, bourse..	1,800	Idem.....	Bordeaux, direction	1,800
Bertruc.....	Idem.....	Bordeaux, central.	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Jorry.....	Idem.....	Direction régionale, téléphones.	3,000	Commis prin- cipal.	Direction régionale, téléphones.	3,000
Touzaa.....	Idem.....	Bordeaux, direction	3,000	Commis....	Bordeaux, direction (téléphones)...	3,000
Roger.....	Idem.....	Paris 47.....	2,400	Idem.....	Troyes, direction (téléphones).	2,400
Huard.....	Idem.....	La Rochelle.....	2,400	Idem.....	La Rochelle, direct. (téléphones).	2,400
Créteaux.....	Idem.....	En congé, sans solde	"	Idem.....	Direction régionale des téléphones.	3,000
Aupinel.....	Idem.....	Paris 53.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Cladel.....	Idem.....	Paris 57.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Lérigny.....	Idem.....	Paris 40.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Quiéunec.....	Idem.....	Paris 98.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Detuncq.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	1,800	Idem.....	Boulogne-sur-Mer, bur. administratif de l'inspecteur du service technique.	1,800
Parisel.....	Idem.....	Mézières.....	2,100	Idem.....	Mézières, direction.	2,100
Hesleau.....	Idem.....	Direction régionale, téléphones.	2,400	Idem.....	Caisse nationale d'é- pargne.	2,500
Munier.....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,800
Rey.....	Idem.....	Carcassonne, direct.	2,700	Idem.....	Idem.....	2,800
Saunier.....	Idem.....	Direction régionale, télégraphes.	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Desfandais...	Idem.....	Saint-Lô, direction	2,100	Idem.....	Saint-Lô, caisse d'é- pargne.	2,100
Pène.....	Idem.....	Pau, direction....	2,400	Idem.....	Pau, direct. (caisse d'épargne).	2,400
Hamel.....	Idem.....	Lille, direction...	2,100	Idem.....	Lille, direct. (caisse d'épargne).	2,100
Girardot.....	Idem.....	Besançon, caisse d'épargne.	3,000	Commis prin- cipal.	Besançon, caisse d'épargne.	3,000
Foix.....	Idem.....	Pau, caisse d'é- pargne.	3,000	Idem.....	Pau, caisse d'é- pargne.	3,000
Gautier.....	Idem.....	Draguignan, caisse d'épargne.	3,000	Idem.....	Draguignan, caisse d'épargne.	3,000
Guinchat.....	Idem.....	Rennes, caisse d'é- pargne.	3,000	Idem.....	Rennes, caisse d'é- pargne.	3,000
Pastré.....	Idem.....	Périgueux, direction (caisse d'épargne)	3,000	Idem.....	Périgueux, direction (caisse d'épargne)	3,000
Dugoua.....	Idem.....	La Rochelle, caisse d'épargne.	3,000	Idem.....	La Rochelle, caisse d'épargne.	3,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Ducassé.....	Commis....	Agen, caisse d'é- pargne.	3,000	Com. princ..	Agen, caisse d'é- pargne.	3,000
Perin.....	Com. princ..	Dôle.....	3,000	Idem.....	Nancy, caisse d'é- pargne.	3,000
Plumercau...	Commis....	La Rochelle, direct.	2,700	Commis....	La Rochelle, direct. caisse d'épargne.	2,700
Millo.....	Idem.....	Nice, direction....	2,400	Idem.....	Nice, direct. caisse d'épargne.	2,400
Vinas.....	Idem.....	Nîmes, direction..	2,700	Idem.....	Nîmes, direction caisse d'épargne.	2,700
Fontanié.....	Idem.....	Limoges, direction.	2,700	Idem.....	Limoges, direction caisse d'épargne.	2,700
Bouzom.....	Idem.....	Constantine, direct.	3,000	Com. princ..	Constantine, direct.	3,000
Poincin.....	Idem.....	Constantine.....	1,800	Commis....	Idem.....	1,800
M <sup>lles</sup> Kurtz.....	Employée..	En disponibilité..	"	Employée...	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,000
Rongemaille..	Receveuse..	Pleurs.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Callot.....	Idem.....	Guiscard.....	1,600	Idem.....	Idem.....	1,600
M <sup>mes</sup> Quaesact....	Employée..	En disponibilité..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Rognel.....	Idem.....	Caisse nationale d'é- pargne.	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>lle</sup> His.....	Idem.....	Téléphones, bur. M.	1,100	Idem.....	Caisse nationale d'é- pargne.	1,100
M <sup>mes</sup> Joubin.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Idem.....	1,100
v <sup>e</sup> Kollmann..	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Le Calmé.....	Receveuse..	Etrépilly.....	1,400	Idem.....	Idem.....	1,400
M <sup>lle</sup> Rey.....	Employée..	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Poulin..	Idem.....	Marseille, central..	1,000	Idem.....	Montpellier, caisse d'épargne.	1,000
M <sup>lle</sup> Perrin.....	Idem.....	Longuyon.....	1,000	Idem.....	Nancy, caisse d'é- pargne.	1,000
Fago.....	Idem.....	Montpellier, caisse d'épargne.	1,000	Idem.....	Ganges.....	1,000
Weiss.....	Idem.....	Nancy, caisse d'é- pargne.	1,000	Idem.....	Longwy-Bas.....	1,000
Lagarrigue..	Idem.....	Rodez, caisse d'é- pargne.	1,000	Idem.....	Decazeville.....	1,000
Valantin.....	.....	Uzès.....	"	Idem.....	Nîmes, caisse d'é- pargne.	1,000
M <sup>ms</sup> Deshais.....	Employée..	Nantes-La Noue...	1,100	Idem.....	Nantes, direction caisse d'épargne.	1,100
Montaillé....	Idem.....	Paris 64.....	1,000	Idem.....	Besançon, caisse d'épargne.	1,000
Pochat.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Chambéry, caisse d'épargne.	1,000
Cbaptal.....	Idem.....	Nîmes, central....	1,000	Idem.....	Nîmes, caisse d'é- pargne.	1,000
M <sup>lle</sup> Viel.....	Receveuse..	Bezouze.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
M <sup>me</sup> Jub.....	Employée..	Marseille, central..	1,400	Idem.....	Marseille, direction caisse d'épargne.	1,400
Dejean.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Marseille, caisse d'épargne.	1,200
M <sup>lle</sup> Thibierge...	Idem.....	Caisse nationale d'é- pargne.	1,200	Idem.....	La Rochelle, caisse d'épargne.	1,200
M <sup>me</sup> veuve Pichoud.	.....	Grenoble.....	"	Idem.....	Grenoble, caisse d'épargne.	1,000
M <sup>lles</sup> Cayrol.....	.....	Rouffiac-d'Aude...	"	Idem.....	Carcassonne, caisse d'épargne.	1,000
Marcaggi.....	.....	Gatti-di-Vivarrio...	"	Idem.....	Constantine, direct. caisse d'épargne.	1,000
Raous.....	Employée..	Ganges.....	1,000	Idem.....	Montpellier, central	1,000
Vasel.....	Idem.....	Longwy-Bas.....	1,000	Idem.....	Longuyon.....	1,000
M. Hougas.....	Recev. prin- cipal.	Nîmes.....	5,000	Recev. prin- cipal.	Lille.....	5,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Maire .....	Receveur....	Lille, place Saint-Martin.	fr: 4,500	Recev. principal.	Nîmes.....	fr. 5,000
Cuche .....	Recev. princ.	Périgueux.....	4,500	Idem.....	Bourg.....	4,500
Deraumont....	Inspecteur..	Angers.....	4,500	Idem.....	Périgueux.....	4,500
Gerné.....	Com. princ..	Nice R. P.....	3,600	Receveur....	Lyon, Exposition..	3,500
Mamy.....	Receveur....	Baume-les-Damos..	2,700	Idem.....	Aubusson.....	3,000
Baud.....	Com. princ..	Saint-Chamond,...	3,600	Idem.....	Montbrison.....	3,500
Lemarié.....	Idem.....	Nantes, central...	4,000	Idem.....	Nantes, préfecture.	4,000
de Bermond de Vaulx.	Receveur....	En disponibilité...	"	Idem.....	Yvetot.....	3,500
Gandolphe...	Idem.....	Constantine - Cou- diat.	3,000	Idem.....	Batna.....	3,000
M <sup>lle</sup> Cordel.....	Aide.....	Sainte-l'oy - Taren- taise.	"	Receveuse...	Thoiry.....	1,000
M <sup>me</sup> Delpech.....	Receveuse...	Cuhjac.....	1,200	Idem.....	Marsoille-la-Rose..	1,200
M <sup>lles</sup> Genet.....	Idem.....	Lyons-la-Forêt....	1,600	Idem.....	Le Bec-Hellouin...	1,600
Hamelin.....	Employée...	Argenteuil.....	1,000	Idem.....	Digny.....	1,000
Gailleaud.....	Idem.....	Bressuire.....	1,000	Idem.....	Vasle.....	1,000
M <sup>mes</sup> veuve Febvre.	Aide.....	Archigny.....	"	Idem.....	Montsoreau.....	1,000
Pollard.....	Employée...	Mortagne.....	1,000	Idem.....	Soligny-la-Trappe..	1,000
M <sup>lle</sup> Payzaille....	Idem.....	Troyes.....	1,000	Idem.....	Rilly-Sainte-Syre..	1,000
M <sup>me</sup> Colin.....	Receveuse...	Courlon.....	1,400	Idem.....	Ladoix-Serrigny...	1,400
veuve Petit...	Employée...	Caisse nationale d'é- pargne.	1,000	Idem.....	Courlon.....	1,000
veuve Blancher	Receveuse...	Gerzat.....	1,400	Idem.....	Chatelguyon.....	1,400
M <sup>lle</sup> Pourtier....	Idem.....	Saint-Maurice-de- Pionsat.	1,000	Idem.....	Gerzat.....	1,000
M <sup>me</sup> Mugnier.....	Idem.....	Roussillon.....	1,400	Idem.....	Pontcharra.....	1,400
veuve Greiner.	Idem.....	Frétigney.....	1,200	Idem.....	Roussillon.....	1,200
M <sup>lles</sup> Chaumont....	Employée...	Dijon, central....	1,000	Idem.....	Frétigney.....	1,000
Viguiet.....	Aide.....	Manosque.....	"	Idem.....	Quinson.....	1,000
M. Bonnefoi....	Receveur....	Saint-Didier-la- Séauve.	1,600	Idem.....	Langogne.....	1,600
M <sup>lle</sup> Brun.....	Receveuse...	Izieux.....	1,400	Idem.....	Saint-Didier-la- Séauve.	1,600
M. Chauvet.....	Receveur....	Langogne.....	1,400	Receveur...	Izieux.....	1,400
M <sup>lles</sup> Redarès (M. E.).	Receveuse...	Tuchan.....	1,400	Receveuse...	Lagrasse.....	1,400
Gorry.....	Idem.....	La Bastide-d'Anjou.	1,000	Idem.....	Tuchan.....	1,000
Escande.....	Aide.....	Moussan.....	"	Idem.....	La Bastide-d'Anjou.	1,000
M <sup>me</sup> veuve Clos...	Receveuse...	Portel.....	1,200	Idem.....	Bizanet.....	1,200
MM. Fraissé.....	Gérant de bu- reau télé- graphique.	Saint-Nazaire....	"	Receveur....	Portel.....	1,000
Mozziconacci..	Receveur....	Calacuccia.....	1,000	Idem.....	Caldarello.....	1,000
M <sup>lle</sup> Maracciolo...	Aide.....	Peri.....	"	Receveuse...	Calacuccia.....	1,000
M <sup>me</sup> Pougnet.....	Receveuse...	Grisolles.....	1,600	Idem.....	Clairac.....	1,600
M <sup>lle</sup> Gauvine.....	Aide.....	Indevillers.....	"	Idem.....	Villars-sous-Damp- joux.	1,000
MM. Berthet.....	Receveur....	Les Eaux-Bonnes...	2,000	Receveur...	Commentry.....	2,000
Defarges.....	Idem.....	Malsherbes.....	2,000	Idem.....	Auray.....	2,200
Ciais.....	Com. princ..	Hyères.....	3,000	Idem.....	Saint-Raphaël....	2,700
Belème.....	Idem.....	Évreux.....	3,000	Idem.....	Condé-sur-Noireau.	2,700
Klein.....	Receveur....	Ventron.....	1,400	Idem.....	Bayen.....	1,600
M <sup>lle</sup> Dornier.....	Receveuse...	Corbigny.....	1,800	Receveuse...	S <sup>t</sup> -André-de-Cubzac.	1,800
M. Blache.....	Receveur....	Montpezat - sous - Bauzon.	1,400	Receveur...	La Voulte-s <sup>t</sup> -Rhône.	1,600
M <sup>lles</sup> Tracol.....	Receveuse...	Lespignan.....	1,200	Receveuse...	Montpezat - sous - Bauzon.	1,200
Manguin.....	Employée...	Bourges.....	1,000	Idem.....	Méry-ès-Bois.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Gay....	Aide.....	Lamalou-les-Bains.	"	Idem.....	Saint-Maurice (Hé- rault).	1,000
M <sup>lle</sup> Rébelliau...	.....	Nantes.....	"	Idem.....	La Haye-Fouassière	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Poyrot . . . . .	Receveur . . . . .	La Bâtie-Neuve . . . . .	1,600	Receveur . . . . .	La Grave . . . . .	1,600
Souchard . . . . .	Idem . . . . .	Angles . . . . .	1,600	Idem . . . . .	La Chaize-le-Vicomte . . . . .	1,600
M <sup>lle</sup> de Rambort . . . . .	Receveuse . . . . .	Guignes-Rabutin . . . . .	1,600	Receveuse . . . . .	Villeceresnes . . . . .	1,600
M. Bauerheim . . . . .	Sous-officier . . . . .	Chaumont . . . . .	"	Receveur . . . . .	Pleurs . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Sisco . . . . .	Receveuse . . . . .	Achiet-le-Grand . . . . .	1,400	Receveuse . . . . .	Bapaume . . . . .	1,600
M <sup>lles</sup> Binse . . . . .	Idem . . . . .	Vaulx-Vraucourt . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Achiet-le-Grand . . . . .	1,000
Gerrebout . . . . .	Employée . . . . .	Calais . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Vaulx-Vraucourt . . . . .	1,000
Naudin . . . . .	Receveuse . . . . .	Busigny . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Aniche . . . . .	1,600
Titremann . . . . .	Idem . . . . .	Curgies . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Busigny . . . . .	1,400
M <sup>me</sup> Favéris . . . . .	Idem . . . . .	Frières-Faillouel . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Curgies . . . . .	1,200
M <sup>lles</sup> Ghéné . . . . .	Employée . . . . .	Angers . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Joué-sur-Erdre . . . . .	1,000
Emmanuelli . . . . .	Receveuse . . . . .	Santo - Pietro - di Tenda . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Piedicroce . . . . .	1,000
Sansonetti . . . . .	Aide . . . . .	Rogliano . . . . .	"	Idem . . . . .	Santo - Pietro - di Tenda . . . . .	1,000
M <sup>mes</sup> Joulire . . . . .	Receveuse . . . . .	Génis . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Cubjac . . . . .	1,200
Garas . . . . .	Idem . . . . .	Ferrals . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Grisolles . . . . .	1,400
Bonneville . . . . .	Idem . . . . .	Villepinte . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Ferrals . . . . .	1,400
Millier . . . . .	Idem . . . . .	Issy-l'Évêque . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Verizet . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Marguier . . . . .	Idem . . . . .	Damcray . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Issy-l'Évêque . . . . .	1,000
MM. Marrou . . . . .	Sous-officier . . . . .	Angoulême . . . . .	"	Receveur . . . . .	Larche . . . . .	1,000
Mathieu . . . . .	Idem . . . . .	Bernay . . . . .	"	Idem . . . . .	Lappuio . . . . .	1,000
Tisseront . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Malo . . . . .	"	Idem . . . . .	Saint-Gingolph . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Léman . . . . .	Receveuse . . . . .	Guérard . . . . .	1,400	Employée . . . . .	Division de la comptabilité . . . . .	1,500
M <sup>me</sup> Pinguet . . . . .	Employée . . . . .	Direct <sup>on</sup> de la Seine . . . . .	1,500	Receveuse . . . . .	Villeneuve-sur-Bellot . . . . .	1,400
M <sup>lles</sup> Donon . . . . .	Receveuse . . . . .	Egriselles-le-Bocage . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Saint-Souplets . . . . .	1,000
Pernot . . . . .	Idem . . . . .	Port-Lesney . . . . .	1,200	Receveuse . . . . .	Guérard . . . . .	1,200
Grüner . . . . .	Aide . . . . .	Trilport . . . . .	"	Idem . . . . .	Etrépilly . . . . .	1,000
Blouët . . . . .	Receveuse . . . . .	Peaule . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Rohan . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> veuve Messenger . . . . .	Aide . . . . .	Lesneven . . . . .	"	Idem . . . . .	Peaule . . . . .	1,000
Peyramaure . . . . .	Receveuse . . . . .	Laurière . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Génis . . . . .	1,200
veuve Lartiguc . . . . .	Idem . . . . .	Limoges . . . . .	"	Idem . . . . .	Laurière . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Bocquet . . . . .	Employée . . . . .	Hesdin . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Tincques . . . . .	1,000
Cleuet . . . . .	Aide . . . . .	Estrée-Blanche . . . . .	"	Idem . . . . .	Barlin . . . . .	1,000
Manneville . . . . .	Employée . . . . .	Division de la comptabilité . . . . .	1,600	Idem . . . . .	Alfort . . . . .	1,600
Tual . . . . .	Aide . . . . .	Bains . . . . .	"	Idem . . . . .	Ercé-en-Lamée . . . . .	1,000
Antoine . . . . .	Receveuse . . . . .	Mangiennes . . . . .	1,200	Employée . . . . .	Division de la comptabilité . . . . .	1,200
Raude . . . . .	Aide . . . . .	Groix . . . . .	"	Receveuse . . . . .	Groix . . . . .	1,000
Maréchal . . . . .	Receveuse . . . . .	Bapaume . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Marquise . . . . .	1,800
M <sup>me</sup> Couturier . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Saens . . . . .	1,600	Idem . . . . .	Caudebec-en-Caux . . . . .	1,600
M <sup>lle</sup> Prudhomme . . . . .	Idem . . . . .	Motteville . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Saint-Saens . . . . .	1,600
M <sup>me</sup> Garnier . . . . .	Idem . . . . .	Tourville . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Motteville . . . . .	1,000
M. Girod . . . . .	Receveur . . . . .	Maiche . . . . .	1,600	Receveur . . . . .	Baume-les-Dames . . . . .	1,800
M <sup>lle</sup> Boibessot . . . . .	Receveuse . . . . .	Charquemont . . . . .	1,400	Receveuse . . . . .	Maiche . . . . .	1,400
M <sup>mes</sup> Pellissier . . . . .	Idem . . . . .	La Clayette . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Malheshherbes . . . . .	1,800
Patty . . . . .	Idem . . . . .	S <sup>t</sup> -Gervais-les-Bains . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Rumilly . . . . .	1,600
Marmand . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Genis-Laval . . . . .	1,600	Idem . . . . .	Marlieux . . . . .	1,600
Bontoux . . . . .	Aide . . . . .	Saint-Étienne-en-Dévoluy . . . . .	"	Idem . . . . .	La Bâtie-Neuve . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> David . . . . .	Receveuse . . . . .	Les Bouchoux . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Port-Lesney . . . . .	1,000
Morel . . . . .	Employée . . . . .	Lons-le-Saunier . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Les Bouchoux . . . . .	1,000
M. Macherey . . . . .	Receveur . . . . .	La Boissière . . . . .	1,000	Receveur . . . . .	Guiscard . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Dura . . . . .	Employée . . . . .	Clermont-de-l'Oise . . . . .	1,000	Receveuse . . . . .	La Boissière . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Villard . . . . .	Idem . . . . .	La Tour-du-Pin . . . . .	1,000	Idem . . . . .	La Motte-d'Aveillan . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> veuve Vasseur . . . . .	Receveuse . . . . .	Morsain . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Esquehéries . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Blot . . . . .	Aide . . . . .	La Ferté-Chevresis . . . . .	"	Idem . . . . .	Morsain . . . . .	1,000
Wargnier . . . . .	Idem . . . . .	Vendeuil . . . . .	"	Idem . . . . .	Frières-Faillouel . . . . .	1,000
M. Gibelin . . . . .	Receveur . . . . .	Lalla-Maghria . . . . .	1,400	Receveur . . . . .	Constantine-Coudiat . . . . .	1,600

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES AU SERVICES.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS
			fr.			fr.
M <sup>lles</sup> Versini.....	Aide.....	Vico.....	"	Receveuse...	Aïn-Mokra.....	1,000
Teissèdre.....	Employée...	Murat.....	1,000	Idem.....	Herbillon.....	1,000
Archinard.....	Gérante de bureau télé- graphique.	Thurins.....	"	Idem.....	S <sup>t</sup> -Didier-au-Mont- d'Or.	1,000
MM. Dublanc.....	Receveur...	Mortagne-sur-Gi- ronde.	1,400	Receveur...	Le Croisic.....	1,600
Gauthier.....	Idem.....	Le Kreider.....	1,200	Idem.....	Ventron.....	1,200
M <sup>me</sup> Mauro.....	Receveuse...	Cabbé-Roquebrune.	1,400	Receveuse...	Montmeyan.....	1,400
M <sup>lles</sup> Huchard.....	Aide.....	Isle-sur-le-Serein...	"	Idem.....	Égriselles-le-Bocage	1,000
Dufaur.....	Receveuse...	Pondaurat.....	1,000	Idem.....	Sauveterre.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Salles.....	Idem.....	Ryes.....	1,000	Idem.....	Pondaurat.....	1,000
M <sup>lle</sup> Latronchr.....	Employée...	Lombez.....	1,000	Idem.....	Terraube.....	1,000
M. Jacob.....	Receveur...	Le Freney-d'Oisans	1,000	Idem.....	Rouillet.....	1,000
M <sup>lles</sup> Favier.....	Receveuse...	Chavarines.....	1,200	Idem.....	Lans.....	1,200
Perrin.....	Idem.....	Lans.....	1,000	Idem.....	Charavines.....	1,000
M <sup>me</sup> Beaumel.....	Idem.....	Grandrieu.....	1,200	Idem.....	Sainte-Énimie.....	1,200
M. Compeyron.....	Receveur...	Sainte-Énimie.....	1,400	Receveur...	Grandrieu.....	1,400
M <sup>me</sup> veuve Guenor- deau.	Receveuse..	La Fouillie.....	1,400	Receveuse...	Envermeu.....	1,400
Oufray.....	Idem.....	Felleries.....	1,400	Idem.....	Lyons-la-Forêt....	1,400
M <sup>lle</sup> Cohadon.....	Employée...	Clermont-Ferrand, caisse d'épargne.	1,000	Idem.....	S <sup>t</sup> -Maurice-de-Pion- sat.	1,000
M. Thiaucourt.....	Receveur...	Longuyon.....	1,600	Receveur...	Longuyon.....	1,800
M <sup>lle</sup> Saint-Denis.....	Receveuse...	Balleroy.....	1,400	Receveuse...	Balleroy.....	1,600
MM. Carena.....	Commis....	Ancey, direction..	2,400	Commis....	Ancey, direction..	2,700
Gerle.....	Chef de brig.	Ligne de l'Ouest..	3,000	Chef de bri- gade.	Ligne de Lyon....	3,000
Monchablon.....	Idem.....	Ligne du Nord....	3,300	Idem.....	Ligne de l'Est....	3,300
Prince.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	3,300	Com. princ..	Lig. du Nord-Ouest.	3,300
Quiez.....	Com. princ..	Ligne de l'Ouest..	3,300	Chef de bri- gade.	Ligne de l'Ouest..	3,300
Régnier.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	3,000	Idem.....	Ligne du Sud Ouest	3,000
Girbelle.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	3,000	Idem.....	Ligne du Nord....	3,000
Trouhet.....	Idem.....	Paris, bureau cen- tral téléphonique B.	3,300	Commis prin- cipal.	Paris, bureau cen- tral téléphonique rue Gutenberg.	3,300
Mandrillon.....	Idem.....	Paris, bureau central téléphonique M.	3,300	Idem.....	Paris, bureau central téléphonique B.	3,300
Sébert.....	Idem.....	Lille, gare.....	3,000	Idem.....	Roubaix.....	3,000
Fay.....	Idem.....	Paris 13.....	3,300	Idem.....	Paris 32.....	3,300
Tboumini de la Haulte.	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Idem.....	Ligne de l'Est....	3,000
Reboul.....	Commis....	Marseille, centr.l..	3,000	Idem.....	Marseille, central..	3,000
Baby.....	Idem.....	Foix, direction...	3,000	Idem.....	Vienne.....	3,000
Mangin.....	Idem.....	Paris R. P.....	3,000	Idem.....	Paris R. P.....	3,000
Corne.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Lacombe.....	Idem.....	Nîmes R. P.....	2,700	Idem.....	Vienne.....	3,000
Dunezat.....	Idem.....	Pau.....	3,000	Idem.....	Pau.....	3,000
Doué.....	Idem.....	Maubouge.....	2,700	Idem.....	Lille, gare.....	3,000
Caye.....	Idem.....	Reims, principal..	2,700	Idem.....	Reims, principal..	3,000
Gérard.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	2,700	Idem.....	Ligne de l'Est....	3,000
Raynaud.....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Dewingle.....	Idem.....	Paris 53.....	3,000	Idem.....	Paris 28.....	3,000
Richard.....	Idem.....	Alger R. P.....	2,700	Idem.....	Blidah.....	3,000
Micault.....	Idem.....	Beauve.....	3,000	Commis....	Vesoul.....	3,000
Raffray.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris 83.....	2,400
Munier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris, central....	2,400
Costes.....	Idem.....	Paris 72.....	2,100	Idem.....	Paris 50.....	2,100
Jacquand.....	Idem.....	Mâcon, direction..	2,700	Idem.....	Bourg.....	2,700
Périssé.....	Idem.....	Paris, central....	1,500	Idem.....	Aix-les-Bains.....	1,500
Lemeurtricier.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Delteil.....	Idem.....	Tours, R. P.....	1,800	Idem.....	Évreux.....	1,500



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Vialelles. ....	Commis. ....	Tours, gare. ....	2,400	Commis. ....	Tours R. P. ....	2,400
Cavaillé. ....	Idem. ....	Ligne du Sud-Ouest	2,700	Idem. ....	Gaillac. ....	2,700
Castel. ....	Idem. ....	Le Havre, central.	1,500	Idem. ....	Évreux. ....	1,500
Moreau. ....	Idem. ....	Honfleur. ....	2,400	Idem. ....	Le Havre, central.	2,400
Lombart. ....	Idem. ....	En disponibilité. ....	"	Idem. ....	Honfleur. ....	2,400
Chartron. ....	Idem. ....	Toulouse, bourse. ....	1,500	Idem. ....	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Sanders. ....	Idem. ....	Oran R. P. ....	1,500	Idem. ....	Paris 8. ....	1,500
Faboyres. ....	Idem. ....	Paris R. P. ....	1,800	Idem. ....	Oran R. P. ....	1,800
Delmon. ....	Idem. ....	Paris 35. ....	1,800	Idem. ....	Paris R. P. ....	1,800
Paris. ....	Idem. ....	Toulouse - Arnaud - Bernard.	1,500	Idem. ....	Paris 35. ....	1,500
Comart. ....	Idem. ....	En disponibilité. ....	"	Idem. ....	Paris 18. ....	2,700
Vigour. ....	Idem. ....	Constantine R. P.,	2,100	Idem. ....	Guyane. ....	2,100
Langlade. ....	Idem. ....	Marseille, préfec- ture.	2,400	Idem. ....	Marseille R. P. ....	2,400
Mignon. ....	Idem. ....	Brest, principal. ....	1,500	Idem. ....	Brest, central. ....	1,500
Le Roy. ....	Idem. ....	Fougères. ....	2,400	Idem. ....	Brest, principal. ....	2,400
Graumont. ....	Idem. ....	Bordeaux-Chartrons	1,800	Idem. ....	Bordeaux-Bourse. ....	1,800
Junca. ....	Idem. ....	Idem. ....	1,800	Idem. ....	Idem. ....	1,800
Perrin. ....	Idem. ....	Paris 60. ....	1,500	Idem. ....	Paris R. P. ....	1,500
Boissin. ....	Idem. ....	Coulommiers. ....	2,100	Idem. ....	Paris 81. ....	2,100
Jollit. ....	Idem. ....	Paris 81. ....	1,500	Idem. ....	Paris 49. ....	1,500
Garrec. ....	Idem. ....	Nantos R. P. ....	1,800	Idem. ....	Nantes, central. ....	1,800
Guillaume. ....	Idem. ....	Paris 38. ....	1,800	Idem. ....	Paris 71. ....	1,800
Rattier. ....	Idem. ....	Ancien commis. ....	"	Idem. ....	Le Mans R. P. ....	1,500
Renault. ....	Idem. ....	Le Havre, central.	2,100	Idem. ....	Saint-Brieuc. ....	2,100
Dubief. ....	Idem. ....	Fontainebleau. ....	2,100	Idem. ....	Mostaganem. ....	2,100
Bonnefois. ....	Idem. ....	Ligne de Lyon. ....	1,500	Idem. ....	Ligne de l'Est. ....	1,500
Leray. ....	Idem. ....	Paris, central. ....	2,100	Idem. ....	Congo français. ....	2,100
Lamouroux. ....	Idem. ....	Nice, central. ....	1,500	Idem. ....	Indo-Chine. ....	1,500
Lavergne. ....	Idem. ....	Idem. ....	1,800	Idem. ....	Idem. ....	1,800
Leydet. ....	Idem. ....	Digne. ....	1,500	Idem. ....	Idem. ....	1,500
Beutejac. ....	Idem. ....	Paris, central. ....	1,500	Idem. ....	Idem. ....	1,500
Clémenceau. ....	Idem. ....	Idem. ....	1,800	Idem. ....	Idem. ....	1,800
Ortolo. ....	Idem. ....	Paris 25. ....	1,800	Idem. ....	Idem. ....	1,800
Daniel. ....	Idem. ....	Paris R. P. ....	1,800	Idem. ....	Idem. ....	1,800
Michaud. ....	Idem. ....	Lyon R. P. ....	1,500	Idem. ....	Idem. ....	1,500
Lazare. ....	Idem. ....	Ligne de l'Ouest. ....	1,500	Idem. ....	Idem. ....	1,500
Poupard. ....	Idem. ....	Ligne du Nord. ....	1,500	Idem. ....	Idem. ....	1,500
Proux. ....	Idem. ....	Nice, central. ....	1,500	Idem. ....	Angers-Doutre. ....	1,500
Saulnier. ....	Idem. ....	Angers-Doutre. ....	1,500	Idem. ....	Ligne de l'Ouest. ....	1,500
Gervy. ....	Idem. ....	Château-Gontier. ....	2,400	Idem. ....	Saint-Malo. ....	2,400
Barrière. ....	Idem. ....	Cannes. ....	2,400	Idem. ....	Nogent-le-Rotrou. ....	2,400
Rond. ....	Idem. ....	Ligne du Nord. ....	2,700	Idem. ....	Nevers. ....	2,700
Rousseau. ....	Idem. ....	Paris 21. ....	2,100	Idem. ....	Paris R. P. ....	2,100
Manse. ....	Idem. ....	Paris 46. ....	1,500	Idem. ....	Paris 21. ....	1,500
Rabosée. ....	Idem. ....	Paris 58. ....	2,400	Idem. ....	Paris 46. ....	2,400
Peuch. ....	Idem. ....	Angers-Doutre. ....	2,700	Idem. ....	Paris 58. ....	2,700
Kernéis. ....	Idem. ....	Rouen R. P. ....	1,500	Idem. ....	Dournenez. ....	1,500
Langon. ....	Idem. ....	Caen R. P. ....	2,700	Idem. ....	Quimper. ....	2,700
Rabréaud. ....	Idem. ....	Nice, central. ....	2,100	Idem. ....	Les Sables-d'Olonne	2,100
Latouche. ....	Idem. ....	Idem. ....	1,800	Idem. ....	Mantes. ....	1,800
Bardon. ....	Idem. ....	Cannes. ....	1,800	Idem. ....	Saint-Germain-en- Laye.	1,800
Broton. ....	Idem. ....	Menton. ....	1,800	Idem. ....	Corbeil. ....	1,800
Delmas. ....	Idem. ....	Monte-Carlo. ....	1,500	Idem. ....	Cavaillon. ....	1,500
Capelle. ....	Idem. ....	Menton. ....	1,500	Idem. ....	Avignon R. P. ....	1,500
Ronégou. ....	Idem. ....	Nice, central. ....	2,100	Idem. ....	Idem. ....	2,100
Gallais. ....	Idem. ....	Le Havre, central.	2,400	Idem. ....	Aix-les-Bains. ....	2,400
Chavanon. ....	Idem. ....	Nice, central. ....	1,500	Idem. ....	Idem. ....	1,500
Lauron. ....	Idem. ....	Cannes. ....	1,500	Idem. ....	Idem. ....	1,500
Buchart. ....	Idem. ....	Béthune. ....	2,100	Idem. ....	Orléans R. P. ....	2,100
Peyraud. ....	Idem. ....	Monte-Carlo. ....	2,700	Idem. ....	Auxerre. ....	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Goguelat.....	Commis.....	Le Mans R. P.....	2,400	Commis.....	Le Mans, central..	2,400
Gencey.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,500	Idem.....	Alençon.....	1,500
Leducq.....	Idem.....	Paris R. P.....	2,400	Idem.....	Arras.....	2,400
Espié.....	Idem.....	Menton.....	1,800	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Balauze.....	Idem.....	Bordeaux-Fond....	1,500	Idem.....	Bordeaux, bourse..	1,500
Gouerre.....	Idem.....	Troyes R. P.....	1,500	Idem.....	Versailles R. P. .	1,500
Cambefort.....	Idem.....	Nice, central.....	2,400	Idem.....	Niort.....	2,400
Rémy.....	Idem.....	Verdun.....	1,500	Idem.....	Roubaix.....	1,500
Morin.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,500	Idem.....	Verdun.....	1,500
Petauton.....	Idem.....	Paris R. P.....	2,400	Idem.....	La Palisse.....	2,400
Lachazette.....	Idem.....	Béziers, f. du Pont.	1,500	Idem.....	Bédarieux.....	1,500
Larrieu.....	Surnumér <sup>re</sup> .....	Condom.....	"	Idem.....	Condom.....	1,500
Larrieu.....	Commis.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Indo-Chine.....	1,500
Boyer.....	Surnumér <sup>re</sup> .....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Même service.....	1,500
Bernard.....	Idem.....	Paris 50.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Laurent (A-A).....	Idem.....	Ligne de l'Est....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Laurent (J-C).....	Idem.....	Lyon-Saint-Joan..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mauget.....	Idem.....	Mourmel <sup>on</sup> -le-Grand	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Curaudeau.....	Idem.....	Royan.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Laresche.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Missonnier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Durantet.....	Idem.....	Commentry.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Joubin.....	Idem.....	Avranches.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bouillet.....	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fontaine.....	Idem.....	Le Creusot.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fèvre.....	Idem.....	Lyon-Terreaux....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Sudrac.....	Idem.....	Paris 2.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Haran.....	Idem.....	Bordeaux, central..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Calas.....	Idem.....	Agde.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chabre.....	Idem.....	Paris 49.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gaillot.....	Idem.....	Paris 58.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Boussard.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dufrénoy.....	Idem.....	Ligne du Nord....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bousquel.....	Idem.....	Cette.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Allior.....	Idem.....	Valence.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mongin.....	Idem.....	Paris 93.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Piellard.....	Idem.....	Paris 14.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Jaillet.....	Idem.....	Paris 53.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lautrain.....	Idem.....	Mustapha.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Estorc.....	Idem.....	Alger, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Aubertin.....	Idem.....	Paris 1.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Escalé.....	Idem.....	Romans.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Roux.....	Idem.....	Le Puy.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ory.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Belanger.....	Idem.....	Amiens R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cartier.....	Idem.....	Paris 8.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gouerre.....	Idem.....	Troyes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Romann.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gabarel.....	Idem.....	Béziers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Prigniel.....	Idem.....	Oran R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bertrand.....	Idem.....	Besançon R. P....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gratol.....	Idem.....	Privas.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bonaf.....	Idem.....	Corbeil.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Delporte.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Millie.....	Idem.....	Alger, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bourolleau.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Canon.....	Idem.....	Châtellerault....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Boisbessot.....	Idem.....	Épinal, rue Thiers:	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lauron.....	Idem.....	Cannes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chassaing.....	Idem.....	Ribérac.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Poisot.....	Idem.....	Auxonne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Blois.....	Idem.....	Bône.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lagardère.....	Idem.....	Bordeaux R. P....	"	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TBAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TBAITE- MENTS. fr.
MM. Léost	Surnumér <sup>re</sup>	Pont-l'Abbé	"	Commis	Même service	1,500
Marès	Idem	Agen	"	Idem	Idem	1,500
Cautier	Idem	Paris, central	"	Idem	Idem	1,500
Philippe	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Vidal	Idem	Béziers	"	Idem	Idem	1,500
Albert	Idem	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem	Idem	1,500
Mallet	Idem	Paris 7	"	Idem	Idem	1,500
Olivaio	Idem	Chaumont	"	Idem	Idem	1,500
Grest	Idem	Oran R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Dubœ	Idem	Nantes R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Gauthier	Idem	Lunéville	"	Idem	Idem	1,500
Malissin	Idem	Paris 56	"	Idem	Idem	1,500
Escribe	Idem	Lyon, central	"	Idem	Idem	1,500
Dubeauciard	Idem	Paris 18	"	Idem	Idem	1,500
Faron	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Achard-Picard	Idem	Grenoble, G. Berriat	"	Idem	Idem	1,500
Béghia	Idem	Béthune	"	Idem	Idem	1,500
Kellermann	Idem	Langres	"	Idem	Idem	1,500
Plumejaud	Idem	Angoulême	"	Idem	Idem	1,500
Lamy	Idem	Montluçon	"	Idem	Idem	1,500
Calais	Idem	Dreux	"	Idem	Idem	1,500
Sollet	Idem	Bordeaux, bourse	"	Idem	Idem	1,500
Le Franc	Idem	Gournay-en-Bray	"	Idem	Idem	1,500
Petreigne dit Casaurang	Idem	Ligne de l'Ouest	"	Idem	Idem	1,500
Bourlon	Idem	Sainte-Ménéhould	"	Idem	Idem	1,500
Constantin	Idem	Bourgoin	"	Idem	Idem	1,500
Mandirac	Idem	Toulouse R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Thomazeau	Idem	Saint-Nazaire	"	Idem	Idem	1,500
Le Saunier	Idem	Saint-Lô	"	Idem	Idem	1,500
Doucet	Idem	Lig. du Nord-Ouest	"	Idem	Idem	1,500
Bayle	Idem	Oran R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Baudoin	Idem	Auxerre	"	Idem	Idem	1,500
Morel	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Morin	Idem	Ligne de l'Est	"	Idem	Idem	1,500
Longaveune	Idem	Beauvais	"	Idem	Idem	1,500
Delépine	Idem	Troyes R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Latty	Idem	Brest, central	"	Idem	Idem	1,500
Mouisset	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Laveille	Idem	Mamers	"	Idem	Idem	1,500
Kelsch	Idem	Besançon R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Chabal	Idem	Marseille-Baille	"	Idem	Idem	1,500
Domengie	Idem	Cahors	"	Idem	Idem	1,500
Walter	Idem	Lyon, central	"	Idem	Idem	1,500
Viaud	Idem	Souk-Ahros	"	Idem	Idem	1,500
Baylard	Idem	Port-Vendres	"	Idem	Idem	1,500
Roux	Idem	Le Puy	"	Idem	Idem	1,500
Le Tellier	Idem	Paris 32	"	Idem	Idem	1,500
Mouray	Idem	Tours, central	"	Idem	Idem	1,500
Mas	Idem	Batna	"	Idem	Idem	1,500
Lafont	Idem	Mâcon	"	Idem	Idem	1,500
Coulneau	Idem	Nevers	"	Idem	Idem	1,500
Bazin	Idem	Flerg	"	Idem	Idem	1,500
Bachimont	Idem	Arras	"	Idem	Idem	1,500
Thévenin	Idem	Gannat	"	Idem	Idem	1,500
Fages	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Dégrais	Idem	Chinon	"	Idem	Idem	1,500
Claverie	Idem	Bordeaux, central	"	Idem	Idem	1,500
Ribes	Idem	Limoux	"	Idem	Idem	1,500
Bonzom	Idem	Nîmes, central	"	Idem	Idem	1,500
Vilac	Idem	Tarbes	"	Idem	Idem	1,500
Anciaux	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Demoulin	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
MM. Paillard.....	Surnumér <sup>re</sup> .	Paris R.-P. ....	fr.	Commis.....	Même service.....	fr. 1,500
Le Balch.....	Idem.....	Dournoenez.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Étasse.....	Idem.....	Paris 11.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fouquet.....	Idem.....	Saint-Mihiel.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Regnauld.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Brulebois.....	Idem.....	Chalon-sur-Saône.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Tellier.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Férec.....	Idem.....	Brest, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Baudoin.....	Idem.....	Châteauroux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Guillemin.....	Idem.....	Saint-Dizier.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Perche.....	Idem.....	Roubaix.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Droguet.....	Idem.....	Pontivy.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Peise.....	Idem.....	Toulon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Ruggiero.....	Idem.....	Brignoles.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Carrier.....	Idem.....	Voiron.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Hadet.....	Idem.....	Épinal, rue Thiers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Martin.....	Idem.....	Salon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Vaudrémont.....	Idem.....	Épinal, rue Thiers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Garbal.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Escande.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Sicard.....	Idem.....	Lyon R. P. ....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Viat.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer, Capécure.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Boulle.....	Idem.....	Paris R. P. ....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Durand.....	Idem.....	Lyon R. P. ....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Clavurier.....	Idem.....	La Rochelle, direct.....	"	Idem.....	La Rochelle R. P. ....	1,500
Désiré.....	Idem.....	Lille, direction.....	"	Idem.....	Lille R. P. ....	1,500
Marquhosse.....	Sergent.....	105 <sup>e</sup> de ligne.....	"	Idem.....	Lyon R. P. ....	1,500
Sac.....	Surnumér <sup>re</sup> .	La Rochelle.....	"	Surnumér <sup>re</sup> .....	Tours, gare.....	"
Prat.....	Idem.....	Toulouse - Arnaud - Bernard.....	"	Idem.....	Paris 3.....	"
Lunet.....	Idem.....	Orléans, direction.....	"	Idem.....	Orléans R. P. ....	"
Touaillier.....	Idem.....	Rennes, central.....	"	Idem.....	Fougères.....	"
Loubet.....	Idem.....	Montpellier, caisse d'épargne.....	"	Idem.....	Montpellier R. P. ....	"
Colombié.....	Idem.....	Clermont - Ferrand, central.....	"	Idem.....	Paris R. P. ....	"
Franchot.....	Idem.....	Lunéville.....	"	Idem.....	Paris 60.....	"
Herry.....	Idem.....	Nancy, central.....	"	Idem.....	Lunéville.....	"
Guépin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Bar-le-Duc.....	"
Loison.....	Idem.....	Tours, central.....	"	Idem.....	Lo Mans R. P. ....	"
Rouyer.....	Idem.....	Rouen, central.....	"	Idem.....	Vire.....	"
Bertout.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Rouen, bourse.....	"
Blanchard.....	Idem.....	Dijon, central.....	"	Idem.....	Médéah.....	"
Paoli.....	Idem.....	Alger, central.....	"	Idem.....	Constantine R. P. ....	"
Gignoux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Riboulet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Biskra.....	"
Castagnior.....	Idem.....	Belley.....	"	Idem.....	Bougie.....	"
Paillason.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Belley.....	"
Mas.....	Idem.....	Perpignan.....	"	Idem.....	Batna.....	"
Bride.....	Idem.....	Paris 54.....	"	Idem.....	Paris 49.....	"
Lasterrade de Chavigny.....	Idem.....	Bar-sur-Aube.....	"	Idem.....	Paris 54.....	"
Garnier.....	Idem.....	Nancy, central.....	"	Idem.....	Bar-sur-Aube.....	"
Lamirault.....	Idem.....	Paris 98.....	"	Idem.....	Coulommiers.....	"
Guichet.....	Idem.....	Rouen, central.....	"	Idem.....	Rouen R. P. ....	"
Dubourg.....	Idem.....	Fécamp.....	"	Idem.....	Paris R. P. ....	"
Tunc.....	Idem.....	Paris 98.....	"	Idem.....	Fécamp.....	"
Boulvert.....	Idem.....	Nantes, central.....	"	Idem.....	Nantes R. P. ....	"
Gabet.....	Idem.....	Chambéry, caisse d'épargne.....	"	Idem.....	Chambéry.....	"
Nouziès.....	Idem.....	Cazères-s <sup>r</sup> -Garonne.....	"	Idem.....	Tarbes.....	"
Leroux.....	Idem.....	Rouen, central.....	"	Idem.....	Le Havre, central.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Buthion .....	Surnumér <sup>ro</sup>	Paris 98.....	"	Surnumér <sup>ro</sup>	Fontainebleau.....	"
Maudeux .....	Idem.....	Limoges, central..	"	Idem.....	Versailles R. P....	"
Icart.....	Idem.....	Nîmes, direction..	"	Idem.....	Nîmes R. P.....	"
Troyaux .....	Idem.....	Lille, central.....	"	Idem.....	Maubeuge.....	"
Gandon.....	Idem.....	Senlis.....	"	Idem.....	Reims, principal..	"
Bridonneau ..	Idem.....	Nantes, central....	"	Idem.....	Fontenay-le-Comte.	"
Herfort.....	Idem.....	Paris 98.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"
Gélin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne de l'Est.....	"
Debry.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"
Baré.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne du Nord.....	"
Morin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 25.....	"
Cosly.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Pascal.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Lyon R. P.....	"
Gripois.....	Idem.....	Lille, central.....	"	Idem.....	Ligne du Nord.....	"
Hermoult.....	Idem.....	Tours, central.....	"	Idem.....	Château-Gontier..	"
Dupoux.....	Idem.....	Orléans R. P.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Tranchandon..	Idem.....	Tours, central.....	"	Idem.....	Orléans R. P.....	"
Brunet.....	Idem.....	Dijon, central....	"	Idem.....	Villefranche-s <sup>r</sup> Saô <sup>ne</sup>	"
Choyrou.....	Idem.....	Périgueux.....	"	Idem.....	Bergerac.....	"
Bras.....	Idem.....	Saumur.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"
Gérard.....	Idem.....	Alger, central....	"	Idem.....	Djidjelli.....	"
Molina.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Relizane.....	"
Mathieu.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Mascara.....	"
Mounier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Oran R. P.....	"
Filliol.....	Idem.....	Nantes, central....	"	Idem.....	Saumur.....	"
Bodey.....	Idem.....	Rouen, central....	"	Idem.....	Rouen R. P.....	"
Lepetit.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Caen R. P.....	"
Thénard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Le Havre, central..	"
Gruc.....	Idem.....	Bordeaux, central..	"	Idem.....	Villeneuve-sur-Lot.	"
Pertat.....	Idem.....	Nancy, central....	"	Idem.....	Mourmel <sup>on</sup> -le-Grand	"
Sauguerret...	Idem.....	Rennes, central....	"	Idem.....	Vannes.....	"
Ollivier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Boudoube....	Idem.....	Bordeaux, central..	"	Idem.....	Pau.....	"
Auger.....	Idem.....	Nantes, central....	"	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	"
Lhomme.....	Idem.....	Lille, central.....	"	Idem.....	Pontoise.....	"
Fanjon.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Avignon R. P.....	"
Charlier.....	Idem.....	Lille, central.....	"	Idem.....	Reims, principal..	"
Main.....	Idem.....	Tours, central....	"	Idem.....	Orléans R. P.....	"
Graux.....	Idem.....	Lille, central.....	"	Idem.....	Béthune.....	"
Collin.....	Idem.....	Rouen, central....	"	Idem.....	Le Mans R. P.....	"
Le Cocq.....	Idem.....	Rennes, central....	"	Idem.....	Cherbourg.....	"
Crescenci....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lys.....	Idem.....	Rouen, central....	"	Idem.....	Caen R. P.....	"
Jacquet.....	Idem.....	Tours, central....	"	Idem.....	Blois-Denis-Papiu..	"
Ménard.....	Idem.....	Paris 98.....	"	Idem.....	Paris 21.....	"
Bagnol.....	Idem.....	Nîmes, central....	"	Idem.....	Nîmes R. P.....	"
Passeleau....	Idem.....	Dijon, central....	"	Idem.....	Orléans R. P.....	"
Pencenat.....	Idem.....	Nice, caisse d'é- pargne.	"	Idem.....	Nice R. P.....	"
Rigolat.....	Idem.....	Dijon, central....	"	Idem.....	Corbeil.....	"
Dagron.....	Idem.....	Paris 98.....	"	Idem.....	Ligne de l'Est.....	"
Monestier....	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	"	Idem.....	Mende.....	"
Bonnefous....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Marvejols.....	"
Collier.....	Idem.....	Paris 98.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Antoine.....	Idem.....	Nancy, central....	"	Idem.....	Épinal R. P.....	"
Brouzet.....	Commis auxi- liaire.	Cette.....	1,000	Commis auxi- liaire.	Cette.....	1,200
Béholat.....	Idem.....	Biarritz.....	1,000	Idem.....	Biarritz.....	1,200
Laurent.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,000	Idem.....	Paris R. P.....	1,200

Date	Description	Amount
1912	Jan 1	100.00
1912	Jan 15	50.00
1912	Feb 1	25.00
1912	Feb 15	12.50
1912	Mar 1	6.25
1912	Mar 15	3.12
1912	Apr 1	1.56
1912	Apr 15	0.78
1912	May 1	0.39
1912	May 15	0.19
1912	Jun 1	0.09
1912	Jun 15	0.05
1912	Jul 1	0.02
1912	Jul 15	0.01
1912	Aug 1	0.00
1912	Aug 15	0.00
1912	Sep 1	0.00
1912	Sep 15	0.00
1912	Oct 1	0.00
1912	Oct 15	0.00
1912	Nov 1	0.00
1912	Nov 15	0.00
1912	Dec 1	0.00
1912	Dec 15	0.00
1912	Total	100.00



# ANNEXE

## AU BULLETIN MENSUEL

### DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

JUN 1894.

#### SOMMAIRE.

	Pages.
CRÉATIONS de bureaux de poste.....	304
SERVICE ambulante. — Création et modifications de services.....	306
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	307
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à La Rivière-Saint-Sauveur (Calvados).....	310
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Ambès (Gironde).....	310
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Ollancourt (Oise).....	311
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Nangis (Seine-et-Marne).....	311
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Vernon (Eure).....	312
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Ballan (Indre-et-Loire).....	312
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Cormeilles-en-Parisis (Seine-et-Oise).....	313
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Saint-Laurent-du-Médoc (Gironde).....	313
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Monthéry (Seine-et-Oise).....	314
MISE en service de lignes téléphoniques interurbaines.....	314
TARIF télégraphique. (Édition de mars 1893.) (Bulletin rectificatif n° 15.).....	314
ADDITIONS et modifications à la nomenclature des fils.....	320
FRANCHISES télégraphiques. — Chefs du génie. — Commandants d'armes. — Officiers de gendarmerie.....	321
LISTE des journaux suisses.....	322
MODIFICATIONS au tarif international des postes.....	323
MODIFICATIONS dans le service des paquebots anglais de la ligne du Pacifique.....	323
BÂTIMENTS en partance.....	325
RECouvreMENTS du mois de mars 1894.....	327
PARTICIPATION de la distribution d'Alexandrette (Turquie d'Asie) au service des articles d'argent.....	329
OPÉRATIONS effectuées par la Caisse nationale d'épargne en mai 1894.....	329
JUGEMENTS.....	329

FAITS divers.....	330
ARRÊTÉ accordant le diplôme d'agent breveté de l'école professionnelle supérieure (1 <sup>re</sup> section) à 24 élèves sortis de l'école en 1894.....	332
NOMINATION de deux élèves ingénieurs.....	332
PROMOTIONS.....	333
NOMINATIONS et MUTATIONS.....	337

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. — ORGANISATION  
DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

*Créations d'établissements de facteur-receveur de l'État.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Charente-Inférieure.....	Thairé.....	27 mars 1894.....	8659
Ile-et-Vilaine.....	Laillé.....	25 octobre 1893.....	8660
Haute-Savoie.....	Montriond.....	29 janvier 1894.....	8664
Ardennes.....	Joigny.....	Idem.....	8666
Finistère.....	Garlan.....	Idem.....	8667
Marne.....	Isles-sur-Suippes.....	27 mars 1894.....	8668
Aude.....	Belvéze.....	Idem.....	8669
Haute-Loire.....	Frugères-le-Pin.....	29 janvier 1894.....	8670
Nièvre.....	Chevenon-Jaugenay.....	Idem.....	8674
Rhône.....	Brussieu.....	Idem.....	8675
Var.....	Claviers.....	Idem.....	8676
Haute-Vienne.....	Cussac.....	Idem.....	8677
Ardèche.....	Prades, section de la gare.....	27 mars 1894.....	8678
Aveyron.....	Coussergues.....	29 janvier 1894.....	8679
Charente.....	Birac.....	Idem.....	8680
Meuse.....	Juvigny-sur-Loison.....	Idem.....	8681
Creuse.....	Soumans.....	Idem.....	8682
Vaucluse.....	Rustrel.....	Idem.....	8684
Seine-Inférieure.....	Bréauté.....	Idem.....	8685
Seine-et-Marne.....	Serris.....	Idem.....	8686
Ile-et-Vilaine.....	Bonnemain.....	Idem.....	8687
Allier.....	Urcay.....	Idem.....	8688
Finistère.....	Lannédern.....	27 mars 1894.....	8689
Pyrénées-Orientales.....	Serdinya.....	29 janvier 1894.....	8691
Oise.....	Liancourt-Saint-Pierre.....	Idem.....	8692
Savoie.....	La Bathie.....	27 mars 1894.....	8693
Corse.....	Meria.....	29 janvier 1894.....	8694
Landes.....	Tosse.....	Idem.....	8695
Loire.....	Bellegarde.....	Idem.....	8696
Puy-de-Dôme.....	La Peyrouse.....	Idem.....	8697
Hautes-Pyrénées.....	Siradan.....	27 mars 1894.....	8698
Sarthe.....	Thorigné.....	29 janvier 1894.....	8699
Tarn-et-Garonne.....	Montbartier.....	27 mars 1894.....	8700
Yonne.....	Saint-Léger-Vauban.....	Idem.....	8701
Idem.....	Thizy.....	29 janvier 1894.....	8702
Vienne.....	Cenon.....	Idem.....	8703
Meurthe-et-Moselle.....	Bónaménil.....	27 mars 1894.....	8704
Gard.....	Langlade.....	31 juillet 1893.....	8705
Calvados.....	Bernières-sur-Mer.....	27 mars 1894.....	7810
Haute-Garonne.....	Pinsaguel.....	29 janvier 1894.....	8601
Haute-Marne.....	Gudmont.....	Idem.....	8632
Puy-de-Dôme.....	Saint-Alyre.....	27 mars 1894.....	8706
Aube.....	Fontvannes.....	Idem.....	8707
Tarn-et-Garonne.....	Lafitte.....	29 janvier 1894.....	8708
Ariège.....	Rabat.....	27 mars 1894.....	8709



*Créations de recettes simples des postes de 3<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Aisne.....	Mennevret.....	29 janvier 1894.....	8663
Allier.....	Target.....	<i>Idem.</i> .....	8665
Oise.....	Cauvigny (1).....	<i>Idem.</i> .....	8426
Seine-et-Marne.....	Montigny-sur-Loing.....	<i>Idem.</i> .....	8673
Aveyron.....	Lafouillade.....	<i>Idem.</i> .....	8683

(1) Conversion en recette simple de 3<sup>e</sup> classe de l'établissement de facteur-receveur de l'État y existant.

*Créations d'établissements de facteurs-receveurs municipaux.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Drôme.....	Lachau.....	7 mai 1894.....	8661
Isère.....	Revel-Tourdan.....	<i>Idem.</i> .....	8662
Gard.....	Meynes.....	15 mai 1894.....	8671

Par arrêté ministériel en date du 11 mai 1894, est autorisée la création d'un établissement de facteur-receveur temporaire dans la commune d'Esclouloubre (Aude). Cet établissement de poste a pris le numéro d'ordre 8672.

Par décision du Directeur général des postes et des télégraphes, en date du 9 juin 1894, est autorisée la création d'une recette simple municipale des postes dans la commune de Condekerque-Branche (Nord). Ce bureau a pris le numéro d'ordre 8710.

Par arrêté du 29 janvier 1894, le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes a autorisé, sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes :

1° La création d'une recette simple de 1<sup>re</sup> classe des postes et des télégraphes, à service de jour complet, à Limoges, quartier Garibaldi. Ce nouveau bureau a pris le numéro d'ordre 8690.

2° La création d'une recette composée de 4<sup>e</sup> classe des postes et des télégraphes à Bordeaux, place Saint-Projet. Ce bureau a pris le numéro d'ordre 8711.

Par décision du Directeur général des postes et des télégraphes en date du 7 mai 1894, est autorisée la concession d'un bureau auxiliaire de poste dans la commune de Vienne-la-Ville (Marne).

Par décision du Directeur général des postes et des télégraphes en date du 10 mai 1894, le bureau existant à Arcueil (Seine) prendra à l'avenir la dénomination d'Arcueil-Cachan.

Par décision du Directeur général des postes et des télégraphes, le bureau existant à Laleu-la-Pallice prendra à l'avenir la dénomination de la Pallice-Rochelle.

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes, le Ministre a décidé, à la date du 8 juin :

1° La création d'un établissement de facteur-receveur de l'État à Saoula, commune de Birkadem (Alger).

2° La conversion en établissement de facteur-receveur de l'État des distributions auxiliaires existant à Bordj-des-Benihindel, commune mixte de l'Ouarsinis (Alger) et à Flatters, commune mixte de Tenès (Alger).

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE  
POSTALE INTÉRIEURE.

*Service ambulant. — Création et modification de services.*

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 1894, il sera créé un nouveau service de bureau ambulant de jour qui fonctionnera entre Paris et Nantes.

Ce nouveau service, qui portera la dénomination de *Paris à Nantes 1<sup>o</sup>*, comportera quatre brigades qui seront désignées par les lettres E, F, G, H.

Par suite de la création de ce service, le bureau ambulant de nuit actuel de Paris à Nantes prendra la dénomination de *Paris à Nantes 2<sup>o</sup>*.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 2<sup>o</sup> BUREAU.

*Service du bureau ambulant de Paris à Laigle prolongé jusqu'à Granville.*

Le service de bureau ambulant de Paris à Laigle a été prolongé jusqu'à Granville à dater du 16 juin 1894.

Ce service, qui conserve la dénomination de Paris à Laigle, comporte 4 brigades désignées par les lettres A, B, C, D.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 2<sup>o</sup> BUREAU.

*Création d'un service de bureaux ambulants entre Lyon et Dijon et prolongement, jusqu'à Dijon, du service actuel de Paris à Dijon.*

A partir du 21 juillet 1894 :

1° Il sera créé, entre Lyon et Dijon, un nouveau service de bureaux ambulants qui prendra la dénomination de « Lyon à Dijon ».

2° Le bureau ambulant de Paris à Dijon, qui, actuellement, ne fonctionne qu'entre Paris et La Roche, aura son parcours prolongé jusqu'à Dijon.

Les services ambulants de Lyon à Dijon comportent chacun trois brigades qui seront respectivement désignées par les lettres A, B, C.

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

**1<sup>o</sup> Ouvertures.**

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux.*

Chambellay, M. ☒ Maine-et-Loire.....	10 juin 1894.
Cuzion, M. ☒ RG. Indre.....	25 mai 1894.
Fraisse, M. RG. Hérault.....	<i>Idem.</i>
Gilley, M. ☒ RG. Doubs.....	10 juin 1894.
Guérard, M. ☒ RG. Seine-et-Marne.....	<i>Idem.</i>
Hommes, M. ☒ RG. Indre-et-Loire.....	25 mai 1894.
Manicamp, M. RG. Aisne.....	<i>Idem.</i>
Montaren-et-Saint-Médiers, M. ☒ Gard.....	10 juin 1894.
Oupia, M. RG. Hérault.....	25 mai 1894.
Réalville, M. ☒ RG. Tarn-et-Garonne.....	<i>Idem.</i>
Saint-Aunès, M. Hérault.....	10 juin 1894.
Saint-Estève, M. RG. Pyrénées-Orientales.....	25 mai 1894.
Saint-Just-près-Chomelix, M. ☒ RG. Haute-Loire.....	10 juin 1894.
Saint-Maurice, M. ☒ Hérault.....	25 mai 1894.
Saint-Maximin, M. Oise.....	<i>Idem.</i>
Sainte-Orse, M. Dordogne.....	<i>Idem.</i>
Thairé, M. RG. Charente-Inférieure.....	10 juin 1894.
Vauxains, M. Dordogne.....	25 mai 1894.
Villeneuve-sous-Dammartin, MT. RG. Seine-et-Marne.....	<i>Idem.</i>
Vincelles, M. ☒ RG. Yonne.....	<i>Idem.</i>
Voussac, M. ☒ Allier.....	10 juin 1894.

b) *Gares.*

Armeillère-Giraud (L'). K. Bouch.-du-Rh.	Lyon-Croix-Rousse. V. Rhône.
Balarin-Durourc. K. Bouches-du-Rhône.	Lyon-Vaise. V. Rhône.
Blou. K. Maine-et-Loire.	Mouchan. K. Gers.
Charolles. V. Saône-et-Loire.	Saint-Claude. V. Jura.
Die. V. Drôme.	Saint-Fargeau. V. Yonne.
Foissac-Baron. K. Gard.	Sancerre (Orléans). V. Cher.
Gourdon. V. Lot.	Souillac. V. Lot.
Louhans. V. Saône-et-Loire.	

c) *Bureaux d'intérêt privé.*

Roche-d'Ambille (La). IP. (2). Indre-et-Loire.

(2) Relié au bureau de Nouzilly pour la correspondance de M. Thirion, de ses hôtes et de son personnel.

Saint-Hilaire (Mines de). IP. (2). Allier.

(2) Relié au bureau de Saint-Hilaire pour la correspondance de M. de Castaignier, de ses hôtes et de son personnel.

Toulis. IP. (2) Aisne.

(2) Relié au bureau de Dercy pour la correspondance de la Société sucrière anonyme de Toulis, de ses hôtes et de son personnel.

**2° Modifications et transformations.**

- Page 15. *Biffer l'article* : Anzin. IP. (1) Nord, ainsi que le renvoi correspondant.
- 17. *A l'article* : Arcueil. ☒ Seine, *substituer* : Arcueil-Cachan. ☒ Seine.
- 30. *Au lieu de* : Bazouges ou Bazouges-sur-le-Loir. M. ☒ Sarthe, *lire* : Bazouges-sur-le-Loir. M. ☒ Sarthe.
- 48. *Au lieu de* : Breil (Le). M. ☒ RG. Sarthe, *lire* : Breil-sur-Mérize (Le). M. ☒ RG. Sarthe.
- 54. *Ajouter à son ordre alphabétique* : Cagnes. V. Alpes-Maritimes.
- 56. *A l'article* : Cap la Hague. Sém. Manche, *ajouter l'indice* : 2 kil.
- 65. *Champigny ou Champigny-sur-Marne*. M. ☒ RG. (1) Seine ; *modifier ainsi qu'il suit le renvoi correspondant* :
- (1) Les dépêches à destination de la gare de Champigny sont distribuées gratuitement par le bureau de la Varenne-Saint-Hilaire.
- 72. *Au lieu de* : Châtelguyon. M/BC. ☒ Puy-de-Dôme, *lire* : Châtelguyon. M. ☒ (1) Puy-de-Dôme, *et mettre au bas de la page le renvoi suivant* :
- (1) Service complet du 16 juin au 15 septembre.
- 76. *Biffer l'article* : Chesnay (Le). IP. (1) Eure, ainsi que le renvoi correspondant.
- 93. *Biffer l'article* : Denain. IP. (1) Nord, ainsi que le renvoi correspondant.
- 108. *A l'article* : Ferté-Gaucher (la). MC. ☒ Seine-et-Marne, *substituer l'indice M. à l'indice MC.*
- 118. *Au lieu de* : Fresnaye (la) ou la Fresnaye-sur-Chédouet, M. ☒ Sarthe, *lire* : Fresnaye-sur-Chédouet (la). M. ☒ Sarthe.
- 123. *A l'article* : Gilley. K. Doubs. *substituer* : Gilley. V. Doubs.
- 129. *A l'article* : Guérard. 2 kil. Seine-et-Marne, *substituer* : Guérard. V. Seine-et-Marne.
- 135. *Au lieu de* : Ile d'Elle. 1 kil. Vendée, *lire* : Ile d'Elle (1'). 1 kil. Vendée.
- 147. *A l'article* : la Ferté-Gaucher. MC. ☒ Seine-et-Marne, *substituer l'indice M. à l'indice MC.*
- 148. *Au lieu de* : la Fresnaye ou la Fresnaye-sur-Chédouet. M. ☒ Sarthe, *lire* : la Fresnaye-sur-Chédouet. M. ☒ Sarthe.
- 150. *Biffer l'article* : Laleu-la-Pallice (c<sup>no</sup> de la Rochelle). M. ☒ RG. Charente-Inférieure. (*Ce bureau a pris le nom de La Pallice-Rochelle.*)
- 154. *Ajouter à son ordre alphabétique* : la Pallice-Rochelle. M. ☒ RG. Charente-Inférieure.
- 156. *Ajouter à son ordre alphabétique* : l'Armeillère-Giraud. K. Bouches-du-Rhône.
- 156. *Ajouter à son ordre alphabétique* : la Roche-d'Ambille. IP. (3) Indre-et-Loire, *et mettre au bas de la page le renvoi suivant* :
- (3) Relié au bureau de Nouzilly pour la correspondance de M. Thirion, de ses hôtes et de son personnel.
- 158. *Au lieu de* : la Suze ou la Suze-sur-Sarthe. M. ☒ Sarthe, *lire* : la Suze-sur-Sarthe. M. ☒ Sarthe.
- 161. *Au lieu de* : le Breil. M. ☒ RG. Sarthe, *lire* : le Breil-sur-Mérize. M. ☒ RG. Sarthe.
- 162. *Biffer l'article* : le Chesnay. IP. (2) Eure, ainsi que le renvoi correspondant
- 175. *Ajouter à son ordre alphabétique* : l'Ile d'Elle. 1 kil. Vendée.

Page 200. *A l'article : Montagnac. MC. ☒ RG. Hérault, ajouter l'indice (1) et mettre au bas de la page le renvoi suivant :*

(1) Le bureau de Montagnac ferme à 3 heures de l'après-midi, les dimanches et jours fériés.

- 200. *A l'article : Montaren. 1 kil. Gard, substituer : Montaren. V. Gard.*
- 214. *Au lieu de : Neufchâtel ou Neufchâtel-en-Saonnois. M. ☒ Sarthe, lire : Neufchâtel-en-Saosnois. M. ☒ Sarthe.*
- 225. *Ajouter à son ordre alphabétique : Pallice-Rochelle (1a). M. ☒ RG. Charente-Inférieure.*
- 248. *A l'article : Réalville. K. Tarn-et-Garonne, substituer : Réalville. V. Tarn-et-Garonne.*
- 281. *A l'article : Saint-Maximin. K. Oise, substituer : Saint-Maximin. V. Oise.*
- 291. *Au lieu de : Sablé ou Sablé-sur-Sarthe. ☒ Sarthe, lire : Sablé-sur-Sarthe. ☒ Sarthe.*
- 291. *Au lieu de : Sadirac. 1 kil. Gironde, lire : Sadirac. FM<sup>pl</sup>. Gironde.*
- 296. *Au lieu de : Sceaux. M. ☒ RG. Sarthe, lire : Sceaux-sur-Huisne. M. ☒ RG. Sarthe.*
- 304. *Au lieu de : Suze (1a) ou la Suze-sur-Sarthe. M. ☒ Sarthe, lire : Suze-sur-Sarthe (1a). M. ☒ Sarthe.*
- 315. *Trouville ou Trouville-sur-Mer. ☒ (1) Calvados. Modifier comme suit le renvoi correspondant :*  
 (1) Le service de ce bureau est prolongé jusqu'à minuit pendant tout le mois d'août.
- 318. *Au lieu de : Vallon ou Vallon sur-Gée. M. ☒ RG. Sarthe, lire : Vallon-sur-Gée. M. ☒ RG. Sarthe.*
- 321. *Biffer l'article : Vence-Cagnes. V. Alpes-Maritimes.*
- 344. *Bureaux de Bordeaux. Ajouter à la suite de la liste :  
 Bordeaux-Docks, ☒ . . . . . 11.*
- 345. *Entre les bureaux de Cruas et de Dijon, intercaler :*

**DENAIN.**

Denain. ☒ . . . . .		#
— IP. (Soc. des forg. et hauts-four. de Denain et d'Anzin.)		#

— 349. *Entre les bureaux de Rouen et de Saint-Étienne, intercaler :*

**SAINT-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT.**

Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt. MT. (R) . . . . .		#
— IP. (Sucrerie d'Erme et de Coucy-les-Eppes) . . . . .		#

*Ajouter l'indice RG. en regard des articles suivants :*

- Bonnieux. M. ☒ Vaucluse.
- Léognan. M. ☒ Gironde.
- Oye. M. ☒ Pas-de-Calais.
- Pierrefort. M. ☒ Cantal.
- Rœux. M. ☒ Pas-de-Calais.

*Supprimer l'indice RG, en regard des articles suivants :*

- Clefmont. M. ☒ Haute-Marne,
- Gommegnies. M. ☒ Nord.

**3° Fermetures provisoires.**

Châtignac. MT. (R). Charente.  
Pralognan. BM. Savoie.

**4° Réouvertures.**

Barbotan (C<sup>ne</sup> de Cazaubon). BM. Gers.  
Saint-Christau-Lurbe. BM. Basses-Pyrénées.

**5° Suppressions.**

Chalon-Saint-Côme. VK. Saône-et-Loire.

---

**ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à la Rivière-Saint-Sauveur (Calvados).**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

**ARRÊTE :**

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à la Rivière-Saint-Sauveur (Calvados).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 11 mai 1894.

J. MARTY.

---

**ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Ambès (Gironde).**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu la loi du 16 juillet 1889,

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

**ARRÊTE :**

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à Ambès (Gironde).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 17 mai 1894.

J. MARTY.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Ollancourt, commune de Tracy-le-Mont (Oise).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à *Ollancourt*, commune de Tracy-le-Mont (Oise).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre des communes de Tracy-le-Mont et de Tracy-le-Val.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 21 mai 1894.

J. MARTY.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Nangis (Seine-et-Marne).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mai 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à *Nangis* (Seine-et-Marne).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 22 mai 1894.

J. MARTY.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Vernon (Eure).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889 ;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891 ;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à Vernon (Eure).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 23 mai 1894.

J. MARTY.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Ballan (Indre-et-Loire).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889 ;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891 ;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à Ballan (Indre-et-Loire).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 6 juin 1894.

LOURTIES.



*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Cormeilles-en-Parisis (Seine-et-Oise).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à *Cormeilles-en-Parisis (Seine-et-Oise)*.

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 6 juin 1894.

LOURTIES.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Saint-Laurent-du-Médoc (Gironde).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à *Saint-Laurent-du-Médoc (Gironde)*.

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 6 juin 1894.

LOURTIES.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Monthéry (Seine-et-Oise).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu la loi du 16 juillet 1889;  
Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;  
Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à Monthéry (Seine-et-Oise).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 8 juin 1894.

LOURTIES.

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2<sup>e</sup> BUREAU.

*Mises en service de lignes téléphoniques interurbaines.*

Lunel=Cette et Lunel=Nîmes.....	le 4 mai 1894.
Bonneuil=Créteil.....	le 30 mai 1894.
Nogent-sur-Seine=Romilly.....	le 1 <sup>er</sup> juin 1894.
Bolbec=Saint-Romain-de-Colbosc.....	le 10 juin 1894.
Avize=Épernay.....	le 11 juin 1894.
Évreux=Dreux=Paris.....	le 12 juin 1894.
Évreux=Louviers.....	le 12 juin 1894.

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE.  
BUREAU DES CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Tarif télégraphique.*

(Édition de mars 1893.)

---

**Bulletin rectificatif n° 15.**

**Page 8. — Télégrammes à transmission différée.** — Au lieu de « Voir l'Instruction n° 431... etc. », mettre : « Voir l'Instruction T, chapitre XI, page 63 ».

**Page 9. — Correspondance intérieure. Télégrammes spéciaux. —**  
Substituer au tableau actuel de cette page le tableau de la page 318 du présent bulletin.

**Pages 10 à 16 inclusivement. — Correspondance intérieure. Exemples de taxation. —** Supprimer les parenthèses avant et après les indications éventuelles.

**Exemple n° 1.** — Au lieu de « Art. 53, p. 51 », mettre : « Art. 326 à 332 ».

**Exemple n° 2.** — Supprimer cet exemple.

**Exemple n° 3.** — Pour la taxe du collationnement, substituer 0,20 à 0,40 et modifier le total de l'addition. — Au lieu de « Art. 49, p. 49 », mettre : « Art. 296 et 297. »

**Exemple n° 4.** — Au lieu de « Art. 50, p. 49 », mettre : « Art. 301 ».

**Exemple n° 5.** — Pour la taxe de l'accusé de réception postal, substituer 0,10 à 0,15 et modifier le total de l'addition. — Au lieu de « Art. 50, p. 50 », mettre : « Art. 304 ».

**Exemple n° 6.** — Au lieu de « Art. 26, § c, p. 13 », mettre : « Art. 407 ».

**Exemple n° 7.** — Au lieu de « Art. 54, p. 58 », mettre : « Art. 350 à 355 ».

**Exemple n° 8.** — Pour la taxe du collationnement, substituer 0,30 à 0,55 et modifier le total de l'addition. — Au lieu de « Art. 54, 8° et 9° alinéas, p. 58 », mettre : « Art. 350 à 355 » et ajouter : « en particulier, art. 352 pour l'indication éventuelle TC ».

**Exemple n° 9.** — Pour la taxe du collationnement, substituer 0,25 à 0,50 et modifier le total de l'addition. — Au lieu de « Art. 54, 7° alinéa, p. 58 », mettre : « Art. 350 à 355 » et ajouter : « en particulier, art. 352 pour l'indication éventuelle TC ».

**Exemple n° 10.** — Avant le mot « Préambule », mettre : « A la fin du ». — Au lieu de « Art. 54, p. 57 », mettre : « Art. 350 à 355 ».

**Exemple n° 11.** — Au lieu de : « Préambule : plusieurs adresses avec arrhes », mettre : « Dans le préambule, aucune mention spéciale ». — En tête de l'adresse, avant le mot « Gaillard », ajouter l'indication éventuelle « Arrhes ». — Après le mot : « Castres », mettre entre parenthèses : « (ou : Arrhes. Blanc, 2 ou 22, rue de Rivoli, à Paris) ». — Substituer aux indications relatives à la taxe les indications ci-après :

	1 <sup>er</sup> cas.	2 <sup>e</sup> cas.
Taxe . . . . . {	12 mots . . . . . 0 <sup>f</sup> 60 <sup>c</sup>	0 <sup>f</sup> 60 <sup>c</sup>
	Arrhes . . . . . 5 00	0 50
	<u>TOTAL . . . . . 5 60</u>	<u>1 10</u>

Au lieu de « Art. 54, p. 59 », mettre : « Art. 357 ».

**Exemple n° 12.** — Avant le mot « Préambule », mettre : « A la fin du ». — Au lieu de : « Art. 47, p. 45 » mettre : « Art. 358 à 363 ».

**Exemple n° 13.** — Au lieu de « Art. 56, p. 60 », mettre : « Art. 368 à 377 ».

**Exemple n° 14.** — Au lieu de « Art. 56, p. 60 », mettre : « Art. 374 ».

**Exemple n° 15.** — Au lieu de « Art. 56, p. 65 », mettre : « Art. 372 ».

**Exemple n° 16.** — Au lieu de « Art. 57, p. 66 (A) », mettre : « Art. 395 et 396 ».

**Exemple n° 17.** — Au lieu de « Art. 57, p. 66 (B) », mettre : « Art. 377, 401 et 413 ».

**Exemple n° 18.** — Au lieu « Art. 57, p. 65 », mettre : « Art. 377, 395, 396, 397 et 401 ».

**Exemple n° 19.** — Au lieu de « Art. 53, p. 52, art. 56, p. 60 », mettre : « Art. 329 ».

**Exemple n° 20.** — Substituer l'indication éventuelle R P à l'indication éventuelle « R P Poste en gare ». — Dans le texte, après le mot « Réponse », ajouter les mots « Poste en gare ». — Au lieu de « Art. 26, p. 13, art. 57, p. 66 », mettre : « Art. 329 ».

**Exemple n° 21.** — Substituer au titre actuel le titre ci-après : « Télégramme intérieur adressé à un bureau français pour être expédié de là par la poste à un pays non limitrophe. » — Au lieu de « Art. 57 § C, p. 66 », mettre : « Art. 398 ».

**Exemple n° 22.** — Au lieu de « Art. 52, p. 51 », mettre : « Art. 310 et 312 ».

**Exemple n° 23.** — Dans le préambule, substituer 0,85 à 0,95 pour la taxe à percevoir. — Dans l'adresse, biffer les mots « Faire suivre ». — Au lieu de « Art. 52, p. 51 », mettre : « Art. 311 à 325 ».

**Exemple n° 24.** — Mettre comme titre : « Le télégramme a été adressé de Dijon à Sens sans l'indication F S ; la personne qui donne l'ordre de faire suivre veut payer les frais de réexpédition ». — Dans le préambule, supprimer les mots « Taxes perçues avec arrhes ». — Substituer à l'adresse actuelle l'adresse ci-après : « F S. Chardon, Sens, 50 Rivoli, Paris ». — Dans les indications relatives à la taxe, biffer les mots : « Arrhes. . . . 2,00 » et rectifier le total. — Au lieu de « Art. 52, p. 51 », mettre : « Art. 316 ». — Biffer le nota.

**Exemple n° 25.** — Au lieu de « Art. 26, p. 13 », mettre : « Art. 407 ».

**Exemples n°s 26 et 27.** — Supprimer ces deux exemples.

**Exemple n° 28.** — Au lieu de « Art. 55 bis, p. 60 », mettre : « Art. 418 et 419 ».

**Exemple n° 29.** — Au lieu de « Art. 55, p. 59 », mettre : « Art. 414 et 415 ».

**Exemples n°s 30, 31 et 32.** — Substituer aux renvois actuels indiquant les articles de l'instruction T le renvoi ci-après : « (Art. 375. — T.) »

**Page 18. — Correspondance internationale. — Télégrammes spéciaux.** — Substituer au tableau actuel de cette page le tableau de la page 319 du présent bulletin.

**Pages 19 à 23 inclusivement. — Correspondance internationale. — Exemples de taxation.** — Supprimer les parenthèses avant et après les indications éventuelles.

**Exemple n° 1.** — Ajouter en renvoi : « (Art. 71. — T.) »

**Exemples n°s 2, 3 et 4.** — Mettre en renvoi : « Admis aussi dans le régime intérieur ». — Ajouter pour le n° 2 : « Art. 64 et 70. — T. » ; pour le n° 3 : « Art. 53, 64 et 70. — T. » ; — pour le n° 4 : « Art. 53 et 70. — T. ».

**Exemple n° 5.** — Au lieu de transmettre en préambule », mettre : « Transmettre à la fin du préambule ». — Ajouter en renvoi : « (Art. 73 et 469. — T.) »

**Exemple n° 6.** — Ajouter en renvoi : « (Art. 71 et 84. — T.) »

**Exemples n°s 7, 8, 9 et 10.** — Ajouter en renvoi : « (Art. 71. — T.) »

**Exemple n° 11.** — Avant le mot « Préambule », mettre : « A la fin du ». — Au lieu de « Art. 67, p. 45 », mettre : « Art. 358 à 363 ».

Exemple n° 12. — Au lieu de « Art. 48, p. 48 », mettre : « Art. 271 et 272 ».

Exemple n° 13. — Au lieu de « Art. 49, p. 49 », mettre : « Art. 296 et 297 ».

Exemple n° 14. — Au lieu de « Art. 50, p. 49 », mettre : « Art. 301 ».

Exemple n° 15. — 1<sup>er</sup> cas. — Au lieu de « Art. 52, p. 51 », mettre : « Art. 310 et 312 ».

Exemple n° 15. — 2<sup>e</sup> cas. — Remplacer le titre actuel pour le titre ci-après : « Télégramme originaire de Copenhague et réexpédié de Paris à Saint-Petersbourg ». — Dans le préambule, substituer 5 fr. 20 à 6 francs pour la taxe à percevoir. — Dans l'adresse, hisser les deux mots : « faire suivre ». — Au lieu de « Art. 52, p. 51 » mettre : « Art. 311 à 323 ».

Exemple n° 16. — Pour les 5 cas cités, au lieu de « Art. 53, p. 51 » et de « Art. 53, p. 53 », mettre : « Art. 326 à 332 ».

Exemple n° 17. — Au lieu de « Art. 54, p. 58 », mettre : « Art. 350 à 355 ».

Exemple n° 18. — Au lieu de « Art. 55, p. 59 », mettre : « Art. 414 et 415 ».

Exemple n° 19. — Au lieu de « Art. 57, p. 66 », mettre : « Art. 399 ». — Après Tarif, p. 30 », ajouter « et 48 ».

Exemple n° 20. — Au lieu de « Art. 56, p. 62 », mettre : « Art. 388 et 389 ».

Exemple n° 21. — Au lieu de « Art. 56, p. 61 », mettre : « Art. 388, 390 et 392 ».

**Page 30. — Affranchissement applicable aux télégrammes internationaux parvenant en France pour être mis à la poste par un bureau français. — Substituer « 0,50 » à « 0,25 » et « 0,75 » à « 0,50 ».**

**CORRESPONDANCE INTÉRIEURE. (Suite.)**

**TÉLÉGRAMMES SPÉCIAUX.**

DÉSIGNATION DES TÉLÉGRAMMES.		INDICATIONS ÉVENTUELLES taxées à inscrire en tête de l'adresse.	ARTICLES de l'Instruction T à consulter.
<b>Accusé de réception (télégraphique) (Télégrammes avec) . . . . .</b>		<b>Accusé de réception ou CR.</b>	<b>301</b>
<b>Accusé de réception postal (Télégrammes avec) . . . . .</b>		<b>Accusé de réception postal ou CR postal . . . . .</b>	<b>304</b>
<b>Collationnement (Télégrammes avec) . . . . .</b>		<b>Collationnement ou T G. . . . .</b>	<b>296 et 297</b>
<b>Différée (Télégrammes à transmission) (1) . . . . .</b>		. . . . .	<b>275 à 278</b>
<b>Exprès (Télégrammes à remettre par).</b>	Taxe d'express perçue d'après les indications de distance du Dictionnaire des postes et des télégraphes.	<b>Exprès payé ou X P. . . . .</b>	<b>368 à 370</b>
	Taxe d'express perçue d'après les indications de distance de la Nomenclature intérieure des bureaux télégraphiques :	. . . . .	<b>375 et 377</b>
	a. Lorsque le lieu de destination porte le même nom que le bureau d'arrivée . . . . .	<b>Exprès payé ou X P. . . . .</b>	<b>375</b>
	b. Lorsque le lieu de destination ne porte pas le même nom que le bureau d'arrivée . . . . .	<b>Exprès payé ou X P. . . . .</b>	<b>371 et 373</b>
	Dépôt d'arrhes, avec liquidation à opérer d'après des renseignements fournis par voie postale :	<b>Exprès payé x . . . ou X P x . . . . .</b>	<b>374</b>
	a. Lorsque la distance à parcourir n'est pas connue.	<b>Exprès arrhes télégraph. . . . .</b>	<b>372</b>
	b. Lorsque l'expéditeur demande que l'express parte d'un bureau qu'il désigne et qui n'est pas celui qu'indique le Dictionnaire . . . . .	<b>Faire suivre ou F S. . . . .</b>	<b>310 à 324</b>
	Dépôt d'arrhes, avec liquidation à opérer d'après des renseignements fournis par voie télégraphique.	<b>Faire suivre ou F S. . . . .</b>	<b>316</b>
	Frais de réexpédition à percevoir sur le destinataire (2).	<b>Faire suivre arrhes ou F S arrhes . . . . .</b>	<b>321 et 325</b>
	Frais de réexpédition payés par la personne qui donne l'ordre de faire suivre . . . . .	<b>Remettre en mains propres ou M P. . . . .</b>	<b>418 et 419</b>
Dépôt d'arrhes, lorsque l'expéditeur veut supporter les frais de réexpédition . . . . .	. . . . .	<b>193 à 225</b>	
<b>Mains propres (Télégrammes à remettre en) . . . . .</b>		. . . . .	<b>350 à 335</b>
<b>Mandats (Télégrammes-) (3) . . . . .</b>		<b>Communiquer toutes adresses. . . . .</b>	<b>356</b>
<b>Multiplés (Télégrammes).</b>	Une seule adresse à mettre sur chaque copie à l'arrivée (4)	<b>Arrhes. . . . .</b>	<b>357</b>
	Toutes les adresses à mettre sur chacune des copies à l'arrivée (4) . . . . .	<b>Remettre ouvert ou R O. . . . .</b>	<b>414 et 415</b>
<b>Ouverts (Télégrammes à remettre) . . . . .</b>	Adresse manquant de précision . . . . .	<b>Poste . . . . .</b>	<b>395, 396, 397 et 401</b>
	. . . . .	<b>Poste recommandée ou P R. . . . .</b>	<b>395, 396 et 398</b>
<b>Poste (Télégrammes à mettre à la).</b>	Comme lettres ordinaires . . . . .	<b>Poste en gare . . . . .</b>	<b>377, 401 et 413</b>
	Comme lettres recommandées . . . . .	<b>Poste restante . . . . .</b>	<b>407</b>
<b>Poste en gare (Télégrammes à mettre à la) . . . . .</b>		<b>Poste restante recommandée . . . . .</b>	<b>407</b>
<b>Poste restante (Télégrammes adressés).</b>	A déposer au guichet postal comme lettres ordinaires.	. . . . .	<b>279 à 289</b>
	A déposer au guichet postal comme lettres recommandées . . . . .	<b>Réponse payée ou R P. . . . .</b>	<b>326 à 332</b>
<b>Presse (Télégrammes de) . . . . .</b>		<b>Réponse payée x mots ou R P x . . . . .</b>	<b>326 à 332</b>
<b>Réponse payée (Télégrammes avec).</b>	Sans indication du nombre des mots de la réponse.	<b>Percevoir o,oo . . . . .</b>	<b>345</b>
	Avec indication du nombre des mots de la réponse.	. . . . .	<b>358 à 365</b>
<b>Réponses (Télégrammes-) avec complément de taxe à percevoir à l'arrivée.</b>		<b>Télégraphe restant . . . . .</b>	<b>407 et 408</b>
<b>Sémaphoriques (Télégrammes) (5) . . . . .</b>		<b>Téléphone . . . . .</b>	<b>556</b>
<b>Télégraphe restant (Télégrammes adressés) . . . . .</b>			
<b>Téléphoner à l'arrivée (Télégrammes à) . . . . .</b>			

(1) La mention non taxée « Différé » est transmise en tête du préambule.  
 (2) La mention non taxée « Taxe à percevoir . . . » (somme en chiffres) est transmise à la fin du préambule.  
 (3) La mention non taxée « Mandat » est transmise en tête du préambule.  
 (4) La mention non taxée « X . . . . adresses » est transmise à la fin du préambule.  
 (5) La mention non taxée « Sémaphorique » est transmise à la fin du préambule; elle est suivie de la mention non taxée « Taxe à percevoir . . . . » (somme en chiffres).

**CORRESPONDANCE INTERNATIONALE. ( Suite. )**

**TÉLÉGRAMMES SPÉCIAUX.**

DÉSIGNATION DES TÉLÉGRAMMES.	INDICATIONS ÉVENTUELLES taxées à inscrire en tête de l'adresse.	ARTICLES de l'Instruction T à consulter.
<b>Accusé de réception</b> [ <i>télégraphique</i> (1) ] ( Télégrammes avec ) . . . . .	Accusé de réception ou CR.	301
<b>Collationnement</b> ( Télégrammes avec ) . . . . .	Collationnement ou T C.	296 et 397
<b>Estafette</b> ( Télégrammes à remettre par ) (2) . . . . .	Frais de transport par estafette à percevoir sur le destinataire . . . . .	Estafette . . . . . 388 et 389
	Frais de transport par estafette payés par l'expéditeur . . . . .	Estafette payée ou E P. . . . . 388, 390 et 392.
<b>Exprès</b> ( Télégrammes à remettre par ) (2) . . . . .	Frais de transport par exprès à percevoir sur le destinataire . . . . .	Exprès . . . . . 388 et 389
	Frais de transport par exprès payés par l'expéditeur . . . . .	Exprès payé ou X P. . . . . 388, 390 et 392
<b>Faire suivre</b> ( Télégrammes à ) (3) . . . . .	Faire suivre ou F S. . . . .	310 à 325
<b>Mains propres</b> ( Télégrammes à remettre en ) (2) . . . . .	Remettre en mains propres ou M P. . . . .	418 et 419
<b>Mandats</b> ( Télégrammes- ) (4) . . . . .	. . . . .	193 à 225
<b>Multiples</b> ( Télégrammes ) (5) . . . . .	Une seule adresse à mettre sur chaque copie à l'arrivée . . . . .	. . . . . 350 à 356
	Toutes les adresses à mettre sur chacune des copies à l'arrivée . . . . .	Communiquer toutes adresses . . . . . 356
<b>Ouverts</b> ( Télégramme à remettre ) (2) . . . . .	Remettre ouvert ou R O. . . . .	414 et 415
<b>Poste</b> ( Télégrammes à mettre à la ) . . . . .	Comme lettres ordinaires . . . . .	Poste ou P P. . . . . 395, 396, 397 et 399
	Comme lettres recommandées . . . . .	Poste recommandée ou PR. . . . . 395 et 396
<b>Poste restante</b> ( Télégrammes adressés ) . . . . .	A déposer au guichet postal comme lettres ordinaires . . . . .	Poste restante . . . . . 407
	A déposer au guichet postal comme lettres recommandées . . . . .	Poste restante recommandée . . . . . 407
<b>Presse</b> ( Télégrammes de ) (6) . . . . .	. . . . .	290 à 295
<b>Réponse payée</b> ( Télégrammes avec ) . . . . .	Sans indication du nombre des mots de la réponse . . . . .	Réponse payée ou R P. . . . . 326 à 332
	Avec indication du nombre des mots de la réponse . . . . .	Réponse payée x mots ou R P x. . . . . 326 à 332
<b>Réponse payée urgente</b> ( Télégrammes avec ) (7) . . . . .	Sans indication du nombre des mots de la réponse . . . . .	Réponse payée urgente ou R P D. . . . . 326 et 327
	Avec indication du nombre des mots de la réponse . . . . .	Réponse payée urgente x mots ou R P D x. . . . . 326 et 327
<b>Sémaphoriques</b> ( Télégrammes ) (8) . . . . .	. . . . .	358 à 365
<b>Télégraphe restant</b> ( Télégrammes adressés ) . . . . .	Télégraphe restant. . . . .	407
<b>Urgents</b> ( Télégrammes ) (2) . . . . .	Urgent ou D . . . . .	271 et 272

(1) L'accusé de réception postal n'est pas admis.  
 (2) Ne sont admis que pour les pays en face du nom desquels est inscrite l'indication éventuelle correspondante.  
 (3) La mention non taxée « **Taxe à percevoir** . . . . . francs . . . . . centimes » (sommes en chiffres) est transmise à la fin du préambule. — Les réexpéditions n'ont lieu que dans les limites du régime européen.  
 (4) La mention non taxée « **Mandat** » est transmise en tête du préambule. — Les télégrammes-mandats ne sont admis que pour les pays en face du nom desquels est inscrit le mot « Mandat ».  
 (5) La mention non taxée « **X** . . . . . adresses » est transmise à la fin du préambule. — Les télégrammes multiples ne sont pas admis pour l'Amérique.  
 (6) La mention non taxée « **Presse** » est transmise à la fin du préambule lorsque les télégrammes de presse sont transmis par la voie d'Angleterre. — Les télégrammes de presse à tarif réduit ne sont admis que pour les pays mentionnés aux pages 97 à 102 du Tarif.  
 (7) Ne sont admis que pour les pays qui acceptent les télégrammes urgents.  
 (8) La mention non taxée « **Sémaphorique** » est transmise à la fin du préambule; elle est suivie de la mention non taxée « **Taxe à percevoir** . . . . . francs . . . . . centimes » (sommes en chiffres). »

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Additions et modifications à la nomenclature des fils.*

RÉSEAU PRINCIPAL.

NUMÉROS des FILS.	POINTS EXTRÊMES.	VOIES SUIVIES et POINTS DE COUPURE.	OBSERVATIONS.
618	Saumur. — Thouars	.....	

RÉSEAU DÉPARTEMENTAL.

NUMÉROS des FILS.	POINTS EXTRÊMES.	BUREAUX INTERMÉDIAIRES DESSERVIS.	OBSERVATIONS.
		<b>ALLIER.</b>	
15	Moulins = Saint-Pourçain .....	.....	
		<b>GIRONDE.</b>	
7	Bordeaux. = Bazas.	.....	
21	Bordeaux. = Langon.	.....	
		<b>HÉRAULT.</b>	
13	Montpellier = Bédarieux.	Béziers.	
		<b>HAUTE-SAÔNE.</b>	
3	Vesoul = Luxeuil.	.....	
13			
		<b>VAR.</b>	
11	Toulon. = Draguignan.	.....	
13	Draguignan. = Brignoles.	.....	



DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.

*Franchises télégraphiques.*

En vertu d'une décision ministérielle, en date du 8 juin, il y a lieu d'ajouter à l'état général des franchises télégraphiques :

Page 35, ancienne édition, et page 41, nouvelle édition. — Ministère de la guerre.

Chefs du génie . . . . .	{	Limitée à la correspondance pour affaires de service urgentes avec les chefs de service du génie des places ou annexes sous leurs ordres et réciproquement.
Commandants d'armes (appelés aussi majors de garnison) . .		

Les mots « commandants d'armes » devront être supprimés dans le paragraphe concernant la franchise des « gouverneurs ou commandants supérieurs de place, commandants de place, etc. ».

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.

*Franchises télégraphiques.*

Page 43, nouvelle édition, et page 35, ancienne édition, modifier comme il suit le paragraphe de l'état général des franchises télégraphiques concernant les officiers de gendarmerie :

Les autres officiers de gendarmerie . . . . .	{	Franchise limitée à la correspondance avec les chefs dont ils dépendent et réciproquement; les officiers de gendarmerie du département et des départements limitrophes même en dehors de la légion; les chefs de brigade de gendarmerie placés sous leurs ordres.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.

*Franchises télégraphiques.*

Page 53, nouvelle édition, et page 43 ancienne édition, modifier comme il suit le paragraphe de l'état général des franchises télégraphiques concernant les officiers de gendarmerie de l'Algérie :

Les officiers de gendarmerie . .	{	Avec tous les chefs dont ils dépendent et réciproquement; avec les officiers de gendarmerie du département et des départements limitrophes même en dehors de la légion; avec les chefs de brigade de gendarmerie placés sous leurs ordres.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Liste des journaux suisses.*

Les agents sont invités à apporter les modifications ci-après à la liste des journaux suisses :

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
1 <sup>o</sup> NOUVEAUX JOURNAUX À AJOUTER.						
<i>Centralschweizerischer Demo- krat.</i>	Lucerne.....	3 mois..	2 25	1 75	0 50	
		6 mois..	3 80	3 30	0 50	
		12 mois..	7 10	6 60	0 50	
<i>Forain suisse (Le).....</i>	Lausanne....	12 mois..	3 20	2 70	0 50	
<i>Moniteur de l'industrie et du bâtiment (Le).</i>	Genève.....	12 mois..	12 50	12 00	0 50	
<i>Schweizer-Kueipp-Blätter.....</i>	Rorschach...	6 mois..	2 00	1 50	0 50	
		12 mois..	3 50	3 00	0 50	
<i>Weidfreund.....</i>	Zurich.....	3 mois..	2 90	2 40	0 50	
		6 mois..	4 70	4 20	0 50	
		12 mois..	8 50	8 00	0 50	
2 <sup>o</sup> CHANGEMENTS DE LIEUX DE PUBLICATION,						
<i>Friede (Der).....</i>	Saint-Gall au lieu de Zurich.					
<i>Hoffnungsstrahlen.....</i>	Zurich au lieu de Frauenfeld.					
<i>Korbflecker.....</i>	Gossau au lieu de Saint-Gall.					
3 <sup>o</sup> JOURNAL À BIFFER.						
<i>Schweiz-Anzeiger für die gesamte Papierindustrie.</i>						
<i>Weinthalser (Der).</i>						

EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Modifications au tarif international des postes.*

Les agents sont invités à transcrire soigneusement les rectifications indiquées ci-après, sur le tarif international des postes (édition de 1892 ou tirage supplémentaire de 1893) :

— Page 9, renvoi 2, porter avant « Bolivie » les pays suivants qui n'admettent pas les envois d'abeilles vivantes :

Colonies françaises (à l'exception du Congo français, Diego-Suarez, Inde française, Indo-Chine française [*Cochinchine, Annam et Tonkin*], Guadeloupe qui donnent cours aux envois d'abeilles vivantes) :

— Page 31, 4<sup>e</sup> alinéa commençant par les mots « *A l'office étranger* », ajouter, de l'Équateur (à Quito), entre de l'Égypte et de l'Espagne.

— Page 32, 3<sup>e</sup> alinéa, opérer la même addition entre les mots Égypte et Espagne.

— Page 92, tableau IV (suite), colonne 6, en regard d'États-Unis de l'Amérique du Nord, remplacer l'indication 2 cents (d) par 1 cent (d).

— Pages 98 et 99, même tableau, inscrire les taxes suivantes, à la place des chiffres existants en regard de « la Jamaïque » :

Col. 2.	Col. 3.	Col. 4.	Col. 5.	Col. 6.	Col. 7.	Col. 8.	Col. 9.	Col. 10.
2 1/2 pence.	5 pence.	1 penny.	2 pence.	1/2 penny. (c)	1/2 penny (maxi- mum 2 1/2 pence).	1/2 penny.	2 pence.	Sans chan- gement.

— Page 125, tableau X, colonne 5, biffer les indications qui figurent dans cette colonne en regard de « Colonies des Antilles et de la Guyane néerlandaises » et inscrire la mention 1 florin = 2 francs.

— Page 128, tableau XI, colonne 1, ajouter le renvoi (4) en regard du mot « Italie » et inscrire au bas de la page le renvoi suivant :

« (4) Voir bulletin mensuel de mai 1894, page 108, pour les indications à porter, par les expéditeurs, sur les valeurs payables en Italie, en monnaie métallique. »

EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Modifications dans le service des paquebots anglais de la ligne du Pacifique.*

A compter du mois de juillet 1894, les paquebots anglais de la « Pacific Steam Navigation Company » cesseront de faire escale à Bordeaux-Pauillac. Ces paquebots, qui partiront de Liverpool, le jeudi tous les 14 jours à compter du 5 juillet, toucheront à la Pallice-Rochelle (port de la Pallice) dans la nuit du samedi au dimanche suivant et repartiront de ce dernier port le dimanche matin tous les 14 jours à compter du 8 juillet.

Les dépêches closes pour le Brésil, La Plata, et les parages du Pacifique qui étaient remises à Bordeaux aux paquebots anglais dont il s'agit, seront embar-

quées à la Pallice. L'expédition de ces dépêches aura lieu de Paris le samedi tous les 14 jours à compter du 7 juillet, au moyen d'un train express partant de la gare Montparnasse à 8 h. 30 soir et arrivant directement à la Pallice le dimanche à 7 h. 15 matin. Les dépêches de Bordeaux seront expédiées au moyen du train n° 22 (10 h. 30 soir de Bordeaux) et reprises à Poitiers par le bureau ambulancier de Paris à la Rochelle train n° 701.

Après l'expédition principale (de Paris et de Bordeaux le samedi soir) il sera donné cours le dimanche soir (de Paris) et le lundi matin (de Bordeaux) à des envois supplémentaires qui rejoindront à Lisbonne les paquebots de la ligne du Pacifique (départ de Lisbonne le mercredi).

Par suite de ces modifications, il convient de porter les rectifications suivantes à la nomenclature des escales n° 323, édition de 1894.

Page 8 en regard de paquebots anglais § (b) rectifier les indications selon le texte suivant :

De Liverpool à Montevideo avec escale à la Pallice-Rochelle (Pacifique Steam Navigation C°).

De Liverpool un jeudi sur deux ; de la Pallice un dimanche sur deux à compter du 8 juillet avec escales à (le reste sans changements jusqu'aux mots tous les deux voyages) biffer « du 6 janvier au 28 avril » et inscrire du 11 novembre au 23 décembre.

Page 9, art. IV. 2° Voie de Magellan, en regard de paquebot anglais lire : de Liverpool le jeudi et de la Pallice-Rochelle le dimanche tous les 14 jours à compter du 8 juillet.

2° Partie. En regard des n°s 12 (Arica) — 16 (Bahia) — 34 (Buenos-Ayres) — 38 (Caldera) — 59 (Callao) — 52 (Cobija et Antofogasta) — 60 (Coquimbo) — 61 (La Corogne) — 92 (Iquique) — 93 (Islay et Mollendo) — 114 (Lisbonne) — 133 (Montevideo) — 146 (Païta) — 150 (Pernambouc) — 152 (Pisco) — 167 (Rio de Janeiro) — 174 (Sandy Point ou Punta Arenas) — 205 (Talcahuano) — 216 (Valparaiso) — 220 (Vigo) :

Col. 3, remplacer Bordeaux par la Pallice-Rochelle.

Col. 4, lire voie de la Pallice et des paquebots anglais (Pacifique).

Col. 5, porter les rectifications suivantes : les dimanches 8 et 22 juillet, 5 et 19 août, 2, 16 et 30 septembre, 14 et 28 octobre, 11 et 25 novembre, 9 et 23 décembre, sauf en regard des n°s 16 (Bahia) et 150 (Pernambouc) où ne doivent figurer que les départs des 8 juillet, 5 août, 2 et 30 septembre, 28 octobre, 25 novembre, 23 décembre.

Col. 6, la veille au soir.

Page 20 renvoi (A) alinéa 3°.

Lire : le dimanche tous les 14 jours à compter du 8 juillet (paq. anglais partant de La Pallice le dimanche de 2 en 2 semaines).

Page 25 renvoi (B) 1<sup>re</sup> partie § 3°, lire : par la voie de la Pallice et des paquebots anglais partant de la Pallice.

2° Partie, 4° alinéa commençant par « Enfin » lire : après le départ du courrier expédié de Paris le samedi tous les 14 jours à compter du 7 juillet et destiné à être embarqué le dimanche à La Pallice, etc. . . , cet envoi rejoint à Lisbonne le paquebot anglais parti de la Pallice le dimanche précédent.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. La Direction générale des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais elle ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 <sup>er</sup> . — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).						
1	La Pointe-à-Pître (Guadeloupe).	5 juillet...	Le Havre..	Général Chanzy.	Voilier. ...	H. Auger.
2	Saint-Pierre (Mar- tinique).	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Superbo. ....	Idem.....	Ambaud frères.
3	Idem.....	20.....	Idem.....	Duguay-Trouin.	Idem.....	D. Auger.
4	Cayenne.....	5.....	Idem.....	Eugénie. ....	Idem.....	F. Avril.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).						
1	Antofogasta.....	19 juillet..	Le Havre..	X.....	Steamer. ...	C <sup>ie</sup> maritime du Pa- cifique.
2	Arica.....	19.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
3	Bahia.....	8.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
4	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
5	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
6	Buenos-Ayres.....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	25.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
8	Cap-Haïtien.....	11.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
9	Idem.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
10	Caracas.....	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
11	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
12	Carthagène.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
13	Les Cayes.....	11.....	Idem.....	Y.....	Idem.....	Idem.
14	Céara.....	24.....	Idem.....	Hildebrand....	Idem.....	J.-M. Currie.
15	Cienfuegos (Cuba).	11.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
16	Colon.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
17	Coronel.....	19.....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
18	Coquimbo.....	19.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
19	Curaçao.....	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
20	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
21	Gonaïves.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
22	Itacoatiara.....	9.....	Idem.....	Obidense.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> Cunard.
23	Jaemel.....	11.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Brostrom.
24	Jérémie.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
25	Kingston (Jamaïque)	11.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
26	La Havane.....	15.....	Idem.....	Alfonso XIII...	Idem.....	Genestal.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
27	La Havane.....	28 juillet..	Le Havre..	X.....	Steamer...	Broström.
28	Iquique.....	19.....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> maritime du Pa- cifique.
29	Lima.....	19.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
30	Maccio.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
31	Manaos.....	9.....	Idem.....	Obidense.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> Cunard.
32	Maragnan.....	24.....	Idem.....	Hildebrand....	Idem.....	J.-M. Currie.
33	Mayaguez.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
34	Mollendo.....	19.....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> maritime du Pa- cifique.
35	Montevideo.....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
36	Idem.....	25.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
37	Para.....	9.....	Idem.....	Obidense.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> Cunard.
38	Idem.....	24.....	Idem.....	Hildebrand....	Idem.....	J.-M. Currie.
39	Payta.....	19.....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
40	Pernambuco.....	8.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
41	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
42	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
43	Ponce (Porto-Rico).	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
44	Port-au-Prince....	12.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
45	Idem.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
46	Progreso.....	12.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
47	Idem.....	15.....	Idem.....	Alfonso XIII...	Idem.....	Génestal.
48	Puerto-Cabello....	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
49	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
50	Puerto-Plata.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
51	Rio-de-Janeiro....	8.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
52	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
53	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
54	Salaverry.....	19.....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
55	Sanchez.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
56	Savanilla.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
57	Santo-Domingo....	11.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
58	S <sup>a</sup> -Juan-Porto-Rico.	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
59	Saint-Thomas....	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
60	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
61	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
62	Idem.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
63	Talcahuano.....	19.....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
64	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
65	Idem.....	25.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
66	Tampico.....	12.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
67	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
68	Valparaiso.....	19.....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
69	Victoria (Brésil) ..	8.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
70	Vera-Cruz.....	12.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
71	Idem.....	15.....	Idem.....	Alfonso XIII...	Idem.....	Génestal.
72	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

FRANCE.

*Comparaison des recouvrements du mois de mars 1894 avec ceux du mois correspondant de l'année 1893.*

N <sup>o</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE MARS		DIFFÉRENCES POUR 1894.	
		1894.	1893.	Augmentat <sup>ions</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1<sup>o</sup> POSTES.</b>					
1	Produit net de la taxe des lettres, journaux, imprimés, etc. — Solde des comptes avec les offices étrangers	12,506,110 57	11,941,922 11	564,188 46	"
2	Droit perçu sur les envois d'argent. { Mandats français. Mandats internat <sup>ionaux</sup>	575,461 48	578,685 81	"	3,224 33
et 2 ter		38,213 64	40,797 35	"	2,583 71
2 bis	Droit perçu sur les bons de poste.....	15,846 60	15,948 75	"	102 15
3	Taxes perçues par l'État pour transport de colis postaux.....	1,003 85	1,043 00	"	39 15
	Recettes diverses et accidentelles.....	11,427 98	19,160 71	"	7,732 73
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>13,148,064 12</b>	<b>12,597,557 73</b>	<b>564,188 46</b>	<b>13,682 07</b>
	<b>EN PLUS en 1894.....</b>			<b>550,506<sup>f</sup> 39<sup>c</sup></b>	
<b>2<sup>o</sup> TÉLÉGRAPHES.</b>					
4	Produit net des taxes de la télégraphie privée.....	2,502,054 20	2,577,262 01	"	75,207 81
4 bis	Solde des comptes avec les offices étrangers.....	"	"	"	"
5	Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur service télégraphique.	"	"	"	"
5 bis	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique....	623 07	593 66	29 41	"
6	Recettes diverses et accidentelles.....	28,931 22	179,419 31	"	150,488 09
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>2,531,608 49</b>	<b>2,757,274 98</b>	<b>29 41</b>	<b>225,695 90</b>
	<b>EN MOINS en 1894.....</b>			<b>225,666<sup>f</sup> 49<sup>c</sup></b>	
<b>3<sup>o</sup> TÉLÉPHONES.</b>					
7	Produit des téléphones et abonnements divers.....	168,398 53	244,931 98	"	76,533 45
et 7 bis	<b>TOTAUX.....</b>	<b>168,398 53</b>	<b>244,931 98</b>	<b>"</b>	<b>76,533 45</b>
	<b>EN MOINS en 1894.....</b>			<b>76,533<sup>f</sup> 45<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS COURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 3	Produits postaux.....	13,148,064 12	12,597,557 73	550,506 39	"
4 à 6	Produits télégraphiques.....	2,531,608 49	2,757,274 98	"	225,666 49
7 et 7 bis	Produits téléphoniques.....	168,398 53	244,931 98	"	76,533 45
	<b>TOTAUX du mois de mars.....</b>	<b>15,848,071 14</b>	<b>15,599,764 69</b>	<b>550,506 39</b>	<b>302,199 94</b>
	Mois antérieurs.....	32,261,355 78	33,186,399 90	"	925,044 12
				<b>550,506 39</b>	<b>1,227,244 06</b>
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>48,109,426 92</b>	<b>48,786,164 59</b>	<b>Dimin<sup>on</sup>: 676,737<sup>f</sup> 67<sup>c</sup></b>	





DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

*Participation de la distribution d'Alexandrette (Turquie d'Asie)  
au service des articles d'argent.*

Le bureau de distribution d'Alexandrette, relevant du bureau de Beyrouth, est autorisé à participer, à partir du 1<sup>er</sup> août prochain, à l'émission et au paiement des mandats d'articles d'argent français n° 1401, jusqu'à concurrence de 50 francs par titre, ainsi qu'au service des abonnements aux journaux français.

*Annotations à porter sur l'Instruction générale et sur les bulletins mensuels.*

Articles 874 et 876 de l'Instruction générale, bulletins mensuels n° 10 de février 1879, page 759, ajouter : Alexandrette à la nomenclature des bureaux de distribution à l'étranger, admis à prendre part au service des articles d'argent.

*Addition au tarif international des postes n° 500-30.*

Page 116, tableau IX, 1<sup>re</sup> colonne, après : 2°, inscrire : Alexandrette.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

*Tableau des opérations effectuées pendant le mois de mai 1894.*

Versements reçus de 204,658 déposants, dont 36,486 nouveaux .....	32,835,898 <sup>f</sup> 53 <sup>c</sup>
Remboursements à 104,506 déposants, dont 22,377 pour solde .....	26,831,707 <sup>f</sup> 72 <sup>c</sup>
Rentes achetées à 370 déposants pour un capital de .....	520,838 35
	} 27,352,546 07
	<hr/>
Excédent de recettes .....	5,483,352 46
	<hr/>

Nombre de comptes existant au 31 mai 1894 : 2,180,748.

CONTENTIEUX.

*Jugements.*

D'un jugement contradictoire et en premier ressort, rendu sur la poursuite du Ministère public, par le tribunal correctionnel de Cambrai, le 23 mai 1894,

Il appert que les sieurs Houriez et Legrand, tous deux demeurant à Vertain, convaincus de menaces et injures envers un facteur des postes, ont été condamnés, le 1<sup>er</sup> à 15 jours d'emprisonnement, avec sursis, le 2<sup>e</sup> à 25 francs d'amende, par application de l'article 23, § 2, de la loi du 29 juillet 1881.

PERSONNEL.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. DUMONT, facteur de ville à Carpentras, a trouvé une montre en or qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. FOULONNIER, facteur de ville à Auxerre, a rendu spontanément à la personne intéressée, une somme de 50 francs qu'il avait reçue en trop en opérant le recouvrement d'une traite.

M. BUISSON, facteur local à Aurec, ayant trouvé en cours de distribution un porte-monnaie contenant 14 fr. 65, a fait à la mairie la déclaration d'usage.

M. AUDIBERT, facteur des télégraphes à Marseille central, a remis à ses chefs un portefeuille renfermant 150 francs en billets de banque oublié sur une table de la salle d'attente.

M. COUTANT, facteur rural à Gien, a déposé à la mairie un porte-monnaie contenant 20 fr. 50 qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. SCHMITT, facteur à Épernay, a trouvé un portefeuille renfermant des billets de banque ainsi que des valeurs formant une somme importante; après quelques démarches, ce sous-agent a été assez heureux pour en découvrir le propriétaire.

M. PRADON, jeune facteur des télégraphes à Paris, bureau n° 34, s'est empressé de confier à son receveur un porte-monnaie contenant 41 fr. 75 qu'il avait trouvé dans la salle d'attente.

M. MÉRIEL, gardien de bureau à Bayeux, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 28 francs qu'il a pu restituer à qui de droit.

M. LETHIELLEUX, gardien de bureau à la recette principale de la Seine, ayant trouvé dans la salle du départ, un billet de banque de 100 francs, s'est fait un devoir d'en aviser aussitôt le commis dirigeant.

M. DESSOLLES, facteur des télégraphes à Bayeux, a remis au receveur une montre en argent qu'il avait trouvée en cours de distribution.

M. PASQUET, facteur rural à Usson-du-Poitou, a trouvé, en effectuant sa tournée, un porte-monnaie contenant 140 fr. 40; il s'est empressé, dès sa rentrée à la résidence, d'en opérer le dépôt à la mairie.

M. CAILLOT, facteur téléphoniste à Paris, bureau n° 29, a déposé entre les mains du receveur un porte-monnaie contenant 44 fr. 60 qu'il venait de trouver dans la salle d'attente.

M. MANGIN, facteur rural à Commercy, s'étant aperçu, en établissant ses comptes, qu'il avait reçu en trop une somme de 20 francs, a fait aussitôt des recherches pour retrouver la personne qui avait commis l'erreur.

M. LEFEBVRE, facteur des télégraphes à Angers, a trouvé sur la voie publique et rendu à son propriétaire un bracelet en or.

M. BARBEYRA, facteur rural à Lavoulte, s'est empressé de restituer à l'intéressé un porte-monnaie contenant une somme importante en or et en billets de banque qu'il avait trouvé en se rendant à la gare.

M. LABORIE, facteur surveillant à Gourdon, a trouvé dans la salle d'attente un coupon détaché de 25 francs de rente au porteur qu'il a pu rendre, après recherches, à son propriétaire.

M. LAFAGE, gardien de bureau à la recette principale de la Seine, ayant remarqué en timbrant des correspondances provenant d'outre-mer, une pièce d'or de 5 dollars qui était sortie d'une enveloppe, a prévenu aussitôt son chef de service.

M. CHADRIN, facteur rural à Nérès, a trouvé un billet de banque de 100 francs qu'il a restitué sans accepter la récompense offerte.

M. MADEUF, facteur local à Vic-le-Comte, ayant trouvé une montre en argent, s'est empressé de signaler le fait par voie de publicité.

M. ANTZER, facteur des télégraphes à Belfort, a confié au receveur un porte-monnaie contenant 111 fr. 20 qu'il venait de trouver dans la salle d'attente.

M. BOURRIN, courrier auxiliaire à Annonay, a trouvé dans le compartiment qu'il occupait une somme de 25 francs qu'il s'est fait un devoir de consigner entre les mains du chef de gare.

M. FATIN, facteur à Gex, a trouvé sur la voie publique et remis à leur propriétaire deux bracelets en or.

M. PUECH, facteur local à Saint-Antonin, s'est empressé de déposer au bureau du chef de gare une somme de 100 francs qu'il avait trouvée dans la salle d'attente.

M. AUBERT, facteur téléphoniste à Nantes, ayant trouvé 150 francs dans la salle réservée au public, a remis spontanément cette somme au receveur.

M. PIERRE, facteur à Liffol-le-Grand, a trouvé en cours de tournée deux billets de banque de 50 francs qu'il a pu restituer à l'intéressé.

M. TROULLIER, facteur rural à Brioude, ayant trouvé une montre en argent, s'est empressé de faire au commissariat de police la déclaration d'usage.

#### ACTES DE DÉVOUEMENT.

M. PETITARMAND, facteur rural à Sombornon, a reçu des contusions en prêtant main forte pour l'arrestation d'un malfaiteur.

M. SIMONIN, entreposeur à Pagny-sur-Moselle, a sauvé la vie à un enfant sur le point d'être écrasé par un train.

MM. BOIRE, receveur à Chaumont-sur-Tharonne,

LESAIN, facteur rural à Beauchamps,

AUBION, facteur à la Plaine-Saint-Denis,

JOUBÈS, facteur à Trentels,

DURIEUX, facteur à Avesnes,

ont arrêté des chevaux emportés.

Lors du déraillement qui s'est produit le 22 mai sur la ligne de Limoges au Dorat, le courrier auxiliaire Jacob a fait preuve d'énergie et de sang-froid : au milieu de l'affolement général, il a procédé, avec une présence d'esprit digne d'éloges, au sauvetage des dépêches et du matériel qu'il est parvenu à mettre en sûreté.

M. Delaunay, commis auxiliaire à la Roche-sur-Yon, vient de donner un exemple de dévouement professionnel : cet agent s'est spontanément offert pour effectuer l'intérim d'un bureau dont le titulaire, après avoir vu deux de ses enfants enlevés par la diphtérie, se trouvait lui-même atteint de cette maladie contagieuse.

---

*ARRÊTÉ accordant le diplôme d'agent breveté de l'École professionnelle supérieure (1<sup>re</sup> section) à 24 élèves sortis de l'École en 1894.*

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu le décret du 29 mars 1888;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juillet 1888, portant organisation et réglementation de l'École professionnelle supérieure (1<sup>re</sup> section);

Vu le rapport du Directeur de l'École professionnelle supérieure en date du 27 avril 1894;

Vu le rapport du Président du Jury institué par l'arrêté du 5 février 1894, en vue de procéder aux examens de sortie des élèves de l'École professionnelle supérieure (1<sup>re</sup> section) en 1894,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — Le diplôme d'agent breveté de l'École professionnelle supérieure (1<sup>re</sup> section) est accordé aux 24 élèves qui viennent de satisfaire aux examens le sortie de l'École et dont les noms suivent, pour leur servir ce que de droit :

MM.	MENTION OBTENUE.	MM.	MENTION OBTENUE.
1. VERLIÈRE . . . . .	Très bien.	13. TACHOT (Edme) . . . . .	Assez bien.
2. BIZET . . . . .	<i>Idem.</i>	14. LE ROUX . . . . .	<i>Idem.</i>
3. HERMAN . . . . .	<i>Idem.</i>	15. DE GUÉRIN DU CAYLA . . . . .	<i>Idem.</i>
4. RIBOUTHET . . . . .	Bien.	16. BOUFFIER . . . . .	<i>Idem.</i>
5. PAILLON . . . . .	<i>Idem.</i>	17. DOINET . . . . .	<i>Idem.</i>
6. MAILLARD . . . . .	<i>Idem.</i>	18. BERTHUY . . . . .	<i>Idem.</i>
7. GAUTIER . . . . .	<i>Idem.</i>	19. CHAVARD . . . . .	<i>Idem.</i>
8. GANTER . . . . .	<i>Idem.</i>	20. BONAL . . . . .	<i>Idem.</i>
9. TROUCHE . . . . .	<i>Idem.</i>	21. LIOTARD . . . . .	<i>Idem.</i>
10. BRANDSTETTER . . . . .	Assez bien.	22. MIQUEL . . . . .	<i>Idem.</i>
11. VILLEROY . . . . .	<i>Idem.</i>	23. PENNEG . . . . .	<i>Idem.</i>
12. CHAUFOURNIER . . . . .	<i>Idem.</i>	24. BARBIER . . . . .	<i>Idem.</i>

ART. 2. — Le Service du personnel est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 4 mai 1894.

J. DE SEEVES.

PERSONNEL.

*École professionnelle supérieure.*

MM. LAROSE (Henri-Marie-Charles) et DÉNERY (Alfred), anciens élèves de l'École polytechnique, qui ont obtenu les deux premiers rangs dans le classement des candidats ayant pris part au concours de 1894 pour l'admission à la deuxième section de l'École professionnelle supérieure, ont été nommés élèves-ingénieurs des Postes et des Télégraphes, par arrêté ministériel du 26 juin 1894.

## PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS. francs.	NOU- VEAUX. francs.
MM. Vannacque. . . . .	Administrateur.	Division de la comptabil..	12,000	15,000
Courtois. . . . .	Sous-chef de bu- reau.	2 <sup>e</sup> division, 1 <sup>er</sup> bureau. . .	5,500	6,000
Euzière . . . . .	Directeur . . . . .	Avignon. . . . .	6,000	7,000
Mathet. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Guéret. . . . .	6,000	7,000
Weber. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Troyes . . . . .	7,000	8,000
Magny. . . . .	Chef de section.	Paris R. P. . . . .	5,500	6,000
Civel . . . . .	Inspecteur . . . . .	Bourges . . . . .	4,000	4,500
Lecouvreur-Saint- Manvieu.	<i>Idem.</i> . . . . .	Amiens . . . . .	4,500	5,000
Debrade. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Bourges . . . . .	4,000	4,500
Dervin. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Amiens. . . . .	4,000	4,500
Bégot. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Melun . . . . .	4,500	5,000
Lestelle . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Mont-de-Marsan. . . . .	4,500	5,000
Bourgoin. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Amiens . . . . .	4,000	4,500
Berthelon. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Bourg. . . . .	4,000	4,500
Thiriat. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Besançon . . . . .	4,000	4,500
Ginoyer. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Bordeaux . . . . .	4,500	5,000
Le Borgne. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Quimper . . . . .	4,500	5,000
Barbaud. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Limoges. . . . .	4,500	5,000
Betsellère. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Lyon . . . . .	4,000	4,500
Philippot. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Pau . . . . .	4,000	4,500
Lelandais. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Saint-Lô . . . . .	4,000	4,500
Charvilhat. . . . .	Sous-Inspecteur	Clermont-Ferrand . . . . .	3,000	3,500
Ravaux. . . . .	Inspecteur sé- dentaire.	Lille. . . . .	4,500	5,000
Sueur . . . . .	Inspecteur . . . . .	Ligne de Lyon. . . . .	4,500	5,000
Doinet. . . . .	Commis princ..	Bordeaux, R. P. . . . .	3,600	4,000
Gautier. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris, central . . . . .	3,000	3,300
Villeroi. . . . .	Commis. . . . .	2 <sup>e</sup> division, 5 <sup>e</sup> bureau . . .	2,800	3,100
Trouché. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Alger, direction. . . . .	2,700	3,000
Miquel. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 57. . . . .	2,400	2,700
Chaufournier. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Service du personnel. . . .	2,500	2,800
Pennec. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Rouen, central. . . . .	2,400	2,700
Ganter. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Vierzon . . . . .	2,400	2,700
Ribouthet . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	La Rochelle, direction . . .	2,100	2,400
Verlière . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Amiens. . . . .	1,800	2,100
Liégeois. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1 <sup>re</sup> division, 1 <sup>er</sup> bureau . . .	2,500	2,800
Boncenne. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau . . .	1,900	2,200
Gallin . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	2 <sup>e</sup> division, 1 <sup>er</sup> bureau . . .	2,200	2,500
Rothiot . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Service du personnel. . . .	2,200	2,500

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANGIENS. francs.	NOU- VEAUX. francs.
M. Douilly . . . . .	Commis . . . . .	Dir. caisse d'épargne . . . .	2,800	3,100
Lambert . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	2 <sup>e</sup> division, 4 <sup>e</sup> bureau . . . .	2,500	2,800
Bontems . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Dir. caisse d'épargne . . . .	2,800	3,100
Ytasse . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Service du personnel . . . .	2,500	2,800
Hayes . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Secrétariat (contentieux) . .	2,500	2,800
François . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau . . . .	2,800	3,100
Angot . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 2 <sup>e</sup> bureau . . . .	2,200	2,500
Parrot-Lagarenne	<i>Idem.</i> . . . . .	Service du personnel . . . .	2,500	2,800
Postelle . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau . . . .	2,500	2,800
Messié . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 2 <sup>e</sup> bureau . . . .	2,500	2,800
Ouy . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1 <sup>re</sup> division, 5 <sup>e</sup> bureau . . . .	2,500	2,800
Favier . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	2 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau . . . .	2,200	2,500
Marioge . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Dir. caisse d'épargne . . . .	1,900	2,200
Marignac . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau . . . .	2,500	2,800
Blanchet . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 2 <sup>e</sup> bureau . . . .	2,200	2,500
Bernard . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1 <sup>re</sup> division, 4 <sup>e</sup> bureau . . . .	2,200	2,500
M <sup>lles</sup> Virion . . . . .	Employée . . . . .	Dir. caisse d'épargne . . . .	1,100	1,200
Baillé . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,200	1,300
M <sup>me</sup> d'Azémar . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau . . . .	1,200	1,300
M <sup>lle</sup> Franc . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Dir. caisse d'épargne . . . .	1,200	1,300
M <sup>mes</sup> Barberet . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500
Hainglaise . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,600	1,700
veuve Dugrais . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,600	1,700
Coldre . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau . . . .	1,500	1,600
M <sup>lles</sup> Champdavoine . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Dir. caisse d'épargne . . . .	1,500	1,600
Rousseau . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,600	1,700
M <sup>me</sup> veuve Chinon . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,600	1,700
M <sup>lles</sup> Beauvalet . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500
Leclerc (Céline- L.-L.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500
Chabenet . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,300	1,400
Voisin . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,700	1,800
M <sup>me</sup> Graux . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500
M <sup>lle</sup> Lemaire . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500
M <sup>me</sup> Stef . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500
M <sup>lles</sup> Frontier . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau . . . .	1,300	1,400
Schmitt . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Dir. caisse d'épargne . . . .	1,100	1,200
Dupont . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,200	1,300
M <sup>me</sup> Hamon . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,100	1,200
M <sup>lles</sup> Devergies . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,100	1,200
Dufau . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,100	1,200
M <sup>mo</sup> Cuny . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,100	1,200
M <sup>lles</sup> Vautrin (M.-R.-D.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,200	1,300
Rousselle (L.-E.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,200	1,300
M <sup>me</sup> Martinet . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,500	1,600

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES. OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
M <sup>me</sup> Gautier.....	Employée.....	Dir. caisse d'épargne....	1,300	1,400
M <sup>lles</sup> Peysson.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
Bauden.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,500	1,600
Ritzinger (C. E.- J.)	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
Ranvaud.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
Petibon.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,600	1,700
M <sup>mes</sup> Petibon.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 2 <sup>e</sup> bureau...	1,500	1,600
Marchal.....	<i>Idem.</i> .....	Dir. Caisse d'épargne....	1,400	1,500
M <sup>lles</sup> Bégonin.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,400	1,500
Monnoye.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,400	1,500
M <sup>me</sup> Cornu.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 2 <sup>e</sup> bureau...	1,300	1,400
M <sup>lles</sup> Gaucet.....	<i>Idem.</i> .....	Dir. caisse d'épargne....	1,200	1,300
Thibierge.....	<i>Idem.</i> .....	La Rochelle, caisse d'ép..	1,200	1,300
M <sup>mes</sup> Bonavita.....	<i>Idem.</i> .....	Dir. caisse d'épargne....	1,200	1,300
Juge.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,100	1,200
Leblanc.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,100	1,200
Relief.....	<i>Idem.</i> .....	Dir. caisse d'épargne....	1,100	1,200
Marignac.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,100	1,200
M <sup>lles</sup> Moulin (A.-A.)..	<i>Idem.</i> .....	Dir. caisse d'épargne....	1,500	1,600
Prudhomme.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,700	1,800
Chandavoine (M.- C.)	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,500	1,600
Demay (Jeanne- Valentine.)	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,600	1,700
M <sup>me</sup> veuve Lallement .	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
M <sup>lles</sup> Thiol.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,600	1,700
Fostier.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
M <sup>me</sup> Sorcl.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,900	2,000
M <sup>lles</sup> Etevenard.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,500	1,600
Léman (Éva).....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,500	1,600
Laurent.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,500	1,600
Teinturier.....	<i>Idem.</i> .....	Dir. caisse d'épargne....	1,500	1,600
Pélessier.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,400	1,500
M <sup>mes</sup> Badin.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,400	1,500
Bellanger, née Mi- nard.	<i>Idem.</i> .....	Dir. caisse d'épargne....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Cristofini.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Biston (M.-R.-H.)	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,200	1,300
M <sup>me</sup> Lamiguet.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,100	1,200
M <sup>lle</sup> Bibaut (J.-R.-E.)	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,200	1,300
M <sup>mes</sup> Odouart.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,100	1,200
Gault.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,100	1,200
veuve Desportes..	<i>Idem.</i> .....	Dir. caisse d'épargne....	1,100	1,200
Brun, née Renard	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,100	1,200

NOMS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
M <sup>me</sup> Fillet.....	Employée.....	Dir. caisse d'épargne....	1,100	1,200
Éprandre.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,200	1,300
veuve David.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,400	1,500
M <sup>lles</sup> Royer de Véri- court.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,300	1,400
Hentz.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,400	1,500
M <sup>mes</sup> Martin.....	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 2 <sup>e</sup> bureau...	1,600	1,700
Collongues.....	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,300	1,400
Lefournier.....	<i>Idem</i> .....	Dir. caisse d'épargne....	1,600	1,700
M <sup>lle</sup> Esquive.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,700	1,800
M <sup>mes</sup> veuve Lemercier.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,700	1,800
Thory.....	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,500	1,600
Vilette.....	<i>Idem</i> .....	Dir. caisse d'épargne....	1,300	1,400
Gastine.....	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,400	1,500
M <sup>lles</sup> Cœurdevache....	<i>Idem</i> .....	Dir. caisse d'épargne....	1,300	1,400
Thuret.....	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,400	1,500
M <sup>mo</sup> Bonnel.....	<i>Idem</i> .....	Dir. caisse d'épargne....	1,300	1,400
M <sup>lles</sup> Gillet.....	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,400	1,500
Tournier.....	<i>Idem</i> .....	Périgueux, caisse d'ép...	1,000	1,100

Par arrêté ministériel du 9 juin 1894, M. VIVIER, inspecteur des postes et des télégraphes, à Moulins, est chargé, avec son grade et son traitement actuels, des fonctions de directeur des postes et des télégraphes du département de la Haute-Savoie, en remplacement de M. GUEZ, admis à faire valoir ses droits à la retraite.



PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Thomas.....	Insp <sup>r</sup> - ingén <sup>r</sup> fais <sup>t</sup> fonc- tions de sous - chef de bureau.	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau	4,500	Sous-chef de bureau.	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau	5,000
Arnaud.....	Comm. princ.	Direct <sup>on</sup> de la caisse d'épargne.	4,000	Com. princ..	Service du personnel	4,000
Duffos.....	Commis.....	Service du personnel	3,100	Idem.....	Idem.....	3,500
Ferrandi.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	3,100	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	3,500
Mazoyer.....	Idem.....	Direct <sup>on</sup> de la caisse d'épargne.	3,100	Idem.....	Direct <sup>on</sup> de la caisse d'épargne.	3,500
Broin.....	Idem.....	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau	2,500	Commis.....	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau	2,500
Herman.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	3,100	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau.	3,100
Villeroy.....	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	3,100	Idem.....	Idem.....	3,100
Vidal.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,900	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	1,900
Boucenne.....	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	1,900	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,900
Verlière.....	Idem.....	Amiens.....	2,100	Idem.....	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau	2,200
Ribouheth.....	Idem.....	La Rochelle, direct.	2,400	Idem.....	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	2,500
Maillard.....	Idem.....	Paris, central.....	2,100	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	2,200
Paquet.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne, direction.	1,800	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	1,900
Dieudonné.....	Idem.....	Direction régionale, télégraphes.	2,100	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau	2,200
Pagès.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	3,100	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	3,100
Gauwin.....	Idem.....	Direction régionale, téléphones.	2,400	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	2,500
Brisson.....	Idem.....	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau	3,100	Idem.....	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau	3,100
Layuyouse.....	Idem.....	Direction régionale, téléphones.	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
d'Arandel des Quincourt et de Coudé.	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,100
Colnard.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
Combos.....	Idem.....	Direction régionale, télégraphes.	2,400	Idem.....	Idem.....	2,500
Gauter.....	Idem.....	Vierzon.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,800
Laé.....	Idem.....	Paris 98.....	2,400	Idem.....	Vérification et récep- tion du matériel.	2,400
Sius.....	Inspect <sup>r</sup> - in- génieur.	Nantes.....	4,500	Inspect <sup>r</sup> - in- génieur.	Idem.....	4,500
Videgrain.....	Sous-inspect <sup>r</sup>	Vérification et récep- tion du matériel.	3,500	Inspecteur..	Idem.....	4,000
Chevalier.....	Idem.....	Mézières.....	3,500	Idem.....	Mézières.....	4,000
Bouche.....	Idem.....	Auch.....	3,500	Idem.....	Auch.....	4,000
Chavard.....	Inspecteur..	Dijon.....	4,000	Idem.....	Angers.....	4,500
Amiot.....	Com. princ..	Mâcon, direction..	3,300	Sou - inspect <sup>r</sup>	Moulins.....	3,500
Pouhin.....	Idem.....	Dijon, direction...	3,300	Idem.....	Dijon.....	3,500
Vacher.....	Idem.....	Clermont - Ferrand, direction.	3,300	Idem.....	Clermont-Ferrand..	3,500
Ravasse.....	Idem.....	Direction régionale, téléphones.	3,300	Idem.....	Direction régionale, téléphones.	3,500
Ricau.....	Commis.....	Paris R. P. ....	2,400	Commis.....	Direction de la Seine	2,400
Barbier.....	Idem.....	Paris, central.....	2,700	Idem.....	Direction régionale, télégraphes.	2,700
Gourliau.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Charton.....	Idem.....	Paris 75.....	2,700	Idem.....	Direction de la Seine	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
MM. André . . . . .	Commis . . . . .	Paris, central. . . . .	fr. 2,700	Commis . . . . .	Direction régionale, télégraphes.	fr. 2,700
Favarou . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,700
Evrard . . . . .	Com. princ. . . . .	Paris 51 . . . . .	3,000	Com. princ. . . . .	Paris R. P. . . . .	3,000
Brion . . . . .	Commis . . . . .	Direction régionale, télégraphes.	3,000	Idem . . . . .	Direction régionale, télégraphes.	3,000
Barboret . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Lacombe . . . . .	Idem . . . . .	Paris 43 . . . . .	1,800	Commis . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Miquel . . . . .	Idem . . . . .	Mende, direction . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,700
Béraud . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,800	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Pontillon . . . . .	Com. princ. . . . .	Versailles, direction . . . . .	3,000	Com. princ. . . . .	Chartres, direction . . . . .	3,000
Picault . . . . .	Idem . . . . .	Chartres, direction . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Versailles, direction . . . . .	3,000
Foucault . . . . .	Idem . . . . .	Nantes, direction . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Tours, direction . . . . .	3,000
Doinet . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . . .	4,000	Idem . . . . .	Bordeaux, direction . . . . .	4,000
Bouffinier . . . . .	Commis . . . . .	Rouen, central. . . . .	2,700	Commis . . . . .	Rouen, direction . . . . .	2,700
Delouye . . . . .	Idem . . . . .	Paris 43 . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Pennec . . . . .	Idem . . . . .	Rouen, central. . . . .	2,700	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,700
Genin . . . . .	Idem . . . . .	Niort . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Limoges, direction . . . . .	2,400
David . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	2,100	Idem . . . . .	Vannes, direction . . . . .	2,100
Loustaunau . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux, central . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Bordeaux, direction . . . . .	2,100
Bonnaud . . . . .	Idem . . . . .	La Rochelle . . . . .	2,100	Idem . . . . .	La Rochelle, direct. . . . .	2,100
Miquel . . . . .	Idem . . . . .	Paris 57 . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Mende, direction . . . . .	2,700
Chevalot . . . . .	Idem . . . . .	Orléans, direction . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Châlons-sur-Marne, direction.	2,100
Duclos . . . . .	Idem . . . . .	Auch, direction . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Nantes, direction . . . . .	2,400
Aurignac . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	2,100	Idem . . . . .	Auch, direction . . . . .	2,100
Fourgeot . . . . .	Idem . . . . .	Tours R. P. . . . .	1,800	Idem . . . . .	Tours, direction . . . . .	1,800
Bellenger . . . . .	Idem . . . . .	Lille, gare . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Lille, direction . . . . .	1,500
Pascal . . . . .	Idem . . . . .	Grenoble . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Grenoble, direction . . . . .	1,800
Héneault . . . . .	Idem . . . . .	Châteauroux . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Châteauroux, direct. . . . .	1,800
Gautier . . . . .	Com. princ. . . . .	Paris, central. . . . .	3,300	Comm. princ. fais <sup>t</sup> fonct. de s <sup>r</sup> -chef de section.	Lyon, central . . . . .	3,300
Dallant . . . . .	Idem . . . . .	Ajaccio, direction . . . . .	3,000	Com. princ. . . . .	Nantes, direction . . . . .	3,000
Dubois . . . . .	Commis . . . . .	Besançon R. P. . . . .	2,400	Commis . . . . .	Besançon, direction . . . . .	2,400
Vican . . . . .	Idem . . . . .	Paris 27 . . . . .	2,400	Idem . . . . .	S <sup>t</sup> -Étienne, direct. . . . .	2,400
Noualy . . . . .	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	2,400	Idem . . . . .	Lyon, direction . . . . .	2,400
Marchant . . . . .	Idem . . . . .	Carcassonne . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Carcassonne, direct. . . . .	1,800
Mathieu . . . . .	Idem . . . . .	Laon . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Laon, direction . . . . .	1,800
Étienne . . . . .	Idem . . . . .	Épinal, rue Thiers. . . . .	2,700	Idem . . . . .	Épinal, direction . . . . .	2,700
Viala . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, direction . . . . .	2,700	Com. princ. . . . .	Ajaccio, direction . . . . .	3,000
Sanglier . . . . .	Idem . . . . .	Paris 18 . . . . .	1,500	Commis . . . . .	Amiens R. P. . . . .	1,500
Gratias . . . . .	Idem . . . . .	Cahors . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Cahors, direction . . . . .	2,400
Philippart . . . . .	Idem . . . . .	Orléans R. P. . . . .	2,700	Idem . . . . .	Orléans, direction . . . . .	2,700
Gez . . . . .	Idem . . . . .	Auth . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Mende, direction . . . . .	2,400
Alata . . . . .	Idem . . . . .	Marseille-Baille . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Marseille, direction . . . . .	2,100
Royer . . . . .	Idem . . . . .	Lille R. P. . . . .	1,800	Idem . . . . .	Lille, direction . . . . .	1,800
Rebulet . . . . .	Idem . . . . .	Paris 22 . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Nice, direction . . . . .	2,100
Bonal . . . . .	Idem . . . . .	Clermont-Ferrand, central.	2,400	Idem . . . . .	Clermont-Ferrand, direction.	2,400
Petetin . . . . .	Idem . . . . .	Paris 19 . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Besançon, direction . . . . .	1,800
Bécat . . . . .	Idem . . . . .	Montpellier, central . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Montpellier, direct. (téléphones).	2,700
Voillery . . . . .	Idem . . . . .	Dijon R. P. . . . .	1,800	Idem . . . . .	Dijon, direction (té- léphones).	1,800
Joron . . . . .	Idem . . . . .	Laon, direction . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Laon, direction (té- léphones).	2,400
Bouquet . . . . .	Idem . . . . .	Nice, direction . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Nice, direction (té- léphones).	2,700
M <sup>lles</sup> Pecoil . . . . .	Employée . . . . .	Paris, central. . . . .	1,400	Employée . . . . .	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau. . . . .	1,400
Couré . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
M <sup>me</sup> Ballerai . . . . .	Idem . . . . .	Paris, téléphones, bureau O.	1,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>lle</sup> Mignot-Danton	Employée...	Paris, central....	1,100	Employée...	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,100
M <sup>me</sup> veuve Camus.	Receveuse...	Juniville.....	1,400	Idem.....	Idem.....	1,400
M <sup>lle</sup> Gomot.....	Idem.....	Cerisiers.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
Campagne....	Employée...	Paris, téléphones, bureau G.	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Ménard.....	Idem.....	Paris, central....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Würbel.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
M <sup>mes</sup> Saulgrain....	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,300	Idem.....	Caisse nationale d'é- pargne.	1,300
Coupard.....	Idem.....	Paris, central....	1,400	Idem.....	Idem.....	1,400
Ménard.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
M <sup>lle</sup> Denier.....	Idem.....	Boulogne-sur-Seine	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M <sup>me</sup> Bibaut.....	Employée auxiliaire.	En disponibilité...	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>lles</sup> Descamps....	Employée...	Caisse nationale d'é- pargne.	1,400	Idem.....	Paris R. P.....	1,400
Roche.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
M <sup>me</sup> Guirr.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
M <sup>lles</sup> Duvoy.....	Idem.....	Idem.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,300
Aron.....	Idem.....	Paris, bourse....	1,700	Idem.....	Idem.....	1,700
Andre.....	Idem.....	Paris, central....	1,500	Idem.....	Direct <sup>on</sup> de la Seine.	1,500
M <sup>mes</sup> Le Galmé....	Idem.....	Caisse nationale d'é- pargne.	1,400	Idem.....	Paris R. P.....	1,400
Méziat.....	Idem.....	Idem.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,300
M <sup>lle</sup> Viel.....	Idem.....	Nîmes, caisse d'é- pargne.	1,200	Receveuse...	Bezouca.....	1,200
M <sup>me</sup> Lagot.....	Idem.....	Nîmes.....	1,300	Employée...	Nîmes, caisse d'é- pargne.	1,300
M <sup>lles</sup> Cros.....	Idem.....	Montpellier, central	1,000	Idem.....	Montpellier, caisse d'épargne.	1,000
Gastaud.....	Idem.....	Nice.....	1,000	Idem.....	Nice, caisse d'é- pargne.	1,000
Bellon.....	Idem.....	Plaine-Fougères...	"	Idem.....	Rennes, caisse d'é- pargne.	1,000
Guillou.....	Idem.....	Plélan-le-Grand...	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>me</sup> Vandesbossche	Employée...	Lille, central....	1,600	Idem.....	Lille, caisse d'é- pargne.	1,600
M <sup>lle</sup> Cambiez.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M <sup>me</sup> Chevalier....	Idem.....	Marseille, central.	1,100	Idem.....	Marseille, caisse d'épargne.	1,100
M <sup>lles</sup> Faure.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Fromal.....	Idem.....	Quimperlé.....	1,000	Idem.....	Saint-Brieuc, caisse d'épargne.	1,000
Chêne.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	1,000	Idem.....	Clermont-Ferrand, caisse d'épargne.	1,000
M <sup>mes</sup> Beinet.....	Idem.....	Marseille, préfet..	1,100	Idem.....	Marseille, caisse d'épargne.	1,100
Servo.....	Idem.....	Marseille, central..	1,600	Idem.....	Idem.....	1,600
M <sup>lles</sup> Dutoit.....	Idem.....	Lille, central....	1,300	Idem.....	Lille, caisse d'é- pargne.	1,300
Volder.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
Chirol.....	Idem.....	Saint-Marcellin...	1,000	Idem.....	Grenoble, caisse d'épargne.	1,000
Viannay.....	Aide.....	Faverges.....	"	Idem.....	Annecy, caisse d'é- pargne.	1,000
Bochet.....	Employée...	Mézières.....	1,000	Idem.....	Mézières, caisse d'é- pargne.	1,000
M <sup>lle</sup> Fructus.....	Idem.....	Limoges, central..	1,000	Idem.....	Limoges, caisse d'é- pargne.	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
M <sup>lles</sup> Chélier . . . . .	Employée . . .	Montpellier, central	fr. 1,000	Employée . . .	Montpellier, caisse d'épargne.	fr. 1,000
Couget . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,000
Gautier . . . . .	. . . . .	Allevard . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Grenoble, caisse d'é- pargne.	1,000
M <sup>me</sup> Delépine . . . . .	. . . . .	Oran . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Oran, caisse d'é- pargne.	1,000
MM. Servant de Be- zaure . . . . .	Receveur . . .	Carpentras . . . . .	4,000	Agent de ser- vice mari- time.	Ligne de l'Indo- Chine.	4,000
Serres . . . . .	Commis prin- cipal.	Mont-de-Marsan . . .	3,600	Receveur . . .	Carpentras . . . . .	3,500
Broqua . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Bordeaux . . . . .	3,600	<i>Idem</i> . . . . .	Bordeaux, quartier des Docks.	3,500
M <sup>lles</sup> Lagriffoul . . . . .	Receveuse . . .	Arques . . . . .	1,200	Receveuse . . .	Aspiran . . . . .	1,200
Cayrol . . . . .	Employée . . .	Carcassonne, caisse d'épargne.	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Arques . . . . .	1,000
Coux . . . . .	Aide . . . . .	Leucate . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Villepinte . . . . .	1,000
Cresson . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Cousances-aux-For- ges.	"	<i>Idem</i> . . . . .	Mangiennes . . . . .	1,000
Papillon . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ambrières . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Loiron . . . . .	1,000
M. Vial . . . . .	Facteur rece- veur.	Cléon-d'Audran . . .	900	Receveur . . .	Cléon-d'Audran . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Hébert . . . . .	Employée . . .	Rouen, rue Verte . .	1,000	Receveuse . . .	Tourville . . . . .	1,000
Madelaine . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Mortain . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Beauchamps . . . . .	1,000
MM. Grosset-Janin . . . . .	Commis prin- cipal.	Ligne de Lyon . . . .	3,000	Receveur . . .	Annemasse . . . . .	2,700
Rémond . . . . .	Receveur . . .	Tourteron . . . . .	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	Revigny . . . . .	1,600
M <sup>lle</sup> Chédeville . . . . .	Receveuse . . .	Messei . . . . .	1,600	Receveuse . . .	Segrie-Fontaine . . .	1,600
M <sup>me</sup> veuve Edouard . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Segrie-Fontaine . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Messei . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Bretonneau . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Champagne-Mouton . .	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	Noyant . . . . .	1,600
Fuma . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Osséja . . . . .	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Gonis-Laval . .	1,400
Caujolle . . . . .	Employée . . .	Foix . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Osséja . . . . .	1,000
Crouzeilles . . . . .	Receveuse . . .	Thèze . . . . .	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	Les Eaux-Bonnes . .	1,400
Arriu . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Lucq-de-Béarn . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Thèze . . . . .	1,000
Lajuzan - Laf- font . . . . .	Aide . . . . .	Gadaujac . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Lucq-de-Béarn . . . .	1,000
M <sup>me</sup> veuve Augé . . . . .	Receveuse . . .	Lucq-Athery . . . . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Navailles-Angos . . .	1,200
M. Coreau . . . . .	Receveur . . .	Limesy . . . . .	1,000	Receveur . . .	La Feuillie . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Grégoire . . . . .	Receveuse . . .	Chauvailles . . . . .	1,600	Receveuse . . .	Balbigny . . . . .	1,600
M <sup>mes</sup> Nemos . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Balbigny . . . . .	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	Chauvailles . . . . .	1,600
Lorin . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Braux . . . . .	1,600	<i>Idem</i> . . . . .	Bray-sur-Seine . . . .	1,600
veuve Boyer . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Lugon . . . . .	1,600	<i>Idem</i> . . . . .	Mortagne-sur-Gi- ronde.	1,600
M. Boire . . . . .	Receveur . . .	Chaumont-sur-Tha- ronne.	1,200	Receveur . . .	Lugon . . . . .	1,200
M <sup>lles</sup> Bedu . . . . .	Receveuse . . .	Le Chatelet - en - Berry.	1,000	Receveuse . . .	Chaumont-sur-Tha- ronne.	1,000
Dedet . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Bellenaves . . . . .	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	Le Chatelet - en - Berry.	1,400
Le Goupy . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Jort . . . . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Ryes . . . . .	1,200
Laigre . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	S <sup>t</sup> -Rémy-du-Plain . . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Jort . . . . .	1,200
M <sup>mes</sup> veuve Cauët . . . . .	. . . . .	. . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Guillaucourt . . . . .	1,000
veuve Rullier . . . . .	Receveuse . . .	Nods . . . . .	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	Charquemont . . . . .	1,400
M <sup>lles</sup> Faivre . . . . .	Employée . . .	Lyon, téléphones . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Nods . . . . .	1,000
Viallet . . . . .	Receveuse . . .	Menthon-Saint-Ber- nard.	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Gervais - les- Bains.	1,400
M <sup>me</sup> Paulme . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Chevenoz . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Menthon-Saint-Ber- nard.	1,000
M <sup>lles</sup> Berthoud . . . . .	Employée . . .	Annecy, caisse d'é- pargne.	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Chevenoz . . . . .	1,000
Olivier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Tropez . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	La Verdrière . . . . .	1,000
M. Desassis . . . . .	Receveur . . .	Chatillon-en-Bazois . .	1,600	Receveur . . .	Corbigny . . . . .	1,600

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.
M <sup>mes</sup> Michot .....	Receveuse...	S <sup>t</sup> -Jean-de-Losne ..	1,800	Receveuse...	La Clayette.....	1,800
Souchet.....	<i>Idem</i> .....	Ailoux.....	1,600	<i>Idem</i> .....	Champagne-Mouton	1,600
MM. Marron.....	Receveur....	Larche.....	1,000	Receveur....	Alloue.....	1,000
Hubert.....	<i>Idem</i> .....	Confrançon.....	1,000	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> -Remy-du-Plain..	1,000
M <sup>lles</sup> Regelle.....	Aide.....	Villereversure.....	"	Receveuse...	Confrançon.....	1,000
Martin.....	Receveuse...	La Prugne.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Bellenaves.....	1,000
Michard.....	Employée... central.	Clermont-Ferrand,	1,000	<i>Idem</i> .....	La Prugne.....	1,000
MM. Plautin.....	Receveur....	Abriès.....	1,000	Receveur....	Larche.....	1,000
Fabrigoulle...	Postulant re- ceveur.	"	"	<i>Idem</i> .....	Abriès.....	1,000
M <sup>me</sup> Nicolas.....	Receveuse...	Godewaersvelde....	1,000	Receveuse...	Felleries.....	1,000
M <sup>lles</sup> Catel.....	Employée... Lille, téléphones..	Lille, téléphones..	1,100	<i>Idem</i> .....	Godewaersvelde....	1,000
Lagassé.....	Receveuse...	Rocquigny.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Juiville.....	1,000
Coy.....	<i>Idem</i> .....	Verniolle.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Lespignan.....	1,400
Noley.....	<i>Idem</i> .....	Anjou.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Cerisiers.....	1,200
Clerc.....	Employée... Saint-Marcellin...	Saint-Marcellin...	1,000	<i>Idem</i> .....	Anjou.....	1,000
Boissel.....	<i>Idem</i> .....	Paris 41.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Le Freney-d'Oisans.	1,000
M <sup>mes</sup> veuve Grimbart	<i>Idem</i> .....	Mauléon.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Licq-Athery.....	1,000
veuve Joubert.	Postulante re- ceveuse.	"	"	<i>Idem</i> .....	Grignols.....	1,000
M <sup>lle</sup> Simon.....	Receveuse...	Baigneux-les-Juifs..	1,400	<i>Idem</i> .....	Saint-Jean-de-Losne	1,600
M <sup>me</sup> Dive.....	<i>Idem</i> .....	Corgoloin.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Baigneux-les-Juifs..	1,200
M <sup>lle</sup> Boillot.....	Employée... Dijon R. P.....	Dijon R. P.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Corgoloin.....	1,000
M <sup>mes</sup> Balancier.....	<i>Idem</i> .....	Aillant-sur-Tholon.	1,400	<i>Idem</i> .....	Donzy.....	1,400
Violeau.....	<i>Idem</i> .....	La Tranche.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Angles.....	1,000
Angéli.....	<i>Idem</i> .....	Gignac.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Fabregues.....	1,200
Tesnière.....	<i>Idem</i> .....	Grosville.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Le Mesnil-Amelot..	1,000
M <sup>lles</sup> Lafontan.....	Employée... Foix.....	Foix.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Verniolle.....	1,000
Carval.....	Receveuse... Saint-Sauvour....	Saint-Sauvour....	1,000	<i>Idem</i> .....	Pont-Croix.....	1,000
Villain.....	Employée... Reims - Dieu - Lu- mière.	Reims - Dieu - Lu- mière.	1,000	<i>Idem</i> .....	Broyes.....	1,000
M. Vorbe.....	Receveur.... La Roche-sur-Foron	La Roche-sur-Foron	2,200	Receveur....	Dijon, porte d'Ouche	2,200
M <sup>lle</sup> Pichot.....	Employée... Givet.....	Givet.....	1,000	Receveuse...	Vendresse.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Garnier.	Receveuse... Alexain.....	Alexain.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Martigné.....	1,200
M <sup>lles</sup> Vivien.....	Postulante re- ceveuse.	"	"	<i>Idem</i> .....	Aloxain.....	1,000
Noël.....	Employée... Bolbec.....	Bolbec.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Limôsy.....	1,000
Dussant.....	<i>Idem</i> .....	Orthez.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Baigts.....	1,000
Rouquette.....	<i>Idem</i> .....	Angers R. P.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Chatelais.....	1,000
César.....	<i>Idem</i> .....	Beauvais.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Cauvigny.....	1,000
Milet.....	<i>Idem</i> .....	Direct <sup>on</sup> de la Caisse d'épargne.	1,400	<i>Idem</i> .....	Liméil-Brévannes..	1,400
Royron.....	Aide..... Étel.....	Étel.....	"	<i>Idem</i> .....	Saint-Pierre-Quit- beron.	1,000
MM. Leca.....	Chef de bri- gade. Ligne de l'Ouest...	Ligne de l'Ouest...	3,000	Chef de bri- gade. Ligne de Lyon....	Ligne de Lyon....	3,000
Cabanes.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000
Dubuc.....	<i>Idem</i> .....	Ligne du Nord....	4,000	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Est....	4,000
Lafond.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	4,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	4,000
Philippot.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	4,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	4,000
Mathieu.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	4,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	4,000
Michol.....	Commis prin- cipal. Ligne de l'Ouest...	Ligne de l'Ouest...	3,000	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Ouest..	3,000
Fréminet.....	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Est....	3,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000
Bouteau.....	<i>Idem</i> .....	Ligne de Lyon....	3,000	<i>Idem</i> .....	Ligne de Lyon....	3,000
Gros.....	<i>Idem</i> .....	Ligne du Sud-Ouest	3,000	<i>Idem</i> .....	Ligne du Sud Ouest	3,000
Griffoul.....	<i>Idem</i> .....	Ligne de Lyon....	3,000	<i>Idem</i> .....	Ligne de Lyon....	3,000
Labarde.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000
Lapoirie.....	<i>Idem</i> .....	Lig. du Nord-Ouest	3,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000
Vire.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000	<i>Idem</i> .....	Ligne de l'Ouest..	3,000
Carol.....	<i>Idem</i> .....	Ligne de Lyon....	3,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Brun.....	Com. princ..	Ligne de Lyon....	3,000	Chef de brig.	Ligne de Lyon....	3,000
de Masini....	Idem.....	En disponibilité...	"	Com. princ..	Nevers.....	3,600
Bégou.....	Idem.....	Chambéry.....	3,000	Idem.....	Nice R. P....	3,000
Escalup.....	Idem.....	Paris 18.....	3,000	Idem.....	Paris 69.....	3,000
Bourdillat....	Idem.....	Versailles R. P....	3,000	Idem.....	Paris 18.....	3,000
Poméon.....	Idem.....	Paris 45.....	3,000	Idem.....	Aix-les-Bains....	3,000
Tonnadre.....	Idem.....	Millau.....	3,000	Idem.....	Ag-en.....	3,000
Marlaud.....	Idem.....	Versailles R. P....	3,000	Idem.....	Paris 45.....	3,000
Besombes.....	Idem.....	Cahors.....	3,300	Idem.....	Bordeaux R. P....	3,300
Gailhac.....	Idem.....	Roubaix.....	3,000	Idem.....	Cahors.....	3,000
Maudré.....	Idem.....	Limoges R. P....	3,000	Idem.....	Bordeaux R. P....	3,000
Namur.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	3,000	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	3,000
Gourjaud.....	Idem.....	Tours, central....	3,300	Idem.....	Bordeaux, central.	3,300
Cléroy.....	Idem.....	Tours R. P....	3,300	Idem.....	Tours, central....	3,300
Foulupt.....	Idem.....	Rouen R. P....	3,000	Idem.....	Roanne.....	3,000
Bohain.....	Idem.....	Compiègne.....	3,000	Idem.....	Rouen R. P....	3,000
Haley.....	Commis....	Coutances.....	2,700	Idem.....	Nantes R. P....	3,000
Auquin.....	Idem.....	Toulon.....	3,000	Idem.....	Vienne.....	3,000
Thirion.....	Idem.....	Amiens R. P....	3,000	Idem.....	Beauvais.....	3,000
François de la Poussardière	Idem.....	Marseille R. P....	3,000	Idem.....	Marseille R. P....	3,000
Vautier.....	Idem.....	Évreux.....	3,000	Idem.....	Évreux.....	3,000
Thomas.....	Idem.....	Saint-Dié.....	3,000	Idem.....	Dole.....	3,000
Roulet.....	Idem.....	Chambéry.....	3,000	Idem.....	Chambéry.....	3,000
Jarlier.....	Idem.....	Paris R. P....	2,700	Idem.....	Paris 13.....	3,000
Martin.....	Idem.....	Paris 54.....	3,000	Idem.....	Paris 105.....	3,000
Prat.....	Idem.....	Draguignan.....	3,000	Idem.....	Chambéry.....	3,000
Vanel.....	Idem.....	Marseille, préfecture	3,000	Idem.....	Saint-Chamond...	3,000
Deussault....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	2,700	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	3,000
Delphy.....	Idem.....	Ligne du Nord....	2,700	Idem.....	Ligne de l'Est....	3,000
Mailluchet...	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,700	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000
Pez.....	Idem.....	Ligne de la Méditerranée.	2,700	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Boyer.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,700	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000
Journeux....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	3,000
Aubert.....	Idem.....	Ligne du Nord....	2,700	Idem.....	Ligne de l'Est....	3,000
Joëts.....	Idem.....	Tlemcen.....	2,700	Idem.....	Tlemcen.....	3,000
Fayolle.....	Idem.....	Tiaret.....	3,000	Idem.....	Sidi-bol-Abbès...	3,000
Vernote.....	Idem.....	Hazebrouck.....	2,700	Idem.....	Lille, gare.....	3,000
Bergounhioux.	Idem.....	Préfecture de police.	3,000	Idem.....	Préfecture de police.	3,000
Huerre.....	Idem.....	Saint-Servan.....	3,000	Idem.....	Versailles R. P....	3,000
Royer.....	Idem.....	Paris 58.....	3,000	Idem.....	Paris 51.....	3,000
Namur.....	Idem.....	Ligne du Nord....	3,000	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	3,000
Toulière....	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,700	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000
Frindel.....	Idem.....	Tourcoing.....	2,700	Idem.....	Tourcoing.....	3,000
Granier.....	Idem.....	Vichy.....	3,000	Idem.....	Vichy.....	3,000
Martinet.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	3,000	Idem.....	Versailles R. P....	3,000
Couffin.....	Idem.....	Millau.....	2,700	Idem.....	Millau.....	3,000
Petiot.....	Idem.....	Mont-de-Marsan...	3,000	Idem.....	Mont-de-Marsan...	3,000
Roger.....	Idem.....	Amiens.....	3,000	Idem.....	Roubaix.....	3,000
Ranger.....	Idem.....	Angoulême.....	3,000	Idem.....	Limoges R. P....	3,000
Grosbois....	Idem.....	Tours, central....	3,000	Idem.....	Tours R. P....	3,000
Varloteau....	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	2,700	Idem.....	Compiègne.....	3,000
Richard.....	Idem.....	Givet.....	3,000	Idem.....	Roubaix.....	3,000
Souton.....	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	2,700	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	3,000
Rolland.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,700	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000
Midol.....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	3,000
Orlanducci...	Idem.....	Paris, préfecture de police.	3,000	Idem.....	Paris, préfecture de police.	3,000
Dubus.....	Com. princ..	En disponibilité..	"	Commis....	Tourcoing.....	3,000
Laget.....	Commis....	Cannes.....	1,800	Idem.....	Lyon R. P....	1,800
Cholley.....	Idem.....	Épinal, direction..	2,400	Idem.....	Saint-Dié.....	2,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Michaud.....	Commis.....	Paris 22.....	2,400	Commis.....	Chambéry.....	2,400
Janin.....	Idem.....	Fontainebleau.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Dubief.....	Idem.....	Mostaganem.....	2,100	Idem.....	Fontainebleau.....	2,100
Chabert.....	Idem.....	Monte-Carlo.....	1,500	Idem.....	Mostaganem.....	1,500
Desgorces.....	Idem.....	Niort, gare de con- trôle.	2,100	Idem.....	Niort R. P.....	2,100
Baudry.....	Idem.....	Niort R. P.....	1,500	Idem.....	Niort, gare de con- trôle.	1,500
Chassaing.....	Idem.....	Ribérac.....	1,500	Idem.....	Niort R. P.....	1,500
Jacquin.....	Idem.....	Monte-Carlo.....	1,500	Idem.....	Constantine R. P..	1,500
Nazon.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Maitre.....	Idem.....	Nice, central.....	1,800	Idem.....	Nice-Grimaldi.....	1,800
Martinet.....	Idem.....	Rouen, direction.....	2,400	Idem.....	Paris R. P.....	2,400
Toselli.....	Idem.....	Neuilly-sur-Seine.....	1,800	Idem.....	Paris 47.....	1,800
Simon.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne.....	2,400	Idem.....	Neuilly-sur-Seine..	2,400
Gottin.....	Idem.....	Rambouillet.....	1,500	Idem.....	Aix-les-Bains.....	1,500
Verrouil.....	Idem.....	Cannes.....	2,400	Idem.....	Rambouillet.....	2,400
Roussillon.....	Idem.....	Paris R. P.....	2,100	Idem.....	Aix-les-Bains.....	2,100
Foureade.....	Idem.....	Chantilly.....	2,400	Idem.....	Paris R. P.....	2,400
Goblet.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500	Idem.....	Chantilly.....	1,500
Lerouge.....	Idem.....	Paris 25.....	2,100	Idem.....	Vichy.....	2,100
Gerbié.....	Idem.....	Périgueux.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Touzot.....	Idem.....	Paris 47.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Mangin.....	Idem.....	Paris 98.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Garnier.....	Idem.....	Paris 96.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Gascard.....	Idem.....	Paris 64.....	3,000	Idem.....	Paris 96.....	3,000
Gouthéraud.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,800	Idem.....	Rouen-Saint-Sever.	1,800
Muyard.....	Idem.....	Saint-Claude.....	1,800	Idem.....	Lyon R. P.....	1,800
Bauduret.....	Idem.....	Cannes.....	1,800	Idem.....	Saint-Claude.....	1,800
Vedel.....	Idem.....	Marseille R. P.....	1,800	Idem.....	Marseille, central..	1,800
Escarras.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Marseille R. P.....	1,800
Duinetz.....	Idem.....	Tourcoing.....	2,100	Idem.....	Arras.....	2,100
Seity.....	Idem.....	Tours, gare.....	1,800	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,800
Gervy.....	Idem.....	Paris 16.....	1,500	Idem.....	Pontoise.....	1,500
Clay.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,800	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,800
Dufrenoy.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,500	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500
Pétréigne dit Casaurang.	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Bonneuaison.....	Idem.....	Le Blanc.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Vandeur.....	Idem.....	Marseille-Arene.....	2,400	Idem.....	Marseille R. P.....	2,400
Durut.....	Idem.....	Chalon-sur-Saône..	3,000	Idem.....	Lyon, central.....	3,000
Hélias.....	Idem.....	Boulogne-sur-Seine.	2,100	Idem.....	Paris 53.....	2,100
Ferrand.....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Derozier.....	Idem.....	Levallois-Perret.....	2,700	Idem.....	Paris 66.....	2,700
Larrière.....	Idem.....	Paris 36.....	1,500	Idem.....	Paris 57.....	1,500
Lapeyre.....	Idem.....	Cannes.....	2,100	Idem.....	Paris 36.....	2,100
Gély.....	Idem.....	Paris 46.....	1,800	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Barbier.....	Idem.....	Nice R. P.....	2,400	Idem.....	Paris 46.....	2,400
Mauger.....	Idem.....	Tunisic.....	1,800	Idem.....	Rouen, central....	1,800
Bianchi.....	Idem.....	Versailles, préfet..	1,500	Idem.....	Sables-d'Olonne....	1,500
Le Bouteiller.....	Idem.....	Nice R. P.....	2,400	Idem.....	Versailles, préfet..	2,400
Calncls.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	2,100	Idem.....	Paris R. P.....	2,100
Tellier.....	Idem.....	Boulogne-sur-Seine.	2,100	Idem.....	Paris 17.....	2,100
Granier.....	Idem.....	Paris 17.....	1,500	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	1,500
Bataille.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,800	Idem.....	Tiemcen.....	1,800
Danand.....	Idem.....	Nice-Grimaldi.....	1,800	Idem.....	Lyon R. P.....	1,800
Millange.....	Idem.....	Cholet.....	1,800	Idem.....	Angers-Doutre.....	1,800
Olivero.....	Idem.....	Menton.....	1,500	Idem.....	Chantilly.....	1,500
Périers.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Yvon.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Le Havre, central..	2,700
Dauné.....	Idem.....	Paris 7.....	2,100	Idem.....	Aix-les-Bains.....	2,100
Magagnosc.....	Idem.....	Nice-Grimaldi.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Marcol.....	Idem.....	Monte-Carlo.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Durand . . . . .	Commis . . . . .	Nice-Grimaldi . . . . .	1,500	Commis . . . . .	Cauterets . . . . .	1,500
Parizot . . . . .	Idem . . . . .	Le Havre, central . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Dartois . . . . .	Idem . . . . .	Le Havre, principal . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Evian-les-Bains . . . . .	1,500
Boulan . . . . .	Idem . . . . .	Alençon . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Honfleur . . . . .	1,500
Miroudot . . . . .	Idem . . . . .	Besançon-Chaprais . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Besançon R. P. . . . .	2,100
Coux . . . . .	Idem . . . . .	Nice-Grimaldi . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Chambéry . . . . .	2,100
Gautier . . . . .	Idem . . . . .	Nice, central . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Ancey . . . . .	2,700
Millon . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Grenoble R. P. . . . .	1,800
Dornier . . . . .	Idem . . . . .	Le Havre-Ingouville . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Pontarlier . . . . .	1,500
Rémy . . . . .	Idem . . . . .	Cannes . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Le Havre-Ingouville . . . . .	1,500
Gral . . . . .	Idem . . . . .	Nice, central . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Tarbes . . . . .	2,400
Jacomet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Brunet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Castelnau . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,400
Berlioz . . . . .	Idem . . . . .	Nice R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Vichy . . . . .	1,500
Ragot . . . . .	Idem . . . . .	Paris 9 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Lecomte . . . . .	Idem . . . . .	Orléans R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Desjober . . . . .	Idem . . . . .	Nevers . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,700
Daudet . . . . .	Idem . . . . .	Nice R. P. . . . .	2,100	Idem . . . . .	Aigues-Mortes . . . . .	2,100
Anquetil . . . . .	Idem . . . . .	Vire . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Granville . . . . .	1,500
Guyon . . . . .	Idem . . . . .	Nice, central . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Caen, central . . . . .	1,500
Tanis . . . . .	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	2,100	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	2,100
Reboul . . . . .	Idem . . . . .	Aigues-Mortes . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Beaudet . . . . .	Idem . . . . .	Granville . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	1,500
Demars . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	2,400
Grès . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,700
Renard . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,400
Lacoste . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,700
Febvre . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,400
Collignon . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,400
Baudoin . . . . .	Idem . . . . .	Auxerre . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 58 . . . . .	1,500
Leducq . . . . .	Idem . . . . .	Arras . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	2,400
Mitaine . . . . .	Idem . . . . .	Melun . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Dôle . . . . .	1,500
Maueby . . . . .	Idem . . . . .	Nice, central . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,800
Canac . . . . .	Idem . . . . .	Reims, principal . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,100
Gramont . . . . .	Idem . . . . .	Paris 5 . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,400
Lamy . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 5 . . . . .	3,000
Bardou . . . . .	Idem . . . . .	Brassac . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Millau . . . . .	1,500
Vince . . . . .	Idem . . . . .	Paris 98 . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	2,700
Tissier . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Paris 98 . . . . .	2,400
Dauré . . . . .	Idem . . . . .	Paris 61 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	3,000
Roux . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, central . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Arnardi . . . . .	Idem . . . . .	Marseille-Baille . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Marseille, central . . . . .	2,100
Décugis . . . . .	Idem . . . . .	Cannes . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Marseille-Baille . . . . .	2,100
Jamet . . . . .	Idem . . . . .	Paris 32 . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,800
Rigail . . . . .	Idem . . . . .	Paris 65 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Cartier . . . . .	Idem . . . . .	Paris 8 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 65 . . . . .	1,500
Lemiel . . . . .	Idem . . . . .	Paris 46 . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,800
Paulin . . . . .	Idem . . . . .	Paris 5 . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris 46 . . . . .	1,800
Guiraudon . . . . .	Idem . . . . .	Saumur . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Nevers . . . . .	3,000
Blanger . . . . .	Idem . . . . .	Pontoise . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,500
Apeher . . . . .	Idem . . . . .	Paris 16 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,500
Rambal . . . . .	Idem . . . . .	Oran R. P. . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris 16 . . . . .	1,800
Moal . . . . .	Idem . . . . .	Chartres . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Tours, central . . . . .	2,400
François . . . . .	Idem . . . . .	Chaumont . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	2,700
Cabrol . . . . .	Idem . . . . .	Millau . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	1,500
Vasseur . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	1,500
Delanchy . . . . .	Idem . . . . .	Dôle . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	1,800
Delaroche . . . . .	Idem . . . . .	La Rochelle R. P. . . . .	2,400	Idem . . . . .	La Rochelle, gare de contrôle . . . . .	2,400
Roubiro . . . . .	Idem . . . . .	Bayonne . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Bordeaux, central . . . . .	2,100
Haran . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux, central . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Bayonne . . . . .	1,500



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Le Mat.....	Commis.....	Nantes, central....	1,500	Commis.....	Saint-Brieuc.....	1,500
Le Gac.....	Idem.....	Brest, principal...	2,100	Idem.....	Brest, central....	2,100
Le Roux.....	Idem.....	Angers-Doutre....	2,400	Idem.....	Brest, principal...	2,400
Giraud.....	Idem.....	Brest, principal...	1,500	Idem.....	Brest, central....	1,500
Hombron.....	Idem.....	Caen, central....	1,500	Idem.....	Brest, principal...	1,500
Leclerc.....	Idem.....	Caen R. P.....	2,400	Idem.....	Caen, central....	2,400
Raynaud.....	Idem.....	Toulouse R. P....	2,700	Idem.....	Toulouse, central..	2,700
Roumégoux.....	Idem.....	Toulouse, bourse..	2,400	Idem.....	Toulouse R. P....	2,400
Petit.....	Idem.....	Toulouse R. P....	1,800	Idem.....	Toulouse, central..	1,800
Marquié.....	Idem.....	Toulouse, bourse..	2,700	Idem.....	Toulouse R. P....	2,700
Bugeau.....	Idem.....	Fontenay-le-Comte.	1,500	Idem.....	Niort.....	1,500
Petit.....	Idem.....	Nice, central....	1,500	Idem.....	Fontenay-le-Comte.	1,500
Raysse.....	Idem.....	Toulouse, bourse..	2,100	Idem.....	Toulouse, central..	2,100
Martin.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	2,100	Idem.....	Ligne du Nord....	2,100
Dubois.....	Idem.....	Ligne du Nord....	1,500	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,500
Guiot.....	Idem.....	Épinal R. P.....	1,500	Idem.....	Épinal, rue Thiers.	1,500
Ganard.....	Idem.....	Le Havre, central..	1,800	Idem.....	Besançon R. P....	1,800
Navarro.....	Idem.....	Marseille, préfecture	2,100	Idem.....	Port-Saül.....	2,100
Hervouet.....	Idem.....	Neuilly-sur-Seine..	2,100	Idem.....	Dieppe.....	2,100
Comart.....	Idem.....	Paris 18.....	2,700	Idem.....	Neuilly-sur-Seine..	2,700
Coste.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Paris 18.....	1,500
Lecut.....	Idem.....	Reims, principal..	1,500	Idem.....	Le Havre, central..	1,500
Durand.....	Idem.....	Laon.....	1,500	Idem.....	Reims, principal..	1,500
Provino.....	Idem.....	Lille R. P.....	1,500	Idem.....	Arras.....	1,500
Crest.....	Idem.....	Oran R. P.....	1,500	Idem.....	Vichy.....	1,500
Pontaine.....	Idem.....	Lisieux.....	1,800	Idem.....	Oran R. P.....	1,800
Pastorello.....	Idem.....	Monaco, poste....	1,500	Idem.....	Marseille-Baille..	1,500
Vert.....	Idem.....	Menton.....	1,800	Idem.....	Monaco, poste....	1,800
Rouffanche.....	Idem.....	Nice, central....	1,800	Idem.....	Orléans R. P....	1,800
Vors.....	Idem.....	Nice R. P.....	2,100	Idem.....	Paris 43.....	2,100
Merceron.....	Idem.....	Nantes, préfecture.	1,500	Idem.....	Nantes, central...	1,500
Lajoie.....	Idem.....	Nantes R. P.....	1,500	Idem.....	Saint-Nazaire....	1,500
Fournié.....	Idem.....	Toulouse, bourse..	2,400	Idem.....	Toulouse R. P....	2,400
Delpoux.....	Idem.....	Nice, central....	1,500	Idem.....	Orléans R. P....	1,500
Laurent.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	2,100	Idem.....	Monthéliard.....	2,100
Prestel.....	Idem.....	Senlis.....	1,500	Idem.....	Saint-Quentin...	1,500
Druilles.....	Idem.....	Cahors, direction..	2,100	Idem.....	Cahors R. P.....	2,100
Masson.....	Idem.....	Paris 8.....	1,500	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,500
Louis.....	Idem.....	Nice, central....	1,500	Idem.....	Ancey.....	1,500
Jacques.....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Plombières.....	2,700
Araud.....	Idem.....	Cannes.....	1,800	Idem.....	Saint-Malo.....	1,800
Richard.....	Idem.....	Nice, central....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Dessaux.....	Idem.....	Épinal, rue Thiers.	1,800	Idem.....	Eu.....	1,800
Toulouse.....	Idem.....	Commercy.....	1,800	Idem.....	Épinal, rue Thiers.	1,800
Collin.....	Idem.....	Sedan.....	1,800	Idem.....	Commercy.....	1,800
Joignaux.....	Idem.....	Verdun.....	1,800	Idem.....	Sedan.....	1,800
François.....	Idem.....	Paris 24.....	1,800	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Pellissier.....	Idem.....	Paris 18.....	1,500	Idem.....	Paris 24.....	1,500
Chaminan.....	Idem.....	Périgueux.....	1,500	Idem.....	Royan.....	1,500
Olivier.....	Idem.....	Nice, central....	1,500	Idem.....	Aix-les-Bains....	1,500
Zengler.....	Idem.....	Marseille, central..	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Mathieu.....	Idem.....	Cannes.....	2,100	Idem.....	Marseille-Chapitre.	2,100
Menant.....	Idem.....	Nice, central....	1,500	Idem.....	Caen, central....	1,500
Perrissol.....	Idem.....	Cannes.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Verdier.....	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,800	Idem.....	Cabourg.....	1,800
Soubiran.....	Idem.....	Lesparre.....	1,500	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,500
Gleize.....	Idem.....	Paris, central....	2,400	Idem.....	Trouville.....	2,400
Pezet.....	Idem.....	Nice, central....	1,500	Idem.....	Paris, central....	1,500
Polard.....	Idem.....	Paris, central....	2,100	Idem.....	Deauville.....	2,100
Méhenst.....	Idem.....	Paris 21.....	1,800	Idem.....	Paris, central....	1,800
Henaut.....	Idem.....	Paris, central....	1,500	Idem.....	Gauterets.....	1,500
Pauliac.....	Idem.....	Montpellier R. P..	1,500	Idem.....	Lyon, central....	1,500
Maublanc.....	Idem.....	Bône.....	2,400	Idem.....	Paris 98.....	2,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Lamoure.....	Commis.....	Ligne du Sud-Ouest	2,400	Commis.....	Bône.....	2,400
Dannonay.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Duboy.....	Idem.....	Paris 46.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Bazin.....	Idem.....	Constantine R. P.....	2,700	Idem.....	Paris 46.....	2,700
Clavurier.....	Idem.....	La Rochelle.....	1,500	Idem.....	Constantine R. P.....	1,500
Sudrac.....	Idem.....	Paris 2.....	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Boulangier.....	Idem.....	Paris 36.....	1,500	Idem.....	Paris 2.....	1,500
Jecker.....	Idem.....	Paris 4.....	2,400	Idem.....	Paris 36.....	2,400
Ricard.....	Idem.....	Paris, central.....	2,100	Idem.....	Paris 98.....	2,100
Tissier.....	Idem.....	Paris 98.....	2,400	Idem.....	Paris, central.....	2,400
Surcau.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Chainouix.....	1,500
Demoulin.....	Idem.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Paris 98.....	1,500
Ordan.....	Idem.....	Cannes.....	1,800	Idem.....	Versailles R. P.....	1,800
Girard.....	Idem.....	Oran R. P.....	1,800	Idem.....	Vichy.....	1,800
Borras.....	Idem.....	Nice R. P.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Boutin.....	Idem.....	Paris 24.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Habouzit.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Paris 24.....	1,800
Lœw.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Vichy.....	2,100
Auteroche.....	Idem.....	Montpellier-Grand- Galion.	2,400	Idem.....	Montpellier, central	2,400
Clerbout.....	Idem.....	Calais-Fontaine ttes..	2,400	Idem.....	Vichy.....	2,400
Houlès.....	Idem.....	Monte-Carlo.....	1,500	Idem.....	Montiers.....	1,500
Laveille.....	Idem.....	Mamers.....	1,500	Idem.....	Saint-Lô.....	1,500
Bernadet.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Aire-sur-l'Adour.....	1,500
Perrin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500
Clerc.....	Idem.....	Pontarlier.....	2,700	Idem.....	Besançon R. P.....	2,700
Dézarnaud.....	Idem.....	Montpellier P. P.....	2,400	Idem.....	Montpellier, central	2,400
Battini.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500	Idem.....	Oran.....	1,500
Boileviu.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Angoulême.....	1,800
Blaise.....	Idem.....	Paris 1.....	1,500	Idem.....	Rambervillers.....	1,500
Scovazzo.....	Idem.....	Paris, central.....	2,700	Idem.....	Vichy.....	2,700
Cauquil.....	Idem.....	Saint-Pons.....	1,500	Idem.....	Beaucaire.....	1,500
Viaud.....	Idem.....	Souk-Arras.....	1,500	Idem.....	Angoulême.....	1,500
Fortanier.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Raynaud.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,800
Paly.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500
Moullignier.....	Idem.....	Lisieux.....	1,800	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,800
Wack.....	Idem.....	Chatellerault.....	1,500	Idem.....	Tours, central.....	1,500
Cocard.....	Idem.....	Meaux.....	1,800	Idem.....	Chatellerault.....	1,800
Vert.....	Idem.....	Monaco, poste.....	1,800	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	1,800
Lestelle.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,800	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,800
Doussot.....	Ancien surnumé- raire.	.....	"	Surnumér <sup>te</sup> ..	Falaise.....	"
Le Cluzche.....	Surnumérat <sup>o</sup>	Rennes, central.....	"	Idem.....	Saint-Lô.....	"
Sicard.....	Idem.....	Lyon R. P.....	"	Idem.....	Évreux.....	"
de Gavet.....	Idem.....	Paris 98.....	"	Idem.....	Paris 22.....	"
Bourson.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Patte.....	Idem.....	Paris 98.....	"	Idem.....	Paris 54.....	"
Davignon.....	Idem.....	Privas.....	"	Idem.....	Annery.....	"
Bacconnier.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Privas.....	"
Colnat.....	Idem.....	Alger, central.....	"	Idem.....	Constantine-Coudiat	"
Vidal.....	Idem.....	Paris 98.....	"	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	"
Guilloteaux.....	Idem.....	Lille, central.....	"	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	"
Fléché.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Rigou.....	Idem.....	Bordeaux, direction	"	Idem.....	Bordeaux, central.	"
Clavurier.....	Idem.....	La Rochelle, direct.	"	Idem.....	La Rochelle R. P.	"
Pommery.....	Idem.....	Mézières, direction.	"	Idem.....	Mézières R. P.....	"
Lesot.....	Idem.....	Paris 98.....	"	Idem.....	Enghien-les-Bains.	"
Scellos.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Fontainebleau.....	"
Coujard.....	Idem.....	Dijon, central.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"
Barthélemy.....	Idem.....	Paris 98.....	"	Idem.....	Ligne de l'Ouest.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Dignoire. ....	Surnumér <sup>re</sup> .	Arras. ....	"	Surnumér <sup>re</sup> .	Ligne du Nord. ....	"
Dubois. ....	Idem. ....	Lille, central. ....	"	Idem. ....	Tourcoing. ....	"
Lerecouvreur. ....	Idem. ....	Paris 98. ....	"	Idem. ....	Paris 16. ....	"
Thoulon. ....	Idem. ....	Marseille, central. ....	"	Idem. ....	Ligne de la Méditerranée.	"
Baylard. ....	Idem. ....	Port-Vendres. ....	"	Idem. ....	Ligne de Lyon. ....	"
Canal. ....	Idem. ....	Lectoure. ....	"	Idem. ....	Port-Vendres. ....	"
Coquet. ....	Idem. ....	Paris 98. ....	"	Idem. ....	Ligne de Lyon. ....	"
Jassuel. ....	Idem. ....	Ligne de l'Ouest. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Gargam. ....	Idem. ....	Paris 98. ....	"	Idem. ....	Ligne du Sud-Ouest. ....	"
Poumot. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Ligne du Nord. ....	"
Pichon. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Ligne de l'Ouest. ....	"
Kammerer. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Galley. ....	Idem. ....	Ligne de l'Est. ....	"	Idem. ....	Ligne de Lyon. ....	"
Fontaine. ....	Idem. ....	Nancy, central. ....	"	Idem. ....	Ligne de l'Est. ....	"
Germain. ....	Idem. ....	Belfort, ville. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Joannès. ....	Idem. ....	Dijon, central. ....	"	Idem. ....	Belfort, ville. ....	"
Aubert. ....	Idem. ....	Marseille R. P. ....	"	Idem. ....	Aix-en-Provence. ....	"
Séjourné. ....	Idem. ....	Paris 98. ....	"	Idem. ....	Evreux. ....	"
Bridonneau. ....	Idem. ....	Fontenay-le-Comte. ....	"	Idem. ....	Nantes, central. ....	"
Broyon. ....	Idem. ....	Lille, central. ....	"	Idem. ....	Senlis. ....	"
Salmon. ....	Idem. ....	Paris 98. ....	"	Idem. ....	Paris 26. ....	"
Bourdon. ....	Idem. ....	Paris 13. ....	"	Idem. ....	Paris 75. ....	"
Urville. ....	Idem. ....	Paris 98. ....	"	Idem. ....	Paris 13. ....	"
Winkler. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Paris 40. ....	"
Rougier. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Paris 43. ....	"
Bernard. ....	Idem. ....	Marseille, central. ....	"	Idem. ....	Paris R. P. ....	"
Pénicaud. ....	Idem. ....	Dijon, central. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Collin. ....	Idem. ....	Le Mans R. P. ....	"	Idem. ....	Nogent-le-Rotrou. ....	"
Halloche. ....	Idem. ....	Rennes, central. ....	"	Idem. ....	Le Mans R. P. ....	"
Vergnole. ....	Idem. ....	Aubusson. ....	"	Idem. ....	Cholet. ....	"
Alexandri. ....	Idem. ....	Paris 98. ....	"	Idem. ....	Paris 7. ....	"
Cuisnier. ....	Idem. ....	Rennes, central. ....	"	Idem. ....	Alençon. ....	"
Girard. ....	Idem. ....	Menton. ....	"	Idem. ....	Bourg. ....	"
Lambert. ....	Idem. ....	Nancy, central. ....	"	Idem. ....	Épinal, rue Thiers. ....	"
Thouvenin. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Rencaud. ....	Idem. ....	Nantes, central. ....	"	Idem. ....	La Roche-sur-Yon. ....	"
Lion. ....	Idem. ....	Paris 98. ....	"	Idem. ....	Paris 9. ....	"
Séger. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Paris R. P. ....	"
Liéty. ....	Idem. ....	Ligne de l'Ouest. ....	"	Idem. ....	Ligne de Lyon. ....	"
Frémy. ....	Idem. ....	Dijon, central. ....	"	Idem. ....	Villefranche s/Saône. ....	"
Anquetil. ....	Idem. ....	Pont-Audemer. ....	"	Idem. ....	Vire. ....	"
Audiat. ....	Idem. ....	Dijon, central. ....	"	Idem. ....	Le Creusot. ....	"
Thoraval. ....	Idem. ....	Rennes, central. ....	"	Idem. ....	Saint-Servan. ....	"
Desnoyers. ....	Idem. ....	Dijon, central. ....	"	Idem. ....	Auverre. ....	"
Cardon. ....	Idem. ....	Tourcoing. ....	"	Idem. ....	Arras. ....	"
Bédon. ....	Idem. ....	Evreux. ....	"	Idem. ....	Ligne de l'Est. ....	"
Fournoz. ....	Idem. ....	Ligne du Nord. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Joulet. ....	Idem. ....	Tours, gare. ....	"	Idem. ....	Ligne du Nord. ....	"
Lacombe. ....	Idem. ....	Vesoul. ....	"	Idem. ....	Ligne de l'Est. ....	"
Albouy. ....	Idem. ....	Loches. ....	"	Idem. ....	Evreux. ....	"
Perrot. ....	Idem. ....	Dijon, central. ....	"	Idem. ....	Melan. ....	"
Teiller. ....	Idem. ....	Nico, central. ....	"	Idem. ....	Tours, central. ....	"
Frèrejacque. ....	Idem. ....	Dijon, central. ....	"	Idem. ....	Auxonne. ....	"
Sonveille. ....	Idem. ....	Lille, central. ....	"	Idem. ....	Reims, principal. ....	"
Achard. ....	Idem. ....	Paris 98. ....	"	Idem. ....	Paris 32. ....	"
Caron. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Paris 8. ....	"
Mansier. ....	Idem. ....	Nevers. ....	"	Idem. ....	Paris 5. ....	"
Decellas. ....	Idem. ....	Limoges, central. ....	"	Idem. ....	Saumur. ....	"
Brugelle. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Tours, gare. ....	"
Billet. ....	Idem. ....	Paris 98. ....	"	Idem. ....	Paris 16. ....	"
Mathieu. ....	Idem. ....	Mascara. ....	"	Idem. ....	Oran R. P. ....	"
Prouvez. ....	Idem. ....	Lille, central. ....	"	Idem. ....	Guise. ....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services	TRAITE- MENTS.
MM. Hercouët. . . . .	Surnumér <sup>re</sup> .	Nancy, central. . . . .	"	Surnumér <sup>re</sup> .	Chartres. . . . .	fr.
Monnot. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Chaumont. . . . .	"
Billard. . . . .	Idem. . . . .	La Rochelle, direct. . . . .	"	Idem. . . . .	La Rochelle R. P. . . . .	"
Bridonneau. . . . .	Idem. . . . .	Nantes, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Nantes R. P. . . . .	"
Cornec. . . . .	Idem. . . . .	Rennes, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Caen R. P. . . . .	"
Miquel. . . . .	Idem. . . . .	Paris 98. . . . .	"	Idem. . . . .	Meaux. . . . .	"
Sou. . . . .	Idem. . . . .	Ligne du Sud-Ouest. . . . .	"	Idem. . . . .	Ligne de Lyon. . . . .	"
Paguat. . . . .	Idem. . . . .	Paris 98. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris 15. . . . .	"
Nevers. . . . .	Idem. . . . .	Dijon, direction. . . . .	"	Idem. . . . .	Dijon R. P. . . . .	"
Savary. . . . .	Idem. . . . .	Carcassonne, direct. . . . .	"	Idem. . . . .	Carcassonne R. P. . . . .	"
Archambault. . . . .	Idem. . . . .	Nancy, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Épinal R. P. . . . .	"
Carillon. . . . .	Idem. . . . .	Dijon, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Laon R. P. . . . .	"
Chautemps. . . . .	Idem. . . . .	Lyon, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Lyon R. P. . . . .	"
Cabibel. . . . .	Idem. . . . .	Levallois-Perret. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris 27. . . . .	"
Masson. . . . .	Idem. . . . .	Rennes, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Dreux. . . . .	"
Lambry. . . . .	Idem. . . . .	Dijon, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Ligne de Lyon. . . . .	"
Morat. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"
Malicot. . . . .	Idem. . . . .	Lille, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Laon. . . . .	"
Voisin. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Lillo R. P. . . . .	"
Lys. . . . .	Idem. . . . .	Caen R. P. . . . .	"	Idem. . . . .	Lisieux. . . . .	"
Mourié. . . . .	Idem. . . . .	Nice, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Caen R. P. . . . .	"
Grué. . . . .	Idem. . . . .	Tonneins. . . . .	"	Idem. . . . .	Tonneins. . . . .	"
Gay. . . . .	Idem. . . . .	Paris 98. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris 18. . . . .	"
Bertout. . . . .	Idem. . . . .	Rouen, bourse. . . . .	"	Idem. . . . .	Rouen R. P. . . . .	"
Leclerc. . . . .	Idem. . . . .	Rouen R. P. . . . .	"	Idem. . . . .	Rouen, bourse. . . . .	"
Schneider. . . . .	Idem. . . . .	Toulouse, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Ligne du Sud-Ouest. . . . .	"
Hamel. . . . .	Idem. . . . .	Lille R. P. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Dumout. . . . .	Idem. . . . .	Lille, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Lille R. P. . . . .	"
Pailleret. . . . .	Idem. . . . .	Ligne du Sud-Ouest. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris 8. . . . .	"
Jacob. . . . .	Idem. . . . .	Nancy, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Bar-le-Duc. . . . .	"
Anglade. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Sentis. . . . .	"
Lavigne. . . . .	Idem. . . . .	Nice, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Ancey. . . . .	"
Lewille. . . . .	Idem. . . . .	Lille, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Boulogne-sur-Mer. . . . .	"
Crauzo. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"
François. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Dunkerque. . . . .	"
Lagarde. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"
Legris. . . . .	Idem. . . . .	Dijon, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Luxeuil-les-Bains. . . . .	"
Naudin. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Toul. . . . .	"
Depoulain. . . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem. . . . .	Cauterets. . . . .	"
Pencenat. . . . .	Idem. . . . .	Nice R. P. . . . .	"	Idem. . . . .	Aix-les-Bains. . . . .	"
Doméq. . . . .	Idem. . . . .	Nice, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Caen, central. . . . .	"
Tiné. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"
Vacher. . . . .	Idem. . . . .	Limoges, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Loudun. . . . .	"
Depuidenus. . . . .	Idem. . . . .	Limoges R. P. . . . .	"	Idem. . . . .	Ligne du Sud-Ouest. . . . .	"
Brocart. . . . .	Idem. . . . .	Nice R. P. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Destour. . . . .	Idem. . . . .	Pithiviers. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris 4. . . . .	"
Leclère. . . . .	Idem. . . . .	Limoges, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Pithiviers. . . . .	"
Vallée. . . . .	Idem. . . . .	Lille, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Verdun. . . . .	"
Biansau. . . . .	Idem. . . . .	Bordeaux, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Paullac. . . . .	"
Peauger. . . . .	Idem. . . . .	Paris 57. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Contenseux. . . . .	Idem. . . . .	Le Cateau. . . . .	"	Idem. . . . .	Calais-Fontinettes. . . . .	"
Jacquemain. . . . .	Idem. . . . .	Saint-Quentin. . . . .	"	Idem. . . . .	Le Cateau. . . . .	"
Douay. . . . .	Idem. . . . .	Lille, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Saint-Quentin. . . . .	"
Guiralou. . . . .	Idem. . . . .	Limoges, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Saumur. . . . .	"
Céron. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"	Idem. . . . .	Mamers. . . . .	"
Dürr. . . . .	Idem. . . . .	Alger, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Mustapha. . . . .	"
Julia. . . . .	Idem. . . . .	Saumur. . . . .	"	Idem. . . . .	Ligne de l'Ouest. . . . .	"
Guichemorre. . . . .	Idem. . . . .	Limoges, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Idem. . . . .	"
Renaud. . . . .	Idem. . . . .	Besançon R. P. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris 22. . . . .	"
Lizon à l'Alle- mand. . . . .	Idem. . . . .	Dijon, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Pontarlier. . . . .	"
Buisson. . . . .	Idem. . . . .	Lyon, central. . . . .	"	Idem. . . . .	Lyon R. P. . . . .	"
Brunet. . . . .	Idem. . . . .	En disponibilité. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
MM. Del . . . . .	Surnumér <sup>re</sup>	Rambervillers . . . .	fr.	Surnumér <sup>re</sup>	Mirecourt . . . . .	fr.
Valette . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 1. . . . .	"
Lapeyre . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, central..	"	Idem . . . . .	Lig. du Sud-Ouest.	"
Bernède . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux, central..	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Laborde . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Peyrucq . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lassalette . . . . .	Idem . . . . .	Angoulême . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Ballande . . . . .	Idem . . . . .	Limoges, central..	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Aguillon . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, central..	"	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	"
Prat . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité..	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Dessis . . . . .	Idem . . . . .	Toulouse, central..	"	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	"
Remézy . . . . .	Idem . . . . .	Montpellier, central	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Santi . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, central..	"	Idem . . . . .	Soukaras . . . . .	"
Padavani . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux, central .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Rouland . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Lisieux . . . . .	"
Lacombe . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central. . . .	"	Idem . . . . .	Meaux . . . . .	"
Marchand . . . . .	Idem . . . . .	La Fère . . . . .	"	Idem . . . . .	Châlons-sur-Marne .	"
Renard . . . . .	Idem . . . . .	Dijon, central. . . .	"	Idem . . . . .	Laon . . . . .	"
Arrondeau . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	"
Bilard . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux, central..	"	Idem . . . . .	Ligne de l'Est. . . .	"
Laplace . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Pithiviers . . . . .	"

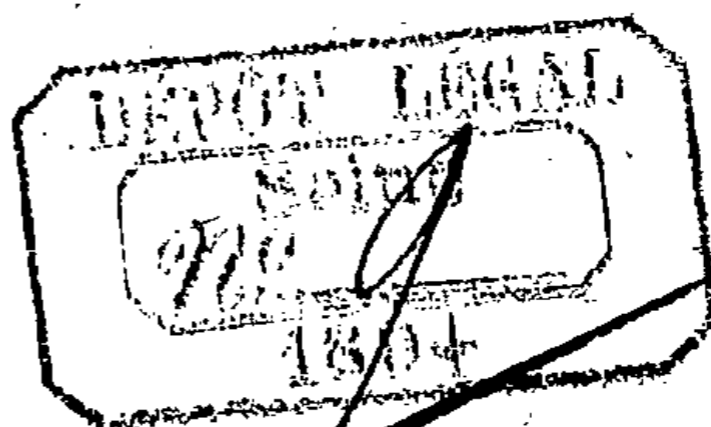


1894.

N° 7.

— 351 —

N° 7.



# ANNEXE

## AU BULLETIN MENSUEL

### DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

JUILLET 1894.

Pages.

Onzième tableau d'avancement de classe ..... 351

#### ONZIÈME TABLEAU D'AVANCEMENT DE CLASSE.

NOTA. — Les anciennetés sont arrêtées au 31 mai 1894 inclus.

Les agents portés au choix sont ceux dont les noms sont inscrits en lettres *italiques*. Ces agents sont classés au rang que leur donne sur la liste un bénéfice de six mois sur leur ancienneté réelle.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 mars 1890, les agents bien notés en dehors de la catégorie du choix (demi-choix) sont classés avec une bonification d'ancienneté de trois mois.

Les groupes 4 bis et 6 bis sont l'objet d'un classement spécial.

Les agents recevront leur avancement dans l'ordre indiqué au présent tableau et suivant les disponibilités budgétaires.

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANGIENNÉTÉ de services.			ANGIENNÉTÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
<b>I. — Choix exceptionnel.</b>										
1	<i>M<sup>me</sup> Beix.....</i>	Receveuse..	La Chiffa.....	1	8	19	1	8	19	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
<b>II. — Choix, demi-choix et ancienneté.</b>										
<b>GROUPE PREMIER.</b>										
CHEFS DE BRIGADE, COMMIS PRINCIPAUX ET AGENTS DU SERVICE MARITIME.										
	MM.									
1	<i>Rolland (J.-B.)...</i>	Agent embar- qué.	Bordeaux.....	31	3	"	3	4	15	3,600
2	<i>Reygasse (M.-E.- A.)</i>	Chef de bri- gade.	Ligne du Sud- Ouest.	18	10	"	3	4	13	3,000
3	<i>Doliger (H.-J.)...</i>	Comm. prin- cipal.	Paris, central....	23	10	15	3	4	"	3,300
4	<i>Girard (P.).....</i>	<i>Idem.....</i>	Paris 68.....	27	9	15	3	6	15	3,300
5	<i>Bannès (A.-A.-B.)</i>	Chef de bri- gade.	Ligne de la Médi- terrannée.	25	3	15	3	6	15	3,300
6	<i>Vincent (M.-T.)..</i>	Comm. prin- cipal.	Paris 60.....	24	6	"	3	3	10	3,300
7	<i>David (D.-J.)....</i>	<i>Idem.....</i>	Marseille, Répu- blique.	36	5	"	3	5	5	3,300
8	<i>Blanc (V.).....</i>	<i>Idem.....</i>	Oran R. P.....	30	3	24	3	5	"	3,300
9	<i>Bouzou (L.-T.)..</i>	Chef de bri- gade.	Ligne du Sud- Ouest.	29	"	15	3	4	28	3,600
10	<i>Belin (P.-H.-R.)</i>	<i>Idem.....</i>	Ligne de Lyon...	27	2	"	3	4	15	3,600
11	<i>Mongeot (E.-A.)</i>	Comm. prin- cipal.	Paris R. P.....	23	8	15	3	1	15	3,000
12	<i>Debeaune (J.-B.-E.)</i>	<i>Idem.....</i>	Mont-de-Marsan, direction.	19	"	"	3	1	15	3,000
13	<i>Grivet (A.-H.-B.)</i>	<i>Idem.....</i>	Le Mans, central.	25	5	7	3	4	11	3,300
14	<i>Rigou (P.).....</i>	<i>Idem.....</i>	Bordeaux, direc- tion,	19	11	"	3	4	1	3,000
15	<i>Magôl (P.-L.)...</i>	<i>Idem.....</i>	Marseille, central.	32	4	18	3	1	"	3,600
16	<i>Guyot (E.-G.)....</i>	<i>Idem.....</i>	Reims, central...	30	7	15	3	1	"	3,600
17	<i>Mathis (A.-M.)...</i>	<i>Idem.....</i>	Paris R. P.....	29	11	"	3	4	"	3,600
18	<i>Bolou (Y.-M.)...</i>	Chef de bri- gade.	Ligne du Nord- Ouest.	28	7	15	3	4	"	3,600
19	<i>Allègre (A.-M.-L.)</i>	Comm. prin- cipal.	Nantes, central...	27	3	"	3	4	"	3,000
20	<i>Prudenti (A.-L.)</i>	Chef de bri- gade.	Ligne du Nord...	26	9	25	3	1	"	3,600
21	<i>Grasset (J.-J.)...</i>	Comm. prin- cipal.	Nîmes R. P.....	26	"	"	3	1	"	3,300
22	<i>Cornet (J.-P.-E.)</i>	<i>Idem.....</i>	Havre, central...	24	8	15	3	1	"	3,000



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
23	MM. Loiseau (E.).....	Comm. prin- cipal.	Paris 98.....	23	10	15	3	1	„	3,300
24	De Manheulle (M.- H.-H.-A.).	Idem.....	Laon, direction..	23	10	„	3	4	„	3,000
25	Bellat (P.-E.)....	Idem.....	Laon, R. P.....	23	7	„	3	4	„	3,300
26	Durand (F.-A.)..	Idem.....	Paris 98.....	23	7	„	3	4	„	3,000
27	Thébé (J.-M.)....	Idem.....	Carcassonne, dit <sup>on</sup> .	23	4	„	3	1	„	3,000
28	Gress (G.).....	Idem.....	Paris 39.....	22	„	„	3	1	„	3,300
29	De Monthiers (G.- E.-F.).	Idem.....	Paris R. P.....	21	10	„	3	1	„	3,300
30	Collin (H.-A.)....	Idem.....	Paris, central....	21	2	„	3	4	„	3,000
31	Bidard (H.-M. L.)	Idem.....	Ligne des Pyrénées	19	„	15	3	1	„	3,000
32	Gros (L.-C.-A.)..	Idem.....	Alençon, direction.	18	11	„	3	1	„	3,000
33	Bastide (S.-J.)...	Idem.....	Bougie.....	18	11	„	3	1	„	3,000
34	Serin (L.-J.-P.)..	Agent embar- qué.	Ligne du Brésil et de la Plata.	18	7	„	3	1	„	3,000
35	Latour (N.-C.)...	Comm. prin- cipal.	Tunis.....	21	2	„	3	„	25	3,000
36	Chrétiennot (A.-I.)	Idem.....	Lons-le-Saupier..	20	11	„	3	3	25	3,300
37	Viart (J.-F.-X.)..	Idem.....	Paris, télégram- mes officiels.	20	5	15	3	3	22	3,000
38	Skopetz (E.-C.)...	Idem.....	Paris 90.....	19	„	„	3	„	21	3,000
39	Pau-Saint-Martin (V.-A.).	Idem.....	Paris 10.....	36	11	„	3	6	15	3,600
40	Marchelli (J.-E.)..	Idem.....	Bastia, central...	27	8	15	3	„	10	3,300
41	Hervieu (J.-B.)...	Idem.....	Paris 69.....	31	1	„	3	„	2	3,300
42	Lamiot (H.)....	Chef de brig.	Ligne de Lyon...	30	„	15	3	„	„	3,600
43	Marcel (J.-T.-M.).	Comm. prin- cipal.	Toulouse, central.	27	3	„	3	„	„	3,600
44	Pillement (L.-A.).	Idem.....	Lyon, central....	27	2	15	3	3	„	3,600
45	Leymarie (J.-L.).	Idem.....	Aurillac.....	23	7	„	3	„	„	3,000
46	Mitaine (J.)....	Idem.....	Paris, central....	23	7	„	3	„	„	3,300
47	Fleury (L.-F.-V.).	Idem.....	Vannes.....	19	11	„	3	„	„	3,000
48	Langlois (A.-G.-H.- O.).	Idem.....	Havre, central...	19	11	„	3	„	„	3,000
49	Acgonau (A.)....	Idem.....	Marseille, Caisse d'épargne.	18	8	„	3	„	„	3,000
50	Vallet (H.-P.-F.).	Idem.....	Lille, téléphone..	21	2	„	2	11	27	3,000
51	Breton (A.-A.-V.).	Idem.....	Paris, bureau G..	18	11	„	2	11	24	3,000
52	De Busnel (A.-E.).	Idem.....	Saumur.....	25	2	15	3	2	17	3,300
53	Cantaloup (C.-J.-P)	Idem.....	Perpignan.....	28	7	„	2	11	15	3,600
54	Gérardin (A.)....	Chef de brig.	Ligne du Nord...	25	10	„	2	11	15	3,600
55	Petitot (H.-A.)...	Comm. prin- cipal.	Lyon R. P.....	25	6	„	2	11	15	3,600
56	Frémin (A.-M.)..	Idem.....	Marseille, direc <sup>on</sup> .	23	7	„	2	11	15	3,300

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.									
57	Delahaye (F.-B.-O.)	Chef de brigade.	Ligne du Nord ..	23	#	15	2	11	15	3,300
58	Bernard (J.-P.-E.)	Com. princ..	Lyon, R. P.....	21	11	#	2	11	15	3,300
59	Bourguet (E.)	Chef de brig.	Ligne du Nord...	21	9	#	2	11	15	3,300
60	Dalga (A.-B.-G.)	Idem.....	Ligne du S.-O...	21	8	#	2	11	15	3,300
61	Perrard (M.-E.-A.)	Comm. principal.	S <sup>t</sup> -Étienne, centr..	28	7	#	2	11	6	3,300
62	Tamisier (J.)	Idem.....	Paris 14 .....	24	2	15	2	11	2	3,000
63	Thiériet (A.)	Idem.....	Mézières .....	32	#	#	2	11	#	3,600
64	Collet (H.-A.)	Idem.....	Dépôt central du matériel.	32	#	#	3	5	#	3,600
65	Rattazzi (V.-E.-M.)	Idem.....	Paris, R. P.....	31	#	27	3	2	#	3,600
66	Mendras (E.)	Idem.....	Bayonne.....	29	2	#	3	2	#	3,300
67	Cimochowski (A.-A.)	Idem.....	École supérieure..	28	2	15	2	11	#	3,600
68	Bergin (J.-E.)	Idem.....	Atel. des timbres-poste.	27	9	15	2	11	#	3,600
69	Oyselet de Chevroz..	Idem.....	Constantine, dir..	27	8	15	3	2	#	3,300
70	Xolin (N.-J.-L.)	Idem.....	Lyon-S <sup>t</sup> -Paul....	27	2	15	2	11	#	3,300
71	Petit (C.-A.)	Idem.....	Marseille, chap..	25	6	20	2	11	#	3,300
72	Forgues (J.)	Idem.....	Toulouse, central.	25	5	#	2	11	#	3,300
73	Bouissou (J.-N.)	Chef de brigade.	Ligne du S.-O...	23	10	#	2	11	#	3,300
74	Santini (D.-J.)	Comm. principal.	Bône.....	23	7	#	2	11	#	3,300
75	Payssot (F.)	Idem.....	Bordeaux, centr..	23	7	#	2	11	#	3,300
76	Molinier (F.-F.-I.)	Idem.....	Bordeaux, R. P..	22	5	#	2	11	#	3,300
77	Begin (M.-A.)	Chef de brigade.	Ligne de l'Est...	21	7	15	2	11	#	3,300
78	Collet (G.-C.)	Com. princ..	Alençon, R. P...	21	2	#	3	5	#	3,000
79	Maurel (C.-R.)	Idem.....	Tours, gare.....	19	11	#	2	11	#	3,000
80	Gatelier (E.)	Idem.....	Lille, direction..	18	7	15	2	11	#	3,000
81	Léloussey (J.-C.-C.)	Idem.....	Lyon, direction..	17	10	#	2	11	#	3,000
82	Mutel (A.-A.-M.-J.)	Idem.....	Vérification et réception du mat.	13	10	#	2	11	#	3,000
83	Bondet (F.)	Idem.....	Alger, central....	23	10	15	2	10	23	3,300
84	Capifali (A.)	Idem.....	Oran, R. P.....	25	7	#	2	10	22	3,300
85	Magny (A.-E.)	Idem.....	Paris 55.....	24	1	10	3	1	18	3,300
86	Danty-Lucq (P.)	Idem.....	Bordeaux, centr..	28	7	#	2	10	15	3,600
87	Sombrun (F.)	Idem.....	Pau, Caisse d'ép..	19	11	#	2	10	15	3,000
88	Pujos (J.-B.)	Idem.....	Tarbes.....	30	2	15	2	10	13	3,600
89	Thièvre (P.-A.)	Idem.....	Melun, direction..	19	#	#	2	10	10	3,000
90	Halley (H.-C.-R.)	Idem.....	Paris 25.....	36	#	#	3	1	#	3,300
91	Connot (J.-C.)	Idem.....	Paris 17.....	31	4	#	3	1	#	3,600
92	Davin (F.-C.-A.)	Idem.....	Pau.....	31	2	10	3	1	#	3,300
93	Gilhodes (J.-A.)	Chef de brig.	Ligne du S.-O...	22	9	#	3	1	#	3,300

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	<b>MM.</b>									
94	Bernard (J.).....	Com. princ..	Arras.....	20	10	15	2	10	#	3,000
95	Lerède (M.).....	Idem.....	Nevers.....	23	10	15	3	#	25	3,000
96	Mongin (G.-L.-J.)..	Idem.....	Grenoble, R. P..	26	#	#	3	#	20	3,000
97	Toussaint (H.)...	Idem.....	Paris, central....	18	11	#	2	9	17	3,000
98	Cuisenier(A.-C.-L.)	Idem.....	Chambéry.....	27	2	15	3	#	15	3,000
99	Olivieri (M.-S.-P.)	Idem.....	Vannes.....	23	7	#	2	9	10	3,000
100	Arrighi de Casano- va (J.-B.-T.-H.)..	Agent du ser- vice marit.	Marseille.....	26	5	#	3	#	#	3,300
101	Dehut (A.-L.)...	Com. princ.	Mézières.....	24	8	15	3	#	#	3,000
102	Géraud (J.)...	Idem.....	Paris, Présidence.	24	2	15	3	#	#	3,300
103	Lemonnier (L.)...	Idem.....	Dreux.....	26	9	15	3	7	#	3,600
104	Verdcirenq (B.-Z.)	Idem.....	Avignon, R. P..	26	5	#	2	11	15	3,300
105	Domec (B.-E.)...	Idem.....	Bordeaux, cent ..	23	7	#	2	11	15	3,300
106	Lalé (C.-M.-F.)...	Chef de brig.	Ligne de la Médit-	19	#	#	2	8	10	3,000
107	Cognord (G.)...	Com. princ..	Paris, central...	19	10	#	2	11	5	3,000
108	Lavielle (C.-S.)...	Idem.....	Lille, central...	34	9	#	2	11	#	3,600
109	Depret (V.-M.-F.)	Idem.....	Idem.....	31	6	#	2	11	#	3,300
110	Geoffroy (L.-L.)..	Idem.....	Paris 48.....	31	4	#	2	11	#	3,600
111	Samson (V.-E.)...	Idem.....	Roubaix.....	27	4	#	2	11	#	3,300
112	Sueur (J.-B.-A.-H.)	Idem.....	Angers.....	25	5	15	2	11	#	3,300
113	Delpech (J.)...	Idem.....	Toulouse, R. P..	25	5	#	2	8	#	3,000
114	Catier (F.-A.-A.)..	Idem.....	Annecy.....	25	3	20	3	2	#	3,300
115	Barbier (A.-H.)...	Idem.....	Lyon, R. P.....	24	1	#	2	11	#	3,300
116	Verhamme (E.-F.)	Chef de brig.	Ligne de Lyon...	23	9	#	2	11	#	3,300
117	Meynier (T.-H.)...	Com. princ..	Vérific. du matér.	23	7	#	2	11	#	3,300
118	Détruit (F.)...	Chef de brig.	Ligne de Lyon...	22	9	#	2	11	#	3,300
119	Avril (L.-A.)...	Idem.....	Ligne du Nord...	22	2	#	2	11	#	3,300
120	Rongier (L.)...	Com. princ..	Paris 103.....	19	11	#	2	8	#	3,000
121	Marcilèse (J.-E.)..	Idem.....	Cette.....	17	10	#	2	10	25	3,300
122	Roy de Pierrefitte.	Idem.....	Paris, 50.....	23	3	#	2	7	19	3,300
123	Vassogne (J.-E.)..	Idem.....	Laon, direction..	19	9	#	2	10	15	3,000
124	Fourcade (A.-S.)..	Idem.....	Lyon, central....	28	2	15	2	10	13	3,600
125	Coti (L.)...	Idem.....	Constantine, R. P.	23	8	15	2	7	5	3,000
126	Gérardin (T.)...	Idem.....	Paris, central...	17	10	#	2	7	1	3,000
127	Cor (J.-G.-A.)...	Chef de brig.	Ligne de Lyon...	23	9	#	2	10	#	3,300
128	Harmant (C.-H.)..	Com. princ.	Paris, central....	23	7	#	2	10	#	3,300
129	Heuzé (C.-R.)...	Idem.....	Paris, 59.....	26	1	15	3	#	16	3,300
130	Claudinot (J.)...	Idem.....	Paris, R. P.....	24	9	#	2	6	15	3,000
131	Guilmart (J.-B.-E.)	Idem.....	Bastia, central...	24	8	15	2	9	15	3,300
132	Aboulenc (P.-M.)..	Chef de brig.	Ligne du S.-O...	24	5	#	2	6	15	3,600
133	Battut (N.-E.)...	Com. princ..	Paris, R. P.....	16	6	#	2	6	15	3,000
134	Ghazottes (M.-F.)	Com. princ..	Paris, 43.....	24	8	#	2	6	#	3,300
135	Talmié (L.-A.)...	Idem.....	Paris, 12.....	24	1	15	2	8	28	3,000
136	Praets (H.)...	Idem.....	Paris, 75.....	23	10	15	2	10	#	3,300
137	Soulcié (J.-L.-E.)	Idem.....	Fourmies.....	23	3	#	2	11	#	3,300

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
<b>GROUPE 2.</b>									
<b>COMMIS ORDINAIRES.</b>									
	<b>MM.</b>								
1	Fontaine (E.-A.-P.)	Calais	23	3	#	10	10	#	2,400
2	Garnier (R.-M.-P.)	Rennes, central	23	10	15	9	10	17	2,700
3	Bâyce (M.-J.-R.-A.)	Paris 58	11	7	15	9	4	22	1,500
4	Seity (C.-F.)	Ligne de Lyon	10	11	#	8	4	5	1,800
5	Simoni (P.-P.-N.)	Idem	6	9	3	6	9	3	1,500
6	Chegros (A.)	Lyon, central	23	10	15	6	6	#	2,400
7	Cloedt (A.-L.-A.)	Compiègne	10	7	15	6	6	#	1,800
8	Mariette (L.-C.-H.)	Paris, central	18	11	#	5	9	29	2,700
9	Laporte (J.-L.)	Paris R. P.	20	11	27	5	8	27	2,700
10	Troadec (L.)	Paris, central	13	1	#	5	8	18	2,100
11	Fradet (C.-L.-A.)	Lyon, central	34	5	10	5	2	22	2,700
12	Ponsinet (J.-P.-H.)	Paris 5	20	11	#	5	2	5	2,700
13	Paban (A.-J.)	Lyon R. P.	5	1	10	5	1	10	1,500
14	De Roquard (L.)	Angoulême	17	10	#	5	1	#	2,700
15	Faucon (A.-G.-A.)	Paris, central	5	3	25	4	11	22	1,500
16	Oddoz (J.-A.)	Aix-en-Provence	19	5	#	4	7	15	2,700
17	Bérard (N.)	Bordeaux R. P.	5	7	#	4	#	23	1,500
18	Verdun (A.-A.)	Paris R. P.	16	7	#	4	3	#	2,100
19	Gouillard (L.-J.)	Havre, central	16	#	10	4	3	#	2,700
20	Bavay (F.-P.)	Fourmies	12	5	#	4	5	#	2,100
21	Berger (E.-F.)	Lyon R. P.	14	4	#	4	3	#	2,400
22	Rochette (J.-P.)	Laval	6	7	#	4	3	#	1,800
23	Baye (P.-H.-L.)	Paris, central	5	8	#	3	11	13	1,500
24	Pezet (J.-P.-L.-J.)	Paris, central	5	9	15	4	2	2	1,500
25	Troussel (M.-E.-V.)	Lyon, central	27	7	17	4	1	29	2,700
26	Chaineaux (J.-J.-O.)	Paris 22	21	3	#	3	7	15	2,700
27	Blaising (T.)	Paris 26	19	2	#	3	7	15	2,700
28	Mouls (E. J.)	Charenton	16	4	10	3	7	15	2,700
29	Laborde-Porte (Ch.)	Pau, direction	16	4	#	3	7	15	2,700
30	Macabiou (H.-L.)	La Rochelle, caisse d'ép.	16	2	#	3	7	15	2,700
31	Labie (J.)	Marseille, direc. (caisse d'épargne)	16	1	#	3	7	15	2,700
32	Granier (F.-P.-E.)	Marseille R. P.	15	11	15	3	7	15	2,700
33	Soleil (A.)	Marseille, central	15	11	#	3	7	15	2,700
34	Voillot (C.-E.-L.)	Chaumont	15	11	#	3	7	15	2,700
35	Laveine (M.-A.)	Remiremont	15	2	#	3	7	15	2,700
36	Berger (V.)	Alger R. P.	15	2	#	3	7	15	2,700
37	Wallimann (A.-H.-J.)	Paris 98	15	2	#	3	7	15	2,700
38	Bellier (M.-R.-F.)	Digne, direction	15	1	#	3	7	15	2,700

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
39	Paul (J.-B.-M.-F.)	Toulon-sur-Mer	15	1	#	3	7	15	2,700
40	Dupin (J.-H.)	Bordeaux, Bourse	14	11	#	3	7	15	2,700
41	Le Bacquer (F.-M.)	Nantes, caisse d'épargne	14	10	15	3	7	15	2,700
42	Couturier (D.)	Châtelleraut	14	8	#	3	7	15	2,700
43	Palhols (J.-A.-C.)	Aurillac, direction	12	8	15	3	7	15	1,800
44	Mathieu (L.)	Bordeaux R. P.	14	11	#	3	7	6	2,700
45	Combal (C.-J.)	Gap	23	10	15	3	7	#	2,700
46	Joanas (F.-H.-A.)	Versailles, direction	20	6	#	3	7	#	2,700
47	Gerbost (E.-A.)	Mézières	18	10	#	3	7	#	2,700
48	Maybou (B.)	Ligne du Sud-Ouest	18	7	15	3	7	#	2,700
49	Michel (F.-S.)	Idem	18	5	15	3	7	#	2,700
50	Chenna (G.-J.-E.)	Nevers	18	4	15	3	7	#	2,700
51	Boudet (F.)	Nîmes R. P.	17	5	4	3	7	#	2,700
52	Barlet (G.)	Clermont-Ferrand, di- rection.	17	2	25	3	7	#	2,700
53	Romicux (E.-F.)	Montluçon	16	9	#	3	7	#	2,700
54	Reynaud (M.-L.)	Digne	16	9	#	3	7	#	2,700
55	Forget (J.-B.)	Poitiers	15	11	#	3	7	#	2,700
56	Sourt (P.-S.-S.)	Constantine, direction	15	11	#	3	7	#	2,700
57	Tasson (E.)	Ligne de la Méditer- ranée.	15	11	#	3	7	#	2,700
58	Troussel (Ch.) dit Isi- dore.	Alger, central	15	11	#	3	7	#	2,700
59	Charbonnel (J.)	Montbéliard	15	11	#	3	7	#	2,700
60	Lantin (P.-F.-F.)	Argentan	15	11	#	3	7	#	2,700
61	Toulet (A.-L.)	Le Mans, central	15	8	#	3	7	#	2,700
62	Morvan (Y.-M.)	Quimper	15	6	25	3	7	#	2,700
63	Guy (N.-H.)	Toulouse, central	15	5	#	3	7	#	2,700
64	Guinet (F.-V.)	Chalon-sur-Saône	15	4	15	3	7	#	2,700
65	Poigeault (J.-B.-E.)	Besançon R. P.	15	2	#	3	7	#	2,700
66	Delorieux (L.-L.)	Clermont-Ferrand	15	2	#	3	7	#	2,700
67	Pette (C.-C.)	Nancy, central	15	1	#	3	7	#	2,700
68	Ribayrol (A.)	Agen (Caisse d'épargne)	14	11	#	3	7	#	2,700
69	Chabal (A.-T.-E.)	Direction de la Seine	14	10	15	3	7	#	2,700
70	Bermont (P.-F.)	Epinal, rue Thiers	14	10	#	3	7	#	2,700
71	Teyssier (L.-L.)	Melun, direction	14	8	#	3	7	#	2,700
72	Loustau (A.-G.-N.)	Sousse	3	10	5	3	9	20	1,500
73	Margerie (E.-L.)	Paris 71	15	#	#	3	6	22	2,700
74	Laroche (J.-A.-A.)	Paris 2	19	10	6	3	6	15	2,700
75	Marcelot (G.-O.)	Paris R. P.	19	7	#	3	6	15	2,700
76	Bruey (N.-J.-A.)	Dijon R. P.	17	5	#	3	6	15	2,700
77	Vigneront (J.-B.-R.)	Vervins	16	2	#	3	6	15	2,700
78	Blanchon (H.-A.)	Chartres, direction	15	11	#	3	6	15	2,700
79	Demai (F.)	Clermont-Ferrand, cen- tral.	15	10	#	3	6	15	2,700

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
80	Gouin (P.).....	Niort.....	15	5	15	3	6	15	2,700
81	Braud (P.-J.-B.).....	Annecy, direction C. E.	15	4	"	3	6	15	2,700
82	Buscaïl (J.-T.).....	Philippeville.....	15	2	"	3	6	15	2,700
83	Pierson (M.-A.-E.).....	Paris, central.....	15	2	"	3	6	15	2,700
84	Capy (E.-L.-M.).....	Paris, télégrammes officiels.	15	2	"	3	6	15	2,700
85	Gilquin (M.-B.-A.).....	Reims, central.....	15	1	15	3	6	15	2,700
86	Douyau (P.-C.).....	Tarbes, direction.....	15	"	10	3	6	15	2,700
87	Laporte (J.-F.-L.).....	Paris 98.....	15	"	"	3	6	15	2,700
88	Grappe (P.-A.).....	Morez.....	15	"	"	3	6	15	2,700
89	Sancé (J.-A.).....	Rennes, caisse d'épargne	14	11	25	3	6	15	2,700
90	Hébrard (J.-A.).....	Nîmes R. P.....	14	11	"	3	6	15	2,700
91	Boitte (J.).....	Tulle.....	14	11	"	2	6	15	2,700
92	Chabran (J.-C.).....	Avignon, direction.....	14	10	15	3	6	15	2,700
93	Béthoux (E.-F.-E.).....	Gap, direction.....	14	10	"	3	6	15	2,700
94	Biot (M.-A.-E.-F.).....	Paris R. P.....	14	10	"	3	6	15	2,700
95	Chadelaud (J.-B.).....	Bourges R. P.....	14	8	"	3	6	15	2,700
96	Devalois (F.-F.).....	Tunis.....	14	7	25	3	6	15	2,700
97	Étienne (E.).....	Périgueux, direction.....	14	7	15	3	6	15	2,700
98	Gaillon (L.).....	Paris 71.....	14	7	4	3	6	15	2,700
99	Granjon (P.).....	Paris R. P.....	14	6	15	3	6	15	2,700
100	Loumède (E.-G.).....	Toulouse, central.....	14	6	15	3	6	15	2,700
101	Malbec (P.-E.-F.).....	Ligne de Lyon.....	14	6	10	3	6	15	2,700
102	Corson (L.-P.-M.).....	Ligne de l'Ouest.....	14	6	5	3	6	15	2,700
103	Georgen (B.).....	Paris 98.....	15	2	"	3	6	6	2,700
104	Hullet (M.-A.).....	Paris, central.....	15	"	"	3	6	6	2,700
105	Delon (F.-M.-M.).....	Quimper, direction.....	15	5	15	3	6	2	2,700
106	François (J.-A.).....	Paris 31.....	15	5	9	4	6	2	2,700
107	Pellat (L.-V.-A.).....	Lyon, central.....	13	11	"	3	"	"	2,400
108	Delandre (C.-M.-E.-A.)	Bordeaux, central.....	14	3	"	3	5	29	2,700
109	Duc-Bourru (J.).....	Alger, central.....	15	"	"	3	5	28	2,700
110	Barrière (C.-A.).....	Paris, central.....	15	11	"	3	5	16	2,700
111	Paulin (G.-A.).....	Bourges.....	17	5	"	3	5	15	2,700
112	Dubourdiou (B.).....	Agen.....	14	7	"	3	5	11	2,700
113	Dubois (A.).....	Moulins.....	23	4	"	3	8	"	2,700
114	Bernadet (P.-F.-H.)...	Bastia.....	14	5	"	3	8	"	2,400
115	Voirin (S.-D.).....	Alger, central.....	15	11	"	3	4	16	2,700
116	Maillet (A.).....	Rochefort, gare.....	15	2	"	3	7	16	2,700
117	Bouchu dit Gaston (A.F.)	Paris 1.....	20	4	19	3	4	15	2,700
118	De Mercy (E.-A.).....	Paris 22.....	17	8	10	3	7	15	2,700
119	Vignal (J.).....	Cette.....	17	7	"	3	7	15	2,700
120	Grillon (F.-L.-M.-E.)...	Paris 84.....	17	5	5	3	4	15	2,100
121	Floch (A.-E.).....	Alger, central.....	17	5	"	3	7	15	2,700

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
122	Jeannerot (C.-E.)	Paris, préfecture de police.	16	7	"	3	4	15	2,700
123	Fillol (C.-J.-M.)	Grasse	16	4	"	3	7	15	2,700
124	Lecourt (L.-C.-A.)	Charleville	16	1	"	3	7	15	2,700
125	Lafferrerie (A.)	Paris R. P	16	"	15	3	7	15	2,700
126	Brusteau (L.-G.-F.-G.)	Alger, central	15	11	"	3	4	15	2,700
127	Bouvier (A.)	Bourg	15	5	"	3	7	15	2,700
128	Le Floch (J.-M.)	Dinan	15	5	"	3	7	15	2,700
129	Planchon (L.-F.)	Montpellier, caisse d'épargne.	15	5	"	3	7	15	2,700
130	Champion (P.)	Troyes	15	3	"	3	7	15	2,700
131	Granjo (L.-C.)	Lorient	15	2	"	3	7	15	2,700
132	Rollin (L.-E.)	Troyes R. P	15	1	"	3	7	15	2,700
133	Roqueyrol (L.-A.-G.)	Orange	14	10	15	3	4	15	2,700
134	Royer (J.-E.-N.)	Paris 50	14	8	"	3	4	15	2,700
135	Chevalier (C.-A.)	Paris 98	14	2	"	3	4	15	2,100
136	Wissoq (E.-F.)	Boulogne-sur-Mer	14	"	"	3	4	15	2,400
137	Lioret (E.)	Montereau	12	4	"	3	4	15	2,100
138	Metternich (E.-N.)	Étampes	11	7	15	3	4	15	2,100
139	Bousrez (E.-A.)	Coulommiers	11	7	"	3	4	15	2,100
140	Duclos (J.-B.)	La Flèche	7	11	"	3	4	15	1,800
141	Boudet (P.-B.)	Paris, bureau A	7	11	"	3	4	15	1,800
142	Douziech (E.-A.)	Ligne du Sud-Ouest	3	4	15	3	4	15	1,500
143	Le Dauphin (L.-O.)	Direction de la Seine	20	9	"	3	4	9	2,700
144	Van-Parrys (L.-M.)	Paris 74	15	5	"	3	4	5	2,700
145	Jaubert (J.-M.-J.-A.)	Marseille, chapitre	14	5	10	3	7	3	2,400
146	Maleysson (A.)	Roanne	3	10	"	3	7	1	1,500
147	Marsault (L.-D.)	Bordeaux, central	19	"	"	3	7	"	2,700
148	Guttard (A.-H.)	Périgueux	18	11	"	3	7	"	2,700
149	Laurent (J.-B.-O.)	Mézières	17	9	12	3	7	"	2,700
150	Kipper (M.-G.-L.)	Versailles, direction	17	2	"	3	7	"	2,700
151	Vinet (H.-M.-D.)	Rouen, central	16	8	"	3	4	"	2,700
152	Capron (A.-E.)	Arras	16	6	15	3	7	"	2,700
153	Fabre (J.-A.)	Cahors	16	3	"	3	7	"	2,700
154	Fabre (P.-J.-A.)	Monaco	16	1	"	3	7	"	2,700
155	Duffourg (J.-M.)	Saint-Gaudens	16	1	"	3	7	"	2,700
156	Pizon (J.-G.)	Privas	16	"	10	3	7	"	2,700
157	Rossignol (J.-M.-P.)	Paris 80	15	11	"	3	7	"	2,700
158	Bancilhon (M.)	Alais	15	7	15	3	7	"	2,700
159	Jorry (J.-A.)	Rouen, central	15	5	"	3	7	"	2,700
160	Chapeau (L.-R.-A.)	Paris 95	15	5	"	2	7	"	2,700
161	Trouillet (C.-J.-E.)	Montélimar	15	5	"	3	7	"	2,700
162	Plessis (L.-A.)	Auxerre	15	2	"	3	7	"	2,700
163	Claverie (J.-B.)	Pau	15	2	"	3	7	"	2,700
164	Gaufrey (J.-E.)	Paris, central	15	2	"	3	7	"	2,700

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANGIENNETÉ de services.			ANGIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
165	Buisson (H.-M.-E.)....	Paris 85.....	15	1	#	3	7	#	2,700
166	Pautré (L.).....	Laon R. P.....	14	11	#	3	4	#	2,700
167	Michenon (A.-L.-L.)...	Paris 10.....	14	11	#	3	7	#	2,700
168	Cornu (J.-C.).....	Fontainebleau.....	12	4	#	3	4	#	2,100
169	Chinaud (D.-H.-M.)...	Paris R. P.....	11	5	#	3	4	#	2,100
170	Massol (J.-J.).....	Paris 22.....	10	11	#	3	7	#	2,100
171	Delord (J.-C.).....	Alger, central.....	17	9	#	3	6	29	2,700
172	Dalquié (L.-P.).....	Figeac.....	10	9	#	3	6	23	2,100
173	Chaignet (A.).....	Oran R. P.....	11	6	#	3	3	22	2,100
174	Veyssière-Lamothe (F.- H.-J.).....	Paris 31.....	15	11	#	3	6	22	2,700
175	Bertin (F.).....	Verdun.....	3	6	20	3	6	20	1,500
176	Portalès (P.-L.).....	Agen.....	20	7	#	3	6	15	2,700
177	Mauranges (B.).....	Libourne.....	20	5	15	3	6	15	2,700
178	Villechaise (S.).....	Limoges.....	19	11	#	3	6	15	2,700
179	Girma (A.-E.).....	Toulouse, bourse....	19	1	15	3	6	15	2,700
180	Jemmet.....	Paris, central.....	18	#	10	3	6	15	2,700
181	Ménant (L.-L.-H.)....	Direction de la Seine..	17	1	15	3	6	15	2,700
182	Ravier (V. P.-A.).....	Marseille, central....	16	9	#	3	6	15	2,700
183	Pestel (J.-P.-M.-J.-F.)..	Rennes R. P.....	16	9	#	3	6	15	2,700
184	Dupin (B.-L.).....	Ligne du Sud-Ouest..	16	7	#	3	6	15	2,700
185	Fabre (J.).....	Ligne de la Méditerranée.	16	#	10	3	6	15	2,700
186	Lacroux (P.-E.-J.)....	Amiens R. P.....	15	7	#	3	6	15	2,700
187	Vinot (H.).....	Auxerre.....	15	5	#	3	6	15	2,700
188	Cazaux (B.-C.).....	Condom.....	15	1	#	3	6	15	2,700
189	Demoy (A.-M.).....	Saint-Malo.....	15	1	#	3	6	15	2,700
190	Lepesant (V.-L.-M.)...	Dinan.....	14	9	#	3	6	15	2,700
191	Tarlet (M.).....	Saint-Étienne R. P....	14	9	#	3	6	15	2,700
192	Darmand - Courbassier (J.-H.-J.).....	Grenoble, direction...	14	8	15	3	6	15	2,700
193	Costedoat (P.).....	Bayonne.....	14	8	15	3	6	15	2,700
194	Pignier (E.-L.).....	Lons-le-Saunier.....	14	7	#	3	6	15	2,700
195	Gauch (C.).....	Ligne du Nord.....	14	7	#	3	6	15	2,700
196	Combriès (E.-P.).....	Paris 83.....	14	7	#	3	6	15	2,700
197	Simon (E.-L.).....	Paris R. P.....	14	4	20	3	6	15	2,700
198	Ferrasse (F.-A.).....	Paris 80.....	14	4	15	3	6	15	2,400
199	Moutier (P.-M.).....	Cahors.....	12	9	#	3	6	15	2,400
200	Bouvier (F.-D.).....	Ligne du Nord-Ouest..	11	8	15	3	6	15	2,100
201	Soulvières (J.).....	Toulouse, central....	14	8	#	3	6	10	2,700
202	Colombani (A.).....	Bastia, central.....	3	10	#	3	9	10	1,500
203	Saludes (J.-F.).....	Marseille, central....	15	5	#	3	6	9	2,700
204	Beau (M.-C.-C.-H.)....	Paris, central.....	15	11	#	3	6	7	2,700
205	Lesperon (A.-F.-J.)...	Paris, télégrammes officiels.	15	4	#	3	6	5	2,700



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
206	Mittre (E.-L.-G.)	Marseille-République	15	5	#	3	6	3	2,700
207	Coeffard (E.)	Dreux	18	10	#	3	6	#	2,700
208	Jallois (A.-F.)	Montpellier, central	15	5	15	3	6	#	2,100
209	Mardon (J.)	Châtelleraut	14	5	#	3	6	#	2,100
210	Beauchier (T.-M.)	Toulon	12	5	#	3	3	#	1,800
211	Rnbigny (D.-E.)	Laon R. P.	11	6	#	3	6	#	2,100
212	Gimbert (L.-E.)	Ligne du Nord	7	9	15	3	3	#	1,800
213	Beucart (L.-N.)	Paris R. P.	3	9	#	3	9	#	1,500
214	Durand (A.-P.-M.)	Ligne de l'Ouest	3	6	#	3	6	#	1,500
215	Planus (G.-L.-G.)	Paris 49	3	6	#	3	6	#	1,500
216	Blavot (A.-P.)	Paris 79	12	5	#	3	5	25	2,100
217	Gille (E.)	Paris 98	10	8	#	3	5	25	2,100
218	Tatin (C.-E.)	Paris 98	15	5	#	3	5	21	2,700
219	Michel (H.-N.)	Havre, central	15	2	#	3	5	20	2,700
220	Lievin (L.-G.)	Provins	14	2	#	3	2	19	2,100
221	Hiribarren (A.)	Angers, direction	14	11	#	3	5	15	2,700
222	Janvier (P.-E.-M.)	Orléans R. P.	14	11	#	3	5	15	2,700
223	Lemasson (L.-A.)	Havre, central	10	#	#	3	5	15	1,800
224	Castres (C.-J.-F.)	Perpignan	3	5	15	3	5	15	1,500
225	Tassaux (D.-J.-A.)	Paris R. P.	3	6	#	3	5	14	1,500
226	Postic (L.)	Paris R. P. Télégr	15	5	#	3	5	12	2,700
227	Jourdan (E.-F.-N.)	Ligne de la Méditerranée	10	11	#	3	5	12	2,100
228	Hain (L.-E.)	Brest, central	15	2	#	3	5	11	2,700
229	Bourrasset (V.)	Montpellier, central	11	11	#	3	5	9	2,100
230	Vernon (J.-F.-C.)	Paris R. P.	3	6	#	3	5	8	1,500
231	Brochier (H.-M.)	Paris, central	15	2	#	3	5	7	2,700
232	Gleyze (A.-F.-J.)	Idem	12	8	#	3	5	6	2,400
233	Rive (E.-T.)	Lyon R. P.	10	11	15	3	5	6	2,100
234	Peltier (G.-J.-T.)	La Calle	3	2	10	3	2	4	1,500
235	Miermont (J.-L.)	Bordeaux R. P.	13	10	#	3	5	2	2,400
236	Pujade (J.)	Bordeaux, central	23	10	15	3	8	#	2,700
237	Montagnol (F.-A.)	Montpellier, caisse d'ép.	19	10	#	3	2	#	2,700
238	Laurent (E.-J.)	Paris 22	18	6	25	3	5	#	2,700
239	Langevin (B.-G.)	Saint-Lô	17	5	15	3	5	#	2,700
240	Serpoul (L.-A.)	Constantine R. P.	15	11	#	3	5	#	2,700
241	Vigroux (G.-L.-P.)	Lyon, central	15	5	#	3	8	#	2,700
242	Achard (P.)	Ligne de la Méditerr.	14	1	15	3	8	#	2,400
243	Lambert (G.-X.)	Idem	13	10	15	3	2	#	2,100
244	Charpentier (L.-F.)	Paris R. P.	13	4	15	3	5	#	2,400
245	Lœffler (M.-A.-G.)	Paris, Présidence	13	4	#	3	2	#	2,700
246	Fenateu (T.-P.)	Carcassonne	13	4	#	3	5	#	1,800
247	Perret (G.-L.)	Chambéry, direction	12	11	#	3	2	#	2,400
248	Godreau (H.-R.-L.)	Lyon R. P.	12	4	#	3	5	#	2,100
249	Abadie (B.-M.)	Bordeaux-Bourse	12	#	15	3	2	#	1,800
250	Camaret (J.-M.-D.)	Bougie	12	#	#	3	2	#	2,100

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
251	Corbet (A.-J.-B.)	Paris 18	11	11	#	3	5	#	2,100
252	Forgue (L.-B.)	Vichy	11	10	15	3	5	#	2,100
253	Blanpain (U.-E.-E.)	Boulogne-sur-Mer	8	3	#	3	2	#	1,800
254	Lerigny (J.-M.)	Paris, direction rég. des téléph.	7	11	#	3	2	#	1,800
255	Gautier (L.)	Saint-Étienne R. P.	7	11	#	3	5	#	1,800
256	Chansard (J.-F.)	Paris 73	6	11	#	3	5	#	1,800
257	Pierron (J.-C.)	Nancy R. P.	3	6	#	3	5	#	1,500
258	Combalat (J.-L.)	Narbonne	12	9	12	3	4	29	2,400
259	Cardinal (L.-E.)	Paris 5	17	6	25	3	4	28	2,100
260	Rogie (F.-E.)	Verdun	19	11	15	3	4	25	2,700
261	Josse (A.-M.)	Rennes, dir. caisse d'ép.	14	9	#	3	1	25	2,700
262	Vergne (L.)	Ligne de l'Ouest	12	7	5	3	4	24	2,100
263	Pons (H.-S.)	Ligne de la Méditerr.	11	4	#	3	4	23	1,800
264	Verquin (F.-A.-J.)	Lille, central	8	11	#	3	4	23	1,800
265	Varlet (V.-C.)	Paris R. P.	19	1	25	3	1	22	2,700
266	Vizioz (M.-A.-O.)	Grenoble	12	11	#	3	4	22	1,800
267	Baux (J.-M.)	Paris 1	3	6	#	3	4	22	1,500
268	Michel (P.)	Saint-Étienne R. P.	3	10	#	3	4	20	1,500
269	Calvignac (J.-C.-F.-G.)	Paris 1	3	4	20	3	4	20	1,500
270	Dujardin (P.)	Paris, central	13	8	15	3	4	19	2,400
271	Martin (J.-A.)	Ligne du Nord	11	7	#	3	4	19	2,100
272	Buffat (C.-E.)	Roubaix	16	8	#	3	4	16	2,700
273	Marchand (L.-E.-J.)	Neufchâtel	7	10	15	3	1	16	1,800
274	Méline (L.-P.)	Paris 22	17	2	15	3	4	15	2,700
275	Dutaur (L.)	Lyon R. P.	16	11	25	3	4	15	2,400
276	Astrade (J.-B.-S.)	Béziers	16	3	1	3	4	15	2,700
277	Baudry (A.-V.)	Niort	16	1	#	3	4	15	2,700
278	Rampin (J.-M.)	Ligne de la Méditerr.	15	11	#	3	4	15	2,700
279	Solleret (E.-A.)	Mézières	15	2	#	3	7	15	2,700
280	Ravault (F.-P.-H. E.)	Auxerre, direction	14	11	#	3	7	15	2,400
281	Milan (A.-E.)	Nîmes, central	14	10	20	3	7	15	2,100
282	Le Flécher (L.-F.-B.)	Ligne de l'Ouest	14	8	#	3	4	15	2,700
283	Bonifassi (P.)	La Bourboule	12	7	#	3	4	15	2,400
284	Le Bouteiller (H.-F.)	Versailles-Préfecture	12	6	18	3	4	15	2,400
285	Rudelle (H.-J.-A.)	Ligne du Sud-Ouest	12	4	#	3	4	15	1,800
286	Tirel (C.-A.)	Paris, central	12	4	#	3	7	15	1,800
287	Pouch (A.)	Morcenx	12	1	15	3	4	15	1,800
288	Bauduffe (J.-B.)	Limoges, central	11	8	#	6	4	15	2,100
289	Quilio (H.)	Bastia, central	11	8	#	3	4	15	2,100
290	Fobis (P.-F.-A.-F.)	Béziers	11	7	15	3	4	15	2,100
291	Burle (J.-J.)	Paris 54	11	6	15	3	4	15	2,100
292	Débonnaire (P.)	Ligne du Nord-Ouest	11	3	15	3	4	15	2,100
293	Portes (P.-J.)	Ligne du Sud-Ouest	11	3	#	3	4	15	1,800
294	Lévéjac (J.-J.-M.-J.)	Bordeaux, direction	11	#	#	3	4	15	2,100
295	Billard (L.-A.)	Havre, central	10	5	#	3	4	15	2,100

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANGIENNETÉ de services.			ANGIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
296	MM. Ribes (J.-E.)	Paris R. P.	10	2	#	3	4	15	1,800
297	Bessy (C.-E.)	Valence	10	#	#	3	4	15	1,800
298	Coupeau (M.-A.)	Paris 10.	8	2	#	3	4	15	1,800
299	Brenguier (J.-L.-A.)	Paris, central.	7	11	#	3	4	15	1,800
300	Vieu (J.-P.-L.)	Castres	7	11	#	3	4	15	1,800
301	Nault (J.-S.-D.)	Paris, central.	7	5	15	3	4	15	1,800
302	Buffet (P.-F.)	Paris 84	4	10	#	3	4	15	1,500
303	Le Bris (Y.-M.)	Nantes R. P.	3	4	15	3	4	15	1,500
304	Christofle (L.-A.-G.)	Ligne de la Méditerr.	3	4	15	3	4	15	1,500
305	Gilquin (A.-H.)	Lille, central.	#	#	#	3	4	15	1,500
306	Richard (C.-M.-A.)	Saint-Malo	13	10	#	3	4	13	2,400
307	Capelle (H.-M.)	Marseille-République	12	10	#	3	4	13	2,400
308	Trantoul (J.-M.-L.)	Toulouse R. P.	3	6	#	3	4	12	1,500
309	Bavart (A.-H.)	Paris, central.	16	1	#	3	4	11	2,700
310	Beer (A.-F.)	Paris 98.	15	1	#	3	4	11	2,400
311	Jan (J.-J.-M.)	Paris 2.	3	1	10	3	1	10	1,500
312	Bonore (R.-T.-O.)	Paris 28.	19	8	10	3	4	8	2,700
313	Caron (P.-V.)	Paris, central.	#	#	#	3	4	8	1,500
314	Roualdès (P.-L.-V.)	Clermont-Ferrand	8	7	#	3	4	7	1,800
315	Planchon (H.)	Paris 6.	20	2	11	3	4	5	2,700
316	Broglio (M.-J.)	Aix-les-Bains	3	10	#	3	4	5	1,500
317	Lavillenie (M.)	Ligne du Sud-Ouest	3	4	5	3	4	5	1,500
318	Duprez (U.-L.)	Besançon R. P.	11	8	15	3	4	1	2,100
319	Humbert (E.)	Paris 71	5	11	#	3	4	1	1,800
320	Waghette (P.-A.)	Paris R. P.	23	5	25	3	7	#	2,700
321	Blet (A.-F.)	Idem	19	3	#	3	4	#	2,100
322	Hamon (F.-O.-C.)	Caen, central.	15	9	#	3	7	#	2,400
323	Bonnal (J.-A.-J.)	Ligne de l'Ouest	15	4	15	3	1	#	2,700
324	Cadène (P.)	Ligne du Sud-Ouest	14	6	15	3	4	#	2,100
325	Sarrus (A.-L.)	Paris, central.	14	2	#	3	1	#	2,100
326	Hatté (F.-J.-J.)	Lille, caisse d'épargne.	14	2	#	3	4	#	2,100
327	Ohlmann (O.-J.-A.)	Marseille, central.	14	2	#	3	4	#	2,400
328	Aubriot (E.-A.)	Paris 4.	13	10	#	3	1	#	2,100
329	d'Olier (G.-E.)	Orléans, direction	13	10	#	3	4	#	2,400
330	Dilhac (G.-L.)	Ligne du Sud-Ouest	13	9	#	3	4	#	2,100
331	Delnotte (J.-L.-J.)	Amiens, direction	13	7	20	3	1	#	2,400
332	Tétaz (J.)	Chambéry	13	5	#	3	1	#	2,100
333	Derrien (P.-M.-J.)	Saint-Brieuc	13	5	#	3	1	#	2,400
334	Abadie (T.-J.-A.)	Toulouse R. P.	12	9	25	3	7	#	2,400
335	Giacomoni (J.-D.)	Ligne de l'Est	12	7	15	3	1	#	2,400
336	Le Roux, (V.-J.-M.)	Poissy	12	5	#	3	4	#	1,800
337	Durand (J.-J.)	Brive	12	4	15	3	4	#	1,800
338	Méchin (P.-A.-L.)	Paris 98.	12	2	#	3	4	#	1,800
339	Barascud (L.-E.-A.)	Paris 11.	12	#	28	3	4	#	1,800
340	Baby (B.-V.-Z.)	Narbonne	11	11	#	3	4	#	1,800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
341	Aubry (Z.-M.)	Châlons-sur-Marne.	11	8	15	3	1	0	1,800
342	Frayon (A.-E.)	Lille, central R. P.	11	8	15	3	4	0	2,100
343	Jarlot (B.-A.)	Paris 20.	11	8	10	3	4	0	1,800
344	Bordain (E.-M.)	Lorient.	11	7	15	3	4	0	2,100
345	Cléré (L.-A.)	Eu.	11	6	15	3	1	0	1,800
346	Bélengez (E.-E.)	Amiens R. P.	11	5	0	3	4	0	2,100
347	Touzart (V.-E.)	Calais.	11	5	0	3	4	0	2,100
348	Le Gouarin (C.-L.-M.)	Vannes.	11	4	0	3	4	0	2,100
349	Guerber (C.-L.-G.)	Gien.	11	0	15	3	1	0	2,100
350	Bœuf (M.-P.-A.)	Toulon-sur-Mer.	11	0	15	3	1	0	2,100
351	Renault (F.)	Melun, direction.	9	8	0	3	1	0	1,800
352	Brunet (E.-G.-J.)	Boulogne-sur-Mer.	8	11	0	3	4	0	1,800
353	Mouraret (L.-F.)	Constantine.	8	10	20	3	4	0	1,800
354	Cès (J.-P.)	Alger, direction.	8	10	15	3	1	0	1,800
355	Bousquet (G.-J.)	Carcassonne.	7	11	0	3	4	0	1,800
356	Tixier (J.-J.-F.-A.)	Cognac.	7	10	15	3	4	0	1,800
357	Goupil (V.-M.)	Toulon-sur-Mer.	7	10	15	3	4	0	1,800
358	Loynet (G.-J.-M.)	Paris 4.	7	10	15	3	4	0	1,800
359	Chauvirey (S.-E.)	Chaumont.	7	10	15	3	4	0	1,800
360	Ball (C.-A.)	Ligne de l'Est.	7	10	6	3	4	0	1,800
361	Blondet (E.-A.)	Blois R. P.	7	6	0	3	1	0	1,800
362	Limouzin (F.)	Agen, direction.	7	5	0	3	4	0	1,800
363	Prieur (E.-F.)	Constantine, caisse d'ép.	7	4	15	3	1	0	1,800
364	Sirot (J.-A.-C.)	Thiers.	14	4	0	3	3	29	2,400
365	Denis (C.-M.-A.)	Paris R. P.	3	6	0	3	3	29	1,500
366	Durand (M.-L.-F.)	Idem.	14	4	8	3	3	28	2,400
367	Gallois (C.-G.)	Paris, central.	7	9	20	3	0	26	1,800
368	Vittenet (A.-T.-N.-A.)	Dijon, central.	7	7	15	3	0	26	1,800
369	Daubié (J.-M.-J.-J.-V.)	Paris, central.	15	11	0	3	3	25	2,100
370	Marignac (J.-M.)	Bordeaux, central.	14	2	0	3	0	25	2,400
371	Cabanes (G.-M.-J.)	Pézénas.	3	10	0	3	3	25	1,500
372	Flambard (A.-E.-J.)	Havre, central.	3	3	25	3	3	25	1,500
373	Taffin (F.-F.-A.)	Paris R. P.	3	0	25	3	0	25	1,500
374	Michel (E.-G.)	Paris 11.	11	8	15	3	3	24	2,100
375	Billaz (J.-M.-J.)	Lyon, Saint-Jean.	0	0	0	3	3	22	1,500
376	Poggi (A.-D.)	Bastia, central.	14	9	0	3	6	20	2,400
377	Rebuffel (A.-J.)	Nice, direction.	10	11	0	3	0	20	2,100
378	Turquet (E.-H.)	Amiens R. P.	9	4	0	3	3	20	1,800
379	Mondon (P.)	Cauterets.	3	8	10	3	3	20	1,500
380	Labarbe (A.)	Paris R. P.	8	1	0	3	3	17	1,800
381	Petit (F.-E.)	Guise.	15	3	25	3	6	15	2,100
382	Granier (E.)	Marseille, central.	11	6	0	3	3	15	2,100
383	Ducaud M.-C.)	Paris 25.	10	6	15	3	3	15	2,100
384	Prost (C.-F.)	Ligne de l'Est.	8	2	14	3	6	15	1,800
385	Stirling (P.-L.)	Paris 42.	8	1	0	3	6	15	1,800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitements.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
386	Lorties (J.-H.-L.).....	Paris R. P.....	3	9	20	3	3	15	1,500.
387	Dejonghe (G.-S.).....	Dunkerque.....	#	#	#	3	3	15	1,500
388	Lanfranchi (I.).....	Bastia, central.....	14	5	#	3	3	14	2,100.
389	Hérodote (J.-A.-G.)...	Caen, direction.....	14	2	#	3	3	14	2,400
390	Carayol (J.-R.-C.).....	Ligne du Sud-Ouest..	14	1	27	3	5	14	1,800
391	Raymond (J.-C.).....	Cette.....	3	3	10	3	3	10	1,500
392	Terraillon (F.-J.-J.)...	Toulouse, central....	10	7	15	3	6	9	2,100
393	Déchelle (P.-R.).....	Paris 7.....	7	10	23	3	3	8	1,800
394	Meunier (L.-H.).....	Paris, R. P.....	3	6	#	3	#	8	1,500
395	Pieyre (F.-S.).....	Avignon R. P.....	12	#	#	3	3	7	2,100
396	Morant (L.-A.).....	Alger, Bourse.....	3	9	#	3	3	7	1,500
397	Bière (P.).....	Paris R. P.....	11	2	#	3	3	6	2,100
398	Brissaud (L.).....	Paris, central.....	11	8	#	3	6	4	2,100
399	Guyot (P.-A.).....	Besançon, R. P.....	10	11	15	3	6	1	2,100
400	Arnal (A.-A.).....	Montpellier, central..	19	#	#	3	6	#	2,700
401	Albert-Maurice.....	Paris R. P.....	16	1	#	3	3	#	2,100
402	Queisel (J.-B.-J.).....	Tunis.....	15	11	#	3	6	#	2,100
403	Thuillet (P.-M.).....	Nantes R. P.....	15	5	15	3	6	#	2,400
404	Doucet-Bon (H.).....	Voiron.....	15	1	#	3	3	#	2,700
405	André (E.).....	Paris R. P.....	14	6	10	3	3	#	2,100
406	Padoux (V.).....	Ligne du Nord.....	14	5	25	3	3	#	2,100
407	Vuillaume (E.-J.-B.)..	Lyon R. P.....	13	10	#	3	3	#	2,100
408	Bonnaival (J.-G.).....	Agen.....	13	8	5	3	6	#	2,100
409	Tachot (V.).....	Paris R. P.....	13	4	#	3	#	#	2,100
410	Prat (M.).....	Blidah.....	12	6	15	3	3	#	2,400
411	Lesage (A.-E.-M.).....	Paris 80.....	12	5	#	3	3	#	2,400
412	Sèbe (G.-H.).....	Paris 98.....	12	2	#	3	#	#	1,800
413	Lemaire (V.-G.-D.)....	Paris 1.....	12	1	15	3	#	#	1,800
414	Couty (J.).....	Limoges.....	12	1	#	3	3	#	1,800
415	Havet (A.-A.-S.-S.)....	Ligne du Nord.....	11	10	#	3	3	#	1,800
416	Viellescaze (M.).....	Bar-sur-Aube.....	11	9	#	3	3	#	1,800
417	Coulet (G.-B.-A.).....	Béziers.....	11	8	#	3	3	#	1,800
418	Belliart (A.-L.-J.).....	Arras.....	11	7	15	3	3	#	2,100
419	Martin (L.-M.-A.).....	Reunes R. P.....	11	7	15	3	3	#	1,800
420	Leroy (A.-E.).....	Ligne du Nord.....	11	7	#	3	#	#	1,800
421	Larrière (Ch.-I.).....	Paris 13.....	11	7	#	3	3	#	1,800
422	Anquet (P.-J.).....	Ligne du Nord.....	11	6	#	3	#	#	1,800
423	Joly (J.-M.-E.).....	Remiremont.....	11	5	9	3	#	#	1,800
424	Hennocq (E.-H.).....	Laon, direction.....	11	5	#	3	#	#	2,100
425	Mars (J.-P.).....	Paris 17.....	11	4	15	3	#	#	1,800
426	Delmas (B.-L.-H.).....	Paris, central.....	11	3	15	3	3	#	2,100
427	Le Rouic (C.-B.-M.)...	Lorient.....	10	5	#	3	3	#	2,100
428	Bonnet (R.-A. P.-J.)...	Fontainebleau.....	10	3	#	3	3	#	2,400
429	Vert (G.).....	Bagnères-de-Luchon...	8	11	25	3	6	#	1,800
430	Mathé (F.-E.).....	Paris 2.....	8	11	#	3	3	#	1,800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
431	Jouglu (A.)	Paris, central	8	0	15	3	#	#	1,800
432	Sost (J.-F.)	Ligne des Pyrénées	8	#	#	3	3	#	1,800
433	Aldebert (P.-G. P.)	Paris R. P.	8	#	#	3	3	#	1,800
434	Brouillet (E.-P.-M.)	Montpellier, central	7	11	#	3	3	#	1,800
435	Chagrot (J.-H.)	Lons-le-Saunier	7	9	15	3	3	#	1,800
436	Goutière (J.-D.)	Vernon	7	9	15	3	3	#	1,800
437	Fons (S.-J.-M.)	Perpignan	7	6	#	3	#	#	1,800
438	Rullac (F.-A.)	Tizi-Ouzou	3	6	#	3	6	#	1,500
439	Pouygaraut (J.)	Bordeaux-Salinières	3	6	#	3	6	#	1,500
440	Queirel (J.-B.-M.)	Paris A	3	6	#	3	6	#	1,500
441	Dumas (P.-A.)	Saint-Étienne, central	3	6	#	3	6	#	1,500
442	Michelin (F.-J.)	Paris 69	3	3	#	3	3	#	1,500
443	Mazeau (B.)	Paris R. P.	3	3	#	3	3	#	1,500
444	Andrieu (A.-J.)	Compiègne	3	3	#	3	3	#	1,500
445	Moulià (M.)	Ligne de l'Ouest	18	#	21	3	2	27	2,700
446	Bonhomme (G.)	Rodez	12	10	#	2	11	26	2,400
447	Crémont (J.-A.)	Paris R. P.	11	5	#	2	11	26	2,100
448	Gaspard (J.-J.)	Pau	8	6	#	3	2	25	1,800
449	Duranton (A.)	Libourne	3	4	5	3	2	25	1,500
450	Arsaut (P.)	Bordeaux, R. P.	3	2	25	3	2	25	1,500
451	Bauguel (P.)	Paris 28	2	11	25	2	11	25	1,500
452	Dugourc (H.-F.-M.-S.)	Paris R. P.	3	6	#	3	5	21	1,500
453	Tailhefer (J.-F.)	Toulouse, R. P.	15	1	#	3	2	20	2,700
454	Fil (J.-E.-M.)	Carcassonne	12	2	#	3	2	20	1,800
455	Blayac (T.-F.-E.)	Ligne du Sud-Ouest	19	9	#	2	11	15	2,700
456	Perrier (A.-X.)	Grenoble, direction	15	5	#	2	11	15	2,700
457	Ricard (C.-G.)	Montbrison	15	2	#	2	11	15	2,700
458	Lacaille (J.-B.-H.)	Tonnerre	14	11	#	2	11	15	2,100
459	Joussen (J.-E.)	Ligne de Lyon	14	#	25	2	11	15	2,100
460	Thène (J.)	Carcassonne <sup>dm</sup> téléph.	14	#	#	2	11	15	2,100
461	Serindat (C.)	Ligne de Lyon	13	6	15	2	11	15	2,100
462	Cleugnet (M.-H.-J.)	Arras	13	4	15	3	2	15	2,400
463	Chambon (J.-H.)	Montpellier, central	13	4	#	2	11	15	2,100
464	Gras (J.)	Ligne de Lyon	13	4	#	2	11	15	2,100
465	Demaret (A.-D.-J.)	Le Cateau	11	6	15	2	11	15	1,800
466	Maury (J.)	Marseille, central	11	3	#	2	11	15	2,100
467	Chevalier (E.-M.)	Romans	10	5	#	2	11	15	2,100
468	Bages (C.)	Alger, R. P.	8	10	15	2	11	15	1,800
469	Lacurie (G.)	Nancy R. P.	7	2	#	2	11	15	1,800
470	Chrétien (J.-M.)	Remes, direction	12	9	#	2	11	14	2,400
471	Corbin (A.)	Paris 8	8	11	#	2	11	14	1,800
472	Vaissière (P.-A.)	Moulins	3	2	25	3	2	13	1,500
473	Bienvenu (A.-H.)	Nantes, central	14	10	#	2	11	12	2,700
474	Sémat (J.)	Béziers	11	5	#	3	5	10	2,100
475	Broustail (J.-M.-G.)	Morlaix	11	3	15	2	11	10	1,800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
476	Clapier (H.-L.-C.)	Paris 13	8	10	15	2	11	10	1,800
477	Burtin (H.-V.-A.)	Dôle	3	5	10	3	5	10	1,500
478	Maurer (F.-T.)	Paris 35	19	11	"	3	2	9	2,700
479	Girousse (V.-d.)	Marseille, préfecture	12	9	"	2	11	8	2,100
480	Fannius (J.-J.-M.)	Oran R. P.	8	6	15	3	2	7	1,800
481	Alloir (J.-D.)	Paris 27	11	11	"	3	2	6	1,800
482	Canelle (P.-M.-F.)	Paris R. P.	"	"	"	3	2	6	1,500
483	André (P.-C.)	Nantes R. P.	8	11	23	3	2	5	1,800
484	Rouziès (J.)	Paris R. P.	3	2	5	3	2	5	1,500
485	Pampuzan (J.-E.)	Idem.	2	11	5	2	11	5	1,500
486	Marquis (A.-A.)	Idem.	2	11	5	2	11	5	1,500
487	Boussin (E.-M.-A.)	Paris 98	13	4	"	3	2	4	2,400
488	Chambon (C.-H.-V.)	Marseille, central	8	11	"	3	5	4	1,800
489	Loiseaux (I.)	Vervins	7	6	"	2	11	4	1,800
490	Nivard (M.-L.-G.)	Le Mans R. P.	27	"	19	3	5	"	2,700
491	Espicier (L.)	Sedan	18	3	"	2	11	"	2,400
492	Corneveaux (E.-F.-M.- J.)	Besançon, direction	18	1	"	3	2	"	2,400
493	Richard-Dubois (F.)	Niort, direction	17	5	10	3	2	"	2,700
494	Robert (J.-M.)	Ligne du Sud-Ouest	16	2	15	2	11	"	2,700
495	Roman (J.-L.-N.)	Paris R. P.	15	11	"	3	2	"	2,700
496	Cathelinaud (J.)	Limoges	15	6	25	3	2	"	2,100
497	Verdier (P.)	Bordeaux, central	15	2	"	2	11	"	2,700
498	Viallet (L.-H.)	Privas	15	1	15	2	11	"	2,700
499	Imbert (C.-L.-H.)	Alger, direction	14	11	"	2	11	"	2,700
500	Grimaud (H.-M.)	Ligne du Sud-Ouest	14	8	20	3	2	"	2,700
501	Maurin (J.-B.-H.-E.)	Ligne de Lyon	14	7	"	2	11	"	2,700
502	Marty (P.-J.-S.)	Rodez	14	3	"	2	11	"	2,400
503	Léautier (M.-J.)	La Seyne-sur-Mer	14	3	"	2	11	"	2,100
504	Accati (V.-A.)	Paris R. P.	14	3	"	3	5	"	2,400
505	Labrousse (A.)	Ligne du Sud-Ouest	14	2	"	2	11	"	2,100
506	Picard (J.-M.)	Bordeaux, central	14	2	"	3	5	"	2,400
507	Pascal (R.-A.)	Grenoble, direction	13	11	"	2	11	"	2,100
508	Demougeot (E.-A.-C.)	Paris, central	13	10	"	2	11	"	2,400
509	Furet (L.-V.)	Ligne du Sud-Ouest	13	8	15	2	11	"	2,100
510	Bernadac (E.-L.-M.)	Rennes, central	13	5	"	2	11	"	2,400
511	Lallement (F.-D.-E.)	Épernay	13	4	"	2	11	"	2,100
512	Abadie (M.-J.-M.)	Bordeaux, la Bastide	13	4	"	3	5	"	2,100
513	Hannel (P.-T.)	Lille, direction	12	3	"	2	11	"	2,100
514	Haye (L.-J.)	Paris 16	12	11	8	3	2	"	2,400
515	Declery (J.-B.-A.)	Marseille, central	12	8	"	2	11	"	2,400
516	Boisse (B.-E.)	Bordeaux, bourse	12	5	"	3	5	"	2,100
517	Jean (V.-P.-J.)	Avranches	12	3	25	2	11	"	2,400
518	Soulerin (H.-L.)	Privas	12	2	"	3	2	"	1,800
519	Richard (A.)	Médeà	11	10	"	2	11	"	2,100

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MVI.								
520	André (I.-P.)	Bordeaux, cours S <sup>t</sup> -Jean.	11	10	„	3	2	„	2,100
521	Rous (J.-B.-A.)	Versailles, direction	11	8	„	3	2	„	1,800
522	Guyard (J.-J.)	Paris 16.	11	8	„	3	2	„	2,100
523	Bédel (T.-A.-B.)	Paris R. P.	11	7	15	3	2	„	2,100
524	Puget (F.)	Paris, dir. rég. des télép <sup>es</sup>	11	7	„	2	11	„	2,400
525	Gleize (M.-J.-P.)	Ligne de Lyon.	11	7	„	3	2	„	1,800
526	Peurières (C.-L.-J.)	Paris R. P.	11	6	15	3	2	„	1,800
527	Méric (F.)	Ligne des Pyrénées	11	6	„	3	2	„	2,100
528	Girette (P.-A.)	Ligne de l'Est.	11	5	15	2	11	„	1,800
529	Gamard (A.-F.-L.)	Montdidier	11	4	19	3	2	„	1,800
530	Paul (E.-L.-N.)	Melun	11	4	„	2	11	„	1,800
531	Jaillette (F.-J.)	Bourges, direction	11	3	15	2	11	„	1,800
532	Duplessis (L.-E.)	Marseille, central	11	3	12	3	2	„	2,100
533	Marcouly (L.)	Ligne du Nord.	11	2	„	2	11	„	1,800
534	Martinot (H.)	Paris 18.	11	1	20	2	11	„	2,100
535	Fournier (J.-A.-M.-A.)	Valence	11	1	„	3	2	„	2,100
536	Marc (F.)	Paris R. P.	11	„	15	2	11	„	2,100
537	Jeanjean (P.-M.)	Lyon, Terreaux	10	7	„	2	11	„	2,100
538	Sempé (B.)	Toulouse, Caisse d'ép.	10	3	„	2	11	„	2,100
539	Pelloux (S.-J.-F.)	Toulon-sur-Mer	10	3	„	2	11	„	2,100
540	Birelichie (P.-A.)	Marmande	10	3	„	2	11	„	2,100
541	Almiès (P.-P.)	Carpentras	10	1	„	3	2	„	2,100
542	Gourbeyre (P.)	Lyon, central	9	8	„	3	2	„	1,800
543	Creuillot (J.)	Besançon R. P.	7	10	„	3	2	„	1,800
544	Barasc (C.)	Paris, central	7	5	15	2	11	„	1,800
545	Martin (C.-F.)	Lyon, Terreaux	3	2	„	3	2	„	1,500
546	Delanay (V.-O.-M.)	Avranches	2	11	„	2	11	„	1,500
547	Bellenger (F.-J.-C.)	Lille, direction	2	11	„	2	11	„	1,500
548	Monneret dit Sidony (J.-L.)	Paris R. P.	16	8	„	3	4	28	2,100
549	Besson (L.-F.)	Paris 7.	8	11	„	3	4	26	1,800
550	Boutbien (N.)	Paris, central	15	5	„	3	1	25	2,700
551	Gauthier (F.-A.-A.)	Marseille, central	11	3	„	2	10	25	2,100
552	Ledieu (C.)	Arras	2	10	25	2	10	25	1,500
553	Salès (M.-G.)	Montpellier, central	14	11	„	3	1	24	2,700
554	Muthieu (A.-L.)	Ligne du Nord.	10	„	„	2	10	24	1,800
555	Chatté (H.-L.-H.)	Paris 24	17	1	„	3	1	22	2,400
556	Gindre (C.-J.-L.)	Paris 85.	13	1	15	3	1	21	2,400
557	Pas (V.-R.)	Évreux	3	1	21	3	1	21	1,500
558	Benoit (J.-J.-F.)	Lyon, central	3	1	20	3	1	20	1,500
559	Porterie (B.-P.-E.)	Paris, central	13	10	„	2	10	18	2,100
560	Renard (N.-A.)	Épinal R. P.	11	8	3	3	1	18	1,800
561	Palinacci (J.-A.)	Saint-Florent	14	10	„	3	4	17	2,400
562	Baron (L.-P.-J.)	Lons-le-Saunier, direct.	14	4	10	3	4	16	2,400
563	Perrier (J.-L.)	Paris 13	12	3	20	3	1	15	1,800



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	VNCIENNETÉ de services.			ANGIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
564	MM. Gouverneur (F.-J.)	Arras	2	10	15	2	10	15	1,500
565	Lassalle (J.-B.)	Saint-Étienne, central.	#	#	#	2	10	15	1,500
566	Louchez (E.-A.-D.)	Paris, 26.	10	7	#	3	1	9	2,100
567	Guillot (J.)	Paris, central.	10	3	#	2	10	7	2,100
568	Barbier (A.-A.-F.)	Versailles, préfecture.	2	10	5	2	10	5	1,500
569	Ferné (M.-L.-J.)	Chinon.	2	10	5	2	10	5	1,500
570	Verdun (H.-P.)	Tours, central.	2	10	5	2	10	5	1,500
571	Hautcœur (A.-G.)	Lille, central.	2	10	5	2	10	5	1,500
572	Barthélémy (L.-F.)	Paris 47.	2	10	5	2	10	5	1,500
573	Gruet (J.-A.)	Tizi-Ouzou.	12	1	#	3	1	4	2,100
574	Bonald (F.-J.)	Paris 68	3	4	15	3	4	4	1,500
575	Teule (J.-E.)	Montpellier, central.	11	8	#	3	4	1	2,100
576	Monneret (A.-E.)	Lyon, central.	10	5	#	2	10	1	2,100
577	Gathe'ier (D.-P.)	Paris 2.	15	10	#	3	1	#	2,100
578	Siriex (P.-E.)	Moulins.	15	5	#	3	1	#	2,700
579	Lehuche (J.-M.)	Saint-Nazaire.	15	2	#	2	10	#	2,700
580	Athimon (P.-M.)	Nantes, R. P.	14	11	#	3	1	#	2,700
581	Touzel (R.)	Bordeaux R. P.	14	9	15	3	1	#	2,100
582	Rombrot (H.)	Paris 18	14	9	#	3	1	#	2,700
583	Rousty (J.-E.)	Arles.	14	4	6	3	1	#	2,400
584	Loiseau (A.)	Ligne de l'Est	13	4	15	3	1	#	2,400
585	Furcatte (A.-F.-A.)	Ligne du Nord.	13	2	15	3	1	#	2,100
586	Coulon (E.)	Paris R. P.	13	#	#	3	1	#	2,400
587	Sibille (J.-B.)	Nancy, gare.	12	8	#	3	1	#	1,800
588	Grandet (F.-H.)	Paris, central	11	11	#	3	1	#	1,800
589	Second (P.-H.)	Nice-Grimaldi	11	8	15	3	1	#	1,800
590	Mathieu (J.-T.)	Châteauroux.	11	6	15	3	1	#	1,800
591	Maillard (L.)	Ligne du Sud-Ouest.	11	5	#	3	1	#	1,800
592	Carlier (P.-F.-J.)	Boulogne-sur-Mer.	11	3	15	3	1	#	2,100
593	Paritg (J.-P.)	Perpignan.	11	2	#	3	1	#	2,100
594	Bothorel (O.-J.)	Ligne de l'Ouest.	11	#	15	3	1	#	2,100
595	Cunin (J.-B.-G.)	Paris 54.	10	10	15	3	1	#	1,800
596	Hognon (M.-G.-T.)	Ligne de l'Est.	10	9	#	3	1	#	1,800
597	Jany (J.-L.)	Paris R. P.	10	8	15	3	1	#	2,100
598	Portalet (P.-A.)	Évreux.	10	4	#	3	1	#	2,100
599	Hérail (J.-L.)	Ligne du Sud-Ouest.	10	2	23	3	1	#	2,100
600	Jacquilleot (E.)	Valenciennes.	10	2	#	3	1	#	1,800
601	Jeunet (L.-F.-V.)	Paris R. P.	9	8	#	3	1	#	1,800
602	Clergue (J.)	Carcassonne.	7	11	#	3	1	#	1,800
603	Rouby-Fombeler	Bergerac.	7	10	15	3	1	#	1,800
604	Burlot (J.-M.-T.)	Saint-Brieuc	7	10	15	3	1	#	1,800
605	Tavernier (J.-D.)	Lig. de la Méditerranée.	3	1	#	3	1	#	1,500
606	Acatebled (G.-E.)	Paris 8.	3	1	#	3	1	#	1 500
607	Disse (D.-C.-B.-J.)	La Goulette.	20	11	4	3	#	27	2,400
608	Thivaud (H.-A.)	Ligne du Sud-Ouest.	11	8	#	2	9	25	1,800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
609	Savy (A.-J.-H.)	Paris R. P.	3	#	25	3	#	25	1,500
610	Roblot (B.-A.)	Aumale.	2	11	#	2	9	25	1,500
611	Evrard (Ch.-V.)	Arras.	2	9	25	2	9	25	1,500
612	Fréchet (E.-L.)	Paris 98.	11	7	10	2	9	22	2,400
613	Pégorié (J.-J.)	Ligne du Sud-Ouest.	3	#	20	3	#	20	1,500
614	Fischesser (P.-L.-J.)	Paris, télégr. officiels.	2	9	25	2	9	20	1,500
615	Lieutier (D.-N.)	Ligne de Lyon.	2	9	20	2	9	20	1,500
616	Gardon (C.-A.-F.)	Paris, central.	10	5	#	2	9	18	2,100
617	Chadel (L.)	Paris, direction régionale des téléphones.	12	8	#	3	#	17	2,400
618	Casanova (J.)	Marseille, central.	15	11	#	3	7	#	2,700
619	Besson (F.-V.)	Paris R. P.	3	#	15	3	#	15	1,500
620	Bailly (P.-P.-E.-B.)	Nantes R. P.	11	11	15	3	#	13	2,100
621	Durand (A.-F.)	Ligne du Nord.	10	4	15	3	#	13	2,100
622	Mallié (A.-A.-J.-H.)	Marseille, République.	11	#	15	3	#	12	2,100
623	Meyer (R.-J.)	Caen, central.	2	9	10	2	9	10	1,500
624	Reynaud (L.-C.)	Ligne de Lyon.	12	1	#	3	#	9	1,800
625	Pascal (P.-G.)	Marseille R. P.	11	4	#	2	9	7	1,800
626	Azéma (L.-E.)	Marseille, central.	11	5	15	3	#	6	1,800
627	Racariès (E.)	Idem.	3	6	20	3	#	5	1,500
628	Munier (A.-C.-E.)	Épernay.	3	#	5	3	#	5	1,500
629	Gory (P.-J.)	Idem.	14	8	20	3	#	#	2,400
630	Encrenaz (L.)	Paris, central.	14	2	#	3	#	#	2,400
631	Lefèvre (A.-A.)	Bar-le-Duc.	13	10	#	3	#	#	2,400
632	Charrière (J.-L.-A.)	Privas.	13	10	#	3	#	#	2,400
633	Levallois (C.-G.)	Paris 3.	13	#	20	3	#	#	2,400
634	Rival (J.-B.-P.)	Lyon-Saint-Jean.	12	4	#	3	#	#	2,100
635	Dupouy (J.)	Bordeaux R. P.	12	1	15	3	#	#	2,100
636	Fourie (L.-L.)	Nancy, direction.	11	9	15	3	#	#	2,100
637	Wincquel (L.-E.)	Lille, direction.	11	7	#	3	#	#	2,100
638	Rousseaux (A.-J.)	Chartres.	11	7	#	3	#	#	1,800
639	Jeannenot (M.-A.)	Melun.	11	5	#	3	#	#	1,800
640	Dimier (M.-A.)	Paris, central.	11	4	#	3	#	#	1,800
641	Lacroix (A.)	Paris 8.	10	9	#	3	#	#	2,100
642	Sauteur (P.-A.-F.)	Boulogne-sur-Mer.	8	6	9	3	#	#	1,800
643	Jabelin (J.-C. G.)	Valence.	7	11	15	3	#	#	1,800
644	Chachereau (M.-J.)	Nantes R. P.	7	9	15	3	#	#	1,800
645	Michel (P.)	Paris 71.	7	9	10	3	#	#	1,800
646	Le Nouvichel (G.-J.-B.)	Paris 53.	7	6	5	3	#	#	1,800
647	Hominal (E.)	Annecy, direction.	7	6	#	3	#	#	1,800
648	Salabert (P.-M.)	Bordeaux R. P.	7	6	#	3	#	#	1,800
649	Dagorne (L.-J.)	Paris 54.	3	6	#	3	#	#	1,500
650	Leclercq (A.-D.-E.)	Paris 36.	3	#	#	3	#	#	1,500
651	Leca (D.)	Marseille R. P.	2	9	#	2	9	#	1,500
652	Figadère (O.-F.-G.)	Saint-Étienne, central.	7	6	#	2	11	28	1,800
653	Allard (F.-E.-A.)	Paris, central.	11	4	#	2	11	26	2,100

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
654	Mongé (H.-J.)	Lille, gare.	2	9	"	2	8	25	1,500
655	Brice (M.-J.-F.)	Langres.	7	6	"	2	11	23	1,800
656	Leroux (J.-L.)	Paris 1	11	3	15	2	11	20	2,400
657	Lacharme (J.-M.-J.)	Ligne de Lyon.	2	8	20	2	8	20	1,500
658	Chady (J.)	Moulins.	19	"	"	3	2	19	2,700
659	Delahodde (V.-F.-H.)	Paris 27.	11	10	15	2	11	17	2,100
660	Pivet (L.-J.)	Paris R. P.	3	"	4	2	11	17	1,500
661	Servas (A.)	Marseille R. P.	22	2	15	8	5	"	2,700
662	Cheviet (L.)	Montbéliard.	15	11	"	4	7	26	2,700
663	Albinet (P.-J.)	Orléansville.	14	8	1	9	3	11	2,100
664	Daire (J.)	Angoulême.	14	7	15	2	11	15	2,700
665	Compayré (A.-F.)	Toulouse, central.	13	10	"	2	11	15	2,400
666	Hurcz (A.-F.)	Guise.	13	"	"	2	11	15	2,400
667	Dessort (A.-H.-F.)	Toulouse, caisse d'ép.	12	2	15	2	11	15	1,800
668	Dubois (Ch.)	Saint-Germain-en-Laye.	12	"	5	2	11	15	2,100
669	Brétilon (J.-B.)	Laon R. P.	12	"	"	2	11	15	1,800
670	Cazeaux (P.-L.)	Paris 55.	11	8	15	2	11	15	2,100
671	Balet (C.-E.-H.)	S <sup>t</sup> -Quentin.	11	8	"	2	11	15	1,800
672	Brocard (L.-X.)	Chauny.	11	8	"	2	11	15	1,800
673	Laborde (J.-B.)	Lyon, central.	11	7	15	2	11	15	1,800
674	Gabriel (P.-H.)	Moulins.	11	5	"	2	11	15	1,800
675	Jaffeux (J.-B.)	Thiers.	11	4	"	2	11	15	1,800
676	Oudot (E.-A.)	Lyon-Guillotière.	11	3	15	2	11	15	1,800
677	Girard (A.)	Vichy.	11	3	"	3	4	15	1,800
678	Dochez (L.-A.)	Cambrai.	10	4	"	2	11	15	2,100
679	Sauvage (A.-A.)	Le Havre, port.	9	6	"	2	11	15	1,800
680	Dupin (J.-J.)	Dax.	7	6	"	2	11	15	1,800
681	Rengner (A.-E.)	Alger, bourse.	7	5	15	2	11	15	1,800
682	Guyot (A.-A.)	Alger, central.	14	10	"	2	11	14	2,700
683	Henry (L.-J.-B.)	Paris R. P.	12	9	"	2	11	14	2,100
684	Pelletier (U.-E.)	Nice, central.	3	6	"	2	11	13	1,500
685	Venel (J.-L.-A.)	Marseille R. P.	11	11	20	2	11	8	2,100
686	Corson (F.-L.-M.-M.)	Saint-Brieuc, D <sup>on</sup> .	14	1	"	2	11	5	2,400
687	Levannier (A.-P.)	Saint-Nazaire.	13	11	15	2	11	5	2,400
688	Defontaine (A.-J.-B.)	Nantes R. P.	11	"	"	2	11	5	2,100
689	Geffroy (E.-F.-M.)	Paris, central.	11	8	15	2	11	4	1,800
690	Milhomme (P.-V.)	Lyon, central.	40	9	3	3	2	2	2,700
691	Romani (J.-F.)	Ajaccio.	16	6	25	2	11	"	2,700
692	Espoullier (C.-J.-B.-C.)	Marseille, bourse.	14	11	"	2	11	"	2,700
693	Fenasse (J.-F.)	Bône.	13	9	"	2	11	"	2,400
694	Maurel (G.-J.-G.)	Paris 28.	13	5	"	2	11	"	2,400
695	Martin (A.-C.-R.)	Roche-sur-Yon, direct <sup>on</sup> .	13	4	"	2	11	"	2,400
696	Dangos (A.-M.-L.)	Bordeaux R. P.	13	"	"	2	11	"	2,400
697	Rannou (F.)	Paris, central.	12	"	"	3	2	"	2,100
698	Giorgiaggi (A.-P.)	Ligne de l'Est.	11	11	20	2	11	"	2,100
699	Andrieu (J.-A.-G.)	Bordeaux, central.	11	8	15	2	11	"	1,800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
700	MM. Jeandel (J.-J.-E.).....	Pantin.....	11	8	#	2	11	#	1,800
701	Picavet (R.-F.-J.).....	Arras.....	11	7	15	2	11	#	2,100
702	Lartel (J.-M.).....	Ligne de la Méditerranée	11	5	#	2	11	#	2,100
703	Jouve (M.-E.).....	Ligne du Nord.....	11	5	#	2	11	#	2,100
704	Seyrac (C.-G.).....	Limoges.....	11	5	#	2	11	#	2,100
705	Enoch (A.-L.-G.).....	Vesoul.....	11	2	4	2	11	#	2,100
706	Lorraine (F.-J.-L.).....	Troyes R. P.....	11	1	#	2	11	#	2,100
707	Viguiier (P.-J.).....	Paris R. P.....	10	11	15	2	11	#	1,800
708	Girard (H.-E.).....	Sens.....	10	7	15	2	11	#	1,800
709	Madec (L.-F.-M.).....	Brest, central.....	10	7	#	2	11	#	2,100
710	Melzessard (E.-T.-A.)..	Montargis.....	10	7	#	2	11	#	2,100
711	Miroudot (L.-F.-P.)....	Besançon R. P.....	10	5	#	2	11	#	2,100
712	Tisseron (J.-S.).....	Issoudun.....	10	4	15	2	11	#	1,800
713	Gléyo (J.-V.).....	Saint-Brieuc.....	10	3	#	2	11	#	2,100
714	Harlé (A.-O.-A.).....	Rouen, direction.....	7	6	#	2	11	#	1,800
715	Rascouaille (E.-S.-L.-A).	Paris 60.....	2	11	5	2	11	#	1,500
716	Foix (F.-J.).....	Alger, central.....	2	11	#	2	11	#	1,500
717	Guillemin (J.).....	Paris 14.....	2	11	#	2	11	#	1,500
718	Roure (J.-U.).....	Paris R. P.....	2	11	#	2	11	#	1,500
719	Parot (M.).....	Guéret.....	2	11	#	2	11	#	1,500
720	Sabatier (J.-P.-A.).....	Marseille R. P.....	2	11	#	2	11	#	1,500
721	Jonval (C.-H.-A.).....	Paris, central.....	8	1	15	2	10	27	1,800
722	Lugagne (L.-M.-J.-A.)..	Moulins.....	2	11	15	2	10	27	1,500
723	Guyon (B.-E.-J.).....	Paris 4.....	16	9	#	2	10	25	2,700
724	Fay (J.-E.).....	Lille, gare.....	13	8	16	3	1	25	2,400
725	Létalnet (M.-J.-J.).....	Philippeville.....	3	4	20	2	10	25	1,500
726	Prost (C.-J.-C.).....	Lyon, central.....	2	10	25	2	10	25	1,500
727	Roche (B.-A.).....	Saint-Étienne R. P....	2	10	25	2	10	25	1,500
728	Lalisse (J.-N.).....	Cambrai.....	#	#	#	2	10	22	1,500
729	Dalbéra (J.-V.).....	Nice R. P.....	15	5	15	2	10	20	2,100
730	Larrieu (J.-A.).....	Paris R. P.....	12	7	#	2	10	20	2,100
731	Costes (A.-A.-M.).....	Châtellerault.....	11	7	#	2	10	20	1,800
732	Laurent (J.-A.).....	Paris 81.....	7	6	#	2	10	18	1,800
733	Laborde (E.-T.).....	Paris R. P.....	2	9	10	2	7	16	1,500
734	Saintourens (E.).....	Périgueux, caisse d'ép.	13	2	#	2	10	15	2,100
735	Aula (J.-M.).....	Saint-Omer.....	7	11	#	3	6	15	1,800
736	Perron (J.-M.).....	Cherbourg.....	3	#	5	2	10	15	1,500
737	Jamet (J.-C.-N.).....	Dieppe.....	2	10	15	2	10	15	1,500
738	Boulay (E.-L.).....	Alençon R. P.....	2	10	15	2	10	15	1,500
739	Canelle (P.-M.-F.).....	Paris 18.....	2	10	15	2	10	15	1,500
740	Billaz (J.-M.-J.).....	Lyon, Saint-Jean.....	2	10	15	2	10	15	1,500
741	Le Friec (Y.-M.).....	Granville.....	2	10	15	2	10	15	1,500
742	Aldebert (M.-F.).....	Constantine.....	7	7	#	2	10	12	1,800
743	Alena (B.).....	Paris, central.....	#	#	#	2	7	12	1,500
744	Rimbaud (L.-J.-B.-E.-L.)	Draguignan.....	7	4	#	2	10	11	1,800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
745	Blaquière (H.-A.).....	Montpellier R. P. ....	14	7	#	2	10	9	2,400
746	Olivier (J.-H.-E.).....	Vierzon. ....	2	10	5	2	10	5	1,500
747	Demoulin (P.-E.).....	Paris 98. ....	2	10	5	2	10	5	1,500
748	Grappin (H.).....	Dijon, central. ....	2	10	5	2	10	5	1,500
749	Mienné (X.-A.).....	Alger, central. ....	2	7	10	2	7	1	1,500
750	Rivière (A.-J.-M.-F.-P.)	Nantes R. P. ....	15	#	14	2	10	#	2,100
751	Cavaillé (L.-C.).....	Gaillac. ....	12	8	#	2	7	#	2,700
752	Fructus (J.-C.-J.).....	Avignon R. P. ....	12	6	15	2	10	#	2,400
753	Froment (M.-A.).....	Paris R. P. ....	8	5	15	2	7	#	2,100
754	Lalanne (P.-H.).....	Guelma. ....	7	5	15	2	10	#	1,800
755	Antajean (J.).....	Ligne du Sud-Ouest ..	2	10	#	2	10	#	1,500
756	Obin (J.-E.).....	Paris 3. ....	2	10	#	2	10	#	1,500
757	Guillet (L.-V.-A.).....	Paris R. P. ....	2	10	#	2	10	#	1,500
758	Constans (J.-C.).....	Montbrison. ....	2	10	#	2	10	#	1,500
759	Dazard (H.-E.).....	Paris 18. ....	2	10	#	2	10	#	1,800
760	Coquéau (V.-F.-A.)....	Dijon, central. ....	2	7	#	2	7	#	1,500
761	Fortunier (E.-E.-J.)....	Ligne du Sud-Ouest...	2	7	#	2	7	#	1,500
762	Debruge (A.-A.).....	Guise. ....	10	10	20	2	9	26	2,100
763	Hénocq (E.-A.).....	Lille, Saint-Martin ...	3	#	15	2	6	26	1,500
764	Peloux (F.).....	Lyon, central. ....	#	#	#	2	9	26	1,500
765	Lacan (M.-R.).....	Bordeaux R. P. ....	2	9	25	2	9	25	1,500
766	Caron (P.-V.).....	Paris, central. ....	2	10	15	2	9	23	1,500
767	Boisset (P.-L.-J.).....	Idem. ....	2	10	5	2	9	23	1,500
768	Angis (A.-D.).....	Idem. ....	3	9	22	2	9	22	1,500
769	Dejonghe (G.-S.).....	Dunkerque. ....	2	9	20	2	9	20	1,500
770	Canous (T.-E.).....	Paris, central. ....	2	7	5	2	6	20	1,500
771	Moine (P.-E.-A.).....	Paris 17. ....	2	6	20	2	6	20	1,500
772	Azière (J.-A.).....	Paris 44. ....	11	11	#	3	#	16	2,100
773	Vinas (L.-F.).....	Avignon R. P. ....	13	6	15	3	#	15	2,700
774	Vuillemain (C.-A.)....	Lyon-Terreaux. ....	11	6	25	3	3	#	1,800
775	Bigole (P.-B.).....	Laon R. P. ....	11	4	15	3	3	16	2,100
776	Boucher (Y.-N.).....	Ligne de l'Ouest. ....	8	4	15	3	7	#	1,800
777	Plazanet (D.).....	Brive. ....	2	9	15	2	9	15	1,500
778	Cassel (J.-D.).....	Boulogne-sur-Mer ....	2	9	15	2	9	15	1,500
779	Pellenc (J.-A.).....	Marseille, central. ....	2	9	15	2	9	15	1,500
780	Micallef (P.-J.-B.-V.)..	Bourges. ....	2	9	15	2	9	15	1,500
781	Masson (L.-A.-J.).....	Bordeaux-Chartrons...	2	9	15	2	9	15	1,500
782	Gnimard (H.-L.).....	Paris R. P. ....	2	9	15	2	9	15	1,500
783	Valter (Ch.).....	Nevers. ....	2	9	15	2	9	15	1,500
784	Meyniel (G.-P.).....	Paris R. P. ....	2	9	15	2	9	15	1,500
785	Murat (L.-G.-C.).....	Saint-Denis-sur-Seine..	2	9	15	2	9	15	1,500
786	Laloy (M.-L.).....	Paris 28. ....	2	9	15	2	9	15	1,500
787	Guijot (J.-E.-M.).....	Marseille, central. ....	2	9	15	2	9	15	1,500
788	Destruel (L.).....	Paris 5. ....	2	9	15	2	9	15	1,500
789	Fortin (M.-R.).....	Ligne du Nord-Ouest..	2	6	15	2	6	15	1,500

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
790	MM. Causse (H.-E.)	Lyon R. P.	2	9	15	2	9	12	1,500
791	Jenny (A.-J.)	Paris R. P.	12	2	25	3	#	10	1,800
792	Cottin (M.-J.)	Aix-les-Bains	2	10	#	2	9	10	1,500
793	Bonadona (J.-T.-H.)	Perpignan	2	9	10	2	9	10	1,500
794	Florentin (G.)	Paris 84	2	9	10	2	9	10	1,500
795	Valette (T.-A.)	Aubusson	2	9	10	2	9	10	1,500
796	Dauchez (C.-E.-P.)	Tourcoing	2	9	10	2	9	10	1,500
797	Gardère (M.-F.-H.)	Tours, central	2	9	10	2	9	10	1,500
798	Mongeraud (A.-F.)	Paris R. P.	2	9	10	2	9	10	1,500
799	Gingibre (S.-J.-G.)	Marseille, central	10	3	#	2	9	8	1,800
800	Soudart (H.-E.)	Paris 20	10	5	#	2	9	4	2,100
801	Caussil (J.-J.-P.)	Ligne du Sud-Ouest	13	10	#	2	6	#	2,100
802	Pitel (E.-F.)	Rennes, central	13	4	#	2	6	#	2,100
803	Pilleron (L.-E.-M.)	Versailles, préfecture	13	#	#	3	6	15	2,400
804	Laurent (F.-L.-C.)	Paris 3	11	8	15	2	6	#	2,100
805	Escaillas (F.-J.)	Lille, direction	11	4	15	2	6	#	2,100
806	Morillon (A.-A.)	Brest, central	11	4	#	2	6	#	2,100
807	Japsenne (C.-E.)	Vaziers	11	2	15	2	6	#	2,100
808	George (J.-J.)	Ligne du Sud-Ouest	10	8	15	2	6	#	2,100
809	Loustaunau (M.-H.-P.-B)	Bordeaux, direction	10	3	#	2	6	#	2,100
810	Bondivenne (T.-J.-A.)	Ligne de Lyon	10	2	#	2	6	#	1,800
811	Junca (N.-B.)	Bordeaux, direction	7	3	15	2	6	#	1,800
812	Dubois-Raoul (A.-L.)	Paris, central	7	2	#	2	6	#	1,800
813	Longuet (F.-M.)	Lyon, R. P.	3	#	#	3	#	#	1,500
814	Puget (V.-J.-L.)	Paris 98	2	10	15	2	9	#	1,500
815	Gérard (O.-M.)	Paris 1	2	9	5	2	9	#	1,500
316	Dépiolle (J.-B.)	Pau	2	9	#	2	9	#	1,500
817	Parché (L.)	Paris, central	2	9	#	2	9	#	1,500
818	Briot (P.-A.)	Ligne de l'Est	2	9	5	2	8	24	1,500
819	Dubreuil (A.)	Ligne du Sud-Ouest	2	8	20	2	8	20	1,500
820	Dugne (A.)	Saint-Denis-sur-Seine	3	9	#	2	8	18	1,500
821	Simonet (J.-M.)	Lyon-Terreaux	12	1	#	4	5	#	2,100

GROUPE 3.

RECEVEURS DE BUREAUX COMPOSÉS.

(Pour mémoire.)

GROUPE 4.

RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES AU-DESSUS DE 1,000 FRANCS.

1	M. Berthet	Commentry	15	#	15	10	9	#	2,000
2	M <sup>mes</sup> Dessort	Palau del Vidre	15	4	#	9	9	#	1,200
3	Guilmant	Hucqueliers	13	2	15	7	5	#	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
4	M <sup>mes</sup> Sabathier. ....	Chateldon. ....	13	1	15	7	3	23	1,200
5	Guyon. ....	Anglesqueville-s./S. ....	13	5	18	6	11	11	1,200
6	M <sup>lles</sup> Laporte. ....	Vaour. ....	11	#	15	5	7	#	1,200
7	Baly. ....	Sidi Aïch. ....	11	1	#	5	6	3	1,200
8	M. Ferry. ....	La Calle. ....	5	6	#	5	6	#	1,400
9	M <sup>lle</sup> Souques. ....	Luzech. ....	13	1	15	5	2	#	1,200
10	M <sup>mo</sup> Lacroix. ....	Bois-d'Amont. ....	12	#	#	5	1	#	1,200
11	M <sup>lle</sup> Gallais. ....	Saint-Lunaire. ....	12	1	1	5	#	#	1,200
12	M <sup>mc</sup> Leclercq. ....	Mont-Saint-Éloi. ....	12	1	15	4	5	#	1,200
13	M. Gatineau. ....	Herment. ....	12	#	#	4	5	#	1,200
14	M <sup>mes</sup> Demailly. ....	Manthelan. ....	8	4	2	4	#	2	1,200
15	Castang. ....	Aubais. ....	13	10	19	3	8	#	1,400
16	M <sup>lle</sup> Quenout. ....	Montfort-l'Amaury. ....	25	2	26	3	8	#	1,800
17	M <sup>me</sup> Dehay. ....	Beuvry. ....	11	#	15	3	8	#	1,200
18	M. David. ....	Saint-Maximin. ....	19	7	15	3	7	#	1,400
19	M <sup>lle</sup> Labataille. ....	Dunières. ....	10	11	25	3	7	#	1,200
20	M <sup>me</sup> Rochas. ....	Pont-en-Royans. ....	10	11	#	3	7	#	1,200
21	M <sup>lles</sup> Launay. ....	Villiers-Saint-Georges. ....	10	8	5	3	6	15	1,200
22	Le Barzic. ....	Vieux-Marché. ....	10	5	15	3	6	15	1,200
23	M <sup>me</sup> Delaage. ....	Chatenay. ....	8	11	15	3	6	15	1,200
24	M <sup>lle</sup> Abadie. ....	Nailloux. ....	11	7	#	3	6	#	1,200
25	M <sup>mos</sup> Lasne. ....	Chezal-Benoit. ....	10	11	3	3	6	#	1,200
26	Josse. ....	Montebourg. ....	34	10	#	3	5	26	1,600
27	MM. Susini. ....	Tunisie. ....	13	5	#	3	5	6	2,200
28	Clavé. ....	Aire-sur-l'Adour. ....	16	7	15	3	8	#	2,200
29	M <sup>lle</sup> Raffy. ....	Arpajon. ....	11	8	1	3	5	#	1,200
30	M <sup>me</sup> Bauduin. ....	Villeparisis. ....	10	10	20	3	5	#	1,200
31	M <sup>lle</sup> Hébert. ....	Jujurieux. ....	10	5	15	3	4	24	1,200
32	M <sup>me</sup> Dumontié. ....	Saint-Jean-de-Sauves. ....	10	7	15	3	4	22	1,200
33	M <sup>lle</sup> Bodet. ....	Doué. ....	21	9	1	3	4	19	1,600
34	M <sup>mes</sup> Touzac. ....	Fleurance. ....	22	7	15	3	4	15	1,600
35	Chevallier. ....	Grassigny-Chemin. ....	13	9	#	3	4	15	1,200
36	M <sup>lles</sup> Nouvellon. ....	Pocé. ....	11	2	25	3	7	15	1,200
37	Percepied. ....	Mazargues. ....	10	7	#	3	4	15	1,200
38	M <sup>mes</sup> Simon. ....	Jenlain. ....	10	6	19	3	4	15	1,200
39	Andrieux. ....	Ully-Saint-Georges. ....	10	6	#	3	4	15	1,200
40	Rivière. ....	Bethisy-Saint-Pierre. ....	10	6	#	3	4	15	1,200
41	M <sup>lle</sup> Delacroix. ....	Igny. ....	9	6	15	3	7	15	1,200
42	M <sup>mes</sup> Jacquelin. ....	Bourgueil. ....	26	11	13	3	4	13	1,800
43	Puig. ....	Castelnau-de-Montmirail. ....	11	10	15	3	4	10	1,200
44	M. Montès. ....	Claira. ....	6	3	20	3	4	5	1,200
45	M <sup>lle</sup> Marschal. ....	Lussac-les-Châteaux. ....	10	5	15	3	4	4	1,200
46	MM. Marcot. ....	Salins. ....	27	2	#	3	7	#	2,200
47	Boutheron. ....	Baccarat. ....	25	4	15	3	7	#	1,800
48	M <sup>me</sup> Damelin-court. ....	Garvin. ....	24	4	#	3	4	#	1,800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
49	M. Reynaud.....	Bessèges.....	20	11	#	3	1	#	1,800
50	M <sup>mes</sup> Gilbert.....	Comines.....	20	2	#	3	1	#	1,600
51	Gapihan.....	Houdan.....	18	4	3	3	4	#	1,800
52	Montaudoin.....	Malakoff.....	16	4	15	3	1	#	1,600
53	Raimond.....	Bort.....	16	1	4	3	4	#	1,600
54	M. Tirand.....	Florensac.....	11	11	#	3	1	#	1,200
55	M <sup>me</sup> Delacroix.....	Blanzv-sur-Bourbince..	11	7	5	3	7	#	1,200
56	M <sup>lles</sup> Zominy.....	Montpont-en-Bresse...	11	4	#	3	7	#	1,200
57	Velay.....	Pontlevoy.....	11	1	15	3	7	#	1,200
58	M <sup>mes</sup> Viau-Ayma.....	Portet.....	11	1	15	3	7	#	1,200
59	Papon.....	Les Grands-Chezeaux..	10	11	#	3	7	#	1,200
60	Courderchon.....	Orgerus.....	10	9	#	3	7	#	1,200
61	Casterès.....	Belin.....	10	5	20	3	4	#	1,200
62	M <sup>lles</sup> Berthou.....	Buchy.....	10	#	#	3	4	#	1,200
63	Archen.....	Jœuf.....	9	11	#	3	4	#	1,200
64	Rollet.....	Faremoutiers.....	9	2	#	3	4	#	1,200
65	M. Holstein.....	Amance.....	8	9	#	3	4	#	1,200
66	M <sup>llo</sup> Limal.....	Trilport.....	7	7	6	3	1	#	1,200
67	M <sup>mc</sup> Roger.....	Lamoricière.....	11	5	#	5	7	#	1,200
68	M <sup>lle</sup> Couzinié.....	Bize.....	10	9	5	3	6	15	1,200
69	M <sup>mes</sup> Larruchou.....	Laruns.....	10	8	#	3	6	15	1,200
70	Champeval.....	Domèvre-en-Haye.....	10	7	4	3	6	15	1,200
71	Lallemand.....	Saint-Jean-Soleymieux.	10	7	#	3	6	15	1,200
72	M <sup>lles</sup> Miniac.....	Tinténiaç.....	10	6	5	3	6	15	1,200
73	Hibert.....	Mesnil-Saint-Denis....	10	5	15	3	3	15	1,200
74	Allier.....	Aïn-el-Arba.....	8	3	#	3	6	15	1,200
75	Larroque.....	Aiguesvives.....	10	#	18	3	6	8	1,200
76	Gauthier.....	Marcigny.....	29	5	8	3	6	5	1,800
77	M <sup>mo</sup> Le Floch.....	Plœuc.....	11	5	#	3	6	4	1,200
78	M. Abadie.....	Gaillac.....	29	8	2	3	6	#	2,400
79	M <sup>me</sup> Payot.....	Quillan.....	28	8	15	3	3	#	1,800
80	M <sup>lles</sup> Eigenschenck....	Aumale.....	28	3	7	3	6	#	1,800
81	Castueil.....	Vinay.....	27	6	#	3	3	#	1,600
82	MM. Arieu.....	Montréjeau.....	22	1	#	3	3	#	2,400
83	Maclos.....	Châteauneuf-en-Thym <sup>ais</sup>	21	11	15	3	6	#	1,800
84	M <sup>lle</sup> Colas.....	Lamotte-Beuvron.....	17	4	#	3	3	#	1,600
85	M <sup>mes</sup> Simounet.....	Villeréal.....	13	6	#	3	6	#	1,200
86	Jeandeau.....	Allery.....	13	1	15	3	6	#	1,200
87	M <sup>lles</sup> Lesbats.....	Poyanne.....	12	7	15	3	6	#	1,200
88	Poinsellier.....	Le Boupère.....	11	10	20	3	6	#	1,200
89	M <sup>mes</sup> Barathon.....	Pionsat.....	11	10	15	3	6	#	1,200
90	Hermenault.....	Montbizot.....	11	5	11	3	6	#	1,200
91	M <sup>lles</sup> Autran.....	Arâches.....	11	1	#	3	6	#	1,200
92	Veyrier de Re- coules.	Pignau.....	11	#	15	3	6	#	1,200



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANGIENNETÉ de services.			ANGIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
93	M <sup>me</sup> Jouffre. . . . .	Cubjac. . . . .	10	11	11	3	6	#	1,200
94	M <sup>lle</sup> Chevassu. . . . .	Chapelle-Voland. . . . .	10	11	#	3	6	#	1,200
95	M <sup>mes</sup> Rouède. . . . .	Azille. . . . .	10	8	3	3	3	#	1,200
96	Lecapitaine. . . . .	Croisy-sur-Andelle. . . . .	10	5	10	3	6	#	1,200
97	M <sup>lle</sup> Daynes. . . . .	Lévignac-sur-Save. . . . .	11	5	15	3	5	25	1,200
98	M <sup>me</sup> Arraudeau. . . . .	Aunac. . . . .	11	#	15	3	5	25	1,200
99	M <sup>lle</sup> Pariset. . . . .	Amplepuis. . . . .	28	11	#	3	5	19	1,800
100	M <sup>mes</sup> Féneau. . . . .	Pouzauges. . . . .	15	9	4	2	11	15	1,600
101	Hammond. . . . .	Les Mureaux. . . . .	13	3	#	2	11	15	1,200
102	M <sup>lle</sup> Monteil. . . . .	Beaulieu. . . . .	10	4	2	2	11	15	1,200
103	M <sup>me</sup> Ragon. . . . .	Saint-Louis. . . . .	3	5	15	3	5	15	1,200
104	M <sup>lles</sup> de Susini. . . . .	Villemonble. . . . .	25	7	9	3	2	12	1,800
105	Chaumet. . . . .	La Rochefoucauld. . . . .	22	3	#	2	11	11	1,800
106	M <sup>mes</sup> Cayzac. . . . .	Isle-d'Albi. . . . .	10	11	#	3	5	7	1,200
107	Augier-Favas. . . . .	La Grand-Combe. . . . .	27	9	#	2	11	#	1,800
108	M. Saulneret. . . . .	Rivesaltes. . . . .	27	3	#	2	11	#	2,200
109	M <sup>lle</sup> Barnicaud. . . . .	Felletin. . . . .	25	10	#	3	5	#	1,800
110	M <sup>mes</sup> Coulier. . . . .	Auxi-le-Château. . . . .	23	7	28	3	2	#	1,800
111	Delattre. . . . .	Audruicq. . . . .	22	2	28	3	2	#	1,600
112	Pellissier. . . . .	Malesherbes. . . . .	22	2	15	3	2	#	1,800
113	M. Fétaz. . . . .	Ambérieu-en-Bugey. . . . .	22	2	4	3	2	#	1,800
114	M <sup>mes</sup> Caen. . . . .	Neauphle-le-Château. . . . .	21	6	#	3	2	#	1,800
115	Coureau. . . . .	Riscle. . . . .	19	11	1	3	2	#	1,600
116	M <sup>lle</sup> Laurent. . . . .	Saint-Martin-d'Ablois. . . . .	14	7	#	3	2	#	1,200
117	M <sup>mes</sup> Berran. . . . .	Ychoux. . . . .	13	6	20	3	5	#	1,200
118	Clerc. . . . .	Mélissey. . . . .	12	#	#	3	5	#	1,200
119	Henry. . . . .	Saint-Just-la-Pendue. . . . .	11	9	20	3	5	#	1,200
120	Le Ny. . . . .	Saint-Gilles-Pligeaux. . . . .	11	6	2	3	5	#	1,200
121	Puichaffray. . . . .	Mennetou-sur-Cher. . . . .	11	4	#	3	5	#	1,200
122	Teulat. . . . .	Sainte-Bazaille. . . . .	11	3	2	3	5	#	1,200
123	M <sup>lle</sup> Gout. . . . .	Murat. . . . .	11	3	#	3	5	#	1,200
124	M <sup>mes</sup> Véray. . . . .	Barbentane. . . . .	11	#	22	3	5	#	1,200
125	Piriou. . . . .	Airel. . . . .	10	10	11	3	5	#	1,200
126	M. Barthélémy. . . . .	Duzerville. . . . .	10	8	#	3	5	#	1,200
127	M <sup>me</sup> Dujardin. . . . .	Billy-Montigny. . . . .	10	5	25	3	2	#	1,200
128	M <sup>lles</sup> Terrier. . . . .	Tôtes. . . . .	10	4	1	2	11	#	1,200
129	Étienne. . . . .	Saint-Germain-du-Teil. . . . .	10	4	#	2	11	#	1,200
130	M <sup>me</sup> Libourel. . . . .	St-André-de-Valborgne. . . . .	10	4	#	2	11	#	1,200
131	M. Gauthier. . . . .	Ventron. . . . .	10	3	#	3	5	#	1,200
132	M <sup>mes</sup> Muselli. . . . .	Fleurus. . . . .	8	10	#	3	5	#	1,200
133	Guary. . . . .	Chamboulive. . . . .	11	#	16	3	1	24	1,200
134	Gheuldre. . . . .	Grez-en-Bouère. . . . .	10	8	#	3	4	15	1,200
135	Coutel. . . . .	Belleherbe. . . . .	10	6	#	3	1	15	1,200
136	Regnault. . . . .	Chalindrey. . . . .	15	#	#	3	4	7	1,200
137	Pollet. . . . .	Desvres. . . . .	23	1	15	3	1	#	1,800

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
138	M <sup>mes</sup> Déletête. . . . .	Lille-S <sup>t</sup> -Maurice. . . . .	20	10	1	3	1	#	1,800
139	Larrieu . . . . .	Beaumont-de-Lomagne. . . . .	15	11	21	3	1	#	1,600
140	M <sup>lle</sup> Durand. . . . .	Chenonceaux. . . . .	10	7	#	3	1	#	1,200
141	M <sup>mes</sup> Charles . . . . .	Colombey-les-Belles. . . . .	7	7	18	3	1	#	1,200
142	Martin . . . . .	La Pooté. . . . .	7	7	6	3	1	#	1,200
143	Perlemoine. . . . .	Le Lude. . . . .	7	7	3	3	1	#	1,600
144	M <sup>lle</sup> Ranchin . . . . .	S <sup>t</sup> -Marcel-d'Ardèche. . . . .	11	2	4	3	3	33	1,200
145	MM. Menginou-Bouette	Lesparre. . . . .	34	6	#	3	3	10	2,400
146	Pupin. . . . .	La Bessée-sur-Durance. . . . .	8	3	2	3	3	2	1,200
147	Andéol. . . . .	Sommières. . . . .	27	10	#	3	#	#	1,800
148	M <sup>mo</sup> Mavoir. . . . .	Montoire. . . . .	17	7	#	3	#	#	1,600
149	M <sup>lle</sup> Matheron . . . . .	Boisozon. . . . .	10	4	25	3	#	#	1,200
150	M <sup>me</sup> Mercier. . . . .	Corberon. . . . .	7	9	20	3	#	#	1,200
151	M <sup>lles</sup> Ravy . . . . .	Bourg-Argental. . . . .	28	2	#	3	2	28	1,600
152	Estariaa . . . . .	Nay. . . . .	16	6	14	2	11	27	1,600
153	M <sup>me</sup> Robert. . . . .	Vedrinnes-S <sup>t</sup> -Loup. . . . .	10	7	3	2	11	3	1,200
154	M. Bottin. . . . .	Ollioules. . . . .	33	5	#	2	11	#	1,800
155	M <sup>me</sup> Rihouet. . . . .	Pontorson. . . . .	25	7	2	3	2	#	1,800
156	MM. Brémond. . . . .	Die. . . . .	25	4	15	2	11	#	2,000
157	Clerc. . . . .	Tizi-Ouzou. . . . .	25	#	15	3	2	#	2,400
158	M <sup>mo</sup> Lebourgeois. . . . .	Caucaie. . . . .	22	7	18	2	11	#	1,800
159	M <sup>lle</sup> Zaleska . . . . .	S <sup>t</sup> -Maurice. . . . .	20	9	5	2	11	#	1,600
160	M <sup>mes</sup> Lassus . . . . .	Talence. . . . .	20	1	#	2	11	#	1,800
161	Nirpot. . . . .	Epinac. . . . .	14	2	20	3	2	#	1,400
162	MM. Trabuc. . . . .	Roubaix-S <sup>te</sup> -Élisabeth. . . . .	13	4	#	2	11	#	2,400
163	Husson. . . . .	Tunisie. . . . .	13	#	#	3	2	#	2,200
164	M <sup>mes</sup> Girard. . . . .	S <sup>te</sup> -Barbe-du-Thélat. . . . .	11	8	15	3	2	#	1,200
165	Rigaud. . . . .	La Palud. . . . .	10	6	#	2	11	#	1,200
166	M <sup>lles</sup> Madiot. . . . .	Plailly. . . . .	10	5	15	2	11	#	1,200
167	Mayenger. . . . .	Graçay. . . . .	10	5	9	2	11	#	1,200
168	Moulinier. . . . .	Chaniers. . . . .	10	7	#	3	1	29	1,200
169	Périer. . . . .	Aillas. . . . .	10	5	15	3	1	18	1,200
170	M. Chapt. . . . .	Suippes . . . . .	18	6	#	3	1	#	1,600
171	M <sup>lle</sup> Métayer. . . . .	Cersay. . . . .	11	#	2	3	7	#	1,200
172	M <sup>mes</sup> Roques. . . . .	Villefranche-de-Panat. . . . .	10	9	#	2	10	#	1,200
173	Larrue. . . . .	S <sup>t</sup> -Pierre-Église. . . . .	10	4	#	3	1	#	1,200
174	M <sup>lle</sup> Mézière. . . . .	Ballée. . . . .	10	4	#	2	9	6	1,200
175	M. Cuq. . . . .	S <sup>t</sup> -Savinien. . . . .	24	6	11	2	9	#	1,800
176	M <sup>me</sup> Lepoidvin. . . . .	Fresnay-sur-Sarthe. . . . .	22	6	11	2	9	#	1,800
177	M. Chambaud. . . . .	S <sup>t</sup> -Etienne-du-Bois. . . . .	12	6	#	3	#	#	1,200
178	M <sup>lles</sup> Beaujet. . . . .	Château-Regnault. . . . .	10	3	15	2	6	#	1,200
179	Bombornat-Du- chambon.	Azay-le-Rideau. . . . .	14	3	#	2	5	25	1,600

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
<b>GROUPE 4 BIS.</b>									
RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES À 1,000 FRANCS.									
<i>1° Receveurs qui possédaient déjà le traitement de 1,000 francs au moment de la régularisation (1<sup>er</sup> janvier 1892).</i>									
(Classement normal.)									
1	M. Luciani.....	Aleria.....	11	5	12	8	10	13	1,000
2	M <sup>lles</sup> Joffroy.....	Jeugny.....	9	6	15	4	9	#	1,000
3	Allyre Boubon...	S <sup>t</sup> -Georges-d'Esp <sup>clie</sup> ....	9	11	15	4	4	11	1,000
4	Deleau.....	Castelfrauc.....	9	1	#	4	3	29	1,000
5	Planche.....	Bretenoux.....	10	4	5	4	3	27	1,000
6	M. Granier.....	Alma.....	6	6	10	4	#	10	1,000
7	M <sup>mes</sup> Collet.....	Couhé.....	8	9	#	4	1	#	1,000
8	Astruc.....	Ain-Regada.....	8	#	15	4	1	#	1,000
9	M <sup>lle</sup> Foucard.....	Les Pennes.....	11	#	15	3	8	#	1,000
10	M <sup>mes</sup> Baylac.....	Souprosse.....	3	7	25	3	7	25	1,000
11	Bertot.....	Lison.....	8	8	#	3	7	#	1,000
12	Delhom.....	Pérignac.....	3	6	10	3	6	10	1,000
13	M <sup>lle</sup> Bourdoncle.....	S <sup>t</sup> -Pierre-de-Trivisy...	9	4	#	3	6	#	1,000
14	MM. Corbin.....	S <sup>t</sup> -Cosme.....	12	4	#	3	5	#	1,000
15	Portier.....	Clefmont.....	8	6	6	3	5	#	1,000
16	Castelli.....	Castiglione.....	2	9	13	2	9	13	1,000
17	M <sup>llo</sup> Bouché.....	Ermenonville.....	7	6	5	3	#	#	1,000
18	M <sup>mes</sup> Arrighi.....	Evisa.....	10	3	10	3	2	20	1,000
19	Chabert-Desnots..	Denicé.....	2	8	21	2	8	21	1,000
20	Huguet.....	Moussac.....	7	7	#	2	11	#	1,000
21	Aimé.....	Seyssel.....	7	4	8	2	11	#	1,000
22	Lcdanois.....	N.-D.-de-Gravenchon..	5	#	6	2	7	6	1,000
23	M. Montaron.....	Oued'Cham.....	2	6	6	2	6	6	1,000
24	M <sup>me</sup> Du Suau de la Croix	Houeillès.....	4	7	#	1	10	#	1,000
25	M <sup>lle</sup> Mazet.....	Laforce.....	7	8	26	2	10	19	1,000
<i>2° Receveurs compris dans la régularisation du 1<sup>er</sup> janvier 1892 et dont l'ancienneté à 800 francs était antérieure au 2 janvier 1891.</i>									
(Classement spécial.)									
26	M. Gauthier.....	Huisseau-sur-Cosson..	18	11	#	#	#	#	1,000
27	M <sup>me</sup> Perret.....	Le Châble-Beaumont..	9	1	5	#	#	#	1,000
28	M <sup>lle</sup> Dupuy.....	Neuvic-d'Ussel.....	8	9	22	#	#	#	1,000
29	M <sup>me</sup> Presse.....	Collinée.....	8	5	20	#	#	#	1,000
30	M <sup>lle</sup> Grac.....	Puget-sur-Argens.....	7	5	#	#	#	#	1,000
31	M <sup>mes</sup> Bernon.....	Ajain.....	7	4	15	#	#	#	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
32	M <sup>mes</sup> Cassain .....	Valenton .....	7	1	27	1,000
33	Blanchard.....	Saint-Hilaire-Saint-Mesmin..	6	10	5	1,000
34	Gaïde-Chevronnay .....	Aime.....	7	5	23	1,000
35	Chauat.....	Saint-Voy.....	6	11	15	1,000
36	M <sup>lles</sup> Aubert.....	Trosly-Loire.....	6	4	10	1,000
37	Leponthois.....	Avessac .....	6	4	"	1,000
38	Gallery de la Tremblaye.	Pont-Hébert.....	6	4	"	1,000
39	Gensonnet.....	Saint-Médard-de-Guizières...	6	4	"	1,000
40	M <sup>mo</sup> Léonard.....	Saint-Sornin-Leulac.....	6	4	"	1,000
41	Angelier.....	Bandol.....	6	3	15	1,000
42	M <sup>lles</sup> Bonis.....	Sainte-Cécile.....	6	11	5	1,000
43	Bailly.....	Vailly-sur-Sauldre.....	6	9	2	1,000
44	M <sup>mes</sup> Doucet.....	Octeville.....	6	5	"	1,000
45	Buisson.....	Luc-en-Diois.....	7	4	15	1,000
46	M <sup>lles</sup> Bailly.....	Vaufrey.....	7	2	15	1,000
47	Revel.....	Saint-Rome-du-Tarn.....	6	2	7	1,000
48	Lalcous.....	Allaire.....	6	8	4	1,000
49	M <sup>me</sup> Reymond .....	La Voute Chilhac .....	6	1	15	1,000
50	M <sup>lles</sup> Guzola.....	La Mothe-Achard.....	6	1	15	1,000
51	Cavaillé.....	Salvagnac.....	6	9	15	1,000
52	M. Beretti.....	Porto-Vecchio.....	7	3	15	1,000
53	M <sup>lles</sup> Soulas .....	Saint-Étienne-les-Orgues .....	6	1	"	1,000
54	Moron.....	Château-Landon.....	6	8	5	1,000
55	Brienne.....	Sainte-Pience.....	7	3	20	1,000
56	Brierre.....	Saint-Ay.....	5	11	15	1,000
57	M <sup>mes</sup> Alanieux .....	Fronton.....	6	5	15	1,000
58	Amblard .....	Saint-Jean-des-Oilières.....	6	7	15	1,000
59	M <sup>lles</sup> Bailleul.....	Tilly-sur-Seulles.....	5	11	13	1,000
60	Robin.....	Fauverney.....	7	1	5	1,000
61	Langlois.....	Planchez-du-Morvan.....	6	4	25	1,000
62	Gabert.....	Puy-Saint-Martin .....	6	4	10	1,000
63	Saint-Jean .....	Balaruc-les-Bains.....	6	4	10	1,000
64	Mazuel.....	Sornac.....	6	4	9	1,000
65	Béhague.....	Linselles .....	5	10	6	1,000
66	M <sup>me</sup> Bibault .....	Sommières.....	6	4	5	1,000
67	M. Duqua.....	La Chaise-Dieu .....	5	10	"	1,000
68	M <sup>me</sup> Genest .....	Cuon.....	5	10	"	1,000
69	M <sup>lles</sup> Kohler.....	Amillis.....	5	10	"	1,000
70	Baby.....	Rennes-les-Bains.....	6	10	"	1,000
71	Morissat.....	Dampierre.....	6	3	25	1,000
72	Vianès .....	Montbazens .....	5	9	17	1,000
73	Leroux.....	Port-Launay.....	6	3	12	1,000
74	M. Finidori.....	Borgo .....	6	3	10	1,000
75	M <sup>lle</sup> Faratte.....	Villotte-devant-Saint-Mihiel..	6	3	4	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
76	M <sup>mo</sup> Vergrière.....	Maresquel.....	5	9	#	1,000
77	M <sup>lle</sup> Chabaud.....	Baixas.....	6	3	#	1,000
78	M <sup>mo</sup> Housseau.....	Oisseau.....	6	3	#	1,000
79	M <sup>lle</sup> Reynaud.....	Mirabeau.....	6	3	#	1,000
80	M <sup>me</sup> Saucier.....	Soisy-sous-Étiolles.....	6	3	#	1,000
81	Troubat.....	Couzeix.....	6	9	#	1,000
82	M. Faure.....	Bourg-d'Oisans.....	6	2	21	1,000
83	M <sup>lles</sup> Achintre.....	Leigné-sur-Usseau.....	6	2	21	1,000
84	Bonnel-Laborie.....	Pierrebuffière.....	5	8	20	1,000
85	Foussard.....	Jouy.....	5	8	15	1,000
86	Vasset.....	Beaucamps-le-Vieux.....	5	8	15	1,000
87	Bidault.....	La Courneuve.....	6	2	15	1,000
88	M. Pascaud.....	Angles-sur-Anglin.....	5	10	5	1,000
89	M <sup>lles</sup> Lebannier.....	Jallais.....	5	8	#	1,000
90	Huck.....	Saint-Julien-du-Sault.....	5	8	#	1,000
91	Macé.....	Oucques.....	5	8	#	1,000
92	M. Clémanceau.....	La Barre-en-Ouche.....	5	8	#	1,000
93	M <sup>lle</sup> Launay.....	Champsecret.....	5	8	#	1,000
94	M. Tessier.....	Rostrenou.....	6	2	#	1,000
95	M <sup>me</sup> Gabert.....	Mérindol.....	6	4	#	1,000
96	M. Roux.....	Oraison.....	5	7	25	1,000
97	M <sup>mes</sup> Gautier.....	Ballans.....	6	9	21	1,000
98	Bernex-Cambot.....	Labastide-Claircece.....	6	7	21	1,000
99	Charmat.....	Haute-Rivoire.....	6	1	20	1,000
100	Mortier.....	Arcy-sur-Cure.....	6	#	25	1,000
101	Pouettre.....	Montfort-sur-Risle.....	6	#	15	1,000
102	M <sup>lles</sup> Gallien.....	Lavoute-sur-Loire.....	6	#	11	1,000
103	Baverel.....	Orchamps-Vennes.....	5	6	#	1,000
104	Dubief.....	Bruyères-le-Châtel.....	6	#	#	1,000
105	M <sup>mo</sup> Fonteneau.....	Chambourg.....	5	11	15	1,000
106	M <sup>lle</sup> Bouvot.....	Saint-Pierre-de-Vauvray.....	5	11	15	1,000
107	M <sup>mes</sup> Bulle.....	Indevillers.....	5	11	15	1,000
108	Garnier.....	Motteville.....	5	11	6	1,000
109	M <sup>lles</sup> Floquet.....	Collonges.....	5	5	5	1,000
110	Manent.....	Sainte-Maxime.....	5	5	5	1,000
111	Rivalland.....	Puch.....	6	3	5	1,000
112	M. Révol.....	Saint-Donat.....	5	11	#	1,000
113	M <sup>lles</sup> Bach.....	Saint-Come.....	5	11	#	1,000
114	Fouillade.....	Trizac.....	5	11	#	1,000
115	M <sup>me</sup> Vauzeilles.....	Veyre.....	5	11	#	1,000
116	M <sup>lle</sup> Cloché.....	Pompey.....	5	11	#	1,000
117	M <sup>me</sup> Miomandre.....	Tauves.....	5	11	#	1,000
118	M <sup>lle</sup> Maurin.....	Fix-Saint-Geney.....	5	10	21	1,000
119	M <sup>me</sup> Combadières.....	Lascelle.....	5	4	20	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
120	M <sup>mes</sup> Mahé. . . . .	Le Vivier-sur-Mer . . . . .	6	#	20	1,000
121	Bouvet. . . . .	Beuvron . . . . .	6	4	20	1,000
122	M <sup>lles</sup> Delaval. . . . .	Villedommange . . . . .	5	4	15	1,000
123	Massola. . . . .	Saint-Jean-d'Arvey . . . . .	5	4	15	1,000
124	M <sup>me</sup> Watel . . . . .	Marck . . . . .	5	4	15	1,000
125	M <sup>lles</sup> Montbressous . . . . .	La Tranche . . . . .	5	4	15	1,000
126	Brout. . . . .	La Cambe . . . . .	5	4	10	1,000
127	M <sup>me</sup> Millier. . . . .	Vérizet. . . . .	5	4	1	1,000
128	M <sup>lles</sup> Maurie . . . . .	Faverolles . . . . .	5	10	#	1,000
129	de Brossard. . . . .	Plogastel-Saint-Germain. . . . .	5	10	#	1,000
130	Debure. . . . .	Argueil . . . . .	5	10	#	1,000
131	M <sup>me</sup> Roy. . . . .	Archigny . . . . .	6	4	#	1,000
132	M Roustan. . . . .	Seillans . . . . .	5	3	26	1,000
138	M <sup>lle</sup> Dufaure. . . . .	Saint-Genis d'Hiersac. . . . .	5	9	25	1,000
134	M <sup>me</sup> Chaise. . . . .	Tourny . . . . .	5	3	21	1,000
135	M <sup>lle</sup> Huet . . . . .	Plumélec. . . . .	5	9	15	1,000
136	M Vermillère. . . . .	Saint-Félicien . . . . .	5	9	15	1,000
137	M <sup>lles</sup> Robert. . . . .	Sault-Brenaz. . . . .	6	3	15	1,000
138	Meunier. . . . .	Gommegnies . . . . .	5	9	11	1,000
139	Bauchet. . . . .	Tantonville . . . . .	5	9	6	1,000
140	M <sup>me</sup> Loquen . . . . .	Pleslin. . . . .	5	9	#	1,000
141	M <sup>lle</sup> Barbanceys. . . . .	La Coquille. . . . .	5	9	#	1,000
142	M <sup>mes</sup> Vion . . . . .	Beaulieu. . . . .	5	9	#	1,000
143	Gente. . . . .	Villevocance. . . . .	6	2	16	1,000
144	M <sup>lle</sup> Rouet. . . . .	Séméac . . . . .	5	2	15	1,000
145	M Poisson. . . . .	La Ferté-Fresnel . . . . .	5	2	15	1,000
146	M <sup>me</sup> Brault . . . . .	Courtalain. . . . .	5	2	15	1,000
147	M Viillard. . . . .	Bengy . . . . .	5	8	15	1,000
148	M <sup>lles</sup> Golfier. . . . .	Davayat. . . . .	5	8	15	1,000
149	Lavergne. . . . .	Pompignan . . . . .	6	6	15	1,000
150	M <sup>me</sup> Drevet. . . . .	Saint-Guillaume. . . . .	5	8	15	1,000
151	M <sup>lles</sup> Foucher. . . . .	Saint-Julien et Beychevelle. . . . .	5	8	5	1,000
152	Baud. . . . .	Saint-Éloy. . . . .	6	2	5	1,000
153	Chomilier . . . . .	Beaulieu-les-Fontaines. . . . .	6	2	5	1,000
154	Bouillard. . . . .	Aran . . . . .	6	#	#	1,000
155	MM Boudet. . . . .	Rouvray. . . . .	5	8	#	1,000
156	Prévot. . . . .	Saurat . . . . .	5	8	#	1,000
157	M <sup>lle</sup> Bodinier. . . . .	Saint-Pierre-la-Cour. . . . .	6	1	22	1,000
158	M <sup>me</sup> Leclerq . . . . .	Morierval. . . . .	5	7	20	1,000
159	M <sup>lle</sup> Quillier. . . . .	La Chèze. . . . .	5	7	20	1,000
160	M <sup>me</sup> Michaud . . . . .	Chamblay. . . . .	6	1	20	1,000
161	M <sup>lle</sup> Turriès . . . . .	Malijai. . . . .	6	3	17	1,000
162	M <sup>mes</sup> Barre. . . . .	Chaulgnes. . . . .	5	7	15	1,000
163	Trochet. . . . .	Abilly. . . . .	5	7	15	1,000
164	M <sup>lle</sup> Moracchini. . . . .	S <sup>t</sup> -Laurent. . . . .	5	7	15	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			TRAITEMENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
165	M <sup>lles</sup> Schlodenhoff.....	Ceintrey.....	5	7	15	1,000
166	Mathelin.....	Onville.....	6	1	15	1,000
167	Blanc.....	Bédoin.....	5	1	9	1,000
168	Viala.....	Allauch.....	5	1	"	1,000
169	Portet.....	Rimont.....	5	1	"	1,000
170	Richard.....	Pierre-Bénite.....	5	7	"	1,000
171	M Hamel.....	Sassetot.....	5	7	"	1,000
172	M <sup>me</sup> Chancerel.....	Caumont l'Eventé.....	5	7	"	1,000
173	M <sup>lle</sup> Jardon.....	Chéniers.....	6	1	"	1,000
174	M <sup>me</sup> Plainfossé.....	Plerguer.....	6	9	15	1,000
175	M <sup>lles</sup> Châtain.....	Panissière.....	6	"	25	1,000
176	Meiller.....	Pinols.....	5	6	20	1,000
177	de Villars.....	Nexon.....	5	"	15	1,000
178	Boucher.....	Clefs.....	5	2	15	1,000
179	Muller.....	Saint-Nicolas-d'Aliermont.....	5	6	15	1,000
180	Margail.....	Trouillas.....	5	6	15	1,000
181	M <sup>mes</sup> Delage.....	Dignac.....	5	6	15	1,000
182	Gamond.....	Villard-Bonnot.....	5	6	15	1,000
183	M <sup>lles</sup> Pomé.....	Héricourt.....	6	"	15	1,000
184	Bénésis.....	Penestin.....	6	"	15	1,000
185	Labruyère.....	Woincourt.....	6	"	6	1,000
186	Paupert.....	Nuits-sur-Armançon.....	5	6	"	1,000
187	M <sup>mes</sup> Maltierbe.....	Braux.....	5	6	"	1,000
188	Lezeau.....	Meursac.....	5	6	"	1,000
189	M <sup>lles</sup> Dubord.....	Miradoux.....	5	6	"	1,000
190	Lagaisse.....	Lignières-Châtelain.....	5	6	"	1,000
191	M <sup>me</sup> Renard.....	Marigny-le-Châtel.....	5	6	"	1,000
192	M <sup>lle</sup> Lacroix.....	Castets.....	6	"	"	1,000
193	M <sup>mes</sup> Grosjean.....	Pesmes.....	5	5	19	1,000
194	Rigaut.....	Monchy-Lagache.....	5	5	15	1,000
195	Bernard.....	Tourlaville.....	5	5	10	1,000
196	Cloarec.....	Cleder.....	4	11	"	1,000
197	Vannier.....	An lernos.....	5	9	"	1,000
198	M <sup>me</sup> Moog.....	Epieds.....	5	9	"	1,000
199	M Gauthier.....	Donchy.....	5	11	"	1,000
200	M <sup>me</sup> Brivet.....	Pierre-de-Bresse.....	5	11	"	1,000
201	MM Astier.....	Aups.....	4	10	20	1,000
202	Capponi.....	Maureillas.....	5	4	20	1,000
203	M <sup>lles</sup> Chauvergne.....	Pamproux.....	4	10	15	1,000
204	Sauglier.....	Les Aydes.....	5	4	15	1,000
205	Dodillon.....	Pontault-Combault.....	5	4	15	1,000
206	Themun de Limoges.....	Peyrat-La-Nonière.....	5	4	10	1,000
207	Lemaistre.....	Bouguenais.....	5	4	6	1,000
208	Prévôt.....	Les Eglisottes.....	5	4	3	1,000
209	M <sup>me</sup> Estevance.....	Saint-Souplet.....	5	4	1	1,000

NOMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
210	M. Rabaté.....	Maillezais.....	5	4	#	1,000
211	M <sup>lles</sup> Ponroy.....	Berséc.....	5	9	25	1,000
212	Bouffard de l'Épinay..	Eygurande.....	5	5	24	1,000
213	Ledoux.....	Nielles-les-Bléquin.....	5	3	22	1,000
214	Lambert.....	La Cadière.....	5	3	20	1,000
215	M <sup>me</sup> Boutet de Monvel.....	Ligny-le-Ribault.....	4	9	15	1,000
216	M <sup>lle</sup> Merveille.....	Aubigné.....	4	9	15	1,000
217	M. Flandin.....	Autignac.....	5	9	11	1,000
218	M <sup>lles</sup> Vaïlua.....	Le Châtelard.....	4	9	10	1,000
219	Simonnin.....	Villemaur.....	5	3	10	1,000
220	M <sup>me</sup> Mandet.....	Saint-Pardoux.....	5	9	7	1,000
221	M <sup>i</sup> Comte.....	Saint-Léger.....	5	3	5	1,000
222	M <sup>me</sup> Champagneux.....	Athies.....	4	9	#	1,000
223	M <sup>lle</sup> Delattre.....	Berteaucourt.....	5	3	#	1,000
224	M <sup>me</sup> Tison.....	Grandpré.....	5	3	#	1,000
225	Lautier.....	Diamond.....	5	9	#	1,000
226	M <sup>lles</sup> Marnay.....	Migné.....	6	1	#	1,000
227	Pelicot.....	Dampierre-sur-Salon.....	4	8	20	1,000
228	M <sup>me</sup> Raujols.....	Torfou.....	4	8	15	1,000
229	M <sup>lles</sup> Troadec.....	Loguivy-Plougras.....	5	2	15	1,000
230	Alix.....	Cesny-Bois-Halbout.....	5	8	15	1,000
231	Ogée.....	Nieppe.....	4	8	8	1,000
232	Eve.....	Remilly.....	4	8	5	1,000
233	Rossignol.....	Viuz-en-Sallaz.....	4	8	#	1,000
234	M <sup>me</sup> Poucher.....	Bouilly.....	5	2	#	1,000
235	M <sup>lles</sup> Provencher.....	Corbeilles-du-Gâtinais.....	5	2	#	1,000
236	Savard.....	Luchapt.....	5	2	#	1,000
237	Ambrosi.....	Campile.....	5	7	20	1,000
238	MM. Rue.....	Contes.....	5	7	11	1,000
239	Ferrand.....	Castillon-de-Gagnières.....	5	1	5	1,000
240	M <sup>mes</sup> Jaulmes.....	Congenies.....	5	1	#	1,000
241	Hoquiné.....	Valleiry.....	5	1	#	1,000
242	M <sup>lles</sup> Coupard.....	Saint-Eny.....	5	1	#	1,000
243	Maret.....	Lugrin.....	5	7	#	1,000
244	Fourrat.....	Verdun-sur-Garonne.....	5	7	#	1,000
245	Sergent.....	Boussières.....	5	2	25	1,000
246	M <sup>me</sup> Mauger.....	Grigneville.....	5	#	20	1,000
247	M <sup>lles</sup> Martin.....	La Prugne.....	4	6	18	1,000
248	Bouthinaud-Grandpré..	Gardonne.....	5	#	15	1,000
249	Ronsot.....	Passenans.....	5	#	15	1,000
250	Bouqué.....	Arjuzanx.....	5	#	15	1,000
251	Bonhomme.....	Saint-Amans-la-Lozère.....	5	#	5	1,000
252	Lecocq.....	Languidic.....	5	#	1	1,000
253	Vuillerme.....	Longwy.....	5	#	#	1,000
254	Mazier.....	Ons-en-Bray.....	5	#	#	1,000



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANGIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
255	M <sup>lles</sup> Lucas	Bourbriac	5	8	„	1,000
256	Mounot	Perreux	4	11	25	1,000
257	M <sup>mes</sup> Letard	Selles-Saint-Denis	5	5	19	1,000
258	<i>Feignoux</i>	Port-de-Piles	4	7	15	1,000
259	David	Ramonchamp	4	11	15	1,000
260	M <sup>lle</sup> Foissey	Cirey-sur-Blaise	4	11	15	1,000
261	M <sup>me</sup> Montané	Fabas	5	3	15	1,000
262	M <sup>lles</sup> Bobier	Saint-Martin-des-B <sup>ces</sup>	6	1	11	1,000
263	Lagassé	Juniville	5	5	10	1,000
264	M. Guilloit	Dhuison	4	11	4	1,000
265	M <sup>lle</sup> Eyriès	Sedron	4	11	„	1,000
266	M <sup>me</sup> Jouanneau	Bécon	4	10	25	1,000
267	M <sup>lles</sup> Veyan	Port-Saint-Louis	5	6	25	1,000
268	Gesse	Arbas	4	10	20	1,000
269	M <sup>mes</sup> Hochard	Villers-Outreau	4	10	18	1,000
270	<i>Cornillon</i>	Puy-Sainte-Réparade	4	4	15	1,000
271	M <sup>lles</sup> Delafont	Nouzières	4	10	15	1,000
272	Jalenques	Saint-Christophe	4	10	15	1,000
273	Neuzillet	Genouilly	4	10	15	1,000
274	Joly	Marboz	4	10	15	1,000
275	Laveine	Pouxoux	4	10	11	1,000
276	Louis	Courçais	4	4	„	1,000
277	Jambu	Carquefou	4	10	„	1,000
278	Bernard	Lavoie	4	10	„	1,000
279	Chauvin	La Rixouse	5	4	„	1,000
280	M <sup>me</sup> Soullignac	Lepaud	5	3	20	1,000
281	M <sup>lles</sup> Brette	Saint-Léger-du-Bois	4	3	15	1,000
282	Thomas	Marchaux	4	9	15	1,000
283	M <sup>mes</sup> Fourquier	Vernoil-le-Fourrier	4	9	„	1,000
284	Burat	Bassou	4	9	„	1,000
285	M. Saury	Ispagnac	4	8	28	1,000
286	M <sup>lle</sup> Malfroy	Saint-Parres-les-Vaudes	4	8	23	1,000
287	M <sup>me</sup> Craipeau	Nuailly	4	2	18	1,000
288	M <sup>lle</sup> Reboux	Saulzoir	4	2	15	1,000
289	M <sup>me</sup> Taillé	Thenezay	4	2	15	1,000
290	M <sup>lles</sup> Oswald	Mercy-le-Bas	4	8	15	1,000
291	Lamarche	Faux-Fresnay	4	8	15	1,000
292	Musard	Rogny	4	8	15	1,000
293	<i>Gaschier</i>	Meillerie	4	2	10	1,000
294	Double	Lavilledieu-du-Temple	4	8	10	1,000
295	M <sup>me</sup> Nonjean	Chemery	5	2	10	1,000
296	M <sup>lles</sup> Randeynes	Recoules	4	2	5	1,000
297	Pamart	Avion	4	2	4	1,000
298	Cazalas	Aventignan	4	2	„	1,000
299	Jouanne	Maizières	4	2	„	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANGIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
300	M <sup>lle</sup> Limousin.....	Thiat.....	4	8	#	1,000
301	M <sup>me</sup> Duclos.....	Montpezat.....	4	8	#	1,000
302	M <sup>lles</sup> Villedieu.....	Saint-Malo-de-la-Lande..	4	8	#	1,000
303	Gatineau.....	Landevieille.....	5	1	25	1,000
304	M <sup>mes</sup> Coudert.....	Marcenat.....	4	7	20	1,000
305	Guesdon.....	La Gaubretière.....	4	7	15	1,000
306	M <sup>lle</sup> Laroche.....	Aisey-sur-Seine.....	4	7	10	1,000
307	M <sup>me</sup> Constant.....	Velluire.....	4	7	10	1,000
308	M <sup>lle</sup> Burnel.....	Brain.....	4	9	5	1,000
309	M <sup>me</sup> Charier.....	Lerrain.....	4	7	#	1,000
310	M <sup>lles</sup> Cauhopé.....	Saint-Sulpice-de-Lezat.....	5	9	#	1,000
311	Delaune.....	Landivy.....	5	1	#	1,000
312	M. Pagès.....	Saint-Amand-Roche-Savine..	4	#	15	1,000
313	M <sup>me</sup> Baquié.....	Ennezat.....	4	6	15	1,000
314	M <sup>lle</sup> Guirric.....	Argol.....	4	6	15	1,000
315	M <sup>me</sup> Duval.....	Urciers.....	4	#	#	1,000
316	M <sup>lles</sup> Gillard.....	Campbon.....	4	6	#	1,000
317	Coutelle.....	Cérans-Foulltourte.....	4	6	#	1,000
318	M <sup>me</sup> Robert.....	Pleyben.....	5	#	#	1,000
319	M <sup>lle</sup> Jouan.....	Saint-Gervais-en-Belin.....	5	#	#	1,000
320	M <sup>me</sup> Jouncau.....	Saint-Pardoux.....	5	#	#	1,000
321	M <sup>lle</sup> Fruger.....	Saint-Agnant-les-Marais....	4	5	26	1,000
322	M <sup>me</sup> Bouchaud.....	La Chevrolière.....	4	5	25	1,000
323	M <sup>lle</sup> Bès-Sire.....	Fitou.....	4	5	25	1,000
324	M <sup>me</sup> Marrot.....	Marcillac-Lanville.....	4	5	21	1,000
325	M <sup>lle</sup> Hazaux.....	Sompuis.....	4	5	20	1,000
326	M <sup>me</sup> Lambert.....	Deville.....	4	5	15	1,000
327	M <sup>lles</sup> Laforge.....	Pariset.....	4	11	15	1,000
328	Moncassin.....	Tournecoupe.....	4	5	10	1,000
329	Lombard.....	Chueilles.....	4	5	7	1,000
330	David.....	Lamure-sur-Azergues.....	3	11	3	1,000
331	Maurat.....	Champigny-le-Sec.....	4	4	25	1,000
332	M <sup>mes</sup> Descomps.....	Francescas.....	4	4	22	1,000
333	Faux.....	Montigny.....	3	10	20	1,000
334	M <sup>lles</sup> Lecorbeiller.....	Longraye.....	3	10	19	1,000
335	Vilette.....	Miremont.....	4	4	15	1,000
336	M <sup>me</sup> Ameau.....	Égreville.....	4	4	15	1,000
337	M <sup>lle</sup> Leux.....	Saint-Glen.....	4	8	8	1,000
338	M <sup>me</sup> Laveau.....	Reignac-de-Blaye.....	4	6	7	1,000
339	M <sup>lle</sup> Henry.....	Saubusse.....	4	4	5	1,000
340	M. Dattas.....	Gondrin.....	3	10	#	1,000
341	M <sup>mes</sup> Bayle.....	La Bastide-l'Évêque.....	4	4	#	1,000
342	Dessoye.....	Beire-le-Châtel.....	4	4	#	1,000
343	M <sup>lles</sup> Foata.....	Coti-Chiavari.....	4	10	#	1,000
344	Thouverez.....	Tavaux.....	4	5	21	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
345	M <sup>lles</sup> Cazaban.....	Argagnon.....	4	3	21	1,000
346	Maria.....	Turriers.....	5	1	15	1,000
347	MM. Alix.....	Soubise.....	4	3	13	1,000
348	Matheron.....	Bussang.....	4	3	13	1,000
349	M <sup>lles</sup> Cavalié.....	Leyme.....	4	3	11	1,000
350	Le Gac.....	Sizun.....	3	9	9	1,000
351	Bertrand.....	Talais.....	4	3	9	1,000
352	Gorry.....	Tuchan.....	3	9	8	1,000
353	Soula.....	Le Fossat.....	4	3	1	1,000
354	Rosaz.....	Laus-le-Bourg.....	4	3	1	1,000
355	Praye.....	Saint-André-de-Corcy.....	3	9	"	1,000
356	Lejeune.....	Lieurey.....	4	3	"	1,000
357	M. Martin.....	Vihiers.....	4	3	"	1,000
358	M <sup>mes</sup> Martin-Dutheil.....	Mas-Cabardès.....	4	3	"	1,000
359	Serizier.....	Saint-Seurin-sur-l'Isle.....	4	3	"	1,000
360	Guéry.....	Anould.....	4	3	"	1,000
361	M <sup>lles</sup> Guenauff.....	Plouaret.....	4	7	"	1,000
362	Le Clech.....	Plouneour-Trez.....	4	3	"	1,000
363	M. Delcros.....	S <sup>t</sup> -Laurent-de-la-Cabrerisse.....	4	8	25	1,000
364	M <sup>me</sup> Le Goff.....	La Selle-Craonnaise.....	4	8	25	1,000
365	M <sup>lle</sup> Thierry.....	La Chapelle-sur-Loire.....	4	2	24	1,000
366	M <sup>me</sup> Viat.....	Conchilde-Temple.....	4	2	16	1,000
367	M <sup>lles</sup> Chinaud.....	La Bastide-sur-l'Hers.....	3	8	15	1,000
368	Barbe.....	Lapleau.....	4	2	15	1,000
369	M <sup>mes</sup> Laurent.....	Coulmier-le-Sec.....	4	2	15	1,000
370	Milhos.....	Alan.....	4	8	15	1,000
371	M <sup>lles</sup> Montlahuc.....	Châteauneuf-de-Galaure.....	4	2	3	1,000
372	Hild.....	Moulis.....	4	2	"	1,000
373	Antoine.....	Verneuil.....	4	2	"	1,000
374	Duché.....	Égliseneuve-d'Entraigues.....	4	8	"	1,000
375	M <sup>me</sup> Vachin.....	Lanuéjols.....	4	7	28	1,000
376	M <sup>lles</sup> Jaffard.....	Grignols.....	4	1	25	1,000
377	Horrie.....	Perenchies.....	3	7	20	1,000
378	Bavoux.....	Thoirette.....	4	1	20	1,000
379	M <sup>me</sup> Perini.....	Ota.....	4	9	15	1,000
380	M <sup>lles</sup> Mary.....	Les Choux.....	4	1	15	1,000
381	Dechoz.....	Saint-Denis-sur-Sarthon.....	4	7	15	1,000
382	Donval.....	Daoulas.....	4	1	9	1,000
383	M <sup>me</sup> Chevallier.....	La Beaume-des-Arnauds.....	4	1	9	1,000
384	M. Albertini.....	Biot.....	4	1	4	1,000
385	M <sup>lles</sup> Collomp.....	La Motte-du-Caire.....	3	7	"	1,000
386	Terrillon.....	La Possonnière.....	3	7	"	1,000
387	M. Maimbourg.....	Saint-Maurice-sur-Moselle.....	4	1	"	1,000
388	M <sup>lle</sup> Reynaud.....	Comps.....	4	1	"	1,000
389	M. Ponée.....	Boujailles.....	4	7	4	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
390	M <sup>lle</sup> Vienne. . . . .	Crulai . . . . .	4	#	26	1,000
391	M <sup>me</sup> Lebourg. . . . .	Morgny . . . . .	4	#	25	1,000
392	M. Philbert. . . . .	Saint-Hilaire-des-Loges . . . . .	4	#	25	1,000
393	M <sup>me</sup> Francot. . . . .	Tronville. . . . .	4	6	24	1,000
394	M <sup>lles</sup> Flandin. . . . .	Bozel. . . . .	3	6	15	1,000
395	Cart-Bayet. . . . .	Plumaugat. . . . .	4	#	15	1,000
396	Dumaine . . . . .	La Carneille . . . . .	4	#	14	1,000
397	Rouberty. . . . .	Thiel. . . . .	4	#	7	1,000
398	Tréhet. . . . .	Saint-Denis-le-Gast . . . . .	4	#	7	1,000
399	Malaval. . . . .	Varen . . . . .	4	#	7	1,000
400	Chaillou. . . . .	Ballan . . . . .	4	#	5	1,000
401	M <sup>me</sup> Provotelle. . . . .	Oissel. . . . .	4	#	5	1,000
402	M <sup>lle</sup> Blanc. . . . .	Banon . . . . .	4	#	5	1,000
403	M. Castagnet. . . . .	Saint-Jacut-de-la-Mer. . . . .	3	6	#	1,000
404	M <sup>mes</sup> Favrot. . . . .	Sainte-Suzanne . . . . .	4	#	#	1,000
405	Pineau. . . . .	Néré . . . . .	4	2	#	1,000
406	Rousselet. . . . .	Saint-Loup . . . . .	4	#	#	1,000
407	Ollier. . . . .	Prunay-le-Gillon . . . . .	4	6	#	1,000
408	Denègre. . . . .	Laugnac. . . . .	3	11	28	1,000
409	M <sup>lles</sup> Fossey. . . . .	Le Vast. . . . .	3	5	26	1,000
410	Viravaud . . . . .	Apchon . . . . .	3	5	25	1,000
411	Mouton. . . . .	Vron . . . . .	3	11	20	1,000
412	M <sup>mes</sup> Letourmy. . . . .	Ranville. . . . .	4	5	19	1,000
413	Ducloux. . . . .	Joney. . . . .	4	5	15	1,000
414	MM. Caillaud. . . . .	Les Epesses. . . . .	3	11	15	1,000
415	Cochard. . . . .	Saint-Nicolas-de-la-Grave. . . . .	3	11	15	1,000
416	M <sup>lles</sup> Route. . . . .	Saint-Claude-de-Diray . . . . .	3	11	15	1,000
417	Girard. . . . .	Lamargelle . . . . .	3	5	15	1,000
418	Fontanilles. . . . .	Carcès. . . . .	3	5	15	1,000
419	Chambay. . . . .	Glos-la-Ferrière. . . . .	3	5	11	1,000
420	Meyer . . . . .	Jaulgonne . . . . .	3	11	8	1,000
421	Terrier. . . . .	Oradour-sur-Glane. . . . .	4	5	6	1,000
422	M <sup>me</sup> Gaudian. . . . .	Ymonville . . . . .	3	11	3	1,000
423	M <sup>lle</sup> Charton. . . . .	Louvemont. . . . .	3	11	3	1,000
424	M <sup>mes</sup> Maye. . . . .	Azay-sur-Thouët . . . . .	3	11	#	1,000
425	Limet. . . . .	Menat . . . . .	3	11	#	1,000
426	M <sup>lles</sup> Quin. . . . .	Saint-Igny-de-Vers. . . . .	3	11	#	1,000
427	De Sainte-Martine . . . . .	Bulles . . . . .	3	11	#	1,000
428	Lagrange. . . . .	Champagnac. . . . .	3	11	#	1,000
429	M <sup>me</sup> Cornut. . . . .	Monistrol-d'Allier . . . . .	3	11	#	1,000
430	M <sup>lle</sup> Lautruite. . . . .	Vaiges. . . . .	3	10	15	1,000
431	M <sup>me</sup> Portier. . . . .	Amagne. . . . .	3	10	15	1,000
432	M <sup>lles</sup> Harleskind . . . . .	Noisey. . . . .	3	10	15	1,000
453	Lefèvre. . . . .	Baudreville . . . . .	3	10	15	1,000
434	Avril. . . . .	Saint-Amand-de-Vendôme. . . . .	3	10	10	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
435	M. Cabadet.....	Beine.....	3	10	7	1,000
436	M <sup>lle</sup> Peurtier.....	Gerzat.....	3	10	6	1,000
437	M. Montégut.....	Cronat.....	3	10	5	1,000
438	M <sup>me</sup> Dupeyron.....	Moncrabeau.....	3	10	#	1,000
439	M <sup>lles</sup> David.....	Port-Lesney.....	3	10	#	1,000
440	Marchand.....	Saint-Just-Sauvage.....	4	#	#	1,000
441	Mairesse.....	Monchecourt.....	3	9	25	1,000
442	Willemin.....	Geneuille.....	3	9	24	1,000
443	Arriu.....	Thèze.....	3	9	21	1,000
444	Domerc.....	Branne.....	3	9	20	1,000
445	Arnaud.....	Bâtie-Rolland.....	3	9	15	1,000
446	M. Chappaz.....	Chamonix.....	3	9	15	1,000
447	M <sup>lle</sup> Scordel.....	Dommartin-le-Franc.....	4	3	15	1,000
448	M <sup>me</sup> Mourier.....	Saint-Victor-l'Abbaye.....	3	9	6	1,000
449	M <sup>lle</sup> Serpin.....	Chanceaux.....	3	9	#	1,000
450	M <sup>me</sup> Chadepaux.....	Perpezac-le-Noir.....	3	9	#	1,000
451	M <sup>lles</sup> Paret.....	Saint-Martin-le-Plain.....	3	9	#	1,000
452	Devèze.....	Castelnau-Magnoac.....	4	2	20	1,000
453	Forestier.....	Saint-Pierre-d'Entremont.....	3	6	15	1,000
454	Perdrizat.....	Saint-Georges-en-Couzan.....	3	8	15	1,000
455	M <sup>mes</sup> Stève.....	Saint-Martin-Vésubie.....	3	8	15	1,000
456	Labaste.....	Tremolat.....	3	8	15	1,000
457	Marche.....	Saint-Étienne-du-Bois.....	3	10	15	1,000
458	M <sup>lles</sup> Viault.....	Malay-le-Vicomte.....	3	8	11	1,000
459	Grimaud.....	Les Abrets.....	3	8	5	1,000
460	M. Arrighi.....	Campitello.....	3	8	5	1,000
461	M <sup>mes</sup> Perrin.....	Leyr.....	3	8	3	1,000
462	Louvet.....	Le Meux.....	3	8	#	1,000
463	Guénart.....	Bourg-Conin.....	3	8	#	1,000
464	M <sup>lles</sup> Bouvier.....	Crolles.....	3	8	#	1,000
465	Morel.....	Cahagnes.....	3	8	#	1,000
466	M <sup>me</sup> Turmel.....	Courdemanche.....	4	2	#	1,000
467	M. Pérédo.....	Goarec.....	3	9	26	1,000
468	M <sup>lle</sup> Guichard.....	Marcilly-le-Hayer.....	3	7	20	1,000
469	MM. Bégu.....	Belcaire.....	3	7	18	1,000
470	Damiani.....	Calcatoggio.....	4	1	15	1,000
471	M <sup>lles</sup> Catel.....	Godeswaersvelde.....	3	7	13	1,000
472	Savère.....	Saint-Martin-d'Oydes.....	3	7	11	1,000
473	Gobert.....	Saint-Hilaire-des-Landes.....	4	1	10	1,000
474	M <sup>mes</sup> Allard.....	Piolenc.....	4	3	4	1,000
475	Morel.....	Marœuil.....	4	1	3	1,000
476	Tesnière.....	Grosville.....	3	7	1	1,000
477	M <sup>lles</sup> Martin.....	Champagnac-le-Vieux.....	3	7	#	1,000
478	Julien.....	Gaillac-Toulza.....	3	7	#	1,000
479	M. Morel.....	Vonnas.....	3	7	#	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
480	M <sup>mes</sup> Jacquier. . . . .	Saint-Romans. . . . .	3	7	„	„	„	„	1,000
481	Salles. . . . .	Pondaurat. . . . .	4	1	„	„	„	„	1,000
482	M <sup>lle</sup> Defossé. . . . .	Embry. . . . .	3	6	25	„	„	„	1,000
483	M <sup>me</sup> Lambert. . . . .	S <sup>t</sup> -Lambert-du-Lattay. .	4	„	25	„	„	„	1,000
484	M <sup>lles</sup> Dubois. . . . .	Maing. . . . .	3	6	20	„	„	„	1,000
485	Bédier. . . . .	Saint-Géry. . . . .	4	„	20	„	„	„	1,000
486	Régnier. . . . .	Liant. . . . .	3	6	15	„	„	„	1,000
487	M <sup>mes</sup> Mézin-Durantis. . .	S <sup>t</sup> -Quentin-la-Potrie. .	4	2	15	„	„	„	1,000
488	Paulme. . . . .	Menthon-Saint-Bernard.	3	6	12	„	„	„	1,000
489	M <sup>lles</sup> Peulvé. . . . .	Octeville. . . . .	4	„	10	„	„	„	1,000
490	Vaissière. . . . .	Hautefage. . . . .	3	6	7	„	„	„	1,000
491	Romand. . . . .	Andelot-en-Montagne. .	3	6	6	„	„	„	1,000
492	Quermelin. . . . .	Saint-Jean-de-Brevelay.	3	6	„	„	„	„	1,000
493	M <sup>me</sup> Andreau. . . . .	Cancon. . . . .	3	6	„	„	„	„	1,000
494	M <sup>lle</sup> Cézian. . . . .	Meylan. . . . .	3	5	„	„	„	„	1,000
495	M. Delmas. . . . .	Flagnac. . . . .	3	5	„	„	„	„	1,000
496	M <sup>me</sup> Teyssier. . . . .	Allonnes. . . . .	3	6	„	„	„	„	1,000
497	M <sup>lle</sup> Blouët. . . . .	Roban. . . . .	3	6	„	„	„	„	1,000
498	M <sup>me</sup> Tournier. . . . .	Lescar. . . . .	3	6	„	„	„	„	1,000
499	M <sup>lles</sup> Camino. . . . .	Brisous. . . . .	3	6	„	„	„	„	1,000
500	Garnier. . . . .	Clelles. . . . .	3	6	„	„	„	„	1,000
501	M <sup>me</sup> Labernadie. . . . .	Verfeil. . . . .	3	6	„	„	„	„	1,000
502	M <sup>lles</sup> Froidefond. . . . .	Tocane-sur-Apre. . . . .	4	2	„	„	„	„	1,000
503	Hardy. . . . .	Cérences. . . . .	3	5	26	„	„	„	1,000
504	M <sup>me</sup> Picardet. . . . .	Champlemy. . . . .	3	5	10	„	„	„	1,000
505	M <sup>lle</sup> Morel. . . . .	Chailly-en-Bière. . . . .	7	1	5	„	„	„	1,000

5<sup>e</sup> GROUPE.

COMMIS AUXILIAIRES.

MM.									
1	Touzac (A.-A.-F.-L.) . .	Agen. . . . .	9	9	15	4	4	25	1,000
2	Petit (G.-E.) . . . . .	Senlis. . . . .	5	8	10	4	4	25	1,000
3	Pannier (L.-P.-J.) . . . .	Caen, central. . . . .	6	7	15	4	4	23	1,000
4	Cabarat (C.-L.-M.-E) . .	Melun. . . . .	4	4	10	4	4	10	1,000
5	Giocanti (A.-A.) . . . . .	Bastia, central. . . . .	9	5	„	4	5	„	1,000
6	Casenave (J.) . . . . .	Pau. . . . .	6	7	15	4	5	„	1,000
7	Delage (H.) . . . . .	Constantine-Coudiat. . .	5	4	„	4	5	„	1,000
8	Fleurcau (N.-A.-H.) . . .	Soissons. . . . .	4	4	„	4	4	„	1,000
9	Julien (J.-E.-G.) . . . . .	Havre, central. . . . .	6	6	20	4	3	9	1,000
10	Renaud (M.-E.) . . . . .	Morez. . . . .	11	5	„	4	3	„	1,200
11	Bordes (H.-E.-P.) . . . .	Tours, central. . . . .	5	7	„	4	2	29	1,000
12	Lépine (J.-F.-A.) . . . . .	Lyon R. P. . . . .	6	8	„	3	10	28	1,000
13	Chouquet (J.-A.-P.) . . .	Rouen, principal. . . . .	4	11	15	3	10	20	1,000
14	Arnaud (F.-J.-L.) . . . . .	Paris R. P. . . . .	4	11	„	3	10	15	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jour.	Années.	Mois.	Jours.	
15	Nicolas (J.-H.)	Douarnenez	4	7	#	3	10	15	1,000
16	Sainvin (E.-V.-H.)	Paris 18	13	10	23	3	10	#	1,400
17	Dauta (L.)	Paris 24	6	7	#	3	9	15	1,000
18	Maillet (L.-J.-B.)	Paris R. P.	4	3	20	3	9	11	1,000
19	Lasalle (H.-M.)	Ligne du Sud-Ouest	6	7	25	3	8	5	1,000
20	Conte (F.)	Saint-Girons	3	11	#	3	11	#	1,000
21	Murat (G.-J.)	Moulins	8	6	5	3	4	28	1,000
22	Maury (L.-C.)	Oran R. P.	16	5	#	3	10	15	1,200
23	Cocardon (A.-E.)	Melun	8	9	#	3	4	15	1,400
24	Poussel (M.-L.)	Marseille-Arenc	4	9	21	3	10	7	1,000
25	Degombert (A.)	Havre, central	5	8	#	3	7	4	1,000
26	Beysourie (J.)	Tiaret	12	1	#	3	7	#	1,200
27	Borie (L.-H.)	Aubenas	12	#	#	3	7	#	1,200
28	Muzellec (L.-Y.-M.)	Ligne de l'Ouest	5	1	10	3	6	24	1,000
29	Bonfacj (P.-F.-A.)	Arzew	6	#	20	3	9	19	1,000
30	Mailles (A.-E.)	Ligne des Pyrénées	7	8	15	3	6	15	1,400
31	Bourdon (F.-H.)	Loches	7	6	15	3	9	13	1,000
32	Picq (J.-B.-D.)	Auxerre	9	1	#	3	6	10	1,000
33	Béraud (Z.-E.-F.)	Ligne du Sud-Ouest	4	2	15	3	6	8	1,000
34	Mathieu (J.-L.)	Maubeuge	12	1	#	3	6	#	1,400
35	Valette (L.-A.-H.)	Avignon R. P.	13	11	#	3	5	28	1,400
36	Moge (M.)	Paris 58	15	7	#	3	5	27	1,600
37	Place (F.-C.)	Constantine R. P.	13	9	25	3	5	25	1,400
38	Rochas (L. R.)	Lyon R. P.	5	9	#	3	8	17	1,000
39	Coquillard (H.-J.)	Montbéliard	14	7	#	3	2	15	1,400
40	Cheuelle (J.-P.)	Bayeux	8	7	15	3	5	15	1,000
41	Prunier (L.)	Paris 98	17	5	#	3	5	8	1,800
42	Pouget (L.)	Agen	7	10	#	3	5	4	1,400
43	Rollin (G.-E.-C.)	Dieppe	14	#	#	3	5	#	1,400
44	Raoul (E.-M.)	Béziers	13	8	15	3	5	#	1,400
45	Emery (A.-A.)	Paris R. P.	13	6	#	3	5	#	1,400
46	Nicaise (H.-A.-E.)	Idem	10	6	#	3	5	#	1,200
47	Dalverny (C.-L.-H.-L.)	Marseille, central	22	3	#	3	4	29	1,800
48	Lebrun (P.-F.)	Paris, central	14	11	#	3	4	29	1,400
49	Massiani (F.)	Corte	9	9	#	3	4	23	1,000
50	Delavaquerie (J.-N.)	Bauvais	24	3	15	3	4	15	1,800
51	Chapin (P.-M.-J.)	Ligne de l'Ouest	16	7	#	3	7	15	1,600
52	Preire (J.-M.)	Oran-Karguentah	14	10	#	3	4	15	1,400
53	Fossey (G.)	Havre, central	12	7	20	3	7	15	1,200
54	Alibert (J.)	Ligne des Pyrénées	12	5	#	3	4	15	1,400
55	Guichard (L.-A.)	Ligne de Lyon	12	3	#	3	4	15	1,600
56	Cougout (P.)	Clermont-Ferrand, cent.	12	1	#	3	1	15	1,000
57	Bellanger (E.-A.)	Paris R. P.	10	5	20	3	4	15	1,400
58	Rebufat (H.-J.-L.)	Toulon	9	10	15	3	4	15	1,200
59	Rivière (F.-G.)	Idem	9	10	#	3	4	15	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
60	MM. Le Blanc (E.-M.)	Paris 3	8	6	15	3	4	15	1,200
61	Duclos (F.-M.)	Paris R. P.	8	4	15	3	4	15	1,400
62	Maurel (A.-L.)	Paris R. P.	7	"	"	3	4	15	1,400
63	Berton (J.-B.-G.)	Ligne de l'Ouest	6	10	15	3	4	15	1,400
64	Bouqué (A.-M.)	Lille, R. P.	6	10	15	3	4	15	1,400
65	Touja (A.-A.)	Ligne des Pyrénées	6	10	"	3	4	15	1,400
66	David (L.-J.-A.)	Poitiers	6	4	10	3	4	15	1,400
67	Nicolle (F.-E.)	Autun	5	9	5	3	4	15	1,000
68	Coupet (A.)	Ligne de la Méditerranée	4	8	5	3	4	15	1,000
69	Leclercq (A.-A.-F.)	Abbeville	3	4	20	3	4	15	1,000
70	Houzelot (F.-E.)	Paris 18	3	4	15	3	4	15	1,000
71	Perrin (E.-A.)	Chaumont	3	4	15	3	4	15	1,000
72	Debarge (A.-F.)	Montpellier, central	11	9	"	3	1	11	1,200
73	Maton (A.)	Lyon-Saint-Jean	7	6	5	3	7	10	1,000
74	Soulé (J.-P.-P.)	Bagnères-de-Luchon	3	8	5	3	7	8	1,000
75	Campana (F.-X.)	Ligne du Sud-Ouest	15	3	"	3	4	7	1,600
76	Girard (A.)	Paris, central	18	4	"	3	4	6	1,400
77	Miette (L.-E.-H.)	Châlons-sur-Marne	12	11	10	3	1	6	1,400
78	Mauric (M.-J.-B.)	Alger, central	10	4	15	3	4	5	1,200
79	Lambert (J.)	Verdun	6	7	"	3	4	5	1,000
80	Carles (J.-F.)	Paris R. P.	19	7	9	3	4	4	1,400
81	Gros (C.-J.-E.)	Évreux	10	9	"	3	4	4	1,200
82	Destenave (J.-N.)	Arcachon	3	4	4	3	4	4	1,000
83	Caffort (A.-M.-L.)	Carcassonne	4	2	5	3	4	1	1,000
84	Beaucourt (E.-J.-M.)	Ligne de l'Ouest	19	7	"	3	4	"	1,800
85	Lefebvre (M.-L.)	Havre, central	19	4	"	3	4	"	1,600
86	Bouvier (P.-M.)	Ligne de Lyon	17	1	"	3	1	"	1,600
87	Chaptal (J.)	Montpellier, central	11	9	"	3	1	"	1,200
88	Lafabrique (E.-C.)	Ganges	10	8	10	3	4	"	1,000
89	Belliol (J.-J.-C.)	Clermont-l'Hérault	6	7	20	3	7	"	1,000
90	Achart (C.-H.)	Lille, gare	6	7	10	3	4	"	1,400
91	Layce (J.-M.)	Vannes	3	6	5	3	4	"	1,000
92	Aumonier (N.-E.)	Ligne du Sud-Ouest	3	4	"	3	4	"	1,000
93	Martin (C.-J.-F.)	Cannes	3	4	"	3	4	"	1,000
94	Abraham (E.-A.-F.)	Vire	3	4	"	3	4	"	1,000
95	Exbrayat (J.-C.)	Paris R. P.	3	4	"	3	4	"	1,000
96	Armand (E.-H.)	Marseille, République	17	"	"	3	"	29	1,600
97	François (L.-M.)	Marseille, R. P.	9	7	"	3	3	25	1,400
98	Lamy (A.-V.)	Valognes	3	3	25	3	3	25	1,000
99	Clavel (C.-E.)	Avignon, R. P.	3	3	20	3	3	20	1,000
100	Le Roux (Y.-M.)	Lannion	3	3	20	3	3	20	1,000
101	Lavallée (J.-J.)	Ligne du Nord-Ouest	3	"	20	3	"	20	1,000
102	Ben Hamou (J.)	Oran, R. P.	5	11	15	3	6	16	1,500
103	Lesclaux (L.-N.)	Ligne du Sud-Ouest	19	"	"	3	3	15	1,600
104	Dufour (D.-M.)	Lille, central	15	11	5	3	"	15	1,600



NUMEROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
105	Valette (J.)	Toulouse, central.	14	7	"	3	3	15	1,400
106	Eymery (J.-M.)	Périgueux	11	8	"	3	3	15	1,200
107	Philibert (P.-L.-E.)	Paris R. P.	3	4	"	3	3	15	1,000
108	Coste (A.-A.-H.)	Gap.	3	3	15	3	3	15	1,000
109	Dinouard (E.-A.)	Amiens, R. P.	7	7	"	3	3	14	1,000
110	Havart (H.-X.-D.)	Paris R. P.	7	6	"	3	3	14	1,400
111	Adam (M.-O.)	Paris R. P.	10	5	10	3	3	11	1,600
112	Tortrat (I.-P.)	Cosne.	3	"	10	3	"	10	1,000
113	Le Gurudec (J.-L.)	Lorient.	12	8	"	3	6	3	1,200
114	Cerani (A. F.-L.)	Corte.	24	"	"	3	3	"	1,800
115	Fort (E.-A.-J.-II.)	Carcassonne.	18	3	"	3	6	"	1,200
116	Perrin (E.-A.)	Paris R. P.	17	"	"	3	6	"	1,400
117	Bouzat (M.-G.)	Poitiers.	16	10	"	3	3	"	1,600
118	Rochon (L.)	Lyon R. P.	6	1	10	3	3	"	1,400
119	Caravel (G)	Nice, central.	3	3	"	3	3	"	1,000
120	Noël (E.-L.)	Nîmes, central	3	3	"	3	3	"	1,000
121	Suchaud (J.-F.)	Tours, central.	3	3	"	3	3	"	1,000
122	Montou (L.-P.-J.)	Châtellerault.	3	3	"	3	3	"	1,000
123	Trainson (V.-M.-M.-E.)	Ligne du Nord.	6	9	"	2	11	28	1,000
124	Bouillet (J.-B.-A.)	Ligne de l'Est.	7	"	"	3	2	25	1,000
125	Desté (J.-P.-E.)	Mézières.	8	6	15	3	2	25	1,000
126	Mano (J.)	Beuzeval.	7	7	10	3	2	23	1,000
127	Mouncin (J.-J.)	Bayonne.	12	10	"	3	2	22	1,200
128	Merlot (G.-C.-J.)	Saint-Omer	9	2	"	3	2	20	1,000
129	Driffaud (A.)	Paris R. P.	6	10	25	3	2	20	1,000
130	Bourrel (J.-M.-R.)	Tours, central.	6	5	15	3	2	20	1,000
131	Frémillon (L.-L.-A.)	Grenoble, R. P.	24	5	"	3	2	15	1,800
132	Carvin (A.-A.-M.)	Marseille, central.	15	5	"	3	2	15	1,600
133	Faucompret (T.-E.)	Lille-gare.	13	3	"	3	2	15	1,600
134	Fisquet (J.-P.-M.)	Montpellier, central.	12	1	"	3	2	15	1,200
135	François (P.-H.)	Marseille, central	9	6	"	2	11	15	1,000
136	Vié (G)	Pamiers.	7	5	15	3	2	15	1,000
137	Besson (A.-L.)	Privas.	7	3	15	3	5	15	1,400
138	Tollet (G.-F.)	Decize.	7	6	15	2	11	11	1,000
139	Bernard (J.)	Roanne	3	2	10	3	2	10	1,000
140	Jacquemin (P.-J.)	Maubeuge.	11	8	"	3	2	7	1,400
141	Frison (J.-T.)	Châlons-sur-Marne.	7	9	"	2	11	7	1,200
142	Boyer (A.-J.)	Béziers.	3	7	"	3	2	4	1,000
143	Balayer (A. E.-G.)	Ligne du Sud-Ouest	4	1	5	3	5	3	1,000
144	Brocquet (E.-H.)	Lille-Saint-Martin.	12	1	"	3	5	2	1,200
145	Giraud (L.-E.)	Brest, central	24	8	15	3	2	"	2,000
146	Lambert (P.-L.)	Havre, central.	17	"	7	3	2	"	1,400
147	Dupin (A.-S.)	Paris R. P.	7	10	20	2	11	"	1,400
148	Pêcheur (A.)	Nancy R. P.	6	10	"	3	2	"	1,400
149	Capdeville (J.-E.-P.)	Arcachon.	3	2	"	3	2	"	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
150	Manivit (J.-M.).....	Paris R. P. ....	10	#	#	3	1	26	1,400
151	Dumas (J.-A.).....	Ligne de Lyon.....	6	4	15	3	1	23	1,400
152	Lacassie (J.-P.).....	Arcachon.....	8	5	10	3	4	22	1,000
153	Guilloux (L.-R.).....	Paris, central.....	10	6	15	3	1	18	1,200
154	Cabardos (J.-M.).....	Paris 2 .....	3	2	15	3	1	18	1,000
155	Liébaud (A.).....	Ligne de Lyon.....	19	8	#	3	4	15	1,400
156	Bettinger (T.-A.).....	Montélimar .....	15	4	#	3	1	15	1,400
157	Henry (P.-G.-D.).....	Oran.....	14	2	#	3	1	15	1,600
158	Fillâtre (P.-I.).....	Mortain.....	11	11	#	2	10	15	1,200
159	Bayou (A.-F.-M.).....	Alger, central.....	10	7	15	2	10	15	1,200
160	Melot (S.-L.).....	Paris R. P.....	10	7	#	3	4	15	1,400
161	Mailliez (A.-T.-C.).....	Tourcoing .....	9	9	#	3	1	15	1,200
162	Dalichoux (P.-L.-H.)..	Béziers.....	7	6	#	3	1	15	1,000
163	Nissard (J.).....	Lig. de la Méditerranée.	6	1	#	3	1	15	1,400
164	Ginibre (B.).....	Laval.....	5	2	15	3	1	15	1,400
165	Delaye (F.).....	Toulouse R. P.....	5	1	#	3	1	15	1,400
166	Dauphin (P.-A.-F.)...	Brignoles.....	2	10	15	2	10	15	1,000
167	Henry (F.-M.).....	Ligne du Nord.....	11	9	10	3	1	10	1,400
168	Salou (A.-R.).....	Épernay.....	3	1	10	3	1	10	1,000
169	Blondiaux (G.-R.).....	Maubeuge.....	6	10	5	3	1	9	1,000
170	Christophe (G.-A.).....	Lorient.....	4	2	15	3	1	9	1,000
171	Villerooy (G.-H.-L.)...	Bar-le-Duc.....	3	1	9	3	1	9	1,000
172	Warnault (J.-B.-A.)...	Amiens R. P.....	17	#	#	3	1	7	1,600
173	Robert (G.-F.-J.).....	La Rochelle.....	24	4	#	3	1	2	1,800
174	Pelcat (E.-P.).....	Dépôt centr. du matér.	17	#	17	2	10	#	1,800
175	Rényy (A.-L.).....	Cherbourg.....	15	9	#	3	1	#	1,600
176	Fritz (H.-L.-T.).....	Paris R. P.....	10	#	16	3	1	#	1,000
177	Casanova (A.).....	Annale .....	10	#	15	3	1	#	1,200
178	Lestrade (B.-F.).....	Auch .....	7	1	#	3	1	#	1,400
179	Kœbel (E.).....	Paris 21 .....	6	2	#	3	1	#	1,000
180	Pellegrin (C.).....	Nice R. P.....	5	10	#	3	4	#	1,000
181	Berthelier (A.-H.).....	Paris R. P.....	3	1	#	3	1	#	1,000
182	Boulant (E.-V.-E.).....	Le Havre, central....	15	8	#	3	#	29	1,200
183	Fieschi (N.-A.).....	Alger, central.....	10	6	#	3	3	28	1,200
184	Vergeade (J.-B.).....	Sidi-Bel-Abbès.....	4	10	24	3	3	28	1,000
185	Chayé (A.).....	Pau.....	10	2	15	3	#	25	1,000
186	Coudray (E.-H.).....	Paris R. P.....	8	3	5	2	9	25	1,000
187	Sigé (J.-L.).....	Mont-Dore.....	3	#	25	3	#	25	1,000
188	Bessède (E.-A.).....	Agde.....	3	#	25	3	#	25	1,000
189	Estauave (F.-E.).....	Castelnaudary.....	3	#	25	3	#	25	1,000
190	Marchadier (L.).....	Le Blanc.....	5	8	#	3	#	20	1,000
191	Kouby (N.).....	Oran.....	3	10	#	3	3	20	1,000
192	Sevet (C.-P.-M.).....	Vannes.....	3	#	20	3	#	20	1,000
193	Bernard (A.).....	Le Puy.....	19	5	#	3	#	15	1,800
194	Lambert (F.-P.).....	Grasse.....	17	10	7	3	#	15	1,600

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
195	Tiffagnon (P.-E.)	Saint-Germain-en-Laye.	17	1	#	3	3	15	1,400
196	Privot (L.-A.)	Auxerre.	11	6	6	3	#	15	1,400
197	Malpel (J.)	Ligne des Pyrénées.	6	2	#	3	#	15	1,400
198	Colly (P.)	Avignon R. P.	5	11	#	3	#	15	1,400
199	Loubière (J.-F.)	Bourg.	3	6	#	3	6	#	1,000
200	Vasserot (P.)	Briaucçon.	3	3	15	3	3	15	1,000
201	Vogtlin (A.)	Belfort, ville.	3	#	15	3	#	15	1,000
202	Léger (J.)	Oran.	3	#	15	3	#	15	1,000
203	Lefèvre (A.)	Roubaix.	8	#	#	3	#	13	1,000
204	Céré (R.-J.-B.)	Paris R. P.	4	11	#	3	3	13	1,000
205	Dubreuil (M.-J.-P.)	Nice R. P.	3	3	10	3	3	10	1,000
206	Cornélius (P.-J.-G.-M.)	Paris, central.	15	8	#	3	3	#	1,600
207	Aubry (L.-G.)	Paris 55	14	#	15	3	#	#	1,400
208	Dufréchou (S.-J.-B.)	Tunisie	11	8	#	3	#	#	1,200
209	Cousin (E.-E.-E.)	Ligne de l'Ouest	8	2	#	3	#	#	1,000
210	Ronnot (P.-J.)	Tunisie	3	3	#	3	3	#	1,000
211	Marchand (E.-V.)	Bar-le-Duc.	3	#	#	3	#	#	1,000
212	Huré (J.-M.)	Relizane.	3	#	#	3	#	#	1,000
213	Robert (E.)	Paris R. P.	6	7	#	2	11	27	1,400
214	Pujol (M.-J.)	Saint-Affrique	2	11	25	2	11	25	1,000
215	Bossoutrot (J.-H.)	Limoges.	2	11	25	2	11	25	1,000
216	Raffin-Peyloz (E.-L.-J.- B.)	Grenoble.	2	11	25	2	11	23	1,000
217	Brosset (J.-D.)	Ligne de l'Ouest.	25	10	#	2	11	21	2,000
218	Duval (L.-J.)	Le Mans R. P.	4	1	25	2	11	20	1,000
219	Defever (G.-A.-G.)	Little R. P.	6	7	9	2	11	19	1,000
220	Trithard (A.-L.-F.)	Neuilly-sur-Seine.	10	8	13	2	11	18	1,000
221	Le Seigle (E. P.-M.)	Lorient	7	10	15	2	11	18	1,000
222	Boutroy (A.-P.-F.)	La Fère.	6	8	15	2	11	18	1,000
223	Naudon (J.-H.-L.)	Louviers.	4	11	15	2	11	17	1,000
224	Désarménien (G.)	Paris R. P.	16	#	10	3	2	15	1,600
225	Borron (C.-E.-F.)	Lyon, central.	15	2	#	3	2	15	1,600
226	Lafiton (J.-J.-T.)	Paris 17	12	7	#	2	11	15	1,200
227	Gély (J. L.)	Bédaricux.	12	6	#	2	11	15	1,200
228	Farnault (A.-A.)	Paris R. P.	11	3	#	3	2	15	1,600
229	Berne (J.-I.-E.-A.)	Valence.	9	7	25	3	2	15	1,000
230	Perrymon (A.-L.)	Paris R. P.	8	6	15	2	11	15	1,000
231	Laurent (P.-L.)	Creil.	8	#	15	2	11	15	1,000
232	Maurer (G.-C.-L.-F.)	Chartres	7	11	#	2	11	15	1,000
233	Laurent (A.-E.)	Paris 5	7	6	#	2	11	15	1,000
234	Joly (E.-H.)	Paris 80	7	5	15	2	11	15	1,000
235	Hubert (G.-G.-A.)	Paris 71	6	9	20	2	11	15	1,000
236	Coffinier (F.-J.-B.)	Amiens R. P.	5	11	#	2	11	15	1,000
237	Pinot (A.-E.)	Tours, gare.	3	5	15	3	5	15	1,000
238	Cieutat (V.-J.)	Quimper	3	2	15	3	2	15	1,000
239	Vuillermoz (H.-A.-C.)	Belley.	2	11	15	2	11	15	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours	Années.	Mois.	Jours.	
	<b>MM.</b>								
240	Larnaudie (A.)	Saint-Calais	2	11	15	2	11	15	1,000
241	Bassaget (F.-M.)	Montpellier, central	2	11	15	2	11	15	1,000
242	Chauveau (V.-J.)	Baugé	2	11	15	2	11	15	1,000
243	Moricard (C.-E.)	Paris R. P.	8	3	15	2	11	13	1,000
244	Mothes (J.)	Narbonne	7	10	„	2	11	13	1,000
245	Bittel (A.-P.)	Ligne de l'Est	6	8	15	2	11	12	1,000
246	Hamon (L.-M.-F.)	Saint-Brieuc	8	2	10	2	11	11	1,000
247	Fargues (A.-H.-J.-L.)	Carcassonne	6	2	„	2	11	4	1,000
248	Bouché (F.-L.)	Besançon R. P.	7	9	„	2	11	3	1,000
249	Blauvac (H.-M.)	Philippeville	6	7	„	3	11	3	1,000
250	Reydet (E.-M.)	Lyon, central	6	6	20	2	11	2	1,000
251	Fauré (A.-J.-J.)	Toulouse, central	9	6	„	2	11	1	1,000
252	Kleiber (F.-G.)	Alger R. P.	12	10	„	3	2	„	1,400
253	Déchelle (J.-A.)	Bordeaux R. P.	12	9	„	3	2	„	1,200
254	Curvat (F.-J.)	Bourg	12	2	„	2	11	„	1,200
255	Gilbert (V.)	Maubeuge	9	7	„	2	11	„	1,200
256	Pingriveaux (L.-H.-G.)	Limoges R. P.	7	10	10	3	11	„	1,000
257	Dupont (J.-M.-R.)	Laon R. P.	6	8	5	2	11	„	1,000
258	Monchalain (J.-M.)	Brioude	3	2	„	2	2	„	1,000
259	Plazol	Montpellier-Grand-Gal.	2	11	20	2	11	„	1,000
260	Caussignac (P.-M.-J.-J.)	Millau	2	11	„	2	11	„	1,000
261	Sartres (G.-A.)	Valence	2	11	„	2	11	„	1,000
262	Bardol (H.)	Gien	2	11	„	2	11	„	1,000
263	Jan (L.-J.)	Le Palais	2	8	„	2	8	„	1,000
264	Rastier (C.-A.)	Lézignan	2	11	„	2	10	25	1,000
265	Vimeux (J.-L.-G.-F.)	Ligne de l'Est	4	10	15	2	10	23	1,000
266	Frandet (A.-M.)	Paris 5	6	8	15	2	10	22	1,000
267	Hutin (E.-M.)	Laval	6	8	10	2	10	22	1,000
268	Culine (J.)	Gannat	2	11	„	2	10	22	1,000
269	Bouché (E.-J.-J.)	Narbonne	4	4	10	2	10	20	1,000
270	Pichot (F.-S.)	Nevers	6	10	15	2	10	19	1,000
271	Bernard (T.-P.-F.)	Paris R. P.	4	11	„	2	10	19	1,000
272	Azémar (A.-H.)	Bordeaux, central	11	8	7	3	1	18	1,200
273	Gonin (P.-P.)	Paris 18	5	„	15	2	10	18	1,000
274	Lafont (P.-C.)	Paris R. P.	2	11	5	2	10	18	1,000
275	Pelletier (J.)	Tarare	4	8	20	2	10	17	1,000
276	Entraigue (G.)	Paris R. P.	4	7	15	2	10	17	1,000
277	Lebrun (P.-F.-M.)	Ligne de l'Ouest	5	8	5	2	10	16	1,000
278	Alégret (J.)	Saint-Gaudens	14	10	„	3	1	15	1,600
279	Doudain (A.-L.)	Ligne du Nord	11	11	„	2	10	15	1,400
280	Binquet (M.)	Paris R. P.	6	10	„	2	10	15	1,000
281	Moreau (A.-J.)	Paris R. P.	6	1	„	2	10	15	1,000
282	Lallemant (C.-A.)	Ligne de l'Est	4	11	15	3	1	15	1,000
283	Berger (J.-A.)	Paris R. P.	4	11	„	2	10	15	1,000
284	Félix (V.-J.-L.)	Troyes	4	10	15	2	10	15	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANGIENNETÉ de services.			ANGIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	MM.								
285	Leroy (E.)	Lille-Saint-Martin	3	5	15	3	5	15	1,000
286	Salvadou	Perpignan	3	1	10	3	1	10	1,000
287	Arnold	Reims, principal	2	10	15	2	10	15	1,000
288	Crocicchia (X.)	Oran	2	7	15	2	7	15	1,000
289	Génique (L.-P.)	Châlons-sur-Marne	4	11	"	2	10	14	1,000
290	Lagarde (T.-J.)	Paris R. P.	4	10	"	2	10	14	1,000
291	Régent (A.-O.)	Dunkerque	3	9	20	3	1	13	1,000
292	Gausias (E.-J.)	Paris R. P.	4	9	21	2	10	12	1,000
293	Boisserie (J.-A.)	Ligne des Pyrénées	8	3	5	3	1	11	1,400
294	Bruant (G.-E.)	Paris, central	7	6	25	2	10	11	1,000
295	Bernardon (A.-J.)	Ligne du Nord-Ouest	6	1	25	2	10	10	1,000
296	Bouculat (J.-A.)	Ligne du Sud-Ouest	5	7	"	2	10	10	1,000
297	Meyer (L.-G.-F.-L.)	Caen, central	6	4	23	2	10	7	1,000
298	Calas (G.-V.)	Ligne du Sud-Ouest	4	9	"	2	10	7	1,000
299	Robinot (L.-E.)	Gien	10	2	15	2	7	5	1,000
300	Rocher (L.-A.)	Cusset	7	6	9	2	7	5	1,000
301	Viguiet (A.-J.-G.)	Toulouse, central	7	"	"	2	10	5	1,000
302	Robin (L.-M.)	Lorient	16	4	15	2	10	2	1,600
303	Pargneaux (E.-L.-N.)	Saint-Quentin, princip.	11	3	"	2	10	2	1,000
304	Ladrette (J.-V.)	Bar-le-Duc	7	3	"	2	10	2	1,000
305	Baureilles (F.-A.)	Paris 24	6	5	5	2	10	2	1,000
306	Jacquet (A.-J.-J.)	Ligne de l'Est	4	10	15	2	10	1	1,000
307	Durand (E.-P.)	Paris, central	9	9	"	3	1	"	1,200
308	Hors (A.)	Ligne des Pyrénées	9	"	"	2	7	"	1,000
309	Gandais (P.-C.)	Châteaubriant	3	3	25	2	10	"	1,000
310	Jégou (E.-A.)	Montpellier-Grand-Gal.	2	10	"	2	10	"	1,000
311	Marchand (A.-E.-V.)	Aix-les-Bains	9	5	"	2	9	28	1,000
312	Chéreil de la Rivière (G.-P.-L.)	Paris 74	4	4	10	2	9	27	1,000
313	Remondeau (C.-O.)	Paris, central	11	5	25	2	9	25	1,000
314	Labrunerie (P.-H.)	Bordeaux R. P.	2	9	25	2	9	25	1,000
315	Kespite (S.)	Alger R. P.	2	10	"	2	9	22	1,000
316	Reversat (A.-J.)	Lyon central	6	6	10	2	9	20	1,000
317	Burle (J.-Th.)	Paris R. P.	5	10	25	2	9	19	1,000
318	Labonnelie (F.)	Idem.	5	6	15	2	9	18	1,000
319	Prockter (F.-M.)	Idem.	9	8	"	2	9	16	1,000
320	Valluet (L.-F.-E.)	Paris 99	7	6	"	2	9	16	1,000
321	Roche (E.)	Marseille, central	3	6	"	2	9	16	1,000
322	Lafforgue (P.)	Toulouse R. P.	7	8	"	2	9	15	1,400
323	Vial (P.-E.)	Saint-Étienne R. P.	7	3	20	3	6	"	1,200
324	Gardié (P.)	Orléansville	3	"	15	3	"	15	1,000
325	Sarrazin (P.-J.)	Ligne du Nord-Ouest	7	"	25	2	9	12	1,000
326	Ribeyre (L.-L.-J.)	Idem.	5	9	20	2	9	11	1,000
327	Bouisse (L.-G.)	Avignon R. P.	12	7	"	2	9	10	1,000
328	Fabre (G.-T.)	Carcassonne	7	1	"	2	9	10	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
329	Chevenet (J.-B.)	Nevers	6	8	15	2	9	10	1,000
330	Rivière (P.-A.)	La Bourboule	2	9	10	2	9	10	1,000
331	Bages (B.-P.)	Tizi-Ouzou	2	6	10	2	6	10	1,000
332	Castaignède (L.)	Tours, central	6	11	"	2	9	8	1,000
333	Lebourlier (H.-F.-M.)	Mayenne	5	"	15	2	9	8	1,000
334	Laruelle (T.-E.)	Gien	7	7	"	2	9	6	1,000
335	Saint-Supéry (Th.)	Bordeaux R. P.	3	"	15	3	"	2	1,000
336	Sanson (R.-E.)	Houffleur	12	8	"	2	6	"	1,400
337	Souché (E.-A.)	Chartres	5	7	"	2	9	"	1,000
338	Tatin (G.-P.-M.)	Grenoble R. P.	3	4	15	3	4	15	1,000
339	Bellart (A.-L.-L.)	Douai	3	"	"	3	"	"	1,000
340	Ferérolle (G.-L.)	Paris 98	14	7	"	2	8	28	1,400
341	Sander (L.-A.)	Châlons-sur-Marne	13	7	"	2	5	23	1,400
342	Hamiaux (H.)	Reims	4	11	15	2	8	22	1,000
343	Conchaudron (L.-P.)	Ligne de l'Est	5	7	"	2	11	20	1,000
344	Pomès (A.)	Constantine R. P.	3	5	10	2	11	19	1,000
345	Billy (G.)	Chalon-sur-Saône	3	3	24	2	8	16	1,000
346	Gérand (M.-P.-E.-A.)	Versailles R. P.	8	6	4	2	8	15	1,200
347	Buquet (G.-P.)	Rouen, central	2	11	15	2	11	15	1,000
348	Abbadie (P.-J.-M.)	Lourdes	2	11	15	2	11	15	1,000
349	Sarrade (A.-J.)	Aire-sur-l'Adour	2	11	15	2	11	15	1,000
350	Boucharel (F.-P.)	Carcassonne	2	11	15	2	11	15	1,000
351	Brun (L.-N.)	Montélimar	2	11	15	2	11	15	1,000
352	Gonnet (R.-L.)	Paris 82	7	6	15	4	3	3	1,000

6<sup>e</sup> GROUPE.

## DAMES EMPLOYÉES.

1	M <sup>lles</sup> Poli (M.-J.)	Philippeville	9	7	20	5	"	5	1,200
2	Mazéré (O.-C.)	Paris 98	13	4	15	4	4	15	1,400
3	M <sup>mes</sup> Redonnet (M.-A.-B.)	Toulouse, place Dupuy	27	4	15	3	6	"	1,400
4	Zaegel (J.-C.)	Angers	7	1	10	2	11	10	1,100
5	M <sup>lles</sup> Albert (A.-G.)	Paris 87	10	2	15	2	7	"	1,100
6	de Bonnav de Condé (B.-M.-A.)	Paris, central	9	2	15	1	11	19	1,100
7	M <sup>me</sup> Petit (P.)	Alger, central	8	"	"	1	11	2	1,200
8	M <sup>lle</sup> Ghyselinck (M.-C.)	Paris, central	12	4	15	1	10	16	1,400
9	M <sup>me</sup> Clarac (B.-M.-Z.)	La Rochelle	8	11	15	1	10	14	1,100
10	M <sup>lle</sup> Beaucaire (E.-R.-M.)	Marseille, central	12	6	15	1	9	26	1,400
11	M <sup>mes</sup> Moriau (E.-L.-J.)	Paris 98	20	7	11	2	3	1	1,300
12	Molinié (L. F.)	Toulouse, central	11	7	15	2	2	25	1,300
13	Amm (M.-E.-B.)	Paris 98	13	1	"	2	2	23	1,300

NUMÉROS de classement.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
14	M <sup>lle</sup> Amand (B.).....	Paris, central.....	9	#	#	1	11	20	1,100
15	M <sup>lles</sup> Robiou du Pont (A.-M.-J.).	Idem.....	17	#	#	1	8	15	1,700
16	Boudouard (M.-J.)	Marseille, central....	14	9	15	1	8	15	1,600
17	Delemer (J.-C.)..	Lille, central.....	14	9	15	1	8	15	1,600
18	Boyer (M.-R.-B.-H.)	Marseille, central.....	14	8	#	1	8	15	1,600
19	Hédéquer (J.-E.)..	Paris, central.....	13	11	#	1	8	15	1,600
20	M <sup>mes</sup> Marquié (J.-M.)..	Toulouse, central.....	11	7	15	1	11	15	1,300
21	Rigaux (M.-H.)..	Lille, central.....	8	10	15	1	11	15	1,100
22	M <sup>lles</sup> Fourmestaux (A.)	Direction de la Seine..	4	11	19	1	8	15	1,100
23	Bertin (E.-L.)....	Paris 98.....	13	11	#	1	8	11	1,600
24	M <sup>me</sup> Crespin (A.-M.-F.)	Paris, central.....	17	#	#	1	8	10	1,700
25	M <sup>lles</sup> Riffaud (M.-C.)..	Bordeaux, central....	12	7	#	1	11	10	1,400
26	Lavallée (P.-A.)..	Idem.....	12	6	15	1	8	10	1,400
27	Volpesnil - Bonnin (L.-M.-J.).	Paris, central.....	9	#	25	1	11	10	1,100
28	Soulié (M.-T.-J.-C.)	Idem.....	17	#	#	1	8	9	1,700
29	Verdin (M.-J.)...	Idem.....	13	11	#	1	8	5	1,600
30	Peltier (B.-A.)...	Idem.....	15	7	#	1	8	4	1,600
31	M <sup>mo</sup> Frayon (L.).....	Lille, central.....	9	1	#	1	11	4	1,100
32	M <sup>lles</sup> Jacob (V.-C.)....	Paris 98.....	12	4	15	1	11	3	1,400
33	Ruzand (C.-C.-C. V.-M.-C.).	Lyon, central.....	13	6	15	1	11	2	1,400
34	Sabatini (J.-A.)..	Paris, central.....	12	4	15	1	8	2	1,400
35	Pouilh (L.-M.-M.)	Toulouse, central.....	11	10	15	2	2	1	1,300
36	Doby (H.).....	Rueil téléphone.....	14	9	15	1	8	#	1,600
37	M <sup>me</sup> Beinet (A.).....	Marseille, caisse d'ép..	13	7	15	1	11	#	1,100
38	M <sup>lles</sup> Knittel (J.-M.-M.).	Paris, Gutenberg.....	12	7	16	1	8	#	1,200
39	Crespin (B.-C.)...	Idem.....	12	5	18	1	8	#	1,300
40	Le Luch (A.)...	Idem.....	11	7	4	1	8	#	1,500
41	M <sup>me</sup> Ruinet (M.-L.)...	Paris, bureau E.....	10	11	27	1	8	#	1,200
42	M <sup>lle</sup> Tanqueray (S.-M.- A.).	Paris, bureau O.....	6	11	#	1	8	#	1,200
43	M <sup>mes</sup> Mallet (M.-M.-L.).	Paris, Gutenberg.....	5	6	#	1	11	#	1,100
44	Rochez (M.-J.)...	Alger, téléphone.....	4	9	#	1	11	#	1,100
45	Chambert (S.-J.- A.-H.).	Idem.....	3	9	#	1	8	#	1,100
46	M <sup>lles</sup> Franceschini (J.)..	Idem.....	3	9	#	1	8	#	1,100
47	Lefèvre (M.).....	Paris, central.....	16	3	#	1	7	29	1,700
48	Dubois (M.-H.)...	Paris, bureau A.....	13	1	15	1	7	20	1,500
49	Dubois (M.-H.)...	Paris, bureau D.....	13	9	#	1	7	28	1,500
50	Pinot (M.-F.)...	Paris, central.....	15	3	#	2	1	26	1,500
51	Castelnau (M.-L.- A.).	Toulouse, central.....	11	1	#	1	10	25	1,300
52	Guillot (A.-M.-R.).	Paris, Gutenberg.....	13	6	#	1	7	24	1,300

NOMBRES de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
53	M <sup>me</sup> Ravier (M.).....	Marseille, central.....	14	9	15	1	7	23	1,600
54	M <sup>lle</sup> Riffaud (M.-C.)..	Bordeaux, central.....	11	9	"	1	10	23	1,300
55	M <sup>me</sup> Thierry (M.-L.-C.)	Lyon, central.....	13	9	"	2	1	22	1,400
56	Gazagne (J.-F.-C.L)	Marseille central.....	14	3	"	2	1	16	1,500
57	Françon (M.).....	Lyon, central.....	13	9	15	1	7	16	1,500
58	M <sup>lle</sup> Éliacin (M.-A.)..	Paris 61.....	16	3	"	1	10	15	1,600
59	M <sup>me</sup> Delemar (M.-A.)..	Lille, central.....	14	9	15	1	7	15	1,600
60	M <sup>lle</sup> Albessard (M.-A.- C.-A.).	Lyon, central.....	13	9	"	1	10	15	1,500
61	Perrier (M.).....	Idem.....	13	9	"	1	10	15	1,500
62	Daydé (C.).....	Grenade-sur-Garonne..	12	6	20	1	10	15	1,100
63	Viau (M.-L.-V.)..	Marseille, central.....	12	6	"	1	10	15	1,400
64	M <sup>me</sup> Roulliac (J.-M.-L.)	Toulouse, central.....	11	11	"	1	10	15	1,300
65	Marchant (C.-V.-J.)	Carcassonne, caisse d'ép.	10	9	5	1	7	15	1,200
66	M <sup>lles</sup> Arnoux (M.-M.)..	Marseille, central.....	10	1	"	1	10	15	1,200
67	Méry (R.-A.).....	Nancy, central.....	9	4	"	1	10	15	1,100
68	Lemaire (M.-T.-C.)	Armentières.....	8	11	"	1	10	15	1,100
69	M <sup>me</sup> Pichot (J.-A.-G.)..	La Rochelle.....	8	11	"	1	10	15	1,100
70	M <sup>lle</sup> de Vouix (O.-E.-M.- E.).	Alger, central.....	7	5	15	1	10	15	1,200
71	Lefebvre (O.-P.-S.)	Argenteuil.....	11	10	5	1	7	12	1,100
72	M <sup>me</sup> Georgen (J.-L.)..	Paris 98.....	15	1	"	1	7	11	1,600
73	M <sup>lle</sup> Bonafon (M.-J.-A.)	Alger, central.....	7	9	15	1	10	10	1,200
74	Dussure (A.-M.-A.)	Idem.....	7	8	15	1	10	9	1,200
75	M <sup>me</sup> Brémont (M.-G.)..	Paris 98.....	13	11	"	2	1	7	1,500
76	M <sup>lle</sup> Soulié (M.-J.-F.-G.)	Paris, central.....	15	1	"	1	10	6	1,600
77	M <sup>me</sup> Fontan (F.-M.-L.-F)	Toulouse, central.....	11	7	15	1	10	5	1,300
78	Genevet (J.-P.)..	Lyon, central.....	13	9	"	1	10	4	1,400
79	Couget (M.-A.)..	Bordeaux, central.....	12	6	15	1	10	1	1,400
80	Valliant (L.-A.)..	Lille, central.....	14	9	15	1	7	"	1,600
81	M <sup>lle</sup> Chessé (J.-B.)...	Bordeaux, central.....	14	2	"	1	7	"	1,600
82	Chessé (M.-R.)...	Idem.....	14	2	"	1	7	"	1,600
83	Delmas (M.-M.-G-G)	Idem.....	14	2	"	1	7	"	1,600
84	M <sup>me</sup> Déquen (J.-M.)...	Lille, téléphones.....	14	1	"	1	7	"	1,600
85	M <sup>lles</sup> Berçot (M.-J.)...	Paris, central.....	13	11	"	1	7	"	1,600
86	David (M.-L.)...	Idem.....	13	11	"	1	7	"	1,600
87	Nicole (A.-L.-O.- F.-M.).	Direction de la Seine..	13	11	"	1	7	"	1,400
88	Noizet (J.).....	Paris 98.....	13	11	"	1	7	"	1,600
89	Closier (M.-E.)...	Paris F.....	13	10	21	1	7	"	1,200
90	Tellier (M.-E.)...	Paris, central.....	13	10	15	1	7	"	1,600
91	Thuillier (J.)...	Lyon, central.....	13	9	"	2	1	"	1,500
92	Piat (J.-M.).....	Paris 98.....	13	4	15	1	7	"	1,500
93	Fromentin (D.-L.-S)	Paris, central.....	13	4	15	1	7	"	1,500
94	Warrant (J.-A.-J.)	Idem.....	13	"	"	1	7	"	1,500



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RESIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs,
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
95	M <sup>lle</sup> Henderycksen (J.M)	Paris, central.....	12	11	15	1	7	#	1,500
96	Béchet (V.-U.)....	Idem.....	12	4	15	1	7	#	1,500
97	M <sup>me</sup> Brenguier (C.-P.)	Idem.....	12	2	#	1	7	#	1,400
98	M <sup>lle</sup> Maurel (M.-A.-E.)	Toulouse, central....	11	11	#	1	7	#	1,400
99	Chenu (C.).....	Paris 70.....	11	3	15	1	7	#	1,400
100	M <sup>mes</sup> Bonnequin (M.-E.)	Direction de la Seine..	10	11	15	1	7	#	1,300
101	Dumoulin (M.-C.-E)	Paris E.....	9	2	#	1	7	#	1,200
102	Daures (C.).....	Rodez.....	8	7	#	1	7	#	1,100
103	M <sup>lles</sup> Fenayrou (M.-V.-G)	Idem.....	8	6	15	1	7	#	1,100
104	Bourdilliat (M.-J.)	Havre, central.....	8	6	15	1	7	#	1,100
105	Dété (E.-A.)....	Lille, central.....	8	5	#	1	7	#	1,100
106	Guillemin (A.-A.-A.)	Bourg.....	8	4	15	1	7	#	1,100
107	Durand (A.-L.-M.)	Paris, central.....	8	3	#	1	7	#	1,100
108	Barrez (G.-E.-E.)	Alger, caisse d'épargne.	8	1	#	1	7	#	1,300
109	M <sup>mes</sup> Terrasson (E.)...	Marennes.....	6	#	16	1	10	#	1,200
110	Hervy (M.-M.)...	Alger, caisse d'épargne.	12	3	15	1	9	28	1,300
111	M <sup>lles</sup> Houzel (M.-L.)...	Reims, téléphone....	11	5	#	1	6	25	1,300
112	Sentis (M.-G.-O.)	Toulouse, bourse....	11	10	15	1	9	23	1,300
113	Delporte (J.-M.)..	Lille, central.....	9	10	10	1	9	20	1,100
114	Berneck (M.-A.-L.)	Paris, Gutenberg....	7	11	#	1	6	19	1,300
115	M <sup>mes</sup> Benoit (M.-L.)...	Paris 101.....	13	4	15	1	6	18	1,600
116	Bourgeois (G.-E.)	Lille central.....	12	6	15	1	9	18	1,400
117	M <sup>lle</sup> Rossi (M.-T.)...	Marseille, central....	14	8	#	1	6	16	1,600
118	M <sup>me</sup> Lemercier (A.-V.- M.-C.)	Paris, central.....	22	7	27	1	6	15	1,700
119	M <sup>lles</sup> Keller (M.-S.)...	Idem.....	15	7	#	1	6	15	1,700
120	Keller (G.).....	Idem.....	15	1	#	1	6	15	1,700
121	Deschamps (H.-A.)	Idem.....	13	11	#	1	6	15	1,600
122	M <sup>me</sup> Azière (L.-F.-C.-E.)	Idem.....	11	10	#	1	6	15	1,500
123	M <sup>lles</sup> Blavat (M.-J.-J.)	Reims, téléphones....	11	5	#	1	6	15	1,300
124	Cambiez (C.-V.)..	Lille, caisse d'épargne.	9	10	#	1	9	15	1,100
125	M <sup>me</sup> Theeten (M.-S.)..	Tourcoing, téléphones.	9	6	15	1	6	15	1,200
126	M <sup>lles</sup> Taine (M.-A.)...	Rodez.....	8	5	15	1	6	15	1,100
127	Pewrez (P.-H.)..	Lille, central.....	8	5	#	1	6	15	1,100
128	Georges (M.-L.-F.)	Paris, central.....	17	#	#	1	6	14	1,700
129	Guérin (M.)....	Idem.....	15	1	#	1	9	13	1,600
130	Charrière.....	Moulins.....	8	7	10	1	9	12	1,200
131	Lorenzi (M.-H.)..	Marseille, central....	14	9	15	1	6	10	1,600
132	Vestemer (A.-H.)	Paris I.....	13	6	15	1	6	10	1,200
133	Réau (M.).....	Paris, central.....	9	10	#	1	6	10	1,300
134	Brun (J.-A.)....	Bordeaux, central....	9	10	#	1	6	10	1,200
135	Aubert (M.-C.-N.)	Paris, central.....	11	3	15	1	6	7	1,400
136	Auquier (J.-E.-M.)	Marseille, central....	10	#	#	1	9	7	1,200
137	M <sup>me</sup> Pellat (M.-L.-H.)	Lyon, central.....	13	9	15	1	6	4	1,600
138	M <sup>lle</sup> Bayol (J.).....	Marseille, central....	14	9	15	1	6	#	1,600

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
139	M <sup>lles</sup> Lemosy (B.).....	Bordeaux, central.....	14	#	15	1	6	#	1,600
140	M <sup>lles</sup> Mugnier (L.-C.)..	Paris 98.....	13	11	#	1	6	#	1,600
141	M <sup>me</sup> Teffo (E.-A.-M.)..	Nantes, central.....	11	10	10	1	6	#	1,300
142	M <sup>lles</sup> Cuvelhier (A.-E.-E.)	Dunkerque téléphone..	9	3	#	1	9	#	1,100
143	M <sup>lles</sup> Peyraud (A.-A.)..	Alger, central.....	4	1	15	1	9	#	1,100
144	M <sup>mes</sup> Forgeaux (E.-M.-L.)	Bordeaux, central.....	14	#	15	1	5	28	1,600
145	M <sup>lles</sup> Marteau (B.-J.)..	Paris 98.....	15	1	#	1	5	26	1,600
146	M <sup>lles</sup> Baudet (J.-A.)...	Direction de la Seine..	11	11	23	1	5	25	1,400
147	M <sup>lles</sup> Thiveyrat (B.-L.)..	Idem.....	12	#	19	1	8	24	1,400
148	M <sup>lles</sup> Vandebossche (M.- E.).....	Lille, caisse d'épargne.	14	9	15	1	5	15	1,600
149	M <sup>lles</sup> Willems (A.-E.-M.)	Lille, central.....	13	3	#	1	5	15	1,500
150	M <sup>lles</sup> Bousuge (M.-L.)..	Elbeuf, téléphone....	9	5	#	1	5	15	1,200
151	M <sup>lles</sup> Rouquié (M.)....	Toulouse, central.....	11	7	15	1	11	14	1,300
152	M <sup>lles</sup> Brasier (A.-H.)..	Paris 98.....	9	1	#	1	8	12	1,100
153	M <sup>lles</sup> Luce-Catinot (C.- R.).....	Lyon, central.....	13	9	15	1	8	9	1,500
154	M <sup>lles</sup> Bontemps de Men- signac (G.-E.)..	Bordeaux, central.....	14	1	15	1	8	6	1,500
155	M <sup>me</sup> Dubuc (A.-C.-A.)..	Paris, central.....	13	#	#	1	11	4	1,400
156	M <sup>lles</sup> Perfettini (A.-M.- L.).....	Paris 98.....	9	2	15	1	11	3	1,100
157	M <sup>me</sup> Dallet (M.-J.-C.)..	Paris, central.....	15	1	24	1	5	#	1,500
158	M <sup>lles</sup> Bloch (R.-R.)....	Paris 98.....	15	1	#	1	5	#	1,600
159	M <sup>lles</sup> Couthure (M.-L.)..	Bordeaux, central.....	14	1	15	1	5	#	1,600
160	M <sup>me</sup> Le Clerc de Fresne (V.-G.).....	Paris central.....	13	11	10	1	5	#	1,600
161	M <sup>lles</sup> Carret (E.).....	Idem.....	13	11	#	1	5	#	1,600
162	M <sup>me</sup> Suou (M.-A.-F.)..	Direction de la Seine..	13	10	15	1	8	#	1,300
163	M <sup>lles</sup> Bobin (J.).....	Lyon, central.....	13	9	15	1	5	#	1,600
164	M <sup>me</sup> Emin (M.-A.)....	Idem.....	13	9	15	1	5	#	1,600
165	M <sup>lles</sup> Arnal (A.-M.)....	Idem.....	13	6	15	1	5	#	1,600
166	M <sup>lles</sup> Major (J.-R.)....	Paris 98.....	13	4	15	1	5	#	1,500
167	M <sup>lles</sup> Delorme (M.-L.)..	Paris, central.....	12	11	15	1	5	#	1,500
168	M <sup>lles</sup> Daumont (M.)....	Clermont-Ferrand, c <sup>h</sup> ..	12	4	15	1	5	#	1,500
169	M <sup>lles</sup> Broqua (M.-L.)....	Paris, central.....	12	2	#	1	5	#	1,400
170	M <sup>lles</sup> Bérot (M.-L.)....	Bordeaux, central.....	12	1	#	1	5	#	1,400
171	M <sup>lles</sup> Barbe (F.-J.)....	Idem.....	11	11	#	1	5	#	1,400
172	M <sup>lles</sup> Miquel (M.)....	Toulouse, téléphone..	11	11	#	1	5	#	1,400
173	M <sup>lles</sup> Cols (M.-G.-A.)..	Toulouse, central.....	11	11	#	1	5	#	1,400
174	M <sup>me</sup> Roumens (J.-L.-J.)	Idem.....	11	11	#	1	5	#	1,400
175	M <sup>lles</sup> Hubert (J.-M.-G.)	Paris, central.....	10	11	15	1	5	#	1,300
176	M <sup>lles</sup> Douillet (J.-A.)..	Reims téléphone.....	10	2	#	1	5	#	1,200
177	M <sup>lles</sup> Lehodey (A.-P.)..	Paris 51.....	10	2	#	1	5	#	1,100
178	M <sup>lles</sup> Brisset (M.-M.-L.)	Lyon, central.....	8	11	#	1	8	#	1,100

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
179	M <sup>lles</sup> Faure (A.-J.) . . . .	Marseille, c <sup>3e</sup> d'épargne	8	7	#	1	5	#	1,100
180	Berthelin (M.-C.) . . . .	Paris 98 . . . . .	13	11	#	1	4	28	1,600
181	Duvivier (M.-R.-B.) . . . .	Marseille, central . . . .	14	9	15	1	4	27	1,600
182	Brochard (M.-A.) . . . .	Nantes, central . . . . .	12	11	15	1	4	27	1,500
183	M <sup>me</sup> Dulieu (F.-A.-A.) . . . .	Paris, central . . . . .	12	4	15	1	4	27	1,400
184	M <sup>lle</sup> Belhomme (J.) . . . .	Idem . . . . .	15	1	15	1	4	26	1,600
185	M <sup>me</sup> Gaspard (A.) . . . .	Toulouse, central . . . .	11	11	#	1	10	25	1,300
186	M <sup>lles</sup> Tonnelier (M.-A.) . . . .	Paris, central . . . . .	9	3	#	1	4	24	1,200
187	Peyron (M.-J.-F.) . . . .	Lyon, téléphone . . . . .	4	9	#	1	10	23	1,100
188	Schmith (J.-M.) . . . .	Havre, central . . . . .	14	9	15	1	4	22	1,600
189	M <sup>mes</sup> Polard (J.-M.-E.) . . . .	Paris, central . . . . .	12	11	#	1	10	20	1,400
190	Vaudois (M.) . . . .	Direction de la Seine . .	12	9	#	1	4	19	1,300
191	M <sup>lle</sup> Huschard (A.-M.) . . . .	Paris, central . . . . .	13	4	15	1	4	18	1,500
192	M <sup>mes</sup> Glis (M.-J.) . . . .	Marseille, central . . . .	9	4	15	1	7	18	1,100
193	Lauzié (M.-A.) . . . .	Paris, central . . . . .	4	1	#	1	7	17	1,100
194	Pryen (F.) . . . .	Lille, caisse d'épargne .	14	1	#	1	4	15	1,600
195	M <sup>lle</sup> Albert (J.) . . . .	Idem . . . . .	10	1	#	1	4	15	1,200
196	M <sup>mes</sup> Déroo (A.-E.) . . . .	Lille, central . . . . .	8	11	#	1	7	15	1,100
197	Guillou (C.) . . . .	Alger, téléphone . . . . .	3	9	#	1	7	12	1,100
198	Prat (A.-M.-E.) . . . .	Bordeaux, central . . . .	14	2	#	1	4	8	1,600
199	de Albytre (L.-C.) . . . .	Idem . . . . .	14	2	#	1	4	7	1,600
200	M <sup>lle</sup> Abraham (C.) . . . .	Paris 98 . . . . .	16	2	20	1	7	#	1,600
201	M <sup>me</sup> Looten (M.-C.-V.) . . . .	Direction de la Seine . .	13	4	#	1	7	#	1,300
202	M <sup>lle</sup> Genez (R.-M.-J.) . . . .	Saint-Denis-sur-Seine . .	11	4	10	1	7	#	1,100
203	M <sup>mes</sup> Morand (S.-M.-L.) . . . .	Alger, central . . . . .	8	#	#	1	7	#	1,300
204	Méry (C.) . . . .	Paris 98 . . . . .	13	8	#	1	3	29	1,500
205	Forin (M.-A.-I.) . . . .	Paris, central . . . . .	13	4	15	1	3	29	1,500
206	M <sup>lle</sup> Couvez (C.-M.-F.) . . . .	Paris 100 . . . . .	10	2	7	1	6	29	1,200
207	M <sup>mes</sup> Bollender (J.) . . . .	Bordeaux, central . . . .	9	10	#	1	3	29	1,200
208	† Nordemann (M.- H.-M.) . . . .	Direction de la Seine . .	8	3	#	1	6	27	1,200
209	M <sup>lle</sup> Mazion (J.) . . . .	Paris, bureau H . . . . .	13	1	#	1	6	18	1,200
210	M <sup>mes</sup> Bisens (G.-J.) . . . .	Bordeaux, central . . . .	14	1	15	1	3	16	1,600
211	Bourrat (J.-F.-Vi.) . . . .	Lyon, central . . . . .	13	3	15	1	6	15	1,400
212	Decourcelle (M.) . . . .	Lille, caisse d'épargne .	13	3	11	1	6	15	1,500
213	Trestour (M.-F.-J.) . . . .	Alger, central . . . . .	11	7	17	1	6	15	1,600
214	M <sup>lle</sup> Gaillard (M.-P.-E.) . . . .	Paris 87 . . . . .	11	3	15	1	6	15	1,300
215	M <sup>mes</sup> Terras (S.-B.-N.) . . . .	Direction de la Seine . .	13	4	#	1	3	12	1,300
216	Sibat (A.-A.-M.-V.) . . . .	Toulouse, central . . . .	15	1	#	1	3	10	1,600
217	M <sup>lle</sup> Lascombes (C.-B.-R.) . . . .	Bordeaux, central . . . .	9	10	#	1	6	9	1,200
218	M <sup>me</sup> Deschamps (M.-A.) . . . .	Lyon, central . . . . .	11	9	#	1	3	4	1,300
219	M <sup>lle</sup> Mathieu (M.-J.-R.) . . . .	Alger, central . . . . .	7	#	15	1	6	4	1,200
220	M <sup>me</sup> Hardon (M.) . . . .	Bordeaux, central . . . .	14	2	#	1	3	2	1,600
221	M <sup>lles</sup> Pinot (M.-J.) . . . .	Paris, central . . . . .	14	1	#	1	6	#	1,500
222	Jardin (J.-M.) . . . .	Marseille, central . . . .	12	7	#	1	3	#	1,500

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
223	M <sup>lles</sup> Vinot (M.-P.-E.).	Paris, central...	12	2	#	1	3	#	1,400
224	M <sup>mes</sup> Garand (A.-G.)..	Paris 98 .....	11	11	#	1	3	#	1,400
225	Pilliard (E.-A.)..	Paris, central.....	11	9	15	1	3	#	1,400
226	M <sup>lles</sup> Colomb (E.).....	Idem.....	9	10	15	1	3	#	1,200
227	Épailly (M.-T.-E.)	Bourg .....	8	5	#	1	3	#	1,100
228	Marchand (E.-M.- V.).	Paris, bureau O. ....	7	8	#	1	6	#	1,100
229	M <sup>mes</sup> Dejean (E.-A.-F.).	Marseille, caisse d'épar- gne.	10	1	15	1	2	29	1,200
230	Petit (M.-S.-A.)..	Havre, central.....	4	9	#	1	8	24	1,100
231	Roux (M.).....	Marseille, central.....	12	7	27	1	2	20	1,400
232	M <sup>lles</sup> Caron de la Mori- nais (M.-A.-Y.)	Paris, bureau H.....	12	7	5	1	5	15	1,100
233	Conan (I.-E.-M.) .	Paris 102 .....	7	11	#	1	2	15	1,100
234	Lefevre (A.).....	Paris, central.....	16	2	#	1	5	13	1,600
235	M <sup>mes</sup> Tissot (R.-M.-J.).	Paris 98.....	13	4	15	1	5	11	1,400
236	Audiard (M.-J.)..	Nantes, central.....	12	11	15	1	2	10	1,500
237	M <sup>lles</sup> Taborin (M.-T.-E.)	Paris, central.....	10	11	15	1	2	8	1,300
238	Pécheric (M.-J.-D.)	Idem.....	8	3	#	1	2	2	1,100
239	Bourgonnier (M.- A.-A.-J.).	Idem.....	17	#	#	1	5	1	1,700
240	Mazon (V.-E.)... .	Largentière .....	25	9	6	1	5	#	1,600
241	Pinot (M.-A.)... .	Paris, central.....	24	11	#	1	5	#	1,700
242	Coquet (C.-E.)... .	Paris 61.....	17	#	#	1	5	#	1,700
243	Rouyer (J.-P.)... .	Paris, central.....	16	2	#	1	5	#	1,600
244	Bilière (M.)... .	Idem.....	15	3	6	1	5	#	1,600
245	M <sup>mes</sup> Erard (M.-E.)... .	Idem.....	15	1	#	1	5	#	1,600
246	Sautou (A.-G.-M.).	Bordeaux, central....	14	2	#	1	5	#	1,500
247	Domerc (H.-L.-M.)	Idem.....	14	#	#	1	5	#	1,600
248	M <sup>lles</sup> Bizot (A.-C.-J.-I.).	Dijon, porte d'Ouche.	14	#	#	1	5	#	1,500
249	Denis (B.-M.)... .	Paris, central.....	13	11	#	1	5	#	1,500
250	M <sup>me</sup> Génard (M.-A.)..	Lyon, central.....	13	9	15	1	5	#	1,600
251	M <sup>lles</sup> Drip (M.-J.)... .	Lyon, caisse d'épargne.	13	9	15	1	5	#	1,400
252	Lévis (M.-A.-J.)..	Lyon, central.....	13	9	#	1	5	#	1,500
253	M <sup>mes</sup> Boursier (L.-A.-B.)	Paris 98.....	13	8	5	1	5	#	1,500
254	Stoehr (M.-F.)... .	Lyon, central.....	13	6	15	1	5	#	1,500
255	M <sup>lle</sup> Fouquet (L.-J.)..	Paris, central.....	13	4	15	1	5	#	1,500
256	M <sup>mes</sup> Bernard (C.-M.)..	Idem.....	14	4	15	1	5	#	1,500
257	Klein (I.-M.)... .	Alger, central.....	10	7	25	1	5	#	1,500
258	M <sup>lle</sup> Musy (J.-M.)... .	Lille, central.....	10	1	#	1	5	#	1,200
259	M <sup>mes</sup> Laget (L.-M.)... .	Nîmes, caisse d'épar- gne.	9	9	6	1	2	#	1,300
260	Delorrier (H.-L.).	Dunkerque .....	9	6	15	1	5	#	1,100
261	M <sup>lle</sup> Boissière (L.-E.- M.).	Paris 102 .....	9	3	19	1	5	#	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
262	M <sup>lles</sup> Bouloungne (A.-M.)	Paris 37. ....	9	3	#	1	5	#	1,100
263	Léva (B.-E.) . . . .	Lille, central. ....	9	2	25	1	5	#	1,300
264	M <sup>mes</sup> Deconiuk (M.-M.- J.).	Dunkerque. ....	9	1	#	1	5	#	1,100
265	Petit (M.-C.-J.) . .	Toulouse, central. ....	8	7	#	1	5	#	1,100
266	M <sup>lles</sup> Bernacac (M.) . .	Marseille, central. ....	8	6	15	1	5	#	1,100
267	Arnaud (B.-L.-G.) .	Reims, Dieu-Lumière.	8	6	#	1	5	#	1,100
268	Tritsch (F.) . . . .	Paris, central. ....	8	3	#	1	5	#	1,100
269	M <sup>me</sup> Barbier (M.-A.) . .	Havre, central. ....	8	1	19	1	5	#	1,300
270	M <sup>lles</sup> Figarol (E.) . . . .	Alger, central. ....	8	#	#	1	5	#	1,300
271	Delévy (C.-E.) . . .	Idem. ....	3	5	#	1	5	#	1,100
272	Hélouin (M.-A.) . .	Carentan. ....	1	2	#	1	2	#	1,000
273	Vergier (B.-E.) . . .	Paris-Gutenberg. ....	1	2	#	1	2	#	1,000
274	Saby (M.-I.-S.) . . .	Le Puy, R. P. ....	1	2	#	1	2	#	1,000
275	Jeantet (M.-L.) . . .	Paris-Gutenberg. ....	1	2	#		2	#	1,000
276	Moreau (M.-A.-A.- V.).	Jonzac. ....	1	2	#	1	2	#	1,000
277	M <sup>me</sup> Turgis (M.-A.) . . .	Mortain. ....	1	2	#	1	2	#	1,000
278	M <sup>lles</sup> Vieuille (V.) . . . .	Saintes. ....	1	2	#	1	2	#	1,000
279	Havet (J. J.) . . . .	Paris, 93. ....	9	2	15	1	4	29	1,100
280	M <sup>me</sup> Zugner (A.) . . . .	Lyon, central. ....	13	2	#	1	4	28	1,500
281	M <sup>lles</sup> Belhomme (A.-P.)	Paris, central. ....	16	3	#	1	4	26	1,700
282	Dutreix (M.-M.- L.).	Idem. ....	12	4	15	1	1	26	1,400
283	Gros (M.-B.) . . . .	Paris 98. ....	13	11	#	1	4	25	1,500
284	M <sup>mes</sup> Donnet (F.-C.-L.).	Lyon, central. ....	13	6	15	1	1	25	1,600
285	Rivalain (A.-I.) . . .	Alger, central. ....	5	8	10	1	4	25	1,200
286	M <sup>lle</sup> Bollender (M.) . . .	Bordeaux (téléphone)..	1	2	#	1	1	25	1,000
287	M <sup>mes</sup> Olive (L.-M.-J.) . .	Marseille, caisse d'épar- gne.	8	8	#	1	4	23	1,100
288	Péré (F.-H.-C.) . . .	Havre, central. ....	8	6	15	1	4	23	1,100
289	Montaigne (G.-E.) . .	Lille, central. ....	8	5	#	1	1	20	1,100
290	Aymès (E.-M.) . . . .	Marseille, central. ....	12	6	#	1	4	15	1,400
291	Raysse (M.-J.-A.) . .	Toulouse, central. ....	11	11	#	1	4	15	1,400
292	M <sup>lles</sup> Couderc (M.-J.) . .	Saintes. ....	1	1	15	1	1	15	1,000
293	Mignotte (B.-M.- L.).	Fontainebleau (télé- phone).	1	1	15	1	1	15	1,000
294	Renaud (E.-A.-A.)	Rochefort-sur-Mer. ....	8	10	15	1	4	14	1,100
295	M <sup>me</sup> Liard (J.-E.) . . . .	Havre, central. ....	8	6	15	1	1	12	1,100
296	M <sup>lle</sup> Devois (B.) . . . .	Poitiers . . . . .	1	1	10	1	1	10	1,000
297	M <sup>mes</sup> Podevin (D.-E.) . .	Clichy-la-Garenne. ....	1	1	10	1	1	10	1,000
298	Monard (A.-C.) . . .	Paris, central. ....	13	9	15	1	1	9	1,500
299	M <sup>lle</sup> Allibaud (M.-L.) . .	Marseille, central. ....	12	6	15	1	4	9	1,400
300	M <sup>me</sup> Jacob . . . . .	Trévoux. ....	13	#	5	#	#	#	1,200

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
<b>GROUPE 6 BIS.</b>									
<b>DAMES EMPLOYÉES À 1,000 FRANCS.</b>									
<i>1<sup>o</sup> Dames employées qui possédaient déjà le traitement de 1,000 francs au moment de la régularisation (1<sup>er</sup> avril 1893).</i>									
<i>(Classement normal.)</i>									
1	M <sup>lles</sup> Miquel (M.-A.-M.)	Bordeaux, caisse d'épar.	7	11	10	3	6	2	1,000
2	Giraud (F.-M.)	Alger, central.	2	10	"	2	7	22	1,000
3	M <sup>me</sup> Quarré (J.-L.)	Montreuil-sur-Mer	4	10	"	2	6	15	1,000
4	M <sup>lles</sup> Chevalier (E.-J.-M.)	Bourges	3	9	20	2	5	"	1,000
5	Regheere (C.-M.)	Périgueux	5	11	"	2	3	9	1,000
6	M <sup>me</sup> Ferret (L.-H.-M.)	Sidi-bel-Abbès, téléph.	3	10	14	2	1	21	1,000
7	M <sup>lles</sup> Monnin (M.-C.-B.)	Paris, rue Gutenberg.	8	9	14	2	1	10	1,000
8	Jacquin (M.-E.)	Idem.	5	9	"	2	"	22	1,000
9	Ruelle (A.-M.-L.)	Bourges	1	9	23	1	9	18	1,000
10	Arrighi (R.-M.)	Alger, central.	1	6	"	1	6	"	1,000
11	M <sup>me</sup> Beaucaïne (A.)	Paris D.	8	1	19	1	5	21	1,000
12	Suzzoni (M.-L.-E.)	Alger, téléphone.	1	7	15	1	5	17	1,000
13	M <sup>mes</sup> Pion (H.-M.-T.)	Troyes, téléphone.	7	11	19	1	5	"	1,000
14	Digout (J.-F.)	Paris, rue Gutenberg.	7	10	22	1	3	1	1,000
15	M <sup>lle</sup> Forney (J.-M.)	Paris, central.	6	10	15	"	10	19	1,000
16	M <sup>me</sup> Lecorney (T.)	Paris, rue Gutenberg.	3	5	17	"	1	15	1,000
<i>2<sup>o</sup> Dames employées dont le traitement a été élevé de 900 francs à 1,000 francs au moment de la régularisation.</i>									
<i>(Classement spécial.)</i>									
17	M <sup>lles</sup> Pastor (J.-A.)	Paris, rue Gutenberg.	9	10	22	"	"	"	1,000
18	M <sup>mes</sup> Bourguignon (A.-M.)	Idem.	9	2	"	"	"	"	1,000
19	Lacoste (J.-M.-L.-A.)	Nyons	6	10	"	"	"	"	1,000
20	M <sup>mes</sup> Lebaron (M.-A.)	Paris G.	6	7	"	"	"	"	1,000
21	Planacassagne (S.-M.)	Bordeaux, téléphone.	6	2	7	"	"	"	1,000
22	M <sup>lles</sup> Mallard (B.-M.-E.-S.)	Paris O.	6	5	"	"	"	"	1,000
23	Cavoit (M.-L.)	Paris G.	6	1	9	"	"	"	1,000
24	M <sup>mes</sup> Ecker (E.-L.-M.)	Paris O.	6	1	10	"	"	"	1,000
25	Currat (L.-A.)	Paris B.	5	11	"	"	"	"	1,000
26	Roulin (G.-E.)	Paris F.	5	10	8	"	"	"	1,000
27	M <sup>lles</sup> Stelzlé (A.-M.-F.)	Paris I.	5	7	"	"	"	"	1,000
28	Saxer (M.-L.-A.)	Paris G.	5	9	17	"	"	"	1,000
29	Gueit (M.-E.-C.)	Paris D.	5	9	15	"	"	"	1,000
30	Lang (M.)	Paris, rue Gutenberg.	5	9	"	"	"	"	1,000
31	M <sup>lle</sup> Friant (M.-E.-C.)	Paris 70.	5	4	10	"	"	"	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
32	M <sup>mes</sup> Darricau (M.) . . . . .	S <sup>t</sup> -Sever. . . . .	5	4	5	1,000
33	Pacilly (A.-J.-M.) . . . . .	Paris I. . . . .	5	4	„	1,000
34	M <sup>lle</sup> Marçais (A.-D.-M.) . . . . .	Paris, rue Gutenberg. . . . .	5	5	28	1,000
35	M <sup>me</sup> Raynal (H.-A.) . . . . .	Paris, central. . . . .	5	2	„	1,000
36	M <sup>lle</sup> Gérard (M.-E.) . . . . .	Paris, rue Gutenberg. . . . .	5	1	13	1,000
37	M <sup>ms</sup> Marchal (M.) . . . . .	Paris O. . . . .	5	1	„	1,000
38	M <sup>lles</sup> Tréhu de Monthierry (V.-L.-M.-J.) . . . . .	Paris C. . . . .	4	11	21	1,000
39	Dulor (L.-C.-E.) . . . . .	Paris D. . . . .	4	11	20	1,000
40	M <sup>me</sup> Dubois (M.-E.-J.-P.) . . . . .	Paris, central. . . . .	4	9	12	1,000
41	M <sup>lle</sup> Lapostol (H.) . . . . .	Cannes, téléphone. . . . .	4	8	15	1,000
42	M <sup>me</sup> Juillard (E.) . . . . .	Paris, rue Gutenberg. . . . .	4	6	3	1,000
43	Ramel (A.-A.-N.) . . . . .	Toulouse, central. . . . .	4	3	21	1,000
44	Vacheron (G.-C.) . . . . .	Paris D. . . . .	4	2	26	1,000
45	M <sup>lles</sup> Lecœur (M.-E.-E.) . . . . .	Paris, rue Gutenberg. . . . .	4	2	3	1,000
46	Lacoste (A.-A.) . . . . .	Bordeaux, téléphone. . . . .	4	2	„	1,000
47	Arborati (M.-P.) . . . . .	Paris D. . . . .	4	5	„	1,000
48	Jacquillat (B.-A.-N.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	4	5	„	1,000
49	M <sup>mo</sup> Dujacquier (L.) . . . . .	Roubaix, téléphone. . . . .	3	11	22	1,000
50	M <sup>lles</sup> Jaeger (M.-M.-E.) . . . . .	Paris, central. . . . .	4	1	10	1,000
51	Bernard (J.-A.-V.) . . . . .	Paris A. . . . .	4	„	15	1,000
52	Villemaine (J.-M.) . . . . .	Paris, central. . . . .	3	5	15	1,000
53	Berroud (M.-E.) . . . . .	Lyon, central. . . . .	3	11	15	1,000
54	Mariotte (L.-M.) . . . . .	Paris, central. . . . .	3	8	10	1,000
55	Grossi (M.-H.-E.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3	10	20	1,000
56	M <sup>me</sup> Ardilly (M.-A.) . . . . .	Paris D. . . . .	3	7	15	1,000
57	M <sup>lle</sup> Collet (M.-J.-E.) . . . . .	Bourg. . . . .	3	4	7	1,000
58	M <sup>me</sup> Perdrisot (L.-A.) . . . . .	Troyes, téléphone. . . . .	3	9	15	1,000
59	M <sup>lles</sup> Leprince (M.-A.-E.) . . . . .	Paris O. . . . .	3	6	5	1,000
60	Devergies (A.-M.) . . . . .	Paris E. . . . .	3	4	„	1,000
61	M <sup>me</sup> Bougeot (J.) . . . . .	Paris C. . . . .	3	7	„	1,000
62	M <sup>lles</sup> Rivière (M.-M.) . . . . .	Bordeaux, téléphone. . . . .	3	„	„	1,000
63	Degrassat (J.-A.) . . . . .	Limoges, téléphone. . . . .	3	2	„	1,000
64	M <sup>me</sup> Grassi (M.-J.) . . . . .	Bourg. . . . .	2	8	„	1,000
65	M <sup>lle</sup> Thiratel (A.-A.) . . . . .	Paris A. . . . .	5	11	11	1,000

3<sup>o</sup> Dames employées dont le traitement a été élevé de 800 francs à 1,000 francs  
au moment de la régularisation.  
(Classement spécial.)

66	M <sup>lles</sup> Leborgne de la Lande	Paris B. . . . .	5	2	1	1,000
67	de Palfray (J.-L.-V.) . . . . .					
68	Vautier (M.-A.-A.) . . . . .	Paris, rue Gutenberg. . . . .	5	„	16	1,000
69	M <sup>mes</sup> Epardeau (M.-A.) . . . . .	Paris O. . . . .	4	11	„	1,000
70	Basin (M.-E.) . . . . .	Paris B. . . . .	3	11	15	1,000
71	M <sup>lle</sup> Guiches (F.-E.) . . . . .	Paris, central. . . . .	4	1	20	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES. OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
72	M <sup>lle</sup> Sylvaire (C.-A.)	Paris, bureau B.	4	#	15	1,000
73	M <sup>mes</sup> Graffard (A.-A.-M.)	Paris, Gutenberg.	4	#	14	1,000
74	Chauchadis (M.-L.)	Rodez.	3	8	#	1,000
75	M <sup>lles</sup> Mour (A.-J.-M.-R.)	Paris, bureau I.	3	11	#	1,000
76	Mézy (C.-G.)	Paris, bureau E.	3	8	#	1,000
77	Savoys (M.-M.-J.)	Paris, bureau C.	3	3	#	1,000
78	M <sup>mes</sup> Gaillard (M.-L.)	Paris, bureau G.	3	11	#	1,000
79	Maléty (M.-F.)	Paris, bureau 39.	3	5	29	1,000
80	M <sup>lles</sup> Fétaz (C.-A.-V.-L.)	Ambérieu.	3	5	#	1,000
81	Prévost (L.-P.-M.)	Paris, bureau D.	3	4	#	1,000
82	Gaubert (M.-J.-C.)	Paris, Gutenberg.	3	7	#	1,000
83	M <sup>me</sup> Lavigne (C.-L.)	Paris, bureau D.	3	7	#	1,000
84	M <sup>lle</sup> Tartiaux (C.-H.-J.)	Paris, central.	3	3	11	1,000
85	M <sup>me</sup> Bircann (C.-H.)	Paris, télégr. téléphone.	3	6	6	1,000
86	M <sup>lles</sup> Bouteilles (M.-G.-A.C.)	Paris, bureau E.	3	5	5	1,000
87	Mac-Auliffe (V.-P.-J.)	Paris, bureau II.	3	4	#	1,000
88	Lourdou (L.-D.)	Paris, bureau B.	3	4	#	1,000
89	Alléguen (J.-M.)	Brest, annexion.	3	3	15	1,000
90	M <sup>me</sup> Feste (M.-L.)	Paris, bureau F.	2	11	#	1,000
91	M <sup>lle</sup> Lallier du Condray (A.-M.-J.)	Direction de la Seine.	3	#	#	1,000
92	M <sup>me</sup> Macherey (A.-M.-L.)	Paris, bureau E.	2	11	#	1,000
93	M <sup>lles</sup> Juillicy (J.-L.-U.)	Paris, bureau I.	3	4	#	1,000
94	Rouvet (M.-T.-E.)	Paris, bureau E.	3	3	#	1,000
95	Vandombre (A.-H.)	Idem.	3	2	#	1,000
96	M <sup>me</sup> Gouy (S.-A.)	Paris, central.	3	4	#	1,000
97	M <sup>lles</sup> Thiery (M.-V.-E.)	Paris, bureau O.	3	7	#	1,000
98	Royron (E.-H.-P.)	Paris, central.	3	1	20	1,000
99	Étienne (C.)	Reims, téléphone.	2	10	15	1,000
100	Lévespauldes (E.)	Bordeaux, central.	2	11	15	1,000
101	Vimal (O.-G.-A.)	Bordeaux, téléphone.	2	10	15	1,000
102	Perron (M.-G.-É.)	Saint-Étienne, central.	2	11	10	1,000
103	Bonnet (J.-A.)	Lyon, téléphone.	2	10	#	1,000
104	Lazuech (L.-M.)	Boussac.	2	10	#	1,000
105	Bouleau (M.-E.-A.)	Paris, bureau D.	3	3	#	1,000
106	Deschamps (S.-M.-R.)	Idem.	3	1	#	1,000
107	Capy (M.-L.-A.)	Paris, bureau B.	3	1	#	1,000
108	M <sup>me</sup> Vicat (M.-J.)	Bordeaux, téléphone.	2	11	15	1,000
109	M <sup>lles</sup> Bonnet (L.-V.)	Lyon, téléphone.	2	9	15	1,000
110	Rimbaut (M.-J.)	Paris, 105.	3	#	5	1,000
111	Beurdeley (A.-M.)	Paris, central.	3	#	5	1,000
112	Toscan (S.-M.)	Le Havre, central.	2	9	#	1,000
113	Maubou (G.)	Beaune, téléphone.	2	9	#	1,000
114	Robbe (M.-A.)	Idem.	2	9	#	1,000
115	Train (B.-B.)	Châlons-sur-Marne, téléph.	2	9	#	1,000
116	Delmaire (A.)	Saint-Quentin, téléphone.	3	#	#	1,000



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
117	M <sup>lles</sup> Canonne (S.)	Tourcoing, téléph.	3	#	#	1,000
118	Talbot (E.-L.)	Paris, Gutenberg.	3	#	#	1,000
119	Bacherot (J.-R.)	Paris, bureau O.	3	#	#	1,000
120	Gorisse (H.-L.)	Paris, bureau B.	3	3	19	1,000
121	Bonnet-Blanc (J.-M.)	Reims, téléphone.	2	8	15	1,000
122	Damnan (E.-M.-M.)	Le Havre, central.	2	8	15	1,000
123	M <sup>mes</sup> Masson (M.-J.)	Paris, Gutenberg.	2	11	10	1,000
124	Berlioz (M.-M.-A.)	Rueil	2	11	5	1,000
125	Petit, (E.-H.-C.)	Paris, 86.	2	11	5	1,000
126	M <sup>lles</sup> Houllier (M.-E.)	Rouen, central.	2	8	#	1,000
127	Caillol (A.-M.)	Marseille, téléphone	2	8	#	1,000
128	Silvestre (M.-J.-H.)	Toulouse, téléphone	2	8	#	1,000
129	Wattiez (A.-C.)	Tourcoing, téléphone.	2	8	#	1,000
130	Clidat (M.-L.)	Libourne.	3	1	#	1,000
131	Benoit (L.-J.)	Paris, central.	2	11	#	1,000
132	Pihan (M.-L.-R.-F.)	Paris, bureau D.	2	11	#	1,000
133	Dufour (J.)	Paris, bureau E.	2	11	#	1,000
134	M <sup>me</sup> Crantelle (A.-B.)	Paris, bureau D.	3	#	#	1,000
135	M <sup>lles</sup> Hémary (H.-D.)	Paris, bureau C.	3	2	#	1,000
136	Mazelreix (J.-P.-O.)	Bordeaux, central	3	4	#	1,000
137	Piednoir (M.-E.)	Paris, central.	2	10	25	1,000
138	Marsaille (A.)	Reims, téléph.	2	10	15	1,000
139	Coucourde (E.)	Marseille, central	2	8	#	1,000
140	Lingée (M.)	Paris, Gutenberg.	2	11	#	1,000
141	De Masini (M.-C.-A.)	Cannes, téléphone.	2	10	#	1,000
142	Willemann (M.-C.-J.)	Paris, bureau A.	3	#	#	1,000
143	Pichat (T.)	Ambérieu.	2	10	#	1,000
144	Brault (M.-L.-M.)	Rennes, central.	2	10	#	1,000
145	M <sup>me</sup> Candelle (M.-B.-C.)	Paris, bureau H.	3	3	#	1,000
146	M <sup>lle</sup> Bapst (E.-M.-L.-A.-T.)	Saint-Ouen	2	6	25	1,000
147	M <sup>me</sup> Fontaine (D.-J.)	Paris, central.	2	10	25	1,000
148	M <sup>lles</sup> Cavignaux (L.-B.-R.)	Arras, téléphone	2	6	20	1,000
149	Le Goff (M.-P.-A.-A.)	Caen, téléphone	2	10	15	1,000
150	Porée (M.-A.)	Paris, central	2	9	15	1,000
151	Giboureau (A.)	Idem	2	9	10	1,000
152	Wion (B.-M.)	Lille, caisse d'épargne.	2	9	5	1,000
153	Laurent (A.)	Paris, central	2	9	5	1,000
154	Parisot (M.-J.-J.)	Paris, 86.	2	9	4	1,000
155	Gasc (A.-C.-L.)	Paris, Gutenberg.	2	6	#	1,000
156	Henriet (E.-A.)	Paris, bureau F.	2	6	#	1,000
157	Castera (M.-B.-A.-J.)	Paris, bureau G.	2	6	#	1,000
158	Barro (M.-N.)	Mazamet, téléphone.	2	7	#	1,000
159	Changeux (E.)	Paris, R. P.	2	6	#	1,000
160	Barcelo (J.-C.)	Nantes, central	2	7	#	1,000
161	Legrand (A.-M.-V.)	Dijon, téléphone.	2	7	#	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
162	M <sup>lle</sup> Lheureux (J.-G.)	Fontainebleau, téléphone...	2	6	#	1,000
163	M <sup>me</sup> Stéphan (A.-A.)	Rouen, téléphone	2	9	#	1,000
164	M <sup>lles</sup> Vignaud (M.-G.-A.)	D <sup>on</sup> de la Seine	2	9	#	1,000
165	Cocu (M.-C.)	Paris D	2	9	#	1,000
166	Amblard (M.-Z.)	Grenoble	2	9	#	1,000
167	Debard (J.)	Paris H	2	9	#	1,000
168	Gindre (M.-J.-E.)	Paris A	2	9	#	1,000
169	Matet (A.-M.)	Idem	2	9	#	1,000
170	Fayon (H.-M.)	Paris I	2	9	#	1,000
171	Reverdy (L.-E.)	Paris, Gutenberg	2	9	#	1,000
172	Jaouen (M.)	Paris F	2	9	#	1,000
173	Déger (C.-M.-C.)	Direction de la Seine	2	9	#	1,000
174	M <sup>me</sup> Roy (M.-C.)	Paris, Gutenberg	3	1	#	1,000
175	M <sup>lle</sup> Mathieu (A.-T.)	Idem	3	6	#	1,000
176	M <sup>me</sup> Labat (M.)	Bordeaux, téléphone	3	1	#	1,000
177	M <sup>lle</sup> Deville-Fretat (P.-F.)	Paris, Gutenberg	3	4	#	1,000
178	Caillat (A.-A.)	Paris, central	2	9	20	1,000
179	Poisot (M.-R.)	Paris O	2	10	20	1,000
180	M <sup>me</sup> Moutet (M.-M.)	Marseille, préfecture	2	11	16	1,000
181	M <sup>lle</sup> Faguet (E.)	Limoges	2	11	15	1,000
182	Barberon (L.-V.-E.)	Paris, central	2	9	10	1,000
183	M <sup>me</sup> Fognet (F.-A.)	Idem	2	11	3	1,000
184	M <sup>lle</sup> Palazzo (A.-M.)	Marseille, téléphone	2	5	#	1,000
185	M <sup>me</sup> Archange (L.-P.-E.-G.)	Marseille central	2	8	#	1,000
186	M <sup>lles</sup> Beylard (M.)	Paris E	2	5	#	1,000
187	Cuisset (E.-M.)	Tourcoing, téléphone	2	5	#	1,000
188	Dassonville (M.-V.)	Douai, téléphone	2	5	#	1,000
189	Callay (J.)	Paris D	2	5	#	1,000
190	M <sup>me</sup> Cullet (G.-R.)	Marseille, téléphone	2	8	#	1,000
191	M <sup>lles</sup> Méritan (M.-T.-C.)	Idem	2	8	#	1,000
192	Bourgeois (J.-J.-F.)	Le Havre, téléphone	2	8	#	1,000
193	Simonet (A.-M.-E.)	Paris E	2	9	#	1,000
194	Richard (M.-L.)	Paris, Gutenberg	2	9	#	1,000
195	Garçon (C.)	Roubaix, téléphone	2	8	#	1,000
196	Dammam (B.-S.-M.)	Le Havre, téléphone	2	8	#	1,000
197	Godon (J.)	Cannes, téléphone	2	8	#	1,000
198	Fabre (M.-E.)	Marseille central	2	8	#	1,000
199	Carpentier (C.-J.)	Le Havre, téléphone	2	8	#	1,000
200	Janin (M.-A.)	Lyon, téléphone	2	5	25	1,000
201	Dargelos (A.)	Bordeaux, téléphone	2	7	15	1,000
202	Périer (M.-L.)	Rennes, central	2	7	15	1,000
203	Soulié (J.-J.-G.)	Paris, central	2	7	10	1,000
204	Bonnerot (J.-M.)	Paris 93	2	8	10	1,000
205	Le Roy (G.)	Concarneau	2	7	5	1,000
206	M <sup>me</sup> Fouletier (E.-M.-H.)	Saint-Chamond, téléphone	2	4	#	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES	ANCIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
207	M <sup>me</sup> Rossard (B.-M.-P.)	Toulouse, téléphone	2	8	#	1,000
208	M <sup>lles</sup> Moro (D.-M.-T.)	Mazamet, téléphone	2	7	#	1,000
209	Eudeline (M.-H.)	Angers, téléphone	2	7	#	1,000
210	M <sup>mes</sup> Dubant (A.-E.-M.)	Paris C	3	1	#	1,000
211	Malchien (L.-M.)	Paris O	3	1	#	1,000
212	M <sup>lles</sup> Menouillard (M.-E.)	Lyon, téléphone	2	4	16	1,000
213	Rasson (A.-M.-H.)	Paris, central	2	7	15	1,000
214	Rolland (C.)	Paris A	2	10	15	1,000
215	Toutain (Z.-L.)	Paris central	2	6	10	1,000
216	Dupeyron (J.-J.-A.)	Paris C	2	5	#	1,000
217	Croizet (M.-E.)	Cognac, téléphone	2	3	#	1,000
218	Kieffer (M.-M.-A.)	Paris, Gutenberg	2	4	#	1,000
219	Quéva (M.-J.-B.-H.)	Lille, téléphone	2	3	#	1,000
220	Dabadie (M.-J.-I.-L.)	Bordeaux, téléphone	2	7	#	1,000
221	Leroy (M.-A.)	Roubaix, téléphone	2	6	#	1,000
222	Labasque (F.-J.-A.)	Rouen, téléphone	2	6	#	1,000
223	Augeray (E.-M.-A.)	Paris, Gutenberg	2	6	#	1,000
224	Gastaud (F.-M.-L.)	Nice, caisse d'épargne	2	6	#	1,000
225	Minon (E.-M.)	Avesnes-sur-Helpe	2	6	#	1,000
226	Goffinet (M.-V.-B.)	Paris, Gutenberg	2	6	#	1,000
227	Daviron (M.-E.)	Rouen, central	2	6	#	1,000
228	Robert (A.-M.)	Paris C	2	6	#	1,000
229	Méhu (A.-M.)	Chalon-sur-Saône, téléph.	2	7	#	1,000
230	Gay (M.-L.)	Marseille, téléphone	2	7	#	1,000
231	Dubreuil (R.-E.)	Lyon, téléphone	2	5	25	1,000
232	Fouqué (M.-J.)	Havre, téléphone	2	2	#	1,000
233	Delmaire (O.-E.)	Saint-Quentin, téléphone	2	2	#	1,000
234	Alvisey (B.-E.)	Paris O	2	2	#	1,000
235	Cayron (A.-M.)	Paris D	2	2	#	1,000
236	Beaudouin (M.)	Paris, Gutenberg	2	5	#	1,000
237	Lingerat (B.-H.)	Marseille, téléphone	2	6	#	1,000
238	Séroux (M.-A.)	Nantes, téléphone	2	5	#	1,000
239	Gesnouain (L.-E.)	Paris, télegr. téléphones	2	6	#	1,000
240	Derré (B.-M.-J.)	Paris B	2	5	#	1,000
241	Loiseaux (J.)	Paris C	2	6	#	1,000
242	Joly (M.-L.)	Nevers téléphone	2	5	#	1,000
243	Abrial (E.-J.-C.)	Paris, Gutenberg	2	6	#	1,000
244	Paillard (M.)	Paris O	2	5	#	1,000
245	Beligard (M.-L.-A.)	Paris, Gutenberg	2	5	#	1,000
246	Le Gac (M.-J.)	Saint-Pol-de-Léon	2	5	#	1,000
247	M <sup>mes</sup> Boiron (M.-L.-J.)	Marseille, téléphone	2	8	#	1,000
248	Fricotel (M.-L.-C.)	Paris, Gutenberg	2	9	#	1,000
249	M <sup>me</sup> Cochet (J.-M.)	Lyon, central	2	6	#	1,000
250	M <sup>lles</sup> Doucet (M.-M.)	Angers	2	5	#	1,000
251	Francard (B.-L.)	Paris G	2	6	#	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICE.	ANCIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
252	M <sup>lles</sup> Chauzeix (F.-L.-M.)...	Paris F.....	2	5	#	1,000
253	Clergue (A.-R.-A.)....	Paris, I.....	2	6	#	1,000
254	Fregier (J.-M.-R.)....	Marseille, téléphone.....	2	8	#	1,000
255	M <sup>me</sup> Lesaffre (B.-M.-L.)....	Paris, télég. téléphones....	2	9	#	1,000
256	M <sup>lles</sup> Chambert (E.-J.-M.-F.)	Paris R. P.....	2	1	25	1,000
257	Cabaud (M.-L.).....	Lyon, téléphone.....	2	5	25	1,000
258	Vauthier (J.-M.-E.)....	Paris 103.....	2	1	23	1,000
259	Olive (M.-M.-A.).....	Saint-Mandé.....	2	1	20	1,000
260	Gardinier (G.-M.)....	Rouen, central.....	2	1	15	1,000
261	Guérinel (L.-A.-A.)....	Rennes, central.....	2	4	15	1,000
262	Tarault (B.-L.).....	Paris, central.....	2	5	10	1,000
263	Lionnais (M.-H.).....	Argenteuil.....	2	1	5	1,000
264	Cellerier (M.-B.).....	Bordeaux, téléphone.....	2	2	#	1,000
265	Maigrot (P.-E.-E.)....	Argenteuil.....	2	1	#	1,000
266	Garart (M.-G.).....	Marseille, central.....	2	1	#	1,000
267	Chopart (J.-A.-O.)....	Paris 78.....	2	1	#	1,000
268	Milliat (M.-M.).....	Paris F.....	2	2	#	1,000
269	Stolz (S.).....	Sedan, téléphone.....	2	1	#	1,000
270	Mas (C.-C.).....	Cette, téléphone.....	2	4	#	1,000
271	Duplaa (F.).....	Paris, central.....	2	4	#	1,000
272	Dervin (J.-A.).....	Paris, Gutenberg.....	2	5	#	1,000
273	Noyon (P.-F.-F.)....	Lille, central.....	2	4	#	1,000
274	Fléchier (P.-L.).....	Paris, Gutenberg.....	2	4	#	1,000
275	Martin (M.-A.-J.)....	Angers R. P.....	2	4	#	1,000
276	Gérardin (P.-L.).....	Paris D.....	2	5	#	1,000
277	Naudin (L.-A.-J.)....	Paris, central.....	2	4	#	1,000
278	Hénaut (B.-M.-A.)....	Manbeuge, téléphone.....	2	5	#	1,000
279	Schmitt (J.).....	Reims, téléphone.....	2	5	#	1,000
280	M <sup>mes</sup> Dupuis (M.-A.)....	Bougival.....	2	4	#	1,000
281	Dupuy (M.-E.).....	Saint-Étienne, central.....	2	4	#	1,000
282	M <sup>lles</sup> Guille (A.-J.-M.)....	Saint-Étienne, téléphone....	2	4	#	1,000
283	Peyrat (E.-A.-M.)....	Saint-Étienne, central.....	2	4	#	1,000
284	Reverchon (M.-E.-C.)..	Paris H.....	2	5	#	1,000
285	Pellegrin (J.-F.).....	Marseille, téléphone.....	2	8	#	1,000
286	Montabret (J.-A.)....	Paris, central.....	2	3	15	1,000
287	M <sup>me</sup> Behr (M.-C.).....	Paris, central.....	2	3	15	1,000
288	M <sup>lles</sup> Kayser (G.-M.)....	Paris 98.....	2	3	15	1,000
289	Barreau (B.).....	Saint-Pierre-d'Oléron.....	2	3	15	1,000
290	Lamontre (J.-B.)....	Paris, central.....	2	3	15	1,000
291	Buisson (M.-E.).....	Idem.....	2	3	15	1,000
292	Langrenne (M.-E.)....	Idem.....	2	3	15	1,000
293	Roussel (J.-L.).....	Paris, 90.....	2	3	15	1,000
294	M <sup>mes</sup> Rioult (M.-J.)....	Paris, central.....	2	3	15	1,000
295	Dalot (L.-M.).....	Havré, téléphone.....	2	8	15	1,000
296	M <sup>lle</sup> Jaquelin (E.-L.)....	Nantes, central.....	2	1	5	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS. francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
297	M <sup>lles</sup> Autenot (G.-M.)	Troyes, téléphone	2	#	#	1,000
298	Viguié (C.-M.-J.)	Toulouse, téléphone	2	#	#	1,000
299	Clément (M.-A.)	Paris I	2	4	#	1,000
300	M <sup>me</sup> Charier (C.)	Cognac, téléphone	2	3	#	1,000
301	M <sup>lle</sup> Billy (M.-E.)	Paris O	2	3	#	1,000
302	M <sup>me</sup> Mathieu (J.-C.)	Maubeuge, téléphone	2	5	#	1,000
303	M <sup>lles</sup> Amand (C.-C.)	Paris, central	2	3	#	1,000
304	Croizet (M.-M.-C.)	Paris A	2	5	#	1,000
305	Ragoneaux (M.)	Paris, central	2	3	#	1,000
306	Billau (T.-G.)	Lille, caisse d'épargne	2	3	#	1,000
307	M <sup>me</sup> Bonafé (S.-M.-L.)	Béziers, téléphone	2	3	#	1,000
308	M <sup>lles</sup> Frachot (C.)	Paris E	2	3	#	1,000
309	Delair (M.)	Paris, Gutenberg	2	4	#	1,000
310	Kleiber (L.-M.-M.-L.)	Paris, central	2	3	#	1,000
311	Blazy (C.-R.)	Paris A	2	5	#	1,000
312	M <sup>mes</sup> Boniface (E.-M.)	Tourcoing, téléphone	2	5	#	1,000
313	Geille (A.)	Saint-Étienne, central	2	4	#	1,000
314	M <sup>lles</sup> Gilium (H.-E.)	Paris C	2	3	#	1,000
315	Reynier (J.-L.)	Paris, central	2	6	#	1,000
316	Sutter (M.-J.)	Lyon, central	2	6	#	1,000
317	M <sup>me</sup> Cauuet (L.-H.-E.)	Amiens, faubourg de Hem	2	#	25	1,000
318	M <sup>lles</sup> Taupin dite Lecomte (J.-P.)	Paris, Gutenberg	2	10	24	1,000
319	Ribaud (M.-A.-B.)	Paris A	2	9	23	1,000
320	M <sup>me</sup> Boban (L.)	Paris 78	1	11	15	1,000
321	M <sup>lles</sup> Roualet (M.-C.)	Épernay, téléphone	1	11	15	1,000
322	Cabo (A.-J.)	Havre, téléphone	2	2	15	1,000
323	Dousset (J.-F.-M.)	Paris, central	2	3	15	1,000
324	Flamari (J.-L.)	Bordeaux, téléphone	2	3	15	1,000
325	Pagès (M.-E.)	Paris, central	2	3	15	1,000
326	Estignard (M.-J.-E.)	Idem	2	3	15	1,000
327	M <sup>mes</sup> Le Ray (M.-G.-A.)	Idem	2	3	15	1,000
328	Laroche (M.-A.)	Idem	2	2	10	1,000
329	M <sup>lles</sup> Calmels (M.-A.-L.)	Rodez	2	1	#	1,000
330	Morton (M.-L.-C.)	Paris, Gutenberg	1	11	#	1,000
331	Pallier (A.-C.)	Havre, central	2	2	#	1,000
332	M <sup>me</sup> Frossard (A.-C.)	Paris, Gutenberg	2	3	#	1,000
333	M <sup>lles</sup> Lefèvre (B.-A.)	Paris B	2	2	#	1,000
334	Gilbert (M.-G.-L.)	Paris, central	2	2	#	1,000
335	Boussard (J.-A.-L.)	Paris E	2	2	#	1,000
336	Beuve (E.-P.)	Paris 51	2	2	#	1,000
337	Sénot (B.-M.-L.)	Rennes, central	2	2	#	1,000
338	Ladrech (A.-M.-M.- M.)	Paris, 93	2	2	#	1,000
339	M <sup>me</sup> Buteau (P.)	Paris 61	2	2	#	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			TRAI- TEMENTS francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
340	M <sup>lles</sup> Fromont (L.-M.)	Paris, bureau I.	2	2	#	1,000
341	Dord (J.-F.)	Lyon, central.	2	6	#	1,000
342	Poupard (M.-L.)	Courbevoie.	2	1	25	1,000
343	Cosson (M.)	Paris, central.	2	1	25	1,000
344	M <sup>me</sup> Géron (J.-L.)	Blois R. P.	1	10	15	1,000
345	M <sup>lles</sup> Dufour (J.-L.)	Marseille, téléphone.	2	1	15	1,000
346	Grémillet (M.-A.-V.)	Lunéville, téléphone.	2	1	15	1,000
347	Pénard (M.-E.)	Saint-Étienne, téléphone.	2	1	15	1,000
348	Maire (J.-M.-L.-J.)	Rouen, central.	2	1	15	1,000
349	M <sup>me</sup> Pagès (M.-R.-M.)	Paris, central.	2	3	15	1,000
350	M <sup>lle</sup> Didier (C.)	Saint-Étienne, central.	2	4	15	1,000
351	M <sup>me</sup> Joly (M.-J.)	Paris, central.	2	5	10	1,000
352	M <sup>lles</sup> Dubourg (J.-M.-T.)	Levallois-Perret.	2	1	5	1,000
353	Richer (L.-V.)	Le Mans, central.	1	10	#	1,000
354	M <sup>me</sup> Vélodier (M.-L.)	Paris, bureau O.	2	#	#	1,000
355	M <sup>lles</sup> Vix (E.-B.-G.)	Paris, Gutenberg.	1	10	#	1,000
356	Massoc (J.-L.)	Bayonne.	2	1	#	1,000
357	Pouvreau (M.-M.)	Paris, central.	2	1	#	1,000
358	Lury (L.-A.)	Paris, Gutenberg.	2	1	#	1,000
359	Bitard (S.)	Bordeaux, téléphone.	2	1	#	1,000
360	Raffat (M.-A.)	Paris, central.	2	1	#	1,000
361	Mézerette (M.-E.-J.)	Idem.	2	1	#	1,000
362	Richard (M.-J.)	Idem.	2	1	#	1,000
363	Thuillier (L.-A.)	Paris, bureau B.	2	3	#	1,000
364	Weil (J.-B.)	Paris, central.	2	1	#	1,000
365	Zimmer (H.-C.)	Paris, Gutenberg.	2	1	#	1,000
366	Freyermuth (A.-E.)	Paris, central.	2	1	#	1,000
367	Grandbumbert (J.-A.)	Idem.	2	1	#	1,000
368	Bourgeois (L.-C.-A.)	Idem.	2	1	#	1,000
369	Wagner (J.-M.)	Idem.	2	1	#	1,000
370	Conseil (J.-B.)	Idem.	2	1	#	1,000
371	Téphany (C.-A.-M.)	Brest, Recouvrance.	2	2	#	1,000
372	Touplain (M.-E.)	Paris, central.	2	1	#	1,000
373	Sonnier (M.-L.-S.)	Valence, caisse d'épargne.	2	1	#	1,000
374	Picard (C.-B.-E.-L.)	Paris, central.	2	1	#	1,000
375	Dessolliers (J.-H.)	Idem.	2	1	#	1,000
376	Hautefeuille (A.-C.)	Idem.	2	1	#	1,000
377	M <sup>me</sup> Marquais (A.)	Cognac, téléphone.	2	3	#	1,000
378	M <sup>lles</sup> De Contencin (M.-H.-G.)	Paris, central.	2	1	#	1,000
379	Kraft (M.-A.-E.)	Paris, bureau A.	2	2	#	1,000
380	M <sup>me</sup> Guilhamete (M.-R.)	Roanne, téléphone.	2	1	#	1,000
381	M <sup>lles</sup> Laurent (S.-J.-E.)	Paris, bureau G.	2	2	#	1,000
382	Collignon (M.-J.-J.)	Paris, bureau O.	2	5	#	1,000
383	Michaud (A.-E.-R.)	Paris, bureau B.	2	5	#	1,000
384	Moutet (M.-L.)	Lyon, central.	2	6	#	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
385	M <sup>lles</sup> Prévost (J.-R.)	Paris, bureau A.	2	4	0	1,000
386	Briquet (J.-A.-L.)	Paris, bureau G.	2	5	0	1,000
387	Tafoureau (M.-A.)	Paris, central.	2	0	25	1,000
388	Chassaing (M.-E.-A.)	Paris, 103.	2	0	25	1,000
389	Cheminant (M.)	Paris, 39.	2	1	20	1,000
390	Solignac (J.-M.-R.)	Villefranche-de-Rouergue.	1	9	15	1,000
391	Enjalbert (V.-N.)	Idem.	1	9	15	1,000
392	Péric (A.)	Idem.	1	9	15	1,000
393	Vernhet (N.-N.-M.)	Idem.	1	9	15	1,000
394	Leclercq (A.-J.)	Lille, téléphone.	2	0	15	1,000
395	Bourget (E.-M.-C.)	Bordeaux, téléphone.	2	0	15	1,000
396	Royer (C.-M.-M.)	Grenoble, téléphone.	2	2	15	1,000
397	Dumont (F.-A.)	Douai.	2	0	15	1,000
398	Bedos (A.)	Montpellier, central.	2	0	15	1,000
399	Legendre (B.-E.-A.)	Paris, central.	2	3	15	1,000
400	Lacrouts (L.-N.-E.)	Idem.	2	3	15	1,000
401	Cauchard (M.-O.-E.)	Rouen, téléphone.	2	0	10	1,000
402	Rafer (E.-M.)	Saint-Chamond, téléphone.	1	9	0	1,000
403	Signard (L.)	Dijon, porte d'Ouche.	1	9	0	1,000
404	Teltier (A.-E.)	Beauvais.	1	9	0	1,000
405	M <sup>me</sup> Vigné (J.-M.)	Grenoble C. Ep.	1	9	0	1,000
406	M <sup>lles</sup> Leclerc (M.-A.-B.-E.)	Nantes, téléphone.	2	1	0	1,000
407	Falaise (M.-A.)	Paris, central.	2	1	0	1,000
408	M <sup>me</sup> Laurens (D.-A.-M.)	Idem.	2	1	0	1,000
409	M <sup>lles</sup> Hennequin (C.-F.-L.)	Idem.	2	1	0	1,000
410	Lespinasse (M.-E.)	Paris, Gutenberg.	2	5	0	1,000
411	Malacan (R.-F.)	Bayonne, téléphone.	2	1	0	1,000
412	Renault (M.-B.)	Paris, bureau A.	2	2	0	1,000
413	M <sup>me</sup> Bégusseau (E.-M.-E.)	Paris, central.	2	1	0	1,000
414	M <sup>lles</sup> Petitpas (E.-L.)	Paris, bureau B.	2	0	0	1,000
415	Perche (L.-M.)	Paris, central.	2	0	0	1,000
416	M <sup>me</sup> Vidal (C.-J.)	Paris, bureau A.	2	1	0	1,000
417	M <sup>lles</sup> Dolléans (M.-E.)	Paris, 23.	2	1	0	1,000
418	Gudin (C.-P.-A.)	Paris, central.	2	1	0	1,000
419	M <sup>me</sup> Tayrac (A.-A.)	Paris, bureau F.	2	2	0	1,000
420	M <sup>lles</sup> Mialhe (M.-E.)	Paris, bureau O.	2	0	0	1,000
421	Sénot (L.-A.)	Paris, 37.	2	1	0	1,000
422	François (G.-A.)	Paris, central.	2	1	0	1,000
423	M <sup>me</sup> Teyssier (M.)	Paris, bureau A.	2	2	0	1,000
424	M <sup>lles</sup> Robert (J.-L.)	Paris, bureau D.	2	5	0	1,000
425	Tripier (J.-L.)	Paris, Gutenberg.	2	3	0	1,000
426	Puchot (A.-A.-A.)	Paris, central.	2	7	0	1,000
427	Nosjean (A.-A.)	Paris, Gutenberg.	2	5	0	1,000
428	M <sup>me</sup> Bauduffe (M.)	Limoges.	1	8	21	1,000
429	M <sup>lle</sup> Fructus (R.)	Limoges, C. Ep.	1	8	21	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
430	M <sup>lles</sup> Bataille (J.)	Lille, central.	1	8	15	1,000
431	Martean (A.)	Bressuire.	1	8	15	1,000
432	Cruchandeau (J.-A.)	Marseille, central.	1	11	15	1,000
433	Beaulieu (G.-C.-M.)	Paris, central.	1	11	15	1,000
434	Decherf (M.-M.-N.)	Dunkerque.	1	11	15	1,000
435	Demay (M.-L.-P.)	Saint-Étienne, téléphone.	1	11	15	1,000
436	Garnier (L.-V.)	Le Havre, central.	1	11	15	1,000
437	Gaillard (M.-J.)	Lyon, téléphone.	2	2	15	1,000
438	Chalmin (J.-M.)	Rouen, central.	1	3	13	1,000
439	Morel (M.-E.)	Clermont-de-l'Oise.	1	8	10	1,000
440	Graugié (J.-M.-C.)	Sarlat.	1	11	10	1,000
441	Fillion (M.-G.)	Lyon, central.	2	2	10	1,000
442	Dubay (G.)	Limoges.	1	8	5	1,000
443	Carpentier (E.-M.)	Lille-Wazemmes	1	9	"	1,000
444	Laloy (E.-J.)	Paris, Gutenberg.	1	8	"	1,000
445	Lemaire (G.-G.)	Armentières.	1	9	"	1,000
446	Lathoud (C.-M.-F.)	Nantes, téléphone	1	11	"	1,000
447	Boutier (M.-M.)	Paris 51	2	1	"	1,000
448	Le Flem (M.-M.-B.)	Amiens R. P.	1	11	"	1,000
449	Bonnin (M.-A.-R.)	Paris, Gutenberg.	2	"	"	1,000
450	M <sup>me</sup> Pujol (J.-E.)	Lyon, téléphone	2	"	"	1,000
451	M <sup>lles</sup> Desmeure (M.-R.)	Montélimar, téléphone.	1	11	"	1,000
452	Aygadoux (M.-F.)	Paris, central.	1	11	"	1,000
453	Vergnaud (A.-L.)	Paris, bureau II	2	1	"	1,000
454	Folliet (L.-M.-A.)	Paris, central	1	11	"	1,000
455	M <sup>me</sup> Detry (A.)	Paris, Gutenberg.	2	3	"	1,000
456	M <sup>lle</sup> Huré (E.-G.)	Idem.	2	1	"	1,000
457	M <sup>me</sup> Galipeau (A.-M.-C.)	Paris 62	1	11	"	1,000
458	M <sup>lles</sup> Paris (M.-J.)	Roubaix, téléphone.	2	2	"	1,000
459	Lehideux (B.-A.)	Paris, bureau B.	2	3	"	1,000
460	Hollard (E.-V.)	Paris, central.	2	2	"	1,000
461	Laurent (C.-M.-L.-E.-M.)	Idem.	2	3	"	1,000
462	Bulté (A.-J.-G.)	Roubaix, téléphone.	2	2	"	1,000
463	M <sup>me</sup> Bourdic (M.)	Châteaurenard.	2	"	25	1,000
464	M <sup>lles</sup> Chauvet (L.-M.)	Sèvres.	1	8	20	1,000
465	Criaud (E.)	Nantes, téléphone	1	7	15	1,000
466	Desret (M.-A.)	Saint-Mandé.	1	10	15	1,000
467	M <sup>me</sup> Petitjean (M.)	Paris 62.	1	10	15	1,000
468	M <sup>lles</sup> Fritz (M.)	Lunéville, téléphone.	2	1	15	1,000
469	Parisot (M.-L.-G.)	Nancy, téléphone.	1	7	10	1,000
470	Wacheux (M.-N.)	Lille, central.	1	7	5	1,000
471	Collin (M.)	Paris, central.	1	10	5	1,000
472	Jolly (M.-C.)	Caen, central.	1	7	"	1,000
473	Lehec (L.-A.)	Idem.	1	7	"	1,000
474	M <sup>me</sup> Ribes (M.-G.)	Rouen, central.	1	7	"	1,000



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
475	M <sup>lles</sup> Villion (M.-E.).....	Caen, central.....	1	7	#	1,000
476	Jarry (M.-A.-R.).....	Grenade-sur-Garonne.....	1	7	#	1,000
477	Bary (J.-L.-M.-G.)....	Caen, central.....	1	7	#	1,000
478	Béraud (A.-J.).....	Nantes, central.....	1	8	#	1,000
479	Guichemerre (J.-M.-T.)..	Boissy-Saint-Léger.....	1	7	#	1,000
480	M <sup>me</sup> Tadié (Y.-M.).....	Le Havre, téléphone.....	1	8	#	1,000
481	M <sup>lles</sup> Collet (M.-F.).....	Le Mans, central.....	1	10	#	1,000
482	Doré (J.).....	Paris, bureau C.....	1	7	#	1,000
483	Chalier (M.-A.).....	Montpellier, caisse d'épargne.	1	10	#	1,000
484	Couget (M.-C.).....	Idem.....	1	10	#	1,000
485	Dumas (M.-C.-J.).....	Valence.....	1	10	#	1,000
486	Brousson (L.-M.).....	Montpellier, caisse d'épargne.	1	10	#	1,000
487	Barescut (M.-L.-R.-L.)..	Montpellier, central.....	1	10	#	1,000
488	Nougaret (M.-A.).....	Idem.....	1	10	#	1,000
489	Chalopin (L.-M.-A.)....	Idem.....	1	10	#	1,000
490	Pouey (D.-A.-M.-L.)....	Idem.....	1	10	#	1,000
491	Blécon (M.-E.).....	Rennes, central.....	1	11	#	1,000
492	Granclaude (M.-L.-B.)..	Paris, bureau D.....	1	11	#	1,000
493	Jacquín (J.-A.).....	D'jon R. P.....	1	10	#	1,000
494	Jollit (C.-V.).....	Paris, central.....	1	10	#	1,000
495	Noël (M.-Z.).....	Arcis-sur-Aube.....	1	10	#	1,000
496	Meynant (M.-F.-P.)....	Béziers, faubourg.....	1	10	#	1,000
497	Nicoulet (M.-J.).....	Montpellier, central.....	1	10	#	1,000
498	Purcey (M.-M.).....	Paris, central.....	2	1	#	1,000
499	Groshens (A.-V.).....	Ganges.....	1	10	#	1,000
500	Belin (J.-A.-J.-C.).....	Le Mans, central.....	1	10	#	1,000
501	Loison (M.-C.-E.).....	Arcis-sur-Aube.....	1	10	#	1,000
502	Dupont (M.).....	Paris, bureau B.....	1	11	#	1,000
503	Hubert (H.-M.).....	Montreuil-sous-Bois, téléph.	2	2	#	1,000
504	Roux (M.).....	Montpellier, central.....	1	10	#	1,000
505	Marcy (J.).....	Paris, central.....	1	10	#	1,000
506	Allégret-Cadet (M.-C.- H.-J.-M.)..	Montpellier, central.....	1	10	#	1,000
507	Clémot (S.-M.-A.).....	Idem.....	1	10	#	1,000
508	M <sup>me</sup> Lemoine (A.-M.-M.)...	Paris, bureau O.....	1	11	#	1,000
509	M <sup>lles</sup> Robert (M.-M.).....	Montpellier, central.....	1	10	#	1,000
510	Robert (M.-S.-M.-T.)..	Paris, bureau A.....	1	11	#	1,000
511	Peuvrel (H.-M.-C.)....	Roubaix, téléphone.....	1	10	#	1,000
512	Bourdéliin (M.-T.).....	Paris 23.....	2	1	#	1,000
513	Letellier (E.).....	Paris, bureau I.....	2	1	#	1,000
514	Alvisey (A.-A.).....	Paris, bureau O.....	2	1	#	1,000
515	Carles (H.-E.).....	Paris, Gutenberg.....	2	3	#	1,000
516	M <sup>me</sup> Delhaye (M.-L.).....	Avesnes-sur-Helpe.....	2	1	#	1,000
517	M <sup>lle</sup> Vermeil de Conchard (M.-J.-P.-M.)..	Paris 51.....	2	1	#	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
518	M <sup>lles</sup> Lheureux (M.-A.-E.) ..	Lille, central .....	1	6	25	1,000
519	Pellier (M.-L.-G.) .....	La Rochelle .....	1	6	20	1,000
520	Hotier (E.-F.-J.) .....	Lille, téléphone .....	1	6	15	1,000
521	Mercier (J.-G.) .....	Paris 105 .....	1	10	15	1,000
522	Couvillat (M.-C.) .....	Paris, bureau G. ....	1	9	15	1,000
523	M <sup>me</sup> Lambin (M.) .....	Paris 62 .....	1	10	15	1,000
524	M <sup>lles</sup> Dehors (A.-E.) .....	Paris 52 .....	1	6	5	1,000
525	Bocquillon (F.-P.-H.) ..	Paris 51 .....	1	6	5	1,000
526	Debuiche (E.-J.) .....	Hesdin .....	1	6	5	1,000
527	Jacquemin (A.) .....	Saint-Jean-d'Angely ..	1	9	5	1,000
528	Gassaux (M.-M.) .....	Idem .....	1	9	5	1,000
529	M <sup>me</sup> Cordier (E.-M.-C.) .....	Rouen, rue Verte .....	1	9	5	1,000
530	M <sup>lle</sup> Fressignac (A.-M.) .....	Saint-Jean-d'Angely ..	1	9	5	1,000
531	M <sup>me</sup> Courtois (M.-L.) .....	Rochefort-sur-Mer .....	1	9	5	1,000
532	M <sup>lles</sup> Dages (R.) .....	Saint-Jean-d'Angely ..	1	9	5	1,000
533	Lemonnier (L.-M.) .....	Rouen, rue Verte .....	1	9	5	1,000
534	Douhand (M.) .....	Saint-Jean-d'Angely ..	1	9	5	1,000
535	Brouillard .....	Épernay, téléphone .....	1	9	5	1,000
536	Schleidt (M.-C.) .....	Reims, central .....	1	9	5	1,000
537	Decaix (M.-M.-E.) .....	Rouen, central .....	1	7	"	1,000
538	Lajaunie (J.-A.) .....	Sarlat .....	1	7	"	1,000
539	Le Gendre (G.-M.-B.) ..	Boulogne-sur-Seine .....	1	6	"	1,000
540	Bourgeois (M.-M.) .....	Clichy-la-Garenne, téléph. .	1	10	"	1,000
541	Cros (C.-J.) .....	Montpellier, caisse d'épargne.	1	10	"	1,000
542	Laigle (M.-T.) .....	Amiens, faubourg .....	1	9	"	1,000
543	Fenet (C.-O.) .....	Aire-sur-la-Lys .....	1	9	"	1,000
544	Bonniol (R.-P.) .....	Montpellier, téléphone ..	1	10	"	1,000
545	Bourbiaux (E.-M.-P.) ..	Le Tréport .....	1	9	"	1,000
546	Dandrimont (A.) .....	Paris R. P. ....	1	9	"	1,000
547	M <sup>me</sup> Chambon (L.-M.-J.-F. J.) ..	Montpellier, central .....	1	10	"	1,000
548	M <sup>lles</sup> Roux (J.) .....	Idem .....	1	10	"	1,000
549	Courtès (J.) .....	Paris, bureau F. ....	1	9	"	1,000
550	Vidier (M.-A.-A.) .....	Nîmes, téléphone .....	1	9	"	1,000
551	Nolot (M.-A.) .....	Paris, Gutenberg .....	1	11	"	1,000
552	Delfieux (M.) .....	Montpellier, central .....	1	10	"	1,000
553	Lussiez (V.-H.) .....	Valenciennes .....	1	9	"	1,000
554	M <sup>me</sup> Phyl (L.-C.-M.) .....	Rouen-Gambetta .....	1	9	"	1,000
555	M <sup>lles</sup> Boullart (M.-F.) .....	Armentières .....	1	9	"	1,000
556	Terrier (G.-M.-L.) .....	Paris, central .....	1	10	"	1,000
557	Besnard (Z.-A.) .....	Paris, bureau D. ....	1	9	"	1,000
558	Boggs (M.-A.-C.) .....	Paris, central .....	2	1	"	1,000
559	Fressange (M.-M.) .....	Bordeaux, téléphone .....	2	4	"	1,000
560	M <sup>me</sup> Ormancey (A.-J.-M.) ..	Paris, central .....	2	1	"	1,000
561	M <sup>lle</sup> Vilain (H.-G.) .....	Idem .....	2	"	"	1,000

NUMÉROS de classement	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
562	M <sup>lles</sup> Étienne (M.-C.).....	Dieppe.....	1	6	25	1,000
563	Thallinger (M.-M.)....	Bordeaux, téléphone.....	1	5	25	1,000
564	Pécaux (M.-C.-V.-N.)..	Idem.....	1	9	25	1,000
565	François (L.-M.-J.)....	Lille, central.....	1	8	25	1,000
566	Labrousse (L.).....	Périgueux.....	1	8	21	1,000
567	Babin (J.).....	Limoges.....	1	8	21	1,000
568	Bardon (M.).....	Idem.....	1	8	21	1,000
569	Henry (J.-M.-L.-J.)...	Idem.....	1	8	21	1,000
570	M <sup>me</sup> Boudy (M.-A.).....	Idem.....	1	8	21	1,000
571	M <sup>lles</sup> Cazayous (C.-E.).....	Romorantin.....	1	5	20	1,000
572	Lalisse (A.-G.-H.-A.)...	Lille, central.....	1	5	20	1,000
573	Gaillaume (C.-E.-E.)...	Charenton-le-Pont.....	1	6	20	1,000
574	Papin (M.-C.).....	Périgueux.....	1	8	20	1,000
575	Lardenois (C.-H.).....	Compiègne.....	1	5	15	1,000
576	Baleux (A.).....	Avesnes-sur-Helpe.....	1	8	15	1,000
577	Casse (C.).....	Bordeaux, téléphone.....	1	9	15	1,000
578	Juste (A.).....	Paris 87.....	1	10	15	1,000
579	Guiochain (E.-M.-G.)..	Paris, central.....	1	8	15	1,000
580	Fourès (M.-L.).....	Poitiers.....	1	8	15	1,000
581	Vochelle (M.-L.-H.)...	Armentières.....	1	8	15	1,000
582	Rivollier (M.-M.).....	Saint-Étienne, central.....	1	11	15	1,000
583	Clary (M.-B.).....	Paris, central.....	2	#	15	1,000
584	Léger (M.-T.).....	Idem.....	1	11	15	1,000
585	Corbey (H.).....	Idem.....	1	11	10	1,000
586	M <sup>mes</sup> Mégnin (N.).....	Paris 51.....	1	6	5	1,000
587	André (B.-M.-A.).....	Sézanne.....	1	9	5	1,000
588	M <sup>lles</sup> Muller (M.-L.).....	Paris, Gutenberg.....	1	6	#	1,000
589	Wolf (P.-S.).....	Paris, bureau C.....	1	8	#	1,000
590	Varaine (M.-C.).....	Saint-Étienne, central.....	1	8	#	1,000
591	Billaud (M.-L.-A.-M.)..	Paris, Gutenberg.....	1	8	#	1,000
592	Philippe (A.-M.-L.)....	Rennes, central.....	1	10	#	1,000
593	M <sup>me</sup> De Corrent (J.-L.-H.)..	Paris O.....	1	8	#	1,000
594	M <sup>lles</sup> Heinrich (M.-M.-L.)...	Nancy, téléphone.....	1	8	#	1,000
595	Vantier (D.-L.).....	Paris B.....	1	8	#	1,000
596	Dubrulle (A. A.).....	Tourcoing.....	1	10	#	1,000
597	Blachier (M.).....	Saint-Étienne, central.....	1	9	#	1,000
598	Anceau (J.-C.).....	Paris, Gutenberg.....	2	#	#	1,000
599	Pichon (J.-M.).....	Idem.....	1	11	#	1,000
600	M <sup>me</sup> Farreyre (M.-A.-F.)...	Limoges.....	1	8	21	1,000
601	M <sup>lles</sup> Fayolle (A.).....	Paris, Gutenberg.....	1	9	20	1,000
602	Dupret (M.-T.-C.).....	Nice, téléphone.....	1	4	15	1,000
603	Genin (J.-E.-L.).....	Paris 52.....	1	4	15	1,000
604	Bonhomme-Lacour (M.)..	Bordeaux, téléphone.....	1	8	15	1,000
605	Gardinier (B.-M.-G.)...	Rouen, rue Verte.....	1	7	15	1,000
606	M <sup>me</sup> Yron (M.-A.).....	Paris B.....	1	8	15	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANGIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
607	M <sup>lle</sup> Marc (B.-B.)	Paris, central	1	8	15	1,000
608	M <sup>me</sup> Langlois (A.-E.-E.)	Cette, téléphone	1	11	15	1,000
609	M <sup>lle</sup> Perrin (M.-A.)	Paris 62	1	10	15	1,000
610	M <sup>me</sup> Puel (B.-M.)	<i>Idem.</i>	1	10	15	1,000
611	M <sup>lle</sup> Benier (M.-A.)	<i>Idem.</i>	1	10	15	1,000
612	M <sup>mes</sup> Besnard (I.)	Orléans, Colombier	1	8	10	1,000
613	Peyran (A.-J.)	Marseille, central	1	7	5	1,000
614	M <sup>lles</sup> Guerlin dite De Guer (E)	Caen, central	1	7	#	1,000
615	Lafont (M.-P.)	Nyons	1	7	#	1,000
616	Lemonnier (M.-L.)	Le Mans, central	1	10	#	1,000
617	Norry (A.-C.)	Clichy-la-Garenne	1	7	#	1,000
618	M <sup>me</sup> Hamelin (L.-L.)	Le Mans, central	1	7	#	1,000
619	M <sup>lles</sup> Lescure (M.)	Sarlat	1	7	#	1,000
620	Mahut (C.-M.-C.)	Orléans, téléphone	1	7	#	1,000
621	Bary (A.C.-M.-J.)	Caen, central	1	7	#	1,000
622	M <sup>me</sup> Goubin (A.-A.-J.)	Rouen, central	1	7	#	1,000
623	M <sup>lle</sup> Gournay (B.-J.-C.)	Caen, central	1	7	#	1,000
624	M <sup>mes</sup> Jobey	Paris 52	1	7	#	1,000
625	Rose (M.-M.)	Caen, central	1	7	#	1,000
626	M <sup>lle</sup> Calmels (J.-A.-F.)	Lyon, téléphone	1	8	#	1,000
627	Gillet (M.-L.-A.)	Paris, central	1	8	#	1,000
628	Douard (M.-A.)	Caen, central	1	7	#	1,000
629	Wanner (M.-L.)	Paris I	1	10	1	1,000
630	Ballon (A.-L.-J.)	Le Mans, central	1	10	#	1,000
631	Bedos (E.-I.-F.)	Montpellier, caisse d'épargne	1	10	#	1,000
632	Grouard (A.-N.)	Le Mans, central	1	10	#	1,000
633	M <sup>me</sup> Lejeune (B.-J.-M.)	Orléans, téléphone	1	11	#	1,000
634	M <sup>lles</sup> Meteu (C.-J.)	Paris, Gutenberg	2	#	#	1,000
635	Lebouleux (M.-E.-V.)	Le Mans, central	1	10	#	1,000
636	M <sup>mes</sup> Lacoste (M.)	Bordeaux, central	1	3	25	1,000
637	Bouleau (L.-A.-E.)	Paris, Gutenberg	2	3	24	1,000
638	M <sup>lles</sup> Fisse (M.-J.)	Saint-Cloud	1	3	20	1,000
639	Suc (M.-G.)	Rouen, central	1	6	20	1,000
640	Henry (A.)	Le Bugue	1	6	20	1,000
641	Mortreux (M.-L.)	Douai, téléphone	1	3	15	1,000
642	Fabre (R.)	Périgueux	1	3	15	1,000
643	Boisset (M.-A.)	Paris 64	1	8	15	1,000
644	Braquet (G.-M.-L.)	Paris 51	1	6	15	1,000
645	M <sup>me</sup> Petit (M.-A.-V.)	Paris 101	1	6	15	1,000
646	M <sup>lles</sup> Devaux (E.)	Rouen, central	1	6	15	1,000
647	Geoffroy (M.-B.-S.)	Paris B	1	6	15	1,000
648	Clotis (M.-F.-J.)	Céret	1	6	15	1,000
649	Marie (M.-E.)	Prades	1	6	15	1,000
650	Lenoir (H.)	Nancy, caisse d'épargne	1	3	10	1,000
651	Andron (M.-F.)	Bordeaux, téléphone	1	7	10	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
652	M <sup>lle</sup> Vasserot-Merle (O.-M.).	Grenoble, téléphone . . . . .	1	6	10	1,000
653	M <sup>me</sup> Boissérie (C.) . . . . .	Excideuil . . . . .	1	6	10	1,000
654	M <sup>lles</sup> Baron (M.-M.) . . . . .	Clermont-de-l'Oise . . . . .	1	9	10	1,000
655	Dame (A.) . . . . .	Paris, central . . . . .	1	9	10	1,000
656	Boillot (A.-L.) . . . . .	Dijon, R. P. . . . .	1	3	5	1,000
657	Péan (M.-A.) . . . . .	Angers, R. P. . . . .	1	6	5	1,000
658	Piat (M.-A.-P.) . . . . .	Paris 51 . . . . .	1	6	5	1,000
659	Décard (M.-A.) . . . . .	Angers . . . . .	1	6	5	1,000
660	Guillemet (B.) . . . . .	Paris, bureau F . . . . .	1	6	5	1,000
661	Michel (J.-E.) . . . . .	Paris, central . . . . .	1	10	5	1,000
662	Bertrand (H.-M.) . . . . .	Pont-l'Évêque . . . . .	1	3	"	1,000
663	Hayet (A.-B.) . . . . .	Langon . . . . .	1	4	"	1,000
664	Parat (A.-M.-E.) . . . . .	Paris 104 . . . . .	1	6	"	1,000
665	Hôpital (M.-A.) . . . . .	Paris, central . . . . .	1	6	"	1,000
666	Lyaz (L.-L.) . . . . .	Idem . . . . .	1	6	"	1,000
667	Bonnevie (F.-A.) . . . . .	Paris, bureau A . . . . .	1	7	"	1,000
668	Brion (M.-M.) . . . . .	Reims, téléphone . . . . .	1	6	"	1,000
669	Le Gendre (G.-R.-M.) . . . . .	Boulogne-sur-Seine . . . . .	1	6	"	1,000
670	Arnaud (J.-M.) . . . . .	Paris, central . . . . .	1	6	"	1,000
671	Balavoine (M.-S.) . . . . .	Havre, central . . . . .	1	7	"	1,000
672	Tartivelle (M.-A.) . . . . .	Paris, Gutenberg . . . . .	1	6	"	1,000
673	Pascal (F.-M.-A.) . . . . .	Vichy, téléphone . . . . .	1	7	"	1,000
674	Dubourg (M.-L.) . . . . .	Paris 37 . . . . .	1	6	"	1,000
675	Gasset (M.-C.-E.) . . . . .	Paris, bureau G . . . . .	1	6	"	1,000
676	M <sup>mes</sup> Lhomme . . . . .	Paris 62 . . . . .	1	6	"	1,000
677	Roule (M.) . . . . .	Saint-Étienne, central . . . . .	1	7	"	1,000
678	M <sup>lles</sup> Seignette (J.-M.) . . . . .	Nérac . . . . .	1	6	"	1,000
679	Vallée (C.-A.) . . . . .	Paris, central . . . . .	1	6	"	1,000
680	M <sup>me</sup> Lardet (B.) . . . . .	Paris, Gutenberg . . . . .	1	6	"	1,000
681	M <sup>lle</sup> Rothenburger (M.-P.) . . . . .	Paris, bureau F . . . . .	1	6	"	1,000
682	M <sup>me</sup> Brismur (B.-M.) . . . . .	Orléans-Colombier . . . . .	1	9	"	1,000
683	M <sup>lles</sup> Bedos (A.-J.) . . . . .	Montpellier, central . . . . .	1	10	"	1,000
684	Culière (E.-M.-M.-C.) . . . . .	Idem . . . . .	1	10	"	1,000
685	Dufour (B.-O.) . . . . .	Armentières . . . . .	1	9	"	1,000
686	Paul (P.-E.) . . . . .	Idem . . . . .	1	9	"	1,000
687	Ribaud (J.-M.-S.) . . . . .	Bordeaux, téléphone . . . . .	1	5	26	1,000
688	Gaultier-Dupairray (N.-M.) . . . . .	Angers, R. P. . . . .	1	5	25	1,000
689	Letondal (E.) . . . . .	Paris, central . . . . .	1	5	25	1,000
690	Marcilèse (M.-L.-M.) . . . . .	Nîmes, téléphone . . . . .	1	5	25	1,000
691	Morin (A.) . . . . .	Angers, R. P. . . . .	1	5	25	1,000
692	Demain (M.-A.) . . . . .	Valenciennes . . . . .	1	5	25	1,000
693	Moitry (M.-L.) . . . . .	Paris, bureau C . . . . .	1	8	25	1,000
694	Terrin (M.) . . . . .	Limoges . . . . .	1	8	21	1,000
695	Jan (L.-E.-M.-A.) . . . . .	Loudéac . . . . .	1	2	20	1,000

NUMÉROS du classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
696	M <sup>lles</sup> Enault (B.-F.).....	Rouen central.....	1	6	20	1,000
697	Chambon (J.).....	Paris, central.....	1	5	20	1,000
698	Lévy (H.).....	Paris 103.....	1	5	20	1,000
699	M <sup>me</sup> Berthommier (M.-V.)...	La Châtre.....	1	2	15	1,000
700	M <sup>lles</sup> Durand (M.-M.-L.)...	Le Château-d'Oléron.....	1	5	15	1,000
701	Laray (L.-A.-C.).....	<i>Idem</i> .....	1	5	15	1,000
702	Gazan (M.-R.-C.).....	Cannes, téléphone.....	1	5	15	1,000
703	M <sup>me</sup> Sonnet (M.-I.).....	Beauvais.....	1	5	15	1,000
704	M <sup>lle</sup> Rappe (S.-E.-H.).....	Albert.....	1	10	15	1,000
705	M <sup>me</sup> Cordeil (L.-E.-M.).....	Die.....	1	5	15	1,000
706	M <sup>lles</sup> Vrigneau (O.-E.-C.)...	Bressuire.....	1	8	15	1,000
707	Grayon (A.-M.).....	<i>Idem</i> .....	1	8	15	1,000
708	Leclerc (L.-M.-A.).....	Paris 87.....	1	5	13	1,000
709	Mestural (M.-M.).....	Mussidan.....	1	6	10	1,000
710	Builly (P.-C.).....	Manosque.....	1	6	10	1,000
711	Surjus (A.-C.-M.).....	Céret.....	1	5	10	1,000
712	Trenel (M.-C.).....	Armentières.....	1	5	10	1,000
713	Douenne (M.-J.-E.)...	Châteaulin.....	1	6	5	1,000
714	M <sup>me</sup> Chambéry, (J.-J.-M.)	Angers, R. P.....	1	6	5	1,000
715	M <sup>lles</sup> Debomy (I.-J.-M.)....	Montreuil-sur-Mer.....	1	6	5	1,000
716	Bonnenfant (A.-T.)...	Manosque.....	1	6	5	1,000
717	Cauvin (M.-D.).....	Paris, central.....	1	9	5	1,000
718	Bruxelle (J.-M.-U.)...	Paris bureau B.....	1	6	"	1,000
719	Caumont (V.).....	Paris, rue Gutenberg.....	1	5	"	1,000
720	de Nayville (L.-M.)...	Paris, bureau I.....	1	5	"	1,000
721	Brunerie (H.-N.).....	Paris, bureau A.....	1	6	"	1,000
722	Magneri (M.-F.).....	Cette, téléphone.....	1	6	"	1,000
723	M <sup>me</sup> Gras (C.).....	Nice, caisse d'épargne.....	1	5	"	1,000
724	M <sup>lles</sup> Boulpiquante (M.-L.)..	Paris, central.....	1	6	"	1,000
725	Minard (A.-A.-P.).....	Paris 98.....	1	5	"	1,000
726	M <sup>me</sup> Dubost (A.).....	Vichy.....	1	7	"	1,000
727	M <sup>lles</sup> Pihan (A.-M.-J.).....	Paris, bureau D.....	1	5	"	1,000
728	Boivin (C.-E.).....	Rouen, central.....	1	6	"	1,000
729	Boehler (M.-C.).....	<i>Idem</i> .....	1	5	"	1,000
730	Merlin (E.-E.-M.).....	Amiens, faubourg de Hem.	1	7	"	1,000
731	Crétin (T.-M.-T.).....	Paris, bureau O.....	1	6	"	1,000
732	Rachinel (L.-E.).....	Havre, téléphone.....	1	5	"	1,000
733	Roussin (T.-E.-P.).....	Paris, bureau F.....	1	5	"	1,000
734	de la Laurencie (F.-M.)	Paris, bureau H.....	1	7	"	1,000
735	Castel (A.-M.-G.).....	Paris, central.....	1	5	"	1,000
736	M <sup>me</sup> Barbé (J.-J.).....	Rouen, central.....	1	5	"	1,000
737	M <sup>lle</sup> Jaberg (S.-C.).....	Paris, bureau B.....	1	5	"	1,000
738	M <sup>me</sup> Lhomme,.....	Paris, bureau A.....	1	8	"	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
739	M <sup>me</sup> Lemaire, (J.-M.).....	Paris, rue Gutenberg. ....	1	6	#	1,000
740	M <sup>lles</sup> Gratien (J.-F.).....	Paris, central.....	1	8	#	1,000
741	Doat (J.-T.-H.-M.-M.)..	Paris B .....	1	11	#	1,000
742	Couronne (L.-M.).....	Paris, central .....	1	10	#	1,000
743	Dumolin (M.-L.).....	Paris A .....	1	11	#	1,000
744	Peignaux (C.-A.).....	Angers R. P.....	1	5	25	1,000
745	Maret (M.-L.).....	Angers.....	1	5	25	1,000
746	M <sup>me</sup> Lacassie (A.-E.).....	Limoges.....	1	8	21	1,000
747	M <sup>lles</sup> Fournier (M.-A.).....	Paris central.....	1	4	20	1,000
748	Hugot (M.-L.).....	Asnières.....	1	6	20	1,000
749	Félix (A.-C.-F.).....	Montpellier, téléphone.....	1	5	20	1,000
750	Duverger (M.).....	Cognac, téléphone.....	1	4	20	1,000
751	Galland (M.-F.-A.).....	Bourg .....	1	4	20	1,000
752	Martelli (M.).....	Saint-Vallier .....	1	4	20	1,000
753	Bouvry (L.-M.).....	Paris 102 .....	1	4	15	1,000
754	Pagès (M.-H.).....	Paris, bureau G.....	1	6	15	1,000
755	Coutenet (M.-J.-H.-A.)..	Paris 103 .....	1	4	15	1,000
756	Gautier (B.-A.-T.).....	Suresnes .....	1	4	15	1,000
757	Jarrige-Lemas (M.-A.- C.)	Idem.....	1	4	15	1,000
758	Chirol (C.-N.-M.).....	Grenoble, caisse d'épargne..	1	4	15	1,000
759	Anne (L.-H.).....	Paris, central.....	1	4	15	1,000
760	Gosset (B.-M.-A.).....	Idem .....	1	4	15	1,000
761	Dallier (M.-H.).....	Épernay, téléphone.....	1	4	15	1,000
762	Labous (J.-J.-M.).....	Paris, central .....	1	8	15	1,000
763	Brouzes (J.-H.).....	Villefranche-de-R.....	1	4	10	1,000
764	Clément (R.-E.).....	Paris, bureau E.....	1	6	10	1,000
765	Langlois (M.-H.).....	Amiens R. P.....	1	3	5	1,000
766	Doliger (M.-H.-A.).....	Paris, central .....	1	4	5	1,000
767	Dupin (M.).....	Orth. z. ....	1	4	5	1,000
768	Roger (A.-E.).....	Paris, rue Gutenberg.....	1	6	5	1,000
769	M <sup>me</sup> Peigné (M.-L.).....	Dijon R. P.....	1	4	5	1,000
770	M <sup>lles</sup> Pouillard (M.-E.-A.)..	Le Tréport.....	1	4	#	1,000
771	Dauvois (L.-J.-J.).....	Paris 100.....	1	7	#	1,000
772	M <sup>me</sup> Tassin (M.-A.).....	Rouen central.....	1	7	#	1,000
773	M <sup>lles</sup> Saget (T.-E.-M.).....	Nantes, téléphone.....	1	5	#	1,000
774	Chuzel (J.-E.).....	Saint-Marcellin .....	1	4	#	1,000
775	Monchy (A.-E.).....	La Rochelle, téléphone.....	1	4	#	1,000
776	M <sup>me</sup> Guillet (A.-E.).....	Nantes, téléphone.....	1	6	#	1,000
777	M <sup>lles</sup> Ribagnac (A.-M.).....	Annonay.....	1	4	#	1,000
778	Fourteau (B.-J.-L.-M.)..	Tour-du-Pin .....	1	6	#	1,000
779	Bouchet (M.-J.).....	Paris, central .....	1	4	#	1,000
780	Richardeau (L.-B.).....	Angers.....	1	4	#	1,000
781	Standinger (L.-A.).....	Charenton-le-Pont.....	1	4	#	1,000
782	Francois (M.-A.-E.)...	Paris, rue Gutenberg.....	1	4	#	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			TRAITEMENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
783	M <sup>me</sup> Lecourtois (J.-A.-D.-L.)	Caen, central.....	1	7	#	1,000
784	M <sup>lles</sup> Archambaud (Z.-L.-C.)	La Rochelle.....	1	4	#	1,000
785	Vergès (M.-L.).....	Paris bureau B.....	1	4	#	1,000
786	Jacques (H.-J.-M.)....	Caen, central.....	1	7	#	1,000
787	Ganneau (M.-A.).....	Paris, bureau D.....	2	#	#	1,000
788	Marivingt (L.-L.).....	Caen, central.....	1	7	#	1,000
789	Lemesle (B.-M.-M.-A.)..	Le Mans, central.....	1	7	#	1,000
790	Maupas (I.-A.).....	Caen, central.....	1	7	#	1,000
791	M <sup>me</sup> Soulages, (M.-J.-M.)..	Paris 70.....	1	3	25	1,000
792	M <sup>lle</sup> Dupla (A.).....	Paris, central.....	1	3	25	1,000
793	M <sup>me</sup> Gohier (L.-E.).....	Argentan.....	1	3	25	1,000
794	M <sup>lles</sup> Faure (M.).....	Paris, rue Gutenberg.....	1	7	25	1,000
795	Naltet (J.-M.-C.).....	Paris 23.....	1	3	20	1,000
796	Visot (M.-A.-D.).....	Toul, téléphone.....	1	3	20	1,000
797	Pesquès (B.).....	Toulouse, place Dupuy....	1	3	20	1,000
798	Rairie (M.).....	Bordeaux, téléphone.....	1	4	20	1,000
799	Gaudry (L.-N.).....	Nevers.....	1	6	20	1,000
800	M <sup>me</sup> Fauvel (M.-A.-E.-R.)..	Nantes, téléphone.....	1	5	15	1,000
801	M <sup>lles</sup> Rauch (M.-A.-F.).....	Muret.....	1	3	10	1,000
802	Pascal (M.-L.-J.).....	Grenoble, téléphone.....	1	6	10	1,000
803	M <sup>me</sup> Sterlin (J.).....	Clermont (Oise).....	1	3	5	1,000
804	M <sup>lles</sup> Raimbaud (M.-J.)....	Chaumont.....	1	3	5	1,000
805	Dacheux (L.-M.-A.)....	Dijon, central.....	1	3	5	1,000
806	Gouhier (G.).....	Chaumont.....	1	3	5	1,000
807	Pallot (P.).....	Dijon, central.....	1	3	5	1,000
808	Caffin (M.-A.-V.-V.)..	Clermont (Oise).....	1	3	5	1,000
809	Greffier (M.-A.-A.)....	Angers.....	1	6	5	1,000
810	Fouet (A.).....	Paris, bureau E.....	1	8	5	1,000
811	Saucon (M.-C.-H.)....	Toulouse, central.....	1	7	5	1,000
812	Grandclaude (M.-J.-E.)	Paris, rue Gutenberg.....	1	4	#	1,000
813	Rougon (N.-L.-V.)....	Paris 41.....	1	4	#	1,000
814	Daras (M.-C.-C.).....	Paris, rue Gutenberg.....	1	3	#	1,000
815	Saurat (M.-I.-E.).....	Bordeaux, téléphone.....	1	3	#	1,000
816	Girarbon (B.-H.).....	Paris, rue Gutenberg.....	1	4	#	1,000
817	Villard (J.).....	Paris, bureau A.....	1	4	#	1,000
818	Crescent (M.-J.).....	Lyon-Croix-Rousse.....	1	6	#	1,000
819	Bitz (J.-M.).....	Paris, bureau H.....	1	5	#	1,000
820	Bouchet (A.-A.).....	Paris, central.....	1	6	#	1,000
821	Belin (M.-B.).....	Paris, rue Gutenberg.....	1	7	#	1,000
822	Lavigne (M.-M.).....	Paris, bureau A.....	1	8	#	1,000
823	M <sup>me</sup> Beauvoir (M.-J.)....	Paris 52.....	1	9	#	1,000
824	M <sup>lles</sup> Boulade (R.-M.-L.-E.)	Paris, bureau F.....	1	6	#	1,000
825	Guieu.....	Grenoble, caisse d'épargne..	1	1	26	1,000
826	Loison (J.-H.).....	Argentan.....	1	2	25	1,000



NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
827	M <sup>lles</sup> Rouselle (M.-M.)	Rouen, central	1	2	25	1,000
828	Caster (J.-G.-H.)	Charenton-le-Pont	1	4	24	1,000
820	Lengliney (E.-V.)	Pont-l'Évêque	1	2	20	1,000
830	Aubert (M.-E.)	Jussey	1	2	20	1,000
831	Pinsart (M.-L.)	Toul.	1	3	20	1,000
832	Vieudrin (H.-M.)	Lyon, Brotteaux	1	5	20	1,000
833	Le Ménéclec (G.-M.)	Le Croisic	1	2	15	1,000
834	Pelatan (J.-M.-A.)	Asnières.	1	3	15	1,000
835	M <sup>me</sup> Leroy, (G.-L.)	Dunkerque.	1	8	15	1,000
836	M <sup>lles</sup> Terrière (A.-G.)	Bordeaux, téléphone	1	5	15	1,000
837	Guibert (A.-M.)	Paris 23.	1	4	15	1,000
838	Bertho (E.-M.-A.)	Rouen, central	1	2	15	1,000
839	Vaillant (M.-E.-M.)	Beauvais, téléphone	1	5	15	1,000
840	Jean (M.-L.)	Paris, bureau A.	1	6	15	1,000
841	Aubry de Maromont (E.-M.-G.)	Le Croisic	1	2	10	1,000
842	Bonnetain (J.)	Mâcon R. P.	1	2	10	1,000
843	Botcard (C.-C.)	Sarlat.	1	2	10	1,000
844	Dutruge (M.-L.)	Dijon, central	1	2	10	1,000
845	M <sup>me</sup> Gomot, (H.-M.)	Asnières.	1	3	10	1,000
846	M <sup>lles</sup> Bugaud (J.)	Dijon, central	1	2	10	1,000
847	Marchand (T.-H.)	Joinville.	1	2	10	1,000
848	Blanc (M.-Z.)	Forcalquier	1	2	10	1,000
840	Hourmagne, dite Lamplo (J.-M.-T.)	Toulouse-Arnaud-Bernard	1	2	5	1,000
850	Négrel (A.-A.-J.)	Manosque.	1	6	5	1,000
851	M <sup>me</sup> Dessauce, (L.)	Paris, bureau D.	1	4	"	1,000
852	M <sup>lles</sup> Deschamps de Boishebert (M.-L.-L.-G.)	Rouen, central	1	5	"	1,000
853	D'Harcourt (E.-I.)	Paris, bureau D.	1	3	"	1,000
854	Letenneur (A.-M.)	Paris, bureau A.	1	11	"	1,000
855	Bourdon (J.-E.)	Paris, bureau E.	1	5	"	1,000
856	Mandaroux (A.-A.)	Saint-Vallier	1	7	"	1,000
857	M <sup>me</sup> Souron (A.-G.)	Caen, central.	1	7	"	1,000
858	M <sup>lles</sup> Decourteix (N.-L.-S.)	Paris, rue Gutenberg.	1	7	"	1,000
859	Lenief (H.-A.)	Idem.	1	6	"	1,000
860	Kosmann (M.)	Idem.	1	5	"	1,000
861	Desprès (F.-A.)	Paris, bureau B.	1	7	"	1,000
862	Cahen (G.-L.)	Rouen, central.	1	5	"	1,000
863	M <sup>me</sup> Delzors, (M.-A.-P.)	Lyon, Brotteaux.	1	2	20	1,000
864	M <sup>lles</sup> Hérier (M.-T.-H.-A.)	Langon	1	3	20	1,000
865	De Saint-Ours (N.-H.-M.-V.)	Paris, central.	1	4	20	1,000
866	M <sup>lles</sup> Duhamel (J.-M.-A.)	Rouen, central.	1	2	15	1,000
867	Visier (A.)	Paris, rue Gutenberg.	1	5	15	1,000

NUMÉROS de classement.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			TRAITE- MENTS.  francs.
			Années.	Mois.	Jours.	
868	M <sup>me</sup> Senand (J.)	Paris, bureau A.	1	6	15	1,000
869	M <sup>lle</sup> Pelloux (L.-A.-M.)	Paris, central	1	4	5	1,000
870	M <sup>me</sup> Boisard (J.-H.)	Paris 93	1	5	5	1,000
871	M <sup>lle</sup> Goetz (E.-G.)	Paris, bureau C.	1	4	„	1,000
872	M <sup>me</sup> Varlet (M.-A.)	Paris, central	1	4	„	1,000
873	M <sup>lles</sup> Laporte (A.)	Paris, rue Gutenberg.	1	4	„	1,000
874	Delpiroux (J.)	Paris, central	1	4	„	1,000
875	Cassaigne (M.-M.-B.)	Langon	1	3	25	1,000
876	Le Mercier (M.-G.-L.-M. M.)	Paris, central	1	3	25	1,000
877	M <sup>mes</sup> Morgand (L.)	Paris, bureau E.	1	5	25	1,000
878	Chapron (A.)	Paris, bureau G.	1	6	25	1,000
879	M <sup>lles</sup> Barrelle (M.-A.)	Saint-Vallier	1	3	25	1,000
880	Delluarde (L.-M.-G.)	Paris, central	1	3	25	1,000
881	Le Hélec (P.-L.-M.)	Paris 90	1	3	20	1,000
882	Lainé (D.-M.)	Paris, rue Gutenberg.	1	2	15	1,000
883	Gourgues (J.)	Paris, central	1	4	15	1,000
884	Prieux (M.-M.)	Paris, bureau G.	1	5	15	1,000
885	Pernet (M.)	Dijon, central	1	3	5	1,000
886	Charvat (F.-J.)	Paris, central	1	4	5	1,000
887	Cherbuet (J.)	Idem	1	4	5	1,000
888	Kopp (L.-E.)	Paris, bureau G.	1	5	„	1,000
889	Bergougnoux (A.)	Paris, bureau E.	1	4	„	1,000
890	Lassailly (E.-A.-J.)	Paris, bureau B.	1	4	„	1,000
881	Tupin (M.-A.)	Joinville	1	2	25	1,000
892	Benoit (M.-J.)	Bonneville	1	3	25	1,000
893	Crombez (N.)	Fourmies, téléphone	1	8	15	1,000
894	Brot (M.-M.)	Paris, central	1	4	15	1,000
895	Curet (M.-H.)	Angers R. P.	1	2	10	1,000
896	Durget (M.)	Dijon, central	1	3	5	1,000
897	M <sup>mes</sup> Boudeau (S.-M.)	Paris, central	1	4	„	1,000
898	Peigney (J.-V.)	Paris 61	1	3	„	1,000
899	M <sup>lle</sup> Delphy (L.-A.-L.)	Paris 51	1	3	25	1,000
900	M <sup>mes</sup> Montagné (A.-F.-V.)	Lyon, central	1	3	5	1,000
901	Delarue (A.-E.)	Paris, rue Gutenberg.	1	7	18	1,000
902	Gasnier (J.)	Paris, bureau D.	1	8	15	1,000
903	Pochat (M.-A.)	Chambéry, caisse d'épargne.	1	9	27	1,000
904	M <sup>lle</sup> Baisse (M.-A.-J.)	Paris, bureau D.	1	6	„	1,000
905	M <sup>me</sup> Gargam	Charenton-le-Pont	1	5	„	1,000

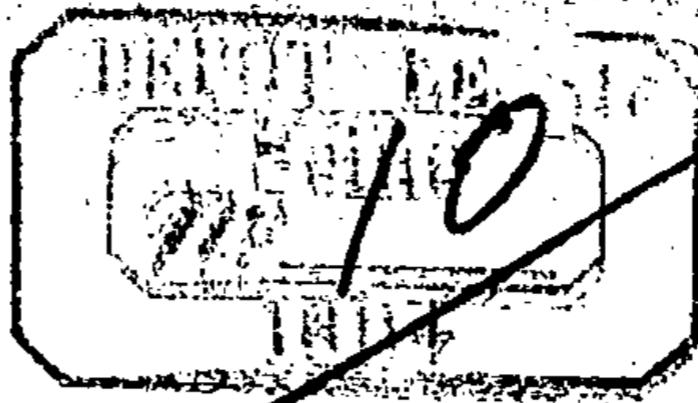
Suivant avis du Conseil d'administration, M<sup>me</sup> BEIX, receveuse à la Chiffa (Alger), a été inscrite au tableau d'avancement, au titre du choix exceptionnel, et sera promue à deux années d'ancienneté, en récompense du courage, du sang-froid et de l'initiative dont elle a fait preuve lors d'une tentative de vol avec effraction dirigée contre son bureau.

1894.

N° 8.

— 427 —

N° 8.



# ANNEXE

## AU BULLETIN MENSUEL

### DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

JUILLET 1894.

(Annexe supplémentaire.)

#### SOMMAIRE.

	Pages.
CRÉATIONS de bureaux de poste.....	428
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	429
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Guise (Aisne).....	432
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).....	432
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Bourges (Cher).....	433
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Nogent-sur-Seine (Aube).....	433
MISE en service de réseaux et de lignes téléphoniques.....	434
ADDITIONS et modifications à la nomenclature des fils.....	435
TARIF télégraphique. (Édition de mars 1893.) (Bulletin rectificatif n° 16.).....	436
ADDITIONS à la nomenclature du matériel.....	437
NOMENCLATURE des bureaux britanniques.....	438
NOMENCLATURE des bureaux de poste des États-Unis.....	440
NOMENCLATURE des bureaux italiens.....	441
BUREAUX de poste de Roumanie.....	442
AVIS relatif à l'achat de numéros détachés du Bulletin mensuel des postes et des télégraphes.....	442
LISTE des journaux belges.....	443
ADDITIONS à la nomenclature n° 323 des escales de paquebots.....	443
BÂTIMENTS en partance.....	444
MODIFICATIONS à la nomenclature n° 207 des rues de Paris.....	446
RECouvreMENTS d'avril 1894.....	448
FÉLICITATIONS adressées au personnel à l'occasion du surcroît de travail causé par l'attentat de Lyon.....	450
ÉCHANGE de dépêches entre le personnel français et celui de divers bureaux étrangers à l'occasion de l'attentat de Lyon.....	450
MÉDAILLES d'honneur des postes et des télégraphes.....	450
CRÉATION et mise en activité de deux succursales de la Caisse nationale d'épargne.....	457
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de juin 1894.....	458
JUGEMENTS des tribunaux.....	458
FAITS divers.....	458
PROMOTIONS.....	461
NOMINATIONS et MUTATIONS.....	463

**DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. — ORGANISATION  
DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.**

*Créations d'établissements de facteur receveur de l'État.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Corrèze.....	Rosiers-d'Églet.....	27 mars 1894.....	8712
Indre-et-Loire.....	Francueil.....	<i>Idem</i> .....	8713
Deux-Sèvres.....	Aiffres.....	<i>Idem</i> .....	8714
Pas-de-Calais.....	Habarcq.....	29 janvier 1894.....	8715
Cher.....	Genouilly.....	<i>Idem</i> .....	8716
Côte-d'Or.....	Genoux.....	11 décembre 1893...	8717
Indre.....	Lianges.....	27 mars 1894.....	8718
Haute-Loire.....	Saint-Julien-des-Chazes.....	<i>Idem</i> .....	8719
Pyrénées-Orientales.....	Bouleternère.....	<i>Idem</i> .....	8720
Vosges.....	Vecoux.....	29 janvier 1894.....	8721
Loir-et-Cher.....	Saint-Romain.....	2 mai 1893.....	8722
Haute-Savoie.....	Veyrier.....	27 mars 1894.....	8724
Lot-et-Garonne.....	La Sauvetat-du-Drot.....	11 décembre 1893...	8725
Doubs.....	Bonnay.....	27 mars 1894.....	8726
Hautes-Alpes.....	Chauffayer.....	26 avril 1894.....	8727
Landes.....	Liposthey.....	27 mars 1894.....	8728
Drôme.....	Recoubeau.....	<i>Idem</i> .....	8729
Seine-et-Oise.....	Bruyères.....	<i>Idem</i> .....	8731
Drôme.....	Génissieux.....	29 janvier 1894.....	8732
Manche.....	Gratot.....	<i>Idem</i> .....	8733
Jura.....	Grozon.....	27 mars 1894.....	8736
Eure.....	Sainte-Opportune-près-Vieux-Port.....	29 janvier 1894.....	8737

*Créations de recettes simples des postes de 3<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Seine-Inférieure.....	Graville-Sainte-Honorine.....	29 janvier 1894.....	8723
Aube.....	Villeneuve-au-Chemin.....	8 mai 1894.....	8730
Haute-Marne.....	Vaux-sur-Blaise.....	29 janvier 1894.....	8734
Loire-Inférieure.....	Saint-Brévin.....	15 juin 1894.....	8735

Le bureau existant à Saint-Symphorien-Gironde (Gironde) prendra à l'avenir la dénomination de Saint-Symphorien. (Décision du 21 juin 1894.)

Le bureau existant à Neufchâtel (Sarthe) prendra à l'avenir la dénomination de Neufchâtel-en-Saonnois. (Décision du 23 juin 1894.)

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes, le Ministre a décidé, à la date du 4 juillet courant :

1<sup>o</sup> La conversion en recettes simples de 3<sup>e</sup> classe de l'établissement de facteur-receveur de l'État de Staouéli et de l'établissement de facteur-receveur de Chellala (Alger) ;

2° La conversion en distribution auxiliaire de l'État, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1894, de la distribution auxiliaire municipale de Tigzirt (Alger);

3° La création d'un établissement de facteur-receveur de l'État à Mahouan (Constantine) et d'une distribution auxiliaire de l'État à Trumelet (Oran).

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

**1° Ouvertures.**

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux.*

Ardillières. M. RG. Charente-Inférieure .....	25 juin 1894.
Asnelles. M. RG. Calvados .....	<i>Idem.</i>
Blasimon. M. ☒ RG. Gironde .....	<i>Idem.</i>
Brezons. M. Cantal .....	10 juillet 1894.
Broc (Le). M. Puy-de-Dôme .....	25 juin 1894.
Chemazé. M. ☒ Mayenne .....	10 juillet 1894.
Ciré-d'Aunis. M. ☒ RG. Charente-Inférieure .....	25 juin 1894.
Estables (Les). M. ☒ RG. Haute-Loire .....	10 juillet 1894.
Harréville. M. Haute-Marne .....	25 juin 1894.
Lesquièlles-Saint-Germain. M. ☒ RG. Aisne .....	10 juillet 1894.
Liorac. M. Dordogne .....	25 juin 1894.
Ossès. M. ☒ RG. Basses-Pyrénées .....	<i>Idem.</i>
Port-Mort. M. ☒ Eure .....	<i>Idem.</i>
Ruffey. M. Jura .....	<i>Idem.</i>
Saint-Brès. M. RG. Hérault .....	10 juillet 1894.
Saint-Éloy-de-Gy. M. ☒ RG. Cher .....	25 juin 1894.
Saint-Guilhem-le-Désert. M. RG. Hérault .....	10 juillet 1894.
Vadencourt-et-Bohéries. M. RG. Aisne .....	<i>Idem.</i>
Vitry-en-Perthois. M. RG. Marne .....	25 juin 1894.
Wimereux (commune de Wimille). M. Pas-de-Calais .....	1 <sup>er</sup> juillet 1894.

b) *Gares.*

Crouy-sur-Ourcq. V. Seine-et-Marne.		Mareuil-sur-Ourcq. V. Oise.
Fère-en-Tardenois. V. Aisne.		Mont-Notre-Dame. V. Aisne.
Lizy-sur-Ourcq. V. Seine-et-Marne.		

**2° Modifications et transformations.**

- Page 14. *A l'article : Andrézy. M. ☒ Seine-et-Oise, substituer à l'indice M. l'indice MC.*
- 15. *Au lieu de : Antibes. N/2. ☒ (2) Alpes-Maritimes, lire : Antibes. ☒ Alpes-Maritimes, et biffer le renvoi (2) placé au bas de la page.*
- 38. *Au lieu de : Bignon-Mirabeau (Le). IP. (1) Seine-et-Marne, lire : Bignon-Mirabeau (Le). IP. (1) LOIRET, et compléter ainsi qu'il suit le renvoi correspondant :*

(1) Relié au bureau d'Égreville (Seine-et-Marne) pour la correspondance, etc.

- Page 75. *A l'article* : Chemazé. 1 kil. Mayenne, *substituer* : Chemazé. V. Mayenne.
- 78. *A l'article* : Ciré. 1 kil. Charente-Inférieure, *substituer* : Ciré. V. Charente-Inférieure.
- 80. *A l'article* : Clusaz (La) MT. (R). RG. Haute-Savoie, *supprimer l'indice* (R).
- 138. *Au lieu de* : Jarnac (Segonzac). V. Charente, *lire* : Jarnac-Segonzac. V. Charente.
- 146. *A l'article* : La Clusaz. MT. (R). RG. Haute-Savoie, *supprimer l'indice* : (R.)
- 152. *Au lieu de* : La Motte-Beuvron. V. Loir-et-Cher, *lire* : Lamotte-Beuvron. V. Loir-et-Cher.
- 157. *Au lieu de* : La Seyne. VK. Var, *lire* : La Seyne-Tamaris-sur-Mer. V. Var.
- 161. *Au lieu de* : Le Bignon-Mirabeau. IP. (1) Seine-et-Marne, *lire* : Le Bignon-Mirabeau. IP. (1) LOIRET, *et compléter ainsi qu'il suit le renvoi correspondant* :
- (1) Relié au bureau d'Égreville (Seine-et-Marne) pour la correspondance, etc.
- 161. *Ajouter à son ordre alphabétique* : Le Broc. M. Puy-de-Dôme.
- 169. *Ajouter à son ordre alphabétique* : Les Etables. M. ☒ RG. Haute-Loire.
- 201. *A l'article* : Montblanc. M. ☒ Hérault, *substituer à l'indice* M. l'indice MC.
- 244. *Au lieu de* : Preuilley. V. Indre-et-Loire, *lire* : Preuilley-sur-Claise. V. Indre-et-Loire.
- 267. *A l'article* : Saint-Féliu-d'Avail. M. Pyrénées-Orientales, *ajouter l'indice* : ☒.
- 267. *A l'article* : Saint-Florent ou Saint-Florent-en-Corse. N/2 ☒ Corse, *biffer l'indice* : N/2.
- 273. *Au lieu de* : Saint-Jean-Pied-de-Port. M. ☒ RG. Basses-Pyrénées, *lire* : Saint-Jean-Pied-de-Port. L. ☒ Basses-Pyrénées.
- 288. *Au lieu de* : Saint-Symphorien ou Saint-Symphorien-Gironde. M. ☒ Gironde, *lire* : Saint-Symphorien. M. ☒ Gironde.
- 300. *Au lieu de* : Seyne (La). VK. Var, *lire* : Seyne-Tamaris-sur-Mer (La). V. Var.
- 301. Six-Fours. Sém. (1) Var. *Modifier ainsi qu'il suit le renvoi correspondant* :
- (1) Le sémaphore de Six-Fours est ouvert à la télégraphie privée, au départ et à l'arrivée exclusivement pour la correspondance du personnel résidant dans l'intérieur du fort.
- 335. *A l'article* : Wimille-Wimereux. (4) Pas-de-Calais ; pour la plage de Wimereux, FM<sup>al</sup>, *substituer* : Wimille-Wimereux. V. Pas-de-Calais, *et biffer le renvoi* (4) *placé au bas de la page*.

*Substituer l'indice V. à l'indice VK. en regard du nom de chacune des gares ci après :*

Aigues-Mortes. Gard.  
 Aix. Bouches-du-Rhône.  
 Aix-les-Bains. Savoie.  
 Albertville. Savoie.  
 Annecy. Haute-Savoie.  
 Annemasse. Haute-Savoie.  
 Annonay. Ardèche.  
 Arbois. Jura.

Beaune. Côte-d'Or.  
 Belleville. Rhône.  
 Bourgoin. Isère.  
 Brignoles. Var.  
 Cannes. Alpes-Maritimes.  
 Carpentras. Vaucluse.  
 Chalon-sur-Saône. Saône-et-Loire.  
 Chambéry. Savoie.

Champagnole. Jura.  
Digne. Basses-Alpes.  
Évian-les-Bains. Haute-Savoie.  
Ganges. Hérault.  
Gap. Hautes-Alpes.  
Givors (canal). Rhône.  
Grasse. Alpes-Maritimes.  
Hyères. Var.  
Lapalisse. Allier.  
La Tour-du-Pin. Isère.  
Le Puy. Haute-Loire.  
Le Vigan. Gard.  
Lons-le-Saunier. Jura.  
Mâcon. Saône-et-Loire.  
Manosque. Basses-Alpes.  
Monaco. Principauté de Monaco.  
Montbrison. Loire.  
Montceau-les-Mines. Saône-et-Loire.  
Montélimar. Drôme.  
Moulins-Engilbert. Nièvre.  
Palisse (La). Allier.  
Poligny. Jura.

Pont-Saint-Esprit. Gard.  
Puy (Le). Haute-Loire.  
Rive-de-Gier. Loire.  
Roanne. Loire.  
Romans. Drôme.  
Saint-Chamas. Bouches-du-Rhône.  
Saint-Chamond. Loire.  
Saint-Étienne. Loire.  
Saint-Jean-de-Maurienne. Savoie.  
Saint-Hippolyte-du-Fort. Gard.  
Saint-Marcellin. Isère.  
Saint-Vallier. Drôme.  
Sorgues. Vaucluse.  
Tain. Drôme.  
Tarascon. Bouches-du-Rhône.  
Thonon-les-Bains. Haute-Savoie.  
Tour-du-Pin (La). Isère.  
Vienne. Isère.  
Vigan (Le). Gard.  
Villefranche-sur-Mer. Alpes-Maritimes.  
Villefranche-sur-Saône. Rhône.

*Ajouter l'indice RG. en regard des articles suivants :*

Allevard. M. ☒ Isère.  
Bouillargues. M. ☒ Gard.  
Courtine (La). M. ☒ Creuse.  
Créon. M. ☒ Gironde.  
Laboissière. M. ☒ Oise.  
La Courtine. M. ☒ Creuse.

Ouroux-sur-Saône. M. ☒ Saône-et-Loire.  
Rousset. M. ☒ Bouches-du-Rhône.  
Serres. M. ☒ Ariège.  
Thervay. M. ☒ Jura.  
Troarn. M. ☒ Calvados.

*Supprimer l'indice RG. en regard des articles suivants :*

Ay. MC. ☒ Marne.  
Malzéville. M. ☒ Meurthe-et-Moselle.

Plessé. M. ☒ Loire-Inférieure.

### 3° Fermetures provisoires.

Aléria. M. ☒ RG. Corse.  
Camp de Saint-Maur. M<sup>re</sup>. Seine.

### 4° Réouvertures.

Amphion (Bains d'). BM. Haute-Savoie.  
Le Montanvert (C<sup>ne</sup> de Chamonix). BM. Haute-Savoie.  
Lovagny. BM. Haute-Savoie.  
Martigny. MT. (R). 1 kil. Aisne.  
Montanvert (Le). (C<sup>ne</sup> de Chamonix). BM. Haute-Savoie.  
Thorenc. MT. (R). Alpes-Maritimes.  
Ussat-les-Bains. (C<sup>ne</sup> d'Ornolac-Ussat-les-Bains). BM. Ariège.

### 5° Suppressions.

Troyes (Preize). V. Aube.  
Verneuil. 3 kil. Nièvre.

---

NOTA. — Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, dans les villes pourvues de succursales, l'indicatif

servant à distinguer les divers bureaux télégraphiques a cessé d'être formé de deux chiffres, il ne comprend plus que le chiffre significatif, sans addition du zéro. Cette règle ne s'applique toutefois qu'aux villes possédant moins de dix bureaux; les indicatifs employés pour désigner les bureaux de Paris, Lyon, Bordeaux et Marseille n'ont pas subi de modification.

Il y a lieu de mettre les indications de la nomenclature (pages 339 et suivantes) d'accord avec ces nouvelles dispositions.

---

**ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Guise (Aisne).**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai et 7 novembre 1890;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à Guise (Aisne).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 22 juin 1894.

LOURTIES.

---

**ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, et 7 novembre 1890.

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).



ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 22 juin 1894.

LOURTIES.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Bourges (Cher).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889 ;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai et 7 novembre 1890 ;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à Bourges (Cher).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 27 juin 1894.

LOURTIES.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Nogent-sur-Seine (Aube).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889 ;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai et 7 novembre 1890 ;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à Nogent-sur-Seine (Aube).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 4 juillet 1894.

LOURTIES.

*Mise en service de réseaux et de lignes téléphoniques.*

**Réseau annexe :**

Levallois-Perret..... 11 juillet 1894.

**Réseaux spéciaux :**

Avize..... 11 juin 1894.

Évreux..... 12 juin 1894.

Lagny..... 1<sup>er</sup> juillet 1894.

Lunel..... 1<sup>er</sup> juillet 1894.

**Lignes interurbaines :**

Paris-Maisons-Alfort..... 14 juin 1894.

Breuil-le-Sec-Clermont (Oise)..... 10 juillet 1894.

Chatenay-Sceaux..... 17 juin 1894.

Chaville-Sèvres..... 2 juillet 1894.

Lagny-Paris..... 1<sup>er</sup> juillet 1894.

Nivillers-Beauvais..... 17 juin 1894.

Vaucresson-Saint-Cloud..... 11 juillet 1894.

Vertus-Le-Mesnil-sur-Oger-Épernay..... 9 juillet 1894.



DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Additions et modifications à la nomenclature des fils.*

RÉSEAU PRINCIPAL.

NUMÉROS des FILS.	POINTS EXTRÊMES.	VOIES SUIVIES et POINTS DE COUPURE.	OBSERVATIONS.
179			
263			
287	Paris = Cherbourg.	DREUX, LAIGLE, Argentan, FLERS, Condé-sur-Noireau, Lison.	Dessert Caen.
308 bis	Paris = Les Sables- d'Olonne.	Juvisy, Étampes, ORLÉANS, Tours, Chinon, Bressuire, La Roche-sur-Yon.	
330 bis	Paris = La Roche- sur-Yon.	CHARTRES, Le Mans, Château- Gontier, Segré, Nantes.	Fil de cuivre de 2 <sup>m/m</sup> .
360			
470	Paris = La Ferté- sous-Jouarre.	Lagny, MEAUX.....	Peut être utilisé, en cas de nécessité, par les bureaux de Meaux et de Lagny.
484 bis	S <sup>t</sup> -Étienne = Gre- noble.	Rive-de-Gier, Givors, Lyon..	Peut-être utilisé par Lyon en cas de nécessité. (Sou- terrain de Lyon à Gre- noble. — N° 021.)
486 bis	Saint-Étienne = An- nonay.	Bourg-Argental.	
543	Grenoble = Annonay	Rives, S <sup>t</sup> -Rambert, Peyraud.	
558	Gap = Barcelonnette	.....	Dessert Prunières - gare (M <sup>re</sup> ).
598	Melle = Civray. ...	.....	Dessert Ruffec.

RÉSEAU DÉPARTEMENTAL.

NUMÉROS des FILS.	POINTS EXTRÊMES.	BUREAUX INTERMÉDIAIRES DESSERVIS.	OBSERVATIONS.
<b>LOIRE-INFÉRIEURE.</b>			
9	Nantes = Le Croisic.		
13	Saint-Nazaire = Le Croisic.		
<b>BASSES-PYRÉNÉES.</b>			
15	Mâtillon = Saint-Jean-Pied-de-Port.	Saint-Palais (M).	
21	Bayonne = Saint-Jean-Pied-de-Port.		

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Tarif télégraphique.*  
(Édition de mars 1893.)

**Bulletin rectificatif n° 16.**

**Page 40. — Norvège.** — *Dans la colonne 5, au-dessus de l'indication éventuelle MP, ajouter l'indication éventuelle D.*

**Page 48. — Taxes postales des télégrammes destinés à traverser les mers.**

*Entre « Malacca » et « Mozambique », ajouter :*

**Maurice (Ile)..... Idem ..... 0,50**

*Entre « Queensland » et « Siam », ajouter :*

**Seychelles (Iles)... Idem ..... 0,50**

**Page 76. — Arabie.** — *Au-dessous de « Cheikh-Saïd et Hodeïda... » ajouter :*

Camaran (Ile).....		2		3		4	
		<b>5,00</b>		5,90		7,20	

**Page 96. — Ile Labuan.** — Dans la colonne 9 (Télégrammes spéciaux), mettre : « Les mêmes que pour l'île de Luçon ».

**Page 102. — Télégrammes de presse pour l'Amérique par les voies du Nord.** — En regard de « République Argentine », dans la colonne 2 (Voie PQ), inscrire la taxe de 1 fr. 90.

*Cartes du réseau télégraphique international.*

(Édition de janvier 1893. — Neuvième notification.)

**Carte de l'Afrique.** — Dans la mer Rouge, entre la côte d'Arabie et le tracé du câble de Souakim à Périm, à une très faible distance au-dessus du 15° degré de latitude Nord, placer l'île Camaran. Cette île est reliée à la côte par un petit câble sous-marin prolongé par une ligne terrestre jusqu'à Hodeïda.

**Tableau horaire.** — En regard de « Suisse », au lieu de : « Méridien de Berne », mettre : « Méridien du 15° degré à l'est de Greenwich, en avance de 20' 4" sur l'heure du méridien de Berne ».

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

(Berne. — 8° édition).

*Ajouter à leur rang alphabétique les noms des bureaux suivants :*

Pétionville.....		République d'Haïti, Indes occidentales.
Tarma.....		Pérou.

**MATÉRIEL ET EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 4° BUREAU (C).**

*Additions à la nomenclature du matériel.*

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ APPLI- CABLE.
collectifs.	détaillés.		
84	6	Câbles téléphoniques sous papier, recouverts d'un tube en plomb, à une paire de conducteurs.....	Mètre.
	7	Câbles téléphoniques sous papier, recouverts d'un tube en plomb, à sept paires de conducteurs.....	Id.
	8	Câbles téléphoniques sous papier, recouverts d'un tube en plomb, à vingt-six paires de conducteurs.....	Id.
	9	Câbles téléphoniques sous papier, recouverts d'un tube en plomb, à cinquante et une paires de conducteurs.....	Id.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux britanniques.*

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

1<sup>o</sup> NOUVEAUX BUREAUX À INSCRIRE.

*Londres.*

East Ham, Katherine Road.....	E.
Queen Victoria Street (No 128 A.).....	E. C.

*Angleterre.*

Askham.....	Penrith.	Littleton Panell.....	Devizes.
Bamford (Lanc.).....	Rochdale.	London Street (Kingston- on-Thames).....	Kingston - on Thames.
Bampton (Wesmore- land).....	Penrith.	Lund.....	Yorks.
Bangor Street.....	Carnarvon.	Mitcham Junction.....	Mitcham.
Bridgeman Street.....	Walsall.	Moordown.....	Bournemouth.
Bridge Street (Belper)...	Belper.	Moortown.....	Leeds.
Cadoxton (Glam.).....	Neath.	New Bridge Street.....	Leicester.
Central Estate.....	Hartlepool.	Old Warden.....	Biggleswade.
Chiddingstone Causeway.	Eden Bridge (Kent).	Pennington.....	Lymington.
Cloughton.....	Scarborough.	Ringstead (Northampton- shire).....	Thrapston.
Croft Town.....	Cambridge.	Riverside (Kingston-on- Thames).....	Kingston - on - Thames.
Cross Flatts.....	Bingley.	St. Stephen (Cornwall)..	Gram pound Road.
Devonshire Road (Bexhill).	Hastings.	Scalby.....	Scarborough.
Duke Street (Darlington).	Darlington.	Shustoke.....	Birmingham.
Dunvant.....	Swansea.	Somerton (Oxfordshire).	Banbury.
Four Elms.....	Eden Bridge (Kent).	Southcote Road.....	Bournemouth.
Hascombe.....	Gadalming.	Spring Vale (Penistone).	Sheffield.
Hibaldstow.....	Brigg.	Stalmine.....	Preston.
High Street (Brierley Hill).	Brierley Hill.	Stretton (Staff).....	Burton - on - Trent.
Hopetown (Darlington)..	Darlington.	Stubshaw Cross.....	Newton-le-Wil- lows (Lanc.).
Kingswood (Warwick- shire).....	Birmingham.	West Tanfield.....	Bedale.
Langford (Bedfordshire).	Biggleswade.	Wood Bottom.....	Shipley.
Little Hadham.....	Much Hadham (Herts).		

*Écosse.*

Balbair.....	Invergor don (Ross-shire).	Scalpay.....	Portree.
Pennan.....	Fraserburgh.	Whitehouse Loan.....	Edinburgh.

*Irlande.*

Killinick.....	Wexford.	Upper Clare Street.....	Limrick.
Tory Island.....	Letterkenny,	Woodvale.....	Belfast.

2° CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

*Londres.*

*Au lieu de :*

*Inscrire :*

Bermondsey, Jamaica Road, No 196, S. E.  
Hderton Road, South Bermondsey, S. E.  
Drury Lane (No 42) near Long Acre, W. C.  
East Ham, E.  
Queens Road, Chelsea, S. W.

Bermondsey, Jamaica Road, No 233, S. E.  
South Bermondsey, Hderton Road, S. E.  
Great Queen Street, W. C.  
East Ham High Street, E.  
Chelsea, Queens Road, S. W.

*Angleterre.*

*Au lieu de :*

*Inscrire :*

Bamborough; Belford (Northumberland)  
Waterloo; Blyth (Northumberland)  
Norton; Market Drayton  
Regent Road (Morecambe); Lancaster  
Upper East Molesey; Kingston-on-Thames

Bamburgh; Belford (Northumberland).  
Cowpen Quay; Blyth (Northumberland).  
Norton-in-Hales; Market Drayton.  
West End (Morecambe); Lancaster.  
Molesey Park; Kingston-on-Thames.

*En regard de* {  
Alcester } *ajouter* (Warwickshire) et *biffer* les indications de la  
Coughton } colonne 2.  
Studley }  
Endon } *remplacer* Stoke-on-Trent par Staffordshire.  
Milton }  
Boldon Colliery, *biffer* East Boldon.  
Catchgate, *remplacer* Newcastle-on-Tyne par Annfield Plain (C° Durham).  
Newsham, *remplacer* Newcastle-on-Tyne par Blyth (Northumberland).  
Walker Gate, *inscrire* Walker (Northumberland).  
Bebside, *remplacer* Northumberland par Blyth (Northumberland).  
Glyn Garth, *remplacer* Bangor (Wales) par Menai Bridge (Anglesey).  
Mangotsfield } *remplacer* Fishponds (Glos.) par Bristol.  
Pucklechurch }  
Tantobie, *biffer* Lintz Green.  
Tanfield Lea, *remplacer* Lintz Green par Tantobie (Durham).

*Écosse.*

*Au lieu de* { High Street; Inverness, *inscrire* Castle Street; Inverness.  
Tullypowrie (Perthshire), *inscrire* Strathlay (Perthshire).

*Irlande.*

*Au lieu de :*

*Inscrire :*

Great Brunswick Street; Dublin.  
Thomas Street; Waterford.

Great Brunswick Street, No 167; Dublin.  
King Street; Waterford.

*En regard de* { Ballinskelligs, *inscrire* Cahirciveen (C° Kerry).  
Miltown, *ajouter* (C° Kerry) et *biffer* les indications de la col. 2.

3° BUREAUX À BIFFER.

*Londres.*

Bunhill Row, E. C.  
Hammersmith, Fulham Palace Road, No 72, W.  
New Street, St Martin's Lane, W. C.

Tooting Junction, S. W.

Angleterre.

Kirk Deighton;  
Love Clough;  
Low Town;

Wetherby.  
Bury (Lanc.).  
Bridgnorth.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux de poste des États-Unis.*

Les agents sont invités à compléter, d'après les indications suivantes, la liste des bureaux américains admis à l'échange des mandats internationaux :

BUREAUX.	COMTÉS.	ÉTATS.
<i>1<sup>o</sup> Nouveaux bureaux à inscrire.</i>		
Fort Sheridan.....	Lake.....	Arizona.
Highwood.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
Morenci.....	Graham.....	<i>Idem</i> .
Riverside.....	Cook.....	<i>Idem</i> .
South Evanston.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
Tinley Park.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
Door Village.....	Laporte.....	Indiana.
East Chicago.....	Lake.....	<i>Idem</i> .
Pendleton.....	Madison.....	<i>Idem</i> .
Seymour.....	Jackson.....	<i>Idem</i> .
Carbonado.....	Mahaska.....	Iowa.
Neola.....	Pottawattamie.....	<i>Idem</i> .
Rock Valley.....	Sioux.....	<i>Idem</i> .
Monroe Bridge.....	Franklin.....	Massachusetts.
Bad Axe.....	Huron.....	Michigan.
Grand Junction.....	Van Buren.....	<i>Idem</i> .
Sturgis.....	Saint-Joseph.....	<i>Idem</i> .
Tecumseh.....	Lenawee.....	<i>Idem</i> .
Thompson.....	Schoolcraft.....	<i>Idem</i> .
Holloway.....	Swift.....	Minnesota.
Moose Lake.....	Carlton.....	<i>Idem</i> .
Arapahoe.....	Furnas.....	Nebraska.
Daykin.....	Jefferson.....	<i>Idem</i> .
Wellfleet.....	Lincoln.....	<i>Idem</i> .
Stanhope.....	Sussex.....	New-Jersey.
Roswell.....	Chaves.....	Nouveau-Mexique.
Brooklyn, Flatbush station.....	Kings.....	New-York.
——— Station A.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
——— Station C.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
New-York, Station V.....	New-York.....	<i>Idem</i> .
——— Station Y.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
Niagara-Falls, Station A.....	Niagara.....	<i>Idem</i> .
North Tonawanda.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
Theresa.....	Jefferson.....	<i>Idem</i> .
Ellendale.....	Dickey.....	North Dakota.
Griswold.....	Lamoure.....	<i>Idem</i> .



Gambier.....	Knox.....	Ohio.
Oak Harbor.....	Ottawa.....	Idem.
Howard.....	Miner.....	South Dakota.
Dickson.....	Dickson.....	Tennessee.
Barron.....	Barron.....	Wisconsin.
Centralia.....	Wood.....	Idem.
Muscoda.....	Grant.....	Idem.

*2° Changements de dénomination.*

Toutes les indications se rapportant aux divers bureaux de Chicago devront être biffées et remplacées par les suivantes :

Chicago,	Chicago, Station G,
_____ Hegewisch station,	_____ H,
_____ Pullman station,	_____ J,
_____ World's Fair station,	_____ K,
_____ Station A,	_____ N
_____ B,	_____ O
_____ C,	_____ S,
_____ E,	_____ T,
_____ F,	_____ X.

*3° Bureaux à biffer.*

Central Park.....	Illinois.
Colehour.....	Idem.
Hegewisch.....	Idem.
Pullman.....	Idem.
Englwood.....	Idem.
Kensington.....	Idem.
Ravenswood.....	Idem.
Suspension Bridge.....	New-York.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux italiens.*

Les bureaux de poste de :

Badia-di-Cava-de-Tirreni.	Salerno.
Longare.	Vicenza.
Montenars.	Udine.
Porte (Mira).	Venezia.
Sant'Angelo-a-Cupolo.	Benevento.
San-Vittore-Olona.	Milano.
Serrenti.	Cagliari.

devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature des bureaux italiens admis à l'échange des mandats internationaux.

EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE  
ÉTRANGÈRE.

---

*Bureaux de poste de Roumanie.*

Les agents sont invités à ajouter les bureaux ci-après sur la nomenclature des bureaux roumains qui se trouve à la page 132 du Tarif international des Postes :

Baltatesti,  
Brosteni,  
Bucuresti-Sueur I,  
\_\_\_\_\_ II,  
\_\_\_\_\_ III,  
Burdujeni-gare,  
Costeti,  
Fetesti,

Galati-succursale,  
Govora,  
Oltenita,  
Podu-Turcului,  
Rosiori,  
Scorteni,  
Slanic-Balneat,  
Stefanesti.

Il est rappelé à cette occasion que les bureaux roumains, dénommés à la page 152 du tarif international des Postes, comme participant au service des mandats, sont seuls autorisés à effectuer des recouvrements internationaux. On ne doit donc diriger que sur ces bureaux les envois de valeurs à recouvrer en Roumanie. Il ne s'ensuit pas que les expéditeurs français ne peuvent pas mettre en circulation des valeurs payables par des personnes habitant d'autres localités roumaines; mais l'enveloppe doit toujours porter, comme destination, le nom d'un des bureaux participant au service des recouvrements.

---

CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.

---

*Avis relatif à l'achat de numéros détachés du Bulletin mensuel  
des postes et des télégraphes.*

Les agents sont invités à n'accepter de versement que pour l'achat des numéros détachés suivants du Bulletin mensuel des postes et des télégraphes :

1891 : N<sup>os</sup> 6, 7, 8, 8 supplémentaire et 12;

1893 : N<sup>os</sup> 11 (2<sup>e</sup> supplément) et 12 supplémentaire;

1894 : N<sup>os</sup> 5 et suivants.

L'approvisionnement des autres numéros est complètement épuisé.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Liste des journaux belges.*

Les agents sont invités à ajouter les deux publications ci-après sur la liste des journaux belges.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Le Petit Bleu</i> ..... Éditeur.	Bruxelles....	3 mois..	8 00	7 75	0 25	
		6 mois..	15 00	14 55	0 45	
		12 mois..	30 00	29 10	0 90	
<i>L'Union</i> ..... Éditeur.	Bruxelles....	3 mois..	8 00	7 75	0 25	
		6 mois..	14 50	14 05	0 45	
		12 mois..	28 00	27 16	0 84	

EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Additions à la nomenclature n° 323 des escales de paquebots.*

Les agents sont invités à porter les rectifications suivantes sur la nomenclature des escales n° 323 (édition de 1894).

Page 30, n° 62. — Cotonou. Renvoi (E). Dispositions relatives à l'acheminement des correspondances pour le Dahomey, inscrire «11 août». (Pendant les mois de juillet et de septembre, il ne sera pas utilisé de paquebots anglais pour l'acheminement des correspondances à destination du Dahomey.)

Page 39, n° 119.—Madère (voie de Lisbonne), rectifier comme suit les dates figurant aux colonnes 5 et 6 :

Col. 5.  
6, 20 et 23 de chaque mois.

Col. 6.  
les 3, 17 et 20.

Page 62, n° 223. — En regard d'Yokohama (Japon) voie de Queenstown, porter les dates ci-après : 2, 12 et 23 août, 2, 9, 20 et 30 septembre, 11 et 21 octobre, 1, 11, 18 et 29 novembre, 9, 20 et 30 décembre.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. La Direction générale des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais elle ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
<b>§ 1<sup>er</sup>. — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).</b>						
1	La Pointe-à-Pître (Guadeloupe).	5 août . . . .	Le Havre..	Campêche. . . . .	Voilier. . . . .	D. Auger.
2	Saint-Pierre (Mar- tinique).	15 . . . . .	Idem. . . . .	Perigny. . . . .	Idem. . . . .	Ambaud frères.
3	Cayenne . . . . .	1 <sup>er</sup> . . . . .	Idem. . . . .	Eugénie. . . . .	Idem. . . . .	F. Avril.
<b>§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).</b>						
1	Antofogasta . . . . .	28 août. . . .	Le Havre..	Pacifique, . . . . .	Steamer. . . . .	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
2	Arica . . . . .	28 . . . . .	Idem. . . . .	Pacifique. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
3	Bahia . . . . .	14 . . . . .	Idem. . . . .	Entre-Rios. . . . .	Idem. . . . .	Chargeurs réunis.
4	Idem . . . . .	28 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
5	Buenos-Ayres. . . . .	10 . . . . .	Idem. . . . .	Cordoba. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
6	Idem . . . . .	20 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
7	Idem . . . . .	30 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
8	Cap-Haïtien. . . . .	12 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Broström.
9	Idem . . . . .	26 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
10	Caracas . . . . .	2 . . . . .	Idem. . . . .	Crénon. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
11	Idem . . . . .	18 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
12	Carthagène. . . . .	21 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
13	Les Cayes. . . . .	11 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
14	Céara. . . . .	11 . . . . .	Idem. . . . .	Anselm . . . . .	Idem. . . . .	J.-M. Currie.
15	Idem . . . . .	10 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	C <sup>ie</sup> Gunard.
16	Idem . . . . .	30 . . . . .	Idem. . . . .	Grégory. . . . .	Idem. . . . .	J.-M. Currie.
17	Cienfuegos (Cuba). . . . .	11 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Broström.
18	Colón . . . . .	21 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
19	Coronel. . . . .	28 . . . . .	Idem. . . . .	Pacifique. . . . .	Idem. . . . .	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
20	Coquimbo. . . . .	28 . . . . .	Idem. . . . .	Pacifique. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
21	Curaçao. . . . .	2 . . . . .	Idem. . . . .	Cremon. . . . .	Idem. . . . .	Broström.
22	Idem . . . . .	18 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
23	Gonaïves. . . . .	26 . . . . .	Idem. . . . .	Y. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
24	Itacoatiara. . . . .	10 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	C <sup>ie</sup> Gunard.
25	Jaemel. . . . .	11 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Brostrom.
26	Jérémie. . . . .	26 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
27	Kingston (Jamaïque) . . . . .	11 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
28	La Havane . . . . .	15 . . . . .	Idem. . . . .	Reina - Maria- Cristina.	Idem. . . . .	Genestal.
29	Idem. . . . .	28 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Broström.
30	Iquique. . . . .	28 . . . . .	Idem. . . . .	Pacifique. . . . .	Idem. . . . .	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre. 1	DESTINATIONS. 2	DATES des départs. 3	PORTS de départ. 4	NOMS des bâtiments. 5	NATURE des bâtiments. 6	CAPITAINES, armateurs ou agents. 7
31	Lima.....	28 août...	Le Havre..	Pacifique.....	Steamer...	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
32	Maceio.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
33	Manaos.....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> Cunard.
34	Maragnan.....	4.....	Idem.....	Anselm.....	Idem.....	J.-M. Currie.
35	Idem.....	30.....	Idem.....	Grégory.....	Idem.....	Idem.
36	Mayaguez.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
37	Mollendo.....	28.....	Idem.....	Pacifique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
38	Montevideo.....	10.....	Idem.....	Cordoba.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
39	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
40	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
41	Para.....	4.....	Idem.....	Anselm.....	Idem.....	J.-M. Currie.
42	Idem.....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> Cunard.
43	Idem.....	30.....	Idem.....	Grégory.....	Idem.....	J.-M. Currie.
44	Paranagua.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Genestal.
45	Pernambuco.....	14.....	Idem.....	Entre-Rios.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
46	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
47	Ponce (Porto-Rico).....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
48	Port-au-Prince.....	12.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
49	Idem.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
50	Progreso.....	12.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
51	Idem.....	15.....	Idem.....	Reina - Maria - Cristina.	Idem.....	Génestal.
52	Puerto-Cabello.....	2.....	Idem.....	Crémon.....	Idem.....	Broström.
53	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
54	Puerto-Plata.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
55	Rio-de-Janeiro.....	7.....	Idem.....	Corsica.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
56	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
57	Rio-Grande-do-Sul.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Genestal.
58	Salaverry.....	28.....	Idem.....	Pacifique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
59	Sanchez.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
60	Savanilla.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
61	Santo-Domingo.....	11.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
62	San-Francisco.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Genestal.
63	S <sup>a</sup> -Juan-Porto-Rico.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
64	Saint-Thomas.....	2.....	Idem.....	Crémon.....	Idem.....	Idem.
65	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
66	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
67	Idem.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
68	Taleahuano.....	28.....	Idem.....	Pacifique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
69	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	Cordoba.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
70	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
71	Tampico.....	12.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
72	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
73	Valparaiso.....	28.....	Idem.....	Pacifique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
74	Vera-Cruz.....	12.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
75	Idem.....	15.....	Idem.....	Reina - Maria - Cristina.	Idem.....	Génestal.
76	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

*Modifications à la nomenclature n° 207 des rues de Paris.*

Au reçu du présent Bulletin mensuel, il y aura lieu de substituer, en regard de la désignation des voies de Paris ci-après désignées, aux numéros existants les numéros suivants :

Astrolabe (impasse de l').....	43
Bagneux (rue de).....	43
Barouillère (rue de la).....	80
Bérite (rue).....	80
Cherche Midi (rue du) :	
35 à 81, 38 à 86.....	80
Au-dessus.....	43
Couvents.....	
{ Lazaristes (des).....	80
{ Oiseaux (des).....	41
Églises.....	
{ Saint-Vincent-de-Paul (Lazaristes).....	80
Forêts (Conservations des).....	80
Jardins publics } ou squares. } du Croisic.....	43
Gerbillon (rue).....	80
Maubeuge (rue de) :	
1 à 29, 2 à 44.....	2
31 à 59, 46 à 80.....	83
Mayet (rue).....	42
Montparnasse (boulevard du) :	
1 à 111, 1 à 110.....	43
Au-dessus.....	52
Mont-Tonnerre (impasse du).....	43
Olivet (rue d').....	80
Oudinot (impasse).....	80
Oudinot (rue).....	41
Pierre-Leroux (rue) :	
1 à 9, 2 à 10.....	41
Au-dessus.....	80
Régis (rue).....	80
Rousselet (rue) :	
1 à 25, 2 à 20.....	41
Au-dessus.....	80
Sèvres (rue de) :	
25 à 133, 18 à 82.....	80
Au-dessus.....	41
Troyon (villa) <sup>(1)</sup> .....	43
Vaneau (rue) :	
1 à 27, 2 à 28.....	44
Au-dessus.....	80
Vaugirard (rue de) :	
49 à 131, 78 à 142.....	43

<sup>(1)</sup> A ajouter.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

FRANCE.

*Comparaison des recouvrements du mois d'avril 1894 avec ceux du mois correspondant de l'année 1893.*

Nos des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS D'AVRIL		DIFFÉRENCES POUR 1894.	
		1894.	1893.	Augmentat <sup>ons</sup>	Diminutions
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1° POSTES.</b>					
1	Produit net de la taxe des lettres, journaux, imprimés, etc. — Solde des comptes avec les offices étrangers	12,566,265 57	12,519,129 58	47,235 99	"
2	Droit perçu sur les envois d'argent. { Mandats français. Mandats internat <sup>ionaux</sup>	575,098 38	534,542 40	40,555 98	"
et 2 ter		36,639 64	39,232 29	"	2,592 65
2 bis	Droit perçu sur les bons de poste.....	17,372 50	16,972 25	400 25	"
3	Taxes perçues par l'État pour transport de colis postaux.....	969 25	1,686 41	"	717 16
	Recettes diverses et accidentelles.....	15,872 47	23,667 88	"	7,795 41
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>13,212,317 81</b>	<b>13,135,230 81</b>	<b>88,192 22</b>	<b>11,105 22</b>
	EN PLUS en 1894.....			<b>77,087<sup>f</sup> 00<sup>c</sup></b>	
<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>					
4	Produit net des taxes de la télégraphie privée.....	2,394,302 12	2,527,904 68	"	133,602 56
4 bis	Solde des comptes avec les offices étrangers.....	"	49,462 95	"	49,462 95
5	Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur service télégraphique.	"	"	"	"
5 bis	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique....	2,547 00	6,626 16	"	4,079 16
6	Recettes diverses et accidentelles....	67,473 80	174,940 52	"	107,466 72
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>2,464,322 92</b>	<b>2,758,934 31</b>	<b>"</b>	<b>294,611 39</b>
	EN MOINS en 1894.....			<b>294,611<sup>f</sup> 39<sup>c</sup></b>	
<b>3° TÉLÉPHONES.</b>					
7	Produit des téléphones et abonnements divers.....	228,448 42	198,315 29	30,133 13	"
et 7 bis		228,448 42	198,315 29	30,133 13	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>228,448 42</b>	<b>198,315 29</b>	<b>30,133 13</b>	<b>"</b>
	EN PLUS en 1894.....			<b>30,133<sup>f</sup> 13<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS COURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 3	Produits postaux.....	13,212,317 81	13,135,230 81	77,087 00	"
4 à 6	Produits télégraphiques.....	2,464,322 92	2,758,934 31	"	294,611 39
7 et 7 bis	Produits téléphoniques.....	228,448 42	198,315 29	30,133 13	"
	<b>TOTAUX du mois d'avril.....</b>	<b>15,905,089 15</b>	<b>18,092,480 41</b>	<b>107,220 13</b>	<b>294,611 39</b>
	Mois antérieurs.....	48,109,426 92	48,786,164 59	"	676,737 67
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>64,014,516 07</b>	<b>64,878,645 00</b>	<b>107,220 13</b>	<b>971,349 06</b>
				<b>Dimin<sup>ons</sup>: 864,128<sup>f</sup> 93<sup>c</sup></b>	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

ALGÉRIE.

*Comparaison des recouvrements du mois d'avril 1894 avec ceux du mois correspondant de l'année 1894.*

Nos des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS D'AVRIL		DIFFERENCES POUR 1894.	
		1894.	1893.	Augmentat <sup>ons</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1° POSTES.</b>					
1	Produit net de la taxe des lettres, journaux, imprimés, etc. — Solde des comptes avec les offices étrangers	205,773 44	198,237 92	7,535 52	"
2	Droit perçu sur les Mandats français.	26,475 79	24,256 86	2,218 93	"
et 2 ter	envois d'argent. Mandats internat <sup>ls</sup>	1,436 33	1,795 67	"	359 34
2 bis	Droit perçu sur les bons de poste....	108 75	97 50	11 25	"
3	Taxes perçues par l'État pour transport de colis postaux.....	"	"	"	"
	Recettes diverses et accidentelles.....	421 50	702 00	"	280 50
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>234,215 81</b>	<b>225,089 95</b>	<b>9,765 70</b>	<b>639 84</b>
	EN PLUS en 1894.....			<b>9,125<sup>f</sup> 86<sup>c</sup></b>	
<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>					
4	Produit net des taxes de la télégraphie privée.....	98,146 25	100,063 88	"	1,917 63
4 bis	Solde des comptes avec les offices étrangers.....	"	"	"	"
5	Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur service télégraphique..	"	"	"	"
5 bis	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique.....	"	"	"	"
6	Recettes diverses et accidentelles.....	1 40	2 92	"	1 52
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>98,147 65</b>	<b>100,066 80</b>	<b>"</b>	<b>1,919 15</b>
	EN MOINS en 1894.....			<b>1,919<sup>f</sup> 15<sup>c</sup></b>	
<b>3° TÉLÉPHONES.</b>					
7	Produits des téléphones et abonnements divers.....	768 22	469 00	299 22	"
et 7 bis					
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>768 22</b>	<b>469 00</b>	<b>299 22</b>	<b>"</b>
	EN PLUS en 1894.....			<b>299<sup>f</sup> 22<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS COURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 3	Produits postaux.....	234,215 81	225,089 95	9,125 86	"
4 à 6.	Produits télégraphiques.....	98,147 65	100,066 80	"	1,919 15
7 et 7 bis	Produits téléphoniques.....	768 22	469 00	299 22	"
	<b>TOTAUX du mois d'avril.....</b>	<b>333,131 68</b>	<b>325,625 75</b>	<b>9,425 08</b>	<b>1,919 15</b>
	Mois antérieurs.....	909,510 18	934,837 02	"	25,326 84
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>1,242,641 86</b>	<b>1,260,462 77</b>	<b>9,425 08</b>	<b>27,245 99</b>
				<b>Diminution : 17,820<sup>f</sup> 91<sup>c</sup></b>	



PERSONNEL.

---

*Félicitations adressées au personnel à l'occasion du surcroît de travail  
causé par l'attentat de Lyon.*

MONSIEUR LE DIRECTEUR, l'horrible attentat dont M. le président CARNOT a été victime, le 24 juin dernier, a occasionné, pendant plusieurs jours, un accroissement exceptionnel et imprévu de la correspondance télégraphique, qui a imposé au personnel de l'Administration un surcroît considérable de travail.

La situation était d'autant plus critique que 1,800 commis auxiliaires environ ont été distraits du service normal pour prendre part, les 25 et 26 juin, au concours du surnumérariat.

Malgré ces conditions particulièrement défavorables, j'ai constaté avec une légitime satisfaction que, sauf sur quelques points en nombre très restreint, l'échange des dépêches de toute catégorie s'est effectué d'une manière entièrement satisfaisante.

J'adresse à ce sujet mes félicitations et mes remerciements au personnel, spécialement à celui des grands centres télégraphiques, qui a été particulièrement surmené, notamment à Paris et à Lyon.

*Le Directeur général des Postes et des Télégraphes,*

J. DE SELVES.

---

PERSONNEL.

---

*Échange de dépêches entre le personnel français et celui des divers bureaux étrangers  
à l'occasion de l'attentat de Lyon.*

A l'occasion de l'assassinat de M. le président CARNOT, des dépêches de condoléance et de remerciement ont été échangées entre le personnel français et celui de divers bureaux étrangers, notamment Saint-Petersbourg, Moscou, Milan.

---

PERSONNEL.

---

*Médailles d'honneur des postes et des télégraphes.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu le décret du 22 mars 1882 ;

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 19 mars 1892 ;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — Sont transformées en médailles d'argent les médailles de bronze antérieurement décernées aux sous-agents ci-après désignés :

**Meillier** (André-Pierre), sous-chef facteur des postes à Paris, 20 ans de services administratifs, titulaire de la médaille de bronze depuis le 3 février 1883 ;

**Barbu** (Théodore-Jean-Baptiste), surveillant des télégraphes au Palais (Morbihan), 36 ans de services administratifs, 3 ans et demi de services militaires;

**Bonnière** (François), courrier convoyeur à Moulins-sur-Allier, 37 ans de services administratifs;

**Déchambre** (François), courrier auxiliaire à Montargis (Loiret), 40 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Demanet** (André-Alexandre), mécanicien des télégraphes à Bordeaux, 33 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Deshayes** (Hypolite-Auguste), courrier convoyeur au Mans, 35 ans de services administratifs, 5 mois de services militaires;

**Flory** (Antoine), surveillant des télégraphes au Puy, 34 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Francomme** (César-Constantin), chef facteur des postes à Paris, 38 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Girodolle** (Pierre), facteur des télégraphes à Paris, 34 ans de services administratifs, 12 ans et demi de services militaires;

**Louvel** (Julien), courrier convoyeur à Rennes, 34 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Masson** (Étienne), courrier convoyeur à Audun-le-Roman (Meurthe-et-Moselle), 34 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Obscur** (Pierre-Auguste), surveillant des télégraphes à Marseille, 39 ans de services administratifs;

**Rabouille** (Louis-Philippe-Ernest-Eugène), courrier convoyeur à Amiens, 35 ans de services administratifs, 4 ans de services militaires;

**Roumeau** (Isidore), facteur local à Chautelle (Allier), 35 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Roy** (Antoine), courrier convoyeur à Nantes, 34 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Thomassin** (Joseph-Alexis), courrier convoyeur à Lyon, 36 ans de services administratifs, 4 ans de services militaires;

**Vignau** (Jean-Marie), surveillant des télégraphes à Paris, 33 ans de services administratifs, 10 ans de services militaires;

*Titulaires de la médaille de bronze depuis le 1<sup>er</sup> juin 1889.*

**Barrier** (Antoine), courrier convoyeur à Toulouse, 37 ans et demi de services administratifs;

**Charles** (François), facteur rural à Chaillac (Indre), 41 ans de services administratifs;

**Collin** (Jean-Louis), entreposeur à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), 36 ans et demi de services administratifs;

**Corbin** (Jean-Louis-François), entreposeur à Lisièux (Calvados), 31 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Descos** (François), facteur-chef des postes à Saint-Étienne, 30 ans et demi de services administratifs, 14 ans de services militaires;

**Dini** (César-Auguste), gardien de bureau à Paris, 33 ans et demi de services administratifs, 10 ans de services militaires;

**Goron** (Louis-Marie), facteur rural à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), 35 ans et demi de services administratifs, 2 ans et demi de services militaires;

**Gulnard** (Jean-Pierre-Alphonse), facteur-chef des postes à Besançon, 35 ans et demi de services administratifs;

**Hodbourg** (Louis-François-Arcade), courrier convoyeur à Orléans, 32 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Labauve** (Baptiste-Alfrède), surveillant au dépôt central du matériel, 33 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Lebacqz** (Félicien-Joseph), facteur rural à Arleux (Nord), 37 ans et demi de services administratifs;

**Ledoux** (Charles-Alexandre-Léon), entreposeur à Calais (Pas-de-Calais), 33 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Martin** (Barthélemy), facteur rural à Vizille (Isère), 37 ans et demi de services administratifs, 5 ans et demi de services militaires;

**Parigi** (Charles-André), gardien de bureau à Paris, 31 ans de services administratifs, 12 ans et demi de services militaires;

**Patouillet** (Pierre-François-Alexandre), surveillant faisant fonctions de facteur-chef des télégraphes à Paris, 34 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires;

**Rivier** (Joseph-Félicien), surveillant des télégraphes à Lyon, 36 ans et demi de services administratifs, 2 ans et demi de services militaires;

*Titulaires de la médaille de bronze depuis le 9 juillet 1889.*

ART. 2. — La médaille d'argent des postes et des télégraphes est décernée aux sous-agents dont les noms suivent :

**Babou** (Pierre), facteur rural à Couiza (Aude), 20 ans de services administratifs, 25 ans et demi de services militaires;

**Calisti** (Ange), surveillant faisant fonctions de facteur-chef des télégraphes à Marseille, 31 ans et demi de services administratifs;

**Larcher** (Joseph), facteur de ville des postes à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), 25 ans de services administratifs, 14 ans et demi de services militaires;

*Décorés de la médaille militaire.*

**Cassabois** (François-Louis Clément), chef surveillant des télégraphes à Alger, 24 ans et demi de services administratifs et courageux dévouement dont il a fait preuve lors de l'établissement de la ligne télégraphique de Ghardaïa à El-Goléa.

ART. 3. — La médaille de bronze des postes et des télégraphes est décernée aux sous-agents désignés ci-après :

**Aladenise** (Fiacre), chef facteur des postes à Paris, 28 ans et demi de services administratifs, 5 ans de services militaires;

**Allamigeon** (Gabriel), courrier convoyeur à Bordeaux, 26 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Alzard** (Simon-François), facteur de ville des postes à Montereau (Seine-et-Marne), 31 ans et demi de services administratifs;

**Arthaud** (Simon-Marie), facteur local à Panissière (Loire), 33 ans et demi de services administratifs;

**Attané** (Bernard), facteur rural à Salies-du-Salat (Haute-Garonne), 30 ans et demi de services administratifs, 2 ans et demi de services militaires;

**Aubry** (Paul-Joseph), facteur-chef des postes à Angers, 27 ans de services administratifs, 2 ans de services militaires;

**Audibert** (Félix-Antoine), courrier convoyeur à Marseille, 28 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Avoine** (Pierre-François), facteur des télégraphes à Cherbourg, 33 ans de services administratifs;

**Bardou** (François-Dominique-Hippolite), facteur des télégraphes à Bordeaux, 29 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Belley** (Henry-Jean-Baptiste), courrier convoyeur à Paris, 31 ans de services administratifs;

**Béral** (Pierre-Durand), facteur rural à Mende, 29 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Bettancourt** (François-Victor), facteur rural à Mondidier (Somme), 30 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Billau** (Émile-Charles), facteur-chef des postes à Lille, 29 ans et demi de services administratifs;

**Boche** (Louis-Henri), facteur des postes à Paris, 30 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Bonnet** (Pierre), facteur local à Peyruis (Basses-Alpes), 30 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Boucher** (Antoine), facteur de ville des postes à Limoges, 25 ans de services administratifs, 13 ans de services militaires;

**Bourcier** (Jean-Pierre), gardien de bureau à la direction de la Seine, 31 ans de services administratifs, 5 mois de services militaires;

**Bourreau** (Victor-Louis), facteur rural au Lion-d'Angers (Maine-et-Loire), 25 ans de services administratifs, 12 ans et demi de services militaires;

**Brémond** (Antoine), entreposeur à la Croisière (Vaucluse), 27 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Brunet** (Valéry), brigadier facteur à Guéret, 29 ans de services administratifs;

**Busson** (Jules-Adolphe), facteur local à la Teste-de-Buch (Gironde), 32 ans et demi de services administratifs, 2 ans de services militaires;

**Cadaux** (Jean-Baptiste), sous-chef facteur des postes à Marseille, 29 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Casanova** (Ours-Félix), chargeur à Paris, 24 ans et demi de services administratifs, 13 ans et demi de services militaires;

**Chaboisseau** (Louis), sous-chef facteur des postes à Poitiers, 29 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Chaix** (Auguste), facteur rural à Die (Drôme), 30 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Chauveau** (Jean-Baptiste-François), facteur de ville des postes à Poitiers, 33 ans et demi de services administratifs;

**Clément** (Joseph), courrier convoyeur à Épinal, 29 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Collet** (Jules-Alphonse), facteur local à Crouy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne), 30 ans et demi de services administratifs;

**Dagnaud** (Pierre), facteur rural à Léoville (Charente-Inférieure), 31 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Daryau** (Mathieu), facteur des télégraphes à Bordeaux, 29 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Deloix** (Léonard-Sévère), facteur local à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or), 32 ans et demi de services administratifs;

**Dhotel** (Paul), facteur-chef des postes à Chaumont, 25 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Dinam** (Jean-Pierre), facteur rural à Guéméné-sur-Scorff (Morbihan), 31 ans de services administratifs, 2 mois de services militaires;

**Douzal** (Joseph), facteur local à Aubin (Aveyron), 26 ans de services administratifs, 13 ans de services militaires;

**Dujardin** (Pierre-Victor-Théophile), facteur local à Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure), 33 ans de services administratifs;

**Dupuis** (Jean-François), facteur rural à Brion-sur-Ource (Côte-d'Or), 29 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Esslinger** (Reinhart), gardien de bureau à Paris, 24 ans de services administratifs, 13 ans et demi de services militaires;

**Fageot** (Auguste), facteur-chef des télégraphes à Paris, 29 ans de services administratifs, 5 ans et demi de services militaires;

**Faton** (Jean-Théophile), facteur local à Pernes (Vaucluse), 37 ans de services administratifs;

**Favier** (Jean-Fleuriment), courrier convoyeur à Moulins-sur-Allier, 30 ans de services administratifs;

**Fécz** (Pierre), facteur local à Nay (Basses-Pyrénées), 33 ans et demi de services administratifs;

**Ferry** (Radix), facteur rural à Captieux (Gironde), 33 ans et demi de services administratifs, 2 ans de services militaires;

**Fougereau** (Louis-André), facteur des postes à Gien (Loiret), 27 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Fraisse** (Pierre), facteur rural à Montréal (Aude), 24 ans de services administratifs, 14 ans de services militaires;

**Gaubert** (Adrien-Vincent-Léon-Prosper), facteur rural à Saint-Étienne-les-Orgues (Basses-Alpes), 31 ans et demi de services administratifs, 3 ans de services militaires;

**Georges** (Jean-Nicolas), facteur rural à Souilly (Meuse), 32 ans de services administratifs;

**Gilard** (Eugène), facteur rural à la Membrolle (Maine-et-Loire), 31 ans de services administratifs;

**Guerrin** (Jean-Baptiste), facteur rural à Cintray (Haute-Saône), 28 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Guillou** (Joseph-Guillaume), surveillant chef d'équipe des télégraphes à Saint-Brieuc, 33 ans et demi de services administratifs;

**Hermitte** (Antoine-Alexandre), facteur rural à la Motte-du-Caire (Basses-Alpes), 33 ans et demi de services administratifs;

**Jean** (Louis), facteur rural à Mirepoix (Ariège), 32 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Jouin** (Michel-Eugène), facteur rural à Montsecret (Orne), 30 ans de services administratifs, 5 ans et demi de services militaires;

**Jouquant** (Auguste-Laurent), facteur de ville des postes à Redon (Ille-et-Vilaine), 28 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Koebel** (Nicolas), facteur des télégraphes à Paris, 33 ans de services administratifs;

**Lacroix** (Louis-Pierre), facteur des postes à Paris, 26 ans de services administratifs, 13 ans et demi de services militaires;

**Lafont** (Bertrand), facteur rural à Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne), 28 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Lambry** (Claude), facteur de ville des postes à Dijon, 29 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Laresche** (Jules-Joseph), facteur de ville des postes à Lyon, 25 ans de services administratifs, 14 ans de services militaires;

**Leblanc** (Arthur-Charles), facteur-chef des télégraphes à Lille, 30 ans de services administratifs;

**Le Fouillère** (Pierre-Marie), facteur-receveur à Plouézec (Côtes-du-Nord), 31 ans et demi de services administratifs;

**Le Gall** (Hervé-Jean), facteur rural à Quimper, 30 ans de services administratifs;

**Le Reste** (Jean), facteur local à Pluméliau (Morbihan), 29 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Letourneur** (Isidore-Michel), courrier auxiliaire à Vire (Calvados), 32 ans et demi de services administratifs;

**Le Voudec** (Charles), facteur local à Hennebont (Morbihan), 24 ans et demi de services administratifs, 14 ans de services militaires;

**Levrien** (Louis-Théodore), facteur rural à Moreuil (Somme), 29 ans et demi de services administratifs, 9 ans et demi de services militaires;

**Leyrat** (Antoine), facteur rural à la Roche-Canillac (Corrèze), 28 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Lhermite** (Jean), facteur local à Saint-Paul-d'Éyjeaux (Haute-Vienne), 33 ans et demi de services administratifs;

**Madeleine** (Pierre-Cyprien), facteur de ville des postes à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), 31 ans de services administratifs, 3 ans et demi de services militaires;

**Manlay** (Angély), facteur rural à Saulieu (Côte-d'Or), 29 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Marijon** (François-Régis-Victor), facteur local à Saint-Pierre-ville (Ardèche), 28 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Marret** (Jean-Claude), facteur local à Thoissey (Ain), 33 ans de services administratifs;

**Martin** (Auguste-Martin), facteur-receveur à Bras (Var), 32 ans de services administratifs;

**Merlette** (Joseph-Silvestre-Augustin), facteur rural à la Neuville-Roi (Oise), 32 ans et demi de services administratifs;

**Mesnil** (Ferdinand), facteur rural à Saint-Jean-le-Blanc (Calvados), 29 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Michou** (Jean-François), facteur local à Mer (Loir-et-Cher), 29 ans et demi de services administratifs, 2 ans et demi de services militaires;

**Millet** (Désiré-Aimé), facteur des postes à Paris, 30 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Millot** (Charles-Didier), facteur-chef des postes à Langres (Haute-Marne), 26 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Molinier** (Louis), facteur-chef des postes à Albi, 26 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Moreau** (Léonard-Léon), facteur rural à Oradour-sur-Vayres (Haute-Vienne), 31 ans et demi de services administratifs;

**Moulin** (Pierre), gardien d'entrepôt à Saint-Denis-lès-Martel (Lot), 31 ans et demi de services administratifs, 8 mois de services militaires;

**Pagès** (Jean-Louis), facteur local à Pradelle (Haute-Loire), 29 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Paugam** (Joseph), facteur rural à Pleyber-Christ (Finistère), 25 ans de services administratifs, 13 ans et demi de services militaires;

**Perdu** (Jules-Nicéphore), facteur des postes à Paris, 33 ans et demi de services administratifs;

**Péricat** (Victor), facteur rural à Gironville (Seine-et-Oise), 26 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Périsse** (Nicolas-Théophile-Didier), facteur local à Châteauvillain (Haute-Marne), 33 ans de services administratifs;

**Perret** (Claude), facteur local à Saint-Jean-de-Chevelu (Savoie), 30 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires;

**Perrocheand** (Auguste-Hyppolite), gardien de bureau à l'Administration centrale, division de l'Exploitation postale, 2<sup>e</sup> bureau, 25 ans et demi de services administratifs, 14 ans de services militaires;

**Petit** (Étienne), facteur de ville des postes à Clamecy (Nièvre), 31 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires;

**Petit** (Toussaint-Eugène), facteur rural à Lagny (Seine-et-Marne), 29 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Pichard** (Claude), facteur des postes à Paris, 26 ans de services administratifs, 13 ans de services militaires;

**Pierron** (Claude-Joseph-Stanislas), facteur rural à Treffort (Ain), 32 ans de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires;

**Plaquet** (Gustave-Joseph), facteur-chef des postes à Lille, 30 ans de services administratifs;

**Poncet** (Pierre), facteur local à Varages (Var), 26 ans de services administratifs, 13 ans et demi de services militaires;

**Pupin** (Antoine-Joseph), facteur rural à Rémuzat (Drôme), 30 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Roblin** (Louis-Victor), facteur-chef des postes à Auxerre, 26 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Rolland** (Adolphe-Alexis), brigadier-facteur à Orléans, 24 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Saussol** (Jean-André), gardien de bureau à Tours, 27 ans de services administratifs, 10 ans et demi de services militaires;

**Sauvadet** (Célestin-Henri), facteur rural à Ponthierry (Seine-et-Marne), 30 ans de services administratifs;

**Schneider** (Georges), gardien de bureau à Saint-Dizier (Haute-Marne), 31 ans et demi de services administratifs;

**Sénez** (Jules-Auguste), facteur local à Ham (Somme), 32 ans de services administratifs;

**Signard** (Aubin), facteur rural à Sacquenay (Côte-d'Or), 29 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

**Simonin** (Joseph-Justin), entreposeur à Pagny-sur-Moselle (Meurthe-et-Moselle), 30 ans et demi de services administratifs;

**Tagand** (Jean), facteur rural à Saint-Julien-Genevois (Haute-Savoie), 31 ans et demi de services administratifs, 3 ans de services militaires;

**Tricot** (Pierre), facteur auxiliaire des télégraphes à Angers, 27 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

**Vachier** (Jean-Félicien), facteur-receveur à Desaignes (Ardèche), 29 ans de services administratifs;

**Varagnat** (Augustin), courrier convoyeur des postes à Saint-Étienne, 28 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

**Varet** (Prosper), facteur local à Ancy-le-Franc (Yonne), 33 ans et demi de services administratifs;

**Villard** (François), courrier convoyeur à Saint-Germain-des-Fossés (Allier), 28 ans de services administratifs;

**Vionnet** (François), facteur local à Grésy-sur-Isère (Savoie), 31 ans de services administratifs;

**Voiron** (Ernest), sous-chef facteur des postes à Paris, 27 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires.

ART. 4. Le présent arrêté sera déposé au Service du personnel de la Direction générale des postes et des télégraphes pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 12 juillet 1894.

V. LOURTIES.

---

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE. —  
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

---

*Création et mise en activité de deux succursales de la Caisse nationale d'épargne.*

Les arrêtés ministériels des 22 février et 5 mai 1894 ont créé des succursales de la Caisse nationale d'épargne dans les départements de la Loire et des Vosges.

La date de mise en activité de ces deux succursales est fixée au 1<sup>er</sup> août 1894.

Les opérations des déposants seront constatées sur des livrets formant une série spéciale à chaque succursale.

Les nouvelles séries porteront les numéros suivants formés du numéro indicatif du département augmenté de 200, savoir :

Saint-Étienne .....	Série n° 242.
Épinal .....	Série n° 288.

*Additions et modifications à l'Instruction générale sur le service de la Caisse nationale d'épargne.*

Page 330, placer un astérisque en regard des numéros indicatifs des départements suivants :

Loire et Vosges.

Page 333, tableau n° 3, entre les numéros 238 et 244, inscrire 242 et, en regard de ce chiffre : Loire, 1<sup>er</sup> août 1894;

Page 333, tableau n° 3, entre les numéros 287 et 290, inscrire 288 et, en regard de ce chiffre : Vosges, 1<sup>er</sup> août 1894.

---



DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

*Tableau des opérations effectuées pendant le mois de juin 1894.*

Versements reçus de 195,105 déposants, dont 33,194 nouveaux .....	29,196,283 <sup>f</sup> 05 <sup>c</sup>
Remboursements à 97,295 déposants, dont 22,338 pour solde .....	26,641,518 <sup>f</sup> 44 <sup>c</sup>
Rentes achetées à 377 déposants pour un capital de .....	480,085 25
	} 27,121,603 69
Excédent de recettes .....	2,074,679 36

Nombre de comptes existant au 30 juin 1894 : 2,191,604.

CONTENTIEUX.

*Jugements des tribunaux.*

Par arrêt du 5 juillet 1894, la cour d'appel de Rouen a confirmé un jugement du tribunal correctionnel de la même ville, en date du 1<sup>er</sup> mars précédent, qui avait condamné le sieur Schwarz, libraire à Paris, à 100 francs d'amende pour dénonciation calomnieuse contre M. Lemoine, commis au bureau de Rouen-Hôtel-de-Ville.

Par jugement du tribunal correctionnel du Havre, en date du 26 juin 1894, le sieur Lapert a été condamné à deux mois d'emprisonnement pour coups portés au sieur Boivin, facteur rural à Goderville.

PERSONNEL.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. PÉPAY, facteur rural à Lembeye, a trouvé, sur la tablette extérieure du guichet, deux pièces de 20 francs qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui les avait oubliées, en refusant toute récompense.

M. LOUOT, facteur de ville à Châtillon-sur-Seine, a trouvé, en cours de tournée, un billet de banque de 1,000 francs qu'il a pu restituer à son propriétaire.

M. FREYDEIRE, facteur local à Saint-Didier-la-Seaube, s'est fait un devoir de rapporter à qui de droit une somme de 100 francs qu'il avait reçue en trop,

M. SAVARY, facteur rural à Coutances, s'est empressé de remettre au receveur une pièce de 20 francs qu'il venait de trouver dans la salle d'attente.

M. SAMBAT, employé journalier à Paris (service de l'habillement), a trouvé, à différentes reprises, dans les vêtements envoyés en rectification, trois porte-monnaie qu'il a

déposés entre les mains du chef de service: le premier contenait 40 francs; le second, 7 fr. 65; le troisième, 2 fr. 45.

M. FINEL, facteur de ville à Dijon, a trouvé, en cours de distribution, un porte-monnaie contenant 22 fr. 25 qu'il a consigné aussitôt au commissariat de police.

M. BANES, facteur intérimaire à la recette principale de Bordeaux, a rendu spontanément à son propriétaire un billet de banque de 100 francs qu'il avait trouvé dans la salle du départ.

M. BATIAT, entrepreneur du service de transport des dépêches de Kouba à Alger, a trouvé, sur la route, une montre en argent avec sa chaîne qu'il a déposée à la mairie de Kouba.

M. GUITARD, facteur rural à Couches-les-Mines, a confié à la receveuse un porte-monnaie contenant 50 fr. 10 et six timbres-poste à 0 fr. 15 qu'il avait trouvé en effectuant son service.

M. HERMANN, facteur rural à Trévières, ayant trouvé un porte-monnaie contenant 120 francs, s'est empressé de le remettre au receveur.

M. CHABIN, gardien de bureau à Nevers, a trouvé, sur la voie publique, et déposé aussitôt au commissariat de police un porte-monnaie contenant 37 francs.

M. FLEURY, courrier convoyeur à Bordeaux, a découvert parmi les correspondances extraites d'une boîte mobile une lettre sans enveloppe contenant un billet de banque de 50 francs; ce sous-agent n'a pas manqué, dès son arrivée à Bordeaux, de remettre la lettre et son contenu au receveur principal.

M. VERIN, porteur de télégrammes au bureau de Tergnier (gare), a confié au commis de service un porte-monnaie contenant 15 fr. 50 oublié sur la tablette extérieure du guichet.

M. BOCQUET, gardien de bureau à la recette principale de Rouen, a trouvé, dans la salle d'attente du bureau de Rouen-Saint-Sever, et déposé entre les mains du receveur un billet de banque de 100 francs.

M. SOUBAMÉA, facteur local à Boghari, a remis spontanément au receveur un billet de banque de 50 francs qui avait été jeté par mégarde avec des correspondances ordinaires dans la boîte mobile du courrier de Djelfa à Boghari.

M. HOUTEBEVRIE, facteur à Labenne, pendant son séjour à l'école de télégraphie militaire de Limoges, a trouvé dans un escalier de la caserne un porte-monnaie contenant 46 francs qu'il s'est empressé de remettre à l'adjudant de semaine.

MM. ENET et LAURENS, ouvriers d'équipe à Bordeaux, ayant trouvé sur la voie publique un billet de banque de 100 francs, en ont opéré le dépôt aux bureaux de la direction.

M. RAIKIE, facteur local à Coutras, a trouvé dans la salle d'attente un porte-monnaie contenant deux pièces de 10 francs qu'il a confié immédiatement à la receveuse.

M. FAUSSURIER, facteur rural à Louhans, a consigné au commissariat de police une pièce d'étoffe d'environ 30 mètres qu'il avait trouvée sur son chemin.

M. CHABROL, courrier auxiliaire à Montpellier, a déposé au commissariat de surveillance de la gare un porte-monnaie contenant 22 francs qu'il venait de trouver.

#### ACTES DE DÉVOUEMENT.

MM. MOUCHET, facteur à Chamonix,  
PONS, facteur rural à Conques,  
LEPRÊTRE, facteur de ville à Clermont-de-l'Oise,  
FAUSSURIER, facteur rural à Louhans,  
ont arrêté des chevaux emportés.

M. BILLIAU, facteur rural à Gacé, a procédé seul à l'arrestation d'un dangereux malfaiteur et l'a maintenu jusqu'à l'arrivée de la gendarmerie.

M. TERRAL, facteur local à Villemur, a fait preuve de dévouement en se portant au secours d'un enfant en danger de se noyer.

M. BRAULT, facteur local à Neuillé-Pont-Pierre, a sauvé un enfant sur le point d'être écrasé par une voiture.

M. MOSDIER, facteur rural à Saint-Phal, n'a pas hésité à se jeter dans une mare, bien que son repas fût à peine achevé, pour en retirer deux personnes qui y étaient accidentellement tombées.

M. CALVEZ, jeune facteur des télégraphes à Douarnenez, a opéré le sauvetage d'un enfant tombé à la mer.

M. BERNOLIN, facteur rural à Montluel, a reçu des blessures assez graves en cherchant à arrêter un cheval emporté.

Le préfet de la Dordogne vient d'adresser une lettre de félicitations à M. ICHARD, facteur rural à Villefranche-de-Périgord, qui s'est distingué en plusieurs circonstances par des actes de courage.

Le préfet de la Haute-Garonne a décerné un témoignage officiel de satisfaction à M. MARQUÈS, facteur rural à Marliac, pour le dévouement dont il a fait preuve, le 1<sup>er</sup> mars 1894, en retirant d'un borbier une personne qui y était accidentellement tombée.

Par décision du 27 mars dernier, le Ministre de l'Intérieur a accordé une mention honorable à M. PÉRETTI, facteur rural à Levie, qui s'est signalé, le 6 novembre 1893, en portant secours à un individu sur le point de périr dans un incendie.

---

## PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
MM. Demengel. . . . .	Inspecteur. . . . .	Direction de la Seine. . . . .	4,500	5,000
Saugeon. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Arras. . . . .	4,500	5,000
Grillet. . . . .	Sous-chef de section.	Paris R. P. . . . .	4,500	5,000
Delisle . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	4,500	5,000
Namin . . . . .	Commis princ..	2° division, 2° bureau. . . . .	3,500	4,000
M <sup>lle</sup> Lallemant (J.). . . . .	Employée. . . . .	3° division, 2° bureau. . . . .	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Serans . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3° division, 3° bureau. . . . .	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Rongemaille. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Magadien. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,000	1,100
Bourgogne . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse nationale d'épargne	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Barrault. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Hasse . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,000	1,100
Collin. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Guyonnet. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,000	1,100
Meyer. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,000	1,100
M <sup>mo</sup> Janier-Dubry. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Chabassière. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3° division, 3° bureau. . . . .	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> veuve Porcherot. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse nationale d'épargne	1,000	1,100
Odet. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,000	1,100
veuve Bouyer . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3° division, 3° bureau. . . . .	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Ritzinger . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse nationale d'épargne	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Sens . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,000	1,100
veuve Pauly . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Bernard . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,000	1,100
Hervé . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Gras, née Niclause	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Gême. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3° division, 3° bureau. . . . .	1,000	1,100
Lépaulle. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse nationale d'épargne	1,000	1,100
Petitnicolas. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,000	1,100
Vautrin. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,000	1,100
Richard . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,000	1,100
Favé. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3° division, 3° bureau. . . . .	1,000	1,100
Vigncaux . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Caisse nationale d'épargne	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Guillet . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Mélice. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,000	1,100
Grillot. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Leroy, née Chenal	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Craissac . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,000	1,100
Caisey . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	3° division, 3° bureau. . . . .	1,000	1,100
Derny. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,000	1,100

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES. OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
M <sup>lle</sup> Beuzy.....	Employée.....	Caisse nationale d'épargne	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Escudié.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Lévy.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Desjardins.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse nationale d'épargne	1,000	1,100
Archambeaud.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,000	1,100
Meillassoux.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Bastidé.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>me</sup> veuve Gélina.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse nationale d'épargne	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Forgues.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Salle.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Deneux.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,000	1,100
Allamargot.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse nationale d'épargne	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Bourguet.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Piquet.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,000	1,100
Jolivet.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse nationale d'épargne	1,000	1,100
Fournier.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Thomas, née Brousses.	<i>Idem.</i> .....	Caisse nationale d'épargne	1,000	1,100
Odot.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Kurtz.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Jouan.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse nationale d'épargne	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Rognel.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,000	1,100
veuve Parrot.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse nationale d'épargne	1,000	1,100
Paquignon.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Guillet.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,000	1,100
Thomas, née Rouault.	<i>Idem.</i> .....	Caisse nationale d'épargne	1,000	1,100
Bibaut, née Vieu.	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Dindinot.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,000	1,100
Barbier.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse nationale d'épargne	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Michon.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Cérou.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse nationale d'épargne	1,000	1,100
Bourleyre.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,000	1,100
M <sup>mes</sup> Charbonnier.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Fabre, née Ver- nhet.	<i>Idem.</i> .....	Caisse nationale d'épargne	1,000	1,100
Mesnager, née Thé- nard.	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Garcin.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Farganel.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,100
Ménard.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,000	1,100
Bassouls.....	<i>Idem.</i> .....	Caisse nationale d'épargne	1,000	1,100
Brière.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau...	1,000	1,100

PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M. Rublon . . . . .	Sous-inspec- teur.	Versailles . . . . .	3,500	Inspecteur ..	Versailles . . . . .	4,000
Tachot . . . . .	Commis prin- cipal (hors cadres).	Direction de la Seine	3,300	Commis prin- cipal.	Dijon, direction...	3,300
Gonon . . . . .	Commis . . . . .	Mâcon, direction..	2,700	Idem . . . . .	Mâcon, direction..	3,000
Mangeret . . . . .	Idem . . . . .	Moulins R. P. . . . .	2,400	Commis . . . . .	Moulins, direction.	2,400
Badaroux . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Etienne R. P.	2,400	Idem . . . . .	S <sup>t</sup> -Étienne, direction	2,400
Prout . . . . .	Idem . . . . .	Paris 10 . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,100
Ravier . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,800	Idem . . . . .	Mâcon, direction..	1,800
Roumeau . . . . .	Idem . . . . .	Moulins, direction.	2,700	Idem . . . . .	S <sup>t</sup> -Étienne, caisse d'épargne.	2,700
Moine . . . . .	Idem . . . . .	Épinal, direction..	2,700	Idem . . . . .	Épinal, caisse d'é- pargne.	2,700
Marmet . . . . .	Idem . . . . .	S <sup>t</sup> -Étienne, direct.	2,700	Idem . . . . .	S <sup>t</sup> -Étienne, caisse d'épargne.	2,700
Hugonin . . . . .	Idem . . . . .	Épinal, direction..	2,700	Idem . . . . .	Épinal, caisse d'é- pargne.	2,700
Faure . . . . .	Idem . . . . .	S <sup>t</sup> -Étienne, direct.	2,400	Idem . . . . .	S <sup>t</sup> -Étienne, direct. caisse d'épargne.	2,400
Mamet . . . . .	Idem . . . . .	Épinal, direction..	2,100	Idem . . . . .	Épinal, direction, caisse d'épargne.	2,100
Fournier . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,800	Idem . . . . .	Ajaccio, direction..	1,800
Tocaille . . . . .	Idem . . . . .	Épinal R. P. . . . .	1,800	Idem . . . . .	Épinal, direction..	1,800
Ségaud . . . . .	Idem . . . . .	Dijon, central . . . .	2,400	Idem . . . . .	Dijon, direction...	2,400
Toulouse . . . . .	Idem . . . . .	Épinal, rue Thiers.	1,800	Idem . . . . .	Épinal, direction..	1,800
Ferry . . . . .	Idem . . . . .	Neufchâteau . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Thène . . . . .	Idem . . . . .	Carcassonne R. P..	2,100	Idem . . . . .	Carcassonne, direct. téléphones.	2,100
Labat . . . . .	Idem . . . . .	Angoulême R. P...	1,800	Idem . . . . .	Angoulême, direct. téléphones.	1,800
M <sup>me</sup> Sournac . . . . .	Receveuse...	Choisy-en-Brie . . . .	1,200	Employée . . . . .	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,200
M <sup>lles</sup> Soussingea . . . . .	Employée . . . . .	Paris, téléphones, bureau O.	1,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,100
Cahen . . . . .	Idem . . . . .	Paris, Bourse . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,400
Ditière . . . . .	Idem . . . . .	Paris 103 . . . . .	1,300	Idem . . . . .	Caisse nationale d'é- pargne.	1,300
M <sup>mes</sup> Pocscheno . . . . .	Idem . . . . .	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,600	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,600
veuve Marceau . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,400
M <sup>lles</sup> Benoit . . . . .	Receveuse...	Champcenest . . . . .	1,600	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,600
Gayral . . . . .	Employée . . . . .	Toulouse, central..	1,400	Idem . . . . .	Toulouse, caisse d'é- pargne.	1,400
M <sup>me</sup> Domergue . . . . .	Receveuse...	Pignan . . . . .	1,200	Receveuse . . . . .	Gignac . . . . .	1,200
M <sup>lles</sup> Veyrier de Re- coules . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Christol . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Pignan . . . . .	1,200
Pradelle . . . . .	Idem . . . . .	Concots . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Cenevières . . . . .	1,000
Selves . . . . .	Employée . . . . .	Sarlat . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Concots . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Malherbe . . . . .	Receveuse...	Beaumont - en - Ar- gonne.	1,000	Idem . . . . .	Braux . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Lallemand . . . . .	Postulan <sup>te</sup> re- ceveuse.	.....	1,000	Idem . . . . .	Beaumont - en - Ar- gonne.	1,000
Leydet . . . . .	Employée . . . . .	Barcelonnette . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Allos . . . . .	1,000
Miette . . . . .	Receveuse...	Saint-Venges . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Rocquigny . . . . .	1,000
Guillin . . . . .	Employée . . . . .	Charle-ville . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Saint-Menges . . . . .	1,000
Guillot . . . . .	Aide . . . . .	Saint-Pois . . . . .	"	Idem . . . . .	Grosville . . . . .	1,000
Berget . . . . .	Employée . . . . .	Villers-Cotterets...	1,000	Idem . . . . .	Mennevret . . . . .	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
M <sup>lle</sup> Comont. ....	Receveuse...	S <sup>t</sup> -Genis-des-Fon- taines.	fr. 1,000	Receveuse...	Saint-Féliu-d'Avail.	fr. 1,000
Clara.....	<i>Idem</i> .....	Sournia.....	1,000	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> -Genis-des-Fon- taines.	1,000
M. Cammas.....	Postulant re- ceveur.	.....	"	Receveur....	Sournia.....	1,000
M <sup>mes</sup> Frégard.....	Employée. . .	Direct <sup>on</sup> de la caisse nation. d'épargne	1,100	Receveuse...	La Bazoge.....	1,200
veuve Monnet.	Receveuse . .	Monein.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Coarrazze.....	1,200
M <sup>lles</sup> Nebout.....	<i>Idem</i> .....	Simacourbe.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Monein.....	1,200
Safrané.....	Postulan <sup>te</sup> re- ceveuse.	.....	"	<i>Idem</i> .....	Simacourbe.....	1,000
Montbressous.	Receveuse...	L'Herbergement... Marans.....	1,000 1,100	<i>Idem</i> .....	La Tranche.....	1,000
Guillery.....	Employée...	.....	1,100	<i>Idem</i> .....	Saint-Hilaire-de- Villefranche.	1,000
M <sup>me</sup> Rouleau.....	Receveuse...	En disponibilité... Saint-Sorlin.....	" 1,400	<i>Idem</i> .....	La Roche-sur-Foron Châtillon-en-Ba- zois.	2,000 1,600
M <sup>lle</sup> Thorembez...	<i>Idem</i> .....	.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Saint-Sorlin.....	1,400
M <sup>me</sup> veuve Rouzeau.	<i>Idem</i> .....	Condrieu.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Condrieu.....	1,000
MM. Matheron.....	Receveur...	Bussang.....	1,000	Receveur....	Bussang.....	1,000
Grussenmeyer.	<i>Idem</i> .....	Faye-l'Abbesse... Bressuire.....	1,000 1,000	<i>Idem</i> .....	Faye-l'Abbesse... Macau.....	1,000 1,200
M <sup>lle</sup> Loizeau.....	Employée...	.....	1,000	Receveuse...	Pontenz-les-Forges. Macau.....	1,200 1,400
M <sup>me</sup> veuve Dansos.	Receveuse...	.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Pontenz-les-Forges. Socciu.....	1,400 1,000
M <sup>lle</sup> Renard.....	<i>Idem</i> .....	Macau.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Crèveœur-en-Augo. Cheux.....	1,200 1,000
M <sup>mes</sup> Périni.....	<i>Idem</i> .....	Ota.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Longraye.....	1,000
Oblin.....	<i>Idem</i> .....	Cheux.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Massiac.....	1,600
M <sup>lles</sup> Lecorbeiller..	<i>Idem</i> .....	Longraye.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Bligny-sur-Ouche.. Neuvy-S <sup>t</sup> -Sépulcre..	1,400 1,400
Chicoineau... Teissèdre....	Employée... Receveuse...	Montreuil-sous-Bois S <sup>t</sup> -Brice-sous-Forêt.	1,000 1,600	<i>Idem</i> .....	.....	1,000
M. Penotet.....	Receveur...	Bèze.....	1,400	Receveur...	.....	1,400
M <sup>mes</sup> Sansois.....	Receveuse...	Thevet-Saint-Julien La Châtre.....	1,400 1,000	Receveuse... <i>Idem</i> .....	Thevet-Saint-Julien	1,000
v <sup>o</sup> Berthom- mier.	Employée...	.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Ygos-Saint-Satur- nin.	1,000
M <sup>lles</sup> Lestelle.....	Receveuse...	Luxey.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Oucques.....	1,000
Macé.....	<i>Idem</i> .....	Villefranche-sur- Cher.	1,000	<i>Idem</i> .....	Villefranche-sur- Cher.	1,000
M <sup>me</sup> veuve Jousset.	Employée...	Blois.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Bon-Encontre....	1,000
M <sup>lles</sup> Lingée.....	Receveuse...	Siaugues-Saint-Ro- main.	1,000	<i>Idem</i> .....	Vialas.....	1,000
Alharic.....	<i>Idem</i> .....	Albaret-S <sup>te</sup> -Marie.. Lucenay-les-Aix... Neuville-du-Poitou.	1,000 1,600 2,000	<i>Idem</i> .....	Atlant-sur-Tholon. Cluny.....	1,600 2,000
M. Colas.....	Receveur...	.....	2,000	Receveur....	Neuville-du-Poitou. Vivonne.....	1,600 1,400
M <sup>lle</sup> Guimbaud... M <sup>me</sup> Pivard.....	Receveuse... <i>Idem</i> .....	Vivonne..... Bonneuil-Matours..	1,600 1,400	<i>Idem</i> .....	.....	1,400
M <sup>lle</sup> Edeline.....	<i>Idem</i> .....	Chalo-Saint-Mars.. Authon-la-Plaine..	1,400 1,000	<i>Idem</i> .....	Cresprières..... Chalo-Saint-Mars..	1,400 1,000
M <sup>mes</sup> Recolin.....	<i>Idem</i> .....	.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Pacy-sur-Eure.... Nonancourt.....	2,000 1,600
veuve Martin.. veuve Lalo...	<i>Idem</i> ..... <i>Idem</i> .....	Conches-en-Ouche.. Rugles.....	1,800 1,600	<i>Idem</i> .....	.....	1,600
M <sup>lles</sup> Deriberpré.. Duret.....	<i>Idem</i> ..... Postulan <sup>te</sup> re- ceveuse.	Cormeilles..... .....	1,600 "	<i>Idem</i> .....	Rugles..... La Verrie.....	1,600 1,000
Redor.....	<i>Idem</i> .....	.....	"	<i>Idem</i> .....	L'Herbergement... Bassuet.....	1,000 1,000
Buret.....	<i>Idem</i> .....	.....	"	<i>Idem</i> .....	Cormeilles.....	1,600
M <sup>mes</sup> veuve Duval- tier.	Receveuse...	La Ferrière-sur- Risle.	1,600	<i>Idem</i> .....	Jarnac-Champagne. Vanault-les-Dames.	1,000 1,000
Gaillairand... M <sup>lle</sup> Coffin.....	Employée... Postulan <sup>te</sup> re- ceveuse.	Rochefort..... .....	1,000 "	<i>Idem</i> .....	.....	1,000
M <sup>me</sup> Bazin.....	Receveuse...	Périgné.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Bonneuil-Matours.. Périgné.....	1,000 1,000
M <sup>lle</sup> Simonneau... M <sup>mes</sup> Beaumcl....	Employée... Receveuse...	Bressuire..... Sainte-Énimie.....	1,000 1,200	<i>Idem</i> .....	.....	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.
M <sup>me</sup> Delon . . . . .	Receveuse . . .	S <sup>t</sup> -Priest-Taurion . .	fr. 1,400	Receveuse . . .	Sainte-Éninic . . . .	fr. 1,400
M <sup>lle</sup> Grandin . . . . .	Postulant <sup>e</sup> re- ceveuse.	.....	"	Idem . . . . .	Saint-Christol . . . .	1,000
Dumur . . . . .	Receveuse . . .	Listrac . . . . .	1,400	Idem . . . . .	S <sup>t</sup> -Brice-sous-Forêt . .	1,400
Bernard . . . . .	Idem . . . . .	Sainte-Sévère . . . .	1,400	Idem . . . . .	Listrac . . . . .	1,400
Buisson . . . . .	Employée . . .	Direct <sup>eur</sup> de la caisse d'épargne.	1,500	Idem . . . . .	Sainte-Sévère . . . .	1,400
M <sup>me</sup> Odouard . . . . .	Receveuse . . .	S <sup>t</sup> -André-d'Apchon . .	1,000	Idem . . . . .	Roche-la-Molière . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Junel . . . . .	Employée . . .	Saint-Étienne . . . .	1,100	Idem . . . . .	S <sup>t</sup> -André-d'Apchon . .	1,000
Darget . . . . .	Aide . . . . .	Marnay . . . . .	"	Idem . . . . .	Voray-sur-l'Oignon . .	1,000
Pinoncély . . . . .	Postulante re- ceveuse.	.....	"	Idem . . . . .	Le Lauzet . . . . .	1,000
M. Laval . . . . .	Receveur . . .	Peyrolevade . . . . .	1,200	Receveur . . .	S <sup>t</sup> -Germain-l'Herm . .	1,200
M <sup>me</sup> Dutillet . . . . .	Receveuse . . .	Arthon-en-Retz . . .	1,200	Receveuse . . .	Nanteuil-en-Vallée . .	1,200
M <sup>lle</sup> Lagière . . . . .	Employée . . .	Aire-sur-l'Adour . . .	1,000	Idem . . . . .	Luxey . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Rollin . . . . .	Receveuse . . .	Monceaux-le-Comte . .	1,400	Idem . . . . .	Survilliers . . . . .	1,400
veuve Veniger . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Epain . . . . .	1,600	Idem . . . . .	Sully-sur-Loire . . . .	1,600
M <sup>lle</sup> Reynal . . . . .	Employée . . .	Florac . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Albaret-S <sup>te</sup> -Marie . . .	1,000
MM. Arnal . . . . .	Receveur . . .	Nanteuil-le-Hau- douin.	2,000	Receveur . . .	Ganges . . . . .	2,200
Paravisini . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Manosque . . . . .	2,000
Revol . . . . .	Postulant re- ceveur.	.....	"	Idem . . . . .	Bèze . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Lesteven . . . . .	Employée . . .	Mortain . . . . .	1,000	Receveuse . . .	Saint-Sauveur . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Ceccaldi . . . . .	Postulante re- ceveuse.	.....	"	Idem . . . . .	Ota . . . . .	1,000
MM. Cochet . . . . .	Postulant re- ceveur.	.....	"	Receveur . . .	Tourteron . . . . .	1,200
Closset . . . . .	Com. princ. . .	Ligne de l'Est . . . .	3,000	Chef de brig. .	Ligne du Sud Ouest . .	3,000
Jorel . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Monnory . . . . .	Idem . . . . .	Lig. du Nord-Ouest . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Lapouza . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	3,000	Com. princ. . .	Ligne du Nord . . . .	3,000
Dedebant . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, central . .	3,000	Idem . . . . .	Congo français . . . .	3,000
Lallement . . . . .	Idem . . . . .	Tours, central . . . .	3,300	Idem . . . . .	Nantes, central . . . .	3,300
Guintrand . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Marseille, central . .	3,600
Quène . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Lô . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Elbouf . . . . .	3,000
Lafaye . . . . .	Commis . . . .	Elbeuf . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Libourne . . . . .	3,000
Buel . . . . .	Idem . . . . .	Paris 96 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Bagnères-de-Luchon . .	3,000
Lembet . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . .	2,700	Idem . . . . .	Lig. du Nord-Ouest . .	3,000
Régimbeau . . . . .	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées . .	2,700	Idem . . . . .	Ligue de l'Est . . . .	3,000
Bordes . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Levaufre . . . . .	Idem . . . . .	Granville . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Saint-Lô . . . . .	3,000
Courtial . . . . .	Ancien rece- veur.	.....	"	Commis . . . .	Paris R. P. . . . .	2,700
Grenier . . . . .	Commis . . . .	Lyon, central . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Le Mont-Dore . . . . .	1,500
Faure . . . . .	Idem . . . . .	Lyon-Perrache . . . .	2,400	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	2,400
Testa . . . . .	Idem . . . . .	Annonay . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Lyon-Perrache . . . .	1,500
Bardy . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	2,100	Idem . . . . .	La Bourboule . . . . .	2,100
Laresche . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Bonifassi . . . . .	Idem . . . . .	Corbcil . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,400
Chapronct . . . . .	Idem . . . . .	Nice-Grimaldi . . . .	1,500	Idem . . . . .	Bagnères-de-Luchon . .	1,500
Baron . . . . .	Idem . . . . .	Monte-Carlo . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Tarbes . . . . .	1,500
Curnier . . . . .	Idem . . . . .	Nico, central . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Barthelemy . . . . .	Idem . . . . .	Paris 18 . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Deauville . . . . .	2,100
Aldebert . . . . .	Idem . . . . .	Morlaix . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Paris 8 . . . . .	2,400
Broustail . . . . .	Idem . . . . .	Brest, central . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Morlaix . . . . .	1,800
Geffroy . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Brest, central . . . . .	1,800
Calvet . . . . .	Idem . . . . .	Nico-Grimaldi . . . .	1,500	Idem . . . . .	Aiguos-Mortes . . . .	1,500
Aversein . . . . .	Idem . . . . .	Paris 17 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Trouville . . . . .	1,500
Delporte . . . . .	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Mer . . .	1,500	Idem . . . . .	Le Havre, central . . .	1,500
Berthe . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Mer . . .	1,500
Gourvenec . . . . .	Idem . . . . .	Paris 13 . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Cabourg . . . . .	1,800



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Calet.....	Commis.....	Lille, central.....	1,800	Commis.....	Boulogne-sur-Mer..	1,800
Laloux.....	Idem.....	Lille-Saint-Martin..	2,400	Idem.....	Lille, central.....	2,400
Le Comte.....	Idem.....	Saint-Lô.....	1,800	Idem.....	Trouville.....	1,800
Girème.....	Idem.....	Nice-Grimaldi.....	1,500	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	1,500
Viel.....	Idem.....	Rouen, central.....	1,500	Idem.....	S'-Valéry-en-Caux..	1,500
Marquès.....	Idem.....	Toulouse - Arnaud - Bernard.	1,500	Idem.....	Perpignan.....	1,500
Mondon.....	Idem.....	Nice, central.....	1,500	Idem.....	Cauterets.....	1,500
Berger.....	Idem.....	Marseille, central..	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Nouvel.....	Idem.....	Marseille R. P.....	2,100	Idem.....	Marseille, central..	2,100
Riglet.....	Idem.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Cauterets.....	1,500
Jammet.....	Idem.....	Cannes.....	1,500	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	1,500
Dartigue.....	Idem.....	Paris 88.....	1,500	Idem.....	Cauterets.....	1,500
Grange.....	Idem.....	Paris 4.....	1,500	Idem.....	Bagnères-de-Bigorre	1,500
Meunier.....	Idem.....	Dijon R. P.....	2,700	Idem.....	Aix-les-Bains.....	2,700
Broglie.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Fouques.....	Idem.....	Marseille, central..	2,400	Idem.....	Bagnères-de-Bigorre	2,400
Fauque.....	Idem.....	Paris, central.....	2,700	Idem.....	Marseille, central..	2,700
Prat.....	Idem.....	Dreux.....	2,400	Idem.....	Blidah.....	2,400
Henrion.....	Idem.....	Reims, principal..	1,800	Idem.....	Sedan.....	1,800
Canelle.....	Idem.....	Paris 18.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Ramel.....	Idem.....	Paris 5.....	1,500	Idem.....	Paris 7.....	1,500
Lacroix.....	Idem.....	Paris 51.....	2,400	Idem.....	Paris R. P.....	2,400
Petitbion.....	Idem.....	Cannes.....	2,100	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	2,100
Georges.....	Idem.....	Paris 7.....	2,100	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	2,100
Castagnou.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	2,100	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,100
Gouzien.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	1,800	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Polard.....	Idem.....	Donville.....	2,100	Idem.....	Paris, central.....	2,100
Verdier.....	Idem.....	Cabourg.....	1,800	Idem.....	Bordeaux R. P.....	1,800
Armand.....	Idem.....	Paris, central.....	2,100	Idem.....	Deauville.....	2,100
Vosgien.....	Idem.....	Paris 83.....	1,500	Idem.....	Cabourg.....	1,500
Deconde.....	Idem.....	Le Blanc.....	1,500	Idem.....	Dieppe.....	1,500
Lagot.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Berthelot.....	Idem.....	Pontoise.....	1,500	Idem.....	Royan.....	1,500
Larroque.....	Idem.....	Paris 59.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Berger.....	Idem.....	Poissy.....	1,500	Idem.....	Paris 59.....	1,500
Le Fricc.....	Idem.....	Paris 10.....	1,500	Idem.....	Granville.....	1,500
Pagès.....	Idem.....	Rouen, central.....	1,500	Idem.....	Paris 10.....	1,500
Moisan.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Nantes, préfecture.	1,800
Bonnal.....	Idem.....	Bône.....	2,100	Idem.....	Marseille R. P....	2,100
Lagucyrie.....	Idem.....	Paris, central.....	3,000	Idem.....	Vichy.....	3,000
Best.....	Idem.....	Paris 54.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Donnadiou.....	Idem.....	Paris 58.....	1,500	Idem.....	Paris 54.....	1,500
Valon.....	Idem.....	Paris R. P.....	2,100	Idem.....	Paris 58.....	2,100
de la Seiglière.	Idem.....	Idem.....	2,400	Idem.....	Vichy.....	2,400
Delbouis.....	Idem.....	Caen R. P.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Menvielle.....	Idem.....	Paris 1.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Mairel.....	Idem.....	Paris 22.....	2,700	Idem.....	Paris 1.....	2,700
Joly.....	Idem.....	Paris 3.....	1,800	Idem.....	Paris 22.....	1,800
Le Bozec.....	Idem.....	Le Havre, central..	1,500	Idem.....	Guingamp.....	1,500
Thibaudin.....	Idem.....	Yvetot.....	2,100	Idem.....	Le Havre, central..	2,100
Lancien.....	Idem.....	Évreux.....	1,500	Idem.....	Lannion.....	1,500
Geffroy.....	Idem.....	Paris 43.....	1,500	Idem.....	Saint-Brieuc.....	1,500
Lorans.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500	Idem.....	Paris 43.....	1,500
Péchalricu.....	Idem.....	Alger, central.....	1,500	Idem.....	Alger R. P.....	1,500
Grand.....	Idem.....	Lille, central.....	1,800	Idem.....	Dieppe.....	1,800
Ley.....	Idem.....	Dunkerque.....	2,100	Idem.....	Lille R. P.....	2,100
Keneut.....	Idem.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Dunkerque.....	1,500
Guischard.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Tarbes.....	1,500
Gié.....	Idem.....	Paris 98.....	1,800	Idem.....	Paris, préfecture de police.	1,800
Marmier.....	Idem.....	Gray.....	1,500	Idem.....	Dijon, central....	1,500
Henry.....	Idem.....	Paris 98.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Durif.....	Commis.....	Paris R. P.....	1,500	Commis.....	Lyon R. P.....	1,500
Loclereq.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	1,500	Idem.....	Amiens.....	1,500
Besnard.....	Idem.....	Pantin 1 <sup>o</sup> .....	1,500	Idem.....	Paris 2.....	1,500
Rey.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Salon.....	2,400
Bance.....	Idem.....	Paris 2.....	1,500	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	1,500
Duboy.....	Idem.....	Paris, central....	1,800	Idem.....	Biarritz.....	1,800
Uchan.....	Idem.....	Paris 25.....	1,500	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	1,500
Cabrol.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem.....	Paris 25.....	1,500
Pitel.....	Idem.....	Rennes, central..	2,100	Idem.....	Saint-Nazaire....	2,100
Robin.....	Idem.....	Rennes R. P.....	2,100	Idem.....	Rennes, central...	2,100
Fabre.....	Idem.....	Paris 83.....	1,500	Idem.....	Paris, central....	1,500
Auclerc.....	Idem.....	Paris 81.....	2,400	Idem.....	Paris 83.....	2,400
Martin.....	Idem.....	Paris 18.....	1,500	Idem.....	Paris, central....	1,500
Thuriot.....	Idem.....	Saint-Quentin....	2,400	Idem.....	Paris 18.....	2,400
Parabis.....	Idem.....	Paris 24.....	1,800	Idem.....	Paris, central....	1,800
Maitre.....	Idem.....	Paris 7.....	2,100	Idem.....	Paris 24.....	2,100
Mingels.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Paris, central....	1,500
Cazalet.....	Idem.....	Paris 11.....	1,800	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Barrière.....	Idem.....	Nogent-le-Rotrou..	2,400	Idem.....	Cabourg.....	2,400
Hioco.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	2,400	Idem.....	Cherbourg.....	2,400
Ratier.....	Idem.....	Bordeaux - Fonda- dège.	1,500	Idem.....	Bordeaux, central..	1,500
Lailheuguc...	Idem.....	Bordeaux-S <sup>t</sup> -Jean..	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Grébet.....	Idem.....	Paris, central....	2,700	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	2,700
Galinier.....	Idem.....	Menton.....	1,800	Idem.....	Aix-les-Bains.....	1,800
Durand.....	Idem.....	Ligne du Nord....	2,100	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,100
Paroche.....	Idem.....	Paris 11.....	1,500	Idem.....	Ligne du Nord....	1,500
Boucharde.....	Idem.....	Caen R. P.....	2,100	Idem.....	Granville.....	2,100
Dugron.....	Surnuméraire <sup>re</sup>	Ligne de l'Est... :	"	Surnuméraire <sup>re</sup>	Paris R. P.....	"
Galley.....	Idem.....	Ligne de Lyon... :	"	Idem.....	Paris 25.....	"
Clavié.....	Idem.....	Bordeaux, central..	"	Idem.....	Angers R. P.....	"
Chapellier....	Idem.....	Montpellier, central.	"	Idem.....	Paris 51.....	"
Arrondeau...	Idem.....	Ligne de Lyon... :	"	Idem.....	Ligne de l'Ouest... :	"
Saubeis.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	"
Carbonel.....	Idem.....	Clermont - Ferrand, central.	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"
Porcherot....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.	"	Idem.....	Ligne du Nord....	"
Martin.....	Idem.....	Montpellier, central	"	Idem.....	S <sup>t</sup> -Germain-en-Laye	"
Brosson.....	Idem.....	Marseille, central.	"	Idem.....	Paris 83.....	"
Bourrel.....	Idem.....	Montpellier, central	"	Idem.....	Paris 19.....	"
Fesq.....	Idem.....	Vernon.....	"	Idem.....	Bayonne.....	"
Gorvais.....	Idem.....	Clermont - Ferrand, central.	"	Idem.....	Vernon.....	"
Bunel.....	Idem.....	Marseille, central.	"	Idem.....	Voiron.....	"
Magnoac.....	Idem.....	Toulouse, central.	"	Idem.....	Saint-Calais.....	"
Saint-Lébes...	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Le Blanc.....	"
Vernay.....	Idem.....	Bar-le-Duc.....	"	Idem.....	Dieppe.....	"
Faubert.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Bar-le-Duc.....	"
Paulian.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lyon R. P.....	"
Janvier.....	Idem.....	Auxerre.....	"	Idem.....	Le Tréport.....	"
Cohade.....	Idem.....	Clermont - Ferrand, central.	"	Idem.....	Riom.....	"
Lapierre.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Lyon-Saint-Just...	"
Gendre.....	Idem.....	Toulouse, place Du- puy.	"	Idem.....	Royan.....	"
Couderc.....	Idem.....	Béziers, faubourg du Pont.	"	Idem.....	Idem.....	"
Gallien.....	Idem.....	Clermont - Ferrand, central.	"	Idem.....	Pontoise.....	"
Lafage.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Poissy.....	"
Caubel.....	Idem.....	Clermont - Ferrand, central.	"	Idem.....	Rouen, central....	"
Lugan.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Laporte.....	Surnumér <sup>re</sup> .	Montpellier, central	"	Surnumér <sup>re</sup> .	Annonay.....	"
Poney.....	Idem.....	Marseille, central.	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Thonat.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	"	Idem.....	Riom.....	"
Bramard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Corbeil.....	"
Adduard.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Annecy.....	"
Poitevin.....	Idem.....	Bordeaux, central..	"	Idem.....	Tours R. P.....	"
Pronzac.....	Idem.....	Sablé.....	"	Idem.....	Paris 17.....	"
Saint-Paul.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Sablé.....	"
Drot.....	Idem.....	Paris 98.....	"	Idem.....	Paris 13.....	"
Warest.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 21.....	"
Yvetot.....	Idem.....	Mantes.....	"	Idem.....	Saint-Lô.....	"
Moreau.....	Idem.....	Bordeaux, central..	"	Idem.....	Mantes.....	"
Tonnello.....	Idem.....	Vendôme.....	"	Idem.....	Sables-d'Olonne..	"
Clavié.....	Idem.....	Bordeaux, central..	"	Idem.....	Vendôme.....	"
Comet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Sables-d'Olonne..	"
Combes.....	Idem.....	Montpellier, central	"	Idem.....	Montargis.....	"
Raynal.....	Idem.....	Bordeaux, central.	"	Idem.....	Vitré.....	"
Lafon.....	Idem.....	Chinon.....	"	Idem.....	S <sup>t</sup> -Valery-en-Caux.	"
Escande.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Chinon.....	"
Proire.....	Idem.....	Nice R. P.....	"	Idem.....	Marseille R. P....	"
Francès.....	Idem.....	Montpellier, central	"	Idem.....	Paris 88.....	"
Guer.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 4.....	"
Barelli.....	Idem.....	Nice R. P.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Laborie.....	Idem.....	Poitiers.....	"	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	"
Capponi.....	Idem.....	Menton.....	"	Idem.....	Ligne de l'Est....	"
Bayande.....	Idem.....	Bordeaux, central.	"	Idem.....	Dreux.....	"
Robelin.....	Idem.....	Dijon, central.....	"	Idem.....	Laon R. P.....	"
Wimel.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	"	Idem.....	Douarnenez.....	"
Brousse.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Perpignan.....	"
Guichemorro..	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"
Arnaud.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	"
Couillard.....	Idem.....	Châteaubriant.....	"	Idem.....	Saint-Malo.....	"
Brignon.....	Idem.....	Bordeaux, central.	"	Idem.....	Châteaubriant.....	"
Souville.....	Idem.....	Marseille R. P....	"	Idem.....	Tarbes.....	"
Morat.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Loubeau.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Idem.....	"
Dupré.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Caen R. P.....	"
Gaillard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 3.....	"
Lehot.....	Idem.....	Guingamp.....	"	Idem.....	Cherbourg.....	"
Tricon.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Yvetot.....	"
Blondeau.....	Idem.....	Fougères.....	"	Idem.....	Dinan.....	"
Médiamole.....	Idem.....	Toulouse, central.	"	Idem.....	Fougères.....	"
Duclos.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Évreux.....	"
Parmeland.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Lyon R. P.....	"
Sarmant.....	Idem.....	Draguignan.....	"	Idem.....	Annecy.....	"
Thioulouse.....	Idem.....	Clermont-Ferrand..	"	Idem.....	Évreux.....	"
Susini.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Gray.....	"
Roux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Cassé.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	La Ferté-Macé... .	"
Gourrin.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Épinal, rue Thiers.	"
Court.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Caussé.....	Idem.....	Poitiers.....	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"
Aillaud.....	Idem.....	Montpellier, central	"	Idem.....	Trouville.....	"
Dumau.....	Idem.....	Bordeaux, central..	"	Idem.....	Saint-Nazaire.....	"
Dressayre.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	"	Idem.....	Rennes R. P.....	"
Hugues.....	Idem.....	Montpellier, central	"	Idem.....	Caen, central.....	"
Balagayrie.....	Idem.....	Libourne.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Robert.....	Idem.....	Montpellier, central	"	Idem.....	Idem.....	"
Chancerel.....	Idem.....	Le Havre, central..	"	Idem.....	Idem.....	"
Saint-Martin..	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Idem.....	"
Baux.....	Idem.....	Montpellier, central	"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
MM. Merle . . . . .	Surnumér <sup>re</sup> .	Marseille, central..	fr.	Surnumér <sup>re</sup>	Paris 81 . . . . .	fr.
Broyon . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Senlis . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Quentin . . . . .	"
David . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Dijon, central . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Senlis . . . . .	"
Appaix . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Marseille, central..	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 7 . . . . .	"
Veuillet . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 11 . . . . .	"
Thomasset . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	En disponibilité..	"	<i>Idem</i> . . . . .	Trouville . . . . .	"
Ricart . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Montpellier, central	"	<i>Idem</i> . . . . .	Nogent-le-Rotrou . .	"
Chassignard . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Clermont-Ferrand, central.	"	<i>Idem</i> . . . . .	Le Havre, principal	"
André . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Montpellier, central	"	<i>Idem</i> . . . . .	Boulogne-sur-Mer..	"
Remézy . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Eu . . . . .	"
Vergely . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Caen, central . . . . .	"
Roca . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Viguiet . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Monié . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Toulouse, central..	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Siadous . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Malpuech . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Cassan . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Espalion . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Marmande . . . . .	"
Marcaggi . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Marseille, central..	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 11 . . . . .	"

1894.

N° 9.

— 469 —

N° 9.



## ANNEXE

# AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

AOÛT 1894.

### SOMMAIRE.

	Pages.
CRÉATIONS de bureaux de poste.....	470
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	471
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique urbain à Salon (Bouches-du-Rhône).....	473
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique urbain à Romans (Drôme).....	474
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique annexe à celui de Douai à Lens (Pas-de-Calais).....	474
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Ault (Somme).....	475
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Chaville (Seine-et-Oise).....	475
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Boufarik (Alger).....	476
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Chaumes (Somme).....	476
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Péronne (Somme).....	477
MISE en service de réseaux et de lignes téléphoniques.....	477
ADDITIONS et modifications à la nomenclature des fils.....	478
NOMENCLATURE des bureaux austro-hongrois.....	479
NOMENCLATURE des bureaux britanniques.....	480
NOMENCLATURE des bureaux du Canada.....	481
LISTE des journaux belges.....	482
BÂTIMENTS en partance.....	483
SUPPRESSION et concession de franchises postales. — Publication d'un 160 <sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales. — Sous-Secrétaire d'État des Colonies. — Ministre des Colonies.....	485
ANNOTATIONS au carnet n° 1516.....	492
ANNOTATIONS à porter par les receveurs des postes aux colonies à leur carnet n° 1 des abonnements aux journaux.....	498
COMPARAISON des recouvrements en mai 1894 et en mai 1893.....	499
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de juillet 1894.....	501
MÉDAILLES d'honneur des postes et des télégraphes.....	501
JUGEMENTS des tribunaux.....	502
FAITS divers.....	502
NOMINATIONS dans l'Ordre de la Légion d'honneur.....	503
PROMOTIONS.....	504
ADDITIONS ou modifications au onzième tableau d'avancement de classe.....	542
NOMINATIONS et mutations.....	543

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. — ORGANISATION  
DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

*Créations d'établissements de facteur-receveur de l'État.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Maine-et-Loire.....	Loiré.....	31 juillet 1893.....	8739
Oise.....	Chevrières.....	27 mars 1894.....	8742
Somme.....	Bougainville.....	<i>Idem</i> .....	8743
Tarn.....	Lempaut.....	<i>Idem</i> .....	8744
Basses-Pyrénées.....	Guéthary.....	29 janvier 1894.....	8745
Vendée.....	Bois de Céné.....	<i>Idem</i> .....	8746
Seine-et-Oise.....	Vert.....	<i>Idem</i> .....	8747
Cher.....	Crézancy.....	27 mars 1894.....	8748
Lozère.....	Saint-Maurice-de-Ventalon.....	29 janvier 1894.....	8750
Saône-et-Loire.....	Laives.....	27 mars 1894.....	8751
Lozère.....	Puylaurent (Section de la Bastide).....	<i>Idem</i> .....	8754
Haute-Marne.....	Longeville.....	12 mai 1894.....	8755
Morbihan.....	Augan.....	27 mars 1894.....	8756
Dordogne.....	Corgnac.....	<i>Idem</i> .....	8758
Loiret.....	Pannes.....	<i>Idem</i> .....	8759
Gers.....	Lagraulet.....	<i>Idem</i> .....	8760
Alpes-Maritimes.....	Castagnières.....	<i>Idem</i> .....	8762
Aube.....	Maraye-en-Othe (1).....	29 janvier 1894.....	6511
Eure-et-Loir.....	Souancé.....	27 mars 1894.....	8763
Pas-de-Calais.....	Hesdinneul (Canton d'Houdain).....	<i>Idem</i> .....	8764
Allier.....	La Chapelaud.....	<i>Idem</i> .....	8765
Haute-Saône.....	Gevigney et Mercey.....	<i>Idem</i> .....	8766
Vaucluse.....	Roaix.....	<i>Idem</i> .....	8767
Ain.....	Jassans-Riottier.....	<i>Idem</i> .....	8769
Aisne.....	Chaillevois.....	<i>Idem</i> .....	8770
Basses-Alpes.....	Le Brusquet.....	29 janvier 1894.....	8771
Ariège.....	Lacourt.....	<i>Idem</i> .....	8772
Somme.....	Dreuil-les-Amiens.....	12 mai 1894.....	8774

(1) Conversion de l'établissement de facteur-receveur municipal existant dans cette commune.

*Créations de recettes simples des postes de 3<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Puy-de-Dôme.....	Chidrac.....	29 janvier 1894.....	8741
Manche.....	Moyon.....	26 juin 1894.....	8757
Landes.....	Coudures.....	<i>Idem</i> .....	8768

Par arrêté du 29 janvier 1894, le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes a autorisé, sur la proposition du Directeur général des Postes et des Télégraphes :

1° La création d'une recette composée de 4<sup>e</sup> classe des Postes et des Télégraphes à Besançon-Battant (Doubs). Ce bureau a pris le numéro d'ordre 8749;

Lyon, quartier de Montplaisir (Rhône). Ce bureau a pris le numéro d'ordre 8625;

2° La création d'une recette simple de 1<sup>re</sup> classe des Postes et des Télégraphes à Angoulême, faubourg l'Houmeau. Ce bureau a pris le numéro d'ordre 8738;

Dunkerque-Port (Nord). Ce bureau a pris le numéro d'ordre 8740;

Dijon, boulevard Thiers (Côte-d'Or). Ce bureau a pris le numéro d'ordre 8752.

Le Directeur général des Postes et des Télégraphes a autorisé, le 26 juillet 1894, la création d'un établissement de facteur-receveur municipal dans la commune de la Capelle-Barrez (Cantal). Ce bureau a pris le numéro d'ordre 8761.

Le Directeur général des Postes et des Télégraphes a autorisé, le 31 juillet 1894, la création d'un établissement de facteur-receveur municipal dans la commune de Saint-Jean-de-Gonville (Ain). Ce bureau a pris le numéro d'ordre 8773.

Le bureau existant à Saint-Voy (Haute-Loire) prendra, à l'avenir, la dénomination de Mazet-Saint-Voy. (Décision du 4 août 1894.)

Sur la proposition du Directeur général des Postes et des Télégraphes, le Ministre a autorisé, à la date du 24 juillet dernier, la création d'une distribution auxiliaire de l'État à Tocqueville (Constantine).

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. — ORGANISATION  
DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

Le bureau auxiliaire de poste de Vienne-la-Ville (Marne) sera ouvert au public à partir du 16 août 1894.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

**1° Ouvertures.**

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux.*

Aguessac. M. ☒ RG. Aveyron.....	25 juillet 1894.
Arbas. M. ☒ Haute-Garonne.....	<i>Idem.</i>
Aulnay-sur-Marne. M. Marne.....	10 août 1894.
Béthencourt-sur-Mer. M. ☒ Somme.....	<i>Idem.</i>
Campagne. M. ☒ RG. Gers.....	25 juillet 1894.
Camp Inférieur (Le) (Section de Bougie). M. Constantine...	<i>Idem.</i>
Épine (L'). M. ☒ RG. Marne.....	10 août 1894.
Lancié. M. RG. Rhône.....	25 juillet 1894.
Mauprevoir. M. Vienne.....	10 août 1894.
Raches. M. ☒ RG. Nord.....	25 juillet 1894.
Saint-Just-Malmont. M. ☒ Haute-Loire.....	<i>Idem.</i>
Saint-Urcize. M. Cantal.....	10 août 1894.
Soursac. M. ☒ RG. Corrèze.....	<i>Idem.</i>
Tafaroui. M. Oran.....	<i>Idem.</i>
Voisey. M. ☒ Haute-Marne.....	25 juillet 1894.

b) *Gares.*

Bouchaud. K. Bouches-du-Rhône.	Saint-Jores. V. Manche.
Gageron-Cabane. K. Bouches-du-Rhône.	Sévérac-le-Château. V. Aveyron.
Louvigné-du-Désert. V. Ile-et-Vilaine.	Villamée. V. Ille-et-Vilaine.

c) Bureaux militaires.

Prunières (Gare de). M<sup>re</sup> (6) Hautes-Alpes.

(6) Ce bureau assure la remise gratuite des télégrammes d'arrivée dans un rayon de 200 mètres autour de la gare, mais il n'effectue pas le service des exprès.

d) Bureaux d'intérêt privé.

Punta (Château de la). IP. (2) Corse.

(2) Relié au bureau d'Ajaccio pour la correspondance de M. le comte Pozzo di Borgo, de ses hôtes et de son personnel.

Saint-Nicolas. IP. (2) Manche.

(2) Usine reliée au bureau de Granville pour la correspondance de MM. Dior frères et fils, de leurs hôtes et de leur personnel.

**2° Modifications et transformations.**

- Page 17. A l'article : Argentré-du-Plessis. M. ☒ DP. Ille-et-Vilaine, substituer à l'indice DP. l'indice RG.
- 35. Ajouter à son ordre alphabétique : Bertaucourt. IP. (5) Aisne, et mettre au bas de la page le renvoi suivant :  
(5) Relié au bureau de la Fère pour la correspondance de M. Landrin.
- 35. Ajouter à son ordre alphabétique : Bertaucourt-Épourdon. IP. (6) Aisne, et mettre au bas de la page le renvoi suivant :  
(6) Usine reliée au bureau de la Fère pour la correspondance de MM. Oger et C<sup>ie</sup>.
- 81. Au lieu de : Combleux. MT. RG. Loiret, lire : Combleux. Ec. 1 kil. Loiret.
- 94. Au lieu de : Dinard-Saint-Énogat. M/BC. ☒ RG. Ille-et-Vilaine, lire : Dinard-Saint-Énogat. MC. ☒ RG. Ille-et-Vilaine.
- 101. Biffer l'article : Épourdon. IP. (1) Aisne, ainsi que le renvoi correspondant.
- 118. Fressancourt. IP. (3) Aisne, modifier comme suit le renvoi correspondant :  
(3) Relié au bureau de la Fère pour la correspondance de M. Achille Oger.
- 125. A l'article : Goussainville, M. Seine-et-Oise, ajouter l'indice (2) et mettre au bas de la page le renvoi suivant :  
(2) Percvoir 0 fr. 50 de frais d'exprès pour les télégrammes à destination de la gare du même nom.
- 159. A l'article : La Varenne-Saint-Hilaire (commune de Saint-Maur) M. ☒ (2) Seine, biffer l'indice (2) ainsi que le renvoi correspondant.
- 161. Ajouter à son ordre alphabétique : Le Camp Inférieur (Section de Bougie). M. Constantine.
- 165. Biffer l'article : Le Mont-Frénoy. IP. (1) Aisne.
- 165. Biffer l'article : Le Mont-Rouge (Usine) IP. (1) Aisne.
- 165. Au lieu de : Le Mont-Rouge (ferme). IP. (1) Aisne, lire : Le Mont-Rouge. IP. (1) Aisne, et modifier comme suit le renvoi (1) :  
(1) Ferme reliée au bureau de la Fère pour la correspondance de M. Arthur Oger.
- 167. Ajouter à son ordre alphabétique : L'Épine. M. ☒ RG. Marne.
- 184. A l'article : Mâlain. M. RG. Côte-d'Or, ajouter l'indice ☒.
- 203. Au lieu de : Mont-Frénoy (Le), IP. (1) Aisne, lire : Mont-Fresnoy. IP. (1) Aisne, et modifier comme suit le renvoi correspondant :  
(1) Relié au bureau de la Fère pour la correspondance de M. Leroux.
- 207. Au lieu de : Mont-Rouge (Le) (Ferme). IP. (1) Aisne, lire : Mont-Rouge (Le). IP. (1) Aisne, et modifier comme suit le renvoi (1) :  
(1) Ferme reliée au bureau de la Fère pour la correspondance de M. Arthur Oger.



- Page 207. *Biffer l'article : Mont-Rouge (Le) (Usine). IP. (1) Aisne.*  
— 236. *Ajouter à son ordre alphabétique : Pompadour (Voir : Arnac-Pompadour).  
Corrèze.*  
— 295. *A l'article : Sautron. M, ☒ Loire-Inférieure, ajouter l'indice DP.*  
— 319. *A l'article : Varenne-Saint-Hilaire (La). (Commune de Saint-Maur). M. ☒  
(1) Seine, biffer l'indice (1) ainsi que le renvoi correspondant.*  
— 333. *A l'article : Voisey. 1 kil. Haute-Marne, substituer : Voisey, V. Haute-  
Marne.*  
— 347. *Entre les bureaux de Lille et de Longwy, intercaler :*

LIMOGES.

Limoges-Central. N/2. ☒ .....	1
— Garibaldi. ☒ .....	2

*Ajouter l'indice RG. après le nom des bureaux suivants :*

Ancerville. M. ☒ Meuse.	Courtomer. M. ☒ Orne.
Antony. M. ☒ Seine.	Graissessac. M. ☒ Hérault.
Arromanches. M. ☒ Calvados.	Guîtres. M. ☒ Gironde.
Chalamont. M. ☒ Ain.	Horps. M. ☒ Mayenne.
Champagnolles. M. ☒ Charente-Infé- rieure.	Noé. M. ☒ Haute-Garonne.
Condé-sur-Vègre. M. ☒ Seine-et-Oise.	Sainte-Orse. M. Dordogne.
	Sanxay. M. ☒ Vienne.

*Biffer l'indice RG. après le nom des bureaux suivants :*

Frayssinet. M. ☒ Lot.	Saint-Sauvant. M. ☒ Vienne.
-----------------------	-----------------------------

**3° Fermetures provisoires.**

Liorac. M. Dordogne.

**4° Réouvertures.**

Andabre-Gissac. BM. Aveyron.  
Pralognan. BM. Savoie.

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique urbain à Salon  
(Bouches-du-Rhône).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES  
Vu la loi du 16 juillet 1889 ;  
Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai et 7 novembre 1890 ;  
Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique urbain est autorisée à Salon  
(Bouches-du-Rhône).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cent cinquante francs (150<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 24 juillet 1894.

LOURTIES.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique urbain à Romans (Drôme).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai et 7 novembre 1890;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique urbain est autorisée à *Romans (Drôme)*.

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre des communes de *Romans* et de *Bourg-de-Péage*.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cent cinquante francs (150<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 31 juillet 1894.

LOURTIES.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique annexe à celui de Douai à Lens (Pas-de-Calais).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai et 7 novembre 1890;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique annexe à celui de *Douai* est autorisée à *Lens (Pas-de-Calais)*.

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement principal au réseau local est fixé à cent cinquante francs (150<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 11 juillet 1894.

LOURTIES.

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Ault (Somme).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à *conversations taxées* est autorisée à *Ault* (Somme).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 11 juillet 1894.

LOURTIES.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Chaville (Seine-et-Oise).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891.

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à *conversations taxées* est autorisée à *Chaville* (Seine-et-Oise).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 11 juillet 1894.

LOURTIES.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Boufarik (Alger).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889 ;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891 ;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à Boufarik (Alger).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée à un rayon de 1,500 mètres à partir de la mairie.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 24 juillet 1894.

LOURTIES.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Chaulnes (Somme).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889 ;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891 ;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à Chaulnes (Somme).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 31 juillet 1894.

LOURTIES.

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Péronne (Somme).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

**ARRÊTE:**

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à Péronne (Somme).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 31 juillet 1894.

LOURTIES.

---

*Mise en service de réseaux et de lignes téléphoniques.*

*Réseaux spéciaux :*

Anglure (Marne).....	9 août 1894.
Ballan (Indre-et-Loire).....	23 juillet 1894.
Chatenay (Seine).....	30 juin 1894.
Donnemarie-en-Montois (Seine-et-Marne).....	16 juillet 1894.
Dreux (Eure-et-Loir).....	16 juin 1894.
Fère-Champenoise (Marne).....	9 août 1894.
Mesnil-sur-Oger (le) (Marne).....	9 juillet 1894.
Nivillers (Oise).....	18 juin 1894.
Perray (le) (Seine-et-Oise).....	13 juillet 1894.
Rambouillet (Seine-et-Oise).....	<i>Idem.</i>
Royan (Charente).....	1 <sup>er</sup> juillet 1894.
Sézanne (Marne).....	9 août 1894.
Vertus (Marne).....	9 juillet 1894.

*Circuits interurbains :*

Paris = Le Perray = Rambouillet.....	12 juillet 1894.
Montereau = Montigny-Lencoup = Donnemarie-en-Montois	16 juillet 1894.
Nuits = Dijon.....	25 juillet 1894.
Orléans = Bourges.....	15 août 1894.
Épernay = Sézanne.....	9 août 1894.
Sézanne = Fère-Champenoise.....	<i>Idem.</i>
Sézanne = Anglure = Romilly-sur-Seine.....	<i>Idem.</i>
Trouville = Cabourg.....	20 juillet 1894.

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Additions et modifications à la nomenclature des fils.*

RÉSEAU PRINCIPAL.

NUMÉROS des FILS.	POINTS EXTRÊMES.	VOIES SUIVIES et POINTS DE COUPURE.	OBSERVATIONS.
305	Le Havre = Cherbourg.	Câble de Penne-de-Pie, Trouville, Lison, Valognes. . . .	Dessert Caen.
154 bis	Paris = Troyes. . . .	Nogent-sur-Marne. . . . .	Dessert Nogent-sur-Seine. Fil de 4 <sup>m/m</sup> .
202	Lyon = Vichy. . . .	<b>Saint-Étienne.</b>	
208 bis	Marseille = Cavail- lon.	. . . . .	Dessert Aix. Fil souter- rain de Marseille à Aix (n° 0547).
362			
424			
647	Cahors = Aurillac.	GOURDON. . . . .	Dessert Souillac.
576	Blois = Amboise. .		
742	Saint-Lô = Mortain	Villedieu-les-Poêles, Sourdeval.	Dessert Vire.

**RÉSEAU DÉPARTEMENTAL.**

NUMÉROS des FILS.	POINTS EXTRÊMES.	BUREAUX INTERMÉDIAIRES DESSERVIS.	OBSERVATIONS.
<b>CALVADOS.</b>			
25	Cabourg = Trouville.	.....	Circuit téléphonique.
<b>INDRE-ET-LOIRE.</b>			
3	Tours = Chinon.		
7	Tours = Camp du Ruchard.		
<b>LOIRE-INFÉRIEURE.</b>			
1	Nantes = Chantenay.		
<b>LOT.</b>			
3			

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux austro-hongrois.*

Les agents sont invités à inscrire la lettre T en regard des bureaux autrichiens ci-après qui sont autorisés à échanger des mandats télégraphiques avec l'étranger :

Bärn,  
Bautsch,  
Bielitz Bahnhof,  
Dembica Bahahof,  
Dukla,  
Freiberg in Mähren,  
Friedland bei Mistek,  
Fulnek,  
Gaya,  
Göding,  
Igls,

Karlsbad Bahnhof,  
Karwin,  
Lieben,  
Mähr-Trubau,  
Nikolsburg,  
Odrau,  
Orlau,  
Prerau Bahnhof,  
Privoz (Mähr Ostrau Bahnhof),  
Schönbrunn in Schlesien (Silésie),  
Trzynietz.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. — CORRESPONDANCE  
ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux britanniques.*

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

1° NOUVEAUX BUREAUX À INSCRIRE.

*Londres.*

Forest Gate, Studley Road, corner of Gipsy Lane..... E.

*Angleterre.*

Beck Street.....	Nottingham.	Nantgwillt.....	Rhayader.
Cowbridge Road.....	Cardiff.	Offham (Sussex).....	Lewes.
Florence Road.....	West Brom- wich.	Padgate Lane.....	Warrington.
Killinghall.....	Leeds.	Sherwood.....	Nottingham.
Kingsdown (Dover).....	Dover.	South Beach.....	Pwllheli.
Lower Sandown.....	Sandown (Isle of Wight).	Station Terrace.....	Blackpool.
Meadow Lane (Loughbo- rough).....	Loughborough.	Tasburgh.....	Norwich.
Morcott.....	Uppingham.	Thurnscoe.....	Rotherham.
		Whitminster.....	Stonehouse (Glos.).

*Écosse.*

Saint-Combs..... Aberdeen.

*Irlande.*

Belmont.....	King's County.	Great Brunswick Street, n° 72.....	Dublin.
Boherbue.....	Banteer (Co. Cork).	Newtownsandes.....	Limerick.
Clonroche.....	Enniscorthy.	Upper Meadow St.....	Belfast.
Gowna.....	Cavan.		

2° CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

*Londres.*

*Au lieu de :*

Crown Hill, West Norwood, S. E.  
West Norwood, Knight's Hill Road, S. E.  
Gipsy Lane, Upton Park, E.  
Willesden Green, N. W.

*Inscrire :*

West Norwood, Knight's Hill Road:  
n° 194, S. E.  
West Norwood, Knight's Hill Road,  
n° 35, S. E.  
Forest Gate, Gipsy Lane, near Upton  
Park Road, E.  
Willesden, Grange Road, N. W.

*Angleterre.*

*Au lieu de :*

Philadelphia Terrace; York  
En regard de { Meanwood, *biffer* Leeds.  
Rainhill, *ajouter* (Lanc.).

*Inscrire :*

Adelaïde Street; York.



*Écosse.*

*Au lieu de :* Methlic; Aberdeen, *inscrire :* Methlick; Aberdeen.

3° BUREAUX À BIFFER.

*Angleterre.*

Riverside; Cardiff.  
Icklingham Saint-James; Mildenhall (Suffolk).  
Albany Grove; Gainsborough.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux du Canada.*

Les agents sont invités à compléter, d'après les indications suivantes, la liste des bureaux canadiens admis à l'échange des mandats internationaux.

BUREAUX.	COMTÉS.	PROVINCES.
<i>1° Bureaux à ajouter :</i>		
Austin.....	Trenton.....	Ontario.
Broadview avenue (Toronto).....	Marquette.....	Alberta Territory.
Canmore.....	York.....	Assiniboia Territory.
Carnduff.....	Ottawa.....	Québec.
Cheneville.....	Addington.....	Ontario.
Cloyne.....	Haldimand.....	<i>Idem.</i>
Darling Road.....	Dist. Muskoka et Parry Sound.	<i>Idem.</i>
Dorset.....	Restigouche.....	Nouveau-Brunswick.
Durhamville.....	Marquette.....	Manitoba.
Gartmore.....	Halifax.....	Nouvelle-Écosse.
Gottingen street (Halifax).....	Marquette.....	Manitoba.
High Bluff.....	Dufferin.....	Ontario.
Honeywood.....	Dist. Yale-Kootenay.....	Assiniboia Territory.
Hyde.....	Yale.....	Colombie britannique.
Kaslo.....	Marquette.....	<i>Idem.</i>
Kelowna.....	York.....	Manitoba.
Lake Dauphin.....	Dist. Muskoka et Parry Sound.	Ontario.
North Toronto (Toronto).....	Prescott.....	<i>Idem.</i>
Parkersville.....	Richmond.....	<i>Idem.</i>
Pendleton.....	Annapolis.....	Nouvelle-Écosse.
Point Supper.....	Cape Breton.....	<i>Idem.</i>
Port Lorne.....	Lotbinière.....	<i>Idem.</i>
Port Morien.....	Berthier.....	Québec.
Saint-Antoine (Lotbinière).....	Montcalm.....	<i>Idem.</i>
Saint-Gabriel de Brandon.....	Maskinougi.....	<i>Idem.</i>
Sainte-Julienne.....	Cumberland.....	<i>Idem.</i>
Saint-Justin.....	Picton.....	Nouvelle-Écosse.
Springhill.....	Manitoba.	<i>Idem.</i>

2° Bureaux à biffer :

Cow Bay (Nouvelle-Écosse),  
 North Port (Ontario),  
 Spring Hill Mines (Nouvelle-Écosse),  
 Yearley's (Ontario).

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. — CORRESPONDANCE  
 POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Liste des journaux belges.*

Les agents sont invités à apporter les modifications ci-après à la liste des publications belges.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>1° NOUVEAUX JOURNAUX À AJOUTER.</b>						
<i>Laboureur (Le)</i> .....	Bruxelles....	12 mois..	3 25	3 00	0 25	
<i>Marché belge (Le)</i> .....	Bruxelles....	6 mois..	6 25	6 00	0 25	
		12 mois..	10 30	10 00	0 30	
<b>2° CHANGEMENTS DE PRIX.</b>						
<i>Gazette financière (La)</i> .....	Bruxelles....	12 mois..	6 25	6 00	0 25	
<b>3° JOURNAUX À BIFFER.</b>						
<i>Allemandsriend</i> .....	Bruxelles....					
<i>Bulletin de vote (Le)</i> .....	Bruxelles....					
<i>Journal populaire (Le)</i> .....	Bruxelles....					
<i>Pays financier (Le)</i> .....	Bruxelles....					

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. La Direction générale des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais elle ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
<b>§ 1<sup>er</sup>. — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).</b>						
1	La Pointe - à - Pitre (Guadeloupe).	15 sept ...	Le Havre..	Caroline.....	Voilier....	H. Auger.
2	Saint-Pierre (Mar- tinique).	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Duguay-Trouin.	Idem.....	Ambaud.
3	Idem.....	5.....	Idem.....	Bonne-Mère....	Idem.....	D. Auger.
4	Idem.....	15.....	Idem.....	Viscenzino P...	Idem.....	Idem.
<b>§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).</b>						
1	Autofogasta .....	5 sept ...	Le Havre..	Pacifique. ....	Steamer...	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
2	Arica .....	5.....	Idem.....	Pacifique.....	Idem.....	Idem.
3	Bahia .....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
4	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
5	Buenos-Ayres. ....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
8	Cap-Haitien. ....	12.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
9	Idem.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
10	Caracas.....	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
11	Idem.....	18.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
12	Carthagène.....	9.....	Idem.....	Flandria.....	Idem.....	Idem.
13	Idem.....	21.....	Idem.....	Cherushia.....	Idem.....	Idem.
14	Les Cayes.....	9.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
15	Céara.....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Cunard.
16	Cienfuegos (Cuba).	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
17	Colon.....	9.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
18	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
19	Coronel.....	5.....	Idem.....	Pacifique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
20	Coquimbo.....	5.....	Idem.....	Pacifique.....	Idem.....	Idem.
21	Curacao.....	2.....	Idem.....	Albingia.....	Idem.....	Broström.
22	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
23	Gonaïves.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
24	Itacoatiara.....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Cunard.
25	Jacmel.....	9.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Broström.
26	Jérémie.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
27	Kingston(Jamaïque)	9.....	Idem.....	Borussia.....	Idem.....	Idem.
28	La Havane.....	15.....	Idem.....	Alfonso XIII...	Idem.....	Genestal.
29	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
30	Iquique.....	5.....	Idem.....	Pacifique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
31	Lima.....	5 sept. ....	Le Havre..	Pacifique.....	Steamer...	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
32	Maceio.....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
33	Manaos.....	14 .....	Idem.....	Lanfranc. ....	Idem.....	J.-M. Currie.
34	Maragnan.....	10 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Cunard.
35	Mayaguez.....	21 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
36	Mollendo.....	5 .....	Idem.....	Pacifique. ....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
37	Montevideo.....	10 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
38	Idem.....	20 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
39	Idem.....	30 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
40	Para.....	14 .....	Idem.....	Lanfranc. ....	Idem.....	J.-M. Currie.
41	Idem.....	10 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Cunard.
42	Paranagua.....	18 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Genestal.
43	Pernambuco.....	14 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
44	Idem.....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
45	Ponce ( Porto-Rico ).	21 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
46	Port-au-Prince .....	12 .....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
47	Idem.....	26 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
48	Progreso.....	12 .....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
49	Idem.....	15 .....	Idem.....	Alfonso XIII...	Idem.....	Genestal.
50	Puerto-Cabello .....	2 .....	Idem.....	Albingia .....	Idem.....	Broström.
51	Idem.....	18 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
52	Puerto-Plata.....	26 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
53	Rio-de-Janeiro.....	7 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
54	Idem.....	14 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
55	Idem.....	21 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
56	Idem.....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
57	Rio-Grande-do-Sul.	18 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Genestal.
58	Salaverry.....	5 .....	Idem.....	Pacifique. ....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
59	Sanchez.....	26 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
60	Savanilla.....	9 .....	Idem.....	Borussia .....	Idem.....	Idem.
61	Idem.....	21 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
62	Santo-Domingo.....	18 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
63	San-Francisco.....	18 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Genestal.
64	S <sup>a</sup> -Juan-Porto-Rico.	21 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
65	Saint-Thomas .....	2 .....	Idem.....	Albingia .....	Idem.....	Idem.
66	Idem.....	9 .....	Idem.....	Borussia .....	Idem.....	Idem.
67	Idem.....	18 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
68	Idem.....	21 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
69	Idem.....	26 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
70	Talahuano.....	5 .....	Idem.....	Pacifique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
71	Ténériffe.....	10 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
72	Idem.....	20 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
73	Tampico.....	12 .....	Idem.....	Holsatia .....	Idem.....	Broström.
74	Idem.....	28 .....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
75	Valparaiso.....	5 .....	Idem.....	Pacifique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
76	Vera-Cruz.....	12 .....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Broström.
77	Idem.....	15 .....	Idem.....	Alfonso XIII...	Idem.....	Genestal.
78	Idem.....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4<sup>e</sup> BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES,  
CONTRAVENTIONS ET COLIS POSTAUX.

---

*Suppression et concession de franchises postales. — Publication d'un 160<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales. — Sous-Secrétaire d'État des Colonies. — Ministre des Colonies.*

Un décret en date du 3 juillet 1894 a supprimé (article 1<sup>er</sup>) les franchises postales attribuées au Sous-Secrétaire d'État des Colonies.

Les agents devront opérer cette suppression à la page 732 du Manuel des franchises postales.

Le même décret (article 2) a accordé la franchise postale pour la correspondance officielle que le Ministre des Colonies a à adresser aux fonctionnaires dénommés dans le 160<sup>e</sup> supplément au manuel publié ci-après.

Les indications de ce supplément devront être reportées avec soin audit manuel.

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES			
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.	
1	2	3	4	
521	Ministre des Colonies... (1)	M (au-dessous de la 1 <sup>re</sup> accolade)...	Adjoints à l'intendance militaire.....	
			des bibliothèques publiques.....	
			Adminis- trateurs...	des établissements de bienfaisance et des hospices civils dans les lieux où il n'existe pas d'hôpitaux militaires.....
				de l'inscription maritime dans les sous-quartiers.....
			Agents...	des affaires étrangères à Marseille.....
				consulaire de France à l'étranger.....
				central des banques coloniales.....
			Ambassadeurs français à l'étranger.....	
			Archevêques.....	
			Chefs....	du service colonial dans les ports de la métropole.....
				du service colonial à Chandernagor, Karikal, Mahé et Yanam.....
				du service de la marine.....
			Comman- dants.....	du service judiciaire dans les colonies.....
				des brigades de gendarmerie.....
				des compagnies disciplinaires coloniales.....
				des corps d'armée.....
				du dépôt des compagnies disciplinaires coloniales de l'île d'Oléron.....
				du dépôt de recrutement.....
				des dépôts de remonte.....
				des détachements militaires.....
				de la garde de Paris.....
				de la marine à Alger.....
			Commis- saires....	de la marine à Alexandrie.....
des régions militaires.....				
des subdivisions de régions militaires supérieures et particuliers des colonies.....				
Conseillers d'Etat.....	généraux de la marine.....			
	de l'inscription maritime.....			
Conservateurs des forêts.....	de police en France et dans les colonies.....			
	aux revues.....			
Conseillers d'Etat.....				
Conservateurs des forêts.....				
Consuls de France à l'étranger.....				
Consuls généraux de France à l'étranger.....				

(1) Reçoit en franchise, sans condition de contresign, les lettres et dépêches qui lui sont adressées.

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
5	6	7	8	9	10
L. F.	"	Toute la République.	"	"	Décret du 3 juillet 1894.
L. F.	"	Idem.	"	"	
L. F.	"	Idem.	"	"	
L. F.	"	Idem.	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	Toute la République.	"	"	
L. F.	"	Idem.	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	Toute la République.	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	Toute la République.	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	Toute la République.	"	"	
L. F.	"	Idem.	"	"	
L. F.	"	Idem.	"	"	
L. F.	"	Idem.	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	Toute la République.	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	"	"	"	

DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES			
INDI- CATION des pages du Manuel des fran- chises.  1	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.  2	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.  3	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignées dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.  4
521	Ministre des Colonies... (Suite.) (1)	M (au-dessous de la 1 <sup>re</sup> accolade..	<p>de la caisse des dépôts et consignations . . . . .</p> <p>des écoles d'arts et métiers . . . . .</p> <p>de l'enregistrement, des domaines et du timbre . . . . .</p> <p>des écoles vétérinaires . . . . .</p> <p>de l'établissement thermal d'Aix en Savoie . . . . .</p> <p>général des archives nationales . . . . .</p> <p>de l'imprimerie nationale . . . . .</p> <p>des maisons centrales de force et de correc- tion . . . . .</p> <p>des mines et des ponts et chaussées, faisant fonctions d'ingénieurs en chef . . . . .</p> <p>des musées nationaux . . . . .</p> <p>du muséum d'histoire naturelle à Paris . . . . .</p> <p>du service des poudres et salpêtres . . . . .</p> <p>des subsistances militaires . . . . .</p> <p>de transmission des lignes télégraphiques . . . . .</p> <p>Évêques . . . . .</p> <p>  diocésains . . . . .</p> <p>Gouver- neurs . . . . .</p> <p>  des colonies françaises . . . . .</p> <p>  de l'Hôtel des invalides à Paris . . . . .</p> <p>Greffier en chef de la Cour des comptes . . . . .</p> <p>Ingénieurs . . . . .</p> <p>  des mines . . . . .</p> <p>  des ponts et chaussées . . . . .</p> <p>  général des pêches maritimes . . . . .</p> <p>  généraux du service de santé de la marine . . . . .</p> <p>  généraux des travaux maritimes ou hydrau- liques . . . . .</p> <p>  généraux des troupes de la marine . . . . .</p> <p>  et inspecteurs adjoints chargés du service de l'inspection dans les sous-arrondisse- ments maritimes et dans les établissements de la marine hors des ports . . . . .</p> <p>Inspect- teurs . . . . .</p> <p>  et inspecteurs en chef des services adminis- tratifs et financiers des colonies en service permanent ou en mission dans les colonies françaises . . . . .</p> <p>  et inspecteurs en chef des services adminis- tratifs des colonies en mission ou en tour- née d'inspection . . . . .</p> <p>Intendants . . . . .</p> <p>  généraux inspecteurs . . . . .</p> <p>  militaires . . . . .</p> <p>Juges d'instruction . . . . .</p> <p>Juges de paix . . . . .</p> <p>Maires . . . . .</p> <p>Médecins . . . . .</p> <p>  inspecteurs des établissements thermaux appar- tenant à l'État . . . . .</p> <p>  de la marine . . . . .</p>

(1) Reçoit en franchise, sans condition de contresing, les lettres et dépêches qui lui sont adressées.

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.  5	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTIONS.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.  10
	Ancien. 6	Nouveau. 7	Numéros des tableaux. 8	Pages. 9	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	Toute la République.	"	"	
L. F.	"	Idem.	"	"	
L. F.	"	Idem.	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	Toute la République.	"	"	
L. F.	"	Idem.	"	"	
L. F.	"	Idem.	"	"	
L. F.	"	Toute la République.	"	"	
L. F.	"	Idem.	"	"	
L. F.	"	Toute la République.	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	Toute la République.	"	"	
L. F.	"	Idem.	"	"	
L. F.	"	Toute la République.	"	"	
L. F.	"	Idem.	"	"	
L. F.	"	Idem.	"	"	
L. F.	"	Idem.	"	"	
L. F.	"	Idem.	"	"	
L. F.	"	Idem.	"	"	
L. F.	"	Toute la République.	"	"	
L. F.	"	Idem.	"	"	
L. F.	"	Idem.	"	"	
L. F.	"	Idem.	"	"	
L. F.	"	Idem.	"	"	
L. F.	"	Idem.	"	"	
L. F.	"	Idem.	"	"	
L. F.	"	Idem.	"	"	

Décret du 3 juillet  
1894.

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES			FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.			
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignées dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.		Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
521	Ministre des Colonies... (Suite.) (1)	M (au-dessous de la 1 <sup>re</sup> accolade)...	d'administration comptables du service des hôpitaux militaires.....	L. F.	"	Toute la République.	"	"	Décret du 3 juillet 1894.			
			d'administration du service de l'habillement et du campement.....	L. F.	"	Idem.	"	"				
			d'administration des subsistances militaires.	L. F.	"	Idem.	"	"				
			Officiers..	généraux de la marine, commandant en chef une armée navale, escadre de division et officiers commandant un bâtiment et présidents du Conseil d'administration.....	L. F.	"	Idem.	"		"		
				de gendarmerie.....	L. F.	"	Idem.	"		"		
				de santé, chefs de service dans les hôpitaux militaires.....	L. F.	"	Idem.	"		"		
			Pasteurs..	de la confession d'Augsbourg.....	L. F.	"	Idem.	"		"		
				des églises réformées.....	L. F.	"	Idem.	"		"		
			Préfets...	apostoliques dans les colonies.....	L. F.	"	"	"		"		
				des départements.....	L. F.	"	Toute la République.	"		"		
				maritimes.....	L. F.	"	Idem.	"		"		
					de police à Paris.....	L. F.	"	"		"		
					des chambres de commerce.....	L. F.	"	Toute la République.		"	"	
					de la commission des monnaies et médailles à Paris.....	L. F.	"	"		"	"	
					des conseils d'administration des corps militaires.....	L. F.	"	Toute la République.		"	"	
					des conseils d'administration des corps de troupe de la marine.....	L. F.	"	Idem.		"	"	
			Présidents			des conseils d'administration des équipages de la flotte.....	L. F.	"		"	"	"
						à Brest.....	L. F.	"		"	"	"
						à Cherbourg.....	L. F.	"		"	"	"
						à Lorient.....	L. F.	"		"	"	"
						à Rochefort-sur-Mer.....	L. F.	"		"	"	"
						à Toulon-sur-Mer.....	L. F.	"		"	"	"
						du comité consultatif des pêches maritimes..	L. F.	"		"	"	"
						du conseil central des églises réformées, à Paris.....	L. F.	"		"	"	"
						du consistoire israélite, à Paris.....	L. F.	"		"	"	"
						des cours et tribunaux.....	L. F.	"		Toute la République.	"	"
						Procureurs généraux.....	L. F.	"		Idem.	"	"
						Procureurs de la République.....	L. F.	"		Idem.	"	"
						Receveurs particuliers des finances.....	L. F.	"		Idem.	"	"
						Recteurs d'académie.....	L. F.	"		Idem.	"	"
			Secrétaire perpétuel de l'Académie française.....	L. F.	"	"	"	"				
			Sous-intendants militaires.....	L. F.	"	Toute la République.	"	"				
			Sous-préfets.....	L. F.	"	Idem.	"	"				
Supérieurs			des frères de la doctrine chrétienne, à Paris.	L. F.	"	"	"	"				
			de l'institut de Ploërmel.....	L. F.	"	"	"	"				
			des maristes, à Lyon.....	L. F.	"	"	"	"				
			des séminaires.....	L. F.	"	Toute la République.	"	"				
			des sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny.....	L. F.	"	"	"	"				
			de sœurs de Saint-Paul, de Chartres.....	L. F.	"	"	"	"				
Trésoriers			général des invalides de la marine.....	L. F.	"	"	"	"				
			des invalides de la marine.....	L. F.	"	Toute la République.	"	"				
			payeurs généraux des finances.....	L. F.	"	Idem.	"	"				
			Vice-consuls de France à l'étranger.....	L. F.	"	"	"	"				

(1) Reçoit en franchise, sans condition de contresing, les lettres et dépêches qui lui sont adressées.



DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

*Annotations au Carnet n° 1516.*

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS.	
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à perce- voir.		
1	2	3	4	5	6	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.		
<b>NOUVEAUX JOURNAUX.</b>						
<i>Administration (L')</i> , à Fréjus (Var).						
France... { sans supplément	1 an....	3 00	2 87	0 13	Les abonnements par- tent du 1 <sup>er</sup> de chaque mois.	
France... { avec supplément	1 an....	6 00	5 84	0 16		
<i>Annuaire de l'Imprimerie</i> , 9, rue des Beaux-Arts, à Paris.						
France.....	1 an....	2 00	1 88	0 12	Annuaire paraissant tous les ans au mois de décembre.	
<i>Block-Notes</i> , 4, rue Servan, à Gre- noble (Isère).						
France.....	3 mois...	1 25	1 13	0 12	Journal paraissant le vendredi de chaque se- maine.	
	6 mois...	2 00	1 88	0 12		
	1 an....	3 00	2 87	0 13		
<i>Cœcilia</i> , à Delle (Territoire de Bel- fort). (Haute-Saône).						
France... {	1 <sup>re</sup> édition, mu- sique de chant et musique d'orgue.....	1 an....	1 65	1 53	0 12	Petite revue de musi- que religieuse paraissant tous les deux mois.
	2 <sup>e</sup> édition, sans mus. d'orgue.	1 an....	1 15	1 03	0 12	
<i>Commission des patronages</i> , 74, rue de Vaugirard, à Paris.						
France.....	1 an....	2 70	2 57	0 13		
<i>Écho des travailleurs municipaux (L')</i> , 51, rue Saint-Sauveur, à Paris.						
France.....	1 an....	1 50	1 38	0 12		
<i>Extrême-Orient (L')</i> , à Hanoï (Ton- kin).						
France.....	6 mois...	25 35	25 00	0 35	Les abonnements par- tent du 1 <sup>er</sup> de chaque mois.	
	1 an....	48 58	48 00	0 58		

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS.  6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Famille-Revue</i> , 9, rue Baillif, à Paris. France.....	{ 6 mois... 1 an.....	4 50 8 00	4 35 7 82	0 15 0 18	Journal hebdomadaire littéraire, illustré.
<i>Justice sociale (La)</i> , 31, rue du Hâ, à Bordeaux. France et Algérie.....	{ 6 mois... 1 an.....	3 00 5 00	2 87 4 85	0 13 0 15	
<i>Moniteur des assurances (Le)</i> , rue Le Peletier, 30, à Paris. France.....	1 an.....	15 00	14 75	0 25	
<i>Nouvelle agricole (La)</i> , place Riquet, à Toulouse. France.....	{ 6 mois... 1 an.....	2 00 3 50	1 88 3 36	0 12 0 14	Journal des campagnes paraissant tous les samedis. Les abonnements par- tent du 1 <sup>er</sup> et du 15 de chaque mois.
<i>Pêcheur (Le)</i> , 12, rue Saint-Sabin, à Paris. France.....	1 an.....	5 00	4 85	0 15	Journal paraissant le 1 <sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.
<i>Progrès Dauphinois (Le)</i> , 9, rue De- belle, à Grenoble. France.....	1 an.....	3 00	2 87	0 13	Journal bi-mensuel.
<i>Réveil agricole (Le)</i> , 15, quai du Ca- nal, à Marseille. France et Algérie.....	{ 6 mois... 1 an.....	2 00 3 50	1 88 3 36	0 12 0 14	
<i>Réveil des Deux-Sèvres (Le)</i> , 8, rue du Faisan, à Niort. Deux-Sèvres, Charente-Infé- rieure, Vienne et Vendée..	{ 3 mois... 6 mois... 1 an.....	4 00 6 50 12 00	3 86 6 33 11 78	0 14 0 17 0 22	
Autres départements.....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an.....	5 00 8 00 15 00	4 85 7 82 14 75	0 15 0 18 0 25	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS.  6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Revue anecdotique des Deux-Mondes (Revue de poche)</i> , 110, boulevard Saint-Germain, à Paris. France.....	3 mois...	1 00	0 89	0 11	
<i>Revue des industries du livre</i> , 9, rue des Beaux-Arts, à Paris. France.....	1 an.....	2 00	1 88	0 12	Revue paraissant tous les deux mois.
<i>Revue du commerce et de l'industrie</i> , 5, rue des Beaux-Arts, à Paris. France.....	1 an....	10 00	9 80	0 20	Les abonnements partent du mois d'avril.
<i>Revue générale du droit international</i> , 13, rue Soufflot, à Paris. France.....	1 an....	20 00	19 70	0 30	Les abonnements partent du commencement de l'année.
<i>Revue hebdomadaire du Sémaphore</i> , à Marseille. France.....	{ 3 mois... 6 mois .. 1 an.....	{ 5 00 10 00 20 00	{ 4 85 9 80 19 70	{ 0 15 0 20 0 30	
<i>Riverain agricole (Le) de l'Ardèche, du Gard, de la Drôme et de Vaucluse</i> , à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche). Ardèche et départements limitrophes..... Autres départements.....	{ 6 mois... 1 an..... 6 mois... 1 an.....	{ 3 00 5 00 3 50 6 00	{ 2 87 4 85 3 36 5 84	{ 0 13 0 15 0 14 0 16	Journal paraissant le dimanche.
<i>Seine-et-Oise (Journal de)</i> , avenue de Sceaux, à Versailles. Seine et Seine-et-Oise.....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an.....	{ 1 50 2 50 4 00	{ 1 38 2 37 3 86	{ 0 12 0 13 0 14	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS.  6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Semaine religieuse (La)</i> du diocèse de Fréjus, à Fréjus (Var).					
Var.....	1 an....	5 00	4 85	0 15	Les abonnements par- tent des 1 <sup>er</sup> janvier, avril, juillet et octobre.
Départements limitrophes...	1 an....	6 00	5 84	0 16	
<b>CHANGEMENTS DE TARIF.</b>					
<i>Agriculture nouvelle (L')</i> , 18, rue d'Enghien, à Paris.					
France.....	{ 6 mois... 1 an....	{ 2 75 5 00	{ 2 62 4 85	{ 0 13 0 15	Journal hebdomadaire.
<i>Événement (L')</i> , boulevard des Italiens, n° 10, à Paris.					
Paris et Seine.....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an....	{ 5 00 9 00 18 00	{ 4 85 8 81 17 72	{ 0 15 0 19 0 28	
Départements (moins la Seine)	{ 3 mois... 6 mois... 1 an....	{ 6 00 11 00 22 00	{ 5 84 10 79 21 68	{ 0 16 0 21 0 32	
<i>Indépendant Rémois (L')</i> , à Reims, (Marne).					
Marne et départements limi- trophes.....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an....	{ 4 50 9 00 18 00	{ 4 35 8 81 17 72	{ 0 15 0 19 0 28	
Autres départements.....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an....	{ 6 50 13 00 26 00	{ 6 33 12 77 25 64	{ 0 17 0 23 0 36	
<i>Ingénieur civil (L')</i> , 49, rue Montor- gueil, à Paris.					
France et l'Alsace-Lorraine (avec le supplément).....	{ 6 mois... 1 an....	{ 13 00 24 00	{ 12 77 23 66	{ 0 23 0 34	Journal bi-mensuel.
(sans le supplément).....	1 an....	15 00	14 75	0 25	
<i>Science en famille (La)</i> , 118, rue d'Assas, à Paris.					
France.....	1 an....	6 00	5 84	0 16	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES ET RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS.  6
			du MANDAT à trans- mettre au journal,  4	du DROIT à perce- voir.  5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Semaine religieuse (La) du diocèse de Fréjus, à Fréjus (Var).</i> Var et départements limi- trophes..... Autres départements.....	1 an.... 1 an....	5 00 6 00	4 85 5 84	0 15 0 16	Les abonnements par- tent des 1 <sup>er</sup> janvier, avril, juillet et octobre.
<i>Sentinelles de l'Est (La), à Vesoul (Haute-Saône).</i> Haute-Saône et départements limitrophes..... Autres départements.....	6 mois... 1 an. .... 6 mois... 1 an. ....	4 00 7 00 4 50 8 50	3 86 6 83 4 35 8 31	0 14 0 17 0 15 0 19	

**CHANGEMENTS D'ADRESSE.**

*Conseiller de l'acheteur (Le), « 39, rue Jean-Jacques Rousseau », au lieu de « 117, boulevard Sébastopol ».*  
*Moniteur des rentiers (Le), « 21 et 23, passage Saulnier », au lieu de « 10, rue de Châteaudun ».*  
*La vie de famille, « 13, rue Cassette », au lieu de « 10, rue Laflitte », à Paris.*

**CHANGEMENTS DE TARIF ET D'ADRESSE.**

<i>Écho universel (L'), rue Audibert (Près gare Blancarde), à Marseille.</i> France.....	1 an. ....	2 00	1 88	0 12	Ce journal n'accepte que des abonnements d'un an.
<i>Méthode financière (La), 22, rue de Châteaudun, à Paris.</i> France.....	1 an. ....	5 00	4 85	0 15	
<i>Question sociale (La), rue Porte-Dijoux, 91, à Bordeaux.</i> France.....	3 mois... 6 mois... 1 an. ....	1 25 2 50 5 00	1 13 2 37 4 85	0 12 0 13 0 15	
<i>Traitements naturels (Les) et le système Kneipp, 118, avenue Victor-Hugo, Paris.</i> France.....	1 an....	5 00	4 85	0 15	

**COMPLÉMENTS DE TARIF.**

<i>Chasseur illustré (Le), 19 boulevard Montmartre, à Paris.</i> France, Corse, Algérie (sans prime. et Alsace..... (avec prime.	1 an.... 1 an....	6 00 6 30	5 84 6 13	0 16 0 17	Journal hebdomadaire.
--	----------------------	--------------	--------------	--------------	-----------------------

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à perce- voir.	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Figaro (Le)</i> , 26, rue Drouot, à Paris (Édition quotidienne comprenant le supplément littéraire hebdomadaire)	Paris et Seine.....	3 mois... 16 00	15 74	0 26	Tous les abonnements partent du 1 <sup>er</sup> ou du 16 de chaque mois. Ce journal n'autorise pas le prélèvement légal sur les abonnements à prix réduits ou sur les abonnements dits de sai- son. Quand un abonnement sera demandé dans ces conditions le droit devra être perçu en sus de la somme versée par l'abon- né.
		6 mois... 32 00	31 58	0 42	
		1 an. .... 64 00	63 26	0 74	
		1 mois .. 6 00	5 84	0 16	
	Seine-et-Oise.....	2 mois... 12 00	11 78	0 22	
		3 mois... 16 00	15 74	0 26	
		6 mois... 32 00	31 58	0 42	
		1 an. .... 64 00	63 26	0 74	
	Autres départements.....	3 mois... 19 50	19 20	0 30	
		6 mois... 39 00	38 51	0 49	
	1 an. .... 78 00	77 12	0 88		
<i>Supplément littéraire</i> , 26, rue Drouot, à Paris (Abonnement spécial au nu- méro double du samedi).	France .....	1 an. .... 12 00	11 78	0 22	
<i>Libre parole (La)</i> , 14, boulevard Montmartre, à Paris.	Paris.....	3 mois... 5 50	5 34	0 16	
		6 mois... 10 00	9 80	0 20	
		1 an. .... 20 00	19 70	0 30	
	Départements et Algérie.....	3 mois... 7 00	6 83	0 17	
		6 mois... 13 00	12 77	0 23	
		1 an. .... 24 00	23 66	0 34	
	France et Algérie. (Abonne- ments de saison.).....	8 jours... 0 75	0 64	0 11	
		15 jours... 1 25	1 13	0 12	
		1 mois... 2 25	2 12	0 13	
		2 mois... 4 50	4 35	0 15	

**COMPLÉMENT DE TITRE ET CHANGEMENT DE TARIF ET D'ADRESSE.**

<i>Fraternité (La) Signal hebdomadaire</i> , 24, rue Chauchat, à Paris.	1 an.....	5 00	4 85	0 15
--	-----------	------	------	------

**CHANGEMENT D'ADRESSE ET OBSERVATIONS.**

<i>Journal financier français (Le)</i> , 2, rue d'Amsterdam, à Paris.	6 mois... 2 00	1 88	0 12
France .....	1 an. .... 4 00	3 86	0 14

NOTA. — Pour tous les abonnements demandés au profit de la publication ci-dessus, avoir soin d'inscrire son titre en entier sur les mandats d'abonnement de façon à toujours présenter le libellé suivant :

Mandat de la somme de X francs au profit du directeur du journal *le Journal financier français* pour servir, etc... et non :... du directeur du *Journal financier français*, etc.. qui se rapporte à une autre publication ne figurant pas sur le présent carnet.

**À BIFFER SUR LE CARNET N° 1516.**

*La Boîte à ouvrage*, 83, rue de Rennes, à Paris (page 42).

*L'Intransigeant illustré* (ne pas confondre avec *L'Intransigeant*).

*Le Progrès économique* (Ce journal est remplacé par : *Revue du commerce et de l'industrie*).

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

*Annotations à porter par les Receveurs des postes aux Colonies à leur carnet n° 1 des abonnements aux journaux.*

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	PRIX de L'ABON- NEMENT. 3	OBSERVATIONS. 4
NOUVEAU JOURNAL.			
<i>Justice sociale (La)</i> , rue du Hâ, n° 51, à Bordeaux.....	{ 6 mois. . 1 an. . . .	3 50 6 00	Journal hebdomadaire.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

FRANCE.

*Comparaison des recouvrements du mois de mai 1894 avec ceux du mois correspondant de l'année 1893.*

Nos des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE MAI		DIFFÉRENCES POUR 1894.	
		1894.	1893.	Augmentat <sup>ions</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1° POSTES.</b>					
1	Produit net de la taxe des lettres, journaux, imprimés, etc. — Solde des comptes avec les offices étrangers	12,792,028 72	12,755,641 01	36,387 71	"
2	Droit perçu sur les envois d'argent. { Mandats français. Mandats internat <sup>ionaux</sup>	561,698 94	547,343 37	14,355 57	"
et 2 ter			35,903 97	42,664 24	"
2 bis	Droit perçu sur les bons de poste.....	19,469 50	16,626 25	2,843 25	"
3	Taxes perçues par l'État pour transport de colis postaux.....	1,241 75	957 50	284 25	"
	Recettes diverses et accidentelles.....	7,817 51	8,613 65	"	796 14
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>13,418,160 39</b>	<b>13,371,846 02</b>	<b>53,870 78</b>	<b>7,556 41</b>
	<b>EN PLUS en 1894.....</b>			<b>46,314<sup>r</sup> 37<sup>c</sup></b>	
<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>					
4	Produit net des taxes de la télégraphie privée.....	2,471,121 30	2,566,982 66	"	95,861 36
4 bis	Solde des comptes avec les offices étrangers.....	478,245 15	189,471 23	288,773 92	"
5	Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur service télégraphique.	"	"	"	"
5 bis	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique....	11,075 27	3,238 96	7,836 31	"
6	Recettes diverses et accidentelles....	319,464 49	262,906 94	56,557 55	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>3,279,906 21</b>	<b>3,022,599 79</b>	<b>353,167 78</b>	<b>95,861 36</b>
	<b>EN PLUS en 1894.....</b>			<b>257,306<sup>r</sup> 42<sup>c</sup></b>	
<b>3° TÉLÉPHONES.</b>					
7	Produit des téléphones et abonnements divers.....	223,987 62	186,620 88	37,366 74	"
et 7 bis	<b>TOTAUX.....</b>	<b>223,987 62</b>	<b>186,620 88</b>	<b>37,366 74</b>	<b>"</b>
	<b>EN PLUS en 1894.....</b>			<b>37,366<sup>r</sup> 74<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		<b>MOIS COURANT.</b>	<b>MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.</b>		
1 à 3	Produits postaux.....	13,418,160 39	13,371,846 02	46,314 37	"
4 à 6	Produits télégraphiques.....	3,279,906 21	3,022,599 79	257,306 42	"
7	Produits téléphoniques.....	223,987 62	186,620 88	37,366 74	"
et 7 bis	<b>TOTAUX du mois de mai.....</b>	<b>16,922,054 22</b>	<b>16,581,066 69</b>	<b>340,987 53</b>	<b>"</b>
	Mois antérieurs.....	64,014,516 07	64,878,645 00	"	864,128 93
				<b>340,987 53</b>	<b>864,128 93</b>
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>80,936,570 29</b>	<b>81,459,711 69</b>	<b>Dimin<sup>ution</sup>: 523,141<sup>r</sup> 40<sup>c</sup></b>	



DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

ALGÉRIE.

*Comparaison des recouvrements du mois de mai 1894 avec ceux du mois correspondant de l'année 1893.*

N <sup>os</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE MAI.		DIFFÉRENCES POUR 1894.	
		1894.	1893.	Augmentat <sup>ions</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1<sup>o</sup> POSTES.</b>					
1	Produit net de la taxe des lettres, journaux, imprimés, etc. — Solde des comptes avec les offices étrangers	196,856 45	182,506 53	14,349 92	"
2	Droit perçu sur les envois d'argent. { Mandats français. Mandats internat <sup>ionaux</sup>	25,821 30	25,194 42	626 88	"
et 2 ter		1,443 45	1,504 10	"	60 65
2 bis	Droit perçu sur les bons de poste...	63 75	122 50	"	58 75
3	Taxes perçues par l'État pour transport de colis postaux.....	"	"	"	"
	Recettes diverses et accidentelles.....	379 00	50 00	329 00	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>224,563 95</b>	<b>209,377 55</b>	<b>15,305 80</b>	<b>119 40</b>
	EN PLUS en 1894.....			15,186 <sup>f</sup> 40 <sup>c</sup>	
<b>2<sup>o</sup> TÉLÉGRAPHES.</b>					
4	Produit net des taxes de la télégraphie privée.....	106,402 60	111,065 66	"	4,663 06
4 bis	Solde des comptes avec les offices étrangers.....	"	"	"	"
5	Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillances de leur service télégraphique..	"	"	"	"
5 bis	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique.....	"	"	"	"
6	Recettes diverses et accidentelles.....	3,589 61	4,218 50	"	628 89
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>109,992 21</b>	<b>115,284 16</b>	<b>"</b>	<b>5,291 95</b>
	EN MOINS en 1894.....			5,291 <sup>f</sup> 95 <sup>c</sup>	
<b>3<sup>o</sup> TÉLÉPHONES.</b>					
7	Produits des téléphones et abonnements divers.....	1,597 63	756 26	841 37	"
et 7 bis		1,597 63	756 26	841 37	"
	<b>TOTAUX.....</b>			841 <sup>f</sup> 37 <sup>c</sup>	
	EN PLUS en 1894.....				
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		<b>MOIS COURANT.</b>	<b>MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.</b>		
1 à 3	Produits postaux.....	224,563 95	209,377 55	15,186 40	"
4 à 6	Produits télégraphiques.....	109,992 21	115,284 16	"	5,291 95
7 et 7 bis	Produits téléphoniques.....	1,597 63	756 26	841 37	"
	<b>TOTAUX du mois de mai.....</b>	<b>336,153 79</b>	<b>325,417 97</b>	<b>16,027 77</b>	<b>5,291 95</b>
	Mois antérieurs.....	1,242,641 86	1,260,462 77	"	17,820 91
				16,027 77	23,112 86
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>1,578,795 65</b>	<b>1,585,880 74</b>	<b>Diminution : 7,085<sup>f</sup> 09<sup>c</sup></b>	

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

*Tableau des opérations effectuées pendant le mois de juillet 1894.*

Versements reçus de 212,577 déposants, dont 36,194 nouveaux .....	32,434,975 <sup>f</sup> 27 <sup>c</sup>
Remboursements à 98,835 déposants, dont 20,241 pour solde.....	24,771,988 <sup>f</sup> 24 <sup>c</sup>
Rentes achetées à 353 déposants pour un capital de.....	472,349 70
	} 25,244,337 94
	<hr/>
Excédent de recettes.....	7,190,637 33

Nombre de comptes existant au 31 juillet 1894 : 2,207,557.

*Médailles d'honneur des postes et des télégraphes.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu le décret du 22 mars 1882;

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 19 mars 1892;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La médaille de bronze des postes et des télégraphes est décernée aux sous-agents ci-après désignés :

**Dulau** (Jean-Baptiste), facteur local à Luxey (Landes), 30 ans et demi de services administratifs, 2 ans de services militaires.

**Lamaisson** (Jean), facteur local à Parentis-en-Born (Landes), 29 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires.

**Manussier** (François-Auguste), facteur local à Contrexéville (Vosges), 26 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires.

**Séby** (Jean), facteur local à Eugénie-les-Bains (Landes), 30 ans de services administratifs.

ART. 2. — Le présent arrêté sera déposé au service du personnel de la Direction générale des postes et des télégraphes pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 28 juillet 1894.

LOURTIES.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu le décret du 22 mars 1882;

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 19 mars 1892;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La médaille de bronze des postes et des télégraphes est décernée à M. **Larmanon** (Jean), facteur local à Aire-sur-l'Adour (Landes), en témoi-

gnage de ses 24 ans et demi de bons services administratifs et de ses 7 années de services militaires.

ART. 2. — Le présent arrêté sera déposé au service du personnel de la Direction générale des postes et des télégraphes pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 28 juillet 1894.

LOURTIES.

---

CONTENTIEUX.

*Jugement.*

Par jugement du tribunal correctionnel de Poitiers, en date du 11 juillet 1894, le S<sup>r</sup> Douhet de Danty a été condamné à 100 francs d'amende pour outrages par paroles envers M<sup>lle</sup> Fourès, employée au bureau de cette ville.

---

PERSONNEL.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. ARTIGAU, facteur local à Arudy, a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant 750 francs en billets de banque qu'il s'est empressé de déposer à la mairie.

M<sup>me</sup> veuve BOULIN, porteuse de télégrammes à Château-Chinon, a confié spontanément au receveur une lettre ouverte contenant 400 francs en billets de banque qu'elle venait de trouver dans la salle d'attente.

M. DOULIE, facteur local à Montbazens, ayant trouvé, en cours de distribution, un porte-monnaie contenant 39 fr. 45, s'est empressé de le déposer entre les mains de la receveuse.

M. RAGOT, facteur à Nantes, a remis au receveur une pièce de 20 francs qu'il avait trouvée dans la salle d'attente.

M. GANOUSSE, facteur des télégraphes à Bordeaux-les-Chartrons, a trouvé, sur la voie publique, une lettre-valeur déclarée contenant 900 francs qu'il a rapportée à l'expéditeur en refusant toute récompense.

M. DOMEIZEL, facteur local à Sainte-Énimie, a trouvé en cours de tournée une bague en or qu'il a remise à la receveuse.

M. GALICHET, facteur rural à Beaumont-sur-Vesle, a rapporté à qui de droit, en refusant toute gratification, une épingle en or d'une valeur approximative de 20 francs qu'il avait trouvée en effectuant son service.

M. JEAN, facteur-receveur à Mollans, a trouvé dans une boîte supplémentaire une somme de 277 fr. 50 qu'il a déposée chez le maire de la commune.

M. MUSSARD (Prosper), jeune facteur des télégraphes à Saumur, s'est empressé de confier au receveur un billet de banque de 100 francs qu'il venait de trouver à peu de distance du bureau.

M. GICQUEL, facteur-chef des télégraphes à Paris, bureau n° 6, a trouvé sur la voie publique une montre de dame qu'il a consignée au commissariat de police.

M. GUILLEBASTRE, facteur local à Saint-Cyprien-sur-Dourdon, ayant trouvé un porte-monnaie contenant 61 francs, a fait les démarches nécessaires en vue d'en découvrir le propriétaire.

M. AUBERT, postulant facteur à Caderousse, a trouvé sur la route une montre en argent qu'il s'est fait un devoir de déposer entre les mains de la receveuse.

M. BATS, facteur à Bordeaux, a confié au receveur principal une lettre-valeur déclarée 150 francs qu'il avait trouvée sur la voie publique.

M. MORIZOT, facteur rural à Laferté-sur-Aube, avait trouvé un porte-monnaie contenant 18 francs ainsi qu'une bague en or; il a été assez heureux pour restituer ces objets aux personnes intéressées sans vouloir accepter la récompense offerte.

M. THIERS, facteur rural à Saint-Sernin, a déposé chez le maire un billet de banque de 100 francs qu'il avait trouvé en cours de tournée.

M. SELLIER, facteur rural à Dornes, a trouvé un portefeuille contenant un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de rendre à son propriétaire.

M<sup>me</sup> BISSON, factrice locale à Fervacques, ayant trouvé une pièce d'or de 20 francs, a signalé aussitôt le fait par voie de publicité.

M. SAVE, facteur des télégraphes à Toulouse, a trouvé, en effectuant son service, un billet de banque de 50 francs qu'il est parvenu à restituer à qui de droit.

#### ACTES DE DÉVOUEMENT.

Pendant une épidémie de typhus qui sévissait avec intensité, M. DESFOSSEZ, facteur rural à Roye, a fait preuve de dévouement et a su mériter la reconnaissance de la population éprouvée qu'il était chargé de desservir.

MM. DE SAINT-DENIS, facteur rural à Coutances;

MONTARON, facteur rural à Luzy;

SARROY, facteur rural à Castelfranc,

se sont distingués dans des incendies.

M. GUILLE, facteur de ville à Compiègne, qui compte déjà à son actif plusieurs actes de sauvetage, vient encore d'exposer sa vie en arrêtant deux chevaux emportés.

---

#### *Nomination dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.*

Par décret, du 10 juillet 1894, rendu sur la proposition du Ministre de la Guerre, M. de Sigaldi (Félix-Antoine), chef de section de télégraphie militaire, inspecteur à Nice, a été nommé au grade de chevalier dans la Légion d'honneur.

---

#### *Nominations.*

Par décret, du 14 juillet 1894, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes ;

M. CASTAING (Ernest-Louis), directeur des postes et des télégraphes à Digne, est nommé directeur des postes et des télégraphes de la Drôme, traitement : 6,000 francs, en remplacement de M. Argenson, décédé.

Par arrêté ministériel, du 16 juillet 1894, rendu sur la proposition du directeur général des postes et des télégraphes :

1° M. MASSONI (Grégoire), inspecteur des postes et des télégraphes à Nice, est chargé, avec son grade et son traitement actuels, des fonctions de directeur des postes et des télégraphes des Basses-Alpes, en remplacement de M. Castaing ;

2° M. SÉLIGMANN-LUI (Gustave-Pierre), inspecteur-ingénieur, faisant fonctions de chef du 2° bureau de la 1<sup>re</sup> division, est chargé, avec son traitement actuel, des fonctions de directeur-ingénieur des téléphones de la région de Paris, en remplacement de M. Berthot, retraité.

11<sup>e</sup> TABLEAU D'AVANCEMENT DE CLASSE.

PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS. francs.	NOUVEAUX francs.
<b>I. — Choix exceptionnel.</b>				
M <sup>me</sup> Beix.....	Receveuse....	La Chiffa.....	1,000	1,200
<b>II. — Choix, demi-choix et ancienneté.</b>				
<b>PREMIER GROUPE.</b>				
CHEFS DE BRIGADE, COMMIS PRINCIPAUX ET AGENTS DU SERVICE MARITIME.				
MM.				
Rolland (J.-B.).....	Agent embarq.	Bordeaux.....	3,600	4,000
Reygasse (M.-E.-A.)..	Chef de bri- gade.	Ligne du Sud-Ouest.....	3,000	3,300
Doliger (H.-J.).....	Commis princ..	Paris, central.....	3,300	3,600
Girard (P.).....	<i>Idem.</i> .....	Paris 68.....	3,300	3,600
Bennès (A.-A.-B.)...	Chef de bri- gade.	Ligne de la Méditerranée.	3,300	3,600
Vincent (M.-T.).....	Commis princ..	Paris 60.....	3,300	3,600
David (D.-J.).....	<i>Idem.</i> .....	Marseille, République...	3,300	3,600
Blanc (V.).....	<i>Idem.</i> .....	Oran R. P.....	3,300	3,600
Bouzou (L.-T.).....	Chef de bri- gade.	Ligne du Sud-Ouest....	3,600	4,000
Belin (P.-H.-R.).....	<i>Idem.</i> .....	Ligne de Lyon.....	3,600	4,000
Mongeot (E.-A.)....	Commis princ..	Paris R. P.....	3,000	3,300
Debeaune (J.-B.-E.)..	<i>Idem.</i> .....	Mont-de-Marsan, direction	3,000	3,300
Grivet (A.-H.-B.)....	<i>Idem.</i> .....	Le Mans, central.....	3,300	3,600
Rigou (P.).....	<i>Idem.</i> .....	Bordeaux, direction.....	3,000	3,300
Magòl (P.-L.).....	<i>Idem.</i> .....	Marseille, central.....	3,600	4,000
Guyot (E.-G.).....	<i>Idem.</i> .....	Reims, central.....	3,600	4,000
Mathis (A.-M.).....	<i>Idem.</i> .....	Paris R. P.....	3,600	4,000
Bolou (Y.-M.).....	Chef de bri- gade.	Ligne du Nord-Ouest ...	3,600	4,000
Allègre (A.-M.-L.)...	Commis princ..	Nantes, central.....	3,000	3,300
Prudenti (A.-L.)....	Chef de bri- gade.	Ligne du Nord.....	3,600	4,000
Grasset (J.-J.).....	Commis princ..	Nîmes R. P.....	3,300	3,600
Cornet (J.-P.-E.)....	<i>Idem.</i> .....	Havre, central.....	3,000	3,300

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANGIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
MM. Loiseau (E.).....	Commis prin- cipal.	Paris 98.....	3,300	3,600
De Manheulle (M.-H.- H.-A.).	<i>Idem.</i> .....	Laon, direction.....	3,000	3,300
Bellat (P.-E.).....	<i>Idem.</i> .....	Laon R. P.....	3,300	3,600
Durand (F.-A.).....	<i>Idem.</i> .....	Paris 98.....	3,000	3,300
Thébé (J.-M.).....	<i>Idem.</i> .....	Carcassonne, direction...	3,000	3,300
Gros (G.).....	<i>Idem.</i> .....	Paris 39.....	3,300	3,600
De Monthiers (G.-F.- E.)	<i>Idem.</i> .....	Blois R. P.....	3,300	3,600
Collin (H.-A.).....	<i>Idem.</i> .....	Paris, central.....	3,000	3,300
Bidard (H.-M.-L.)...	<i>Idem.</i> .....	Ligne des Pyrénées.....	3,000	3,300
Gros (L.-C.-A.).....	<i>Idem.</i> .....	Alençon, direction.....	3,000	3,300
Bastide (S.-J.).....	<i>Idem.</i> .....	Bougie.....	3,000	3,300
Serin (L.-J.-P.).....	Agent embar- qué.	Ligne du Brésil et de la Plata.	3,000	3,300
Latour (N.-C.).....	Commis princi- pal.	Tunis.....	3,000	3,300
Chrétiennot (A.-I.)...	<i>Idem.</i> .....	Lons-le-Saunier.....	3,300	3,600
Viart (J.-F.-X.).....	<i>Idem.</i> .....	Paris, télégrammes offi- ciels.	3,000	3,300
Skopetz (E.-C.).....	<i>Idem.</i> .....	Paris 90.....	3,000	3,300
Pau-S'-Martin (V.-A.)	<i>Idem.</i> .....	Paris 10.....	3,600	4,000
Marchelli (J.-E.).....	<i>Idem.</i> .....	Bastia, central.....	3,300	3,600
Hervieu (J.-B.).....	<i>Idem.</i> .....	Paris 69.....	3,300	3,600
Lamiot (H.).....	Chef de bri- gade.	Ligne de Lyon.....	3,600	4,000
Marcel (J.-T.-M.)....	Commis prin- cipal.	Toulouse, central.....	3,600	4,000
Pillement (L.-A.)...	<i>Idem.</i> .....	Lyon, central.....	3,600	4,000
Leymarie (J.-L.).....	<i>Idem.</i> .....	Aurillac.....	3,000	3,300
Mitaine (J.).....	<i>Idem.</i> .....	Paris, central.....	3,300	3,600
Fleury (L.-F.-V.).....	<i>Idem.</i> .....	Vannes.....	3,000	3,300
Langlois (A.-G.-H.-O.)	<i>Idem.</i> .....	Havre, central.....	3,000	3,300
Acgonau (A.).....	<i>Idem.</i> .....	Marseille, Caisse d'épar- gne.	3,000	3,300
Vallet (H.-P.-F.)....	<i>Idem.</i> .....	Lille, téléphone.....	3,000	3,300
Breton (A.-A.-V.)...	<i>Idem.</i> .....	Paris, bureau G.....	3,000	3,300
De Busnel (A.-E.)...	<i>Idem.</i> .....	Saumur.....	3,300	3,600
Cantaloup (C.-J.-P.)..	<i>Idem.</i> .....	Perpignan.....	3,600	4,000
Gérardin (A).....	Chef de bri- gade.	Ligne du Nord.....	3,600	4,000
Petitot (H.-A.).....	Commis prin- cipal.	Lyon R. P.....	3,600	4,000
Frémin (A.-M.).....	<i>Idem.</i> .....	Marseille, direction,....	3,300	3,600

NOM'S DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
<b>MM.</b>				
Delahaye (F.-B.-O.)...	Chef de brigade.	Ligne du Nord.....	3,300	3,600
Bernard (J.-P.-E.)....	Commis princ.	Lyon R. P.....	3,300	3,600
Bourgueil (E.).....	Chef de brigade.	Ligne du Nord.....	3,300	3,600
Dalga (A.-B.-G.).....	<i>Idem.</i> .....	Ligne du Sud-Ouest. ....	3,300	3,600
Perrard (M.-E.-A.)...	Commis principal.	Saint-Étienne, central...	3,300	3,600
Tamisier (J.).....	<i>Idem.</i> .....	Paris, 14.....	3,000	3,300
Thiériet (A.).....	<i>Idem.</i> .....	Mézières.....	3,600	4,000
Collet <sup>re</sup> (H.-A.).....	<i>Idem.</i> .....	Dépôt central du matériel.	3,600	4,000
Rattazzi (V.-E.-M.)...	<i>Idem.</i> .....	Paris R. P.....	3,600	4,000
Mendras (E.).....	<i>Idem.</i> .....	Bayonne.....	3,300	3,600
Cimochowski (A.-A.)...	<i>Idem.</i> .....	École supérieure.....	3,600	4,000
Bergin (J.-E.).....	<i>Idem.</i> .....	Atelier des timbres-poste.	3,600	4,000
Oyselet de Chevroz...	<i>Idem.</i> .....	Constantine, direction...	3,300	3,600
Xolin (N.-J.-L.).....	<i>Idem.</i> .....	Lyon-Saint-Paul.....	3,300	3,600
Petit (C.-A.).....	<i>Idem.</i> .....	Marseille, Chap.....	3,300	3,600
Forgues (J.).....	<i>Idem.</i> .....	Toulouse, central.....	3,300	3,600
Bouissou (J.-N.)....	Chef de brigade	Ligne du Sud-Ouest....	3,300	3,600
Santini (D.-J.).....	Commis princ..	Bône.....	3,300	3,600
Paysot (F.).....	<i>Idem.</i> .....	Bordeaux, central.....	3,300	3,600
Molinier (F.-F.-I.)...	<i>Idem.</i> .....	Bordeaux R. P.....	3,300	3,600
Begin (M.-A.).....	Chef de brigade.	Ligne de l'Est.....	3,300	3,600
Collet (G.-C.).....	Commis princ..	Alençon R. P.....	3,000	3,300
Maurel (C.-R.).....	<i>Idem.</i> .....	Tours, gare.....	3,000	3,300
Gatelier (E.).....	<i>Idem.</i> .....	Lille, direction.....	3,000	3,300
Léloussey (J.-C.-C.)...	<i>Idem.</i> .....	Lyon, direction.....	3,000	3,300
Mutel (A.-A.-M.-J.)...	<i>Idem.</i> .....	Vérification et réception du matériel.	3,000	3,300
Bondet (F.).....	<i>Idem.</i> .....	Alger, central.....	3,300	3,600
Capifali (A.).....	<i>Idem.</i> .....	Oran R. P.....	3,200	3,600
Magny (A.-E.).....	<i>Idem.</i> .....	Paris 55.....	3,300	3,600
Danty-Lucq (P.).....	<i>Idem.</i> .....	Bordeaux, central.....	3,600	4,000
Sombrun (F.).....	<i>Idem.</i> .....	Pau, Caisse d'épargne...	3,000	3,300
Pujos (J.-B.).....	<i>Idem.</i> .....	Tarbes.....	3,600	4,000
Thièvre (P.-A.).....	<i>Idem.</i> .....	Melun, direction.....	3,000	3,300
Halley (H.-C.-R.)....	<i>Idem.</i> .....	Paris 35.....	3,300	3,600
Connot (J.-C.).....	<i>Idem.</i> .....	Paris 17.....	3,600	4,000
Davin (F.-C.-A.).....	<i>Idem.</i> .....	Pau.....	3,300	3,600
Gilhodes (J.-A.)....	Chef de brigade	Ligne du Sud-Ouest....	3,300	3,600
Bernard (J.).....	Commis princ..	Arras.....	3,000	3,300

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
<b>2<sup>e</sup> GROUPE.</b>			
<b>COMMIS ORDINAIRES.</b>			
MM. Fontaine (E.-A.-P.)	Calais	2,400	2,700
Garnier (R.-M.-P.)	Rennes, central.	2,700	3,000
Bayce (M.-J.-R.-A.)	Paris 58	1,500	1,800
Seity (C.-F.)	Ligne de Lyon.	1,800	2,100
Simoni (P.-P.-N.)	Idem.	1,500	1,800
Chegros (A.)	Lyon, central.	2,400	2,700
Cloedt (A.-L.-A.)	Compiègne.	1,800	2,100
Mariette (L.-C.-H.)	Paris, central.	2,700	3,000
Laporte (J.-L.)	Paris R. P.	2,700	3,000
Troadec (L.)	Paris, central	2,100	2,400
Fradet (C.-L.-A.)	Lyon, central	2,700	3,000
Ponsinet (J.-P.-H.)	Paris 5	2,700	3,000
Paban (A.-J.)	Lyon R. P.	1,500	1,800
De Roquard (L.)	Angoulême.	2,700	3,000
Faucon (A.-G.-A.)	Paris, central.	1,500	1,800
Oddoz (J.-A.)	Aix-en-Provence.	2,700	3,000
Bérard (N.)	Bordeaux R. P.	1,500	1,800
Verdun (A.-A.)	Paris R. P.	2,100	2,400
Gouillard (L.-J.)	Le Havre, central	2,700	3,000
Bavay (F.-P.)	Fourmies.	2,100	2,400
Berger (E.-F.)	Lyon R. P.	2,400	2,700
Rochette (J.-P.)	Laval	1,800	2,100
Baye (P.-H.-L.)	Paris, central	1,500	1,800
Pezet (J.-P.-L.-J.)	Idem.	1,500	1,800
Troussel (M.-E.-V.)	Lyon, central.	2,700	3,000
Chaineaux (J.-J.-O.)	Paris 22	2,700	3,000
Blaising (T.)	Paris 26.	2,700	3,000
Mouls (E.-J.)	Charenton	2,700	3,000
Laborde-Porte (Ch.)	Pau, direction.	2,700	3,000
Macabiou (H. L.)	La Rochelle, caisse d'épargne.	2,700	3,000
Labie (J.)	Marseille, direction (caisse d'épargne).	2,700	3,000
Granier (F.-P.-E.)	Marseille R. P.	2,700	3,000
Soleil (A.)	Marseille, central.	2,700	3,000
Voillot (C.-E.-L.)	Chaumont.	2,700	3,000
Laveine (M.-A.)	Remiremont.	2,700	3,000
Berger (V.)	Alger R. P.	2,700	3,000
Wallimann (A.-H.-J.)	Paris 98.	2,700	3,000
Bellier (M.-F.-F.)	Digne, direction	2,700	3,000
Paul (J.-B.-M.-F.)	Toulon-sur-Mer	2,700	3,000
Dupin (J.-H.)	Bordeaux, Bourse	2,700	3,000



NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Le Bacquer (F.-M.).....	Nantes, caisse d'épargne.....	2,700	3,000
Couturier (D.).....	Châtellerault.....	2,700	3,000
Palhols (J.-A.-C.).....	Aurillac, direction.....	1,800	2,100
Mathieu (L.).....	Bordeaux R. P.....	2,700	3,000
Combal (C.-J.).....	Gap.....	2,700	3,000
Joanas (F.-H.-A.).....	Versailles, direction.....	2,700	3,000
Gerbost (E.-A.).....	Mézières.....	2,700	3,000
Maybou (B.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	2,700	3,000
Michel (F.-S.).....	<i>Idem.</i> .....	2,700	3,000
Chenna (G.-J.-E.).....	Nevers.....	2,700	3,000
Boudet (F.).....	Nîmes R. P.....	2,700	3,000
Barlet (G.).....	Clermont-Ferrand, direction.....	2,700	3,000
Romieux (E.-F.).....	Montluçon.....	2,700	3,000
Reynaud (M.-L.).....	Digne.....	2,700	3,000
Forget (J.-B.).....	Poitiers.....	2,700	3,000
Sourt (P.-S.-S.).....	Constantine, direction.....	2,700	3,000
Tasson (E.).....	Ligne de la Méditerranée.....	2,700	3,000
Troussel (Ch.) dit Isidore.	Alger, central.....	2,700	3,000
Charbonnel (J.).....	Montbéliard.....	2,700	3,000
Lantin (P.-F.-F.).....	Argentan.....	2,700	3,000
Toublat (A.-L.).....	Le Mans, central.....	2,700	3,000
Morvan (Y.-M.).....	Quimper.....	2,700	3,000
Guy (N.-H.).....	Toulouse, central.....	2,700	3,000
Guinet (F.-V.).....	Chalon-sur-Saône.....	2,700	3,000
Poigeault (J.-B.-E.).....	Besançon R. P.....	2,700	3,000
Delorieux (L.-L.).....	Clermont-Ferrand.....	2,700	3,000
Pette (C.-C.).....	Nancy, central.....	2,700	3,000
Ribayrol (A.).....	Agen, caisse d'épargne.....	2,700	3,000
Chabal (A.-T.-E.).....	Direction de la Seine.....	2,700	3,000
Bermont (P.-F.).....	Épinal, rue Thiers.....	2,700	3,000
Teyssier (L.-L.).....	Melun, direction.....	2,700	3,000
Loustau (A.-G.-N.).....	Sousse.....	1,500	1,800
Margerie (E.-L.).....	Paris 71.....	2,700	3,000
Laroche (J.-A.-A.).....	Paris 2.....	2,700	3,000
Marcelot (G.-O.).....	Paris R. P.....	2,700	3,000
Bruet (N.-J.-A.).....	Dijon R. P.....	2,700	3,000
Vigneront (J.-B.-R.).....	Vervins.....	2,700	3,000
Blanchon (H.-A.).....	Chartres, direction.....	2,700	3,000
Demai (F.).....	Clermont-Ferrand, central.....	2,700	3,000
Gouin (P.).....	Niort.....	2,700	3,000
Braud (P.-J.-B.).....	Annecy, direction C. E.....	2,700	3,000
Buscail (J.-T.).....	Philippeville.....	2,700	3,000
Pierson (M.-A.-E.).....	Paris, central.....	2,700	3,000
Capy (E.-L.-M.).....	Paris, télégrammes officiels..	2,700	3,000
Gilquin (M.-B.-A.).....	Reims, central.....	2,700	3,000

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Douyau (P.-C.)	Tarbes, direction	2,700	3,000
Laporte (J.-F.-L.)	Paris 98	2,700	3,000
Grappe (P.-A.)	Morez	2,700	3,000
Sancé (J.-A.)	Rennes, caisse d'épargne	2,700	3,000
Hébrard (J.-A.)	Nîmes R. P.	2,700	3,000
Boitte (J.)	Tulle	2,700	3,000
Chabran (J.-C.)	Avignon, direction	2,700	3,000
Béthoux (E.-F.-E.)	Gap, direction	2,700	3,000
Biot (M.-A.-E.-F.)	Paris R. P.	2,700	3,000
Chadelaud (J.-B.)	Bourges R. P.	2,700	3,000
Devalois (F.-F.)	Tunis	2,700	3,000
Étienne (E.)	Périgueux, direction	2,700	3,000
Gaillon (L.)	Paris 71	2,700	3,000
Granjon (P.)	Paris R. P.	2,700	3,000
Loumède (E.-G.)	Toulouse, central	2,700	3,000
Malbec (P.-E.-F.)	Ligne de Lyon	2,700	3,000
Corson (L.-P.-M.)	Ligne de l'Ouest	2,700	3,000
Georgen (B.)	Paris 98	2,700	3,000
Hullet (M.-A.)	Paris, central	2,700	3,000
Delon (F.-M.-M.)	Quimper, direction	2,700	3,000
François (J.-A.)	Paris 31	2,700	3,000
Pellat (L.-V.-A.)	Lyon, central	2,400	2,700
Delandre (C.-M.-E.-A.)	Bordeaux, central	2,700	3,000
Duc-Bourru (J.)	Alger, central	2,700	3,000
Barrière (C.-A.)	Paris, central	2,700	3,000
Paulin (G.-A.)	Bourges	2,700	3,000
Dubourdiou (B.)	Agen	2,700	3,000
Dubois (A.)	Moulins	2,700	3,000
Bernadet (P.-F.-H.)	Bastia	2,400	2,700
Voirin (S.-D.)	Alger, central	2,700	3,000
Maillet (A.)	Rochefort, gare	2,700	3,000
Bouchu dit Gaston (A.-F.)	Paris 1	2,700	3,000
De Mercy (E.-A.)	Paris 22	2,700	3,000
Vignal (J.)	Cette	2,700	3,000
Grillon (F.-L.-M.-E.)	Paris 84	2,100	2,400
Floch (A.-E.)	Alger, central	2,700	3,000
Jeannerot (C.-E.)	Paris, préfecture de police	2,700	3,000
Filloi (C.-J.-M.)	Grasse	2,700	3,000
Lecourt (L.-C.-A.)	Charleville	2,700	3,000
Lafferrerie (A.)	Paris R. P.	2,700	3,000
Brusteau (L.-G.-F.-G.)	Alger central	2,700	3,000
Bouvier (A.)	Bourg	2,700	3,000
Le Floch (J.-M.)	Dinan	2,700	3,000
Planchon (L.-F.)	Montpellier, caisse d'épargne	2,700	3,000
Champion (P.)	Troyes	2,700	3,000

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANGIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Granjo (L.-C.).....	Lorient .....	2,700	3,000
Rollin (L.-E.).....	Troyes R. P.....	2,700	3,000
Roqueyrol (L.-A.-G.)....	Orange .....	2,700	3,000
Royer (J.-E.-N.).....	Paris 50 .....	2,700	3,000
Chevalier (C.-A.).....	Paris 98 .....	2,100	2,400
Wissocq (E.-F.).....	Boulogne-sur-Mer .....	2,400	2,700
Lioret (E.).....	Montereau.....	2,100	2,400
Metternich (E.-N.).....	Étampes .....	2,100	2,400
Bousrez (E.-A.).....	Coulommiers.....	2,100	2,400
Duclos (J.-B.).....	La Flèche.....	1,800	2,100
Boudet (P.-B.).....	Paris, bureau A.....	1,800	2,100
Douziech (E.-A.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,500	1,800
Le Dauphin (L.-O.).....	Direction de la Seine.....	2,700	3,000
Van-Parys (L.-M.).....	Paris 74.....	2,700	3,000
Jaubert (J.-M.-J.-A.)....	Marseille, Chapitre.....	2,400	2,700
Maleysson (A.).....	Roanne.....	1,500	1,800
Marsault (L.-D.).....	Bordeaux, central.....	2,700	3,000
Guittard (A.-H.).....	Périgueux.....	2,700	3,000
Laurent (J.-B.-O.).....	Mézières.....	2,700	3,000
Kipper (M.-G.-L.).....	Versailles, direction.....	2,700	3,000
Vinet (H.-M.-D.).....	Rouen, central.....	2,700	3,000
Capron (A.-E.).....	Arras.....	2,700	3,000
Fabre (J.-A.).....	Cahors.....	2,700	3,000
Fabre (P.-J.-A.).....	Monaco.....	2,700	3,000
Duffourg (J.-M.).....	Saint-Gaudens.....	2,700	3,000
Pizon (J.-G.).....	Privas.....	2,700	3,000
Rossignol (J.-M.-P.)....	Paris 80.....	2,700	3,000
Bancilhon (M.).....	Alais.....	2,700	3,000
Jorry (J.-A.).....	Rouen, central.....	2,700	3,000
Chapeau (L.-R.-A.).....	Paris 95.....	2,700	3,000
Trouillet (C.-J.-E.).....	Montélimar.....	2,700	3,000
Plessis (L.-A.).....	Auxerre.....	2,700	3,000
Claverie (J.-B.).....	Pau.....	2,700	3,000
Gaufroy (J.-E.).....	Paris, central.....	2,700	3,000
Buisson (H.-M.-E.).....	Paris 85.....	2,700	3,000
Pautré (L.).....	Laon R. P.....	2,700	3,000
Michenon (A.-L.-L.).....	Paris 10.....	2,700	3,000
Cornu (J.-C.).....	Fontainebleau.....	2,100	2,400
Chinaud (D.-H.-M.).....	Paris R. P.....	2,100	2,400
Massol (J.-J.).....	Paris 22.....	2,100	2,400
Delord (J.-C.).....	Algen, central.....	2,700	3,000
Dalquié (L.-P.).....	Figeac.....	2,100	2,400
Chaignet (A.).....	Oran R. P.....	2,100	2,400
Veyssièrre-Lamothe (F.-H.-J.).	Paris 31.....	2,700	3,000

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Bertin (F.)	Verdun	1,500	1,800
Portalès (P.-L.)	Agen.	2,700	3,000
Mauranges (B.)	Libourne.	2,700	3,000
Villechaise (S.)	Limoges.	2,700	3,000
Girma (A.-E.)	Toulouse, bourse.	2,700	3,000
Jemmet.	Paris, central	2,700	3,000
Ménant (E.-L.-H.)	Direction de la Seine.	2,700	3,000
Ravier (V.-P.-A.)	Marseille, central	2,700	3,000
Pestel (J.-P.-M.-J.-F.)	Rennes R. P.	2,700	3,000
Dupin (B.-L.)	Ligne du Sud-Ouest.	2,700	3,000
Fabre (J.)	Ligne de la Méditerranée	2,700	3,000
Lacroux (P.-E.-J.)	Amiens R. P.	2,700	3,000
Vinot (H.)	Auxerre.	2,700	3,000
Cazaux (B.-C.)	Condom.	2,700	3,000
Demoy (A.-M.)	Saint-Malo.	2,700	3,000
Lepesant (V.-L.-M.)	Dinan	2,700	3,000
Tarlet (M.)	Saint-Étienne R. P.	2,700	3,000
Darmond-Courbassier (J.-H.-J.)	Grenoble, direction.	2,700	3,000
Costedoat (P.)	Bayonne.	2,700	3,000
Pignier (E.-L.)	Lons-le-Saunier.	2,700	3,000
Gauch (C.)	Ligne du Nord	2,700	3,000
Combriès (E.-P.)	Paris 83	2,700	3,000
Simon (E.-L.)	Paris R. P.	2,700	3,000
Ferrasse (F.-A.)	Paris 80	2,400	2,700
Moutier (P.-M.)	Cahors.	2,400	2,700
Bouvier (F.-D.)	Ligne du Nord-Ouest.	2,100	2,400
Soulvières (J.)	Toulouse, central	2,700	3,000
Colombani (A.)	Bastia, central.	1,500	1,800
Saludes (J.-F.)	Marseille, central.	2,700	3,000
Beau (M.-C.-C.-H.)	Paris, central	2,700	3,000
Lesperon (A.-F.-J.)	Paris, télégrammes officiels.	2,700	3,000
Mittre (E.-L.-G.)	Marseille-République.	2,700	3,000
Coëffard (E.)	Dreux	2,700	3,000
Jallois (A.-F.)	Montpellier, central.	2,100	2,400
Mardon (J.)	Châtelleraut.	2,100	2,400
Beauchier (T.-M.)	Toulon.	1,800	2,100
Rubigny (D.-E.)	Laon R. P.	2,100	2,400
Gimbert (L.-E.)	Ligne du Nord	1,800	2,100
Beucart (L.-N.)	Paris R. P.	1,500	1,800
Durand (A.-P.-M.)	Ligne de l'Ouest	1,500	1,800
Planus (G.-L.-G.)	Paris 49.	1,500	1,800
Blavot (A.-P.)	Paris 79.	2,100	2,400
Gille (E.)	Paris 98	2,100	2,400
Tatin (C.-E.)	Idem.	2,700	3,000

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Michel (H.-N.).....	Le Havre, central.....	2,700	3,000
Lievin (L.-G.).....	Provins.....	2,100	2,400
Hiribarren (A.).....	Angers, direction.....	2,700	3,000
Janvier (P.-E.-M.).....	Orléans R. P.....	2,700	3,000
Lemasson (L.-A.).....	Le Havre, central.....	1,800	2,100
Castres (C.-J.-F.).....	Perpignan.....	1,500	1,800
Tassaux (D.-J.-A.).....	Paris R. P.....	1,500	1,800
Postic (L.).....	Paris R. P. Télégraphe.....	2,700	3,000
Jourdan (E.-F.-N.).....	Ligne de la Méditerranée.....	2,100	2,400
Hain (L.-E.).....	Brest, central.....	2,700	3,000
Bourrasset (V.).....	Montpellier, central.....	2,100	2,400
Vernon (J.-F.-C.).....	Paris R. P.....	1,500	1,800
Brochier (H.-M.).....	Paris, central.....	2,700	3,000
Gleyze (A.-F.-J.).....	<i>Idem.</i> .....	2,400	2,700
Rive (E.-T.).....	Lyon R. P.....	2,100	2,400
Peltier (C.-J.-T.).....	La Calle.....	1,500	1,800
Miermont (J.-L.).....	Bordeaux R. P.....	2,400	2,700
Pujade (J.).....	Bordeaux, central.....	2,700	3,000
Montagnol (F.-A.).....	Montpellier, caisse d'épargne.....	2,700	3,000
Laurent (E.-J.).....	Paris 22.....	2,700	3,000
Langevin (B.-G.).....	Saint-Lô.....	2,700	3,000
Serpoul (L.-A.).....	Constantine R. P.....	2,700	3,000
Vigroux (C.-L.-P.).....	Lyon, central.....	2,700	3,000
Achard (P.).....	Ligne de la Méditerranée.....	2,400	2,700
Lambert (C.-X.).....	<i>Idem.</i> .....	2,100	2,400
Charpentier (L.-F.).....	Paris R. P.....	2,400	2,700
Lœffler (M.-A.-G.).....	Paris, Présidence.....	2,700	3,000
Fenateu (T.-P.).....	Carcassonne.....	1,800	2,100
Perret (C.-L.).....	Chambéry, direction.....	2,400	2,700
Godreau (H.-R.-L.).....	Lyon R. P.....	2,100	2,400
Abadie (B.-M.).....	Bordeaux-Bourse.....	1,800	2,100
Camaret (J.-M.-D.).....	Bougie.....	2,100	2,400
Corbet (A.-J.-B.).....	Paris 18.....	2,100	2,400
Forgue (L.-B.).....	Vichy.....	2,100	2,400
Blanpain (U.-E.-E.).....	Boulogne-sur-Mer.....	1,800	2,100
Lerigny (J.-M.).....	Paris, direction régionale des téléphones.....	1,800	2,100
Gautier (L.).....	Saint-Étienne R. P.....	1,800	2,100
Chansard (J.-F.).....	Paris 73.....	1,800	2,100
Pierron (J.-C.).....	Nancy R. P.....	1,500	1,800
Combalat (J.-L.).....	Narbonne.....	2,400	2,700
Cardinal (L.-E.).....	Paris 5.....	2,100	2,400
Rogie (F.-E.).....	Verdun.....	2,700	3,000
Josse (A.-M.).....	Rennes, dir. caisse d'épargne.....	2,700	3,000
Vergne (L.).....	Ligne de l'Ouest.....	2,100	2,400

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Pons (H.-S.)	Ligne de la Méditerranée	1,800	2,100
Verquin (F.-A.-J.)	Lille, central	1,800	2,100
Varlet (V.-C.)	Paris R. P.	2,700	3,000
Vizioz (M.-A.-O.)	Grenoble	1,800	2,100
Baux (J.-M.)	Paris 1	1,500	1,800
Michel (P.)	Saint-Étienne R. P.	1,500	1,800
Calvignac (J.-C.-F.-G.)	Paris 1	1,500	1,800
Dujardin (P.)	Paris, central	2,400	2,700
Martin (J.-A.)	Ligne du Nord	2,100	2,400
Buffat (C.-E.)	Roubaix	2,700	3,000
Marchand (L.-E.-J.)	Neufchâtel	1,800	2,100
Méline (L.-P.)	Paris 22	2,700	3,000
Dutaur (L.)	Lyon R. P.	2,400	2,700
Astrade (J.-B.-S.)	Béziers	2,700	3,000
Baudry (A.-V.)	Niort	2,700	3,000
Rampin (J.-M.)	Ligne de la Méditerranée	2,700	3,000
Solleret (E.-A.)	Mézières	2,700	3,000
Ravault (F.-P.-H.-E.)	Auxerre, direction	2,400	2,700
Milan (A.-E.)	Nîmes, central	2,100	2,400
Le Flécher (L.-F.-B.)	Ligne de l'Ouest	2,700	3,000
Bonifassi (P.)	La Bourboule	2,400	2,700
Le Bouteiller (H.-F.)	Versailles-Préfecture	2,400	2,700
Rudelle (H.-J.-A.)	Ligne du Sud-Ouest	1,800	2,100
Tirel (C.-A.)	Paris, central	1,800	2,100
Pouch (A.)	Morcenx	1,800	2,100
Baudusse (J.-B.)	Limoges, central	2,100	2,400
Quilio (H.)	Bastia, central	2,100	2,400
Fobis (P.-F.-A.-F.)	Béziers	2,100	2,400
Burle (J.-J.)	Paris 54	2,100	2,400
Débonnaire (P.)	Ligne du Nord-Ouest	2,100	2,400
Portes (P.-J.)	Ligne du Sud-Ouest	1,800	2,100
Lévéjac (J.-J.-M.-J.)	Bordeaux, direction	2,100	2,400
Billard (L.-A.)	Le Havre, central	2,100	2,400
Ribes (J.-E.)	Paris R. P.	1,800	2,100
Bessy (C.-E.)	Valence	1,800	2,100
Coupeau (M.-A.)	Paris 10	1,800	2,100
Brenguier (J.-L.-A.)	Paris, central	1,800	2,100
Vieu (J.-P.-L.)	Castres	1,800	2,100
Nault (J.-S.-D.)	Paris, central	1,800	2,100
Buffet (P.-F.)	Paris 84	1,500	1,800
Le Bris (Y.-M.)	Nantes R. P.	1,500	1,800
Christoffe (L.-A.-G.)	Ligne de la Méditerranée	1,500	1,800
Gilquin (A.-H.)	Lille, central	1,500	1,800
Richard (C.-M.-A.)	Saint-Malo	2,400	2,700
Capeille (H.-M.)	Marseille-République	2,400	2,700

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Trantoul (J.-M.-L.)	Toulouse R. P.	1,500	1,800
Bavart (A.-H.)	Paris, central	2,700	3,000
Beer (A.-F.)	Paris 98.	2,400	2,700
Jan (J.-J.-M.)	Paris 2.	1,500	1,800
Bonore (R.-T.-O.)	Paris 28.	2,700	3,000
Caron (P.-V.)	Paris, central.	1,500	1,800
Roualdès (P.-L.-V.)	Clermont-Ferrand	1,800	2,100
Planchon (H.)	Paris 6	2,700	3,000
Broglia (M.-J.)	Aix-les-Bains	1,500	1,800
Lavillenie (M.)	Ligne du Sud-Ouest	1,500	1,800
Duprez (U.-L.)	Besançon R. P.	2,100	2,400
Humbert (E.)	Paris 7L.	1,800	2,100
Waghette (P.-A.)	Paris R. P.	2,700	3,000
Blet (A.-F.)	Idem.	2,100	2,400
Hamon (F.-O.-C.)	Caen, central.	2,400	2,700
Bonnaf (J.-A.-J.)	Ligne de l'Ouest	2,700	3,000
Cadène (P.)	Ligne du Sud-Ouest.	2,100	2,400
Sarrus (A.-L.)	Paris, central.	2,100	2,400
Hatté (F.-J.-J.)	Lille, caisse d'épargne.	2,100	2,400
Ohlmann (O.-J.-A.)	Marseille, central.	2,400	2,700
Aubriot (E.-A.)	Paris 4.	2,100	2,400
d'Olier (G.-E.)	Orléans, direction.	2,400	2,700
Dilhac (G.-L.)	Ligne du Sud-Ouest.	2,100	2,400
Delmotte (J.-L.-J.)	Amiens, direction.	2,400	2,700
Tétaz (J.)	Chambéry.	2,100	2,400
Derrien (P.-M.-J.)	Saint-Brieuc	2,400	2,700
Abadie (T.-J.-A.)	Toulouse R. P.	2,400	2,700
Giacomoni (J.-D.)	Ligne de l'Est.	2,400	2,700
Le Roux (V.-J.-M.)	Poissy.	1,800	2,100
Durand (J.-J.)	Brive.	1,800	2,100
Méchin (P.-A.-L.)	Paris 98.	1,800	2,100
Barascud (L.-E.-A.)	Paris 11.	1,800	2,100
Baby (B.-V.-Z.)	Narbonne.	1,800	2,100
Aubry (Z.-M.)	Châlons-sur-Marne.	1,800	2,100
Frayon (A.-E.)	Lille, central R. P.	2,100	2,400
Jarlot (B.-A.)	Paris 20.	1,800	2,100
Bordain (E.-M.)	Lorient	2,100	2,400
Cléré (L.-A.)	Eu.	1,800	2,100
Bélengez (E.-E.)	Amiens R. P.	2,100	2,400
Touzzart (V.-E.)	Calais.	2,100	2,400
Le Gouarin (C.-L.-M.)	Vannes	2,100	2,400
Guerber (C.-L.-G.)	Gien	2,100	2,400
Bœuf (M.-P.-A.)	Toulon-sur-Mer.	2,100	2,400
Renault (F.)	Melun, direction.	1,800	2,100
Brunet (E.-G.-J.)	Boulogne-sur-Mer.	1,800	2,100

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Mouraret (L.-F.)	Constantine.	1,800	2,100
Cès (J.-P.)	Alger, direction.	1,800	2,100
Bousquet (C.-J.)	Carcassonne.	1,800	2,100
Tixier (J.-J.-F.-A.)	Cognac.	1,800	2,100
Goupil (V.-M.)	Toulon-sur-Mer.	1,800	2,100
Loynet (C.-J.-M.)	Paris 4	1,800	2,100
Chauvirey (S.-E.)	Chaumont.	1,800	2,100
Ball (C.-A.)	Ligne de l'Est	1,800	2,100
Blondet (E.-A.)	Blois R. P.	1,800	2,100
Limouzin (F.)	Agen, direction.	1,800	2,100
Prieur (E.-F.)	Constantine, caisse d'épargne.	1,800	2,100
Sirot (J.-A.-C.)	Thiers.	2,400	2,700
Denis (C.-M.-A.)	Paris R. P.	1,500	1,800
Durand (M.-L.-F.)	<i>Idem.</i>	2,400	2,700
Gallois (C.-G.)	Paris, central.	1,800	2,100
Vittenet (A.-T.-N.-A.)	Dijon, central	1,800	2,100
Daubié (J.-M.-J.-J.-V.)	Paris, central.	2,100	2,400
Marignac (J.-M.)	Bordeaux, central	2,400	2,700
Cabanes (G.-M.-J.)	Pezenas.	1,500	1,800
Flambard (A.-E.-J.)	Le Havre, central.	1,500	1,800
Taffin (F.-F.-A.)	Paris R. P.	1,500	1,800
Michel (E.-G.)	Paris 11.	2,100	2,400
Billaz (J.-M.-J.)	Lyon-Saint-Jean.	1,500	1,800
Poggi (A.-D.)	Bastia, central.	2,400	2,700
Rebuffel (A.-J.)	Nice, direction	2,100	2,400
Turquet (E.-H.)	Amiens R. P.	1,800	2,100
Mondon (P.)	Cauterets.	1,500	1,800
Labarbe (A.)	Paris R. P.	1,800	2,100
Petit (F.-E.)	Guise.	2,100	2,400
Granier (E.)	Marseille, central	2,100	2,400
Ducaud (M.-C.)	Paris 25	2,100	2,400
Prost (C.-F.)	Ligne de l'Est.	1,800	2,100
Stirling (P.-L.)	Paris 42	1,800	2,100
Lorties (J.-H.-L.)	Paris R. P.	1,500	1,800
Dejonghe (G.-S.)	Dunkerque	1,500	1,800
Lanfranchi (I.)	Bastia, central.	2,100	2,400
Hérodote (J.-A.-G.)	Caen, direction.	2,400	2,700
Carayol (J.-R.-C.)	Ligne du Sud-Ouest	1,800	2,100
Raymond (J.-C.)	Cette.	1,500	1,800
Terrailon (F.-J.-J.)	Toulouse, central	2,100	2,400
Décheffe (P.-R.)	Paris 7	1,800	2,100
Meunier (L.-H.)	Paris R. P.	1,500	1,800
Pieyre (F.-S.)	Avignon R. P.	2,100	2,400
Morant (L.-A.)	Alger, Bourse.	1,500	1,800
Bière (P.)	Paris R. P.	2,100	2,400



NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Brissaud (L.) . . . . .	Paris, central . . . . .	2,100	2,400
Guyot (P.-A.) . . . . .	Besançon R. P. . . . .	2,100	2,400
Arnal (A.-A.) . . . . .	Montpellier, central. . . . .	2,700	3,000
Albert-Maurice . . . . .	Paris R. P. . . . .	2,100	2,400
Queisel (J.-B.-J.) . . . . .	Tunis . . . . .	2,100	2,400
Thuillet (P.-M.) . . . . .	Nantes R. P. . . . .	2,400	2,700
Doucet-Bon (H.) . . . . .	Voiron . . . . .	2,700	3,000
André (E.) . . . . .	Paris R. P. . . . .	2,100	2,400
Padoux (V.) . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	2,100	2,400
Vuillaume (E.-J.-B.) . . . . .	Lyon R. P. . . . .	2,100	2,400
Bonnaival (J.-G.) . . . . .	Agen . . . . .	2,100	2,400
Tachot (V.) . . . . .	Paris R. P. . . . .	2,100	2,400
Prat (M.) . . . . .	Blidah . . . . .	2,400	2,700
Lesage (A.-E.-M.) . . . . .	Paris 80 . . . . .	2,400	2,700
Sèbe (G.-H.) . . . . .	Paris 98 . . . . .	1,800	2,100
Lemaire (V.-C.-D.) . . . . .	Paris 1 . . . . .	1,800	2,100
Couty (J.) . . . . .	Limoges . . . . .	1,800	2,100
Havet (A.-A.-S.-S.) . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	1,800	2,100
Vielcase (M.) . . . . .	Bar-sur-Aube . . . . .	1,800	2,100
Coulet (G.-B.-A.) . . . . .	Béziers . . . . .	1,800	2,100
Belliart (A.-L.-J.) . . . . .	Arras . . . . .	2,100	2,400
Martin (L.-M.-A.) . . . . .	Rennes R. P. . . . .	1,800	2,100
Leroy (A.-E.) . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	1,800	2,100
Larrière (Ch.-I.) . . . . .	Paris 13 . . . . .	1,800	2,100
Anquet (P.-J.) . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	1,800	2,100
Joly (J.-M.-E.) . . . . .	Remiremont . . . . .	1,800	2,100
Hennocq (E.-H.) . . . . .	Laon, direction . . . . .	2,100	2,400
Mars (J.-P.) . . . . .	Paris 17 . . . . .	1,800	2,100
Delmas (B.-L.-II.) . . . . .	Paris, central . . . . .	2,100	2,400
Le Rouic (C.-B.-M.) . . . . .	Lorient . . . . .	2,100	2,400
Bonnet (R.-A.-P.-J.) . . . . .	Fontainebleau . . . . .	2,400	2,700
Vert (G.) . . . . .	Bagnères-de-Luchon . . . . .	1,800	2,100
Mathé (F.-E.) . . . . .	Paris 2 . . . . .	1,800	2,100
Jougla (A.) . . . . .	Paris, central . . . . .	1,800	2,100
Sost (J.-F.) . . . . .	Ligne des Pyrénées . . . . .	1,800	2,100
Aldebert (P.-G.-P.) . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,800	2,100
Brouillet (E.-P.-M.) . . . . .	Montpellier, central. . . . .	1,800	2,100
Chagrot (J.-H.) . . . . .	Lons-le-Saunier . . . . .	1,800	2,000
Goutière (J.-D.) . . . . .	Vernon . . . . .	1,800	2,100
Fons (S.-J.-M.) . . . . .	Perpignan . . . . .	1,800	2,100
Rullac (F.-A.) . . . . .	Tizi-Ouzou . . . . .	1,500	1,800
Pouygaraut (J.) . . . . .	Bordeaux-Salinières . . . . .	1,500	1,800
Queirel (J.-B.-M.) . . . . .	Paris A . . . . .	1,500	1,800
Dumas (P.-A.) . . . . .	Saint-Étienne, central. . . . .	1,500	1,800
Michelin (F.-J.) . . . . .	Paris 69 . . . . .	1,500	1,800

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANGIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Mazeau (B.).....	Paris R. P. ....	1,500	1,800
Andrieu (A.-J.).....	Compiègne.....	1,500	1,800
Moulià (M.).....	Ligne de l'Ouest.....	2,700	3,000
Bonhomme (C.).....	Rodez.....	2,400	2,700
Crémont (J.-A.).....	Paris R. P.....	2,100	2,400
Gaspard (J.-J.).....	Pau.....	1,800	2,100
Duranton (A.).....	Libourne.....	1,500	1,800
Arsaut (P.).....	Bordeaux R. P.....	1,500	1,800
Beauguel (P.).....	Paris 28.....	1,500	1,800
Dugourc (H.-F.M.-S.)...	Paris R. P.....	1,500	1,800
Taillefer (J.-F.).....	Toulouse R. P.....	2,700	3,000
Fil (J.-E.-M.).....	Carcassonne.....	1,800	2,100
Blayac (T.-F.-E.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	2,700	3,000
Perrier (A.-X.).....	Grenoble, direction.....	2,700	3,000
Ricard (C.-C.).....	Montbrison.....	2,700	3,000
Lacaille (J.-B.-H.).....	Tonnerre.....	2,100	2,400
Joussen (J.-E.).....	Ligne de Lyon.....	2,100	2,400
Thène (J.).....	Carcassonne, direction téléph.....	2,100	2,400
Serindat (C.).....	Ligne de Lyon.....	2,100	2,400
Cleugnet (M.-H.-J.).....	Arras.....	2,400	2,700
Chambrou (J.-H.).....	Montpellier, central.....	2,100	2,400
Gras (J.).....	Ligne de Lyon.....	2,100	2,400
Demaret (A.-D.-J.).....	Le Cateau.....	1,800	2,100
Maury (J.).....	Marseille, central.....	2,100	2,400
Chevalier (E.-M.).....	Romans.....	2,100	2,400
Bages (C.).....	Alger R. P.....	1,800	2,100
Lacurie (G.).....	Nancy R. P.....	1,800	2,100
Chrétien (J.-M.).....	Rennes, direction.....	2,400	2,700
Corbin (A.).....	Paris S.....	1,800	2,100
Vaissière (P.-A.).....	Moulins.....	1,500	1,800
Bienvenu (A.-H.).....	Nantes, central.....	2,700	3,000
Sémat (J.).....	Béziers.....	2,100	2,400
Broustail (J.-M.-G.).....	Morlaix.....	1,800	2,100
Clapier (H.-L.-C.).....	Paris 13.....	1,800	2,100
Burtin (H.-V.-A.).....	Dôle.....	1,500	1,800
Maurer (F.-T.).....	Paris 35.....	2,700	3,000
Girousse (V.-A.).....	Marseille, préfecture.....	2,100	2,400
Fannius (J.-J.-M.).....	Oran R. P.....	1,800	2,100
Alhoir (J.-D.).....	Paris 27.....	1,800	2,100
Canelle (P.-M.-F.).....	Paris R. P.....	1,500	1,800
André (P.-C.).....	Nantes R. P.....	1,800	2,100
Rouziès (J.).....	Paris R. P.....	1,500	1,800
Pampuzan (J.-E.).....	Idem.....	1,500	1,800
Marquis (A.-A.).....	Idem.....	1,500	1,800
Boussin (E.-M.-A.).....	Paris 98.....	2,400	2,700

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Chambon (C.-H.-V.) . . . . .	Marseille, central . . . . .	1,800	2,100
Loiseaux (L.) . . . . .	Vervins . . . . .	1,800	2,100
Nivard (M.-L.-G.) . . . . .	Le Mans R. P . . . . .	2,700	3,000
Espicier (L.) . . . . .	Sedan . . . . .	2,400	2,700
Corneveaux (E.-F.-M.-J.) . . . . .	Besançon, direction . . . . .	2,400	2,700
Richard-Dubois (F.) . . . . .	Niort, direction . . . . .	2,700	3,000
Robert (J.-M.) . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	2,700	3,000
Roman (J.-L.-N.) . . . . .	Paris R. P . . . . .	2,700	3,000
Cathelinaud (J.) . . . . .	Limoges . . . . .	2,100	2,400
Verdier (P.) . . . . .	Bordeaux, central . . . . .	2,700	3,000
Viallet (L.-H.) . . . . .	Privas . . . . .	2,700	3,000
Imbert (C.-L.-H.) . . . . .	Alger, direction . . . . .	2,700	3,000
Grimaud (H.-M.) . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	2,700	3,000
Maurin (J.-B.-H.-E.) . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	2,700	3,000
Marty (P.-J.-S.) . . . . .	Rodez . . . . .	2,400	2,700
Léautier (M.-J.) . . . . .	La Seyne-sur-Mer . . . . .	2,100	2,400
Accati (V.-A.) . . . . .	Paris R. P . . . . .	2,400	2,700
Labrousse (A.) . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	2,100	2,400
Picard (J.-M.) . . . . .	Bordeaux, central . . . . .	2,400	2,700
Pascal (R.-A.) . . . . .	Grenoble, direction . . . . .	2,100	2,400
Demougeot (E.-A.-C.) . . . . .	Paris, central . . . . .	2,400	2,700
Furet (L.-V.) . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	2,100	2,400
Bernadac (E.-L.-M.) . . . . .	Rennes, central . . . . .	2,400	2,700
Lallement (F.-D.-E.) . . . . .	Épernay . . . . .	2,100	2,400
Abadie (M.-J.-M.) . . . . .	Bordeaux, la Bastide . . . . .	2,100	2,400
Hannel (P.-T.) . . . . .	Lille, direction . . . . .	2,100	2,400
Haye (L.-J.) . . . . .	Paris 16 . . . . .	2,400	2,700
Declery (J.-B.-A.) . . . . .	Marseille, central . . . . .	2,400	2,700
Boisse (B.-E.) . . . . .	Bordeaux, bourse . . . . .	2,100	2,400
Jean (V.-P.-J.) . . . . .	Avranches . . . . .	2,400	2,700
Soulerin (H.-L.) . . . . .	Privas . . . . .	1,800	2,100
Richard (A.) . . . . .	Méda . . . . .	2,100	2,400
André (I.-P.) . . . . .	Bordeaux, cours Saint-Jean . . . . .	2,100	2,400
Rous (J.-B.-A.) . . . . .	Versailles, direction . . . . .	1,800	2,100
Guyard (J.-J.) . . . . .	Paris 16 . . . . .	2,100	2,400
Bédet (T.-A.-B.) . . . . .	Paris R. P . . . . .	2,100	2,400
Puget (F.) . . . . .	Paris, dir. rég. des téléphones . . . . .	2,400	2,700
Gleize (M.-J.-P.) . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	1,800	2,100
Peurières (C.-L.-J.) . . . . .	Paris R. P . . . . .	1,800	2,100
Méric (F.) . . . . .	Ligne des Pyrénées . . . . .	2,100	2,400
Girette (P.-A.) . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	1,800	2,100
Gamard (A.-F.-I.) . . . . .	Montdidier . . . . .	1,800	2,100
Paul (E.-L.-N.) . . . . .	Melun . . . . .	1,800	2,100
Jaillette (F.-J.) . . . . .	Bourges, direction . . . . .	1,800	2,100
Duplessis (L.-E.) . . . . .	Marseille, central . . . . .	2,100	2,400

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Marcouly (L.).....	Ligne du Nord.....	1,800	2,100
Martinot (H.).....	Paris 48.....	2,100	2,400
Fournier (J.-A.-M.-A.)...	Valence.....	2,100	2,400
Marc (F.).....	Paris R. P.....	2,100	2,400
Jeanjean (P.-M.).....	Lyon, Terreaux....	2,100	2,400
Sempé (B.).....	Toulouse, caisse d'épargne..	2,100	2,400
Pelloux (S.-J.-F.).....	Toulon-sur-Mer.....	2,100	2,400
Birelichie (P.-A.).....	Marmande.....	2,100	2,400
Almiès (P.-P.).....	Carpentras.....	2,100	2,400
Courbeyre (P.).....	Lyon, central.....	1,800	2,100
Creuillot (J.).....	Besançon, R. P.....	1,800	2,100
Barasc (C.).....	Paris, central.....	1,800	2,100
Martin (C.-F.).....	Lyon, Terreaux.....	1,500	1,800
Delaunay (V.-O.-M.).....	Avranches.....	1,500	1,800
Bellenger (F.-J.-C.).....	Lille, direction.....	1,500	1,800
Monneret dit Sidony (J.-L.)	Paris, R. P.....	2,100	2,400
Besson (L.-F.).....	Paris 7.....	1,800	2,100
Boutbien (N.).....	Paris, central.....	2,700	3,000
Gauthier (F.-A.-A.).....	Marseille, central.....	2,100	2,400
Ledieu (C.).....	Arras.....	1,500	1,800
Salès (M.-G.).....	Montpellier, central.....	2,700	3,000
Mathieu (A.-L.).....	Ligne du Nord.....	1,800	2,100
Chatté (H.-L.-H.).....	Paris 24.....	2,400	2,700
Gindre (C.-J.-L.).....	Paris 85.....	2,400	2,700
Pas (V.-R.).....	Évreux.....	1,500	1,800
Benoit (J.-J.-F.).....	Lyon, central.....	1,500	1,800
Porterie (B.-P.-E.).....	Paris, central.....	2,100	2,400
Palinacci (J.-A.).....	Saint-l'lorent.....	2,400	2,700
Baron (L.-P.-J.).....	Lons-le-Saunier, direct.....	2,400	2,700
Perrier (J.-L.).....	Paris 13.....	1,800	2,100
Gouverneur (F.-J.).....	Arras.....	1,500	1,800
Lassalle (J.-E.).....	Saint-Étienne, central.....	1,500	1,800
Louchez (E.-A.-D.).....	Paris 26.....	2,100	2,400
Guillot (J.).....	Paris, central.....	2,100	2,400
Barbier (A.-A.-F.).....	Versailles, (Préfecture)....	1,500	1,800
Fermé (M.-L.-J.).....	Chinon.....	1,500	1,800
Verdun (H.-P.).....	Tours, central.....	1,500	1,800
Hauteœur (A.-G.).....	Lille, central.....	1,500	1,800
Barthélémy (L.-F.).....	Paris 47.....	1,500	1,800
Gruet (J.-A.).....	Tizi-Ouzou.....	2,100	2,400
Bonald (E.-J.).....	Paris 68.....	1,500	1,800
Teule (J.-E.).....	Montpellier, central.....	2,100	2,400
Monneret (A.-E.).....	Lyon, central.....	2,100	2,400
Gathelier (D.-P.).....	Paris 2.....	2,100	2,400

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Sirieux (P.-E.)	Moulins	2,700	3,000
Lehuche (J.-M.)	Saint-Nazaire	2,700	3,000
Athimon (P.-M.)	Nantes, R. P.	2,700	3,000
Touzet (R.)	Bordeaux, R. P.	2,100	2,400
Rombrot (H.)	Paris 18.	2,700	3,000
Rousty (J.-E.)	Arles	2,400	2,700
Loiseau (A.)	Ligne de l'Est	2,400	2,700
Furcatte (A.-F.-A.)	Ligne du Nord	2,100	2,400
Coulon (E.)	Paris R. P.	2,400	2,700
Sibille (J.-B.)	Nancy, gare	1,800	2,100
Grandet (F.-H.)	Paris, central	1,800	2,100
Second (P.-H.)	Nice-Grimaldi	1,800	2,100
Mathieu (J.-T.)	Châteauroux	1,800	2,100
Maillard (L.)	Ligne du Sud-Ouest	1,800	2,100
Carlier (P.-F.-J.)	Boulogne-sur-Mer	2,100	2,400
Paritg (J.-P.)	Perpignan	2,100	2,400
Bothorel (O.-J.)	Ligne de l'Ouest	2,100	2,400
Cunin (J.-B.-G.)	Paris 54	1,800	2,100
Hognon (M.-G.-T.)	Ligne de l'Est	1,800	2,100
Jany (J.-L.)	Paris R. P.	2,100	2,400
Portalet (P.-A.)	Évreux	2,100	2,400
Héraül (J.-L.)	Ligne du Sud-Ouest	2,100	2,400
Jacquillecot (E.)	Valenciennes	1,800	2,100
Jeunet (L.-F.-V.)	Paris R. P.	1,800	2,100
Clergue (J.)	Carcassonne	1,800	2,100
Rouby-Fombeler	Bergerac	1,800	2,100
Burlot (J.-M.-T.)	Saint-Brieuc	1,800	2,100
Tavernier (J.-D.)	Ligne de la Méditerranée	1,500	1,800
Acatchled (G.-E.)	Paris 8.	1,500	1,800
3 <sup>e</sup> GROUPE.			
RECEVEURS DE BUREAUX COMPOSÉS.			
MM. Forasté	Moulins	4,000	4,500
Fradet	Chalon-sur-Saône	4,000	4,500
Pimpaneau	Auxerre	4,000	4,500
Détang	Aix	4,000	4,500
Changenet	Dijon, central	4,000	4,500
Berthelot	Orléans R. P.	5,000	5,500
Moreau	La Rochelle, R. P.	4,000	4,500
Gerlier	Bordeaux, R. P.	7,000	8,000
Chorat	Limoges, R. P.	4,500	5,000
Ruby	La Roche-sur-Yon	3,500	4,000
Fabre	Aumale	3,500	4,000
Cartier	Paris, 42	3,500	4,000

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Ranchet.....	Charenton.....	3,500	4,000
Savin.....	Mayenne.....	3,500	4,000
Lemoine.....	Lisieux.....	3,500	4,000
Le Norcy.....	Pontivy.....	3,500	4,000
Panardie.....	Sarlat.....	3,500	4,000
Bourgeois.....	Châtillon-sur-Seine.....	3,500	4,000
Leray.....	Avesnes.....	3,500	4,000
Saint-Pierre.....	Castres.....	3,500	4,000
Villandre.....	Vendôme.....	3,500	4,000
Taurines.....	Paris 9.....	3,500	4,000
<b>4<sup>e</sup> GROUPE.</b>			
<b>RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES AU-DESSUS DE 1,000 FRANCS.</b>			
M. Berthet.....	Commentry.....	2,000	2,200
M <sup>mes</sup> Dussort.....	Palau-del-Vidre.....	1,200	1,400
Guilmant.....	Hucqueliers.....	1,200	1,400
Sabathier.....	Chateldon.....	1,200	1,400
Guyon.....	Anglesqueville-sur-Seine.....	1,200	1,400
M <sup>lles</sup> Laporte.....	Vaour.....	1,200	1,400
Baly.....	Sidi-Aïch.....	1,200	1,400
M. Ferry.....	La Calle.....	1,400	1,600
M <sup>lle</sup> Souques.....	Luzech.....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Lacroix.....	Bois-d'Amont.....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Gallais.....	Saint-Lunaire.....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Leclercq.....	Mont-Saint-Éloi.....	1,200	1,400
M. Gatincau.....	Herment.....	1,200	1,400
M <sup>mes</sup> Demailly.....	Manthelan.....	1,200	1,400
Castang.....	Aubais.....	1,400	1,600
M <sup>lle</sup> Quenont.....	Montfort-l'Amaury.....	1,800	2,000
M <sup>me</sup> Dehay.....	Beuvry.....	1,200	1,400
M. David.....	Saint-Maximin.....	1,400	1,600
M <sup>lles</sup> Labataille.....	Dunières.....	1,200	1,400
Launay.....	Villiers-Saint-Georges.....	1,200	1,400
Le Barzic.....	Vieux-Marché.....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Delaage.....	Chatenay.....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Abadie.....	Nailloux.....	1,200	1,400
M <sup>mes</sup> Lasne.....	Chezal-Benoît.....	1,200	1,400
Josse.....	Montebourg.....	1,600	1,800
MM. Susins.....	Tunisie.....	2,200	2,400
Clavé.....	Aire-sur-l'Adour.....	2,200	2,400
M <sup>lle</sup> Raffy.....	Arpajon.....	1,200	1,400
M <sup>mo</sup> Bauduin.....	Villeparisis.....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Hébert.....	Jujurieux.....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Dumontié.....	Saint-Jean-de-Sauves.....	1,200	1,400

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>lles</sup> Bodet.....	Doué.....	1,600	1,800
M <sup>mcs</sup> Touzac.....	Flenrance.....	1,600	1,800
	Chevallier.....	1,200	1,400
M <sup>lles</sup> Nouvelon.....	Graffigny-Chemin.....	1,200	1,400
	Pocé.....	1,200	1,400
	Percepied.....	1,200	1,400
M <sup>mcs</sup> Simon.....	Mazargues.....	1,200	1,400
	Jenlain.....	1,200	1,400
	Uilly-Saint-Georges.....	1,200	1,400
	Rivière.....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Delacroix.....	Bethisy-Saint-Pierre.....	1,200	1,400
M <sup>mcs</sup> Jacquelin.....	Igny.....	1,200	1,400
	Bourgueil.....	1,800	2,000
	Puig.....	1,200	1,400
M. Montès.....	Castelnau-de-Montmirail.....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Mareschal.....	Claira.....	1,200	1,400
MM. Marcot.....	Lussac-les-Châteaux.....	1,200	1,400
	Salins.....	2,200	2,400
	Boutheron.....	1,800	2,000
M <sup>mcs</sup> Damelincourt.....	Baccarat.....	1,800	2,000
M. Reynaud.....	Carvin.....	1,800	2,000
M <sup>mcs</sup> Guilbert.....	Bessèges.....	1,800	2,000
	Comines.....	1,600	1,800
	Houdan.....	1,800	2,000
	Montaudoin.....	1,600	1,800
	Raimond.....	1,600	1,800
M. Tirand.....	Bort.....	1,600	1,800
M <sup>mcs</sup> Delacroix.....	Florensac.....	1,200	1,400
M <sup>lles</sup> Zominy.....	Blanzey-sur-Bourbince.....	1,200	1,400
	Montpont-en-Bresse.....	1,200	1,400
	Velay.....	1,200	1,400
M <sup>mcs</sup> Viau-Ayma.....	Pontlevoy.....	1,200	1,400
	Portet.....	1,200	1,400
	Papon.....	1,200	1,400
	Courderchon.....	1,200	1,400
	Casterès.....	1,200	1,400
M <sup>lles</sup> Berthou.....	Les Grands-Chezeaux.....	1,200	1,400
	Orgerus.....	1,200	1,400
	Belin.....	1,200	1,400
	Archen.....	1,200	1,400
	Buchy.....	1,200	1,400
	Rollet.....	1,200	1,400
	Jœuf.....	1,200	1,400
M. Holstein.....	Faremoutiers.....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Limal.....	Amance.....	1,200	1,400
M <sup>mcs</sup> Roger.....	Trilport.....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Couzinié.....	Lamoricière.....	1,200	1,400
M <sup>mcs</sup> Larruchou.....	Bize.....	1,200	1,400
	Laruns.....	1,200	1,400
	Champeval.....	1,200	1,400
M <sup>lles</sup> Miniac.....	Domèvre-en-Hayc.....	1,200	1,400
	Tinténiac.....	1,200	1,400
	Hibert.....	1,200	1,400
	Mesnil-Saint-Denis.....	1,200	1,400
	Allier.....	1,200	1,400
	Aïn-el-Arba.....	1,200	1,400
	Gauthier.....	1,800	2,000
M <sup>mcs</sup> Le Floch.....	Marcigny.....	1,800	2,000
M. Abadie.....	Plœuc.....	1,200	1,400
M <sup>mcs</sup> Payot.....	Gaillac.....	2,400	2,700
	Quillan.....	1,800	2,000

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>lles</sup> Eigenschenck. ....	Aumale. ....	1,800	2,000
Castueil. ....	Vinay. ....	1,600	1,800
MM. Arieu. ....	Montréjeau. ....	2,400	2,700
Maclos. ....	Cbâteauneuf-en-Thymais. ....	1,800	2,000
M <sup>lle</sup> Colas. ....	Lamotte-Beuvron. ....	1,600	1,800
M <sup>mes</sup> Simounet. ....	Villereal. ....	1,200	1,400
Jeandeau. ....	Allery. ....	1,200	1,400
M <sup>lles</sup> Lesbats. ....	Poyanne. ....	1,200	1,400
Poinsellier. ....	Le Boupère. ....	1,200	1,400
M <sup>mes</sup> Barathon. ....	Pionsat. ....	1,200	1,400
Hermenault. ....	Montbizot. ....	1,200	1,400
M <sup>lles</sup> Autran. ....	Arâches. ....	1,200	1,400
Veyrier de Recoules. ....	Pignan. ....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Jouffre. ....	Cubjac. ....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Chevassu. ....	Chapelle-Voland. ....	1,200	1,400
M <sup>mes</sup> Rouède. ....	Azille. ....	1,200	1,400
Lecapitaine. ....	Croisy-sur-Andelle. ....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Daynes. ....	Lévignac-sur-Save. ....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Arraudeau. ....	Aunac. ....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Pariset. ....	Amplepuis. ....	1,800	2,000
M <sup>mes</sup> Fémcau. ....	Pouzauges. ....	1,600	1,800
Hammond. ....	Les Mureaux. ....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Monteil. ....	Beaulieu. ....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Ragon. ....	Saint-Louis. ....	1,200	1,400
M <sup>lles</sup> de Susini. ....	Villemonble. ....	1,800	2,000
Chaumet. ....	La Rochefoucauld. ....	1,800	2,000
M <sup>mes</sup> Cayzac. ....	Isle-d'Albi. ....	1,200	1,400
Augier-Favas. ....	La Grand'Combe. ....	1,800	2,000
M. Saulneret. ....	Rivesaltes. ....	2,200	2,400
M <sup>lle</sup> Barnicaud. ....	Felletin. ....	1,800	2,000
M <sup>mes</sup> Coulier. ....	Auxi-le-Château. ....	1,800	2,000
Delattre. ....	Audruicq. ....	1,600	1,800
Pellissier. ....	Maïesherbes. ....	1,800	2,000
M. Fétaz. ....	Ambérieu-en-Bugey. ....	1,800	2,000
M <sup>mes</sup> Caen. ....	Neauphle-le-Château. ....	1,800	2,000
Coureau. ....	Riscle. ....	1,600	1,800
M <sup>lle</sup> Laurent. ....	Saint-Martin-d'Ablois. ....	1,200	1,400
M <sup>mes</sup> Berran. ....	Ychoux. ....	1,200	1,400
Clerc. ....	Mélisey. ....	1,200	1,400
Henry. ....	Saint-Just-la-Pendue. ....	1,200	1,400
Le Ny. ....	Saint-Gilles-Pligeaux. ....	1,200	1,400
Puichaffray. ....	Mennetou-sur-Cher. ....	1,200	1,400
Teulat. ....	Sainte-Bazeille. ....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Gout. ....	Murat. ....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Véray. ....	Barbentane. ....	1,200	1,400



NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>me</sup> Piriou .....	Airel.....	1,200	1,400
M. Barthélemy .....	Duzerville.....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Dujardin .....	Billy-Montigny.....	1,200	1,400
M <sup>lles</sup> Terrier.....	Tôtes.....	1,200	1,400
Étienne .....	Saint-Germain-du-Teil.....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Libourel .....	Saint-André-de-Valborgne.....	1,200	1,400
M. Gauthier .....	Ventron.....	1,200	1,400
M <sup>mes</sup> Muselli .....	Fleurus .....	1,200	1,400
Guary.....	Chamboulive.....	1,200	1,400
Gheuldre.....	Grez-en-Bouère.....	1,200	1,400
Coutel.....	Belleherbe.....	1,200	1,400
Regnault.....	Chalindrey.....	1,200	1,400
Pollet.....	Desvres.....	1,800	2,000
Déletète.....	Lille-Saint-Maurice.....	1,800	2,000
Larrieu .....	Beaumont-de-Lomagne.....	1,600	1,800
M <sup>lle</sup> Durand.....	Chenonceaux.....	1,200	1,400
M <sup>mes</sup> Charles .....	Colombey-les-Belles.....	1,200	1,400
Martia.....	La Pooté.....	1,200	1,400
Perlemoine.....	Le Lude.....	1,600	1,800

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
---------------------	----------------------------	---------------------	----------------------------

GROUPE 4 BIS.

RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES À 1,000 FRANCS.

Promotion à 1,200 francs.

M. Luciani.....	Aleria.	MM. Portier.....	Clefmont.
M <sup>lles</sup> Joffroy.....	Jeugny.	Castelli.....	Castiglione.
Allyre Boubon.	S <sup>t</sup> -Georges-d'Esp <sup>che</sup> .	M <sup>lle</sup> Bouché.....	Ermenonville.
Deleau.....	Castelfranc.	M <sup>mes</sup> Arrighi.....	Evisa.
Planche.....	Bretenoux.	Chabert - Des -	Denicé.
M. Granier.....	Alma.	nots.	
M <sup>mes</sup> Collet.....	Coulié.	Huguet.....	Moussac.
Astruc.....	Ain-Regada.	Aimé.....	Seysse.
M <sup>lle</sup> Foucard.....	Les Pennes.	Ledanois.....	N.-D.-de-Gravenchon.
M <sup>mes</sup> Bertot.....	Lison.	M. Montaron.....	Oued'Cham.
Delhom.....	Pérignac.	M <sup>me</sup> Du Suau de la	Houellès.
M <sup>lle</sup> Bourdoncle.....	S <sup>t</sup> -Pierre-de-Trivisy.	Croix.	
M. Corbin.....	Saint-Cosme.	M <sup>lle</sup> Mazet.....	Laforce.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
M. Gauthier . . . . .	Huisseau-sur-Cosson.	M <sup>me</sup> Genest . . . . .	Cuon.
M <sup>me</sup> Perret . . . . .	Le Câble-Beaumont.	M <sup>lles</sup> Kohler . . . . .	Amilis.
M <sup>lle</sup> Dupuy . . . . .	Neuvic-d'Ussel.	Baby . . . . .	Rennes-les-Bains.
M <sup>me</sup> Presse . . . . .	Collinée.	Morissat . . . . .	Dampierre.
M <sup>lle</sup> Grac . . . . .	Puget-sur Argens.	Vianès . . . . .	Montbazens.
M <sup>mes</sup> Bernon . . . . .	Ajain.	Leroux . . . . .	Port-Launay.
Cassain . . . . .	Valenton.	M. Finidori . . . . .	Borgo.
Blanchard . . . . .	Saint-Hilaire - Saint- Mesmin.	M <sup>lle</sup> Faratte . . . . .	Villotte-devant-Saint- Milhiel.
Gaïde-Chevron- nay.	Aime.	M <sup>me</sup> Vergriète . . . . .	Maresquel.
Chanal . . . . .	Saint-Voy.	M <sup>lle</sup> Chabaud . . . . .	Baixas.
M <sup>lles</sup> Aubert . . . . .	Trosly-Loire.	M <sup>me</sup> Housseau . . . . .	Oisseau.
Leponthois . . . . .	Aversac.	M <sup>lle</sup> Reynaud . . . . .	Mirabeau.
Gallery de la Tremblaye.	Pont-Hébert.	M <sup>me</sup> Saucier . . . . .	Soisy-sous-Étiolles.
Gensonnet . . . . .	Saint - Médard - de - Guizières.	Troubat . . . . .	Couzeix.
M <sup>mes</sup> Léonard . . . . .	S <sup>t</sup> -Sornin-Leulac.	M. Faure . . . . .	Bourg-d'Oisans.
Angelier . . . . .	Bandol.	M <sup>lles</sup> Achintre . . . . .	Leigné-sur-Usseau.
M <sup>lles</sup> Bonis . . . . .	Sainte-Cécile.	Bonnel-Laborie	Pierrebuffière.
Bailly . . . . .	Vailly-sur-Sauldre.	Foussard . . . . .	Jouy.
M <sup>mes</sup> Doucet . . . . .	Octeville.	Vasset . . . . .	Beaucamps-le-Vieux.
Buisson . . . . .	Luc-en-Diois.	Bidault . . . . .	La Courneuve.
M <sup>lles</sup> Bailly . . . . .	Vaufrey.	M. Pascaud . . . . .	Angles-sur-Anglin.
Revel . . . . .	Saint-Rome-du-Tarn.	M <sup>lles</sup> Lebannier . . . . .	Jallais.
Laléous . . . . .	Allaire.	Huck . . . . .	Saint-Julien-du-Sault
M <sup>me</sup> Reymond . . . . .	La Voute-Chilhac.	Macé . . . . .	Oucques.
M <sup>lles</sup> Cozola . . . . .	La Mothe-Achard.	M. Clémanceau . . . . .	La Barre-en-Ouche.
Cavaillé . . . . .	Solvagnac.	M <sup>lle</sup> Launay . . . . .	Champsecret.
M. Beretti . . . . .	Porte-Vecchio.	M. Tessier . . . . .	Rostrenen.
M <sup>lles</sup> Soulas . . . . .	S <sup>t</sup> -Étienne-les-Orgues	M <sup>ms</sup> Gabert . . . . .	Mérindol.
Moron . . . . .	Château-Landon.	M. Roux . . . . .	Oraison.
Brionne . . . . .	Sainte-Pience.	M <sup>mes</sup> Gautier . . . . .	Ballans.
Brierre . . . . .	Saint-Ay.	Bernez-Cambot	Labastide-Clairence.
M <sup>mes</sup> Alanieux . . . . .	Fronton.	Charmat . . . . .	Haut-Rivoire.
Amblard . . . . .	S <sup>t</sup> -Jean-des-Ollières.	Mortier . . . . .	Arcy-sur-Cure.
M <sup>lles</sup> Bailleul . . . . .	Tilly-sur-Seulles.	Pouette . . . . .	Montfort-sur-Risle.
Robin . . . . .	Fauverney.	M <sup>lles</sup> Gallien . . . . .	Lavoute-sur-Loire.
Langlois . . . . .	Planchez-du-Morvan.	Baverel . . . . .	Orchamps-Vennes.
Gabert . . . . .	Puy-Saint-Martin.	Dubief . . . . .	Bruyères-le-Châtel.
Saint-Jean . . . . .	Balaruc-les-Bains.	M <sup>me</sup> Fonteneau . . . . .	Chambourg.
Mazuel . . . . .	Sornac.	M <sup>lle</sup> Bouvot . . . . .	Saint-Pierre-de-Vau- vray.
Béhague . . . . .	Linselles.	M <sup>mes</sup> Bulle . . . . .	Indevillers.
M <sup>me</sup> Bibault . . . . .	Sommières.	Garnier . . . . .	Motteville.
M. Dugua . . . . .	La Chaise-Dieu.	M <sup>lles</sup> Floqnet . . . . .	Collonges.
		Manent . . . . .	Sainte-Maxime.
		Rivalland . . . . .	Puch.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
M. Révol. . . . .	Saint-Donat.	M <sup>lle</sup> Bodinier. . . . .	Saint-Pierre-la-Cour.
M <sup>lles</sup> Bach. . . . .	Saint-Come.	M <sup>me</sup> Lectercq. . . . .	Morierval.
Fouillade. . . . .	Trizac.	M <sup>lle</sup> Quillier. . . . .	La Chèze.
M <sup>me</sup> Vauzeilles. . . . .	Veyre.	M <sup>me</sup> Michaud. . . . .	Chamblay.
M <sup>lle</sup> Cloché. . . . .	Pompey.	M <sup>lle</sup> Turriès. . . . .	Malijai.
M <sup>me</sup> Miomandre. . . . .	Tauves.	M <sup>me</sup> Barre. . . . .	Chaulgues.
M <sup>lle</sup> Maurin. . . . .	Fix-Saint-Geney.	Trochet. . . . .	Abilly.
M <sup>me</sup> Combadières. . . . .	Lascelle.	M <sup>lles</sup> Moracchini. . . . .	Saint-Laurent.
Mahé. . . . .	Le Vivier-sur-Mer.	Schlodenhoff. . . . .	Ceintrey.
Bouvet. . . . .	Beuvron.	Mathelin. . . . .	Onville.
M <sup>lles</sup> Delaval. . . . .	Villedommange.	Blanc. . . . .	Bédoin.
Massola. . . . .	Saint-Jean-d'Arvey.	Viala. . . . .	Allauch.
M <sup>me</sup> Watel. . . . .	Marck.	Portet. . . . .	Rimont.
M <sup>lles</sup> Montbressous. . . . .	La Tranche.	Richard. . . . .	Pierre-Bénite.
Brout. . . . .	La Cambe.	M. Hamel. . . . .	Sassetot.
M <sup>me</sup> Millier. . . . .	Vérizet.	M <sup>me</sup> Chancerel. . . . .	Caumont-l'Éventé.
M <sup>lles</sup> Maurie. . . . .	Faverolles.	M <sup>lle</sup> Jardon. . . . .	Chéniers.
de Brossard. . . . .	Plogastel-S-Germain.	M <sup>me</sup> Plainfossé. . . . .	Plerguer.
Debure. . . . .	Argueil.	M <sup>lles</sup> Châtain. . . . .	Panissière.
M <sup>me</sup> Roy. . . . .	Archigny.	Meiller. . . . .	Pinols.
M. Roustan. . . . .	Seillans.	de Villars. . . . .	Nexon.
M <sup>lle</sup> Dufaure. . . . .	Saint-Genis d'Hiersac.	Boucher. . . . .	Clefs.
M <sup>me</sup> Chaise. . . . .	Tourny.	Muller. . . . .	Saint-Nicolas-d'Alier- mont.
M <sup>lle</sup> Huet. . . . .	Plumélec.	Margail. . . . .	Trouillas.
M. Vermillière. . . . .	Saint-Félicien.	M <sup>mes</sup> Delège. . . . .	Dignac.
M <sup>lles</sup> Robert. . . . .	Sault-Brenaz.	Gamond. . . . .	Villard-Bonnot.
Meunier. . . . .	Gommegnies.	M <sup>lles</sup> Pomé. . . . .	Héricourt.
Bauchet. . . . .	Tantonville.	Bénésis. . . . .	Penestin.
M <sup>me</sup> Loquen. . . . .	Pleslin.	Labruyère. . . . .	Woincourt.
M <sup>lle</sup> Barbanceys. . . . .	La Coquille.	Paupert. . . . .	Nuits-sur-Armançon.
M <sup>mes</sup> Vion. . . . .	Beaulieu.	M <sup>mos</sup> Matherbe. . . . .	Braux.
Gente. . . . .	Villevocance.	Lezeau. . . . .	Meursac.
M <sup>lle</sup> Rouet. . . . .	Séméac.	M <sup>lles</sup> Dubord. . . . .	Miradoux.
M. Poisson. . . . .	La Ferté-Fresnel.	Lagaisse. . . . .	Lignières-Châtelain.
M <sup>me</sup> Brault. . . . .	Courtalain.	M <sup>me</sup> Renard. . . . .	Marigny-le-Châtel.
M. Viillard. . . . .	Bengy.	M <sup>lle</sup> Lacroix. . . . .	Castets.
M <sup>lles</sup> Golfier. . . . .	Davayat.	M <sup>mes</sup> Grosjean. . . . .	Pesmes.
Lavergne. . . . .	Pompignan.	Rigaut. . . . .	Monchy-Lagache.
M <sup>me</sup> Drevet. . . . .	Saint-Guillaume.	Bernard. . . . .	Tourlaville.
M <sup>lles</sup> Foucher. . . . .	Saint-Julien et Bèy- chevelle.	Cloarec. . . . .	Cleder.
Baud. . . . .	Saint-Éloy.	Vannier. . . . .	Anvernos.
Chomilier. . . . .	Beaulieu-les-Fontaine.	M <sup>me</sup> Moog. . . . .	Epieds.
Bouillard. . . . .	Aran.	M. Gauthier. . . . .	Douchy.
MM. Boudet. . . . .	Rouvray.	M <sup>me</sup> Brivet. . . . .	Pierre-de-Bresse.
Prévot. . . . .	Saurat.	MM. Astier. . . . .	Aups.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
M. Capponi.....	Maureillas.	M <sup>lle</sup> Lambert. ....	La Cadière.....
M <sup>lles</sup> Chauvergne ...	Pamproux.	M <sup>me</sup> Boutet de Mon-	Ligny-le-Ribault.
Sanglier.....	Les Aydes.	vel.	
Dodillon.....	Pontault-Combault.	M <sup>lle</sup> Merveille.....	Aubigné.
Themun de Li-	Peyrat-La-Nonière.	M. Flandin.....	Autignac.
moges.		M <sup>lles</sup> Vailua.....	Le Châtelard.
Lemaistre. ....	Bouguenais.	Simonnin.....	Villemaur.
Prévôt.....	Les Églisottes.	M <sup>me</sup> Mandet.....	Saint-Pardoux.
M <sup>me</sup> Estevance.....	Saint-Souplet.	M <sup>lle</sup> Comte.....	Saint-Léger.
M. Rabaté.....	Maillezais.	M <sup>me</sup> Champagneux .	Athies.
M <sup>lles</sup> Ponroy.....	Bersée.	M <sup>lle</sup> Delattre.....	Berteaucourt.
Bouffard de l'É-	Eygurande.	M <sup>me</sup> Tison.....	Grandpré.
pinay.		Lautier.....	Dixmont.
Ledoux.....	Nielles-les-Bléquin.	M <sup>lle</sup> Marnay.....	Migné.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS. francs.	NOUVEAUX. francs.
<b>5<sup>e</sup> GROUPE.</b>			
<b>COMMIS AUXILIAIRES.</b>			
MM. Touzac (A.-A.-F.-L.).....	Agen.....	1,000	1,200
Petit (G.-E.).....	Senlis.....	1,000	1,200
Pannier (L.-P.-J.).....	Caen, central.....	1,000	1,200
Cabarat (C.-L.-M.-E.) ...	Melun.....	1,000	1,200
Giocanti (A.-A.).....	Bastia, central.....	1,000	1,200
Casenave (J.).....	Pau.....	1,000	1,200
Delage (H.).....	Constantine-Caudiat.....	1,000	1,200
Fleureau (N.-A.-H.).....	Soissons.....	1,000	1,200
Julien (J.-E.-G.).....	Havre, central.....	1,000	1,200
Renaud (M.-E.).....	Morez.....	1,200	1,400
Bordes (H.-E.-P.).....	Tours, central.....	1,000	1,200
Lépine (J.-F.-A.).....	Lyon R. P.....	1,000	1,200
Chouquet (J.-A.-P.).....	Rouen, principal.....	1,000	1,200
Arnaud (F.-J.-L.).....	Paris R. P.....	1,000	1,200
Nicolas (J.-H.).....	Douarnenez.....	1,000	1,200
Saintin (E.-V.-H.).....	Paris 18.....	1,400	1,600
Dauta (L.).....	Paris 24.....	1,000	1,200
Maillet (L.-J.-B.).....	Paris R. P.....	1,000	1,200
Lasalle (H.-M.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,000	1,200
Conte (F.).....	Saint-Girons.....	1,000	1,200
Murat (C.-J.).....	Moulins.....	1,000	1,200
Maury (L.-C.).....	Oran R. P.....	1,200	1,400
Cocardon (A.-E.).....	Melun.....	1,400	1,600
Poussel (M.-L.).....	Marseille-Arenc.....	1,000	1,200

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Degombert (A.) . . . . .	Havre, central . . . . .	1,000	1,200
Beysourie (J.) . . . . .	Tiaret . . . . .	1,200	1,400
Boric (L.-H.) . . . . .	Aubenas . . . . .	1,200	1,400
Muzellec (L.-Y.-M.) . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	1,000	1,200
Bomfacj (P.-F.-A.) . . . . .	Arzew . . . . .	1,000	1,200
Mailles (A.-E.) . . . . .	Ligne des Pyrénées . . . . .	1,400	1,600
Bourdon (F.-H.) . . . . .	Loches . . . . .	1,000	1,200
Picq (J.-B.-D.) . . . . .	Auxerre . . . . .	1,000	1,200
Béraud (Z.-E.-F.) . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	1,000	1,200
Mathieu (J.-L.) . . . . .	Maubeuge . . . . .	1,400	1,600
Valette (L.-A.-H.) . . . . .	Avignon R. P. . . . .	1,400	1,600
Moge (M.) . . . . .	Paris 58 . . . . .	1,600	1,800
Place (F.-G.) . . . . .	Constantine R. P. . . . .	1,400	1,600
Rochas (L.-R.) . . . . .	Lyon R. P. . . . .	1,000	1,200
Coquillard (H.-J.) . . . . .	Montbéliard . . . . .	1,400	1,600
Chcnelle (J.-P.) . . . . .	Bayeux . . . . .	1,000	1,200
Prunier (L.) . . . . .	Paris 98 . . . . .	1,800	2,000
Pouget (L.) . . . . .	Agen . . . . .	1,400	1,600
Rollin (G.-E.-C.) . . . . .	Dieppe . . . . .	1,400	1,600
Raoul (E.-M.) . . . . .	Béziers . . . . .	1,400	1,600
Emery (A.-A.) . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,400	1,600
Nicaise (H.-A.-E.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,200	1,400
Dalverny (C.-L.-H.-L.) . . . . .	Marseille, central . . . . .	1,800	2,000
Lebrun (P.-F.) . . . . .	Paris, central . . . . .	1,400	1,600
Massiani (F.) . . . . .	Corte . . . . .	1,000	1,200
Delavaquerie (J.-N.) . . . . .	Beauvais . . . . .	1,800	2,000
Chapin (P.-M.-J.) . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	1,600	1,800
Preire (J.-M.) . . . . .	Oran-Karguentah . . . . .	1,400	1,600
Fossey (G.) . . . . .	Havre, central . . . . .	1,200	1,400
Alibert (J.) . . . . .	Ligne des Pyrénées . . . . .	1,400	1,600
Guichard (L.-A.) . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	1,600	1,800
Cougout (P.) . . . . .	Clermont-Ferrand, central . . . . .	1,000	1,200
Bellanger (E.-A.) . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,400	1,600
Rebufat (H.-J.-L.) . . . . .	Toulon . . . . .	1,200	1,400
Rivière (F.-G.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,200	1,400
Le Blanc (E.-M.) . . . . .	Paris 3 . . . . .	1,200	1,400
Duclos (F.-M.) . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,400	1,600
Maurel (A.-L.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,600
Berton (J.-B.-G.) . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	1,400	1,600
Bouqué (A.-M.) . . . . .	Lille R. P. . . . .	1,400	1,600
Touja (A.-A.) . . . . .	Ligne des Pyrénées . . . . .	1,400	1,600
David (L.-J.-A.) . . . . .	Poitiers . . . . .	1,400	1,600
Nicolle (F.-E.) . . . . .	Autun . . . . .	1,000	1,200
Coupet (A.) . . . . .	Ligne de la Méditerranée . . . . .	1,000	1,200
Leclercq (A.-A.-F.) . . . . .	Abbeville . . . . .	1,000	1,200

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES. OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Houzelot (F.-E.) . . . . .	Paris 18 . . . . .	1,000	1,200
Perrin (L.-A.) . . . . .	Chaumont . . . . .	1,000	1,200
Debarge (A.-F.) . . . . .	Montpellier, central . . . . .	1,200	1,400
Maton (A.) . . . . .	Lyon-Saint-Jean . . . . .	1,000	1,200
Soulé (J.-P.-P.) . . . . .	Bagnères-de-Luchon . . . . .	1,000	1,200
Campana (F.-X.) . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	1,600	1,800
Girard (A.) . . . . .	Paris, central . . . . .	1,400	1,600
Miette (L.-E.-H.) . . . . .	Châlons-sur-Marne . . . . .	1,400	1,600
Mauric (M.-J.-B.) . . . . .	Alger, central . . . . .	1,200	1,400
Lambert (J.) . . . . .	Verdun . . . . .	1,000	1,200
Carles (J.-F.) . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,400	1,600
Gros (C.-J.-E.) . . . . .	Évreux . . . . .	1,200	1,400
Destenave (J.-N.) . . . . .	Arcachon . . . . .	1,000	1,200
Caffort (A.-M.-L.) . . . . .	Carcassonne . . . . .	1,000	1,200
Beaucourt (E.-J.-M.) . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	1,800	2,000
Lefebvre (M.-L.) . . . . .	Havre, central . . . . .	1,600	1,800
Bouvier (P.-M.) . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	1,600	1,800
Chaptal (J.) . . . . .	Montpellier, central . . . . .	1,200	1,400
Lafabrigue (E.-C.) . . . . .	Ganges . . . . .	1,000	1,200
Belliol (J.-J.-C.) . . . . .	Clermont-l'Hérault . . . . .	1,000	1,200
Achart (C.-H.) . . . . .	Lille, gare . . . . .	1,400	1,600
Layec (J.-M.) . . . . .	Vannes . . . . .	1,000	1,200
Aumonier (N.-E.) . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	1,000	1,200
Martin (C.-J.-F.) . . . . .	Cannes . . . . .	1,000	1,200
Abraham (E.-A.-F.) . . . . .	Vire . . . . .	1,000	1,200
Exbrayat (J.-G.) . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,000	1,200
Armand (E.-H.) . . . . .	Marseille-République . . . . .	1,600	1,800
François (L.-M.) . . . . .	Marseille R. P. . . . .	1,400	1,600
Lamy (A.-V.) . . . . .	Valognes . . . . .	1,000	1,200
Clavel (C.-E.) . . . . .	Avignon R. P. . . . .	1,000	1,200
Le Roux (Y.-M.) . . . . .	Lannion . . . . .	1,000	1,200
Lavallée (J.-J.) . . . . .	Ligne du Nord-Ouest . . . . .	1,000	1,200
Ben Hamou (J.) . . . . .	Oran R. P. . . . .	1,000	1,200
Lesclaux (L.-N.) . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	1,600	1,800
Dufour (D.-M.) . . . . .	Lille, central . . . . .	1,600	1,800
Valette (J.) . . . . .	Toulouse, central . . . . .	1,400	1,600
Eymery (J.-M.) . . . . .	Périgueux . . . . .	1,200	1,400
Philibert (P.-L.-E.) . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,000	1,200
Coste (A.-A.-H.) . . . . .	Gap . . . . .	1,000	1,200
Dinouard (E.-A.) . . . . .	Amiens R. P. . . . .	1,000	1,200
Havart (H.-X.-D.) . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,400	1,600
Adam (M.-O.) . . . . .	Idem . . . . .	1,600	1,800
Tortrat (I.-P.) . . . . .	Cosne . . . . .	1,000	1,200
Le Gurudec (J.-L.) . . . . .	Lorient . . . . .	1,200	1,400
Cerani (A.-F.-L.) . . . . .	Corte . . . . .	1,800	2,000

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Fort (E.-A.-J.-H.)	Carcassonne	1,200	1,400
Perrin (E.-A.)	Paris R. P.	1,400	1,600
Bouzat (M.-G.)	Poitiers	1,600	1,800
Rochon (L.)	Lyon R. P.	1,400	1,600
Caravel (G.)	Nice, central	1,000	1,200
Noël (E.-L.)	Nîmes, central	1,000	1,200
Suchaud (J.-F.)	Tours, central	1,000	1,200
Montou (L.-P.-J.)	Châtellerault	1,000	1,200
Trainson (V.-M.-M.-E.)	Ligne du Nord	1,000	1,200
Bouillet (J.-B.-A.)	Ligne de l'Est	1,000	1,200
Desté (J.-P.-E.)	Mézières	1,000	1,200
Mano (J.)	Beuzeval	1,000	1,200
Mounein (J.-J.)	Bayonne	1,200	1,400
Merlot (G.-C.-J.)	Saint-Omer	1,000	1,200
Driffaud (A.)	Paris R. P.	1,000	1,200
Bourrel (J.-M.-R.)	Tours, central	1,000	1,200
Frémillon (L.-L.-A.)	Grenoble R. P.	1,800	2,000
Carvin (A.-A.-M.)	Marseille, central	1,600	1,800
Faucompret (T.-E.)	Lille-gare	1,600	1,800
Fisquet (J.-P.-M.)	Montpellier, central	1,200	1,400
François (P.-H.)	Marseille, central	1,000	1,200
Vié (G.)	Pamiers	1,000	1,200
Besson (A.-L.)	Privas	1,400	1,600
Tollet (C.-F.)	Decize	1,000	1,200
Bernard (J.)	Roanne	1,000	1,200
Jacquemin (P.-J.)	Maubeuge	1,400	1,600
Frison (J.-T.)	Châlons-sur-Marne	1,200	1,400
Boyer (A.-J.)	Béziers	1,000	1,200
Balayer (A.-E.-G.)	Ligne du Sud-Ouest	1,000	1,200
Broquet (E.-H.)	Lille-Saint-Martin	1,200	1,400
Giraud (L.-E.)	Brest, central	2,000	2,200
Lambert (P.-L.)	Havre, central	1,400	1,600
Dupin (A.-S.)	Paris R. P.	1,400	1,600
Pêcheur (A.)	Nancy R. P.	1,400	1,600
Capdeville (J.-E.-P.)	Arcachon	1,000	1,200
Manivit (J.-M.)	Paris R. P.	1,400	1,600
Dumas (J.-A.)	Ligne de Lyon	1,400	1,600
Lacassie (J.-P.)	Arcachon	1,000	1,200
Guilloux (L.-R.)	Paris, central	1,200	1,400
Cabardos (J.-M.)	Paris 2	1,000	1,200
Liéhaud (A.)	Ligne de Lyon	1,400	1,600
Bettinger (T.-A.)	Montélimar	1,400	1,600
Henry (P.-G.-D.)	Oran	1,600	1,800
Fillâtre (P.-I.)	Mortain	1,200	1,400
Bayou (A.-F.-M.)	Alger, central	1,200	1,400

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Melot (S.-L.).....	Paris R. P.....	1,400	1,600
Maillez (A.-T.-C.).....	Tourcoing.....	1,200	1,400
Dalichoux (P.-L.-H.).....	Béziers.....	1,000	1,200
Nissard (J.).....	Ligne de la Méditerranée ..	1,400	1,600
Ginibre (B.).....	Laval.....	1,400	1,600
Delaye (F.).....	Toulouse R. P.....	1,400	1,600
Dauphin (P.-A.-F.).....	Brignoles.....	1,000	1,200
Henry (F.-M.).....	Ligne du Nord.....	1,400	1,600
Salon (A.-R.).....	Épernay.....	1,000	1,200
Blondiaux (G.-R.).....	Maubeuge.....	1,000	1,200
Gristophe (G.-A.).....	Lorient.....	1,000	1,200
Villeroy (C.-H.-L.).....	Bar-le-Duc.....	1,000	1,200
Warnault (J.-B.-A.).....	Amiens R. P.....	1,600	1,800
Robert (G.-F.-J.).....	La Rochelle.....	1,800	2,000
Pelcat (E.-P.).....	Dépôt central du matériel...	1,800	2,000
Rémy (A.-L.).....	Cherbourg.....	1,600	1,800
Eritz (H.-L.-T.).....	Paris R. P.....	1,000	1,200
Casanova (A.).....	Aumale.....	1,200	1,400
Lestrade (B.-F.).....	Auch.....	1,400	1,600
Kœbel (E.).....	Paris 21.....	1,000	1,200
Pellegrin (C.).....	Nice R. P.....	1,000	1,200
Berthelier (A.-H.).....	Paris R. P.....	1,000	1,200

6° GROUPE.

DAMES EMPLOYÉES.

M <sup>lles</sup> Poli (M.-J.).....	Philippeville.....	1,200	1,300
Mazéré (O.-C.).....	Paris, 98.....	1,400	1,500
M <sup>mes</sup> Redonnet (M.-A.-B).....	Toulouse, place Dupuy.....	1,400	1,500
Zaegel (J.-C.).....	Angers.....	1,100	1,200
M <sup>lles</sup> Albert (A.-G.).....	Paris 87.....	1,100	1,200
De Bonnay de Condé (B.-M.-A.)	Paris, central.....	1,100	1,200
M <sup>me</sup> Petit (P.).....	Alger, central.....	1,200	1,300
M <sup>lle</sup> Ghyselmeck (M.-C.).....	Paris, central.....	1,400	1,500
M <sup>me</sup> Clarac (B.-M.-Z.).....	La Rochelle.....	1,100	1,200
M <sup>lle</sup> Beaucaire (E.-R.-M.).....	Marseille, central.....	1,400	1,500
M <sup>mes</sup> Moriau (E.-L.-J.).....	Paris, 98.....	1,300	1,400
Molinié (L.-F.).....	Toulouse, central.....	1,300	1,400
Amm (M.-F.-B.).....	Paris 98.....	1,300	1,400
M <sup>lle</sup> Amand (B.).....	Paris, central.....	1,100	1,200
M <sup>lles</sup> Robiou du Pont (A.-M.-J.)	Idem.....	1,700	1,800
Boudouard (M.-J.).....	Marseille, central.....	1,600	1,700
Delemer (J.-C.).....	Lille, central.....	1,600	1,700
Boyer (M.-R.-B.-H.).....	Marseille, central.....	1,600	1,700



NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>lle</sup> Hédéquer (J.-E.)	Paris, central.	1,600	1,700
M <sup>mes</sup> Marquié (J.-M.)	Toulouse, central.	1,300	1,400
Rigaux (M.-H.)	Lille, central.	1,100	1,200
M <sup>lles</sup> Fourmestaux (A.)	Direction de la Seine.	1,100	1,200
Bertin (E.-L.)	Paris 98.	1,600	1,700
M <sup>me</sup> Crespin (A.-M.-F.)	Paris, central.	1,700	1,800
M <sup>lles</sup> Riffaud (M.-C.)	Bordeaux, central.	1,400	1,500
Lavallée (P.-A.)	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
Volpesnil-Bonnin (L.-M.-J.)	Paris, central.	1,100	1,200
Soulié (M.-T.-J.-C.)	<i>Idem.</i>	1,700	1,800
Verdin (M.-J.)	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
Peltier (B.-A.)	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
M <sup>me</sup> Frayon (L.)	Lille, central.	1,100	1,200
M <sup>lles</sup> Jacob (V.-C.)	Paris 98.	1,400	1,500
Ruzand (G.-C.-C.-V.-M.-C.)	Lyon, central.	1,400	1,500
Sabatini (J.-A.)	Paris, central.	1,400	1,500
Pouilh (L.-M.-M.)	Toulouse, central.	1,300	1,400
Doby (H.)	Rueil, téléphone.	1,600	1,700
M <sup>me</sup> Beinet (M.-L.)	Marseille, caisse d'épargne.	1,100	1,200
M <sup>lles</sup> Knittel (J.-M.-M.)	Paris, Gutenberg.	1,200	1,300
Crespin (B.-C.)	<i>Idem.</i>	1,300	1,400
Le Luch (A.)	<i>Idem.</i>	1,500	1,600
M <sup>me</sup> Ruinet (M.-L.)	Paris, bureau F.	1,200	1,300
M <sup>lle</sup> Tanqueray (S.-M.-A.)	Paris, bureau O.	1,200	1,300
M <sup>mes</sup> Mallet (M.-M.-L.)	Paris, Gutenberg.	1,100	1,200
Rochez (M.-J.)	Alger, téléphone.	1,100	1,200
Chambert (S.-J.-A.-II.)	<i>Idem.</i>	1,100	1,200
M <sup>lles</sup> Franceschini (J.)	<i>Idem.</i>	1,100	1,200
Lefèvre (M.)	Paris, central.	1,700	1,800
Dubois (M.-H.)	Paris, bureau A.	1,500	1,600
Dubois (M.-H.)	Paris, bureau D.	1,500	1,600
Pinot (M.-F.)	Paris, central.	1,500	1,600
Castelnau (M.-L.-A.)	Toulouse, central.	1,300	1,400
Guillot (A.-M.-R.)	Paris, Gutenberg.	1,300	1,400
M <sup>me</sup> Ravier (M.)	Marseille, central.	1,600	1,700
M <sup>lle</sup> Riffaud (M.-C.)	Bordeaux, central.	1,300	1,400
M <sup>me</sup> Thierry (M.-L.-C.)	Lyon, central.	1,400	1,500
Cazagne (J.-F.-C.-L.)	Marseille, central.	1,500	1,600
Françon (M.)	Lyon, central.	1,500	1,600
M <sup>lle</sup> Éliacin (M.-A.)	Paris 61.	1,600	1,700
M <sup>me</sup> Delemar (M.-A.)	Lille, central.	1,600	1,700
M <sup>lles</sup> Albessard (M.-A.-C.-A.)	Lyon, central.	1,500	1,600
Perrier (M.)	<i>Idem.</i>	1,500	1,600
Daydé (C.)	Grenade-sur-Garonne.	1,100	1,200
Vian (M.-L.-V.)	Marseille, central.	1,400	1,500

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>mes</sup> Rouffiac (J.-M.-L.) . . . . .	Toulouse, central. . . . .	1,300	1,400
Marchant (C.-V.-J.) . . . . .	Carcassonne, caisse d'épargne	1,200	1,300
M <sup>lles</sup> Arnoux (M.-M.) . . . . .	Marseille, central. . . . .	1,200	1,300
Méry (R.-A.) . . . . .	Nancy, central. . . . .	1,100	1,200
Lemaire (M.-T.-C.) . . . . .	Armentières. . . . .	1,100	1,200
M <sup>me</sup> Pichot (J.-A.-G.) . . . . .	La Rochelle. . . . .	1,100	1,200
M <sup>lles</sup> de Vouix (O.-E.-M.-E.) . . . . .	Alger, central. . . . .	1,200	1,300
Lefèbvre (O.-P.-S.) . . . . .	Argenteuil. . . . .	1,100	1,200
M <sup>me</sup> Georgen (J.-L.) . . . . .	Paris, 98. . . . .	1,600	1,700
M <sup>lles</sup> Bonafon (M.-J.-A.) . . . . .	Alger, central. . . . .	1,200	1,300
Dussure (A.-M.-A.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,200	1,300
M <sup>me</sup> Brémont (M.-G.) . . . . .	Paris 98 . . . . .	1,500	1,600
M <sup>lle</sup> Soulié (M.-J.-F.-G.) . . . . .	Paris, central. . . . .	1,600	1,700
M <sup>mes</sup> Fontan (F.-M.-L.-F.) . . . . .	Toulouse, central . . . . .	1,300	1,400
Genevet (J.-P.) . . . . .	Lyon, central. . . . .	1,400	1,500
Couget (M.-A.) . . . . .	Bordeaux, central . . . . .	1,400	1,500
Valliant (L.-A.) . . . . .	Lille, central. . . . .	1,600	1,700
M <sup>lles</sup> Chessé (J.-B.) . . . . .	Bordeaux, central. . . . .	1,600	1,700
Chessé (M.-R.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,600	1,700
Delmas (M.-M.-C.-G.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,600	1,700
M <sup>me</sup> Déquen (J.-M.) . . . . .	Lille, téléphones. . . . .	1,600	1,700
M <sup>lles</sup> Berçot (M.-J.) . . . . .	Paris, central. . . . .	1,600	1,700
David (M.-L.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,600	1,700
Nicole (A.-L.-O.-F.-M.) . . . . .	Direction de la Seine. . . . .	1,400	1,500
Noizet (J.) . . . . .	Paris 98. . . . .	1,600	1,700
Closier (M.-E.) . . . . .	Paris, bureau F. . . . .	1,200	1,300
Tellier (M.-E.) . . . . .	Paris, central. . . . .	1,600	1,700
Thuillier (J.) . . . . .	Lyon, central. . . . .	1,500	1,600
Piat (J.-M.) . . . . .	Paris, 98. . . . .	1,500	1,600
Warrant (J.-A.-J.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,500	1,600
Henderycksen (J.-M.) . . . . .	Paris, central . . . . .	1,500	1,600
Béchet (V.-U.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,500	1,600
M <sup>me</sup> Brenguier (C.-P.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500
M <sup>lles</sup> Maurel (M.-A.-E.) . . . . .	Toulouse, central . . . . .	1,400	1,500
Chenu (C.) . . . . .	Paris 70. . . . .	1,400	1,500
M <sup>mes</sup> Bonnequin (M.-E.) . . . . .	Direction de la Seine. . . . .	1,300	1,400
Dumoulin (M.-C.-E.) . . . . .	Paris E. . . . .	1,200	1,300
Daures (C.) . . . . .	Rodez . . . . .	1,100	1,200
M <sup>lles</sup> Fenayrou (M.-V.-C.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,100	1,200
Bourdilliat (M.-J.) . . . . .	Havre, central. . . . .	1,100	1,200
Dété (E.-A.) . . . . .	Lille, central. . . . .	1,100	1,200
Guillemin (A.-A.-A.) . . . . .	Bourg . . . . .	1,100	1,200
Durand (A.-L.-M.) . . . . .	Paris, central. . . . .	1,100	1,200
Barrez (G.-E.-E.) . . . . .	Alger, caisse d'épargne. . . . .	1,300	1,400
M <sup>me</sup> Terrasson (E.) . . . . .	Marennnes. . . . .	1,200	1,300

NOMS. DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>me</sup> Hervy (M.-M.).....	Alger, caisse d'épargne.....	1,300	1,400
M <sup>lles</sup> Houzet (M.-L.).....	Reims, téléphone.....	1,300	1,400
Sentis (M.-G.-O.).....	Toulouse, bourse.....	1,300	1,400
Delporte (J.-M.).....	Lille, central.....	1,100	1,200
Berneck (M.-A.-L.).....	Paris, Gutenberg.....	1,300	1,400
M <sup>mes</sup> Benoit (M.-L.).....	Paris 101.....	1,600	1,700
Bourgeois (G.-E.).....	Lille, central.....	1,400	1,500
M <sup>lle</sup> Rossi (M.-T.).....	Marseille, central.....	1,600	1,700
M <sup>me</sup> Lemercier (A.-V.-M.-C.)..	Paris, central.....	1,700	1,800
M <sup>lles</sup> Keller (M.-S.).....	<i>Idem.</i> .....	1,700	1,800
Keller (G.).....	<i>Idem.</i> .....	1,700	1,800
Deschamps (H.-A.).....	<i>Idem.</i> .....	1,600	1,700
M <sup>me</sup> Azière (L.-F.-C.-E.).....	<i>Idem.</i> .....	1,500	1,600
M <sup>lles</sup> Blavat (M.-J.-J.).....	Reims, téléphone.....	1,300	1,400
Cambiez (C.-V.).....	Lille, caisse d'épargne.....	1,100	1,200
M <sup>me</sup> Thecten (M.-S.).....	Tourcoing, téléphone.....	1,200	1,300
M <sup>lles</sup> Taine (M.-A.).....	Rodez.....	1,100	1,200
Peuvrez (P.-H.).....	Lille, central.....	1,100	1,200
Georges (M.-L.-F.).....	Paris, central.....	1,700	1,800
Guérin (M.).....	<i>Idem.</i> .....	1,600	1,700
Charrière.....	Moulins.....	1,200	1,300
Lorenzi (M.-H.).....	Marseille, central.....	1,600	1,700
Vestemer (A.-H.).....	Paris, bureau I.....	1,200	1,300
Réau (M.).....	Paris, central.....	1,300	1,400
Brun (J.-A.).....	Bordeaux, central.....	1,200	1,300
Aubert (M.-C.-N.).....	Paris, central.....	1,400	1,500
Auquier (J.-E.-M.).....	Marseille, central.....	1,200	1,300
M <sup>me</sup> Pellat (M.-L.-H.).....	Lyon, central.....	1,600	1,700
M <sup>lles</sup> Bayol (J.).....	Marseille, central.....	1,600	1,700
Lemosy (B.).....	Bordeaux, téléphone.....	1,600	1,700
Mugnier (L.-C.).....	Paris 98.....	1,600	1,700
M <sup>me</sup> Tello (E.-A.-M.).....	Nantes, central.....	1,300	1,400
M <sup>lles</sup> Cuveillier (A.-E.-E.).....	Dunkerque, téléphone.....	1,100	1,200
Peyraud (A.-A.).....	Alger, central.....	1,100	1,200
M <sup>mes</sup> Forgeaux (E.-M.-L.).....	Bordeaux, central.....	1,600	1,700
Marteau (B.-J.).....	Paris 98.....	1,600	1,700
Baudet (J.-A.).....	Direction de la Seine.....	1,400	1,500
Thiveyrat (B.-L.).....	<i>Idem.</i> .....	1,400	1,500
Vandenbossche (M.-E.)..	Lille, caisse d'épargne.....	1,600	1,700
Willems (A.-E.-M.).....	Lille, central.....	1,500	1,600
Boussuge (M.-L.).....	Elbeuf, téléphone.....	1,200	1,300
Rouquié (M.).....	Toulouse, central.....	1,300	1,400
M <sup>lles</sup> Brasier (A.-H.).....	Paris, 98.....	1,100	1,200
Luce-Catinot (C.-R.).....	Lyon, central.....	1,500	1,600
Bontemps de Mensignac (G.-E.).....	Bordeaux, central.....	1,500	1,600

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>me</sup> Dubuc (A.-C.A.)	Paris, central	1,400	1,500
M <sup>lle</sup> Perfettini (A.-M.-L.)	Paris 98	1,100	1,200
M <sup>me</sup> Dallet (M.-J.-C.)	Paris, central	1,500	1,600
M <sup>lles</sup> Bloch (R.-R.)	Paris 98	1,600	1,700
Couthure (M.-L.)	Bordeaux, central	1,600	1,700
M <sup>me</sup> Le Clerc de Fresne (V.-C.)	Paris central	1,600	1,700
M <sup>lle</sup> Carré (E.)	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
M <sup>me</sup> Suou (M.-A.-F.)	Direction de la Seine	1,300	1,400
M <sup>lle</sup> Bobin (J.)	Lyon, central	1,600	1,700
M <sup>me</sup> Emin (M.-A.)	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
M <sup>lles</sup> Arnal (A.-M.)	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
Major (J.-R.)	Paris 98	1,500	1,600
Delorme (M.-L.)	Paris, central	1,500	1,600
Daumont (M.)	Clermont-Ferrand, central	1,500	1,600
Broqua (M.-L.)	Paris, central	1,400	1,500
Bérot (M.-L.)	Bordeaux, central	1,400	1,500
Barbe (F.-J.)	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
Miquel (M.)	Toulouse, téléphone	1,400	1,500
Cols (M.-C.-A.)	Toulouse, central	1,400	1,500
M <sup>me</sup> Roumens (J.-L.-J.)	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
M <sup>lles</sup> Hubert (J.-M.-J.)	Paris, central	1,300	1,400
Douillet (J.-A.)	Reims, téléphone	1,200	1,300
Lehodey (A.-P.)	Paris 51	1,100	1,200
Brisset (M.-M.-L.)	Lyon, central	1,100	1,200
Faure (A.-J.)	Marseille, caisse d'épargne	1,100	1,200
Berthelin (M.-C.)	Paris 98	1,600	1,700
Duvivier (M.-R.-B.)	Marseille, central	1,600	1,700
Brochard (M.-A.)	Nantes, central	1,500	1,600
M <sup>me</sup> Dulieu (F.-A.-A.)	Paris, central	1,400	1,500
M <sup>lle</sup> Belhomme (J.)	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
M <sup>me</sup> Gaspard (A.)	Toulouse, central	1,300	1,400
M <sup>lles</sup> Tonnelier (M.-A.)	Paris, central	1,200	1,300
Peyron (M.-J.-F.)	Lyon, téléphone	1,100	1,200
Schmith (J.-M.)	Havre, central	1,600	1,700
M <sup>mes</sup> Polard (J.-M.-E.)	Paris, central	1,400	1,500
Vaudois (M.)	Direction de la Seine	1,300	1,400
M <sup>lle</sup> Huschard (A.-M.)	Paris, central	1,500	1,600
M <sup>mes</sup> Ghis (M.-J.)	Marseille, central	1,100	1,200
Lauzié (M.-A.)	Paris, central	1,100	1,200
Payen (F.)	Lille, caisse d'épargne	1,600	1,700
M <sup>lle</sup> Albert (J.)	<i>Idem.</i>	1,200	1,300
M <sup>mes</sup> Déroo (A.-E.)	Lille, central	1,100	1,200
Guillou (C.)	Alger, téléphone	1,100	1,200
Prat (A.-M.-E.)	Bordeaux, central	1,600	1,700
de Albytre (L.-C.)	<i>Idem.</i>	1,600	1,700

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>lle</sup> Abraham (C.).....	Paris 98.....	1,600	1,700
M <sup>me</sup> Looten (M.-C.-V.).....	Direction de la Seine.....	1,300	1,400
M <sup>lle</sup> Fenez (R.-M.-J.).....	Saint-Denis-sur-Seine.....	1,100	1,200
M <sup>mes</sup> Morand (S.-M.-L.).....	Alger, central.....	1,300	1,400
Méry (C.).....	Paris 98.....	1,500	1,600
Forin (M.-A.-L.).....	Paris, central.....	1,500	1,600
M <sup>lle</sup> Couxey (C.-M.-F.).....	Paris 100.....	1,200	1,300
M <sup>mes</sup> Bollender (J.).....	Bordeaux, central.....	1,200	1,300
Nordemann (M.-H.-M.)..	Direction de la Seine.....	1,200	1,300
M <sup>lle</sup> Mazion (J.).....	Paris, bureau H.....	1,200	1,300
M <sup>mes</sup> Bisens (G.-J.).....	Bordeaux, central.....	1,600	1,700
Bourrat (J.-F.-M.).....	Lyon, central.....	1,400	1,500
Decourcelle (M.).....	Lille, caisse d'épargne.....	1,500	1,600
Trestour (M.-F.-J.).....	Alger, central.....	1,600	1,700
M <sup>lle</sup> Gaillard (M.-P.-E.).....	Paris 87.....	1,300	1,400

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.

## GROUPE 6 BIS.

DAMES EMPLOYÉES À 1,000 FRANCS.

Promotion à 1,100 francs.

M <sup>lles</sup> Miquel (M.-A.-M.)	Bordeaux, caisse d'épargne.	M <sup>me</sup> Beaucaïne (A.)	Paris D.
Giraud (F.-M.)	Alger central.	Suzzoni (M.-L.-E.)	Alger, téléphone.
M <sup>me</sup> Quarré (J.-L.)	Montreuil-sur-Mer.	Pion (H.-M.-T.)	Troyes, téléphone.
M <sup>lles</sup> Chevalier (E.-J.-M.)	Bourges.	Digou (J.-F.)	Paris, r. Gutenberg.
Regheere (C.-M.)	Périgueux.	M <sup>lle</sup> Forney (J.-M.)	Paris, central.
M <sup>me</sup> Ferret (L.-H.-M.)	Sidi-bel-Abbès, téléphones.	M <sup>me</sup> Lecoruey (T.)	Paris, r. Gutenberg.
M <sup>lles</sup> Monnin (M.-C.-B.)	Paris, r. Gutenberg.	M <sup>lle</sup> Pastor (J.-A.)	<i>Idem.</i>
Jacquin (M.-E.)	<i>Idem.</i>	M <sup>mes</sup> Bourguignon (A.-M.)	<i>Idem.</i>
Ruelle (A.-M.-L.)	Bourges.	Lacoste (J.-M.-L.-A.)	Nyons.
Arrighi (R.-M.)	Alger, central.	Lebaron (M.-A.)	Paris G.
		Planacassagne (S.-M.)	Bordeaux, téléphone.
		M <sup>lles</sup> Mallard (B.-M.-E.-S.)	Paris O.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
M <sup>lle</sup> Cavoit (M.-L.)	Paris G.	M <sup>me</sup> Perdrisot (L.-A.)	Troyes, téléphone.
M <sup>mes</sup> Ecker (E.-L.-M.)	Paris O.	M <sup>lles</sup> Leprince (M.-A.-E.)	Paris O.
Currat (L.-A.)	Paris B.	Devergies (A.-M.)	Paris E.
Roulin (G.-É.)	Paris F.	M <sup>me</sup> Bougeot (J.)	Paris C.
M <sup>lles</sup> Stelzle (A.-M.-F.)	Paris I.	M <sup>lles</sup> Rivières (M.-M.)	Bordeaux, téléphone.
Saxer (M.-L.-A.)	Paris G.	Degrassat (J.-A.)	Limoges, téléphone.
Gueit (M.-E.-C.)	Paris D.	M <sup>me</sup> Grassi (M.-J.)	Bourg.
Lang (M.)	Paris, r. Gutenberg.	M <sup>lles</sup> Leborgne de la	Paris B.
Friant (M.-E.-C.)	Paris 70.	Laude de Pal-	
M <sup>mes</sup> Darricau (M.)	Saint-Sever.	fray (J.-L.-V.)	
Pacilly (A.-J.-M.)	Paris I.	Vautier (M.-A.-A.)	Paris, r. Gutenberg.
M <sup>lle</sup> Marçais (A.-D.-M.)	Paris, r. Gutenberg.	M <sup>mes</sup> Espardeau (M.-A.)	Paris O.
M <sup>me</sup> Raynal (H.-A.)	Paris, central.	Basin (M.-E.)	Paris B.
M <sup>lle</sup> Gérard (M.-E.)	Paris, r. Gutenberg.	M <sup>lles</sup> Guiches (F.-E.)	Paris, central.
M <sup>me</sup> Marchal (M.)	Paris O.	Sylvaire (C.-A.)	Paris, B.
M <sup>lles</sup> Tréhu de Mon-	Paris C.	M <sup>mes</sup> Graffard (A.-A.-L.)	Paris, r. Gutenberg.
thierry (V.-L.-M.-J.)		Chauchadis (M.-L.)	Rodez.
Dulor (L.-C.-E.)	Paris D.	M <sup>lles</sup> Mour (A.-J.-M.-R.)	Paris I.
M <sup>me</sup> Dubois (M.-E.-J.-P.)	Paris, central.	Mézy (C.-G.)	Paris E.
M <sup>lle</sup> Lapostol (H.)	Cannes, téléphone.	Savoie (M.-M.-J.)	Paris C.
M <sup>mes</sup> Julliard (E.)	Paris, r. Gutenberg.	M <sup>mes</sup> Gaillard (T.-L.)	Paris G.
Ramel (A.-A.-N.)	Toulouse, central.	Maléty (M.-F.)	Paris 39.
Vacheron (G.-C.)	Paris D.	M <sup>lles</sup> Fétaz (C.-A.-V.-L.)	Ambérien.
M <sup>lles</sup> Lecœur (M.-E.-E.)	Paris, r. Gutenberg.	Prévost (L.-P.-M.)	Paris D.
Lacoste (A.-A.)	Bordeaux, téléphone.	Gaubert (M.-J.-C.)	Paris, r. Gutenberg.
Arborati (M.-P.)	Paris D.	M <sup>me</sup> Lavigne (C.-L.)	Paris D.
Jacquillat (B.-A.-N.)	<i>Idem.</i>	M <sup>lle</sup> Tartiaux (C.-H.-J.)	Paris, central.
M <sup>me</sup> Dujacquier (L.)	Roubaix, téléphone.	M <sup>me</sup> Bircann (C.-H.)	Paris, télég., téléph.
M <sup>lles</sup> Jaeger (M.-M.-F.)	Paris, central.	M <sup>lles</sup> Bouteilhes (M.-C.-A.-C.)	Paris E.
Bernard (J.-V.-A.)	Paris A.	Mac-Auliffe (V.-P.-J.)	Paris H.
Villemaine (J.-M.)	Paris, central.	Lourdou (L.-D.)	Paris B.
Berroud (M.-E.)	Lyon, central.	Alléguen (J.-M.)	Brest, annexion.
Mariotte (L.-M.)	Paris, central.		
Grossi (M.-H.-E.)	<i>Idem.</i>		
M <sup>me</sup> Ardilly (M.-A.)	Paris D.		
M <sup>lle</sup> Collet (M.-J.-E.)	Bourg.		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
M <sup>me</sup> Feste (M.-L.).	Paris F.	M <sup>lle</sup> Damman (E.-M.-M.).	Le Havre, central.
M <sup>lle</sup> Lallier du Cou- dray (M.-J.).	Direction de la Seine.	M <sup>mes</sup> Masson (M.-J.).	Paris, Gutenberg.
M <sup>me</sup> Macherey (A.- M.-L.).	Paris E.	Berlioz (M.-M.- A.).	Rueil.
M <sup>lles</sup> Juillien (J.-L.- L.).	Paris I.	Petit (E.-H.-C.).	Paris 86.
Rouvet (M.-T.- E.).	Paris E.	M <sup>lles</sup> Houllier (M.-E.).	Rouen, central.
Vandombre (A.- H.).	<i>Idem.</i>	Caillot (A.-M.).	Marseille, téléphone.
M <sup>me</sup> Gouy (S.-A.).	Paris, central.	Silvestre (M.-J.- H.).	Toulouse, téléphone.
M <sup>lles</sup> Thiery (M.-V.- E.).	Paris O.	Wattiez (A.-C.).	Tourcoing, téléphone.
Royron (E.-H.- P.).	Paris, central.	Clidat (M.-L.).	Libourne.
Étienne (C.).	Reims, téléphone.	Benoit (L.-J.).	Paris, central.
Lévefaudes (E.).	Bordeaux, central.	Pihan (M.-L.- R.-F.).	Paris D.
Vimal (O.-C.- A.).	Bordeaux, téléphone.	Dufour (J.).	Paris E.
Perron (M.-C.- E.).	S <sup>t</sup> -Étienne, central.	M <sup>me</sup> Crantelle (A.- B.).	Paris D.
Bonnet (J.-A.).	Lyon, téléphone.	M <sup>lles</sup> Hémery (H.-D.).	Paris C.
Lazuech (L.-M.).	Boussac.	Mazelreix (J.-P.- O.).	Bordeaux, central.
Bouleau (M.-E.- A.).	Paris D.	Piednoir (M.- E.).	Paris, central.
Deschamps (S.- M.-R.).	<i>Idem.</i>	Marsaille (A.).	Reims, téléphone.
Capy (M.-L.-A.).	Paris B.	Coucourde (F.).	Marseille, central.
M <sup>me</sup> Vican (M.-J.).	Bordeaux, téléphone.	Lingée (M.).	Paris, Gutenberg.
M <sup>lles</sup> Bonnet (L.-V.).	Lyon, téléphone.	De Masini (M.- G.-A.).	Cannes, téléphone.
Rimbaut (M.-J.).	Paris 105.	Willemann (M.- C.-J.).	Paris A.
Beurdeley (A.- M.).	Paris, central.	Pichat (T.).	Ambérieu.
Toscan (S.-M.).	Le Havre, central.	Braut (M.-L.- M.).	Rennes, central.
Maubon (G.).	Beaune, téléphone.	M <sup>me</sup> Candelle (M.- B.-C.).	Paris H.
Robbe (M.-A.).	<i>Idem.</i>	M <sup>lle</sup> Bapst (E.-M.-L.- A.-T.).	Saint-Ouen.
Train (B.-B.).	Châlons-sur-Marne, t.	M <sup>me</sup> Fontaine (D.-J.).	Paris, central.
Delmaire (A.).	S <sup>t</sup> Quentin, téléph.	M <sup>lles</sup> Cavigaux (L.- B.-R.).	Arras, téléphone.
Canonne (S.).	Tourcoing, téléph.	Le Goff (M.-P.- A.-A.).	Caen, téléphone.
Talbot (E.-L.).	Paris, Gutenberg.	Porée (M.-A.).	Paris, central.
Bacherot (J.-R.).	Paris O.	Giboureau (A.).	<i>Idem.</i>
Gorisse (H.-L.).	Paris B.	Wion (B.-M.).	Lille, cais. d'épargne.
Bonnet - Blanc (J.-M.).	Reims, téléphone.		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
M <sup>lles</sup> Laurent (A.)..	Paris, central.	M <sup>me</sup> Cullet (G.-R.).	Marseille, téléphone.
Parisot (M.-J.-J.).	Paris 86.	M <sup>lles</sup> Méritan (M.-T.-C.).	<i>Idem.</i>
Gasc (A.-C.-L.).	Paris, r. Gutenberg.	Bourgeois (J.-J.-F.).	Le Havre, téléphone.
Henriet (E.-A.).	Paris F.	Simonet (A.-M.-E.).	Paris E.
Casterat (M.-B.-A.-J.).	Paris G.	Richard (M.-L.).	Paris, r. Gutenberg.
Barro (M.-N.)..	Mazamet, téléphone.	Garçon (C.)...	Roubaix, téléphone.
Changeux (E.).	Paris R. P.	Dammam (B.-S.-M.).	Le Havre, téléphone.
Barcelo (J.-C.).	Nantes, central.	Godon (J.)....	Cannes, téléphone.
Legrand (A.-M.-V.).	Dijon, téléphone.	Fabre (M.-E.).	Marseille, central.
Lheureux (J.-G.)	Fontainebleau, télép.	Carpentier (C.-J.).	Le Havre, téléphone.
M <sup>me</sup> Stéphan (A.-A.).	Rouen, téléphone.	Janin (M.-A.)..	Lyon, téléphone.
M <sup>lles</sup> Vignaud (M.-G.-A.).	Direction de la Seine.	Dargelos (A.)..	Bordeaux, téléphone.
Cocu (M.-C.)..	Paris D.	Périer (M.-L.).	Rennes, central.
Amblard (M.-Z.).	Grenoble.	Soulié (J.-J.-G.).	Paris, central.
Debard (J.)...	Paris H.	Bonnerot (J.-M.)	Paris 93.
Gindre (M.-J.-E.)	Paris A.	Le Roy (G.)...	Concarneau.
Matet (A.-M.)..	<i>Idem.</i>	M <sup>mes</sup> Fouletier (E.-M.-H.).	Saint-Chamond, téléphone.
Fayon (H.-M.).	Paris I.	Rossard (B.-M.-P.).	Toulouse, téléphone.
Reverdy (L.-E.).	Paris, r. Gutenberg.	M <sup>lles</sup> Moro (D.-M.-T.).	Mazamet, téléphone.
Jaouen (M.)...	Paris F.	Eudéline (M.-H.).	Angers, téléphone.
Déger (C.-M.-C.)	Direction de la Seine.	M <sup>mes</sup> Duban (A.-E.-M.).	Paris C.
M <sup>me</sup> Roy (M.-C.)...	Paris, r. Gutenberg.	Malchien (L.-M.).	Paris O.
M <sup>lle</sup> Mathieu (A.-T.).	<i>Idem.</i>	M <sup>lles</sup> Menouillard (M.-E.).	Lyon, téléphone.
M <sup>me</sup> Labat (M.)...	Bordeaux, téléphone.	Rasson (A.-M.-H.).	Paris, central.
M <sup>lles</sup> Deville - Fretat (P.-F.).	Paris, r. Gutenberg.	Holland (C.)..	Paris A.
Caillat (A.-A.).	Paris, central.	Toutain (Z.-L.).	Paris, central.
Poisot (M.-B.).	Paris O.	Dupeyron (J.-J.-A.).	Paris C.
M <sup>me</sup> Moutet (M.-M.).	Marseille, préfecture.	Croizet (M.-E.).	Cognac, téléphone.
M <sup>lles</sup> Faguet (E.)...	Limoges.	Keiffer (M.-M.-A.).	Paris, r. Gutenberg.
Barberon (L.-V.-E.).	Paris, central.	Quéva (M.-J.-B.-H.).	Lille, téléphone.
M <sup>me</sup> Fognet (F.-A.).	<i>Idem.</i>		
M <sup>lle</sup> Palazo (A.-M.).	Marseille, téléphone.		
M <sup>me</sup> Archange (L.-P.-E.-G.).	Marseille, central.		
M <sup>lles</sup> Beylard (M.)..	Paris E.		
Guisset (E.-M.).	Tourcoing, téléph.		
Dassonville (M.-V.).	Douai, téléphone.		
Callay (J.)...	Paris D.		



NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
M <sup>lles</sup> Dabadie (M.-J.-I.-L.).	Bordeaux, téléphone.	M <sup>lles</sup> Clergue (A.-R.-A.).	Paris I.
Leroy (M.-A.).	Roubaix, téléphone.	Fregier (J.-M.-R.).	Marseille, téléphone.
Labasque (F.-J.-A.).	Rouen, téléphone.	M <sup>me</sup> Lesafre (B.-M.-I.).	Paris, télégrammes téléphonés.
Augeray (E.-M.-A.).	Paris, r. Gutenberg.	M <sup>lles</sup> Chambert (E.-J.-M.-F.).	Paris R. P.
Gastaud (F.-M.-L.).	Nice, caisse d'épargne.	Cabaud (M.-L.).	Lyon, téléphone.
Minon (E.-M.).	Avesnes-sur-Helpe.	Vauthier (J.-M.-E.).	Paris 103.
Goffinet (M.-V.-B.).	Paris, r. Gutenberg.	Olive (M.-M.-A.).	Saint-Mandé.
Daviron (M.-E.).	Rouen, central.	Gardinier (C.-M.).	Rouen, central.
Robert (A.-M.).	Paris C.	Guérinel (L.-A.-A.).	Rennes, central.
Méhu (A.-M.).	Chalon-s <sup>r</sup> -Saône, télé.	Tarault (B.-L.).	Paris, central.
Gay (M.-L.).	Marseille, téléphone.	Lionnais (M.-H.).	Argenteuil.
Dubreuil (R.-E.).	Lyon, téléphone.	Cellerier (M.-B.).	Bordeaux, téléphone.
Fouqué (M.-J.).	Havre, téléphone.	Maigrot (P.-E.-E.).	Argenteuil.
Delmaire (O.-E.).	Saint-Quentin, télép.	Gavart (M.-C.).	Marseille, central.
Alvisy (B.-E.).	Paris O.	Chopart (J.-A.-O.).	Paris 78.
Cayrou (A.-M.).	Paris D.	Milliat (M.-M.).	Paris F.
Beaudouin (M.).	Paris, r. Gutenberg.	Stolz (S.).	Sedan, téléphone.
Lingerat (B.-H.).	Marseillé, téléphone.	Mas (C.-C.).	Cette, téléphone.
Séroux (M.-A.).	Nantes, téléphone.	Duplaa (F.).	Paris, central.
Gesnouain (L.-E.).	Paris, télégrammes téléphonés.	Dervin (J.-A.).	Paris, r. Gutenberg.
Derré (B.-M.-J.).	Paris B.	Noyon (P.-F.-F.).	Lille, central.
Loiseaux (J.).	Paris C.	Fléchier (P.-L.).	Paris, r. Gutenberg.
Joly (M.-L.).	Nevers, téléphone.	Martin (M.-A.-J.).	Angers R. P.
Abrial (E.-J.-C.).	Paris, r. Gutenberg.	Gérardin (P.-L.).	Paris D.
Paillard (M.).	Paris O.	Naudin (L.-A.-J.).	Paris, central.
Beligard (M.-L.-A.).	Paris, r. Gutenberg.	Hénaut (B.-M.-A.).	Maubeuge, téléphone.
Le Gac (M.-J.).	Saint-Pol-de-Léon.	Schmitt (J.).	Reims, téléphone.
M <sup>mes</sup> Boiron (M.-L.-J.).	Marseille, téléphone.	M <sup>mes</sup> Dupuis (M.-A.).	Bougival.
Fricotel (M.-L.-C.).	Paris, r. Gutenberg.	Dupuy (M.-E.).	S <sup>t</sup> -Étienne, central.
M <sup>me</sup> Cochet (J.-M.).	Lyon, central.	M <sup>lles</sup> Guille (A.-J.-M.).	S <sup>t</sup> -Étienne, téléph.
M <sup>lles</sup> Doucet (M.-M.).	Angers.	Peyrat (E.-A.-M.).	S <sup>t</sup> -Étienne, central.
Francard (B.-L.).	Paris G.		
Chauzeix (F.-L.-M.).	Paris F.		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
M <sup>lles</sup> Reverchon (M.-E.-C.), Pellegrin (J.-F.) Montabret (J.-A.)	Paris H. Marseille, téléphone. Paris, central.	M <sup>lle</sup> Sutter (M.-J.) M <sup>me</sup> Cauüet (L.-H.-E.) M <sup>lles</sup> Taupin dite Le-comte (J.-P.) Ribaud (M.-A.-B.)	Lyon, central. Amiens, faubourg de Hem. Paris, r. Gutenberg. Paris A.
M <sup>me</sup> Behr (M.-C.) M <sup>lles</sup> Kayser (G.-M.) Barreau (B.) Lamontre (J.-B.) Buisson (M.-E.) Langrenne (M.-E.)	<i>Idem.</i> Paris 98. Saint-Pierre-d'Oléron Paris, central. <i>Idem.</i> <i>Idem.</i>	M <sup>me</sup> Boban (L.) M <sup>lles</sup> Roualet (M.-C.) Cabo (A.-J.) Dousset (J.-F.-M.) Flamari (J.-L.) Pagès (M.-E.) Estignard (M.-J.-E.)	Paris 78. Épernay, téléphone. Havre, téléphone. Paris, central. Bordeaux, téléphone. Paris, central. <i>Idem.</i>
M <sup>mes</sup> Roussel (J.-L.) Riout (M.-J.)	Paris 90. Paris, central.	M <sup>mes</sup> Le Ray (M.-G.-A.) Laroche (M.-A.)	<i>Idem.</i> <i>Idem.</i>
M <sup>lles</sup> Dalot (L.-M.) Jaquelin (E.-L.) Ancenot (G.-M.) Viguié (C.-M.-J.) Clément (M.-A.)	Havre, téléphone. Nantes, central. Troyes, téléphone. Toulouse, téléphone. Paris I.	M <sup>lles</sup> Calmels (M.-A.-L.) Morlon (M.-L.-C.) Pallier (A.-C.) M <sup>me</sup> Frossard (A.-C.) M <sup>lles</sup> Lefèvre (B.-A.) Gilbert (M.-G.-L.) Boussard (J.-A.-L.) Beuve (E.-P.) Sénot (B.-M.-L.) Ladrech (A.-M.-M.-M.)	Rodez. Paris, r. Gutenberg. Havre, central. Paris, r. Gutenberg. Paris B. Paris, central. Paris E. Paris 51. Rennes, central. Paris 93.
M <sup>me</sup> Charier (C.) M <sup>lle</sup> Billy (M.-E.) M <sup>me</sup> Mathieu (J.-C.) M <sup>lles</sup> Amand (C.-C.) Croizet (M.-M.-C.) Ragoneaux (M.) Billau (T.-G.)	Cognac, téléphone. Paris O. Maubeuge, téléph. Paris, central. Paris A. Paris, central. Lille, caissed'épargne	M <sup>me</sup> Bonafé (S.-M.-L.) M <sup>lles</sup> Frachot (C.) Delair (M.) Kleiber (L.-M.-M.-L.) Blazy (C.-R.)	Béziers, téléphone. Paris E. Paris, r. Gutenberg. Paris, central. Paris A.
M <sup>mes</sup> Boniface (E.-M.) Geille (A.) M <sup>lles</sup> Gilium (H.-E.) Reynier (J.-L.)	Tourcoing, téléph. S <sup>t</sup> -Étienne, central. Paris C. Paris, central.	M <sup>me</sup> Butcau (P.) M <sup>lles</sup> Fromont. Dord.	Paris 61, Paris I. Lyon, central.

**ADDITIONS OU RECTIFICATIONS**  
*au onzième tableau d'avancement de classe.*

NUMÉROS de classement		NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITEMENTS. francs.
anciens.	nouveaux.				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	// 25 bis	M <sup>me</sup> Reygeal. . . .	Receveuse	Neuville-en-Hez	3	6	6	3	6	6	1,000
	// 648 bis	MM. Delort (G.-A.-A.).	Commis. .	Versailles, préfecture.	3	6	„	3	6	„	1,500
	// 49 bis	Reynal (L.-J.-S.-J.).	Com. principal.	Paris, central.	15	2	„	3	„	„	3,000
	// 734 bis	Delouluy (F.-E.).	Commis. .	Idem. . . . .	9	8	„	2	7	15	2,100
	// 118 bis	Brachanet (Ch.-M.).	Com. auxiliaire.	Paris, recette principale.	4	4	„	3	3	„	1,000
	// 264 bis	Cassan (P.).	Idem. . . . .	Ancenis . . . . .	7	4	„	2	10	23	1,000
204	66 bis	M <sup>lles</sup> Sanglier. . . .	Receveuse	Les Aydes. . .	6	4	„	„	„	„	1,000
	// 201 bis	Sailley. . . . .	Idem. . . . .	Gourin. . . . .	4	10	20	„	„	„	1,000
	// 314 bis	Goualin. . . . .	Idem. . . . .	Riec. . . . .	4	6	15	„	„	„	1,000
	// 323 bis	MM. de Chauvet. .	Commis. .	Auch . . . . .	14	11	„	3	1	„	2,700
	// 39 bis	Pinot . . . . .	Com. auxiliaire.	Châteauroux. .	10	7	15	3	5	15	1,000
	// 217 bis	Arnoux (E.-E.).	Idem. . . . .	Ligne du Sud-Ouest.	6	8	„	2	11	20	1,000
	// 268 bis	Le Bail (L.-M.-D.).	Idem. . . . .	Idem. . . . .	6	8	5	2	10	21	1,000
23	20 bis	M <sup>me</sup> Delaage. . . .	Receveuse	Chatenay. . . .	11	4	15	3	6	15	1,200
	// 569 bis	M <sup>lle</sup> Crozes (M.-L.).	Employée.	Aubin. . . . .	1	8	21	„	„	„	1,000
	// 464 bis	M. Jousse (P.-L.).	Commis. .	Saint-Quentin. .	11	8	15	2	11	15	1,800
	// 199 bis	M <sup>me</sup> Charré. . . . .	Employée.	Lyon, central. .	13	9	15	1	4	2	1,500
257	232 bis	Klein. . . . .	Idem. . . . .	Alger, central. .	10	7	25	1	5	15	1,500
	// 628 bis	M. Ferry. . . . .	Commis. .	Neufchâteau. .	2	9	5	2	9	5	1,500

PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Darcq .....	Chef du personnel.	.....	10,000	Chef du personnel.	.....	11,000
Stoullig.....	Chef de bureau.	Caisse nationale d'épargne.	8,000	Chef de bureau.	Caisse nationale d'épargne.	9,000
Vacherat.....	Directeur. . .	Bourges .....	7,000	Directeur. . .	Bourges.....	8,000
Gronostayski. .	Sous-chef de bureau.	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau	5,000	Sous-chef de bureau.	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau	5,500
Chapusot.....	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	5,000	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	5,500
Vallon.....	Idem.....	Caisse nationale d'épargne.	5,000	Idem.....	Caisse nationale d'épargne.	5,500
Camus.....	Idem.....	Idem.....	5,000	Idem.....	Idem.....	5,500
Jacot.....	Inspecteur. .	Direction régionale, téléphones.	5,000	Inspecteur. .	Direction régionale, téléphones.	5,500
Tant.....	Idem.....	Nouvelle-Calédonie.	4,500	Idem.....	Nouvelle-Calédonie.	5,000
Roche.....	Idem.....	Draguignan.....	4,500	Idem.....	Draguignan.....	5,000
Mazuyer.....	Idem.....	Marseille.....	4,500	Idem.....	Marseille.....	5,000
Joyeux.....	Idem.....	Tonkin.....	4,500	Idem.....	Tonkin.....	5,000
Lestaut.....	Idem.....	Blois.....	4,500	Idem.....	Blois.....	5,000
Bourdon.....	Idem.....	Beauvais.....	4,000	Idem.....	Beauvais.....	4,500
Dupont.....	Sous-chef de section.	Paris R. P. ....	4,000	Sous-chef de section.	Paris R. P.....	4,500
Guillemenot. .	Com. princ..	Caisse nationale d'épargne.	3,500	Com. princ..	Caisse nationale d'épargne.	4,000
Ruffin.....	Commis.....	Service du personnel	2,800	Commis.....	Service du personnel	3,100
Dioloz.....	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	2,500	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	2,800
Faure.....	Idem.....	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau	2,500	Idem.....	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau	2,800
Pelizza.....	Idem.....	Cabinet.....	1,900	Idem.....	Cabinet.....	2,200
Violet.....	Idem.....	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau	2,800	Idem.....	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau	3,100
Chapeaud.....	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau.	1,900	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau.	2,200
M <sup>me</sup> Marquet.....	Dame employée.	Caisse nationale d'épargne.	1,400	Dame employée.	Caisse nationale d'épargne.	1,500
M <sup>lle</sup> Jorry.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,700	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,800
Bouquier.....	Idem.....	Caisse nationale d'épargne.	1,500	Idem.....	Caisse nationale d'épargne.	1,600
Bouteilhe.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,300
M <sup>me</sup> Gaudin.....	Idem.....	Idem.....	1,400	Idem.....	Idem.....	1,500
M <sup>lle</sup> Noël.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,400	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,500
M <sup>me</sup> Prévost.....	Idem.....	Idem.....	1,600	Idem.....	Idem.....	1,700
Sobra.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,600
Jacquet.....	Idem.....	Caisse nationale d'épargne.	1,300	Idem.....	Caisse nationale d'épargne.	1,400
Lesage.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,600
Lorthioy.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,400	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,500
M <sup>lle</sup> Herbert.....	Idem.....	Caisse nationale d'épargne.	1,100	Idem.....	Caisse nationale d'épargne.	1,200
M <sup>me</sup> Camus.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,400	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,500
M <sup>lle</sup> Kopf.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	1,100	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	1,200
M <sup>me</sup> Saillenfaills. .	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,300	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,400
Bioux.....	Idem.....	Caisse nationale d'épargne.	1,400	Idem.....	Caisse nationale d'épargne.	1,500
Maire-Sébille. .	Idem.....	Idem.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,400
M <sup>lle</sup> Gillet.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,100	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,200
M <sup>me</sup> veuve Durantis	Idem.....	Caisse nationale d'épargne.	1,500	Idem.....	Caisse nationale d'épargne.	1,600
M <sup>lle</sup> Guillaumot. .	Idem.....	Idem.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,400
M <sup>me</sup> Cunier.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.
M <sup>mes</sup> Rolpot.....	Dame em- ployée.	Caisse nationale d'é- pargne.	1,200	Dame em- ployée.	Caisse nationale d'é- pargne.	1,300
Fuchs.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,200
Travers.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,400	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,500
Pelletier - Re- nard.	Idem.....	Caisse nationale d'é- pargne.	1,400	Idem.....	Caisse nationale d'é- pargne.	1,500
M <sup>lle</sup> Lalouette....	Idem.....	Idem.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,400
M <sup>me</sup> Dorard.....	Idem.....	Idem.....	1,600	Idem.....	Idem.....	1,700
M <sup>lles</sup> Desbordes....	Idem.....	Idem.....	1,400	Idem.....	Idem.....	1,500
Cazeaux.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,200	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,300
M <sup>me</sup> Leconte.....	Idem.....	Idem.....	1,600	Idem.....	Idem.....	1,700
MM. Guillaume de Sauville de la Presle.	Inspecteur..	Nevers.....	5,000	Inspect <sup>r</sup> fais <sup>t</sup> fonct <sup>ons</sup> d'in- spect <sup>r</sup> prin- cipal.	Direction régionale, téléphones.	5,000
Lintz.....	Com. princ..	Caisse nationale d'é- pargne.	4,500	Sous-chef de bureau.	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	5,000
Tongas.....	Inspect <sup>r</sup> - in- génieur.	Vérific <sup>on</sup> du matériel	5,000	Inspect <sup>r</sup> -ingé- nieur fais <sup>t</sup> fonct <sup>ons</sup> de chef de bureau.	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau	5,000
Hec.....	Inspecteur..	Constantine.....	4,000	Inspecteur..	Nice.....	4,000
Mehault.....	Idem.....	La Roche-sur-Yon.	4,500	Idem.....	Saint-Brieuc.....	4,500
Soulet.....	Sous-inspect <sup>r</sup>	Privas.....	3,500	Sous-inspect <sup>r</sup>	La Roche-sur-Yon..	3,500
Tranier.....	Com. princ..	Nîmes, direction...	3,300	Idem.....	Rodez.....	3,500
Liotard.....	Commis....	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau	3,100	Idem.....	Nevers.....	3,500
Brette.....	Com. princ..	Paris R. P.....	3,300	Comm. prin- cipal fais <sup>t</sup> fonct <sup>ons</sup> de sous-inspec- teur.	Évreux.....	3,300
Moules.....	Idem.....	Tarbes.....	3,300	Idem.....	Privas.....	3,500
Ferrey.....	Commis....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau.	3,100	Com. princ..	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau.	3,500
Guéniin.....	Idem.....	Service du personnel	3,100	Idem.....	Service du personnel	3,500
Salomon.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	3,100	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	3,500
Massin.....	Inspect <sup>r</sup> - in- génieur.	École profession <sup>lle</sup> supérieure.	4,500	Inspect <sup>r</sup> - in- génieur.	Vérific <sup>on</sup> du matériel	4,500
Voisenat.....	Idem.....	Rouen.....	4,000	Idem.....	École profession <sup>lle</sup> supérieure.	4,500
Gossinat.....	Commis....	Brest, direction...	3,000	Com. princ..	Brest, direction...	3,000
Gnerville.....	Inspect <sup>r</sup> - in- génieur.	Dijon.....	4,500	Inspect <sup>r</sup> - in- génieur.	Rouen.....	4,500
Rheins.....	Idem.....	Grenoble.....	4,000	Idem.....	Dijon.....	4,000
Lintzer.....	Sous-inspect <sup>r</sup>	Nancy.....	3,500	Inspecteur..	Nancy.....	4,000
Laurent.....	Comm. prin- cipal.	Haut-Sénégal.....	3,000	Sous-inspect <sup>r</sup>	Haut-Sénégal.....	3,500
Lailheugue...	Commis....	Mont-de-Marsan, direction.	3,000	Com. princ..	Tarbes, direction..	3,000
Rémy.....	Idem.....	Mont-de-Marsan R.P	2,700	Commis....	Mont-de-Marsan, direction.	2,700
Batteroze.....	Idem.....	Bourg R. P.....	2,400	Idem.....	Bourg, direction..	2,400
Gondrand.....	Idem.....	Grenoble, direction	3,000	Com. princ..	Nîmes, direction...	3,000
Sibaud.....	Idem.....	Grenoble R. P....	2,100	Commis....	Grenoble, direction	2,100
Riffart.....	Idem.....	Caisse nationale d'é- pargne.	3,100	Com. princ..	Caisse nationale d'é- pargne.	3,500
Gaultier de Kermaal.	Idem.....	Idem.....	3,100	Idem.....	Idem.....	3,500
Renucci.....	Com. princ..	Oran, direction...	3,000	Sous-inspect <sup>r</sup>	Constantine.....	3,000
de Villeneuve.	Commis....	Idem.....	3,000	Com. princ..	Oran, direction...	3,000
Poisson.....	Idem.....	Bourg, direction..	2,700	Commis....	Idem.....	2,700
M <sup>lle</sup> Benoist.....	Receveuse..	Marchepot.....	1,200	Employée...	Caisse nationale d'é- pargne.	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.  fr.
M <sup>lle</sup> Nicklès.....	Employée...	Paris, téléphones, bureau K.	1,000	Employée...	Idem.....	1,000
Assant.....	Idem.....	Paris, téléphones, bureau G.	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Pimpaud.....	Idem.....	Barbezieux.....	1,000	Idem.....	Limoges, succ. de la caisse nat. d'ép.	1,000
Cahen.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,400	Idem.....	Paris, Bourse.....	1,400
Bloch.....	Idem.....	Paris 98.....	1,600	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,600
MM. Mouchet.....	Receveur....	Mascara.....	4,000	Receveur....	Alger, Bourse.....	4,500
Simonard.....	Commis prin- cipal.	Paris 31.....	3,600	Receveur chef de centre de dépôt té- légraph.	Rennes, central...	3,500
Derolin.....	Receveur....	Chauny.....	4,000	Receveur...	Lille-Saint-Martin.	4,500
Machon.....	Idem.....	Bernay.....	4,000	Receveur....	Saint-Quentin.....	4,500
Bugard.....	Recev. prin- cipal.	Perpignan.....	4,500	Recev. prin- cipal.	Pau.....	4,500
Routis.....	Idem.....	Cahors.....	4,000	Idem.....	Perpignan.....	4,500
Texier.....	Com. princ..	Paris 70.....	4,000	Receveur...	Paris 61.....	4,000
Renucci.....	Receveur...	Vesoul.....	4,000	Idem.....	Rouen, Hôtel-de-V.	4,000
Meunier.....	Idem.....	Blois-Denis-Papin..	4,000	Idem.....	Tours, gare.....	4,000
Raveau.....	Com. princ..	Blois R. P.....	3,600	Idem.....	Blois-Denis-Papin..	3,500
Hébert.....	Com. princ..	Cambrai.....	3,600	Idem.....	Guise.....	3,500
Massebieau.....	Receveur....	Arles.....	3,500	Recev. prin- cipal.	Cahors.....	3,500
Vier.....	Recev. prin- cipal.	Digne.....	4,000	Receveur....	Arles.....	4,000
Pastrie.....	Commis prin- cipal.	Bordeaux, central..	3,600	Recev. prin- cipal.	Digne.....	3,500
Bernard.....	Receveur....	Saint-Dié.....	4,000	Idem.....	Épinal.....	4,000
Lallement.....	Idem.....	Gien.....	4,000	Receveur....	Saint-Dié.....	4,000
Maillard.....	Inspecteur..	Rouen.....	4,000	Idem.....	Gien.....	4,000
Dangel.....	Receveur....	Montoreau.....	4,000	Idem.....	Épinal, rue Thiers.	4,000
Vacheresse.....	Idem.....	Charolles.....	4,000	Idem.....	Montoreau.....	4,000
Rugey.....	Chef de bri- gade des bu- reaux ambu- lants.	Ligne de l'Ouest..	3,300	Idem.....	Charolles.....	3,500
Capifali.....	Com. princ..	Oran.....	3,600	Idem.....	Muscara.....	3,500
Champlon.....	Receveur....	Orléansville.....	4,000	Idem.....	Guelma.....	4,000
Coti.....	Idem.....	Alger-Mustapha..	3,000	Idem.....	Orléansville.....	3,000
Roubertie.....	Idem.....	Les Sables-d'Olonne	3,500	Idem.....	Alger-Mustapha..	3,500
M <sup>lle</sup> Lelessier.....	Dame em- ployée.	Flers-de-l'Orne..	1,000	Receveuse...	La Ferrière-s <sup>r</sup> -Risle.	1,000
de Belleville..	Receveuse..	Aigre.....	2,000	Idem.....	Bègles.....	2,000
de Cassius.....	Idem.....	Sillé-le-Guillaume..	1,600	Idem.....	Aigre.....	1,600
Marion.....	Idem.....	Vibraye.....	1,600	Idem.....	Sillé-le-Guillaume..	1,600
Dumaine.....	Idem.....	Grisy-les-Plâtres..	1,600	Idem.....	Vibraye.....	1,600
Rupé.....	Dame em- ployée.	Mortagne.....	1,000	Idem.....	Segrie-Fontaine..	1,000
Baillieu.....	Receveuse..	Coulonges-en-Tarde- nois.	1,400	Idem.....	Nogent-l'Artaud..	1,400
M <sup>me</sup> veuve Hazard.	Postulante re- ceveuse.	".....	"	Idem.....	Coulonges-en-Tarde- nois.	1,000
M <sup>lle</sup> Bridiau.....	Receveuse..	Reignac.....	1,200	Idem.....	Saint-Epain.....	1,200
Séguin.....	Idem.....	Les Hermites.....	1,000	Idem.....	Reignac.....	1,000
M <sup>me</sup> Véziau.....	Idem.....	Alzon.....	1,400	Idem.....	Aimargues.....	1,400
MM. Orth.....	Receveur....	S <sup>te</sup> -Foy-Tarentaise.	1,000	Receveur....	Alzon.....	1,000
Barès.....	Postulant re- ceveur.	".....	"	Idem.....	S <sup>te</sup> -Foy-Tarentaise.	1,000
M <sup>me</sup> Duchemin....	Receveuse..	Saint-Révérien...	1,200	Receveuse...	Luccnay-les-Aix...	1,200
M <sup>lle</sup> Gaulry.....	Dame em- ployée.	Nevers; téléphones.	1,000	Idem.....	Saint-Révérien...	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
M <sup>lle</sup> Duviols.....	Postulan <sup>te</sup> re- ceveuse.	.....	fr. "	Receveuse...	Saint-Christol.....	fr. 1,000
MM. Pouliot.....	Receveur....	Rochechouart.....	2,200	Receveur....	Limoges-Garibaldi.	2,200
Donnève.....	Idem.....	Masscret.....	1,400	Idem.....	Rochechouart.....	1,600
M <sup>lles</sup> Peretti.....	Receveuse...	Omessa.....	1,000	Receveuse...	Pero-Casevecchie...	1,000
Galtier.....	Postulante re- ceveuse.	.....	"	Idem.....	Omessa.....	1,000
Langlois.....	Receveuse...	Planchez-du-Morvan	1,000	Idem.....	Monceaux-le-Comte.	1,000
Guillaume....	Dame em- ployée.	Charenton-le-Pont..	1,000	Idem.....	Planchez-du-Moryan	1,000
M <sup>me</sup> veuve Nonjan.	Receveuse..	Chéméry.....	1,000	Idem.....	Martainneville....	1,000
M <sup>lles</sup> Rhein.....	Dame em- ployée.	Givet.....	1,000	Idem.....	Chéméry.....	1,000
Hypolite.....	Idem.....	Boauvais.....	1,000	Idem.....	Béthencourt-s <sup>r</sup> -Mer.	1,000
Bilière.....	Employée...	Paris, central.....	1,600	Idem.....	Grisy-les-Plâtres...	1,600
M <sup>me</sup> Marchat.....	Dame em- ployée.	Saint-Ouen.....	1,000	Idem.....	Peyrelevalde.....	1,000
M. Raybaud.....	Postulant re- ceveur.	.....	"	Receveur....	S <sup>t</sup> -Étienne-de-Tinée	1,000
M <sup>lles</sup> Le Ménédec...	Dame em- ployée.	Le Croisic.....	1,000	Receveuse...	Arthon-en-Retz....	1,000
Bénier.....	Idem.....	Paris 62.....	1,000	Idem.....	Champcenest.....	1,000
M <sup>me</sup> Dubost.....	Idem.....	Vichy.....	1,000	Idem.....	Target.....	1,000
M <sup>lle</sup> Boué.....	Idem.....	Nemours.....	1,000	Idem.....	Montigny-sur-Loing	1,000
M <sup>me</sup> Mauro.....	Receveuse...	Montmeyan.....	1,400	Idem.....	Biot.....	1,400
M <sup>lle</sup> Guiton.....	Postulan <sup>te</sup> re- ceveuse.	.....	"	Idem.....	Saint-Brévin.....	1,000
M <sup>me</sup> Vernet.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Mculles.....	1,000
M. Soucho.....	Postulant re- ceveur.	.....	"	Receveur....	Saint-Remèze.....	1,000
M <sup>lle</sup> Meunier.....	Postulan <sup>te</sup> re- ceveuse.	.....	"	Receveuse...	Lerné.....	1,000
M <sup>mes</sup> Vignon.....	Receveuse..	Lagnieu.....	2,000	Idem.....	Puisserguier.....	2,000
Collot.....	Idem.....	Aigurande.....	1,600	Idem.....	Lagnieu.....	1,600
M <sup>lles</sup> de Lavèze....	Idem.....	Marcoussis.....	1,400	Idem.....	Nanteuil-le-Hau- douin.	1,600
Rémond.....	Idem.....	Léré.....	1,400	Idem.....	Marcoussis.....	1,400
M. Guignier.....	Facteur rece- veur.	Malain.....	900	Receveur....	Malain.....	1,000
M <sup>me</sup> Fabro.....	Postulan <sup>te</sup> re- ceveuse.	.....	"	Receveuse..	Saint-Christol.....	1,000
M <sup>lles</sup> Bonnenfant...	Dame em- ployée.	Manosque.....	1,000	Idem.....	Turriers.....	1,000
Danchotte....	Postulante re- ceveuse.	.....	"	Idem.....	Souprosse.....	1,000
Grivotte.....	Dame em- ployée.	Clichy-la-Garenne..	1,000	Idem.....	Choisy-en-Brie....	1,000
M <sup>me</sup> ve Cuguillère..	Receveuse...	Thiersville.....	1,000	Idem.....	Montmeyan.....	1,000
M <sup>lles</sup> Jullien.....	Dame em- ployée.	Largentièrre.....	1,100	Idem.....	Le Crestet.....	1,000
Ribelin.....	Receveuse...	Quincié.....	1,200	Idem.....	Chasselay.....	1,200
Besson.....	Idem.....	Chasselay.....	1,400	Idem.....	Quincié.....	1,400
Desriot.....	Idem.....	Doyet.....	1,000	Idem.....	Mayet-de-Montagne.	1,000
Champeaux...	Idem.....	Châtelus - le - Mar- cheix.	1,200	Idem.....	Doyet.....	1,200
Reignier.....	Dame em- ployée.	Paris 90.....	1,000	Idem.....	Châtelus - le - Mar- cheix.	1,000
Feningre.....	Receveuse...	En disponibilité...	"	Idem.....	Masseret.....	1,000
d'Aurelle.....	Idem.....	S <sup>t</sup> -André-de-l'Èure.	1,800	Idem.....	Conches-en-Ouche..	1,800
M <sup>me</sup> Ledanois.....	Idem.....	Notre-Dame-de-Gra- venchon.	1,200	Idem.....	Graville-Sainte-Ho- norine.	1,200
M. Léonardi.....	Receveur....	Miserghin.....	1,600	Receveur....	Lalla-Maghrnia....	1,600
M <sup>me</sup> Thoumini de la Haulte.	Receveuse...	Ain-el-Hadjar.....	1,600	Receveuse...	Miserghin.....	1,600

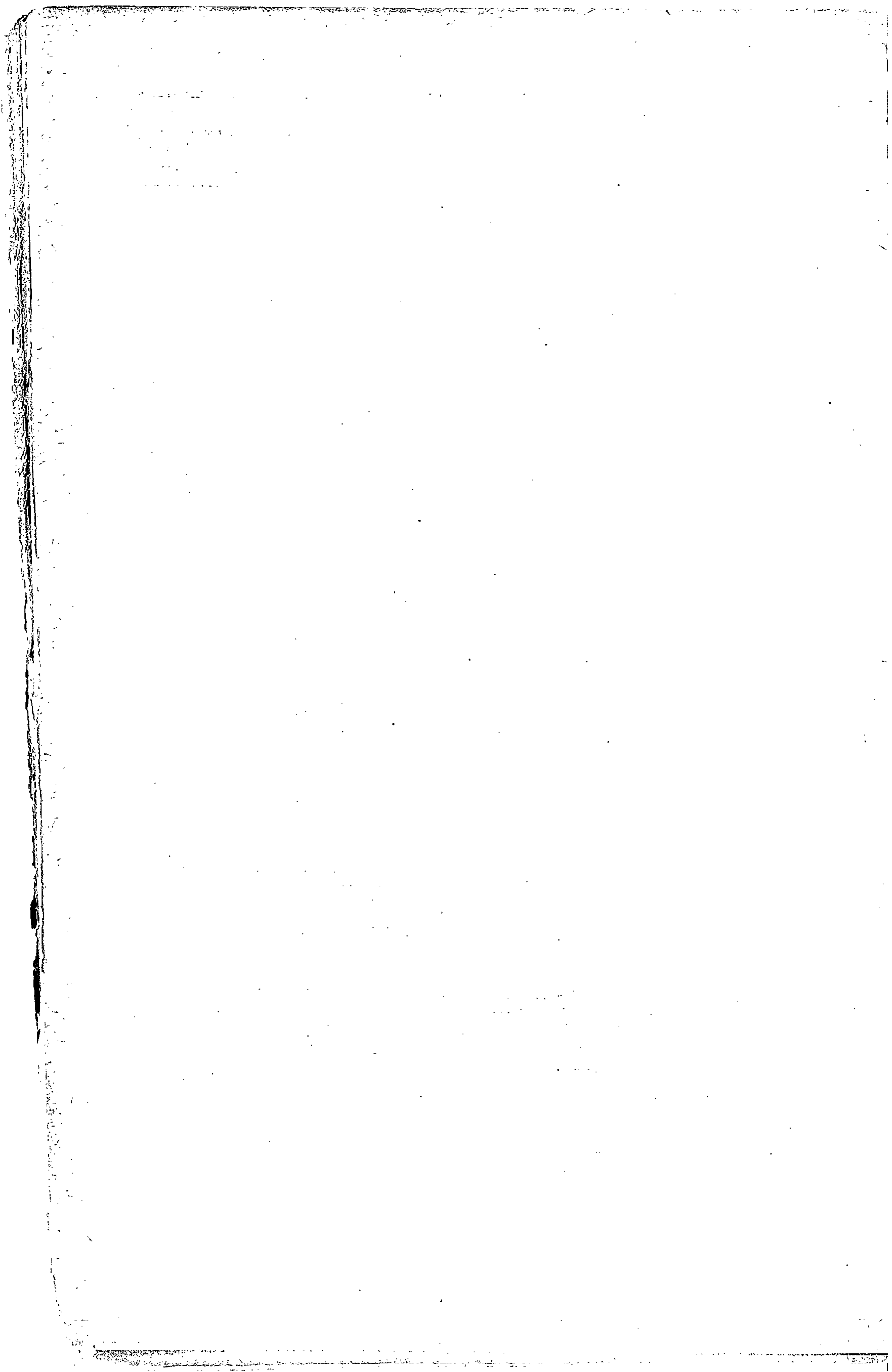
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Aubry.....	Receveur....	En disponibilité...	"	Receveur....	Aïn-el-Hadjar. ....	1,200
Valette.....	Idem.....	Oued-Imbert. ....	1,200	Idem.....	Le Kreider.....	1,200
M <sup>lle</sup> Locain.....	Postulan <sup>te</sup> re- ceveuse.	.....	"	Receveuse...	Oued-Imbert.....	1,000
M <sup>me</sup> Nevière.....	Dame em- ployée.	Marseille, préfecture	1,000	Idem.....	La Reghaïa.....	1,000
MM. Mouchet.....	Receveur...	Caylux .....	1,200	Receveur ...	Châteaudun - du - Rhumel.	1,200
Roy.....	Idem.....	Oued-el-Alleg.....	1,400	Idem.....	Port-Gueydon. ....	1,400
M <sup>lle</sup> Mathieu.....	Employée...	Alger R. P.....	1,200	Receveuse...	Oued-el-Alleg. ....	1,200
M. Pontacq.....	Receveur...	Dunes.....	1,000	Receveur ...	Oued-Cham.....	1,000
M <sup>me</sup> Ragot.....	Dame em- ployée.	Oran, service du caissier de la suc- cursale de la caisse nationale d'épargne.	1,000	Receveuse...	Thiersville. ....	1,000
MM. Raynal .. .	Receveur ...	Michelet .....	1,200	Receveur....	M'Sila.....	1,200
Bustolica.....	Idem.....	Fort-National. ....	1,600	Idem.....	Micholet. ....	1,600
Balard.....	Idem.....	Oued-Amizour. ...	1,400	Idem.....	Fort-National. ....	1,400
M <sup>lle</sup> Laclavère.....	Dame em- ployée.	Marseille, préfecture	1,000	Receveuse...	Oued-Amizour.....	1,000
M <sup>me</sup> Astruc.....	Receveuse...	Aïn-Regada.....	1,200	Idem.....	Aïn-Abid.....	1,200
M <sup>lle</sup> Périer.....	Idem.....	Aïn-Abid.....	1,000	Idem.....	Aïn-Regada.....	1,000
MM. Morandini....	Facteur rece- veur.	Tazmalt.....	1,100	Receveur ...	Tazmalt.....	1,200
Schmitt.....	Recev. princ- ipal.	Amiens.....	5,000	Comm. princ.	Rennes R. P.....	4,000
Amiel.....	Receveur ...	Guelma.....	3,500	Idem.....	Orléansville.....	3,300
Petitjean.....	Chef de bri- gade.	Ligne du Nord....	3,000	Chef de bri- gade.	Ligne de l'Est....	3,000
Denape.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	3,000	Idem.....	Ligne du Nord....	3,000
Salvagy.....	Comm. princ- ipal.	Ligne de l'Est....	3,000	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	3,000
Rives.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	3,000	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	3,000
Ceccaldi.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000
Bousquet.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Consinou.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	3,000
Zigliara.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000
Poinot.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Chardon.....	Idem.....	Paris 15.....	3,300	Comm. princ.	Paris 96.....	3,300
André.....	Idem.....	Paris 48.....	3,000	Idem.....	Trouville.....	3,000
Fournier.....	Idem.....	Paris 2.....	3,000	Idem.....	Paris 15.....	3,000
Martin.....	Idem.....	Paris 25.....	4,000	Idem.....	Paris 28.....	4,000
Renoult.....	Idem.....	Paris 28.....	3,000	Idem.....	Paris 25.....	3,000
Regimbeau.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	3,000	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Soutou.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Allard.....	Commis.....	Oran R. P.....	2,700	Idem.....	Saïda.....	2,700
Laurent.....	Idem.....	Ligne du Nord....	3,000	Idem.....	Ligne de l'Est....	3,000
Mercurin.....	Idem.....	Ligne de la Médi- terrannée.	2,700	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	3,000
Lhobeth.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	2,700	Idem.....	Ligne de l'Est....	3,000
Mazcaud.....	Idem.....	Ligne du Sud Ouest	2,700	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Lançon.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,700	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000
Royer.....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	3,000
Gascard.....	Idem.....	Paris 96.....	3,000	Idem.....	Paris 2.....	3,000
Muselli.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	2,700	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	3,000
Dilaye.....	Idem.....	Paris 26.....	1,500	Commis.....	Trouville.....	1,500
Wœhrlé.....	Idem.....	Paris, central....	2,700	Idem.....	Paris 26.....	2,700
Bahier.....	Idem.....	Sablé.....	1,500	Idem.....	Trouville.....	1,500
Chabanier.....	Idem.....	Rouen, central....	1,500	Idem.....	Royan.....	1,500
Bouyssou.....	Idem.....	Paris 13.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Omnès.....	Idem.....	Le Havre, central.	1,500	Idem.....	Saint-Malo.....	1,500
Labarbe.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800

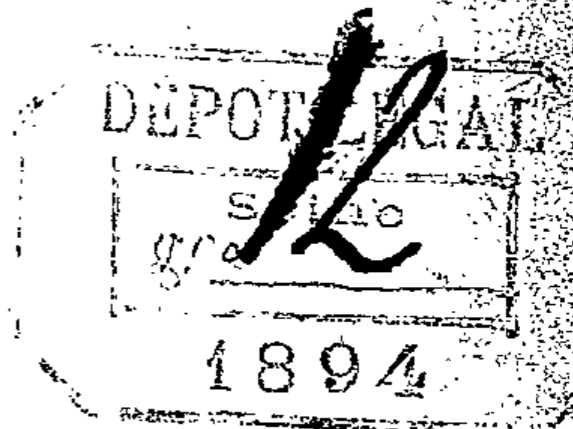




NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Valette .....	Surnumér <sup>re</sup>	Paris I.....	"	Commis .....	Même service.....	1,500
Corlieu.....	Idem.....	Poitiers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Vellas.....	Idem.....	Lodève.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pouchet.....	Idem.....	Montpellier-Grand- Galion.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Kammerer.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Debry.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Poumot.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Paulin.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pommery.....	Idem.....	Mézières.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Teste.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Deforges.....	Idem.....	Relizane.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Léonard.....	Idem.....	Annonay.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chénénaillé.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Baqué.....	Idem.....	Toulouse-Saint-Cy- prien.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Vignaux.....	Idem.....	Tours, gare.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Blusson.....	Idem.....	Paris 91.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Hurillon.....	Idem.....	La Fère.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gros.....	Idem.....	Sétif.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Féral.....	Idem.....	Aubin.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lacombe.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Cavard.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Almy.....	Idem.....	Falaise.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Amiel.....	Idem.....	Batna.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Hild.....	Idem.....	Épinal, rue Thiers.	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Brothier.....	Idem.....	Honfleur.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Zappa.....	Idem.....	Pauillac.....	"	Surnumér <sup>re</sup>	Pau.....	"
Granet.....	Idem.....	Bordeaux, central..	"	Idem.....	Pauillac.....	"
Bancel.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Montbrison.....	"
Berjoan.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Boufarich.....	"
Dautané.....	Idem.....	Montpellier, central	"	Idem.....	Oran R. P.....	"
Navarre.....	Idem.....	Perrégaux.....	"	Idem.....	Bayonne.....	"
Garnier.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Lyon-Terreaux....	"
Daladoire.....	Idem.....	Montpellier, central	"	Idem.....	Ligne du Nord.....	"
Géanne.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"
Corriol.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Idem.....	"
Candès.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Idem.....	"
Roux.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rambosson.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Berthollet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Besson.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Boulet.....	Idem.....	Montpellier, central	"	Idem.....	Idem.....	"
Toussy.....	Idem.....	Albi.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Valdeyron.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Ligne de la Médi- terrannée.....	"
Derois.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"
Descannet.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Saint-Nazaire.....	"
Stublier.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Diéppe.....	"
Brun.....	Idem.....	Lons-le-Saunier....	"	Idem.....	Abbeville.....	"
Gombault.....	Idem.....	Troyes.....	"	Idem.....	Sétif.....	"
Gonnet.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Guingamp.....	"
Massiet du Biest.....	Idem.....	Tourcoing.....	"	Idem.....	Lille, gare.....	"
Féral.....	Idem.....	Aubin.....	"	Idem.....	Béziers, principal.	"
Dumau.....	Idem.....	Saint-Nazaire.....	"	Idem.....	Nantes, central....	"
Milhas.....	Commis aux <sup>re</sup>	Marseille, central..	1,000	Commis aux <sup>re</sup>	Marseille, central..	1,200
Rogier.....	Idem.....	Lille-Saint-Martin..	1,000	Idem.....	Lille-Saint-Martin..	1,200
Boucour.....	Idem.....	Lille, central.....	1,000	Idem.....	Lille, central.....	1,200
Billard.....	Idem.....	Paris, central.....	1,000	Idem.....	Paris, central.....	1,200

IMPRIMERIE NATIONALE. — Août 1894.





**ANNEXE**  
**AU BULLETIN MENSUEL**  
**DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.**

SEPTEMBRE 1894.

SOMMAIRE.

	Pages.
CRÉATIONS de bureaux de poste.....	552
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	554
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Coulommiers (Seine-et-Marne).....	556
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Mortcerf (Seine-et-Marne).....	557
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Brunoy (Seine-et-Oise).....	557
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Ercuis (Oise).....	558
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Neuilly-en-Thelle (Oise).....	558
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Sainte-Menehould (Marne).....	559
MISE en service de réseaux et de lignes téléphoniques.....	559
RECTIFICATIONS à apporter à la nomenclature des bureaux britanniques admis à l'échange des mandats internationaux.....	560
ADDITIONS et modifications à la nomenclature des fils.....	562
FRANCHISES postales. — 161 <sup>e</sup> supplément au manuel. — Chefs de poste et agents isolés du service spécial des distilleries en Algérie avec les maires, les administrateurs et les adjoints spéciaux de leur département respectif.....	563
FRANCHISES télégraphiques. — Commandant du bureau de recrutement de Bordeaux.....	564
NOUVEL itinéraire de la ligne de Marseille à Colon. — Rectifications à la nomenclature des escales.....	565
BÂTIMENTS en partance.....	569
RECouvreMENTS du mois de juin 1894.....	571
AGENT admis à suivre les cours de l'École professionnelle supérieure (1 <sup>re</sup> section).....	573
FAITS divers.....	573
MÉDAILLES d'honneur.....	575
JUGEMENTS des tribunaux.....	575
DÉPARTEMENT rattaché à une succursale de la Caisse nationale d'épargne de plein exercice....	575
MODIFICATIONS à l'Instruction générale sur le service de la Caisse nationale d'épargne.....	575
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois d'août 1894.....	576
ADDITIONS ou rectifications au onzième tableau d'avancement de classe.....	576
NOMINATIONS et mutations.....	577

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. — ORGANISATION  
DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

*Créations d'établissements de facteur receveur de l'État.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Sarthe.....	Saint-Pierre-du-Lorouer.....	27 mars 1894.....	8775
Gers.....	Préchaac.....	5 juin 1893.....	8776
Haute-Vienne.....	La Porcherie.....	27 mars 1894.....	8779
Loir-et-Cher.....	Vineuil.....	4 juillet 1894.....	8780
Rhône.....	Theizé.....	27 mars 1894.....	8781
Seine-et-Marne.....	Jutigny.....	12 mai 1894.....	8782
Idem.....	Saint-Siméon.....	27 mars 1894.....	8783
Gironde.....	Cars.....	Idem.....	8784
Basses-Alpes.....	Moriez.....	Idem.....	8785
Lot.....	Gagnac.....	Idem.....	8787
Côtes-du-Nord.....	Le Gouray.....	29 janvier 1894.....	8790
Manche.....	Réville.....	27 mars 1894.....	8791

*Créations de recettes simples des postes de 3<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Vienne.....	Saint-Martin-l'Ars.....	26 juin 1894.....	8777
Loir-et-Cher.....	Monteaux.....	Idem.....	8778
Haute-Loire.....	Tiranges (1).....	29 janvier 1894.....	8786
Charente-Inférieure.....	Andilly (2).....	26 juin 1894.....	2302

(1) Bureau auxiliaire de poste converti en recette simple des postes de 3<sup>e</sup> classe.  
(2) Facteur-receveur État converti en recette simple des postes de 3<sup>e</sup> classe.

La recette simple des postes temporaire créée le 7 août 1894 et ouverte à partir du 11 août 1894 dans la section de Saint-Brévin-l'Océan, commune de Saint-Brévin (Loire-Inférieure), a pris le numéro d'ordre 8400.

Par arrêté du 29 janvier 1894, le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes a autorisé, sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes :

- 1° La création d'une recette composée de 4<sup>e</sup> classe des postes et des télégraphes à Saint-Étienne-Fourneyron (Loire). Ce bureau a pris le numéro d'ordre 8789 ;
- 2° La création d'une recette simple de 1<sup>re</sup> classe des postes et des télégraphes à Versailles-Notre-Dame (Seine-et-Oise). Ce bureau a pris le numéro d'ordre 8788.

Par décision du Directeur général des postes et des télégraphes, en date du 10 septembre 1894, la création d'un établissement de facteur-receveur municipal a été auto-

risée dans la commune de Gy-l'Evêque (Yonne). Ce bureau a pris le numéro d'ordre 8793.

L'établissement de facteur-receveur municipal dont la création a été autorisée le 5 avril 1894 dans la commune de Comps-la-Grandville, section de Bonnecombe (Aveyron), prendra la dénomination de Bonnecombe. (Décision du 30 août 1894.)

Sur la proposition du Directeur général, le Ministre a décidé, à la date du 16 août courant, la conversion en établissement de facteur-receveur de l'État de l'établissement de facteur-receveur municipal de Dollfusville (Alger), à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1894.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. — ORGANISATION  
DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

*Créations de bureaux auxiliaires de poste.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DATE DES DÉCISIONS.	DATE DE L'OUVERTURE des bureaux.
Bouches-du Rhône.....	Marseille A.....	27 juillet 1894.....	21 août 1894.
Cher.....	Bourges A.....	7 août 1894.....	17 septembre 1894.
Meurthe-et-Moselle.....	Nancy A.....	19 juillet 1894.....	1 <sup>er</sup> septembre 1894.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

*Créations de bureaux de poste auxiliaires à Paris.*

EMPLACEMENTS des BUREAUX AUXILIAIRES.	NUMÉROS D'ORDRE et lettre distinctive.	DATES des DÉCISIONS.	OBSERVATIONS.
Rue de Louvois, n° 8.....	1 A	27 août 1894.	
Rue de Châteaudun, n° 16.....	2 A	<i>Idem.</i>	
Rue Condorcet, n° 17.....	2 B	<i>Idem.</i>	
Rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 100.	9 A	<i>Idem.</i>	
Rue de Rome, n° 52.....	18 B	<i>Idem.</i>	
Rue de l'Université, n° 40.....	20 A	<i>Idem.</i>	
Rue d'Aboukir, n° 107.....	24 A	<i>Idem.</i>	
Rue Monge, n° 31.....	28 A	<i>Idem.</i>	
Boulevard de la Chapelle, n° 14.....	58 A	<i>Idem.</i>	
Rue Giffard, n° 1.....	63 A	<i>Idem.</i>	
Boulevard de la Gare, n° 80.....	63 B	<i>Idem.</i>	
Boulevard des Batignolles, n° 82.....	66 A	<i>Idem.</i>	
Rue Saint-Louis-en-l'Île, n° 51.....	32 A	27 septembre 1894.	
<i>Suppression d'un bureau de poste auxiliaire.</i>			
Rue Saint-Martin, n° 223.....	16 A	26 septembre 1894.	

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

**1<sup>o</sup> Ouvertures.**

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux.*

Bouges. MT. (R). Indre .....	10 septembre 1894.
Braux. M. Côte-d'Or .....	25 août 1894.
Broyes. M. ☒ Marne .....	<i>Idem.</i>
Châtillon-Saint-Jean. M. Drôme .....	10 septembre 1894.
Colleret. M. RG. Nord .....	<i>Idem.</i>
Compreignac. M. ☒ RG. Haute-Vienne .....	<i>Idem.</i>
Douchy. M. ☒ RG. Nord .....	<i>Idem.</i>
Faverolles-et-Coëmy. M. RG. Marne .....	<i>Idem.</i>
Grignols. M. ☒ Dordogne .....	<i>Idem.</i>
Limeil-Brévannes. M. ☒ RG. Seine-et-Oise .....	25 août 1894.
Mercin-et-Vaux. M. RG. Aisne .....	10 septembre 1894.
Moussages. M. Cantal .....	<i>Idem.</i>
Perthes. M. ☒ RG. Haute-Marne .....	<i>Idem.</i>
Prunoy. M. RG. Yonne .....	<i>Idem.</i>
Razès. M. ☒ RG. Haute-Vienne .....	<i>Idem.</i>
Sainte-Anne-d'Auray (commune de Pluneret). M. ☒ Mor- bihan .....	<i>Idem.</i>
Saint-Hilaire-sur-Garonne. M. RG. Lot-et-Garonne .....	<i>Idem.</i>
Saint-Pierre-de-Chandieu. M. ☒ RG. Isère .....	<i>Idem.</i>
Saint-Thibault. M. ☒ RG. Côte-d'Or .....	25 août 1894.
Saint-Yorre. M. Allier .....	10 septembre 1894.
Villers-Marmery. M. RG. Marne .....	<i>Idem.</i>

b) *Gares.*

Beaume (La). 1 kil. Hautes-Alpes.	Reugny. V. Indre-et-Loire.
Bessancourt. FM. (2). Seine-et-Oise.	
Chançay. K. Indre-et-Loire.	
Neuillé-le-Lierre. K. Indre-et-Loire.	

(2) Le service de la distribution de cette gare est limité aux seuls télégrammes à remettre dans la commune de Bessancourt exclusivement.

c) *Bureaux d'intérêt privé.*

**Costebelle. IP. (1). Var.**

(1) Relié au bureau d'Hyères pour la correspondance de l'hôtel de l'Ermitage-Costebelle (propriétaire, hôtes et personnel).

**Saint-Nicolas. IP. (3). Manche.**

(3) Usine reliée au bureau de Granville pour la correspondance de M. Béguin, de ses hôtes et de son personnel.

**2° Modifications et transformations.**

- Page 11. *Biffer l'article* : Albion-Costebelle. IP. (1) Var, ainsi que le renvoi correspondant.
- 66. *A l'article* : Chantenay-sur-Loire. M. ☒, Loire-Inférieure, *biffer l'indice* M.
- 99. *Au lieu de* : Ecommes (commune de Maconge). Ec. Côte-d'Or. *substituer* : Escommes (commune de Maconge). Ec. Côte-d'Or, *et reporter à son ordre alphabétique* (page 102).
- 102. Ermitage-Costebelle. IP. (1). Var, *modifier ainsi qu'il suit le renvoi correspondant* :
- (1) Relié au bureau d'Hyères pour la correspondance de l'Hôtel de l'Ermitage-Costebelle (propriétaire, hôtes et personnel).
- 131. *A l'article* : Haie-Fouassière (La). M. ☒ DP. Loire-Inférieure, *substituer à l'indice* DP. l'indice RG.
- 142. *Ajouter à son ordre alphabétique* : La Beaume. 1 kil. Hautes-Alpes.
- 149. *A l'article* : La Haye-Fouassière. M. ☒ DP, *substituer à l'indice* DP. l'indice RG.
- 154. *A l'article* : La Praz. VK. Savoie, *substituer* : La Praz. 1 kil. Savoie.
- 166. *Au lieu de* : Lens (Mines de), IP. (2). Pas-de-Calais, *lire* : Lens (Mines). IP. (2). Pas-de-Calais.
- 169. *Biffer l'article* : Les Grillons. VK. Basses-Alpes.
- 185. *Ajouter à son ordre alphabétique* : Mallemoisson. VK. Basses-Alpes.
- 192. *Au lieu de* : Mazet (commune de Saint-Voy). M. ☒ RG. Haute-Loire, *lire* : Mazet-Saint-Voy. M. ☒ RG. Haute-Loire.
- 228. *A l'article* : Pernes ou Pernes-en-Artois. M. ☒ RG. Pas-de-Calais, *ajouter l'indice* (4) *et mettre au bas de la page le renvoi suivant* :
- (4) Perccevoir un franc de frais d'express pour les télégrammes à destination de la gare de Pernes.
- 229. *A l'article* : Perthes. Ec. FM. Haute-Marne, *supprimer l'indice* FM.
- 243. *A l'article* : Praz (La). VK. Savoie, *substituer* : Praz (La). 1 kil, Savoie.
- 260. *A l'article* : Sainte-Anne. 3 kil. Morbihan, *substituer* : Sainte-Anne. V. Morbihan.
- 293. *A l'article* : Sancerre (gare). Nièvre, *substituer* : Tracy-Sancerre, Nièvre; *pour Tracy-sur-Loire. 3 kil. Nièvre et reporter à son ordre alphabétique* (page 312).
- 323. *A l'article* : Vernou. V. Indre-et-Loire, *substituer* : Vernou-Orléans. V. Indre-et-Loire.
- 327. *A l'article* : Villedomer. K. Indre-et-Loire, *substituer* : Villedômer-Orléan K. Indre-et-Loire.
- 332. *A l'article* : Vinon. MT. (R). Var, *supprimer l'indice* (R).
- 343. *Entre les bureaux d'Angers et d'Arras, intercaler* :

ANGOULÊME.

Angoulême-Central. ☒ . . . . .	1	
————— Faubourg l'Houmeau. ☒. . . . .	2	
— 344. Bureaux de Besançon. — <i>Ajouter à la suite de la liste</i> :		
Besançon-Battant. ☒. . . . .	3	



[Ajouter l'indice RG. après le nom des bureaux suivants :

Conflans ou Conflans-sur-Lanterne. M. ☒. Haute-Saône.	Saint-Fortunat. M. ☒. Ardèche.
Montsalvy. M. ☒. Cantal.	Saint-Urcize. M. Cantal.
Rochemaure. M. ☒. Ardèche.	Thèze. M. ☒. Basses-Pyrénées.
	Vanxains. M. Dordogne.

Supprimer l'indice RG. après le nom des bureaux suivants :

Nueil ou Nueil-sous-Passavant. M. ☒. Maine-et-Loire.

### 3° Fermetures provisoires.

Camp de Coëtquidan. M<sup>re</sup>. Morbihan.  
Drap. M. Alpes-Maritimes.  
Valey rac. M. Gironde.

### 4° Suppressions.

Grillons (Les). VK. Basses-Alpes.

---

NOTA. — Les communications télégraphiques entre le continent et les sémaphores d'Ouessant (Stiff) et d'Ouessant (Creach), — interrompues depuis le mois de mars dernier, — sont rétablies.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Coulommiers (Seine-et-Marne).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE:

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à Coulommiers (Seine-et-Marne).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 13 août 1894.

LOURTIES.

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Mortcerf (Seine-et-Marne).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à *Mortcerf* (Seine-et-Marne).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 13 août 1894.

LOURTIES.

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Brunoy (Seine-et-Oise).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à *Brunoy* (Seine-et-Oise).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 16 août 1894.

LOURTIES.

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Ercuis (Oise).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891.

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTÉ :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à Ercuis (Oise).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 16 août 1894.

LOURTIES.

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Neuilly-en-Thelle (Oise).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à Neuilly-en-Thelle (Oise).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixé par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 16 août 1894.

LOURTIES.

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Sainte-Menehould (Marne).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890, et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à *conversations taxées* est autorisée à *Sainte-Menehould* (Marne).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 21 août 1894.

LOURTIES.

---

*Mise en service de réseaux et de lignes téléphoniques.*

Réseaux urbains :

Le Mans ..... 1<sup>er</sup> septembre 1894.  
Avignon..... *Idem.*

Réseau annexe :

Hem-Forest (annexe de Roubaix-Tourcoing)..... 1<sup>er</sup> septembre 1894.

Réseaux spéciaux :

Bar-sur-Aube (Aube)..... 10 septembre 1894.  
Cabourg (Calvados)..... 20 juillet 1894.  
Écouen (Seine-et-Oise)..... 15 août 1894.  
Morteau (Doubs)..... 1<sup>er</sup> septembre 1894.  
Ollancourt (Oise)..... 14 août 1894.  
Rochefort (Charente-Inférieure)..... 1<sup>er</sup> septembre 1894.

Lignes interurbaines :

Paris=Elbeuf..... 10 septembre 1894.  
Écouen=Montmorency..... 15 août 1894.  
Mantes=Meulan..... 10 septembre 1894.  
Ollancourt=Compiègne..... 14 août 1894.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. — CORRESPONDANCE  
ÉTRANGÈRE.

*Rectifications à apporter à la nomenclature des bureaux britanniques  
admis à l'échange des mandats internationaux.*

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux  
britanniques admis à l'échange des mandats internationaux :

1° NOUVEAUX BUREAUX À AJOUTER.

*Londres.*

Willesden Green. Station Parade..... N. W.

*Angleterre.*

Brandsby.....	Easingwold.	Great Milton.....	Tetsworth.
Cannon Street.....	Middlesbrough.	Northenden Road (Sale).	Manchester.
Clare Street.....	Cardiff.	Regent St. (Cambridge)..	Cambridge.
Cokshutt.....	Ellesmere.	St. Barnabas.....	Crewe.
Craiglands.....	Ilkley.	St. Marks (Lincoln)....	Lincoln.
Cross Hands.....	Llanelly.	St. Martin's (Scilly)....	Penzance.
De Grey Street.....	Hull.	Skenfrith.....	Moumouh.
Derby Road, No. 119		Upper Stoke Road.....	Gosport.
(Bootle).....	Liverpool.	Wigton.....	Boston.
Duncow.....	Gateshead.	Wistaston Road.....	Crewe.

*Écosse.*

Arrochar.....	Tarbet (Loch	Kirkpatrick-Fleming....	Ecclefechan.
	Lomond, Dum-	Springburn Road.....	Glasgow.
	bartonshire).	Spring Gardens.....	Edingurgh.

*Irlande.*

Mullinavat..... Waterford.

2° CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

*Londres.*

*Au lieu de :*

*Inscrire :*

Queen Victoria Street (47, Cannon Street), E. C.....	Cannon Street, 47, E. C.
St. Ann's Road, No. 185, Stamford Hill, N.....	South Tottenham, St. Ann's Road.
Salmon's Lane, Limehouse, E.....	Limehouse, Salmon Lane, E.

*Angleterre.*

*Au lieu de :*

*Inscrire :*

Cadoxton; Cardiff..... | Cadoxton (Barry); Cardiff.  
Palace Road; Bromley..... | Park Road (Bromley); Bromley.

*En regard de* { Aylestone Park; Leicester } *biffer* les indications de la  
                  { Belgrave; Leicester }                   colonne 2.  
                  { Blakeney } *remplacer* Dereham par Holt  
                  { Cley }                                   (Norfolk).

*Écosse.*

*En regard de* Crossford, *remplacer* Lauark par Carluke.

*Au lieu de :*

*Inscrire :*

Cappamore; Pallasgreen, (Co. Limerick). | Cappamore, (Co. Limerick).  
Doon; Pallasgreen (Co. Limerick)..... | Doon, (Co. Limerick).

3° BUREAUX À BIFFER.

*Londres.*

Camberwell, Denmark Park, S. E. | Marsham Street, S. W.  
Deptford, Etta Street, No. 85, S. E. | Sydenham, Wells Road, S. E.

*Angleterre.*

New Oscott; Birmingham. | Princes Street; Ipswich.  
Todwick; Sheffield. | Tudor Road; Cardiff.

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Additions et modifications à la nomenclature des fils.*

RÉSEAU PRINCIPAL.

NUMÉROS des FILS.	POINTS EXTRÊMES.	VOIES SUIVIES et POINTS DE COUPURE.	OBSERVATIONS.
169 bis	Lyon = Montpel- lier.	<i>Vienne, Valence, La Croi- sière, AVIGNON, Tarascon, NÎMES, Lunel.</i>	
177	Marseille = Cler- mont-Ferrand.	<i>Tarascon, NÎMES, Alais, Ville- fort, Langogne, Brioude.</i>	Fil de 5 <sup>m/m</sup> de Nîmes à Clermont-Ferrand.
132	Paris = Bourg....	<i>Château-Thierry, Châlons- sur - Marne, Blesme, CHAUMONT, GRAY, Miserey, Besançon, LONS-LE-SAU- NIER.</i>	
222 bis	Montpellier = Avi- gnon.	<i>NÎMES, Tarascon.....</i>	Fil de 5 <sup>m/m</sup> entre Mont- pellier et Tarascon.
236 bis	St-Étienne = Privas	<i>Annonay.....</i>	Dessert Valence.
328	Nantes = Quimper.	<i>REDON.....</i>	Dessert Vannes.
450	Bordeaux = Tarbes.	<i>Lamothe, Morcenx, Dax, Puyoo, Orthez, Pau.</i>	
460 bis	Paris = Pau.....	<i>Juvisy, Brétigny, Châteaudun, Tours, POITIERS, ANGOU- LÈME, Coutras, Bor- deaux, Morcenx, Mau- bourguet.</i>	Dessert Mont-de-Marsan.
533	Privas = Mende...	<i>LARGENTIÈRE, Les Vans, Vil- lefort.</i>	Dessert Aubenas.
537	Privas = Nîmes...	<i>Vogué, Ruoms, Saint-Paul, Alais.</i>	Dessert Aubenas.
545	Rodez = Albi.		
573	Mont-de-Marsan = Pau.	<i>.....</i>	Dessert Tarbes.
591	Poitiers = La Roche- sur-Yon.	<i>Bressuire.....</i>	Dessert Loudun.
544	Jussey — Bourbonne- les-Bains.		
684	Montluçon = La Châtre.		

RÉSEAU DÉPARTEMENTAL.

NUMÉROS des FILS.	POINTS EXTRÊMES.	BUREAUX INTERMÉDIAIRES DESSERVIS.	OBSERVATIONS.
<b>CREUSE.</b>			
5	Guéret = Aubusson		
<b>GARD.</b>			
1	Nîmes = Pont-Saint-Esprit	Bagnols (M).....	Peut être coupé à Uzès.
<b>LOIRE-INFÉRIEURE.</b>			
15	Nantes = Châteaubriant	.....	Circuit téléphonique.
<b>SEINE.</b>			
37	Paris = Saint-Ouen	Saint-Denis.....	

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4<sup>e</sup> BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES, COLIS POSTAUX ET CONTRAVENTIONS.

*Franchises postales. — Publication d'un 161<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales. — Chefs de poste et agents isolés du service spécial des distilleries en Algérie, avec les maires, les administrateurs et les adjoints spéciaux de leur département respectif.*

Un décret du 16 août 1894 a accordé la franchise postale à la correspondance officielle échangée entre les chefs de poste et les agents isolés du service spécial des distilleries, en Algérie, d'une part, et les maires, les administrateurs et les adjoints spéciaux de leur département respectif, d'autre part.

Ce décret fait l'objet du 161<sup>e</sup> supplément au manuel publié ci-après; les indications de ce supplément devront être reportées sur ledit manuel.



161<sup>e</sup> SUPPLÉMENT AU

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	2	3	4
17	Adjoints spéciaux en Algérie.....	L (au-dessous de la 8 <sup>e</sup> accolade).	Agents isolés du service spécial des distilleries, en Algérie*. Chefs de poste du service spécial des distilleries, en Algérie*.....
19	Administrateurs des communes mixtes et indigènes, en Algérie....	S (au-dessous de la 1 <sup>re</sup> accolade).	Agents isolés du service spécial des distilleries, en Algérie*. Chefs de poste du service spécial des distilleries, en Algérie*.....
29	Agents isolés du service spécial des distilleries, en Algérie.....	B (au-dessus de la 3 <sup>e</sup> accolade)...	Maires*..... Adjoints spéciaux*..... Administrateurs des communes mixtes et indigènes*.....
67	Chefs de poste du service spécial des distilleries, en Algérie.....	D (au-dessous de la 7 <sup>e</sup> accolade)...	Maires*..... Adjoints spéciaux*..... Administrateurs des communes mixtes et indigènes*.....
501	Maires en Algérie.....	D (en regard du contresignataire)	Agents isolés du service spécial des distilleries, en Algérie*..... Chefs de poste du service spécial des distilleries en Algérie*.....

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.

*Franchises télégraphiques.*

En vertu d'une décision ministérielle en date du 14 septembre 1894, il y a lieu d'ajouter à l'état général des franchises télégraphiques:

Page 34, ancienne édition, et page 42, nouvelle édition. — Ministère de la guerre :

Le commandant du bureau de recrutement de Bordeaux... } Limitée à la correspondance de service urgente avec le Ministre, les généraux commandant les corps d'armée, les préfets, les maires et ses collègues de la Métropole et réciproquement.

MANUEL DES FRANCHISES.

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
5	6	7	8	9	10
S. B.	"	Département.	"	"	Décret du 16 août 1894.
S. B.	"	Idem.	"	"	
S. B.	"	Idem.	"	"	
S. B.	"	Idem.	"	"	
S. B.	"	Idem.	"	"	
S. B.	"	Idem.	"	"	
S. B.	"	Idem.	"	"	
S. B.	"	Idem.	"	"	
S. B.	"	Idem.	"	"	
S. B.	"	Idem.	"	"	
S. B.	"	Idem.	"	"	
S. B.	"	Idem.	"	"	

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — SERVICES MARITIMES.

*Nouvel itinéraire de la ligne de Marseille à Colon.*

Les agents trouveront ci-après le nouvel itinéraire appliqué depuis le départ du 11 septembre sur la ligne de Marseille à Colon.

Les modifications principales apportées à l'organisation précédente consistent dans l'introduction à l'aller et au retour des deux nouvelles escales de Ténériffe et de Curaçao, et dans une avance de 24 heures, en ce qui concerne les dates de départ de Marseille et de retour en France.

Nombre de lieues marines à parcourir :

Par voyage .. 3,756 1/3.  
Annuellement. 45,076.

### LIGNE LIBRE DE MARSEILLE

Service mensuel. — Vitesse

Mis à exécution à dater

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
<b>ALLER.</b>										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	11	Midi.	"	
Barcelona.....	61 1/3	184	19	12	7 m.	10	12	5 s.	29	
Malaga.....	155	465	44	14	1 s.	8	14	9 s.	52	
Sainte-Croix (Ténériffe.)	260 1/3	781	75	17	Minuit.	12	18	Midi.	87	
Fort-de-France.. (1)	890 1/3	2,671	255	29	3 m.	33	30	Midi (2)	288	
La Trinidad (fac.)	85 1/3	256	24	1 <sup>re</sup>	Midi.	8	1 <sup>re</sup>	8 s.	32	
Carupano.....	35.	105	10	2	6 m.	8	2	2 s.	18	
La Guayra ....	71 2/3	215	20	3	10 m.	16	4	2 m.	36	
Puerto-Cabello..	21 2/3	65	6	4	8 m.	10	4	6 s.	16	
Curaçao.....	37	111	12	5	6 m.	10	5	4 s.	22	
Carthagène.....	183 1/3	415	40	7	8 m.	9	7	5 s.	49	
Colon.....	88 2/3	266	23	8	4 s.	44	10	Midi.	67	
Port-Limon ....	62	186	18	11	6 m.	14	11	8 s.	32	
Colon.....	62	186	18	12	2 s.	"	"	"	18	
<b>TOTAUX .....</b>	<b>1,968 2/3</b>	<b>5,906</b>	<b>564</b>			<b>182</b>			<b>746</b>	Ou 31 j. 2 h.

SÉJOUR..... 48 heures.

(1) Correspondance : 1<sup>o</sup> avec le paquebot venant de Colon et allant à Bordeaux et au Havre (ligne D);  
2<sup>o</sup> avec le paquebot annexe allant à Jacmel et à Port-au-Prince (ligne E).

(2) Le départ de Fort-de-France ne doit avoir lieu qu'après l'arrivée du paquebot de la ligne D venant de Colon et allant à Bordeaux et au Havre.

### A COLON ET À PORT-LIMON.

effective... { 10 milles 47 par heure, à l'aller.  
10 milles 45 par heure, au retour.

du 11 septembre 1894.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
<b>RETOUR.</b>										
Colon.....	"	"	"	"	"	"	14	2 s.	"	
Carthagène ....	88 2/3	266	23	15	1 s.	23	16	midi.	46	
Curaçao.....	138 1/3	415	40	18	4 m.	14	18	6 s.	54	
Puerto-Cabello..	37	111	12	19	6 m.	18	19	minuit.	30	
La Guayra.....	21 2/3	65	6	20	6 m.	12	20	6 s.	18	
Fort-de-France.. (2)	139	417	40	22	10 m.	29	23	3 s.	69	
Sainte-Croix (Ténériffe.)	890 1/3	2,671	255	4	6 m.	9	4	3 s.	264	
Barcelona.....	411 1/3	1,234	118	9	1 s.	9	9	10 s.	127	
Marseille.....	61 1/3	184	19	10	5 s.	"	"	"	19	
<b>TOTAUX .....</b>	<b>1,787 2/3</b>	<b>5,363</b>	<b>513</b>			<b>114</b>			<b>627</b>	Ou 26 j. 3 h.

(2) Correspondance : 1<sup>o</sup> avec le paquebot annexe venant de Port-au-Prince et de Jacmel (ligne E);  
2<sup>o</sup> avec le paquebot venant de Saint-Nazaire et allant à Colon (ligne A);  
3<sup>o</sup> avec le paquebot annexe allant à Cayenne (ligne G).

**RÉCAPITULATION.**

Aller..... 746 h.  
Séjour..... 48  
Retour..... 627

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 1,421 h. ou 59 j. 5 h.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Rectifications à la Nomenclature des Escales n° 323.*

Les modifications apportées dans l'itinéraire du paquebot de la ligne libre de Marseille à Colon entraînent les rectifications suivantes que les agents sont invités à transcrire avec soin sur la Nomenclature des Escales n° 323 (édition de 1894) :

1<sup>re</sup> partie, page 10, § VI, intitulé « parages des Antilles », en regard de paquebots français § (f), lire « de Marseille à Colon (ligne libre) »; biffer les mots « à Port-Limon ».

Inscrire ensuite : « de Marseille le 11 de chaque mois avec escales à Barcelone, Malaga, Sainte-Croix-de-Ténériffe, Fort-de-France, la Trinidad (fac.), Carupano, La Guayra, Porto-Cabello, Curaçao, Carthagène, Colon, Port-Limon, à l'aller, — Colon, Carthagène, Curaçao, Porto-Cabello, la Guayra, Fort-de-France, Sainte-Croix-de-Ténériffe et Barcelone au retour ».

Remplacer Saint-Thomas « par Fort-de-France » dans la parenthèse en italique.

2<sup>e</sup> partie, en regard des numéros 46 (Carthagène), 48 (Carupano), 54 (Colon-Aspinwall), 84 (La Guayra), 212 (la Trinité), remplacer le 12 par le 11 dans la colonne 5, en face de la voie de Marseille et des paquebots français.

En regard du numéro 63 (Curaçao), ajouter les mentions suivantes :

Col. 3.	Col. 4.	Col. 5.	Col. 6.	Col. 7.	Col. 8.	Col. 9.
Marseille. (a)	Voies des paquebots français.	le 11 de chaque mois.	la veille au matin.	25	23	vers le 10 de chaque mois.

Intercaler dans le renvoi A, au bas de la page, après les mots *paquebots ham-bourgeois* « et celle de Marseille ».

N° 126, page 40 (Martinique), remplacer le 12 par le 11 dans le renvoi (C) qui figure au bas de la page.

Page 47, renvoi (A), même rectification concernant Porto-Cabello.

Page 58, renvoi (E), 2<sup>e</sup> alinéa, rectifier ainsi la phrase commençant à la 3<sup>e</sup> ligne : toutefois, on peut expédier avec avantage Ténériffe par les paquebots partant de Marseille le 11 de chaque mois (ligne libre de Marseille à Colon), le reste sans changement.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. La Direction générale des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais elle ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

*St.* signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — *V.* signifie bâtiment à voiles. — *C.* signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
<b>§ 1<sup>er</sup>. — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).</b>						
1	La Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).	28 oct....	Le Havre..	Général Chanzy.	Voilier....	H. Augor.
2	Saint-Pierre (Mar- tinique).	1 <sup>er</sup> .....	<i>Idem</i> .....	Émile.....	<i>Idem</i> .....	Ambaud.
3	<i>Idem</i> .....	15.....	<i>Idem</i> .....	Bonne-Mère....	<i>Idem</i> .....	Désiré Auger.
<b>§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).</b>						
1	Antofogasta.....	10 oct....	Le Havre..	Pacifique.....	Steamer....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
2	Arica.....	10.....	<i>Idem</i> .....	Pacifique.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
3	Bahia.....	14.....	<i>Idem</i> .....	X.....	<i>Idem</i> .....	Chargeurs réunis.
4	<i>Idem</i> .....	28.....	<i>Idem</i> .....	X.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
5	Buenos-Ayres.....	10.....	<i>Idem</i> .....	Uruguay.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
6	<i>Idem</i> .....	20.....	<i>Idem</i> .....	Don Pedro.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
7	<i>Idem</i> .....	30.....	<i>Idem</i> .....	X.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
8	Cap-Haïtien.....	13.....	<i>Idem</i> .....	X.....	<i>Idem</i> .....	Broström.
9	<i>Idem</i> .....	28.....	<i>Idem</i> .....	X.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
10	Caracas.....	3.....	<i>Idem</i> .....	X.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
11	<i>Idem</i> .....	18.....	<i>Idem</i> .....	X.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
12	Carthagène.....	3.....	<i>Idem</i> .....	X.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
13	<i>Idem</i> .....	21.....	<i>Idem</i> .....	X.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
14	Les Cayes.....	6.....	<i>Idem</i> .....	X.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
15	Céara.....	10.....	<i>Idem</i> .....	Hallay.....	<i>Idem</i> .....	Cunard.
16	Cienfuegos (Cuba).	.....	<i>Idem</i> .....	Hallay.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
17	Colon.....	6.....	<i>Idem</i> .....	X.....	<i>Idem</i> .....	Broström.
18	<i>Idem</i> .....	24.....	<i>Idem</i> .....	X.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
19	Coronol.....	10.....	<i>Idem</i> .....	Pacifique.....	<i>Idem</i> .....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
20	Coquimbo.....	10.....	<i>Idem</i> .....	Pacifique.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
21	Curaçao.....	3.....	<i>Idem</i> .....	X.....	<i>Idem</i> .....	Broström.
22	<i>Idem</i> .....	18.....	<i>Idem</i> .....	X.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
23	Gonaïves.....	24.....	<i>Idem</i> .....	X.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
24	Itucoatiara.....	4.....	<i>Idem</i> .....	X.....	<i>Idem</i> .....	Cunard.
25	Jaomel.....	6.....	<i>Idem</i> .....	X.....	<i>Idem</i> .....	Broström.
26	Jérémie.....	24.....	<i>Idem</i> .....	X.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
27	Kingston (Jamaïque)	6.....	<i>Idem</i> .....	X.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .
28	La Havane.....	15.....	<i>Idem</i> .....	Alfonso XII....	<i>Idem</i> .....	Genestal.
29	<i>Idem</i> .....	.....	<i>Idem</i> .....	.....	<i>Idem</i> .....	.....
30	Iquique.....	10.....	<i>Idem</i> .....	Pacifique.....	<i>Idem</i> .....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
31	Lima.....	10.....	<i>Idem</i> .....	Pacifique.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
32	Maceio.....	28 oct. ....	Le Havre..	X.....	Steamer...	Chargeurs réunis.
33	Manaos.....	4 .....	Idem.....	Sobralense....	Idem.....	Cunard.
34	Maragnan.....	10 .....	Idem.....	Halley.....	Idem.....	Currie.
35	Mayaguez.....	.....	Idem.....	.....	Idem.....	
36	Mollendo.....	10 .....	Idem.....	Pacifique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
37	Montevideo.....	10 .....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
38	Idem.....	20 .....	Idem.....	Don Pedro....	Idem.....	Idem.
39	Idem.....	30 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
40	Para.....	4 .....	Idem.....	Sobralense....	Idem.....	Cunard.
41	Idem.....	10 .....	Idem.....	Halley.....	Idem.....	Currie.
42	Idem.....	24 .....	Idem.....	Anselme.....	Idem.....	Idem.
43	Paranagua.....	.....	Idem.....	.....	Idem.....	
44	Pernambuco.....	14 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
45	Idem.....	21 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
46	Ponce (Porto-Rico).	.....	Idem.....	.....	Idem.....	
47	Port-au-Prince .....	13 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
48	Idem.....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
49	Progreso.....	13 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
50	Idem.....	.....	Idem.....	.....	Idem.....	
51	Puerto-Cabello .....	3 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
52	Idem.....	18 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
53	Puerto-Plata.....	24 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
54	Rio-de-Janeiro.....	7 .....	Idem.....	Ville-de-Buenos-Ayres.	Idem.....	Chargeurs réunis.
55	Idem.....	14 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
56	Idem.....	21 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
57	Idem.....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
58	Rio-Grande-do-Sul.	.....	Idem.....	.....	Idem.....	
59	Salaverry.....	10 .....	Idem.....	Pacifique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
60	Sanchez.....	24 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
61	Savanilla.....	3 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
62	Idem.....	18 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
63	Santo-Domingo.....	18 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
64	San-Francisco.....	.....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
65	S <sup>a</sup> -Juan-Porto-Rico.	.....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
66	Saint-Thomas .....	3 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
67	Idem.....	6 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
68	Idem.....	18 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
69	Idem.....	24 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
70	Talcahuano.....	10 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
71	Ténériffe.....	10 .....	Idem.....	Uruguay.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
72	Idem.....	20 .....	Idem.....	Don Pedro....	Idem.....	Idem.
73	Tampico.....	13 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
74	Idem.....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
75	Valparaiso.....	10 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
76	Vera-Cruz.....	13 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
77	Idem.....	15 .....	Idem.....	Alfonso XII....	Idem.....	Genestal.
78	Idem.....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

FRANCE.

*Comparaison des recouvrements du mois de juin 1894 avec ceux du mois correspondant de l'année 1893.*

Nos des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE JUIN		DIFFÉRENCES POUR 1894.	
		1894.	1893.	Augmentat <sup>ons</sup>	Diminutions
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1° POSTES.</b>					
1	Produit net de la taxe des lettres, journaux, imprimés, etc. — Solde des comptes avec les offices étrangers	12,606,072 97	12,402,068 53	204,004 44	"
2	Droit perçu sur les envois d'argent. { Mandats français. Mandats internat <sup>ls</sup>	558,705 35	553,367 12	5,338 23	"
et 2 ter 2 bis		Droit perçu sur les bons de poste.....	37,890 16	40,369 35	"
		17,556 25	15,912 50	1,643 75	"
3	Taxes perçues par l'État pour transport de colis postaux.....	1,443 05	849 50	293 55	"
	Recettes diverses et accidentelles.....	35,940 73	30,482 32	5,458 41	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>13,257,308 51</b>	<b>13,043,049 32</b>	<b>216,738 38</b>	<b>2,479 19</b>
	<b>EN PLUS en 1894.....</b>			<b>214,259<sup>f</sup> 19<sup>c</sup></b>	
<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>					
4	Produit net des taxes de la télégraphie privée.....	2,579,953 40	2,515,157 75	64,795 65	"
4 bis	Solde des comptes avec les offices étrangers.....	259,431 73	115,017 79	144,413 94	"
5	Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur service télégraphique.	6,149 99	6,112 50	37 49	"
5 bis	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique....	4,337 91	7,244 73	"	2,906 82
6	Recettes diverses et accidentelles....	368,915 34	206,453 31	162,462 03	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>3,218,788 37</b>	<b>2,849,986 08</b>	<b>371,709 11</b>	<b>2,906 82</b>
	<b>EN PLUS en 1894.....</b>			<b>368,802<sup>f</sup> 29<sup>c</sup></b>	
<b>3° TÉLÉPHONES.</b>					
7	Produit net des conversations téléphoniques.....	128,470 70	111,258 62	17,212 08	"
et 7 bis	Produits des abonnements urbains et suburbains.....	566,286 63	663,433 23	"	97,146 60
	Produit des télégrammes téléphonés..	507 00	325 00	182 00	"
	Recettes diverses et accidentelles....	4,979 81	6,218 95	"	1,239 14
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>700,244 14</b>	<b>781,235 80</b>	<b>17,394 08</b>	<b>98,385 74</b>
	<b>EN MOINS en 1894.....</b>			<b>80,991<sup>f</sup> 66<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS COURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 3	Produits postaux.....	13,257,308 51	13,043,049 32	214,259 19	"
4 à 6	Produits télégraphiques.....	3,218,788 37	2,849,986 08	363,802 29	"
7 et 7 bis	Produits téléphoniques.....	700,244 14	781,235 80	"	80,991 66
	<b>TOTAUX du mois de juin.....</b>	<b>17,176,341 02</b>	<b>16,674,271 20</b>	<b>583,061 48</b>	<b>80,991 66</b>
	Mois antérieurs.....	80,936,570 29	81,459,711 69	"	523,141 40
				<b>583,061 48</b>	<b>604,133 06</b>
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>98,112,911 31</b>	<b>98,133,982 89</b>	<b>Dimin<sup>on</sup>: 21,071<sup>f</sup> 58<sup>c</sup></b>	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

ALGÉRIE.

Comparaison des recouvrements du mois de juin 1894 avec ceux du mois correspondant de l'année 1893.

Nos des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECouvreMENTS DU MOIS DE JUIN		DIFFÉRENCES POUR 1894.	
		1894.	1893.	Augmentat <sup>ons</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1<sup>o</sup> POSTES.</b>					
1	Produit net de la taxe des lettres, journaux, imprimés, etc. — Solde des comptes avec les offices étrangers	193,902 02	189,120 33	4,781 69	"
2 et 2 ter	Droit perçu sur les envois d'argent. { Mandats français. Mandats internat <sup>ionaux</sup>	25,284 84	24,899 82	385 02	"
2 bis		Droit perçu sur les bons de poste . . .	1,526 61	1,682 31	"
	Taxes perçues par l'État pour transport de colis postaux. . . . .	90 00	82 50	7 50	"
3	Recettes diverses et accidentelles . . . .	"	"	"	"
	TOTAUX . . . . .	501 00	369 00	132 00	"
	TOTAUX . . . . .	221,304 47	216,153 96	5,306 21	155 70
	EN PLUS en 1894 . . . . .			5,150 <sup>f</sup> 51 <sup>c</sup>	
<b>2<sup>o</sup> TÉLÉGRAPHES.</b>					
4	Produit net des taxes de la télégraphie privée . . . . .	111,620 80	105,762 10	5,858 70	"
4 bis	Solde des comptes avec les offices étrangers . . . . .	"	"	"	"
5	Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur service télégraphique . .	"	"	"	"
5 bis	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique . . . .	"	"	"	"
6	Recettes diverses et accidentelles . . . .	6,458 00	5,145 53	1,312 47	"
	TOTAUX . . . . .	118,078 80	110,907 63	7,171 17	"
	EN PLUS en 1894 . . . . .			7,171 <sup>f</sup> 17 <sup>c</sup>	
<b>3<sup>o</sup> TÉLÉPHONES.</b>					
7 et 7 bis	Produit net des conversations téléphoniques . . . . .	532 04	640 07	"	108 03
	Produit des abonnements urbains et suburbains . . . . .	2,441 82	2,568 47	"	126 65
	Produit des télégrammes téléphonés . .	"	"	"	"
	Recettes diverses et accidentelles . . . .	50 24	"	50 24	"
	TOTAUX . . . . .	3,024 10	3,208 54	50 24	234 68
	EN MOINS en 1894 . . . . .			181 <sup>f</sup> 44 <sup>c</sup>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS COURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 3	Produits postaux . . . . .	221,304 47	216,153 96	5,150 51	"
4 à 6	Produits télégraphiques . . . . .	118,078 80	110,907 63	7,171 17	"
7 et 7 bis	Produits téléphoniques . . . . .	3,024 10	3,208 54	"	184 44
	TOTAUX du mois de juin . . . . .	342,407 37	330,270 13	12,321 68	184 44
	Mois antérieurs . . . . .	1,578,795 65	1,585,880 74	"	7,085 09
	TOTAUX GÉNÉRAUX . . . . .	1,921,203 02	1,916,150 87	12,321 68	7,269 53
				Augmentat <sup>ion</sup> : 5,052 <sup>f</sup> 15 <sup>c</sup>	

PERSONNEL.

Par arrêté du 14 septembre 1894, M. Houpeurt, commis à Lyon, a été appelé à suivre les cours de l'École professionnelle supérieure (1<sup>re</sup> section), à partir du 16 octobre 1894.

PERSONNEL.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. CHANUC, facteur local à Bourg-de-Visa, s'est empressé de restituer à qui de droit un billet de 50 francs qu'il avait reçu en trop en opérant le recouvrement d'un effet de commerce.

M. GRASSOREILLE, jeune facteur des Télégraphes à Vincennes, s'est fait un devoir de déposer au commissariat de police un porte-monnaie contenant 270 francs en espèces et 46 bons de tabac qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. LIGEARD, facteur des Postes à Lyon, de passage à Tours, a trouvé sur le quai de départ de la gare de cette ville un porte-monnaie contenant 30 fr. 55 qu'il a été assez heureux pour remettre à l'intéressé.

M. POLOSSAT, facteur rural à Aoste, a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 12 fr. 50 qu'il a consigné à la mairie.

M. ELLIN, facteur surveillant à Chartres, a confié au Receveur un portefeuille contenant 300 francs qu'il venait de trouver dans la salle d'attente du bureau télégraphique.

M. JOUANET, facteur à Neuilly-sur-Seine, a trouvé, parmi les papiers mêlés aux balayures du bureau, deux billets de banque, l'un de 100 francs, l'autre de 50 francs; ce sous-agent s'est empressé de les remettre au Receveur.

M. VINCENT, facteur rural à Moulin-Engilbert, ayant trouvé un porte-monnaie contenant 10 fr. 10, l'a restitué aussitôt à qui de droit.

M. LE LOSTEC, facteur rural à Louargat, a déposé entre les mains de la Receveuse un porte-monnaie contenant 130 francs oublié sur la tablette extérieure du guichet.

M. MADEUF, facteur local à Vic-le-Comte, ayant trouvé une montre en argent, s'est empressé d'en rechercher le propriétaire.

M. BEULAY, surveillant de l'équipe télégraphique d'Eure-et-Loir, a remis au chef de gare de Chartres un porte-monnaie contenant 81 fr. 50 qu'il avait trouvé aux abords de la station de la Loupe.

M. ATTELME, concierge à la Direction générale des Postes et des Télégraphes, 99, rue de Grenelle, s'est empressé de déposer entre les mains du Chef du Service intérieur un porte-monnaie contenant 17 fr. 60 qu'il venait de trouver sous la voûte d'entrée de l'hôtel.

M. MOUGIN, facteur rural à Ain-Temouchen, a trouvé dans la salle d'attente du bureau et remis aussitôt à l'agent de service un carnet renfermant 580 francs.

M. CARRAU, facteur rural à Villecomtal, a confié à la Receveuse un billet de banque de 50 francs qu'il avait trouvé en cours de tournée.



M. GAUTHIER, facteur des Télégraphes à Mâcon, a trouvé sur la voie publique trois billets de banque de 50 francs qu'il a pu restituer à la personne intéressée.

M. TROCHOUX, facteur rural aux Montils, a trouvé dans la salle d'attente du bureau et remis spontanément à la Receveuse un portefeuille contenant quatre billets de banque de 100 francs.

M. SICARD, facteur rural à Barbezieux, ayant trouvé sur la route un portefeuille contenant 1,050 francs, s'est empressé de faire des démarches pour en découvrir le légitime propriétaire.

M. MAYET, facteur rural à Carrouges, a remis au Receveur un porte-monnaie contenant 20 fr. 60 oublié sur la tablette extérieure du guichet.

M. HEYRIÈS, facteur rural à Sisteron, ayant trouvé un billet de banque de 50 francs, a été assez heureux pour le restituer à qui de droit.

M. HILDEBRAND, facteur à Harville, a déposé entre les mains du Receveur une pièce de 20 francs qu'il avait trouvée en cours de tournée.

M. COLSON, facteur rural à Labergement-les-Seurre, a trouvé sur la voie publique un bracelet en argent qu'il a confié au Receveur.

M. BIOLLEY, facteur rural à Thonon, a consigné au commissariat de police une pièce de 20 francs trouvée, par lui, dans la salle d'attente du bureau.

M. LARPIN, gardien de bureau à Aix-les-Bains, s'est empressé de remettre au Receveur une montre en argent qu'il avait trouvée dans la boîte aux lettres du bureau.

M. MOULOT, facteur des Télégraphes à Nancy, a restitué à l'intéressé un billet de banque de 100 francs qu'il avait trouvé en effectuant son service.

M. ANDRÉ, facteur rural à Gex, ayant trouvé une montre en argent, s'est fait un devoir de la rapporter à son propriétaire.

M. STRÈQUE, jeune facteur des Télégraphes à Nancy, a trouvé sur la voie publique plusieurs feuilles de timbres-poste d'une valeur totale de 175 francs qu'il s'est empressé de remettre au Receveur.

M. LONGUET, facteur surveillant à Sens, a confié spontanément au Receveur un portefeuille contenant 350 francs en billets de banque qu'il venait de trouver dans la salle d'attente du bureau.

M. JUMEAU, facteur local à Palluau, ayant trouvé un porte-monnaie contenant 22 fr. 90, a été assez heureux pour le rendre à son propriétaire.

#### ACTES DE DÉVOUEMENT.

M. NÈVE, jeune facteur des Télégraphes à Paris, bureau n° 67, a opéré le sauvetage de quatre enfants tombés dans une mare profonde. Après avoir plongé à plusieurs reprises, M. Nève a été assez heureux pour ramener évanouis, mais sains et saufs, trois des jeunes imprudents; quant au quatrième, il n'a pu être rappelé à la vie.

M. BLOTIÈRE, facteur rural à Tinchebrai, a contribué à l'arrestation d'un malfaiteur.

MM. LASSUS, facteur à Loure-Barousse;

REUILLARD, facteur à Belfort,  
ont arrêté des chevaux emportés.

MM. BREUILLOT, gardien de bureau ambulancier à la ligne de Lyon;

MASTIER, facteur local à Saint-Brisson;

LEPRÊTRE, facteur de ville à Senlis,

se sont particulièrement distingués dans les incendies.

---

PERSONNEL.

---

*Médaille de bronze.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu le décret du 22 mars 1882;

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 19 mars 1892;

Sur la proposition du Directeur général des Postes et des Télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée à M. **Tronchet** (Jean), facteur-chef des postes à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne) en récompense de ses 30 ans et demi de bons services administratifs.

ART. 2. — Le présent arrêté sera déposé au Service du Personnel de la Direction générale des Postes et des Télégraphes pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 12 septembre 1894.

LOURTIES.

---

*Jugements des tribunaux.*

Par arrêt de la cour d'assises de . . . . ., rendu le 3 septembre 1894, par contumace, la nommée X. . . . ., ex-receveuse des postes à . . . . ., a été condamnée à vingt ans de travaux forcés et à cent francs d'amende, pour faux en écritures publiques et détournements commis dans le service de la caisse d'épargne.

---

Par jugement du tribunal correctionnel de Versailles, en date 27 septembre dernier, le sieur M. . . a été condamné à 25 francs d'amende et aux dépens pour injures adressées à un agent dans l'exercice de ses fonctions.

---

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE. —  
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

---

*Département rattaché à une succursale de plein exercice.*

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 1894, le Directeur du département de la Haute-Loire émettra des livrets de la Caisse nationale d'épargne appartenant à la série de la succursale de Saint-Étienne.

*Modifications à l'Instruction générale sur le service de la Caisse nationale d'épargne.*

Page 330, placer un astérisque en regard du numéro indicatif du département de la Haute-Loire.

Page 332, tableau n° 3, en regard de la succursale de Saint-Étienne et dans les colonnes relatives aux départements rattachés, inscrire : Haute-Loire. 1<sup>er</sup> octobre 1894.

---

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

*Tableau des opérations effectuées pendant le mois d'août 1894.*

Versements reçus de 201,529 déposants, dont 36,537 nouveaux .....	28,878,043 <sup>f</sup> 50 <sup>c</sup>
Remboursements à 97,495 déposants, dont 19,281 pour solde .....	23,531,424 <sup>f</sup> 00 <sup>c</sup>
Rentes achetées à 323 déposants pour un capital de .....	416,309 85
	23,947,733 85
	4,930,309 65

Nombre de comptes existant au 31 août 1894 : 2,224,813.

ADDITIONS OU RECTIFICATIONS

*au onzième tableau d'avancement de classe.*

NUMÉROS de classement		NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITEMENTS.
anciens.	nouveaux.				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
	# 49 <sup>ter</sup>	MM. Étienne (J.)	Com. principal.	Paris, central.	14	4	15	3	#	#	3,000
480	233 <sup>bis</sup>	Fannius (J.-J.-M.)	Commis..	Oran, R. P...	8	6	15	3	5	6	1,800
	# 237 <sup>bis</sup>	Pennelier (E.)	Idem....	Direction de la Seine.	18	9	15	3	8	#	2,700
	# 343 <sup>bis</sup>	Toselli (J.-B.)	Idem....	Paris 47.....	11	8	#	3	7	#	1,800
	# 542 <sup>bis</sup>	Roussoulet (J.)	Idem....	Paris 24.....	9	3	27	3	5	#	1,800
	# 712 <sup>bis</sup>	Joignaux (J.-C.-E.)	Idem....	Sedan.....	10	4	15	2	11	#	1,800
	# 774 <sup>bis</sup>	Coignet (C.)	Idem....	Paris 5.....	11	6	#	4	1	1	2,100
	# 806 <sup>bis</sup>	Ruchier (A.-M.)	Idem....	Ligne de Lyon.	11	3	24	2	6	#	2,100
	# 160 <sup>bis</sup>	Bolze.....	Receveur.	Viviers.....	18	4	14	3	2	#	1,600
322	322	Lafforgue (P.)	Com. auxiliaire.	Toulouse, R. P.	7	8	#	3	#	15	1,400
564	427 <sup>bis</sup>	M <sup>lles</sup> Pécaux (M.-C.-V.-N.)	Employée.	Bordeaux, téléphones.	1	9	25	#	#	#	1,000
651	523 <sup>bis</sup>	Andron (M.-F.)	Idem....	Idem.....	1	7	10	#	#	#	1,000
	# 137 <sup>bis</sup>	Chauvin (C.-M.)	Idem....	Paris 105.....	3	1	25	#	#	#	1,000
	# 295 <sup>bis</sup>	Seniqueutte.	Idem....	Stenay.....	2	3	10	#	#	#	1,000
	# 410 <sup>bis</sup>	Chollez (J.-F.-M.)	Idem....	Paris 90.....	2	3	#	#	#	#	1,000
	# 710 <sup>bis</sup>	Tabel (M.)	Idem....	Mauriac.....	1	2	10	#	#	#	1,000

PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Rouquette . . .	Inspecteur . .	Mâcon . . . . .	4,500	Inspecteur . .	Direction de la Seine	4,500
Amiot . . . . .	Sous-inspect <sup>r</sup>	Moulins . . . . .	3,500	Sous-inspect <sup>r</sup>	Mâcon . . . . .	3,500
Bouchède . . . . .	Inspecteur . .	Perpignan . . . . .	4,000	Inspecteur . .	Moulins . . . . .	4,000
Marty . . . . .	Sous-inspect <sup>r</sup>	Anncy . . . . .	3,500	Sous-inspect <sup>r</sup>	Perpignan . . . . .	3,500
Masson . . . . .	Inspecteur . .	Bar-le-Duc . . . . .	5,000	Inspecteur . .	Anncy . . . . .	5,000
Périn . . . . .	Sous-inspect <sup>r</sup>	Lille . . . . .	3,500	Sous-inspect <sup>r</sup>	Bar-le-Duc . . . . .	3,500
André . . . . .	Com. princ.	Paris, centr. l. . . . .	3,300	Com. princ. chargé des fonct <sup>ons</sup> de s <sup>s</sup> -inspect <sup>r</sup> .	Lille . . . . .	3,300
Battut . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	3,000	Idem . . . . .	Rouen . . . . .	3,000
Jourdan . . . . .	Idem . . . . .	Service du Siam . . . . .	2,700	Sous-inspect <sup>r</sup>	Évreux . . . . .	3,000
Mouchard . . . . .	Élève ingé- nieur.	École supérieure, 2 <sup>e</sup> section.	1,800	Sous-ingén <sup>r</sup> .	Marseille . . . . .	2,500
Izard . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,500	Idem . . . . .	Bordeaux . . . . .	3,000
Robert . . . . .	Commis . . . . .	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	2,500	Commis . . . . .	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau.	2,500
Charvet . . . . .	Idem . . . . .	Direction régionale des téléphones.	2,100	Idem . . . . .	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	2,200
Plumereau . . . . .	Idem . . . . .	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	1,900	Idem . . . . .	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau.	1,900
Daligault . . . . .	Idem . . . . .	Direction régionale des télégraphes.	2,400	Idem . . . . .	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	2,500
Penot . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,400	Idem . . . . .	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau.	2,500
Boyer . . . . .	Idem . . . . .	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	2,800	Idem . . . . .	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	2,800
Gustave-Mayer (François - Emile).	Idem . . . . .	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	2,200	Idem . . . . .	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	2,200
Defaye . . . . .	Idem . . . . .	Guéret, direction . . . . .	2,100	Idem . . . . .	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	2,200
Lagarde . . . . .	Idem . . . . .	Direction régionale des téléphones.	1,800	Idem . . . . .	Service du personnel	1,900
Herman . . . . .	Idem . . . . .	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau.	3,100	Idem . . . . .	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	3,100
Michelis . . . . .	Idem . . . . .	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau	2,800	Idem . . . . .	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau.	2,800
Charpin . . . . .	Idem . . . . .	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	2,500	Idem . . . . .	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau	2,500
Lechevalier . . . . .	Idem . . . . .	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau	1,900	Idem . . . . .	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,900
Cruissac . . . . .	Idem . . . . .	Caisse nationale d'é- pargne.	2,500	Idem . . . . .	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	2,500
Villeroy . . . . .	Idem . . . . .	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau.	3,100	Idem . . . . .	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau	3,100
Gustave-Mayer (Aimé-Pol).	Idem . . . . .	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau	2,800	Idem . . . . .	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau.	2,800
Portelier . . . . .	Idem . . . . .	Direction régionale des téléphones.	1,800	Idem . . . . .	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau	1,900
Millet . . . . .	Idem . . . . .	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau . . . . .	2,200	Idem . . . . .	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau	2,200
Canic . . . . .	Idem . . . . .	Direction régionale des téléphones.	1,800	Idem . . . . .	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	1,900
Coquet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,400	Idem . . . . .	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	2,500
Dubois . . . . .	Idem . . . . .	Direction régionale des télégraphes.	1,800	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,900
Ernult-Lanoë . . . . .	Idem . . . . .	Évreux, direction . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Caisse nat. d'éparg.	2,800
Osmond . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Lô, direction	2,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,200
Rous . . . . .	Idem . . . . .	Versailles, direction	2,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,200
Chausard . . . . .	Idem . . . . .	Paris 73 . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Vérific <sup>on</sup> et récept <sup>on</sup> du matériel.	2,100
Guillot . . . . .	Idem . . . . .	Paris 8 . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Direction régionale des télégraphes.	1,800
Bonidan . . . . .	Idem . . . . .	Paris 1 . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,400
Arrachart . . . . .	Idem . . . . .	Paris 4 . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,400
Warant . . . . .	Idem . . . . .	Paris 89 . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE MENTS. fr.
MM Zeude . . . . .	Commis . . . . .	Paris 16 . . . . .	1,800	Commis . . . . .	Direction régionale des télégraphes.	1,800
Potel . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Direction de la Seine	1,800
Toulon . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Bordeaux, direction	3,000	Com. princ. . . . .	Bordeaux, direction.	3,000
Andron . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Bordeaux, central .	1,800	Commis . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,800
Delouye . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Rouen, direction..	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Évreux, direction..	1,800
Prost. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Le Havre, principal	2,700	<i>Idem</i> . . . . .	Rouen, direction..	2,700
Mingasson. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Guéret. . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Guéret, direction..	1,500
Jan. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 2. . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Lô, direction	1,800
Barbier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Versailles, préfet.	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Versailles, direction	1,800
Maumey. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Bordeaux, Bourse..	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	Bordeaux, direction	2,400
Vigreux. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Auxerre. . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Auxerre, direction.	2,100
Legris . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 10 . . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Amiens, direction.	2,100
Alcais. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Nîmes-Gambetta. .	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	Nîmes, direction . .	2,400
Blandinières. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Foix . . . . .	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	Foix, direction . . .	2,400
Plas . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Tulle. . . . .	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	Tulle, direction. . .	2,400
Dubois. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Amiens, direction..	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Direction régionale des téléphones.	2,100
Clauzel. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 1. . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	2,100
Mars. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 17. . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	2,100
Lamiguët . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 32. . . . .	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	2,400
M <sup>mes</sup> Robillard. . . . .	Receveuse. . .	Croissy (Oise). . .	1,400	Employée. . . . .	Caisse nationale d'é- pargne.	1,400
Gratadour. . . . .	Employée. . . .	Caisse nationale d'é- pargne.	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	Direction de la Seine	1,400
M <sup>lle</sup> Eyriès . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Fréjus. . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Draguignan, caisse d'épargne.	1,000
MM. Courallet. . . . .	Commis . . . . .	Secrétariat . . . . .	2,500	Commis. . . . .	Secrétariat . . . . .	2,800
Coupet - Sar- railh. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	2,200	<i>Idem</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	2,560
M <sup>lle</sup> Lepage. . . . .	Employée. . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,500	Employée. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,600
M <sup>me</sup> Leblond . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,100	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,200
Juvenot. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	1,300	<i>Idem</i> . . . . .	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	1,400
M <sup>lle</sup> Reichel. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Caisse nationale d'é- pargne.	1,300	<i>Idem</i> . . . . .	Caisse nationale d'é- pargne.	1,400
Bauban. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,100	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,200
M <sup>mes</sup> Loisel. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,600	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,700
Sylvain. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,300	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,400
Pif . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1 6 0
Rouault. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,500
Loubet. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,500
M <sup>lle</sup> Vieilhomme . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,300	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,400
M <sup>me</sup> Hervé-Mouris- son. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,300	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,4 0
M <sup>lles</sup> Vassart. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,300	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,400
Fischer. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,100	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,200
M <sup>me</sup> Fresnay. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,300
M <sup>lles</sup> Lemoigne. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,300
Seraine. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,900	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	2,000
MM. Dardenne . . . . .	Inspecteur. . .	Évreux . . . . .	5,500	Recev <sup>r</sup> princ. . . . .	Amiens. . . . .	5,500
Gobin. . . . .	Receveur. . . .	Saint Quentin. . . .	4,500	Receveur . . . . .	Dieppe . . . . .	4 500
Picard . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Pont-à-Mousson . .	4,000	Recev <sup>r</sup> princ. . . . .	Vesoul. . . . .	4,500
Lafon de La- duye. . . . .	Recev <sup>r</sup> princ. . .	Besançon . . . . .	5,500	<i>Idem</i> . . . . .	Angers. . . . .	5,500
Saulnier. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Nevers. . . . .	4,500	<i>Idem</i> . . . . .	Besançon . . . . .	5,000
Roussel. . . . .	Receveur. . . .	Tours, gare . . . . .	4,000	<i>Idem</i> . . . . .	Nevers. . . . .	4,500
Laurent. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 21 . . . . .	4,500	Receveur. . . . .	Paris 11. . . . .	4,500
Berry . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 82. . . . .	4,000	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 21. . . . .	4,500
Descormiers . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 70. . . . .	4,000	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 24. . . . .	4,500
Hébert . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Guiso . . . . .	3,500	<i>Idem</i> . . . . .	Chauny. . . . .	3,500
Taurines. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 9. . . . .	4,000	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 36. . . . .	4,000
Butta'oco . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Bastia. . . . .	4,000	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 9. . . . .	4,000
Riou. . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	La Charité . . . . .	2,700	<i>Idem</i> . . . . .	Bastia. . . . .	3,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Michel .....	Receveur ..	Troyes, quartier Bas	2,700	Receveur....	Bernay .....	3,000
Ehret .....	Com. princ..	Épinal R. P. ....	3,600	Idem.....	Pont-à-Mousson ..	3,500
Baymé .....	Receveur ..	Argentan.....	3,000	Idem.....	Les Sables-d'Olonne	3,000
Pastol .....	Com. princ..	Quimper.....	3,600	Idem.....	Argentan.....	3,500
Millon.....	Idem.....	Sens.....	3,600	Idem.....	Bourgoin.....	3,500
Chaligny.....	Idem.....	Épinal, R. Thiers	4,000	Idem.....	Besançon, quartier de Battant.	4,000
Lagneau.....	Receveur....	Paris 63.....	4,000	Idem.....	Paris 90.....	4,000
Guillemot.....	Commis prin- cipal.	Caisse nationale d'é- pargne.	4,000	Idem.....	Paris 63.....	4,000
Mallet.....	Receveur....	Paris 101.....	4,000	Idem.....	Paris 70.....	4,000
Goury.....	Com. princ..	Direction de la Seine	4,000	Idem.....	Paris 101.....	4,000
d'Herbécourt.....	Receveur....	Paris 65.....	4,000	Idem.....	Paris 82.....	4,000
Alluitte.....	Idem.....	Paris 91.....	4,000	Idem.....	Paris 65.....	4,000
M <sup>lle</sup> Gardinier.....	Employée...	Rouen, rue Verte..	1,000	Receveuse...	Notre-Dame-de-Gra- venchon.	1,000
MM. Borel.....	Receveur....	Barcelonnette.....	1,800	Receveur....	Pertuis.....	1,800
Laurent.....	Idem.....	Darney.....	2,200	Idem.....	Senones.....	2,200
M <sup>lles</sup> Millet.....	Receveuse...	Longwy Bas.....	1,600	Receveuse...	Darney.....	1,600
Huguena.....	Idem.....	Raon-sur-Plaine...	1,400	Idem.....	Moyenmoutier.....	1,400
MM. Montaron.....	Receveur....	Oued-Cham.....	1,200	Receveur....	Léré.....	1,200
Leygues.....	Idem.....	M'Sila.....	1,400	Idem.....	Gaylux.....	1,400
M <sup>me</sup> veuve Dournac.....	.....	.....	"	Receveuse...	Dunes.....	1,000
M <sup>lles</sup> Vinot.....	Employée..	Paris, central.....	1,400	Idem.....	Authon-la-Plaine...	1,400
Isambart.....	Idem.....	Paris 70.....	1,000	Idem.....	Moyenneville.....	1,000
Moreau (Julie- Isabelle).	Idem.....	Poitiers.....	1,000	Idem.....	Les Hermites.....	1,000
Girault.....	Idem.....	Angers R. P. ....	1,000	Idem.....	Liré.....	1,000
M. Cognié.....	Receveur....	Cazères-sur-Garonne	2,000	Receveur....	Beuzeval.....	2,000
M <sup>me</sup> Coureau.....	Receveuse...	Riscle.....	1,800	Receveuse...	Cazères-sur-Garonne	1,800
MM. Coudé.....	Receveur....	Léon.....	1,400	Receveur....	Riscle.....	1,600
Gouirant.....	Commis ....	S <sup>t</sup> -Etienne R. P...	2,100	Idem.....	Barcelonnette.....	2,000
M <sup>me</sup> v <sup>c</sup> Thiaucourt.	Receveuse...	Sceaux-sur-Huisne.	1,000	Receveuse...	Raon-sur-Plaine...	1,000
M <sup>lle</sup> Lemonnier.....	Postulan <sup>te</sup> re- ceveuse.	.....	"	Idem.....	Sceaux-sur-Huisne.	1,000
M <sup>me</sup> Canton.....	Employée..	En disponibilité...	"	Idem.....	Barsac.....	1,000
MM. de Belleville..	Receveur....	Montrichard.....	2,000	Receveur....	Châteaurenault....	2,200
Meigret.....	Idem.....	Droué.....	1,400	Idem.....	Montrichard.....	1,600
M <sup>mes</sup> Romby.....	Receveuse...	Origny - en - Thié- rache.	1,400	Receveuse...	Braisne.....	1,600
Lanternat.....	Idem.....	Bernot.....	1,400	Idem.....	Origny - en - Thié- rache.	1,400
M <sup>lle</sup> Pouillard.....	Employée..	Le Tréport.....	1,000	Idem.....	Bernot.....	1,000
M. Demol.....	Receveur....	Marseille-Saint-Mar- cel.	1,600	Receveur....	Salins-d'Hyères....	1,600
M <sup>lle</sup> Limet.....	Receveuse...	Chabreloche.....	1,400	Receveuse...	Lozoux.....	1,600
MM. Joulis.....	Receveur....	La Chapelle-sous- Rougemont.	1,400	Receveur....	Clermont - en - Ar- gonne.	1,600
Anstett.....	Sous-officier.	Dijon.....	"	Idem.....	La Chapelle-sous- Rougemont.	1,000
M <sup>lles</sup> Cabrières.....	Receveuse...	Le Sambuc.....	1,400	Receveuse...	Laissac.....	1,400
Gache.....	Idem.....	La Gaulière.....	1,200	Idem.....	Treignac.....	1,200
M. Ladrette.....	Commis aux <sup>rs</sup> blessé en service.	Bar-le-Duc.....	1,000	Receveur....	Blamont.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Rigole..	Employée..	Bordeaux.....	1,400	Receveuse...	Montagne.....	1,400
M <sup>lles</sup> Philippe.....	Receveuse...	Izé.....	1,400	Idem.....	Bazouges-la-Pérouse	1,400
Perquis.....	Employée..	Montfort-sur-Meu..	1,000	Idem.....	Izé.....	1,000
M <sup>mes</sup> Meslier.....	Receveuse...	Vern.....	1,400	Idem.....	Saint-Meloir-des- Ondes.	1,400
veuve Cuvier.....	Idem.....	Saint-Christophe- sur-la-Nais.	1,400	Idem.....	Neuvy-le-Roi.....	1,400
veuve Pommier	Idem.....	Autrèche.....	1,400	Idem.....	Saint-Christophe- sur-la-Nais.	1,400

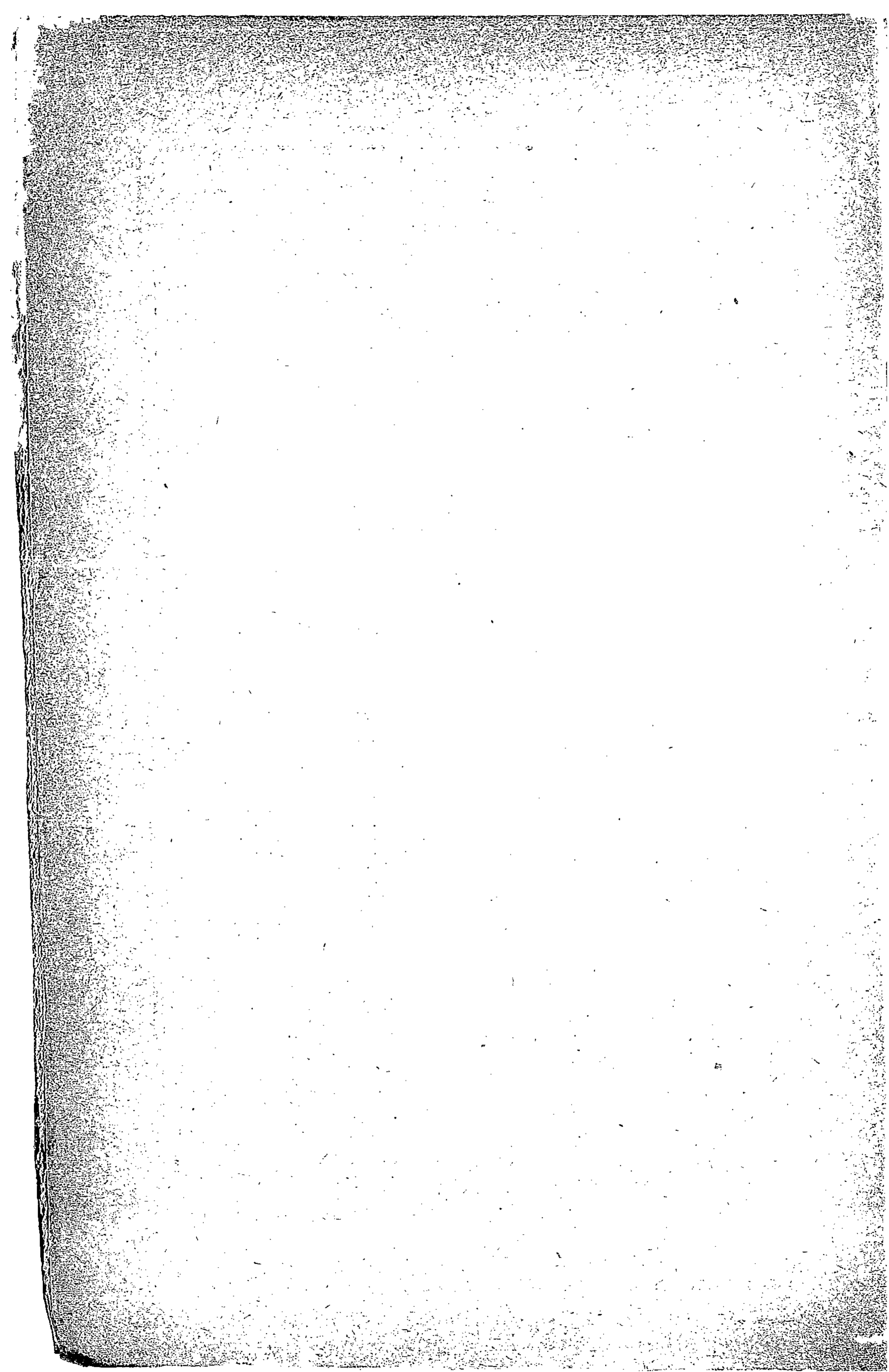
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Faure .....	Sous-officier.	La Rochelle .....	"	Receveur .....	Autrèche.....	1,000
Vigier.....	Receveur...	Le Chambon-de- Tence.	1,200	Idem.....	Monastier-sur-Ga- zeille.	1,200
M <sup>les</sup> Guinet .....	Receveuse...	La Trinité-Porhoët.	1,200	Receveuse...	Poiré-sur-Vie.....	1,200
Le Traon de K'guidan.	Employée...	Ploërmel.....	1,000	Idem.....	La Trinité-Porhoët.	1,000
Molinard.....	Receveuse..	Guilliers.....	1,200	Idem.....	Plouay.....	1,200
Lusinier.....	Employée...	Paris, téléphones, bureau O.	1,100	Idem.....	Guilliers.....	1,000
MM. Castin.....	Receveur...	Belabre.....	1,400	Receveur....	Aigurande.....	1,600
Perrot.....	Idem.....	Lignac.....	1,200	Idem.....	Belabre.....	1,200
M <sup>lles</sup> Doucet.....	Employée...	Tulle.....	1,000	Receveuse...	Lignac.....	1,000
Achintre.....	Receveuse...	Leigné-sur-Usseau.	1,200	Idem.....	La Roche-Posay...	1,200
MM. Geniès.....	Receveur...	Olonzac.....	2,000	Receveur....	Mèze.....	2,200
Raynaud.....	Idem.....	Brassac.....	2,000	Idem.....	Olonzac.....	2,000
M <sup>lle</sup> Tronquoy.....	Receveuse...	Gennevilliers.....	1,600	Receveuse...	Nanterre.....	1,800
M <sup>mes</sup> Jodoche.....	Idem.....	Ablon.....	1,600	Idem.....	Gennevilliers.....	1,600
Cassain.....	Idem.....	Valenton.....	1,200	Idem.....	Ablon.....	1,200
Vandois.....	Employée...	Direction de la Seine	1,400	Idem.....	Valenton.....	1,400
M <sup>lle</sup> Girieud.....	Receveuse...	Gonfaron.....	1,600	Idem.....	Marseille-S <sup>t</sup> -Marcel.	1,600
M <sup>me</sup> Ponsolle.....	Idem.....	Gordes.....	1,200	Idem.....	Gonfaron.....	1,200
M. Bioulès.....	Receveur....	Couësmes.....	1,000	Receveur....	Gordes.....	1,000
M <sup>lle</sup> Péan.....	Employée...	Angers R. P.....	1,000	Receveuse...	Couësmes.....	1,000
MM. Lacreu.....	Com. princ..	Fontainebleau....	3,000	Receveur...	Prades.....	2,700
Farnoux.....	Receveur....	Moras.....	1,600	Idem.....	Tain.....	1,600
M <sup>lle</sup> Meynier.....	Receveuse...	Saint-Martin-en- Vercors.	1,000	Receveuse...	Moras.....	1,000
M <sup>me</sup> Ravoux.....	Employée...	Marseille, téléph..	1,000	Idem.....	Saint-Martin-en- Vercors.	1,000
M. Thoulouze....	Receveur...	Manciet.....	1,600	Receveur....	Crémieu.....	1,600
M <sup>lles</sup> Mosclanis... Anglade.....	Receveuse... Employée...	Saint-Germé..... Lectoure.....	1,000 1,000	Receveuse... Idem.....	Manciet..... Saint-Germé.....	1,000 1,000
M <sup>me</sup> veuve Grand- mottet.	Receveuse...	Boissy-Saint-Léger.	1,600	Idem.....	Moret.....	1,800
M <sup>lle</sup> Daniel.....	Idem.....	Marines.....	1,600	Idem.....	Boissy-Saint-Léger.	1,600
M. Rougier.....	Receveur....	Vence.....	1,600	Receveur....	Solliès-Pont.....	1,600
M <sup>lle</sup> Humbert.....	Receveuse...	S <sup>t</sup> -Sauveur-de-Tinée	1,600	Receveuse...	Vence.....	1,600
M <sup>me</sup> Franck.....	Idem.....	Rognes.....	1,200	Idem.....	Maillanne.....	1,200
M <sup>lles</sup> Cagneau..... Combadières...	Idem..... Idem.....	Venelles..... Lascelle.....	1,000 1,200	Idem..... Idem.....	Roussel..... Montsalvy.....	1,000 1,200
Vaissaire.....	Employée...	Murat.....	1,000	Idem.....	Lascelle.....	1,000
Humbert.....	Receveuse...	Batilly.....	1,200	Idem.....	Blainville-sur-l'Eau	1,200
M <sup>me</sup> veuve Roy....	Idem.....	"	"	Idem.....	Montreuillon.....	1,000
MM. Bonhomme...	Receveur....	La Chapelle-Mont- ligeon.	1,000	Receveur...	La Ferrières-aux- Étangs.	1,000
Bourdon.....	Idem.....	Chambois.....	1,200	Idem.....	La Chapelle-Mont- ligeon.	1,200
Lozel.....	Idem.....	Céton.....	1,200	Idem.....	Chambois.....	1,200
M <sup>lles</sup> Chantepie.... Guérin..... Fagotte.....	Employée... Idem..... Postulan <sup>to</sup> re- ceveuse.	Mortagne..... Dijon.....	1,000 1,000	Receveuse... Idem..... Idem.....	Céton..... Fresnes-S <sup>t</sup> -Mamès.. Norroy-le-Bourg...	1,000 1,000 1,000
M <sup>me</sup> Bailly.....	Receveuse...	Champagny.....	1,400	Idem.....	Ronchamp.....	1,400
M. Halstein.....	Receveur....	Amance.....	1,400	Receveur...	Champagny.....	1,400
M <sup>lles</sup> Denis..... Demortière...	Receveuse... Idem.....	Montreux-Château. S <sup>t</sup> -Julien-de-Civry..	1,000 1,000	Receveuse... Idem.....	Amance..... Salornay.....	1,000 1,000
Chandelior....	Idem.....	Bois-Guillaume... Pierrepont-sur-Avre	1,400 1,200	Idem..... Idem.....	Pavilly..... Estrées-Deniécourt.	1,400 1,200
Dupont.....	Idem.....	Ham.....	1,000	Idem.....	Pierrepont-sur-Avre	1,000
Lépinos.....	Employée...	"	"	Idem.....	Corcieux.....	1,400
M. Deroze.....	Receveur....	Martigny-les-Ger- bonvaux.	1,400	Receveur....	Corcieux.....	1,400
M <sup>me</sup> veuve Gérard	Idem.....	"	"	Receveuse...	Martigny-les-Ger- bonvaux.	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Dardun . . . . .	Sous-officier.	Antibes . . . . .	"	Receveur . . . . .	Saint-Sauveur-de- Tinée.	1,000
Marty . . . . .	Idem . . . . .	Libourne . . . . .	"	Idem . . . . .	Galgon-et-Queyrac . . . . .	1,000
Vignié . . . . .	Idem . . . . .	Agen . . . . .	"	Idem . . . . .	Bussières-Badil . . . . .	1,000
Bessières . . . . .	Idem . . . . .	Grenoble . . . . .	"	Idem . . . . .	Le Chambon-de- Tence . . . . .	1,000
Déliot . . . . .	Idem . . . . .	Droux . . . . .	"	Idem . . . . .	Villiers - Charle- magne . . . . .	1,000
François . . . . .	Idem . . . . .	Riom . . . . .	"	Idem . . . . .	Chabrcloche . . . . .	1,000
Damotte . . . . .	Ex-sous-offic.	. . . . .	"	Idem . . . . .	S <sup>t</sup> -Julien-de-Civry . . . . .	1,000
Viot . . . . .	Sous-officier.	Antibes . . . . .	"	Idem . . . . .	Beaumes-de-Venise . . . . .	1,000
Machenaud . . . . .	Idem . . . . .	Caen . . . . .	"	Idem . . . . .	Leigné-sur-Usseau . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Roy . . . . .	Postulan <sup>te</sup> re- ceveuse.	. . . . .	"	Recoveuse . . . . .	Le Sambuc . . . . .	1,000
Le Conte . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Vern . . . . .	1,000
Desriot . . . . .	Receveuse . . . . .	Mayet de Montagne . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Doyet . . . . .	1,000
Champoux . . . . .	Idem . . . . .	Doyet . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Mayet-de-Montagne . . . . .	1,200
Sochaczewski . . . . .	Idem . . . . .	La Chapelle-Ven- domoise . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Droué . . . . .	1,400
M <sup>me</sup> veuve Grassard . . . . .	Idem . . . . .	Iguerande . . . . .	1,600	Idem . . . . .	Quincié . . . . .	1,600
MM. Mottin . . . . .	Com. princ.	Paris 73 . . . . .	3,000	Receveur . . . . .	Longwy-Bas . . . . .	2,700
Lévy . . . . .	Receveur . . . . .	Arzew . . . . .	2,000	Idem . . . . .	Troyes, quartier Bas . . . . .	2,200
Francois . . . . .	Idem . . . . .	Briey . . . . .	2,000	Idem . . . . .	S <sup>t</sup> -André-de-l'Eure . . . . .	2,000
Ansiau . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Aubert . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Briey . . . . .	1,600
M <sup>mes</sup> v <sup>c</sup> Delgrange . . . . .	Receveuse . . . . .	Saultain . . . . .	1,200	Receveuse . . . . .	Trith-Saint-Léger . . . . .	1,200
Dupret . . . . .	Postulan <sup>te</sup> re- ceveuse.	. . . . .	"	Idem . . . . .	Saultain . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Lefebvre . . . . .	Receveuse . . . . .	Malicorne . . . . .	1,000	Receveuse . . . . .	Rochefort-sur-Loire . . . . .	1,000
M. Choplin . . . . .	Receveur . . . . .	Bernay - en - Cham- pagne . . . . .	1,000	Receveur . . . . .	Malicorne . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Dalzon . . . . .	Receveuse . . . . .	Marcols . . . . .	1,000	Receveuse . . . . .	Saint-Remèze . . . . .	1,000
M. Souche . . . . .	Receveur . . . . .	Saint-Remèze . . . . .	1,000	Receveur . . . . .	Marcols . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> veuve Garnier . . . . .	Receveuse . . . . .	Arques-la-Bataille . . . . .	1,200	Receveuse . . . . .	Flogny . . . . .	1,200
M <sup>lle</sup> Desmars . . . . .	Idem . . . . .	La Sauve-Majeure . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Cussac . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> veuve Salles . . . . .	Idem . . . . .	Pondaurat . . . . .	1,000	Idem . . . . .	La Sauve-Majeure . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Bennes . . . . .	Idem . . . . .	Degagnac . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Pondaurat . . . . .	1,200
M <sup>lle</sup> Vialle . . . . .	Idem . . . . .	Sainte-Fortunade . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Lubersac . . . . .	1,200
M <sup>mas</sup> Laporte . . . . .	Idem . . . . .	Bouchain . . . . .	2,000	Idem . . . . .	Forges-les-Eaux . . . . .	2,000
Migneau . . . . .	Postulan <sup>te</sup> re- ceveuse.	. . . . .	"	Idem . . . . .	S <sup>t</sup> -Martin-du-Puy . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Trouttet . . . . .	Receveuse . . . . .	Dortan . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Secy-sur-Saône . . . . .	1,400
MM. Coucke . . . . .	Sous-officier . . . . .	Verdun . . . . .	"	Receveur . . . . .	Iguerande . . . . .	1,000
Clot . . . . .	Idem . . . . .	Brest . . . . .	"	Idem . . . . .	Bernay - en - Cham- pagne . . . . .	1,000
German . . . . .	Idem . . . . .	Béziers . . . . .	"	Idem . . . . .	Châteauneuf - de Randon . . . . .	1,000
Jalley . . . . .	Idem . . . . .	Brest . . . . .	"	Idem . . . . .	Raddon . . . . .	1,000
Lamary . . . . .	Idem . . . . .	Toulouse . . . . .	"	Idem . . . . .	Léon . . . . .	1,000
Olive . . . . .	Idem . . . . .	Narbonne . . . . .	"	Idem . . . . .	Lacaze . . . . .	1,000
Vayro . . . . .	Idem . . . . .	Toulouse . . . . .	"	Idem . . . . .	Sainte-Fortunade . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Castan . . . . .	Employée . . . . .	Hazebrouck . . . . .	1,000	Receveuse . . . . .	Coudekerq.-Branche . . . . .	1,000
MM. Ranger . . . . .	Comm. prin- cipal.	Limoges R. P . . . . .	3,000	Receveur . . . . .	Angoulême, faub. l'Houmeau . . . . .	2,700
Chonna . . . . .	Idem . . . . .	Montargis . . . . .	3,000	Idem . . . . .	La Charité . . . . .	2,700
Vitrac . . . . .	Receveur . . . . .	La Tronquièrre . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Brassac . . . . .	1,600
M <sup>lle</sup> Salvaire . . . . .	Receveuse . . . . .	Chéroy . . . . .	1,400	Receveuse . . . . .	Arques-la-Bataille . . . . .	1,400
Onfray . . . . .	Idem . . . . .	Lyons-la-Forêt . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Chéroy . . . . .	1,400
M. Poméon . . . . .	Com. princ.	Aix-les-Bains . . . . .	3,000	Receveur . . . . .	Bazas . . . . .	2,700
M <sup>me</sup> Brun . . . . .	Receveuse . . . . .	Luroy-Lévy . . . . .	1,600	Receveuse . . . . .	S <sup>t</sup> -Florent-sur-Cher . . . . .	1,600
Lefeuvre . . . . .	Idem . . . . .	La Plaine . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Bois-Guillaume . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Aubry . . . . .	Idem . . . . .	Novion-Porcien . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Château-Porcien . . . . .	1,400
Duhâl . . . . .	Idem . . . . .	Thilay . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Novion-Porcien . . . . .	1,200
Langlois . . . . .	Idem . . . . .	Neufmanil . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Thilay . . . . .	1,000



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
M <sup>lles</sup> Niemojewski . . .	Receveuse . . .	Veaugues . . . . .	1,000	Receveuse . . .	Précigné . . . . .	1,000
Solignac . . . . .	Employée . . .	Villefranche - de - Rouergue . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Montjaux . . . . .	1,000
Gamet . . . . .	Receveuse . . .	Anglards . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Saint-Cernin . . . . .	1,400
Vergeade . . . . .	Idem . . . . .	Ydos . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Anglards . . . . .	1,000
M. Collon . . . . .	Receveur . . .	Coulon . . . . .	1,200	Receveur . . . . .	Moncoutant . . . . .	1,200
M <sup>me</sup> Boutin . . . . .	Receveuse . . .	Le Busseau . . . . .	1,200	Receveuse . . .	Coulon . . . . .	1,200
M. Gauthier . . . . .	Receveur . . . . .	Huisseau-sur-Cos- sons . . . . .	1,200	Receveur . . . . .	La Ville-aux-Clercs .	1,200
M <sup>mes</sup> Bouquinet . . . . .	Receveuse . . .	Galgon-et-Queyrac . . . . .	1,600	Receveuse . . .	Vertheuil . . . . .	1,600
veuve Delmas . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	La Graulière . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Courgey . . . . .	Receveuse . . .	Saint-Paul-de-Varax . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Dortan . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Chaix . . . . .	Idem . . . . .	Cercy-la-Tour . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Lurey-Lévy . . . . .	1,400
Guérin . . . . .	Idem . . . . .	Montsauche . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Cercy-la-Tour . . . . .	1,200
MM. Benielli . . . . .	Sous-officier . . .	Périgueux . . . . .	"	Receveur . . . . .	Saint-Paul-de-Varax .	1,000
Rouyer . . . . .	Idem . . . . .	Oran . . . . .	"	Idem . . . . .	Montsanche . . . . .	1,000
Mausfroy . . . . .	Idem . . . . .	Besançon . . . . .	"	Idem . . . . .	Huisseau-sur-Cosson .	1,000
M <sup>lles</sup> Mailluchet . . . . .	Post <sup>re</sup> recev <sup>re</sup> . . .	Idem . . . . .	"	Receveuse . . .	Montroux-Château . .	1,000
Claverie . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Aurillac . . . . .	1,000
MM. Bousquet . . . . .	Chef de brig. . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,000	Chef de brig. .	Ligne du Sud-Ouest . .	3,000
Thomas . . . . .	Com. princ. . . . .	Lig. du Nord-Ouest . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,000
Labrousse . . . . .	Chef de brig. . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	3,000	Comm. princ. . .	Paris 25 . . . . .	3 000
Gascard . . . . .	Com. princ. . . . .	Paris 2 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 70 . . . . .	3,000
Chardon . . . . .	Idem . . . . .	Tulle . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 2 . . . . .	3,000
Delfieu . . . . .	Idem . . . . .	Châteauroux . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Nîmes R. P. . . . .	3,000
Pion . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	"	Idem . . . . .	Paris 35 . . . . .	3,000
Batac . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux-Chartrons . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Bordeaux, central . . .	3,000
Rival . . . . .	Idem . . . . .	Nantes, central . . .	3,000	Idem . . . . .	Bordeaux-Chartrons . .	3,000
Robert . . . . .	Idem . . . . .	Rodez . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Lyon, central, . . . . .	3,300
de Bernard de Teysier . . . . .	Idem . . . . .	Cochinchine . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Rodez . . . . .	3,000
Andreasz . . . . .	Idem . . . . .	Arras . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Cambrai . . . . .	3,300
Xolin . . . . .	Idem . . . . .	Lyon-Saint-Paul . . . . .	3,600	Idem . . . . .	Remiremont . . . . .	3,600
Loison . . . . .	Idem . . . . .	Villefranche - sur - Saône . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Lyon-Saint-Paul . . . .	3,300
Granier . . . . .	Idem . . . . .	Vichy . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 31 . . . . .	3,000
Ballion . . . . .	Idem . . . . .	Vendôme . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . . .	3,000
Buet . . . . .	Idem . . . . .	Bagnères-de-Luchon . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Nantes, central . . . . .	3,000
Mélin . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	3,000	Idem . . . . .	Valenciennes . . . . .	3,000
Anselme . . . . .	Idem . . . . .	Saïda . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Ajaccio . . . . .	3,000
Xoual . . . . .	Idem . . . . .	Montargis . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Épinal R. P. . . . .	3,000
André . . . . .	Idem . . . . .	Trouville . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 48 . . . . .	3,000
Arnaud . . . . .	Idem . . . . .	Versailles R. P. . . . .	4,000	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	4,000
Jarlir . . . . .	Idem . . . . .	Paris 13 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Pujol . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . . .	3,300	Idem . . . . .	Toulouse R. P. . . . .	3,300
Malbec . . . . .	Commis . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Lig. du Nord-Ouest . . .	3,000
Cécillon . . . . .	Idem . . . . .	Châteauroux . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Châteauroux . . . . .	3,000
Ricard . . . . .	Idem . . . . .	Montbrison . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Montbrison . . . . .	3,000
Mathelier . . . . .	Idem . . . . .	Nantes, central . . .	3,000	Idem . . . . .	Quimper . . . . .	3,000
Gilquin . . . . .	Idem . . . . .	Reims, principal . . .	3,000	Idem . . . . .	Calais, principal . . .	3,000
Lacroux . . . . .	Idem . . . . .	Amiens R. P. . . . .	3,000	Idem . . . . .	Arras . . . . .	3,000
Devalois . . . . .	Idem . . . . .	Tunis . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Tunis . . . . .	3,000
Marion . . . . .	Idem . . . . .	Vendôme . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Vendôme . . . . .	3,000
Grêmeau . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Sens . . . . .	3,000
Coquet . . . . .	Idem . . . . .	Dijon, central . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Fontainebleau . . . . .	3,000
Chenna . . . . .	Idem . . . . .	Nevers . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Montargis . . . . .	3,000
Giot . . . . .	Idem . . . . .	Tulle, direction . . .	3,000	Idem . . . . .	Tulle R. P. . . . .	3,000
Bruy . . . . .	Idem . . . . .	Dijon R. P. . . . .	3,000	Idem . . . . .	Auxerre . . . . .	3,000
Voillot . . . . .	Idem . . . . .	Chaumont . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Chaumont . . . . .	3,000
Baby . . . . .	Idem . . . . .	Foix, direction . . .	3,000	Idem . . . . .	Lézignan . . . . .	3,000
Nicod . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	3,000
Monmasson . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Bermont . . . . .	Idem . . . . .	Épinal, rue Thiers . . .	3,000	Idem . . . . .	Épinal, rue Thiers . . .	3,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Chapuis . . . . .	Commis . . . . .	Privas . . . . .	3,000	Com. princ..	Montélimar . . . . .	3,000
Pinsard . . . . .	Idem . . . . .	Blois-Denis-Papin..	3,000	Idem . . . . .	Blois R. P. . . . .	3,000
Patré . . . . .	Idem . . . . .	Laon R. P. . . . .	3,000	Idem . . . . .	Versailles R. P. . . . .	3,000
Bousquet . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	3,000
Cholley . . . . .	Idem . . . . .	Épinal, direction..	2,400	Commis . . . . .	Saint-Di <sup>z</sup> , sur sa demande.	2,400
Villéval . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	2,400
Daudet . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, central..	2,400	Idem . . . . .	Lyon, central. . . . .	2,400
Vigné . . . . .	Idem . . . . .	Cauterets . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Marseille, central..	2,700
Gleyze . . . . .	Idem . . . . .	Trouville . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Paris, central. . . . .	2,700
Durand . . . . .	Idem . . . . .	Cauterets . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	1,500
Pitel . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Nazaire . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Nantes, central..	2,100
Barrière . . . . .	Idem . . . . .	Cabourg . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Le Havre, central.	2,400
Lecomte . . . . .	Idem . . . . .	Vichy . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Tours, central . . . . .	1,500
Mangin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500
Guichon . . . . .	Idem . . . . .	Rouen, central. . . . .	1,800	Idem . . . . .	Lyon, central. . . . .	1,800
Aversois . . . . .	Idem . . . . .	Trouville . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 55. . . . .	1,500
Podevin . . . . .	Idem . . . . .	Paris 56. . . . .	2,400	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	2,400
Touzot . . . . .	Idem . . . . .	Vichy . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 56. . . . .	1,500
Ginoux . . . . .	Idem . . . . .	Avignon R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Nice R. P. . . . .	1,500
Goudey . . . . .	Idem . . . . .	Nice R. P. . . . .	2,700	Idem . . . . .	Avignon R. P. . . . .	2,700
Araud . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Malo . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Nantes, central . . . . .	1,800
Jacques . . . . .	Idem . . . . .	Plombières . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Reims, principal..	2,700
Briot . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Amiens R. P. . . . .	1,500
Laresche . . . . .	Idem . . . . .	La Bourboule . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 8. . . . .	1,500
Clerbout . . . . .	Idem . . . . .	Vichy . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Calais-Fontinettes .	2,400
Bahier . . . . .	Idem . . . . .	Trouville . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Yvetot . . . . .	1,500
Hénaut . . . . .	Idem . . . . .	Cauterets . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris, central. . . . .	1,500
Bardy . . . . .	Idem . . . . .	La Bourboule . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,100
Chanut . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité. . .	"	Idem . . . . .	Bourg . . . . .	2,700
Sergent . . . . .	Idem . . . . .	Paris 5. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 97. . . . .	1,500
Brun . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux, central..	1,500	Idem . . . . .	Tonkin. . . . .	1,500
Chaminan . . . . .	Idem . . . . .	Royan . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Bordeaux-Aquitaine	1,500
Guyon . . . . .	Idem . . . . .	Caen, central. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Mer..	1,500
Lepetit . . . . .	Idem . . . . .	En congé . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Suiffel . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Molens . . . . .	1,500
Grenier . . . . .	Idem . . . . .	Le Mont-Dore. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Lyon, central. . . . .	1,500
Deconde . . . . .	Idem . . . . .	Dieppe . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Pont-Audemer, . . . . .	1,500
Dayt . . . . .	Idem . . . . .	Monthéliard . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Mâcon . . . . .	2,100
Pujol . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central. . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris 98. . . . .	1,800
Sage . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris 84. . . . .	1,800
Richard . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Malo . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Hyères . . . . .	2,700
Dutoya . . . . .	Idem . . . . .	Arcachon . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Mont-de-Marsan . . . . .	2,100
Duverneuill . . . . .	Idem . . . . .	Royan . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Arcachon . . . . .	1,800
Crest . . . . .	Idem . . . . .	Vichy . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Oran R. P. . . . .	1,500
Jammet . . . . .	Idem . . . . .	Bagnères-de-Luchon	1,500	Idem . . . . .	Lyon, central. . . . .	1,500
Petitbien . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Cannes . . . . .	2,100
Chaprenet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Loches . . . . .	1,500
Lajus . . . . .	Sous-officier. . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	1,500
Picot . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Bordeaux R. P. . . . .	1,500
Ponsot . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Belfort, ville. . . . .	1,500
Duclap . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Grenoble R. P. . . . .	1,500
Musset . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Nantes R. P. . . . .	1,500
François . . . . .	Surnumér <sup>re</sup> . . . . .	Dunkerque . . . . .	"	Surnumér <sup>re</sup> . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	"
Nozières . . . . .	Idem . . . . .	Clerm <sup>t</sup> -Ferr., centr.	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Aillaud . . . . .	Idem . . . . .	Trouville . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 54. . . . .	"
Vernay . . . . .	Idem . . . . .	Dieppe . . . . .	"	Idem . . . . .	Rouen, central. . . . .	"
Domecq . . . . .	Idem . . . . .	Caen, central. . . . .	"	Idem . . . . .	Louviers . . . . .	"
Boudoube . . . . .	Idem . . . . .	Pau . . . . .	"	Idem . . . . .	Villeneuve-sur-Lot .	"
Gibert . . . . .	Idem . . . . .	Clermont-Ferrand, central.	"	Idem . . . . .	Tours R. P. . . . .	"
Denis . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Vendôme . . . . .	"



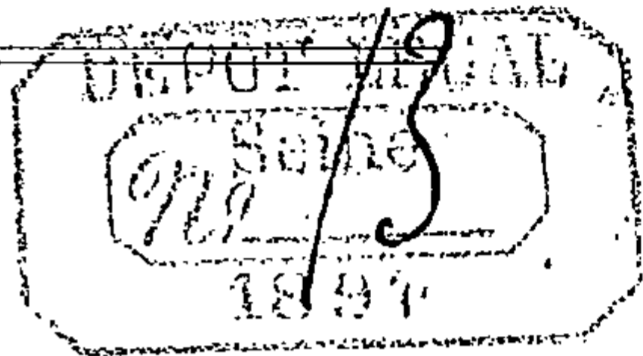
1894.

N° 11.

N° 11.

# ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

OCTOBRE 1894.



## SOMMAIRE.

	Pages.
CRÉATIONS d'établissements de facteur receveur de l'État.....	586
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	587
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création, à Brest, d'un réseau téléphonique urbain.....	588
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création, à Vitry-sur-Seine, d'un réseau annexe de celui de Paris.....	589
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création, à Caudéran, d'un réseau annexe de celui de Bordeaux.....	589
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création, à Gournay-en-Bray, d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées.....	590
MISE en service de réseaux et de lignes téléphoniques.....	590
ADDITIONS et modifications à la nomenclature des bureaux télégraphiques par département (N° 500-43).....	591
ADDITIONS et modifications à la nomenclature des fils.....	593
NOMENCLATURE des bureaux austro-hongrois.....	594
NOMENCLATURE des bureaux britanniques.....	594
LISTE des journaux belges.....	594
LISTE des journaux italiens.....	595
ÉQUIVALENTS de taxes de l'Union postale.....	595
RECTIFICATION au Tarif international des Postes.....	595
FRANCHISES télégraphiques.....	596
FRANCHISES postales. — Publication du 162 <sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales. 1 <sup>o</sup> Payeurs (ou faisant fonctions) de la brigade d'occupation en Tunisie; 2 <sup>o</sup> Chefs des bureaux centraux de l'Inscription maritime.....	596
BÂTIMENTS en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer.....	598
ADDITIONS à la nomenclature des escales.....	600
NOMENCLATURE des bureaux tunisiens.....	600
COMPARAISON des recouvrements du mois de juillet 1894 avec ceux du mois correspondant de l'année 1893. — France.....	601
COMPARAISON des recouvrements du mois de juillet 1894 avec ceux du mois correspondant de l'année 1893. — Algérie.....	601
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de septembre 1894.....	603
JUGEMENT des tribunaux.....	603
FAITS divers.....	603
NOMINATIONS et mutations.....	605

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. — ORGANISATION  
DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

*Créations d'établissements de facteur-receveur de l'État.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Allier.....	Trézelles.....	4 juillet 1894.....	8794
Meuse.....	Houdelaincourt.....	27 mars 1894.....	8795
Hautes-Pyrénées.....	Pujo.....	4 juillet 1894.....	8796
Côte-d'Or.....	Blaisy-Bas (1).....	27 mars 1894.....	7973
Var.....	Pourcieux.....	Idem.....	8797
Creuse.....	Blessac.....	Idem.....	8798
Vosges.....	Ruppes.....	Idem.....	8799
Landes.....	Lugaut, section de Retjons.....	4 juillet 1894.....	8800
Isère.....	Saint-Joseph-de-Rivière.....	Idem.....	8605
Maine-et-Loire.....	Saint-Barthélemy.....	27 mars 1894.....	8075
Vienne.....	Saint-Benoît.....	4 juillet 1894.....	8803
Haute-Garonne.....	Bourg-Saint-Bernard.....	25 octobre 1893.....	8804
Pyrénées-Orientales.....	Porta.....	5 juin 1893.....	8805
Indre.....	Mérigny (1).....	4 juillet 1894.....	7847
Cher.....	Vinou.....	Idem.....	8806
Bouches-du-Rhône.....	Salin-de-Giraud, commune d'Arles.....	Idem.....	8807
Ardèche.....	Labégude.....	29 janvier 1894.....	8809
Bouches-du-Rhône.....	Simiane.....	Idem.....	8810
Lot.....	Vers.....	Idem.....	8811
Corse.....	Ersa.....	4 juillet 1894.....	8812

(1) Conversion de l'établissement de facteur receveur municipal existant dans la commune.

*Créations d'établissements de facteur receveur municipal.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Aveyron.....	Vabres.....	26 septembre 1894..	8801
Sarthe.....	Avoisc.....	Idem.....	8802
Nord.....	Sainghin-en-Weppes.....	3 octobre 1894.....	8808

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes a autorisé, sur la proposition du Directeur général des Postes et des Télégraphes : 1° la création d'une recette composée de 4<sup>e</sup> classe des Postes et des Télégraphes, à Marseille, boulevard de la Corderie. Ce bureau a pris le numéro d'ordre 8792 (arrêté du 29 janvier 1894); 2° l'adjonction d'un service postal au bureau télégraphique de Rouen-central (Seine-Inférieure). Ce bureau, qui prendra le numéro d'ordre 7644, deviendra un bureau mixte du jour où sera transféré le service dans l'immeuble dénommé : Palais des consuls. (Décision du 18 septembre 1894.)

Sur la proposition du Directeur général des Postes et des Télégraphes, le Ministre a décidé, à la date du 14 septembre 1894, la conversion en établissement de facteur receveur de l'État de la distribution auxiliaire de Clinchant (Oran).

Sur la proposition du Directeur général, M. le Ministre a décidé, le 19 octobre, la création d'un établissement de facteur receveur de l'État à Lacroix, commune mixte de la Calle (Constantine), et d'une distribution auxiliaire de l'État à Aou-Kloub (Oran).

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

**1<sup>o</sup> Ouvertures.**

**BUREAUX SECONDAIRES.**

**a) Bureaux municipaux.**

Ambarès-et-Lagrave. MT. (R). RG. Gironde.....	10 octobre 1894.
Bassac. M. RG. Charente.....	25 septembre 1894.
Blagnac. M. ☒ RG. Haute-Garonne.....	<i>Idem.</i>
Camplong. M. RG. Aude.....	10 octobre 1894.
Châteauroux. M. RG. Hautes-Alpes.....	25 septembre 1894.
Colomars. MT. (R) RG. Alpes-Maritimes.....	<i>Idem.</i>
Falgoux (Le). M. Cantal.....	10 octobre 1894.
Hostun. M. ☒ RG. Drôme.....	25 septembre 1894.
Jonvelle. M. ☒ Haute-Saône.....	10 octobre 1894.
Landéan. M. ☒ Ille-et-Vilaine.....	<i>Idem.</i>
Nouziers. M. ☒ RG. Creuse.....	<i>Idem.</i>
Poilhes. M. RG. Hérault.....	16 septembre 1894.
Saint-Didier-au-Mont-d'Or. M. ☒ RG. Rhône.....	10 octobre 1894.
Saint-Jean-de-Muzols. M. Ardèche.....	25 septembre 1894.

**b) Gares.**

Bou-Ktoub. K. Oran.	Maguelonne-le-Sauvage. K. Bouches-du-Rhône.
Caudos. K. Gironde.	Merdja. K. Oran.
Fiac. 3 kil. Tarn.	Pioch-Badet. K. Bouches-du-Rhône.
Icard K. Bouches-du-Rhône.	Sceaux. V. Seine.
Larochebeaucourt. K. Dordogne.	
Lesches-Beaumont. K. Drôme.	

**2<sup>o</sup> Modifications et transformations.**

- Page 11. Rétablir la mention : Albion-Costebelle. IP. (1) Var, ainsi que le renvoi y relatif.
- 27. A l'article : Barbizon (C<sup>ne</sup> de Chailly-en-Bière). MT. (R). Seine-et-Marne, biffer l'indice (R).
- 43. A l'article : Bouges. MT. Indre, ajouter l'indice (R).
- 71. A l'article : Châteauroux. K. Hautes-Alpes, substituer : Châteauroux. V. Hautes-Alpes.
- 103. A l'article : Estaires. M. ☒ Nord, ajouter l'indice (3) et mettre au bas de la page le renvoi suivant :

(3) Bureau ouvert tous les jours ordinaires, de 7 ou 8 heures du matin (suivant la saison) à 8 heures du soir, sans interruption.

- Page 163. *Ajouter à son ordre alphabétique* : Le Falgoux. M. Cantal.  
 — 166. *Biffer l'article* : Le Mourillon (faubourg de Toulon). M. ☒ Var.  
 — 170. *A l'article* : Les Lilas M. ☒ RG. Seine, *substituer à l'indice M. l'indice MC.*  
 — 175. *A l'article* : Lilas (Les). M. ☒ RG. Seine, *substituer à l'indice M. l'indice MC.*  
 — 197. Modane. M. ☒ RG. (2) Savoie, *compléter ainsi qu'il suit le renvoi correspondant* :  
     «..... La remise gratuite des télégrammes s'étend au territoire des communes de Modane et des Fourneaux et, par conséquent, à tout le quartier dit de «Modane gare».  
 — 201. *A l'article* : Monthenoît. M. ☒ DP. Doubs, *biffer l'indice DP.*  
 — 203. *A l'article* : Montfort ou Montfort-sur-Argens. M. Var, *ajouter l'indice ☒.*  
 — 210. *Biffer l'article* : Mourillon (Le) (faubourg de Toulon). M ☒ Var.  
 — 247. *A l'article* : Ranville : M. ☒ DP. Calvados, *substituer à l'indice DP l'indice RG.*  
 — 300. *A l'article* : Sidi-Bou-Saïd. L. Tunisie, *ajouter l'indice ☒.*  
 — 305. *Au lieu de* : Tafaroui M. Oran, *lire* : Tafaraoui. M. Oran.  
 — 329. *A l'article* : Villeneuve-au-Chemin. M. RG. Aube; *ajouter l'indice ☒.*  
 — 350. *Modifier ainsi qu'il suit la liste des bureaux de Toulon* :

TOULON.

Toulon-Central. N/2 ☒.....	1
— Mourillon. M. ☒.....	2
— (Préfecture maritime) IP.....	"

*Ajouter l'indice RG. après le nom des bureaux suivants :*

- Lavoûte-Chilhac. M. ☒. Haute-Loire.  
 Riscle. M. ☒. Gers  
 Saint-Geniès. M. Dordogne.

*Biffer l'indice RG. en regard des articles suivants .*

- Grau-du-Roi (Le) M. ☒ Gard.  
 Le Grau-du-Roi. M. ☒. Gard.  
 Saint-Yorre. M. Allier.

**3° Fermatures provisoires.**

- Amphion (Bains d'). BM. Haute-Savoie.  
 Le Montanvert. BM. Haute-Savoie.  
 Lovagny. BM. Haute-Savoie.  
 Montanvert (Le). BM. Haute-Savoie.  
 Pralognan. BM. Savoie.  
 Thorenc. MT. (R). Alpes-Maritimes.

**ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique urbain à Brest ( Finistère ).**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
 Vu la loi du 16 juillet 1889;  
 Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai et 7 novembre 1890 ;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique urbain est autorisée à *Brest* (Finistère).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement principal est fixé à deux cents francs (200<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 26 septembre 1894.

LOURTIES.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique annexe de celui de Paris à Vitry-sur-Seine.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai et 7 novembre 1890;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique *annexe de celui de Paris* est autorisée à *Vitry-sur-Seine*.

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement principal au réseau local est fixé à cent cinquante francs (150<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 24 septembre 1894.

LOURTIES.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique annexe de celui de Bordeaux à Caudéran (Gironde).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai et 7 novembre 1890;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique *annexe de celui de Bordeaux* est autorisée à *Caudéran* (Gironde).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement principal au réseau local est fixé à cent cinquante francs (150<sup>f</sup>).



ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 24 septembre 1894.

LOURTIES.

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure)*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889 ;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai et 7 novembre 1890 ;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre des communes de Gournay-en-Bray, de Ferrières, d'Avesnes et d'Elbeuf-en-Bray.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 24 septembre 1894.

LOURTIES.

*Mise en service de réseaux et de lignes téléphoniques.*

1° Réseaux principaux :

Saint-Dié.....	1 <sup>er</sup> octobre 1894,
Saint-Raphaël (Var).....	1 <sup>er</sup> novembre 1894.

2° Réseaux spéciaux :

La Bouille (Seine-Inférieure) [desservi par le circuit Pont-Audemer-Rouen, a été introduit dans le bureau de la Bouille].....	20 septembre 1894.
Cormeilles-en-Parisis (Seine-et-Oise).....	25 septembre 1894.
Margaux (Gironde) [desservi par le circuit Bordeaux-Pauillac, a été introduit dans le bureau de Margaux].....	10 septembre 1894.
Montigny-Lencoup (Seine-et-Marne).....	21 septembre 1894.
Vaucresson (Seine-et-Oise).....	31 août 1894.
Villiers-sur-Marne (Seine-et-Oise).....	23 août 1894.

3° Lignes interurbaines :

Circuit Paris=Lyon (2 <sup>e</sup> circuit).....	26 septembre 1894.
Circuit Angers=Saumur=Tours.....	17 octobre 1894.
Circuit Châteauneuf=Angoulême.....	17 septembre 1894.
Circuit Cormeilles-en-Parisis=Argenteuil.....	20 septembre 1894.
Circuit Hiersac=Châteauneuf.....	10 octobre 1894.

**DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE,  
BUREAU DES CORRESPONDANCES ET DES RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.**

*Additions et modifications à la nomenclature des bureaux télégraphiques  
par département (N° 500-43).*

(Direction à donner aux télégrammes.)

**PREMIÈRE NOTIFICATION.**

**1° ADDITIONS.**

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX.		GARES OUVERTES À LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.	
	Bureaux secondaires.	Bureaux principaux correspondants.	Bureaux secondaires.	Bureaux principaux correspondants.
<b>Aisne</b> .....	Mercin-et-Vaux...	Soissons.		
<b>Allier</b> .....	Saint-Yorre.....	Vichy.		
<b>Alpes (Hautes-)</b>	Châteauroux.....	Embrun.....	Beaune (La)....	Die ( <i>Drôme</i> ).
<b>Alpes-Maritimes.</b>	Colmars.....	Nice.		
<b>Ardèche</b> .....	Saint-Jean-de-Muzols.	Tournon.		
<b>Aude</b> .....	Camplong.....	Lézignan.		
<b>Bouches - du - Rhône</b> .....	.....	.....	Icard.....	Arles.
			Maguelonne - le - Sauvage.	Arles.
			Pioch-Badet.....	Arles.
<b>Cantal</b> .....	Falgoux (le)....	Mauriac.		
	Moussagos.....	Mauriac.		
<b>Charente</b> .....	Bassac.....	Jarnac.		
<b>Côte-d'Or</b> .....	Braux.....	Semur.		
	Saint-Thibault...	Semur.		
<b>Creuse</b> .....	Nouziers.....	Guéret.		
<b>Dordogne</b> .....	Grignols.....	Périgueux...	Larochebeaucourt.	Angoulême ( <i>Charente</i> ).
<b>Drôme</b> .....	Châtillon - Saint-Jean.	Romans.....		
	Hostun.....	Romans.....	Lesches-Beaumont.	Die.
<b>Garonne (Haute-)</b>	Blagnac.....	Toulouse.		
<b>Gironde</b> .....	Ambarès-et-Lagrave.	Bordeaux....	Candos.....	Bordeaux.
<b>Hérault</b> .....	Poïlhes.....	Béziers.		
<b>Ille-et-Vilaine</b> ...	Landéan.....	Fougères.		
<b>Indre</b> .....	Bouges.....	Châteauroux.		

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX.		GARES OUVERTES À LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.	
	Bureaux secondaires.	Bureaux principaux correspondants.	Bureaux secondaires.	Bureaux principaux correspondants.
<b>Indre-et-Loire</b> ...	.....	.....	Chançay .....	Tours.
			Neuillé-le-Lierre..	Tours.
			Reugny.....	Tours.
			Vernou-État.....	Tours.
			Villedomer-État..	Tours.
<b>Isère</b> .....	Saint - Pierre - de - Chandieu.	Bourgoin.		
<b>Lot-et-Garonne</b> ..	Saint - Hilaire-sur- Garonne.	Agen.		
	Broyes.....	Sézanne.		
<b>Marne</b> .....	Faverolles - et-Coë- my.	Reims.		
	Villers-Marmery..	Reims.		
<b>Marne (Haute)</b> ..	Perthes.....	Saint-Dizier.		
<b>Morbihan</b> .....	Sainte-Anne-d'Au- ray.	Vannes.		
	Colleret.....	Manhenge.		
<b>Nord</b> .....	Douchy.....	Denain.		
<b>Rhône</b> .....	Saint - Didier - au - Mont-d'Or.	Lyon.		
<b>Saône (Haute)</b> ..	Jonvelle.....	Jussey.		
<b>Seine</b> .....	.....	.....	Sceaux.....	Sceaux.
<b>Seine-et-Oise</b> ....	Limcil-Brevannes.	Boissy - Saint - Léger.	Bessancourt.....	Paris.
<b>Tarn</b> .....	.....	.....	Fiac.....	Lavaur.
	Compreignac.....	Limoges.		
<b>Vienne (Haute)</b> ..	Razès.....	Limoges.		
<b>Yonne</b> .....	Prunoy.....	Joigny.		

**2° MODIFICATIONS.**

**CHER**, page 58, en regard de : Veaugues, mettre : Sancerre ;  
supprimer l'article « Vexugues... Sancerre ».

**INDRE-ET-LOIRE** (gares), remplacer Vernou par Vernou-Orléans et Villedomer par Villedomer-Orléans.

**SEINE-ET-MARNE**, page 236, souligner Villeneuve-sous-Dammartin, qui est le nom d'un bureau municipal téléphonique.

**VOSGES** (tableau n° 1), intercaler Gérardmer entre Épinal et Mirecourt ;

Tableau n° 2 : biffer l'article Gérardmer.. {  
Épinal.  
Saint-Dié.

Même tableau (bureaux télégraphiques et téléphoniques municipaux) :

En regard de : Corcieux, mettre..... {  
Saint-Dié.  
Gérardmer.

En regard de : Girecourt, mettre..... {  
Épinal.  
Gérardmer.

En regard de : Granges, mettre..... {  
Bruyères.  
Gérardmer.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Additions et modifications à la nomenclature des fils.*

RÉSEAU PRINCIPAL.

NUMÉROS des FILS.	POINTS EXTRÊMES.	VOIES SUIVIES et POINTS DE COUPURE.	OBSERVATIONS.
614	La Rochelle = Luçon.	.....	Dessert Marans.
628	Saint - Brieuc = Pontivy.	.....	Dessert Loudéac.
724	Lorient = Quimperlé.		

RÉSEAU DÉPARTEMENTAL.

NUMÉROS des FILS.	POINTS EXTRÊMES.	BUREAUX INTERMÉDIAIRES DESSERVIS.	OBSERVATIONS.
CHARENTE-INFÉRIEURE.			
1			
CÔTES-DU-NORD.			
3			
7	Saint-Brieuc = Tréguier.	Pontrieux.....	} Peut être coupé à Guingamp. } Peut être utilisé par Binic en cas de nécessité.
11	Saint - Brieuc = Paimpol.	.....	
19	Paimpol = Lannion.	Tréguier.	
INDRE-ET-LOIRE.			
9	Tours = Loches..	.....	Circuit téléphonique.
VOSGES.			
5	Épinal = Gérardmer.	Girecourt (M).	
11	Bruyères = Gérardmer.	Granges (M).	
17	Saint-Dié = Gérardmer.	Corcieux (M)	
19	Remiremont = Gérardmer.		

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux austro-hongrois.*

Les agents sont invités à inscrire la lettre T en regard des bureaux austro-hongrois ci-après qui sont autorisés à échanger des mandats télégraphiques avec l'étranger.

Buczacz.		Pisino.
Cormons.		Prag-Josefstadt.
Mauer.		Retz.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux de poste britanniques.*

L'Administration vient de faire réimprimer la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux.

Ce document sera transmis prochainement à tous les bureaux français.

Les agents devront, dès la réception de la nouvelle nomenclature, traiter l'ancienne liste comme imprimé hors d'usage.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Liste des journaux belges.*

Les agents sont invités à modifier ainsi qu'il suit la liste des publications belges.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion.. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
1 <sup>o</sup> NOUVEAUX JOURNAUX À AJOUTER.						
<i>Flandre médicale (La) . . . . .</i>	Gand. . . . .	{ 6 mois.. 12 mois..	7 75 14 42	7 50 14 00	0 25 0 42	Les abonnements partent du 1 <sup>er</sup> jan- vier ou du 1 <sup>er</sup> juil- let.
<i>Het Vlaamsche Volk. . . . .</i>	Bruxelles. . . . .	{ 3 mois.. 6 mois.. 9 mois.. 12 mois..	8 25 15 98 24 72 30 90	8 00 15 50 23 97 30 00	0 25 0 48 0 75 0 90	
2 <sup>o</sup> JOURNAL À BIFFER.						
<i>Journal des villages (Le) . . .</i>						

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Liste des journaux italiens.*

Les agents sont invités à modifier ainsi qu'il suit la liste des publications italiennes.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publication. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
CHANGEMENTS DE PRIX.						
<i>Illustrazione italiana</i> .....	Milan .....	3 mois..	9 00	8 75	0 25	Avec prime.
		6 mois..	17 00	16 49	0 51	
		12 mois..	33 00	32 01	0 99	
		12 mois..	34 00	32 98	1 02	

EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. — CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Équivalents de taxes de l'Union postale.*

Par suite de changements survenus dans la valeur des monnaies du Royaume de Siam, il y a lieu de rectifier le tableau des équivalents qui figure à l'article 4 du règlement de détail de l'Union (V. pages 276 et 277 du bulletin supplémentaire, 5° supp. de juin 1892, et pages 44 et 45 de la circulaire aux bureaux d'échange) :

En regard de Siam remplacer les chiffres existants par les indications suivantes :

25 centimes.	10 centimes.	5 centimes.
10 atts.	4 atts.	2 atts.

Il n'est rien changé aux taxes applicables dans le Royaume de Siam aux différentes catégories de correspondances pour l'Europe. (Tableau IV du Tarif international, pages 90 et 97.) Toutefois il convient de rectifier les indications suivantes en regard de Siam, aux pages précitées du Tarif international, savoir :

- Col. 7 : 3 atts (b) minimum 6 atts, *inscrire* minimum 10 atts;  
Col. 11 : *remplacer* 7 atts 1/2 par 10 atts = 25 centimes.

EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE  
ÉTRANGÈRE.

*Rectification au Tarif international des Postes.*

Les agents sont invités à porter les rectifications suivantes au Tarif international des Postes (édition de 1892 ou tirage de 1893) :

Page 9, renvoi 2, au bas de la page, *biffer* Salvador. (Ce pays admet actuellement les envois d'abeilles vivantes.)

Page 74, chapitre VI (livrets d'identité), § 234, *après* Italie, *placer entre pa-*

renthèses les mots : y compris la République de Saint-Marin et le bureau de Massouah.

La rectification suivante déjà prescrite par le bulletin mensuel de juillet 1892, page 609, doit être effectuée sur la nouvelle édition de 1893 :

Page 110, tableau VI, en regard de Luxembourg, col. 4, remplacer 1 franc par 0 fr. 75.

MATÉRIEL ET EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. —

Franchises télégraphiques.

En vertu d'une décision ministérielle, en date du 24 septembre 1894, il y a lieu d'ajouter à l'état général des franchises télégraphiques :

Pour l'Algérie :

Page 40, ancienne édition, et page 50, nouvelle édition.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Et pour la Tunisie :

Page 44, ancienne édition, et page 54, nouvelle édition :

Chefs du génie ..... } Limitée à la correspondance pour affaires de service urgentes avec les chefs de service du génie des places ou annexes sous leurs ordres, et réciproquement.

162<sup>e</sup> SUPPLÉMENT AU

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4<sup>e</sup> BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES, COLIS POSTAUX ET CONTRAVENTIONS.

Franchises postales. — Publication du 162<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales. — 1<sup>o</sup> Payeurs (ou faisant fonctions) de la brigade d'occupation en Tunisie; 2<sup>o</sup> Chefs des bureaux centraux de l'Inscription maritime.

Deux décrets, en date des 25 septembre et 9 octobre 1894, ont accordé la franchise postale :

1<sup>o</sup> A la correspondance officielle échangée, sous plis fermés, entre les payeurs (ou faisant fonctions) de la brigade d'occupation en Tunisie;

2<sup>o</sup> A la correspondance officielle échangée, sous bandes, dans l'étendue de l'arrondissement maritime, entre le chef du bureau central de l'Inscription maritime, d'une part, et les commissaires de l'Inscription maritime et les trésoriers des invalides de la marine, d'autre part.

Ces décrets font l'objet du 162<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales; les indications de ce supplément devront être reportées sur ledit manuel.

MANUEL DES FRANCHISES.

Table with 5 main columns: 1. INDICATION des pages du Manuel des franchises. 2. DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES (subdivided into AUTONISÉS à contresigner leur correspondance de service, SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises, AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise). 3. FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée. 4. ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise (subdivided into Ancien, Nouveau). 5. NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION (subdivided into Numéros des tableaux, Pages). 6. DATES DES DÉCISIONS ministérielles. Rows include entries for 'Chef du bureau central de l'inscription maritime', 'Commissaires de l'inscription maritime', 'Payeurs (ou faisant fonctions) de la brigade d'occupation de Tunisie', and 'Trésoriers des invalides de la marine'.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. La Direction générale des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais elle ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 <sup>er</sup> . — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).						
1	La Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).	4 nov.....	Le Havre..	La Louise.....	Voilier... ..	H. Auger.
2	Saint-Pierre (Martinique).	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	La Bonne-Mère.	Idem.....	D. Auger.
3	Idem.....	15.....	Idem.....	Marguerite-Ambaud.	Idem.....	Ambaud frères.
4	Cayenne.....	10.....	Idem.....	Émile-Monier..	Idem.....	F. Avril.
5	Saint-Pierre (Martinique).	25.....	Idem.....	Christophe-Colomb.	Idem.....	D. Auger.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).						
1	Antofogasta.....	7 nov.....	Le Havre..	Pérou.....	Steamer... ..	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
2	Arica.....	7.....	Idem.....	Pérou.....	Idem.....	Idem.
3	Bahia.....	14.....	Idem.....	.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
4	Idem.....	28.....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
5	Buenos-Ayres.....	10.....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	20.....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	30.....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
8	Cap-Haïtien.....	18.....	Idem.....	.....	Idem.....	Broström.
9	Idem.....	28.....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
10	Caracas.....	2.....	Idem.....	Crémon.....	Idem.....	Idem.
11	Idem.....	18.....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
12	Carthagène.....	2.....	Idem.....	Crémon.....	Idem.....	Idem.
13	Idem.....	18.....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
14	Los Cayos.....	6.....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
15	Céara.....	20.....	Idem.....	Justin.....	Idem.....	Currie.
16	Idem.....	30.....	Idem.....	Ceareuse.....	Idem.....	Cunard.
17	Cienfuegos (Cuba).	.....	Idem.....	.....	Idem.....	.....
18	Colon.....	6.....	Idem.....	.....	Idem.....	Broström.
19	Idem.....	24.....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
20	Coronel.....	7.....	Idem.....	Pérou.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
21	Coquimbo.....	7.....	Idem.....	Pérou.....	Idem.....	Idem.
22	Caracao.....	2.....	Idem.....	Crémon.....	Idem.....	Broström.
23	Idem.....	18.....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
24	Gonaïves.....	24.....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
25	Itacoatiara.....	.....	Idem.....	.....	Idem.....	.....
26	Jaomel.....	6.....	Idem.....	.....	Idem.....	Broström.
27	Jérémie.....	24.....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
28	Kingston (Jamaïque)	6.....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
29	La Havane.....	15.....	Idem.....	Alfonso XII....	Idem.....	Genestal.
30	Idem.....	28.....	Idem.....	.....	Idem.....	Broström.
31	Iquique.....	7.....	Idem.....	Pérou.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
32	Lima.....	7.....	Idem.....	Pérou.....	Idem.....	Broström.
33	Maceïo.....	28.....	Idem.....	.....	Idem.....	Chargeurs réunis.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.



NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, ARMATEURS ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
34	Manaos.....	30 nov....	Le Havre..	Cearense .....	Steamer...	Cunard.
35	Maragnan.....	20 .....	Idem.....	Justin .....	Idem.....	Currie.
36	Idem .....	30 .....	Idem.....	Cearense .....	Idem.....	Cunard.
37	Mayaguez.....	.....	Idem.....	.....	Idem.....	
38	Mollendo.....	7 .....	Idem.....	Pérou.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
39	Montevideo.....	10 .....	Idem.....	.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
40	Idem.....	20 .....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
41	Idem.....	30 .....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
42	Para.....	20 .....	Idem.....	Justin .....	Idem.....	Currie.
43	Idem.....	30 .....	Idem.....	Cearense .....	Idem.....	Cunard.
44	Paranagua.....	.....	Idem.....	.....	Idem.....	
45	Pernambuco.....	14 .....	Idem.....	.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
46	Idem.....	28 .....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
47	Ponce (Porto-Rico).	.....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
48	Port-au-Prince.....	13 .....	Idem.....	.....	Idem.....	Broström.
49	Idem.....	28 .....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
50	Progreso.....	13 .....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
51	Idem.....	15 .....	Idem.....	Alfonso XII....	Idem.....	Genestal.
52	Puerto-Cabello.....	2 .....	Idem.....	Crémon .....	Idem.....	Broström.
53	Idem.....	18 .....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
54	Puerto-Plata.....	24 .....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
55	Rio-de-Janciro.....	7 .....	Idem.....	.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
56	Idem.....	14 .....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
57	Idem.....	21 .....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
58	Idem.....	28 .....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
59	Rio-Grande-do-Sul.	.....	Idem.....	.....	Idem.....	
60	Salaverry.....	7 .....	Idem.....	Pérou.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
61	Sachez.....	11 .....	Idem.....	.....	Idem.....	Broström.
62	Savanilla.....	2 .....	Idem.....	Crémon .....	Idem.....	Idem.
63	Idem.....	18 .....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
64	Santo-Domingo.....	18 .....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
65	San-Francisco.....	.....	Idem.....	.....	Idem.....	
66	S <sup>a</sup> -Juan-Porto-Rico.	.....	Idem.....	.....	Idem.....	
67	Saint-Thomas.....	3 .....	Idem.....	Crémon .....	Idem.....	Broström.
68	Idem.....	6 .....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
69	Idem.....	18 .....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
70	Idem.....	24 .....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
71	Idem.....	.....	Idem.....	.....	Idem.....	
72	Talcahuano.....	7 .....	Idem.....	Pérou.....	Idem.....	E. Grosos. C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique.
73	Ténérille.....	10 .....	Idem.....	.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
74	Idem.....	20 .....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
75	Tampico.....	13 .....	Idem.....	.....	Idem.....	Broström.
76	Idem.....	28 .....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
77	Valparaiso.....	7 .....	Idem.....	Pérou.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
78	Vera-Cruz.....	13 .....	Idem.....	.....	Idem.....	Broström.
79	Idem.....	28 .....	Idem.....	.....	Idem.....	Idem.
80	Idem.....	15 .....	Idem.....	Alphonse XII....	Idem.....	Genestal.

EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

---

*Additions à la nomenclature des escales.*

Les agents sont invités à compléter de la manière suivante la nomenclature des escales n° 323 (édition de 1894) :

En regard des n<sup>os</sup> 13 (Ascension) et 191 (Sainte-Hélène), colonne 5, *inscrire* : 6 octobre, 3 novembre, 1 et 29 décembre. — Colonne 9, *porter* : 15 novembre, 13 décembre.

En regard des n<sup>os</sup> 178 (Shanghai) et 223 (Yokohama) voie de Londonderry et de Vancouver. — Colonne 5, *inscrire* : 23 novembre, 21 décembre. — Colonne 9, *porter* : 11 décembre.

---

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ, — 3<sup>e</sup> BUREAU.

---

*Nomenclature des bureaux tunisiens.*

Ajouter à la nomenclature des bureaux tunisiens portés à l'annexe du bulletin mensuel n° 10 d'octobre 1888 (page 285), les noms des deux bureaux d'*El-Djem* et de *Sidi-bou-Saïd* qui sont admis à participer à l'échange des mandats postaux et télégraphiques internationaux.

---



DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

ALGÉRIE.

*Comparaison des recouvrements du mois de juillet 1894 avec ceux du mois correspondant de l'année 1893.*

N <sup>os</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE JUILLET		DIFFÉRENCES POUR 1894.	
		1894.	1893.	Augmentat <sup>ons</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	<b>1<sup>o</sup> POSTES.</b>				
1	Produit net de la taxe des lettres, journaux, imprimés, etc. — Solde des comptes avec les offices étrangers	191,264 69	177,375 07	13,889 62	"
2	Droit perçu sur les envois d'argent. { Mandats français. Mandats internat <sup>ionaux</sup>	27,933 26	26,431 72	1,501 54	"
et 2 ter 2 bis		1,578 94	1,718 17	"	139 23
	Droit perçu sur les bons de poste....	86 25	22 50	63 75	"
3	Taxes perçues par l'Etat pour transport de colis postaux.....	"	"	"	"
	Recettes diverses et accidentelles.....	378 00	1,165 00	"	787 00
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>221,241 14</b>	<b>206,712 46</b>	<b>15,454 91</b>	<b>926 23</b>
	<b>EN PLUS en 1894.....</b>			<b>14,528<sup>f</sup> 68<sup>c</sup></b>	
	<b>2<sup>o</sup> TÉLÉGRAPHES.</b>				
4	Produit net des taxes de la télégraphie privée.....	111,021 50	106,591 82	4,429 68	"
4 bis	Solde des comptes avec les offices étrangers.....	"	"	"	"
5	Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur service télégraphique..	"	"	"	"
5 bis	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique.....	"	"	"	"
6	Recettes diverses et accidentelles.....	400 92	772 54	"	371 62
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>111,422 42</b>	<b>107,364 36</b>	<b>4,429 68</b>	<b>371 62</b>
	<b>EN PLUS en 1894.....</b>			<b>4,058<sup>f</sup> 06<sup>c</sup></b>	
	<b>3<sup>o</sup> TÉLÉPHONES.</b>				
7	Produit net des conversations téléphoniques.....	979 62	16,125 61	"	15,145 99
et 7 bis	Produit des abonnements urbains et suburbains.....	24,909 69	6,653 37	18,256 32	"
	Produit des télégrammes téléphonés..	"	"	"	"
	Recettes diverses et accidentelles.....	8 55	"	8 55	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>25,897 86</b>	<b>22,778 98</b>	<b>18,264 87</b>	<b>15,145 99</b>
	<b>EN PLUS en 1894.....</b>			<b>3,118<sup>f</sup> 88<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		<b>MOIS COURANT.</b>	<b>MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.</b>		
1 à 3	Produits postaux.....	221,241 14	206,712 46	14,528 68	"
4 à 6	Produits télégraphiques.....	111,422 42	107,364 36	4,058 06	"
7 et 7 bis	Produits téléphoniques.....	25,897 86	22,778 98	3,118 88	"
	<b>TOTAUX du mois de juillet...</b>	<b>358,561 42</b>	<b>336,855 80</b>	<b>21,705 62</b>	"
	<b>Mois antérieurs.....</b>	<b>1,921,201 62</b>	<b>1,916,150 87</b>	<b>5,050 75</b>	"
				<b>26,756 37</b>	"
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>2,279,763 04</b>	<b>2,253,006 67</b>	<b>Augm<sup>on</sup> : 26,756<sup>f</sup> 37<sup>c</sup></b>	

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

*Tableau des opérations effectuées pendant le mois de septembre 1894.*

Versements reçus de 180,700 déposants, dont 29,871 nouveaux .....	26,753,690 <sup>f</sup> 27 <sup>c</sup>	
Remboursements à 94,857 déposants, dont 19,389 pour solde .....	25,446,410 <sup>f</sup> 65 <sup>c</sup>	} 25,799,471 15
Rentes achetées à 313 déposants pour un capital de .....	353,060 50	
	Excédent de recettes .....	<u>954,219 12</u>
Nombre de comptes existant au 30 septembre 1894 : 2,235,295.		

CONTENTIEUX.

*Jugements.*

Par jugement du tribunal correctionnel d'Épernay, en date du 5 octobre 1894, M. F. a été condamné à 25 francs d'amende pour injures à un facteur des postes dans l'exercice de ses fonctions.

PERSONNEL.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. COUROUX, facteur rural à la Chapelle-la-Reine, ayant reçu en trop un billet de 100 francs pour faire établir un mandat, s'est empressé de le remettre à qui de droit.

M. BAUDRAND, facteur local à Gergy, a consigné entre les mains de la receveuse une somme de 50 francs qu'il avait reçue en trop dans le règlement d'une valeur à recouvrer.

M. MARIOTTE, facteur local à Meursault, a déposé à la mairie un billet de banque de 100 francs qu'il avait trouvé sur la voie publique et a refusé toute récompense.

M. MASSON, facteur local à Sainte-Sigolène, a déposé au bureau un porte-monnaie contenant 20 fr. 55 qu'il avait trouvé sur la route en se rendant à son service.

M. BOUARD, facteur rural à Langeac, a remis à son propriétaire une montre en or qu'il avait trouvée en cours de tournée.

M. CHEVALIER, facteur rural à Châteauroux, ayant trouvé une montre en argent sur la voie publique, s'est empressé de la déposer entre les mains du receveur.

M. BEAUMELON, facteur à Mende, a consigné entre les mains du receveur une montre et une chaîne en or qu'il avait trouvées sur la voie publique. Ce sous-agent a refusé toute récompense du propriétaire desdits objets.

M. BLIN, facteur rural à Senonches, a confié spontanément à la receveuse une somme de 12 fr. 10 qu'il avait trouvée en cours de tournée.

M. GACHE, facteur rural à Quissac, a déposé entre les mains de la receveuse un portefeuille contenant 150 francs, trouvé par lui sur le champ de foire, et a refusé toute récompense.

M. BOITELLE, gardien de bureau à Vierzon, s'est empressé de remettre au receveur un porte-monnaie contenant 10 fr. 40, oublié sur la tablette du guichet.

MM. PAUTAL et BLANC, facteurs de ville à Montauban, ont trouvé sur la voie publique un billet de banque de 100 francs qu'ils ont immédiatement remis à la personne qui l'avait perdu.

M. ÉVRARD, facteur rural à Oulchy-le-Château, ayant trouvé sur une table de la salle d'attente un porte-monnaie contenant 168 fr. 50, l'a déposé immédiatement entre les mains de la receveuse.

M. PEGH, facteur local à Névian, a restitué à qui de droit une pièce de 20 francs qu'il avait trouvée sur la route et a refusé toute récompense.

M. SOUILLARD, facteur rural à Troyes, ayant trouvé une sacoche contenant 253 francs, a immédiatement fait des recherches pour en découvrir le propriétaire qui est rentré en possession de son bien.

M. VIDAL, facteur des postes à Paris, a déposé spontanément entre les mains du receveur deux porte-monnaie qui avaient été oubliés dans la salle d'attente du bureau 13.

M. DEGASNE, ouvrier d'équipe à Évreux, a trouvé à Gisors un billet de banque de 50 francs qu'il s'est empressé de confier au receveur de cette localité.

M. TERRAL, facteur à Dazian, a déposé à la mairie de Saint-Pompon un portefeuille contenant 400 francs de valeurs qu'il avait trouvé en cours de tournée.

M. MASSET, jeune facteur des télégraphes à Boulogne-sur-Mer, a trouvé dans la salle d'attente un billet de 5 livres de la banque d'Angleterre. Il s'est empressé d'en faire la déclaration au commissariat central de police.

M. ACHARD, facteur à Eyragues, a déposé à la mairie une montre en argent, trouvée par lui en cours de tournée, et a refusé toute récompense.

M. MATHON, gardien de bureau à Étampes, ayant trouvé un porte-monnaie contenant 28 fr. 15, l'a remis à la personne qui l'avait perdu.

M. COLLET, gardien de bureau à la recette principale de Paris, a trouvé sur la voie publique un paquet d'effets d'une valeur de 200 francs qu'il s'est empressé de restituer à qui de droit.

#### ACTES DE DÉVOUEMENT ET DE COURAGE.

MM. TONDU, chef surveillant à Paris,  
BRÉTEAU, surveillant à Paris,  
GAILLARD, facteur rural à Thénézay,  
CAMBIN, facteur à Grésy-sur-Isère,  
se sont particulièrement signalés dans des incendies.

MM. VUILLARME, facteur rural à Longwy,  
NICOLAS, jeune facteur des télégraphes à Port-Vendres,  
PETIT, facteur rural à Lézignan,  
ont arrêté des chevaux emportés.

M. GÉNIN, facteur rural à Bedoin, a continué à assurer son service malgré les brûlures qu'il s'était faites en portant secours à une personne dont les vêtements étaient enflammés.

M. BÜR, facteur des télégraphes à Lyon-Exposition, a porté assistance à un Arabe maltraité par un de ses compatriotes et aurait peut-être été victime de son dévouement, si des secours n'étaient arrivés.

M. CARTIER, facteur surveillant à Albertville, a rétabli avec diligence une ligne télégraphique interrompue à la suite d'un incendie, malgré le danger qu'il pouvait y avoir à appuyer une échelle contre des murs calcinés encore fumants.

PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Pradines . . . . .	Commis . . . . .	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	2,800	Commis . . . . .	Secrétariat . . . . .	2,800
Ragot . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Chaumont . . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Chaumont, direct <sup>on</sup>	2,100
Georget . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Tonkin . . . . .	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	Niort, direction . . .	2,400
Briant . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Niort, direction . . .	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	Direction régionale des téléphones.	2,400
Taillandier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Chaumont, direct . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,800
Barret . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 18 . . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	2,100
Halin . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 36 . . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,800
Barthélemy . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 47 . . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,800
Rauzier . . . . .	Receveur . . . . .	Pontoise . . . . .	3,500	Receveur . . . . .	Paris 91 . . . . .	3,500
André . . . . .	Commis . . . . .	Secrétariat . . . . .	3,100	<i>Idem</i> . . . . .	Pontoise . . . . .	3,500
Goyon . . . . .	Receveur . . . . .	Thiers . . . . .	4,000	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Étienne-Four- neyron.	4,000
Cayre . . . . .	Com. princ. . . . .	Châteauroux . . . . .	3,600	<i>Idem</i> . . . . .	Thiers . . . . .	3,500
Escudié . . . . .	Receveur . . . . .	Cholet . . . . .	4,000	<i>Idem</i> . . . . .	Millau . . . . .	4,000
Gruet . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Montbéliard . . . . .	4,000	<i>Idem</i> . . . . .	Cholet . . . . .	4,000
Bettinger . . . . .	Commis princ. cipal.	Bar-le-Duc . . . . .	4,000	<i>Idem</i> . . . . .	Montbéliard . . . . .	4,000
Hym . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Château-Gontier . . .	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Hazebrouck . . . . .	3,000
M <sup>me</sup> veuve Bourdery	Receveuse . . . . .	Estivareilles . . . . .	1,400	Receveuse . . . . .	Huriel . . . . .	1,400
M <sup>les</sup> Anthier . . . . .	Postulan <sup>te</sup> re- ceveuse.	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Estivareilles . . . . .	1,000
Meunier . . . . .	Receveuse . . . . .	Lerné . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Noizay . . . . .	1,000
Demenois . . . . .	Employée . . . . .	Montmorillon . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Lerné . . . . .	1,000
MM. Constantin . . . . .	Facteur rece- veur.	Montfort-sur-Ar- gens.	1,000	Receveur . . . . .	Montfort-sur-Ar- gens.	1,000
Renaut . . . . .	Receveur . . . . .	Lavelanot . . . . .	2,000	<i>Idem</i> . . . . .	Lavaur . . . . .	2,200
Bedos . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Chalabre . . . . .	1,600	<i>Idem</i> . . . . .	Lavelanot . . . . .	1,600
M <sup>les</sup> Jeanty . . . . .	Employée . . . . .	Charleville . . . . .	1,000	Receveuse . . . . .	Neufmanil . . . . .	1,000
Estévenin . . . . .	Receveuse . . . . .	Rousset . . . . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Andiol . . . . .	1,200
M. Capel . . . . .	Sous-officier.	Toulon . . . . .	"	Receveur . . . . .	Rognes . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Scribani . . . . .	Postulanterec- ceveuse.	<i>Idem</i> . . . . .	"	Receveuse . . . . .	Vescovato . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Olivoreau . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Monteaux . . . . .	1,000
MM. Portal . . . . .	Com. princ. . . . .	Paris 50 . . . . .	3,000	Receveur . . . . .	Tours-Laricho . . . . .	2,700
Dewingle . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 28 . . . . .	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Dunkerque-quartier- du-Port.	2,700
Vrignaud . . . . .	Sous-officier.	Paris . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	La Chapelle-Vendo- moise.	1,000
M <sup>lle</sup> Rivet . . . . .	Employée . . . . .	Belleville-s <sup>t</sup> . Saône.	1,000	Receveuse . . . . .	Tiranges . . . . .	1,000
Nicole . . . . .	Receveuse . . . . .	Plouzévéde . . . . .	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	S <sup>t</sup> -Pierre-Quilbignon	1,400
Mazé . . . . .	Employée . . . . .	Pont-l'Abbé-Lam- bour.	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Plouzévéde . . . . .	1,000
Fofrès . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Poitiers . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Champigny-le-Sec . .	1,000
Piel . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Mortain . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Moyon . . . . .	1,000
de Poincy . . . . .	Receveuse . . . . .	Saint-Hippolyte . . .	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	Artannes . . . . .	1,400
Boutier . . . . .	Employée . . . . .	Paris 51 . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Hippolyte . . .	1,000
Bœuf . . . . .	Postulanterec- ceveuse . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Villeneuve-au-Che- min.	1,000
Lacombe . . . . .	Receveuse . . . . .	Teniet-el-Haad . . . .	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	Duperré . . . . .	1,400
MM. Delpy . . . . .	Receveur . . . . .	Duperré . . . . .	1,400	Receveur . . . . .	Teniet-el-Haad . . . .	1,400
Saint-Affre . . . . .	Commis . . . . .	Alger R. P. . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Djelfa . . . . .	1,800
Chabredier . . . . .	Receveur . . . . .	Saint-Cloud . . . . .	1,400	<i>Idem</i> . . . . .	Arzew . . . . .	1,600
Bernard . . . . .	Commis . . . . .	Constantine R. P. . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Tébessa . . . . .	2,000
Casenave . . . . .	Receveur . . . . .	Duvivier . . . . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Mondovi . . . . .	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>me</sup> Chalbos.....	Receveuse...	Alger-Bab-el-Oued.	1,400	Receveuse...	Hussein-Dey.....	1,400
M <sup>lles</sup> Michal.....	Idem.....	Chéragas.....	1,400	Idem.....	Alger-Bab-el-Oued..	1,400
Thollon.....	Idem.....	Hamman-Rhira....	1,400	Idem.....	Chéragas.....	1,400
Mathelin.....	Idem.....	Onville.....	1,200	Idem.....	Hamman-Rhira....	1,200
M <sup>me</sup> Longuet.....	Idem.....	Rosny-sur-Seine...	1,400	Idem.....	Marines.....	1,600
M <sup>lles</sup> Missonnier.....	Idem.....	Condé-sur-Vègre...	1,200	Idem.....	Rosny-sur-Seine...	1,200
Girard.....	Idem.....	Menotey.....	1,200	Idem.....	Montbarrey.....	1,200
Barbaux.....	Idem.....	Chemin.....	1,000	Idem.....	Menotey.....	1,000
Hayet.....	Employée...	Langon.....	1,000	Idem.....	Lamothe-Landerron	1,000
Régis.....	Receveuse...	Estaing.....	1,400	Idem.....	Clairvaux.....	1,400
Coste.....	Idem.....	Clairvaux.....	1,000	Idem.....	Estaing.....	1,000
Meiller.....	Idem.....	Pinols.....	1,200	Idem.....	Riotord.....	1,200
Rouchon.....	Employée...	Le Puy.....	1,000	Idem.....	Pinols.....	1,000
Valéry.....	Postulante re- ceveuse.	.....	"	Idem.....	La Tronquière....	1,000
Desriot.....	Receveuse...	Doyet.....	1,000	Idem.....	Villefranche-d'Allier	1,000
Chaupeaux.....	Idem.....	Mayet-de-Montagne	1,200	Idem.....	Doyet.....	1,200
M. Moret.....	Receveur...	Lusigny.....	1,000	Receveur...	Mayet-de-Montagne	1,000
M <sup>lles</sup> Jacquier.....	Receveuse...	La Lizolle.....	1,200	Receveuse...	Lusigny.....	1,200
Deshay.....	Employée...	Moulins.....	1,000	Idem.....	La Lizolle.....	1,000
Marteau.....	Idem.....	Bressuire.....	1,000	Idem.....	Le Busseau.....	1,000
MM. Faivre.....	Sous-officier.	Brest.....	"	Receveur...	Chemin.....	1,000
Pannier.....	Idem.....	Épinal.....	"	Idem.....	Onville.....	1,000
Varignon.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Bedée.....	1,000
Bonnet.....	Idem.....	Lisieux.....	"	Idem.....	La Plaine.....	1,000
M <sup>lle</sup> Pontonnier.....	Receveuse...	Montreuil-Bellay..	1,600	Receveuse...	Blangy-sur-Bresle..	1,600
M <sup>mes</sup> Beaudouin.....	Idem.....	Rocheftort-sur-Loire	1,400	Idem.....	Montreuil-Bellay..	1,600
Hubert.....	Idem.....	Cysoing.....	1,400	Idem.....	Saint-Aubert.....	1,400
Cloët.....	Idem.....	Steenwerck.....	1,400	Idem.....	Cysoing.....	1,400
Charles.....	Idem.....	Lomme.....	1,600	Idem.....	Bouchain.....	1,600
M <sup>lles</sup> Boniface.....	Idem.....	Inchy.....	1,200	Idem.....	Lomme.....	1,200
Hutin.....	Idem.....	Wimy.....	1,000	Idem.....	Inchy.....	1,000
Cathrin.....	Employée...	Beauvais.....	1,000	Idem.....	Wimy.....	1,000
Raoult.....	Receveuse...	Chatenay-sur-Seine	1,000	Idem.....	Croissy (Oise)....	1,000
D <sup>mes</sup> veuve Gogé.....	Postulante re- ceveuse.	.....	"	Idem.....	Chatenay-sur-Seine	1,000
Payen.....	Employée...	Lille, caisse d'é- pargne.	1,700	Receveur...	Steenwerck.....	1,600
M. Duval.....	Receveur...	Athis-de-l'Orne....	1,400	Idem.....	Lyons-la-Forêt....	1,600
M <sup>lle</sup> Guet.....	Receveuse...	Tanville.....	1,000	Receveuse...	Glos-la-Ferrière...	1,000
D <sup>mes</sup> veuve Dalibert	Idem.....	Romilly-la-Puthe- naye.	1,000	Idem.....	Tanville.....	1,000
Ruault.....	Idem.....	Roucey.....	1,400	Idem.....	Argentré-du-Plessis	1,400
M <sup>lles</sup> Daubron.....	Employée...	Carentan.....	1,000	Idem.....	Roucey.....	1,000
Démery.....	Receveuse...	Torteron.....	1,400	Idem.....	Jouet-sur-l'Aubois..	1,400
M <sup>me</sup> veuve Charut.....	.....	.....	"	Idem.....	Torteron.....	1,000
M <sup>lle</sup> Granvoinet.....	Receveuse...	Chavaunes-sur-le- Suran.	1,200	Idem.....	Collonges.....	1,200
M <sup>me</sup> Sommier.....	Postulante re- ceveuse.	.....	"	Idem.....	Chavaunes-sur-le- Suran.	1,000
M <sup>lles</sup> Furet.....	Receveuse...	La Grande-Verrière.	1,200	Idem.....	Ignérande.....	1,200
Pont.....	Postulante re- ceveuse.	.....	"	Idem.....	La Grande-Verrière.	1,000
M <sup>mes</sup> Dellac.....	Receveuse...	Manzac.....	1,600	Idem.....	Cajarc.....	1,600
Oucival.....	.....	.....	"	Idem.....	Manzac.....	1,000
M <sup>lles</sup> Robereau.....	Employée...	Agén, Caisse d'ép..	1,000	Idem.....	Villefranche-de- Queyran.	1,000
Blais.....	Postulante re- ceveuse.	.....	"	Idem.....	Sommières-du-Clain	1,000
Dubedout.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Coudures.....	1,000
M <sup>me</sup> Rouch.....	Receveuse...	Montréal-de-l'Aude	1,400	Idem.....	Chalabre.....	1,600
veuve Besson.....	Idem.....	Roquefort-des-Cor- bières.	1,200	Idem.....	Montréal-de-l'Aude	1,200



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>lle</sup> Caminade. . . . .	Employée. . . . .	Toulouse, centr. . . . .	1,100	Receveuse. . . . .	Roquefort -des- Cor- bières. . . . .	1,080
M <sup>mes</sup> Lizé. . . . .	Receveuse. . . . .	Fontevault. . . . .	1,400	Idem. . . . .	Longue. . . . .	1,600
Barrère. . . . .	Idem. . . . .	Mouliherne. . . . .	1,400	Idem. . . . .	Fontevault. . . . .	1,400
Baucher. . . . .	Idem. . . . .	Saint-Laurent de Condé. . . . .	1,600	Idem. . . . .	Jumièges. . . . .	1,600
Prunier. . . . .	Idem. . . . .	Jumièges. . . . .	1,200	Idem. . . . .	St-Laurent de Condé	1,200
M <sup>lle</sup> Lepage. . . . .	Employée. . . . .	Div <sup>on</sup> de la comptab. 3 <sup>e</sup> bureau. . . . .	1,600	Idem. . . . .	Alexain. . . . .	1,600
Guillaumot. . . . .	Idem. . . . .	Direct <sup>on</sup> de la caisse nat. d'épargne. . . . .	1,400	Idem. . . . .	Condé-sur-Vègre. . . . .	1,400
Fourquez. . . . .	Idem. . . . .	Amiens, faubourg de Hom. . . . .	1,000	Idem. . . . .	Toutencourt. . . . .	1,000
M. Derbier. . . . .	Receveur. . . . .	Fosse-Nouvelle. . . . .	1,000	Receveur. . . . .	Veaugues. . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Devaux. . . . .	Employée. . . . .	Bourges. . . . .	1,000	Receveuse. . . . .	Fosse-Nouvelle. . . . .	1,000
Valet. . . . .	Receveuse. . . . .	S <sup>t</sup> -Léger-s <sup>t</sup> -d'Heune	1,600	Idem. . . . .	Saint-Rambert. . . . .	1,600
M. Chazy. . . . .	Receveur. . . . .	Boghari. . . . .	1,400	Receveur. . . . .	Neronde. . . . .	1,400
M <sup>me</sup> Montet. . . . .	Employée. . . . .	Marseille, préfecture	1,100	Receveuse. . . . .	Venelles. . . . .	1,000
MM. Dahon. . . . .	Receveur. . . . .	Fontvieille. . . . .	1,400	Receveur. . . . .	Gardanne. . . . .	1,400
Vidal. . . . .	Idem. . . . .	Mas-Thibert. . . . .	1,600	Idem. . . . .	Fontvieille. . . . .	1,600
M <sup>me</sup> veuve Jalabert.	Receveuse. . . . .	En disponibilité. . . . .	"	Receveuse. . . . .	Mas-Thibert. . . . .	1,200
Larue. . . . .	Idem. . . . .	Fyé. . . . .	1,000	Idem. . . . .	Tout-de-Beuil. . . . .	1,000
Gapihan. . . . .	Idem. . . . .	Houdan. . . . .	2,000	Idem. . . . .	L'Isle-Adault. . . . .	2,000
M <sup>lle</sup> Goruzet. . . . .	Employée. . . . .	Caen, central. . . . .	1,500	Idem. . . . .	S <sup>t</sup> -Léger-Carcagny.	1,400
MM. Perrier. . . . .	Com. princ. . . . .	Ligne de Lyon. . . . .	3,000	Chief de brig. . . . .	Ligne de Lyon. . . . .	3,000
Paulou. . . . .	Idem. . . . .	Ligne de l'Est. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Ligne de l'Ouest. . . . .	3,000
Huet. . . . .	Idem. . . . .	Paris 98. . . . .	3,300	Comit. princ. . . . .	Paris, rue Gutenberg	3,300
Doussault. . . . .	Idem. . . . .	Ligne de l'Ouest. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Ligne de l'Est. . . . .	3,000
Stefani. . . . .	Idem. . . . .	Cognac. . . . .	3,300	Idem. . . . .	Villéfranche-sur- Saône. . . . .	3,300
Truphème. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Angoulême. . . . .	3,000
Azémar. . . . .	Idem. . . . .	Rollez. . . . .	3,300	Idem. . . . .	Toulouse R. P. . . . .	3,300
Tauril. . . . .	Idem. . . . .	Moulins. . . . .	3,300	Idem. . . . .	Rodéz. . . . .	3,300
Devoisins. . . . .	Idem. . . . .	Agen. . . . .	3,300	Idem. . . . .	Albi. . . . .	3,300
Ségny. . . . .	Idem. . . . .	Bourges. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Agén. . . . .	3,000
Perichost. . . . .	Idem. . . . .	Le Mans R. P. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Bourges. . . . .	3,000
Grivet. . . . .	Idem. . . . .	Le Mans, central. . . . .	3,600	Idem. . . . .	Brest, central. . . . .	3,600
Bonnal. . . . .	Commis. . . . .	Ligne de l'Ouest. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Ligne de Lyon. . . . .	3,000
Corson. . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Ligne de l'Ouest. . . . .	3,000
Pouillard. . . . .	Idem. . . . .	Ligne de Lyon. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Ligne de Lyon. . . . .	3,000
Chaîneaux. . . . .	Idem. . . . .	Paris 22. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Paris 2. . . . .	3,000
Delpoch. . . . .	Idem. . . . .	Paris 85. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Paris 13. . . . .	3,000
Pères. . . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	3,000
Privolt. . . . .	Idem. . . . .	Dijon R. P. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Montargis. . . . .	3,000
Fabre. . . . .	Idem. . . . .	Saintes. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Cognac. . . . .	3,000
Castaignède. . . . .	Idem. . . . .	Bordeaux, central. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Idem. . . . .	3,000
Romieux. . . . .	Idem. . . . .	Montluçon. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Moulins. . . . .	3,000
Toublert. . . . .	Idem. . . . .	Le Mans, central. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Le Mans R. P. . . . .	3,000
Denjean. . . . .	Idem. . . . .	Cahors. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Limoges R. P. . . . .	3,000
Queurche. . . . .	Idem. . . . .	Charenton-le-Pont.	3,000	Idem. . . . .	Paris 73. . . . .	3,000
Faillières. . . . .	Agent du ser- vice mari- time. . . . .	Ligne du Brésil et de la Plata. . . . .	3,300	Agent du ser- vice mari- time. . . . .	Ligne du Mexique et des Antilles. . . . .	3,300
Dépelay. . . . .	Cotifais. . . . .	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau.	3,100	Idem. . . . .	Ligne du Brésil et de la Plata. . . . .	3,300
Thiéry. . . . .	Idem. . . . .	Cochinchine. . . . .	2,400	Commis. . . . .	Riom. . . . .	2,400
Grébet. . . . .	Idem. . . . .	Bagnères-de-Luchon	2,700	Idem. . . . .	Paris, central. . . . .	2,700
Périsse. . . . .	Idem. . . . .	Aix-les-Bains. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500
Barthélémy. . . . .	Idem. . . . .	Deauville. . . . .	2,100	Idem. . . . .	Idem. . . . .	2,100
Surcau. . . . .	Idem. . . . .	Chamonix. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Paris 96. . . . .	1,500
Vartier. . . . .	Idem. . . . .	Toul. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Nancy, central. . . . .	1,500
Roussillon. . . . .	Idem. . . . .	Aix-les-Bains. . . . .	2,100	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	2,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Labarbe .....	Commis.....	Saint-Malo.....	2,100	Commis.....	Paris R. P.....	2,100
Chancereel.....	Idem.....	Caen, central.....	1,500	Idem.....	Cherbourg.....	1,500
Percier.....	Idem.....	Brest, principal...	1,800	Idem.....	Brest, central....	1,800
Yazeille.....	Idem.....	Paris 27.....	2,100	Idem.....	Paris 26.....	2,100
Louw.....	Idem.....	Vichy.....	2,100	Idem.....	Paris 27.....	2,100
Girard.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Constantine R. P..	1,800
Dartigue.....	Idem.....	Cauterets.....	1,500	Idem.....	Bordeaux, central..	1,500
Desjobert.....	Idem.....	Vichy.....	2,700	Idem.....	Nevers.....	2,700
Boutin.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Paris 24.....	1,800
Uchan.....	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	1,500	Idem.....	Paris 30.....	1,500
Laurent.....	Idem.....	Paris 22.....	3,000	Idem.....	Paris 1.....	3,000
Gatineau.....	Idem.....	Paris R. P.....	2,700	Idem.....	Paris 22.....	2,700
Vosgion.....	Idem.....	Cabourg.....	1,500	Idem.....	Paris 3.....	1,500
Dauné.....	Idem.....	Aix-les-Bains.....	2,100	Idem.....	Paris 21.....	2,100
Paumel.....	Idem.....	Paris 47.....	1,500	Idem.....	Paris 5.....	1,500
Bessin.....	Idem.....	Démissionnaire....	"	Idem.....	Paris 47.....	1,500
Danican-Philidor.	Idem.....	Le Havre, principal	2,400	Idem.....	Paris 77.....	2,400
Dartois.....	Idem.....	Évian-les-Bains....	1,500	Idem.....	Le Havre, principal	1,500
Dulimon.....	Idem.....	Amiens R. P.....	1,800	Idem.....	Lunéville.....	1,800
Dessaux.....	Idem.....	Eu.....	1,800	Idem.....	Amiens R. P.....	1,800
Duboy.....	Idem.....	Biarritz.....	1,800	Idem.....	Paris, central....	1,800
Lemeurtricier.....	Idem.....	Aix-les-Bains.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Viel.....	Idem.....	S <sup>t</sup> -Valery-en-Caux..	1,500	Idem.....	Le Havre, principal	1,500
Galinaud.....	Idem.....	Paris 98.....	2,400	Idem.....	Paris 71.....	2,400
Bouzigues.....	Idem.....	Paris 71.....	1,800	Idem.....	Paris 98.....	1,800
Louis.....	Idem.....	Annecy.....	1,500	Idem.....	Lunéville.....	1,500
Jacquet.....	Idem.....	Paris 2.....	2,100	Idem.....	Paris 1.....	2,100
Rabréaud.....	Idem.....	Les Sables-d'Olonne	2,100	Idem.....	Paris 2.....	2,100
Poisson.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Soudan français...	1,800
Priguiel.....	Idem.....	Oran R. P.....	1,500	Idem.....	Cochinchine.....	1,500
Cardot.....	Idem.....	Paris 24.....	1,500	Commis sé- dentaire.	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Defaux.....	Idem.....	Paris 30.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Grangé.....	Idem.....	Bagnères-de-Bigorre	1,500	Commis.....	Cannes.....	1,500
Cunin.....	Idem.....	Paris 54.....	2,100	Idem.....	Paris 8.....	2,100
Bonifassi.....	Idem.....	La Bourboule.....	2,700	Idem.....	Paris 71.....	2,700
Augier.....	Idem.....	Nice, central.....	2,400	Idem.....	Nice R. P.....	2,400
Pochard.....	Idem.....	Nice R. P.....	2,700	Idem.....	Nice, central....	2,700
Cuche.....	Idem.....	Limoges R. P.....	1,800	Idem.....	Paris 8.....	1,800
Forgue.....	Idem.....	Vichy.....	2,400	Idem.....	Paris R. P.....	2,400
Ragot.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Paris 10.....	1,500
Tournan.....	Commis am- bulant.	Ligne du Sud-Ouest	1,800	Idem.....	Paris 28.....	1,800
Laget.....	Commis.....	Dieppe.....	1,800	Idem.....	Chantilly.....	1,800
Genin.....	Idem.....	Lyon, central....	1,800	Idem.....	Cochinchine.....	1,800
Duverneuill.....	Idem.....	Arcachon.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Sartre.....	Idem.....	Lyon-Terreaux....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Devèze.....	Idem.....	Constantine R. P..	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Côlerier.....	Idem.....	Sablé.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Chervet.....	Idem.....	Lyon-Perrache....	1,800	Idem.....	Lyon, central....	1,800
Houlès.....	Idem.....	Moutiers.....	1,500	Idem.....	Montélimar.....	1,500
Cruciani.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Tlemcen.....	2,100
Picard.....	Idem.....	Amiens R. P.....	1,500	Idem.....	Blidah.....	1,500
Daniel.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Maubeuge.....	2,100
Evon.....	Idem.....	Nancy, porte Saint- Nicolas.	1,500	Idem.....	Nancy, central....	1,500
Thiéry.....	Idem.....	Saint-Mihiel.....	1,500	Idem.....	Nancy, porte Saint- Nicolas.	1,500
Bousrez.....	Idem.....	Coulommiers.....	2,400	Idem.....	Saint-Mihiel.....	2,400
Coulon.....	Idem.....	Paris 15.....	2,400	Idem.....	Coulommiers.....	2,400
Vaissière.....	Idem.....	Paris, central....	2,400	Idem.....	Paris 15.....	2,400
Riglet.....	Idem.....	Cauterets.....	1,500	Idem.....	Laon R. P.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.
MM. Pilleron . . . .	Commis. . . .	Versailles, préfet..	2,400	Commis . . . .	Paris 3. . . . .	2,400
Chavanon. . . .	Idem . . . .	Aix-les-Bains . . . .	1,500	Idem . . . .	Paris 18 . . . . .	1,500
Cottin. . . . .	Idem . . . .	Idem . . . . .	1,500	Idem . . . .	Rambouillet . . . .	1,500
Le Fric. . . . .	Idem . . . .	Granville. . . . .	1,500	Idem . . . .	Paris 6 . . . . .	1,500
Brunet . . . . .	Idem . . . .	Lyon, central . . . .	1,500	Idem . . . .	Paris 98 . . . . .	1,500
Menvielle. . . .	Idem . . . .	Vichy . . . . .	2,400	Idem . . . .	Paris 1 . . . . .	2,400
Geffroy. . . . .	Idem . . . .	Saint-Brieuc. . . . .	1,500	Idem . . . .	Évreux . . . . .	1,500
Corrotte . . . .	Idem . . . .	Paris 12 . . . . .	2,400	Idem . . . .	Paris 32 . . . . .	2,400
Gary . . . . .	Idem . . . .	Biarritz. . . . .	1,800	Idem . . . .	Paris 81 . . . . .	1,800
Mouret . . . . .	Idem . . . .	Idem . . . . .	1,500	Idem . . . .	Paris 54 . . . . .	1,500
Broglio . . . . .	Idem . . . .	Aix-les-Bains . . . .	1,800	Idem . . . .	Paris R. P. . . . .	1,800
de la Seiglière. .	Idem . . . .	Vichy . . . . .	2,400	Idem . . . .	Idem . . . . .	2,400
Japsenne. . . . .	Idem . . . .	Vouziers . . . . .	2,100	Idem . . . .	Sedan . . . . .	2,100
Lejeune . . . . .	Idem . . . .	Paris, direct. rég. des téléphones.]	2,400	Idem . . . .	Paris, rue Gutenberg	2,400
Marmignon. . . .	Idem . . . .	Idem . . . . .	2,400	Idem . . . .	Idem . . . . .	2,400
Bonâtre . . . . .	Idem . . . .	Idem . . . . .	2,400	Idem . . . .	Idem . . . . .	2,400
Espagnol. . . . .	Idem . . . .	Paris, avenue de l'Opéra.	2,100	Idem . . . .	Idem . . . . .	2,100
Noguier. . . . .	Idem . . . .	Idem . . . . .	2,100	Idem . . . .	Idem . . . . .	2,100
Boudet . . . . .	Idem . . . .	Idem . . . . .	1,800	Idem . . . .	Idem . . . . .	1,800
Queirel. . . . .	Idem . . . .	Idem . . . . .	1,800	Idem . . . .	Idem . . . . .	1,800
Rollot . . . . .	Idem . . . .	Idem . . . . .	1,800	Idem . . . .	Idem . . . . .	1,800
Salson . . . . .	Idem . . . .	Idem . . . . .	1,800	Idem . . . .	Idem . . . . .	1,800
Philip . . . . .	Idem . . . .	Paris, rue Étienne- Marcel.	1,800	Idem . . . .	Idem . . . . .	1,800
Allègre. . . . .	Idem . . . .	Idem . . . . .	1,500	Idem . . . .	Idem . . . . .	1,500
Le Goaziou . . . .	Idem . . . .	Paris 16 . . . . .	2,700	Idem . . . .	Idem . . . . .	2,700
Baume. . . . .	Idem . . . .	Paris R. P. . . . .	2,100	Idem . . . .	Idem . . . . .	2,100
Desdoutils . . . .	Idem . . . .	Paris 32 . . . . .	1,800	Idem . . . .	Idem . . . . .	1,800
Laurent. . . . .	Idem . . . .	Paris 81 . . . . .	1,800	Idem . . . .	Idem . . . . .	1,800
Dagorne . . . . .	Idem . . . .	Paris 54 . . . . .	1,500	Idem . . . .	Idem . . . . .	1,500
Luigi. . . . .	Idem . . . .	Dahomey . . . . .	1,800	Idem . . . .	Sidi-bel-Abbès . . . .	1,800
Souchon . . . . .	Idem . . . .	Marseille, central. .	2,400	Idem . . . .	Aix-en-Provence . . .	2,400
de Guéhénou. . .	Idem . . . .	Pontivy . . . . .	2,100	Idem . . . .	Dinan . . . . .	2,100
Schneider . . . .	Idem . . . .	Paris 42 . . . . .	1,500	Idem . . . .	Paris 66 . . . . .	1,500
Gourvenec . . . .	Idem . . . .	Cabourg . . . . .	1,800	Idem . . . .	Paris 42 . . . . .	1,800
Omnès . . . . .	Idem . . . .	Saint-Malo . . . . .	1,500	Idem . . . .	Le Havre, central. . .	1,500
Borras . . . . .	Idem . . . .	Vichy . . . . .	1,500	Idem . . . .	Fontainebleau . . . .	1,500
Maës . . . . .	Idem . . . .	Boulogne-sur-Mer. .	1,500	Idem . . . .	Lille, central. . . . .	1,500
Grard . . . . .	Idem . . . .	Dieppe . . . . .	1,800	Idem . . . .	Boulogne-sur-Mer. . .	1,800
Moret . . . . .	Idem . . . .	Auxonne . . . . .	1,500	Idem . . . .	Dijon, central. . . . .	1,500
Coux . . . . .	Idem . . . .	Chambéry. . . . .	2,100	Idem . . . .	Menton . . . . .	2,100
Meunier . . . . .	Idem . . . .	Aix-les-Bains . . . .	2,700	Idem . . . .	Dijon R. P. . . . .	2,700
Olivier . . . . .	Idem . . . .	Idem . . . . .	1,500	Idem . . . .	Nice, central. . . . .	1,500
Magagnose . . . .	Idem . . . .	Idem . . . . .	1,500	Idem . . . .	Nice-Grimaldi. . . . .	1,500
Gerbié . . . . .	Idem . . . .	Vichy . . . . .	2,400	Idem . . . .	Bordeaux-Bourse. . . .	2,400
Dégombert . . . .	Idem . . . .	En disponibilité. . .	"	Idem . . . .	Le Havre, principal . .	1,500
Godin . . . . .	Idem . . . .	Le Havre, central . .	1,800	Idem . . . .	Paris, central. . . . .	1,800
Gallais . . . . .	Idem . . . .	Aix-les-Bains. . . . .	2,400	Idem . . . .	Le Havre, central. . .	2,400
Galinier . . . . .	Idem . . . .	Idem . . . . .	1,800	Idem . . . .	Nice, central. . . . .	1,800
Fouques . . . . .	Idem . . . .	Bagnères-de-Bigorre	2,400	Idem . . . .	Marseille, central. . .	2,400
Castelnau . . . .	Idem . . . .	Tarbes . . . . .	2,400	Idem . . . .	Nice, central. . . . .	2,400
Jacomet. . . . .	Idem . . . .	Idem. . . . .	1,800	Idem . . . .	Idem . . . . .	1,800
Brunet . . . . .	Idem . . . .	Idem . . . . .	1,500	Idem . . . .	Idem . . . . .	1,500
Mondon. . . . .	Idem . . . .	Cauterets. . . . .	1,800	Idem . . . .	Idem . . . . .	1,800
Berger . . . . .	Idem . . . .	Idem . . . . .	1,500	Idem . . . .	Idem . . . . .	1,500
Grall . . . . .	Idem . . . .	Tarbes . . . . .	2,400	Idem . . . .	Idem . . . . .	2,400
Portalet. . . . .	Idem . . . .	Évreux . . . . .	2,400	Idem . . . .	Paris 8 . . . . .	2,400
Bérard. . . . .	Idem . . . .	Paris 8 . . . . .	1,500	Idem . . . .	Évreux . . . . .	1,500
Sage . . . . .	Idem . . . .	Paris 84 . . . . .	1,800	Idem . . . .	Paris R. P. . . . .	1,800
Postie . . . . .	Idem . . . .	Paris R. P. . . . .	3,000	Idem . . . .	Paris 84 . . . . .	3,000
Favié] . . . . .	Idem . . . .	Mazamet. . . . .	3,000	Idem . . . .	Limoux . . . . .	3,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Boutarel. ....	Commis. ....	En disponibilité. ....	"	Commis. ....	Paris R. P. ....	2,700
Perrissol. ....	Idem. ....	Caen, central. ....	2,100	Idem. ....	Cannes. ....	2,100
Lerouge. ....	Idem. ....	Vichy. ....	2,100	Idem. ....	Paris 1. ....	2,100
Maître - Allain dit Balan. ....	Idem. ....	Saint-Malo. ....	2,400	Idem. ....	Paris 17. ....	2,400
Scovazzo. ....	Idem. ....	Vichy. ....	2,700	Idem. ....	Paris, central. ....	2,700
Lagueyrie. ....	Idem. ....	Idem. ....	3,000	Idem. ....	Idem. ....	3,000
Dilaye. ....	Idem. ....	Trouville. ....	1,500	Idem. ....	Paris 5. ....	1,500
Rafray. ....	Idem. ....	Paris 83. ....	2,400	Idem. ....	Paris 32. ....	2,400
Best. ....	Idem. ....	Vichy. ....	2,700	Idem. ....	Paris 83. ....	2,700
Saladin. ....	Idem. ....	Epinal. ....	3,000	Idem. ....	Paris 2. ....	3,000
Richard. ....	Idem. ....	Melun. ....	1,800	Idem. ....	Épinal R. P. ....	1,800
Bouyssou. ....	Idem. ....	Royan. ....	1,500	Idem. ....	Paris 73. ....	1,500
Delbouis. ....	Idem. ....	Vichy. ....	1,800	Idem. ....	Neuilly-sur-Seine. ....	1,800
Sarmant. ....	Idem. ....	Annoey. ....	1,500	Idem. ....	Belfort, faubourg de France. ....	1,500
Béraud. ....	Idem. ....	Marseille, préfet. ....	2,100	Idem. ....	Ligne de la Méditerranée. ....	2,100
Mousset. ....	Idem. ....	Paris R. P. ....	1,500	Idem. ....	Paris 36. ....	1,500
de Gohérel. ....	Idem. ....	Caen R. P. ....	1,500	Idem. ....	Caen, central. ....	1,500
Foreville. ....	Idem. ....	Lille R. P. ....	1,500	Idem. ....	Hazebrouck. ....	1,500
Marcot. ....	Idem. ....	Aix-les-Bains. ....	1,800	Idem. ....	Monte-Carlo. ....	1,800
Baron. ....	Idem. ....	Tarbes. ....	1,500	Idem. ....	Idem. ....	1,500
Banville. ....	Idem. ....	Caen, central. ....	2,400	Idem. ....	Caen R. P. ....	2,400
Chevallier. ....	Idem. ....	Pontoise. ....	2,100	Idem. ....	Auxerre. ....	2,400
Guischard. ....	Idem. ....	Tarbes. ....	1,500	Idem. ....	Cahors. ....	1,500
Gaston. ....	Idem. ....	Bordeaux-Salinières. ....	2,100	Idem. ....	Bordeaux, central. ....	2,100
Oddoz. ....	Idem. ....	Aix-en-Provence. ....	3,000	Idem. ....	Lyon, central. ....	3,000
Simard. ....	Idem. ....	Lyon-Terreaux. ....	1,500	Idem. ....	Idem. ....	1,500
Hainaut. ....	Idem. ....	Yvermeil <sup>le</sup> -Grand. ....	1,500	Idem. ....	Lyon-Terreaux. ....	1,500
Joubert. ....	Idem. ....	Le Mans R. P. ....	2,100	Idem. ....	Le Mans, central. ....	2,100
Marchat. ....	Idem. ....	Mantes. ....	1,500	Idem. ....	Paris 30. ....	1,500
Fuille. ....	Idem. ....	Boulogne-sur-Mer. ....	1,500	Idem. ....	Mantes. ....	1,500
Dubus. ....	Idem. ....	Paris 30. ....	1,500	Idem. ....	Boulogne-sur-Mer. ....	1,500
Chabard. ....	Idem. ....	Aix-les-Bains. ....	1,500	Idem. ....	Lyon, central. ....	1,500
Geoffroy. ....	Idem. ....	Lyon, central. ....	1,500	Idem. ....	Aix-les-Bains. ....	1,500
Dixmier. ....	Idem. ....	Paris 97. ....	3,000	Idem. ....	Paris, central. ....	3,000
Richard. ....	Idem. ....	Bône. ....	1,800	Idem. ....	Blidah. ....	1,800
Maé. ....	Idem. ....	Paris 16. ....	1,500	Idem. ....	Paris R. P. ....	1,500
Delaire. ....	Idem. ....	En disponibilité. ....	"	Idem. ....	Paris 15. ....	1,500
Fabre. ....	Idem. ....	Paris 21. ....	2,400	Idem. ....	Paris 89. ....	2,400
Maratray. ....	Idem. ....	Ligne de Lyon. ....	2,400	Idem. ....	Paris R. P. ....	2,400
Deleuze. ....	Idem. ....	Paris R. P. ....	1,800	Idem. ....	Nice R. P. ....	1,800
Raynaud. ....	Idem. ....	Ligne du Nord. ....	1,800	Idem. ....	Ligne de Lyon. ....	1,800
Voinet. ....	Idem. ....	En disponibilité. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	1,500
Cornette. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Lillo R. P. ....	1,500
Neveu. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Paris 82. ....	1,500
Thomas. ....	Idem. ....	Paris 82. ....	1,500	Idem. ....	Dijon R. P. ....	1,500
Champy. ....	Idem. ....	Nevers. ....	1,500	Idem. ....	Auxerre. ....	1,500
Laroche. ....	Idem. ....	Tonnerre. ....	3,000	Idem. ....	Montluçon. ....	3,000
Proux. ....	Idem. ....	Angers-Doutre. ....	1,300	Idem. ....	Paris 16. ....	1,500
Brossaud. ....	Idem. ....	En disponibilité. ....	"	Idem. ....	Ligne du Sud-Ouest. ....	1,500
Copin. ....	Idem. ....	Pontoise. ....	1,500	Idem. ....	Paris 40. ....	1,500
Gautier. ....	Idem. ....	Annoey. ....	2,700	Idem. ....	Nice, central. ....	2,700
Curnier. ....	Idem. ....	Tarbes. ....	1,800	Idem. ....	Idem. ....	1,800
Araud. ....	Idem. ....	Nantes, central. ....	1,800	Idem. ....	Cannes. ....	1,800
Dunand. ....	Idem. ....	Lyon R. P. ....	1,800	Idem. ....	Idem. ....	1,800
Laurent. ....	Idem. ....	Lyon-Saint-Jean. ....	1,500	Idem. ....	Menton. ....	1,500
Berthoud. ....	Idem. ....	En disponibilité. ....	"	Idem. ....	Lyon Saint-Jean. ....	1,500
Zengler. ....	Idem. ....	Aix-les-Bains. ....	1,500	Idem. ....	Marseille, central. ....	1,500
Raoult. ....	Idem. ....	Bouen R. P. ....	1,500	Idem. ....	Saint-Étienne. ....	1,500
Doignon. ....	Surnumér <sup>re</sup> . ....	Chatelleraut. ....	"	Surnumér <sup>re</sup> . ....	Ligne du Sud-Ouest. ....	"
Tonnelle. ....	Idem. ....	Les Sables-d'Olonne. ....	"	Idem. ....	Ligne de l'Ouest. ....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITÉ- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITÉ MENTS.
			fr.			fr.
MM. Aubrun . . . . .	Surnumér <sup>re</sup>	Tours, gare . . . . .	"	Surnumér <sup>re</sup>	Ligne du Nord . . . . .	"
Baldacci . . . . .	<i>Idem</i>	Ligne du Nord . . . . .	"	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon . . . . .	"
Sau . . . . .	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon . . . . .	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. . . . .	"
Jean . . . . .	<i>Idem</i>	Nice, central . . . . .	"	<i>Idem</i>	Toulon . . . . .	"
César . . . . .	<i>Idem</i>	Lunéville . . . . .	"	<i>Idem</i>	Laon R. P. . . . .	"
Adduard . . . . .	<i>Idem</i>	Annecy . . . . .	"	<i>Idem</i>	Briançon . . . . .	"
Astruc . . . . .	<i>Idem</i>	Clermont-Ferrand . . . . .	"	<i>Idem</i>	Corbeil . . . . .	"
Cheyrouse . . . . .	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i>	Saint-Flour . . . . .	"
Comet . . . . .	<i>Idem</i>	Les Sables-d'Olonne . . . . .	"	<i>Idem</i>	Châtellerault . . . . .	"
Warest . . . . .	<i>Idem</i>	Paris 21 . . . . .	"	<i>Idem</i>	Paris 25 . . . . .	"
Salmon (G.-H.) . . . . .	<i>Idem</i>	Paris 26 . . . . .	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. . . . .	"
Salmon (G.- Ch.) . . . . .	<i>Idem</i>	Paris 77 . . . . .	"	<i>Idem</i>	Paris 26 . . . . .	"
Tiné . . . . .	<i>Idem</i>	Caen, central . . . . .	"	<i>Idem</i>	Poissy . . . . .	"
Gendre . . . . .	<i>Idem</i>	Toulous, pl. Dupuy . . . . .	"	<i>Idem</i>	Toulouse-Saint-Cy- prien . . . . .	"
Lavigne . . . . .	<i>Idem</i>	Annecy . . . . .	"	<i>Idem</i>	Lyon, central . . . . .	"
Rimbaud . . . . .	<i>Idem</i>	Clermont-Ferrand, central . . . . .	"	<i>Idem</i>	Troyes R. P. . . . .	"
Daladoire . . . . .	<i>Idem</i>	Ligne du Nord . . . . .	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. . . . .	"
Pichon . . . . .	<i>Idem</i>	Ligne de l'Ouest . . . . .	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> . . . . .	"
Laguade . . . . .	<i>Idem</i>	Dunkerque . . . . .	"	<i>Idem</i>	Tourcoing . . . . .	"
Lascazos . . . . .	<i>Idem</i>	Rouen R. P. . . . .	"	<i>Idem</i>	Paris 26 . . . . .	"
Lafou . . . . .	<i>Idem</i>	S <sup>t</sup> -Valéry-en-Caux . . . . .	"	<i>Idem</i>	Rouen R. P. . . . .	"
Moutrozier . . . . .	<i>Idem</i>	Paris 28 . . . . .	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. . . . .	"
Brun . . . . .	<i>Idem</i>	Clermont-Ferrand, central . . . . .	"	<i>Idem</i>	Privas . . . . .	"
Vigouroux . . . . .	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i>	Blois-Denis-Papin . . . . .	"
Gueyng . . . . .	<i>Idem</i>	Lig. du Nord-Ouest . . . . .	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. . . . .	"
Couillard . . . . .	<i>Idem</i>	Saint-Malo . . . . .	"	<i>Idem</i>	Rennes R. P. . . . .	"
Coppaz . . . . .	<i>Idem</i>	Elbeuf . . . . .	"	<i>Idem</i>	Lyon-Terreaux . . . . .	"
Stublier . . . . .	<i>Idem</i>	Dieppe . . . . .	"	<i>Idem</i>	Elbeuf . . . . .	"
Siadous . . . . .	<i>Idem</i>	Caen, central . . . . .	"	<i>Idem</i>	Sablé . . . . .	"
Laplace . . . . .	<i>Idem</i>	Pithiviers . . . . .	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. . . . .	"
Baux . . . . .	<i>Idem</i>	Caen, central . . . . .	"	<i>Idem</i>	Pithiviers . . . . .	"
Janvier . . . . .	<i>Idem</i>	Le Tréport . . . . .	"	<i>Idem</i>	Versailles, préfet . . . . .	"
Morillon . . . . .	<i>Idem</i>	Paris R. P. . . . .	"	<i>Idem</i>	Paris, rue Gutenberg . . . . .	"
Maudoux . . . . .	<i>Idem</i>	Versailles R. P. . . . .	"	<i>Idem</i>	Paris, aven. Wagram . . . . .	"
Séjourné . . . . .	<i>Idem</i>	Évreux . . . . .	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> . . . . .	"
Brignon . . . . .	<i>Idem</i>	Chateaubriant . . . . .	"	<i>Idem</i>	Paris 12 . . . . .	"
Reneaud . . . . .	<i>Idem</i>	La Roche-sur-Yon . . . . .	"	<i>Idem</i>	Chateaubriant . . . . .	"
Milard . . . . .	<i>Idem</i>	Château-Thierry . . . . .	"	<i>Idem</i>	Vouziers . . . . .	"
Malpuoch . . . . .	<i>Idem</i>	Caen, central . . . . .	"	<i>Idem</i>	Château-Thierry . . . . .	"
Monié . . . . .	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. . . . .	"
Reverchon . . . . .	<i>Idem</i>	Paris R. P. . . . .	"	<i>Idem</i>	Ligne de l'Est . . . . .	"
Masson . . . . .	<i>Idem</i>	Dreux . . . . .	"	<i>Idem</i>	Pontivy . . . . .	"
Viguié . . . . .	<i>Idem</i>	Caen, central . . . . .	"	<i>Idem</i>	Dreux . . . . .	"
Huron . . . . .	<i>Idem</i>	Sidi-bel-Abbès . . . . .	"	<i>Idem</i>	Milianah . . . . .	"
Descaunet . . . . .	<i>Idem</i>	Saint-Nazaire . . . . .	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. . . . .	"
Chanudet . . . . .	<i>Idem</i>	Honfleur . . . . .	"	<i>Idem</i>	Auxonne . . . . .	"
Rora . . . . .	<i>Idem</i>	Caen, central . . . . .	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. . . . .	"
Hugues . . . . .	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> . . . . .	"
Fesq . . . . .	<i>Idem</i>	Bayonne . . . . .	"	<i>Idem</i>	Dax . . . . .	"
Pencenat . . . . .	<i>Idem</i>	Aix-les-Bains . . . . .	"	<i>Idem</i>	Nice, central . . . . .	"
Rouvière . . . . .	<i>Idem</i>	Paris R. P. . . . .	"	<i>Idem</i>	Paris 10 . . . . .	"
Vergely . . . . .	<i>Idem</i>	Caen, central . . . . .	"	<i>Idem</i>	Paris R. P. . . . .	"
Touzelier . . . . .	<i>Idem</i>	Fougères . . . . .	"	<i>Idem</i>	Saint-Malo . . . . .	"
Gabet . . . . .	<i>Idem</i>	Chambéry . . . . .	"	<i>Idem</i>	Tarare . . . . .	"
Berthomeuf . . . . .	<i>Idem</i>	Clermont-Ferrand, central . . . . .	"	<i>Idem</i>	Melun . . . . .	"
Bodey . . . . .	<i>Idem</i>	Rouen R. P. . . . .	"	<i>Idem</i>	Rouen, Hôt. de-Ville . . . . .	"
Goubert . . . . .	<i>Idem</i>	Rouen, Hôtel de- Villo . . . . .	"	<i>Idem</i>	Rouen R. P. . . . .	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
MM. Capbern . . . .	Surnuméraire	Bordeaux R. P. . . .	fr.	Surnuméraire	Ligne des Pyrénées.	fr.
Treille . . . . .	Idem . . . . .	Blois R. P. . . . .	»	Idem . . . . .	Blois-Denis-Papin .	»
Vigouroux . . . .	Idem . . . . .	Blois-Denis-Papin .	»	Idem . . . . .	Blois R. P. . . . .	»
Srint-Martin . . .	Idem . . . . .	Caen, central . . . .	»	Idem . . . . .	Le Mans R. P. . . . .	»
Louveau . . . . .	Idem . . . . .	Quimper . . . . .	»	Idem . . . . .	Paris, rue Gutenberg	»
Conan . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	»	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . .	»
Grignon . . . . .	Idem . . . . .	Versailles-R. P. . . .	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Durand . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	»	Idem . . . . .	Paris 60 . . . . .	»
Alexaline . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»	Idem . . . . .	Paris 16 . . . . .	»
Gay . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»	Idem . . . . .	Paris 21 . . . . .	»
Michel . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	»
Bessat . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	»
Duprey . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Lô . . . . .	»	Idem . . . . .	Paris 21 . . . . .	»
Tirel . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	»	Idem . . . . .	Saint-Lô . . . . .	»
Pahun . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»	Idem . . . . .	Paris 5 . . . . .	»
Girard . . . . .	Idem . . . . .	Bourg . . . . .	»	Idem . . . . .	Nice R. P. . . . .	»
Grand . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	»	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	»
Robert . . . . .	Idem . . . . .	Caen, central . . . .	»	Idem . . . . .	Écamps . . . . .	»
Priac . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . .	»	Idem . . . . .	Rouen, central . . . .	»
Castagnet . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Bordeaux, central . .	»
Dufour . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Furlet . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Guimbaud . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Maisonave . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Moulin . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Mouly . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Privat . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Rouane . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Aurel . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Bétoulières . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Breil . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Decombe . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Camicas . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Lasserre . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Bertière . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Brac . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Gourlat . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Hourat . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Lassalle . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Marsan . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Petitbon . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Peyret . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Proubet . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Soulans . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Tinarage . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Miquel . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Chanteloube . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Clermont - Ferrand,	»
Demarty . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	central . . . . .	»
Passat . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Besson . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Boutin . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Bro . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Felgines . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Ichès . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Palhols . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Ricard . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Toyro . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Flaurand . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Coumoul . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Soulage . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Bisou . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»
Gantagret . . . . .	.	.	»	Idem . . . . .	Idem . . . . .	»

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENTGES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENTGES OU services.	TRAITE- MENTS.
MM. Fabry . . . . .			fr. "	Surnumér <sup>re</sup> .	Clermont- Ferrand , central.	fr. "
Falgayrac . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Gineste . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Escudie . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Grès . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Mazet . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Toulouse . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Tournier . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Falcon . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Maffrand . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Michelet . . . . .			"	Idem . . . . .	Dijon , central.	"
Troulard . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Boudinet . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Gillet . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Sauvage . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Ligeron . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Marchal . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Delinon . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Garnier . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Pages . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bonnet . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Langroquet . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Martel . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Mouillesaux . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Rué . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Balandier . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Berte . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Besançon . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Chielet . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Deville- Cavel- lin . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Grosfilley . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Quetin . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Thiébaud . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Martin . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Martinez . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Sigonnez . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Carquille . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Aubry . . . . .			"	Idem . . . . .	Lille , central.	"
Blasselle . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bourel . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Caux . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Dorémus . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Droulez . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Helbecque . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Leclercq . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Leroy . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Neuville . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Obled ( C. ) . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Obled ( G.-J. ) . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Soulez . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Wallez . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bailleul . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Coulier . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Varez . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Dusautoy . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Petit . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Vaquette . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Aubriot . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Crétal . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Estelon . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Gervaise . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"

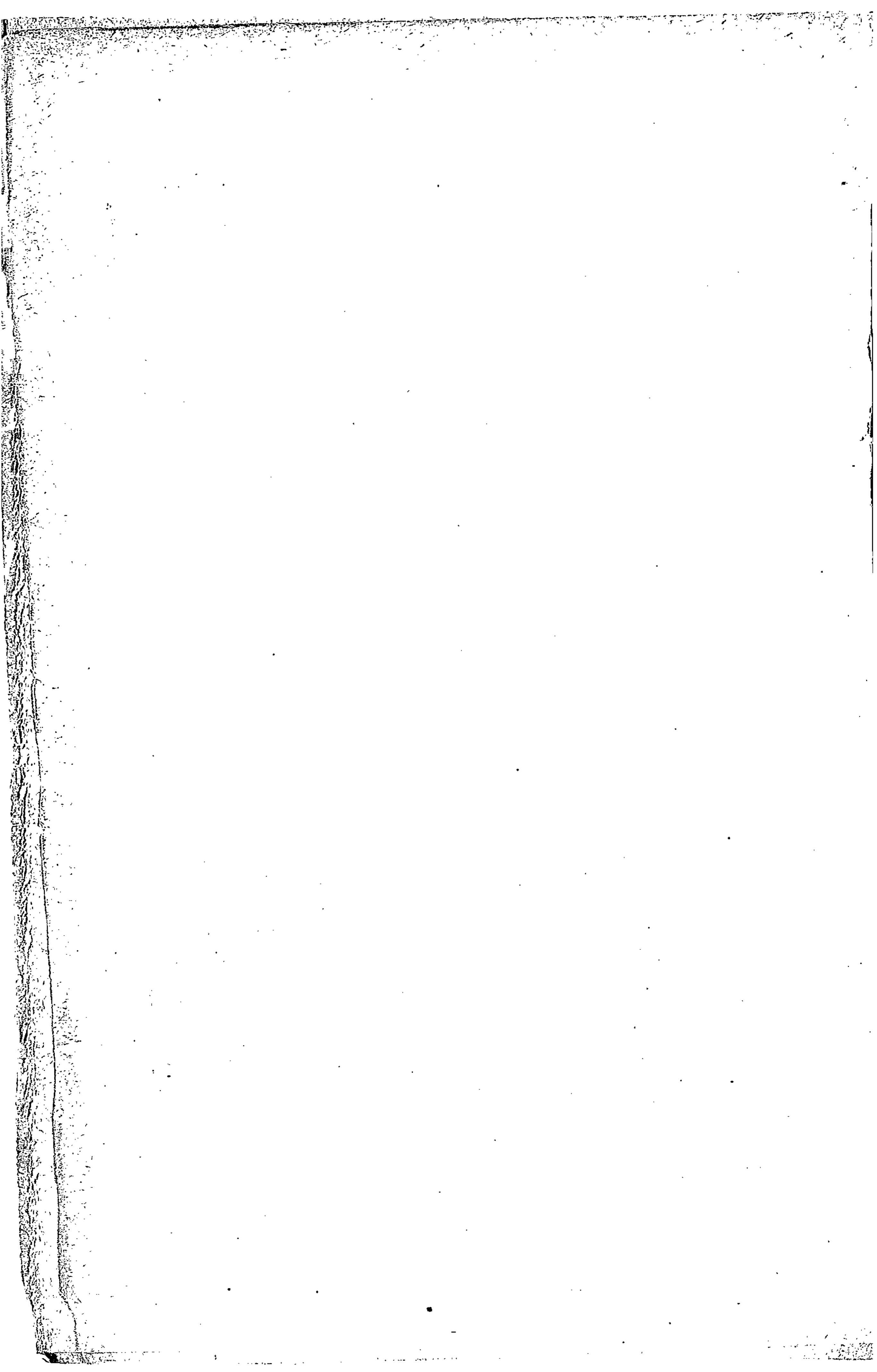
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADKS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Gilbert .....			"	Surnumér <sup>re</sup> .....	Lille, central.....	"
Maugeot. ....			"	Idem.....	Idem.....	"
Petitfils.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Villière.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Roynette.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bécue.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Droulez.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bomby.....			"	Idem.....	Limoges, central ..	"
Petit.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bonnaud.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Couturier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Métay.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bouny.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Dessalle.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Jeannot.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Barry.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Mathis.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Rougier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Arnaudet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Dalet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Decap.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Guiral.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Leyge.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Ricard.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Taule.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Valette.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lechevallier..			"	Idem.....	Idem.....	"
Barbade.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Fauchereau.....			"	Idem.....	Lyon, central.....	"
Maillet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Nourry.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Tronchon.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Barrès.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bourdon.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Charligny.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Ducrot.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Quincy.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Thévenet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Rampont.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Roche.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Raffanel.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Courbe-Michol- lot.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Dallex.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Goddard.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Guichard.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Dupont.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Jacquot.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Merlier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Saladin.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Legendre.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Guillaume.....			"	Idem.....	Marseille, central..	"
Mottin.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Perpère.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Blanc.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Maigre.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Biron.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Girard.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Martin.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Rogne.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Vidal.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Augier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Havard.....			"	Idem.....	Idem.....	"



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE,			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES-	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Paillard.....			"	Surnuméraire <sup>ro</sup>	Marseille, central..	"
Rebuffel.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Ardorino.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Arduvin.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Poggi.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Rusterucci.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Mockers.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Casabianca.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bonnefoy.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Ain.....			"	Idem.....	Montpellier, central	"
Charbonnel.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Pellier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Seiller.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Vaillé.....			"	Idem.....	Idem.....	"
André.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Boisson.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Gautier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Grévou.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Hérat.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bouisset.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Gardiès.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Mondy.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Sauzède.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Masele.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Rivière.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Castayrade.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Charée.....			"	Idem.....	Nancy, central.....	"
Humbert.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Franck.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Gouet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Hette.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Mathiand.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Claude.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Collin.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Derbanne.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Godde.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Godet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Hallet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Igier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Maillot.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Michel.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Millery.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Antoine.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bouchard.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Stoetzel.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Flécheux.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Mahy.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Many.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Marquant.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Moyen.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Périm.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Morice.....			"	Idem.....	Rennes, central.....	"
Perrin.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bourvéau.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Donnat.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Le Fichoux.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Raoul.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Aubry.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Hily.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Houdant.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Boyer.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Thomas.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Tilly.....			"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Jaouen . . . . .			"	Surnumér <sup>re</sup>	Rennes, central . . .	"
Loison . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Jehan . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Duserre . . . . .			"	Idem . . . . .	Rouen, central . . .	"
Gayet . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Reine . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Guillemant . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Peythieu . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bourney . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Pingon . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Blouin (A.-F.) . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Dugardin . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Foucard . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lesept . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Cressent . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Azémar . . . . .			"	Idem . . . . .	Toulouse, central . .	"
Carayon . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Chaubard . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Dastarac . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Descaillaux . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Dirac . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Dufaut . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Gougnac . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Guichou . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Haurillon . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Messal . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Olivie . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Pharamond . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Recurt . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Vieu . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Flourens . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Malricu . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Fauré . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Gardo . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Roignan . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Belin . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Campan . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Coustié . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Durdos . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Fournié . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bousquié . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Fis . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lacoste . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Montaue . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Soula . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lapause . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Castéra . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Boucheny . . . . .			"	Idem . . . . .	Tours, central . . .	"
Gachet . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lebrun . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Gault . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Mergault . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Guitton . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Métayer . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Le Pan . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Noël . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Le Thiec . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Saboureau . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Vannier . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Jarrot . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Barel . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bord . . . . .			"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Boyé . . . . .			"	Idem . . . . .	Paris 98 . . . . .	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Cailliez.....			"	Surnuméraire	Paris 98.....	"
Cannac.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Colin.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Danton.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Désiry.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Gloutier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Garet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Goujon.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Jacquet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Laurent.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lefort.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lorthioir.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Meyer.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Mourey.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Perriol.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Poncet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Rible.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Simon.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Tartivelle.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Velociter.....			"	Idem.....	Pau.....	"
Verger.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Wagner.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Aubry.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Élardin.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Spérina.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lesage.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Boulenger.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Ilbert.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bardez.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Boulbot.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Armenault.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Boursier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
François.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Larminier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Josset.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Wegener.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Rimbault.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Boukheris.....			"	Idem.....	Alger, central.....	"
Hauser.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Pietri.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Boulais.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Viennot.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Hérodote.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Aubert.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Favard.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Taillefer.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Deflandre.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Filippi.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Mercier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Laparre.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Manonni.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Le Dé.....			"	Idem.....	Rennes, central.....	"
Barreau.....			"	Idem.....	Marseille, central.....	"
Lauriol.....			"	Idem.....	Clermont-Ferrand.....	"
Besançon.....			"	Idem.....	Paris 98.....	"
Puyo.....			"	Idem.....	Bordeaux, central.....	"
Blandinières.....			"	Idem.....	Toulouse, central.....	"

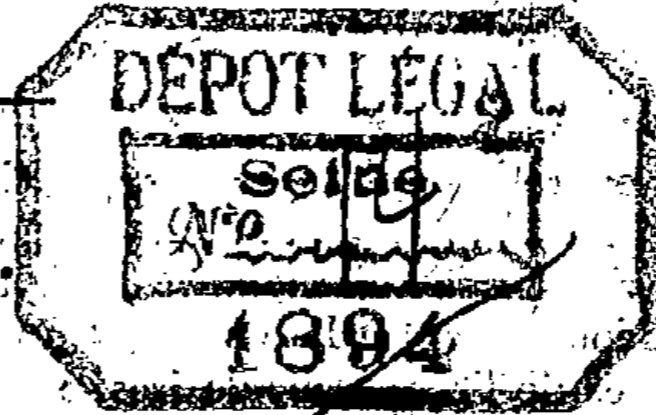


1894.

N° 12.

— 619 —

N° 12.



# ANNEXE

## AU BULLETIN MENSUEL

### DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

NOVEMBRE 1894.

#### SOMMAIRE.

	Pages.
CRÉATIONS de bureaux de poste.....	620
CHANGEMENT de noms de bureaux de poste et de télégraphe.....	621
CRÉATION d'un service de bureau ambulante secondaire entre Caen et le Mans.....	621
MODIFICATIONS apportées à différents services de bureaux ambulants de la ligne du Sud-Ouest.....	622
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	622
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique annexe de celui de Roubaix à Croix (Nord).....	625
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Château-Thierry (Aisne).....	625
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à l'Arba (Alger).....	626
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Blaye (Gironde).....	626
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Bourg-sur-Gironde (Gironde).....	627
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Saint-André-de-Cubzac (Gironde).....	627
MISE en service de réseaux et de lignes téléphoniques.....	628
ADDITIONS et modifications à la nomenclature des bureaux télégraphiques par département (N° 500-43).....	629
ADDITIONS et modifications à la nomenclature des fils.....	631
ADDITIONS et modifications à la nomenclature du matériel.....	631
NOMENCLATURE des bureaux du Canada.....	632
NOMENCLATURE des bureaux de poste des États-Unis.....	632
LISTE des journaux suisses.....	634
RECTIFICATION au Tarif international des Postes.....	635
PARTICIPATION de deux bureaux de distribution établis au Maroc au service des articles d'argent français. — Annotations à l'Instruction générale, aux Bulletins mensuels et au Tarif international des Postes.....	635
FRANCHISES télégraphiques.....	635
BÂTIMENTS en partance.....	637
COMPARAISON des recouvrements du mois d'août 1894 avec ceux du mois correspondant de l'année 1893. — France.....	639
COMPARAISON des recouvrements du mois d'août 1894 avec ceux du mois correspondant de l'année 1893. — Algérie.....	640
DÉPARTEMENT rattaché à une succursale de plein exercice. — Modifications à l'Instruction générale sur le service de la Caisse nationale d'épargne.....	641

TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois d'octobre 1894 .....	641
FÉLICITATIONS au personnel mobilisé à l'occasion des manœuvres .....	641
ÉCHANGE de dépêches entre le personnel français et celui de divers bureaux étrangers à l'occasion du décès de l'Empereur de Russie.....	641
JURMENTS des tribunaux.....	642
FAITS divers.....	642
ONZIÈME tableau d'avancement de classe. — Promotions.....	645
PROMOTIONS.....	667
NOMINATIONS et mutations.....	668

---

**DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. — ORGANISATION  
DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.**

---

*Créations de recettes simples et de bureaux auxiliaires.*

Par arrêté du 29 janvier 1894, le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes a autorisé, sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes :

1<sup>o</sup> La création d'une recette simple des postes et des télégraphes de 1<sup>re</sup> classe, à service de jour complet, à Angers-Saint-Laud (Maine-et-Loire). Ce bureau a pris le numéro d'ordre 8818;

2<sup>o</sup> La création d'une recette simple des postes et des télégraphes de 1<sup>re</sup> classe, à service de jour complet, à Reims-Vesle (Marne). Ce bureau a pris le numéro d'ordre 8828.

---

Par arrêté du 30 août 1894, le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes a autorisé, sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes, la création d'une recette simple de 3<sup>e</sup> classe à Feordal (Ardennes). Ce bureau a pris le numéro d'ordre 8826.

---

Par décision du Directeur général des postes et des télégraphes, en date du 18 septembre 1894, est autorisée la création d'un bureau auxiliaire de poste à Bonzigues (Hérault), en exécution du décret du 7 avril 1887.

---

Par décision du Directeur général des postes et des télégraphes, en date du 17 octobre 1894, est autorisée la création d'un bureau auxiliaire de poste à Chagnon-d'Aumagne (Charente-Inférieure), en exécution du décret du 7 avril 1887. Ce nouvel établissement de poste sera ouvert au public à partir du 16 novembre 1894.

---

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes, le Ministre a décidé, à la date du 24 septembre 1894, la conversion en recette simple mixte de 3<sup>e</sup> classe de l'établissement de facteur-receveur auxiliaire mixte d'Aslou (Oran).

---

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes, le Ministre a décidé, à la date du 6 octobre 1894, la conversion en établissement de facteur-receveur auxiliaire de l'État de la distribution auxiliaire d'Aïn-ben-Khétil (Oran).

*Créations d'établissements de facteurs receveurs de l'État.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Hautes-Alpes.....	Saint-Chaffrey.....	27 mars 1894.....	8813
Calvados.....	Cesny-aux-Vignes.....	4 juillet 1894.....	8815
Aube.....	Montsuzain.....	28 juillet 1894.....	8816
Gard.....	Les Mages.....	27 mars 1894.....	8817
Ain.....	La Cluse (communes de Montréal et de Nantua).....	4 juillet 1894.....	8819
Bouches-du-Rhône.....	Saint-Savournin.....	27 mars 1894.....	8820
Vendée.....	Sallertaine.....	Idem.....	8821
Aisne.....	Résigny.....	4 juillet 1894.....	8822
Cantal.....	Saint-Constant.....	27 mars 1894.....	8823
Charente.....	Saint-Michel.....	4 juillet 1894.....	8824
Charente-Inférieure.....	Aumagne (1).....	Idem.....	7939
Landes.....	Labatut.....	Idem.....	8825
Orne.....	Beauchêne.....	Idem.....	8829
Mayenne.....	Saint-Fraimbault-de-Prières.....	27 mars 1894.....	8830

(1) Conversion de l'établissement de facteur receveur municipal existant dans la commune.

*Créations d'établissements de facteurs receveurs municipaux.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Var.....	Ginasservis.....	10 octobre 1894.....	8814
Cantal.....	Drugenc.....	25 octobre 1894.....	8827

*Changement de noms de bureaux de poste et de télégraphe.*

DÉNOMINATION ACTUELLE des bureaux.	DÉPARTEMENTS.	DÉNOMINATION NOUVELLE des bureaux.	DATES DES DÉCISIONS.
Ambarès.....	Gironde.....	Ambarès-et-Lagrave.....	17 octobre 1894.
Ligny.....	Nord.....	Ligny-en-Cambrésis.....	31 octobre 1894.
Sin.....	Nord.....	Sin-le-Noble.....	Idem.
Châteauneuf-de-Mazenc.....	Drôme.....	La Bégude-de-Mazenc.....	3 novembre 1894.
Chouzy.....	Loir-et-Cher.....	Chouzy-sur-Cisse.....	6 novembre 1894.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 2<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE INTÉRIEURE.

*Création d'un service de bureau ambulancier secondaire entre Caen et le Mans.*

A partir du 1<sup>er</sup> décembre 1894, il sera créé un service de bureau ambulancier secondaire qui fonctionnera entre Caen et le Mans.

Ce nouveau service, qui portera la dénomination de Caen au Mans, comportera deux brigades qui seront désignées par les lettres A et B.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 2<sup>o</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE INTÉRIEURE.

- I. Réorganisation du service du bureau ambulant de Paris à Bordeaux 1<sup>o</sup>.
- II. Suppression du bureau ambulant de Poitiers à Bordeaux.
- III. Création d'un nouveau service de bureau ambulant entre Paris et Tours.
- IV. Changement de dénomination du bureau ambulant de Paris à Orléans.

A partir du 1<sup>er</sup> décembre 1894 :

I. Le bureau ambulant qui, sous la dénomination de *Paris à Bordeaux 1<sup>o</sup>*, effectue son service dans le parcours de Paris à Poitiers seulement, fonctionnera dans le trajet entier de Paris à Bordeaux.

II. Comme conséquence, le service de bureau ambulant de *Poitiers à Bordeaux*, qui fait actuellement suite au précédent, sera supprimé.

III. Il sera créé un nouveau service de bureau ambulant entre Paris et Tours (par Orléans). Ce nouveau service portera la dénomination de *Paris à Tours 1<sup>o</sup>*, et comportera trois brigades, qui seront désignées par les lettres D, E, F.

IV. Le bureau ambulant de Paris à Orléans, qui fonctionne également entre Paris et Tours, prendra la dénomination de *Paris à Tours 2<sup>o</sup>*. Les trois brigades de ce service continueront à être désignées par les lettres A, B, C.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

**1<sup>o</sup> Ouvertures.**

**BUREAUX SECONDAIRES.**

a) *Bureaux municipaux.*

Barlin. M. ☒ RG. Pas-de-Calais.....	25 octobre 1894.
Breuil-le-Sec. MT. (R). Oise.....	<i>Idem.</i>
Bromont-Lamothe. M. ☒ Puy-de-Dôme.....	10 novembre 1894.
Caestre. M. RG. Nord.....	<i>Idem.</i>
Cauvigny. M. ☒ RG. Oise.....	25 octobre 1894.
Caux-et-Sauzens. M. Aude.....	10 novembre 1894.
Charensat. M. ☒ Puy-de-Dôme.....	<i>Idem.</i>
Chevrières. M. Oise.....	<i>Idem.</i>
Clérey. M. ☒ RG. Aube.....	25 octobre 1894.
Gelles. M. ☒ Puy-de-Dôme.....	10 novembre 1894.
Giat. M. ☒ RG. Puy-de-Dôme.....	<i>Idem.</i>
Licq-Athérey. M. ☒ RG. Basses-Pyrénées.....	25 octobre 1894.
Linards. M. ☒ Haute-Vienne.....	<i>Idem.</i>
Lombers. M. ☒ Tarn.....	<i>Idem.</i>
Montbonnot-Saint-Martin. M. Isère.....	<i>Idem.</i>



Montel-de-Gelat. M. Puy-de-Dôme.....	10 novembre 1894.
Saint-Avit. M. ☒ RG. Puy-de-Dôme.....	Idem.
Saint-Bonnet-la-Rivière. M. Haute-Vienne.....	25 octobre 1894.
Sainte-Colombe-sur-Seine. M. Côte-d'Or.....	Idem.
Tarnac. M. ☒ Corrèze.....	Idem.
Verrie (La). M. ☒ RG. Vendée.....	Idem.
Vourey. M. Isère.....	Idem.

b) Gares.

Aubignan-Loriol. V. Vaucluse.		Pernes. V. Vaucluse.
Joncquières. V. Vaucluse.		Sarrians. V. Vaucluse.
Merdja. K. Oran.		Velleron. V. Vaucluse.

c) Bureaux-écluses.

Auxonne. B<sup>e</sup>. Côte-d'Or.

d) Bureaux militaires.

Fort de Bauma-Négra. M<sup>re</sup> (14) Alpes-Maritimes.

(14) Relié au bureau de Nice.

Fort de Mont-Agel. M<sup>re</sup> (2) Alpes-Maritimes.

(2) Relié au bureau de Nice.

Fort de Picciarvet. M<sup>re</sup> (15) Alpes-Maritimes.

(15) Relié au bureau de Nice.

**2° Modifications et transformations.**

- Page 5. Ajouter Enghien au nombre des bureaux hippodromes pour lesquels la mention « Télégraphe restant » n'est pas obligatoire.
- 25. Au lieu de : Bain ou Bain-de-Bretagne. M. ☒ Ile-et-Vilaine, lire : Bain-de-Bretagne. M. ☒ Ile-et-Vilaine.
- 33. Ajouter à son ordre alphabétique : Bégude-de-Mazenc (La). M. ☒ RG. Drôme.
- 36. A l'article : Bessée-sur-Durance (La). (Commune de l'Argentière). M. ☒ Hautes-Alpes, ajouter l'indice DP.
- 71. Biffer l'article : Châteauneuf-de-Mazenc. M. ☒ RG. Drôme.
- 75. A l'article : Chellala. M. Alger, ajouter l'indice ☒.
- 79. A l'article : Clérey. 2 kil. Aube, substituer : Clérey. V. Aube.
- 85. A l'article : Coudures. M. RG. Landes, ajouter l'indice ☒.
- 93. Au lieu de : Déville ou Déville-lès-Rouen. M. ☒ Seine-Inférieure, lire : Déville-lès-Rouen. M. ☒ Seine-Inférieure.
- 99. Supprimer l'article : Égligny. IP. (2) Seine-et-Marne, ainsi que le renvoi (2) correspondant.
- 100. Ajouter à son ordre alphabétique : Enghien. Hippod. Seine-et-Oise.
- 103. Au lieu de : Étai. M. RG. Yonne, lire : Étai-la-Sauvin. M. RG. Yonne.
- 122. Au lieu de : Gérardmer. M. ☒ Vosges, lire : Gérardmer. L/BC. ☒ (3) Vosges, et mettre au bas de la page le renvoi suivant :  
(3) Service complet du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre.
- 122. A l'article : Giat. 2 kil. (1) Puy-de-Dôme, substituer : Giat. V. Puy-de-Dôme, et supprimer le renvoi (1) placé au bas de la page.
- 133. A l'article : Herry. MT. (R). Cher, supprimer l'indice (R).

- Page 134. *Supprimer l'article : Hourtin (Phares de). IP. (R). (2) Gironde, ainsi que le renvoi (2) correspondant.*
- 142. *Ajouter à son ordre alphabétique : La Bégude-de-Mazenc. M. ☒ RG. Drôme.*
- 142. *A l'article : La Bessée-sur-Durance (C<sup>ne</sup> de l'Argentière). M. ☒ Hautes-Alpes, ajouter l'indice DP.*
- 158. *A l'article : La Teste ou La Teste-de-Buch. M. ☒ Gironde, substituer à l'indice M. l'indice MC.*
- 160. *Ajouter à son ordre alphabétique : La Verrie. M. ☒ RG. Vendée.*
- 175. *Au lieu de : Ligny. M. ☒ RG. Nord, lire : Ligny-en Cambrésis. M. ☒ RG. Nord.*
- 176. *A l'article : Limoges. N/2. ☒ Haute-Vienne, ajouter l'indice (2) et mettre au bas de la page le renvoi suivant :*  
 (2) Ce bureau ouvre, en toute saison, à 7 heures du matin.
- 214. *A l'article : Nesle. M. ☒ RG. Somme, substituer à l'indice M. l'indice ML.*
- 236. *Au lieu de : Pointe de Socoa. Sém. Basses-Pyrénées, lire : Pointe de Soccoa. Sém. 1 kil. Basses-Pyrénées.*
- 264. *A l'article : Sainte-Colombe (1) Côte-d'Or... etc., substituer Sainte-Colombe. V. Côte-d'Or, et supprimer le renvoi (1) placé au bas de la page.*
- 295. *A l'article : Sautron. M. ☒ DP. Loire-Inférieure, biffer l'indice DP.*
- 304. *A l'article : Staouéli. M. Alger, ajouter l'indice ☒.*
- 307. *A l'article : Teste (La) ou La Teste-de-Buch. M. ☒ Gironde, substituer à l'indice M. l'indice MC.*
- 332. *A l'article : Vimoutiers. L. ☒ Orne, supprimer l'indice L.*
- 347. *Bureaux de Limoges. En regard de : Limoges-Central. N/2 ☒ etc., ajouter l'indice (3) et mettre au bas de la page le renvoi suivant :*  
 (3) Ce bureau ouvre, en toute saison, à 7 heures du matin.
- 348. *Biffer au bas de la page le renvoi (1) relatif au bureau de Montpellier-Grand-Galion.*
- 349. *Bureaux de Saint-Étienne. — Ajouter à la suite de la liste le nouveau bureau succursale suivant :*
- |                                       |  |   |  |
|---------------------------------------|--|---|--|
| Saint-Étienne-Fourneyron. ☒ . . . . . |  | 3 |  |
|---------------------------------------|--|---|--|
- 350. *Entre les bureaux de Toulouse et de Troyes, intercaler :*
- |                                |  |   |  |
|--------------------------------|--|---|--|
| TOURS.                         |  |   |  |
| Tours-Central. N/2 ☒ . . . . . |  | 1 |  |
| Tours-Lariche. ☒ . . . . .     |  | 2 |  |
- 350. *Bureaux de Versailles. Ajouter à la suite de la liste le nouveau bureau succursale suivant :*
- |   |  |   |  |
|---|--|---|--|
| Versailles (Quartier Notre-Dame). ☒ . . . . . |  | 3 |  |
|---|--|---|--|

*Ajouter l'indice RG. en regard des articles suivants :*

Autrèche. M. ☒ Indre-et-Loire.  
 Domène. M. ☒ Isère.  
 Grand-Lemps (Le). M. ☒ Isère.  
 Le Grand-Lemps. M. ☒ Isère.  
 Mens. M. ☒ Isère.

Meursault. M. ☒ Côte-d'Or.
Sainte-Féréole. M. ☒ Corrèze.
Saint-Genix ou Saint-Genix-sur-Guier. M. ☒ Savoie.
Signy-le-Petit M. ☒ Ardennes.

*Biffer l'indice RG. en regard des articles suivants :*

Ailly-sur-Somme. M. ☒ Somme.  
Bourg-Dun (Le). M. RG. Seine-Inférieure.  
Le Bourg-Dun. M. RG. Seine-Inférieure.

**3° Fermetures provisoires.**

Longchamp. M. Aube.  
Molitg. BM. RG. Pyrénées-Orientales.  
Saint-Christau-Lurbe. BM. Basses-Pyrénées.

**4° Réouvertures.**

Peille. M. Alpes-Maritimes.  
Valeyjac. M. Gironde.

**ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique annexe de celui de Roubaix à Croix (Nord),**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu la loi du 16 juillet 1889;  
Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai et 7 novembre 1890;  
Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique *annexe de celui de Roubaix* est autorisée à *Croix (Nord)*.

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement principal au réseau local est fixé à cent cinquante francs (150<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 9 novembre 1894.

LOURTIES.

**ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Château-Thierry (Aisne),**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu la loi du 16 juillet 1889;  
Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai et 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;  
Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE::

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à *conversations taxées* est autorisée à *Château-Thierry (Aisne)*.

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 13 octobre 1894.

LOURTIES.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à l'Arba (Alger).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai et 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à l'Arba (Alger).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée à un cercle de 1,500 mètres de rayon à partir de l'église.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 19 octobre 1894.

LOURTIES.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Blaye (Gironde).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai et 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à Blaye (Gironde).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 19 octobre 1894.

LOURTIES.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Bourg-sur-Gironde (Gironde).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai et 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à Bourg-sur-Gironde (Gironde).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 19 octobre 1894.

LOURTIES.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées à Saint-André-de-Cubzac (Gironde).*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai et 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à Saint-André-de-Cubzac (Gironde).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 19 octobre 1894.

LOURTIES:

---

*Mise en service de réseaux et de lignes téléphoniques.*

Réseaux urbains :

- Néant.

Réseaux annexes :

Néant.

Réseaux spéciaux :

Eysines (Gironde).....	10 octobre 1894.
Gisors (Eure).....	17 septembre 1894.
Nangis (Seine-et-Marne).....	15 octobre 1894.
Rivière-Saint-Sauveur (La) [Calvados].....	5 novembre 1894.
Saint-Loubès (Gironde).....	10 octobre 1894.
Seurre (Côte-d'Or).....	5 novembre 1894.

Lignes interurbaines :

Angoulême — Mansle — Ruffec.....	15 novembre 1894.
Baignes — Barbezicux.....	15 octobre 1894.
Blanzac — Brrbezieux.....	5 novembre 1894.
Eysines — Le Bouscat.....	10 octobre 1894.
Gisors — Pontoise.....	17 septembre 1894.
Montmoreau — Blanzac.....	5 novembre 1894.
Nangis — Melun.....	15 octobre 1894.
La Rivière-Saint-Sauveur — Honfleur.....	5 novembre 1894.
Roanne — Thizy — Tarare.....	5 novembre 1894.
Saint-Dié — Epinal.....	20 octobre 1894.
Saint-Loubès — Ambarès — Bordeaux.....	10 octobre 1894.
Seurre — Beaune.....	5 novembre 1894.

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE.

*Additions et modifications à la nomenclature des bureaux télégraphiques  
par département (N° 500-43).*

(Direction à donner aux télégrammes.)

DEUXIÈME NOTIFICATION.

1<sup>o</sup> ADDITIONS.

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
<b>BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX.</b>		
<b>Aube</b> .....	Clérey.....	Troyes.
<b>Aude</b> .....	Caux-et-Sauzens.....	Carcassonne.
<b>Corrèze</b> .....	Tarnac.....	Ussel.
<b>Côte-d'Or</b> .....	Sainte-Colombe-sur-Seine.....	Châtillon.
<b>Drôme</b> .....	Bégude-de-Mazenc (La).....	Montélimar.
<b>Isère</b> .....	Montbonnot-Saint-Martin.....	Grenoble.
	Vourey.....	Grenoble.
<b>Nord</b> .....	Caëstre.....	Hazebrouck.
<b>Oise</b> .....	Breuil-le-Sec.....	Clermont.
	Cauvigny.....	Beauvais.
	Chevrières.....	Creil.
<b>Pas-de-Calais</b> .....	Borlin.....	Lens.
<b>Pyrénées (Basses-)</b> .....	Licq-Athérey.....	Mauléon.
<b>Tarn</b> .....	Lombers.....	Albi.
<b>Vendée</b> .....	Verrie (La).....	Les Herbiers.
<b>Vienne (Haute-)</b> .....	Linards.....	Limoges.
	Saint-Bonnet-la-Rivière.....	Limoges.
<b>GARES OUVERTES À LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.</b>		
<b>Bouches-du-Rhône</b> .....	Charlots (Les).....	Arles.
<b>Cantal</b> .....	Vendes.....	Mauriac.
	Aubignan-Loriot.....	Carpentras.
<b>Vaucluse</b> .....	Joncquières.....	Orange.
	Pernes.....	Carpentras.
	Sarrisans.....	Carpentras.
	Velleron.....	Carpentras.

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
<b>ÉCLUSES ET BARRAGES OUVERTS À LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.</b>		
<b>Côte-d'Or</b> .....	Auxonne (B <sup>ce</sup> ).....	Auxonne.
<b>BUREAUX MILITAIRES.</b>		
<b>Alpes-Maritimes</b> .....	Fort de Bauma-Négra .....	Nice.
	Fort de Mont-Agel.....	Nice.
	Fort de Picciarvet .....	Nice.

**2° MODIFICATIONS.**

Page 47 (CALVADOS). *Postes électro-sémaphoriques :*

*En regard de :* Pointe de Beuzeval, remplacer Caen par } Caen.  
} Le Havre.

*En regard de :* Port-en-Bessin, remplacer Bayeux par } Caen.  
} Bayeux.

Page 67 (CÔTE-D'OR). *Bureaux écluses :*

*Au lieu de :* Auxonne ..... | Auxonne.  
*Mettre :* Auxonne (Éc.).... | Auxonne.

Page 81 (DRÔME) :

*Biffer l'article* Châteauneuf-de-Mazenc... Montélimar.

Page 158 (MANCHE). *Postes électro-sémaphoriques :*

*En regard de :* Carteret et de Saint Germain-sur-Ay, substituer Cherbourg à Valognes.

Pages 183 et 184 (NIÈVRE). *Gares ouvertes à la télégraphie privée :*

*Substituer* } Aunay-en-Bazois à Aunay-en-Bajois.  
} Tamnay-Châtillon à Tonnay-Châtillon.

Page 186 (NORD) :

*Au lieu de :* Ligny, *mettre :* Ligny-en-Cambrésis.

Page 189 (NORD). *Postes électro-sémaphoriques :*

*En regard de :* Gravelines, substituer Dunkerque à Gravelines.

Page 248 (SEINE-INFÉRIEURE). *Postes électro-sémaphoriques :*

*En regard de :* Cap d'Antifer, substituer le Havre à Étretat.  
*Et en regard de :* Tréport (Le), substituer Dieppe au Tréport.

Page 276 (VOSGES). *Gares ouvertes à la télégraphie privée :*

*En regard de :* Gérardmer, substituer : Gérardmer à } Épinal.  
} Saint-Dié.

*En regard de :* Granges, ajouter Gérardmer entre Saint-Dié et Épinal.

Pages 279 (YONNE) :

*Remplacer* Étais par Étais-la-Sauvin.



DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Additions et modifications à la nomenclature des fils.*

RÉSEAU PRINCIPAL.

NUMÉROS des FILS.	POINTS EXTRÊMES.	VOIES SUIVIES et POINTS DE COUPURE.	OBSERVATIONS.
4	Lille = Gand. ...	Tourcoing, Mouscron.	
34	Lille = Ostende .	Tourcoing, Mouscron.....	Dessert Courtrai.
76 bis	Saint-Jean-Pied-de- Port=Valcarlos.		
225	Limoges = Tou- louse.	Uzerche, <b>Brive</b> , Souillac, <b>Cahors</b> , MONTAUBAN.	Fil de cuivre de 2 <sup>mm</sup> 5. (Sert à constituer avec la section Paris-Limo- ges du fil n° 241, une communication Paris= Toulouse.)
106	Paris = Senlis. .	Saint-Denis, <i>Chantilly</i> .	
122 bis	Paris = Chantilly.	.....	Circuit téléphonique.
242 bis	Paris = Perpignan.	Juvisy, Étampes, ORLÉANS, VIERZON, Pont-Vert, <i>Mont- luçon</i> , Gannat, <b>Clermont- Ferrand</b> , Arvant, <i>Murat</i> , AURILLAC, <i>Figeac</i> , Cap- denac, <i>Gaillac</i> , <b>Toulouse</b> , NARBONNE.	Fil de 5 <sup>mm</sup> . (Peut être utilisé par Toulouse en cas de nécessité.)
274 bis	Toulouse = Maza- met.	CASTRES.	
326 bis	Nantes = Challans.		
386 bis	Paris = Enghien..	.....	Circuit téléphonique.

MATÉRIEL ET EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 4<sup>e</sup> BUREAU (C).

*Additions et modifications à la nomenclature du matériel.*

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ APPLI- CABLE.	PRIX de L'UNITÉ.
collectifs.	détaillés.			
ADDITIONS.				
48	12	.....	Nombre.	fr. c.
	13	Échelle de quatre mètres avec deux talons d'arrêt.....	<i>Id.</i>	6 00
MODIFICATIONS.				
<i>Modifier ainsi qu'il suit les articles ci-après :</i>				
48	8	Échelles (Paires de colliers d'assemblage pour).....	Nombre.	5 40
60	1	Moufles, grand modèle (Demi-paires de).....	<i>Id.</i>	
	2	— petit modèle (Demi-paires de).....	<i>Id.</i>	
	3	— grand modèle (Demi-paires de) [Cordages à].....	<i>Id.</i>	
	4	— petit modèle (Demi-paires de) [Cordages à].....	<i>Id.</i>	

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux du Canada.*

Les agents sont invités à compléter, d'après les indications suivantes, la liste des bureaux canadiens admis à l'échange des mandats internationaux.

BUREAUX.	COMTÉS.	PROVINCES.
<i>1<sup>o</sup> Nouveaux bureaux à ajouter :</i>		
Broad Cove Chapel .....	Inverness .....	Nouvelle-Écosse.
Calabogie .....	Renfrew .....	Ontario.
Cardigan Bridge .....	Kings .....	Ile du P <sup>ce</sup> Edouard.
Clinton Street (Toronto) .....	York .....	Ontario.
Douglas Station .....	Selkirk .....	Manitoba.
Eel River Crossing .....	Restigouche .....	Nouveau-Brunswick.
Ferry Landing .....	Victoria .....	Nouvelle-Écosse.
Fitch Bay .....	Stanstead .....	Québec.
Glenora .....	P <sup>ce</sup> Edward .....	Ontario.
Hamiota .....	Marquette .....	Manitoba.
Harcourt .....	Kent .....	Nouveau-Brunswick.
Kaposvar .....	.....	Assiniboia Terr <sup>s</sup> .
L'Avenir .....	Drummond .....	Québec.
Saint-Siméon .....	Charlevoix .....	<i>Idem.</i>
Saskatoon .....	.....	Saskatchewan Terr <sup>s</sup> .
Steveston .....	New Westminster .....	Colombie britannique.
Vernon .....	Carleton .....	Ontario.

*2<sup>o</sup> Bureaux à biffer :*

Weldford .....	Kent .....	Nouveau-Brunswick.
----------------	------------	--------------------

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux de poste des États-Unis.*

Les agents sont invités à compléter, d'après les indications suivantes, la liste des bureaux américains admis à l'échange des mandats internationaux.

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	ÉTATS.
<i>1<sup>o</sup> Bureaux à ajouter :</i>		
Allegheny, station A .....	Allegheny .....	Pensylvanie.
————— E .....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Brackettville .....	Kinney .....	Texas.
Buffalo, station A .....	Erie .....	New-York.
————— B .....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
————— C .....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
————— D .....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>

Chicago, Jefferson station.....	Cook.....	Illinois.
Chicago, station D.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
_____ L.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
_____ M.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
_____ P.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
_____ R.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
_____ V.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
_____ W.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
_____ Y.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Coal City.....	Grundy.....	<i>Idem.</i>
Collinwood.....	Cuyahoga.....	Ohio.
Elwyn.....	Delaware.....	Pensylvanie.
Gas City.....	Grant.....	Indiana.
Greenville.....	Butler.....	Alabama.
Halstad.....	Norman.....	Minnesota.
Highlands.....	Macon.....	Caroline du Nord.
Long Beach.....	Los Angeles.....	Californie.
Lorin.....	Alameda.....	<i>Idem.</i>
Montpellier.....	Blackford.....	Indiana.
Mulberry.....	Crawford.....	Kansas.
Newark, station D.....	Essex.....	New-Jersey.
_____ K.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
_____ L.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
_____ M.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
New Bethlehem.....	Clarion.....	Pensylvanie.
Stillwater.....	Payne.....	Oklahoma Terry.
Thomson.....	Carroll.....	Illinois.
Turner.....	Dupage.....	<i>Idem.</i>
Virginia.....	Saint-Louis.....	Minnesota.
Wenatchee.....	Kittitas.....	Washington.
Wharton.....	Wharton.....	Texas.
Worcester, station C.....	Worcester.....	Massachusetts.

2° Bureaux à biffer :

East End Station, Allegheny.....	Allegheny.....	Pensylvanie.
West End Station, Allegheny.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Black Rock Station, Buffalo.....	Erie.....	New-York.
East Buffalo Station, Buffalo.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Main Street Station, Buffalo.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
South Buffalo Station, Buffalo.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
South Evanston.....	Cook.....	Illinois.
San Francisco, Midwinter Fair Station	San Francisco.....	Californie.

3° Changements de dénominations.

<i>Au lieu de :</i> Birmingham (Connecticut),	<i>inscrire :</i> Derby.
_____ Lawrenceburgh,	_____ Lawrenceburg.
_____ Hamburgh,	_____ Hamburg.
_____ Attleborough,	_____ Attleboro.
_____ Westborough,	_____ Westboro.
_____ Deer Lodge City,	_____ Deer Lodge.
_____ Big Stone City,	_____ Bigstone.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Liste des journaux suisses.*

Les agents sont invités à modifier ainsi qu'il suit la liste des journaux suisses.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>1<sup>o</sup> NOUVEAUX JOURNAUX À AJOUTER.</b>						
<i>Bregaglia (La)</i> .....	Stampa.....	6 mois..	6 00	5 50	0 50	
<i>Courier for Ragaz, Prättigau, Davos and Engadin</i> .....	Davos-Platz..	3 mois..	5 15	4 65	0 50	
		6 mois..	9 30	8 80	0 50	
		12 mois..	15 60	15 10	0 50	
<i>Eco d'Italia (L')</i> .....	Neuchâtel...	6 mois..	4 75	4 25	0 50	
		12 mois..	9 00	8 50	0 50	
<i>Journal des jeunes filles</i> ....	Neuchâtel...	12 mois..	6 00	5 50	0 50	
<i>Revue suisse de l'enseignement professionnel</i> .....	Fribourg....	6 mois..	3 10	2 60	0 50	} A partir du 1 <sup>er</sup> jan- vier 1895.
		12 mois..	5 70	5 20	0 50	
<i>Schweizerische Wochenzeitung für Kriminal Polizei Und Civil-Gerichtsfflege</i> .....	Zurich.....	3 mois..	3 00	2 50	0 50	
		6 mois..	5 50	5 00	0 50	
		12 mois..	10 50	10 00	0 50	
<b>2<sup>o</sup> CHANGEMENTS DE PRIX.</b>						
<i>Suisse romande illustrée</i> .....	Vevey.....	3 mois..	4 00	3 50	0 50	
		6 mois..	7 00	7 00	0 50	
		12 mois..	14 50	14 00	0 50	
<b>3<sup>o</sup> JOURNAUX À BIFFER.</b>						
<i>Güterhandel</i> .....	Zurich.			<i>Reise et Verkehrszeitung</i> .....		Berne.
<i>Journal des voyageurs</i> .....	Berne.			<i>Schweizer Kneipp Blätter</i> .....		Rorschach.
<i>Italiano (L')</i> .....	Genève.			<i>Zofinger Post et Wigger thaler Anzeiger</i> .....		Zofingen.
<i>Mera (R)</i> .....	Gastasegna.					
<b>4<sup>o</sup> CHANGEMENTS DE LIEUX DE PUBLICATION.</b>						
<i>Vevey-Montreux</i> .....	Lausanne.			<i>Schweizer-Daheim</i> .....		Aussersihl.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Rectification au Tarif international des Postes.*

Par suite du changement du taux de conversion des monnaies pour l'émission des mandats des Antilles néerlandaises sur la France, il convient de rectifier de la manière suivante les indications figurant au tableau X, page 125, du Tarif international :

*En regard des Colonies des Antilles néerlandaises,  
Inscrire, dans la colonne 5 : 1 florin = 1 fr. 95, au lieu de 2 francs.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

*Participation de deux bureaux de distribution établis au Maroc  
au service des articles d'argent français.*

Les bureaux de distribution d'El-Ksar-el-Kbir et Fez, relevant du bureau de Tanger, sont autorisés, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1895, à émettre et à payer des mandats d'articles d'argent français dans les conditions déterminées par l'Instruction n° 50 (Bull. mens. de février 1879), jusqu'au maximum de 50 francs par titre.

Ces établissements participeront également, à partir de la même date, au service des abonnements aux journaux français.

*Annotations à transcrire à l'Instruction générale et aux Bulletins mensuels.*

Articles 874 et 876 de l'Instruction générale. Bulletins mensuels n° 10 de février 1879, page 64, n° 19, supplément de novembre 1879, page 759, ajouter : El-Ksar-el-Kbir et Fez à la nomenclature des bureaux de distribution établis à l'étranger.

*Annotations au Tarif international des Postes n° 500-30.*

Page 116, tableau IX, 1<sup>re</sup> colonne, entre « Safi » et « (Maroc) » ajouter : « El-Ksar-el-Kbir, Fez ».

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. —  
1<sup>er</sup> BUREAU.

*Franchises télégraphiques.*

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 27 octobre 1894, il y a lieu d'apporter les modifications et les additions suivantes à l'état général des franchises télégraphiques.

Page 35, ancienne édition, et page 43, nouvelle édition. Ministère de la guerre.

Les chefs de brigades de  
gendarmerie.

Pour les communications urgentes des renseignements concernant la sûreté publique, avec les commissaires de police spéciale et les commissaires de police ordinaire du département de leur résidence et des départements limitrophes,

Page 49, ancienne édition, et page 63, nouvelle édition. Ministère de l'intérieur et des cultes. Ajouter, pour les préfets et les sous-préfets, après le mot « urgente. »

« En matière de sûreté publique, le directeur de la Sûreté générale a seul la faculté de télégraphier par voie de circulaire générale s'appliquant à toute l'étendue du territoire. »

Page 51, ancienne édition, et page 65, nouvelle édition. Ministère de l'intérieur et des cultes. Direction générale de la Sûreté publique.

Les commissaires de police spéciale (1).

Pour les communications urgentes, des renseignements concernant la sûreté publique et intéressant une région déterminée,

Entre eux et avec le directeur de la Sûreté générale, le préfet de police, les préfets, les sous-préfets, les procureurs de la République, les commissaires de police ordinaire et les chefs de brigades de gendarmerie du département de leur résidence et des départements limitrophes.

Les commissaires de police ordinaire (1).

Pour les communications urgentes des renseignements concernant la sûreté publique et intéressant une région déterminée,

Entre eux et avec le directeur de la Sûreté générale, le préfet de police, les préfets, les sous-préfets, les procureurs de la République, les commissaires de police spéciale et les chefs de brigades de gendarmerie du département de leur résidence et des départements limitrophes.

Placer au bas des pages 51 et 65, le renvoi suivant :

(1) Le directeur de la Sûreté générale a seul la faculté de télégraphier par voie de circulaire générale s'appliquant à toute l'étendue du territoire.

Page 55, ancienne édition, et page 71, nouvelle édition. Ministère de la justice, services de la justice. Ajouter, pour le Procureur de la République à Paris et les procureurs de la République dans les départements, après le mot « urgente » :

« En matière de sûreté publique, le directeur de la Sûreté générale a seul la faculté de télégraphier par voie de circulaire générale s'appliquant à toute l'étendue du territoire. »

ERRATUM.

Page 35, ancienne édition, et page 41, nouvelle édition, modifier ainsi qu'il suit le paragraphe relatif aux droits des directeurs supérieurs du génie, directeurs du génie, directeurs des poudreries et directeurs des raffineries nationales :

Les directeurs supérieurs du génie, les directeurs du génie.....

Limitée à la correspondance avec le Ministre, le commandant du corps d'armée, les chefs de service sous leurs ordres, et réciproquement.

Les directeurs des poudreries et les directeurs des raffineries nationales.....

Limitée à la correspondance échangée entre eux et avec le Ministre, le commandant du corps d'armée, les chefs de service sous leurs ordres, et réciproquement.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. La Direction générale des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais elle ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
<b>§ 1<sup>er</sup>. — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).</b>						
1	Pointe-à-Pitre (Gua- deloupe).	10 déc. . . .	Le Havre..	Don-Diégo . . . .	Voilier. . . .	D. Auger.
2	Saint-Pierre (Mar- tinique).	5 . . . . .	Idem. . . . .	Christophe - Co- lomb.	Idem. . . . .	D. Auger.
<b>§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).</b>						
1	Antofogasta . . . . .	5 déc. . . . .	Le Havre..	Tropique. . . . .	Steamer. . . .	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
2	Arica . . . . .	5 . . . . .	Idem. . . . .	Tropique. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
3	Bahia . . . . .	14 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Chargeurs réunis.
4	Idem . . . . .	28 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
5	Buenos-Ayres. . . . .	10 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
6	Idem . . . . .	20 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
7	Idem . . . . .	30 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
8	Cap-Haïtien. . . . .	3 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Broström.
9	Idem . . . . .	28 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
10	Caracas. . . . .	2 . . . . .	Idem. . . . .	Francia . . . . .	Idem. . . . .	Idem.
11	Idem . . . . .	18 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
12	Carthagène. . . . .	2 . . . . .	Idem. . . . .	Francia . . . . .	Idem. . . . .	Idem.
13	Idem. . . . .	18 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
14	Les Cayes. . . . .	6 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
15	Céara. . . . .	4 . . . . .	Idem. . . . .	Lanfranc . . . . .	Idem. . . . .	J.-M. Currie.
16	Idem . . . . .	14 . . . . .	Idem. . . . .	Cearense . . . . .	Idem. . . . .	Cunard.
17	Cienfuegos (Cuba). . . . .	23 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Broström.
18	Colou . . . . .	6 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
19	Idem. . . . .	24 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	Idem.
20	Coronel. . . . .	5 . . . . .	Idem. . . . .	X. . . . .	Idem. . . . .	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
21	Coquimbó. . . . .	5 . . . . .	Idem. . . . .	Tropique . . . . .	Idem. . . . .	Idem.
22	Curaçao. . . . .	2 . . . . .	Idem. . . . .	Tropique. . . . .	Idem. . . . .	Broström.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre. 1	DESTINATIONS. 2	DATES des départs. 3	PORTS de départ. 4	NOMS des bâtiments. 5	NATURE des bâtiments. 6	CAPITAINES, armateurs ou agents. 7
23	Curacao,.....	18 déc....	Le Havre..	Francia.....	Steamer...	Broström.
24	Gonâives.....	24.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
25	Itacoatiara.....	4.....	Idem.....	Lanfranc.....	Idem.....	J.-M. Curie.
26	Jacmel.....	6.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
27	Jérémie.....	24.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
28	Kingston (Jamaïque)	6.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
29	La Havane.....	15.....	Idem.....	Alfonso XIII..	Idem.....	Genestal.
30	Iquique.....	5.....	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
31	Lima.....	5.....	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	Idem.
32	Maceio.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
33	Manaos.....	4.....	Idem.....	Lanfranc.....	Idem.....	J.-M. Currie.
34	Maraguan.....	4.....	Idem.....	Lanfranc.....	Idem.....	Idem.
35	Idem.....	14.....	Idem.....	Cearense.....	Idem.....	Cunard.
36	Mollendo.....	5.....	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
37	Montevideo.....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
38	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
39	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
40	Para.....	4.....	Idem.....	Lanfranc.....	Idem.....	J.-M. Currie.
41	Idem.....	14.....	Idem.....	Cearense.....	Idem.....	Cunard.
42	Pernambuco.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
43	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
44	Port-au-Prince...	13.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
45	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
46	Progreso.....	13.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
47	Puerto-Cabello...	2.....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.
48	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
49	Puerto-Plata.....	23.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
50	Rio-de-Janeiro....	7.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
51	Idem.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
52	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
53	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
54	Salaverry.....	5.....	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
55	Sanchez.....	23.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
56	Savauilla.....	2.....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.
57	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
58	Santo-Domingo....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
59	Saint-Thomas.....	2.....	Idem.....	Francia.....	Idem.....	Idem.
60	Idem.....	6.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
61	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
62	Idem.....	23.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
63	Talcahuano.....	5.....	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
64	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
65	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
66	Tampico.....	13.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
67	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
68	Valparaiso.....	5.....	Idem.....	Tropique.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> m <sup>me</sup> du Pacifique
69	Vera-Cruz.....	13.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
70	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.



DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

FRANCE.

*Comparaison des recouvrements du mois d'août 1894 avec ceux du mois correspondant de l'année 1893.*

Nos des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS D'AOÛT		DIFFÉRENCES POUR 1894.	
		1894.	1893.	Augmentat <sup>ons</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1° POSTES.</b>					
1	Produit net de la taxe des lettres, journaux, imprimés, etc. — Solde des comptes avec les offices étrangers	12,458,629 93	13,755,312 36	"	1,296,682 43
2	Droit perçu sur les envois d'argent. { Mandats français. Mandats internat <sup>ionaux</sup>	557,094 92	537,311 50	19,783 37	"
et 2 ter			35,960 15	42,149 52	"
2 bis	Droit perçu sur les bons de poste.....	23,810 00	17,736 25	6,073 75	"
3	Taxes perçues par l'État pour transport de colis postaux.....	1,283 75	608 25	675 50	"
	Recettes diverses et accidentelles.....	9,129 06	28,874 78	"	18,745 72
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>13,085,907 81</b>	<b>14,380,992 71</b>	<b>26,532 62</b>	<b>1,321,617 52</b>
	EN MOINS en 1894.....			1,295,084 <sup>f</sup> 90 <sup>c</sup>	
<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>					
4	Produit net des taxes de la télégraphie privée.....	2,708,299 00	2,769,212 11	"	60,913 11
4 bis	Solde des comptes avec les offices étrangers.....	386,218 13	513,994 37	"	127,776 24
5	Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur service télégraphique.	"	6,024 99	"	6,024 99
5 bis	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique....	21,196 34	17,873 79	6,322 55	"
6	Recettes diverses et accidentelles.....	128,645 39	151,191 59	"	22,546 20
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>3,247,358 86</b>	<b>3,458,296 85</b>	<b>6,322 55</b>	<b>217,260 54</b>
	EN MOINS en 1894.....			210,937 <sup>f</sup> 99 <sup>c</sup>	
<b>3° TÉLÉPHONES.</b>					
7	Produit net des conversations téléphoniques.....	127,568 38	105,709 74	21,858 64	"
et 7 bis	Produits des abonnements urbains et suburbains.....	121,594 69	103,618 56	17,976 13	"
	Produit des télégrammes téléphonés..	"	44 60	"	44 60
	Recettes diverses et accidentelles....	3,455 10	16,807 50	"	13,352 40
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>252,618 17</b>	<b>226,180 40</b>	<b>30,834 77</b>	<b>13,397 00</b>
	EN PLUS en 1894.....			26,437 <sup>f</sup> 77 <sup>c</sup>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		<b>MOIS GOURANT.</b>	<b>MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.</b>		
1 à 3	Produits postaux.....	13,085,907 81	14,380,992 71	"	1,295,084 90
4 à 6	Produits télégraphiques.....	3,247,358 86	3,458,296 85	"	210,937 99
7 et 7 bis	Produits téléphoniques.....	252,618 17	226,180 40	26,437 77	"
	<b>TOTAUX du mois d'août.....</b>	<b>16,585,884 84</b>	<b>18,065,469 96</b>	<b>26,437 77</b>	<b>1,506,022 89</b>
	Mois antérieurs.....	117,180,456 44	116,558,500 83	621,955 61	"
				648,393 38	1,506,022 89
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>133,766,341 28</b>	<b>134,623,970 79</b>	<b>Diminut<sup>ion</sup>: 857,629<sup>f</sup> 51<sup>c</sup></b>	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

ALGÉRIE.

*Comparaison des recouvrements du mois d'août 1894 avec ceux du mois correspondant de l'année 1893.*

N <sup>os</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS D'AOÛT		DIFFÉRENCES POUR 1894.	
		1894.	1893.	Augmentat <sup>ons</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1<sup>o</sup> POSTES.</b>					
1	Produit net de la taxe des lettres, journaux, imprimés, etc. — Solde des comptes avec les offices étrangers	180,579 08	192,305 60	"	11,786 52
2	Droit perçu sur les envois d'argent. { Mandats français. Mandats internat <sup>ionaux</sup>	27,464 21	26,755 65	708 56	"
2 bis		Droit perçu sur les bons de poste....	1,436 63	1,636 34	"
3	Taxes perçues par l'État pour transport de colis postaux.....	685 00	81 25	603 75	"
	Recettes diverses et accidentelles.....	"	"	"	"
	TOTAUX.....	85 00	87 57	"	2 57
	EN MOINS en 1894.....	210,249 92	220,926 41	1,312 31	11,988 80
				10,676 <sup>f</sup> 49 <sup>c</sup>	
<b>2<sup>o</sup> TÉLÉGRAPHES.</b>					
4	Produit net des taxes de la télégraphie privée.....	112,891 55	108,713 60	4,177 95	"
4 bis	Solde des comptes avec les offices étrangers.....	"	"	"	"
5	Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur service télégraphique..	"	"	"	"
5 bis	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique.....	"	"	"	"
6	Recettes diverses et accidentelles.....	"	76 50	"	76 50
	TOTAUX.....	112,891 55	108,790 10	4,177 95	76 50
	EN PLUS en 1894.....			4,101 <sup>f</sup> 45 <sup>c</sup>	
<b>3<sup>o</sup> TÉLÉPHONES.</b>					
7	Produit net des conversations téléphoniques.....	786 78	675 39	61 39	"
et 7 bis	Produit des abonnements urbains et suburbains.....	430 25	3,107 50	"	2,677 25
	Produit des télégrammes téléphonés..	"	"	"	"
	Recettes diverses et accidentelles.....	20 14	"	20 14	"
	TOTAUX.....	1,187 17	3,782 89	81 53	2,677 25
	EN MOINS en 1894.....			2,595 <sup>f</sup> 72 <sup>c</sup>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS COURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 3	Produits postaux.....	210,249 92	220,926 41	"	10,676 49
4 à 6	Produits télégraphiques.....	112,891 55	108,790 10	4,101 45	"
7 et 7 bis	Produits téléphoniques.....	1,187 17	3,782 89	"	2,595 72
	TOTAUX du mois d'août.....	324,328 64	333,499 40	4,101 45	13,272 21
	Mois antérieurs.....	2,279,763 04	2,253,006 67	26,756 37	"
				30,857 82	13,272 21
	TOTAUX GÉNÉRAUX.....	2,604,091 68	2,586,506 07	Augm <sup>on</sup> : 17,585 <sup>f</sup> 61 <sup>c</sup>	

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE. —  
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

*Département rattaché à une succursale de plein exercice.*

A partir du 16 novembre 1894, le directeur du département de la Haute-Saône émettra des livrets de la Caisse nationale d'épargne appartenant à la série de la succursale d'Épinal.

*Modifications à l'Instruction générale sur le service de la Caisse nationale d'épargne.*

Page 330, placer un astérisque en regard du numéro indicatif du département de la Haute-Saône.

Page 333, tableau n° 3, en regard de la succursale d'Épinal et dans les colonnes relatives aux départements rattachés, inscrire : Haute-Saône, 16 novembre 1894.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

*Tableau des opérations effectuées pendant le mois d'octobre 1894.*

Versements reçus de 206,901 déposants, dont 38,331 nouveaux .....	31,880,513 <sup>f</sup> 91 <sup>c</sup>
Remboursements à 104,841 déposants, dont 22,172 pour solde.....	28,762,292 <sup>f</sup> 48 <sup>c</sup>
Rentes achetées à 432 déposants pour un capital de.....	499,937 60
	} 29,262,230 08.
	<hr/>
Excédent de recettes.....	2,618,283 83

Nombre de comptes existant au 31 octobre 1894 : 2,251,454.

PERSONNEL.

*Félicitations adressées au personnel mobilisé à l'occasion des manœuvres.*

L'autorité militaire a témoigné sa satisfaction pour le zèle et le dévouement apportés, dans l'exercice de ses fonctions, par le personnel de la télégraphie militaire et celui de la trésorerie et des postes aux armées qui a concouru, cette année, aux manœuvres des 4<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> corps, aux manœuvres de forteresse du camp retranché de Paris et aux manœuvres d'ensemble de cavalerie.

Le Directeur général est heureux de porter ces félicitations à la connaissance du personnel.

PERSONNEL.

A l'occasion de la mort de S. M. Alexandre III, Empereur de Russie, des dépêches de condoléance et de remerciement ont été échangées entre le personnel français et celui de divers bureaux de la Russie, notamment Saint-Petersbourg et Moscou.

---

*Jugements des tribunaux.*

Par arrêt de la cour d'assises de..., rendu le 25 octobre 1894, la nommée X..., aide assermentée au bureau de..., a été condamnée à cinq années de reclusion pour faux en écritures publiques et détournements commis dans le service de la Caisse d'épargne.

---

CONTENTIEUX.

---

*Jugements.*

Par jugement du tribunal correctionnel de Nancy, en date du 20 octobre 1894, le sieur Beauzelaire, carrossier, demeurant à Nancy, a été condamné à 16 francs d'amende pour injures envers M. Coutaud, commis à la recette principale de cette ville.

---

D'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal de première instance de Nancy, chambre correctionnelle, le 5 octobre 1894,

Il appert :

Que le sieur Chator, demeurant à Pagny-sur-Moselle, convaincu d'avoir, à différentes reprises, altéré des timbres du service des Postes autrichiennes et vendu cesdits timbres altérés, a été condamné à six mois de prison et aux dépens liquidés à 204 fr. 33, par application des dispositions des articles 4, § 2, de la loi du 13 avril 1892, 1, 2 et 3 de la loi du 11 juillet 1885, 405, 463 du Code pénal, 2 et 9 de la loi du 22 juillet 1867, 365 et 194 du Code d'instruction criminelle.

---

Par jugement du tribunal correctionnel de Bourges, en date du 17 octobre 1894, le sieur Rezé, propriétaire à Pigny (Cher), a été condamné à 5 francs d'amende pour injures envers M. Renault, facteur rural au bureau de Saint-Martin-d'Auxigny.

---

PERSONNEL,

---

FAITS DIVERS.

---

ACTES DE PROBITÉ.

M. TAILLEFER, chargeur à Bordeaux, a remis au directeur des bureaux ambulants de la ligne des Pyrénées un bracelet en or qu'il avait trouvé à l'intérieur de la gare.

M. FENÊT, facteur rural à Lumbres, a trouvé en cours de tournée un outil d'une valeur de 35 francs qu'il s'est empressé de rendre à qui de droit.

M. DUMESTRE, facteur rural à Termes, ayant trouvé un porte-monnaie contenant 39 francs, l'a déposé entre les mains de l'adjoint au maire.

M. UTELLE-GRAND, facteur à Bourg-Saint-Maurice, a remis à la receveuse une montre et une chaîne en argent qu'il avait trouvées en cours de tournée.

M. LAMAISON, facteur local à Parentis-en-Born, ayant trouvé une somme de 500 francs renfermée dans une enveloppe, l'a apportée au bureau où elle a pu être remise à son propriétaire.

M. THIÉRY, facteur des postes à la recette principale de la Seine, a trouvé sur la voie publique une montre en argent qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police du quartier.

M. ROUX, facteur à Marseille-Central, a fait faire les démarches nécessaires pour découvrir le propriétaire d'un billet de banque de 50 francs qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. TROILLÉ, brigadier facteur à Pau, a restitué au titulaire d'un livret de caisse d'épargne un billet de banque de 100 francs oublié dans ce livret.

M. MOLLARD, facteur rural à Saint-Gervais-les-Bains, a découvert le propriétaire d'un porte-monnaie contenant 60 francs qu'il avait trouvé sur la voie publique et a refusé toute récompense.

M. DE SAINT-RIQUIER, jeune facteur des télégraphes à Boulogne-sur-Mer, a trouvé sur la voie publique un billet de banque de 50 francs qu'il a, après recherches, remis à la personne qui l'avait perdu.

MM. POGCARD, brigadier chargeur, et MAUREL, chargeur à la gare du Nord, ont trouvé, dans la salle des pas perdus, un porte-monnaie contenant 180 francs qu'ils se sont empressés de déposer entre les mains du commissaire spécial de police.

M. VUILLOD, brigadier facteur à Bourg, a trouvé dans la salle d'attente de la gare de Saint-Amour un billet de banque de 100 francs. Il en a immédiatement fait la déclaration au chef de gare et au maire de la localité.

M. LEPETIT, facteur rural à Verson, a remis à qui de droit une broche en or d'une valeur de 25 à 30 francs qu'il avait trouvée en cours de tournée et a refusé toute récompense.

M. MONTHENOLLE, facteur tubiste à Paris 71, a consigné entre les mains du commissaire de police de son quartier un porte-monnaie contenant 10 fr. 70, oublié dans la salle d'attente.

M. GENTY, chargeur à la ligne du Sud-Ouest, a déposé au commissariat de police de Bercy une timbale en argent qu'il avait trouvée sur la voie publique.

M. BÉRAL, facteur à Limoges, ayant reçu 20 francs en trop dans le règlement de valeurs à recouvrer, s'est empressé de réparer cette erreur dès qu'il s'en est aperçu.

M. CHAVARDÈS, facteur local à Belmont, ayant trouvé un portefeuille contenant 300 francs, l'a confié spontanément à la receveuse.

M. BENOIT, facteur des télégraphes au Puy, a restitué à qui de droit un billet de banque de 50 francs qui avait été perdu dans la salle d'attente.

M. VALLET, jeune facteur des télégraphes à Paris 71, s'est empressé de déposer entre les mains du receveur un porte-monnaie contenant 33 fr. 35 qu'il avait trouvé dans la salle d'attente.

M. QUÉNOT, facteur rural à Bligny-sur-Ouche, ayant trouvé en cours de tournée un portefeuille contenant deux billets de banque de 50 francs, a immédiatement fait les démarches nécessaires pour en découvrir le propriétaire.

M. THIAN, facteur rural à Compiègne, a consigné entre les mains du receveur un billet de banque de 100 francs qu'il avait trouvé sur la voie publique.

ACTES DE DÉVOUEMENT ET DE COURAGE.

MM. SCHLOTTERER, facteur à Noidans-le-Ferroux,  
PHILBERT, facteur rural à Troyes, ont arrêté des chevaux emportés.

MM. COULET, facteur à Nozeroy,  
GREFFIER, facteur rural à Puisserguier, se sont particulièrement distingués dans des incendies.

M. GALOPIN, facteur rural aux Bordes, a sauvé un enfant qui était tombé dans une fosse profonde remplie d'eau.

M. DROMAIN, facteur rural à Vayenne, a sauvé au péril de ses jours un homme qui était sur le point de se noyer.

---

**11<sup>e</sup> TABLEAU D'AVANCEMENT DE CLASSE.**

**PROMOTIONS.**

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS. francs.	NOUVEAUX francs.
<b>PREMIER GROUPE.</b>				
<b>CHEFS DE BRIGADE, COMMIS PRINCIPAUX ET AGENTS DU SERVICE MARITIME.</b>				
MM.				
Étiennot (J.)	Commis principal.	Paris	3,000	3,300
Raynal (L.-J.-S.-J.)	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	3,000	3,300
Lerède (M.)	<i>Idem.</i>	Nevers	3,000	3,300
Mongin (C.-L.-J.)	<i>Idem.</i>	Grenoble R. P.	3,000	3,300
Toussaint (H.)	<i>Idem.</i>	Paris, central	3,000	3,300
Cuisenier (A.-C.-L.)	<i>Idem.</i>	Chambéry	3,000	3,300
Olivieri (M.-S.-P.)	<i>Idem.</i>	Vannes	3,000	3,300
Arrighi de Casanova (J.-B.-T.-H.)	Agent du service maritime.	Marseille	3,300	3,600
Dehut (A.-L.)	Commis principal.	Mézières	3,000	3,300
Géraud (J.)	<i>Idem.</i>	Paris, Présidence	3,300	3,600
Lemonnier (L.)	<i>Idem.</i>	Dreux	3,600	4,000
Verdeirenq (B.-Z.)	<i>Idem.</i>	Avignon R. P.	3,300	3,600
Domcc (B.-E.)	<i>Idem.</i>	Bordeaux, central	3,300	3,600
Lalé (C.-M.-F.)	Chef de brigade.	Ligne de la Méditerranée.	3,000	3,300
Cognord (G.)	Commis principal.	Paris, central	3,000	3,300
Lavielle (C.-S.)	<i>Idem.</i>	Lille, central	3,600	4,000
Depret (V.-M.-F.)	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	3,300	3,600
Gcoffroy (L.-L.)	<i>Idem.</i>	Paris 48	3,600	4,000
Samson (V.-E.)	<i>Idem.</i>	Roubaix	3,300	3,600
Sueur (J.-B.-A.-H.)	<i>Idem.</i>	Angers	3,300	3,600
Delpech (J.)	<i>Idem.</i>	Toulouse R. P.	3,000	3,300
Catier (F.-A.-A.)	<i>Idem.</i>	Annecy	3,300	3,600
Barbier (A.-H.)	<i>Idem.</i>	Lyon R. P.	3,300	3,600
Verhamme (E.-F.)	Chef de brigade.	Ligne de Lyon	3,300	3,600
Meynier (T.-H.)	Commis principal.	Vérification du matériel.	3,300	3,600
Détruit (F.)	Chef de brigade.	Ligne de Lyon	3,300	3,600
Avril (L.-A.)	<i>Idem.</i>	Ligne du Nord	3,300	3,600

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANGIENS.	NOUVEAUX
			francs.	francs.
MM. Rongier (L.) . . . . .	Commis prin- cipal.	Paris 103 . . . . .	3,000	3,300
Marcièse (J.-T.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Cette . . . . .	3,300	3,600
Roy de Pierrefitte . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 50 . . . . .	3,300	3,600
Vassogne (J.-E.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Laon, direction . . . . .	3,000	3,300
Fourcade (A.-S.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Lyon, central . . . . .	3,600	4,000
Coti (L.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Constantine R. P. . . . .	3,000	3,300
Gérardin (T.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris, central . . . . .	3,000	3,300
Cor (J.-G.-A.) . . . . .	Chef de bri- gade.	Ligne de Lyon . . . . .	3,300	3,600
Harmant (C.-H.) . . . . .	Commis prin- cipal.	Paris, central . . . . .	3,300	3,600
Heuzé (C.-R.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 59 . . . . .	3,300	3,600
Claudiot (J.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris R. P. . . . .	3,000	3,300
Guilmart (J.-B.-E.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Bastia, central . . . . .	3,300	3,600
Aboulenc (P.-M.) . . . . .	Chef de bri- gade.	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	3,600	4,000
Battut (N.-E.) . . . . .	Commis prin- cipal.	Rouen . . . . .	3,000	3,300
Chazottes (M.-F.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 43 . . . . .	3,300	3,600

2<sup>e</sup> GROUPE.

COMMIS ORDINAIRES.

De Chauvet (A.-F. M.-J.) . . . . .	Commis . . . . .	Auch. . . . .	2,700	3,000
Jousse (P.-L.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Saint-Quentin . . . . .	1,800	2,100
Pennelier (E.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Direction de la Seine . . . . .	2,700	3,000
Toselli (J.-B.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 47 . . . . .	1,800	2,100
Roussoulet . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 24 . . . . .	1,800	2,100
Disse (D.-C.-J.-B.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	La Goulette . . . . .	2,400	2,700
Thivaut (H.-A.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	1,800	2,100
Savy (A.-J.-H.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500	1,800
Roblot (B.-A.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Aumale . . . . .	1,500	1,800
Evrard (Ch.-V.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Arras . . . . .	1,500	1,800
Fréchet (E.-L.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris 98 . . . . .	2,400	2,700
Pégorié (J.-J.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	1,500	1,800
Fischesser (P.-L.-J.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris, télégr. officiels . . . . .	1,500	1,800
Lieuwrier (D.-N.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	1,500	1,800
Gardon (C.-F.-A.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris, central . . . . .	2,100	2,400
Chadel (L.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris, direction régionale des téléphones.	2,400	2,700
Casanova (J.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Marseille, central . . . . .	2,700	3,000
Besson (F.-V.) . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500	1,800



NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Bailly (P.-P.-E.-B.).....	Nantes R. P.....	2,100	2,400
Durand (A.-F.).....	Ligne de Lyon.....	2,100	2,400
Mallié (A.-A.-J.-H.).....	Marseille, République.....	2,100	2,400
Meyer (R.-J.).....	Caen, central.....	1,500	1,800
Reynaud (L.-C.).....	Ligne de Lyon.....	1,800	2,100
Pascal (P.-C.).....	Marseille R. P.....	1,800	2,100
Azéma (L.-E.).....	Marseille, central.....	1,800	2,100
Racariès (E.).....	<i>Idem</i> .....	1,500	1,800
Munier (A.-C.-E.).....	Épernay.....	1,500	1,800
Ferry.....	Épinal, direction.....	1,500	1,800
Encrenaz (L.).....	Paris, central.....	2,400	2,700
Lefèvre (A.-A.).....	Bar-le-Duc.....	2,400	2,700
Charrière (J.-L.-A.).....	Privas.....	2,400	2,700
Levallois (C.-G.).....	Paris 3.....	2,400	2,700
Rival (J.-B.-P.).....	Lyon-Saint-Jean.....	2,100	2,700
Dupouy (J.).....	Bordeaux R. P.....	2,100	2,400
Fourie (L.-L.).....	Nancy, direction (téléphones).....	2,100	2,400
Wincquel (L.-E.).....	Lille, direction.....	2,100	2,400
Rousseaux (A.-J.-M.).....	Chartres.....	1,800	2,100
Jeannenot (M.-A.-T.).....	Melun.....	1,800	2,100
Dimier (E.).....	Paris, central.....	1,800	2,100
Lacroix (A.).....	Paris 8.....	2,100	2,400
Sauteur (P.-A.-F.).....	Boulogne-sur-Mer.....	1,800	2,100
Jabelin (J.-C.-G.).....	Valence.....	1,800	2,100
Chachereau (M.-G.).....	Nantes R. P.....	1,800	2,100
Michel (P.).....	Paris 71.....	1,800	2,100
Le Nourichel (G.-J.-B.)..	Paris 53.....	1,800	2,100
Hominal (E.).....	Ancecy, direction.....	1,800	2,100
Salabert (P.-M.).....	Bordeaux R. P.....	1,800	2,100
Dclort (C.-A.-A.).....	Versailles, téléphones.....	1,500	1,800
Dagorne (L.-J.).....	Paris, Gutenberg.....	1,500	1,800
Leclercq (A.-D.-E.).....	Paris 36.....	1,500	1,800
Leca (D.).....	Marseille, central.....	1,500	1,800
Figadere (O.-F.-G.).....	Saint-Étienne, central.....	1,800	2,100
Allard (F.-E.-A.).....	Paris, central.....	2,100	2,400
Mougé (H.-J.).....	Lille, gare.....	1,500	1,800
Brice (M.-J.-F.).....	Langres.....	1,800	2,100
Leroux (J.-L.).....	Paris 1.....	2,400	2,700
Lacharme (J.-M.-J.).....	Ligne de Lyon.....	1,500	1,800
Chady (J.).....	Moulins.....	2,700	3,000
Delahodde (V.-F.-H.).....	Paris 27.....	2,100	2,400
Pivet (L.-J.).....	Paris R. P.....	1,500	1,800
Servas (A.).....	Marseille R. P.....	2,700	3,000
Cheviet (L.).....	Moutbéliard.....	2,700	3,000
Daire (J.).....	Angoulême.....	2,700	3,000

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Compayré (A.-F.).....	Toulouse, central.....	2,400	2,700
Hurez (A.-F.).....	Guise.....	2,400	2,700
Dessort (A.-H.-F.).....	Toulouse, caisse d'épargne ..	1,800	2,100
Dubois (Ch.).....	Saint-Germain-en-Laye.....	2,100	2,400
Brétillon (J.-B.).....	Laon.....	1,800	2,100
Cazcaux (P.-L.).....	Paris 55.....	2,100	2,400
Balet (C.-E.-H.).....	S <sup>t</sup> -Quentin.....	1,800	2,100
Brocard (L.-X.).....	Chauny.....	1,800	2,100
Laborde (J.-B.).....	Lyon, central.....	1,800	2,100
Gabriel (P.-H.).....	Moulins.....	1,800	2,100
Jaffeux (J.-B.).....	Thiers.....	1,800	2,100
Oudot (E.-A.).....	Lyon-Guillotière.....	1,800	2,100
Girard (A.).....	Constantine R. P.....	1,800	2,100
Dochez (L.-A.).....	Cambrai.....	2,100	2,400
Sauvage (A.-A.).....	Le Havre, port.....	1,800	2,100
Dupin (J.-J.).....	Dax.....	1,800	2,100
Rengner (A.-E.).....	Alger, bourse.....	1,800	2,100
Guyot (A.-A.).....	Alger, central.....	2,700	3,000
Henry (L.-J.-B.).....	Paris R. P.....	2,100	2,400
Pelletier (U.-E.).....	Nice, central.....	1,500	1,800
Venel (J.-L.-A.).....	Marseille R. P.....	2,100	2,400
Corson (F.-L.-M.-M.).....	Saint-Brieuc, direction.....	2,400	2,700
Levanier (A.-P.).....	Saint-Nazaire.....	2,400	2,700
Defontaine (A.-J.-B.).....	Nantes R. P.....	2,100	2,400
Geffroy (E.-F.-M.).....	Paris, central.....	1,800	2,100
Milhomme (P.-V.).....	Lyon, central.....	2,700	3,000
Romani (J.-F.).....	Ajaccio, direction.....	2,700	3,000
Espoullier (C.-J.-B.-L.)...	Marseille, bourse.....	2,700	3,000
Fenasse (J.-F.).....	Bône.....	2,400	2,700
Maurel (G.-J.-G.).....	Paris 28.....	2,400	2,700
Martin (A.-C.-R.).....	Roche-sur-Yon, direction....	2,400	2,700
Dangos (A.-M.-L.).....	Bordeaux R. P.....	2,400	2,700
Rannou (F.).....	Paris, central.....	2,100	2,400
Giorgiaggi (A.-P.).....	Ligne de l'Est.....	2,100	2,400
Andrieu (J.-A.-G.).....	Bordeaux, central.....	1,800	2,100
Jeandel (J.-J.-E.).....	Épinal R. P.....	1,800	2,100
Picavet (R.-F.-J.).....	Arras.....	2,100	2,400
Lartel (J.-M.).....	Ligne de la Méditerranée....	2,100	2,400
Jouve (M.-E.).....	Ligne du Nord.....	2,100	2,400
Seyrac (C.-G.).....	Limoges.....	2,100	2,400
Enoch (A.-L.-G.).....	Vesoul.....	2,100	2,400
Lorraine (J.-F.-L.).....	Troyes R. P.....	2,100	2,400
Viguiet (P.-J.).....	Paris R. P.....	1,800	2,100
Girard (H.-E.).....	Sens.....	1,800	2,100
Madec (L.-F.-M.).....	Brest, central.....	2,100	2,400

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Melzessard (E.-T.-A.).....	Montargis .....	2,100	2,400
Miroudot (L.-P.-F.).....	Besançon R. P.....	2,100	2,400
Tisseron (J.-S.).....	Issoudun .....	1,800	2,100
Joignaux (J.-C.-E.).....	Sedan .....	1,800	2,100
Gléyo (J.-V.).....	Saint-Brieuc.....	2,100	2,400
Harlé (A.-O.-A.).....	Rouen, direction.....	1,800	2,100
Rascouaille (E.-S.-L.-A)...	Paris 60 .....	1,500	1,800
Foix (F.-J.).....	Alger, central.....	1,500	1,800
Guillemin (J.).....	Paris 14.....	1,500	1,800
Roure (J.-U.).....	Paris R. P.....	1,500	1,800
Parot (M.).....	Guéret.....	1,500	1,800
Sabatier (J.-P.-A.).....	Marseille R. P.....	1,500	1,800
Jonval (C.-H.-A.).....	Paris, central.....	1,800	2,100
Lugagne (L.-M.-J.-A.)...	Moulins.....	1,500	1,800
Guyon (B.-E.-J.).....	Paris 4.....	2,700	3,000
Fay (J.-E.).....	Lille, gare.....	2,400	2,700
Létalnet (M.-J.-J.).....	Philippeville.....	1,500	1,800
Prost (C.-J.-C.).....	Lyon, central.....	1,500	1,800
Roche (B.-A.).....	Saint-Étienne R. P.....	1,500	1,800
Lalisse (J.-N.).....	Cambrai.....	1,500	1,800
Dalbéra (J.-V.).....	Nice R. P.....	2,100	2,400
Larrieu (J.-A.).....	Paris R. P.....	2,100	2,400
Costes (A.-A.-M.).....	Châtellerault.....	1,800	2,100
Laurent (J.-A.).....	Paris, Gutenberg .....	1,800	2,100
Laborde (E.-T.).....	Paris R. P.....	1,500	1,800
Deloulay .....	Paris, central.....	2,100	2,400
Aula (J.-M.).....	Saint-Omer .....	1,800	2,100
Jamet (J.-C.-N.).....	Dieppe.....	1,500	1,800
Boulay (E.-L.).....	Honfleur .....	1,500	1,800
Le Fricc (Y.-M.).....	Paris 6 .....	1,500	1,800
Aldebert (M.-F.).....	Constantine .....	1,800	2,100
Alena (B.).....	Paris, central .....	1,500	1,800
Rimbaud (L.-J.-B.-E.-L.)..	Draguignan .....	1,800	2,100
Blaquière (H.-A.).....	Montpellier R. P.....	2,400	2,700
Olivier (J.-H.).....	Vierzon .....	1,500	1,800
Demoulin (P.-E.).....	Paris 98 .....	1,500	1,800
Grappin (H.).....	Dijon, central .....	1,500	1,800
Mienné (X.-A.).....	Alger, central.....	1,500	1,800
Rivière (A.-J.-M.-F.-P.)...	Nantes R. P.....	2,100	2,400
Cavaillé (L.-C.).....	Gaillac.....	2,700	3,000
Fructus (J.-C.-J.).....	Avignon R. P.....	2,400	2,700
Froment (M.-A.).....	Paris R. P.....	2,100	2,400
Lalanne (P.-H.).....	Guelma .....	1,800	2,100
Antajean (J.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,500	1,800
Obin (J.-E.).....	Paris 3 .....	1,500	1,800

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Guillet (L.-V.-A.).....	Paris R. P.....	1,500	1,800
Constans (J.-C.).....	Moutbrison.....	1,500	1,800
Dazard (H.-E.).....	Paris 18.....	1,800	2,100
Coquéau (V.-F.-A.).....	Dijon, central.....	1,500	1,800
Fortanier (E.-E.-J.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,500	1,800
Debruge (A.-A.).....	Guise.....	2,100	2,400
Hénoq (E.-A.).....	Lille, Saint-Martin.....	1,500	1,800
Peloux (F.).....	Lyon, central.....	1,500	1,800
Lacan (M.-R.).....	Bordeaux R. P.....	1,500	1,800
Boisset (P.-L.-J.).....	Paris, central.....	1,500	1,800
Angis (A.-D.).....	Idem.....	1,500	1,800
Camous (T.-E.).....	Paris, central.....	1,500	1,800
Moine (P.-E.-A.).....	Paris 17.....	1,500	1,800
Azière (J.-A.).....	Paris 44.....	2,100	2,400
Vinas (L.-F.).....	Avignon R. P.....	2,700	3,000
Vuillemain (C.-A.).....	Lyon-Terreaux.....	1,800	2,100
Coignet (C.).....	Paris 5.....	2,100	2,400
Bigotie (P.-B.).....	Laon R. P.....	2,100	2,400
Boucher (Y.-N.).....	Ligne de l'Ouest.....	1,800	2,100
Plazanet (D.).....	Brive.....	1,500	1,800
Cassel (J.-D.).....	Boulogne-sur-Mer.....	1,500	1,800
Pellenc (J.-A.).....	Marseille, central.....	1,500	1,800
Micallef (J.-B.-P.-V.).....	Bourges.....	1,500	1,800
Masson (L.-A.-J.).....	Bordeaux-Chartrons.....	1,500	1,800
Guimard (H.-L.).....	Paris R. P.....	1,500	1,800
Valter (Ch.).....	Nevers.....	1,500	1,800
Meyniel (G.-P.).....	Paris R. P.....	1,500	1,800
Murat (L.-G.-C.).....	Saint-Denis-sur-Seine.....	1,500	1,800
Laloy (M.-J.).....	Paris 28.....	1,500	1,800
Guillot (J.-E.-M.).....	Marseille, central.....	1,500	1,800
Destruel (L.).....	Paris 5.....	1,500	1,800
Fortin (M.-R.).....	Ligne du Nord-Ouest.....	1,500	1,800
Causse (H.-E.).....	Lyon R. P.....	1,500	1,800
Jenny (A.-J.).....	Paris R. P.....	1,800	2,100
Cottin (M.-J.).....	Rambouillet.....	1,500	1,800
Bonadona (J.-T.-H.).....	Perpignan.....	1,500	1,800
Florentin (G.).....	Paris 84.....	1,500	1,800
Valette (T.-A.).....	Aubusson.....	1,500	1,800
Dauchez (C.-E.-P.).....	Tourcoing.....	1,500	1,800
Gardère (M.-F.-H.).....	Tours, central.....	1,500	1,800
Mongeraud (A.-F.).....	Paris R. P.....	1,500	1,800
Gingibre (S.-J.-G.).....	Marseille, central.....	1,800	2,100
Soudart (H.-E.).....	Paris 20.....	2,100	2,400
Caussil (J.-J.-P.).....	Ligne du Sud-Ouest.....	2,100	2,400
Pitel (E.-F.).....	Nantes, central.....	2,100	2,400

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Pilleron (L.-E.-M.) .....	Versailles, préfecture.....	2,400	2,700
Laurent (F.-L.-C.).....	Paris 3 .....	2,100	2,400
Escailas (F.-J.).....	Lille, direction .....	2,100	2,400
Morillon (A.-A.) .....	Brest, central .....	2,100	2,400
Ruchier (A.-M.) .....	Ligne de Lyon.....	2,100	2,400
Japsenne (C.-E.).....	Vouziers .....	2,100	2,400
George (J.-J.) .....	Ligne du Sud-Ouest.....	2,100	2,400
Loustaunau (M.-H.-P.-B.)	Bordeaux, direction .....	2,100	2,400
Bondivenne (T.-J.-A.)...	Ligne de Lyon.....	1,800	2,100
Junca (M.-B.).....	Paris R. P. ....	1,800	2,100
Dubois (R.-A.-L.) .....	Paris, central .....	1,800	2,100
Longuet (F.-M.).....	Lyon, R. P. ....	1,500	1,800
Puget (V.-J.-L.).....	Paris 98 .....	1,500	1,800
Gérard (O.-M.).....	Paris 1 .....	1,500	1,800
Dépiote (J.-B.).....	Pau .....	1,500	1,800
Parché (L.).....	Paris, central .....	1,500	1,800

3<sup>e</sup> GROUPE.

RECEVEURS DE BUREAUX COMPOSÉS.

MM. Bruneau .....	Fécamp. ....	3,000	3,500
Beuscher.....	Alger R. P.....	5,000	5,500
Wagner.....	Figeac.....	3,500	4,000
Blanc.....	Marmande.....	3,500	4,000
Cazals .....	Saint-Gaudens .....	3,500	4,000
Klecker.....	Courbevoie.....	3,500	4,000
Gouriet.....	Sidi-bel-Abbès.....	3,000	3,500
Varachaud.....	Issoudun.....	3,000	3,500
Raoux .....	Béziers.....	4,500	5,000
Raignard.....	Vire.....	3,500	4,000
Bedel .....	Laigle.....	3,500	4,000

4<sup>e</sup> GROUPE.

RECEVEURS DE BUREAUX SIMPLES AU-DESSUS DE 1,000 FRANCS.

M <sup>lle</sup> Ranchin.....	Saint-Marcel-d'Ardèche.....	1,200	1,400
MM. Menginou-Bouette.....	Lesparre .....	2,400	2,700
Pupin .....	La Bes.ée-sur-Durance .....	1,200	1,400
Audéol.....	Sommières.....	1,800	2,000
M <sup>me</sup> Mavoir.....	Montoire.....	1,600	1,800
M <sup>lle</sup> Matheron.....	Boissezon.....	1,200	1,400
M <sup>me</sup> Mercier.....	Corberon.....	1,200	1,400
M <sup>lles</sup> Ravy .....	Bourg-Argental.....	1,600	1,800
Estariaa.....	Nay.....	1,600	1,800
M. Bottin .....	Ollioules.....	1,800	2,000

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>me</sup> Rihouet.....	Pontorson.....	1,800	2,000
MM. Brémond.....	Die.....	2,000	2,200
	Clerc.....	2,400	2,700
M <sup>me</sup> Lebourgeois.....	Cancalle.....	1,800	2,000
M <sup>lle</sup> Zaleska.....	Saint-Maurice.....	1,600	1,800
M <sup>me</sup> Lassus.....	Talence.....	1,800	2,000
M. Bolze.....	Viviers.....	1,600	1,800
M <sup>me</sup> Nirpot.....	Épinac.....	1,400	1,600
MM. Trabuc.....	Roubaix-Sainte-Élisabeth.....	2,400	2,700
	Husson.....	2,200	2,400
M <sup>mes</sup> Girard.....	Sainte-Barbe-du-Tiélat.....	1,200	1,400
	Rigaud.....	1,200	1,400
M <sup>lles</sup> Madiot.....	Plailly.....	1,200	1,400
	Mayenger.....	1,200	1,400
	Moulinier.....	1,200	1,400
	Périer.....	1,200	1,400
M. Chapt.....	Suippes.....	1,600	1,800
M <sup>lles</sup> Collard.....	Champigny-sur-Marne.....	1,600	1,800
	Métayer.....	1,200	1,400
M <sup>mes</sup> Roques.....	Villefranche-de-Panat.....	1,200	1,400
	Larrue.....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Mézière.....	Ballée.....	1,200	1,400
M. Cuq.....	Saint-Savinien.....	1,800	2,000
M <sup>me</sup> Lepoidvin.....	Fresnay-sur-Sarthe.....	1,800	2,000
M. Chambaud.....	Saint-Étienne-du-Bois.....	1,200	1,400
M <sup>lle</sup> Beaujet.....	Château-Regnault.....	1,200	1,400

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES.
---------------------	-------------	---------------------	-------------

## GROUPE 4 BIS.

RECEVEURS À 1,000 FRANCS.

Promotion à 1,200 francs.

M <sup>lles</sup> Reygeal.....	Neuville-en-Hez.	M <sup>lles</sup> Ogée.....	Nieppe.
Sailley.....	Gourin.	Eve.....	Remilly.
Pelicot.....	Dampierre-sur-Salon	Rosignol.....	Vouz-en-Sallaz.
M <sup>ms</sup> Raujols.....	Torfou.	M <sup>me</sup> Poucher.....	Bouilly.
M <sup>lles</sup> Troadec.....	Loguivy-Plougras.	M <sup>lle</sup> Provencher.....	Corbeilles - du - Gâti-
Alix.....	Cesny-Bois-Halbout.		nais.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES.
M <sup>lles</sup> Savard. . . . .	Luchapt.	M <sup>me</sup> Soullignac. . . . .	Lepaud.
Ambrosi. . . . .	Campile.	M <sup>lles</sup> Brette . . . . .	Saint-Léger-du-Bois.
MM. Rue. . . . .	Contes.	Thomas. . . . .	Marchaux.
Ferrand. . . . .	Castill <sup>on</sup> -de-Cagnières	M <sup>mes</sup> Fourquier . . . . .	Vernoil-le-Fourrier.
M <sup>mes</sup> Jaulmes. . . . .	Congeniès.	Burat. . . . .	Bassou.
Hoquiné. . . . .	Valleiry.	M. Saury . . . . .	Ispagnac.
M <sup>lles</sup> Coupard. . . . .	Saint-Eny.	M <sup>lle</sup> Malfroy . . . . .	S <sup>t</sup> -Parres-les-Vaudes.
Maret. . . . .	Lugrin.	M <sup>me</sup> Craipeau . . . . .	Nuailé.
Fourrat . . . . .	Verdun-sur-Garonne.	M <sup>lle</sup> Reboux . . . . .	Saulzoir.
Sergent . . . . .	Boussières.	M <sup>me</sup> Taillé . . . . .	Thenezay.
M <sup>me</sup> Mauger . . . . .	Grigneville.	M <sup>lles</sup> Oswald . . . . .	Mercy-le-Bas.
M <sup>lles</sup> Martin. . . . .	Bellenaves.	Lamarche . . . . .	Faux-Fresnay.
Bouthinaud -	Gardonne.	Musard . . . . .	Rogny.
Grandpré.		Gauthier . . . . .	La Meillerie.
Rousot. . . . .	Passenans.	Double . . . . .	Lavilledieu-du-Tem- ple.
Bouqué . . . . .	Arjuzanx.	M <sup>me</sup> Nonjean. . . . .	Martainneville.
Bonhomme . . . . .	S <sup>t</sup> -Amans-la-Lozère.	M <sup>lles</sup> Randeynes. . . . .	Recoules.
Lecocq. . . . .	Languidic.	Pamart . . . . .	Avion.
Vuillerme . . . . .	Longwy.	Cazalas. . . . .	Aventignan.
Mazier. . . . .	Ons-en-Bray.	Jouanne. . . . .	Maizières.
Lucas. . . . .	Bourbriac.	Limousin. . . . .	Thiat.
Mounot . . . . .	Perreux.	M <sup>me</sup> Duclos. . . . .	Montpezat.
M <sup>mes</sup> Letard. . . . .	Selles-Saint-Denis.	M <sup>lles</sup> Villedieu . . . . .	S <sup>t</sup> -Malo-de-la-Lande.
Feignoux . . . . .	Port-de-Piles.	Gatineau . . . . .	Landevicille.
David. . . . .	Ramonchamp.	M <sup>mes</sup> Coudert. . . . .	Marcenat.
M <sup>lle</sup> Foissey. . . . .	Cirey-sur-Blaise.	Guesdon . . . . .	La Gaubretière.
M <sup>me</sup> Montané . . . . .	Fabas.	M <sup>lle</sup> Laroche. . . . .	Aisey-sur-Seine.
M <sup>lles</sup> Bobier. . . . .	S <sup>t</sup> -Martin-des-Besaces	M <sup>me</sup> Constant . . . . .	Velluire.
Lagassé. . . . .	Juniville.	M <sup>lle</sup> Burnel. . . . .	Brain.
M. Guilloit. . . . .	Dhuizon.	M <sup>me</sup> Charier . . . . .	Lerrain.
M <sup>lle</sup> Eyriès . . . . .	Sederon.	M <sup>lles</sup> Cauhopé . . . . .	S <sup>t</sup> -Sulpice-de-Lezat.
M <sup>me</sup> Jouanneau. . . . .	Bécon.	Delaune. . . . .	Landivy.
M <sup>lles</sup> Veyan . . . . .	Port-Saint-Louis.	M. Pagès. . . . .	S <sup>t</sup> -Amand-Roche-Sa- vine.
Gesse. . . . .	Arbas.	M <sup>me</sup> Baquié. . . . .	Ennezat.
M <sup>mes</sup> Hochard . . . . .	Villers-Outreau.	M <sup>lle</sup> Guirric. . . . .	Argol.
Cornillon. . . . .	Puy-Sainte-Réparade	Goualin. . . . .	Ricc.
M <sup>lles</sup> Delafont . . . . .	Nouziers.	M <sup>me</sup> Duval . . . . .	Urciers.
Jalenques . . . . .	Saint-Christophe.	M <sup>lles</sup> Gillard . . . . .	Campbon.
Neuzillet . . . . .	Genouilly.	Coutelle. . . . .	Cérans-Fouletourte.
Joly . . . . .	Marboz.	M <sup>me</sup> Robert. . . . .	Pleyben.
Laveine. . . . .	Pouxoux.	M <sup>lle</sup> Jouan . . . . .	S <sup>t</sup> -Gervais-en-Belin.
Louis. . . . .	Courçais.	M <sup>me</sup> Jouneau. . . . .	Saint-Pardoux.
Jambu. . . . .	Carquefou.	M <sup>lle</sup> Fruger. . . . .	S <sup>t</sup> -Agnant-les-Marais.
Bernard. . . . .	Lavoie.		
Chauvin. . . . .	La Rixouse.		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENC S.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES.
M <sup>me</sup> Bouchaud.....	La Chevrolière.	M <sup>lle</sup> Barbe.....	Lapleau.
M <sup>lle</sup> Bès-Sire.....	Fitou.	M <sup>mes</sup> Laurent.....	Coulmier-le-Sec.
M <sup>me</sup> Marrot.....	Marcillac-Lanville.	Mailhos.....	Alan.
M <sup>lle</sup> Haraux.....	Sompuis.	M <sup>lles</sup> Montlabuc....	Châteauneuf-de-Ga- laure.
M <sup>me</sup> Lambert.....	Deville.	Hild.....	Moulis.
M <sup>lles</sup> Laforge.....	Parizet.	Antoine.....	Verneuil.
Moncassin.....	Tournecoupe.	Duché.....	Égliseneuve - d'En- traigues.
Lombard.....	Chuelles.	M <sup>me</sup> Vachin.....	Lanu jous.
David.....	Lamure-sur-Azergues	M <sup>lles</sup> Jaffard.....	Griguols.
M <sup>mes</sup> Descomps.....	Francescas.	Horrie.....	Perenchies.
Faux.....	Montigny.	Bavoux.....	Thoirette.
M <sup>lles</sup> Lecorbeiller...	Chaux.	M <sup>me</sup> Perini.....	Soccia
Vilette.....	Miremont.	M <sup>lles</sup> Mary.....	Les Choux.
M <sup>me</sup> Ameau.....	Égreville.	Dechoz.....	S <sup>t</sup> -Denis-sur-Sarthon
M <sup>lle</sup> Leux.....	Saint-Glen.	Donval.....	Daoulas.
M <sup>me</sup> Laveau.....	Reignac-de-Blaye.	M <sup>me</sup> Chevallier....	La Beaume-des - Ar- nauds.
M <sup>lle</sup> Henry.....	Saubusse.	M <sup>lles</sup> Collomp.....	La Motte-du-Caire.
M. Dattas.....	Gondrin.	Terrillon.....	La Possonnière.
M <sup>mes</sup> Boyle.....	La Bastide-l'Évêque.	M. Maimbourg...	S <sup>t</sup> -Maurice-s <sup>r</sup> -Moselle
Dessoie.....	Beire-le-Châtel.	M <sup>lle</sup> Reynaud.....	Comps.
M <sup>lles</sup> Foata.....	Coti-Chiavari.	M. Ponée.....	Boujailles.
Thouverez....	Tavaux.	M <sup>lle</sup> Vienne.....	Crulai.
Cazaban.....	Argagnon.	M <sup>me</sup> Lebourg.....	Morguy.
MM. Alix.....	Soubise.	M. Philbert.....	S <sup>t</sup> -Julien-des-Loges.
Matheron.....	Condrieu.	M <sup>me</sup> Francot.....	Tronville.
M <sup>lles</sup> Cavaillé.....	Leyme.	M <sup>lles</sup> Flandin.....	Bozel.
Le Gac.....	Sizun.	Cart-Bayet....	Plumaugat.
Bertaud.....	Talais.	Dumaine.....	La Carneille.
Gorry.....	Tuchan.	Rouberty.....	Thiel.
Soula.....	Le Fossat.	Tréhet.....	Saint-Denis-le-Cast.
Rosaz.....	Lans-le-Bourg.	Malaval.....	Varen.
Praye.....	S <sup>t</sup> -André-de-Corcy.	Chaillon.....	Ballan.
Lejeune.....	Lieurey.	M <sup>mo</sup> Provotelle....	Oissel.
M. Martin.....	Vihiers.	M <sup>lle</sup> Blanc.....	Banon.
M <sup>mes</sup> Martin-Duthail.	Mas-Cabardès.	M. Castagnet....	S <sup>t</sup> -Jacut-de-la-Mer.
Serizier.....	S <sup>t</sup> -Seurin-sur-l'Isle.	M <sup>mes</sup> Favrot.....	Sainte-Suzanne.
Guéry.....	Anould.	Pineau.....	Néré.
M <sup>lles</sup> Guenauff....	Houaret.	Rousselet.....	Saint-Loup.
Le Clech.....	Plouneour-Trez.	Oilier.....	Prunay-le-Gillon.
M. Delcros.....	S <sup>t</sup> -Laurent-de-la-Ca- brerisse.	M. Ladrette.....	Blamont.
M <sup>mo</sup> Le Goff.....	La Selle-Craonnaise.	M <sup>me</sup> Denègre.....	Laugnac.
M <sup>lle</sup> Thierry.....	La Chapelle-s <sup>r</sup> -Loire.	M <sup>lles</sup> Fossey.....	Le Vast.
M <sup>me</sup> Viat.....	Conchil-le-Temple.		
M <sup>lle</sup> Chinaud.....	La Bastide-sur-l'Hers		



NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES.
M <sup>lles</sup> Viravaud . . . . .	Apchon.	M <sup>me</sup> Dupeyron . . . . .	Moncrabeau.
Mouton . . . . .	Vron.	M <sup>lles</sup> David . . . . .	Port-Lesney.
M <sup>mes</sup> Letourmy . . . . .	Ranville.	Marchand . . . . .	Saint-Just-Sauvage.
Ducloux . . . . .	Joncy.	Mairesse . . . . .	Monchecourt.
MM. Caillaud . . . . .	Les Epesses.	Willemin . . . . .	Geneuille.
Cochard . . . . .	Saint-Nicolas-de-la- Grave.	Arriu . . . . .	Thèze.
M <sup>lles</sup> Route . . . . .	S <sup>t</sup> -Claude-de-Diray.	Domerc . . . . .	Branne.
Girard . . . . .	Lamargelle.	Arnaud . . . . .	La Bâtie-Rolland.
Fontanilles . . . . .	Carcès.	M. Chappaz . . . . .	Chamonix.
Meyer . . . . .	Jaulgonne.	M <sup>lle</sup> Scordel . . . . .	Dommartin-le-Franc.
Terrier . . . . .	Oradour-sur-Clane.	M <sup>me</sup> Mourier . . . . .	S <sup>t</sup> -Victor-l'Abbaye.
M <sup>me</sup> Gaudian . . . . .	Ymonville.	M <sup>lle</sup> Serpin . . . . .	Chanceaux.
M <sup>lle</sup> Charton . . . . .	Louvemont.	M <sup>me</sup> Chadapeaux . . . . .	Perpezac-le-Noir.
M <sup>mes</sup> Maye . . . . .	Azay-sur-Thouët.	M <sup>lles</sup> Paret . . . . .	S <sup>t</sup> -Martin-la-Plaine.
Limet . . . . .	Menat.	Devèze . . . . .	Castelnau-Magnoac.
M <sup>lles</sup> Quin . . . . .	Saint-Ygny-de-Vers.	Forestier . . . . .	Saint-Pierre-d'Entremont.
De Sainte-Mar- tine.	Bulles.	Perdrizat . . . . .	S <sup>t</sup> -Georges-en-Couzan
Lagrange . . . . .	Champagnac.	M <sup>mes</sup> Stève . . . . .	S <sup>t</sup> -Martin-Vesubie.
M <sup>me</sup> Cornut . . . . .	Monistrol-d'Allier.	Labaste . . . . .	Trémolat.
M <sup>lle</sup> Lautruite . . . . .	Vaiges.	Marche . . . . .	S <sup>t</sup> -Étienne-du-Bois.
M <sup>me</sup> Portier . . . . .	Amagne.	M <sup>lles</sup> Viault . . . . .	Malay-le-Vicomte.
M <sup>lles</sup> Karleskind . . . . .	Voisey.	Grimaud . . . . .	Les Abrets.
Lefèvre . . . . .	Baudreville.	M. Arrighi . . . . .	Campitello.
Avril . . . . .	Saint-Amand-de-Ven- dôme.	M <sup>me</sup> Perrin . . . . .	Leyr.
M. Cabadet . . . . .	Beine.	Louvet . . . . .	Le Meux.
M <sup>lle</sup> Pourtier . . . . .	Gerzat.	Guénart . . . . .	Bourg-Comin.
M. Montégut . . . . .	Cronat.	M <sup>lles</sup> Bouvier . . . . .	Crolles.
		Morel . . . . .	Cahagnes.
		M <sup>me</sup> Turmel . . . . .	Courdemanche.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.

5<sup>e</sup> GROUPE.

COMMIS AUXILIAIRES.

MM. Pinot (A.-P.) . . . . .	Châteauroux . . . . .	1,000	1,200
Boulaut (E.-V.-E.) . . . . .	Le Havre, central . . . . .	1,200	1,400
Fieschi (N.-A.) . . . . .	Alger, central . . . . .	1,200	1,400
Vergeade (J.-B.) . . . . .	Sidi-bel-Abbès . . . . .	1,000	1,200
Coudray (E.-H.) . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,000	1,200

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES. OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Sigé (J.-L.)	Libourne	1,000	1,200
Estanave (F.-E.)	Castelnaudary	1,000	1,200
Sevet (C.-P.-M.)	Vannes	1,000	1,200
Bernard (A.)	Le Puy	1,800	2,000
Lambert (F.-P.)	Grasse	1,600	1,800
Tiffagnon (P.-E.)	Saint-Germain-en-Laye	1,400	1,600
Privot (L.-A.)	Auxerre	1,400	1,600
Malpel (J.)	Ligne des Pyrénées	1,400	1,600
Colly (P.)	Avignon R. P.	1,400	1,600
Loubière (J.-F.)	Bourg	1,000	1,200
Vasserot (P.)	Briançon	1,000	1,200
Vœgtlin (A.)	Belfort, ville	1,000	1,200
Lefèvre (A.)	Roubaix	1,000	1,200
Céré (R.-J.-B.)	Paris R. P.	1,000	1,200
Dubreuil (M.-J.-P.)	Nice R. P.	1,000	1,200
Cornélius (P.-J.-G.-M.)	Paris, central	1,600	1,400
Aubry (L.-G.)	Paris 55	1,400	1,600
Dufréhou (S.-J.-B.)	Tunisie	1,200	1,400
Cousin (E.-E.-E.)	Ligne de l'Ouest	1,000	1,200
Marchand (E.-V.)	Bar-le-Duc	1,000	1,200
Huré (J.-M.)	Relizane	1,000	1,200
Robert (E.)	Paris R. P.	1,400	1,600
Pujol (M.-J.)	Saint-Affrique	1,000	1,200
Bossoutrot (J.-H.)	Limoges R. P.	1,000	1,200
Brosset (G.-D.)	Ligne de l'Ouest	2,000	2,200
Arnoux (E.-E.)	Ligne du Sud-Ouest	1,000	1,200
Duval (L.-J.)	Le Mans R. P.	1,000	1,200
Defever (G.-A.-J.)	Lille R. P.	1,000	1,200
Trithard (A.-L.-F.)	Neuilly-sur-Seine	1,000	1,200
Boutroy (A.-P.-F.)	La Fère	1,000	1,200
Naudou (J.-H.-L.)	Niort	1,000	1,200
Désarménien (G.)	Paris R. P.	1,600	1,800
Borron (C.-E.-F.)	Lyon, central	1,600	1,800
Farnault (A.-A.)	Ligne du Nord-Ouest	1,600	1,800
Berne (J.-I.-E.-A.)	Valence	1,000	1,200
Maurer (G.-C.-L.-F.)	Chartres	1,000	1,200
Laurent (A.-E.)	Paris 5	1,000	1,200
Hubert (G.-G.-A.)	Paris 71	1,000	1,200
Coffinier (F.-J.-B.)	Amiens R. P.	1,000	1,200
Pinot (A.-E.)	Tours, gare	1,000	1,200
Cieutat (V.-J.)	Quimper	1,000	1,200
Vuillermoz (C.-H.-A.)	Belley	1,000	1,200
Bassaget (F.-M.)	Montpellier, central	1,000	1,200
Chauveau (V.-J.)	Baugé	1,000	1,200
Bittel (P.-A.)	Ligne de l'Est	1,000	1,200

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Hamon (L.-M.-F.).....	Saint-Brieuc.....	1,000	1,200
Bouché (F.-L.).....	Besançon R. P.....	1,000	1,200
Reydet (E.-M.).....	Lyon, central.....	1,000	1,200
Curvat (F.-J.).....	Bourg.....	1,200	1,400
Gilbert (V.).....	Maubeuge.....	1,200	1,400
Pingriveaux (L.-H.-G.)..	Limoges R. P.....	1,000	1,200
Monchalain (J.-M.).....	Saint-Étienne.....	1,000	1,200
Plazol (M.-J.-A.-F.).....	Montpellier-Grand-Galion...	1,000	1,200
Caussignac (P.-M.-J.-J.)..	Millau.....	1,000	1,200
Sartres (G.-A.).....	Orange.....	1,000	1,200
Bardol (H.).....	Gien.....	1,000	1,200
Jan (L.-J.).....	Le Palais.....	1,000	1,200
Rastier (C.-A.).....	Lézignan.....	1,000	1,200
Frandet (A.-M.).....	Paris 5.....	1,000	1,200
Hutin (E.-M.).....	Laval.....	1,000	1,200
Culine (J.).....	Gannat.....	1,000	1,200
Bouché (E.-J.-J.).....	Narbonne.....	1,000	1,200
Pichot (F.-S.).....	Nevers.....	1,000	1,200
Bernard (T.-P.-F.).....	Paris R. P.....	1,000	1,200
Azémar (A.-H.).....	Bordeaux, central.....	1,200	1,400
Lafont (P.-C.).....	Ligne de Lyon.....	1,000	1,200
Lebrun (P.-F.-M.).....	Ligne de l'Ouest.....	1,000	1,200
Alégret (J.).....	Saint-Gaudens.....	1,600	1,800
Doudain (A.-L.).....	Ligne du Nord.....	1,400	1,600
Binquet (M.).....	Paris R. P.....	1,000	1,200
Berger (J.-A.).....	<i>Idem.</i> .....	1,000	1,200
Leroy (E.).....	Lille-Saint-Martin.....	1,000	1,200
Salvadou (M.-J.-E.).....	Perpignan.....	1,000	1,200
Arnold (A.-V.).....	Reims, principal.....	1,000	1,200
Crocicchia (X.).....	Oran.....	1,000	1,200
Régent (A.-O.).....	Dunkerque.....	1,000	1,200
Gausias (E.-J.).....	Paris 14.....	1,000	1,200
Boisserie (J.-A.).....	Ligne des Pyrénées.....	1,400	1,600
Bernardon (A.-J.).....	Ligne de Lyon.....	1,000	1,200
Robinot (L.-F.).....	Gien.....	1,000	1,200
Rocher (L.-A.).....	Cusset.....	1,000	1,200
Robin (L.-M.).....	Lorient.....	1,600	1,800
Baureilles (F.-A.).....	Paris 24.....	1,000	1,200
Durand (E.-P.).....	Paris, central.....	1,200	1,400
Gandais (P.-C.).....	Châteaubriant.....	1,000	1,200
Jégou (E.-A.).....	Montpellier-Grand-Galion...	1,000	1,200
Chércil de la Rivière (G.-P.-L.)	Paris 74.....	1,000	1,200
Labrunerie (P.-H.).....	Bordeaux R. P.....	1,000	1,200
Kespite (S.).....	Alger R. P.....	1,000	1,200

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
MM. Reversat (A.-J.).....	Lyon, central.....	1,000	1,200
Lobannelie (F.).....	<i>Idem</i> .....	1,000	1,200
Valluel (L.-F.-E.).....	Paris 99.....	1,000	1,200
Lafforgue (P.).....	Toulouse R. P.....	1,400	1,600
Gardié (P.).....	Orleansville.....	1,000	1,200
Bouisse (L.-G.).....	Avignon R. P.....	1,200	1,400
Chevenet (J.-B.).....	Nevers.....	1,000	1,200
Rivière (P.-A.).....	Saint-Étienne.....	1,000	1,200
Bages (B.-P.).....	Tizi-Ouzou.....	1,000	1,200
Laruelle (T.-E.).....	Gien.....	1,000	1,200
Saint-Supéry (Th.).....	Bordeaux R. P.....	1,000	1,200
Sanson (R.-E.).....	Houffleur.....	1,400	1,600
Souché (E.-A.).....	Chartres.....	1,000	1,200
Tatin (G.-P.-M.).....	Grenoble R. P.....	1,000	1,200
Bellart (A.-L.-L.).....	Douai.....	1,000	1,200
<b>6° GROUPE.</b>			
DAMES EMPLOYÉES.			
M <sup>lle</sup> Fromentin (D.-L.-S.).....	Paris, central.....	1,500	1,600
M <sup>mes</sup> Charré.....	Lyon, central.....	1,500	1,600
Terras (S.-B.-N.).....	Direction de la Seine.....	1,300	1,400
Sibot (A.-A.-M.-V.).....	Toulouse, central.....	1,600	1,700
M <sup>lle</sup> Lascombes (C.-B.-F.).....	Bordeaux, central.....	1,200	1,300
M <sup>mes</sup> Deschamps (M.-A.).....	Lyon, central.....	1,300	1,400
Hardon (M.).....	Bordeaux, central.....	1,600	1,700
M <sup>lles</sup> Piuot (M.-I.).....	Paris, central.....	1,500	1,600
Jardin (J.-M.).....	Marseille, central.....	1,500	1,600
M <sup>mes</sup> Gerand (A.-G.).....	Paris 98.....	1,400	1,500
Pilliard (E.-A.).....	Paris, central.....	1,400	1,500
M <sup>lles</sup> Colomb (E.).....	<i>Idem</i> .....	1,200	1,300
Épailly (M.-T.-E.).....	Bourg.....	1,100	1,200
Marchand (E.-M.-V.).....	Paris, bureau O.....	1,100	1,200
M <sup>mes</sup> Dejean (E.-A.-F.).....	Marseille, caisse d'épargne... ..	1,200	1,300
Petit (S.-M.-A.).....	Havre, téléphone.....	1,100	1,200
Roux (M.).....	Marseille, central.....	1,400	1,500
M <sup>lle</sup> Carron de la Morinais (M.-A.-Y.).....	Paris, bureau H.....	1,100	1,200
M <sup>me</sup> Klein.....	Alger, central.....	1,500	1,600
M <sup>lles</sup> Conan (I.-E.-M.).....	Paris 102.....	1,100	1,200
Lefevre (A.).....	Paris, central.....	1,600	1,700
M <sup>mes</sup> Tissot (R.-M.-J.).....	Paris 98.....	1,400	1,500
Audiard (M.-J.).....	Nantes, central.....	1,500	1,600
M <sup>lles</sup> Pecheric (M.-J.-D.).....	Paris, central.....	1,100	1,200
Mazon (V.-E.).....	Largentière.....	1,600	1,700

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES.	TRAITEMENTS	
		ANGIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>lles</sup> Pinot (M.-A.)	Paris, central	1,700	1,800
Coquet (C.-E.)	Paris 61	1,700	1,800
Rouyer (J.-P.)	Paris, central	1,600	1,700
M <sup>mes</sup> Énard (M.-E.)	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
Sautou (A.-G.-M.)	Bordeaux, central	1,500	1,600
Domercq (H.-L.-M.)	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
M <sup>lles</sup> Bizot (A.-G.-J.-I.)	Dijon, porte d'Ouche	1,500	1,600
Denis (B.-M.)	Paris, central	1,500	1,600
M <sup>me</sup> Génard (M.-A.)	Lyon, central	1,600	1,700
M <sup>lles</sup> Driu (M.-J.)	Lyon, caisse d'épargne	1,400	1,500
Lévis (M.-A.-J.)	Lyon, central	1,500	1,600
M <sup>mes</sup> Boursier (L.-A.-B.)	Paris 98	1,500	1,600
Stochr (M.-F.)	Lyon, central	1,500	1,600
M <sup>lle</sup> Fouquet (L.-J.)	Paris, central	1,500	1,600
M <sup>me</sup> Bernard (C.-M.)	<i>Idem.</i>	1,500	1,600
M <sup>lle</sup> Musy (J.-M.)	Lille, central	1,200	1,300
M <sup>mes</sup> Laget (L.-M.)	Nîmes, caisse d'épargne	1,300	1,400
Delorrier (H.-L.)	Dunkerque, téléphone	1,100	1,200
M <sup>lles</sup> Boissière (L.-E.-M.)	Paris 102	1,200	1,300
Boulongne (M.-A.)	Paris 37	1,100	1,200
Léva (B.-E.)	Lille, central	1,300	1,400
M <sup>mes</sup> Deconink (M.-M.-J.)	Dunkerque	1,100	1,200
Petit (M.-G.-J.)	Toulouse, central	1,100	1,200
M <sup>lles</sup> Bernadac (M.)	Marseille, central	1,100	1,200
Arnaud (B.-L.-G.)	Reims, Dieu-Lumière	1,100	1,200
Tritsch (F.)	Paris, central	1,100	1,200
M <sup>me</sup> Barbier (M.-A.)	Havre, central	1,300	1,400
M <sup>lles</sup> Figarol (E.)	Alger, central	1,300	1,400
Helouin (M.-A.)	Carentan	1,000	1,100
Verger (B.-E.)	Paris-Gutenberg	1,000	1,100
Saby (M.-J.-S.)	Le Puy	1,000	1,100
Jeanet (M.-L.)	Paris-Gutenberg	1,000	1,100
Moreau (M.-A.-A.-V.)	Jonzac	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Turgis (M.-A.)	Mortain	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> Vieuille (V.)	Saintes	1,000	1,100
Havet (J.-J.)	Paris 93	1,100	1,200
M <sup>me</sup> Zugner (A.)	Lyon, central	1,500	1,600
M <sup>lles</sup> Belhomme (A.-P.)	Paris, central	1,700	1,800
Dutreix (M.-M.-L.)	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
Gros (M.-B.)	Paris 98	1,500	1,600
M <sup>mes</sup> Donnet (F.-C.-L.)	Lyon, central	1,600	1,700
Rivalain (A.-I.)	Alger, central	1,200	1,300
M <sup>lle</sup> Bollender (M.)	Bordeaux, téléphone	1,000	1,100
M <sup>me</sup> Olive (M.-L.-J.)	Marseille, caisse d'épargne	1,100	1,200

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>mes</sup> Péré (F.-H.-C.).....	Havre, central.....	1,100	1,200
Montaigne (G.-E.).....	Lille, central.....	1,100	1,200
Aymès (E.-M.).....	Marseille, central.....	1,400	1,500
Raysse (M.-J.-A.).....	Toulouse, central.....	1,400	1,500
M <sup>lles</sup> Couderc (M.-J.).....	Saintes.....	1,000	1,100
Mignotte (B.-M.-L.).....	Fontainebleau, téléphone....	1,000	1,100

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.

## GROUPE 6 BIS.

DAMES EMPLOYÉES RÉGULARISÉES À 1,000 FRANCS.

## Promotion à 1,100 francs.

M <sup>me</sup> Chaubert.....	Paris 105.	M <sup>lles</sup> Raffat (M.-A.)	Paris, central.
M <sup>lle</sup> Seniquette... ..	Stenay.	Mézerette (M.-E.-J.)	<i>Idem.</i>
M <sup>me</sup> Pécastaings (M.-L.)	Courbevoie.	Richard (M.-J.)	<i>Idem.</i>
M <sup>lle</sup> Cosson (M.)... ..	Paris, central.	Thuillier (L.-A.)	Paris, bureau B.
M <sup>me</sup> Géron (J.-L.).. ..	Romorantin.	Weil (J.-B.)... ..	Paris, central.
M <sup>lles</sup> Dufour (J.-L.)	Marseille, téléphone,	Zimmer (H.-C.)	Paris, Gutenberg.
Grémillet (M.-A.-V.)	Lunéville, téléphone.	Freyermuth (A.-E.)	Paris, central.
P. y nard (M.-E.)	St-Étienne, téléphone	Grandhumbert (J.-A.)	<i>Idem.</i>
Maire (J.-M.-L.-J.)	Rouen, central.	Bourgeois (L.-C.-A.)	<i>Idem.</i>
M <sup>me</sup> Pagès (M.-R.-M.)	Paris, central.	Wagner (J.-M.)	<i>Idem.</i>
M <sup>lle</sup> Didier (C.)... ..	St-Étienne, central.	Conseil (J.-B.)	<i>Idem.</i>
M <sup>me</sup> Joly (M.-J.)... ..	Paris, central.	Téphany (C.-A.-M.)	Brest, Recouvrance.
M <sup>lles</sup> Dubourg (J.-M.-T.)	Levallois-Perret.	Touptain (M.-E.)	Paris, central.
Richer (L.-V.)	Le Mans, central.	Sonnier (M.-L.-S.)	Valence, caisse d'ép.
M <sup>me</sup> Vélociter (M.-L.)	Paris, bureau O.	Picard (C.-B.-E.-L.)	Paris, central.
M <sup>lles</sup> Vix (E.-B.-G.)	Paris, Gutenberg.	Dessolliers (J.-H.)	<i>Idem.</i>
Massoc (J.-L.)	Bayonne, téléphone.		
Pouvreau (M.-M.)	Paris, central.		
Lury (L.-A.)... ..	Paris, Gutenberg.		
Bitard (S.)... ..	Bordeaux, téléphone.		

NOMS DES AGENTS,	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
M <sup>lle</sup> Hautefeuille (A.-C.).	Paris, central.	M <sup>me</sup> Laurens (D.-A.-M.).	Paris, central.
M <sup>me</sup> Marquais (A.).	Cognac, téléphone.	M <sup>lles</sup> Hennequin (C.-F.-L.).	<i>Idem.</i>
M <sup>lles</sup> De Contencin (M.-H.-G.).	Paris, central.	Lespinasse (M.-E.).	Paris, Gutenberg.
Kraft (M.-A.-E.).	Paris, bureau A.	Chollez (J.-F.-M.).	Paris 90.
M <sup>me</sup> Guilhamote (M.-V.).	Roanne, téléphone.	Malacan (R.-F.).	Bayonne, téléphone.
M <sup>lles</sup> Laurent (S.-J.-E.).	Paris, bureau G.	Renault (M.-B.).	Paris, bureau A.
Collignon (M.-J.-J.).	Paris, bureau O.	M <sup>me</sup> Bégusseau (E.-M.-E.).	Paris, central.
Michaud (A.-H.-R.).	Paris, bureau B.	M <sup>lles</sup> Petitpas (E.-L.).	Paris, bureau B.
Moutet (M.-L.).	Lyon, central.	Perche (L.-M.).	Paris, central.
Prévost (J.-R.).	Paris, bureau A.	M <sup>me</sup> Vidal (C.-J.).	Paris, bureau A.
Briquet (J.-A.-L.).	Paris, bureau G.	M <sup>lles</sup> Dolléans (M.-E.).	Paris 62.
Tafoureau (M.-A.).	Paris, central.	Gudin (C.-P.-A.).	Paris, central.
Chassaing (M.-E.-A.).	Paris 103.	M <sup>me</sup> Tayrac (A.-A.).	Paris, bureau F.
Cheminant (M.).	Paris 39.	M <sup>lles</sup> Mialhe (M.-E.).	Paris, bureau O.
Enjalbert (V.-N.).	Villefranche-de-Rouergue	Sénot (L.-A.).	Paris 37.
Périé (A.).	<i>Idem.</i>	François (G.-A.).	Paris, central.
Vernhet (N.-N.-M.).	<i>Idem.</i>	M <sup>me</sup> Teyssier (M.).	Paris, bureau A.
Leclercq (A.-J.).	Lille, téléphone.	M <sup>lles</sup> Robert (J.-L.).	Paris, bureau D.
Bourget (E.-M.-C.).	Bordeaux, téléphone.	Tripier (J.-L.).	Paris, Gutenberg.
Royer (C.-M.-M.).	Grenoble, téléphone.	Puchot (A.-A.-A.).	Paris, central.
M <sup>me</sup> Devred (F.-A.).	Douai.	Nosjean (A.-A.).	Paris, Gutenberg.
M <sup>lles</sup> Bedos (M.-A.).	Montpellier, central.	Pécazaux (M.-C.-V.-N.).	Bordeaux, téléphone.
Legendre (B.-E.-A.).	Paris, central.	M <sup>me</sup> Baudusse (M.).	Limoges.
Lacrouts (L.-N.-E.).	<i>Idem.</i>	M <sup>lles</sup> Fructus (R.).	Limoges, C. Ép.
Cauchard (M.-O.-E.).	Rouen, téléphone.	Bataille (J.).	Lille, central.
Rafer (E.-M.).	St-Chamond, téléph.	Cruchandeau (J.-A.).	Marseille, central.
Signard (L.).	Dijon, porte d'Ouche.	Beaulieu (C.-C.-M.).	Paris, central.
Tellier (A.-E.).	Beauvais.	Decherf (M.-M.-N.).	Dunkerque, téléph.
M <sup>me</sup> Vigné (J.-M.).	Grenoble, C. Ép.	Demay (M.-L.-P.).	St-Étienne, téléph.
M <sup>lles</sup> Leclerc (M.-A.-B.-E.).	Nantes, téléphone.	Garnier (L.-V.).	Le Havre, central.
Falaise (M.-A.).	Paris, central.	Gaillard (M.-J.).	Lyon, téléphone.
		Morel (M.-E.).	Clermont-de-l'Oise.
		Grangié (J.-M.-C.).	Bordeaux, C. Ép.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
M <sup>lles</sup> Fillion (M.-G.).	Lyon, central.	M <sup>lles</sup> Bary (J.-L.-M.-	Caen, central.
Dubay (C.) . . . .	Limoges.	C.).	
Carpentier (E.-	Lille-Wazemmes.	Béraud (A.-J.)	Nantes, central.
M.).		Guichemerre J.-	Boissy-Saint-Léger.
Laloy (E.-J.) . .	Paris, Gutenberg.	M.-T.).	
Lemaire (C.-C.)	Armentières.	M <sup>me</sup> Tadié (Y.-M.) . .	Le Havre, téléphone.
Lathoud (C.-	Nantes, téléphone.	M <sup>lles</sup> Collet (M.-l'.) .	Le Mans, central.
M.-F.)		Doré (J.) . . . . .	Paris, bureau C.
Le Flem (M.-	Amiens R. P.	Chalier (M.-A.)	Montpellier, c. d'ép.
M.-B.).		Couget (M.-C.)	<i>Idem.</i>
Bonnin (M.-A.-	Paris, Gutenberg.	Dumas (M.-C.-J.)	Valence.
R.).		Brousson (L.-	Montpellier, c. d'ép.
M <sup>me</sup> Pujol (J.-E.) . .	Paris A.	M.).	
M <sup>lles</sup> Desmeure (M.-	Montélimar, téléph.	Basescut (M.-L.-	Montpellier, central.
R.).		R.-L.).	
Aygadoux) M.	Paris, central.	Nougaret (M.-	<i>Idem.</i>
F.)		A.).	
Vergnaud (A.-	Paris, bureau H.	Chalopin (L.-	<i>Idem.</i>
L.).		M.-A.).	
Folliet (L.-M.-	Paris, central.	Pouey (D.-A.-	<i>Idem.</i>
A.).		M.-L.).	
M <sup>mes</sup> Detry (A.) . . . .	Paris, Gutenberg.	Blécon (M.-E.) .	Rennes, central.
Calipeau (A.-M.-	Paris 62.	Grandclaude	Paris, bureau D.
C.).		(M.-L.-B.).	
M <sup>lles</sup> Paris (M.-J.) . .	Roubaix, téléphone.	Jacquin (J.-A.).	Dijon R. P.
Leb' deux (B.-A.)	Paris, bureau B.	Jollit (C.-V.) . .	Paris, central.
Hollard (E.-V.)	Paris, central.	Noël (M.-Z.) . . .	Arcis-sur-Aube.
Laurent (C.-M.-	<i>Idem.</i>	Meynaut (M.-F.-	Béziers, faubourg.
L.-E.-M.).		P.).	
Bulté (A.-J.-G.)	Roubaix, téléphone.	Niconlet (M.-J.)	Montpellier, central.
Chauvet (L.-M.)	Sèvres.	Purcey (M.-M.)	Paris, central.
Criaud (E.) . . .	Nantes, téléphone.	Groshens (A.-V.)	Ganges.
Desret (M.-A.)	Saint-Mandé.	Belin (J.-A.-J.-	Le Mans, central.
M <sup>me</sup> Petitjean (M.) . .	Paris 62.	C.).	
M <sup>lles</sup> Fritz (M.) . . . .	Lunéville, téléph.	Loison (M.-C.-	Arcis-sur-Aube.
Parisot (M.-L.-	Nancy, téléphone.	E.).	
J.).		Dupont (M.) . . .	Paris, bureau B.
Wacheux (M.-	Lille, central.	Hubert (H.-M.)	Montreuil-s.-Bois, tél.
N.).		Roux (M.-P.-E.)	Montpellier, central.
Collin (M.) . . . .	Paris, central.	Marcy (J.) . . . .	Paris, central.
Jolly (M.-C.) . . .	Caen, central.	Allégret - Gadet	Montpellier, central.
Lehec (L.-A.) . .	<i>Idem.</i>	(M.-C.-M.-J.-	
M <sup>me</sup> Ribes (M.-G.) . .	Rouen, central.	M.).	
M <sup>lles</sup> Villion (M.-E.)	Caen, central.	Clénot (M.-P.-	<i>Idem.</i>
Jarry (M.-A.-R.)	Grenade-sur-Garonne	A.).	



NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
M <sup>me</sup> Lemoine (A.-M.-M.).	Paris, bureau O.	M <sup>lles</sup> Decaix (M.-M.-E.).	Rouen, téléphone.
M <sup>lles</sup> Robert (M.-M.).	Montpellier, central.	Lajouanie (J.-A.).	Sarlat.
Robert (M.-S.-M.-T.).	Paris, bureau A.	Le Gendre (G.-M.-B.).	Boulogne-sur-Seine.
Peuvrel (H.-M.-C.).	Roubaix, téléphone.	Bourgeois (M.-M.).	Clichy-la-Garenne, téléphone.
Bourdelin (M.-T.).	Paris 23.	Cros (C.-J.)...	Montpellier, c. d'ép.
Letellier (E.).	Paris, bureau I.	M <sup>me</sup> Caron (M. T.).	Amiens, faubourg.
Alvissey (A.-A.).	Paris, bureau O.	M <sup>lles</sup> Fenet (C.-O.).	Aire-sur-la-Lys.
Carles (H.-E.).	Paris, Gutenberg.	Bonniol (R.-P.).	Montpellier, téléph.
M <sup>mo</sup> Delhayé (M.-L.).	Avesnes-sur-Helpe.	Bourbiaux (E.-M.-P.).	Le Tréport.
M <sup>lles</sup> Vermeil de Conchard (M.-J.-P.-M.).	Paris 51.	Dandrimont (A.).	Paris R. P.
Lheureux (M.-A.-E.).	Lille, central.	M <sup>me</sup> Chambon (L.-M.-J.-F.-J.).	Montpellier, central.
Pellier (M.-L.-C.).	La Rochelle.	M <sup>lles</sup> Roux (J.)...	<i>Idem.</i>
M <sup>mo</sup> Desrousseaux (E.-F. J.).	Lille, téléphone.	Courtés (J.)...	Paris, bureau F.
M <sup>lles</sup> Mercier (J.-G.).	Paris 105.	Vidier (M.-A.-A.).	Nîmes, téléphone.
Couvillat (M.-C.).	Paris, bureau G.	Nolot (M.-A.).	Paris, Gutenberg.
M <sup>mo</sup> Lambin (M.).	Paris 62.	Delfieux (M.).	Montpellier, central.
M <sup>lles</sup> Andron (M.-F.).	Bordeaux, téléphone.	Lussiez (V.-H.).	Valenciennes.
Dehors (A.-E.).	Paris 52.	M <sup>me</sup> Phyl (L.-G.-M.).	Rouen-Gambetta.
Bocquillon (F.-P.-H.).	Paris 51.	M <sup>lles</sup> Bouffart (M.-F.).	Armentières.
Debuiche (E.-J.).	Hesdin.	Terrier (G.-M.-L.).	Paris, central.
Jacquemin (A.).	Saint-Jean-d'Angely.	Besnard (Z.-A.).	Paris, bureau D.
Cassaux (M.-M.).	La Rochelle.	Boggs (M.-A.-C.).	Paris, central.
M <sup>me</sup> Cordier (E.-M.-C.).	Rouen, rue Verte.	Fressange (M.-M.).	Bordeaux, téléph.
M <sup>lle</sup> Fressignac (A.-M.).	Saint-Jean-d'Angely.	M <sup>me</sup> Ormancey (A.-J.-M.).	Paris, central.
M <sup>me</sup> Courtois (M.-L.).	Rochefort-sur-Mer.	M <sup>lles</sup> Vilain (H.-G.).	<i>Idem.</i>
M <sup>lles</sup> Dages (R.)...	Saint-Jean-d'Angely.	Étiemble (M.-C.).	Dieppe.
Lemonnier (L.-M.).	Rouen, rue Verte.	Thallinger (M.-M.).	Bordeaux, téléph.
Douhaud (M.).	Saint-Jean-d'Angely.	François (L.-M.-J.).	Lille, central.
M <sup>mes</sup> Brouillard (M.-M.-C.).	Épernay, téléphone.	Labrousse (L.).	Périgueux.
Schleidt (M.-C.).	Reims, central.	Babin (J.)...	Limoges.
		Bardon (M.)...	<i>Idem.</i>
		Henry (L.-M.-L.-J.).	<i>Idem.</i>
		Crozes (M.-L.).	Aubin.

NOMS DES AGENTS.	RESIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
M <sup>me</sup> Boudy (M.-A.).	Limoges.	M <sup>me</sup> Langlois (A.-E.-E.).	Cette, téléphone.
M <sup>lles</sup> Lalisce (A.-C.).	Lille, central.	M <sup>lle</sup> Perrin (M.-A.).	Paris 62.
Papin (M.-C.).	Périgueux.	M <sup>mes</sup> Puel (B.-M.) . .	<i>Idem.</i>
Lardinois (C.-H.).	Compiègne, téléph.	Besnard (I.) . .	Paris 70.
Baleux (A.) . . .	Avesnes-sur-Helpe.	Peyran (A.-J.).	Marseille, caisse d'épargne.
Casse (C.) . . . .	Bordeaux, téléphone.	M <sup>lles</sup> Guerlin dite De	Caen, central.
Juste (A.-M.) . .	Paris 87.	Guer (E.).	
Guiochain (E.-M.-G.).	Paris, central.	Lafont (M.-P.).	Nyons.
M <sup>me</sup> Blaugy (M.-L.-H.).	Armentières.	Lemonnier (M.-L.).	Le Mans, central.
M <sup>lles</sup> Rivollier (M.-M.).	Saint-Étienne, centr.	M <sup>mes</sup> Moreau (A.-C.).	Clichy-la-Garenne.
Clary (M.-B.) . .	Paris, central.	Hamelin (L.-L.)	Le Mans, central.
Léger (M.-T.) . .	<i>Idem.</i>	M <sup>lle</sup> Lescure (M.) . .	Sarlat.
Corbey (H.) . . .	<i>Idem.</i>	M <sup>me</sup> Fougerou (C.-M.-C.).	Orléans, téléphone.
André (B.-M.-A.)	Sézanne.	M <sup>lle</sup> Bary (A.-C.-M.-J.).	Caen, central.
Muller (M.-L.).	Paris, Gutenberg.	M <sup>me</sup> Goubin (A.-A.-J.).	Rouen, central.
Wolff (P.-S.) . .	Paris, bureau C.	M <sup>lle</sup> Gournay (B.-J.-C.).	Caen, central.
Varaine (M.-C.)	Saint-Étienne, central.	M <sup>mes</sup> Jobey (B.-M.) .	Paris 52.
Billaud (M.-L.-A.-L.).	Paris, Gutenberg.	Rose (M.-M.) . .	Caen, central.
De Corrent (J.-L.-H.).	Paris O.	M <sup>lles</sup> Calmels (J.-A.-F.).	Valence, téléphone.
Heinrich (M.-M.-L.).	Nancy, téléphone.	Gillet (M.-L.-A.).	Paris, central.
Vantier (D.-L.).	Paris B.	Douard (M.-A.).	Caen, central.
Dubrulle (A.-A.)	Tourcoing, téléph.	Wanner (M.-L.)	Paris 1.
Blachier (M.) . .	Saint-Étienne, téléphone.	Ballon (A.-L.-J.)	Le Mans, central.
Anceau (J.-C.).	Paris, Gutenberg.	Bedos (E.-f.-F.).	Montpellier, caisse d'épargne.
Pichon (J.-M.) .	<i>Idem.</i>	Grouard (A.-N.)	Le Mans, central.
Thiratel (A.-A.)	Paris A.	M <sup>me</sup> Lejeune (B.-J.-M.).	Orléans, téléphone.
M <sup>me</sup> Farreyre (M.-A.-F.).	Limoges.	M <sup>lle</sup> Leboulex (M.-E.-V.).	Le Mans, central.
M <sup>lles</sup> Fayolle (A.) . .	Paris, Gutenberg.	M <sup>mes</sup> Lacoste (M.) . .	Bordeaux, central.
Dupret (M.-T.-C.).	Nice, téléphone.	Bouleau (L.-A.-E.).	Paris, Gutenberg.
Genin (J.-E.-L.)	Paris 52.	M <sup>lles</sup> Fisse (M.-J.) . .	Saint-Cloud.
Bonhomme-La-cour (L.).	Bordeaux, téléphone.	Suc (M.-G.) . . .	Rouen, central.
M <sup>me</sup> Yvrou (M.-A.).	Paris B.	Henry (A.) . . .	Le Bugue.
M <sup>lle</sup> Marc (B.-B.) . .	Paris 23.		

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
M <sup>lles</sup> Mortreux (M.-L.).	Douai, téléphone.	M <sup>lle</sup> Vallée (C.-A.).	Paris, central.
Fabre (R.)...	Périgueux.	M <sup>me</sup> Lardet (B.)...	Paris, Gutenberg.
M <sup>me</sup> Deltour (M.-A.)	Paris 64.	M <sup>lle</sup> Rothenburger (M.-P.).	Paris, bureau F.
M <sup>lle</sup> Braquet (G.-M.-L.).	Paris 51.	M <sup>me</sup> Brismur (B.-M.)	Orléans-Colombier.
M <sup>me</sup> Petit (M.-A.-V.).	Paris 104.	M <sup>lles</sup> Bedos (A.-J.)..	Montpellier, central.
M <sup>lles</sup> Devaux (E.)...	Rouen, téléphone.	Culliéret (E.-M.-M.-C.).	<i>Idem.</i>
Geoffroy (M.-B.-S.).	Paris B.	Dufour (B.-O.).	Armentières.
Clotis (M.-F.-J.)	Céret.	Paul (P.-E.)...	<i>Idem.</i>
Marie (M.-E.).	Prades.	Ribaud (J.-M.-S.).	Bordeaux, téléphone.
Lenoir (H.)...	Nancy, caisse d'épargne.	Gaultier - Dupairray (N.-M.).	Angers, R. P.
Vasserot - Merle (O.-M.).	Vienne, téléphone.	Letondal (E.)..	Paris, central.
M <sup>me</sup> Boisserie (C.)..	Excideuil.	Marcilèse (M.-L.-M.).	Nîmes, téléphone.
M <sup>lles</sup> Baron (M.-M.).	Clermont-de-l'Oise.	Morin (A.)...	Angers, R. P.
Dame (A.)...	Paris, central.	Demain (M.-A.)	Valenciennes.
Boillot (A.-I.).	Dijon, R. P.	Moitry (M.-L.).	Paris, bureau C.
Piat (M.-A.-P.).	Paris 51.	Terrin (M.)...	Limoges.
Décard (M.-A.).	Angers.	Jan (L.-E.-M.-A.).	Loudéac.
Guillemet (B.).	Paris, bureau F.	Enault (B.-F.).	Rouen, central.
Michel (J.-E.).	Paris, central.	Chambon (J.)..	Paris, central.
Bertrand (H.-M.).	Pont-l'Évêque.	Lévy (H.)...	Paris 103.
Parat (A.-M.-E.).	Paris 104.	Durand (M.-M.-L.).	Le Château-d'Oléron.
Hôpital (M.-A.)	Paris, central.	Laray (L.-A.-C.)	<i>Idem.</i>
Lyaz (L.-L.)..	<i>Idem.</i>	Gazan (M.-R.-C.)	Cannes, téléphone.
Bonnevie (F.-A.)	Paris, bureau A.	M <sup>me</sup> Sonnet (M.-I.).	Beauvais, téléphone.
Brion (M.-M.).	Reims, téléphone.	M <sup>lle</sup> Rappe (S.-E.-H.)	Albert.
Arnaud (J.-M.).	Paris, central.	M <sup>me</sup> Cordeil (L.-E.-M.).	Die.
Balavoine (M.-S.).	Havre, téléphone.	M <sup>lles</sup> Vrigneau (O.-E.-C.).	Bressuire.
Tartivelle (M.-A.).	Paris, Gutenberg.	Grayon (A.-M.).	<i>Idem.</i>
Pascal (F.-M.-A.).	Vichy, téléphone.	Leclerc (L.-M.-A.).	Paris 87.
Dubourg (M.-L.-J.).	Paris 37.	Mestural (M.-M.)	Mussidan.
Gasset (M.-C.-E.).	Paris, bureau G.	Builly (P.-C.)..	Manosque.
M <sup>mes</sup> Lhomme.....	Paris 62.	Tabel (M.)...	Mauriac.
Roule (M.)...	Saint-Étienne, centr.	Surjus (A.-C.-M.)	Céret.
Dupin (J.-M.).	Nérac.	Trenel (M.-C.).	Armentières.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.
M <sup>lle</sup> Douenne (M.-J.-E.).	Châteaulin.	M <sup>lles</sup> Boivin (C.-E.).	Rouen, central.
M <sup>me</sup> Chambéry (J.-M.).	Angers, R. P.	Boehler (M.-C.).	<i>Idem.</i>
M <sup>lles</sup> Debomy (I.-J.-M.).	Montreuil-sur-Mer.	Merlin (E.-E.-M.).	Amiens, faubourg de Hem.
Cauvin (M.-D.).	Paris, central.	Crétin (T.-M.-T.).	Paris, bureau O.
Bruxelle (J.-M.-U.).	Paris, bureau B.	Rachinel (L.-E.).	Havre, téléphone.
Caumont (V.).	Paris, Gutenberg.	Roussin (T.-E.-P.).	Paris, bureau F.
de Nayville (L.-M.).	Paris, bureau I.	Castel (A.-M.-G.).	Paris, central.
Brunerie (H.-N.).	Paris, bureau A.	M <sup>me</sup> Barbé (I.-J.).	Rouen, central.
Magneri (M.-F.).	Cette, téléphone.	M <sup>lle</sup> Jaberg (S.-C.).	Paris, bureau B.
M <sup>me</sup> Gras (C.). . . . .	Nice, caisse d'éparg.	M <sup>mes</sup> Lhomme (M.-A.).	Paris, bureau A.
M <sup>lles</sup> Boulpiquante (M.-L.).	Paris, central.	Lemaire (J.-M.).	Paris, Gutenberg.
Minard (A.-A.-P.).	Paris 98.	M <sup>lles</sup> Gratiou (J.-F.).	Paris, central.
Pihan (A.-M.-J.).	Paris, bureau D.	Doat (J.-T.-H.-M.-M.).	Paris B.
		Couronne (I.-M.).	Paris, central.
		Dumolin (M.-L.).	Paris A.

## PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
MM. Berteloot.....	Directeur.....	Blois.....	7,000	8,000
Herbage.....	<i>Idem.</i> .....	Laval.....	7,000	8,000
Villemin.....	<i>Idem.</i> .....	Nancy.....	7,000	8,000
Morin.....	<i>Idem.</i> .....	Tours.....	7,000	8,000
Zerlaut.....	<i>Idem.</i> .....	Châteauroux.....	7,000	8,000
Voulot.....	<i>Idem.</i> .....	Lons-le-Saunier.....	7,000	8,000
Abadie-Gasquin..	<i>Idem.</i> .....	La Roche-sur-Yon.....	7,000	8,000
Vautier.....	<i>Idem.</i> .....	Ajaccio.....	7,000	8,000
Perrey.....	Chef de section.	Paris R. P. ....	7,000	8,000
Musart.....	Chef du poste central.	Paris.....	6,000	7,000
Granger.....	Inspecteur.....	Ligne des Pyrénées.....	4,500	5,000
Montillot.....	<i>Idem.</i> .....	Vérification et réception du matériel.	5,000	5,500
Connu.....	<i>Idem.</i> .....	Montauban.....	4,500	5,000
Mathiot.....	<i>Idem.</i> .....	La Rochelle.....	4,500	5,000
Guillemard.....	<i>Idem.</i> .....	Dijon.....	4,000	4,500
Blay.....	<i>Idem.</i> .....	Poitiers.....	4,000	4,500
Silberling.....	<i>Idem.</i> .....	Lyon.....	5,000	5,500
Darcourt.....	<i>Idem.</i> .....	Rennes.....	4,500	5,000
Trévedy.....	<i>Idem.</i> .....	Nîmes.....	4,000	4,500
Bertheaume.....	<i>Idem.</i> .....	Laon.....	5,000	5,500
Bourgeois - Gavar- din.	<i>Idem.</i> .....	Le Mans.....	4,500	5,000
Pimpaneau.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Seine....	4,000	4,500
Rocchisani.....	<i>Idem.</i> .....	Oran.....	5,000	5,500
Raackelboom.....	<i>Idem.</i> .....	La Rochelle.....	4,500	5,000
du Bois-Saint-Sé- verin.	<i>Idem.</i> .....	Rennes.....	4,000	4,500
Dumestre.....	<i>Idem.</i> .....	Agen.....	4,000	4,500
Varette.....	Sous-inspecteur	Rouen.....	3,000	3,500
Eyband.....	Sous-chef de section.	Télégrammes officiels....	4,500	5,000
Lemoine.....	<i>Idem.</i> .....	Paris, central.....	4,500	5,000

PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Altmayer.....	Com. princ..	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	3,500	Com. princ..	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	3,500
Defaye.....	Commis....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	2,200	Commis....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	2,200
Girard.....	Com. de dir.	La Rochelle.....	1,800	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	1,900
Leconte.....	Commis....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	2,200	Idem.....	Service du personnel	2,200
Duc-Bourru...	Commis de di- rection.	Constantine.....	1,800	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	1,900
M <sup>me</sup> Peysson.....	Receveuse..	Combs-la-Ville....	1,600	Employée..	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,600
MM. Rosier.....	Com. princ..	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	3,500	Com. princ..	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	4,000
Thiéry.....	Idem.....	Caisse d'épargne...	3,500	Idem.....	Caisse d'épargne...	4,000
Talboutier.....	Idem.....	Idem.....	4,000	Idem.....	Idem.....	4,500
Forel.....	Idem.....	Idem.....	3,500	Idem.....	Idem.....	4,000
Jodrilhat.....	Idem.....	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	3,500	Idem.....	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	4,000
Phérvong.....	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	3,500	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	4,000
Binet.....	Idem.....	Caisse d'épargne...	3,500	Idem.....	Caisse d'épargne...	4,000
Sancé.....	Idem.....	Idem.....	3,500	Idem.....	Idem.....	4,000
Boisseau.....	Commis....	Idem.....	2,800	Commis....	Idem.....	3,100
Dartois.....	Idem.....	Idem.....	2,800	Idem.....	Idem.....	3,100
Michelis.....	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau.	2,800	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau.	3,100
Henry.....	Idem.....	Caisse d'épargne...	2,800	Idem.....	Caisse d'épargne...	3,100
Trouilhé.....	Idem.....	Idem.....	2,800	Idem.....	Idem.....	3,100
Dutoya.....	Idem.....	Idem.....	2,800	Idem.....	Idem.....	3,100
Alexandre.....	Idem.....	Secrétariat.....	2,800	Idem.....	Secrétariat.....	3,100
Légier - Des- granges.....	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	2,500	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	2,800
Langlois.....	Idem.....	Idem.....	2,500	Idem.....	Idem.....	2,800
Aréno.....	Idem.....	Caisse d'épargne...	2,500	Idem.....	Caisse d'épargne...	2,800
Ortoli.....	Idem.....	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	2,500	Idem.....	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	2,800
Tromour.....	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	2,500	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	2,800
Laurent.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	2,500	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	2,800
Serres.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau.	2,200	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau.	2,500
Grézel.....	Idem.....	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	2,500	Idem.....	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	2,800
Nivoix.....	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	2,500	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	2,800
M <sup>lle</sup> Géme.....	Employée..	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,500	Employée..	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,600
M <sup>me</sup> Leroi.....	Idem.....	Caisse d'épargne...	1,500	Idem.....	Caisse d'épargne...	1,600
M <sup>lles</sup> Delapoux de Frémerville.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Kerleu.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,800	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,900
M <sup>me</sup> Vachot.....	Idem.....	Idem.....	1,600	Idem.....	Idem.....	1,700
M <sup>lle</sup> Emchin.....	Idem.....	Caisse d'épargne...	1,600	Idem.....	Caisse d'épargne...	1,700
M <sup>me</sup> Charlenot....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,600
veuve Thomas né Vilemey.....	Idem.....	Idem.....	1,400	Idem.....	Idem.....	1,500
Daverat.....	Idem.....	Idem.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,400
M <sup>lles</sup> Vuillard.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,300
Chanussat.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,200	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,300
M <sup>me</sup> Delasalle.....	Idem.....	Caisse d'épargne...	1,100	Idem.....	Caisse d'épargne...	1,200
M <sup>lles</sup> Dièvre.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,300
Biston.....	Idem.....	Idem.....	1,400	Idem.....	Idem.....	1,500
M <sup>me</sup> Lemerle née Aubry.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,200
veuve Beuzit....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,600
Poënschena.....	Idem.....	Idem.....	1,600	Idem.....	Idem.....	1,700
Goujon.....	Idem.....	Idem.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,400
Jacquemart....	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,500	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,600
Berthet.....	Idem.....	Idem.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,400
M <sup>lle</sup> Mundtveiller..	Idem.....	Caisse d'épargne...	1,600	Idem.....	Caisse d'épargne...	1,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.
M <sup>mes</sup> Sormany.....	Employée...	Caisse d'épargne...	1,300	Employée...	Caisse d'épargne...	1,400
Burkardl.....	Idem.....	Idem.....	1,400	Idem.....	Idem.....	1,500
Truffet.....	Idem.....	Idem.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,400
M <sup>lles</sup> Banc.....	Idem.....	Idem.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,400
Pollet.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,300
M <sup>me</sup> Delsour.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,300
M <sup>lles</sup> Lavigne.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,200	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,300
Daronne.....	Idem.....	Caisse d'épargne...	1,600	Idem.....	Caisse d'épargne...	1,700
Marcou.....	Idem.....	Idem.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,400
Lahbé.....	Idem.....	Idem.....	1,400	Idem.....	Idem.....	1,500
M <sup>me</sup> Usclade.....	Idem.....	Idem.....	1,400	Idem.....	Idem.....	1,500
M <sup>lles</sup> Jacquin.....	Idem.....	Idem.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,400
Berger.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,300
M <sup>me</sup> Cerou.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,900
M <sup>lle</sup> Reveillon.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,200
M <sup>me</sup> Robert née Loubet.	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,600
MM. Dereins.....	Sous-inspec- teur.	Direction de la Seine	3,500	Inspecteur...	Direction de la Seine	4,000
Perrot.....	Idem.....	Versailles.....	3,500	Idem.....	Versailles.....	4,000
Baume.....	Idem.....	Besançon.....	3,500	Idem.....	Besançon.....	4,000
Babaud.....	Commis.....	La Rochelle.....	1,800	Com. de dir.	La Rochelle.....	1,800
Dureau.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Versailles.....	1,800
Joanas.....	Commis de direction.	Versailles.....	3,000	Idem.....	Direction régionale des téléphones.	3,000
Colin.....	Commis.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Lyon.....	1,800
Blache.....	Commis de direction.	Lons-le-Saunier...	2,400	Commis.....	Direct. de la caisse nation. d'épargne.	2,500
M <sup>me</sup> Durand.....	Employée...	En disponibilité...	"	Employée...	Idem.....	1,300
M <sup>lle</sup> Amiot.....	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,300	Idem.....	Idem.....	1,300
M <sup>mes</sup> Archange.....	Idem.....	Marseille, central..	1,100	Idem.....	Marseille, caisse d'épargne.	1,100
Peyrau.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Émeric.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M <sup>lle</sup> Ollier.....	Idem.....	Valence, téléphone.	1,100	Idem.....	Lyon, caisse d'é- pargne.	1,100
Crescent.....	Idem.....	Lyon-Croix-Rousse..	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Vasei.....	Idem.....	Longuyon.....	1,000	Idem.....	Nancy, caisse d'é- pargne.	1,000
M <sup>lle</sup> Debus.....	Idem.....	Lille, téléphone...	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
M. Moulard.....	Commis.....	Constantine R. P..	1,800	Com. de dir.	Constantine.....	1,800
M <sup>mes</sup> Bosc.....		"	"	Employée...	Oran, caisse d'é- pargne.	1,000
Ribaud.....	Receveuse...	Massy.....	1,400	Idem.....	Alger, caisse d'é- pargne.	1,400
MM. Olivier.....	Receveur chef de centre de dépôt.	Nantes.....	6,000	Receveur chef de centre de dépôt.	Marseille.....	6,000
Kranner.....	Sous-chef de section.	Paris, central.....	4,000	Idem.....	Nantes.....	4,000
Kromberg.....	Receveur...	Rouen, Bourse.....	4,000	Receveur...	Château-Gontier...	4,000
Deroye.....	Idem.....	Paris 12.....	4,000	Idem.....	Paris 7.....	4,500
Androu.....	Idem.....	Paris 39.....	4,000	Idem.....	Paris 12.....	4,000
Hébert.....	Com. princ.	Paris 4.....	4,000	Idem.....	Paris 39.....	4,000
Capifali.....	Receveur...	Mascara.....	3,500	Com. princ.	Oran.....	3,600
Corbière.....	Com. princ.	Tlemcen.....	3,000	Receveur...	Mascara.....	3,000
Besson.....	Idem.....	Constantine R. P..	3,000	Idem.....	Aumale.....	3,000
M <sup>lle</sup> Belnon.....	Postulante re- ceveuse.	"	"	Receveuse...	Lafouillade.....	1,000
M <sup>me</sup> Mariageul.....	Employée...	Ploërmel.....	1,000	Idem.....	Peule.....	1,000
M <sup>lles</sup> Roger.....	Receveuse...	Eygalières.....	1,000	Idem.....	Rognac.....	1,000
M <sup>mes</sup> Lacombe.....	Idem.....	Coulaures.....	1,400	Idem.....	Condât.....	1,400
Vigier.....	Idem.....	Sarrazac.....	1,000	Idem.....	Coulaures.....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.  fr.
M. Lombard.....	Postulant re- ceveur.		"	Receveur...	Batilly.....	1,000
M <sup>lle</sup> Bride.....	Employée...	Paris 62.....	1,000	Receveuse...	La Rixouse.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Balnisse			"	<i>Idem</i> .....	Védrines-St-Loup..	1,000
M. Finidori.....	Receveur...	Borgo.....	1,200	Receveur...	Figari.....	1,200
M <sup>me</sup> v <sup>o</sup> Le Carlier de Veslud.	Receveuse...	Roucy.....	1,200	Receveuse...	Margival.....	1,200
M <sup>lle</sup> Dufour.....	Employée...	Armentières.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Roucy.....	1,000
M <sup>me</sup> Regard.....	Receveuse...	Montret.....	1,600	<i>Idem</i> .....	Saint-Léger-sur- d'Heune.	1,600
M <sup>lles</sup> Randeynès.....	<i>Idem</i> .....	Recoules.....	1,200	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> -Sernin-sur-Rance	1,200
Enjalbert.....	Employée...	Villefranche - de - Rouergue.	1,000	<i>Idem</i> .....	Recoules.....	1,000
M. Poutrel.....	Receveur...	Orbec-en-Auge....	2,000	Receveur...	Villeneuve - Saint - Georges.	2,200
M <sup>mes</sup> Marie.....	Receveuse...	Dammartin-en-Serve	1,000	Receveuse...	Massy.....	1,000
Favre.....	Postulante re- ceveuse.		"	<i>Idem</i> .....	Tignes.....	1,000
M. Huerre.....	Commis prin- cipal.	Versailles R. P....	3,000	Receveur...	Parthenay.....	2,700
M <sup>mes</sup> Vuarnet.....	Receveuse...	Palaiseau.....	1,600	Receveuse...	Les Lilas.....	1,800
Blanchet.....	<i>Idem</i> .....	Verrières-le-Buisson.	1,600	<i>Idem</i> .....	Palaiseau.....	1,600
M <sup>lle</sup> Gouniault.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Honoré-les- Bains.	1,400	<i>Idem</i> .....	Verrières-le-Buis- son.	1,400
M <sup>mes</sup> Vaissier.....	<i>Idem</i> .....	Lempdes.....	1,400	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> -Honoré-les-Bains.	1,400
Petit.....	<i>Idem</i> .....	Damville.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Houdan.....	1,800
M <sup>lles</sup> Pichot.....	<i>Idem</i> .....	Vendrosso.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Saint-Menges.....	1,000
Guillin.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Menges.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Vendresse.....	1,000
M <sup>me</sup> Canon.....	<i>Idem</i> .....	Dom-le-Mesnil....	1,000	<i>Idem</i> .....	Tagnon.....	1,000
M <sup>lles</sup> Daraux.....	<i>Idem</i> .....	Neufize.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Dom-le-Mesnil....	1,000
Chenot.....	Employée...	Mézières.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Neufize.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Chantret.	Receveuse...	Sommepey.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Orbais-l'Abbaye..	1,400
M <sup>lle</sup> Bouloré.....	Employée...	Epernay.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Sommepey.....	1,000
M <sup>mes</sup> Genest.....	Receveuse...	Cuon.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Mouliherne.....	1,200
veuve Pelgrin.	<i>Idem</i> .....	Bazoches-sur-Heune.	1,200	<i>Idem</i> .....	Béville-le-Comte..	1,200
Brismur.....	Employée...	Orléans-Calombier.	1,100	<i>Idem</i> .....	Sennely.....	1,000
M <sup>lle</sup> Jouhanneaud..	<i>Idem</i> .....	Bellac.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Sauviat.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Cadiaac..			"	<i>Idem</i> .....	Sarrazac.....	1,000
M <sup>lle</sup> Estrabot.....	Employée...	Gourdon.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Degagnac.....	1,000
M <sup>mes</sup> Gagneux.....	Receveuse...	Mélay.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Montret.....	1,200
Cabannes.....	<i>Idem</i> .....	Larceveau.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Ustaritz.....	1,200
M <sup>lle</sup> Carassou.....	Employée...	Mauléon.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Larceveau.....	1,000
M <sup>me</sup> Bouges.....	Receveuse...	Laroque-des-Albères.	1,200	<i>Idem</i> .....	Prats-de-Mollo....	1,200
M <sup>lles</sup> Rieillé.....	<i>Idem</i> .....	Banyuls-dels-Aspres	1,000	<i>Idem</i> .....	Laroque-des-Albères.	1,000
Sanclou.....	<i>Idem</i> .....	Vingrau.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Banyuls-dels-Aspres.	1,000
Clotis.....	Employée...	Céret.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Vingrau.....	1,000
Delamaré.....	<i>Idem</i> .....	Rouen, rue Verte..	1,000	<i>Idem</i> .....	Romilly-la-Puthe- naye.	1,000
Maurin.....	Receveuse...	Fix-Saint-Gencys...	1,200	<i>Idem</i> .....	Saint-Pal-de-Cha- lençon.	1,200
M <sup>mes</sup> Moutet.....	<i>Idem</i> .....	Venelles.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Eygalières.....	1,000
veuve Chauvet.	Postulante re- ceveuse.		"	<i>Idem</i> .....	Venelles.....	1,000
M <sup>lle</sup> Montels.....	Receveuse...	Bou-Sfer.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Saint-Cloud.....	1,400
MM. Dutard.....	Commis...	Alger, central.....	2,100	Receveur...	Boghari.....	2,000
Kœnig.....	Receveur...	Ghardaïa.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Duvivier.....	1,200
Riolacci.....	<i>Idem</i> .....	Le Fondouck.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Ghardaïa.....	1,000
Rossignoli.....	<i>Idem</i> .....	Maillot.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Le Fondouck.....	1,200
M <sup>me</sup> Desrayaux.....	Receveuse...	Randon.....	1,400	Receveuse...	Hussein-Dey.....	1,400
M <sup>lle</sup> Peyraud.....	Employée...	Alger R. P.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Randon.....	1,200
MM. Barbier.....	Facteur rece- veur.	Rouached.....	1,100	Receveur...	Tiberguent.....	1,200
Fiorini.....	Receveur...	El Miliah.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Clâteaudun-du-Rhu- mel.	1,400



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
M <sup>me</sup> Maklouf Cohen Addet.	Employée...	Alger, central....	1,000	Receveuse...	El Miliyah.....	1,000
M. Tharaud.....	Facteur rece- veur.	Staouéli.....	1,100	Receveur ...	Satouéli. ....	1,200
M <sup>me</sup> Erbe.....	Receveuse...	Sainte-Gauburge...	1,400	Receveuse...	Combs-la-Ville... ..	1,400
MM. Escande. ....	Commis prin- cipal.	Caisse d'épargne...	3,500	Commis prin- cipal.	Indo-Chine.....	3,600
Dupont.....	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> division, 1 <sup>er</sup> bur.	3,500	<i>Idem</i> .....	Versailles R. P....	3,600
Créteaux.....	Commis. ....	Direction régionale des télégr., Paris.	3,000	Commis. ....	Dahoiney.....	3,000
Millot.....	<i>Idem</i> .....	Dijon, central....	2,700	<i>Idem</i> .....	Dijon, téléphones..	2,700
Clerget.....	<i>Idem</i> .....	Dijon R. P. ....	1,500	<i>Idem</i> .....	Dijon, central....	1,500
Fournier.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Paris 13.....	1,500
Morvant.....	<i>Idem</i> .....	Sens.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Auxerre.....	1,800
Vandeur.....	<i>Idem</i> .....	Marseille R. P. ....	2,400	<i>Idem</i> .....	Paris 17.....	2,400
Desvillettes.....	<i>Idem</i> .....	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Tours, central....	1,500
Jumel.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	Creil.....	1,500
Philippe.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	Saint-Quentin....	1,500
Bernard.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	Rouen R. P. ....	2,100
Pérassol.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	Lyon R. P. ....	1,500
Giraud-Garricr.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	"	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Gombault.....	<i>Idem</i> .....	Troyes R. P. ....	1,500	<i>Idem</i> .....	Biskra.....	1,500
Blaquière....	<i>Idem</i> .....	Agde.....	2,400	<i>Idem</i> .....	Lyon-Brotteaux...	2,400
Escudic.....	<i>Idem</i> .....	Andelys.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Évreux.....	1,500
Menvielle....	<i>Idem</i> .....	Paris 1.....	2,400	<i>Idem</i> .....	Paris 85.....	2,400
Vergeau.....	<i>Idem</i> .....	Le Mans R. P. ....	1,500	<i>Idem</i> .....	Paris 1.....	1,500
Lemoulié.....	<i>Idem</i> .....	Maners.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Le Mans R. P. ....	1,500
G'Sell.....	<i>Idem</i> .....	Versailles R. P. ....	2,700	<i>Idem</i> .....	Remiremont.....	2,700
Choquer.....	<i>Idem</i> .....	Paris 18.....	2,400	<i>Idem</i> .....	Paris 22.....	2,400
Bonnet.....	<i>Idem</i> .....	Fontainebleau....	2,700	<i>Idem</i> .....	Paris 4.....	2,700
Baudoin.....	<i>Idem</i> .....	Ligne de la Méditer.	1,500	<i>Idem</i> .....	Marseille R. P. ....	1,500
Antajan.....	<i>Idem</i> .....	La Roche-sur-Yon.	1,500	<i>Idem</i> .....	Ligne du Sud-Ouest.	1,500
Salvat.....	<i>Idem</i> .....	Cognac.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Angoulême.....	1,500
Bourbon.....	<i>Idem</i> .....	Paris 7.....	1,800	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,800
Lafont.....	<i>Idem</i> .....	Thiers.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Montluçon.....	1,500
Maire.....	<i>Idem</i> .....	Fontenay-le-Comte.	2,100	<i>Idem</i> .....	Nantes, central....	2,100
Lallonette....	<i>Idem</i> .....	Havre-Ingouville...	1,800	<i>Idem</i> .....	Havre, principal...	1,800
Tassin.....	<i>Idem</i> .....	Rouen, b <sup>d</sup> Cauchoise	1,800	<i>Idem</i> .....	Rouen, central....	1,800
Petenot.....	<i>Idem</i> .....	Havre, principal...	1,800	<i>Idem</i> .....	Toul.....	1,800
Crestey.....	<i>Idem</i> .....	Rouen, Saint-Sever.	2,100	<i>Idem</i> .....	Rouen R. P. ....	2,100
Hennecart.....	<i>Idem</i> .....	Bénin.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Paris 80.....	1,500
Demay.....	<i>Idem</i> .....	Montbrison.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Saint-Etienne-de- Fourneyron.	1,500
Destrempe.....	<i>Idem</i> .....	Agde.....	2,700	<i>Idem</i> .....	Montbrison.....	2,700
Vors.....	<i>Idem</i> .....	Paris 43.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Paris 8.....	2,100
Feyt.....	<i>Idem</i> .....	Tarare.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Paris 43.....	1,500
Perotti.....	<i>Idem</i> .....	Paris 15.....	2,700	<i>Idem</i> .....	Paris 8.....	2,700
Adier.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Etienne R. P.	1,500	<i>Idem</i> .....	St-Etienne, central.	1,500
Laeger.....	<i>Idem</i> .....	Niort, gare.....	1,800	<i>Idem</i> .....	La Rochelle.....	1,800
Millon.....	<i>Idem</i> .....	Grenoble R. P. ....	1,800	<i>Idem</i> .....	Nice, central....	1,800
Raffin-Peyloz.	<i>Idem</i> .....	Lyon R. P. ....	2,700	<i>Idem</i> .....	Grenoble R. P. ....	2,700
Monneret.....	<i>Idem</i> .....	Lyon, central....	2,400	<i>Idem</i> .....	Nice, central....	2,400
Bonnet.....	<i>Idem</i> .....	Lyon-Perrache....	1,500	<i>Idem</i> .....	Lyon, central....	1,500
Gardère.....	<i>Idem</i> .....	Tours, central....	1,500	<i>Idem</i> .....	Nice, central....	1,500
Rouffanche....	<i>Idem</i> .....	Orléans R. P. ....	1,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,500
Mathieu.....	<i>Idem</i> .....	Inspection générale.	2,100	<i>Idem</i> .....	Nancy, central....	2,100
Bardon.....	<i>Idem</i> .....	S <sup>t</sup> -Germain-en-Layé	1,800	<i>Idem</i> .....	Cannes.....	1,800
Ducaud.....	<i>Idem</i> .....	Paris 25.....	2,400	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,400
Cassagnou....	<i>Idem</i> .....	Ligne de Lyon....	2,100	<i>Idem</i> .....	Paris 25.....	2,100
Le Meur.....	<i>Idem</i> .....	Havre, principal...	2,400	<i>Idem</i> .....	Cannes.....	2,400
Ordan.....	<i>Idem</i> .....	Versailles R. P. ....	1,800	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,800
Cruciani.....	<i>Idem</i> .....	Tiemen.....	2,000	<i>Idem</i> .....	Oran-Kerguental...	2,100
Bauduret.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Claude.....	1,800	<i>Idem</i> .....	Cannes.....	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Muyard	Commis	Lyon R. P.	1,800	Commis	Saint-Claude	1,800
Chancerel	Idem	Cherbourg	1,500	Idem	Menton	1,500
Roux	Idem	Rouen-Cauchoise	1,800	Idem	Rouen R. P.	1,800
Almiès	Idem	Carpentras	2,400	Idem	Nice, central	2,400
Pichôt	Idem	Clermont - Ferrand R. P.	2,100	Idem	Paris 66	2,100
Houlès	Idem	Montélimar	1,500	Idem	Nice R. P.	1,500
Durand	Idem	Lyon R. P.	1,500	Idem	Idem	1,500
Magagnosc	Idem	Nice-Grimaldi	1,500	Idem	Idem	1,500
Dosne	Idem	Ligne de l'Est	2,700	Idem	Menton	2,700
Grenier	Idem	Ligne de Lyon	2,100	Idem	Ligne de l'Est	2,100
Catel	Idem	Collioure	1,500	Idem	Perpignan	1,500
Frérot	Idem	Laon R. P.	1,500	Idem	Soudan français	1,500
Besqueut	Idem	Oran R. P.	1,000	Idem	Cochinchine	1,800
Bideau	Idem	Ligne de l'Ouest	1,500	Idem	Idem	1,500
Ruas	Idem	Draguignan	1,800	Idem	Grasse	1,800
Blanc	Idem	Béziers	1,800	Idem	Châteaudun	1,800
Vayssac	Idem	Ligne du Sud-Ouest	1,800	Idem	Paris 18	1,800
Leclerc	Idem	Ligne de l'Ouest	2,400	Idem	Paris R. P.	2,400
Pétraigne dit Casaurang	Idem	Ligne de Lyon	1,500	Idem	Ligne de l'Ouest	1,500
Fanton	Idem	Paris 82	2,400	Idem	Paris 21	2,400
Eychenne	Idem	Poissy	1,500	Idem	La Rochelle	1,500
Tiran	Idem	Paris 60	1,800	Idem	Paris R. P.	1,800
Larchevesque	Idem	Rouen-Cauchoise	1,500	Idem	Rouen, central	1,500
Charens	Idem	Paris, central	1,800	Idem	Vesoul	1,800
Liotier	Idem	Saint-Etienne Badre	1,500	Idem	S <sup>t</sup> -Etienn, central	1,500
Baurens	Idem	Ligne du Sud-Ouest	2,400	Idem	Bordeaux R. P.	2,400
Labergue	Idem	Ligne de l'Ouest	1,800	Idem	Ligne du Sud-Ouest	1,800
Toubal	Idem	Constantine R. P.	1,500	Idem	B. na	1,500
Lageste	Idem	Paris 17	1,800	Idem	Paris 84	1,800
Renaud	Idem	Morez	1,500	Idem	Paris 17	1,500
Lauter	Idem	Paris R. P.	1,500	Idem	Morez du Jura	1,500
Morel	Idem	Paris 77	1,500	Idem	Paris 88	1,500
Bouchet	Idem	Tunisie	2,700	Idem	Constantine R. P.	2,700
Delanchy	Idem	Ligne du Nord	1,800	Idem	Dôle	1,800
Giroux	Idem	Saint-Etienne R. P.	2,400	Idem	Lyon-Saint-Jean	2,400
Laporte	Idem	Paris R. P.	3,000	Idem	Nice R. P.	3,000
Durand	Idem	Brive	2,100	Idem	Toulouse R. P.	2,100
Bousquet	Idem	Relizane	1,500	Idem	Perp. Vendres	1,500
Lamy	Idem	Paris 5	3,000	Idem	Joigny	3,000
Plat	Idem	Aire-sur-la-Lys	1,500	Idem	Saint Omer	1,500
Berthezène	Ancien com- mis		"	Idem	Constantine R. P.	1,500
Baveux	Commis	En disponibilité	"	Idem	Biskra	1,500
Fèvre	Idem	Idem	"	Idem	Troyes R. P.	1,500
Gérard	Idem	Idem	"	Idem	Lyon, central	1,500
Quatrebeufs	Idem	Idem	"	Idem	Versailles R. P.	1,500
Assézat	Idem	Idem	"	Idem	Ligne de l'Ouest	1,500
Anselme	Idem	Idem	"	Idem	Paris 2	1,500
Baude	Idem	Idem	"	Idem	Paris 47	1,500
Vivier	Idem	Idem	"	Idem	Paris 54	1,500
Bedel	Idem	Idem	"	Idem	Angoulême	1,500
L'Herbier	Idem	Idem	"	Idem	Melun	1,500
Bouda	Idem	Idem	"	Idem	Ligne de l'Est	1,500
Abadie	Idem	Idem	"	Idem	Paris 69	1,500
Vinard	Idem	Idem	"	Idem	Paris 16	1,500
Lamolinaire	Idem	Idem	"	Idem	Tours, central	1,500
Bernollin	Idem	Idem	"	Idem	Lyon, Prefecture	1,500
Maisonneuve	Idem	Idem	"	Idem	Lyon R. P.	1,500
Grassiot	Idem	Idem	"	Idem	Tours, central	1,500
Fayard	Idem	Idem	"	Idem	Lyon R. P.	1,500
Bernard	Idem	Idem	"	Idem	Paris R. P.	1,500

NOMS DES AGENTS	SITUATION ANCIENNE:			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Bernusse.....	Commis.....	En disponibilité....	"	Commis.....	Paris S2.....	1,500
Laporte.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	2,700
Gabriel.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Relizane.....	1,500
Laffon.....	Com. auxil.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Même service.....	1,800
Armand.....	Idem.....	Beaucaire.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Beaulieu.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Gauthier.....	Idem.....	Paris 98.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Langevin.....	Idem.....	Dieppe.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Plauchot.....	Idem.....	Luçon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Renaudin.....	Idem.....	Bourges.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Pinuncely.....	Idem.....	Saint-Étienne Bad.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Soussens.....	Idem.....	Bordeaux, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Clotes.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Ber.....	Idem.....	Ligne des Pyrénées.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Bernhardt.....	Idem.....	Saint-Dizier.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Rollin.....	Idem.....	Dieppe.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Preire.....	Idem.....	Oran-Karguental.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Dubreucq.....	Idem.....	Lille, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Bru.....	Idem.....	Toulon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Quevillon.....	Idem.....	Cava-Sirger.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fussey.....	Idem.....	Havre, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Esquirol.....	Idem.....	Pamiers.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Sarret.....	Idem.....	Carcassonne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chaumet.....	Idem.....	Figeac.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fabre.....	Idem.....	Marseille, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lechevalier.....	Idem.....	Granville.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Fisquet.....	Idem.....	Montpellier, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Courrou.....	Idem.....	Auch.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bouillé.....	Idem.....	Avignon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Hénon.....	Idem.....	Montpellier G. G <sup>m</sup> .....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dubourg.....	Idem.....	Granville.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Debarge.....	Idem.....	Montpellier, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Chaplat.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dumartin.....	Idem.....	Mont-de-Marsan.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Posteil.....	Idem.....	Toulon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Renaud.....	Idem.....	Morez.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Péhou.....	Idem.....	Carcassonne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Presty.....	Idem.....	Toulon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mauny.....	Idem.....	Alençon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dunou.....	Idem.....	Havre, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Roussez.....	Idem.....	Lyon Croix-rouse.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Rebufat.....	Idem.....	Toulon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Manceaux.....	Idem.....	Mustapha.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Martin.....	Idem.....	Mâcon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Guillaux.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bataille.....	Idem.....	Limoges, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gely.....	Idem.....	Bédarieux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Darats-Gubel.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Carles.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dechelle.....	Idem.....	Bordeaux R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Arrivets.....	Idem.....	Auch.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Lafiton.....	Idem.....	Paris 17.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Boyer.....	Idem.....	Ligne de la Méditer- ranée.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bernicot.....	Idem.....	Brest, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Many.....	Idem.....	Challans.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Grisouard.....	Idem.....	Nancy, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Imbert.....	Idem.....	Avignon R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Nougaret.....	Idem.....	Carcassonne.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Tinard.....	Idem.....	Aubusson.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Touzac.....	Idem.....	Agen.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Paulin.....	Idem.....	Clermont Ferrand, central.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Fouchonet.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Hyères.....	»	Commis.....	Même service.....	1,500
Périssó.....	Idem.....	Pauillac.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Marchand.....	Idem.....	Aix-les-Bains.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Albert.....	Idem.....	Figeac.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Lascale.....	Idem.....	Paris 98.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Laurent.....	Idem.....	Paris R. P.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Chotin.....	Idem.....	Laon R. P.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Lovichí.....	Idem.....	Ain-Temouchent.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Laborde.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Rigal.....	Idem.....	Narbonne.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Luc.....	Idem.....	Albi.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Chenard.....	Idem.....	Paris R. P.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Laurent.....	Idem.....	Paris 45.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Blanchéri.....	Idem.....	Draguignan.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Maton.....	Idem.....	Lyon-Saint-Jean.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Sarlin.....	Idem.....	Marseille-Arceuc.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Boisson.....	Idem.....	Tarbes.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Berrod.....	Idem.....	Lyon, central.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Lurat.....	Idem.....	Angoulême.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Castin.....	Idem.....	Lyon, central.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Pauthion.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Thiney.....	Idem.....	Tonnerre.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Brioune.....	Idem.....	Avignon R. P.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Reynaud.....	Idem.....	Béziers.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Ferret.....	Idem.....	Bordeaux, central.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Begoumet.....	Idem.....	Monthrison.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Tuja.....	Idem.....	Alger-Mustapha.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Brouzet.....	Idem.....	Cette.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Lagarde.....	Idem.....	Cahors.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Rapaud.....	Idem.....	Bordeaux-Salinières.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Burguière.....	Idem.....	Montpellier, central.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Bouyx.....	Idem.....	Périgueux.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Monfraix.....	Idem.....	Paris R. P.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Démolin.....	Idem.....	S <sup>t</sup> -Pol-sur-Ternoise.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Clairac.....	Idem.....	Agon.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Lafaye.....	Idem.....	Arzew.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Mélantois.....	Idem.....	Paris, central.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Delacour.....	Idem.....	Toulon.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Lauzanne.....	Idem.....	Paris, rue Gutenberg.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Vial.....	Idem.....	Saint-Etienne R. P.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Regnaux.....	Idem.....	Flers.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Roux.....	Idem.....	Paris R. P.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Javon.....	Idem.....	Vulonce.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Thouvenin.....	Idem.....	Neufchâteau.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Chapus.....	Idem.....	Avignon R. P.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Lacour.....	Idem.....	Blaye.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Barbarou.....	Idem.....	Pauillac.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Molinié.....	Idem.....	Cahors.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Besson.....	Idem.....	Moulins.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Laur.....	Idem.....	Paris R. P.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Gober.....	Idem.....	Nice-Grimaldi.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Auzole.....	Idem.....	Aurillac.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Casnavé.....	Idem.....	Pau.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Dessus.....	Idem.....	Paris 98.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Michelet.....	Idem.....	Périgueux.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Richon.....	Idem.....	Leval.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Liger.....	Idem.....	Alençon.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Hautot.....	Idem.....	Cherbourg.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Dupré.....	Idem.....	Lorient.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Roucour.....	Idem.....	Lille, central.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Lacoste.....	Idem.....	Bordeaux, central.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Ciardo.....	Idem.....	Nice, central.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500
Jigaudon.....	Idem.....	Alger R. P.....	»	Idem.....	Idem.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Costagliola...	Com. aux <sup>re</sup>	Oran R. P.	"	Commis	Même service	1,500
Lépine	Idem	Lyon R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Papillon	Idem	Toulouse R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Grozier	Idem	Paris, central	"	Idem	Idem	1,500
Riou-Keraugal	Idem	Brest, central	"	Idem	Idem	1,500
Blanchard	Idem	Tarascon	"	Idem	Idem	1,500
Bondurand	Idem	Nîmes R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Petit	Idem	Senlis	"	Idem	Idem	1,500
Merlot	Idem	Saint-Omer	"	Idem	Idem	1,500
Gabrie	Idem	Millau	"	Idem	Idem	1,500
Merveilleau	Idem	Libourne	"	Idem	Idem	1,500
Collomp	Idem	Évian-les-Bains	"	Idem	Idem	1,500
Dalichoux	Idem	Béziers	"	Idem	Idem	1,500
Dessertine	Idem	Roanne	"	Idem	Idem	1,500
Lasalle	Idem	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem	Idem	1,500
Laplace	Idem	Oloron	"	Idem	Idem	1,500
Houard	Idem	Trouville	"	Idem	Idem	1,500
Baudouin	Idem	Ligne de la Médi- terrannée	"	Idem	Idem	1,500
Jean	Idem	Péronne	"	Idem	Idem	1,500
Faget	Idem	Lézignan	"	Idem	Idem	1,500
Dégombert	Idem	Le Havre, central	"	Idem	Idem	1,500
Canco	Idem	Digne	"	Idem	Idem	1,500
Milano	Idem	Marseille, central	"	Idem	Idem	1,500
Dargelos	Idem	Bordeaux, central	"	Idem	Idem	1,500
Andoque	Idem	Montpellier, central	"	Idem	Idem	1,500
Dubos	Idem	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem	Idem	1,500
Viguier	Idem	Carcassonne	"	Idem	Idem	1,500
Roulet	Idem	Rambouillet	"	Idem	Idem	1,500
Tridant	Idem	Neufchâteau	"	Idem	Idem	1,500
Vuillaume	Idem	Nice, central	"	Idem	Idem	1,500
Izard	Idem	Paris 36	"	Idem	Idem	1,500
Pères	Idem	Villeneuve-sur-Lot	"	Idem	Idem	1,500
Leclercq	Idem	Abbeville	"	Idem	Idem	1,500
Chaix	Idem	Salon	"	Idem	Idem	1,500
Ladouce	Idem	Mézières	"	Idem	Idem	1,500
Caffort	Idem	Carcassonne	"	Idem	Idem	1,500
Labat	Idem	Alger R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Balayer	Idem	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem	Idem	1,500
Soulé	Idem	Bagnères-de-Luchon	"	Idem	Idem	1,500
Laguens	Idem	Lourdes	"	Idem	Idem	1,500
Liaux	Idem	Nantes R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Pothin	Idem	Decize	"	Idem	Idem	1,500
Bertrand	Idem	Moulins	"	Idem	Idem	1,500
Martta	Idem	Cannes	"	Idem	Idem	1,500
Caravel	Idem	Nice, central	"	Idem	Idem	1,500
Noël	Idem	Nîmes, central	"	Idem	Idem	1,500
Montou	Idem	Châtelleraut	"	Idem	Idem	1,500
Villeroy	Idem	Bar-le-Duc	"	Idem	Idem	1,500
Dauphin	Idem	Brignoles	"	Idem	Idem	1,500
Brachanel	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Vachier	Idem	Paris, téléphones.	"	Idem	Idem	1,500
Thibaut	Expédition <sup>re</sup>	Personnel	"	Idem	Paris R. P.	1,500
Larmignat	Surnumér <sup>re</sup>	Montargis	"	Surnumér <sup>re</sup>	Châteauroux	"
Adde	Idem	Évreux	"	Idem	Saint-Lô	"
Blanchet	Idem	Les Andelys	"	Idem	Évreux	"
Rhuillier	Idem	En disponibilité	"	Idem	Commercy	"
Rambourg	Idem	Chauny	"	Idem	Verdun	"
Veyrat	Idem	Avallon	"	Idem	Auxerre	"
Garnier	Idem	Lyon-Terreaux	"	Idem	Bourg	"
Odouzo	Idem	En disponibilité	"	Idem	Lyon-Terreaux	"
Calvelli	Idem	Marseille, central	"	Idem	Maccinaggio	"
Desmoulins	Idem	Pont-Audemer	"	Idem	Toul	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Mourlon . . . . .	Surnumér <sup>re</sup>	Pont-Audemur . . . . .	fr. "	Surnumér <sup>re</sup>	Belfort, faubourg de France.	"
Souville . . . . .	Idem . . . . .	Tarbos . . . . .	"	Idem . . . . .	Saint-Gaudens. . . . .	"
Navarre. . . . .	Idem . . . . .	Bayonne. . . . .	"	Idem . . . . .	Pauillac . . . . .	"
Hourton . . . . .	Idem . . . . .	Les Andelys. . . . .	"	Idem . . . . .	Lisieux. . . . .	"
Longeaux. . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité. . . . .	"	Idem . . . . .	Saint-Quentin. . . . .	"
Gotty . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	"
Lab . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Rambouillet. . . . .	"
Ollivier. . . . .	Idem . . . . .	Vannes. . . . .	"	Idem . . . . .	Redon. . . . .	"
Brun . . . . .	Idem . . . . .	Sens. . . . .	"	Idem . . . . .	Fontainebleau. . . . .	"
Thonat. . . . .	Idem . . . . .	Riom. . . . .	"	Idem . . . . .	Montluçon . . . . .	"
Jourd'heuil . . . . .	Idem . . . . .	Nancy R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Nancy, porte Saint- Nicolas. . . . .	"
Daviot. . . . .	Idem . . . . .	Soissons . . . . .	"	Idem . . . . .	Compiègne. . . . .	"
Bédon . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	"	Idem . . . . .	Épital, rue Thiers. . . . .	"
Bonnefois. . . . .	Idem . . . . .	Marvejols. . . . .	"	Idem . . . . .	Montrbrison. . . . .	"
Cosly . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 3. . . . .	"
Candès . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon. . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 24. . . . .	"
Dumetz. . . . .	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Mer. . . . .	"	Idem . . . . .	Arras. . . . .	"
Cabrot . . . . .	Idem . . . . .	Yssingeaux. . . . .	"	Idem . . . . .	Arles. . . . .	"
Boudoube. . . . .	Idem . . . . .	Pau . . . . .	"	Idem . . . . .	Nice, central. . . . .	"
Deberdt. . . . .	Idem . . . . .	Le Havre, port . . . . .	"	Idem . . . . .	Le Havre, principal . . . . .	"
Bousquet. . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne de Lyon. . . . .	"
Barelli . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Nice R. P. . . . .	"
Vernet . . . . .	Idem . . . . .	Lyon-Terreaux. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Lafaye. . . . .	Idem . . . . .	Elbeuf. . . . .	"	Idem . . . . .	Menton. . . . .	"
Félix . . . . .	Idem . . . . .	Troyes R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Elbeuf . . . . .	"
Rebulet. . . . .	Idem . . . . .	La Ferté-Macé . . . . .	"	Idem . . . . .	Vire. . . . .	"
Tixador. . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	"
Bouculat. . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne de Lyon. . . . .	"
Gibassier. . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord. . . . .	"	Idem . . . . .	Constantine R. P. . . . .	"
Gleize . . . . .	Idem . . . . .	Concarneau. . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 53. . . . .	"
Boulet . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon. . . . .	"	Idem . . . . .	Tarare . . . . .	"
Vidal . . . . .	Idem . . . . .	Lig. du Nord-Ouest . . . . .	"	Idem . . . . .	Troyes R. P. . . . .	"
Peyrueq. . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest. . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 7. . . . .	"
Laubié . . . . .	Idem . . . . .	Yvetot . . . . .	"	Idem . . . . .	Touneins. . . . .	"
Santi. . . . .	Idem . . . . .	Souk-Arras. . . . .	"	Idem . . . . .	Constantine R. P. . . . .	"
Befferon. . . . .	Idem . . . . .	Cholet. . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 18. . . . .	"
Linard . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 76. . . . .	"
Guillot . . . . .	Idem . . . . .	Paris 24. . . . .	"	Idem . . . . .	Dijon, central. . . . .	"
Rossignol . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne de Lyon. . . . .	"
Pères. . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Descaires . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 3. . . . .	"
Orliagnat . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Angoulême. . . . .	"
Durey. . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Melun. . . . .	"
Labergit . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Amiens R. P. . . . .	"
Vitrin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Le Havre, principal . . . . .	"
Nègre . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	"
Lapalu . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Galmels. . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne de Lyon. . . . .	"
Seutis. . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Brossette. . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 5. . . . .	"
Barthelémy . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Fages . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Vernay . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 15. . . . .	"
Karl . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 7. . . . .	"
Mazières . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 2. . . . .	"
Desmaret . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Saint-Quentin . . . . .	"
Berthier. . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"
Delalande . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Caen R. P. . . . .	"
Touchemoulin. . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	"
Jassaud . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon-Perracho. . . . .	"
Martin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Orléans R. P. . . . .	"

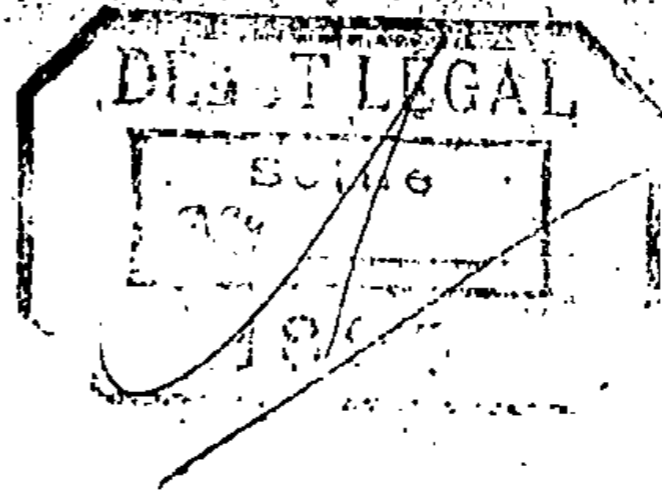
NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Chaspoul.....	Surnumér <sup>re</sup> .	En disponibilité.	"	Surnumér <sup>re</sup> .	Oran R. P.....	"
Antonetti.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Marseille R. P.....	"
Badré.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lille, central.....	"
Gremillet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lunéville.....	"
Christophe.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Troyes R. P.....	"
Bourguignon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Dijon R. P.....	"
Lemoine.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Verdun.....	"
Grand.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Souk-Aras.....	"
Laroque.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 8.....	"
Gaude.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 82.....	"
Fromentin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 59.....	"
Pelé.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Jolivet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Alençon.....	"
Chirouze.....	Com. aux <sup>re</sup> .	Tournon.....	"	Idem.....	Même service.....	"
Chayé.....	Idem.....	Pau.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Prockter.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Eymar.....	Idem.....	Montpellier R. P.	"	Idem.....	Idem.....	"
Gras.....	Idem.....	Montpellier-Grand- Galion.	"	Idem.....	Idem.....	"
Derippe.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lamolto.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Moulagué.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Hors.....	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	"	Idem.....	Idem.....	"
Durand.....	Idem.....	Paris 98.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Chevais.....	Idem.....	Constantine R. P.	"	Idem.....	Idem.....	"
Perrimon.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Moricard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Remodeau.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Fauré.....	Idem.....	Toulouse, central.	"	Idem.....	Idem.....	"
Laurent.....	Idem.....	Croix.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lebernicheux.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Legois.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lo Seigle.....	Idem.....	Lorient.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Braidy.....	Idem.....	Lille R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mothes.....	Idem.....	Narbonne.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pargneux.....	Idem.....	Saint-Quentin.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bouligny.....	Idem.....	Paris 83.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Vernet.....	Idem.....	Étampes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Joly.....	Idem.....	Paris 80.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Onic.....	Idem.....	Avignon R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Colliard.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Cassan.....	Idem.....	Angenis.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Boucier.....	Idem.....	Paris 14.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Sarrazin.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	"	Idem.....	Idem.....	"
Viguié.....	Idem.....	Toulouse, central..	"	Idem.....	Idem.....	"
Castaingéde.....	Idem.....	Tours, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Fabre.....	Idem.....	Carcassonne.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dupont.....	Idem.....	Laon R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lo Bail.....	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest.	"	Idem.....	Idem.....	"
Clay.....	Idem.....	Saint-Omer.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Blauvac.....	Idem.....	Philippeville.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Tardieu.....	Idem.....	Marseille, préfet..	"	Idem.....	Idem.....	"
Marchadier.....	Idem.....	Le Blanc.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Sicard.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.....	Idem.....	"
Meyer.....	Idem.....	Versailles R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Soulé.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Fargues.....	Idem.....	Carcassonne.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Desnoyers.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Desachy.....	Idem.....	Maubeuge.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Natier.....	Idem.....	Saintes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Burle.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Amalie.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.....	Idem.....	"
Lacroux.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Ribeyre.....	Commis aux <sup>re</sup>	Lig. du Nord-Ouest.	"	Surnumér <sup>re</sup>	Même service.....	"
Teyssièrè.....	Idem.....	Figenc.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bouculat.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.....	Idem.....	"
Vasseur.....	Idem.....	Lens.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Deschamps.....	Idem.....	Argentan.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bessède.....	Idem.....	Agde.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Guiauchain.....	Idem.....	Aubenas.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Philip.....	Idem.....	Saint-Étienne.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lallemand.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Couéron.....	Idem.....	Saint-Nazaire.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bruant.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gonin.....	Idem.....	Paris 18.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Depuydt.....	Idem.....	Béthune.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lebourrier.....	Idem.....	Mayenne.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Genique.....	Idem.....	Châlous-sur-Marne.	"	Idem.....	Idem.....	"
Lombard.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Toucry.....	Idem.....	Lille, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Vimeux.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lagarde.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Koubi.....	Idem.....	Oran R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Félix.....	Idem.....	Troyes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jacquet.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Cabardos.....	Idem.....	Paris 2.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Calas.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.....	Idem.....	"
Pelletier.....	Idem.....	Tarare.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Léger.....	Idem.....	Oran.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rafin-Peyloz.....	Idem.....	Grenoble.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Abbadie.....	Idem.....	Lourdes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Larnaudie.....	Idem.....	Saint-Calais.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Roche.....	Idem.....	Marseille.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gueilen.....	Idem.....	Roanne.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Brugière.....	Idem.....	Orléans R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Portail.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.....	Idem.....	"
Desmoulins.....	Idem.....	Poitiers.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Meunier.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Didier.....	Idem.....	Vouziers.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Prunseau.....	Idem.....	Nantes, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Godin.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	"	Idem.....	Idem.....	"
Bonneau.....	Idem.....	Nantes R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Vigouroux.....	Idem.....	Tarare.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bréfort.....	Idem.....	Saint-Quentin.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Léhas.....	Idem.....	Château-Thierry.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Léger.....	Idem.....	Paris 51.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lagarde.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dautel.....	Idem.....	Sedan.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Thomas.....	Idem.....	Épinal R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Turin.....	Idem.....	Brignoles.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dusolier-Gond.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Sérée.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Briat.....	Idem.....	Tarare.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Artisien.....	Idem.....	Calais-F <sup>lles</sup> .....	"	Idem.....	Idem.....	"
Soyer.....	Idem.....	Amiens R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Perrot.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bérillon.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Barreau.....	Idem.....	Aumale.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Buerne.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bufferon.....	Idem.....	Cholet.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Brayelle.....	Idem.....	Bergues.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Coste.....	Idem.....	Besançon R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Duval.....	Idem.....	Rennes, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Paliès.....	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest.	"	Idem.....	Idem.....	"
Schneider.....	Idem.....	Blidah.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Fourmaux.....	Idem.....	Arras.....	"	Idem.....	Idem.....	"



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Vernegeot.....	Commis aux <sup>re</sup>	Tours R. P. ....	fr.	Surnumér <sup>re</sup>	Même service.....	fr.
Paragné.....	Idem.....	Bayonne.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Antige.....	Idem.....	Le Creusot.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Vilacèque.....	Idem.....	Cette.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Quentin.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.....	Idem.....	"
Lamauroux.....	Idem.....	Paris R. P. ....	"	Idem.....	Idem.....	"
Béraud.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Fabre.....	Idem.....	Pauillac.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Génot.....	Idem.....	Gannat.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Merlet.....	Idem.....	Paris R. P. ....	"	Idem.....	Idem.....	"
Blanc.....	Idem.....	Lyon, gare.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Henry.....	Idem.....	Bar-sur-Aube.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Chadeau.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Roussin.....	Idem.....	Paris II.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dalet.....	Idem.....	Saint-Galais.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Neveu.....	Idem.....	Issoudun.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Hubiche.....	Idem.....	Constantine.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pacque.....	Idem.....	Calais-Fontinettes.	"	Idem.....	Idem.....	"
Delorme.....	Idem.....	Arles.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Viallet.....	Idem.....	Le Creusot.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Peloutier.....	Idem.....	Aix-en-Provence...	"	Idem.....	Idem.....	"
Perréard.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jaubert.....	Idem.....	Grasse.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gerbier.....	Idem.....	Saint-Etienne R. P.	"	Idem.....	Idem.....	"
Sipolis.....	Idem.....	Narbonne.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Déchaud.....	Idem.....	Paris 18.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dupuis.....	Idem.....	Avallon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Doudoux.....	Idem.....	Guise.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bès.....	Idem.....	La Rochelle.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Clottes.....	Idem.....	Limoux.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mazon.....	Idem.....	Avignon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Vachon.....	Idem.....	Poitiers.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Vanmalle.....	Idem.....	Einbrun.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Passarieu.....	Idem.....	Cholet.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Brijat.....	Idem.....	Oran R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Delunnoy.....	Idem.....	Arras.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Capus.....	Idem.....	Saida.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Cazaban.....	Idem.....	Villeneuve-sur-Lot.	"	Idem.....	Idem.....	"
Combettes.....	Idem.....	Pontoise.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Blanc.....	Idem.....	Marseille, central.	"	Idem.....	Idem.....	"
Pradiès.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Labat.....	Idem.....	Angoulême.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Delsol.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Calvié.....	Idem.....	Montpellier R. P.	"	Idem.....	Idem.....	"
Sauget.....	Idem.....	Besançon R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Soulans.....	Idem.....	Arcahon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Botrel.....	Idem.....	Aumole.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Corp.....	Idem.....	La Flèche.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Phocion.....	Idem.....	Laval.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lavie.....	Idem.....	Challans.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Junca.....	Idem.....	Saint-Nazaire.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bohuan.....	Idem.....	Vitré.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Brunel.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, R. P.	"	Idem.....	Idem.....	"
Faudon.....	Idem.....	Rive-de-Gier.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Cornu.....	Idem.....	Chaumont.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Guitier.....	Idem.....	Tarbes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rapin.....	Idem.....	Lyon R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Nicoleau.....	Idem.....	Sables-d'Olonnes...	"	Idem.....	Idem.....	"
Lemolt.....	Idem.....	Argentan.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rampon.....	Idem.....	Troyes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ronnot.....	Idem.....	Tunisie.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Chauvet.....	Idem.....	La Roche-sur-Yon.	"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Perrot.....	Commis aux <sup>rs</sup>	Bourges.....	"	Surnumér <sup>ro</sup>	Même service.....	"
Féraud.....	Idem.....	Brignolos.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Duchié.....	Idem.....	Clamecy.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Desneux.....	Idem.....	Tours, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rat.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rebeyrol.....	Idem.....	Enghien-les-Bains.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Destenave (J.-N.).	Idem.....	Arcachon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Beaucamp.....	Idem.....	Lens.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Legendre.....	Idem.....	Nantes, contral.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Destenave (A.-J.).	Idem.....	Arcachon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Brachanet.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jullien.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Moreau.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Entraigue.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Vaquer.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Egazo.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Melaye.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Meaux.....	"
Girard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Versailles R. P.....	"
Jaulin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 2.....	"
Roux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.....	"
Chevallier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 21.....	"
Mathieu.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lyon R. P.....	"
Cœurveillé.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.....	"
Philip.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Molinier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 1.....	"
Sirot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Troyes R. P.....	"
Gravelat.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.....	"
Pinard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne de l'Ouest.....	"
Charrasse.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lyon, central.....	"
Laroche.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Saint-Etienne-Ba- douillère.....	"
Andréi.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Constantine R. P.....	"
Cauvin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Delhonnol.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Papon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Commorey.....	"
Giuliardi.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 24.....	"
Dufourg.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	S <sup>t</sup> -Germain-en-Laye.....	"
Ruysselaère.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lens.....	"



— 681 —

1894.

N° 13.

N° 13.

# ANNEXE

## AU BULLETIN MENSUEL

### DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

DÉCEMBRE 1894.

#### SOMMAIRE.

Pages.

CRÉATIONS de bureaux de poste.....	682
CRÉATION d'un service de bureaux ambulants entre Marseille et Nice.....	683
MODIFICATION dans l'habillement des sous-agents.....	683
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	684
ARRÊTÉ ministériel autorisant la transformation du réseau spécial à conversations taxées de Voiron (Isère) en réseau urbain.....	686
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création, à Bernay (Eure), d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées.....	687
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création, à Chelles (Seine-et-Marne), d'un réseau télépho- nique spécial à conversations taxées.....	687
ARRÊTÉ ministériel autorisant la création, à Longjumeau (Seine-et-Oise), d'un réseau télépho- nique spécial à conversations taxées.....	688
MISE en service de réseaux et de lignes téléphoniques.....	688
ADDITIONS et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques par département (N° 500-43).....	689
ADDITIONS et modifications à la nomenclature des fils.....	691
TARIF télégraphique (Édition de mars 1893). [Bulletin rectificatif n° 17.].....	692
FRANCHISES télégraphiques.....	695
SÉRIE des prix du matériel télégraphique d'usage courant (Dernières adjudications). — Ma- tériel des lignes aériennes.....	696
SÉRIE des prix du matériel télégraphique d'usage courant (Dernières adjudications). — Ma- tériel des lignes souterraines.....	699
SÉRIE des prix du matériel de poste télégraphique d'usage courant.....	703
FÉLICITATIONS et témoignage de satisfaction adressés au personnel du service technique du département de Constantine.....	705
NOMENCLATURE des bureaux britanniques.....	705
PAQUEBOTS-POSTE français. — Nouveaux itinéraires des lignes de l'Indo-Chine, de l'Australie et de la Côte orientale d'Afrique. — Tableaux du mouvement des paquebots des lignes de la Méditerranée et de l'Indo-Chine pour l'année 1895.....	708
BÂTIMENTS en partance.....	741
COMPARAISON des recouvrements du mois de septembre 1894 avec ceux du mois correspon- dant de l'année 1893. — France.....	743
COMPARAISON des recouvrements du mois de septembre 1894 avec ceux du mois correspon- dant de l'année 1893. — Algérie.....	744
ADDITIONS et modifications à la nomenclature n° 207 des rues de Paris.....	745
ANNOTATIONS au carnet n° 1516.....	746
ANNOTATIONS à porter par les receveurs des postes aux colonies à leur carnet n° 1 des abon- nements aux journaux.....	754

<b>TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de novembre 1894.</b> .....	754
<b>JUGEMENTS</b> .....	755
<b>FAITS divers.</b> .....	755
<b>FIXATION du nombre maximum d'agents à admettre, en 1895, à la première section de l'école professionnelle supérieure</b> .....	757
<b>FIXATION du nombre maximum des élèves à admettre, en 1895, dans la deuxième section de l'école professionnelle supérieure.</b> .....	757
<b>NOMINATIONS.</b> .....	757
<b>PROMOTIONS.</b> .....	759
<b>NOMINATIONS et mutations</b> .....	760

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. — ORGANISATION  
DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

*Créations d'établissements de facteur receveur de l'État.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Nièvre .....	Saint-Laurent .....	4 juillet 1894 .....	8831
Ain .....	Villeneuve .....	25 juillet 1894 .....	8832
Meurthe-et-Moselle .....	Praye .....	4 juillet 1894 .....	8835
Nord .....	Den ( Commune d'Annœullin ) .....	Idem .....	8836
Haute-Garonne .....	Boussens .....	Idem .....	8839
Aude .....	Marcorignan .....	Idem .....	8841
Gironde .....	Saint Gervais .....	Idem .....	8842
Lot-et-Garonne .....	Samazan .....	24 septembre 1894 ..	8844
Loire .....	Saint-Sauveur .....	4 juillet 1894 .....	8845
Nièvre .....	Mesves-sur-Loire (1) .....	24 septembre 1894 ..	6770
Cantal .....	Saint-Étienne ( Commune de Neuviatte ) .....	4 juillet 1894 .....	8846
Alpes-Maritimes .....	Mouliet .....	29 janvier 1894 .....	8847
Aveyron .....	Cassuéjauls .....	27 mars 1894 .....	8848
Hérault .....	Saint-Jean-de-Védas (1) .....	4 juillet 1894 .....	7470

(1) Conversion de l'établissement de facteur receveur municipal existant dans la commune.

*Créations d'établissements de facteur receveur municipal.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS.	NUMÉROS d'ordre.
Maine-et-Loire .....	Le Longeron .....	14 novembre 1894 .....	8833
Côte-d'Or .....	Marigny-le-Cahouët .....	22 novembre 1894 .....	8837
Seine-et-Oise .....	Beynes .....	24 novembre 1894 .....	8840
Hérault .....	Croissan .....	28 novembre 1894 .....	8843

Par arrêté du 26 mai 1894, le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes a autorisé, sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes, la création d'une recette simple de 3<sup>e</sup> classe à Saint-Julien-en-Jarret (Loire). Ce bureau a pris le numéro d'ordre 8834.

Par arrêté du 31 août 1894, le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes a autorisé, sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes, la création d'une recette simple de 3<sup>e</sup> classe à Cabbé-Roquebrune (Alpes-Maritimes). Ce bureau a pris le numéro d'ordre 8838.

Par décision du Directeur général des postes et des télégraphes, en date du 7 décembre 1894, est autorisée la création d'une recette simple municipale à Avoudroy (Doubs). Ce bureau a pris le numéro d'ordre 8849.

Par décision du Directeur général des postes et des télégraphes, en date du 8 décembre 1894, le bureau existant à Marcillac-du-Lot (Lot) prendra, à l'avenir, le nom de Marcilhac.

Par décision du Directeur général des postes et des télégraphes, en date du 8 décembre 1894, est supprimé le bureau auxiliaire de poste de Villemoustaussou (Aude).

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes, le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes a décidé, à la date du 17 novembre dernier, la conversion en recette simple de 3<sup>e</sup> classe de l'établissement de facteur receveur de l'État d'Aïn-Kial (Oran).

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes, le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes a décidé, à la date du 18 décembre, la conversion en établissement de facteur receveur de l'État de la distribution auxiliaire existant à Oued-Slissen, commune du Télagh (Oran).

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 2<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE INTÉRIEURE.

---

*Création d'un service de bureaux ambulants  
entre Marseille et Nice.*

À partir du 16 décembre 1894, il a été créé entre Marseille et Nice un nouveau service de bureaux ambulants sous la dénomination : Marseille à Nice 2<sup>e</sup>.

Ce service comporte 3 brigades respectivement désignées par les lettres D. E. F.

Comme conséquence, le bureau ambulant déjà existant entre Marseille - Nice a reçu la dénomination : Marseille à Nice 1<sup>e</sup>.

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 5<sup>e</sup> BUREAU.

---

*Modification dans l'habillement des sous-agents.*

À la suite d'essais qui ont donné des résultats satisfaisants, l'Administration a décidé de remplacer le képi dont sont actuellement pourvus les facteurs par un autre dont la forme dite « Saumur » s'adapte mieux à la tête que l'ancien et

protège mieux la vue; il est pourvu de deux ventouses pour le renouvellement de l'air.

Cette coiffure sera substituée au képi actuellement en usage dans la tenue des facteurs des postes et télégraphes de la métropole et de l'Algérie, dès la livraison des effets d'habillement de l'exercice 1895.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

**1<sup>o</sup> Ouvertures.**

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux.*

Assier. M. ☒. RG. Lot.....	25 novembre 1894.
Auriac. M. ☒. RG. Basses-Pyrénées.....	10 décembre 1894.
Azerables. M. ☒. Creuse.....	<i>Idem.</i>
Belgentier. M. Var.....	<i>Idem.</i>
Bordes (Les). [Commune de la Celle-les-Bordes]. M. Seine-et-Oise.....	25 novembre 1894.
Campagne. M. Landes.....	<i>Idem.</i>
Champigny-le-Sec. M. ☒. RG. Vienne.....	<i>Idem.</i>
Cormeray. M. Loir-et-Cher.....	<i>Idem.</i>
Coudekerque-Branche. M. ☒. RG. Nord.....	10 novembre 1894.
Maligny. M. ☒. Yonne.....	25 novembre 1894.
Meilhan. M. RG. Landes.....	<i>Idem.</i>
Missègre M. ☒. Aude.....	<i>Idem.</i>
Pinsaguel. M. RG. Haute-Garonne.....	<i>Idem.</i>
Portet. M. RG. Haute-Garonne.....	<i>Idem.</i>
Portet. M. ☒. Basses-Pyrénées.....	10 décembre 1894.
Saint-Sulpice-d'Excideuil. M. RG. Dordogne.....	<i>Idem.</i>
Saint-Yaguen. M. RG. Landes.....	25 novembre 1894.
Salles-Lavalette. MT. Charente.....	10 novembre 1894.
Sarrazac. M. ☒. RG. Dordogne.....	10 décembre 1894.
Tiberguent. M. ☒. Constantine.....	10 septembre 1894.

b) *Gares.*

Castres. V. Tarn.  
Charlots (Les). K. Bouches-du-Rhône.  
Vendes. K. Cantal.

c) *Bureaux d'intérêt privé.*

Pierredon (Château de). IP. (3) Var.

(3) Relié au bureau de Sanary pour la correspondance de M. Léonce Bret, de ses hôtes et de son personnel.

**2<sup>o</sup> Modifications et transformations.**

Page 20. *A l'article*: Assier. 1 kil. Lot. *substituer*: Assier. V. Lot.

21. Aubrives. IP. (1) Ardennes. *Modifier ainsi qu'il suit le renvoi correspondant*:

(1) Relié au bureau de Givet pour la correspondance de la Société des usines d'Aubrives et Villerupt, de ses hôtes et de son personnel.

**Page 37. A l'article : Beuzeval. M/BC. ☒. Calvados, ajouter l'indice (3) et mettre au bas de la page le renvoi suivant :**

(3) Pendant les heures de fermeture du bureau de Beuzeval, les télégrammes à destination de cette localité peuvent être adressés par l'intermédiaire du sémaphore de la Pointe de Beuzeval, moyennant un exprès de 2 kilomètres. Ces télégrammes devront porter la mention «XP» en tête de l'adresse et le nom du sémaphore «Pointe de Beuzeval» à la fin.

— 79. *En regard de : Clermont-Ferrand. N/2. ☒. Puy-de-Dôme, ajouter l'indice (2) et mettre au bas de la page le renvoi suivant :*

(2) Ce bureau est ouvert jusqu'à 1 heure du matin.

— 85. *Supprimer l'article : Costebelle IP. (1) Var, ainsi que le renvoi correspondant.*

— 125. *A l'article : Gouvieux. M. ☒. RG. Oise, substituer à l'indice M. l'indice MC.*

— 135. *A l'article : Hyères. V. Var, substituer : Hyères (P. L. M.). V. Var.*

— 168. *Ajouter à son ordre alphabétique : Les Bordes (commune de la Celle-les-Bordes). M. Seine-et-Oise.*

— 169. *Ajouter à son ordre alphabétique : Les Charlots. K. Bouches-du-Rhône.*

— 235. *A l'article : Pointe de Beuzeval. Sém. 2 kil. Calvados, supprimer l'indice : 2 kil.*

— 252. *Au lieu de : Rochefort. M. ☒. Jura, lire : Rochefort-sur-Nénon. M. ☒. Jura... et reporter à son ordre alphabétique.*

— 272. *Saint-Irénée (Moulin de). IP. (1) Ardennes. Modifier ainsi qu'il suit le renvoi correspondant :*

(1) Relié au bureau de Vouziers pour la correspondance de M. Hardy-Lebègue fils, de ses hôtes et de son personnel.

— 320. *A l'article : Vaux-sur-Blaise. M. Haute-Marne, ajouter l'indice ☒.*

— 336. *A l'article : Xertigny. V. Vosges, substituer : Xertigny. VK. Vosges.*

— 345. *Bureaux de Clermont-Ferrand. En regard de : Clermont-Central. N/2. ☒. etc., ajouter l'indice (2) et mettre au bas de la page le renvoi suivant :*

(2) Ce bureau est ouvert jusqu'à 1 heure du matin.

— 345. *Bureaux de Dijon. Ajouter à la suite de la liste le nouveau bureau-succursale suivant :*

|| Dijon-Boulevard-Thiers. ☒..... | 3 ||

— 345. *Bureaux de Dunkerque. Inscrire l'indicatif « 1 » en regard de Dunkerque-Central N/2. ☒, et ajouter le nouveau bureau-succursale suivant :*

|| Dunkerque-Port. ☒..... | 2 ||

— 347. *Bureaux de Lyon. Biffer l'indication : Lyon-Exposition. ☒.... 13., et y substituer :*

|| Lyon-Montplaisir. ☒..... | 13 ||

— 349. *Bureaux de Rouen. En regard de : Rouen-Central, substituer « Palais des Consuls » à « rue Jeanne-d'Arc ».*

*Biffer l'indication : Rouen-Bourse. ☒., et y substituer : Rouen-Recette-Principale, rue Jeanne-d'Arc. ☒.*

*Ajouter l'indice RG. après le nom des bureaux suivants :*

Cernay-la-Ville. M. ☒. Seine-et-Oise.

Luc-sur-Orbieu. M. Aude.

Marcolès. M. ☒. Cantal.

Noyant. M. ☒. Maine-et-Loire.

Pont-de-Chérny. M. ☒. Isère.

**3° Fermetures provisoires.**

Léry. M. RG. Eure.

**4° Suppressions.**

Châtel-Censoir. 1 kil. Yonne.  
Saint-Maclou. V. Eure.

---

*ARRÊTÉ autorisant la transformation du réseau spécial à conversations taxées de Voiron (Isère) en réseau urbain.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Vu l'arrêté du 14 octobre 1892, autorisant la création d'un réseau téléphonique à Voiron (Isère);

Vu la demande formée par la majorité des abonnés de ce réseau, à la date du 12 février 1894;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

**ARRÊTE :**

ART. 1<sup>er</sup>. — Le réseau téléphonique spécial à *conversations taxées* dont la création a été autorisée par l'arrêté susvisé est transformé en réseau urbain.

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau reste limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cent cinquante francs (150<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

ART. 6. — Le présent arrêté sera mis en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1895.

ART. 7. — Par mesure transitoire, les abonnés actuels qui désireraient rester sous le régime du réseau spécial auront la faculté de maintenir la situation acquise tant qu'ils conserveront à leur nom personnel l'abonnement qui leur a été concédé.

Ils devront, à cet effet, faire connaître leurs intentions dans le délai d'un mois, à dater de la notification du présent arrêté.

ART. 8. — Sont abrogées toutes les dispositions contraires de l'arrêté du 14 octobre 1892;

Fait à Paris, le 29 novembre 1894.

LOURTIES.

---



*ARRÊTÉ autorisant la création, à Bernay (Eure), d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à Bernay (Eure).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 4 décembre 1894.

LOURTIES.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création, à Chelles (Seine-et-Marne), d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889;

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées est autorisée à Chelles (Seine-et-Marne).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 4 décembre 1894.

LOURTIES.

---

*ARRÊTÉ autorisant la création, à Longjumeau (Seine-et-Oise),  
d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 16 juillet 1889:

Vu les décrets des 18 janvier, 29 mars, 31 mai, 7 novembre 1890 et 23 mars 1891;

Sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La création d'un réseau téléphonique spécial à *conversations taxées* est autorisée à Longjumeau (Seine-et-Oise).

ART. 2. — Ce réseau sera classé dans la catégorie des réseaux aériens.

ART. 3. — L'étendue de ce réseau est limitée au périmètre de la commune.

ART. 4. — Le montant annuel de l'abonnement est fixé à cinquante francs (50<sup>f</sup>).

ART. 5. — La durée du service sera fixée par décision du Directeur général des postes et des télégraphes.

Fait à Paris, le 4 décembre 1894.

LOURTIES.

---

*Mise en service de réseaux téléphoniques et de lignes interurbaines.*

Réseau urbain :

Romans (Drôme) ..... 1<sup>er</sup> décembre 1894.

Réseaux spéciaux :

Montlhéry (Seine-et-Oise) ..... 19 novembre 1894.

Pessac (Gironde) ..... 16 novembre 1894.

Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle) ..... 16 novembre 1894.

*Mise en service de lignes téléphoniques interurbaines.*

Arras = Douai ..... 22 novembre 1894.

Montlhéry = Saint-Michel-sur-Orge ..... 19 novembre 1894.

Pessac = Bordeaux ..... 15 novembre 1894.

Pont-à-Mousson = Nancy ..... 16 novembre 1894.

Saint-Amant-de-Boixe = Angoulême ..... 20 novembre 1894.

Saint-Laurent-du-Médoc = Pauillac ..... 27 octobre 1894.

Toulouse = Limoges ..... 10 décembre 1894.

Remiremont = Épinal ..... 25 novembre 1894.

Romans = Valence ..... 5 décembre 1894.

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE.

*Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques  
par département (N° 500-43).*

(Direction à donner aux télégrammes.)

TROISIÈME NOTIFICATION.

1° ADDITIONS.

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
<b>BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX.</b>		
<b>Aude</b> .....	Missègre .....	Limoux.
<b>Charente</b> .....	Salles-Lavalette .....	Angoulême.
<b>Creuse</b> .....	Azerables .....	La Souterraine.
<b>Dordogne</b> .....	Sarrazac .....	Excideuil.
	Saint-Sulpice-d'Excideuil .....	Excideuil.
<b>Garonne (Haute-)</b> .....	Pinsaguel .....	Toulouse.
	Portet .....	Toulouse.
<b>Landes</b> .....	Campagne .....	Mont-de-Marsan.
	Meilhan .....	Mont-de-Marsan.
	Saint-Yaguen .....	Mont-de-Marsan.
<b>Loir-et-Cher</b> .....	Cormeray .....	Blois.
<b>Lot</b> .....	Assier .....	Figeac.
<b>Nord</b> .....	Coudekerque-Branche .....	Dunkerque.
<b>Pyrénées (Basses-)</b> .....	Auriac .....	Pau.
	Portet .....	Pau.
<b>Seine-et-Oise</b> .....	Bordes (Les) .....	Rambouillet.
<b>Var</b> .....	Belgentier .....	Toulon.
<b>Vienne</b> .....	Champigny-le-Sec .....	Poitiers.
<b>Yonne</b> .....	Maligny .....	Auxerre.
<b>GARE OUVERTE À LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.</b>		
<b>Tarn</b> .....	Castres .....	Castres.

**2° MODIFICATIONS.**

- Page 74, *remplacer* Badefols d'Aus *par* Badefols d'Ans.
- 75, ——— Saint-Antoine-du-Breuilh *par* Saint-Antoine-de-Breuilh.
- 85, ——— Saussay-la-Vache *par* Saussaye-la-Vache.
- 86, *supprimer* l'article « Saint-Maclou . . . Pont-Audemer ».
- 109, *remplacer* Lunel-Vieil *par* Lunel-Viel.
- 126, ——— Rochefort *par* Rochefort-sur-Nénon.
- 161, ——— Bussy-Lettrée-Vatay *par* Bussy-Lettrée-Vatry.
- 163, *supprimer* l'article « Vitry-en-Perthois . . . Vitry-le-François ».
- 191, *remplacer* Ourscamp *par* Ourscamps.
- 211, ——— Tantavel *par* Tautavel.
- 211, ——— Saint-Félieu-d'Avall *par* Saint-Félieu-d'Avall.
- 223, ——— Sainte-Corneille *par* Saint-Corneille.
- 242, ——— Conflans-Andrésy *par* Conflans-Fin-d'Oise.
- 242, *en regard de* Bougival-la-Celle-Saint-Cloud *substituer* Bougival à Saint-Cloud.
- 261, ——— de Vinon, *substituer* Manosque (*Basses Alpes*) à Brignoles.
- 262, *remplacer* Hyères *par* Hyères (P.-L.-M.)
- 278, ——— Blerry-les-Belles-Fontaines *par* Bierry-les-Belles-Fontaines.
- 280, *supprimer* l'article « Châtel-Censoir . . . Auxerre ».
-

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Additions et modifications à la Nomenclature des fils.*

RÉSEAU PRINCIPAL.

NUMÉROS des FILS.	POINTS EXTRÊMES.	VOIES SUIVIES et POINTS DE COUPURE.	OBSERVATIONS.
49 bis.	Dijon = Mulhouse.	<i>Dôle</i> , MONTBÉLIARD, <b>Belfort</b> , Montreux-Vieux.	Dessert Besançon.
179 bis.	Marseille = Nice..	Aix, Meyrargues, Varages, DRAGUIGNAN, GRASSE, Vence.	
205	Tours = Clermont- Ferrand.	Loches, CHÂTEAURoux, La Châtre, <i>Montluçon</i> , Gannat.	Fil de 4 <sup>m/m</sup> .
156	Paris = Lons-le- Saunier.	Noisy-le-Sec, <i>Nogent-sur-Seine</i> , TROYES, <i>Châtillon-sur-Seine</i> , <b>Dijon</b> , Dôle, Poligny.	Fil de cuivre de 2 <sup>m/m</sup> entre Troyes et Lons- le-Saunier.
204	Nice = Digne....	<i>Cannes</i> , GRASSE.....	Dessert Castellane.
204 bis.	Nice = Fréjus....	<i>Cannes</i> .....	Dessert Saint-Raphaël.
218	Marseille = Antibes	Aix, Meyrargues, Varages, DRAGUIGNAN, GRASSE.	Dessert Cannes.
360	Nice = Digne....	Vence, GRASSE, <i>Castellane</i> .	Fil de cuivre de 2 <sup>m/m</sup> 5 entre Nice et Grasse et fil de fer de 5 <sup>m/m</sup> entre Grasse et Digne. (Sert à former une com- munication auxiliaire entre Paris et Nice.)
518	Melun = Sézanne.	Verneuil, Marles.....	Dessert Coulommiers.
540	Mâcon = Belleville	.....	Dessert Villefranche-sur- Saône. (Fil souterrain entre Mâcon et Villefranche. — N° 0554.)
580	Digne = Cannes..	<i>Castellane</i> .....	Dessert Grasse.
604	Figeac = Decaze- ville.	.....	Dessert Aubin.

RÉSEAU DÉPARTEMENTAL.

NUMÉROS des FILS.	POINTS EXTRÊMES.	BUREAUX INTERMÉDIAIRES DESSERVIS.	OBSERVATIONS.
		INDRE-ET-LOIRE.	
1			
		HAUTE-MARNE.	
9	Chaumont = Joinville.		
		NORD.	
15	Lille = Hazebrouck		
25	Dunkerque = Hazebrouck.	Bergues.	
		RHÔNE.	
9			
		SEINE-ET-MARNE.	
5	Melun = Lagny..	Meaux.	
"	Lagny .....	.....	"
"	Coulommiers.....	.....	V. fil n° 518.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE.  
1<sup>er</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Tarif télégraphique.*

(Édition de mars 1893.)

**Bulletin rectificatif n° 17.**

**Pages 57, 62 et 67.** — **Note A.** — Biffer la fin de cette note, à partir des mots : « Cette liste figure... », et mettre entre parenthèses : « Voir page VI, premier alinéa, de la 9<sup>e</sup> édition de la Nomenclature internationale des bureaux télégraphiques. »

**Observation.** — Les bureaux qui ne sont pas pourvus de la 9<sup>e</sup> édition de la Nomenclature internationale trouveront, à la fin du présent Bulletin, une

liste révisée des localités de l'Amérique pour lesquelles les Compagnies n'exigent pas, dans l'adresse des télégrammes, le nom de l'État dans lequel ces localités sont situées.

**Page 69. — Brésil (Pernambouc).** — En regard de la lettre C (VOIE MADÈRE), dans les colonnes 4, 5 et 6, substituer aux taxes actuelles la taxe de 4 fr. 84, applicable à partir du 20 décembre.

**Pages 69 et 73. — Brésil (Rio-de-Janeiro et autres bureaux), Paraguay, République Argentine et Uruguay.** — En regard de la colonne C (VOIE MADÈRE), dans les colonnes 4, 5 et 6, substituer aux taxes actuelles la taxe de 7 fr. 04, applicable à partir du 20 décembre.

**Page 96. — Ile Labuan.** — Dans la colonne 8 (VOIE WLADIWOSTOCK), mettre : 10,50.

**Page 99. — Télégrammes de presse. — Afrique.** — Au-dessous de « Madagascar », ajouter :

Maurice (île)..... 2,70  
(Taxe applicable à partir du 20 décembre.)

**Page 99. — Télégrammes de presse. — Asie.** — Au-dessous de « Annam et Tonkin », ajouter :

Chine (Amoy, Foochow, Hong-Kong et Shanghai, seulement).. 3,15  
(Confirmation de la circulaire n° 56697 du 24 août.)

**Page 102. — Télégrammes de presse pour l'Amérique, par les voies du Nord.** — Ajouter :

	1	2	3	4
Chili (1) .....		1.90		1.90
Pérou (2) .....		1.90		1.90

(1) Pour les bureaux de Iquique, Santiago et Valparaiso seulement.

(2) Pour le bureau de Lima seulement.

(Confirmation des circulaires n° 65331, 66497 et 69601 des 2, 6 et 19 octobre.)

*Cartes du réseau télégraphique international.*

(Édition de janvier 1893. — Dixième notification.)

**Communications directes de la France avec les pays étrangers :**

**1° Belgique.** — Au-dessous de « Lille=Bruxelles », mettre :

Lille=Courtrai=Ostende..... 1

Au lieu de : « Lille=Courtrai=Gand », mettre :

Lille=Gand..... 1

**2° Espagne.** — Au-dessous de « Port-Vendres=Figueras », mettre :

Saint-Jean-Pied-de-Port=Valcarlos..... 1

(Nomenclature internationale des bureaux télégraphiques.)

(Berne. — 9<sup>e</sup> édition.)

**Modifications :**

**Page 278. — New-Ulm, Minnesota. —** Lire dans la 2<sup>e</sup> colonne :

(Minnesota) États-Unis.

---

*Liste révisée des localités de l'Amérique pour lesquelles les Compagnies n'exigent pas, dans l'adresse des télégrammes, la mention de l'État<sup>(1)</sup> auquel ces localités appartiennent.*

Albany, New-York.  
Atlanta, Géorgie.  
Baltimore, Maryland.  
Boston, Massachusetts.  
Brooklyn, New-York.  
Buffalo, New-York.  
Charleston, Caroline du Sud.  
Chattanooga, Tennessee.  
Chicago, Illinois.  
Cincinnati, Ohio.  
Cleveland, Ohio.  
Denver, Colorado.  
Des Moines, Iowa.  
Détroit, Michigan.  
Duluth, Minnesota.  
Elizabeth, New-Jersey.  
Fernandina, Floride.  
Galt, Ontario.  
Galveston, Texas.  
Grand Rapids, Michigan.  
Halifax, Nouvelle-Écosse.  
Hartford, Connecticut.  
Hoboken, New-Jersey.  
Indianapolis, Indiana.  
Ingersoll, Ontario.  
Jacksonville, Floride.

Jersey-City, New-Jersey.  
Kansas-City, Missouri.  
Leavenworth, Kansas.  
Louisville, Kentucky.  
Lowell, Massachusetts.  
Macon, Géorgie.  
Memphis, Tennessee.  
Milwaukee, Wisconsin.  
Minneapolis, Minnesota.  
Mobile, Alabama.  
Montgomery, Alabama.  
Montréal, Québec.  
Nashville, Tennessee.  
Nassau, Nouvelle-Providence, Iles Bahama.  
New-Haven, Connecticut.  
New-Orléans, Louisiane.  
Newport, Rhode-Island.  
New-Ulm, Minnesota.  
New-York, New-York.  
Norfolk, Virginie.  
Omaha, Nebraska.  
Ottawa, Ontario.  
Pensacola, Floride.  
Philadelphia, Pennsylvanie.  
Pittsburg, Pennsylvanie.

Portland, Orégon.  
Providence, Rhode-Island.  
Québec, Québec.  
Richmond, Virginie.  
Rochester, New-York.  
Sacramento, Californie.  
San-Francisco, Californie.  
St. John, Nouveau-Brunswick.  
St. John's, Terre-Neuve.  
St. Louis, Missouri.  
St. Paul, Minnesota.  
Salt-Lake-City, Utah.  
Savannah, Géorgie.  
Shreveport, Louisiane.  
Toledo, Ohio.  
Topeka, Kansas.  
Toronto, Ontario.  
Vera-Cruz, Mexique.  
Vicksburg, Mississippi.  
Washington, District de Colombie.  
Wilmington, Caroline du Nord.  
Winnipeg, Manitoba.

---

(1) Par « État » il faut entendre le nom de la **subdivision territoriale** et non celui du **pays**. S'il peut y avoir doute sur la direction à donner à un télégramme destiné à une des localités comprises dans cette liste, il est indispensable de compléter l'adresse par la mention du pays. Ainsi un télégramme à destination de Saint-Louis, qui ne porterait aucune mention de voie permettant de le diriger avec certitude sur l'Amérique, devra contenir la mention « États-Unis », sinon il serait exposé à être dirigé sur un des bureaux du même nom, situés en dehors des États-Unis, qui figurent dans la Nomenclature.



DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.

*Franchises télégraphiques.*

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 21 novembre 1894, il y a lieu d'apporter l'addition suivante à l'état général des franchises télégraphiques :

Page 67, ancienne édition, et page 89, nouvelle édition :

MINISTÈRE DE LA MARINE

(Algérie et Tunisie),

Ajouter :

L'Administrateur du quartier de Bône et le préposé de l'inscription maritime à la Calle.....	}	Pour les affaires de service urgentes avec le gardien du phare du cap Rosa.
Le gardien du phare du cap Rosa.....		
	}	Pour les affaires de service urgentes avec l'Administrateur du quartier de Bône et le préposé de l'inscription maritime à la Calle.

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.

*Série des prix du matériel télégraphique d'usage courant.*

(Dernières adjudications.)

EXERCICE 1895.

MATÉRIEL DES LIGNES AÉRIENNES.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.		
collectifs.	détaillés.			fr.	c.	
5	1	Entretoises en X, pour poteaux couples, en fer U (modèle léger avec accessoires).....	N.	3	15	
5	2	Entretoises en X, pour poteaux couples, en fer U (modèle renforcé) avec accessoires.....	N.	4	00	
5	3	Entretoises en X, pour poteaux couples, en fer U modèle très renforcé) avec accessoires.....	N.	4	50	
5	5	Entretoises droites en fer à 1 collier et 2 écrous pour poteaux couples de 8 mètres, avec accessoires.....	N.	3	15	
5	6	Entretoises droites en fer à 1 collier et 2 écrous pour poteaux couples de 10 et 12 mètres et pour lignes doubles, avec accessoires.....	N.	3	15	
5	8	Entretoise de tête, en fer, à double collier pour lignes doubles, avec accessoires.....	N.	3	50	
11	2	Poteaux injectés {	N.	5	00	
11	3		de 5 mètres à 6 <sup>m</sup> 50.....	N.	5	10
11	4		de 6 <sup>m</sup> 50 à 7 <sup>m</sup> 50.....	N.	8	00
11	6		de 7 <sup>m</sup> 50 à 9 mètres.....	N.	13	05
11	8		de 10 à 11 mètres.....	N.	21	50
11	9	de 12 mètres.....	N.	32	75	
16	6	Tiges en fer de 0 <sup>m</sup> 50, avec isolateur-arrêt scellé.....	N.	1	00	
16	7	Tiges en fer de 0 <sup>m</sup> 80, avec isolateur-arrêt scellé.....	N.	1	40	
21	21	Consoles courtes en U.....	N.	0	25	
21	22	Consoles longues en U.....	N.	0	35	
21	23	Consoles courtes en S.....	N.	0	25	
21	24	Consoles longues en S.....	N.	0	40	
25	6	Isolateurs-arrêts, à double cloche, non scellés.....	N.	0	55	
25	7	Isolateurs-arrêts, à simple cloche, non scellés.....	N.	0	25	
25	9	Isolateurs à double cloche, pour fil de petit diamètre, non scellés.....	N.	0	35	

Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.	
collectifs.	détaillés.			fr. c.	
25	10	Isolateurs à simple cloche, pour fil de petit diamètre, non scellés.....	N.	0	20
26	5	Isolateurs-arrêts à double cloche, scellés.....	N.	1	10
26	6	Isolateurs-arrêts, à double cloche, scellés, sur consoles longues.	N.	1	35
26	7	Isolateurs-arrêts doubles, à double cloche, scellés.....	N.	2	50
26	10	Isolateurs-arrêts à simple cloche, scellés.....	N.	0	65
26	11	Isolateurs-arrêts, à simple cloche, scellés sur consoles longues..	N.	1	10
26	12	Isolateurs arrêts doubles, à simple cloche, scellés.....	N.	2	10
26	13	Isolateurs 25/6 } consoles simples en U 21/9.....	N.	1	15
26	14	à double cloche } consoles longues en U 21/11.....	N.	1	40
		scellés sur			
26	15	Isolateurs 25/9 } consoles courtes en U 21/21.....	N.	0	70
26	16	à double cloche } consoles longues en U 21/22.....	N.	0	90
26	17	scellés sur } consoles courtes en S 21/23.....	N.	0	65
26	18	consoles longues en S 21/24.....	N.	0	80
26	25	Isolateurs 25/10 } consoles courtes en U 21/21.....	N.	0	55
26	26	à simple cloche } consoles longues en U 21/22.....	N.	0	70
26	27	scellés sur } consoles courtes en S 21/23.....	N.	0	55
26	28	consoles longues en S 21/24.....	N.	0	65
26	* 37	Petits isolateurs-arrêts, à double cloche, scellés, avec vis, pour entrée de poste.....	N.	0	60
26	42	Isolateurs en porcelaine et fonte scellés.....	N.	1	25
30	3	Vis 33/90.....	N.	0	05
30	4	Vis 33/70.....	N.	0	05
30	8	Vis 32/55 pour consoles téléphoniques en U.....	N.	0	04
31	2	Fil d'acier galvanisé de 2 <sup>m/m</sup> .....	K.	0	55
32	1	de 1 <sup>m/m</sup> .....	K.	0	40
32	3	Fil de fer..... } de 3 <sup>m/m</sup> .....	K.	0	33
32	4	de 4 <sup>m/m</sup> .....	K.	0	33
32	5	de 5 <sup>m/m</sup> .....	K.	0	32
33	1 bis.	Fil de bronze } de 11/10 de <sup>m/m</sup> .....	K.	1	60
33	ter.	de 15/10 de <sup>m/m</sup> .....	K.	1	50
33	2	Fil de cuivre } de 2 <sup>m/m</sup> .....	K.	1	35
33	2 bis.	de haute } de 2 <sup>m/m</sup> 1/2.....	K.	1	40
33	3	conductibilité } de 3 <sup>m/m</sup> .....	K.	1	35
33	4	de 4 <sup>m/m</sup> .....	K.	1	35
33	5	de 5 <sup>m/m</sup> .....	K.	1	90
35	1	Fil de cuivre de 1 <sup>m/m</sup> pour ligatures.....	K.	1	30
35	2	Fil de cuivre de 2 <sup>m/m</sup> pour ligatures.....	K.	1	30
38	2	Manchons } de 2 <sup>m/m</sup> .....	N.	0	15
38	3	pour } de 3 <sup>m/m</sup> .....	N.	0	02
38	4	fil de fer } de 4 <sup>m/m</sup> .....	N.	0	02
38	5	de 5 <sup>m/m</sup> .....	N.	0	03
39	1 bis.	Manchons } de 11/10 de <sup>m/m</sup> .....	N.	0	03
39	1 ter.	de 15/10 de <sup>m/m</sup> .....	N.	0	03
39	2	Manchons } de 2 <sup>m/m</sup> .....	N.	0	06
39	2 bis.	en cuivre } de 2 <sup>m/m</sup> 1/2.....	N.	0	06
39	3	pour fil } de 3 <sup>m/m</sup> .....	N.	0	07
39	4	de 4 <sup>m/m</sup> .....	N.	0	10
39	5	de 5 <sup>m/m</sup> .....	N.	0	16

Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.
collectifs.	détaillés.			
40	1	Soudure à l'étain.....	K.	1 00
40	2	Soudure spéciale pour fils de bronze et de cuivre.....	K.	1 70
43	1	Clefs à vis, tête carrée.....	N.	0 65
43	2	Clefs de traction et à vis, tête carrée.....	N.	1 20
43	5	Clefs à double mâchoire de 0 <sup>m</sup> 28.....	N.	3 05
43	6	Clefs à double mâchoire de 0 <sup>m</sup> 18.....	N.	1 75
43	8	Echelles (Paires de colliers d'assemblage pour).....	N.	5 40
48	13	Echelles de 4 mètres avec 2 talons d'arrêt.....	N.	6 00
50	1	Etriers (Paires d').....	N.	1 80
51	1	Fers à souder (grand modèle) avec manche.....	N.	3 90
51	2	Fers à souder (petit modèle) avec manche.....	N.	3 00
52	1	Fourneaux de plombier.....	N.	4 00
53	1	Hachettes.....	N.	2 25
55	1	Limes tiers point, bâtardes, avec manche.....	N.	0 48
55	2	Limes demi-rondes, demi-rondes, bâtardes, avec manche.....	N.	1 05
56	1	Mâchoires à tendre.....	N.	1 05
60	1	Moufles, grand modèle (1/2 paires de).....	N.	1 90
60	2	Moufles, petit modèle (1/2 paires de).....	N.	1 70
60	3	Cordages à moufles (grand modèle).....	N.	1 15
60	4	Cordages à moufles (petit modèle).....	N.	0 70
61	1	Pelles (avec manche).....	N.	1 25
61	2	Bêches (avec manche).....	N.	3 30
62	1	Pinces (plates grandes).....	N.	1 90
62	2	Pinces coupantes (grandes).....	N.	2 15
64	1	Sacs à outils, en cuir.....	N.	8 50
64	2	Sacs à outils, en cuir et toile.....	N.	2 45
64	3	Courroies de sacs à outils.....	N.	0 75
67	1	Soufflets de plombier.....	N.	4 17
70	1	Tournevis de surveillant.....	N.	0 30
71	1	Vrilles moyennes.....	N.	0 20
71	2	Vrilles grosses.....	N.	0 34
92	10	Manchons en caoutchouc (grand diamètre).....	N.	0 35
97	5	Tubes en porcelaine (petit modèle) coulés avec plaques et vis.....	N.	1 05
492	1	Vrilles (petites) n° 2.....	N.	0 15

FILS TÉLÉPHONIQUES

ET MANCHONS DE RACCORDEMENT POUR CES FILS.

33	3 bis.	Fil de cuivre de haute conductibilité de 3 <sup>m/m</sup> 1/2.....	K.	1 35
33	4 bis.	Fil de cuivre de haute conductibilité de 4 <sup>m/m</sup> 1/2.....	K.	1 35
39	3 bis.	Manchons en cuivre pour fil de 3 <sup>m/m</sup> 1/2.....	N.	0 07
39	4 bis.	Manchons en cuivre pour fil de 4 <sup>m/m</sup> 1/2.....	N.	0 11

Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie..

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE.  
3<sup>e</sup> BUREAU.

*Série des prix du matériel télégraphique d'usage courant (\*).*  
(Dernières adjudications.)

EXERCICE 1895.

MATÉRIEL DES LIGNES SOUTERRAINES.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.
c	ifs. détaillés.			
				fr. c.
	76	1 Bobine en tôle avec couvercle .....	N.	74 80
	81	7 Câble à un conducteur recouvert d'enveloppes tannées B.....	M.	0 46
	81	9 Câble à un conducteur M recouvert d'une armature en fer. (Lignes à grandes distances) .....	M.	1 26
	81	15 Câble à un conducteur recouvert d'un tube en plomb C.....	M.	0 68
	81	17 Câble à un conducteur recouvert d'un tube en plomb B.....	M.	0 70
	82	9 Câble à deux conducteurs M recouvert d'une armature en fer. (Lignes à grandes distances).....	M.	1 93
	83	5 Câble à trois conducteurs recouvert d'enveloppes tannées C.....	M.	1 07
	83	8 Câble à trois conducteurs (2 M, 1 G) recouvert d'enveloppes tannées. (Lignes à grandes distances.).....	M.	2 19
	83	8 bis Câble à trois conducteurs (2 M, 1 G G) recouvert d'enveloppes tannées. (Lignes à grandes distances.) .....	M.	2 49
	83	9 Câble à trois conducteurs (3 M) recouvert d'enveloppes goudronnées à une armature en fer. (Lignes à grandes distances.)	M.	2 35
	83	9 bis Câble à trois conducteurs (2 M et 1 G) recouvert d'enveloppes goudronnées à une armature en fer. (Lignes à grandes distances.).....	M.	2 48
	83	9 ter Câble à trois conducteurs (2 M et 1 G G) recouvert d'enveloppes tannées à une armature en fer. (Lignes à grandes distances.)	M.	3 52
	83	10 Câble à trois conducteurs (2 M, 1 G) recouvert d'enveloppes goudronnées à double armature en fer. (Lignes à grandes distances.) .....	M.	4 10
	83	14 bis Câble à trois conducteurs recouvert d'un tube en plomb et armé en fer .....	M.	1 42
	83	15 Câble à trois conducteurs recouvert d'un tube en plomb C.....	M.	1 87
	83	18 Câble à trois conducteurs (2 M, 1 G) recouvert d'un tube en plomb. (Lignes à grandes distances.) .....	M.	1 85
	83	18 bis Câble à trois conducteurs (2 M, 1 G G) recouvert d'un tube en plomb. (Lignes à grandes distances.).....	M.	2 23
	85	5 Câble à cinq conducteurs recouvert d'enveloppes goudronnées ou tannées C.....	M.	1 59
	85	15 Câble à cinq conducteurs recouvert d'un tube en plomb C.....	M.	2 81
	85	17 Câble à cinq conducteurs recouvert d'un tube en plomb B.....	M.	3 25
	87	5 Câble à sept conducteurs recouvert d'enveloppes goudronnées ou tannées C.....	M.	3 06
	87	7 Câble à sept conducteurs recouvert d'enveloppes tannées B.....	M.	3 86
	87	14 bis Câble à sept conducteurs recouvert d'un tube en plomb et armé en fer .....	M.	3 68

(\*) Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.  fr. c.
collectifs.	détaillés.			
87	15	Câble à sept conducteurs recouvert d'un tube en plomb C.....	M.	3 61
87	17	Câble à sept conducteurs recouvert d'un tube en plomb B....	M.	4 30
89	1	Crampons galvanisés pour un câble (grand modèle).....	N.	0 03
89	2	Crampons galvanisés pour un câble (petit modèle).....	N.	0 03
89	3	Crampons galvanisés pour deux câbles (grand modèle).....	N.	0 04
89	4	Crampons galvanisés pour deux câbles (petit modèle).....	N.	0 03
95	26	Supports en fer, à équerre, carrés, pour câbles (petit modèle).	N.	0 14
95	27	Supports en fer, à équerre, carrés, pour câbles (moyen modèle).....	N.	0 20
95	28	Supports en fer, à équerre, carrés, pour câbles (grand modèle).....	N.	0 32
95	29	Supports en fer, à équerre, demi-ronds, pour câbles (petit modèle).....	N.	0 14
95	30	Supports en fer, à équerre, demi-ronds, pour câbles (moyen modèle).....	N.	0 20
95	31	Supports en fer, à équerre, demi-ronds, pour câbles (grand modèle).....	N.	0 32
105	1	Enduit Chatterton.....	K.	7 45
107	1	Gutta-percha en bandes.....	K.	14 95
117	1	Ruban goudronné.....	K.	3 30
117	2	Ruban de caoutchouc vulcanisé.....	K.	7 55
117	3	Ruban tanné.....	K.	5 30
117	4	Ruban de caoutchouc pur.....	K.	17 55
<b>MATÉRIEL TÉLÉPHONIQUE D'USAGE COURANT.</b>				
<b>CÂBLES TÉLÉPHONIQUES SOUS GUTTA-PERCHA.</b>				
84	1	Câble téléphonique à une paire de conducteurs recouvert d'un tube en plomb.....	M.	0 73
84	2	Câble téléphonique à sept paires de conducteurs recouvert d'un tube en plomb.....	M.	3 09
84	2 bis	Câble téléphonique à sept paires de conducteurs sous guipage..	M.	3 15
<b>CÂBLES TÉLÉPHONIQUES ISOLÉS AU PAPIER.</b>				
84	7	Câble à sept paires de conducteurs recouvert d'un tube en plomb.	M.	1 20
84	8	Câble à vingt-six paires de conducteurs recouvert d'un tube en plomb.....	M.	3 20
<b>TUYAUX POUR LIGNES TÉLÉPHONIQUES.</b>				
98	1	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150, à emboîtement et cordon.....	M.	5 19
98	2	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150, sans emboîtement à deux cordons.	M.	4 69
98	3	Coudes au 1/8° pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150.....	N.	7 25
98	4	Coudes au 1/16° pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150.....	N.	5 39
98	5	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150.....	N.	14 50
98	6	Chambres pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150.....	N.	49 72
98	7	Pièces de raccordement sur chambre pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150.....	N.	3 94

Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.	
collectifs.	détaillés.			fr.	c.
<b>TUYAUX POUR LIGNES URBAINES.</b>					
98	8	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,100, à emboîtement.....	M.	3	52
98	9	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,100, sans emboîtement.....	M.	3	33
98	10	Coudes au 1/8° pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,100.....	N.	2	64
98	11	Coudes au 1/16° pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,100.....	N.	2	20
98	12	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,100.....	N.	6	02
98	13	Pièces de raccordement sur chambre pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,100.....	N.	1	54
98	14	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,081, à emboîtement.....	M.	2	93
98	15	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,081, sans emboîtement.....	M.	2	64
98	16	Coudes au 1/8° pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,081.....	N.	2	43
98	17	Coudes au 1/16° pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,081.....	N.	2	04
98	18	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,081.....	N.	5	26
98	19	Pièces de raccordement sur chambre pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,081.....	N.	0	91
98	20	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070, à emboîtement.....	M.	2	65
98	21	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070, sans emboîtement.....	M.	2	24
98	22	Coudes au 1/8° pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	1	89
98	23	Coudes au 1/16° pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	1	45
98	24	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	4	30
98	25	Pièces de raccordement sur chambre pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	0	84
98	26	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060, à emboîtement.....	N.	6	70
98	27	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060, sans emboîtement.....	N.	4	83
98	28	Tuyaux courbes de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	3	50
98	29	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	3	34
98	30	Bagues pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	0	98
98	31	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	1	00
98	32	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, à emboîtement.....	N.	4	29
98	33	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, sans emboîtement.....	N.	3	82
98	34	Tuyaux courbes de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	2	28
98	35	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	2	90
98	36	Bagues de manchon pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	0	68
98	37	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	0	79
98	38	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040, à emboîtement.....	N.	2	63
98	39	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040, sans emboîtement.....	N.	2	21
98	40	Tuyaux courbes de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	2	21
98	41	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	2	60
98	42	Bagues pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	0	66
98	43	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	0	80
98	44	Coudes au 1/4 pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	0	96
98	45	Coudes au 1/8 pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	1	45
98	47	Chambres pour tuyaux de 0 <sup>m</sup> ,100; 0 <sup>m</sup> ,081; 0 <sup>m</sup> ,070; 0 <sup>m</sup> ,060; 0 <sup>m</sup> ,050 et 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	17	59
<b>TUYAUX POUR GRANDES LIGNES.</b>					
<i>Joint modifié.</i>					
99	1	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070, à emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	6	36
99	2	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070, à emboîtement sans cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	8	41
99	3	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070, sans emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> 50).....	N.	6	98

Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.	
collectifs.	détaillés.			fr.	c.
99	4			Tuyaux courbes de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.
99	5	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	3	17
99	6	Bagues de manchon pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	1	20
99	7	Chambres d'alignement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	58	50
99	8	Chambres d'angle pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	58	10
99	9	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	1	42
99	11	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060, à emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	5	78
99	12	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060, à emboîtement sans cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	7	38
99	13	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060, sans emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> 50).....	N.	6	60
99	14	Tuyaux courbes de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	3	41
99	15	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	2	38
99	16	Bagues de manchon pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	1	00
99	17	Chambres d'alignement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	26	36
99	18	Chambres d'angle pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	25	19
99	19	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	1	00
99	21	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, à emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	3	65
99	22	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, à emboîtement sans cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	3	35
99	23	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, sans emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	2	95
99	24	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, à emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> )..	N.	3	89
99	25	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, à emboîtement sans cordon (2 <sup>m</sup> )..	N.	4	23
99	26	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, sans emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> )..	N.	3	20
99	27	Tuyaux courbes de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	1	75
99	28	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	1	40
99	29	Bagues de manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	0	70
99	30	Chambres d'alignement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	16	75
99	31	Chambres d'angle pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	16	75
99	32	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	0	52
99	34	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040, à emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> )..	N.	2	50
99	35	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040, à emboîtement sans cordon (2 <sup>m</sup> )..	N.	2	35
99	36	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040, sans emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> )..	N.	2	34
99	37	Tuyaux courbes de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	2	15
99	38	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	1	72
99	39	Bagues de manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	0	94
99	40	Chambres d'alignement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	26	50
99	41	Chambres d'angle pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	26	15
99	42	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	0	80
FONTES DIVERSES.					
100	1	Chambre pour câble armé.....	N.	11	36
100	2	Pièces de raccord sur chambre pour câble armé.....	N.	0	63
100	3	Fourreaux à coquilles, pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	12	95
100	4	Fourreaux à coquilles, pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, 0 <sup>m</sup> ,060 et 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	13	59

Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.



DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 4° BUREAU.

*Série des prix du matériel de poste télégraphique d'usage courant (\*).*

EXERCICE 1895.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.	
collectifs.	détaillés.			fr.	c.
216	1	Manipulateurs Morse .....	N.	8	00
218	2	Récepteurs Morse à moyenne résistance et à translation .....	N.	93	85
"	3	à moyenne résistance sans translation .....	N.	97	00
236	1	Tampons Morse avec chape .....	N.	2	50
"	2	sans chape .....	N.	0	80
"	4	Rondelles en feutre pour tampons .....	N.	0	04
240	1	Boîtes pour poste municipal (avec rappel et bobine) .....	N.	220	00
240	2	municipal (sans rappel ni bobine) .....	N.	198	00
240	4	divers, montées .....	N.	250	00
241	1	Appareils Hughes, avec chiffres .....	N.	898	00
318	1	Tableaux annonceurs à 12 directions, pour fils télégraphiques simples (Mandrour) .....	N.	145	00
318	2	Tableaux annonceurs à 12 directions, pour fils télégraphiques bifarqués (Mandrour) .....	N.	235	00
360	1	Papier-bande de 10 <sup>m</sup> / <sup>m</sup> .....	K.	0	60
366	1	Appareils de compensation et de décharge (Godfroy) .....	N.	17	65
365	2	Relais doubles (Froment) .....	N.	110	00
365	10	polarisés (Willet) .....	N.	600	00
365	11	polarisés (Baudot) .....	N.	185	00
367	"	Bobines de résistance de unités .....	N.	7	00
371	1	Câble à un conducteur recouvert de coton pour poste .....	M.	0	18
375	4	Commutateurs bavarois à 2 fils .....	N.	1	95
"	5	à 4 fils .....	N.	3	20
"	6	Cheilles pour commutateurs bavarois .....	N.	0	30
"	8	Commutateurs inverseurs à cheville (système Bourseul) .....	N.	3	50
375	9	Cheilles pour commutateurs Bourseul .....	N.	1	10
"	14	Commutateurs inverseurs (à poignée) .....	N.	8	25
"	15	interrupteurs pour mise à la terre .....	N.	1	20
377	1	Galvanomètres horizontaux à boîte en cuivre .....	N.	5	55
377	2	Boîtes en cuivre pour galvanomètres horizontaux .....	N.	0	90
377	3	Disques en verre pour galvanomètres .....	N.	0	10
"	4	Aiguilles pour galvanomètres .....	N.	0	64
381	3	Vis à pointe platinée pour paratonnerres .....	N.	0	90
381	5	Paratonnerres à une bobine sans pointes .....	N.	6	50
381	6	Bobines de paratonnerres .....	N.	0	55
381	8	Fil de fer tenu recouvert de soie pour paratonnerres .....	K.	45	00
381	9	Paratonnerres à papier .....	N.	2	00
381	12	à pointes multiples et à feuille isolante .....	N.	7	20
381	13	à pointes multiples et à feuille isolante (modèle réduit) .....	N.	3	60
381	15	Paratonnerres Bertsch .....	N.	7	00
381	16	(modèle réduit) .....	N.	5	60
382	1	Parleurs à relais .....	N.	15	00
382	2	à indice (Sambourg) .....	N.	18	95

(\*) Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.	
collectifs.	détaillés.			fr.	c.
384	1	Rappels par inversion de courant.....	N.	15	00
386	1	Rouets.....	N.	5	50
387	3	Sonneries à trembleur et à moyenne résistance.....	N.	12	90
387	7	Sonneries d'appartement avec paratonnerre.....	N.	7	00
387	9	Timbres de sonnerie.....	N.	0	60
387	11	Boutons de sonnerie à trois communications.....	N.	1	85
391	5	Agrafes en laiton avec double jeton en os.....	N.	0	20
392	5	Bornes à contre-écrou, petit modèle.....	N.	0	45
394	1	Brides en zinc pour câbles.....	N.	0	02
394	2	Pointes en laiton pour brides en zinc.....	K.	5	00
396	1	Grands cavaliers.....	K.	0	87
"	2	Petits cavaliers.....	K.	1	08
399	1	Dextrine.....	K.	0	45
400	1	Bouteilles d'encre oléique pour appareils.....	N.	0	25
400	2	Pinceaux pour encre oléique.....	N.	0	10
401	2	Fil de cuivre de 3 <sup>m</sup> /m (pour postes).....	K.	1	50
"	5	_____ recouvert de gutta-percha (modèle de poste).....	K.	8	75
403	1	Bouteilles d'huile fine.....	N.	0	12
408	5	Plots avec rondelle en ébonite.....	N.	0	22
526	2	Vases en verre renforcés pour pile Callaud (grand modèle) ...	N.	0	64
"	4	_____ renforcés pour pile Callaud (petit modèle).....	N.	0	33
"	9	_____ carrés pour pile Leclanché (P. M.).....	N.	0	17
527	9 bis.	Vases poreux Leclanché garnis avec zinc et charbon solidaires (P. M.).....	N.	0	63
528	2	Zincs Callaud, grand modèle.....	N.	0	61
"	3	_____ grand modèle à spirale.....	N.	1	00
"	4	_____ petit modèle.....	N.	0	40
536	1	Chlorhydrate d'ammoniaque.....	K.	0	65
539	1	Sulfate de cuivre.....	K.	0	44
541	9	Piles portatives Leclanché de 12 éléments (P. M.).....	N.	20	00
549	1	Serre-lames pour piles.....	N.	0	18
557	1	Dictionnaires de l'Académie.....	N.	6	50
"	4	_____ des postes.....	N.	5	05
586	1	Cachets circulaires pour bureaux télégraphiques.....	N.	2	10
595	1	Tampons-brosses.....	N.	0	86
596	4	Blocs de jour (série complète), pour ancien timbre à date du télégraphe.....	N.	4	25
596	5	Blocs de mois (série complète), pour ancien timbre à date du télégraphe.....	N.	1	80
596	6	Blocs au millésime de ( ), pour ancien timbre à date du télégraphe.....	N.	0	15
596	7	Timbres humides pour bureaux télégraphiques.....	N.	2	10
596	13	Timbres à 4 pièces mobiles pour bureaux télégraphiques, avec série complète de blocs de jour, de mois alphabétique et millésime.....	N.	2	68
596	14	Couronnes de timbres avec vis de pression.....	N.	1	68
596	15	Manches de timbres.....	N.	0	32
596	16	Blocs de jour (série complète) pour timbres à 4 pièces.....	N.	0	46
596	17	Blocs de mois (série complète), pour timbres à 4 pièces mobiles.....	N.	0	18
596	18	Blocs alphabétiques pour timbres à 4 pièces mobiles.....	N.	0	02
596	19	_____ au millésime pour timbres à 4 pièces mobiles.....	N.	0	02
596	20	Boîtes pour séries de blocs pour timbres à 4 pièces mobiles.....	N.	2	80
633	3	Lampes modérateur, grand modèle, à petit bec.....	N.	4	98
637	2	OEils-de-bœuf, sans sonnerie.....	N.	29	00
643	1	Portefeuilles de facteur (modèle ordinaire).....	N.	3	80
643	2	_____ (petit modèle).....	N.	2	95

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 3° BUREAU.

*Félicitations et témoignage de satisfaction adressés au personnel du service technique  
du département de Constantine.*

Pendant le mois de septembre dernier, plusieurs incendies de forêts ont éclaté sur divers points du département de Constantine, détruisant les lignes télégraphiques. Malgré les dangers auxquels ils étaient exposés par suite des nombreux foyers qui existaient encore, les surveillants, sous la direction de M. l'inspecteur Izart, qui lui-même donnait l'exemple, n'ont pas hésité à pénétrer à travers les brasiers pour éteindre les flammes autour des poteaux et procéder au rétablissement des communications. Par décision de M. le Directeur général, en date du 11 décembre 1894, des félicitations ont été adressées à M. l'inspecteur Izart et un témoignage de satisfaction a été donné aux surveillants :

- Simonetti, en résidence à Bône;
- Démolice, en résidence à Constantine;
- Rochevrune, en résidence à Soukaras;
- Doumain, en résidence à Constantine;
- Moreau, en résidence à La Calle,

pour le dévouement et l'énergie dont ils ont fait preuve.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU.  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux britanniques.*

Les rectifications suivantes devront être opérées sur la nomenclature des bureaux britanniques admis à l'échange des mandats internationaux.

1° NOUVEAUX BUREAUX À AJOUTER.

*Londres.*

Forest Gate, Red Post Lane.....	E.
Hackney Road, No 151, near Nichols Square.....	N. E.
Penge, Lennard Road, S. E.....	Norwood.
Victoria Docks, Freemasons' Road.....	E.

*Angleterre.*

Aberangell.....	Cemmaes(Mont)	Bridge Street (Chester)..	Chester.
Amotherby.....	Malton.	Burrage Road (Plumstead)	Woolwich.
Avenue Road.....	Sandown (I. of W.).	Cattle Market (Hexham).	Hexham.
Bartonsham.....	Hereford.	Clayton (Lanc.).....	Manchester.
Belstone.....	Okehampton.	Cold Bath Road.....	Harrogate.
Beulah.....	Garth (Brecon).	Cowley (Middlesex).....	Uxbridge.
Bowers Gifford.....	Essex.	Edleston Road.....	Crewe.
Brenzett.....	New Romney (Kent).	Edward Street.....	Sheffield.
		Elveden.....	Thetford.
		Enville.....	Stourbridge.

Everdon.....	Daventry.	Oxford Street (Welling-	Wellingbo-
Eyneshury.....	St. Neot's.	borough).....	rough.
Fetcham.....	Leatherhead.	Parkeston.....	Harwich.
Greenbank (Darlington).	Darlington.	Park Street (Cambridge).	Cambridge.
Guilden Morden.....	Royston(Cambs)	Penally.....	Pembroke.
Hardy Street (Oldham)..	Oldham.	Peplow.....	Market Drayton.
Hartley Road.....	Nottingham.	Ponthir.....	Newport (Mon.).
Heckfield.....	Winchfield.	Porthminster.....	St. Ives (Corn-
Horninglow Road.....	Burton - on -		wall).
	Trent.	Queen's Parade (Eastville)	Bristol.
Horton Heath.....	Southampton.	Shebdon.....	Newport(Salop).
Huntington Road.....	York.	South Wingfield.....	Alfreton.
Little Horton Lane.....	Bradford(Yorks)	Spital.....	Windsor.
Long Handborough.....	Woodstock.	St. James' Market.....	Bradford(Yorks)
Longlands Parade.....	Sidcup (Kent).	Station Rd. (Staplehurst).	Staplehurst.
Lower Addiscombe Road;		Tarleton.....	Preston.
No. 47.....	Croydon.	Toothill Road.....	Loughborough.
Melbourne Road.....	Leicester.	Upper High Street(Dudley).	Dudley}(Worc.).
Netherbury.....	Beaminster	West Raynham.....	Fakenham.
	(Dorset).	Wharton.....	Wiusford (Ches)
Newtown (Hants).....	Bishop's Wal-	Woodton.....	Bungay.
	tham (Hants).		

*Écosse.*

Auchendinny.....	Midlothian.	Morningside Road.....	Edinburgh.
Blythe Bridge.....	Dolphinton	New Cathcart.....	Glasgow.
	(Peebleshire).	Udny.....	Aberdeen.
Haywood.....	Lanark.		

*Irlande.*

Ballyhahill.....	Limerick.	Grand Parade.....	Cork.
Ballylanders.....	Knocklong (Co.	Harcourt Street.....	Dublin.
	Limerick).	James Street (Drogheda).	Drogheda.
Barrack Hill.....	Fermoy.	Lanrence Gate.....	Drogheda.
Dunkerrin.....	Roscrea.	Stranocum.....	Co. Antrim.
Goold's Cross.....	Cashel.	Toormore.....	Skibbereen.

2° CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

*Londres.*

<i>Au lieu de :</i>		<i>Inscrire :</i>	
East Dulwich Road, Peckham Rye, S. E.		East Dulwich, East Dulwich Road, S. E.	
Forest Hill Road, Peckham Rye, S. E.		East Dulwich, Forest Hill Road, S. E.	
Hackney Road, n° 328, N. E.		Hackney Road, n° 328, near Goldsmith	
		Row, N. E.	
Harlesden Green, N. W.		Harlesden High Street, n° 58, near Town	
		Clock, N. W.	
Harlesden High Street, n° 242, N. W.		Harlesden, High Street, n° 242, near	
		Rucklidge Avenue, N. W.	
Hornsey, High Street, n° 61, N.		Hornsey, High Street, n° 7, N.	
Lower Tottenham, N.		Lower Tottenham, High Road, n° 682, N.	
Oxford Street, n° 19.		Oxford Street, n° 10.	
Tottenham Lane, Hornsey, N.		Hornsey, Tottenham Lane, N.	
Upper Holloway, Junction Road, n° 103, N.		Upper Holloway, Junction Road, n° 95, N.	

Angleterre.

*Au lieu de :*

*Inscrire :*

Bexley Heath (Kent)  
Bohemia Place; Hastings.

High Walker (Walker); Newcastle on  
Tyne.  
Hollington; Hastings.

Holywell Street; Oxford.  
Hook; Kingston on Thames.  
Liverpool Road, South; Southport.  
St. Leonard's Green, Hastings.

Silverhill; Hastings.

Bexleyheath (Kent).  
Bohemia Place (St. Leonard's on Sea);  
Hastings.  
Low Walker; Walker (Northumb.).

Hollington (St. Leonard's on Sea); Has-  
tings.

Broad Street (Oxford), Oxford.  
Hook Road; Kingston on Thames.  
Liverpool Road (Southport), Southport.  
St. Leonard's Green (St. Leonard's on  
Sea); Hastings.  
Silverhill (St. Leonard's on Sea); Has-  
tings.

Après Castle Road, *inscrire* (Roath) *et maintenir* Cardiff dans la colonne 2.

*Au lieu de* Hucknall Huthwaite; Mansfield, *inscrire* Hucknall-under-Huthwaite; Not-  
tingham.

*En regard de* Broadway (Worc.), *ajouter* Evesham dans la colonne 2.

————— Ingatestone, *ajouter* (Essex) *et inscrire* Chelmsford dans la colonne 2.

————— Blackmore } *ajouter* (Essex) *après* Ingatestone.  
————— Stock }

————— Market Bosworth, *ajouter* Nuneaton dans la colonne 2.

*En regard de* { Fish Quay, } *remplacer* { West Hartlepool } *par* { Hartlepool.  
de { Middleton, } { d° } { Worcester.  
Inkberrow, } { Redditch } { Nuneaton.  
Stoke Golding, } { Hinckley }

*Au lieu de* Frodingham; Doncaster, *inscrire* Frodingham (Scunthorpe); Doncaster.

Après Weldon, *remplacer* Wansford par Kettering.

———— Lower Addiscombe Road, *ajouter* n° 103.

———— Burslem, *ajouter* (Staffordshire) *et biffer* Stoke on Trent.

———— Waltham Abbey, *ajouter* (Essex) *et biffer* les indications de la colonne 2.

———— Greatham, *substituer* Stockton on Tees à Durham.

Après { Little Gaddesden } *remplacer* { Hemel Hempstead } *par* { Berkhamsted.  
{ Navestock Side } { Romford } { Brentwood.

Ecosse.

*En regard de* Aberdow, *substituer* Dunfermline à Burntisland.

*Au lieu de* Pollockshaws, *inscrire* Pollokshaws.

3° BUREAUX À BIFFER.

Londres.

Bethnal Green, Columbia Road, n° 82 . . . . . N. E.

*Angleterre.*

Goodman Street; Burton on Trent.  
Great Moor Street; Bolton.  
Lower Sandown; Sandown (I. of W.)

Meadow Lane; Longborough.  
Morley; Derby.  
Russell Street; Plymouth.

*Irlande.*

Clonoulty; Cashel.  
Glencaly (C<sup>o</sup> Wicklow).  
Stephen's Green, West; Dublin.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — SERVICES MARITIMES.

*Paquebots-poste français. — Nouveaux itinéraires des lignes de l'Indo-Chine, de l'Australie et de la Côte orientale d'Afrique. — Tableaux du mouvement des paquebots des lignes de la Méditerranée et de l'Indo-Chine pour l'année 1895.*

Les agents trouveront ci-après les itinéraires des services de l'Indo-Chine, de l'Australie et de la Côte orientale d'Afrique, applicables à partir du premier départ de France de l'année 1895, ainsi que les tableaux du mouvement des paquebots pendant cette même année, sur les lignes subventionnées ou libres de la Méditerranée et de l'Indo-Chine.

Les modifications apportées aux itinéraires sont les suivantes :

1<sup>o</sup> Réduction de dix-huit à douze heures de la durée du séjour à Singapore, à l'aller ;

2<sup>o</sup> Fixation à midi, au lieu de 8 heures du matin, du départ d'Yokohama pour l'Europe ;

3<sup>o</sup> Augmentation de la durée des séjours à Shanghai et à Hong-Kong, au retour ;

4<sup>o</sup> Rectifications, pour toutes les lignes, des distances de port à port, mises en concordance avec les données du tableau publié en 1892 par l'Administration de la Marine, et modifications correspondantes des horaires, afin de maintenir sur toutes les lignes les minima de vitesse fixés par l'article 7 de la convention du 30 juin 1886 entre l'État et les Messageries maritimes.

**ITINÉRAIRES.**

---

**LIGNES DE L'INDO-CHINE.**

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

Par traversée..... 3,375  
 Par voyage..... 6,750  
 Annuellement..... 87,750

**LIGNE DE MARSEILLE**  
 (MOUSSON DE S.-O. —

Approuvé par décision

Service par quinzaine. — Vitesse

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS ** des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS ** des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
<b>ALLER.</b>										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Dimanche	4 s.	"	
Alexandrie....	468	1,404	108	Vendredi.	4 m.	3	Vendredi.	7 m.	111	
Port-Saïd.....	49 1/3	148	11	Vendredi.	6 s.	4	Vendredi.	10 s.	15	
Suez.....	* 29	* 87	* 20	Samedi..	6 s.	3	Samedi..	9 s.	23	
Aden.....	436 2/3	1,310	101	Jedi....	2 m.	12	Jedi....	2 s.	113	
Colombo (1)..	698	2,094	159	Jedi....	5 m.	20	Vendredi.	1 m.	170	
Singapore (2)..	523 1/3	1,570	119	Mardi..	Minuit.	12	Mardi..	Midi.	131	
Saigon (3)...	216	648	49	Vendredi.	1 s.	36	Dimanche	1 m.	85	
Hong-Kong...	311 1/3	934	71	Mardi....	Minuit.	24	Mardi....	Minuit.	95	
Shang-Hai(Woos.)	281 2/3	845	60	Samedi..	Midi.	28	Dimanche	4 s.	88	
Kobé.....	251 2/3	755	57	Mercredi..	1 m.	24	Jedi....	1 m.	81	
Yokohama....	110	330	25	Vendredi.	2 m.	"	"	"	25	
<b>TOTAUX...</b>	<b>3,375</b>	<b>10,125</b>	<b>780</b>			<b>166</b>			<b>946</b>	<b>Ou 39 j. 10 h.</b>

SÉJOUR..... 202 h. ou 8 j. 10 h.

Le paquebot partant de Marseille se rend au Japon et revient de Yokohama à Shang-Hai (Woosung). A l'arrivée à Woosung, il rencontre le paquebot parti du Japon deux semaines avant lui. C'est ce dernier qui continue le voyage de Shang-Hai (Woosung) à Marseille, après avoir reçu les dépêches, les passagers, les valeurs et les marchandises riches provenant du Japon.

Les dates et heures des départs de Marseille, à l'aller; de Yokohama, de Shang-Hai et de Hong-Kong, au retour, sont seules impératives, le service postal devant profiter de toute avance obtenue en cours de navigation.

La durée des séjours dans les ports d'escale, indiquée aux itinéraires, est la durée obligatoire. Elle ne peut être abrégée que lorsque le paquebot se trouve en retard sur les prévisions de l'itinéraire. Dans ce cas, la durée des séjours est déterminée, d'un commun accord, après entente entre l'agent des postes embarqué, le capitaine et l'agent local de la Compagnie.

Toutefois, dans les ports à marée, l'heure du départ est subordonnée aux mouvements de la marée.

La durée du séjour à Port-Saïd et à Suez peut être abrégée lorsqu'il y a convenance à le faire pour que le paquebot ne perde pas son tour d'admission dans le canal de Suez.

Dans le cas où, à l'arrivée à Alexandrie, l'état de la mer ne permet pas de franchir les passes, le paquebot venant de France poursuit son voyage sur Port-Saïd; celui venant de Chine continue sur Marseille.

Les passes d'Alexandrie n'étant pas praticables de nuit, le séjour dans ce port peut être abrégé toutes les fois qu'il y a avantage à le faire pour éviter de passer une nuit dans le port d'Alexandrie.

Pour le même motif, le séjour des paquebots à Port-Saïd, au retour, peut être abrégé ou augmenté dans la mesure nécessaire pour que le paquebot arrive de jour à Alexandrie et puisse en repartir en temps utile pour franchir les passes durant le jour.

**À YOKOHAMA (N).**  
 D'AVRIL À SEPTEMBRE.)

ministérielle du 4 décembre 1894.

réglementaire... 13 nœuds.  
 effective\*..... 13 nœuds 20 à l'aller.  
 12 nœuds 82 au retour.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS ** des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS ** des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
<b>RETOUR.</b>										
Yokohama....	"	"	"	"	"	"	Samedi..	Midi.	"	
Kobé.....	110	330	26	Dimanche	2 s.	24	Lundi...	2 s.	50	
Shang-Hai (Woos.)	251 2/3	755	60	Jedi....	2 m.	60	Samedi..	2 s.	120	
Hong-Kong...	281 2/3	845	60	Mardi...	2 m.	34	Mercredi.	Midi.	94	
Saigon (4)....	311 1/3	934	73	Samedi..	1 s.	24	Dimanche	1 s.	97	
Singapore(5)..	216	648	50	Mardi...	3 s.	18	Mercredi.	9 m.	68	
Colombo(6)...	523 1/3	1,570	123	Lundi...	Midi.	24	Mardi...	Midi.	147	
Aden.....	698	2,094	175	Mardi...	7 s.	12	Mercredi.	7 m.	187	
Suez.....	436 2/3	1,310	101	Dimanche	Midi.	3	Dimanche	3 s.	104	
Port-Saïd....	* 29	* 87	* 20	Lundi...	11 m.	4	Lundi...	3 s.	24	
Alexandrie....	49 1/3	148	11	Mardi...	2 m.	3	Mard...	5 m.	14	
Marseille....	468	1,404	104	Samedi..	1 e.	"	"	"	104	
<b>TOTAUX...</b>	<b>3,375</b>	<b>10,125</b>	<b>803</b>			<b>206</b>			<b>1,009</b>	<b>Ou 42 j. 1 h.</b>

Aux voyages qui ne correspondent pas avec la ligne annexe de Calcutta, le séjour à Colombo, à l'aller et au retour, peut être réduit à douze heures, à la condition que le stationnement dans cette escale comprenne toujours un minimum de six heures de jour.

Le séjour à Singapore, à la traversée d'aller, doit également comprendre six heures de jour au moins.

En cas d'arrêt du navire à Woosung, les dépêches, les passagers et les marchandises sont transportés à Shanghai par les moyens de la Compagnie.

\* Le trajet dans le canal de Suez n'entre pas dans le calcul de la vitesse moyenne.

- (1) Correspondance avec le paquebot annexe allant à Calcutta.
- (2) Correspondance avec le paquebot annexe allant à Batavia.
- (3) Correspondance avec le paquebot colonial allant au Tonkin.
- (4) Correspondance avec le paquebot colonial venant du Tonkin.
- (5) Correspondance avec le paquebot annexe venant de Batavia.
- (6) Correspondance avec le paquebot annexe venant de Calcutta.

\*\* NOTA. Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes de l'Indo-Chine.

**RÉCAPITULATION.**

Aller..... 946 h.  
 Séjour..... 202  
 Retour..... 1,009

**DURÉE TOTALE d'un voyage..... 2,157 h. ou 89 j. 21 h.**



NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

Par traversée ..... 3,375  
 Par voyage ..... 6,750  
 Annuellement ..... 87,750

**LIGNE DE MARSEILLE**  
(MOUSSON DE N.-E. —

Approuvé par décision

Service par quinzaine. — Vitesse

**A YOKOHAMA (N).**  
D'OCTOBRE À MARS.)

ministérielle du 4 décembre 1894.

{ réglementaire... 13 nœuds.  
 effective\*..... { 12 nœuds 39 à l'aller.  
 13 nœuds 71 au retour.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS ** des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS ** des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
<b>ALLER.</b>										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Dimanche	4 s.	"	"
Alexandrie....	468	1,404	108	Vendredi.	4 m.	3	Vendredi.	7 m.	111	
Port-Saïd.....	49 1/3	148	11	Vendredi.	6 s.	4	Vendredi.	10 s.	15	
Suez.....	* 29	* 87	* 20	Samedi..	6 s.	3	Samedi..	9 s.	23	
Aden.....	436 2/3	1,310	101	Jeudi....	2 m.	12	Jeudi....	2 s.	113	
Colombo (1)...	698	2,094	168	Jeudi....	2 s.	20	Vendredi.	10 m.	188	
Singapore (2)..	523 1/3	1,570	126	Mercredi.	4 s.	12	Jeudi....	4 m.	138	
Saïgon (3)....	216	648	54	Samedi..	10 m.	36	Dimanche	10 s.	90	
Hong-Kong...	311 1/3	934	83	Jeudi....	9 m.	24	Vendredi.	9 m.	107	
Shang-Hai(Woos.)	281 2/3	845	73	Lundi... 10 m.	28	Mardi... 2 s.	101			
Kobé.....	251 2/3	755	60	Vendredi.	2 m.	24	Samedi..	2 m.	84	
Yokohama....	110.	330	26	Dimanche	4 m.	"	"	"	26	
<b>TOTAUX... 3,375</b>	<b>10,125</b>	<b>830</b>	<b>166</b>	<b>996</b>			<b>Ou 41 j. 12 h.</b>			
<b>SÉJOUR..... 152 h. ou 6 j. 8 h.</b>										

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS ** des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS ** des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
<b>RETOUR.</b>										
Yokohama....	"	"	"	"	"	"	Samedi..	Midi.	"	"
Kobé.....	110	330	26	Dimanche	2 s.	24	Lundi..	2 s.	50	
Shang-Hai(Woos.)	251 2/3	755	58	Mercredi.	Minuit.	62	Samedi..	2 s.	120	
Hong-Kong...	281 2/3	845	56	Lundi...	10 s.	38	Mercredi.	Midi.	94	
Saïgon (4)....	311 1/3	934	64	Samedi..	4 m.	24	Dimanche	4 m.	88	
Singapore (5)..	216	618	46	Mardi...	2 m.	18	Mardi...	8 s.	64	
Colombo (6)...	523 1/3	1,570	112	Dimanche	Midi.	24	Lundi...	Midi.	136	
Aden.....	698	2,094	150	Dimanche	6 s.	12	Lundi..	6 m.	162	
Saïgon.....	436 2/3	1,310	101	Vendredi.	11 m.	3	Vendredi.	2 s.	104	
Port-Saïd.....	* 29	* 87	* 20	Samedi..	10 m.	4	Samedi..	2 s.	24	
Alexandrie....	49 1/3	148	11	Dimanche	1 m.	3	Dimanche	4 m.	14	
Marseille....	468	1,404	108	Jeudi....	4 s.	"	"	"	108	
<b>TOTAUX... 3,375</b>	<b>10,125</b>	<b>752</b>	<b>212</b>	<b>964</b>			<b>Ou 40 j. 4 h.</b>			

Le paquebot partant de Marseille se rend au Japon et revient de Yokohama à Shang-Hai (Woosung). A l'arrivée à Woosung, il rencontre le paquebot parti du Japon deux semaines avant lui. C'est ce dernier qui continue le voyage de Shang-Hai (Woosung) à Marseille, après avoir reçu les dépêches, les passagers, les valeurs et les marchandises riches provenant du Japon.

Les dates et heures des départs de Marseille, à l'aller; de Yokohama, de Shang-Hai et de Hong-Kong, au retour, sont seules impératives, le service postal devant profiter de toute avance obtenue en cours de navigation.

La durée des séjours dans les ports d'escale, indiquée aux itinéraires, est la durée obligatoire. Elle ne peut être abrégée que lorsque le paquebot se trouve en retard sur les prévisions de l'itinéraire. Dans ce cas, la durée des séjours est déterminée, d'un commun accord, après entente entre l'agent des postes embarqué, le capitaine et l'agent local de la Compagnie.

Toutefois, dans les ports à marée, l'heure du départ est subordonnée aux mouvements de la marée. La durée du séjour à Port-Saïd et à Suez peut être abrégée lorsqu'il y a convenance à le faire pour que le paquebot ne perde pas son tour d'admission dans le canal de Suez.

Dans le cas où, à l'arrivée à Alexandrie, l'état de la mer ne permet pas de franchir les passes, le paquebot venant de France poursuit son voyage sur Port-Saïd; celui venant de Chine continue sur Marseille. Les passes d'Alexandrie n'étant pas praticables de nuit, le séjour dans ce port peut être abrégé toutes les fois qu'il y a avantage à le faire, pour éviter de passer une nuit dans le port d'Alexandrie. Pour le même motif, le séjour des paquebots à Port-Saïd, au retour, peut être abrégé ou augmenté dans la mesure nécessaire pour que le paquebot arrive de jour à Alexandrie et puisse en repartir en temps utile pour franchir les passes durant le jour.

Aux voyages qui ne correspondent pas avec la ligne annexe de Calcutta, le séjour à Colombo, à l'aller et au retour, peut être réduit à douze heures, à la condition que le stationnement dans cette escale comprenne toujours un minimum de six heures de jour.

Le séjour à Singapore, à la traversée d'aller, doit également comporter six heures de jour au moins. En cas d'arrêt du navire à Woosung, les dépêches, les passagers et les marchandises sont transportés à Shang-Hai par les moyens de la Compagnie.

\* Le trajet dans le canal de Suez n'entre pas dans le calcul de la vitesse moyenne.

- (1) Correspondance avec le paquebot annexe allant à Calcutta.
- (2) Correspondance avec le paquebot annexe allant à Batavia.
- (3) Correspondance avec le paquebot colonial allant au Tonkin.
- (4) Correspondance avec le paquebot colonial venant du Tonkin.
- (5) Correspondance avec le paquebot annexe venant de Batavia.
- (6) Correspondance avec le paquebot annexe venant de Calcutta.

\*\* NOTA. Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes de l'Indo-Chine.

<b>RÉCAPITULATION.</b>	
Aller.....	996 h.
Séjour.....	152
Retour.....	964
<b>DURÉE TOTALE d'un voyage.....</b>	<b>2,112 h. ou 88 j.</b>

LIGNE DE COLOMBO

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

Par traversée ..... 467 1/3  
 Par voyage ..... 934 2/3  
 Annuellement ..... 12,150 2/3

Approuvé par décision

Service toutes les quatre semaines. —

A CALCUTTA (O).

ministérielle du 4 décembre 1894.

Vitesse { réglementaire... 11 nœuds 5.  
 effective..... } 11 nœuds 98 à l'aller.  
 11 nœuds 04 au retour.

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	JOURS* des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	JOURS* des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles. 3								
<b>ALLER.</b>										
Colombo (1)...	"	"	"	"	"	"	Samedi.	6 m.	"	
Pondichéry ...	188 1/3	565	47	Lundi.	5 m.	17	Lundi.	10 s.	64	
Madras .....	26	78	7	Mardi.	5 m.	10	Mardi.	3 s.	17	
Calcutta.....	253	759	63	Vendr.	6 m.	"	"	"	63	
TOTAUX...	467 1/3	1,402	117			27			144	On 6 j.
Séjour.....										216 h. ou 9 j.

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	JOURS* des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	JOURS* des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles. 3								
<b>RETOUR.</b>										
Calcutta.....	"	"	"	"	"	"	Dimanc. (2)	6 m.	"	
Madras.....	253	759	69	Merccr.	3 m.	17	Merccr.	8 s.	86	
Pondichéry ...	26	78	7	Jaudi.	3 m.	13	Jaudi.	4 s.	20	
Colombo (3)...	188 1/3	565	51	Samedi.	7 s.	"	"	"	51	
TOTAUX....	467 1/3	1,402	127			30			157	On 6 j. 13 h.

(1) Correspondance avec le paquebot venant de France.

Le paquebot de cette ligne ne doit, dans aucun cas, quitter Colombo avant l'arrivée du paquebot venant de France.

(2) La date du départ de Calcutta est seule impérative.  
 (3) Correspondance avec le paquebot venant de Chine.  
 \* NOTA. Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes de l'Indo-Chine.

RÉCAPITULATION.

Aller..... 144 h.  
 Séjour..... 216  
 Retour..... 157

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 517 h. ou 21 j. 13 h.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

**LIGNE DE SINGAPORE**  
*prolongée facultativement*

**A BATAVIA (P)**  
*jusqu'à Samarang.*

Règlementaire: Libre:

Par traversée .....	173 2/3	80
Par voyage .....	347 1/3	160
Annuellement .....	4,515 1/3	2,080

Approuvé par décision

ministérielle du 4 décembre 1894.

Service toutes les quatre semaines\*. Vitesse

{ réglementaire. 11 nœuds 5.  
effective..... 11 nœuds 5.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS ** des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE de la station.	JOURS ** des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>ALLER.</b>										
Singapore (1) ..	"	"	"	"	"	"	Judi. ..	9 m.	"	"
Batavia .....	173 2/3	521	45	Samedi.	6 m.	27	Dimanche.	9 m.	72	} <i>Parcours facultatif.</i>
Samarang .....	80	240	21	Lundi. .	6 m.	"	"	"	21	
<b>TOTAUX .....</b>	<b>253 2/3</b>	<b>761</b>	<b>66</b>					<b>27</b>	<b>93</b>	

Séjour..... 75 h. ou 3 j. 3 h.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS ** des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE de la station.	JOURS ** des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>RETOUR.</b>										
Samarang .....	"	"	"	"	"	"	Judi.	9 m.	"	} <i>Parcours facultatif.</i>
Batavia .....	80	240	21	Vendredi.	6 m.	28	Samedi. (2).	10 m.	49	
Singapore (3) ..	173 2/3	521	45	Lundi.	7 m.	"	"	"	45	
<b>TOTAUX. ....</b>	<b>253 2/3</b>	<b>761</b>	<b>66</b>					<b>28</b>	<b>94</b>	<b>Ou 3 j. 22 h.</b>

(1) Correspondance avec le paquebot venant de France.

Le paquebot de cette ligne ne doit, dans aucun cas, quitter Singapore avant l'arrivée du paquebot venant de France.

\* NOTA. Indépendamment de ce service réglementaire, la Compagnie exécute, entre Singapore et Batavia seulement, un service libre alternant avec le service réglementaire, afin d'assurer la correspondance à Singapore, tant à l'aller qu'au retour, avec tous les paquebots français de la ligne de l'Indo-Chine.

(2) La date du départ de Batavia est seule impérative.

(3) Correspondance avec le paquebot venant de Chine.

\*\* NOTA. Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes de l'Indo-Chine.

**RÉCAPITULATION.**

Aller .....	93 h.
Séjour .....	75
Retour .....	94

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 262 h. ou 10 j. 22 h.

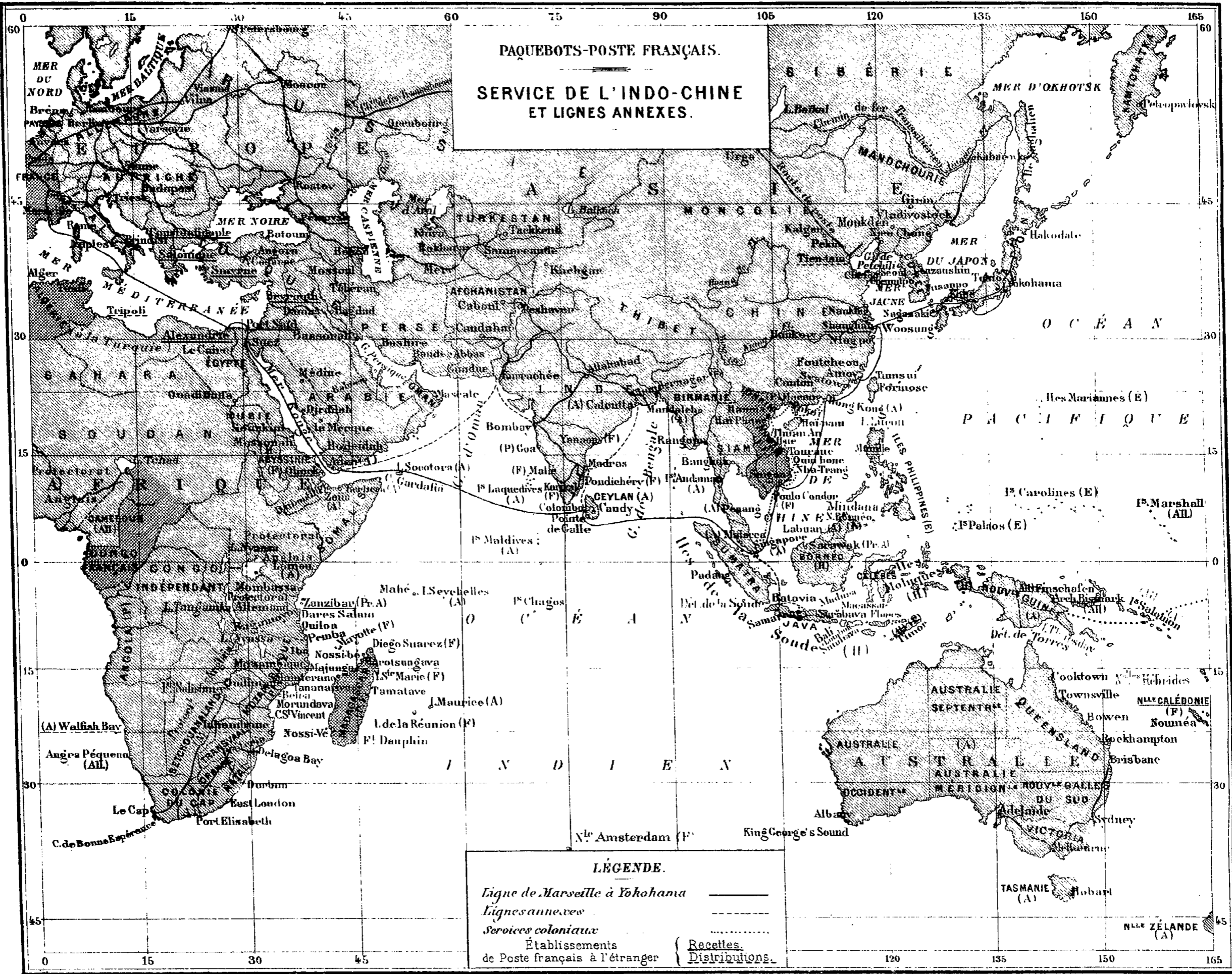
**CARTE DES ITINÉRAIRES**  
**DU SERVICE MARITIME POSTAL**  
**DE L'INDO-CHINE**  
**AVEC SES EMBRANCHEMENTS.**

---

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR ANNUELLEMENT :

	Réglementaire.	Libre.
Ligne de Marseille à Yokohama . . . . .	175,500	"
Embranchement de Colombo à Calcutta. . . . .	12,150	"
Embranchement de Singapore à Batavia . . . . .	4,515 1/3	2,080
	<hr/>	<hr/>
TOTAUX . . . . .	192,165 1/3	2,080
	<hr/>	<hr/>

**PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.  
SERVICE DE L'INDO-CHINE  
ET LIGNES ANNEXES.**



**ITINÉRAIRES.**

---

**LIGNES DE L'AUSTRALIE  
ET DE LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE.**

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR :

Par traversée... 3,805 2/3
Par voyage... 7,611 1/3
Annuellement... 91,336

LIGNE DE MARSEILLE

Service mensuel. — Vitesse...
Approuvé par décision ministérielle du 25 novembre 1892.

Table with 11 columns: STATIONS, DISTANCES (Lieux marines, Milles), NOMBRE D'HEURES de marche, DATES des arrivées, HEURES des arrivées, DUREE DE LA STATION, DATES des départs, HEURES des départs, TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé, OBSERVATIONS. Includes 'ALLER' section for routes from Marseille to Nouméa.

Séjour... 64 h. ou 2 j. 16 h.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES. — La durée des séjours dans les ports d'escale, indiquée aux itinéraires, est la durée obligatoire. Elle ne peut être abrégée que lorsque le paquebot se trouve en retard sur les prévisions de l'itinéraire. Dans ce cas, la durée des séjours est déterminée, d'un commun accord, après entente entre l'agent des postes embarqué, le capitaine et l'agent local de la compagnie.

A NOUMÉA (T).

réglementaire... 13 nœuds.
effective... 13 nœuds.
Mis à exécution à dater du 3 janvier 1893.

Table with 11 columns: STATIONS, DISTANCES (Lieux marines, Milles), NOMBRE D'HEURES de marche, DATES des arrivées, HEURES des arrivées, DUREE DE LA STATION, DATES des départs, HEURES des départs, TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé, OBSERVATIONS. Includes 'RETOUR' section for routes from Nouméa back to Marseille.

à un jour de fête légale en Australie, la durée du séjour peut être augmentée dans la mesure nécessaire pour permettre au paquebot d'accomplir ses opérations.
(5) Correspondance avec le paquebot de la ligne annexe de Mahé à la Réunion et à Maurice (ligne U).
(6) Le paquebot séjourne 137 heures à Sydney, d'où il repart après avoir reçu les dépêches apportées par le paquebot supplémentaire parti de Nouméa le 20, à midi.

RÉCAPITULATION.
Aller... 1,012 h.
Séjour... 64
Retour... 1,130

DURÉE TOTALE du voyage... 2,206 h. ou 91 j. 22 h.

LIGNE DE MAHÉ À LA

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR :

Par traversée..... 367 1/3  
 Par voyage..... 734 2/3  
 Annuellement..... 8,816

Service mensuel. — Vitesse.....

Approuvé par décision ministérielle du 22 décembre 1891.

RÉUNION ET À MAURICE (U).

{ réglementaire.... 12 nœuds.  
 effective..... 12 nœuds.

— Mise à exécution à dater du 17 janvier 1892.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>ALLER.</b>										
Mahé (Seychelles) (1)....	"	"	"	"	"	"	17	Minuit.	"	
La Réunion...	324	972	81	21	9 m.	8	21	5 s.	89	
Maurice.....	43 1/3	130	11	22	4 m.	"	"	"	11	
<b>TOTAUX...</b>	<b>367 1/3</b>	<b>1,102</b>	<b>92</b>	.....			<b>8</b>	.....		<b>100</b> <b>Ou 4 j. 4 h.</b>
SÉJOUR (2) ..... 40 h. ou 1 j. 16 h.										
(1) Correspondance : 1° avec le paquebot venant de France et allant à Nouméa (ligne T); 2° avec le paquebot venant de Nouméa et rentrant en France (Ligne T). En cas de retard dans l'arrivée de ces paquebots à Mahé, le départ du bateau de la ligne annexe pour la Réunion ne peut être différé de plus de quarante-huit heures après la date fixée par l'itinéraire. (2) Le paquebot, après avoir séjourné 40 heures à Maurice, effectue le retour sur France de la ligne de Marseille à la Réunion et à Maurice (ligne V). (3) Service effectué par le paquebot de la ligne de Marseille à la Réunion et à Maurice (ligne V) qui a séjourné à la Réunion depuis le 16 du mois précédent.										

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>RETOUR (3).</b>										
La Réunion....	"	"	"	"	"	"	9	"	"	
Maurice.....	"	"	"	9	"	"	12*	8 s.	"	
La Réunion (4).	43 1/3	130	11	13*	7 m.	8	(5) 13*	3 s.	19	
Mahé (Seychelles) (1)....	324	972	81	16*	Minuit.	"	"	"	81	
<b>TOTAUX...</b>	<b>367 1/3</b>	<b>1,102</b>	<b>92</b>	.....			<b>8</b>	.....		<b>100</b> <b>Ou 4 j. 4 h.</b>
(4) Correspondance avec le paquebot de la ligne de Marseille à la Réunion et à Maurice (ligne V) venant de France. (5) La date du départ de la Réunion pour Mahé (Seychelles) est seule impérative; toutefois, en cas de retard dans l'arrivée du paquebot de la ligne V venant de France, le départ de la Réunion pour Mahé ne peut être retardé de plus de 24 heures après la date fixée par l'itinéraire. * Lorsque le mois précédent a 31 jours, le départ de Maurice a lieu le 11, celui de la Réunion le 12, et l'arrivée à Mahé le 15, afin d'éviter tout retard à Mahé au paquebot venant de Nouméa et rentrant en France.										



LIGNE DE MARSEILLE À LA

OMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR :

Par traversée..... 2,181 1/3  
 Par voyage..... 4,362 2/3  
 Annuellement..... 52,352

Service mensuel. — Vitesse.....  
 (Approuvé par décision ministérielle du 13 décembre 1893.)

RÉUNION ET À MAURICE (V).

réglementaire.... 11 nœuds 5.  
 effective..... 12 nœuds.

Mis à exécution à dater du 12 janvier 1894.)

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
ALLER.										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	12(1)	4 s.	"	Date impérative.
Port-Saïd (2)...	503 1/3	1,510	126	17	10 s.	(2) 4	18	2 m.	130	
Suez.....	(3) 29	(3) 87	(3) 20	18	10 s.	3	19	1 m.	23	
Obock.....	420	1,260	105	23	10 m. (4)	6	23	4 s.	111	
Aden (5).....	40	120	10	24	2 m.	8	24	10 m.	18	
Zanzibar.....	591 2/3	1,775	148	30	2 s.	18	1 <sup>er</sup> *	8 m.	166	
Mayotte.....	186 2/3	560	47	3*	7 m. (4)	6	3*	1 s.	53	
Nossi-Bé (6)...	58 1/3	175	14	4*	3 m. (4)	15	4*	6 s.	29	
Diégo-Suarez..	52 1/3	157	13	5*	7 m. (4)	21	6*	4 m.	34	
Sainte-Marie..	105	315	26	7*	6 m.	4	7*	10 m.	30	
Tamatave.....	28	84	7	7*	5 s.	22	8*	3 s.	29	
La Réunion (7)...	123 2/3	371	31	9*	10 s.	24	10*	10 s.	55	
Maurice.....	43 1/3	130	11	11*	9 m.	"	14	"	11	
La Réunion (8)...	"	"	"	15	"	"	"	"	"	
TOTAUX...	2,181 1/3	6,544	558			131			689	Ou 28 j. 17 h.
Séjour..... 299 h. ou 12 j. 11 h.										

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	DATES des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	DATES des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
RETOUR (9).										
Maurice (10)...	"	"	"	"	"	"	23	8 s.	"	Date impérative.
La Réunion (10)	43 1/3	130	11	24	7 m.	26	25 (1)	9 m.	37	
Tamatave.....	123 2/3	371	31	26	4 s.	22	27	2 s.	53	
Sainte-Marie..	28	84	7	27	9 s.	4	28	1 m.	11	
Diégo-Suarez..	105	315	26	29	3 m. (4)	16	29	7 s.	42	
Nossi-Bé (11)...	52 1/3	157	13	30	8 m. (4)	14	30	10 s.	27	
Mayotte.....	58 1/3	175	14	1 <sup>er</sup> *	Midi (4)	10	1 <sup>er</sup> *	10 s.	24	
Zanzibar.....	186 2/3	560	47	3*	9 s.	21	4*	6 s.	68	
Aden.....	591 2/3	1,775	148	10*	10 s.	8	11*	6 m.	156	
Obock.....	40	120	10	11*	4 s. (4)	6	11*	10 s.	16	
Suez (2).....	420	1,260	105	16*	7 m.	(2) 3	16*	10 m.	108	
Port-Saïd.....	(3) 29	(3) 87	(3) 20	17*	6 m.	4	17*	10 m.	24	
Marseille.....	503 1/3	1,510	126	22*	4 s.	"	"	"	126	
TOTAUX...	2,181 1/3	6,544	558			134			692	Ou 28 j. 20 h.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES. — La durée des séjours dans les ports d'escale, indiquée à l'itinéraire, est la durée obligatoire. Elle ne peut être abrégée que lorsque le paquebot se trouve en retard sur les prévisions de l'itinéraire. Dans ce cas, la durée des séjours est déterminée, d'un commun accord, après entente entre l'agent des postes embarqué, le capitaine et l'agent local de la compagnie.

Toutefois, dans les ports à marée, l'heure du départ est subordonnée aux mouvements de la marée. \* Les dates marquées d'un astérisque se trouvent naturellement avancées d'un jour quand le mois qui précède est un mois de 31 jours.

Au mois de mars, les dates d'arrivée à Zanzibar et aux ports suivants, ainsi que les dates de départ de ces mêmes escales sont retardées, à la traversée d'aller, d'un ou de deux jours, suivant que l'année est ou non bissextile. Il en est de même, à la traversée de retour, pour les ports de Nossi-Bé et suivants.

(1) Les dates des départs de Marseille, à l'aller, et de la Réunion, au retour, sont seules impératives, le service postal devant profiter de toute avance obtenue en cours de navigation.

(2) La durée du séjour à Port-Saïd et à Suez peut être abrégée lorsqu'il y a convenance à le faire pour que le paquebot ne perde pas son tour d'admission dans le canal de Suez.

(3) Le trajet dans le canal de Suez n'entre pas dans le calcul de la vitesse moyenne.

(4) En cas d'arrivée de nuit à Obock, à Mayotte, à Nossi-Bé ou à Diégo-Suarez, le stationnement prévu par l'itinéraire, dans ces escales, peut être augmenté de manière à donner un séjour minimum de deux

heures de jour à Obock, de six heures de jour à Mayotte, de dix heures de jour à Nossi-Bé et de douze heures de jour à Diégo-Suarez.

(5) Correspondance avec le paquebot annexe allant à Bombay (ligne Q).

(6) Correspondance avec le paquebot du service annexe de navigation sur la côte ouest de Madagascar allant à Nossi-Vé.

(7) Correspondance avec le paquebot annexe allant à Mahé (Seychelles) (ligne U).

(8) Le paquebot séjourne à la Réunion jusqu'au 9 du mois suivant; il en repart pour assurer le retour sur Mahé de la ligne annexe de Mahé à la Réunion et à Maurice (ligne U).

(9) Service effectué par le paquebot venant de Mahé (Seychelles) (ligne U).

(10) Correspondance avec le paquebot annexe venant de Mahé (Seychelles) (ligne U).

(11) Correspondance avec le paquebot du service annexe de navigation sur la côte ouest de Madagascar venant de Nossi-Vé.

RÉCAPITULATION.

Aller..... 689h.  
 Séjour..... 299  
 Retour..... 692

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 1,680h. ou 70 j.

LIGNE D'ADEN A

NOMBRE DE LIEUES MARINES A PARCOURIR. :

Par traversée..... 654  
 Par voyage..... 1,308  
 Annuellement..... 15,696

Service mensuel. — Vitesse.....

(Approuvé par décision ministérielle du 22 décembre 1891.)

KURRACHEE ET A BOMBAY (Q).

{ réglementaire.... 12 nœuds.  
 { effective..... 12 nœuds.

Mis à exécution à dater du 25 janvier 1892.)

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	DATES des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	DATES des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles. 3								
<b>ALLER.</b>										
Aden (1).....	"	"	"	"	"	"	25	7 m.	"	"
Kurrachee....	490 2/3	1,472	123	30	10 m.	24	1*	10 m.	147	"
Bombay.....	163 1/3	490	41	3*	3 m.	"	"	"	41	"
<b>TOTAUX ...</b>	<b>654</b>	<b>1,962</b>	<b>164</b>			<b>24</b>			<b>188</b>	<b>Ou 7 j. 20 h.</b>

Séjour..... 228 h. ou 9 j. 12 h.

(1) Correspondance avec le paquebot de la ligne de Marseille à la Réunion et à Maurice venant de France (Ligne V).

Le paquebot de cette ligne ne pourra, en aucun cas, quitter Aden avant l'arrivée du paquebot de la ligne de la Réunion et Maurice venant de France.

\* Les dates marquées d'un astérisque \* se trouvent naturellement avancées d'un jour quand le mois qui précède sera un mois de 31 jours.

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	DATES des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	DATES des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles. 3								
<b>RETOUR.</b>										
Bombay.....	"	"	"	"	"	"	12* (2)	3 s.	"	"
Kurrachee....	163 1/3	490	41	14*	8 m.	24	15*	8 m.	65	"
Aden (3).....	490 2/3	1,472	123	20*	11 m.	"	"	"	123	"
<b>TOTAUX ...</b>	<b>654</b>	<b>1,962</b>	<b>164</b>			<b>24</b>			<b>188</b>	<b>Ou 7 j. 20 h.</b>

(2) La date du départ de Bombay pour Aden est seule impérative. Pendant les mois de mai, juin, juillet, août et septembre, les départs de Bombay seront avancés de deux jours à raison de la mousson de S.-O.

(3) Correspondance avec le paquebot d'Australie rentrant en France (ligne T).

RÉCAPITULATION.

Aller..... 188 h.  
 Séjour..... 228  
 Retour..... 188

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 604 h. ou 25 j. 4 h.

## CARTE DES ITINÉRAIRES

DES SERVICES MARITIMES POSTAUX

## DE L'AUSTRALIE

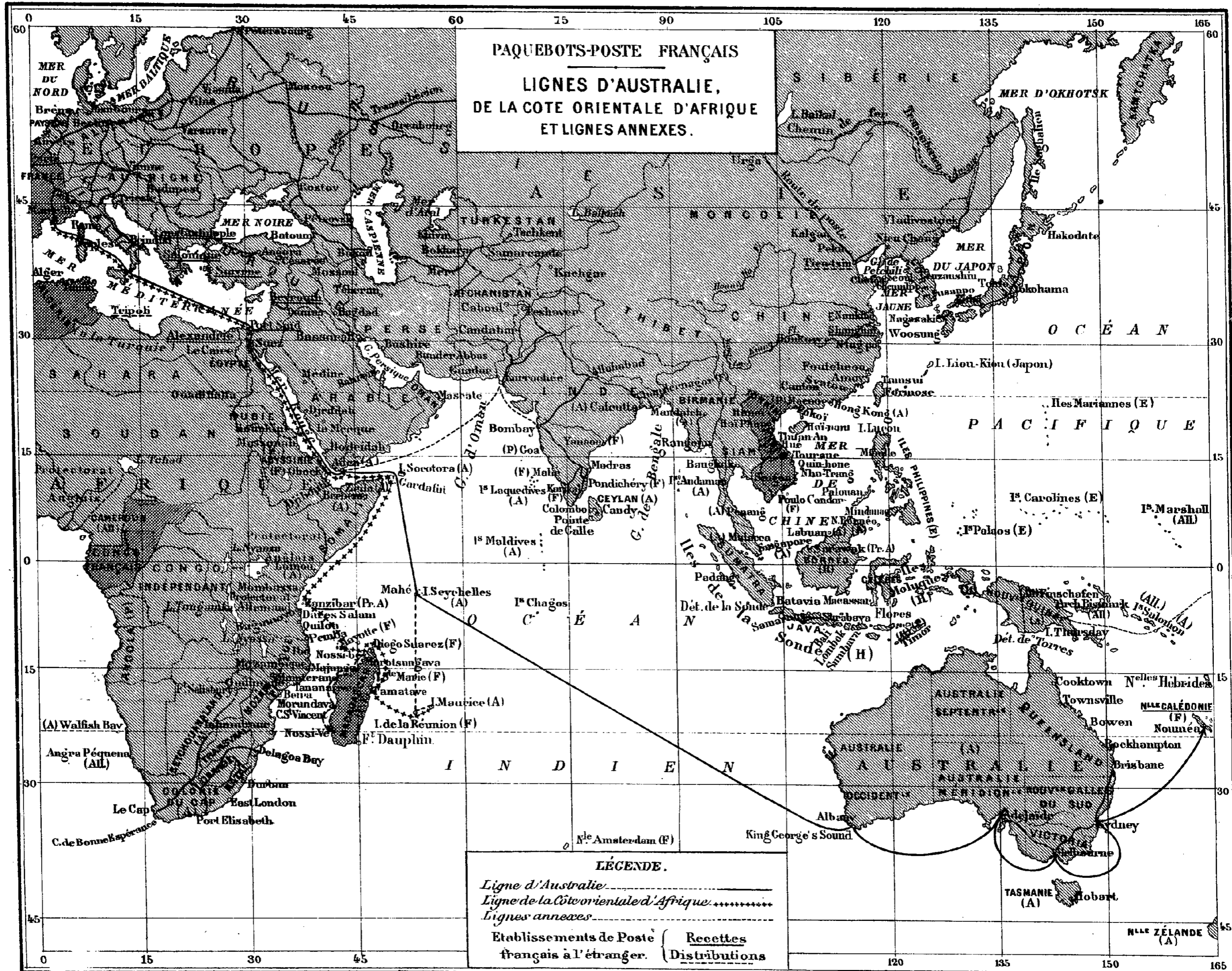
ET DE LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE

AVEC LEURS EMBRANCHEMENTS.

---

PARCOURS ANNUEL :

	Lieux marines..
Ligne d'Australie.....	91,336
Ligne de la côte orientale d'Afrique.....	52,352
Embranchement d'Aden à Bombay.....	15,696
Embranchement de Mahé à Maurice.....	8,816
	<hr/>
TOTAL.....	168,200
	<hr/>



**PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS**  
**LIGNES D'AUSTRALIE,**  
**DE LA COTE ORIENTALE D'AFRIQUE**  
**ET LIGNES ANNEXES.**

**LÉGENDE.**

*Ligne d'Australie* .....  
*Ligne de la Côte orientale d'Afrique* .....  
*Lignes annexes* .....

Etablissements de Poste français à l'étranger. { Recettes  
Distributions

# MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

## DES LIGNES DES INDES, DE LA CHINE ET DU JAPON, POUR L'ANNÉE 1895.

SERVICE EXECUTE PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

### ALLER.

MARSEILLE À YOKOHAMA.														COLOMBO À CALCUTTA.						
MARSEILLE.	ALEXANDRIE.	PORT-SAÏD.	SUEZ.	ADEN.	COLOMBO*.		SINGAPOUR**.		SAIGON***.		HONG-KONG		SHANG-HAI (WOO-SANG).		KOBE.		YOKOHAMA.	COLOMBO.	PONDICHÉRY.	MADRAS.
Départ. 1	Arrivé et départ. 2	Arrivé et départ. 3	Arrivé et départ. 4	Arrivé et départ. 5	Arrivée. 6	Départ. 7	Arrivée. 8	Départ. 9	Arrivée. 10	Départ. 11	Arrivée. 12	Départ. 13	Arrivée. 14	Départ. 15	Arrivée. 16	Départ. 17	Arrivée. 18	Départ. 19	Arrivée et départ. 20	Arrivée et départ. 21
DIMANCHE. 6 janv.	VENDREDI. 11 janv.	VENDREDI. 11 janv.	SAMEDI. 12 janv.	JEUDI. 17 janv.	JEUDI. 24 janv.	VENDREDI. 25 janv.	MERCREDI. 30 janv.	JEUDI. 31 janv.	SAMEDI. 3 fev.	LUNDI. 3 fev.	JEUDI. 7 fev.	VENDREDI. 8 fev.	LUNDI. 11 fev.	MARDI. 12 fev.	VENDREDI. 15 fev.	SAMEDI. 16 fev.	DIMANCHE. 17 fev.	SAMEDI. 26 janv.	LUNDI. 28 janv.	MARDI. 29 janv.
20 —	25 —	25 —	26 —	31 —	7 fev.	8 fev.	13 fev.	14 fev.	16 —	17 —	21 —	22 —	25 —	26 —	1 <sup>er</sup> mars.	2 mars.	3 mars.	23 fev.	25 fev.	26 fev.
3 fev.	8 fev.	8 fev.	9 fev.	14 fev.	21 —	22 —	27 —	28 —	2 mars.	3 mars.	7 mars.	8 mars.	11 mars.	12 mars.	15 —	16 —	17 —	.....	.....	.....
17 —	22 —	21 —	23 —	28 —	7 mars.	8 mars.	13 mars.	14 mars.	16 —	17 —	21 —	22 —	25 —	26 —	29 —	30 —	31 —	.....	.....	.....
3 mars.	8 mars.	8 mars.	9 mars.	14 mars.	21 mars.	22 mars.	26 mars.	27 mars.	29 mars.	31 mars.	MARDI. 2 avril.	MERCREDI. 3 avril.	SAMEDI. 6 avril.	DIMANCHE. 7 avril.	MERCREDI. 10 avril.	JEUDI. 11 avril.	VENDREDI. 12 avril.	23 mars.	25 mars.	26 mars.
17 —	22 —	23 —	23 —	28 —	4 avril.	5 avril.	9 avril.	10 avril.	12 avril.	14 avril.	16 —	17 —	20 —	21 —	24 —	25 —	26 —	.....	.....	.....
31 —	5 avril.	5 avril.	6 avril.	11 avril.	18 —	19 —	23 —	24 —	26 —	28 —	30 —	1 <sup>er</sup> mai.	4 mai.	5 mai.	8 mai.	9 mai.	10 mai.	20 avril.	22 avril.	23 avril.
14 avril.	19 —	19 —	20 —	25 —	2 mai.	3 mai.	7 mai.	8 mai.	10 mai.	12 mai.	14 mai.	15 —	18 —	19 —	22 —	23 —	24 —	.....	.....	.....
28 —	3 mai.	3 mai.	4 mai.	9 mai.	16 —	17 —	21 —	22 —	24 —	26 —	28 —	29 —	1 <sup>er</sup> juin.	2 juin.	5 juin.	6 juin.	7 juin.	18 mai.	20 mai.	21 mai.
12 mai.	17 —	17 —	18 —	23 —	30 —	31 —	4 j. 10.	5 juin.	7 juin.	9 juin.	11 juin.	12 juin.	15 —	16 —	19 —	20 —	21 —	.....	.....	.....
26 —	31 —	31 —	1 <sup>er</sup> juin.	6 juin.	13 juin.	14 juin.	18 —	19 —	21 —	23 —	25 —	26 —	29 —	30 —	3 juillet.	4 juillet.	5 juillet.	15 juin.	17 juin.	18 juin.
9 juin.	14 juin.	14 juin.	15 —	20 —	27 —	28 —	2 juillet.	3 juillet.	5 juillet.	7 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	13 juillet.	14 juillet.	17 —	18 —	19 —	.....	.....	.....
23 —	28 —	28 —	29 —	4 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	16 —	17 —	19 —	21 —	23 —	24 —	27 —	28 —	31 —	1 <sup>er</sup> août.	2 août.	13 juillet.	15 juillet.	16 juillet.
7 juillet.	12 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	18 —	25 —	26 —	30 —	31 —	2 août.	4 août.	6 août.	7 août.	10 août.	11 août.	14 août.	15 —	16 —	.....	.....	.....
21 —	26 —	26 —	27 —	1 <sup>er</sup> août.	8 août.	9 août.	13 août.	14 août.	16 —	18 —	20 —	21 —	24 —	25 —	28 —	29 —	30 —	10 août.	12 août.	13 août.
4 août.	9 août.	9 août.	10 août.	15 —	22 —	23 —	27 —	28 —	30 —	1 <sup>er</sup> sept.	3 sept.	4 sept.	7 sept.	8 sept.	11 sept.	12 sept.	13 sept.	.....	.....	.....
18 —	23 —	23 —	24 —	29 —	5 sept.	6 sept.	10 sept.	11 sept.	13 sept.	15 —	17 —	18 —	21 —	22 —	25 —	26 —	27 —	7 sept.	9 sept.	10 sept.
1 <sup>er</sup> sept.	6 sept.	6 sept.	7 sept.	12 sept.	19 sept.	20 sept.	MERCREDI. 25 sept.	JEUDI. 26 sept.	SAMEDI. 28 sept.	DIMANCHE. 29 sept.	JEUDI. 3 oct.	VENDREDI. 4 oct.	LUNDI. 7 oct.	MARDI. 8 oct.	VENDREDI. 11 oct.	SAMEDI. 12 oct.	DIMANCHE. 13 oct.	.....	.....	.....
15 —	20 —	20 —	21 —	26 —	3 oct.	4 oct.	9 oct.	10 oct.	12 oct.	13 oct.	17 —	18 —	21 —	22 —	25 —	26 —	27 —	5 oct.	7 oct.	8 oct.
29 —	4 oct.	4 oct.	5 oct.	10 oct.	17 —	18 —	23 —	24 —	26 —	27 —	31 —	1 <sup>er</sup> nov.	4 nov.	5 nov.	8 nov.	9 nov.	10 nov.	.....	.....	.....
13 oct.	18 —	18 —	19 —	24 —	31 —	1 <sup>er</sup> nov.	6 nov.	7 nov.	9 nov.	10 nov.	14 nov.	15 —	18 —	19 —	22 —	23 —	24 —	2 nov.	4 nov.	5 nov.
27 —	1 <sup>er</sup> nov.	1 <sup>er</sup> nov.	2 nov.	7 nov.	14 nov.	15 —	20 —	21 —	23 —	24 —	28 —	29 —	2 déc.	3 déc.	6 déc.	7 déc.	8 déc.	.....	.....	.....
10 nov.	15 —	15 —	16 —	21 —	28 —	29 —	4 déc.	5 déc.	7 déc.	8 déc.	12 déc.	13 déc.	16 —	17 —	20 —	21 —	22 —	.....	.....	.....
24 —	29 —	29 —	30 —	5 déc.	12 déc.	13 déc.	18 —	19 —	21 —	22 —	26 —	27 —	30 —	31 —	3 janv.1896.	4 janv.1896.	5 janv.1896.	30 nov.	2 déc.	3 déc.
8 déc.	13 déc.	13 déc.	14 déc.	19 —	26 —	27 —	1 <sup>er</sup> janv.1896	2 janv.1896	4 janv.1896	5 janv.1896	9 janv.1896	10 janv.1896	13 janv.1896	14 janv.1896	17 —	18 —	19 —	28 déc.	30 déc.1895	31 déc.1895
22 —	27 —	27 —	28 —	2 janv.1896	9 janv.1896	10 janv.1896	15 —	16 —	18 —	19 —	23 —	24 —	27 —	28 —	31 —	1 <sup>er</sup> fev.	2 fev.	.....	.....	.....

\* Point d'embranchement de la ligne annexe de Calcutta. (Voir colonne n° 19.)  
 \*\* Point d'embranchement de la ligne annexe de Batavia. (Voir colonne n° 25.)  
 \*\*\* Correspondance avec le paquebot colonial allant de Saïgon au Tonkin.

NOTE. La date du départ de Marseille est seule impérative, le service postal devant profiter de toute avance obtenue en cours de route. Les parcours indiqués en italiques sont des parcours non obligatoires que la compagnie exécute à titre facultatif.

# MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

## S LIGNES DES INDES, DE LA CHINE ET DU JAPON, POUR L'ANNÉE 1895.

SERVICE EXÉCUTÉ PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

### ALLER.

MARSEILLE À YOKOHAMA.													COLOMBO À CALCUTTA.				SINGAPORE À BATAVIA ET À SAMARANG.							
COLOMBO*.		SINGAPORE**.		SAYOON***.		BOMBAY-LOVE.		SHANG-HAI (WOSUNG).		KOBÉ.		YOKOHAMA.	COLOMBO.	PONDICHERY.	MADRAS.	CALCUTTA.	SINGAPORE.	BATAVIA.		SAMARANG.				
Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.				
6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26				
JEUDI. 4 janv. 7 fév. 1 — 7 mars.	VENDREDI. 25 janv. 8 fév. 22 — 8 mars.	MERCREDI. 30 janv. 13 fév. 27 — 13 mars.	JEUDI. 31 janv. 14 fév. 28 — 14 mars.	SAMEDI. 2 fév. 16 — 2 mars. 16 —	LUNDI. 3 fév. 17 — 3 mars. 17 —	JEUDI. 7 fév. 21 — 7 mars. 21 —	VENDREDI. 8 fév. 22 — 8 mars. 22 —	LUNDI. 11 fév. 25 — 11 mars. 25 —	MARDI. 12 fév. 26 — 12 mars. 26 —	VENDREDI. 15 fév. 1 <sup>er</sup> mars. 15 — 29 —	SAMEDI. 16 fév. 2 mars. 16 — 30 —	DIMANCHE. 17 fév. 3 mars. 17 — 31 —	ARRIVÉE. 18	SAMEDI. 26 janv. 23 fév. 23 mars.	LUNDI. 28 janv. 25 fév. 25 mars.	MARDI. 29 janv. 26 fév. 26 mars.	VENDREDI. 1 <sup>er</sup> fév. 1 <sup>er</sup> mars. 29 mars.	JEUDI. 31 janvier. 14 février. 28 — 14 mars.	SAMEDI. 2 fév. 16 — 2 mars. 16 —	DIMANCHE. 17 fév. 17 mars. 17 mars.	LUNDI. 18 fév. 18 mars. 18 mars.			
1 mars. 4 avril. 8 — 2 mai. 6 — 10 — 13 juin. 17 — 11 juillet. 15 — 8 août. 12 — 5 sept.	22 mars. 5 avril. 19 — 3 mai. 17 — 31 — 14 juin. 28 — 12 juillet. 26 — 9 août. 23 — 6 sept.	26 mars. 9 avril. 23 — 7 mai. 21 — 4 juin. 19 — 2 juillet. 16 — 30 — 13 août. 27 — 10 sept.	27 mars. 10 avril. 24 — 8 mai. 22 — 5 juin. 19 — 3 juillet. 17 — 31 — 14 août. 28 — 11 sept.	29 mars. 12 avril. 26 — 10 mai. 24 — 7 juin. 21 — 5 juillet. 19 — 2 août. 16 — 13 sept.	31 mars. 14 avril. 28 — 12 mai. 26 — 9 juin. 23 — 7 juillet. 25 — 11 août. 19 — 15 sept.	2 avril. 3 avril. 17 — 15 mai. 29 — 12 juin. 26 — 10 juillet. 24 — 7 août. 21 — 18 sept.	3 avril. 17 — 15 mai. 14 mai. 28 — 12 juin. 26 — 10 juillet. 24 — 7 août. 21 — 18 sept.	6 avril. 21 — 4 mai. 19 — 2 juin. 16 — 30 — 13 juillet. 27 — 11 août. 25 — 8 sept. 22 —	7 avril. 21 — 5 mai. 19 — 2 juin. 16 — 30 — 13 juillet. 27 — 11 août. 25 — 8 sept. 22 —	10 avril. 8 mai. 22 — 5 juin. 19 — 3 juillet. 17 — 31 — 14 août. 28 — 11 sept. 25 —	11 avril. 9 mai. 23 — 6 juin. 20 — 4 juillet. 18 — 1 <sup>er</sup> août. 15 — 29 — 12 sept. 26 —	12 avril. 11 avril. 26 — 10 mai. 24 — 7 juin. 21 — 5 juillet. 19 — 2 août. 16 — 13 sept. 27 —	23 mars. 20 avril. 18 mai. 15 juin. 13 juillet. 10 août. 7 sept.	25 mars. 22 avril. 20 mai. 17 juin. 15 juillet. 12 août. 9 sept.	26 mars. 23 avril. 21 mai. 18 juin. 16 juillet. 13 août. 10 sept.	29 mars. 26 avril. 24 mai. 21 juin. 19 juillet. 16 août. 13 sept.	28 mars. 11 avril. 25 — 9 mai. 23 — 6 juin. 20 — 4 juillet. 18 — 1 <sup>er</sup> août. 15 — 29 — 12 sept.	30 mars. 13 avril. 27 — 11 mai. 25 — 8 juin. 22 — 6 juillet. 20 — 3 août. 17 — 31 — 14 sept.	14 avril. 12 mai. 9 juin. 7 juillet. 4 août. 1 <sup>er</sup> sept.	15 avril. 13 mai. 10 juin. 8 juillet. 5 août. 2 sept.	29 sept. 10 oct. 24 — 7 nov. 21 — 5 déc. 19 — 16 —	28 sept. 12 oct. 26 — 9 nov. 23 — déc. 21 — 18 —	29 sept. 27 oct. 24 nov. 22 déc. 19 janv. 1896	30 sept. 28 oct. 25 nov. 23 déc. 20 janv. 1896

NOTA. La date du départ de Marseille est seule impérative, le service postal devant profiter de toute avance obtenue en cours de navigation.  
Les parcours indiqués en italiques sont des parcours non obligatoires que la compagnie exécute à titre facultatif.

**RETOUR.**

SAMARANG À BATAVIA ET À SINGAPORE.				CALCUTTA À COLOMBO.				YOKOHAMA À MARSEILLE.													
SAMARANG.		BATAVIA.		SINGAPORE**.	CALCUTTA.	MADRAS.	PONDICHÉRY.	COLOMBO**.	YOKOHAMA.	KOBÉ.		SHANG-HAI.		HONG-KONG.		SAIGON***.		SINGAPORE.		COLOMBO.	
Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.
<i>JEUDI.</i>	<i>VENDREDI.</i>	<i>SAMEDI.</i>	<i>LUNDI.</i>	<i>DIMANCHE.</i>	<i>MERCREDI.</i>	<i>JEUDI.</i>	<i>SAMEDI.</i>	<i>SAMEDI.</i>	<i>DIMANCHE.</i>	<i>LUNDI.</i>	<i>MERCREDI.</i>	<i>SAMEDI.</i>	<i>LUNDI.</i>	<i>MERCREDI.</i>	<i>SAMEDI.</i>	<i>DIMANCHE.</i>	<i>MARDI.</i>	<i>MARDI.</i>	<i>DIMANCHE.</i>	<i>LUNDI.</i>	<i>MARDI.</i>
24 janv.	25 janv.	26 —	28 —	13 janv.	16 janv.	17 janv.	19 janv.	29 déc. 1894	30 déc. 1894	31 déc. 1894	1 janv.	5 janv.	7 janv.	9 janv.	12 janv.	13 janv.	15 janv.	15 janv.	20 janv.	21 janv.	21 janv.
21 fév.	22 fév.	23 —	25 —	10 fév.	13 fév.	14 fév.	16 fév.	26 —	27 —	28 —	30 —	2 fév.	4 fév.	6 fév.	9 fév.	10 fév.	12 fév.	12 fév.	17 —	18 —	18 —
21 mars.	22 mars.	23 —	25 —	10 mars.	13 mars.	14 mars.	16 mars.	9 fév.	10 fév.	11 fév.	13 fév.	2 mars.	4 mar.	6 mars.	9 mars.	10 mars.	12 mars.	12 mars.	17 —	18 —	18 —
18 avril.	19 avril.	20 —	22 —	7 avril.	10 avril.	11 avril.	13 avril.	9 mars.	10 mars.	11 mars.	13 mars.	16 —	18 —	20 —	23 —	24 —	26 —	26 —	31 —	1 <sup>er</sup> avril.	15 —
16 mai.	17 mai.	18 —	20 —	5 mai.	8 mai.	9 mai.	11 mai.	23 —	24 —	25 —	27 —	30 —	1 <sup>er</sup> avril.	3 avril.	6 avril.	7 avril.	9 avril.	9 avril.	14 avril.	15 —	29 —
13 juin.	14 juin.	15 —	17 —	2 juin.	5 juin.	6 juin.	8 juin.	6 avril.	7 avril.	8 avril.	10 avril.	13 avril.	15 —	17 —	20 —	21 —	23 —	23 —	28 —	29 —	29 —
11 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	15 —	30 juin.	3 juillet.	4 juillet.	juillet.	20 avril.	21 avril.	22 avril.	25 avril.	27 avril.	30 avril.	1 <sup>er</sup> mai.	4 mai.	5 mai.	7 mai.	8 mai.	13 mai.	14 mai.	14 mai.
8 août.	9 août.	10 août.	12 août.	28 juillet.	31 juillet.	1 <sup>er</sup> août.	3 août.	4 mai.	5 mai.	6 mai.	9 mai.	11 mai.	14 mai.	15 —	18 —	19 —	21 —	22 —	27 —	28 —	28 —
5 sept.	6 sept.	7 sept.	9 sept.	25 août.	28 août.	29 août.	31 août.	18 —	19 —	20 —	23 —	25 —	28 —	29 —	31 —	1 <sup>er</sup> juin.	2 juin.	4 juin.	5 juin.	10 juin.	11 juin.
3 oct.	4 oct.	5 oct.	7 oct.	22 sept.	25 sept.	26 sept.	28 sept.	1 <sup>er</sup> juin.	2 juin.	3 juin.	6 juin.	8 juin.	11 juin.	12 juin.	15 —	16 —	18 —	19 —	24 —	25 —	25 —
31 oct.	1 <sup>er</sup> nov.	2 nov.	4 nov.	22 sept.	25 sept.	26 sept.	28 sept.	15 —	16 —	17 —	20 —	22 —	25 —	26 —	29 —	30 —	2 juillet.	3 juillet.	8 juillet.	9 juillet.	9 juillet.
28 nov.	29 nov.	30 —	2 déc.	28 juillet.	31 juillet.	1 <sup>er</sup> août.	3 août.	29 —	30 —	30 —	1 <sup>er</sup> juillet.	4 juillet.	6 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	13 juillet.	14 juillet.	16 —	17 —	22 —	23 —
26 déc.	27 déc.	28 —	30 —	25 août.	28 août.	29 août.	31 août.	27 —	28 —	29 —	1 <sup>er</sup> août.	3 août.	6 août.	7 août.	10 août.	11 août.	13 août.	14 août.	19 —	20 —	20 —
				21 sept.	24 sept.	26 sept.	28 sept.	10 août.	11 août.	12 août.	15 —	17 —	20 —	21 —	24 —	25 —	27 —	28 —	28 —	2 sept.	3 sept.
				22 sept.	25 sept.	26 sept.	28 sept.	24 —	2 —	26 —	29 —	31 —	3 sept.	4 sept.	7 sept.	8 sept.	10 sept.	11 sept.	16 —	17 —	17 —
				22 sept.	25 sept.	26 sept.	28 sept.	7 sept.	8 sept.	9 sept.	11 sept.	14 sept.	16 sept.	18 sept.	21 sept.	22 sept.	24 sept.	24 sept.	29 sept.	30 sept.	30 sept.
				20 oct.	23 oct.	24 oct.	26 oct.	21 —	22 —	23 —	25 —	28 —	30 —	2 oct.	5 oct.	6 oct.	8 oct.	8 oct.	13 oct.	14 oct.	14 oct.
				17 nov.	20 nov.	21 nov.	23 nov.	19 —	20 —	21 —	23 —	26 —	28 —	16 oct.	19 —	20 —	22 —	22 —	27 —	28 —	28 —
				15 déc.	18 déc.	19 déc.	21 déc.	2 nov.	3 nov.	4 nov.	6 nov.	9 nov.	11 nov.	13 nov.	16 —	17 —	19 —	19 —	24 —	25 —	25 —
				12 janv. 1896	15 janv. 1896	16 janv. 1896	18 janv. 1896	2 nov.	3 nov.	4 nov.	6 nov.	9 nov.	11 nov.	13 nov.	16 —	17 —	19 —	19 —	24 —	25 —	25 —
				12 janv. 1896	15 janv. 1896	16 janv. 1896	18 janv. 1896	17 —	18 —	18 —	20 —	23 —	25 —	27 —	30 —	30 —	1 <sup>er</sup> déc.	3 déc.	8 déc.	9 déc.	9 déc.
				12 janv. 1896	15 janv. 1896	16 janv. 1896	18 janv. 1896	30 —	1 <sup>er</sup> déc.	2 déc.	4 déc.	7 déc.	9 déc.	11 déc.	14 déc.	15 —	17 —	17 —	22 —	23 —	23 —
				12 janv. 1896	15 janv. 1896	16 janv. 1896	18 janv. 1896	14 déc.	15 —	16 —	18 —	21 —	23 —	25 —	28 —	29 —	31 —	31 —	5 janv. 1896	6 janv. 1896	6 janv. 1896
				12 janv. 1896	15 janv. 1896	16 janv. 1896	18 janv. 1896	28 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> janv. 1896	4 janv. 1896	6 janv. 1896	8 janv. 1896	11 janv. 1896	12 janv. 1896	14 janv. 1896	14 janv. 1896	19 —	20 —	20 —

\* Correspondance avec le paquebot de la ligne principale venant de Yokohama et allant à Marseille. (Voir colonne 19.)  
 \*\* Correspondance avec le paquebot de la ligne principale venant de Yokohama et allant à Marseille. (Voir colonne 21.)  
 \*\*\* Correspondance avec le paquebot colonial venant du Tonkin.

NOTE. Les dates des départs de Yokohama, de Shang-Hai, de Hong-Kong, de Batavia et de Calcutta sont seules indiquées.  
 Les parcours indiqués en italiques sont des parcours non obligatoires que la Compagnie exécute à titre facultatif.

RETOUR.

CALCUTTA A COLOMBO.

YOKOHAMA A MARSEILLE.

CALCUTTA A COLOMBO.			YOKOHAMA A MARSEILLE.																			
MADRAS.	PONDICHÉRY.	COLOMBO **.	YOKOHAMA.		KOBÉ.		SHANG-HAI.		HONG-KONG.		SAIGON ***.		SINGAPOUR.		COLOMBO.		ADEN.		SUEZ.	PORT-SAÏD.	ALEXANDRIE.	MARSEILLE.
Arrivée et départ. 6.	Arrivée et départ. 7.	Arrivée. 8.	Départ. 9.	Arrivée. 10.	Départ. 11.	Arrivée. 12.	Départ. 13.	Arrivée. 14.	Départ. 15.	Arrivée. 16.	Départ. 17.	Arrivée. 18.	Départ. 19.	Arrivée. 20.	Départ. 21.	Arrivée. 22.	Départ. 23.	Arrivée. 24.	Arrivée et départ. 25.	Arrivée et départ. 26.	Arrivée. 27.	
MERCREDI. 16 janv.	JEUDI. 17 janv.	SAMEDI. 19 janv.	SAMEDI. 29 déc. 1894 12 janv. 1895	DIMANCHE. 30 déc. 1894 13 janv. 1895	LUNDI. 31 déc. 1894 14 janv. 1895	MERCREDI. 2 janv.	SAMEDI. 5 janv.	LUNDI. 7 janv.	MERCREDI. 9 janv.	SAMEDI. 12 janv.	DIMANCHE. 13 janv.	MARDI. 15 janv.	MARDI. 15 janv.	DIMANCHE. 20 janv.	LUNDI. 21 janv.	DIMANCHE. 27 janv.	LUNDI. 28 janv.	VENDREDI. 1 <sup>er</sup> fév.	SAMEDI. 2 fév.	DIMANCHE. 3 fév.	JEUDI. 7 fév.	
13 fév.	14 fév.	16 fév.	26 —	27 —	28 —	30 —	19 —	21 —	23 —	26 —	27 —	29 —	12 fév.	17 —	18 —	24 —	25 —	1 <sup>er</sup> mars.	2 mars.	3 mars.	21 —	
13 mars.	14 mars.	16 mars.	9 fév.	10 fév.	11 fév.	13 fév.	16 —	18 —	20 —	23 —	24 —	26 —	12 fév.	17 —	18 —	24 —	25 —	1 <sup>er</sup> mars.	2 mars.	3 mars.	7 mars.	
10 avril.	11 avril.	13 avril.	23 —	24 —	25 —	27 —	2 mars.	4 mar.	6 mars.	9 mars.	10 mars.	12 mars.	12 mars.	17 —	18 —	24 —	25 —	1 <sup>er</sup> mars.	2 mars.	3 mars.	4 avril.	
			6 avril.	7 avril.	8 avril.	10 avril.	13 avril.	15 —	17 —	20 —	21 —	23 —	9 avril.	9 avril.	14 avril.	15 —	21 —	26 —	27 —	28 —	2 mai.	
						JEUDI. 25 avril.	27 avril.	MARDI. 30 avril.	1 <sup>er</sup> mai.	4 mai.	5 mai.	7 mai.	MERCREDI. 8 mai.	LUNDI. 13 mai.	MARDI. 14 mai.	MARDI. 21 mai.	MERCREDI. 22 mai.	DIMANCHE. 26 mai.	LUNDI. 27 mai.	MARDI. 28 mai.	16 —	
8 mai.	9 mai.	11 mai.	4 mai.	5 mai.	6 mai.	9 mai.	11 mai.	14 mai.	15 —	18 —	19 —	21 —	8 mai.	13 mai.	14 mai.	21 mai.	22 mai.	26 mai.	27 mai.	28 mai.	1 <sup>er</sup> juin.	
5 juin.	6 juin.	8 juin.	18 —	19 —	20 —	23 —	25 —	28 —	29 —	1 <sup>er</sup> juin.	2 juin.	4 juin.	5 juin.	10 juin.	11 juin.	18 —	19 —	23 —	24 —	25 —	15 —	
			1 <sup>er</sup> juin.	2 juin.	3 juin.	6 juin.	8 juin.	11 juin.	12 juin.	15 —	16 —	18 —	4 juin.	5 juin.	10 juin.	11 juin.	18 —	19 —	23 —	24 —	29 —	
3 juillet.	4 juillet.	juillet.	15 —	16 —	17 —	20 —	22 —	25 —	26 —	29 —	30 —	2 juillet.	3 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	16 —	17 —	21 —	22 —	23 —	29 —	
31 juillet.	1 <sup>er</sup> août.	3 août.	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> juillet.	4 juillet.	6 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	13 juillet.	14 juillet.	16 —	17 —	22 —	23 —	30 —	31 —	4 août.	5 août.	6 août.	27 —	
28 août.	29 août.	31 août.	27 —	28 —	29 —	1 <sup>er</sup> août.	3 août.	7 août.	10 août.	11 août.	13 août.	16 —	17 —	22 —	23 —	30 —	31 —	4 août.	5 août.	6 août.	27 —	
			10 août.	11 août.	12 août.	15 —	17 —	20 —	21 —	24 —	25 —	27 —	14 août.	19 —	20 —	27 —	28 —	1 <sup>er</sup> sept.	2 sept.	3 sept.	10 août.	
			24 —	2 —	26 —	29 —	31 —	3 sept.	4 sept.	7 sept.	8 sept.	10 sept.	11 sept.	16 —	17 —	24 —	25 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> sept.	7 sept.	
25 sept.	26 sept.	28 sept.	7 sept.	8 sept.	9 sept.	MERCREDI. 11 sept.	14 sept.	LUNDI. 16 sept.	18 sept.	21 sept.	22 sept.	24 sept.	MARDI. 24 sept.	DIMANCHE. 29 sept.	LUNDI. 30 sept.	DIMANCHE. 6 oct.	LUNDI. 7 oct.	VENDREDI. 11 oct.	SAMEDI. 12 oct.	DIMANCHE. 13 oct.	17 oct.	
23 oct.	24 oct.	26 oct.	21 —	22 —	23 —	25 —	28 —	30 —	2 oct.	5 oct.	6 oct.	8 oct.	24 sept.	29 sept.	30 sept.	6 oct.	7 oct.	11 oct.	12 oct.	13 oct.	31 —	
20 nov.	21 nov.	23 nov.	19 —	20 —	21 —	23 —	26 —	28 —	19 —	20 —	22 —	25 —	8 oct.	13 oct.	14 oct.	20 —	21 —	25 —	26 —	27 —	28 —	
18 déc.	19 déc.	21 déc.	16 —	17 —	18 —	20 —	23 —	25 —	2 nov.	3 nov.	5 nov.	8 nov.	10 oct.	15 oct.	16 oct.	22 —	23 —	27 —	28 —	29 —	18 nov.	
15 janv. 1896	16 janv. 1896	18 janv. 1896	20 nov.	21 nov.	22 nov.	6 nov.	9 nov.	11 nov.	13 nov.	16 —	17 —	19 —	15 oct.	20 oct.	21 oct.	27 —	28 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> nov.	12 déc.	
			18 déc.	1 <sup>er</sup> déc.	2 déc.	4 déc.	7 déc.	9 déc.	11 déc.	14 déc.	15 —	17 —	19 —	24 —	25 —	31 —	1 <sup>er</sup> déc.	2 déc.	6 déc.	7 déc.	12 déc.	
			14 déc.	15 —	16 —	18 —	21 —	23 —	25 —	28 —	29 —	31 —	3 déc.	8 déc.	9 déc.	15 —	16 —	20 —	21 —	22 —	26 —	
			28 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> nv. 1896	4 janv. 1896	6 janv. 1896	8 janv. 1896	11 janv. 1896	12 janv. 1896	14 janv. 1896	31 —	5 janv. 1896	6 janv. 1896	12 janv. 1896	13 janv. 1896	3 janv. 1896	4 janv. 1896	5 janv. 1896	9 janv. 1896	
						1 <sup>er</sup> nv. 1896	4 janv. 1896	6 janv. 1896	8 janv. 1896	11 janv. 1896	12 janv. 1896	14 janv. 1896	14 janv. 1896	19 —	20 —	26 —	27 —	31 —	1 <sup>er</sup> fév.	2 fév.	6 fév.	

Calcutta et allant à Marseille. (Voir colonne 19.)  
Calcutta et allant à Marseille. (Voir colonne 21.)

NOTA. Les dates des départs de Yokohama, de Shang-Hai, de Hong-Kong, de Batavia et de Calcutta sont seules impératives, le service postal devant profiter de toute avance obtenue en cours de navigation.  
Les parcours indiqués en italiques sont des parcours non obligatoires que la Compagnie exécute à titre facultatif.



# MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DES LIGNES CIRCULAIRES D'ÉGYPTE ET DE SYRIE, POUR L'ANNÉE 1895.

**COMBINAISON DES PARCOURS RÉGLEMENTAIRES DE MARSEILLE À SMYRNE ET DE MARSEILLE À BEYROUTH.**

**SERVICE EXÉCUTÉ PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.**

## LIGNE CIRCULAIRE A.

PARCOURS SUBVENTIONNÉ.					PARCOURS NON SUBVENTIONNÉ.											
MARSEILLE.	LE PIRÉE.	SALONIQUE.		SMYRNE.*	SMYRNE.	YATBY (SAMOS).	LARNACA.	MERSINA.		ALEXANDRETTE.		LATTAQUIÉ.	TRIPOLI.	BEYROUTH.	BEYROUTH.	JAFFA.
Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
SAMEDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	LUNDA.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	DIMANCHE.	NARDI.	MERCREDI.
5 janvier.	9 janvier.	10 janvier.	11 janvier.	12 janvier.	13 janvier.	14 janvier.	16 janvier.	17 janvier.	18 janvier.	18 janvier.	19 janvier.	19 janvier.	20 janvier.	20 janvier.	22 janvier.	23 janvier.
19 —	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> février.	1 <sup>er</sup> février.	2 février.	2 février.	3 février.	3 février.	5 février.	6 février.
2 février.	6 février.	7 février.	8 février.	9 février.	10 février.	11 février.	13 février.	14 février.	15 —	15 —	16 —	16 —	17 —	17 —	19 —	20 —
16 —	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	27 —	28 —	28 —	28 —	29 —	29 —	30 —	31 —	31 —	31 —
2 mars.	6 mars.	7 mars.	8 mars.	9 mars.	10 mars.	11 mars.	13 mars.	14 mars.	15 —	15 —	16 —	16 —	17 —	17 —	19 —	20 —
16 —	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	27 —	28 —	29 —	29 —	30 —	30 —	31 —	31 —	2 avril.	3 avril.
30 —	3 avril.	4 avril.	5 avril.	6 avril.	7 avril.	8 avril.	10 avril.	11 avril.	12 avril.	12 avril.	13 avril.	13 avril.	14 avril.	14 avril.	16 —	17 —
13 avril.	17 —	18 —	19 —	20 —	21 —	22 —	24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	27 —	28 —	28 —	30 —	1 <sup>er</sup> mai.
27 —	1 <sup>er</sup> mai.	2 mai.	3 mai.	4 mai.	5 mai.	6 mai.	8 mai.	9 mai.	10 mai.	10 mai.	11 mai.	11 mai.	12 mai.	12 mai.	14 mai.	15 —
11 mai.	15 —	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	22 —	23 —	24 —	24 —	25 —	25 —	26 —	26 —	28 —	29 —
25 —	29 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> juin.	2 juin.	3 juin.	5 juin.	6 juin.	7 juin.	7 juin.	8 juin.	8 juin.	9 juin.	9 juin.	11 juin.	12 juin.
8 juin.	12 juin.	13 juin.	14 juin.	15 —	16 —	17 —	19 —	20 —	21 —	21 —	22 —	22 —	23 —	23 —	25 —	26 —
22 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> juillet.	3 juillet.	4 juillet.	5 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	7 juillet.	9 juillet.	10 juillet.
6 juillet.	10 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	14 juillet.	15 —	17 —	18 —	19 —	19 —	20 —	20 —	21 —	21 —	23 —	24 —
20 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	31 —	1 <sup>er</sup> août.	2 août.	2 août.	3 août.	3 août.	4 août.	4 août.	6 août.	7 août.
3 août.	7 août.	8 août.	9 août.	10 août.	11 août.	12 août.	14 août.	15 —	16 —	16 —	17 —	17 —	18 —	18 —	20 —	21 —
17 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	28 —	29 —	30 —	30 —	31 —	31 —	1 <sup>er</sup> septembre.	1 <sup>er</sup> septembre.	3 septembre.	4 septembre.
31 —	4 septembre.	5 septembre.	6 septembre.	7 septembre.	8 septembre.	9 septembre.	11 septembre.	12 septembre.	13 septembre.	13 septembre.	14 septembre.	14 septembre.	15 —	15 —	17 —	18 —
14 septembre.	18 —	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	25 —	26 —	27 —	27 —	28 —	28 —	29 —	29 —	31 —	1 <sup>er</sup> octobre.
28 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> octobre.	2 octobre.	3 octobre.	4 octobre.	6 octobre.	7 octobre.	8 octobre.	8 octobre.	9 octobre.	9 octobre.	10 octobre.	10 octobre.	12 octobre.	13 octobre.
12 octobre.	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	21 —	23 —	24 —	25 —	25 —	26 —	26 —	27 —	27 —	29 —	30 —
26 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> novembre.	2 novembre.	3 novembre.	4 novembre.	6 novembre.	7 novembre.	8 novembre.	8 novembre.	9 novembre.	9 novembre.	10 novembre.	10 novembre.	12 novembre.	13 novembre.
9 novembre.	13 novembre.	14 novembre.	15 —	16 —	17 —	18 —	20 —	21 —	22 —	22 —	23 —	23 —	24 —	24 —	26 —	27 —
23 —	27 —	28 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> décembre.	2 décembre.	4 décembre.	5 décembre.	6 décembre.	6 décembre.	7 décembre.	7 décembre.	8 décembre.	8 décembre.	10 décembre.	11 décembre.
7 décembre.	11 décembre.	12 décembre.	13 décembre.	14 décembre.	15 —	16 —	18 —	19 —	20 —	20 —	21 —	21 —	22 —	22 —	24 —	25 —
21 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> janv. 1896.	2 janv. 1896.	3 janv. 1896.	3 janv. 1896.	4 janv. 1896.	4 janv. 1896.	5 janv. 1896.	5 janv. 1896.	7 janv. 1896.	8 janv. 1896.

\* Correspondance avec le paquebot de la ligne libre venant d'Odessa et de Constantinople et allant à Marseille.

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS  
DES LIGNES CIRCULAIRES D'ÉGYPTE ET DE SYRIE, POUR L'ANNÉE 1895.

SON DES PARCOURS RÉGLEMENTAIRES DE MARSEILLE À SMYRNE ET DE MARSEILLE À BEYROUTH.

SERVICE EXÉCUTÉ PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

LIGNE CIRCULAIRE A.

PARCOURS NON SUBVENTIONNÉ.										PARCOURS SUBVENTIONNÉ.					
SMYRNE.	VATHY (SAMOS).	LARNACA.	MERSINA.		ALEXANDRETTE.		LATTAQUIÉ.	TRIPOLI.	BEYROUTH.	BEYROUTH.	JAFFA.	PORT-SAÏD.	ALEXANDRIE.		MARSEILLE.
Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.
6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
DIMANCHE.	LUNDA.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	DIMANCHE.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	DIMANCHE.	JEUDI.
3 janvier.	14 janvier.	16 janvier.	17 janvier.	18 janvier.	18 janvier.	19 janvier.	19 janvier.	20 janvier.	20 janvier.	22 janvier.	23 janvier.	24 janvier.	25 janvier.	27 janvier.	31 janvier.
27 —	28 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> février.	1 <sup>er</sup> février.	2 février.	2 février.	3 février.	3 février.	5 février.	6 février.	7 février.	8 février.	10 février.	14 février.
10 février.	11 février.	13 février.	14 février.	15 —	15 —	16 —	16 —	17 —	17 —	19 —	20 —	21 —	22 —	24 —	28 —
24 —	25 —	27 —	28 —	1 <sup>er</sup> mars.	1 <sup>er</sup> mars.	2 mars.	2 mars.	3 mars.	3 mars.	5 mars.	6 mars.	7 mars.	8 mars.	10 mars.	14 mars.
10 mars.	11 mars.	13 mars.	14 mars.	15 —	15 —	16 —	16 —	17 —	17 —	19 —	20 —	21 —	22 —	24 —	28 —
24 —	25 —	27 —	28 —	29 —	29 —	30 —	30 —	31 —	31 —	2 avril.	3 avril.	4 avril.	5 avril.	7 avril.	11 avril.
7 avril.	8 avril.	10 avril.	11 avril.	12 avril.	12 avril.	13 avril.	13 avril.	14 avril.	14 avril.	16 —	17 —	18 —	19 —	21 —	25 —
21 —	22 —	24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	27 —	28 —	28 —	30 —	1 <sup>er</sup> mai.	2 mai.	3 mai.	5 mai.	9 mai.
5 mai.	6 mai.	8 mai.	9 mai.	10 mai.	10 mai.	11 mai.	11 mai.	12 mai.	12 mai.	14 mai.	15 —	16 —	17 —	19 —	23 —
19 —	20 —	22 —	23 —	24 —	24 —	25 —	25 —	26 —	26 —	28 —	29 —	30 —	31 —	2 juin.	6 juin.
2 juin.	3 juin.	5 juin.	6 juin.	7 juin.	7 juin.	8 juin.	8 juin.	9 juin.	9 juin.	11 juin.	12 juin.	13 juin.	14 juin.	16 —	20 —
16 —	17 —	19 —	20 —	21 —	21 —	22 —	22 —	23 —	23 —	25 —	26 —	27 —	28 —	30 juillet.	4 juillet.
30 —	1 <sup>er</sup> juillet.	3 juillet.	4 juillet.	5 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	7 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	14 —	18 —
14 juillet.	15 —	17 —	18 —	19 —	19 —	20 —	20 —	21 —	21 —	23 —	24 —	25 —	26 —	28 —	1 <sup>er</sup> août.
28 —	29 —	31 —	1 <sup>er</sup> août.	2 août.	2 août.	3 août.	3 août.	4 août.	4 août.	6 août.	7 août.	8 août.	9 août.	11 août.	15 —
11 août.	12 août.	14 août.	15 —	16 —	16 —	17 —	17 —	18 —	18 —	20 —	21 —	22 —	23 —	25 —	29 —
25 —	26 —	28 —	29 —	30 —	30 —	31 —	31 —	1 <sup>er</sup> septembre.	1 <sup>er</sup> septembre.	3 septembre.	4 septembre.	5 septembre.	6 septembre.	8 septembre.	12 septembre.
8 septembre.	9 septembre.	11 septembre.	12 septembre.	13 septembre.	13 septembre.	14 septembre.	14 septembre.	15 —	15 —	17 —	18 —	19 —	20 —	22 —	26 —
22 —	23 —	25 —	26 —	27 —	27 —	28 —	28 —	29 —	29 —	1 <sup>er</sup> octobre.	2 octobre.	3 octobre.	4 octobre.	6 octobre.	10 octobre.
6 octobre.	7 octobre.	9 octobre.	10 octobre.	11 octobre.	11 octobre.	12 octobre.	12 octobre.	13 octobre.	13 octobre.	15 —	16 —	17 —	18 —	20 —	24 —
20 —	21 —	23 —	24 —	25 —	25 —	26 —	26 —	27 —	27 —	29 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> novembre.	3 novembre.	7 novembre.
3 novembre.	4 novembre.	6 novembre.	7 novembre.	8 novembre.	8 novembre.	9 novembre.	9 novembre.	10 novembre.	10 novembre.	12 novembre.	13 novembre.	14 novembre.	15 —	17 —	21 —
17 —	18 —	20 —	21 —	22 —	22 —	23 —	23 —	24 —	24 —	26 —	27 —	28 —	29 —	1 <sup>er</sup> décembre.	5 décembre.
1 <sup>er</sup> décembre.	2 décembre.	4 décembre.	5 décembre.	6 décembre.	6 décembre.	7 décembre.	7 décembre.	8 décembre.	8 décembre.	10 décembre.	11 décembre.	12 décembre.	13 décembre.	15 —	19 —
15 —	16 —	18 —	19 —	20 —	20 —	21 —	21 —	22 —	22 —	24 —	25 —	26 —	27 —	29 —	31 janv. 1896.
29 —	30 —	1 <sup>er</sup> janv. 1896.	2 janv. 1896.	3 janv. 1896.	3 janv. 1896.	4 janv. 1896.	4 janv. 1896.	5 janv. 1896.	5 janv. 1896.	7 janv. 1896.	8 janv. 1896.	9 janv. 1896.	10 janv. 1896.	12 janv. 1896.	16 —

## LIGNE CIRCULAIRE B.

PARCOURS SUBVENTIONNÉ.						PARCOURS NON SUBVENTIONNÉ.									
MARSEILLE.	ALEXANDRIE.		PORT-SAÏD.	JAFFA.	BEYROUTH.	BEYROUTH.*	TRIPOLI.	LATTAQUIÉ.	ALEXANDRETTE		MERSINA.		VATHY (SAMOS).	SMYRNE.**	SMYRNE.
Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
SAMEDI.	JEUDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	MERCREDI.	JEUDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.
12 janvier.	17 janvier.	19 janvier.	20 janvier.	21 janvier.	22 janvier.	23 janvier.	23 janvier.	24 janvier.	24 janvier.	25 janvier.	26 janvier.	27 janvier.	29 janvier.	30 janvier.	31 janvier.
26 —	31 —	2 février.	3 février.	4 février.	5 février.	6 février.	6 février.	7 février.	7 février.	8 février.	9 février.	10 février.	12 février.	13 —	14 février.
9 février.	14 février.	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	20 —	21 —	21 —	22 —	23 —	24 —	26 —	27 —	28 —
23 —	28 —	2 mars.	3 mars.	4 mars.	5 mars.	6 mars.	6 mars.	7 mars.	7 mars.	8 mars.	9 mars.	10 mars.	12 mars.	13 mars.	14 mars.
9 mars.	14 mars.	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	20 —	21 —	21 —	22 —	23 —	24 —	26 —	27 —	28 —
23 —	28 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> avril.	2 avril.	3 avril.	3 avril.	4 avril.	4 avril.	5 avril.	6 avril.	7 avril.	9 avril.	10 avril.	11 avril.
6 avril.	11 avril.	13 avril.	14 avril.	15 —	16 —	17 —	17 —	18 —	18 —	19 —	20 —	21 —	23 —	24 —	25 —
20 —	25 —	27 —	28 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> mai.	1 <sup>er</sup> mai.	2 mai.	2 mai.	3 mai.	4 mai.	5 mai.	7 mai.	8 mai.	9 mai.
4 mai.	9 mai.	11 mai.	12 mai.	13 mai.	14 mai.	15 —	15 —	16 —	16 —	17 —	18 —	19 —	21 —	22 —	23 —
18 —	23 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	29 —	30 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> juin.	2 juin.	4 juin.	5 juin.	6 juin.
1 <sup>er</sup> juin.	6 juin.	8 juin.	9 juin.	10 juin.	11 juin.	12 juin.	12 juin.	13 juin.	13 juin.	14 juin.	15 —	16 —	18 —	19 —	20 —
15 —	20 —	23 —	23 —	24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	27 —	28 —	29 —	30 —	2 juillet.	3 juillet.	4 juillet.
29 —	4 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	8 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	10 juillet.	11 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	14 juillet.	16 —	17 —	18 —
13 juillet.	18 —	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	24 —	25 —	25 —	26 —	27 —	28 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> août.
27 —	1 <sup>er</sup> août.	3 août.	4 août.	5 août.	6 août.	7 août.	7 août.	8 août.	8 août.	9 août.	10 août.	11 août.	13 août.	14 août.	15 —
10 août.	15 —	16 —	18 —	19 —	20 —	21 —	21 —	22 —	22 —	23 —	24 —	25 —	27 —	28 —	29 —
24 —	29 —	31 —	1 <sup>er</sup> septembre.	2 septembre.	3 septembre.	4 septembre.	4 septembre.	5 septembre.	5 septembre.	6 septembre.	7 septembre.	8 septembre.	10 septembre.	11 septembre.	12 septembre.
7 septembre.	12 septembre.	14 septembre.	15 —	16 —	17 —	18 —	18 —	19 —	19 —	20 —	21 —	22 —	24 —	25 —	26 —
21 —	26 —	28 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> octobre.	2 octobre.	2 octobre.	3 octobre.	3 octobre.	4 octobre.	5 octobre.	6 octobre.	8 octobre.	9 octobre.	10 octobre.
5 octobre.	10 octobre.	12 octobre.	13 octobre.	14 octobre.	15 —	16 —	16 —	17 —	17 —	18 —	19 —	20 —	22 —	23 —	24 —
19 —	24 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	30 —	31 —	31 —	1 <sup>er</sup> novembre.	2 novembre.	3 novembre.	5 novembre.	6 novembre.	7 novembre.
2 novembre.	7 novembre.	9 novembre.	10 novembre.	11 novembre.	12 novembre.	13 novembre.	13 novembre.	14 novembre.	14 novembre.	15 —	16 —	17 —	19 —	20 —	21 —
16 —	21 —	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	27 —	28 —	28 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> décembre.	3 décembre.	4 décembre.	5 décembre.
30 —	5 décembre.	7 décembre.	8 décembre.	9 décembre.	10 décembre.	11 décembre.	11 décembre.	12 décembre.	12 décembre.	13 décembre.	14 décembre.	15 —	17 —	18 —	19 —
14 décembre.	19 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	29 —	31 —	1 <sup>er</sup> janv. 1896.	2 janv. 1896.
28 —	2 janv. 1896.	4 janv. 1896.	5 janv. 1896.	6 janv. 1896.	7 janv. 1896.	8 janv. 1896.	8 janv. 1896.	9 janv. 1896.	9 janv. 1896.	10 janv. 1896.	11 janv. 1896.	12 janv. 1896.	14 janv. 1896.	15 —	16 —

\* Les paquebots sont éventuellement relâchés à Caïffa et à Saint-Jean-d'Acre.  
 \*\* Correspondance avec le paquebot de la ligne libre venant de Marseille et allant à Constantinople et à Batoum.

## LIGNE CIRCULAIRE B.

PARCOURS NON SUBVENTIONNÉ.										PARCOURS SUBVENTIONNÉ.					
JAFFA.	BEYROUTH.	BEYROUTH.*	TRIPOLI.	LATTAQUIÉ.	ALEXANDRETTE		MERSINA.		VATHY (SAMOS).	SMYRNE.**	SMYRNE.	SALONIQUE.		LE PIRÉE.	MARSEILLE.
Arrivée et départ. 5	Arrivée. 6	Départ. 7	Arrivée et départ. 8	Arrivée et départ. 9	Arrivée. 10	Départ. 11	Arrivée. 12	Départ. 13	Arrivée et départ. 14	Arrivée. 15	Départ. 16	Arrivée. 17	Départ. 18	Arrivée et départ. 19	Arrivée. 20
LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	MERCREDI.	JEUDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	JEUDI.
21 janvier.	22 janvier.	23 janvier.	23 janvier.	24 janvier.	24 janvier.	25 janvier.	26 janvier.	27 janvier.	29 janvier.	30 janvier.	31 janvier.	1 <sup>er</sup> février.	2 février.	3 février.	7 février.
4 février.	5 février.	6 février.	6 février.	7 février.	7 février.	8 février.	9 février.	10 février.	12 février.	13 —	14 février.	15 —	16 —	17 —	21 —
18 —	19 —	20 —	20 —	21 —	21 —	22 —	23 —	24 —	26 —	27 —	28 —	1 <sup>er</sup> mars.	2 mars.	3 mars.	7 mars.
4 mars.	5 mars.	6 mars.	6 mars.	7 mars.	7 mars.	8 mars.	9 mars.	10 mars.	12 mars.	13 mars.	14 mars.	15 —	16 —	17 —	21 —
18 —	19 —	20 —	20 —	21 —	21 —	22 —	23 —	24 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	4 avril.
1 <sup>er</sup> avril.	2 avril.	3 avril.	3 avril.	4 avril.	4 avril.	5 avril.	6 avril.	7 avril.	9 avril.	10 avril.	11 avril.	12 avril.	13 avril.	14 avril.	18 —
15 —	16 —	17 —	17 —	18 —	18 —	19 —	20 —	21 —	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	2 mai.
29 —	30 —	1 <sup>er</sup> mai.	1 <sup>er</sup> mai.	2 mai.	2 mai.	3 mai.	4 mai.	5 mai.	7 mai.	8 mai.	9 mai.	10 mai.	11 mai.	12 mai.	16 —
13 mai.	14 mai.	15 —	15 —	16 —	16 —	17 —	18 —	19 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	30 —
27 —	28 —	29 —	29 —	30 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> juin.	2 juin.	4 juin.	5 juin.	6 juin.	7 juin.	8 juin.	9 juin.	13 juin.
10 juin.	11 juin.	12 juin.	12 juin.	13 juin.	13 juin.	14 juin.	15 —	16 —	18 —	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	27 —
24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	27 —	28 —	29 —	30 —	2 juillet.	3 juillet.	4 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	11 juillet.
8 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	10 juillet.	11 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	14 juillet.	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	21 —	25 —
22 —	23 —	24 —	24 —	25 —	25 —	26 —	27 —	28 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> août.	2 août.	3 août.	4 août.	8 août.
5 août.	6 août.	7 août.	7 août.	8 août.	8 août.	9 août.	10 août.	11 août.	13 août.	14 août.	15 —	16 —	17 —	18 —	22 —
19 —	20 —	21 —	21 —	22 —	22 —	23 —	24 —	25 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> septembre.	5 septembre.
2 septembre.	3 septembre.	4 septembre.	4 septembre.	5 septembre.	5 septembre.	6 septembre.	7 septembre.	8 septembre.	10 septembre.	11 septembre.	12 septembre.	13 septembre.	14 septembre.	15 —	19 —
16 —	17 —	18 —	18 —	19 —	19 —	20 —	21 —	22 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	3 octobre.
30 —	1 <sup>er</sup> octobre.	2 octobre.	2 octobre.	3 octobre.	3 octobre.	4 octobre.	5 octobre.	6 octobre.	8 octobre.	9 octobre.	10 octobre.	11 octobre.	12 octobre.	13 octobre.	17 —
14 octobre.	15 —	16 —	16 —	17 —	17 —	18 —	19 —	20 —	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	31 —
28 —	29 —	30 —	30 —	31 —	31 —	1 <sup>er</sup> novembre.	2 novembre.	3 novembre.	5 novembre.	6 novembre.	7 novembre.	8 novembre.	9 novembre.	10 novembre.	14 novembre.
11 novembre.	12 novembre.	13 novembre.	13 novembre.	14 novembre.	14 novembre.	15 —	16 —	17 —	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	28 —
25 —	26 —	27 —	27 —	28 —	28 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> décembre.	3 décembre.	4 décembre.	5 décembre.	6 décembre.	7 décembre.	8 décembre.	12 décembre.
9 décembre.	10 décembre.	11 décembre.	11 décembre.	12 décembre.	12 décembre.	13 décembre.	14 décembre.	15 —	17 —	18 —	19 —	20 —	21 —	22 —	26 —
23 —	24 —	25 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	29 —	31 —	1 <sup>er</sup> janv. 1896.	2 janv. 1896.	3 janv. 1896.	4 janv. 1896.	5 janv. 1896.	9 janv. 1896.
6 janv. 1896.	7 janv. 1896.	8 janv. 1896.	8 janv. 1896.	9 janv. 1896.	9 janv. 1896.	10 janv. 1896.	11 janv. 1896.	12 janv. 1896.	14 janv. 1896.	15 —	16 —	17 —	18 —	19 —	23 —

nt à Constantinople et à Batoum.

# MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DES LIGNES FACULTATIVES DE CONSTANTINOPE ET DE LA MER NOIRE, POUR L'ANNÉE

SERVICE EXÉCUTÉ PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

## LIGNE DE MARSEILLE À CONSTANTINOPE ET À ODESSA.

ALLER.						RETOUR.					
MARSEILLE.	GALAMATA.	SYRA.	DARDANELLES.	CONSTANTINOPE.		ODESSA.	ODESSA.	CONSTANTINOPE.		DARDANELLES.	SMY.
Départ. 1	Arrivée et départ. 2	Arrivée et départ. 3	Arrivée et départ. 4	Arrivée. 5	Départ. 6	Arrivée. 7	Départ. 8	Arrivée. 9	Départ. 10	Arrivée et départ. 11	Arrivée. 12
SAMEDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	VENDREDI.	MARDI.	MERCREDI.	SAMEDI.	LUNDI.	JEUDI.	VENDREDI.	VENDREDI.
5 janvier.	9 janvier.	10 janvier.	11 janvier.	11 janvier.	15 janvier.	16 janvier.	19 janvier.	21 janvier.	24 janvier.	25 janvier.	25 janvier.
19 —	23 —	24 —	25 —	25 —	29 —	30 —	2 février.	4 février.	7 février.	8 février.	8 février.
2 février.	6 février.	7 février.	8 février.	8 février.	12 février.	13 février.	16 —	18 —	21 —	22 —	22 —
16 —	20 —	21 —	22 —	22 —	26 —	27 —	2 mars.	4 mars.	7 mars.	8 mars.	8 mars.
2 mars.	6 mars.	7 mars.	8 mars.	8 mars.	12 mars.	13 mars.	16 —	18 —	21 —	22 —	22 —
16 —	20 —	21 —	22 —	22 —	26 —	27 —	30 —	1 <sup>er</sup> avril.	4 avril.	5 avril.	5 avril.
30 —	3 avril.	4 avril.	5 avril.	5 avril.	9 avril.	10 avril.	13 avril.	15 —	18 —	19 —	19 —
13 avril.	17 —	18 —	19 —	19 —	23 —	24 —	27 —	29 —	2 mai.	3 mai.	3 mai.
27 —	1 <sup>er</sup> mai.	2 mai.	3 mai.	3 mai.	7 mai.	8 mai.	11 mai.	13 mai.	16 —	17 —	17 —
11 mai.	15 —	16 —	17 —	17 —	21 —	22 —	25 —	27 —	30 —	31 —	31 —
25 —	29 —	30 —	31 —	31 —	4 juin.	5 juin.	8 juin.	10 juin.	13 juin.	14 juin.	14 juin.
8 juin.	12 juin.	13 juin.	14 juin.	14 juin.	18 —	19 —	22 —	24 —	27 —	28 —	28 —
22 —	26 —	27 —	28 —	28 —	2 juillet.	3 juillet.	6 juillet.	8 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	12 juillet.
6 juillet.	10 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	12 juillet.	16 —	17 —	20 —	22 —	25 —	26 —	26 —
20 —	24 —	25 —	26 —	26 —	30 —	31 —	3 août.	5 août.	8 août.	9 août.	9 août.
3 août.	7 août.	8 août.	9 août.	9 août.	13 août.	14 août.	17 —	19 —	22 —	23 —	23 —
17 —	21 —	22 —	23 —	23 —	27 —	28 —	31 —	2 septembre.	5 septembre.	6 septembre.	6 septembre.
31 —	4 septembre.	5 septembre.	6 septembre.	6 septembre.	10 septembre.	11 septembre.	14 septembre.	16 —	19 —	20 —	20 —
14 sept.	18 —	19 —	20 —	20 —	24 —	25 —	28 —	30 —	3 octobre.	4 octobre.	4 octobre.
28 —	2 octobre.	3 octobre.	4 octobre.	4 octobre.	8 octobre.	9 octobre.	12 octobre.	14 octobre.	17 —	18 —	18 —
12 octob. c.	16 —	17 —	18 —	18 —	22 —	23 —	26 —	28 —	31 —	1 <sup>er</sup> novembre.	1 <sup>er</sup> novembre.
26 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> novembre.	1 <sup>er</sup> novembre.	5 novembre.	6 novembre.	9 novembre.	11 novembre.	14 novembre.	15 —	15 —
9 novembre.	13 novembre.	14 novembre.	15 —	15 —	19 —	20 —	23 —	25 —	28 —	29 —	29 —
23 —	27 —	28 —	29 —	29 —	3 décembre.	4 décembre.	7 décembre.	9 décembre.	12 décembre.	13 décembre.	13 décembre.
7 décembre.	11 décembre.	12 décembre.	13 décembre.	13 décembre.	17 —	18 —	21 —	23 —	26 —	27 —	27 —
21 —	25 —	26 —	27 —	27 —	31 —	1 <sup>er</sup> janvier 1896.	4 janvier 1896.	6 janvier 1896.	9 janvier 1896.	10 janvier 1895.	10 janvier 1896.

(\*) Cor. espondance avec le paquebot de la ligne circulaire: A venant de Marseille et allant à Alexandrie par les échelles de Syrie.

# MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

## FACULTATIVES DE CONSTANTINOPLE ET DE LA MER NOIRE, POUR L'ANNÉE 1895.

SERVICE EXÉCUTÉ PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

### LIGNE DE MARSEILLE À CONSTANTINOPLE ET À ODESSA.

CONSTANTINOPLE.		ODESSA.	CONSTANTINOPLE.		RETOUR.		LE PIRÉE.	MARSEILLE.
Arrivée. 5	Départ. 6	Arrivée. 7	Départ. 8	Arrivée. 9	Départ. 10	Arrivée et départ. 11	Arrivée et départ. 14	Arrivée. 15
VENREDI.	MARDI.	MERCREDI.	SAMEDI.	LUNDI.	MARDI.	VENREDI.	SAMEDI.	JEUDI.
14 janvier.	15 janvier.	16 janvier.	19 janvier.	21 janvier.	24 janvier.	25 janvier.	27 janvier.	31 janvier.
25 —	29 —	30 —	2 février.	4 février.	7 février.	8 février.	10 février.	14 février.
8 février.	12 février.	13 février.	16 —	18 —	21 —	22 —	24 —	28 —
22 —	26 —	27 —	2 mars.	4 mars.	7 mars.	8 mars.	10 mars.	14 mars.
8 mars.	12 mars.	13 mars.	16 —	18 —	21 —	22 —	24 —	28 —
22 —	26 —	27 —	30 —	1 <sup>er</sup> avril.	4 avril.	5 avril.	7 avril.	11 avril.
5 avril.	9 avril.	10 avril.	13 avril.	15 —	18 —	19 —	21 —	25 —
19 —	23 —	24 —	27 —	29 —	2 mai.	3 mai.	5 mai.	9 mai.
3 mai.	7 mai.	8 mai.	11 mai.	13 mai.	16 —	17 —	19 —	23 —
17 —	21 —	22 —	25 —	27 —	30 —	31 —	2 juin.	6 juin.
31 —	4 juin.	5 juin.	8 juin.	10 juin.	13 juin.	14 juin.	16 —	20 —
14 mai.	18 —	19 —	22 —	24 —	27 —	28 —	30 —	4 juillet.
28 —	2 juillet.	3 juillet.	6 juillet.	8 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	14 juillet.	18 —
12 juillet.	16 —	17 —	20 —	22 —	25 —	26 —	28 —	1 <sup>er</sup> août.
26 —	30 —	31 —	3 août.	5 août.	8 août.	9 août.	11 août.	15 —
9 août.	13 août.	14 août.	17 —	19 —	22 —	23 —	25 —	29 —
23 —	27 —	28 —	31 —	2 septembre.	5 septembre.	6 septembre.	8 septembre.	12 septembre.
6 septembre.	10 septembre.	11 septembre.	14 septembre.	16 —	19 —	20 —	22 —	26 —
20 —	24 —	25 —	28 —	30 —	3 octobre.	4 octobre.	6 octobre.	10 octobre.
4 octobre.	8 octobre.	9 octobre.	12 octobre.	14 octobre.	17 —	18 —	20 —	24 —
18 —	22 —	23 —	26 —	28 —	31 —	1 <sup>er</sup> novembre.	3 novembre.	7 novembre.
1 <sup>er</sup> novembre.	5 novembre.	6 novembre.	9 novembre.	11 novembre.	14 novembre.	15 —	17 —	21 —
15 —	19 —	20 —	23 —	25 —	28 —	29 —	1 <sup>er</sup> décembre.	5 décembre.
29 —	3 décembre.	4 décembre.	7 décembre.	9 décembre.	12 décembre.	13 décembre.	15 —	19 —
13 décembre.	17 —	18 —	21 —	23 —	26 —	27 —	29 —	2 janvier 1896.
27 —	31 —	1 <sup>er</sup> janvier 1896.	4 janvier 1896.	6 janvier 1896.	9 janvier 1896.	10 janvier 1896.	12 janvier 1896.	15 —

### LIGNE. DE MARSEILLE À CONSTANTINOPLE ET À BATOUM.

ALLER.												RETOUR.						
MARSEILLE.	LE PIRÉE.	SMYRNE. (*)		DARDANELLES.	CONSTANTINOPLE.		SAMSOÛN.	KÉRASSUNDE.		TRÉBIZONDE.	BATOUM.	BATOUM.	TRÉBIZONDE.	KÉRASSUNDE.		SAMSOÛN.	CONSTANTINOPLE.	
Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	
SAMEDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	MARDI.	MARDI.	MERCREDI.	MERCREDI.	JEUDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	DIMANCHE.	LUNDI.	LUNDI.	MARDI.	JEUDI.
12 janvier.	16 janvier.	17 janvier.	18 janvier.	18 janvier.	19 janvier.	20 janvier.	22 janvier.	22 janvier.	23 janvier.	23 janvier.	24 janvier.	26 janvier.	27 janvier.	27 janvier.	28 janvier.	28 janvier.	29 janvier.	31 janvier.
26 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> février.	1 <sup>er</sup> février.	2 février.	3 février.	5 février.	5 février.	6 février.	6 février.	7 février.	9 février.	10 février.	10 février.	11 février.	11 février.	12 février.	14 février.
9 février.	13 février.	14 février.	15 —	15 —	16 —	17 —	19 —	19 —	20 —	20 —	21 —	23 —	24 —	24 —	25 —	25 —	26 —	28 —
23 —	27 —	28 —	1 <sup>er</sup> mars.	1 <sup>er</sup> mars.	2 mars.	3 mars.	5 mars.	5 mars.	6 mars.	6 mars.	7 mars.	9 mars.	10 mars.	10 mars.	11 mars.	11 mars.	12 mars.	14 mars.
9 mars.	13 mars.	14 mars.	15 —	15 —	16 —	17 —	19 —	19 —	20 —	20 —	21 —	23 —	24 —	24 —	25 —	25 —	26 —	28 —
23 —	27 —	28 —	29 —	29 —	30 —	31 —	2 avril.	2 avril.	3 avril.	3 avril.	4 avril.	6 avril.	7 avril.	7 avril.	8 avril.	8 avril.	9 avril.	11 avril.
6 avril.	10 avril.	11 avril.	12 avril.	12 avril.	13 avril.	14 avril.	16 —	16 —	17 —	17 —	18 —	20 —	21 —	21 —	22 —	22 —	23 —	25 —
20 —	24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	30 —	30 —	1 <sup>er</sup> mai.	1 <sup>er</sup> mai.	2 mai.	4 mai.	5 mai.	5 mai.	6 mai.	6 mai.	7 mai.	9 mai.
4 mai.	8 mai.	9 mai.	10 mai.	10 mai.	11 mai.	12 mai.	14 mai.	14 mai.	15 —	15 —	16 —	18 —	19 —	19 —	20 —	20 —	21 —	23 —
18 —	22 —	23 —	24 —	24 —	25 —	26 —	28 —	28 —	29 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> juin.	2 juin.	2 juin.	3 juin.	3 juin.	4 juin.	6 juin.
1 <sup>er</sup> juin.	5 juin.	6 juin.	7 juin.	7 juin.	8 juin.	9 juin.	11 juin.	11 juin.	12 juin.	12 juin.	13 juin.	15 —	16 —	16 —	17 —	17 —	18 —	20 —
15 —	19 —	20 —	21 —	21 —	22 —	23 —	25 —	25 —	26 —	26 —	27 —	29 —	30 —	30 —	1 <sup>er</sup> juillet.	1 <sup>er</sup> juillet.	2 juillet.	4 juillet.
29 —	3 juillet.	4 juillet.	5 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	9 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	10 juillet.	11 juillet.	13 juillet.	14 juillet.	14 juillet.	15 —	15 —	16 —	18 —
13 juillet.	17 —	18 —	19 —	19 —	20 —	21 —	23 —	23 —	24 —	24 —	25 —	27 —	28 —	28 —	29 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> août.
27 —	31 —	1 <sup>er</sup> août.	2 août.	2 août.	3 août.	4 août.	6 août.	6 août.	7 août.	7 août.	8 août.	10 août.	11 août.	11 août.	12 août.	12 août.	13 août.	15 —
10 août.	14 août.	15 —	16 —	16 —	17 —	18 —	20 —	20 —	21 —	21 —	22 —	24 —	25 —	25 —	26 —	26 —	27 —	29 —
24 —	28 —	29 —	30 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> septembre.	3 septembre.	3 septembre.	4 septembre.	4 septembre.	5 septembre.	7 septembre.	8 septembre.	8 septembre.	9 septembre.	9 septembre.	10 septembre.	12 septembre.
7 septembre.	11 septembre.	12 septembre.	13 septembre.	13 septembre.	14 septembre.	15 —	17 —	17 —	18 —	18 —	19 —	21 —	22 —	22 —	23 —	23 —	24 —	26 —
21 —	25 —	26 —	27 —	27 —	28 —	29 —	1 <sup>er</sup> octobre.	1 <sup>er</sup> octobre.	2 octobre.	2 octobre.	3 octobre.	5 octobre.	6 octobre.	6 octobre.	7 octobre.	7 octobre.	8 octobre.	10 octobre.
5 octobre.	9 octobre.	10 octobre.	11 octobre.	11 octobre.	12 octobre.	13 octobre.	15 —	15 —	16 —	16 —	17 —	19 —	20 —	20 —	21 —	21 —	22 —	24 —
19 —	23 —	24 —	25 —	25 —	26 —	27 —	29 —	29 —	30 —	30 —	31 —	2 novembre.	3 novembre.	3 novembre.	4 novembre.	4 novembre.	5 novembre.	7 novembre.
2 novembre.	6 novembre.	7 novembre.	8 novembre.	8 novembre.	9 novembre.	10 novembre.	12 novembre.	12 novembre.	13 novembre.	13 novembre.	14 novembre.	16 —	17 —	17 —	18 —	18 —	19 —	21 —
16 —	20 —	21 —	22 —	22 —	23 —	24 —	26 —	26 —	27 —	27 —	28 —	30 —	1 <sup>er</sup> décembre.	1 <sup>er</sup> décembre.	2 décembre.	2 décembre.	3 décembre.	5 décembre.
30 —	4 décembre.	5 décembre.	6 décembre.	6 décembre.	7 décembre.	8 décembre.	10 décembre.	10 décembre.	11 décembre.	11 décembre.	12 décembre.	14 décembre.	15 —	15 —	16 —	16 —	17 —	19 —
14 décembre.	18 —	19 —	20 —	20 —	21 —	22 —	24 —	24 —	25 —	25 —	26 —	28 —	29 —	29 —	30 —	30 —	31 —	2 janv. 1896
28 —	1 <sup>er</sup> janv. 1896	2 janv. 1896	3 janv. 1896	3 janv. 1896	4 janv. 1896	5 janv. 1896	7 janv. 1896	7 janv. 1896	8 janv. 1896	8 janv. 1896	9 janv. 1896	11 janv. 1896	12 janv. 1896	12 janv. 1896	13 janv. 1896	13 janv. 1896	14 janv. 1896	16 —

(\*) Correspondance avec le paquebot de la ligne circulaire B venant d'Alexandrie par les échelles de Syrie et allant à Salonique.

# LIGNE DE MARSEILLE À CONSTANTINOPLE ET À BATOUM.

L'ALLÉE.						LE RETOUR.																	
CONSTANTINOPLE.		SAMSOUN.		KÉRASSONDE.		TRÉBIZONDE.	BATOUM.		BATOUM.		TRÉBIZONDE.		KÉRASSONDE.		SAMSOUN.		CONSTANTINOPLE.		DARDANELLES.	SYRA.		GALAMATA.	MARSEILLE.
Départ. 7	Arrivée et départ. 8	Arrivée. 9	Départ. 10	Arrivée et départ. 11	Arrivée. 12	Départ. 13	Arrivée et départ. 14	Arrivée. 15	Départ. 16	Arrivée. 17	Départ. 18	Arrivée. 19	Départ. 20	Arrivée et départ. 21	Arrivée. 22	Départ. 23	Arrivée et départ. 24	Arrivée. 25	Arrivée et départ. 26	Arrivée. 27	Arrivée et départ. 28	Arrivée. 29	
DIMANCHE.	MARDI.	MARDI.	MERCREDI.	MERCREDI.	JEUDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	DIMANCHE.	LUNDI.	LUNDI.	MARDI.	JEUDI.	JEUDI.	VENREDI.	VENREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	JEUDI.					
20 janvier.	22 janvier.	22 janvier.	23 janvier.	23 janvier.	24 janvier.	26 janvier.	27 janvier.	27 janvier.	28 janvier.	28 janvier.	29 janvier.	31 janvier.	31 janvier.	1 <sup>er</sup> février.	1 <sup>er</sup> février.	2 février.	3 février.	7 février.					
3 février.	5 février.	5 février.	6 février.	6 février.	7 février.	9 février.	10 février.	10 février.	11 février.	11 février.	12 février.	14 février.	14 février.	15 —	15 —	16 —	17 —	21 —					
17 —	19 —	19 —	20 —	20 —	21 —	23 —	24 —	24 —	25 —	25 —	26 —	28 —	28 —	1 <sup>er</sup> mars.	1 <sup>er</sup> mars.	2 mars.	3 mars.	7 mars.					
3 mars.	5 mars.	5 mars.	6 mars.	6 mars.	7 mars.	9 mars.	10 mars.	10 mars.	11 mars.	11 mars.	12 mars.	14 mars.	14 mars.	15 —	15 —	16 —	17 —	21 —					
17 —	19 —	19 —	20 —	20 —	21 —	23 —	24 —	24 —	25 —	25 —	26 —	28 —	28 —	29 —	29 —	30 —	31 —	4 avril.					
31 —	2 avril.	2 avril.	3 avril.	3 avril.	4 avril.	6 avril.	7 avril.	7 avril.	8 avril.	8 avril.	9 avril.	11 avril.	11 avril.	12 avril.	12 avril.	13 avril.	14 avril.	18 —					
14 avril.	16 —	16 —	17 —	17 —	18 —	20 —	21 —	21 —	22 —	22 —	23 —	25 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	2 mai.					
28 —	30 —	30 —	1 <sup>er</sup> mai.	1 <sup>er</sup> mai.	2 mai.	4 mai.	5 mai.	5 mai.	6 mai.	6 mai.	7 mai.	9 mai.	9 mai.	10 mai.	10 mai.	11 mai.	12 mai.	16 —					
12 mai.	14 mai.	14 mai.	15 —	15 —	16 —	18 —	19 —	19 —	20 —	20 —	21 —	23 —	23 —	24 —	24 —	25 —	26 —	30 —					
26 —	28 —	28 —	29 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> juin.	2 juin.	2 juin.	3 juin.	3 juin.	4 juin.	6 juin.	6 juin.	7 juin.	7 juin.	8 juin.	9 juin.	13 juin.					
9 juin.	11 juin.	11 juin.	12 juin.	12 juin.	13 juin.	15 —	16 —	16 —	17 —	17 —	18 —	20 —	20 —	21 —	21 —	22 —	23 —	27 —					
23 —	25 —	25 —	26 —	26 —	27 —	29 —	30 —	30 —	1 <sup>er</sup> juillet.	1 <sup>er</sup> juillet.	2 juillet.	4 juillet.	4 juillet.	5 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	11 juillet.					
7 juillet.	9 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	10 juillet.	11 juillet.	13 juillet.	14 juillet.	14 juillet.	15 —	15 —	16 —	18 —	18 —	19 —	19 —	20 —	21 —	25 —					
21 —	23 —	23 —	24 —	24 —	25 —	27 —	28 —	28 —	29 —	29 —	30 —	1 <sup>er</sup> août.	1 <sup>er</sup> août.	2 août.	2 août.	3 août.	4 août.	8 août.					
4 août.	6 août.	6 août.	7 août.	7 août.	8 août.	10 août.	11 août.	11 août.	12 août.	12 août.	13 août.	15 août.	15 août.	16 —	16 —	17 —	18 —	22 —					
18 —	20 —	20 —	21 —	21 —	22 —	24 —	25 —	25 —	26 —	26 —	27 —	29 —	29 —	30 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> septembre.	5 septembre.					
1 <sup>er</sup> septembre.	3 septembre.	3 septembre.	4 septembre.	4 septembre.	5 septembre.	7 septembre.	8 septembre.	8 septembre.	9 septembre.	9 septembre.	10 septembre.	12 septembre.	12 septembre.	13 septembre.	13 septembre.	14 septembre.	15 —	19 —					
15 —	17 —	17 —	18 —	18 —	19 —	21 —	22 —	22 —	23 —	23 —	24 —	26 —	26 —	27 —	27 —	28 —	29 —	3 octobre.					
29 —	1 <sup>er</sup> octobre.	1 <sup>er</sup> octobre.	2 octobre.	2 octobre.	3 octobre.	5 octobre.	6 octobre.	6 octobre.	7 octobre.	7 octobre.	8 octobre.	10 octobre.	10 octobre.	11 octobre.	11 octobre.	12 octobre.	13 octobre.	17 —					
13 octobre.	15 —	15 —	16 —	16 —	17 —	19 —	20 —	20 —	21 —	21 —	22 —	24 —	24 —	25 —	25 —	26 —	27 —	31 —					
27 —	29 —	29 —	30 —	30 —	31 —	2 novembre.	3 novembre.	3 novembre.	4 novembre.	4 novembre.	5 novembre.	7 novembre.	7 novembre.	8 novembre.	8 novembre.	9 novembre.	10 novembre.	14 novembre.					
10 novembre.	12 novembre.	12 novembre.	13 novembre.	13 novembre.	14 novembre.	16 —	17 —	17 —	18 —	18 —	19 —	21 —	21 —	22 —	22 —	23 —	29 —	28 —					
24 —	26 —	26 —	27 —	27 —	28 —	30 —	1 <sup>er</sup> décembre.	1 <sup>er</sup> décembre.	2 décembre.	2 décembre.	3 décembre.	5 décembre.	5 décembre.	6 décembre.	6 décembre.	7 décembre.	8 décembre.	12 décembre.					
8 décembre.	10 décembre.	10 décembre.	11 décembre.	11 décembre.	12 décembre.	14 décembre.	15 —	15 —	16 —	16 —	17 —	19 —	19 —	20 —	20 —	21 —	22 —	26 —					
22 —	24 —	24 —	25 —	25 —	26 —	28 —	29 —	29 —	30 —	30 —	31 —	2 janv. 1896	2 janv. 1896	3 janv. 1896	3 janv. 1896	4 janv. 1896	5 janv. 1896	9 janv. 1896					
5 janv. 1896	7 janv. 1896	7 janv. 1896	8 janv. 1896	8 janv. 1896	9 janv. 1896	11 janv. 1896	12 janv. 1896	12 janv. 1896	13 janv. 1896	13 janv. 1896	14 janv. 1896	16 —	16 —	17 —	17 —	18 —	19 —	23 —					

Syrie et allant à Salonique.



DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. La Direction générale des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais elle ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
<b>§ 1<sup>er</sup>. — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).</b>						
1	Saint-Pierre (Martinique).	5 janvier..	Le Havre..	Christophe - Colomb.	Voilier....	D. Auger.
2	La Pointe-à-Pître (Guadeloupe).	20 .....	Idem.....	Général-Chanzy.	Idem .....	H. Auger.
3	Cayenne (Guyane).	10 .....	Idem.....	Marguerite.....	Idem.....	Hauchecorne fils.
4	Saint-Pierre (Martinique).	15 .....	Idem.....	Marguerite-Am- baud.	Idem.....	Ambaud frères.
<b>§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1)</b>						
1	Antofogasta.....	5 janvier..	Le Havre..	X.....	Steamer...	C <sup>ie</sup> maritime du Pa- cifique.
2	Arica.....	5 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
3	Bahia.....	14 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
4	Idem.....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
5	Buenos-Ayres.....	10 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	20 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	30 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
8	Cap-Haïtien.....	13 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
9	Idem.....	26 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
10	Caracas.....	3 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
11	Idem.....	18 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
12	Carthagène.....	2 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
13	Idem.....	18 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
14	Les Cayes.....	6 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
15	Céara.....	9 .....	Idem.....	Gearense .....	Idem.....	C <sup>ie</sup> Cunard.
16	Colon.....	6 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
17	Idem.....	23 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
18	Coronel.....	5 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> maritime du Pa- cifique.
19	Coquimbo.....	5 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
20	Curaçao.....	2 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
21	Idem.....	18 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
22	Gonaïves.....	23 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
23	Itacoatiara.....	14 .....	Idem.....	Anselm .....	Idem.....	C <sup>ie</sup> Cunard.
24	Jaemel.....	6 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
25	Jérémie.....	23 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre. 1	DESTINATIONS. 2	DATES des départs. 3	PORTS de départ. 4	NOMS des bâtiments. 5	NATURE des bâtiments. 6	CAPITAINES, armateurs ou agents. 7
26	Kingston(Jamaïque)	6 janvier..	Le Havre..	X.....	Steamer...	Broström.
27	La Havane.....	15.....	Idem.....	Alfonso XIII...	Idem.....	Genestal.
28	Iquique.....	5.....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> maritime du Pa- cifique.
29	Lima.....	5.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
30	Maceio.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
31	Manaos.....	14.....	Idem.....	Anselm.....	Idem.....	J.-M. Currie.
32	Maragnan.....	9.....	Idem.....	Cearense.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> Cunard.
33	Mollendo.....	5.....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> maritime du Pa- cifique.
34	Montevideo.....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
35	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
36	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
37	Para.....	9.....	Idem.....	Cearense.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> Cunard.
38	Idem.....	14.....	Idem.....	Anselm.....	Idem.....	J.-M. Currie.
39	Pernambuco.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
40	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
41	Port-au-Prince.....	13.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
42	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
43	Progreso.....	13.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
44	Idem.....	15.....	Idem.....	Alfonso XIII...	Idem.....	Génestal.
45	Puerto-Cabello.....	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
46	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
47	Puerto-Plata.....	23.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
48	Rio-de-Janeiro.....	7.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
49	Idem.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
50	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
51	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
52	Salaverry.....	5.....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> maritime du Pa- cifique.
53	Sanchez.....	23.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
54	Savanilla.....	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
55	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
56	Saint-Domingo.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
57	Saint-Thomas.....	2.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
58	Idem.....	6.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
59	Idem.....	18.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
60	Idem.....	23.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
61	Talcahuano.....	5.....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> maritime du Pa- cifique.
62	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
63	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
64	Tampico.....	13.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
65	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
66	Valparaiso.....	5.....	Idem.....	X.....	Idem.....	C <sup>ie</sup> maritime du Pa- cifique.
67	Vera-Cruz.....	13.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Broström.
68	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
69	Idem.....	15.....	Idem.....	Alfonso XIII...	Idem.....	Génestal.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

FRANCE.

*Comparaison des recouvrements du mois de septembre 1894 avec ceux du mois correspondant de l'année 1893.*

N <sup>os</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE SEPTEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1894.	
		1894.	1893.	Augmentat <sup>on</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1<sup>o</sup> POSTES.</b>					
1	Produit net de la taxe des lettres, journaux, imprimés, etc. — Solde des comptes avec les offices étrangers.	12,821,808 47	11,994,042 63	827,765 84	"
2	Droit perçu sur les envois d'argent. { Mandats français. Mandats internat.	535,046 78	535,241 54	"	194 76
et 2 ter		35,599 29	37,557 89	"	1,958 60
2 bis	Droits perçus sur les bons de poste.	19,700 00	15,368 00	4,338 00	"
3	Taxes perçues par l'État pour transport de colis postaux.	1,174 50	503 00	671 50	"
	Recettes diverses et accidentelles.	13,155 52	22,403 95	"	9,248 43
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>13,426,490 56</b>	<b>12,605,117 01.</b>	<b>832,775 34</b>	<b>11,401 79</b>
	<b>EN PLUS en 1894.....</b>			<b>821,373<sup>f</sup> 55<sup>c</sup></b>	
<b>2<sup>o</sup> TÉLÉGRAPHES.</b>					
4	Produit net des taxes de la télégraphie privée.	2,671,707 00	2,580,394 38	91,312 62	"
4 bis	Solde des comptes avec les offices étrangers.	1,299 50	93,486 00	"	92,186 50
5	Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur service télégraphique.	"	"	"	"
5 bis	Remboursement par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique.	752 25	2,170 25	"	1,418 00
6	Recettes diverses et accidentelles.	43,460 77	89,661 23	"	46,200 46
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>2,717,219 52</b>	<b>2,765,711 86</b>	<b>91,312 62</b>	<b>139,804 96</b>
	<b>EN MOINS en 1894.....</b>			<b>48,492<sup>f</sup> 34<sup>c</sup></b>	
<b>3<sup>o</sup> TÉLÉPHONES.</b>					
7	Produit net des conversations téléphoniques.	121,148 52	109,317 88	11,830 64	"
et 7 bis	Produit des abonnements urbains et suburbains.	29,342 46	38,876 81	"	9,534 35
	Produit des télégrammes téléphonés.	25 00	"	25 00	"
	Recettes diverses et accidentelles.	3,406 81	5,964 63	"	2,467 82
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>154,012 79</b>	<b>154,159 32</b>	<b>11,855 64</b>	<b>12,002 17</b>
	<b>EN MOINS en 1894.....</b>			<b>146<sup>f</sup> 53<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		<b>MOIS COURANT.</b>	<b>MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.</b>		
1 à 3	Produits postaux.	13,426,490 56	12,605,117 01	821,373 55	"
4 à 6	Produits télégraphiques.	2,717,219 52	2,765,711 86	"	48,492 34
7 et 7 bis	Produits téléphoniques.	154,012 79	154,159 32	"	146 53
	<b>TOTAUX du mois de septembre.</b>	<b>16,297,722 87</b>	<b>15,524,988 19</b>	<b>821,373 55</b>	<b>48,638 87</b>
	<b>Mois antérieurs.....</b>	<b>133,766,341 28</b>	<b>134,623,970 79</b>	<b>"</b>	<b>857,629 51</b>
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>150,064,064 15</b>	<b>150,148,958 98</b>	<b>821,373 55</b>	<b>906,268 38</b>
				<b>Diminut<sup>on</sup> : 84,894<sup>f</sup> 83<sup>c</sup></b>	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

**ALGÉRIE.**

*Comparaison des recouvrements du mois de septembre 1894 avec ceux du mois correspondant de l'année 1893.*

N <sup>os</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECouvreMENTS DU MOIS DE SEPTEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1894.	
		1894.	1893.	Augmentat <sup>ons</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	<b>1<sup>o</sup> POSTES.</b>				
1	Produit net de la taxe des lettres, journaux, imprimés, etc. — Solde des comptes avec les offices étrangers.	191,951 77	198,253 18	"	6,301 41
2	Droit perçu sur les envois d'argent. { Mandats français. Mandats internat.	27,066 72	25,785 46	1,881 26	"
2 bis		1,501 91	1,444 82	57 09	"
	Droit perçu sur les bons de poste....	270 00	47 50	222 50	"
3	Taxes perçues par l'Etat pour transport de colis postaux.....	"	"	"	"
	Recettes diverses et accidentelles. ...	212 00	105 00	107 00	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>221,602 40</b>	<b>225,635 96</b>	<b>2,267 85</b>	<b>6,301 41</b>
	EN MOINS en 1894.....			4,033 <sup>f</sup> 56 <sup>c</sup>	
	<b>2<sup>o</sup> TÉLÉGRAPHES.</b>				
4	Produit net des taxes de la télégraphie privée.....	119,009 65	106,872 65	12,137 00	"
4 bis	Solde des comptes avec les offices étrangers.....	"	"	"	"
5	Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur service télégraphique.	"	"	"	"
5 bis	Remboursement par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique. ...	"	"	"	"
6	Recettes diverses et accidentelles.....	100 30	"	100 30	"
	<b>TOTAUX..</b> .....	<b>119,109 95</b>	<b>106,872 65</b>	<b>12,237 30</b>	<b>"</b>
	EN PLUS en 1894.....			12,237 <sup>f</sup> 30 <sup>c</sup>	
	<b>3<sup>o</sup> TÉLÉPHONES.</b>				
7	Produits net des conversations téléphoniques.....	362 56	816 01	"	453 45
7 bis	Produit des abonnements urbains et suburbains.....	461 05	"	461 05	"
	Produit des télégrammes téléphonés...	"	"	"	"
	Recettes diverses et accidentelles.....	13 23	"	13 23	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>836 84</b>	<b>816 01</b>	<b>474 28</b>	<b>453 45</b>
	EN PLUS en 1894.....			20 <sup>f</sup> 83 <sup>c</sup>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS COURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 3	Produits postaux.....	221,602 40	225,635 96	"	4,033 56
4 à 6	Produits télégraphiques.....	119,109 95	106,872 65	12,237 30	"
7 et 7 bis	Produits téléphoniques.....	836 84	816 01	20 83	"
	<b>TOTAUX du mois de septembre</b>	<b>341,549 19</b>	<b>333,324 62</b>	<b>12,258 13</b>	<b>4,033 56</b>
	Mois antérieurs.....	2,604,091 68	2,586,506 07	17,585 61	"
				29,843 74	4,033 56
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>2,945,640 87</b>	<b>2,919,830 69</b>	<b>Diminution : 25,810<sup>f</sup> 18<sup>c</sup></b>	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

---

*Additions et modifications à la Nomenclature n° 207 des rues de Paris.*

Ajouter, à leur ordre alphabétique, le nom des rues suivantes, et placer, en regard, les numéros des bureaux sur lesquels doivent être dirigés les avis de versement n° 1413.

André-Gill (rue).....	
Avenir (rue de l').....	
Gambetta (place et avenue).....	
Georgina (villa).....	
Joséphine (rue).....	
La Bruyère (square).....	
Lalo (rue).....	
Lota (rue de).....	71
Marié-Davy (rue).....	69
Neuve (rue).....	69

Biffer le n° 64 qui figure en regard de la rue de la Convention, et au-dessous du nom de cette rue inscrire :

De 1 à 111, de 2 à 110.....	64
Au-dessus.....	75

---

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

*Annotations au Carnet n° 1516.*

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS.		
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à perce- voir.			
1	2	3	4	5	6		
		fr. c.	fr. c.	fr. c.			
<b>NOUVEAUX JOURNAUX.</b>							
<i>Ardéchois (L')</i> , à Largentière (Ardèche). Ardèche et départements limi- trophes.....	6 mois... 1 an....	2 50 5 00	2 37 4 85	0 13 0 15			
Autres départements.....	6 mois... 1 an....	3 50 6 00	3 36 5 84	0 14 0 16			
<i>Bulletin de l'Enseignement populaire su- périeur</i> , 17, rue Bonaparte, à Paris.	3 mois... 6 mois... 1 an....	2 00 3 50 6 00	1 88 3 36 5 84	0 12 0 14 0 16			
Paris.....	Sans corrections. { 1 partie.. 4 parties..	3 mois... 6 mois... 1 an....	6 50 11 00 18 00	6 33 10 79 17 72	0 17 0 21 0 28		
		Prix de la correction. { 1 partie.. 4 parties..	3 mois... 6 mois... 1 an....	3 25 6 50 11 50	2 87 6 33 11 28	0 13 0 17 0 22	
			Sans corrections. { 1 partie.. 4 parties..	3 mois... 6 mois... 1 an....	8 00 15 00 26 00	7 82 14 75 25 64	0 18 0 25 0 36
				Prix de la correction. { 1 partie.. 4 parties..	3 mois... 6 mois... 1 an....	2 25 4 00 7 00	2 12 3 86 6 83
Départements. { 1 partie.. 4 parties..	3 mois... 6 mois... 1 an....				7 00 11 50 19 00	6 83 11 28 18 71	0 17 0 22 0 29
	Sans corrections. { 1 partie.. 4 parties..	3 mois... 6 mois... 1 an....			3 25 6 50 11 50	3 11 6 33 11 28	0 14 0 17 0 22
		Prix de la correction. { 1 partie.. 4 parties..	3 mois... 6 mois... 1 an....		8 00 15 00 26 00	7 82 14 75 25 64	0 18 0 25 0 36
			<i>Bulletin de mathématiques spéciales</i> , 4, rue Antoine-Dubois, à Paris. France.....	1 an....	5 00	4 85	0 15
<i>Courrier de la Creuse (Le)</i> , 6 et 6 bis, boulevard Simonneau, à Guéret. Creuse et départements limi- trophes.....			6 mois... 1 an....	6 00 10 00	5 84 9 80	0 16 0 20	Les abonnements par- tent des 1 <sup>er</sup> et 15 de chaque mois.
Autres départements.....	6 mois... 1 an....		7 00 12 00	6 83 11 78	0 17 0 22		
<i>Dépêche du Berry (Lu)</i> , à Vierzon (Cher) Cher.....	1 an....	6 00	5 84	0 17			
Départements.....	1 an....	7 00	6 83	0 22			

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES ET RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT.  2	SOMME à verser par l'abonné  3	MONTANT		OBSERVATIONS.  6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Écho de la cordonnerie moderne (L')</i> , Revue hebdomadaire de la chaussure et du cuir, 85, boulevard Voltaire, à Paris. France.....	6 mois... 1 an.....	8 00 15 00	7 82 14 75	0 18 0 25	
<i>France laborieuse (La)</i> , 4, rue de Ré- musat, à Toulouse. France.....	1 an.....	10 00	9 80	0 20	
<i>Guide des couturières (Le)</i> , 3, rue du Quatre-Septembre, à Paris.	3 mois... 6 mois... 1 an.....	9 00 16 00 30 00	8 81 15 74 29 60	0 19 0 26 0 40	
Paris.....	1 <sup>re</sup> édition.....	3 mois... 10 00	9 80	0 20	Journal hebdomadaire paraissant les 1 <sup>er</sup> , 8, 16 et 24 de chaque mois.
		6 mois... 19 00	18 71	0 29	
		1 an..... 36 00	35 54	0 46	
	2 <sup>e</sup> édition.....	3 mois... 14 00	13 76	0 24	
		6 mois... 25 00	24 65	0 35	
		1 an..... 48 00	47 42	0 58	
Départements, Algérie et Tu- nisie.....	1 <sup>re</sup> édition.....	3 mois... 11 00	10 79	0 21	
		6 mois... 21 00	20 69	0 31	
		1 an..... 39 00	38 51	0 49	
	2 <sup>e</sup> édition.....	3 mois... 13 00	12 77	0 23	
		6 mois... 24 00	23 66	0 34	
		1 an..... 45 00	44 45	0 55	
3 <sup>e</sup> édition.....	3 mois... 17 00	16 73	0 27		
	6 mois... 31 00	30 59	0 41		
	1 an..... 57 00	56 33	0 67		
Paris.....	1 <sup>re</sup> édition.....	3 mois... 4 50	4 85	0 15	Journal bi-mensuel paraissant le 1 <sup>er</sup> et le 16 de chaque mois.
		6 mois... 8 00	7 82	0 18	
		1 an..... 14 00	13 76	0 24	
	2 <sup>e</sup> édition.....	3 mois... 6 00	5 84	0 16	
		6 mois... 11 00	10 79	0 21	
		1 an..... 20 00	19 70	0 30	
	3 <sup>e</sup> édition.....	3 mois... 10 00	9 80	0 20	
		6 mois... 17 00	16 73	0 27	
		1 an..... 32 00	31 58	0 42	
Départements, Algérie et Tu- nisie.....	1 <sup>re</sup> édition.....	3 mois... 5 00	4 85	0 15	
		6 mois... 9 00	9 30	0 20	
		1 an..... 18 00	17 72	0 28	
	2 <sup>e</sup> édition.....	3 mois... 7 00	6 83	0 17	
		6 mois... 13 00	12 77	0 23	
		1 an..... 24 00	23 66	0 34	
3 <sup>e</sup> édition.....	3 mois... 11 00	10 79	0 21		
	6 mois... 19 00	18 71	0 29		
1 an..... 36 00	35 54	0 46			
<i>Indépendance bretonne (L')</i> , à Saint- Brieuc (Côtes-du-Nord). France.....	1 an.....	20 00	19 70	0 30	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Imagerie d'Art (L)</i> , 8, boulevard des Capucines, à Paris. France.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	1 25 2 50 5 00	1 13 2 37 4 85	0 12 0 13 0 15	
<i>Loterie Française (La)</i> , 35, rue de Buffon, à Paris. France.....	1 an....	2 00	1 88	0 12	Revue paraissant du 12 au 17 de chaque mois.
<i>Matériel industriel du Rhône (Le)</i> , 9, quai de Retz, à Lyon. France.....	1 an....	4 00	3 86	0 14	Publication mensuelle. Les abonnements ne sont reçus que pour un an. Ils partent du 1 <sup>er</sup> de chaque mois.
<i>Messager des Affaires financières et industrielles</i> , 14, rue de Trévise, à Paris. France.....	1 an....	2 00	1 88	0 12	
<i>Mode artistique de luxe (La)</i> , 3, rue du Quatre-Septembre, à Paris. France, Algérie et Tunisie.....	3 mois... 6 mois... 1 an.... 3 mois... 6 mois... 1 an....	20 00 38 00 70 00 75 (1) 60 (2) 120 00	19 70 37 52 69 20 74 15 59 30 118 71	0 30 0 48 0 80 0 85 0 70 1 29	Journal paraissant le 1 <sup>er</sup> de chaque mois. (1) Hiver. (2) Été.
<i>Mode du jour (La)</i> , 4 bis, rue du Quatre-Septembre, à Paris. France.....	6 mois... 1 an....	3 50 6 00	3 36 5 84	0 14 0 16	Journal paraissant chaque samedi. Les abonnements partent du 1 <sup>er</sup> et du 15 de chaque mois.
<i>Mode universelle (La)</i> , 3, rue du Quatre-Septembre, à Paris. Paris..... Départements, Algérie et Tunisie.....	3 mois... 6 mois... 1 an.... 3 mois... 6 mois... 1 an....	5 00 8 00 15 00 5 50 9 00 17 00	4 85 7 82 14 75 5 34 8 81 16 73	0 15 0 18 0 25 0 16 0 19 0 27	Journal paraissant le 1 <sup>er</sup> de chaque mois.
<i>Monde moderne (Le)</i> , 5, rue Saint-Benoît, à Paris. France, Algérie et Tunisie..	6 mois... 1 an....	9 00 18 00	8 81 17 72	0 19 0 28	



TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS.	
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à perce- voir.		
			fr. c.	fr. c.		
1	2	3	4	5	6	
<i>Moniteur de la Flotte (Le) et Journal du matelot réunis</i> , 3, rue des Saus-saies (place Beauveau), à Paris.		fr. c.	fr. c.	fr. c.		
France.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	2 00 3 50 6 50	1 88 3 36 6 33	0 12 0 14 0 17		
<i>Moniteur de la Mode (Le)</i> , 3, rue du Quatre-Septembre, à Paris.						
France, Algérie et Tunisie	Édition simple sans gra- vures coloriées.....  1 <sup>re</sup> édition...  2 <sup>e</sup> édition...  3 <sup>e</sup> édition...  4 <sup>e</sup> édition...  5 <sup>e</sup> édition...	Avec gravures coloriées.	3 mois... 4 00	3 86	0 14	Journal paraissant tous les samedis.
			6 mois... 7 00	7 32	0 18	
			1 an..... 14 00	13 76	0 24	
			3 mois... 8 00	7 82	0 18	
			6 mois... 15 00	14 75	0 25	
			1 an..... 26 00	25 64	0 36	
			3 mois... 8 50	8 31	0 19	
			6 mois... 16 00	15 74	0 26	
			1 an..... 28 00	27 62	0 38	
			3 mois... 11 50	10 79	0 21	
			6 mois... 21 00	20 69	0 31	
			1 an..... 38 00	37 52	0 48	
			3 mois... 16 50	16 23	0 27	
			6 mois... 30 50	30 09	0 41	
			1 an..... 56 00	55 34	0 66	
3 mois... 19 00	18 71	0 29				
6 mois... 35 50	35 04	0 46				
1 an..... 66 00	65 24	0 76				
<i>Moniteur de la Représentation commer- ciale (Le)</i> , 2, rue Thibaud, à Paris.	1 an.....	12 00	11 78	0 22		
<i>Moniteur des affaires en Dauphiné (Le)</i> , 15, rue de Bonne, à Grenoble (Isère). Isère et départements limi- trophes.....	1 an.....	3 75	3 61	0 14		
Autres départements.....	1 an.....	4 50	4 35	0 15		
<i>Mouvement africain (Le)</i> , 27, rue Bo- naparte, à Paris.						
Paris.....	1 an.....	8 00	7 82	0 18		
Départements.....	1 an.....	9 00	8 81	0 19		
<i>Nouveautés Parisiennes (Les)</i> , 3, rue du Quatre-Septembre, Paris.						
Paris.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	6 00 11 00 20 00	5 84 10 79 19 70	0 16 0 21 0 30	Journal paraissant les 8 et 24 de chaque mois.	
Départements, Algérie et Tu- nisie.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	7 00 13 00 25 00	6 83 12 77 24 65	0 17 0 23 0 36		
<i>Paris-Sport</i> , 123, rue Montmartre, à Paris.						
France.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	8 00 15 00 28 00	7 82 14 75 27 62	0 18 0 25 0 38		

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à perce- voir.	
			4	5	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Plébiscite (Le)</i> [ancien <i>Signal Français</i> ], 4, rue Charras, à Paris.	6 mois...	2 00	1 88	0 12	
Paris.....	1 an.....	3 00	2 87	0 13	
Départements.....	6 mois...	3 00	2 87	0 13	
	1 an.....	5 00	4 85	0 15	
<i>Quinzaine (La)</i> , 62, rue de Miromesnil, à Paris.	3 mois...	8 00	7 82	0 18	Les abonnements partent du 1 <sup>er</sup> et du 15 de chaque mois.
France.....	6 mois...	14 00	13 76	0 24	
	1 an.....	24 00	23 66	0 34	
Abonnement spécial pour le clergé, l'Université, les instituts et cercles catholiques.....	1 an.....	20 00	19 70	0 30	
<i>Relèvement social (Le)</i> , rue de la Richelaudière, n° 89, à Saint-Étienne (Loire).	1 an.....	1 11	1 00	0 11	
<i>République de Seine-et-Marne (La)</i> , journal tri-hebdomadaire, 3, boulevard Victor-Hugo, à Melun.	3 mois...	3 00	2 87	0 13	
Département de Seine-et-Marne.....	6 mois...	5 00	4 85	0 15	
	1 an.....	9 00	8 81	0 19	
Autres départements.....	3 mois...	4 00	3 86	0 14	
	6 mois...	6 00	5 84	0 16	
	1 an.....	12 00	11 78	0 22	
<i>Revue du clergé français</i> , 17, rue du Vieux-Colombier, à Paris.	6 mois...	11 00	10 79	0 21	Les abonnements partent du 1 <sup>er</sup> de chaque mois.
France.....	1 an.....	20 00	19 70	0 30	
<i>Revue Mame (La)</i> , journal hebdomadaire de la famille, 78, rue des Saints-Pères, à Paris.	6 mois...	4 50	4 35	0 15	
France.....	1 an.....	8 00	7 82	0 18	
<i>Revue pratique de l'électricité</i> , 24, boulevard Poissonnière, à Paris.	1 an.....	12 00	11 78	0 22	
<i>Revue scolaire (La)</i> , 13, rue de Médicis, à Paris.	3 mois...	2 00	1 88	0 12	
France.....	6 mois...	4 00	3 86	0 14	
	1 an.....	8 00	7 82	0 18	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU REGUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5	
			fr. c.	fr. c.	
<i>Romanciers populaires (Les)</i> , 222, boulevard Saint-Germain, à Paris. France .....	1 an....	6 00	5 84	0 16	Journal paraissant le mardi et le vendredi de chaque semaine.
<i>Sapeurs-Pompiers (Journal des)</i> , 52 bis, rue Jacques-Dulud, à Neuilly (Seine). France et Algérie.....	1 an....	10 00	9 80	0 20	Journal hebdomadaire.
<i>Semaine de Paris (La)</i> , 5, rue Saint- Marc, à Paris. France .....	6 mois... 1 an....	5 50 10 00	6 34 9 80	0 16 0 20	Journal hebdomadaire.
CHANGEMENTS DE TARIF.					
<i>Écho de Paris (L')</i> , 16, rue du Croissant, à Paris. France .....	3 mois.. 6 mois.. 1 an....	6 00 12 00 24 00	5 84 11 78 23 66	0 16 0 22 0 34	
<i>Emancipateur (L')</i> , à Charleville (Ardennes). Ardennes et départements limitrophes..... Autres départements.....	3 mois.. 6 mois.. 1 an.... 3 mois.. 6 mois.. 1 an....	4 00 8 00 16 00 5 00 10 00 20 00	3 86 7 82 15 74 4 85 9 80 19 70	0 14 0 18 0 26 0 15 0 20 0 30	
<i>Journal (Le)</i> , 106, rue de Riche- lieu, à Paris. Paris..... France et Algérie.....	3 mois... 6 mois... 1 an.... 1 mois... 3 mois... 6 mois... 1 an....	5 50 10 50 20 00 2 50 6 00 12 00 24 00	5 34 16 29 19 70 2 37 5 84 11 70 23 66	0 16 0 21 0 30 0 13 0 16 0 22 0 34	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.  1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à payer par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS.  6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Liberté Financière (La)</i> , 7, rue Blanche, à Paris.  France et Algérie .....	1 an. ....	4 00	3 86	0 14	
<i>Moniteur des Dames et des Demoiselles (Le)</i> , 3, rue du Quatre-Septembre, à Paris.  France, Algérie et Tunisie.	1 <sup>re</sup> Édition..... 3 mois... 6 mois... 1 an..... 2 <sup>e</sup> Édition..... 3 mois... 6 mois... 1 an..... 3 <sup>e</sup> Édition..... 3 mois... 6 mois... 1 an.....	4 00 7 50 14 00 5 00 9 50 18 00 8 50 16 00 28 00	3 86 7 32 13 76 4 85 9 30 17 72 8 31 15 74 27 62	0 14 0 18 0 24 0 15 0 20 0 28 0 19 0 26 0 38	
<i>Soleil (Le)</i> , 42, rue Notre-Dame des Victoires, à Paris.  France et Algérie.....	1 an..... 6 mois... 3 mois... 1 mois...	24 00 12 50 6 25 2 50	23 66 12 27 6 25 2 37	0 34 0 23 0 17 0 13	
<i>Veillées des Chaumières (Les)</i> , 55, quai des Grand-Augustins, à Paris.  France.....	1 an.....	6 00	5 84	0 16	
<b>CHANGEMENT DE TARIF ET SUPPRESSION D'UN SUPPLÉMENT.</b>					
<i>Ouvrier (L')</i> , 55, quai des Grands- Augustins, à Paris.  France et Algérie.....	1 an.....	6 00	5 84	0 16	Journal bi-hebdoma- daire.
<b>COMPLÉMENT DE TARIF.</b>					
<i>Chasseur Illustré (Le)</i> , 19, boulevard Montmartre, à Paris,  France (abonnements d'essai)	2 mois..	1 50	1 38	0 12	Journal hebdomadaire.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS. 6		
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5			
			fr. c.	fr. c.			
<i>Revue de la Mode (La)</i> , 3, rue du Quatre-Septembre, à Paris.							
France, Algérie et Tunisie.	Édition simple sans gra- vures coloriées.....	3 mois...	4 00	3 86	0 14	Journal paraissant tous les samedis.	
		6 mois...	7 50	7 32	0 18		
		1 an ....	14 00	13 76	0 24		
		1 <sup>re</sup> Édition..	3 mois...	8 00	7 82		0 18
			6 mois...	15 00	14 75		0 25
			1 an ....	26 00	25 64		0 36
		2 <sup>e</sup> Édition..	3 mois...	8 50	8 31		0 19
			6 mois...	16 00	15 74		0 26
			1 an ....	28 00	27 62		0 38
		3 <sup>e</sup> Édition..	3 mois...	11 00	11 28		0 22
			6 mois...	21 00	20 69		0 31
			1 an ....	38 00	37 52		0 48
		4 <sup>e</sup> Édition..	3 mois...	16 00	15 74		0 26
			6 mois...	30 00	29 60		0 40
			1 an ....	56 00	55 34		0 66
		5 <sup>e</sup> Édition..	3 mois...	18 00	17 72		0 38
			6 mois...	33 00	32 57		0 43
1 an ....	61 00		60 29	0 71			
Édition de luxe.....	3 mois...	15 00	14 75	0 25			
	6 mois...	29 00	28 61	0 39			
		1 an ....	55 00	54 35	0 65		

**CHANGEMENTS D'ADRESSE.**

*Bourse (La)*, « 22, rue Le Peletier », au lieu de « 2, rue d'Amsterdam » qui avait remplacé « 47, rue Le Peletier ».

*Robinson des Bois (Le)*, « à Salermes » au lieu de « à Draguignan » Var,

*Soleil du Dimanche (L'Illustré)*, « 23, rue Louis-le-Grand » au lieu de « 42, rue Notre-Dame-des-Victoires ».

**MENTION À AJOUTER À LA TABLE DU CARNET N° 1516. (LETTRE I.)**

*Illustré Soleil du Dimanche (L')*, voir : *Soleil du Dimanche (L'Illustré)*, page 350.

Ajouter les mentions ci-contre à la colonne des observations, en regard du journal *Paris-Mode* (page 252 du carnet 1516).....

Ce journal devient hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1894.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois.

**COMPLÉMENT DE TITRE (Page 196 du Carnet 1516).**

Entre « *Matelot (Journal du)* », rue de l'Université, n° 191, à Paris, ajouter : « *Le Moniteur de la Flotte réunis* », même mention à inscrire à la table.

**À BIFFER SUR LE CARNET N° 1516.**

« *Sciences et Commerce*, boulevard Poissonnière, n° 24, à Paris » et inscrire à la place les mots suivants : Voir « *Revue pratique de l'Électricité* ».

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

*Annotations à porter par les Receveurs des postes aux Colonies à leur carnet n<sup>o</sup> 1 des abonnements aux journaux.*

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	PRIX de L'ABON- NEMENT. 3	OBSERVATIONS. 4
<b>NOUVEAUX JOURNAUX.</b>			
<i>Écho de la Cordonnerie moderne (L')</i> (Revue hebdomadaire de la chaussure et du cuir), 65, boulevard Voltaire, à Paris.....	6 mois... 1 an.....	8 00 15 00	
<i>Monde moderne (Le)</i> , 5, rue Saint-Benoît, à Paris.....	6 mois... 1 an.....	10 50 21 00	
<i>Moniteur de la représentation commerciale</i> , 2, rue Thibaud, à Paris.....	1 an.....	12 00	
<i>Mouvement Africain (Le)</i> (Revue générale d'exploration et de colonisation en Afrique), 27, rue Bonaparte, à Paris.....	1 an.....	9 00	
<i>Sapeurs-Pompiers (Journal des)</i> , 52 bis, rue Jacques-Dulud, à Neuilly-sur-Seine.....	1 an.....	12 50	
<b>CHANGEMENTS DE TARIF.</b>			
<i>Ouvrier (L')</i> , 55, quai des Grands-Augustins, à Paris...	1 an.....	7 00	
<i>Veillées des Chaumières (Les)</i> , 55, quai des Grands-Augustins, à Paris.....	1 an.....	7 00	

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

*Tableau des opérations effectuées pendant le mois de novembre 1894.*

Versements reçus de 222,386 déposants, dont 48,286 nouveaux.....	34,412,984 <sup>f</sup> 31 <sup>c</sup>
Remboursements à 100,154 déposants, dont 25,943 pour solde.....	28,129,538 <sup>f</sup> 55 <sup>c</sup>
Rentes achetées à 384 déposants pour un capital de.....	493,761 70
	28,623,300 25
<b>Excédent de recettes.....</b>	<b>5,789,684 06</b>

Nombre de comptes existant au 30 novembre 1894 : 2,273,797.

CONTENTIEUX.

*Jugements.*

Par jugement du tribunal correctionnel d'Akbou (Constantine), en date du 24 novembre 1894, le sieur Abel Florio, demeurant à Ighzer-Amokran, a été condamné à 25 francs d'amende pour injures et menaces envers M. Chevrot, distributeur auxiliaire de cette dernière localité.

PERSONNEL.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. MONGEROT, facteur rural à Châteauroux, s'est empressé de remettre au receveur un bracelet en or qu'il avait trouvé sur la voie publique;

M. MAILHAC, facteur rural à Château-du-Loir, a restitué à qui de droit une somme de 50 francs qu'on lui avait donnée en trop par erreur;

M. HARDY, facteur rural à Fleury-la-Forêt, a remis à son propriétaire un porte-monnaie contenant 23 fr. 50 qu'il avait trouvé sur la route;

M. TABURET, facteur local à Brûlon, ayant trouvé sur la voie publique une pièce de 10 francs, l'a déposée à la mairie;

M. BAZIN, facteur rural à Cabourg, s'est empressé de remettre à la receveuse un porte-monnaie contenant 20 fr. 45 qu'il avait trouvé en cours de tournée;

M. BOUDIGUEL, chargeur à Rennes, ayant trouvé sur la voie publique une montre en argent avec chaîne et médaillon en nikel, en a immédiatement fait la déclaration au bureau de police;

M. DALLAY, facteur à Vicq, ayant trouvé sur la route un paquet de vêtements, s'est empressé d'en faire la déclaration à la mairie;

M. PRISSET, facteur local à Cersay, a déposé entre les mains de la receveuse d'Armenton-Château un porte-monnaie contenant 25 francs qu'il avait trouvé sur la voie publique;

M. ROUBEAU, facteur rural à Château-Chinon, a trouvé sur la voie publique une montre en argent d'une valeur de 50 francs qu'il a pu remettre à son légitime propriétaire;

M. DEMOULIN, facteur enfant des télégraphes à Avesnes, a restitué à qui de droit un portefeuille contenant 200 francs qu'il avait trouvé dans la salle d'attente du bureau;

M. PION, facteur sous-chef à Tours, ayant trouvé un portefeuille contenant des valeurs, l'a remis à la personne qui l'avait perdu et a refusé toute récompense;

M. ROLLIN, facteur à remises à Paris 15, a déposé entre les mains de l'agent de service au bureau 94 un porte-monnaie contenant 28 fr. 50 oublié sur la tablette du guichet;

M. GUILLER, facteur à remises à Paris 6, a restitué une pièce de 20 francs qui lui avait été donnée, par erreur, comme pourboire;

M. MOULINIER, facteur rural à Cancon, a confié à la receveuse un billet de banque de 100 francs qu'il avait trouvé dans la salle d'attente du bureau;

M. COQUET, facteur à remises à Paris 6, ayant trouvé, en cours de tournée, un mandat postal de 90 francs, l'a remis, après renseignements, à la personne qui l'avait perdu;

M. LAJUS, facteur à Marseille R. P., a remis à qui de droit deux billets de banque de 50 francs qu'il avait trouvés dans le couloir d'une maison;

M. LIMONDIN, jeune facteur des télégraphes à Châteauroux, a confié au receveur une pièce de 20 francs qu'il avait trouvée dans les cendres du foyer de la salle des facteurs;

M. TAICLET, facteur rural à Champagny, s'est empressé de déposer entre les mains du receveur un porte-monnaie contenant 3 fr. 85 et une bague en argent, qu'il avait trouvé en se rendant à son service;

M. DESCAMPS, facteur rural à Tilh, a trouvé dans la salle d'attente un titre de rente de 300 francs qu'il a remis à la personne qui l'avait perdu;

M. ROSSI, facteur rural à l'île Rousse, ayant trouvé un portefeuille contenant 150 francs, l'a rendu à son propriétaire et a refusé toute récompense;

M. SCHMIDT, facteur rural à Briey, a trouvé un porte-monnaie contenant 70 francs, qu'il a, après recherches, remis à qui de droit;

M. DURET, facteur de ville à Limoges, a remis à la personne qui l'avait perdu un portefeuille renfermant 50 francs et des papiers importants qu'il avait trouvé sur la voie publique;

M. CARTIER, facteur des télégraphes à Alberville, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un portefeuille contenant trois billets de banque de 50 francs qu'il s'est empressé de remettre au receveur;

M. JULIEN, facteur distributeur à la recette principale de Paris, a confié au receveur du bureau 4 une pièce de 20 francs qu'il avait trouvée sur la voie publique;

M. CARALP, facteur à remises à Paris 6, ayant trouvé dans la salle d'attente du bureau un billet de banque de 100 francs, l'a remis au commis principal;

M. CUSSAC, facteur de ville à Saint-Flour, ayant trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 152 fr. 25, s'est empressé d'en faire la déclaration au commissariat de police et à la mairie;

M. VIVIER, ouvrier à l'atelier de la fabrication des timbres-poste, a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant 100 francs et différentes valeurs qu'il a apporté à la personne qui l'avait perdu et a refusé toute récompense.

#### ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

MM. LITTRÉ, facteur rural à Carmaux;

FRANÇOIS, facteur rural à Villers-Cotterets,  
se sont particulièrement signalés dans des incendies.

MM. COMPAGNON, facteur local à Nesle;

RIVET, facteur à Vienne;

PEYRONNET, facteur rural à la Souterraine;

ont arrêté des chevaux emportés.

M. LIOGER, facteur rural à Retournac, s'est porté au secours d'une personne âgée qu'une voiture allait écraser;

M. DOLLÉ, facteur receveur à Abscon, a mis en fuite des malfaiteurs qui tentaient de dévaliser son bureau;

MM. ALDHUI et SURLÉS, facteurs, et REVEST, homme de peine à Lyon, ont fait preuve de courage et de dévouement en conduisant à l'asile de Brou un mécanicien.



auxiliaire devenu subitement fou furieux en cours de service. — Dans la circonstance, M. SAINTE-MARIE PRICOT, commis, s'est également fait remarquer par son sang-froid et son intelligente initiative;

M. COUSIN, facteur rural à Arques, a sauvé un homme qui était tombé dans une profonde excavation pleine d'eau;

M. ROLLAND, facteur rural à Plouguenast, vient de recevoir de l'Académie française le prix Pelletier d'une valeur de 400 francs en récompense du dévouement et de l'abnégation dont il a fait preuve à l'égard de sa famille.

---

PERSONNEL.

---

*Fixation du nombre maximum d'agents à admettre, en 1895, à la 1<sup>re</sup> section de l'école professionnelle supérieure.*

Par arrêté, en date du 27 novembre 1894; le nombre maximum des agents pouvant être admis dans la 1<sup>re</sup> section de l'école professionnelle supérieure, en 1895, a été fixé à vingt-cinq.

Les demandes des agents qui désirent prendre part au concours d'admission devront être présentées par la voie hiérarchique et avant le 1<sup>er</sup> février prochain. En les transmettant à l'Administration, les chefs de service voudront bien donner leur appréciation sur chaque candidat et faire connaître notamment si son éducation, sa tenue et l'ensemble de ses qualités le désignent pour un emploi supérieur.

---

PERSONNEL.

---

*Fixation du nombre maximum des élèves à admettre, en 1895, dans la 2<sup>e</sup> section de l'école professionnelle supérieure.*

Par arrêté ministériel, en date du 26 novembre 1894, sur la proposition du Directeur général des postes et des télégraphes, le nombre maximum des élèves pouvant être admis dans la 2<sup>e</sup> section de l'école professionnelle supérieure, en 1895, a été fixé à trois.

Deux de ces élèves, aux termes de l'arrêté du Directeur général, en date du 27 novembre 1894, seront recrutés par la voie du concours, et le troisième sera demandé à l'École polytechnique.

---

NOMINATIONS.

Par décret du 8 décembre 1894, rendu sur la proposition du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes :

1<sup>o</sup> M. LEFEBVRE DE LABOULAYE (René-Victor), administrateur des postes et des télégraphes, est nommé inspecteur général des postes et des télégraphes;

2<sup>o</sup> M. GODY (Léon), inspecteur général des postes et des télégraphes, est nommé administrateur des postes et des télégraphes.

Par arrêté ministériel du même jour, M. GODY (Léon), administrateur des postes et des télégraphes, est délégué à la direction de la Caisse nationale d'épargne.

---

Par décret du 11 décembre 1894 rendu sur la proposition du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes :

1° M. GANDALBERT (Jean-Pierre), inspecteur des postes et des télégraphes, faisant fonctions de directeur à la ligne de la Méditerranée, à Marseille, est nommé directeur des bureaux ambulants de la ligne de la Méditerranée, à Marseille;

2° M. VILLENEUVE (Hyppolite), inspecteur des postes et des télégraphes, faisant fonctions de directeur à Saint-Brieuc, est nommé directeur des postes et des télégraphes des Côtes-du-Nord;

3° M. THARULT (Charles-Théophile), inspecteur des postes et des télégraphes, faisant fonctions de directeur au Puy, est nommé directeur des postes et des télégraphes de la Haute-Loire;

4° M. GUIBERT (Louis), inspecteur des postes et des télégraphes, faisant fonctions de directeur à Tulle, est nommé directeur des postes et des télégraphes de la Corrèze;

5° M. VERMEIL DE CONCHARD (Émile-Georges), inspecteur des postes et des télégraphes, faisant fonctions de directeur à Albi, est nommé directeur des postes et des télégraphes du Tarn;

6° M. THOMAS (Nicolas), inspecteur des postes et des télégraphes, faisant fonctions de directeur à Gap, est nommé directeur des postes et des télégraphes des Hautes-Alpes;

7° M. MOLL (Émile-Charles), inspecteur des postes et des télégraphes, faisant fonctions de directeur à Épinal, est nommé directeur des postes et des télégraphes des Vosges;

8° M. VIVIER (Jean-Baptiste), inspecteur des postes et des télégraphes, faisant fonctions de directeur à Annecy, est nommé directeur des postes et des télégraphes de la Haute-Savoie;

9° M. MASSONI (Grégoire), inspecteur des postes et des télégraphes, faisant fonctions de directeur à Digne, est nommé directeur des postes et des télégraphes des Basses-Alpes.

---

## PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
MM. Mathieu.....	Directeur.....	Périgueux.....	7,000	8,000
Travers.....	<i>Idem.</i> .....	Auxerre.....	7,000	8,000
Spetz.....	<i>Idem.</i> .....	Quimper.....	6,000	7,000
Bréban.....	Sous-chef de bureau.	Service du personnel.....	5,500	6,000
Mio.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	5,500	6,000
Chevallier.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division. — 5 <sup>e</sup> bureau.	5,500	6,000
Lallement.....	<i>Idem.</i> .....	2 <sup>e</sup> division. — 2 <sup>e</sup> bureau.	5,500	6,000
Simon.....	<i>Idem.</i> .....	3 <sup>e</sup> division. — 2 <sup>e</sup> bureau.	5,500	6,000
Montagne.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Caisse d'é- pargne.	5,000	5,500
Renaudet.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	5,000	5,500
Denizot.....	Inspecteur.....	Troyes.....	4,500	5,000
Séguin.....	<i>Idem.</i> .....	Versailles.....	4,500	5,000
Aubusson.....	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Seine.....	4,000	4,500
Naud.....	Commis.....	1 <sup>re</sup> division. — 5 <sup>e</sup> bureau.	2,800	3,100
Dumilieu.....	<i>Idem.</i> .....	1 <sup>re</sup> division. — 2 <sup>e</sup> bureau.	1,900	2,200
M <sup>lle</sup> Aufort.....	Employée.....	3 <sup>e</sup> division. — 3 <sup>e</sup> bureau.	1,300	1,400
M <sup>mes</sup> Gossieaux.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,400	1,500
Moulin.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,100	1,200
M <sup>les</sup> Lequeux.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,500	1,600
Le Cloërec.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
Le Peltier.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,400	1,500
M <sup>mes</sup> Lemaire.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,600	1,700
Menin.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,400	1,500
M <sup>lle</sup> Beure de Labus- sière.	<i>Idem.</i> .....	Direction de la Caisse d'é- pargne.	1,700	1,800
M <sup>me</sup> Dieudonné.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,400	1,500
M <sup>lle</sup> Lamberger.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,200	1,300
M <sup>mes</sup> Pingard.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,200	1,300
Gorce.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,200	1,300
Parandel.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,400	1,500
Veuve Tisserand.	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,400	1,500
M <sup>les</sup> Rousselle (S. E.).	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,200	1,300
Jacques.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
D'Herbel.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
M <sup>mes</sup> Lombard.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,200	1,300
Veuve Desjardins.	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,800	1,900
Vattier.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400

PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Claudel.....	Comm.princ.	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	4,000	Inspecteur..	Direction de la Seine	4,000
Roux.....	Commis....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	3,100	Com. princ..	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	3,500
Loidreau....	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	3,100	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	3,500
Vespérini....	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	3,100	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	3,500
Parent.....	Idem.....	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau	3,100	Idem.....	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau.	3,500
Esperit.....	Idem.....	Direct <sup>on</sup> de la Caisse d'épargne.	3,100	Idem.....	Direct <sup>on</sup> de la Caisse d'épargne.	3,500
Canié.....	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	1,900	Commis.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau.	1,900
Davaze.....	Idem.....	Tours, direction..	1,800	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	1,900
Gauchet.....	Idem.....	Direction régionale des téléphones.	2,400	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau..	2,500
Cavel.....	Idem.....	Amiens, direction..	2,100	Idem.....	Idem.....	2,200
Sessac.....	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	2,800	Idem.....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau.	2,800
Pichon.....	Idem.....	Direction régionale des téléphones.	2,400	Idem.....	Direct <sup>on</sup> de la Caisse d'épargne.	2,500
Airault.....	Idem.....	Paris, central.....	2,700	Idem.....	Inspection générale.	2,700
Hugron.....	Élève ingé- nieur.	En disponibilité...	"	Élève - ingé- nieur.	École supérieure...	1,800
Rochas.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,800
Breizer.....	Commis prin- cipal.	Paris R. P.....	4,000	Sous-chef de section.	Paris R. P.....	4,000
Baudrillard..	Idem.....	Idem.....	4,000	Idem.....	Idem.....	4,000
Jouette.....	Idem.....	Paris, central.....	4,000	Idem.....	Paris, central.....	4,000
Zeude.....	Commis....	Direction régionale des télégraphes.	1,800	Commis.....	Paris 16.....	1,800
Lanaut.....	Comm.princ.	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	4,000	Comm.princ.	Direct <sup>on</sup> de la Seine.	4,000
Boual.....	Commis....	Clermont-Ferrand, direction.	2,400	Commis....	Direction régionale des télégraphes.	2,400
Bontemps....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Hugounet....	Idem.....	Tours R. P.....	1,800	Idem.....	Tours, direction..	1,800
Poisson.....	Idem.....	Oran, direction..	2,700	Idem.....	Lons-le-Saunier, di- rection.	2,700
Prestat.....	Idem.....	Le Havre, principal	1,500	Idem.....	Chaumont.....	1,500
Gautherot....	Idem.....	Melun.....	2,100	Idem.....	Melun, direction..	2,100
Thuillier....	Idem.....	Amiens R. P....	2,100	Idem.....	Amiens, direction.	2,100
Rodier.....	Idem.....	Clermont-Ferrand..	2,100	Idem.....	Clermont-Ferrand, direction.	2,100
Étienne.....	Idem.....	Périgueux, direct..	3,000	Com. princ..	Toulouse, direction	3,000
Pineau.....	Idem.....	Périgueux.....	2,400	Commis....	Périgueux, direction	2,400
Girod.....	Idem.....	Versailles R. P....	2,400	Idem.....	Versailles, direction	2,400
Courty.....	Idem.....	Besançon.....	2,400	Idem.....	Lons-le-Saunier, di- rection.	2,400
Boudrau.....	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest.	1,800	Idem.....	Direction régionale des téléphones.	1,800
Epardeau....	Idem.....	Paris 45.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Vuarnet.....	Idem.....	Versailles, direction	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Barbe.....	Idem.....	Oran-Karguontah..	2,100	Idem.....	Oran, direction...	2,100
Genet.....	Idem.....	Oran R. P.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
M <sup>lle</sup> Guérin.....	Employée...	Paris, central.....	1,700	Employée...	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,700
M <sup>mes</sup> Gauthier....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
Martinien....	Idem.....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,600	Idem.....	Direct <sup>on</sup> de la caisse d'épargne.	1,600
Chevrat.....	Idem.....	Paris, central.....	1,600	Idem.....	Idem.....	1,600
M <sup>lles</sup> Créatin....	Idem.....	Paris, téléphones, bureau O.	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Grangié.....	Idem.....	Sarlat.....	1,000	Idem.....	Bordeaux, caisse d'épargne.	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES:	RÉSIDENCES OU services.	TRAITÉ- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITÉ- MENTS.
			fr.			fr.
M <sup>lles</sup> Baisse.....	Employée...	Paris, téléphones, rue Gutenberg.	1,000	Employée...	Agen, caisse d'é- pargne.	1,000
Delemer.....	Idem.....	Lille, central.....	1,700	Idem.....	Lille, caisse d'é- pargne.	1,700
Mathieu.....	Idem.....	Toulon.....	"	Idem.....	Draguignan, caisse d'épargne.	1,000
Charcot.....	Idem.....	Saint-Étienne, cen- tral.	1,100	Idem.....	Saint-Étienne, caisse d'épargne.	1,100
Rivollier.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Trunck.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Épinal, caisse d'é- pargne.	1,000
M <sup>mes</sup> Jeandol.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Guillon.....	Idem.....	Alger, central (té- léphones).	1,200	Idem.....	Alger, caisse d'épar- gne.	1,200
MM. Bulot.....	Agent de ser- vice mari- time.	Ligne de l'Indo- Chine.	3,600	Receveur....	Marseille, boule- vard de la Cor- derie.	3,500
Gerné.....	Receveur....	Lyon-Exposition...	3,500	Idem.....	Lyon, Montplaisir.	3,500
Humbert.....	Com. princ..	Dunkerque.....	3,600	Idem.....	Hazebrouck.....	3,500
Bèzas.....	Receveur....	En disponibilité...	"	Idem.....	Marseille-Républi- que.	4,000
Besson.....	Idem.....	Aumale.....	3,000	Com. princ..	Con tantine R. P..	3,000
Savy.....	Com. princ..	Constantine R. P..	3,000	Receveur....	Aumale.....	3,000
Nœtinger....	Receveur....	Marseille-Républiq.	4,000	Rec. princ..	Chartres.....	4,500
Sanson.....	Idem.....	Sennely.....	1,000	Receveur....	Blanzv-s-Bourbince.	1,000
Laboureau...	Idem.....	Montmorency.....	2,700	Idem.....	Versailles - Notre - Dame.	2,700
Voilot.....	Com. princ..	Chaumont.....	3,000	Idem.....	Dijon, boulevard Thiers.	2,700
M <sup>mo</sup> Blanchard...	Receveuse...	Saint-Frambault ..	1,400	Receveuse...	Athis-de-l'Orne....	1,400
M <sup>lles</sup> Marchais....	Idem.....	Liffré.....	1,600	Idem.....	Saint-Frambault ..	1,600
Rouzel.....	Idem.....	Lohéac.....	1,000	Idem.....	Liffré.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Hengy..	Idem.....	Saint-Malo-de-Phi- ly.	1,000	Idem.....	Lohéac.....	1,000
M <sup>lle</sup> Lefort.....	Employée...	Laigle.....	1,000	Idem.....	Bazoches-sur-Hoëne	1,000
M <sup>me</sup> Roussel.....	Receveuse...	Les Baux-de-Bre- teuil.	1,000	Idem.....	La Ferrière-sur-Risle	1,000
M <sup>lles</sup> Lanoix.....	Idem.....	Conlie.....	1,600	Idem.....	Fyé.....	1,600
M <sup>me</sup> Grémel.....	Idem.....	Longueville.....	1,200	Idem.....	Conlie.....	1,200
M <sup>lles</sup> Peulvé.....	Idem.....	Cuisse-la-Motte....	1,200	Idem.....	Longueville.....	1,200
M <sup>me</sup> veuve Jézo...	Idem.....	Coesmes.....	1,200	Idem.....	Cuisse-la-Motte....	1,200
M <sup>lle</sup> Poitevin....	Employée...	Angers.....	1,000	Idem.....	Coesmes.....	1,000
MM. Mustel.....	Receveur....	Thury-Harcourt ...	1,600	Receveur....	Orbec-en-Ange....	1,600
Jullienne.....	Idem.....	Trévières.....	1,400	Idem.....	Thury-Harcourt...	1,600
M <sup>me</sup> André.....	Receveuse...	May-sur-Orne.....	1,400	Receveuse...	Trévières.....	1,400
M <sup>lles</sup> Jouanne....	Idem.....	Maizières.....	1,200	Idem.....	May-sur-Orne.....	1,200
M <sup>me</sup> veuve Piquot..	Employée...	Caen, central.....	1,000	Idem.....	Maizières.....	1,000
M <sup>lles</sup> Bertrand...	Idem.....	Pont l'Évêque.....	1,100	Idem.....	Lison.....	1,000
Perelli.....	Idem.....	Marseille, préfec- ture.	1,000	Idem.....	Borgo.....	1,000
M. Fabre.....	Receveur....	Montaiguët.....	1,000	Receveur....	La Louvesc.....	1,000
M <sup>mes</sup> veuve Benoist.	Employée...	Moulins.....	1,000	Receveuse...	Montaiguët.....	1,000
veuve Brunon.	Receveuse...	Saint-Nectaire....	1,200	Idem.....	Lempdes.....	1,200
M <sup>lles</sup> Farral.....	Idem.....	Raulhac.....	1,400	Idem.....	Fix-Saint Geney's..	1,400
Bessonies....	Employée...	Murat.....	1,000	Idem.....	Raulhac.....	1,000
M <sup>mes</sup> Bourlon.....	Postul.-recev.	.....	"	Idem.....	Melay.....	1,000
Juge.....	Employée...	Caisse nationale d'é- pargne.	1,200	Idem.....	Saint-Agnan.....	1,200
M <sup>lles</sup> Dumaine....	Receveuse...	Aignay-le-Duc....	1,200	Idem.....	Reccy-sur-Ource...	1,200
Vuillaume....	Idem.....	Poitiers.....	1,200	Idem.....	Aignay-le-Duc....	1,200
Dodillon....	Idem.....	Pontault-Combault.	1,200	Idem.....	Perthes.....	1,200
M <sup>mes</sup> Castaing....	Idem.....	Perthes.....	1,200	Idem.....	Pontault-Combault.	1,200
Serviget.....	Idem.....	Rétiers.....	1,400	Idem.....	Sainte-Gauburges...	1,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
M <sup>me</sup> veuve Balmisse.	Receveuse...	Védrines - Saint-Loup.	fr. 1,000	Receveuse...	Ydes.....	fr. 1,000
M <sup>lle</sup> Péchaud.....	Postulante - receveuse.	.....	"	<i>Idem</i> .....	Védrines-Saint-Loup	1,000
M <sup>me</sup> Briand.....	Employée...	En disponibilité...	"	<i>Idem</i> .....	Cuon.....	1,000
MM. Bélisari.....	Receveur....	L'Isle-Rousse.....	1,800	Receveur...	Muro.....	1,800
Luquet.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Geniez.....	2,000	<i>Idem</i> .....	Saint-Vallier.....	2,000
M <sup>lle</sup> Hervieux.....	Receveuse...	Anet.....	1,400	Receveuse...	Damville.....	1,600
M <sup>me</sup> Félix dit Lamy.	<i>Idem</i> .....	Vitry-aux-Loges....	1,400	<i>Idem</i> .....	Chatillon-sur-Loire.	1,400
M. Picard.....	Receveur....	Saint-Jean-de-Liver- say.	1,400	Receveur....	Vitry-aux-Loges...	1,400
M <sup>lles</sup> Béguisseau...	Employée...	La Rochelle.....	1,200	Receveuse...	Saint-Jean-de-Liver- say.	1,200
Darrouzet.....	Receveuse...	Bouven.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Montlieu.....	1,200
MM. François.....	Receveur....	Pujols.....	1,400	Receveur....	Bégadan.....	1,400
Latour.....	Postulant-re- veur.	.....	"	<i>Idem</i> .....	Pujols.....	1,000
M <sup>lles</sup> Renaut.....	Receveuse...	Larzacourt.....	1,200	Receveuse...	Montreuil-aux-Lions	1,200
Gentils.....	Employée...	Sezanne.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Larzacourt.....	1,000
M. Coissard.....	Postulant re- ceveur.	.....	"	Receveur....	La Condamine-Cha- telard.	1,000
M <sup>me</sup> Domailly.....	Receveuse...	Manthelan.....	1,400	Receveuse...	Dammartin-en-Serve	1,400
Turgis.....	Employée...	Mortain.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Isigny-le-Buat....	1,000
M <sup>lles</sup> Gérard.....	<i>Idem</i> .....	Montfort-sur-Men..	1,000	<i>Idem</i> .....	Saint-Malo-de-Phi- ly.	1,000
Boyer.....	Receveuse...	La Chapelle - Mar- cousse.	1,000	<i>Idem</i> .....	Chidrac.....	1,000
Faure.....	Employée...	Issoire.....	1,000	<i>Idem</i> .....	La Chapelle - Mar- cousse.	1,000
Luguet.....	Receveuse...	Marnaz.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Vauvey.....	1,000
M <sup>me</sup> Augoyat.....	<i>Idem</i> .....	Sciez.....	1,600	<i>Idem</i> .....	Conflans - sur-Lan- terne.	1,600
M. Rampont.....	Receveur...	Sains-du-Nord....	2,000	Receveur....	Montmorency.....	2,200
M <sup>lle</sup> Lattard.....	Employée...	Marseille.....	1,100	Receveuse...	Mas-Hibert.....	1,000
M <sup>me</sup> Bourdila.....	Receveuse...	Capvern.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Tournay.....	1,400
veuve Maupo- mé.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Clar.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Capvern.....	1,400
veuve Clamens	<i>Idem</i> .....	Puycasquier.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Saint-Clar.....	1,000
M <sup>lle</sup> Gaston.....	Postulante - receveuse.	.....	"	<i>Idem</i> .....	Puycasquier.....	1,000
M. Besnehard...	Receveur....	Peyrins.....	1,200	Receveur....	Saint-Nazaire-en-Ro- yans.	1,200
M <sup>lle</sup> Grand.....	Employée au- xiliaire.	En disponibilité...	"	Receveuse...	Peyrins.....	1,000
M <sup>me</sup> Fontaine.....	Receveuse...	Chaumont-sur-Aire.	1,400	<i>Idem</i> .....	Vaux-sur-Blaise....	1,400
M <sup>lle</sup> Pezet.....	Employée...	Troyes-Quartier-Bas	1,000	<i>Idem</i> .....	Chaumont-sur-Aire.	1,000
M. Gouin.....	Com. priné.	Châteauroux.....	3,000	Receveur....	Saint-Maixent.....	2,700
M <sup>me</sup> veuve Letoux..	Postulante - receveuse.	.....	"	Receveuse...	Andilly.....	1,000
Vendeville....	Receveuse...	Oisemont.....	1,600	<i>Idem</i> .....	Villers-Bretonneux.	1,600
M. Joly.....	Receveur....	Harbonnières.....	1,400	Receveur....	Oisemont.....	1,600
M <sup>lles</sup> Tellier.....	Employée...	Beauvais.....	1,100	Receveuse...	Beaulieu - les - Fon- taines.	1,000
Anceanme....	Receveuse...	La Bazoche-Gouet.	1,400	<i>Idem</i> .....	Cloyes.....	1,600
Jacquin.....	Employée...	Dijon R. P.....	1,100	<i>Idem</i> .....	Pathières.....	1,000
Faure.....	Postulante - receveuse.	.....	"	<i>Idem</i> .....	Brenod.....	1,000
Fusier.....	Receveuse...	Habère-Poche.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Sciez.....	1,000
Martin.....	Employée...	Amberieu.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Habère-Poche.....	1,000
M <sup>lle</sup> Vez.....	<i>Idem</i> .....	Albertville.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Marnaz.....	1,000
MM. Poizot.....	Receveur....	Bertry.....	1,400	Receveur....	Sains-du-Nord.....	1,600
Baillet.....	<i>Idem</i> .....	Maretz.....	1,400	<i>Idem</i> .....	Bertry.....	1,400
Bucquoy.....	<i>Idem</i> .....	Villers-sire-Nicole..	1,000	<i>Idem</i> .....	Maretz.....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  fr.
M <sup>me</sup> Bourdié . . . .	Receveuse . . .	Meyrucis . . . . .	1,000	Receveuse . . .	Saint-Geniez . . . . .	1,600
Larzat . . . . .	Idem . . . . .	Néhouzat . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Saint-Nectaire . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Voisse . . . . .	Employée . . .	Clermont-Ferrand, caisse d'épargne.	1,000	Idem . . . . .	Néhouzat . . . . .	1,000
Gautier . . . . .	Receveuse . . .	Gonnord . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Rétiers . . . . .	1,400
MM. Martelli . . . . .	Receveur . . .	Saint-Vallier . . . . .	2,000	Receveur . . .	Aniane . . . . .	2,000
Gauduin . . . . .	Idem . . . . .	Tours-en-Vimeu . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Estrées-Deniécourt . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Azn . . . . .	Employée . . .	Amiens R. P. . . . .	1,000	Receveuse . . .	Tours-en-Vimeu . . . . .	1,000
M. Liabert . . . . .	Receveur . . .	Saint-Saulieu . . . . .	1,000	Receveur . . .	Harbonnières . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Caron . . . . .	Employée . . .	Amiens faubourg de Hem.	1,100	Receveuse . . .	Saint-Saulieu . . . . .	1,000
veuve Grégoire	Receveuse . . .	Allemands . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Camiran . . . . .	1,200
Lambert . . . . .	Idem . . . . .	Verfeil . . . . .	1,200	Idem . . . . .	La Bazouche-Gouet . . . . .	1,200
M <sup>lle</sup> Bégué . . . . .	Idem . . . . .	Mondonville . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Verfeil . . . . .	1,200
M <sup>me</sup> veuve Gilbert . . . . .	Employée . . .	Tourcoing . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Villers-sire-Nicole . . . . .	1,000
M. Demolin . . . . .	Commis . . . . .	Saint-Pol-sur-Ter- noise.	1,500	Receveur . . .	Berck-Plage . . . . .	1,400
M <sup>me</sup> Laborie . . . . .	Postulan <sup>te</sup> re- ceveuse.	.....	"	Receveuse . . .	Oued-Cham . . . . .	1,000
veuve Robert . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Les Attafs . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Régnier . . . . .	Receveuse . . .	Liarl . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Rumigny . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Carion . . . . .	Idem . . . . .	Rumigny . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Liarl . . . . .	1,400
Laugé . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Bruniquel . . . . .	1,000
Role . . . . .	Idem . . . . .	Maison-Rouge-en- Brie.	1,400	Idem . . . . .	Ponthierry . . . . .	1,400
M <sup>lle</sup> Debord . . . . .	Employée . . .	La Ferté-s-Jouarre.	1,000	Idem . . . . .	Maison-Rouge-en- Brie.	1,000
Charlot . . . . .	Receveuse . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Gonnord . . . . .	1,400
M <sup>me</sup> v <sup>e</sup> Fauchereau . . . . .	Receveuse . . .	Ouarville . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Anet . . . . .	1,200
veuve Gaudin . . . . .	Idem . . . . .	Ymonville . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Ouarville . . . . .	1,200
M. Raffaelli . . . . .	Receveur . . .	Bouira . . . . .	1,600	Receveur . . .	L'Isle-Rousse . . . . .	1,600
M <sup>me</sup> Vignon . . . . .	Receveuse . . .	Puisserguier . . . . .	2,000	Receveuse . . .	Toucy . . . . .	2,000
MM. Belbéze . . . . .	Receveur . . .	Toucy . . . . .	2,000	Receveur . . .	Puisserguier . . . . .	2,000
Guillaumy . . . . .	Idem . . . . .	Noirétable . . . . .	1,600	Idem . . . . .	Meyrucis . . . . .	1,600
M <sup>lle</sup> Leygues . . . . .	Receveuse . . .	Bazouge-sur-le-Loir . . . . .	1,200	Receveuse . . .	Allomans . . . . .	1,200
Lepert . . . . .	Employée . . .	La Flèche . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Bazouge-sur-le-Loir . . . . .	1,000
Moreau . . . . .	Receveuse . . .	Les Hermites . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Manthelan . . . . .	1,000
Loblanc . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Les Hermites . . . . .	1,000
Bigot . . . . .	Idem . . . . .	Verdes . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Chenonceaux . . . . .	1,200
Vacher . . . . .	Postulan <sup>te</sup> re- ceveuse.	.....	"	Idem . . . . .	Cheilly . . . . .	1,000
Jau . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Mondonville . . . . .	1,000
Brèche . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Ymonville . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Brocard . . . . .	Idem . . . . .	.....	"	Idem . . . . .	Les Baux-de-Ereteuil . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Degrasat . . . . .	Idem . . . . .	Limoges, téléphones	1,100	Idem . . . . .	S <sup>t</sup> -Priest-Taurion . . . . .	1,000
Poumeaud-Laf- forest.	Receveuse . . .	Payzac . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Excideuil . . . . .	1,600
M <sup>me</sup> v <sup>e</sup> Debrégeas . . . . .	.....	.....	"	Idem . . . . .	Payzac . . . . .	1,000
MM. Régnier . . . . .	Chef de bri- gade.	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Chef de bri- gade.	Ligne du Nord . . . . .	3,000
Lapoirie . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Jorel . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	3,000
Cousinou . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Grat . . . . .	Com. princ. . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,000
Héquette . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	3,000
Tcissere . . . . .	Receveur . . .	Saint-Maixent . . . . .	2,700	Com. princ. . .	Paris 47 . . . . .	3,000
Denape . . . . .	Chef de bri- gade.	Ligne du Nord . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 58 . . . . .	3,000
Blancher . . . . .	Com. princ. . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Nevers . . . . .	3,000
Lapique . . . . .	Idem . . . . .	Paris 37 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Bar-le-Duc . . . . .	3,000
Renard . . . . .	Idem . . . . .	Paris 47 . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Paris 37 . . . . .	3,300
Serre . . . . .	Idem . . . . .	Paris 58 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 4 . . . . .	3,000
Bonnet . . . . .	Idem . . . . .	Marseille R. P. . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	3,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Jacob . . . . .	Commis prin- cipal.	Coulommiers . . . . .	3,000	Commis prin- cipal.	Marseille R. P. . . . .	3,000
Dumas . . . . .	Idem . . . . .	Montbrison . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Bachellet . . . . .	Idem . . . . .	Besançon, direction	3,000	Idem . . . . .	Chaumont . . . . .	3,000
Combes . . . . .	Idem . . . . .	Marseille R. P. . . . .	3,300	Idem . . . . .	Marseille, centrel.	3,300
Labrousse . . . . .	Idem . . . . .	Paris 25 . . . . .	3,600	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	3,600
Suenr . . . . .	Idem . . . . .	Angers R. P. . . . .	3,600	Idem . . . . .	Paris 25 . . . . .	3,600
Mahee . . . . .	Idem . . . . .	Lig. du Nord-Ouest	3,000	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,000
Delphy . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	3,000
Gasiglia . . . . .	Commis . . . . .	Nice R. P. . . . .	3,000	Idem . . . . .	Nice R. P. . . . .	3,000
Mercier . . . . .	Idem . . . . .	Melun . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Melun . . . . .	3,000
Laroche . . . . .	Idem . . . . .	Paris 2 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 50 . . . . .	3,000
Savy . . . . .	Idem . . . . .	Constantine R. P.	3,000	Idem . . . . .	Constantine R. P.	3,000
Jacotey . . . . .	Idem . . . . .	Oran, direction . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Flemceu . . . . .	2,700
Blaising . . . . .	Idem . . . . .	Paris 26 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 28 . . . . .	3,000
Gouin . . . . .	Idem . . . . .	Niort . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Châteauroux . . . . .	3,000
Le Floch . . . . .	Idem . . . . .	Dinan . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Angers R. P. . . . .	3,000
Girna . . . . .	Idem . . . . .	Toulouse, hourse . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Châteauroux . . . . .	3,000
Vinet . . . . .	Idem . . . . .	Rouen, central . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Dunkerque . . . . .	3,000
Aillaud . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, central . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Montbrison . . . . .	3,000
Aubriet . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	3,000
Alquier . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	3,000
Jouquet . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord- Ouest.	2,700	Idem . . . . .	Ligne du Nord- Ouest.	2,700
Blayac . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	3,000
Viot . . . . .	Idem . . . . .	Paris 1 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 1 . . . . .	3,000
Chopard . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Coulommiers . . . . .	3,000
Lagueyrie . . . . .	Commis . . . . .	Paris, central . . . . .	3,000	Commis . . . . .	Nice, central . . . . .	3,000
Stirling . . . . .	Idem . . . . .	Paris 42 . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	2,100
Jacques . . . . .	Idem . . . . .	Reims, principal . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Nice, central . . . . .	2,700
Rabréaud . . . . .	Idem . . . . .	Paris 2 . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Nice, central . . . . .	2,100
Riel . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 2 . . . . .	1,500
Desmous . . . . .	Idem . . . . .	Paris 12 . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Cannes . . . . .	2,700
Peyre . . . . .	Idem . . . . .	Paris 30 . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Paris 12 . . . . .	2,400
Valès . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 30 . . . . .	1,500
Renaud . . . . .	Idem . . . . .	Tonnerre . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Melun . . . . .	2,400
Falgayrac . . . . .	Idem . . . . .	Pithiviers . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Orléans R. P. . . . .	1,500
Foulot . . . . .	Idem . . . . .	Rouen R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Dijon R. P. . . . .	1,500
Hotin . . . . .	Idem . . . . .	Neufchâtel-en-Bray . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Rouen R. P. . . . .	2,400
Guyot . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Neufchâtel-en-Bray . . . . .	1,500
Tatin . . . . .	Idem . . . . .	Versailles R. P. . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,500
Douzany . . . . .	Idem . . . . .	Laon . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,700
Lucroix . . . . .	Idem . . . . .	Chartres . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,100
Béchet . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Mas . . . . .	Idem . . . . .	Lyon-Croix-Rousse . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	1,500
Escribe . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,500
Couturier . . . . .	Idem . . . . .	Châtellerault . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Riant . . . . .	Idem . . . . .	Sens . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Joigny . . . . .	1,500
Gouthéraud . . . . .	Idem . . . . .	Rouen-Saint-Sever . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Fécamp . . . . .	1,800
Brocard . . . . .	Idem . . . . .	Chauny . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Laon . . . . .	2,100
Lestienne . . . . .	Idem . . . . .	Paris 8 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 5 . . . . .	1,500
Régnier . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 8 . . . . .	1,500
Dardenne . . . . .	Idem . . . . .	Soissons . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris 66 . . . . .	1,800
Pannequin . . . . .	Idem . . . . .	Paris 63 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 22 . . . . .	1,500
Isnard . . . . .	Idem . . . . .	Paris 2 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 11 . . . . .	1,500
Galiene . . . . .	Idem . . . . .	Paris 34 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 49 . . . . .	1,500
Chabert . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Paris 48 . . . . .	2,400
Martin . . . . .	Idem . . . . .	Lille, central . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,500
Fay . . . . .	Idem . . . . .	Lille, gare . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Lille, central . . . . .	2,700
Guérin . . . . .	Idem . . . . .	Paris 10 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 14 . . . . .	1,500
Canduras . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 10 . . . . .	1,500
Vauschoor . . . . .	Idem . . . . .	Lyon-Terreaux . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Lyon-Montplaisir . . . . .	3,000
Rivoire . . . . .	Idem . . . . .	Lyon-Guillotière . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,100



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Girousse. ....	Commis. ....	Marseille, préfecture	2,400	Commis. ....	Marseille, central.	2,400
Sarrazaouas. ....	Idem. ....	Orléans R. P. ....	1,500	Idem. ....	Saint-Mihiel. ....	1,500
Rousset. ....	Idem. ....	Nîmes, central. ....	2,100	Idem. ....	Nîmes R. P. ....	2,100
Chérel. ....	Idem. ....	Paris 9. ....	2,700	Idem. ....	Paris 45. ....	2,700
Sauvage. ....	Idem. ....	Rouen R. P. ....	1,500	Idem. ....	Fourmies. ....	1,500
Rodier. ....	Idem. ....	En disponibilité. ....	"	Idem. ....	Le Havre, central.	1,500
Planchon. ....	Idem. ....	Paris 6. ....	3,000	Idem. ....	Paris 75. ....	3,000
Brunet. ....	Idem. ....	Paris 75. ....	2,700	Idem. ....	Paris 6. ....	2,700
Julien - Laferrière.	Idem. ....	Saintes. ....	2,700	Idem. ....	Meaux. ....	2,700
Borneuf. ....	Idem. ....	Rochefort. ....	2,100	Idem. ....	Saintes. ....	2,100
Salon. ....	Idem. ....	Calais, principal. ....	1,500	Idem. ....	Aire-sur-la-Lys. ....	1,500
Devoise. ....	Idem. ....	Paris R. P. ....	1,500	Idem. ....	Ligne de l'Ouest. ....	1,500
Erbe. ....	Idem. ....	Argentan. ....	2,100	Idem. ....	Ligne de Lyon. ....	2,100
Léost. ....	Idem. ....	Pont-l'Abbé. ....	1,500	Idem. ....	Rennes, central. ....	1,500
Goudert. ....	Idem. ....	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem. ....	Grenoble R. P. ....	1,500
Simoni. ....	Idem. ....	Ligne de Lyon. ....	1,800	Idem. ....	Paris R. P. ....	1,800
Paraliou. ....	Idem. ....	Bône. ....	2,100	Idem. ....	Arcachon. ....	2,100
Béghin. ....	Idem. ....	Béthune. ....	1,500	Idem. ....	Lille R. P. ....	1,500
Prévat. ....	Idem. ....	Bordeaux R. P. ....	2,400	Idem. ....	Paris, central. ....	2,400
Mignon. ....	Idem. ....	Marseille R. P. ....	1,500	Idem. ....	Carpentras. ....	1,500
Pic. ....	Idem. ....	Marvejols. ....	1,500	Idem. ....	Marseille R. P. ....	1,500
Geoffroy. ....	Idem. ....	Ligne du Nord. ....	2,100	Idem. ....	Ligne du Sud-Ouest.	2,100
Lacoste. ....	Idem. ....	Ligne de l'Est. ....	2,700	Idem. ....	Ligne du Nord. ....	2,700
Seure. ....	Idem. ....	Rouen, Bourse. ....	2,700	Idem. ....	Rouen, central. ....	2,700
Kerbéronès. ....	Idem. ....	Idem. ....	1,800	Idem. ....	Idem. ....	1,800
Richier. ....	Idem. ....	Idem. ....	1,800	Idem. ....	Idem. ....	1,800
Delerue. ....	Idem. ....	Paris 47. ....	2,400	Idem. ....	Paris 2. ....	2,400
Grisouard. ....	Idem. ....	Nancy, central. ....	1,500	Idem. ....	Idem. ....	1,500
Cruciant. ....	Idem. ....	Oran-Karguentah. ....	2,100	Idem. ....	Oran R. P. ....	2,100
Bayonne. ....	Idem. ....	Paris 16. ....	1,800	Idem. ....	Laghouat. ....	1,800
Favraud. ....	Idem. ....	Ligne du Sud-Ouest.	1,800	Idem. ....	Constantine R. P. ....	1,800
Eymonnerie. ....	Idem. ....	Lyon-Perruche. ....	1,500	Idem. ....	Lyon, central. ....	1,500
Mounier. ....	Idem. ....	En disponibilité. ....	"	Idem. ....	Ain-Béida. ....	1,500
Richet. ....	Idem. ....	Challans. ....	1,500	Idem. ....	Paris 8. ....	1,500
Dufrénoy. ....	Idem. ....	Ligne de Lyon. ....	1,500	Idem. ....	Ligne du Nord. ....	1,500
Tellier. ....	Idem. ....	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem. ....	Ligne de l'Ouest. ....	1,500
Hugues. ....	Idem. ....	En disponibilité. ....	"	Idem. ....	Paris 4. ....	1,500
Larroque. ....	Idem. ....	Moissac. ....	1,500	Idem. ....	Toulouse, Bourse. ....	1,500
Pétris. ....	Idem. ....	Paris 1. ....	2,700	Idem. ....	Marseille R. P. ....	2,700
Simonard. ....	Idem. ....	En disponibilité. ....	"	Idem. ....	Paris 1. ....	1,500
Chaprenet. ....	Idem. ....	Loches. ....	1,500	Idem. ....	Rouen, central. ....	1,500
Parizot. ....	Idem. ....	S <sup>t</sup> -Germain-en-Laye	1,500	Idem. ....	Nice, central. ....	1,500
Bouras. ....	Idem. ....	Fontainebleau. ....	1,500	Idem. ....	Idem. ....	1,500
Louis. ....	Idem. ....	Lunéville. ....	1,500	Idem. ....	Idem. ....	1,500
Uchau. ....	Idem. ....	Paris 30. ....	1,500	Idem. ....	Idem. ....	1,500
Deham. ....	Idem. ....	Rennes, central. ....	1,500	Idem. ....	Idem. ....	1,500
Hénaut. ....	Idem. ....	Paris, central. ....	1,500	Idem. ....	Idem. ....	1,500
Hily. ....	Idem. ....	Quimper. ....	1,800	Idem. ....	Monte-Carlo. ....	1,800
Perissé. ....	Idem. ....	Paris, central. ....	1,500	Idem. ....	Idem. ....	1,500
de Rorthays de Saint-Révér- rend.	Idem. ....	Idem. ....	2,700	Idem. ....	Cannes. ....	2,700
Le Bouteiller. ....	Idem. ....	Versailles, préfet <sup>re</sup>	2,700	Idem. ....	Idem. ....	2,700
Lauron. ....	Idem. ....	Paris 15. ....	1,500	Idem. ....	Idem. ....	1,500
Jourdan. ....	Idem. ....	Lyon-Terroaux. ....	1,500	Idem. ....	Menton. ....	1,500
Duboé. ....	Idem. ....	Nantes R. P. ....	1,500	Idem. ....	Idem. ....	1,500
Ordioni. ....	Idem. ....	Paris 25. ....	1,800	Idem. ....	Paris 30. ....	1,800
Achard-Picard. ....	Idem. ....	Grenoble, cours Ber- rial.	1,500	Idem. ....	Grenoble R. P. ....	1,500
Cérou. ....	Idem. ....	En disponibilité. ....	"	Idem. ....	Paris 25. ....	1,500
Minot. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Paris 47. ....	1,500
Taboulot. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	S <sup>t</sup> -Germain-en-Laye.	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Masson	Commis.	En disponibilité	"	Commis.	Meaux	1,500
Guyennot	Idem.	Idem.	"	Idem.	Dole	1,500
Mellotal	Idem.	Idem.	"	Idem.	Paris 17	1,500
Auclair	Idem.	Idem.	"	Idem.	Fontainebleau	1,500
Jaillet	Idem.	Paris 53	1,500	Idem.	Mâcon	1,500
Zeude	Idem.	Paris 16	1,800	Idem.	Paris 53	1,800
Gérin	Idem.	Paris 17	2,400	Idem.	Vienne	2,400
Frayard	Idem.	Paris R. P.	1,800	Idem.	Ligne de l'Est	1,800
Henry	Idem.	Rennes R. P.	1,500	Idem.	Rennes, central	1,500
Lorans	Idem.	Paris 43	1,500	Idem.	Paris 84	1,500
Verdier	Idem.	Bordeaux R. P.	1,800	Idem.	Paris R. P.	1,800
Glin	Idem.	Maubeuge	1,800	Idem.	Valenciennes	1,800
Hourliac	Idem.	En disponibilité	"	Idem.	Paris 16	1,500
Georgot	Idem.	Idem.	"	Idem.	Corbeil	1,500
Vernhet	Idem.	Ligne du Sud-Ouest	1,800	Idem.	Ligne de la Méditerranée	1,800
Camboulives	Idem.	Ligne du Nord	2,700	Idem.	Ligne du Sud-Ouest	2,700
Vasseur	Idem.	Ligne de l'Est	1,500	Idem.	Ligne du Nord	1,500
Picamal	Idem.	Ligne de l'Ouest	2,700	Idem.	Lig. du Nord-Ouest	2,700
Trugul	Idem.	Perpignan	1,500	Idem.	Béziers	1,500
Peise	Idem.	Toulon	1,500	Idem.	Perpignan	1,500
Masclet	Idem.	Marseille, central	2,700	Idem.	Toulon	2,700
Mazaleyrat	Idem.	Évreux	2,400	Idem.	Lezignan	2,400
Micouleau	Idem.	Annonay	1,800	Idem.	Port-de-la-Nouvelle	1,800
Fredon	Idem.	Caen, central	1,800	Idem.	Limoges, central	1,800
Eveillard	Idem.	Caen-Singer	1,800	Idem.	Caen, central	1,800
Lasserteux	Idem.	Neuf-hâteau	1,500	Idem.	Paris 43	1,500
Régnauld	Idem.	Châlons-sur-Marne	1,500	Idem.	Reims, principal	1,500
Dauican-Philidor	Idem.	Paris 77	2,400	Idem.	Versailles R. P.	2,400
Zerr	Idem.	Toulouse R. P.	1,500	Idem.	Paris, central	1,500
Baudoin	Idem.	Châteauroux	1,500	Idem.	Paris 49	1,500
Dugne	Idem.	St-Denis-sur-Seine	1,500	Idem.	Paris, central	1,500
Constans	Idem.	Le Havre, central	1,800	Idem.	Bordeaux-Salinières	1,800
Curtier	Idem.	En disponibilité	"	Idem.	Paris 1	1,500
Pillot	Idem.	Vesoul	1,500	Idem.	Nancy R. P.	1,500
Doville	Idem.	Nancy, gare	1,800	Idem.	Paris 15	1,800
Prévot	Idem.	Paris 17	1,500	Idem.	Enghien-les-Bains	1,500
Chemin	Idem.	Leon R. P.	1,800	Idem.	Paris 42	1,800
Calet	Idem.	Boulogne-sur-Mer	1,800	Idem.	Laon	1,800
Gleize	Idem.	Ligne de Lyon	2,100	Idem.	Ligne de la Méditerranée	2,100
Lenoir	Idem.	Idem.	1,500	Idem.	Idem.	1,500
Dunoyer	Idem.	Paris 45	1,500	Idem.	Libourne	1,500
Devaux	Idem.	Lille, direction	2,100	Idem.	Paris 83	2,100
Deschamps	Idem.	Argentan	1,500	Idem.	Caen R. P.	1,500
Clerjou	Idem.	Bordeaux, central	1,500	Idem.	Oran R. P.	1,500
Bizet	Idem.	Charleville	2,700	Idem.	Nancy, central	2,700
Laurent	Idem.	Saint-Quentin	1,500	Idem.	Paris 13	1,500
Issanchou	Idem.	Fécamp	2,700	Idem.	Versailles R. P.	2,700
Roussel	Idem.	Bar-le-Duc	1,800	Idem.	Nancy, central	1,800
Gascoin	Idem.	Le Havre, central	3,000	Idem.	Vannes	3,000
Guesnée	Idem.	Angers	1,500	Idem.	Ligne de l'Ouest	1,500
Chaminan	Idem.	Bordeaux-Aquitaine	1,500	Idem.	Périgaux	1,500
Hochstetter	Idem.	Chartres	2,400	Idem.	Bordeaux-Aquitaine	2,400
Cèbe	Idem.	Rouen, R. P.	1,500	Idem.	Narbonne	1,500
Le Franc	Idem.	Gournay-en-Bray	1,500	Idem.	Rouen R. P.	1,500
Logio	Idem.	Lille, gare	1,500	Idem.	Tourcoing	1,500
Roux	Idem.	Le Puy	1,500	Idem.	Valence	1,500
Freyche	Idem.	Paris, central	2,100	Idem.	Cette	2,100
Sautet	Idem.	Arles	2,100	Idem.	Nîmes R. P.	2,100
Blanc	Idem.	Paris, central	2,400	Idem.	Arles	2,400
Démoulin	Idem.	En disponibilité	"	Idem.	Paris, central	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services,	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Meyer.....	Commis.....	Caen, central.....	1,800	Commis....	Cherbourg.....	1,800
Alata.....	Idem.....	Marseille, direction	2,100	Idem.....	Tonkin.....	2,100
Rostagni.....	Idem.....	Nice-Garibaldi.....	2,400	Idem.....	Nice, central.....	2,400
Verrouil.....	Idem.....	Rambouillet.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Moneton.....	Idem.....	Nice-Garibaldi.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Cavallier.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Bouyssou.....	Idem.....	Paris 73.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Borda.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Géant.....	Idem.....	Baugé.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Sarmant.....	Idem.....	Belfort, faubourg de France.	1,500	Idem.....	Cannes.....	1,500
Grac.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Barbier.....	Idem.....	Paris 46.....	2,400	Idem.....	Monte-Carlo.....	2,400
Poisat.....	Idem.....	Château-Thierry.....	1,500	Idem.....	Paris 46.....	1,500
Joseph.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Château-Thierry..	1,800
Paulin.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	1,500	Idem.....	Monte-Carlo.....	1,500
Pétre.....	Surnumér <sup>re</sup> .....	Le Havre, central.	"	Idem.....	Même service.....	1,500
Coiral.....	Idem.....	Saint-Maixent.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Masson.....	Idem.....	Tonneins.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Goutorbo.....	Idem.....	Chalon-sur-Saône.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Brethes.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Penn.....	Idem.....	Saint-Brieuc.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Houard.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gérard.....	Idem.....	Paris 88.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Deschamps.....	Idem.....	Argentan.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mouries.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Prades.....	Idem.....	Mazamet.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gombault.....	Idem.....	Sétif.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Hélouis.....	Idem.....	Paris 8.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Jean.....	Idem.....	Toulon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Perrier.....	Idem.....	Limoges R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gros (D.-L.-J.)	Idem.....	Oran R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Mercier.....	Idem.....	Hyères.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Henguy.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Soutorbicq.....	Idem.....	Tours, gare.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Froissart.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Rayssac.....	Idem.....	Paris 11.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pauvrehomme.....	Idem.....	Issoudun.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Couillard.....	Idem.....	Rennes R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Henry.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Leleu.....	Idem.....	Calais-Fontinettes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gabet.....	Idem.....	Tarare.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Satabin.....	Idem.....	Paris 7.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Poirion.....	Idem.....	Montdidier.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Devertu.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Geoffroy.....	Idem.....	Moulins.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bichat.....	Idem.....	Châteauroux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Guesnés.....	Idem.....	Angers R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Gibon.....	Idem.....	Laval.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Arrondeau.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Porcherot.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Germain.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Pendariès.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Boule.....	Idem.....	Tarare.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Laporte.....	Idem.....	S <sup>t</sup> -Germain-en-Laye	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Beau.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris 45.....	1,500
Arnou.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Surnumér <sup>re</sup> .....	Constantine R. P..	"
Tranchandon.....	Idem.....	Orléans R. P.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Leclère.....	Idem.....	Pithiviers.....	"	Idem.....	Versailles R. P....	"
Baux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Chartres.....	"
Lavie.....	Idem.....	Challans.....	"	Idem.....	Châtellerault.....	"
Walter.....	Idem.....	Rouen, bourse.....	"	Idem.....	Rouen R. P.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
MM. Leclerc. ....	Surnumér <sup>ro</sup> .	Rouen, bourse. ....	fr.	Surnumér <sup>ro</sup> .	Rouen R. P. ....	fr.
Bellard. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Allin. ....	Idem. ....	Redon. ....	"	Idem. ....	Lorient. ....	"
Bloyard. ....	Idem. ....	Paris 66. ....	"	Idem. ....	Paris 7. ....	"
Heureude. ....	Idem. ....	En disponibilité. ....	"	Idem. ....	Paris 88. ....	"
Artisien. ....	Idem. ....	Calais-Fontinettes. ....	"	Idem. ....	Lille, gare. ....	"
Bourgeois. ....	Idem. ....	Paris 14. ....	"	Idem. ....	Paris 25. ....	"
Perrin. ....	Idem. ....	Bourg. ....	"	Idem. ....	Lyon-Terreaux. ....	"
Brune. ....	Idem. ....	En disponibilité. ....	"	Idem. ....	Lyon, central. ....	"
Carrat. ....	Idem. ....	Chinon. ....	"	Idem. ....	Châteauroux. ....	"
Brunel. ....	Idem. ....	Clermont-Ferrand, R. P.	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Le Clanche. ....	Idem. ....	Vitré. ....	"	Idem. ....	Vannes. ....	"
Pêtre. ....	Idem. ....	Saint-Pol-sur-Ter- noise.	"	Idem. ....	Le Havre, central. ....	"
Adduard. ....	Idem. ....	Briançon. ....	"	Idem. ....	Saint-Claude. ....	"
Meyer. ....	Idem. ....	Versailles R. P. ....	"	Idem. ....	Carpentras. ....	"
Catala. ....	Idem. ....	Paris 18. ....	"	Idem. ....	Ligne du Sud-Ouest	"
Bouculat. ....	Idem. ....	Ligne de Lyon. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Ilbert. ....	Idem. ....	Paris 2. ....	"	Idem. ....	Paris 47. ....	"
Goubert. ....	Idem. ....	Rouen R. P. ....	"	Idem. ....	Cherbourg. ....	"
Walter. ....	Idem. ....	Constantine R. P. ....	"	Idem. ....	Paris 16. ....	"
Lavigno. ....	Idem. ....	Lyon, central. ....	"	Idem. ....	Nice, central. ....	"
Liély. ....	Idem. ....	Ligne de Lyon. ....	"	Idem. ....	Ligne de l'Ouest. ....	"
Barbas. ....	Idem. ....	Ligne du Nord. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Arnaud. ....	Idem. ....	Ligne de l'Ouest. ....	"	Idem. ....	Ligne du Sud-Ouest	"
Bresson. ....	Idem. ....	Paris 83. ....	"	Idem. ....	Ligne de l'Ouest. ....	"
Bachelier. ....	Idem. ....	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem. ....	Ligne de Lyon. ....	"
Houard. ....	Idem. ....	Niort. ....	"	Idem. ....	Paris R. P. ....	"
Bonneau. ....	Idem. ....	Nantes R. P. ....	"	Idem. ....	Niort. ....	"
Pavin. ....	Idem. ....	Quimper. ....	"	Idem. ....	Nantes R. P. ....	"
Beretti. ....	Idem. ....	Marseille R. P. ....	"	Idem. ....	Marseille, central. ....	"
Gautier. ....	Idem. ....	Paris 47. ....	"	Idem. ....	Menton. ....	"
Madeleine. ....	Idem. ....	Épinal, rue Thiers. ....	"	Idem. ....	Nice, central. ....	"
Monnet. ....	Idem. ....	Lyon R. P. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Cluzel. ....	Idem. ....	Grenoble R. P. ....	"	Idem. ....	Menton. ....	"
Forgeais. ....	Idem. ....	Caen R. P. ....	"	Idem. ....	Rennes R. P. ....	"
Driesbach. ....	Idem. ....	Nancy R. P. ....	"	Idem. ....	Épinal, rue Thiers. ....	"
Noirtin. ....	Idem. ....	Toul. ....	"	Idem. ....	Nancy R. P. ....	"
Brocart. ....	Idem. ....	Paris R. P. ....	"	Idem. ....	Nice-Grimaldi. ....	"
Entraigue. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Paris 68. ....	"
Lasterrade de Chavigny. ....	Idem. ....	Paris 54. ....	"	Idem. ....	Paris 29. ....	"
Brachanet. ....	Idem. ....	Paris R. P. ....	"	Idem. ....	Ligne du Sud-Ouest	"
Fournes. ....	Idem. ....	Ligne de l'Est. ....	"	Idem. ....	Ligne du Nord. ....	"
Billot. ....	Idem. ....	Paris 16. ....	"	Idem. ....	Ligne de l'Est. ....	"
Herfort. ....	Idem. ....	Ligne de Lyon. ....	"	Idem. ....	Ligne de l'Ouest. ....	"
Casse. ....	Idem. ....	La Ferté-Macé. ....	"	Idem. ....	Évreux. ....	"
Bessède. ....	Idem. ....	Agde. ....	"	Idem. ....	Pézenas. ....	"
Guérit. ....	Idem. ....	Paris 49. ....	"	Idem. ....	Paris, central. ....	"
Mouret. ....	Idem. ....	Versailles R. P. ....	"	Idem. ....	Biarritz. ....	"
Junca. ....	Idem. ....	Saint-Nazaire. ....	"	Idem. ....	Bordeaux R. P. ....	"
Gallissot. ....	Idem. ....	Laon R. P. ....	"	Idem. ....	Vesoul. ....	"
Falaize. ....	Idem. ....	Enghien-les-Bains. ....	"	Idem. ....	Laon. ....	"
Bonche. ....	Idem. ....	Challons. ....	"	Idem. ....	Saint-Nazaire. ....	"
Lagache. ....	Idem. ....	Paris 42. ....	"	Idem. ....	Ligne de Lyon. ....	"
Dugnas. ....	Idem. ....	Clermont-Ferrand. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Barbay. ....	Idem. ....	Caen R. P. ....	"	Idem. ....	Argentan. ....	"
Boulin. ....	Idem. ....	Marmande. ....	"	Idem. ....	Bordeaux, central. ....	"
Monneret. ....	Idem. ....	En disponibilité. ....	"	Idem. ....	Bordeaux-Saint-Jean	"
Besson. ....	Idem. ....	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem. ....	Chartres. ....	"
Faudon. ....	Idem. ....	Rive-de-Gier. ....	"	Idem. ....	Lyon-Guillotière. ....	"
Sacquépée. ....	Idem. ....	Dieppe. ....	"	Idem. ....	Saint-Omer. ....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
MM. Creuzo .....	Surnumér <sup>vo</sup> .	Boulogne-sur-Mer..	fr.	Surnumér <sup>re</sup> ..	Calais, principal..	fr.
Lewille.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Saint-Pol-sur-Ter- noise.	"
Humbert.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Lyon-Croix-Rousse.	"
Mouillé.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Vitré.....	"
Lafitte.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Bordeaux R. P....	"
Guyonet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Desbœufs.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Melun.....	"
Facques.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 83.....	"
Roumajon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Fontainebleau....	"
Carrère.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Toul.....	"
Arnaud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Versailles R. P....	"
Lorgéou.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Rambouillet.....	"
Planchon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Le Havre, central..	"
Simonet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Saint-Dié.....	"
Roger.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Vouziers.....	"
Demerson.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Nancy R. P.....	"
Waslet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Verdun.....	"
Saint-André..	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Estinès.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 54.....	"
Bourgery.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 30.....	"
Suche.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Marseille R. P....	"
Baslió.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 17.....	"
Tison.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lille, gare.....	"
Ranty.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Versailles R. P....	"
Davin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Alger, central.....	"
Guyoux.....	Commis auxi- liaire.	Nevers.....	"	Idem.....	Nevers.....	"
Bartet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Versailles R. P....	"
Gourdon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lyon, central.....	"
Ody.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Redou.....	"
Chapulliot....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Provins.....	"
Beauvais.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 18.....	"
Massou.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 63.....	"
Caquet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 34.....	"
d'Hilly.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Laon R. P.....	"
Canot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Perpignan.....	"

